This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491215

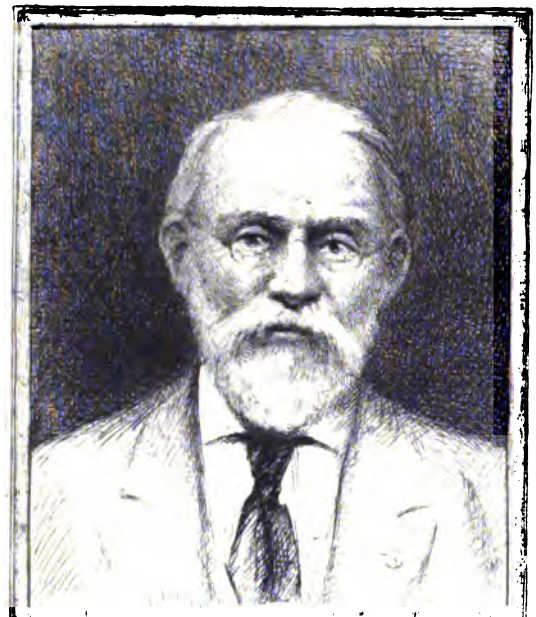

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
111
.R4

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE

(HISTORIQUE ET TRIMESTRIELLE),

DESTINÉE A RECUEILLIR TOUTES LES DONNÉES HISTORIQUES ET AUTRES,
SE RAPPORTANT AUX POINTS DE CONTACT

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), [illegible] membre de la société [illegible] de l'instruction publique, de l'[illegible] de la société [illegible], française et étrangère.

3e SÉRIE. — TOME Ier.

Poitiers,
SAURIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS.
PARIS,
DESACHE, LIBRAIRE, RUE DU SOULOY, 7.

1840.

REVUE

Anglo-Française.

Poitiers. — Imp. de SAURIN.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE,

DESTINÉE

A recueillir toutes les données historiques et autres, se rattachant aux points de contact,

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE, LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité historique des chartes, chroniques et inscriptions au ministère de l'instruction publique, et d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Seconde série. — Tome premier.

Poitiers,

SAURIN FRÈRES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS.

PARIS,

DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1839.

Dunning
Nijh.
4-9-31
21367

Introduction.

Lorsque je mis à exécution, en 1833, le projet que j'avais formé, quelques années à l'avance, de publier une revue historique, destinée à mentionner tous les conflits élevés entre deux grandes nations, la France et l'Angleterre, je fis en quelques lignes l'historique de leurs débats et de leurs luttes séculaires, résultats de la mémorable expédition de Guillaume le Bâtard et du second mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenet. Puis, après avoir parlé de la réconciliation opérée entre la France et l'Angleterre, je m'exprimais ainsi : « Il faut le dire, ces anciens et nombreux points de contact entre deux nations si grandes et si généreuses, cette rivalité séculaire, offrent à l'histoire une suite de faits d'une grande importance et d'un intérêt soutenu. Le burin de l'histoire est loin surtout d'avoir recueilli une foule de traits épars, dont le faire de notre époque peut tirer un merveilleux parti. Écrire

en détail, par événement détaché, par vie d'homme, par série de faits, tout ce qui se rattache aux anciennes guerres de la France et de l'Angleterre, reproduire l'esquisse des débris des monuments historiques, restes matériels des chroniques des anciens temps, en y joignant parfois quelques pages romantiques inspirées par la force et l'importance des souvenirs, c'est en agissant ainsi qu'on espère intéresser en France et au-delà du détroit. »

Je crus devoir ajouter encore : « Tel est le cadre qu'on a cru devoir tracer et qu'on espère pouvoir remplir, après un quart de siècle d'études spéciales, et le concours d'un bon nombre de coopérateurs instruits et déjà connus, pour la plupart, dans la carrière littéraire. De plus, cette Revue, faite tout exprès pour réunir et colliger les anciens souvenirs de la rivalité des deux premiers peuples du monde, désormais destinés, on doit le croire, à demeurer amis et même alliés, retracera aussi les circonstances relatives à ce nouvel ordre de choses, notamment les alliances politiques et les relations de commerce, en évitant d'aborder, autant qu'on le pourra, les points susceptibles de froisser les passions politiques, si vives et si acérées, qui divisent aujourd'hui la France. De cette manière, les matériaux historiques et autres, déjà si nombreux, seront loin de manquer à une longue suite d'années de publication. »

La première série de la *Revue anglo-française* (1) répond, on en est convaincu, au programme qu'on s'était tracé. Elle a reçu le meilleur accueil dans le monde savant ; au milieu des

(1) La première série de la *Revue anglo-française* forme 5 vol. in-8°, grande justification et caractères fins, donnant les matériaux de 10 à 12 volumes ordinaires, avec cartes, lithographies et vignettes. On peut se la procurer, pendant l'année 1839, au bureau de la Revue et à l'imprimerie Saurin, à Poitiers, ou à la librairie Derache, rue du Bouloy, 7, à Paris, pour le prix réduit de 30 fr., ou à 7 fr. par volume détaché. Cette réduction est établie pour faciliter ceux qui s'abonneront à la seconde série de la même

sociétés savantes plus d'une voix s'est élevée pour en faire l'éloge (1); et enfin l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres) a non-seulement mentionné honorablement plusieurs des mémoires insérés dans ce recueil, mais elle a décerné le titre de correspondant au directeur de la publication, ainsi qu'à plusieurs de ses collaborateurs.

Encouragée par ce succès et formée de quelques membres résidants de l'Institut (2), de plusieurs correspondants (3), de savants attachés à la bibliothèque du Roi et aux archives du royaume, et de grand nombre d'autres Français érudits (4),

publication. On jugera aisément de l'importance de cette Revue par la table raisonnée des matières qu'on a fait tirer à part, et qu'on trouvera dans les principales librairies de France.

(1) Lire ce qu'a dit de ce recueil, à la Société académique de Caen, M. l'abbé Daniel, recteur de l'académie de cette ville. Son jugement est rapporté à la fin du 5e volume, avec l'annonce de la nouvelle série.

(2) M. Augustin Thierry, l'auteur de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre*, a promis de répondre aux questions historiques qu'on lui adresserait; et plusieurs de ses collègues, notamment MM. Monmerqué et Auguste Le Prévost, doivent coopérer à cette publication. On compte aussi sur la bonne volonté de plusieurs autres académiciens qu'on se dispense d'indiquer ici.

(3) MM. le marquis de Villeneuve-Trans, de Golbéry, de Caumont, baron Chaudruc de Crazannes, de Saulcy, Leglay, Deville, et de la Fontenelle.

(4) On indiquera entre autres collaborateurs, MM. Allou (*de Paris*), André (*de Châtellerault*), Ardant (*de Limoges*), Arnault (*de Niort*), Auguis (*de Melle*), Baudot (*de Dijon*), Blordier-Langlois (*d'Angers*), Bourgnon de Layre (*de Poitiers*), Briquet (*de Niort*), Bujault (*de Melle*), Canel (*de Pont-Audemer*), Casteigne (*d'Angoulême*), Couppey (*de Cherbourg*), H. Dusevel (*d'Amiens*), N. Gaillard (*de Poitiers*), de Givenchy (*de St-Omer*), Grille de Beuzelin (*de Paris*), vicomte de Guitton (*de la Manche*), Impost (*de Noirmoutiers*), Is. Lebrun (*de Paris*), Lecointre-Dupont (*de Poitiers*), Leflaguais (*de Caen*), marquis Le Ver (*d'Yvetot*), Marturé (*de Sorèze*), Massiou (*de la Rochelle*), Fr. Michel (*de Paris*), Moreau (*de Saintes*), Ollivier (*du Dauphiné*), Pesche (*du Mans*), Piers (*de St-Omer*), Pigault de Beaupré (*de Calais*), Rédet (*de Poitiers*), H. Ste-Hermine (*de Bourbon-Vendée*), Mourain de Sourdeval (*de Tours*), Teulet (*de Paris*), Thomas (*d'Honfleur*), Verger (*de Nantes*), Vérusmor (*de Cherbourg*), etc.

avec quelques étrangers de marque (1), la société qui a entrepris la publication de la Revue anglo-française met de nouveau la main à l'œuvre en commençant une seconde série. Son programme est le même (2), seulement elle espère faire mieux encore à l'avenir qu'elle n'a fait par le passé; car le progrès est le résultat du travail, de l'étude, et de la marche suivie dans la même voie.

Les amateurs des études historiques, on a lieu de l'espérer, s'attacheront de plus en plus à ce recueil, et encourageront ainsi une entreprise faite uniquement dans l'intérêt de la science.

DE LA FONTENELLE.

(1) MM. le baron de Reiffemberg, le prince Labanoff, Cooper, Spencer Smith, Bolton Corney, etc.

(2) On a, pour la seconde série, supprimé la lithographie obligée par cahier, sauf à en donner au besoin. Les ouvrages à estampes sont des spécialités, et on a mieux aimé réduire le prix de l'abonnement au recueil, pour le mettre à la portée de plus de lecteurs. Il est par an, ou pour quatre cahiers, formant un volume in-8° de 25 à 30 feuilles d'impression, de 10 fr. rendu à domicile, à Poitiers ou à Paris, et de 12 fr., franc de port, pour le reste du royaume. Il y a pour les pays étrangers une augmentation basée sur la différence des frais de poste. On s'abonne, à Poitiers, au bureau de la Revue et à l'imprimerie Saurin, et à Paris, à la librairie Derache, rue du Bouloy, n° 7. On peut aussi envoyer un bon sur la poste ou sur un banquier.

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

LE POITOU

ET SES PRINCIPAUX SOUVENIRS HISTORIQUES.

..... (1) Je vais essayer d'établir qu'il n'est pas de contrée plus historique que la terre du Poitou. Ma démonstration consistera dans l'indication de quelques faits d'une importance telle, qu'ils influèrent sur l'avenir des peuples pendant une longue période d'années.

Et d'abord reportons-nous au commencement du VIe siècle, époque où l'empire romain, qui avait si longtemps dominé le monde, s'écroulait péniblement. Honorius avait fixé (2), dans les provinces situées entre la Loire et les Pyrénées, une nation brave, grande et civilisée ; civilisée même alors que tous les peuples, le peuple-roi excepté, étaient dans la barbarie. Le premier royaume de la Septimanie avait été fondé par les Wisigoths, qui étaient devenus maîtres des deux tiers du sol,

(1) Cet article a été lu comme discours d'ouverture de la séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tenue à Poitiers le 19 août 1838, et on le reproduit ici parce qu'il est anglo-français, surtout dans sa dernière partie.

(2) Vers 418.

tandis que les indigènes n'avaient conservé que l'autre tier
C'est assez dire que l'on n'était pas alors rendu à cette positio
sociale des derniers temps historiques, où chaque contr
n'est habitée que par un seul et même peuple, de même qu
la propriété foncière est indépendante des faits de guer
d'état à état. Les Romains (1), on indiquait par ce nom l
natifs de l'Aquitaine, parce qu'ils s'étaient civilisés à la ma
nière de la ville éternelle, les Romains, dis-je, étaient catho
liques, tandis que leurs *hôtes* (2), les Goths de l'ouest ou W
sigoths, professaient la foi d'Arius. Or, Evarik, l'un des ro
de la nation gothique implantée au sud de la Loire, avait e
l'immense tort de persécuter, pour cause de religion, l
peuple primitif du pays sur lequel il régnait (3), tandis qu'a
contraire il aurait dû chercher à l'attacher à sa puissance.
en résulta que son successeur, Alarik II, qui rendit douc
autant que possible sa domination sur les catholiques de sc
états, ne put anéantir la crainte d'un retour au système d
persécution du précédent roi wisigoth. Aussi, quoique le
évêques eussent, au concile d'Agde, tenu en 506, décerné
Alarik des titres pompeux et prié pour qu'il régnât longtemp
et en paix, un complot ne se trama pas moins contre lui, a
sein du clergé orthodoxe. Cette conspiration résulte des texte
des écrivains presque contemporains, et notamment des pro
pres paroles de Grégoire de Tours.

Ici il faut dire un mot des Franks, de ce peuple presqu

(1) Cette dénomination a été conservée longtemps, et aussi voit-on qu
Dagobert se qualifie de roi des Franks et des *Romains*.

(2) Cette qualité d'*hôtes* résultant des documents contemporains est pr
cieuse, parce qu'elle fait connaître quelle était, en réalité, la cession o
prétendue cession, faite par Honorius aux Wisigoths, des provinces qu
s'étendent de la Loire aux Pyrénées.

(3) La grande persécution d'Evarik contre les catholiques détermin
Adelphius, évêque des Poitevins, à quitter Poitiers pour se retirer à *Ra
tiastum*, dans la partie de son évêché la plus rapprochée de la Loire.

inconnu quelques années auparavant, et qui, sorti des forêts de la Germanie, s'était, par un mouvement progressif, porté d'abord des rives du Rhin à la Somme, et de la Somme aux bords de la Seine, et plus loin encore. L'une des tribus des Franks, celle des Saliens, avait pour chef ce Chludewig, homme brave à l'excès, mais pressé d'arriver au plus haut degré de puissance. Sa compagne, Clothilde, princesse de race burgunde, avait obtenu la conversion de son époux au christianisme et même à la foi orthodoxe ; mais, purifié un instant par les eaux saintes du baptême, le prince frank n'avait pas cessé d'être barbare. Néanmoins, comme Chludewig était un roi catholique, des membres du clergé de l'Aquitaine non-seulement le désirèrent pour maître, mais entrèrent même en intelligence avec lui. Le chef frank, fort de la sympathie des populations de la Gaule méridionale, prit un prétexte pour déclarer la guerre aux Wisigoths, passa la Loire, et arriva sur les bords du Clain.

Alors eut lieu, dans le *Campus Vaucladensis*, aujourd'hui les champs de Voulon et de Champagné-Saint-Hilaire (1), ainsi que l'a démontré jusqu'à l'évidence un savant prélat né dans nos murs ; alors eut lieu cette mémorable bataille, dans laquelle les Franks triomphèrent des Wisigoths à la suite du combat singulier que Chludewig livra à Alarik, qu'il terrassa à ses pieds. Ce fut pendant cet engagement qu'apparut tout près d'ici, sur l'église du monastère de St-Hilaire-le-Grand, cette masse lumineuse que, par la situation et la disposition des lieux, on pouvait apercevoir du point où se livrait le combat. Les écrivains des temps éloignés ont parlé de ce globe de feu comme d'un fait miraculeux ; l'abbé Velly, dans son *Histoire de France*, a écrit que c'était un simple météore,

(1) Voir, à ce sujet, la lumineuse dissertation de M. Brumauld de Beauregard, évêque d'Orléans, qui établit d'une manière positive le lieu où fut livrée la bataille de Vauclade, placée mal à propos à Vouillé, point dans une direction presque contraire.

une aurore boréale, et moi j'y trouve un signal convenu en
les catholiques qui habitaient Poitiers et les Franks qui co
battaient à quelques lieues de là : c'était probablement un a
donné à Chludewig, non par l'évêque orthodoxe Adelphi
(il était alors, et depuis la persécution d'Evarik, à l'extrém
nord de son diocèse, dans la cité de Rais, *Ratiastum*), m
par Fridolin, abbé de Saint-Hilaire, homme de grande port
et tout-à-fait d'action. On ne doutera guère de ma suppo
tion, on la croira même fondée, si on se reporte à l'accu
tout-à-fait exceptionnel fait, quelque temps après, à ce pe
sonnage, par le roi frank, dans la ville d'Orléans (1).

Le roi wisigoth mort, les débris de son armée et le su
plus de sa nation quittèrent nos contrées et se réfugièrent ve
les Pyrénées, où ils formèrent le second royaume de la Se
timanie, qui exista, puissant encore, des deux côtés des mo
tagnes, jusqu'en 712, époque où les Arabes d'Afrique vi
rent le renverser. Par le gain de la bataille de Vauclade,
l'an 507, Chludewig établit d'une manière définitive la rés
dence et la puissance de la nation franke dans les Gaules. I
mélange de cette race germanique avec la race indigène,
forma, par la suite des temps, la nation française, cette n
tion qu'à si juste titre on a appelée grande!.... Est-il don
je le demande, un résultat plus marquant, plus immense,
n'ai pas de mot pour rendre ma pensée, que la victoire q
le chef salien remporta au commencement du VIe siècle, à d
milles d'ici, sur les rives du Clain, aux champs de Vauclad

Encore un autre exemple : Nous sommes deux siècles pl
tard, à l'année 732. Dans ces temps la race chevelue, do
Chludewig avait été le principe, s'éteignait lentement dans
mollesse. A côté de cette dynastie il s'en élevait une autr
celle des maires du palais, et l'homme marquant de cette ra

(1) Il faut consulter à ce sujet les *Lettres sur l'Histoire de France*, p
M. Augustin Thierry.

était alors Karles, prince au cœur grand et généreux, et capable des plus belles choses. Or ces Mahométans, que nous avons indiqués comme ayant renversé, en 712, le second royaume de la Septimanie, dont la capitale était alors dans l'ancienne Ibérie, non contents d'occuper les Espagnes et la partie la plus méridionale de la Gaule, voulurent s'établir sur les bords du beau fleuve de Loire. Le duc Eudes et les Aquitains avaient vainement essayé de résister aux Sarrasins, non loin de la Garonne, et il ne semblait plus exister de barrière pour arrêter la marche des vainqueurs ; ils étaient déjà dans les environs de Poitiers (1), sous le commandement d'un chef expérimenté, du brave Abd el Rahman. Ce n'était pas seulement une armée que conduisait l'émir, mais un corps de nation composé de guerriers, de vieillards, de femmes et d'enfants, prêts à se fixer à toujours sur la terre que foulaient déjà leurs pas ; et cette masse d'êtres humains était si considérable, qu'on l'a portée à plus de trois cent mille individus. Notre cité, entourée de ces murs bâtis avec des débris de la magnificence romaine, et qu'on reconnaît assez généralement aujourd'hui, dans ce qui en reste, pour être l'enceinte wisigothe, résista aux infidèles ; mais le bourg de Saint-Hilaire, non clos de fortifications, fut envahi, pillé et incendié, ainsi que sa riche et magnifique basilique.

Les Sarrasins, arrêtés un instant devant Poitiers, continuèrent ensuite leur marche vers Tours, lorsque Karles, le maire du palais d'Austrasie, pressé par Eudes, le duc des Aquitains, qui était allé lui-même à Paris, en abjurant leur vieille inimitié, pour solliciter son secours, accourut avec une armée nombreuse et passa la Loire. A la nouvelle de l'arrivée

(1) La bataille de 732 fut livrée à Moussais-la-Bataille, ainsi que l'a dit M. Dufour, dans son premier volume de l'*Histoire du Poitou*, et que l'a démontré M. André, dans une savante dissertation imprimée dans le *Bulletin de la Société académique de Poitiers*.

de ses ennemis, Abd el Rahman fit un mouvement rétrograde pour concentrer ses forces. Sur ce point où devaient se décider de si immenses intérêts, et qu'un jeune magistrat, de notre province aussi, a prétendu être la localité de Moussais-la-Bataille (1), se livra un de ces grands conflits humains, tels et si grands, qu'ils n'ont lieu qu'après une série de plusieurs siècles. Mais une sorte d'hésitation sembla précéder la représentation de ce drame à résultats si gigantesques. L'armée chrétienne et l'armée musulmane, la croix et le croissant demeurèrent en présence et comme immobiles pendant sept jours et sept nuits. Enfin Abd el Rahman donna le signal du combat à la tête de sa cavalerie ; des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre pour arriver à un résultat définitif, et les chances du succès se balancèrent jusqu'aux approches du soir. « Alors, dit un des hommes de » notre époque qui a le plus marqué comme historien, un » corps de Franks pénétra dans le camp ennemi.... S'apercevant de cette manœuvre, la cavalerie musulmane abandonna aussitôt son poste de bataille pour courir à la défense » du camp, ou, pour mieux dire, du butin qui y était entassé. Ce mouvement rétrograde bouleversant tout l'ordre » de bataille des Arabes, Abd el Rahman accourut à toute » bride pour l'arrêter. Mais les Franks, saisissant l'instant » favorable, se jetèrent sur le point où était le désordre, et » il y eut là une mêlée sanglante où périrent beaucoup » d'Arabes et Abd el Rahman lui-même. »

Tel est le récit de la bataille de Poitiers de l'an 732, d'après M. Fauriel (2). Seulement il n'indique point quel fut le chef qui opéra la diversion décisive en attaquant le camp des Sar-

(1) M. André, procureur du roi à Bressuire, et en dernier lieu à Châtellerault.

(2) *Histoire de la Gaule méridionale, sous la domination des conquérants germains.*

rasins et en décidant ainsi la victoire. Or, c'est au duc Eudes, c'est aux Aquitains nos ancêtres, venus dans ces champs de carnage pour défendre leur propre territoire, les champs qu'ils cultivaient, ce que l'homme a de plus précieux sur la terre après sa famille, que doit revenir surtout l'honneur du succès. Cette particularité est importante, et il est juste, il est national de la rappeler ici (1).

Mais ce qu'il est particulièrement nécessaire de faire remarquer, c'est que la victoire de Karles, qu'on surnomma Martel, peut-être de ce fait d'armes, et qui fut aussi la victoire du duc Eudes, eut pour résultat la retraite instantanée des Arabes vers le midi des Gaules et en Espagne. A la bataille de Vauclade la foi orthodoxe avait triomphé de l'arianisme; et à la bataille de Poitiers, ce fut plus que cela encore, car la croix, symbole du christianisme, terrassa le croissant, emblème de l'islamisme, et sembla lui indiquer une ligne qu'il n'était plus permis aux sectateurs de Mahomet d'atteindre, à aucune autre époque. On le voit, ce second fait d'armes fut, sous le rapport religieux, plus important encore que celui de Vauclade. Les doctrines de la polygamie et de l'esclavage de la plus belle partie de l'espèce humaine, prêchées par l'ambitieux Arabe de la Mekke, furent reléguées vers les Pyrénées et au-delà des monts, d'où la valeur du Cid et de ses compagnons d'armes parvint, quelques siècles après, à les expulser tout-à-fait.

Ce sont donc deux grands événements accomplis tout près de Poitiers, qui dominent toute l'histoire générale, non pas des Gaules seulement, non pas même de l'Europe, mais de tout le monde connu au VIe et au VIIIe siècle. Quelle autre province peut invoquer ses annales pour y trouver des faits tels, que la formation, non pas seulement des empires, mais des peuples, que le triomphe, non pas seulement d'une simple

(1) Consulter, à ce sujet, les auteurs originaux.

nuance d'opinion religieuse sur une autre nuance ou secte, mais le triomphe d'une foi religieuse sur une autre religion, ayant des bases sociales essentiellement différentes, sont le résultat de ce que, dans ces scènes de carnage, le succès a couronné les efforts de telle armée plutôt que de telle autre réunion d'hommes? Or, si Chludewig, le chef des Franks, n'eût pas été vainqueur à Vauclade, il est probable que la nation française, qui a rempli le monde de sa renommée et de sa gloire, n'aurait pas existé, et alors se seraient développées d'autres combinaisons qu'il n'est pas dans la puissance humaine, toute grande qu'elle est, de pouvoir calculer. D'un autre côté, il est à croire que si Karles, le maire du palais, et Eudes, le duc des Aquitains, n'eussent pas triomphé des Arabes dans les champs de Poitiers, les anciennes Gaules, de chrétiennes qu'elles étaient, seraient devenues le patrimoine des sectateurs de Mahomet. Non, dès lors, nul pays ne prête autant que le Poitou aux recherches et aux réflexions de l'historien !

Toutes les autres scènes de la vie des peuples ne peuvent que pâlir devant les faits gigantesques que je viens d'essayer d'esquisser. Néanmoins, ce n'est pas à dire que l'histoire particulière de notre province, lorsqu'elle a formé un état à part, qu'elle a eu sa nationalité en un mot, n'ait pas aussi, dans une sphère plus restreinte, son degré d'intérêt. Ils furent, en effet, parsemés d'événements divers et brillants parfois, les règnes de ces comtes, d'abord magistrats et administrateurs révocables, puis à vie, et enfin souverains héréditaires du Poitou et même d'une grande partie de l'Aquitaine dont ils devinrent les ducs titulaires. Mais cette lignée finit dans une femme, la belle et savante Aliénor de Poitiers ou d'Aquitaine, si mal jugée par tant d'historiens, qui d'abord, en 1137, par son mariage avec Louis le Jeune, rattacha les provinces du midi des anciennes Gaules à la monarchie française.

Était-il un acte plus politique, pour l'agrandissement de la puissance française, que ce mariage? En fut-il un plus désastreux que la répudiation de l'héritière d'Aquitaine, que le sage Suger repoussa toute sa vie, et qu'à sa mort Bernard de Clairvaux fit, en 1152, prononcer au concile de Beaugency? Il résulta du renvoi d'Aliénor que peu après elle contracta un second mariage avec Henri Plantagenet, comte d'Anjou, et que ce prince ayant été, par sa parenté maternelle, appelé à régner bientôt sur l'Angleterre, alors les provinces aquitaniques devinrent l'annexe d'un royaume d'outre-mer. Ainsi, les deux unions successives d'une princesse devaient avoir pour résultat de joindre d'abord momentanément à la France du nord de la Loire, et de les en séparer ensuite pour des siècles, les belles contrées qui s'étendent du fleuve Ligérien aux Pyrénées. Ce même résultat eut une conséquence toute naturelle, ce fut de constituer dans un état d'hostilités presque continuel et séculaire les deux peuples qui figurent aujourd'hui au premier rang sur la scène du monde. Je m'abstiendrai de donner ici les moindres détails sur ces guerres anglo-françaises, semées de revers et de succès pour les deux partis, et qui, en entraînant les désastres, suites nécessaires de tels conflits, ne laissèrent pas que de contribuer à la civilisation, en émancipant les classes inférieures. Je me bornerai à dire, parce qu'il s'agit encore ici de faits accomplis sur notre sol, que la bataille de 1356, gagnée par les Anglais et les Aquitains du midi à Maupertuis, lieu que l'un de nos plus laborieux collègues a beaucoup aidé à reconnaître d'une manière définitive (1), fut un des faits les plus marquants et les plus influents de cette lutte, par suite du malheur qu'éprouva le roi Jean en demeurant prisonnier de son vassal

(1) M. Rédet, ancien élève de l'école des chartes et archiviste du département de la Vienne. L'article dont on veut parler ici a été inséré dans le cinquième volume de ce recueil, 1re série, p. 200 et s.

Edouard, dit le Prince Noir ; et je finirai en rappelant que, vers le milieu du xve siècle, tout semblait désespéré pour la cause de la France, qu'un roi anglais régnait à Paris, et que Charles VII résidait à Poitiers avec sa cour et son parlement, lorsque la sagesse de ce monarque, la vaillance et l'habileté de Dunois, de Richemont, de la Hire, de Saintrailles et de tant d'autres braves, et l'intervention, jugée miraculeuse, de la vierge de Vaucouleurs, vinrent rendre au royaume de France son ancien éclat, en délivrant la plus grande partie de ses provinces du joug odieux de l'étranger. Néanmoins tout n'était pas encore fini entre la France et l'Angleterre par la cessation de la lutte séculaire des deux nations sur le continent. Je passe même ce qui concerne nos guerres maritimes, notre intervention pour l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du nord, et même le conflit de l'empire français contre la puissance maritime de la Grande-Bretagne, et je m'arrête à cette haine profonde de peuple à peuple, suite d'une rivalité si prolongée et si sanglante. Or, je l'ai exprimé ailleurs parce que j'en ai l'intime conviction, cet esprit, depuis quelques années, tend à s'éteindre, et un Anglais de marque, ancien membre de la chambre des communes et écrivain distingué (1), nous le disait aussi avec entraînement au congrès scientifique qui a réuni, il y a peu d'années, bon nombre d'étrangers à Poitiers. Mais un fait tout nouveau vient compléter la démonstration de cette proposition et ne permettra même plus, je le crois, aux partisans des vieilles idées d'inimitié nationale, de les reproduire de nouveau. Lorsqu'une princesse, brillante de jeunesse et de beauté, arrière-petite-fille à des degrés nombreux de notre Aliénor d'Aquitaine, a été appelée à prendre solennellement possession d'un des plus beaux trônes du monde, trône que notre

(1) M. Wakefield, auteur d'un ouvrage statistique sur l'Irlande. Il a accompagné lord Durham dans sa mission au Canada.

Aliénor occupa elle-même, il y a sept siècles, chacune des nations de notre monde politique s'est empressée de se faire représenter à un acte aussi solennel. Un maréchal de l'empire, né dans la classe moyenne et ennobli par ses exploits, a été le délégué de la France au couronnement de la reine Victoria, et nul n'était plus digne d'une telle mission à remplir en si haut lieu. Or, si cette ancienne haine de peuple à peuple, de la nation anglaise à l'encontre de la nation française, eût encore été existante, elle se serait, comme dans d'autres temps, comme à des époques assez rapprochées de nous, manifestée par des actes du peuple anglais, car on sait qu'il n'est aucune contrée au monde où les classes inférieures et même les classes moyennes fassent connaître aussi énergiquement les sentiments dont elles sont animées. Au lieu de cela, le lieutenant de Napoléon, l'adversaire de Wellington en Espagne et dans les champs de Toulouse, a reçu à Londres, à Liverpool, à Manchester, à Birmingham, dans toute l'Angleterre en un mot, de la cour et de la ville, du commerce des cités et des cultivateurs des campagnes, des grands, de la classe moyenne et de toutes les opinions indistinctement, torys et whigs, conservateurs et radicaux (et cette dernière particularité démontre qu'il ne s'agit point ici d'un fait tenant à la politique), un accueil que l'on aurait fait à peine, que l'on n'aurait même pas fait à un souverain illustre et puissant. Le voyage du vieux guerrier français à travers l'Angleterre a été une véritable marche triomphale, et chaque Anglais a voulu, dans sa sphère et dans sa position sociale, payer son tribut d'enthousiasme, d'admiration, d'estime et de sympathie à la vieille armée de l'empire et à la nation française personnifiées dans le soldat-géant, ainsi que le disait naguère éloquemment un ministre académicien. Il est notamment une invention des temps modernes, plus employée et plus perfectionnée de l'autre côté du détroit que sur le con-

tinent, qui a voulu fêter aussi le vénérable représentant de la France, en lui faisant parcourir un long trajet dans le plus court espace de temps possible. Le 14 juin dernier, le duc de Dalmatie a franchi la distance qui sépare les deux extrémités du chemin de fer de Manchester à Liverpool en trente minutes, et cette distance est de trente et un milles anglais ou de douze lieues et demie de poste, ce qui donnerait deux à trois minutes par lieue. Cette vitesse est incroyable, et, sans hyperbole aucune, elle est plus prompte que le vent. Combien il y a de générosité dans cette conduite spontanée de la vieille Angleterre, qui a ainsi salué par ses acclamations et offert des fêtes continuelles, tant qu'il a été sur son sol, au vieux guerrier qui l'avait si longtemps combattue ! Qu'il y a d'avenir aussi dans les conséquences de cet abandon si patent et si éloquent de préventions surannées que secouent à la fois deux peuples séparés par un simple détroit, et si bien faits pour s'estimer, pour s'aimer et pour se prêter une mutuelle assistance ! Aussi, en s'adressant à ceux qui, lors de son arrivée à Paris, se pressaient pour le féliciter d'un résultat aussi extraordinaire qu'il a été inattendu pour beaucoup, le duc de Dalmatie a tenu ces paroles si remarquables : « La France » et l'Angleterre doivent demeurer unies pour présider aux » destinées de la civilisation et les diriger pour le bonheur » des peuples. »

Je terminerai par quelques mots, car la haute importance des événements et leurs immenses résultats m'ont peut-être entraîné trop loin. En me résumant de la manière la plus brève, je crois avoir établi combien est historique notre terre du Poitou, puisque la nationalité française s'y est établie par la bataille de Vauclade de 507, et que la marche au nord du mahométisme a été arrêtée par la victoire de Poitiers, en 732. Je dis encore que si c'est le second mariage d'Aliénor de Poitiers qui a fait naître la grande lutte anglo-française sur le

CHRONIQUES ANGLO-SAXONNES ET NORMANDES

DU MONASTÈRE DE PÉTERBOROUG (COMTÉ DE NORTHAMPTON) (1).

L'Angleterre a sur nous l'avantage de posséder un nombre imposant de monuments écrits dans les langues des races diverses qui se sont succédé sur son sol, et dont le mélange définitif a formé et le corps et la langue actuelle de la nation; cette langue que Shakespeare a fixée, et qui, prenant son essor dans les régions immenses de l'Amérique et de l'Australie, sera peut-être parlée dans trois siècles par autant de millions d'hommes qu'il en existe aujourd'hui sur la surface entière du globe.

Tandis que toutes nos annales, que tous nos premiers monuments historiques et législatifs sont écrits dans la langue latine, qui était celle des vaincus, la plupart des anciens documents de l'Angleterre ont été rédigés en anglo-saxon, et ont été ainsi adressés à la postérité sous une forme bien plus naïve, bien plus nationale, et bien plus expressive pour rendre dans toute leur vérité et les anciennes mœurs et les noms d'hommes et de lieux si intimement liés à l'idiome qui les créa ou les importa, qu'ils ne peuvent être rendus dans un autre sans subir le travestissement le plus fâcheux. Il est vrai que l'anglo-saxon fut une langue nationale qui se parla et s'écrivit, comme telle, pendant cinq siècles, depuis la con-

(1) Les éléments du présent article ont été puisés dans un petit ouvrage publié à Londres sous le titre suivant : *Ancient history English and French, exemplified in a regular dissection of the Saxon-Chronicle.* 1830. In-12.

version d'Ethelbert, vers l'an 600, jusqu'à la conquête des Normands, en 1066. La langue des Franks, au contraire, exclue des récits historiques et de toute rédaction législative, n'eut en quelque sorte qu'une existence verbale; ou, si elle fut jetée quelquefois sur le papier, ce fut sans règle fixe et sans orthographe suivie, pour exposer au peuple quelques traductions des livres saints, quelques commentaires religieux, quelques prières extraites de la liturgie. Comme toutes les langues gothiques, elle avait été chantée avant que d'être écrite; aussi possédons-nous encore quelques fragments de poëmes rédigés sur le papier, longtemps après qu'ils eurent été composés. Charlemagne, dit-on, en avait fait recueillir un grand nombre, que l'incurie ou le scrupule déplorable de ses successeurs ont replongé dans la nuit de l'oubli.

L'Angleterre, outre ses lois, ses chroniques, ses poëmes anglo-saxons, possède encore de curieux monuments de la langue des Normands, au temps de la conquête. C'est notre langue française de la même époque, mais énoncée par des hommes plus vifs, plus énergiques, plus caustiques que ceux rassemblés près de la cour dévote des souverains de Paris. Bien différente de celle d'aujourd'hui, la France d'alors n'était pas dans la capitale; elle se groupait au midi, avec les troubadours, auprès des puissants comtes de Provence, de Toulouse et d'Aquitaine. Au nord, les ducs de Normandie, les comtes d'Artois et de Champagne, étaient les Mécènes héréditaires des trouvères, qui, bien qu'inférieurs en nombre et en éclat aux troubadours, ont prévalu sur ceux-ci dans la formation de la langue française, grâce à la puissante intervention de Paris, séjour des rois et centre définitif du pouvoir.

Un des foyers les plus actifs des vieilles lumières anglo-saxonnes fut le monastère de Péterboroug. Il fut fondé vers

l'an 700, par St Benoît Vopisce (1) ou Bishop, au milieu du vaste marais qui enferme l'île d'Ely. Les habitants de ce marais étaient appelés, dit Hugo Candidus, *Gyriens*, du mot GYR, qui, en anglo-saxon, selon le même auteur, signifie marais; aussi le premier établissement consistant en deux couvents porta-t-il le nom de St-Pierre et St-Paul de Wire, ou de Girwi, selon la chronique de St Benoît: la chronique saxonne donne toujours le nom de *Burh* ou *Burch*, c'est-à-dire *Bourg*, au même monastère; et de là est venu plus tard le nom de Péterboroug, que porte aujourd'hui la ville à laquelle il a donné naissance. Le canton était tellement submergé par des eaux, le plus souvent stagnantes, qu'il était presque inhabitable: quelques lieux plus élevés étaient seuls au-dessus de l'inondation; et, comme dit l'auteur anglo-saxon, ils avaient sans doute été exhaussés de la sorte par le Seigneur, afin que les serviteurs de Dieu y choisissent leur séjour. Ces petites éminences furent occupées par d'autres bourgs, tels que *Ely*, *Ramsay*, *Thorney*, *Crowland*, etc. On ne pouvait se transporter de l'un à l'autre lieu qu'en bateau.

Mais ces horribles lieux changèrent peu à peu d'aspect sous l'influence du monastère de St-Pierre, ou de Burch; celui-ci, institué avec la règle de St Benoît, habilement dirigé par son fondateur, et par son second abbé St Céolfric, devint bientôt une école célèbre. Le savant Bède, surnommé le Vénérable, y fut élevé sous les yeux de St Céolfric, et de là sortit, suivant la chronique de St Benoît, le célèbre Alcuin, qui devint le précepteur de Charlemagne, et qui contribua à fonder l'université de Paris; *de sorte*, dit la même

(1) Ce nom de *Vopisce*, qui lui est donné dans la chronique de St Benoît, et dans plusieurs vies des saints, est une corruption barbare du mot anglo-saxon *Bisceop*; d'où est venu l'anglais moderne *Bishop*, qui est formé d'*episcopus*. Baillet, meilleur critique que les autres, appelle ce saint Benoît Bishop, c'est-à-dire Benoît l'évêque.

chronique, *que de cette petite fontaine et monastère de Saint-Pierre, fondé par St Benoît Vospice, est sorti ce grand fleuve qui a arrosé toute l'Europe, voire tout le monde.*

L'abbaye s'accrut rapidement sous les rois anglo-saxons, qui souvent la visitèrent, et qui la comblèrent de biens. Elle parvint au plus haut point de sa puissance sous Léofric, le dernier abbé contemporain des Anglo-Saxons. Il avait été élu en 1052 ; il mourut la nuit de la Toussaint, dans l'année 1069, trois ans après l'invasion normande. « En ses jours, dit la chronique saxonne, toutes sortes de bénédictions et de biens survinrent à Burch ; il fut aimé de tout le peuple. Il rassembla tant de richesses en or, en argent, en ornements et en terres, que *Burch* en reçut le surnom de *Gilden-Burch*, c'est-à-dire le bourg doré. Mais, hélas ! la catastrophe suivit de près cet apogée de la splendeur. Brandt, qui fut élu à la place de Léofric, fit hommage de ses terres à l'Atheling Edgar, le faible compétiteur du redoutable Guillaume ; celui-ci en conçut un ressentiment qui ne put être calmé qu'au prix de quarante marcs d'or. Ce n'est pas tout ; à la mort de Brandt, survenue en 1069, Guillaume laissa élire pour prieur l'Anglo-Saxon Ethelwold, mais il conféra la dignité d'abbé à un moine normand appelé Thorold. A dater de ce moment, dit la chronique, l'abbaye fut *visitée par toutes sortes de calamités.* Les Danois revinrent en Angleterre, commandés par le roi Suénon, fils du roi Canute, avec une armée formidable. Les Anglais crurent que ces anciens ennemis allaient s'emparer du royaume, et cette fois ils les voyaient sans peine. Deux chefs, le comte Osborn et l'évêque Christian, s'avancèrent avec un parti nombreux dans l'île d'Ely ; ils y furent joints par Hereward et ses gens : Hereward était un partisan redoutable, neveu du dernier abbé Brandt. Ayant levé l'étendard contre Guillaume, il s'était fait une retraite peu accessible dans les marais d'Ely et de Péterboroug. Sa

mémoire a été longtemps chère aux Anglais, comme celle du dernier et du plus formidable ennemi de Guillaume sur le sol de sa conquête. Hereward encouragea les ennemis à marcher sur Péterboroug et à s'emparer de tous les trésors qui s'y trouvaient. Thorold n'avait pas encore eu le temps d'arriver à son abbaye, il était seulement parvenu à Stamford; mais les moines connaissant les projets d'Hereward, se mirent en défense avec leurs serviteurs. Le sacristain, nommé Iwar, prit les évangiles, les habits sacerdotaux et les vases sacrés, puis les porta à Stamford, au nouvel abbé, qu'il informa des projets et de l'arrivée des Danois, conduits par Hereward. Ceux-ci se présentèrent au point du jour, montés sur un grand nombre de bateaux plats. Les moines, assistés de leurs serviteurs, fermèrent les portes et opposèrent une vigoureuse résistance; on se battit avec acharnement à la porte Bolhithe. Enfin, Hereward et ses alliés voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de pénétrer, mirent le feu aux maisons les plus proches de la porte, et ils s'ouvrirent ainsi une route par les flammes. L'incendie dévora toute l'abbaye, excepté l'église et une seule maison. Les moines alors se rendirent au-devant des vainqueurs, demandant à capituler; mais ceux-ci ne voulurent rien entendre et entrèrent tout armés dans l'église. Ils montèrent sur l'autel et s'emparèrent de la couronne d'or du crucifix, aussi bien que des clous en or qui attachaient les pieds du Christ; ils montèrent au clocher et en descendirent la crosse abbatiale, toute en or et en argent, qui y avait été cachée; ils se firent remettre deux châsses en or et neuf en argent; ils prirent quinze grandes croix, les unes d'or, les autres d'argent; enfin, on ne saurait dire tout ce qu'ils enlevèrent de trésors, en argent monnayé, en ornements, en livres saints. Ils eurent soin de déclarer, toutefois, qu'ils agissaient ainsi pour l'honneur du monastère, parce qu'il valait beaucoup mieux que les Danois con-

servassent ces richesses en dépôt, que de les laisser au pouvoir des Français. Cependant tout ce qui avait été enlevé ne fut pas perdu ; les Danois embarquèrent leurs trésors sur la flottille et les transportèrent à Ely, emmenant avec eux le prieur Ethelwold et tous les moines. Or, pendant que les Danois et la troupe d'Hereward célébraient leur bonne fortune par un repas où ils s'enivrèrent, le prieur ayant placé deux moines en observation, l'un devant la salle du festin, l'autre sur le chemin, ouvrit les châsses et en retira beaucoup d'or, et un bras de St Oswald : il cacha le tout dans la paille de son lit ; et le lendemain, après avoir transigé avec Hereward, qui ne s'était pas aperçu du pieux larcin, il rapporta au monastère ce qu'il avait repris, et le remit à Thorold, l'abbé, qui y était arrivé avec deux cents hommes d'armes. Quelques heures après le départ des Danois, sa riche abbaye n'offrait plus qu'un monceau de cendres, qu'une scène de désolation et de profanation. »

Ce récit est extrait de la chronique saxonne, à la date de l'année 1070. Or, parmi les matériaux qui ont été réunis en un seul corps d'ouvrage, sous le nom de chronique saxonne, une partie fut écrite à Péterboroug et destinée à former l'histoire de ce monastère ; mais cette histoire, comme celle de tous les anciens couvents, passant ordinairement en revue tous les événements contemporains, on a été heureux de la trouver et de lui donner rang parmi les annales de la nation. La chronique de Péterboroug fut écrite à plusieurs reprises sous divers abbés ; les deux derniers moines qui y travaillèrent furent, dit-on, deux frères d'origine normande. L'un d'eux, nommé *Remaldus*, ou *Reynaldus*, était prieur de l'abbaye ; et l'autre, *Hugo Candidus*, ou *Hugues le Blanc*, sous-prieur. Ce dernier a traduit en latin toute la chronique. Le premier, outre la continuation en anglo-saxon qu'il a écrite jusqu'à son temps, vers 1130, a mis en vers français toutes

[illegible]. Nous allons en donner quelques fragments, tels qu'ils sont publiés dans l'ouvrage où nous avons puisé les éléments de cet article. Le lecteur pourra y remarquer que ce petit morceau, bien qu'écrit 70 ans après la conquête, par un moine qui entendait et écrivait également l'anglo-saxon et le français, ne contient aucun anglicisme bien appréciable. Il paraît qu'à cette époque il n'y avait eu encore aucune fusion entre le français et l'anglo-saxon ; l'éditeur anglais a cru reconnaître au contraire quelques tournures françaises dans l'anglo-saxon.

La chronique rimée commence ainsi :

Cumencement de geste
Fort est à truver :
Chose ke seit honeste
Ben deit l'um escuter.
Jo endirai une
Duce chose en rime,
Clere cum la lune
Quant l'um apele prime.
. . . . . .
De une aboie est la geste
Burch est anumé
Mes Burch ne out elle a nun
Quand primes fu truvé ;
Medeshamsted, par dreit nun
Esteit apelé :
Primes, dirum de tuz le lius
De cele cunté ;
Puis, dirrum les efferes
De chascun abbé
Ke puis cel ure de kes cest
Vir l'unt guverné.

Un des lius est Rameseie,
(Par la grace Deu);
Torneie, Cruland (1);
Et autres assez :
A nul de ces ne pot venir
Si l'um ne alt par nef,
Fors à Rameseie
Del une costé.
Ely est un ile
En cele cunté,
Sct lius lunge,
Et auter taunt, lé (2) :
Vint e deux viles
De ewe environé :
Mais ne par hoc, de treis
Punz est ele honuré.

Al chef del graunt palu
Est Burch herberie (3)
A Burch commence la palu
Si vait vers orient ;
Seizaunte liues dure ;
. . . . . .
Ke de une chose ; ke de auter
Taunt li unt duné,
Ke plus esteit riche
Ke nule cité :
Par-co-ke taunt esteit riche
Haut nun l'unt duné
Gildenburch, par dreit nun

(1) *Ramsay*, *Thorney*, *Crowland*, trois villes sur des îlots dans la plaine marécageuse d'Ely.
(2) *Le*, large. (3) Herberie, lieu plein d'herbes, pâturage. (*Roquefort.*)

L'unt apelé,
Uncore des ka cest iur
Burch est anume.
A cel tens en tel reverence
Esteit icel muster,
Ke si erceveske, u eveske
Priur, u abbé;
Rei, u cunte, u baron,
U noble chivaler,
U clerc, u lei, u dame,
I vint pur urer (prier).
Quand serreit à la porte
Ke ferreit descauser;
Et diloc; des ka (1)
Vant irreit un pez,
Sa offrende li mettreit,
De bone volonté;
Kar, enter le freres aveit
Si grant charité,
Et si graunt religiun,
E tel autorité,
Ke, si acun de cus trespassat
Par nule cunté
Riches e poveres lur chef
Unt encliné
Si-cum il eust esté
Le aungel dampnedeu (2);
Et sa seint beneicun
Li unt demaundé.
. . . . . .

(1) Des ka, *déchausse*, v. f. déchaus.
(2) Dampnedeu, *du Seigneur Dieu*, Dominus Deus.

En 963, *le roi Edgar*

Vit cel muster noble,
E en bon liu posé;
E od cuvent des moines
Tres-ben ordiné,
Et des beaus aurnemenz
Le vit ben honuré:
E oist les charités
E les dignités
Ke il aveient, en le veus parreis (1)
Del muster, truvez,
Ke li moines jadis
Aveient y misez
Quant li Daneis vindrent
E li vulerent tuer;
E oist le privilegges,
E les auttoritex;
Ke le pape Seint-Agathun (2)
Li aveit otroié
Ke ele fust aussi fraunche
Cum Rume la cité.
. . . . . .
Après li (Kenulf) fu Alfsi
A Burch fet abbé:
Mut fu sage e prudum
Le liu ad avauncé.
Reliques et aurnemens
Mux ad purchasé (3),

(1) En le veus parreis, *dans les vieilles murailles*, *veteres parietes.*

(2) L'éditeur anglais regarde comme controuvée la charte de St Agathon, ici citée; il pense qu'elle est de la fabrication de Remaldus, l'auteur de cette chronique rimée.

(3) Mux ad purchasé, *a beaucoup acheté.* Purchasé n'est pas un angli-

Et le cors seint Florentin
De Bonval acaté.

. . . . . .

Au temps de l'abbé Léofric, ou Leuriz (1) :

En son temps fu un moine
Eilric out a nun,
Cest fu seint e prudume ;
(A Deu le mercium !)
A eveske de Dunholm
Est echoisi,
Mult ben le guvernad
(En verite vus di).
Kar pur l'amur dampnedeu
Tost le desguerpi :
E taunt cum il le guvernad
Od graunt honur le tint.

. . . . . .

E a ses frères a Burch
Pur Deu servir remit.
Une vespre, cum il fist
En l'Eglise pur urer,
Estut-le deble devaunt li
En le muster,
En la guise de une enfaunt,

cisme, comme on pourrait le croire; ce mot appartenait alors au français, non à l'anglo-saxon. Voyez au Glossaire roman de Roquefort *pourchaas* et *pourchacer*. Le premier mot signifie *poursuite*, *sollicitation*, *négoce*; le second, *poursuivre*, *négocier*, *chercher*. Depuis, par un singulier retour, le mot a disparu du français et s'est fixé dans l'anglais.

(1) *Leuriz* paraît avoir été la forme francisée du nom de *Léofric*. On s'étonne beaucoup moins de la différence, en songeant que *u* est là pour *v*, qui serait là pour *f*. Ainsi le nom d'Alfred est écrit dans une édition de ses Lois, au XVIe siècle, *Alured*, pour *Alvred*.

E loinz del auter,
Si dist ke treis feis
Destruereit le muster :
Al primer feis, serreit robé
Et les moines, en-cacé (de là chassés),
Al auter feis, serreit ars (brûlé)
Et tres-tut deguasté ;
E à la terce devereint
Les moines medler ;
Et chascun moine, auter
Od sun cutel, tuer (1).
Quant co ad dist, si volt aler,
Vers le graunt auter ;
Mais l'eveske li defend
Del part dampnedeu,
Quand co oit le deble
Il s'en vole cum fume
E après-li en le muster
Tel puur (2) ad lessé ;
Ke uncore de kes (3) à minuit
Ceinz-i (4) ad duré.

Les deux premières prédictions du diable furent accomplies : le monastère fut pillé par les Danois ; et plus tard, il fut consumé par les flammes, sauf l'église et le dortoir. La majeure partie de la ville fut détruite dans le même incendie. Ceci arriva un vendredi, 2e jour des nones d'août 1116.

Voici le récit :

La veille de seint Osuuald

(1) Voici le sens de cette phrase, qui est plus claire dans le latin de Hugo Candidus : « Et à la troisième fois, les moines se mêleront (se soulèveront les uns contre les autres), et chaque moine tuera les autres de son couteau. »

(2) Puur, *puanteur*. (3) De kes, *depuis lors*. (4) Ceinz-i, *céans*.

Li freres sunt enter
Eu li refreitur
Pur les tables amender ;
Puis entre le Abé
(Par male destiné)
E vit ke il ne furent
Pas à sa volenté ;
Si lur maudist tres-tuz,
Et puis s'en est alé ;
A la Curt de Caster
Tost s'en est hasté :
Un Serjaunt fu en le pestrin (1)
Si fu mult curcé (2),
Pur-co-ke le Fu ne art
Pas à sa volunté ;
Si dist un mot au deble
Cum hume aragé
« Quant pur moi ne vulex,
Vus arde le maufé. »
E sitot cum il deble
Out anumé,
Par le engin del deble
Le Fu est enflaumé :
Si saut sus de kes a treff (3),
Si ardout mult eler (4),
E ard tuz les mesuns
E tres-tut le muster
E eu la vile nul mesun

(1) Pestrin, *réfectoire*, de pascere. V. Gloss. de Roquefort, au mot *pestre*.

(2) Curcé, *courroucé*. Gloss. v. *coursé*.

(3) Treff, signifie à la fois *poutre* (trabes), et *pavillon*, *tente*. Gloss. de Roquefort.

(4) Eler, *vivement*, *aussitôt* (alacriter). Gloss. verbo *eles*.

Ne remist (1) enter :
E mis le truvun escrit
Si saivun de vérité,
Ke neuf iurs plenement
Cel Fu i ad duré.
Ore est parempli
Co ke le maufé,
Dist jadis a Eilric, etc.

. . . . . .

Deu defend le terce
Par sa pitié.

. . . . . .

L'abbé Léofric marcha avec Harold contre Guillaume :

En icel tens Willam le Duc,
Si cum la letter dist,
De Normandi, tut Engeltere
Par sa force conquist :
E en sa cumpainie
L'Abbé Leuriz esteit ;
E diloc, a sa abboi
Malade veinit.

. . . . . .

Leuriz la nuit de tus seinz (Toussaint)
A sa fin alad :
Graunt fu le doil par Engeltere
Ke l'um par li fesad.
En sun liu Brand a abbé
Tost est achoisi
Cil tres-ben le guvernad
Mes poi de tens vesqui.
En la terz an après

(1) Remist, *resta* (remansit).

Murut Brand l'abbé ;
(A Deu et a seint Père (St Pierre)
Se alme seit cumandé) :
Le rei Guillam igulement
Le abboie ad duné
A un clerc de Normandie
Toroud apelé (Thorold),
Quand poi-de tems après ico
L'aveit, guverne ;
Vendrent le Daneis
La gent maluré :
. . . . . .
Heruuard lur admonestreit,
« Quei gisum vus ici (1) ?
» Alons mis al muster de Burch
» Od nos vasals hardi (2) ;
» Si prengum or e argent,
» Si l'amenum deske ici,
» Kar mult i ad de richesce
» Par vérité vus-dé. »

Ils pillèrent le monastère comme nous l'avons raconté :

Ore est Gilden Burch
A Chaitif-Burch tourné.

Voici maintenant un grand prodige ; c'est en l'an 1127, après l'arrivée de l'abbé Henri :

En le primere an
Quant il esteit al muster venu,
Si furent graunz musters (*monstres*),
Oiz en nuz (*entendus de nuit*),
Par tut la quareme :

(1) Que faites-vous ici ? (2) Vasals, *vaisseaux*, *navires*.

Ne vue de iur,
Parmi les champs parmi les prés
Mut fu graunt hydur (1)
De Burch deska Stanford
En bois tut-entur (*à l'entour*) :
Si esteient tuz ners ;
E alouent (2) cum venurs :
Od neirs chens, e od cornes,
E ourent graunz ouz (3) ;
E esteient xx ensemble,
U xxx. u x. u viii.

Ce merveilleux prodige étant bien mieux raconté dans le texte anglo-saxon, je vais le traduire littéralement :

An 1127. Personne ne peut douter de la véracité du fait que je vais raconter, car il est à la connaissance de tous les hommes du pays. « A peine l'abbé Henri fut-il parvenu à l'abbaye (ce qui eut lieu un dimanche pendant qu'on chantait *Exurge quare ô Domine*), qu'on vit et qu'on entendit un grand nombre de chasseurs poursuivant rapidement une chasse. Ces chasseurs étaient vêtus de noir, de taille gigantesque et d'aspect sinistre ; leurs chiens étaient noirs, ouvraient des yeux énormes et menaçants ; ils étaient montés (les chasseurs sans doute et non les chiens) sur des chevaux noirs et sur des boucs noirs (4) ; on les a vus dans la cam-

(1) Hydur, *hideur*, *horreur*, *effroi*. Gloss. v. *hide*.

(2) Alouent, *allaient*.

(3) Et ouvrent de grands yeux.

(4) L'éditeur anglais voudrait repousser l'idée des boucs noirs, qui ne lui paraissent pas une monture suffisante pour de si terribles personnages que les chasseurs dont il s'agit. Il pense que *bucces*, anglo-saxon, ne signifie pas bouc ; cependant le Dictionnaire comparatif de Meidinger, au mot allemand *bock*, nous démontre que ce mot signifie bouc dans toutes les langues du nord ; en islandais *buk*, en anglo-saxon *bucc* et *bucca*. L'éditeur anglais admettrait volontiers la proposition de quelques savants, de traduire

pagne de Burch et dans les bois de Stamford ; et les moines ont entendu sonner les cors pendant la nuit : ceci fut vu et entendu depuis la Quadragésime jusqu'à Pâques. Tels furent les prodiges qui signalèrent l'entrée de l'abbé Henri au monastère. Mais quelle sera sa sortie? Nous ne pouvons le dire, Dieu seul la connaît. »

CH. MOURAIN DE SOURDEVAL.

swarte bucces par cerfs noirs, parce que ces animaux sont plus grands. Ces érudits ont-ils bien calculé toute la force d'un bouc sorcier ?

— J'ajouterai qu'au moins, pour l'Ouest de la France, le bouc et la chèvre jouent un grand rôle dans la mythologie du moyen-âge. Les détails que je pourrais donner à ce sujet ne peuvent rentrer, même par aperçu, dans une simple note. D. L. F.

LES ILES ANGLO-NORMANDES (1).

§ Ier. *Données statistiques et historiques sur Jersey et Guernesey.*

C'est un fait observé depuis longtemps, que nous sommes plus avides de connaître, même imparfaitement, ce qui nous est entièrement inconnu, que de connaître tout-à-fait ce sur quoi nous n'avons que des notions incomplètes et insuffisantes. J'ajouterai que, en opposition à ce que semblerait demander la raison, nous attachons souvent plus d'importance aux choses, par cela seul qu'elles sont plus éloignées de nous par le temps ou par l'espace. Des milliers de volumes ont été publiés sur l'ancienne Egypte, sur Babylone, sur Tyr, sur Troie, et même sur l'Eden; nous avons une masse effroyable de voyages en Perse, en Chine, au Mexique, à Van-Diémen-Land, et la bibliothèque du Roi ne possède pas le plus petit livre sur les îles anglo-normandes, qui cependant valaient bien la peine d'être étudiées un peu, comme j'espère le montrer tout à l'heure.

« GUERNESEY, île de la Manche, à douze lieues O. des côtes de France, longueur cinq lieues, largeur quatre, a une ville, commerce de vins, eau-de-vie, et appartient aux Anglais. Latit. N. 49° 21', long. 4° 52' O. » Voilà ce que j'avais lu dans Vosgien, voilà tout ce que je savais de ma future résidence, lorsqu'en 1827, l'espèce de proscription toute spéciale dont m'honore encore aujourd'hui l'université de

(1) Voir la première série de la *Revue anglo-française*, t. I, p. 301 et s. 371 et s., et t. IV, p. 444 et s.

France, mon *alma mater*, comme dirait Byron, me contraignit à accepter, dans cette île, une chaire généreusement rétribuée au collége royal Elisabeth.

Comme il arrive ordinairement, je tirais de mon ignorance même un préjugé défavorable au sujet ; je m'attendais à trouver une pauvre petite île, habitée par des pêcheurs et des contrebandiers, digne en tout du mépris dédaigneux avec lequel l'ont traitée tous nos historiens, sans exception, et la plupart de nos géographes. Combien ne fus-je donc pas étonné, dès mon arrivée, de voir que cette *île anglaise* ne paie pas un sou d'impôt à l'Angleterre, que la langue anglaise n'y est celle ni du barreau, ni de la chaire, ni du peuple; que la loi anglaise n'y est point en vigueur; que la monnaie anglaise, quoique recherchée, n'y est pas monnaie courante; et qu'enfin les Anglais y sont appelés *étrangers* et traités comme tels! Mon étonnement redoubla, quand je trouvai sur ce petit point du globe toute la nomenclature féodale des anciens temps; quand j'entendis parler de baïlli, de sénéchaux, de prévôt, de sergents du roi, de bordiers, de pions, de dîmes et champarts, de deniers tournois, de chefs-plaids, de chevauchée du roi, etc., etc., et qu'à côté de cela je vis un gouvernement municipal vraiment digne de ce nom, des magistrats élus par le peuple, non salariés, non revêtus d'un costume particulier, et rendant la justice sans code, sans recueil de lois. Quels changements, mon Dieu, pour une traversée qui s'exécute quelquefois en moins de six heures! Que de choses nouvelles et intéressantes pour moi! J'ai pensé qu'elles pourraient paraître à d'autres aussi intéressantes et nouvelles, et, pendant un séjour de dix ans, j'ai pris quelques notes dont je vais consigner ici l'analyse, m'arrêtant davantage sur tout ce qui a rapport à la loi et à l'administration de la justice.

Appelée en latin *Sarnia*, quelquefois *Sarmia* ou *Sarma*,

Guernesey, dont je veux m'occuper surtout, a-t-elle été connue des Romains? Est-ce elle que César désigne sous le nom d'*Insula sacra*? Doit-elle ce nom à la qualité de son sol, mortel à tous les reptiles, ou bien à la sainteté des moines qui y vécurent à une époque reculée? Ce sont là des questions qu'il serait fort difficile et en même temps fort peu important de résoudre. Ce qui est plus certain, c'est que cette île, comme toutes celles de la polynésie anglo-normande, présente avec la Normandie des rapports géologiques si frappants, qu'on pense qu'elle en faisait autrefois partie intégrante, et qu'elle en aura été séparée, à quelque époque fort ancienne, par quelque grand bouleversement naturel. Il est également constant que Guernesey et les îles voisines ont appartenu à la France dès les premiers temps de la monarchie; qu'elles formaient, au civil, une dépendance de la Neustrie, et qu'au spirituel elles ressortissaient de l'évêché de Coutances. Pour les temps anciens, l'histoire générale de Guernesey se confond donc avec celle de la France. Quant aux documents de son histoire particulière, ils ont péri dans un incendie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où ils avaient été portés par les moines, obligés de vider les îles après la chute du catholicisme.

Incapable de résister plus longtemps aux irruptions toujours renaissantes des *hommes du Nord*, sentant combien les sacrifices partiels faits jusque-là pour obtenir une paix éphémère avaient été inutiles et ruineux pour la France, Charles le Simple abandonna, en 911, à leur chef Rollon, la Neustrie et ses *dépendances*, pour s'y fixer et la tenir comme un grand fief relevant immédiatement de sa couronne.

On vit alors un phénomène curieux: le chef d'une troupe de pirates sauvages et païens devint tout-à-coup un prince législateur et chrétien; il gouverna avec sagesse et modération des états qu'il avait dus à la violence et à la rapine; et

son peuple, régénéré tout entier avec lui, donna dès lors au monde un spectacle qu'il n'avait pas vu depuis la fondation de l'empire romain. Un fait non moins curieux et non moins rare, c'est que les six successeurs de Rollon, jusques et compris William le Conquérant, qui ceignit la couronne ducale en 1036, furent tous de grands princes.

En 1066, William le Conquérant ou le Bâtard acheva la conquête de l'Angleterre, sans perdre la Normandie, qui continua de se régir par ses anciennes lois, et de jouir de ses priviléges accrus encore par la reconnaissance d'un chef victorieux. On peut voir dans l'ouvrage de M. Thierry, et mieux encore dans Walter-Scott, quelle différence immense mit William entre la condition des Anglais qu'il avait vaincus, et celle des Normands qui l'avaient aidé à vaincre.

Lorsqu'en 1199, Philippe II de France, sous prétexte de venger le meurtre du jeune duc de Bretagne, eut confisqué la Normandie sur John, douzième duc et sixième roi d'Angleterre (de race normande), les îles de Guernesey, Jersey, etc., restèrent fidèles à ce malheureux prince. (Il est assez remarquable qu'aucun historien de France n'ait daigné parler de ce fait, et qu'ils aient tous considéré la conquête du duché comme complète.) Dès lors elles représentèrent à elles seules toute la Normandie, c'est-à-dire la terre natale des conquérants; elles continuèrent à parler la langue normande, à se régir d'après les lois données à la Normandie par Rollon et ses successeurs, à jouir des priviléges immenses que ces princes leur avaient accordés, priviléges auxquels le roi John ajouta beaucoup encore, pour les récompenser de leur fidélité et les engager à persévérer....

Voilà la raison patente de la position exceptionnelle de ces îles. Mais, dans le vrai des choses, il y en a une autre plus puissante. La polynésie anglo-normande est plus rapprochée de la France que de l'Angleterre; les mœurs y étaient autre-

fois plus françaises qu'anglaises ; la langue du peuple y est encore aujourd'hui le français du quatorzième siècle. Il était à craindre qu'au premier mécontentement elle ne se jetât dans les bras de la France, et c'est ce que l'Angleterre n'a pas voulu ; car ces îles, dont la possession lui coûte dix millions par an en temps de paix, sont pour elle d'une immense importance en temps de guerre maritime.

Les îles anglo-normandes n'ont jamais été réunies à l'Angleterre, comme la principauté de Galles, l'Ecosse et l'Irlande : elles appartiennent à la couronne, comme le Hanovre, et ont conservé leurs lois, leurs coutumes et une indépendance presque complète, ne reconnaissant que les ordonnances du *roi en conseil*, et ces ordonnances même n'y étant obligatoires qu'après que la cour royale de chacun des deux grands bailliages les a examinées et en a consenti l'inscription sur ses registres. A ce léger protectorat près, chacun des deux bailliages est une petite république dans toute l'acception du mot.

Quoique l'art ait beaucoup fait pour rendre Guernesey et Jersey imprenables, leurs principales fortifications sont encore la terrible ceinture d'écueils et de rochers dont la nature les a entourées. Les côtes de ces deux îles sont fécondes en naufrages, et tout récemment encore l'*Hermione*, de Saint-Malo, est venue périr corps et biens devant Saint-Hélier, capitale de Jersey, pour avoir pris les feux de la ville pour ceux du port.

Guernesey et Jersey sont aujourd'hui, pour la ville et la campagne, deux îles d'un aspect tout-à-fait anglais. La première renferme 25,000 habitants, et la seconde 33,000, indépendamment de la garnison et d'une population étrangère qui va de 1,000 à 1,500 dans chacune. Il n'est pas étonnant qu'en France, et même en Angleterre, on regarde ces deux îles comme un refuge pour tous ceux que des raisons quel-

quefois peu honorables ont forcés à quitter leur patrie. Là, en effet, point de douanes pour les bagages, point de passeport pour les personnes ; on entre comme chez soi et l'on s'en va de même. Hâtons-nous d'ajouter que les limites étroites des îles, l'excellente police des connétables, et plus encore les mœurs douces et pures des habitants, forcent les étrangers, quels qu'ils soient, à respecter les lois et coutumes d'un pays où ils trouvent une hospitalité si entière : nulle part peut-être les crimes ne sont plus rares, ni les délits plus promptement réprimés.

Si l'on réfléchit que Jersey n'est qu'à cinq lieues et demie et Guernesey à douze des côtes de France, l'on ne s'étonnera pas que des familles entières d'industriels français y aient cherché un asile lors de la révocation de l'édit de Nantes. A l'époque de notre première révolution, les nobles et les prêtres affluèrent à Guernesey et à Jersey. En 1815, le maréchal Grouchy, M. de Maubreuil et bien d'autres vinrent y cacher leur tête proscrite.

Plus tard, en 1823, arrivèrent les débris de la conspiration de Berton, de la Rochelle, et la légion française de la Bidassoa, ramenant avec elle 3 ou 400 Espagnols constitutionnels ; aussi il m'est arrivé, dînant à table d'hôte, de n'y trouver que le maître et moi qui ne fussions pas condamnés à mort : il est vrai que, sur 40 convives, quelques-uns l'avaient été deux ou trois fois, ce qui faisait compensation. Des grâces partielles et la révolution de juillet avaient à peine rendu ces Français à leur patrie, que des Vendéens vinrent prendre leur place. Avant sa folle équipée en Bretagne, la duchesse de Berry était venue par deux fois à Guernesey. Malheureusement les îles sont également ouvertes aux voleurs, aux faussaires, aux assassins de tous les pays ; la lettre de change est le seul fait, non consommé dans les îles, pour lequel l'étranger puisse y être inquiété. Toutefois, quiconque y aborde

est censé pouvoir subvenir à ses propres besoins ; la mendicité y est complétement inconnue. Si donc un étranger y tombe en état de vagabondage, avant les douze mois de séjour qui lui donneraient droit aux secours de la paroisse, le capitaine qui l'a amené est obligé de le réexporter, de payer ses frais d'hôpital ou de prison, ainsi que toutes les dettes qu'il aurait contractées dans le pays.

Depuis la réforme, les îles ressortissent de l'évêché de Winchester. La religion dominante y est l'anglicanisme régulier ; mais on y trouve, outre deux chapelles catholiques, toutes les sectes protestantes possibles. Il n'y a pas à Guernesey, sur 25,000 habitants, moins de 50 petites religions ; il est vrai qu'il y en a de si extravagantes, qu'elles ne sont guère professées que par 8 ou 10 individus chacune. Le service de l'église régulière se fait en français, ou plutôt dans une langue anglo-normande que ces gens-là veulent bien appeler du français. Chacun des deux bailliages forme, au spirituel, un doyenné distinct. Jersey a 12 paroisses et Guernesey 11, outre un nombre infini de chapelles, qui sont des entreprises particulières et s'exploitant par actions, comme chez nous les salles de spectacles ou de concerts. Les ministres du culte régulier, outre leur casuel, sont salariés par la dîme, impôt qui ne pèse que sur les propriétaires fonciers, et qui est bien loin, malgré son nom, de s'élever au dixième du revenu.

Les îles anglo-normandes ont résolu, de temps immémorial, le problème qui tourmente encore aujourd'hui nos économistes et nos hommes d'état. L'impôt, excessivement modique, frappe toute espèce de revenu. Une fois l'an, chaque citoyen se présente en pleine église ; il y déclare, sous la foi du serment, quel est son revenu foncier, à quelle somme s'élève ce qu'il peut posséder de rentes au grand livre, quel rapport il retire de ses actions dans telle ou telle entreprise,

ce qu'il gagne par son industrie ou sa profession, etc. ; et il est imposé en conséquence par des collecteurs dont les fonctions sont gratuites. On croirait peut-être que chacun doit se faire pauvre pour payer moins ; pas du tout : d'abord tout le monde se connaît, ensuite on n'est pas fâché de se donner de l'importance, on a des filles à marier, et toutes ces raisons font que chacun s'évalue plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité.

Les Guernaissais et les Jersais sont un peuple essentiellement religieux, plus rigoriste vingt fois que les catholiques, pour lesquels ils professent une souveraine horreur. Le théâtre y est regardé comme un lieu de perdition, comme le vestibule de l'enfer ; une misérable troupe de comédiens d'Exeter, qui vient y passer chaque année six semaines, y joue presque toujours à perte. Encore que presque tous les hommes y jouent de la flûte, et que presque toutes les demoiselles y touchent du piano, je ne connais pas de peuple moins musicien : je ne me rappelle pas, en dix ans, avoir entendu l'indigène exécuter juste le morceau le plus simple, ou chanter sans détonner dix fois la moindre chansonnette. En général, les artistes n'ont rien à faire dans les îles anglo-normandes. On y est marchand avant tout, et puis les idées religieuses... On ne me croira pas quand je dirai que j'ai connu vingt personnes, fort raisonnables du reste, qui me racontaient gravement qu'elles avaient rencontré Christ sur telle route, que Christ leur avait dit ceci, et qu'elles lui avaient répondu cela. Dans nos bals, on quête pour les pauvres ; à Guernesey et à Jersey, on quête pour la conversion des juifs et des gentils.

§ II. *Mode de gouvernement établi à Jersey et à Guernesey. — Administration de la justice dans ces îles, et dispositions législatives qui les régissent.*

Nous avons dit que Jersey et Guernesey sont régies par

les ordonnances du roi d'Angleterre en conseil, mais ces ordonnances sont fort rares; c'est plutôt une protection qu'un commandement qu'exerce le prince à leur égard; et le véritable gouvernement de ces îles est, au plus haut point, municipal et républicain.

Dans chacune des onze paroisses de Guernesey et des douze de Jersey, tous les citoyens portés au contrôle des contributions choisissent, à la pluralité des suffrages, les membres du conseil municipal qui, de leur nombre, prennent le nom de *douzainiers*, encore qu'ils soient vingt dans la paroisse de la ville. Les fonctions des *douzainiers* sont à vie, et les exemples de démission sont fort rares. Les *douzainiers* fixent le budget et règlent les affaires particulières de la paroisse. La police y est exercée par un *connétable* (constable) et deux *assistants-connétables*, élus pour un an à Guernesey, pour trois à Jersey. Ces fonctions sont gratuites, et nul ne peut les refuser, non plus que celles de collecteur des taxes et de marguillier, qui sont également gratuites. Quant aux affaires générales de l'île, au budget général des recettes et des dépenses, tout cela est réglé dans la réunion des *états*, qui a lieu trois fois l'an, à l'ouverture de chaque session judiciaire. Ces états sont ainsi composés : le bailli (président de la cour royale), les douze *jurés* (dont il sera parlé plus bas), le procureur général (droit de présence, sans voix délibérative), le doyen, les recteurs de chaque paroisse, enfin le connétable représentant de chaque paroisse, qui n'a point à exprimer son opinion particulière, mais bien celle de la *douzaine*, laquelle a auparavant examiné les objets en délibération, que le bailli a fait connaître au public par la voie de l'impression. Ainsi le recteur a une voix pour lui seul, et tous les autres habitants de la paroisse n'en ont qu'une pour eux tous. Les ordonnances ainsi rendues dans l'assemblée des états acquièrent immédia-

tement force de loi ; celles rendues par la cour royale seule, dans l'intervalle des sessions, ne sont que provisoires.

Cette cour royale, dont l'origine remonte aussi loin que la séparation des îles d'avec la Normandie, leur métropole, se compose du *bailli*, ou président nommé par le roi, et de douze *jurés*, élus à vie par tous les citoyens. Ce mot de *jurés* n'est pas absolument le mot propre en français, car ces magistrats sont juges à la fois et de la culpabilité et de l'application de la peine. Il n'y a pas d'autre tribunal dans le pays que cette cour ; tout est de son ressort : elle fait l'office de cour d'assises, de tribunal correctionnel et de simple police, de tribunal de première instance, de cour d'appel, de tribunal de commerce, de conseil de discipline et de révision pour les affaires de la milice. Des fonctions si diverses sembleraient, chez nous, demander des études préparatoires auxquelles la vie d'un homme suffirait à peine. Dans ce pays, il n'en est pas ainsi : la seule condition exigée de ces magistrats, c'est d'avoir été choisis par leurs concitoyens. Ils n'ont de leur vie ouvert un livre de droit, ancien ou moderne, s'en mettent peu en peine, et ne reconnaissent d'autre règle de leurs jugements que leur conscience et leur volonté. Quand les plaidoiries des avocats sont terminées et que le président a résumé les débats, chaque *juré* donne tout haut son opinion, en commençant par le dernier nommé, et remontant ainsi jusqu'au *bailli*. Il est fort rare que le président ordonne le huis-clos, plus rare encore que la cour se retire dans la chambre du conseil pour délibérer. Dans ce cas même, chacun des membres prononce toujours publiquement son opinion en rentrant dans l'audience.

Cette publicité du vote individuel est bien remarquable. Il semble en effet plus généreux et plus noble de voir chaque magistrat énoncer à haute voix l'opinion que lui dicte sa con-

science, que de le voir la glisser et la cacher, pour ainsi dire, au milieu de celles des autres, sous la forme collective : *le jury condamne* ou *absout*. D'un autre côté, n'est-il pas à craindre, dans un pays où tout le monde se connaît, que le juge recule devant les haines et les vengeances personnelles, surtout quand il est des premiers à parler, et ne sait encore si la majorité de ses collègues sera pour la condamnation ou l'absolution ? Sans prétendre résoudre cette grande question de la publicité du vote, je ne puis m'empêcher d'avouer que cette forme de procéder, où tout se passe en présence du public et des intéressés, est infiniment plus dramatique et plus animée que la nôtre. Les *jurés* motivent quelquefois assez longuement leur opinion : ce sont autant de plaidoiries pour ou contre ; ils s'éclairent mutuellement par des observations, prennent plus d'une fois la parole s'il leur convient, peuvent revenir et reviennent en effet sur l'opinion qu'ils ont d'abord émise, pour la modifier en tout ou en partie. Quelques légistes penseront peut-être qu'il est barbare de laisser l'accusé présent à ce débat ; je crois le contraire : là son âme est continuellement intéressée, occupée ; il écoute, il n'est pas seul livré à lui-même, il n'éprouve pas ces affreuses angoisses auxquelles le prévenu est en proie pendant plusieurs heures dans sa *chambre*, tandis que les jurés décident de son sort. Je suis sûr que si l'on consultait là-dessus le vœu des accusés, tous, ou presque tous, demanderaient à suivre les jurés jusque dans leur salle, et à connaître plus tôt une décision qui les intéresse si fort. L'homme qui se bat à l'épée ne sent point venir la mort, il la reçoit actif, échauffé ; au pistolet, il l'attend inactif et froid ; ce duel est plus terrible.

Pour les affaires criminelles, les jurés, en habit de ville à Guernesey, en robe rouge à Jersey depuis vingt ans seulement, doivent être au moins cinq ; mais quand il s'en trouve plus de cinq présents, ils prennent part au jugement, quel

que soit leur nombre. Les décisions se forment à la simple majorité des voix ; en cas de partage, celle du bailli compte double. Les jugements sont exécutoires sans appel ni délai. Les fonctions du ministère public sont remplies par deux officiers à la nomination du roi et faiblement salariés ; l'un a le titre de procureur général, et l'autre, qui lui est subordonné, celui de *contrôle du roi*. Nous ferons deux remarques sur ces officiers : la première, c'est qu'en affaires criminelles ils ont la parole les derniers ; en sorte que c'est sous l'impression immédiate de l'accusation que les juges prononcent, ce qui est contraire à nos usages et aux lois de l'humanité. La seconde, c'est qu'en affaires civiles ils plaident, ainsi qu'en Angleterre, comme de simples avocats, pour les particuliers et souvent l'un contre l'autre. Bien que ces offices soient à la nomination du roi, c'est le gouverneur qui nomme réellement. Son choix n'est guère qu'une affaire de forme ; la place, quand elle est vacante, est dévolue de temps immémorial au plus ancien des avocats ; il est sans exemple qu'on y ait jamais appelé un homme étranger au pays.

Les affaires civiles sont décidées par trois jurés au moins. Quand il y a appel, cet appel est vidé devant sept jurés, dont les trois premiers peuvent faire et font souvent partie. S'il s'agit d'une valeur de 200 livres sterling et au-dessous, la chose est irrévocablement jugée ; si la valeur est plus de 200 livres, les parties peuvent en appeler au roi en conseil. Ces appels à Londres sont fort rares, à cause des frais incalculables auxquels ils entraînent les plaideurs.

J'ai dit : les *jurés* jugent sans code et sans lois ; cela ne doit pas s'entendre d'une manière absolue, surtout en matière civile ; car, encore que rien n'enchaîne d'une manière obligatoire la volonté des magistrats, les avocats la dirigent autant qu'ils peuvent, en citant la *Coutume de Normandie*, les ordonnances des ducs et rois normands, et les arrêtés pris par

les commissaires extraordinaires qu'ils ont à diverses époques envoyés dans les îles. Toutefois, il s'en faut qu'au criminel les anciennes lois normandes soient exécutées dans toute leur rigueur, ces lois de sang qui ordonnaient la mort ou la mutilation, presque à chaque page, presque à chaque délit. Les peines actuellement usitées sont : la détention correctionnelle à l'hôpital de la ville, tenant lieu ici du *Workhouse* des Anglais ; la prison simple ; la prison au pain et à l'eau ; le bannissement à temps ou perpétuel ; l'exposition dans une cage de bois, pendant une heure ou deux, le jour du marché ; le fouet, administré également en public et sur la place du marché ; enfin, la mort par la pendaison. Dans les deux îles, il faut le dire à regret, l'exécuteur des arrêts criminels est, de temps immémorial, un Français. Ce fait s'explique, du reste, par l'espèce d'hérédité de ces redoutables et tristes fonctions. Les mœurs sont si douces dans les deux îles, que depuis 1815 il n'y a eu qu'une exécution à mort à Jersey et une à Guernesey ; encore ces deux jugements excitèrent-ils de violents murmures contre les deux cours, et furent-ils trouvés d'une excessive sévérité.

Par une bizarrerie fort étrange, le nombre des avoués est illimité, et celui des avocats est fixé à six, près de chaque cour. Ces charges ne s'achètent pas, elles n'exigent pas un cours d'études régulier. Quand l'une d'elles se trouve vacante, le bailli et les jurés examinent les candidats, qui doivent avoir travaillé précédemment chez quelque autre avocat, et fixent leur choix sur celui qui leur paraît le plus apte, sans avoir aucune autre raison à en donner que leur bon plaisir. Généralement, ces avocats ont fait une ou deux années de droit à Caen ; ils parlent un français détestable, mêlé de mots normands et anglais ; leur débit est ampoulé et de mauvais goût. Comme leur nombre est limité, ils ne se donnent pas la peine de travailler, sûrs qu'ils sont de gagner de l'argent,

pour ainsi dire malgré eux. La manie des procès est naturelle aux Jersais et aux Guernaisais ; ils l'ont puisée dans leur origine normande, et, sous ce rapport, ils ne la démentent pas.

Parmi les lois civiles qui s'éloignent le plus des nôtres, nous citerons la recherche de la paternité, importation anglaise. Sur le simple serment de la femme, l'homme des œuvres duquel elle se dit enceinte est obligé de se charger de l'enfant, ou de fournir caution valable qu'il *servira*, suivant sa fortune, de quatre à douze shellings par semaine pour son éducation, jusqu'à l'âge de quatorze ans. Il n'y a pas moyen de se soustraire à une accusation de ce genre, quelque imméritée qu'elle soit ; car il n'est pas souvent facile de prouver un fait négatif. Toutefois, s'il est démontré qu'une femme avait des intimités avec deux hommes à la même époque, ou si elle a eu antérieurement deux enfants, de deux pères différents, elle est considérée comme fille publique ; l'enfant tombe à la charge de la paroisse, et la femme est renfermée à l'hôpital pour un temps plus ou moins long, suivant la récidive plus ou moins fréquente.

Les partages entre les enfants se font, les maisons de ville exceptées, comme dans l'ancienne Normandie ; les filles ont moins que les garçons, et, parmi ceux-ci, l'aîné a plus que tous les autres. La coutume lui accorde un certain nombre de vergées de terre à prendre où il voudra dans l'héritage, pour son droit d'aînesse ; d'où il résulte qu'il a toujours au moins la maison d'habitation de plus que ses frères et sœurs, auxquels souvent il ne reste rien, quand l'aîné a pris ce qu'on appelle son droit.

Il existe à Guernesey une coutume plus ancienne, et dont on ne retrouve d'exemple que dans les livres de Moïse (1).

(1) Cette coutume, que l'auteur de l'article prétend n'avoir rencontrée que dans les livres de Moïse, tient à l'ancien Droit coutumier de France, qui généralement admettait le *retrait lignager*. D. L. F.

Quand un habitant vend un domaine patrimonial, son parent le plus proche, et sur le refus de celui-ci, le second, le troisième, etc., a droit de le prendre préférablement à l'étranger, moyennant le prix que celui-ci en donnait. Ce droit de *reprise* s'exerce pendant un an, en sorte que si l'acquéreur n'a pas amené tous les parents du vendeur devant la cour, pour déclarer qu'ils y renoncent, il est pendant un an exposé à se voir évincé de sa propriété, moyennant remboursement.

§ III. *La justice commerciale et la liberté de la presse. — Indépendance des diverses professions à Jersey et à Guernesey. — Système monétaire. — Loterie.*

Dans notre précédente division, nous avons dit que la cour royale remplissant dans chacune des deux îles toutes les fonctions judiciaires, c'est elle entre autres qui juge souverainement (au-dessous de 200 livres sterling) toutes les affaires commerciales. Trop de confiance dans la religion du serment amène une foule de banqueroutes dans le commerce de détail, et même dans la bourgeoisie. Le débiteur malheureux, imprudent ou de mauvaise foi, fait afficher à la porte de la cour royale un petit avis à la main ainsi conçu : « Le public est prévenu que le sieur N... est dans l'intention de *s'appliquer* tel jour à la cour, pour être admis à *renoncer*, ou bien à faire l'abandon de ses biens, meubles et châtels. » Au jour dit, le débiteur se présente par-devant un juge à ce délégué par la cour ; il fournit la liste de ses dettes et celle de ce qu'il possède. Les créanciers font alors quelques observations presque toujours sans résultat ; le débiteur prête serment sur la Bible qu'il ne peut donner que tant de shellings ou de pences à la livre sterling (tant par cent), ou même qu'il ne peut rien donner du tout ; il jure encore de payer l'intégralité de sa dette s'il vient à meilleure fortune. Le juge donne acte du serment, et tout est dit : le banqueroutier peut re-

commencer à travailler de nouveau le lendemain, c'est-à-dire faire de nouvelles dupes.

Ce qui rend illusoire l'intervention du juge dans la faillite, c'est l'absence ou la mauvasie tenue des écritures dans presque toutes les maisons de commerce. Il n'y a peut-être pas dix négociants, dans chacune des îles, qui aient des livres en règle ; les autres n'ont qu'un simple journal, un brouillon ; ils écrivent sur le dos d'un livre, sur le premier chiffon de papier venu, ou même ils n'écrivent pas du tout. L'histoire s'était conservée à Guernesey d'un épicier H...., chef d'une petite secte, ramification exagérée des quakers. Ce brave homme ne savait pas écrire, et cependant il tenait des livres ; voici comme. Il avait adopté un signe particulier pour chacune de ses pratiques, et un signe pour chaque mois. A côté du signe de l'acheteur il dessinait grossièrement l'objet vendu, puis il chiffrait le prix et la date, car il savait faire des chiffres. Un jour donc qu'il relevait avec une pratique le compte de toute une année, après plusieurs articles contestés, il énonça celui-ci : *Item*, le 18 janvier, vous avez eu un fromage, 14 shellings 4 pences. — Oh ! pour celui-là, voisin, je vous arrête ; il y a évidemment erreur ; je n'ai jamais mangé de fromage de ma vie. — Eh bien ! c'est que votre femme ou vos enfants en mangent, car le voilà bien certainement sur mon livre. — Impossible ; je ne puis pas le souffrir, il n'en entre jamais chez moi. — C'est étonnant ! Voyons, rappelez-vous donc, vous avez eu quelque chose de rond le 18 janvier ? — Attendez.... Ah ! oui, vers cette époque j'ai eu une meule à aiguiser. — Une meule à aiguiser ! c'est cela, parbleu ; seulement on m'aura dérangé, et je n'ai plus pensé à creuser le trou. Vous voyez bien, voisin, que mes livres sont exacts.

Ce que nous disons ici ne doit s'entendre que du petit commerce ; le haut commerce des deux îles jouit, au contraire, de la meilleure réputation sur toutes les places du monde. Il y a

plus, la plupart des bonnes maisons de Guernesey et de Jersey font des affaires d'affrétement et des chargements de 100 et 200,000 fr., sans que l'on songe seulement à leur demander une signature; elles n'en donnent jamais, et, de père en fils, leur parole vaut un contrat par écrit.

Nous avons parlé du débiteur se mettant lui-même en faillite; les choses vont différemment quand les créanciers l'y mettent. Le débiteur ne peut avoir qu'un gage, les biens ou la personne de son créancier, mais jamais les deux à la fois. C'est à lui de choisir. Le papier timbré est inconnu dans les deux îles; les effets et obligations sont sur papier libre. A défaut de paiement, trois jours francs après l'époque fixée, le protêt est formé par le ministère d'un notaire. Cette formalité remplie, le créancier peut faire vendre, dans les vingt-quatre heures, les meubles du saisi, ou emprisonner sa personne à vie pour la moindre somme. Par un usage déplorable, tous les protêts signifiés le premier jour d'audience de la cour ont entre eux un droit égal, quelle que soit l'origine de la dette, et acquièrent un privilége sur toutes les autres dont il pourrait être justifié postérieurement. Il en résulte qu'en cas de mise en faillite d'un commerçant, ou de déconfiture d'un particulier, tout ce qu'il peut posséder devient le gage des indigènes au détriment des créanciers étrangers.

Jersey possède 186 bâtiments de commerce, jaugeant ensemble 19,000 tonneaux; Guernesey 70 bâtiments, jaugeant ensemble 7,700 tonneaux (nombres ronds). Les exportations des îles sont peu considérables; elles consistent en pommes de terre, en bétail, quelques fruits pour l'Angleterre, avec peut-être 200 pipes d'eau-de-vie de pommes de terre, et des dalles d'un beau granit gris, extraites de la petite île d'Herms, dont les carrières ont fourni presque exclusivement tous les trottoirs de Londres. Ces objets, étant considérés comme produits anglais, ne sont chargés d'aucun droit à leur entrée

dans les trois royaumes ; les plus grandes précautions sont prises pour éviter la fraude qui deviendrait on ne peut plus productive, et les expéditeurs sont obligés de prêter serment devant la cour royale que ces marchandises sont bien réellement un produit du sol ou de l'industrie du pays. Malgré cet avantage, qui parait immense, la cherté des matières premières et de la main-d'œuvre est cause que les distilleries établies dans les deux iles n'ont donné que de médiocres résultats. On en peut dire autant de la fabrication du sulfate de quinine, et en général de tous les établissements qu'ont tentés des étrangers. Ils ont reçu peu d'encouragements, l'esprit du pays, essentiellement commerçant, n'étant pas du tout manufacturier.

Bon nombre de navires de Jersey sont employés à la pêche de la baleine et à celle de la morue ; les autres, ainsi que presque tous ceux de Guernesey, vont charger à Cette nos gros vins du midi et nos eaux-de-vie communes qu'ils portent au Brésil ; les retours se font en denrées coloniales qu'ils vont vendre à Trieste, Anvers, Hambourg et Oporto. Ces spéculations sont très-considérables, et généralement fort avantageuses. Quand les vins de France manquent, ou sont trop chers, on se rejette sur ceux d'Espagne ; mais ceux-ci sont moins en faveur sur la place de Rio-Janeiro.

On ne saurait nier que presque toutes les riches maisons des deux iles n'aient dû leur fortune à la contrebande entre la France et l'Angleterre ; mais la fraude a singulièrement diminué depuis la paix, parce que l'Angleterre y a placé des douaniers à ses frais, et qu'il est défendu aux navires au-dessous de 75 tonneaux de se charger de liquides. Les corsaires ont été aussi pour elles une grande source de prospérité pendant la guerre, aucun navire ne pouvant, pour ainsi dire, sortir de Cherbourg ou de Saint-Malo, sans être immédiatement aperçu par leurs croiseurs. Il serait impossible d'éva-

luer le tort que ces îles ont fait à notre commerce, et si Napoléon eût bien connu leur importance, nul doute qu'il n'eût essayé de s'en emparer à tout prix.

Puisque nous en sommes à parler des corsaires, c'est le lieu de rapporter l'histoire du capitaine S... Le capitaine S..., de Saint-Malo, était l'un des corsaires les plus redoutables qui aient affligé le commerce anglais dans l'Inde, pendant les guerres de la révolution et de l'empire. Fait prisonnier une première fois, et conduit à Guernesey, il avait eu, comme officier, la ville pour prison, et s'était sauvé en plein jour au milieu de dangers inouïs. Repris dans la même année, on lui avait infligé la punition ordinaire des officiers ayant faussé leur parole (*broken word*); il avait été renfermé dans une prison murée, avec les soldats et les matelots. Le capitaine S... enrageait; la force ne pouvait rien contre des murs de granit que baignait la mer : il eut recours à la ruse. La place de bourreau était vacante; il la demande. Grand fut l'étonnement de la cour royale, car S... jouissait et jouit encore de la plus belle réputation du monde. On le fait venir, on lui fait mainte et mainte observation; il persiste; on le soumet au serment, il le prête dans ces termes normands : « Je jure de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées, et de ne pas *vider* l'île sans la *liberté* (permission, congé) de ces MM. de la cour. » Le voilà libre et bourreau en titre. Le lendemain, il se promène sur le port; il avise un batelet de la douane, qu'il connaissait bien, et qui portait aux bossoirs, pour nom : *La Liberté de Guernesey*. S... profite de la marée descendante; il saute dans le batelet, et seul, sans boussole, sans pain, sans une goutte d'eau fraîche, armé de deux rames, le voilà qui sort du port de Guernesey en plein midi et cingle vers la côte de France. La sentinelle anglaise l'ajuste d'un coup de fusil et le manque; le poste entier de la jetée tire dessus et le manque; il passe à portée de pistolet du fort Cor-

net ; il essuie le feu de quarante-huit bouches de bronze et n'est pas atteint ; il traverse l'escadre anglaise, puis la croisière à la côte de France ; il entre à Saint-Malo d'une seule marée : on le porte en triomphe. Le lendemain, il commandait l'*Insultant ;* le surlendemain il est repris, reconduit à Guernesey, amené devant la cour royale. Il explique son calembour. Si on ne le trouve pas bon, on admire son courage ; on lui rend sa prison d'officier, et, cette fois, il l'a gardée jusqu'à la paix. Depuis, il est allé à Buénos-Ayres avec trois hommes et un mousse. Aujourd'hui, on le voit, dans les cafés de Saint-Malo, marchandant une demi-tasse, lui qui pendant la guerre dépensait mille écus à un dîner, vaisselle comprise ; elle ne servait qu'une fois.

Les amendes sont au profit du roi, au nom duquel se rend la justice ; il les abandonne, ainsi que le revenu de certaines propriétés et les redevances de certains fiefs qu'il possède dans l'île, à un seigneur de la cour qui a le titre de gouverneur général ; ainsi lord Beresford retire 100,000 fr. de Jersey, et sir William Keppel 60,000 fr. de Guernesey, sans avoir, ni l'un ni l'autre, mis le pied dans leur gouvernement. Toutes les places sont doubles en Angleterre : d'un côté, le titre et le plus gros traitement ; de l'autre, le traitement inférieur et les fonctions réelles. Dans chacune des deux îles réside un lieutenant gouverneur, commandant en chef la garnison et la milice. Celle-ci se compose de quatre régiments d'infanterie à Guernesey, de six à Jersey, plus un régiment d'artillerie et un de cavalerie. L'artillerie est fort bonne ; mais, depuis la paix, la cavalerie n'existe guère que sur le papier. Tout citoyen fait partie de la milice depuis seize ans jusqu'à soixante ; il n'y a pas de garde à monter : passer la revue quatre fois, tirer à la cible cinq ou six fois par an, voilà tout le service. Contrairement à nos usages, la troupe régulière a le pas aux revues sur la milice, parce que ce sont les soldats

du roi, et que les autres ne sont que les soldats de la commune. Le milicien ne s'habille pas à ses frais, comme notre garde national; il reçoit du roi un uniforme complet, tous les cinq ans; en revanche, il n'élit pas ses officiers, qui sont tous nommés par le lieutenant gouverneur. Il en est de la milice comme de l'armée anglaise : les *gentlemen* sont officiers d'emblée, les autres ne passent jamais les galons de sergent-major.

Toutes les professions sont libres à Jersey et à Guernesey, les patentes y sont inconnues; les débitants de liquides sont seuls soumis à un droit de licence, et il n'y a pas plus de quatre ans qu'on a exigé des pharmaciens et chirurgiens un certificat de capacité. Du reste, se fait qui veut boucher, boulanger, libraire, imprimeur, journaliste : point de timbre, point de cautionnement, liberté entière de la presse. Chacune des deux îles possède quatre à cinq journaux paraissant une fois la semaine, quelques-uns en anglais, d'autres en français, ou quelque chose d'approchant, au prix modique de cinq shellings par an, ou deux ou trois sous l'exemplaire. La diffamation contre les particuliers est le seul motif pour lequel ces journaux aient été jamais poursuivis, et dans ce cas le rédacteur en est quitte pour faire des excuses en cour royale et payer une légère amende, toujours exprimée en livres, sous et deniers tournois.

Le système monétaire des îles n'est pas ce qu'elles offrent de moins bizarre : le prix des marchandises est prononcé en monnaie anglaise, livres sterling, shellings et pences, puis il est payé en monnaie de France, non pas avec notre monnaie décimale actuelle, mais avec nos vieux écus de 6 et de 3 liv., nos vieilles pièces de 24 et 12 sous. Marquées ou non, ayant ou non le poids, toutes ces pièces passent. Il n'y a pas plus de trois ans que les écus de 55 sous étaient reçus pour 56; il n'est donc pas étonnant que les îles soient encombrées de ces

mauvaises pièces, sur lesquelles elles ont perdu considérablement, depuis qu'elles sont tout-à-fait démonétisées en France. On voit peu de sous, et la monnaie de billon ne consiste guère qu'en liards, qu'on appelle *doubles*, comme autrefois dans quelques-unes de nos provinces. Les *états* des deux îles ont émis des billets (*notes*) d'une et de cinq livres sterling (24 et 120 fr.), qui sont reçus et donnés comme argent comptant, encore que tous ne soient pas, comme nos billets de banque, payables à vue. Les états de Jersey s'avisèrent, en 1813, de faire frapper des pièces d'argent de 18 pences et de 3 shellings (1 fr. 80 c. et 3 fr. 60 c.); malheureusement cette monnaie était à très-bas titre, ce qui tenta la cupidité des contrefacteurs anglais, et maintenant l'île est chargée de vingt fois plus de ces mauvaises pièces qu'elle n'en avait réellement émis. Les monnaies anglaises et les monnaies décimales de France ne sont pas dans le commerce : il faut, pour s'en procurer, les acheter avec une prime très-forte.

Abolie en Angleterre, la loterie subsiste toujours dans les deux îles, non comme naguère chez nous, mais d'après le système anglais. Elle appartient, pour un certain nombre d'années, au particulier qui a offert de s'en charger aux conditions les moins désavantageuses au public. Le fermier actuel a 18 pour cent en sa faveur. La loterie, qui se tire tous les trois mois, est de 1,000 billets d'une livre sterling (monnaie des îles); il y a 820 livres payées aux numéros gagnants, dont le nombre varie, ainsi que les primes, à chaque tirage. Généralement, le tiers des billets gagne, et les lots sont de 25 shellings à 100 livres sterling. Le jour du tirage, le fermier est obligé de donner un grand dîner aux membres de la cour royale ou aux autres notables qui sont venus diriger et surveiller l'opération. Là, comme partout ailleurs, ce sont les plus pauvres citoyens qui alimentent et soutiennent la loterie : tous n'auraient pas une livre sterling à risquer; mais ils s'associent

pour réunir cette somme, et la bonne intention du législateur se trouve ainsi éludée.

§ IV. *Les petites îles de l'archipel anglo-normand. — Aurigny ou Alderney. — Cers, Herms ou Arms. — Les Casquets. — Jethow.*

Indépendamment de Jersey et de Guernesey, qui sont les deux principales îles de la polynésie anglo-normande, on doit encore compter les terres suivantes comme appartenant au même archipel :

Aurigny ou Alderney, l'ancienne *Ebodia*, à 3 lieues du cap de la Hague, dont elle est séparée par le raz Blanchard. Elle a quatre lieues de tour. Sa capitale est le bourg de Sainte-Anne.

Cers, l'*Arica* des anciens ; les Anglais la nomment Sarck ou Serck. Elle est située entre Jersey et Guernesey, et a tout au plus deux lieues et demie de circuit. Ce fut Jean de Saint-Ouen, riche propriétaire de Jersey, qui obtint de la reine Elisabeth l'autorisation de transporter une colonie dans cette île.

Herms ou Arms, à l'est de Guernesey, n'a qu'une demi-lieue de longueur. Elle possède de belles carrières de granit et de bons pâturages.

Les Casquets, rochers au N.-O. d'Aurigny.

Jethow, îlot près de Herms, dont il est séparé par un passage appelé le pertuis des Normands.

Tout cet archipel appartient à l'Angleterre, depuis l'époque de la réunion de la Normandie à la France, en 1204.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

QUELQUES MOTS SUR AURIGNY

ET SUR LES AUTRES PETITES ILES ANGLO-NORMANDES.

Aurigny ou Aldernay fut appelée par les Romains *Arica* ou *Aurica*. Sa longueur est d'une lieue et un tiers, sa largeur d'un tiers de lieue. Elle est entourée de rochers, dont trois, isolés, portent à leur cime des phares.

Cette île, à l'ouest du cap de la Hague, est distante à moins de trois lieues de la côte française; mais le raz Blanchard qui l'en sépare est souvent dangereux : les vents soufflent fréquemment de l'ouest, et les courants entraînent vers les criques des falaises sauvages de la Hague. Notre littoral ne présente pas d'aspect plus pittoresque que celui dont on jouit de la lande de ce cap : la vue s'étend comme sur deux mers, et elle embrasse sans peine, par un temps serein, toute l'île. Environ une moitié du territoire d'Aurigny est cultivée, et nos géographies répètent qu'elle fournit *beaucoup* de grains pour les *marchés* de l'Angleterre. Mais, confondant la Hougue avec la Hague, elles font bien d'Aurigny le lieu du naufrage qui est devenu l'événement le plus remarqué de la vie du duc normand Henri, fils de Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1119.

Un seul port, une seule ville, Sainte-Anne, réunit la plus forte partie de la population, ou 1300 habitants. Les plus riches propriétaires possèdent environ trente vergées de terre : au-dessous, mais sans descendre plus bas que six vergées, sont les fortunes de presque tous les insulaires. Chacun cultive son champ, et la terre manque pour les achats. Autant l'habitant de Jersey et de Guernesey est économe, autant celui d'Aurigny aime à dépenser son argent : il en devient prodigue lors des

fêtes pour nous. Ce n'est pas que la pêche soit très-productive : elle semble même n'être qu'un passe-temps ou qu'une ruse. Ce bateau qui sort de Sainte-Anne est bien pourvu de filets ; mais ils recouvrent du tabac, des tulles, etc. ; à son retour, il se trouve que ces articles sont changés en eaux-de-vie, vins, ganterie, etc.

Dans un temps où des expéditions scientifiques visitent des groupes d'îles éloignées, on peut faire remarquer que, les îles plates de Chausey exceptées, l'archipel anglo-normand n'a pas été complétement exploré par des naturalistes. Buchon est un îlot très-voisin d'Aurigny. On compte environ 500 habitants à Serk ou Sereg, à deux lieues est de Guernesey. Un troisième îlot, Herm, abonde en lapins, coquillages et crustacés, et est comme un lieu de plaisance pour les habitants de Guernesey. C'est de ces îlots que Londres principalement tire la meilleure pierre pour trottoirs.

Quant à l'administration, Aurigny et ces îlots dépendent de Guernesey. La législation anglo-normande y est également en vigueur. La langue est toujours le français-normand, mais corrompu, disent des puristes qui ne remarquent guère les étrangetés du patois de la Hague. Un acte des états de Jersey, sanctionné par le roi de la Grande-Bretagne, et qui ne remonte pas à une époque bien éloignée, a révélé l'existence d'une taxe barbare et toute du moyen-âge. « A partir du 15 mars 1836, est-il dit, tout bâtiment à l'ancre dans le voisinage de l'île de Jersey, sur les côtes de France, qui serait forcé par le *mauvais temps* ou par ordre d'entrer dans le port, ne paiera pas de droit d'entrée, pourvu qu'il ne débarque pas sa cargaison et qu'il se contente de prendre à bord des provisions pour son équipage. »

ISIDORE LE BRUN.

DIFFÉRENDS D'HENRI III,

ROI D'ANGLETERRE,

ET DE SES BARONS, ET ARBITRAGE DE St LOUIS (1258-1263).

(1) Tandis que la paix, l'union, la félicité, toujours croissantes, du royaume de France, récompensaient Louis IX de ses sollicitudes paternelles, le roi d'Angleterre voyait grossir autour de lui un orage capable d'ébranler son trône ; et malheureusement, des fautes, des imprudences, le manque de foi même, ne le rendaient pas étranger à cet état de fermentation générale.

On put en regarder comme une des principales causes la condescendance trop patente accordée aux ordres de la cour de Rome, dans un état où l'autorité royale était reconnue inférieure à celle de la *grande charte*. Cette loi suprême, due au duc de Pembrocke, régissait la Grande-Bretagne depuis que le roi Jean-sans-Terre l'avait solennellement jurée ; elle consacrait les priviléges des barons. L'un de ses articles fondamentaux portait « que le souverain ne pouvait lever aucun » impôt, sauf les aides de captivité, de croisade, de chevalerie » et de mariage, sans le concours des grands vassaux. Les » autres gentilshommes, les villes, les bourgs, les commu- » nes, tous y trouvaient des droits assurés. » Accueillie avec transport, la grande charte était donc regardée comme le foyer permanent de toute amélioration réclamée par l'état futur de la société.

(1) Extrait de l'*Histoire de saint Louis*, qui vient de paraître, et dont on rendra bientôt un compte détaillé dans cette Revue. D. L. F.

Mais la puissance monarchique s'était, pour ainsi dire, démantelée par cette concession. Jean-sans-Terre, qui ne tarda pas à le reconnaître, en conçut, dit-on, un tel regret, *qu'il en grinçoit les dents et en tournoist les yeulx*. Son successeur, obligé de la jurer à son tour, ne demandait qu'une occasion de la violer, lorsque les événements qui conduisirent Innocent IV à Lyon vinrent porter un coup fatal aux libertés qu'elle consacrait.

Grâce à la sagesse de son roi, le clergé de France n'avait subi qu'une légère influence du rapprochement de la cour papale; du moins, ses légats n'y introduisirent pas, comme à Lyon, des clercs étrangers, parmi ses prélats, ses abbés et ses chanoines. Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne; la plupart des bénéfices, depuis les plus élevés jusqu'aux plus inférieurs, y semblèrent devenus le patrimoine des ecclésiastiques italiens, arrivés à la suite du nonce apostolique. Ceux-ci, pourvus, en appelèrent d'autres; et insensiblement le souverain pontife finit par « exiger le vingtième de tous les re-
» venus du clergé anglican, les fruits de chaque bénéfice
» vacant, enfin le tiers de tous ceux dont les titulaires ne
» résideraient pas. »

Henri III, n'opposant qu'une molle résistance à ces empiétements successifs, s'en vengeait d'une manière ignoble, en cherchant à extorquer sur ses peuples de nouveaux impôts, dont il prodiguait le résultat à d'indignes favoris; et, tandis que les revenus de l'Etat s'épuisaient de la sorte, la plupart des emplois importants passaient entre les mains d'hommes incapables ou étrangers à la nation. On accusa hautement Pierre de Savoie et Guillaume son frère, évêque de Valence, d'entraîner leur neveu dans cette fatale route; et l'animosité toujours croissante des barons confondit avec eux, dans une même haine, quatre princes de la Marche, Guillaume, Gui, Geoffroy et Aymar, fils de la comtesse-reine, accourus de la

Guienne pour s'emparer des places et des faveurs royales. Le dernier, à peine âgé de vingt ans, occupait le siége épiscopal de Wincester.

Ces choix impolitiques, la faiblesse du monarque, les infractions répétées aux priviléges de la noblesse et du clergé, devaient porter des fruits amers. Les grands vassaux et le reste de la nation s'exaspérèrent de plus en plus, et bientôt leur unique pensée tendit hautement à secouer le joug devenu intolérable. L'exemple récent donné sur les bords du Rhin, où près de soixante cités venaient de s'associer entre elles, comme républiques fédératives, mit tous les esprits en fermentation. La plupart des capitales de la Grande-Bretagne songèrent à le suivre; Londres se prononça la première pour un mouvement insurrectionnel, et deux chefs habiles s'étant présentés, la couronne des Plantagenet chancela sur le front consterné du neveu de Richard Cœur-de-Lion.

Le premier était l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, un des hommes les plus capables de l'Angleterre; et le second, plus redoutable encore, se trouva le beau-frère même du monarque, Simon, comte de Montfort-l'Amaury et de Leycester, fils du fameux *Fléau des Albigeois*, et surnommé à son tour le *Catilina anglais*. Déjà l'on volait aux armes de part et d'autre; le parti des mécontents, grossi sans cesse, menaçait la capitale, et tout annonçait l'effusion du sang pour la défense des libertés britanniques, ou pour la conservation de l'autorité royale absolue.

Une voie toute tracée, toute naturelle, s'offrait à Henri pour une pacification complète : rentrer loyalement dans la ligne de la grande charte eût concilié les intérêts, rallié les esprits; on ne demandait rien au-delà. Mais, incapable d'une résolution ferme, mal entouré, irrésolu surtout à l'heure du danger, Henri, sans approfondir si l'acte qu'on lui présentait n'était qu'une interprétation et une légère extension au

pacte fondamental, souscrivit, lui et sa famille, à une véritable atteinte à sa puissance légitimement reconnue. Il la réduisit à un vain simulacre par la signature des articles connus sous le nom de *Statuts, conférences, provisions ou expédients d'Oxford*, publiés en 1258.

Dès l'origine de ces démêlés, Louis IX blâma intérieurement son beau-frère de l'infraction commise envers la grande charte; il le vit ensuite, avec une égale douleur, apposer son scel royal à une concession arrachée par la violence, et prévit dès lors le peu de durée d'un tel état de choses; il le témoigna même au prince anglais, lors de leur entrevue à Paris.

En effet, un an après (1261), Henri se voyant en mesure de ne pas exécuter les articles d'Oxford, déclara que le pape Urbain IV venait d'annuler son serment, celui de la reine Aliénor et d'Édouard leur fils.

A cette annonce, les barons se soulèvent avec une nouvelle ardeur; on reprend les armes, et Leycester, réuni à l'évêque de Londres, entre en vainqueur dans cette capitale. Après de vains efforts pour les en chasser, Henri, venu malade en France (juillet 1262) avec la plupart des siens, repasse en Angleterre; mais bientôt il reparaît à la cour de Louis IX, au moment où se préparait un tournoi annoncé depuis longtemps, et auquel Henri Plantagenet avait promis de faire briller son expertise. Comme ces princes s'y attendaient, leur présence excita une vive sympathie parmi les barons de France, ennemis, pour la plupart, de Simon de Montfort. Baudouin III, comte de Guines, et le comte de St-Pol, entre autres, offrirent leur secours; le dernier s'engagea même à passer le détroit à la tête de quatre-vingts chevaliers, pour délivrer la reine Aliénor, demeurée seule en la tour de Londres, bloquée par les mécontents, et se refusant toujours à l'exécution des articles d'Oxford. Elle parvint cependant à s'échapper du palais, et s'embarqua sur un bateau, espérant arriver à Windsor

par la Tamise. Mais elle fut reconnue et arrêtée à l'un des ponts ; la populace l'accabla d'outrages, et lui jeta des pierres, de la boue ; elle n'eut que le temps de regagner la tour. Néanmoins, elle réussit à se sauver de nouveau, et à rejoindre toute sa famille au Louvre.

Le comte de Guines, investi de la garde du château de Montmouth, au pays de Galles, s'y était rendu, bien décidé à s'y maintenir, quand le comte Richard, grand maréchal de la couronne, l'un des principaux mécontents, s'avança avec cent hommes d'armes pour examiner les fortifications. Baudouin III sort aussitôt avec un pareil nombre de soldats ; on se bat à outrance ; Richard demeure seul contre douze, et, ayant son cheval tué sous lui, terrasse un gendarme, s'empare de sa monture, et continue à combattre ; mais le comte de Guines lui arrache si violemment son heaume, que le sang ruisselle de sa tête. Saisissant alors les rênes de son destrier, il l'entraîne rapidement, fier de sa capture, et faisant briller son écu *vairé d'or et d'azur*, quand lui-même tombe comme mort, percé de la flèche d'un soldat anglais. Abandonnant alors les prisonniers, ses gens accoururent auprès de lui, le transportèrent dans son château, où il guérit de sa blessure, et Baudouin ne tarda pas à repasser en France.

Malgré l'animosité réciproque des barons révoltés et du monarque fugitif, les uns comme les autres sentaient que leur conscience n'était pas exempte de remords ; une pensée commune finit par les unir et mit un terme à ces déplorables désordres. Ce retour à des idées de pacification devint l'ouvrage du prince reconnu *le plus sage*, *le plus juste*, *le plus éclairé*, et sa réputation produisit à elle seule un résultat que les armes n'eussent jamais pu complétement amener.

Louis, quoique beau-frère de Plantagenet, s'étant donc trouvé désigné d'un accord unanime pour prononcer sur d'aussi graves intérêts, « ses vassaux, Henri d'Angleterre,

» d'une part, Simon, comte de Leycester, de l'autre, s'en-
» gagèrent, par un compromis mutuel, à s'en rapporter à sa
» décision suprême, comme juge en dernier ressort. » Aussi le concours du parlement féodal ne fut-il nullement invoqué, ni regardé comme nécessaire.

Le compromis du monarque anglais s'exprimait ainsi : « Henri, par la grâce de Dieu, à tous ceux qui les présentes
» verront, salut ! Scaurez que avons compromis pour tous
» les différends élevés entre nous et les barons d'Angleterre,
» depuis les conférences d'Oxford, et avons désigné le sei-
» gneur Louis, roy des François, promettant par le touscher
» des évangiles nous soumettre à tout ce que ledict roy en
» décidera. En témoignage de ce, avons fait apposer nostre
» scel. »

Edouard Plantagenet donna son adhésion en ces termes : « Nous, Édouard, premier né dudict roy d'Angleterre,
» avons juré ce qu'a promis le roy, et observerons fidele-
» ment ce qu'aura decidé Louis, roy des François ; et avons
» apposé nostre scel. »

Le consentement des grands vassaux se formulait de cette manière : « A tous ceux qui les presentes verront, salut !
» Nous, Henri, evêque de Londres, Simon, comte de Mont-
» fort, et de plus, les barons, promettons nous conformer à
» la sentence du roy de France, sur les conventions, assem-
» blées, chartes arrêtées à Oxford ; et ce qu'il decidera, le
» tiendrons pour bon, et avons scellé. »

Investi d'une si haute marque de confiance, Louis sentit qu'il fallait calmer l'irritation des esprits, ménager les amours-propres, et ne pas donner sur-le-champ une publicité trop manifeste à sa mission. Au lieu donc d'entendre les parties au Louvre, il leur assigna plusieurs conférences à Boulogne-sur-Mer ; mais voyant qu'elles n'avaient amené aucun rapprochement satisfaisant, il convoqua la plupart des chefs à

Amiens, le 13 ou le 22 janvier 1264, veille de la fête de St Vincent.

Après avoir écouté de nouveau les motifs invoqués de part et d'autre, le monarque, accompagné de toute sa cour, se rendit à la cathédrale, monta sur un magnifique trône élevé au milieu de la nef, et fit placer autour de lui Henri III, le prince Édouard, Boniface, archevêque de Cantorbéry, chef des royalistes; Pierre de Montfort; Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, représentant le comte de Leycester, chef des barons; la famille de France et les pairs; Simon de Brion, chancelier du royaume (depuis Martin IV); l'abbé de Corbie; Gervais des Escroignes; le connétable Gilles Le Brun, etc., etc. Une foule innombrable se pressait tout autour, attendant avec anxiété l'arrêt prêt à sortir de la bouche du monarque.

Il fut prononcé en ces termes :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; nous, » Louis, roy des François, avons par notre jugement cassé » tous les statuts, ordres, obligations arrêtés à Oxford; vou- » lant que tous les barons signataires du compromis soient » également déliés de leurs serments prêtés; ordonnons aussi » qu'on ne puisse, en vertu de ces statuts, faire aulcunes » nouvelles conventions, car elles seroient comme non ave- » nues.

» Toutes pièces, chartes, etc., seront restituées au roy des » Anglois; il en sera de même des chasteaux tenus en garde » pour l'exécution des ordonnances.

» Il sera permis au roy de choisir et de renvoyer à son gré » le grand justicier, le chancelier, le trésorier, les conseil- » lers, comtes et vicomtes, avec toute liberté, comme il le » faisoist avant les conventions d'Oxford.

» Nous cassons aussi le statut par lequel le roy d'Angle- » terre devoist de toute necessité gouverner par les natio- » naux, et excluons les etrangers de la garde des chasteaux

» et des fiefs. Ceux-ci pourront demeurer paisiblement dans
» le royaulme. Disons, ordonnons que le dict roy aura pleine
» puissance dans son royaume, comme cela estoit antérieu-
» rement aux conventions.

» Toutefois, n'entendons deroger aux bonnes coustumes
» admises en Angleterre ; et voulons en même temps que le
» roy renonce à toute espèce de hayne et maulvaise guerre
» contre ses hommes. Et avons prononcé cette sentence, en
» presence du roy et des barons, siegeant à Amiens, la veille
» de la mort de St Vincent, martyr, au mois de janvier
» 1265. »

Le monarque, on le voit, avait jugé qu'autoriser les articles d'Oxford serait en quelque sorte arracher la couronne au roi d'Angleterre, ou la dépouiller, du moins, de ses plus beaux fleurons ; mais, à quelques restrictions près, cet arrêt, dicté par la sagesse la plus impartiale, parut surtout conforme à la grande charte, regardée par les Anglais comme le palladium de leurs libertés, et à celle dite *des forêts*, considérée comme le droit commun.

Néanmoins, la décision royale d'Amiens, qui dévoilait publiquement les prétentions du baronnage anglais, renfermait un blâme explicite de sa conduite ; aussi, dès le principe, ne fut-elle pas exécutée. Méconnaissant un arbitrage invoqué par eux-mêmes, les insurgés reprirent les armes, et se prétendirent déliés de leurs serments ; mais leur cause se trouvait désertée par un grand nombre de gentilshommes et de prélats fidèles à leur parole ; ils ne purent reprendre l'offensive ; Henri les battit, et fit même une entrée triomphale à Leycester, dont une superstition héréditaire avait jusqu'alors semblé défendre l'entrée à ses prédécesseurs.

Toutefois, ce succès n'amena point la paix ; craignant un revers de la fortune, le monarque se vit malgré lui dans le cas de ratifier, à quatre différentes reprises, le *covenant* ou la

grande charte, tant il y avait de défiance dans sa loyauté du côté des barons. Il se trouva même forcé de faire jurer à ses officiers *de tourner leurs armes contre lui, si jamais il violait ce lien commun.* A son tour, Richard, comte de Cornouailles, ne put obtenir de résider en Angleterre qu'après avoir juré l'observance de la loi du royaume. Ainsi les articles d'Oxford se trouvèrent à peu près maintenus par le fait, sauf quelques légères modifications relatives à la prérogative royale.

Aucun des deux partis n'avait eu complétement gain de cause ; aussi les trouvères et les jongleurs, organes de l'opinion publique du moment, fondèrent-ils surtout la conduite de Henri III. Il parut alors, entre autres, *La paix et la charte aux Anglois*, sorte de satire où le roi de France ne se trouvait pas épargné (1).

Le Mis DE VILLENEUVE-TRANS,
Correspondant de l'Institut.

(1) Math. Paris. — Rapin-Thoyras. — Actes de Rymer. — Adrian de la Morlière, *Hist. des antiq. d'Amiens.* — Lenain de Tillemont, *Mss.* — *Spicilége.* — Math. de Westminster. — Raynaldus. — H. Dusevel, *Hist. de la ville d'Amiens.* — *Généal. des Comtes de Guines.* — *Hist. de l'Egl. Gallicane.*

Bulletin Bibliographique.

Lettres inédites de Marie Stuart, accompagnées de ses dépêches et instructions (1558-1587); publiées par le prince A. Labanoff. 1 vol. in-8°. Paris, Merlin, 1839.

La vie entière de Marie Stuart, de cette princesse écossaise de nation, française un instant et toujours française de cœur, entre bien dans le cadre de cette publication, qui s'en est occupée plus d'une fois (1). Il est curieux de suivre la fille des Stuarts, l'aïeule des rois qui règnent depuis quelques siècles sur la Grande-Bretagne, dans ses amours, dans ses malheurs, et jusque dans ses fautes. Cette figure si historique n'avait pas encore été esquissée avec tous les traits qui la composent, et bien des détails de la vie si agitée d'une reine de France de quelques mois manquaient à la science. Le prince Labanoff, du fond des déserts de la Russie, a été ému au souvenir de tant d'infortunes, et il s'est proposé de les reproduire par les propres actes de Marie Stuart. Il recherche avec un soin religieux tout ce qui se rattache à cette princesse, et, dans le volume dont il est ici question, il donne trente-cinq de ses lettres inédites, son testament et plusieurs dépêches diplomatiques.

Il y aurait bien à extraire de ce volume des détails ignorés ou peu connus. On voit dans Marie la catholique fervente, lorsqu'elle écrit à don Bernard de Mendoce, ambassadeur d'Espagne en France (30 mai 1586), que si son fils *s'obstine* en l'hérésie, elle disposera de la couronne d'Écosse en faveur de son maître. Et ses sentiments ne les exprime-t-elle pas bien, lorsqu'après sa condamnation (4 décembre 1586), elle commence sa lettre au duc de Guise par ces mots : « Mon bon cousin, celuy que j'ay le plus cher » au monde, je vous dis adieu, estant preste par injuste juge- » ment d'estre mise à mort, telle que personne en nostre race à

(1) Voir notamment, à ce sujet, la première série de cette publication. II. 86 et s.

» Dieu n'a jamais receue, et moins une de ma qualité ; mais, mon » bon cousin, louez-en Dieu, car j'estois inutile au monde en la » cause de Dieu et de son eglise, estant en l'estat où j'estois, et » espere que ma mort temoignera ma constance en la foi et res- » tauration de l'eglise catholique en cette infortuné isle : et bien » que jamais bourreau n'ait mis la main en notre sang, n'en ayez » honte, mon amy, car le jugement des heretiques et ennemis de » l'eglise, et qui n'ont nulle juridiction sur moy, royne libre, est » profitable devant Dieu aux enfans de son eglise ; si je leur adhe- » rois, je n'aurois ce coup. Tous ceux de nostre maison ont tous » esté persecutés par cette secte, temoin nostre bon père, avec » lequel j'espere estre receue à mercy du juste juge. » D'après le récit même d'un protestant anglais, qui a été nouvellement publié, que de grandeur d'âme dans les détails qui se rapportent à l'exécution impie de cette reine condamnée illégalement et injustement, et recevant la mort de l'ordre de cette autre reine de son sang ! Ce document ajoute encore aux détails donnés par l'Aubespine-Chasteauneuf, ambassadeur de France à Londres, qui termine sa dépêche par cette phrase marquée au cachet d'un vil intérêt, et qu'on a peine à voir sortir de la plume d'un personnage élevé : « Maintenant, dit-il, que par la mort de ladite reine, les » terres que elle tenoit en douaire reviennent à Vostre Majesté, » avec les parties casuelles ; s'il luy plaist me faire quelque bien » sur icelles, je serai tousjours accouragé de plus en plus à luy » faire très-humble service. » Ainsi le courtisan, en annonçant à son maître le crime d'Élisabeth, cherche à en tirer parti ! Quel raffinement de cruauté de la part d'Élisabeth à refuser à sa parente, qu'elle envoyait à la mort, un prêtre catholique pour l'assister dans ses derniers instants, et de faire remplacer cet être consolateur par un ministre d'une secte opposée, excédant la malheureuse Marie de ses obsessions, de ses menaces, et même de ses injures ! Que de fausseté de la part de la fille d'Henri VIII, qui assurait au même Châteauneuf, en le prenant par la main et en le tirant *en un coing de sa chambre*, que depuis qu'il l'avait vue, *il lui estoit advenu le plus grand malheur et ennuy que jamais elle eust receu, qui estoit la mort de sa cousine germaine ;* que si elle avait signé la commission c'était pour contenter ses sujets, qu'elle n'avait jamais eu l'intention de la faire mourir, et que ceux de son conseil lui avaient *faict un tour dont elle ne se pouvoit appaiser*.

Au total, cette correspondance présente à l'esprit Marie Stuart

éminemment intéressante et dans un état de souffrance indicible. Etroite prison, tortures physiques, violences religieuses, affronts sanglants, tous les actes qui peuvent briser le cœur de douleurs amères, lui sont prodigués incessamment et comme avec un froid calcul. Pourtant Marie se soumet à tout avec calme et avec résignation, et Élisabeth est toujours *sa bonne sœur ;* la faveur qu'elle réclame est celle de pouvoir faire des aumônes ; et quand elle meurt, se retournant vers la France, comme au temps où elle quittait cette terre de ses affections, elle demande des prières à Saint-Denis et à Reims. Si elle eût su que la fille à qui elle avait donné le jour à Lochleven, au commencement de 1568, était religieuse à Soissons (1), elle aurait sous doute ordonné là aussi des prières. La piété filiale se serait jointe à la piété religieuse pour implorer l'Eternel en faveur de grandes, de royales infortunes !

M. le prince Labanoff n'a donné encore que le début de ses recherches et de ses travaux sur Marie Stuart, et la *Revue anglo-française* fera connaître exactement ce que publiera plus tard le prince russe, écrivain français, qui a bien voulu du reste promettre son concours à ce recueil. D. L. F.

COURS COMPLET D'INSTRUCTION PAR DEUX PÈRES DE FAMILLE. — Littérature étrangère ; italienne, espagnole, anglaise, allemande. 1 vol. in-12. Paris, Moutardier, 1836.

Le propre des écrivains distingués est de toujours bien faire. C'est ainsi qu'un des collaborateurs à cette Revue, en composant le petit livre dont on vient de donner le titre, sur la couverture duquel il n'a même pas mis son nom, a réellement offert au public un travail digne de fixer l'attention. Toujours est-il que le volume, « destiné, dit l'auteur, aux jeunes filles qui, dans les der-

(1) Le fait de l'accouchement de Marie Stuart, à l'époque indiquée, avait été contesté par Gilbert Stuart, en 1782 ; mais l'opinion contraire a été reproduite par le docteur Lingard, dans son *Histoire d'Angleterre*, et elle a aussi été adoptée par M. le prince Labanoff, qui s'étaye de la version de Le Laboureur, historien très-recommandable, dans une addition aux mémoires de Castelnau. « Il faut se rappeler, dit le prince Labanoff, que l'auteur que je cite occupait un poste de confiance à la cour de France (il était conseiller et aumônier du roi), et qu'il avait pu connaître diverses particularités gardées longtemps secrètes. D'ailleurs, lorsqu'il publia son ouvrage, il lui était facile de consulter les registres du couvent de Soissons, et de s'assurer si la fille de Marie Stuart y avait été religieuse. »

nières années du pensionnat, ou après leur rentrée sous le toit maternel, ont contracté le goût des belles études et des plus nobles arts de l'esprit », est tout-à-fait approprié au but que M. A. Mazure s'est proposé.

En mettant de côté ce qui a trait à la littérature de trois nations, on indiquera la division établie par l'auteur pour la littérature anglaise : I. Introduction. XIVe siècle. — II. Après la conquête. XVIe siècle. — III. Elisabeth et Spencer. — IV. Shakespeare et le Drame romantique. XVIIe siècle. — V. John Milton. — VI. XVIIIe siècle. Sous la reine Anne. — Les deux articles sur Shakespeare et sur Milton ont d'abord paru dans cette Revue (1), dont ils sont des articles de fond, et on peut les lire là, dans ce qui a été, on peut le dire, leur première édition. Pour démontrer ce qu'est le livre annoncé, je donnerai de plus quelques fragments de l'auteur pris dans ses autres divisions. Puisons d'abord dans l'introduction.

..... « Cependant, en 1066, a lieu la grande révolution qui a créé le royaume d'Angleterre. La bataille d'Hastings établit le normand Guillaume sur le sol breton, qu'avaient tour à tour foulé en victorieux les Romains, les Pictes, les Saxons et les Danois. C'était la troisième transfusion du vieux sang épuisé des Bretons dans le sang des races germaniques. Mais, établis en France depuis plus d'un siècle, les Normands de Dieppe et de Rouen avaient entièrement désappris et la langue et les mœurs de leurs aïeux ; et, quand ils vinrent en Angleterre, rien, pas même la communauté du langage, ne leur rappela que ces malheureux Saxons, dont ils poursuivaient les débris avec une rigueur trop longtemps implacable, étaient aussi leurs frères d'origine, puisqu'ils étaient sortis du même berceau septentrional. A vrai dire, les Normands conquérants de l'Angleterre étaient des Français ; leurs habitudes et leur langue étaient celles des ducs et des comtes de la terre de France, et des rois de la troisième race. C'est pourquoi, durant trois siècles, depuis le onzième jusqu'au treizième, la littérature anglaise fut une littérature française, et c'est à la cour des Guillaume de Normandie et des Plantagenets ducs d'Anjou, parmi les gentilshommes normands, poitevins, angevins, établis en possesseurs féodaux dans la belliqueuse Angleterre, qu'il faut chercher les plus remarquables monuments de la langue française, de la langue d'oil, et de cette littérature des trouvères, qui, durant trois siècles, répandit tant d'éclat sur nos provinces du nord.

(1) Première série, III. 422 et s. IV. 49 et s.

» Ainsi, c'est dans un traité de littérature française qu'il faut voir comment, à une époque même antérieure aux premiers troubadours du midi, qui brillèrent aux cours poitevine et toulousaine des Guillaume et des Raymond, comment, dis-je, les ménestrels normands, qui étaient vraiment les trouvères français, firent entendre les premières productions remarquables de la langue et de la poésie de notre patrie, et cela plutôt à la cour des rois anglais qu'à celle des Louis et des Philippes Capétiens.

» Déjà j'ai eu occasion de vous recommander le grand ouvrage de M. l'abbé de La Rue, sur les jongleurs et les trouvères de Normandie (1). On aura, dans ce savant livre, tous les détails relatifs à l'époque anglo-française, au temps de la domination des Normands. On y fera connaissance avec le fameux Robert Wace, auteur de deux poëmes ou plutôt de deux romans fort célèbres, et qui exercèrent une très-grande influence sur l'esprit et sur le mouvement des idées poétiques au moyen-âge. Le premier de ces poëmes est le Roman de Rou, chronique historique des ducs de Normandie depuis Rou ou Rollon, volumineuse chronique rimée, écrite en vers de huit syllabes, et que de savants littérateurs ont assez récemment mise au jour.

» Le second ouvrage de Wace est le Brut d'Angleterre, qui est l'histoire, et toujours la chronique rimée, des premiers temps de la Grande-Bretagne, à partir d'un roi nommé Brut, jusqu'à une époque voisine de celle où commence le Roman de Rou. Cette chronique est, on peut le dire, entièrement fabuleuse; on y trouve la singulière histoire du roi Arthur et des douze paladins de la Table ronde, qui, sans cesse renouvelée, alimenta longtemps l'imagination des peuples de l'Europe, au temps de leur naïve et docile crédulité. Du reste, ce roman paraît avoir eu pour origine première un poëme ou roman écrit en celtique, dans le dialecte kimro-breton dont j'ai parlé, vers le commencement du XIIe siècle; puis, il aurait été traduit en latin, en saxon, et enfin en normand ou français, par Wace, en 1166. »

M. Mazure s'exprime ainsi qu'on va le voir pour la période postérieure à la conquête :

« Cependant le génie saxon ne s'était point éteint sous les

(1) Il a été rendu dans ce recueil un compte très-détaillé de ce grand ouvrage de l'abbé de La Rue, et de manière même à le faire connaître à fond. Voir première série, III. 75 et s. IV. 62 et s.

ravages de la conquête : les Saxons, leurs mœurs, leur langue, leur poésie, formaient un sol antérieur dont la couche profonde demeurait sous la surface normande, qui était venue la couvrir sans la renouveler.

» De nos jours, l'Écossais Walter Scott, dans plusieurs de ses beaux romans, surtout dans son roman-poëme d'Ivanhoé, a rendu sensible cette persistance de la langue saxonne, même sous le joug des conquérants. Il a décrit, avec de bien vives couleurs, cette haine vivante qui forçait les seigneurs saxons à se retrancher dans leurs idiomes germaniques, comme au fond d'une retraite inviolable même aux vainqueurs. Toutefois, le temps adoucit les haines; des concessions réciproques s'étaient faites; les deux races s'étaient fondues l'une dans l'autre, non pas absorbées l'une par l'autre : il en résulta une langue anglo-normande, qui est proprement cette langue anglaise maintenant parlée par ce grand peuple, et dont les éléments sont faciles à discerner. D'une part, c'est la souche et le fond de l'idiome germanique avec sa grammaire fortement modifiée ; d'autre part, c'est une coulée de mots français qui n'ont pas changé la constitution primitive de la langue, parce que l'anglais est germain de nature, et qu'avec la langue française il n'est qu'en simple affinité.

» Nous ne nous arrêterons point sur les premières productions anglo-normandes depuis l'époque où s'opéra le confluent des deux idiomes, vers le commencement du XIIIe siècle. On voit une des premières apparitions de cette langue anglaise, non plus anglo-saxonne, mais devenue anglo-normande, dans un petit poëme ayant pour titre *Le pays de Cockain*, titre resté proverbial et tout-à-fait populaire, surtout en France, où personne n'ignore ce que c'est qu'un pays de cocagne. Ce poëme est en effet remarquable en ce qu'il a servi de type aux descriptions analogues qui se rencontrent maintes fois dans les écrivains, surtout dans les romanciers modernes, depuis la verve gloutonne du compagnon de Gargantua, jusqu'à l'innocent voyage dans l'île des Plaisirs, opuscule qui se trouve parmi les fables de Fénélon....

» La langue écrite de l'Angleterre fit des progrès assez rapides ; mais, durant deux siècles, le XIIIe et le XIVe, elle ne produisit point un mouvement supérieur. Le Roman de Brut, avec les éternelles légendes des paladins d'Arthur, demeurait l'objet par excellence de la plupart des publications. C'est pourquoi nous ne parlerons pas des chroniques rimées de Robert de Gloucester et de Robert de

Brenne, ni des froides allégories et des plus froides moralités de Robert Langland et de Jean Gauvert....

» Les ménestrels et les jongleurs normands, ces rivaux des troubadours du midi, avaient succédé aux scaldes et aux bardes des races antérieures. Errants par les villes et par les châteaux, ils s'en allaient charmant les loisirs de la féodalité, racontant Alexandre le Grand, la guerre de Troie, Charlemagne et ses pairs, Arthur et ses paladins. Cette poésie ne pouvait être prise au sérieux ; il n'y avait là rien de bien national, et les guerriers armés de fer, qui laissaient des preuves sanglantes de leur passage dans les plaines d'Azincourt et de Poitiers, ne trouvaient pas d'accents pour saluer dignement leurs victoires dans les poésies sans caractère de leurs ménestrels. »

Je crois avoir, par ces extraits, suffisamment établi la bonté du petit livre dont j'ai donné le titre. Destiné à l'adolescence, il peut être utilement lu par des intelligences plus avancées. D.L.F.

ESSAI SUR LA STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE ; par M. Th. Cauvin (1). 1 vol. in-12. Le Mans, Monnoyer, 1834.

Il semble que dans un travail, très-bien fait d'ailleurs, mais d'un bien petit format pour l'importance du département dont il présente la statistique, il n'y ait rien à faire entrer dans le cadre de ce recueil. Néanmoins, il est quelques indications sommaires de faits qu'on peut reproduire ici. Par exemple, pour ce qui concerne le mont Barbet, qu'on prend généralement pour une tombelle gauloise, il est dit, par M. Cauvin, que cette butte de terre fut élevée par Guillaume le Bâtard, en 1064, pour tenir en bride les habitants du Mans ; et une autre élévation, située à Mayet, aurait été édifiée seulement au xve siècle, et par les Anglais, pour battre en brèche le château de cette localité. Si le monastère de Solesme, fameux aujourd'hui par le savoir des pieux cénobites qui l'habitent, et dont l'église est ornée de nombreuses statues très-curieuses, fut fondé par Hubert Ier, vicomte du Maine, ce fut encore le même Guillaume, devenu roi d'Angleterre, qui confirma

(1) Pour ceux qui ne connaissent pas M. Cauvin, il est bon de dire que c'est un des restes de cette ancienne congrégation de l'Oratoire, qui a rendu de grands services à l'instruction. Zélé pour la science, et même très-instruit, M. Cauvin publie de temps à autre, quoiqu'il soit dans un âge avancé, des travaux historiques d'une véritable utilité.

cette fondation, en 1073. Puis, pour Henri II Plantagenet, duc d'Anjou et du Maine de son chef, duc d'Aquitaine par Aliénor, et enfin roi d'Angleterre, qui naquit au Mans en 1133, le volume rappelle qu'il fut un des bienfaiteurs du monastère de la Fontaine-St-Martin; que le prieuré de Dompierre, dépendant de l'abbaye de Savigny, et détruit depuis longtemps, lui dut son érection; qu'il fonda, en 1163, le monastère de Bersay, ordre de Grandmont, à St-Mars-d'Outillé, et bâtit, en 1180, l'hôpital de Coeffort, près le Mans, à l'endroit où l'arrière-garde de son armée avait, dit-on, remporté une victoire. Si rien ne rappelle bien positivement le chevaleresque roi Richard Cœur-de-Lion, on voit Bérengère, sa veuve, cédant, en 1215, un terrain aux cordeliers pour bâtir un couvent de leur ordre dans la ville du Mans; et plus tard, en 1229, elle fonda, à Yvré-l'Evêque, le monastère de l'Epau, ou Piété-Dieu, dont les bâtiments furent détruits, en 1361, par les habitants du Mans, pour empêcher les Anglais de s'y réfugier. Enfin, je finirai par prendre, dans le travail de M. Cauvin, ouvrage à la fois de patience et d'érudition, une indication relative à Jean-sans-Terre : je veux parler du titre par lequel il assigne aux templiers un marc d'argent par chaque vicomté d'Angleterre, produisant cent livres à son domaine, et de plus une coupe d'argent du poids d'une once, pour chaque ville, château ou terre dans la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et la Gascogne, donnant à son trésor un revenu de même valeur. Cette concession devait produire un bien grand nombre de coupes d'argent, mais c'était une nécessité pour ces hommes, à la fois hommes de guerre et moines, si l'on tient pour vrai le proverbe conservé jusqu'à nos jours : *Boire comme un templier !*

D. L. F.

Biographie Anglo-Française.

Précis historique sur Desherbiers de Létanduère, chef d'escadre (1), commandant de la marine a Rochefort.

Desherbiers de Létanduère (2) naquit à Angers, en 1681, d'Henri-Auguste Desherbiers-Létanduère et de Marie Lépronnière.

Les services réunis des Desherbiers-Létanduère dans le corps de la marine forment plus de deux cent soixante ans ; ceux seuls d'Henri, dont on donne la vie, sont de cinquante-huit ans dans la plus grande activité.

Il commença sa première campagne à l'âge de dix ans, en qualité de mousse, sur le vaisseau *le Téméraire*, commandé par Armand Desherbiers, son oncle, capitaine de vaisseau, et fit sous ses yeux son noviciat dans la marine. Il se faisait un plaisir de cultiver par lui-même les heureuses dispositions de son neveu.

En 1693, Montbeault (3), capitaine de vaisseau, oncle à la mode de Bretagne d'Henri Létanduère, voulut l'avoir avec lui et travail-

(1) Ce précis, outre qu'il indique les points saillants de la vie d'un des hommes qui ont marqué dans la marine française et se sont distingués contre les Anglais, offre une facture tout-à-fait originale et en harmonie avec l'époque de sa confection. Il a été, dit l'imprimé (la Rochelle, P. L. Chauvet, 3 année), *rédigé et présenté à la Convention nationale, par sa fille, la citoyenne Desherbiers-Létanduère, veuve Dupuy, demeurant à Mauzé, département des Deux-Sèvres.* Le style est tout-à-fait en harmonie avec l'époque, car on n'y trouve ni titre, ni rien de ce qui pouvait, suivant la langue d'alors, rappeler l'ancien régime. D. L. F.

(2) La famille de Létanduère tire son nom de la petite ville des Herbiers, autrefois les Herbiers-*Jucael*, d'où elle est sortie et dont elle a eu probablement la seigneurie. On n'a point de données positives à ce sujet, mais la chose est probable, puisque plus tard on voit un des Herbiers percevant des droits sur cette localité. Le château de Létanduère est situé tout près des Herbiers, et a été brûlé pendant la guerre de la Vendée. D. L. F.

(3) De la famille de la Haie-Montbault, une des plus anciennes du Poitou. D. L. F.

ler aussi à son instruction, et le prit en qualité de volontaire sur le même vaisseau, *le Téméraire*, que cet officier commandait alors, et qui faisait partie de l'escadre des maréchaux d'Estrées et de Tourville. Le jeune Létanduère fut témoin de la défaite de plusieurs vaisseaux anglais et de la prise de la flotte de Smyrne.

L'année suivante, Montbeault, commandant *le Bizarre*, l'embarqua avec lui en qualité de soldat, afin qu'avant de commander il sût obéir et acquérir la connaissance de toutes les parties d'un art aussi difficile.

Comme il n'eut point occasion d'aller sur mer pendant les trois campagnes suivantes, son oncle le fit instruire par des maîtres, et s'occupa à le faire travailler lui-même. A l'âge de 14 ans il fut fait garde de la marine par lettres du 12 mai 1697. Il alla sur les batteries de la côte de la Rochelle avec cet oncle, et revint ensuite à Rochefort continuer ses exercices. Les progrès rapides qu'il fit dans son art l'ayant bientôt mis en état de se passer de maîtres, il abandonna l'étude de la théorie pour ne s'occuper que de la pratique. Il servit en 1698 sur le vaisseau *l'Emporté*, commandé par Belle-Isle Errard.

Desherbiers l'ayant demandé pour achever de l'instruire, il le fit embarquer sur *le Faucon*, vaisseau anglais dont il avait le commandement. Pendant l'armement, son oncle le mit sous le lieutenant en pied, pour apprendre l'arrimage et les autres parties du détail. Il ne se fit pas une manœuvre pendant cette campagne que Desherbiers ne questionnât son neveu; et s'il se trompait, c'était avec toute la bonté possible qu'il le reprenait et lui expliquait ce qu'il n'entendait pas. Létanduère dut à ces premiers soins la réputation qu'il s'acquit dans le corps de la marine. En 1701, sur les comptes rendus par les officiers sous les ordres desquels il s'était trouvé, il fut fait, par une distinction particulière, aide d'artillerie.

Deux ans après on l'envoya servir au département du Port-Louis; il y fut employé à l'armement et désarmement des batteries de la côte, et autres détails de ce corps. Il mit tant d'activité pour le service, et remplit son devoir avec tant de capacité et de zèle, qu'il mérita les applaudissements et les éloges de tous ceux sous les ordres desquels il fut employé, et que les chefs en rendirent compte au ministre.

Il fut fait enseigne de vaisseau en 1703, et servit en cette qualité sur la frégate *la Prohibition*, commandée par Puligni, en

1704 et partie de 1705. Il servit sur *le Gaillard*, monté par d'Osmont, capitaine redouté par sa grande sévérité dans le service ; Létanduère sut si bien se concilier son estime et son amitié, que cet officier, qui avait toujours porté des plaintes de tous ceux qui étaient sous ses ordres, ne cessait de donner des éloges à celui-ci. Il fut question pendant cette campagne de détacher une chaloupe avec un officier pour aller secourir *le Saint-Michel* qui se perdait. D'Osmont proposa Létanduère à l'amiral Toulouse (1), en lui en faisant les plus grands éloges. Cet illustre amiral répondit en riant : Il faut en croire d'Osmont, car il n'a jamais loué que cet officier. Le commandement de cette chaloupe lui ayant été donné, il se comporta avec tant de valeur et de prudence, que Riberet, qui montait *le Saint-Michel*, en racontant son naufrage à l'amiral Toulouse, lui dit que Létanduère méritait le grade de lieutenant de vaisseau pour ce qu'il avait fait en cette occasion, et que lui-même avait avancé en pareil cas pour un moindre sujet.

Au fameux combat de Malaga, qui se donna pendant cette campagne, Létanduère reçut un éclat de bombe à la tête, qui le blessa dangereusement et lui fracassa une partie de la mâchoire. Dès qu'il fut hors de danger, sa blessure ne l'arrêta pas ; il demanda et obtint d'être détaché sur la frégate *l'Étrille*, commandée par Pointis, au siége de Gibraltar ; il se distingua à plusieurs actions fort vives dans lesquelles il accompagna ce brave officier. Gabaret, qui commandait *le Sévissant*, ayant été blessé et hors d'état de servir, Pointis prit le commandement de son vaisseau, et donna à Létanduère celui de la frégate *l'Étrille*, au préjudice de plus de cent de ses anciens ; sa valeur lui avait mérité cette préférence.

Peu de jours après, les ennemis l'ayant contraint de brûler cette frégate, ainsi que plusieurs autres bâtiments qui étaient dans la même rade, Létanduère fit d'abord débarquer tout le monde ; et resté seul avec son canonnier, il mit le feu et s'embarqua ensuite dans son canot. En s'éloignant, il s'aperçut que le feu ne paraissait pas ; et croyant l'avoir mal mis, il se rapprocha de la frégate ; il était prêt à monter à l'échelle, lorsqu'il vit le feu sortir par un des sabords (2). Il eut cependant le bonheur de n'être pas blessé ; mais

(1) L'*amiral Toulouse ;* c'est ainsi qu'on appelait le comte de Toulouse, prince légitimé, grand amiral de France. D. L. F.

(2) Il se retira aussitôt, mais pas assez vite pour éviter les éclats de ce bâtiment qui en sautant environnèrent son canot.

il perdit dans cette occasion tous ses meubles, et même ses papiers, qu'il regretta beaucoup, parce que la plupart contenaient les principes que ses oncles lui avaient donnés.

Après cette expédition, Létandnère tomba malade et fut réduit à l'extrémité, d'un contre-coup de la blessure qu'il avait à la tête, et qu'il n'avait pas pris le temps de faire guérir, par la crainte de perdre quelques occasions de se distinguer.

Il fut plusieurs jours en délire; mais sa jeunesse et la bonté de son tempérament furent cause qu'il échappa à la mort. Il fut néanmoins toute sa vie sujet à de grandes douleurs de tête. Dans ces entrefaites, Desherbiers-d'Ardelay, son frère cadet, garde de la marine, qui servit en qualité d'officier d'artillerie au siége de Gibraltar avec toute la distinction possible, eut le malheur d'avoir la tête emportée d'un boulet de canon; sa valeur et ses qualités le firent généralement regretter.

Dès que Létanduère fut entièrement rétabli, on le fit passer sur *l'Arragon*, commandé par Desherbiers, son oncle; mais ce vaisseau tomba dans les escadres combinées d'Angleterre et de Hollande; l'oncle et le neveu furent répartis sur différents vaisseaux. Létanduère fut mis à bord d'un Anglais, le plus barbare et le plus inhumain de tous les hommes. En y arrivant, il fut entièrement dépouillé; on ne lui laissa que ses souliers, dans lesquels il mit un peu d'argent, qu'il donna à un matelot; cet homme, plus humain que son capitaine, lui procura de quoi écrire à Desherbiers, son oncle, qui était sur le vaisseau commandant, et où l'amiral le traitait avec la plus grande distinction; il lui lut la lettre de son neveu; aussitôt le capitaine fut flambé et traité avec toute la sévérité que méritait sa dureté pour ses prisonniers; et en arrivant à Lisbonne, où ils restèrent libres sur leur parole, il fut démonté.

Létanduère, toujours occupé du bien du service, et saisissant toutes les occasions de se distinguer, profita de cette liberté pour prendre connaissance des armées navales anglaise et hollandaise qui devaient porter l'archiduc à Barcelonne. Il se déguisa plusieurs fois à cet effet, et rendit un compte si exact de l'état des ennemis à l'amiral de France et au ministre, qu'ils en furent l'un et l'autre très-satisfaits. Les risques qu'il avait plusieurs fois courus en exposant sa vie par ses déguisements, et son zèle à remplir son devoir, lui valurent le brevet de lieutenant de vaisseau, qui lui fut accordé le 1er novembre 1705.

En 1706, il eut ordre de s'embarquer en second et comme of-

ficier de confiance sur *l'Achille*, monté par Lupé, et faisant partie de l'escadre de Désaugiers. Il eut pendant cette campagne plusieurs occasions de se distinguer. Lupé étant mort dans ces entrefaites, il obtint le commandement de *l'Achille*, quoique trois de ses anciens eussent sollicité vivement cet honneur. Après avoir essuyé les dangers de la mer et de la peste qui affligea l'escadre, et surtout son vaisseau, il le ramena heureusement en France.

Ducasse, chef d'escadre, instruit de la réputation dont jouissait Létanduère, le demanda, en 1707, pour servir en qualité de lieutenant sur son vaisseau *le Magnanime*. (Il faut observer les différentes positions où se trouvait cet officier; pourvu qu'il servît, tous les grades lui étaient égaux. Venant de commander, il passe lieutenant sur un autre vaisseau; son zèle lui faisait tout accepter pourvu qu'il servît.)

Chavagnac, qui avait aussi entendu faire les plus grands éloges de Létanduère, jaloux de posséder un officier qui se distinguait si bien, le demanda à Ducasse, et l'obtint pour son premier lieutenant. Par la suite, son second capitaine étant débarqué, il y resta en cette qualité jusqu'à la fin de la campagne. Les chefs, à leur retour, rendirent au ministre un compte si avantageux de Létanduère, que depuis ce temps il fut toujours employé préférablement à tout autre.

En 1709, il s'embarqua sur *l'Achille*, monté par d'Arquian, dans l'escadre de Dugay-Trouin. Ce général, ayant besoin pour son armement d'un officier de confiance, n'avait pas cru en choisir un plus capable de remplir ses vues que Létanduère; il le demanda au ministre, qui le lui accorda. Cette préférence flatta infiniment cet officier, et servit à rendre son zèle plus ardent.

En 1710, il eut le malheur de perdre son oncle Desherbiers, qui laissa un fils âgé de 10 ans. L'attachement formé par les liens du sang et de la reconnaissance rendit cette perte très-sensible à Létanduère. Par suite de ses sentiments, il fit pour le fils ce que le père avait fait pour lui, et travailla à son instruction autant qu'il lui fut possible. Dans cette même année 1710, il arma avec Champmelin, qui commandait *l'Élisabeth*, pour conduire Phelippeaux à la Martinique.

Depuis l'année 1711 jusqu'en 1720, il fut occupé de l'armement de la frégate *la Vénus*, que Pontchartrain voulut qu'il commandât pour le voyage des Indes Orientales dans l'escadre de Guimond de Coudrai. Pendant cette campagne, Létanduère s'oc-

cupa de toutes les côtes, ports et rades. Quand il en eut acquis une grande connaissance, il en leva les plans et fit de très-bonnes cartes ; il y joignit les remarques nécessaires pour la conduite des entreprises que l'on pouvait faire à l'avenir, en cas de guerre, dans ces endroits (1).

En 1721, il commanda la flûte *le Portefaix* pour Louisbourg ; il remplit parfaitement ses instructions, et rendit un compte si exact, et fit des remarques si utiles au service, que le conseil de marine lui en marqua sa satisfaction, et que l'amiral Toulouse lui témoigna la sienne par une lettre particulière, conçue en ces termes :

« J'ai été si content de la conduite que vous avez tenue dans » le voyage que vous venez de faire, et de vos observations sur » *le Labrador*, que je vous ai proposé cette année pour la même » destination. Vous pouvez compter que je serai fort aise de trou- » ver d'autres occasions de vous donner des marques de l'estime » que j'ai pour vous (2). »

Il eut en effet le commandement de la flûte *le Dromadaire*, avec laquelle il partit ; et il s'occupa pendant cette campagne à lever des plans, à faire des cartes pour cette partie de la navigation, qui furent généralement approuvées.

En 1723, il épousa la veuve de Descoyeux, mort capitaine de vaisseau, fille de Gaillard, commissaire de la marine au département de Rochefort, né d'une famille bourgeoise honnête (3) de l'île de Ré. Il en eut deux enfants, une fille et un garçon.

En 1725, il repartit de nouveau sur *le Dromadaire*, pour l'île de Louisbourg, où il acheva de rectifier ses cartes et ses observations.

En 1727, il fut fait capitaine de vaisseau. Maurepas lui annonça cette flatteuse nouvelle avec tout l'intérêt que ce ministre, jugé des talents, n'a jamais cessé de témoigner aux officiers qui se distinguent (4).

L'année suivante, Létanduère fut forcé de venir à Paris, pour s'y faire traiter de la pierre. Il n'était pas encore guéri en 1730 ; mais son amour pour le service lui fit accepter le commandement

(1) Toutes les cartes et remarques ont été remises au dépôt de la marine.

(2) Lettres du 14 janvier et du 31 mai 1721.

(3) Encore l'influence de l'époque. On note précisément un mariage fait dans une famille bourgeoise. D. L. F.

(4) Lettre du 18 mars 1727.

du *Héros* pour le Canada. Il fit encore pendant cette campagne le relevé de la côte du fleuve Saint-Laurent. Il en fit aussi des cartes. En 1733, il eut la même destination pour poser des balises le long de ce fleuve, afin d'y rendre la navigation plus facile.

En 1734 et 1735, il fut demandé par Dugay-Trouin pour être son capitaine de pavillon. La paix conclue avec l'empereur rendit inutile l'armement considérable que cet illustre marin avait préparé.

La préférence que l'on accordait à Létanduère lorsqu'il s'agissait d'être employé dans un poste distingué, et l'empressement que les généraux témoignaient de posséder cet officier, ne manquèrent pas d'exciter l'envie parmi d'autres officiers, qui cherchèrent à le desservir auprès de Maurepas ; il s'en plaignit, mais ce judicieux ministre le tranquillisa en lui écrivant en ces termes :

« Cessez de penser qu'on vous ait desservi auprès de moi ; je » juge les hommes par leurs œuvres, et non sur de simples rap- » ports ; et les effets vous feront connaître que si j'ai des préjugés, » ils sont tous en votre faveur (1). »

En 1736, il fut fait commissaire général d'artillerie au département de Rochefort. Depuis son retour de la campagne de l'Inde, toutes les fois qu'il avait commandé, le jeune Desherbiers, son cousin, avait armé avec lui ; et il voyait avec plaisir qu'il était devenu un officier de distinction, et propre à être employé à tout.

En 1740, il le maria avec Marie-Olive Desherbiers-Létanduère sa fille ; et ayant reçu ordre dans ce temps de conduire le vaisseau *le Juste* à Brest, pour y prendre le commandement du *Mercure* dans l'escadre du vice-aminal Dantin, il embarqua avec lui son gendre et François Desherbiers son fils, âgé de 15 ans, qui commença alors sa première campagne : il était très-instruit, Létanduère s'étant occupé de lui donner des leçons de marine et d'artillerie pendant le temps qu'il avait été employé au service à Rochefort. Il partit de Brest au mois de mai 1740 avec l'escadre, et en fut détaché avec trois autres vaisseaux sous les ordres de Lépinay, pour aller à la Martinique. Avant d'arriver dans cette colonie, ils essuyèrent un ouragan si terrible, que de mémoire d'homme il ne s'en était vu un pareil. *Le Mercure* fut plus maltraité que les autres ; ses mâts furent brisés et ses voiles déchirées et emportées, quoique frélées à doubles rabans sur le pont ; de

(1) Lettre du 6 octobre 1734.

sorte qu'il eut beaucoup de peine à se rendre à sa destination. Après s'être radoubés à la Martinique, ces vaisseaux se rendirent à Saint-Domingue, sous les ordres du vice-amiral Dantin, qui les détacha pour aller croiser sur le cap Tiberon. Ce fut alors qu'ils rencontrèrent six vaisseaux de guerre anglais qui les attaquèrent, et contre lesquels ils combattirent avec avantage. Les Anglais feignirent, la guerre n'étant pas encore déclarée entre la France et eux, de les avoir pris pour Espagnols ; ils vinrent faire de grandes excuses le lendemain de leur prétendue méprise. Létanduère leur demanda, en plaisantant, s'ils voulaient recommencer ; ce qu'ils ne jugèrent pas à propos de faire voyant leur infériorité.

Le Mercure heureusement arriva à Brest, après avoir souffert une disette de vivres, et après avoir échappé au danger éminent dans lequel était ce vaisseau par plusieurs voies d'eau ; ce ne fut qu'en pompant sans cesse qu'il arriva dans ce port.

On fut tellement satisfait de la bonne conduite de Létanduère pendant cette campagne, qu'on lui accorda une pension de quinze cents livres.

En 1742, on forma le projet d'établir à Dunkerque un corps de canonniers de la marine. Le ministre Maurepas écrivit à Létanduère qu'on l'avait choisi pour aller le commander avec des officiers distingués par leur mérite, pour servir sous ses ordres. Ils mirent en effet tant de zèle et d'activité dans les exercices de ces canonniers, qu'en très-peu de temps ils en formèrent un grand nombre, et que ce corps d'artillerie de la marine ayant été demandé, en 1744, par le maréchal de Noailles, pour le siége de Furnes, il s'y distingua.

Ce ne fut pas sans peine que quelques officiers de terre virent ce corps employé au service de la place. Aussi fit-on ce qu'on put pour les rendre inutiles ; on ne leur procura ni fascines ni gabions pour faire leurs batteries, qu'ils furent obligés de faire à barbette. Malgré cela elles furent mises très-promptement en état de tirer. Létanduère étant allé voir si le général de Noailles avait quelques ordres à lui donner, ce général lui demanda où en étaient les batteries de la marine, et si elles commenceraient bientôt à tirer sur la place ; Létanduère l'assura qu'il y avait plus de trois heures qu'elles tiraient et faisaient un feu très-vif.

Un officier d'artillerie de terre étant entré dans ce moment, le général lui demanda si les batteries de la marine faisaient beau feu ; cet officier, qui ne connaissait point Létanduère, assura le

général que si la marine tirait le lendemain ce serait beaucoup, et qu'assurément elle ne tirait pas. Noailles eut beau lui dire qu'on lui avait assuré qu'elles tiraient depuis longtemps, il soutint toujours le contraire. Le général crut un moment que Létanduère lui en avait imposé, il le regarda fixement; mais ce dernier assura si positivement qu'il avait dit la vérité, et rendit compte de toutes les difficultés qu'on avait faites pour arrêter les travaux et qu'il avait surmontées, que le général voulut y aller voir lui-même pour confondre les faux rapports; en arrivant, il aperçut un feu vif et soutenu, et demanda d'où il partait; on lui répondit que c'était de la marine; et comme il approchait des batteries, la place arbora pavillon blanc sur la brèche qu'avait faite la marine. Ce général sut très-mauvais gré à ceux qui avaient voulu desservir ce corps, et rendit au chef et à ses officiers la justice que leur activité et leur fermeté méritaient. Le gendre et le fils de Létanduère y étaient avec lui. Ce corps fut employé dans d'autres siéges, mais Létanduère n'était plus alors à Dunkerque; pour le récompenser on l'avait fait chef d'escadre.

Le 1er juin 1745, on lui avait donné ordre de se rendre à Brest pour commander le vaisseau *le Juste*, avec quatre autres sous ses ordres, destinés pour convoyer une flotte considérable à Saint-Domingue. Après être sorti de Brest, il rencontra quatre frégates anglaises, dont il s'empara, et continua sa route pour sa destination où la flotte arriva heureusement.

En arrivant à Saint-Domingue, Létanduère fut attaqué d'une maladie qui faillit le mettre au tombeau. Ce fut aux soins que les habitants prirent de lui qu'il dut son rétablissement. Dès qu'il fut en état de s'embarquer, il fit voile pour France, où il fut employé en 1746 par ordre avec Chabanne, commandant à la Rochelle, à l'effet de visiter toutes les côtes de Saintonge, Aunis et Poitou, les armer et mettre en défense, en cas d'attaque de la part des ennemis.

En l'année 1747, les colonies de l'Amérique manquaient absolument de vivres. Plus de deux cents bâtiments chargés à l'île d'Aix étaient destinés pour y porter des provisions; mais on n'osait, sans une forte escorte, les exposer à la merci des escadres anglaises qui croisaient dans ces parages et au milieu desquelles il fallait passer. Comme cette entreprise était des plus périlleuses, l'habileté, la prudence et la valeur de Létanduère connues, il fut choisi pour cette entreprise, sachant qu'on ne pouvait la confier à un

officier plus capable de la conduire heureusement ; en conséquence il fut armer à Brest une escadre de huit vaisseaux et une frégate pour escorter ce convoi.

Le combat que Létanduère fut obligé de soutenir dans cette campagne fut l'époque la plus brillante de sa vie.

C'est sur la lettre qu'il écrivit au ministre Maurepas à son retour à Brest qu'on va donner le détail de cette action : on va la copier mot à mot.

« J'ai parti de la rade de l'île d'Aix le 17 octobre avec deux cent cinquante voiles marchandes ; mon escadre étant, comme vous savez, composée des vaisseaux : *le Tonnant*, que je montais, de 80 canons ; *l'Intrépide*, VAUDREUIL ; *le Trident*, D'AMELIMONT ; *le Terrible*, DUGAY ; *le Monarque*, LABÉDOYER ; *le Sévère*, DUROURE ; *le Neptune*, FROMANTIER ; *le Fougueux*, DUVIGNEAU ; *le Castor*, frégate, DESSONVILLE.

» Je réglai mon ordre de marche de façon que la flotte était au milieu de nous. Je dirigeai ma route pour passer dans le nord de Rochebonne, pour éviter, le plus qu'il me serait possible, le passage occupé par les Anglais. J'eus le vent très-favorable pour ce projet, qui m'aurait très-bien réussi, si je n'avais été découvert, le 21, par deux vaisseaux qui, après m'avoir reconnu, manœuvrèrent de façon à me faire connaître qu'ils étaient les découvertes des ennemis, d'autant qu'avant de partir de l'île d'Aix j'avais eu des avis certains que les Anglais se tenaient en croisière à 30 et 40 lieues des caps de Finistère et d'Ortegal ; c'est ce qui me fit diriger ma route par le nord de Rochebonne, pour passer le plus loin possible des parages occupés par les Anglais. Les jours suivants il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est que quelques vaisseaux de la flotte, que je n'ai pas connus, distribuaient la nuit de faux ordres de ma part et faisaient changer de route à plusieurs vaisseaux de cette flotte, ce qui m'obligeait le matin de mettre en panne pour les rallier ; ce qui me faisait perdre beaucoup de temps. Sans cela, les Anglais ne m'auraient pas joint par la route que j'avais prise. La nuit du 21, Duvigneau força de voiles pour m'avertir qu'il paraissait une flotte dans nos eaux d'environ cinquante voiles ; au jour, il se trouva que c'était cinquante bâtiments de ma flotte qui, sur ces faux ordres, étaient séparés de nous, et qu'il fallut attendre. Dans ce moment, nous découvrîmes du haut des mâts dix-neuf vaisseaux qui étaient dans nos eaux, qu'on prit d'abord pour des traîneurs de notre flotte ; je restai donc en panne

pour les attendre ; mais j'eus bientôt reconnu à leur grosseur et manœuvre, et peu de temps après à leurs pavillons, qu'ils étaient ennemis. Je fis tout de suite signal à la flotte de passer sous le vent et de forcer de voiles, et à l'escadre de se mettre en ordre de bataille et de se préparer au combat.

» La flotte prit chasse en courant vers l'ouest-nord-ouest, et le général prit la route de sud-ouest, afin que les ennemis s'attachassent à l'escadre, et les vaisseaux marchands eussent le temps de se sauver. Le temps qu'il fallut aux vaisseaux de guerre de l'arrière pour laisser passer et protéger cette flotte jusqu'à ce qu'elle fût sous le vent, les empêcha pour le combat de bien serrer la ligne, pour former l'ordre de bataille, et cette difficulté donna le temps aux ennemis de s'approcher. Je restai cependant toujours en panne, et fis signal aux vaisseaux de l'arrière de serrer la file, et à crier de l'avant de faire moins de voiles, afin que la ligne étant plus resserrée, le feu fût plus vif et mieux soutenu.

» Les ennemis se partagèrent en deux pour nous attaquer des deux côtés ; le plus grand nombre vint par tribord qui était sous le vent, et se trouvèrent à midi à une petite portée de canon des vaisseaux de l'arrière ; je fis signal de commencer le combat. Ces mêmes vaisseaux, venant à toutes voiles, eurent bientôt gagné jusque par mon travers, et combattirent avec moi ; ceux qui avaient pris du côté de bâbord, qui était celui du vent, prolongèrent pareillement toute la ligne et me mirent entre deux feux. Nous nous battîmes des deux bords pendant une heure et demie, faisant un feu des plus chauds et des plus étonnants.

» Les quatre vaisseaux de l'arrière qui se battaient également étaient attaqués par un nombre bien supérieur à eux. Je restai presque toujours en panne, afin qu'ils pussent se rapprocher de moi pour les secourir ; mais après trois heures de combat je vis *le Neptune* démâté ; une heure et demie après, les trois autres furent tellement hachés et désemparés, qu'il ne leur fut plus possible alors d'obéir à mes signaux, et qu'ils furent obligés de se rendre après avoir combattu jusqu'à l'extrémité. Pendant ce temps les ennemis, qui forçaient de voiles pour gagner la tête, combattirent contre moi en passant ; le commandant, portant pavillon blanc à croix rouge au mât d'artimont, me passa sous le vent, suivi d'un vaisseau plus fort que lui ; aucun ne resta longtemps par mon travers ; quelques-uns de ceux qui avaient dépassé revinrent pour combattre contre moi. Enfin je combattis successivement

contre quatorze vaisseaux, et à deux reprises différentes, et j'eus affaire jusqu'à cinq à la fois. Le corps du vaisseau et la valeur intrépide des officiers, dont l'exemple animait le courage de l'équipage, résistaient à tout; mais les mâts, les voiles, les manœuvres, furent mis dans un si prodigieux délabrement, que je crois devoir vous rendre un compte particulier de l'état où je me suis trouvé, après avoir combattu depuis midi jusqu'à cinq heures et demie du soir.

» J'ai déjà dit que les quatre vaisseaux de l'arrière avaient été obligés de se rendre et que j'avais presque toujours resté en panne (1) pour les attendre, et que j'avais fait à ceux de l'avant le signal de diminuer de voile. Un si long combat ne leur permettait pas de manœuvrer comme ils auraient voulu; ils se trouvèrent à ladite heure environ demi-lieue de l'avant de moi, où ils se battaient contre un nombre supérieur de vaisseaux; je me trouvai donc alors seul et entouré de six vaisseaux qui me battaient de tous côtés; mon mât de perroquet de fougue avec les deux vergues, ainsi que le grand mât de hune, étaient à bas; la vergue du petit hunier tombée sur le ton, et le mât, percé de trois coups, était sans haubans, sans galaubans, prêt à tomber.

» Tous mes corps de mâts percés de cinq et six coups de canons; chaque mât était, savoir :

» De vingt haubans au grand mât; dix-sept de coupés; le grand étai l'était en quatre endroits; de dix-huit haubans au mât de misaine, quinze de coupés, ainsi que l'étai, le mât d'artimon ne tenait qu'à deux haubans; la vergue d'artimon, la grande vergue et celle de civadière percées de plusieurs coups; celle de misaine était la seule en état; mais le mât ne tenait à rien; plus de cinq cents coups dans les voiles, dans les écoutes, ralingues, écouets, les bras; les cargues étaient toutes coupées et ressemblaient à des morceaux de toile suspendus aux vergues; cinq canons démontés, dont deux hors de service dans la troisième batterie; un coup de canon à l'eau; le grand mât de hune était avec sa garniture pendante sur le côté de tribord et masquait une

(1) Ici Létanduère passa dans sa galerie avec Latouche le Vassor, son major; il vit cinq de ses vaisseaux pris, le sien tout désemparé; il lui demanda s'il restait de la poudre; cet officier ayant dit oui : Il faut en réserver, mon ami; et mettant la main à son pavillon, Jamais je ne le rendrai; jamais les b.... ne prendront mon vaisseau; je me f.... d'eux; mon parti est pris; je le ferai sauter : réservons de la poudre pour cela.

grande partie de ma seconde batterie ; et à chaque instant nous voyions tous les mâts prêts à tomber sur nos têtes. Dans cette triste situation, les ennemis qui me battaient devaient s'attendre au plaisir de me prendre (ce qui sûrement n'aurait jamais été). Je leur faisais toujours un grand feu de canons et de mousqueterie. Vaudreuil, qui commandait *l'Intrépide*, et qui combattait à une demi-lieue de l'avant de moi avec *le Terrible* et *le Trident*, s'aperçut de l'état et du danger où je me trouvais. Malgré le nombre de vaisseaux ennemis qu'il avait à combattre, il revira de bord, et vint à pleines voiles partager le péril avec moi. Il n'est pas douteux que la belle manœuvre de Vaudreuil, en venant au travers de tant d'ennemis se rallier à moi, nous sauva. Un tel renfort déconcerta les vaisseaux qui me battaient ; ils s'éloignèrent un peu de nous, et nous donnèrent un petit intervalle de repos.

» Dugay commandant *le Terrible*, et d'Amblimont *le Trident*, firent ce qu'ils purent pour faire la même manœuvre ; mais ils avaient affaire contre tant d'ennemis, ils étaient si désemparés, que cela ne leur fut pas possible. Peu de temps après, *le Trident* fut obligé de se rendre ; *le Terrible* continua de se battre ; mais l'état où j'étais m'ôtait la possibilité de pouvoir le secourir.

» Enfin, voyant cinq des vaisseaux de l'escadre rendus, et le sixième qui ne pouvait éviter d'être pris, et qu'il ne m'était plus possible d'empêcher mes corps de mâts de tomber en tenant le côté en travers, je pris le parti d'arriver vent arrière dans la ligne des ennemis, suivi par *l'Intrépide*, qui allait le moins vite qu'il pouvait, pour rester de l'arrière, mais qui me dépassait malgré lui, avec les deux huniers sur le ton, à cause du mauvais état des seules voiles basses qui me restaient.

» Par cette manœuvre, je laissais à bâbord trois ou quatre des derniers vaisseaux que j'avais combattus, qui, en arrivant comme moi, auraient pu me couper chemin, en continuant de me combattre ; le commandant était du nombre ; quatre autres vaisseaux frais (qui ne sont point comptés dans les dix-neuf dont j'ai parlé) formaient la queue de cette ligne, pouvaient aussi en arrivant me combattre par tribord ; mais les premiers ne firent aucune manœuvre pour me suivre ; et le plus avancé de ceux-ci me fit la politesse de mettre son second hunier sur le mât, pour me laisser passer, soit qu'il eût vu ou senti la vivacité de mon feu, et qu'en même temps la fière manœuvre de Vaudreuil leur en eût imposé. Il nous laissèrent donc passer tranquillement au tra-

vers d'eux et de leur ligne ; et, lorsque nous l'eûmes coupée, il y eut trois ou quatre des derniers vaisseaux dont je viens de parler, qui crurent que leur honneur les obligeait à venir nous livrer un combat à huit heures du soir ; il en vint un jusque par mon travers et les deux autres par l'arrière ; ils nous tirèrent plusieurs bordées de canons ; *l'Intrépide* et moi leur ripostâmes par un feu si vif et si soutenu, qu'ils prirent bientôt le parti de nous laisser en repos. *Le Terrible* se défendait encore à ladite heure ; mais je ne vois nulle apparence qu'il ait pu éviter d'être pris. J'ai dit que la flotte prit chasse à ouest-nord-ouest, et que j'avais gouverné au sud-ouest pour attirer les ennemis. La longueur et l'opiniâtreté du combat les a si bien occupés, que nous n'en avons vu aucun qui se soit détaché pour lui donner chasse à l'entrée de la nuit, qui était fort obscure, qu'elle ne paraissait plus du haut des mâts, et qu'il y a toute apparence qu'elle se sera sauvée.

» Je crois que nous avons suivi nos instructions, puisque nous nous sommes bien fait hacher pour sauver la flotte. Avant de commencer le combat, je fis le signal au *Castor*, pour lui ordonner de la suivre ; je l'ai perdu de vue avec la flotte ; mais comme cette frégate n'était point destinée à la suivre, qu'elle n'était armée qu'en garde-côte, je ne sais si elle aura été en état de la suivre bien loin.

» Pendant toute la nuit j'ai presque toujours été vent arrière, pour empêcher mes mâts de tomber ; j'ai fait très-peu de chemin, n'ayant que les deux voiles basses d'artimon et le petit hunier abattu sur le ton, toutes les autres étant dans l'état que je l'ai dit.

» Le lendemain matin nous avons eu connaissance, du haut des mâts, des trois derniers navires contre lesquels nous avons combattu, sans qu'ils se soient mis en devoir de revenir à la charge.

» Il m'a paru que l'escadre qui nous a attaqués était d'abord de dix-neuf vaisseaux ; trois autres qui étaient de l'arrière ont rejoint sur le soir, comme je l'ai dit, et un autre qui a toujours resté fort au vent, ce qui compose en tout le nombre de vingt-quatre, par lesquels j'ai cru distinguer trois ou quatre frégates qui n'ont point donné. Ainsi il y avait sûrement vingt vaisseaux de guerre, parmi lesquels j'en ai compté plusieurs dont les batteries étaient de 14 canons en bas et 15 en haut.

» On ne peut rien ajouter à la valeur et à l'intrépidité des officiers et des gardes du pavillon ; aucun n'a paru embarrassé de rien. Ils ont exécuté mes ordres avec une tranquillité qui est la véritable preuve d'une grande valeur. Bart, premier lieutenant, avait si bien réglé toutes ses dispositions, que tout a été exécuté dans un ordre parfait et sans aucun accident ; le feu de la première batterie, qu'il commandait, était digne d'étonnement quand nous nous battions des deux bords ; cet officier est fait pour soutenir le nom qu'il porte, et très-digne descendant de celui qui l'a illustré.

» Fouquet, qui commandait celle d'en haut, en faisait de même. Il n'est pas possible de s'imaginer qu'une artillerie puisse être si longtemps aussi bien servie.

» Je devrais également nommer tous les officiers de mon vaisseau dont il n'y en a pas un seul qui n'ait fait distinguer sa valeur. La Touche de Vassor, mon major, faisait exécuter mes signaux, et portait mes ordres avec une activité pleine de prudence.

» J'ai eu vingt-trois hommes tués, vingt-neuf blessés mortellement, et cinquante autres légèrement.

» Il y a eu cent cinquante coups de boulets dans le corps du vaisseau, plus de quarante dans les mâts, qui ne peuvent servir sans être jumellés ; toutes les voiles dans un si furieux délabrement, qu'il m'a fallu plus de huit jours avant de pouvoir m'en servir. Nous avons tiré dix-huit cents coups de canons, et observant de ne tirer qu'à propos, et plus de dix mille coups de fusils.

» Le jour d'après le combat, je me suis fait donner la remorque par *l'Intrépide*, et j'ai dirigé ma route par le nord-ouest et l'ouest, afin de m'éloigner de celle que les ennemis devaient prendre pour aller en Angleterre, et que je puisse travailler à me mettre en état de rendre un second combat. Il y a eu deux vaisseaux anglais démâtés et plusieurs désemparés. Mais à peine y en avait-il un de maltraité, qu'il était remplacé par un autre.

» La belle manœuvre que Vaudreuil a faite est de la plus grande distinction. Je dois vous assurer que je lui dois mon salut, puisque l'état où j'étais, lorsqu'il m'a rejoint, ne me laissait plus d'autres ressources que de mettre le feu à mon vaisseau. Il doit paraître honteux que le commandant anglais m'ait ainsi laissé passer et traverser sa ligne dans l'état où j'étais d'un délabrement total. Enfin, c'est une affaire malheureuse par la perte des vais-

seaux qui se sont sacrifiés pour sauver la flotte, mais dont la résistance contre des forces aussi supérieures doit faire porter bien du respect au pavillon français. Après huit jours pour me réparer, pour faire un peu de voiles, j'ai fait route pour Brest où je suis arrivé, et où j'attends vos ordres.

» Je suis avec respect. *Signé* DESHERBIERS-LÉTANDUÈRE.

» A bord du *Tonnant*, en rade de Brest, le 10 novembre 1747. »

En réponse, Létanduère reçut l'ordre d'aller commander la marine au département de Rochefort. Au mois d'avril 1749 il perdit son fils, qu'il se complaisait à voir marcher sur ses traces, et qui l'avait toujours suivi; sa fille Desherbiers, le seul enfant qui lui restait de son nom, venait d'accoucher d'un troisième garçon. Ce tendre père cacha sa douleur, et cela prit si fort sur son tempérament, qu'il n'y survécut pas, et qu'ayant langui un an, il mourut généralement regretté de son corps, de sa famille et de ses amis.

Il était doué de toutes les qualités sociables; bon citoyen, bon mari, bon père; il employa cinquante-huit ans au service de sa patrie; il mourut âgé de soixante-huit ans. (Quand il fut fait chef d'escadre on lui demanda, comme c'était là l'usage, quel titre il voulait qu'on établit dans sa commission: Celui, dit-il, de Desherbiers de Létanduère; je n'en connais point et n'en veux connaître que celui de répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le service de ma patrie.)

Il laissa donc une fille et trois petits enfants. Le dernier était dans la marine, et suivait à grands pas les traces de son grand-père au département de Rochefort, où il était toujours resté depuis son retour de la mer, en 1789, et y avait été fait major général et commandant de la marine, lorsque sa malheureuse naissance (1) a arrêté son zèle et l'a fait destituer.

Le *Siècle de Louis XV*, par Voltaire, parlait du combat du *Tonnant* sur de faux mémoires. La fille de Létanduère lui écrivit, et lui envoya copie de la lettre de son père au ministre Maurepas, rapportée ici. Voici la réponse que ce grand homme lui fit:

(1) *Sa malheureuse naissance*; ainsi être issu d'aïeux qui avaient servi glorieusement la patrie, était alors un titre de réprobation. Quel temps! D. L. F.

Réponse de Monsieur de Voltaire à Madame Dupui, du 25 décembre 1769, au château de Ferney.

« Madame, le triste état de ma santé, qui est la suite de la vieillesse, ne m'a pas permis de répondre plus tôt à l'honneur que vous me faites.

» L'ouvrage dont vous me parlez n'est qu'un abrégé qui n'a pas permis qu'on entrât dans les détails. Je ferai sans doute usage de ceux que vous avez bien voulu me faire parvenir, si mon âge et mes maladies me permettent d'étendre cette histoire selon mes premières vues.

» Je suis bien flatté que vous ayez approuvé le peu que j'ai dit de Monsieur votre père; je n'ai fait que rendre gloire à la vérité, et justice à son rare mérite.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé* VOLTAIRE. »

DESHERBIERS-LÉTANDUÈRE, veuve DUPUY.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Limoges sous la domination anglaise (1).

§ Ier. *Comment Lymoges retourna au roy de France, par le mariage Dalienor, fille du duc Dacquittaine, nommé Guilhaume.* — Louis le Jeune roy de France espousa à Bourdeaux Alienord, aisnée fille du duc Guilhaume de Guienne, et par ce moyen les Limousins retournerent à leurs naturel seigneur, dont ilz avoient estés privés depuis le decedz du roy Robert, lesquelz furent receus à hommage du roy Louis qui leur donna de beaux priviléges, confirma leurs anciennes coustumes, ottroyées par les ducz Dacquittaine et Guienne ses predecesseurs. Icelluy roy eust, de ladite Alienor, sa fame, deux filles, sçavoir Marie et Alix, qui furent mariées, Marie au comte de Troye et Alix avecq le comte de Blois.

Ledit roy Louis après fust à la terre sainte contre les Turcs aveq autres rois crestiens, et avec luy amena ladᵉ Alienor, l'oncle delaquelle estoit duc Danthioche nommé Haymond, auquel pais furent bien recus tant du roy de Hierusalem Baudouin que dudit Aymond et autres princes. Et parceque ledict Haymond Dantioche avoit demandé quelques pays pour subjuguer qui luy appartenoit possedés par les infidelles, recourt au roy de France, luy ayant dit que premier il vouloit aller à Hierusalem, ce que le duc print pour reffus et chercha moyen de se venger. Parquoy il tacha par tous moiens. Y ayant faict consentir sa niepce, femme dudict roy, qui du tout fust adverty, et, sans faire samblant de rien, trouva moyen sabsanter et emmena ladite Alienor aveq luy en France

(1) Ce morceau, extrait d'un ancien manuscrit conservé à Limoges, nous a été communiqué par M. Maurice Ardent, antiquaire distingué de cette contrée, qui a bien voulu y ajouter quelques notes. C'est du reste une version un peu différente de celle insérée par le même antiquaire dans le *Bulletin de la Société académique de Limoges*, sous ce titre : *Lymoges soubz les Anglois.* D. L. F.

ou estant il la répudia soubz fainte que leur mariage nestoit approuvé de leglise (1) et parce fust tenu un concille a Beaugency, par lequel ilz furent séparés, et le roy se maria aveq Constance, fille du roy Despagne, l'an 1152.

De cette separation ladite Alienord fust grandement desplaisante dont elle se retira et fust cause de grandes guerres qui ont longt temps duré dans le pays de Guienne, car elle se remariant aveq Henry duc de Normandie comte d'Anjou (2) qui debvoit succeder au royaume Dangleterre, et du despit donnat beaucoupt dafflic-tion au pays, car le roy luy remist et delaissat la duché de Guienne à elle et aux siens, la comté de Poictou et autres terres qu'elle avoit en la seconde Acquittaine, se reservant seullement la foy et homage, come estoit dancienne coustume deue au roy de France, et laquelle Alienord portat par son mariage portat les susdites terres audit duc de Normandie, et par consequan à Langlois, contre le vouloir du roy Louis ne fust plus temps dont verres cy apres les suites.

§ II. *Lymoges soubz les Anglois et ce qui sensuit.* — HEnry ayant la pocession de la duché d'Acquittaine, visitant ses terres vint à Bourdeaux, ou ses barrons vassautz et subjectz, à cause de sa feme, luy firent hommage, des terres et seigneuries quilz tenoient de luy, entre autres luy fust amené le dit Aymard vicomte de Lymoges, qui luy fist homage des terres quil avoit en Lymousin.

(1) Dans l'autre version on parle *de quelque promesse d'Aliénor envers le Souldan Saladin*, et on dit, relativement au divorce de Louis le Jeune, qu'il *eust bien de la payne à en venir là; car il l'aymoit* (Aliénor) *pour sa beauté, bonnes graces et autres calittés d'une grande princesse, outre ce qu'ilz avoient de leur mariage deux filles.* D. L. F.

(2) L'autre version, quoique moins entière, en beaucoup de points, que celle que l'on donne ici, offre plus de détails sur le second mariage d'Aliénor. Aussitôt le divorce prononcé avec le roi de France, la princesse se serait retirée à Poitiers, où Henri Plantagenet lui aurait envoyé des députés *pour traitter mariage entre eux*, et le roi Louis y aurait mis des empêchements. Ici la version imprimée donne le motif, non indiqué par d'autres auteurs et pourtant assez vraisemblable, qui aurait décidé Aliénor à passer à de nouveaux nœuds : « Elle du commencement, dit l'autre version, n'y » vouloit consentir, mais, par plusieurs raisons qui luy furent remonstrées, » d'autant que le roy de France, par ladite séparation, luy remettoit toutes » les terres d'Aquitaine, et sy elle ne prenoit un party pour résister au » roy de France, elle n'en jouyroit, ce fust ce qui la fit consentir audict » mariage. » On rapporte ensuite qu'Henri vint à Poitiers, où il épousa Aliénor *de grand solempnité*. D. L. F.

HEnry croyant que tout le pays de Lymousin fut à luy come vicomte de Lymoges, traita mariage de sa niepce Sarra, fille au comte Romualde de Cornuaille, son frère, qui pour luy estoit mort pour recouvrer le royaume Dangleterre, et comme hEnry sanquist des biens et revenus dudit vicomte, il luy fut donné à entendre que le vicomte jouissait du pays de Lymousin, excepté de la ville de Lymoges que les habitans ne le voulloient laisser jouir, ce qui n'empescha le mariage et après le mariage dudit vicomte qui fust solempnisé à Bourdeaux, Henri et Alienord vindrent a Lymoges ou ilz furent receus en grand solempnité, lesquelz logerent dans la citté, et par force fist recepvoir le vicomte à Lymoges come sera dy cy après.

Le vicomte reçeu a Lymoges par force faite par Henry, qui fit abattre les portes de la ville et remplir les fossés.

§ III. *Destruction de la ville, dite chasteau de Lymoges.* — Henry ayant print la garde de la personne et biens dudit Aymard vicomte de Lymoges pour sa jeunesse, sans s'informer du droit du vicomte en ladite ville et chasteau de Lymoges, il commanda à ses officiers de fere jouir Aymard, sans ouyr les parties. Quand les bourgeois de Lymoges ouyrent parler de recepvoir le vicomte Aymard et luy obeyr come seigneur furent fort troublés et voyants que l'on procedoit à l'execution, soudain prindrent les armes et chasserent les officiers dudict duc, lequel indingne, assiegeat Lymoges mal pourveu de provision, les habilands soustindrent par aucun temps le siege, mais à la fin se randirent et furent contraintz recepvoir le vicomte, lequel combien quil eust lobeissance n'entreprint rien sur le droit des consulz les laissants jouir des coustumes anciennes, et comme Vigier s'efforca a eriger une motte de terre (1) ou il vouloit fere bastir une maison, fesant le duc abattre les portes et murailles de la ville et remplir les fossés. Ledit Aymard estoit fils de Guy, vicomte de Lymoges, qui deceda l'an 1155, auquel il succeda de rang 4e du nom.

§ IV. *Comment les Anglois firent la guerre, à cause de la duché d'Aquittaine dont Limoges fut le theatre, et qui durerent longuement.* — Et advenant lan 1167, les roys de France et Dangleterre parlementerent, et mirent un grand impost sur tous leurs subjectz tant eclesiastiques que autres, d'un sol pour livre, lequel dura

(1) Il existe encore à Limoges une place de *la Mothe*, située près des fossés de l'ancien château fort.

quatre ans, lequel argent ilz disoient lever pour secourir les chrestiens, qui estoient en la terre sainte en Iholim (1).

Après retourna ledit Henry, roy Dangleterre, en Aquittaine pour faire consentir la reyne Alienor a la duché Daquittaine promise a Richard, en traitant du mariage de luy aveq la fille du comte de Barcelonne, mais la reyne Alienor n'y vouloist consentir, parquoy la fit mettre en prison, bref ledit roy fit tant quil fist ferre ladite donation de la duche d'Aquitaine audit Richard Cœur de Lion lequel fut couronné a Lymoges, duc Daquittaine, come ses predecesseurs, il espousa Rotilde Darragon.

§ V. *Commancement de guerre entre le roy Dangleterre et ses enfans.*— Lan 1173 ou 74, Henry le Vieux, roy Dangleterre, sempara de son filz Henry le Jeune, lequel il avoit faict couronner roy de son vivant. Et de certains chevalliers volontaires qui induisirent ledit Henry le Jeune à des pernicieuses follies, luy estant marié aveq Marguerite de France, filhe du roy Louis le Jeune, lequel roy Henry le Vieux avoit ordonné estat moderé pour lentretien dudict Henry le Jeune et sa femme, duquel ilz en furent contants, en payants les sommes promises, parquoy se desroberent de la cour et se retirerent devers Louis roy de France qui les receut *unaniequement* come ses enfans, dont plusieurs barrons et chevalliers les suivirent, puis se retirerent à Poictiers.

(1) L'autre version ne relate point le grand impôt mis par les rois de France et d'Angleterre sur leurs sujets, mais elle parle du traité pour deux mariages; savoir, celui de Marguerite, fille de Louis le Jeune et de Constance, avec Henri le Jeune, fils d'Henri II et d'Aliénor, pour lequel mariage le roi d'Angleterre devait assurer la Normandie à son aîné; et du mariage de Richard, autre fils d'Henri II, avec la fille du comte de Barcelonne, nommée *Pétronille-Rothilde*, princesse qui fit, dit-on, *détruire la cité de Lymoges*. Après les mariages faits, Henri II serait venu en Aquitaine pour faire consentir la cession de cette contrée à Richard, à qui elle aurait été promise en dot. « Mais la reyne Aliénor, est-il dit, ne voulust » s'accorder, pourquoy le roy Henry la fist mettre en prison. Bref le roy » fist tant *toucher* ladicte Aliénor qu'il la fist consentir à ladite donnation » de la duché d'Aquitaine en faveur dudict Richard, lequel fut couronné à » Lymoges comme ses prédécesseurs. » Il faut convenir que le moyen employé par Henri II, pour forcer la reine à donner son patrimoine en dot à son second fils, est violent; plus que cela, dans ces mots : *le roi fist tant* TOUCHER *ladicte Alienor*, qu'on ne trouve point dans notre version, on peut reconnaître des voies de fait et l'emploi d'une force brutale. Pauvre Aliénor ! D. L. F.

Lan 1174, se trouverent à Lymoges Henry le Vieux, roy Dangleterre, le roy Darragond, le comte de Barcelonne, Richard Cœur de Lion, filz aisné dudit roy Dangleterre, la reyne Alienord, le comte de Thoulouse qui fist homage audit Richard duc d'Acquittaine de sa conté de Thoulouse ainsi quil avoit esté accordé, ledit comte parlant privativement aveq Henry le Vieux luy déclara que la reyne Alienord sa feme, Henry le Jeune, et Geoffroy ses enfans, n'approuvoient la donnation que leur mere avoit faite, laquelle avoit esté faite par force et controinte, ladvertissant quilz avoient deliberé de luy jouer un mauvais tour dont il se devoit donner garde.

A cette cause le roy Henry le Vieux party de Lymoges, feignant d'aller a la chasse, fesant garnir ses places de munitions de guerre, et estant en Angleterre fist prendre sa fame aveq Marguerite Chabot, lesquelles il fit mettre dans le chasteau de Sallebry.

§ VI. *Guerre ouverte entre les deux roys Dangleterre.* — Lan 1181, Henry le Jeune, roy Dangleterre, et son frére Geoffroy furent advertis come leur pére avoit faict prisonnieres dans le chasteau de Sallebry Heleonor leur mere, et Marguerite feme dudit Henry le Jeune, parquoy se mirent en campagne aveq grand nombre de gens querelan la duche d'Acquittaine contre Richard Cœur de Lion leur frere, et vindrent a leur ayde les comtes de la Marche, Perigord et Angoulesme, puis le vicomte de Turenne, Aymard vicomte de Lymoges, Geoffroy de Lusignant, et autres, qui, par la conduite du vicomte Aymard, entrerent facillement dans Lymoges car les murailles avoient estées abbattues par Henry le Vieux come dit est cy devant, et avoient estées seullem^t^ remises, ilz sommerent les consulz et bourgeois de la ville de faire homage et tenir pour duc d'Aquittaine Henry le Jeune, ce quilz differerent de faire de prime face, car ilz avoient donné leur foy au duc Richard, nonobstant les menaces du vicomte qui pour douceur ne les avoit put attirer.

Or, le vicomte marcha par le Lymousin aveq grand nombre de gens, reduisant le pays a lobeissance d'Henry le Jeune, il print *Aixe*, ville et chasteau, ou il m'est douze cens basques en garnison, il assiegea Snt Laurens de Gorre, aveq Robert de Berry qu'il avoit de nouveau fait chevallier, accompagné de grand nombre de Bearnois et Biscayens, auquel lieu furent advertis come Richard venoit sur eux du costé Dangoulesme, parquoy abandonne lassaut le vicomte se retira par Snt Pried (Priest) a Lymoges,

et Robert de Berry ayant conduite des Pictons, fust attrapò par les gens de Richard ou fut deffait et plusieurs de sa suitte.

Le duc Richard, costoyant la riviere de Vienne, prirent *Aixe* ou furent tues et noyes la plus grand part des basques de la garnison et autres Richard fit crever les yeux puis s'en vint a la citte de Lymoges, pour la deffendre, car ses freres y avoient donné trois assautz, incontinant vindrent de toutes partz gens au secours dudict Richard, parquoy il dressa une puissante armée pour combattre en campagne ses freres, et ayant mis garnison dans la citté fist asseoir son campt au pont Snt Martial tirant à fainte Valerie. Ou pour meilheur assurance fit rompre le pont de la Roche au Got (1) afin d'ampescher le passage à ceux de la ville, lequel na plus esté reffaict et n'y paroit que quelques vestiges dans leau, sur lequel Snt Martial avoit passe quand il vint a Lymoges estant lancienne ville en cette region.

Henry le Vieux fut adverty de la guerre de ses enfans a Lymoges apres avoir fait assemblee de ses forces en Gascongne sachemina pour secourir Richard vers Lymoges, ou dadventure Jeoffroy estoit sorty de la ville aveq quelques bandes de gens darmes pour escarmoucher larmée du duc Richard a Snt Gerald, et bien commancoient a sescarmoucher à la Croix Mandonnaud (2) destroussant les fouriers de leur adversaires revenants d'*Isle* et *Aixe* quilz tuerent et prindrent prisonniers.

Or celuy qui faisoit legué au clocher de Notre Dame des Arennes descouvrit larmee d'Enry le Vieux, lequel venoit du costé du *Got de Vertamond*, et pour la poussiere doubta que ce fust ambuscade pour enclore ledit Geoffroy, lequel fist esmouvoir le peuple criant a larme dans la ville affin quilz sen prinsent garde, et sur lheure se trouva ledit Geoffroy, et un chacun sortirent en armes du costé de Snt Cessadre, auquel lieu ilz rencontrerent larmée d'Henry le Vieux, un peut au deça de Nauzat, lesquelz ayant recognus por ennemis se jetterent sur eux, tant quilz rompirent le premier rangt et les mirent en fuitte. Et par cas fortuit en les poursuivants rancontrerent Henry le Vieux qui fut porté dun coup de lance par terre, ou recent plusieurs coups des communes qui ne le cognoissoient et leusse tué, n'eust esté un Anglois qui le

(1) Le pont de la *Roche-au-Goth*, dont le nom est resté aux environs, était au-dessous du palais de *Ladric*, près de la sortie du vaste souterrain qui conduisait des arènes à la rivière de Vienne.

(2) Faubourg de Limoges, derrière l'hospice.

recognut a son acoustrement lequel ayant laisse a peyne peut il apres remonter et trouver ses gens pour se sauver dans le chasteau d'Aixe ; auquel rancontre il en fut bien tué, et depuis le lieu a esté *Nauzac*, qui veut dire, en langue françoise, noise y eust.

Apres faict pour s'excuser Henry le Jeune et son frere Geoffroy estant maris de ce qui avoit este fait contre leur pere, allerent a *Aixe* ou estoit leur dit pere, accompagnés des bourgeois et consulz de la ville lesquelz ne furent bien receus, ne les voulants ouyr, et mesmes quilz se presantassent devant luy mandant aux bourgeois et consulz qu'en bref les destruiroit entierement.

§ VII. *Couronnement d'Enry le Jeune.* — Les habittans craignants les menaces du roy furent fort estonnés et furent par le vicomte solicités a faire homage à Enry le Jeune de la duche d'Aquittaine lequel bien les deffendroient, allors considerant que la plus grande partie de leurs murailhes tumboient par terre, et d'autre, sy les garnisons les quittoient a faute de faire le serment de fidélité dudit homage depourveus de secours ilz seroient en dangers destre pilhies et de tumber ez mains de leurs ennemy mortel, lequel n'auroit aucune pitie deulx, a cette cause les consulz ferint le serment de fidellite et homage a Henry le Jeune, du chasteau c'est-à-dire de la présente ville de Lymoges ; est ce dans l'église de Saint Pierre du Gueyroyx de la pnt ville. Se tenant pour duc Dacquittaine, luy promettant secours de corps et biens.

Allors en dilligence edifiierent les murailles de la ville Tours, Barbrecanes, et reclore les bresches, concaver les fosses planter palays, eriger propungnacles, et autres deffances tant de bois que de pierre, reparants ponts, portes, barrieres, rasteaux et autres choses nécessaires, exhortant l'ungt et l'autre a se fortiffier, pour le commungt fallut come aussi fust faict provisions de vivres, et pour autant que les abbes de Saint Martial despuis la demolition des murailhes faites par Henry le Vieux avoient anthes diverses sortes darbres, et fait un jardin de plaisance dernier leur monastere appelé le Verger aux Moines (1), iceux arbres furent couppés et habattus pour fortiffier les murailhes de la ville, dans lequel *cerne* reclurent les combes, le pont Deigoulenne, les banez, rue torte, vieux marché banléger, les pousses, Cruchador (2), raffilhon, boucherie, et tout le queyroyx come dit est, furent reclos dans

(1) Aujourd'hui la rue Viraclaux.

(2) Rue des Crouchadours, faiseurs de crochets ou romaines, par corruption Cruchadors, et aujourd'hui Cruche-d'Or.

lanceinte des muraillhes, pour lesquelles faire firent abbatre plusieurs maisons et pressoirs hors la ville, aveq les eglises de Nostre Dame des Arennes le couvent et eglise et hospital de Saint Géral, eglise Saint Maurice, aveq la tour et clocher de Snt Martin ensemble les cloistres et dortoir, et neust esté la garnison royalle, qui estoit dans la cytte, leussent destruitte aveq leglise cathedralle, Richard n'y estoit pas ayant suivy son pere ABourdeaux (1).

§ VIII. *Comment la ville de Lymoges fust assiegée par Henry le Vieux.* — Lan de grace 1183, Apres que Henry le Vieux eust convoqué ses vassautz Dacquittaine, Tourraine, et Normandie, ayant faict venir grand nombe Danglois, lesquelz estants tout assembles vint assieger Lymoges le jour de mardy gras premier jour de mars, et ce du costé du pont Snt Martial; cestoit chose admirable de voir les pavilhons et tantes, des comtes et vicomtes, et autres grandz seigneurs tandus en sy grand fiombre qu'a peyne le pouvoient ont comter, ce nonobstant, les garnisons de la ville faisants tous les jours des sorties, provoquant les ennemis au combat, fesant de beaux effetz, cependant le roy Henry se logeat dans la cytté, et Richard au fauxbourgt Snte Vallerie, les princes et barrons tous autour.

Les relligieux de Snt Martial, les clercz, et menu peuple de la ville, tous les jours faisoient processions, circuant la ceinture et muraillhes de la ville portant en grand devotion la chasse de saint Austriclinien, ou reposoit le chef de Snt Martial, et autres reliques, priants Dieu les preserver de leurs ennemis;

Les dames de la ville firent faire une roue de chandelle de cire de longueur de dix huict cens seize brasses autant que contient le circuit de la ville de muraillhes, laquelle offrirent a Snt Martial pour faire le service divin, et fut aporté le corps de Snt Justz, et autres reliques de Snt Martin a Snt Martial.

§ IX. *Siege levé de devant Lymoges, et mort d'Henry le Jeune.* — Henry le Jeune souvant rompoit le courage aux Anglois et Normans craignants les menaces de son pere, promettant beaucoupt aux habittans aveq commandement de son pere soy disant estre duc de sa volonté, notta, que ledict Henry avoit droit de la terre Daquittaine de la par de sa mére comme estant laisné.

Henry le Vieux ayant faict commandement par ses patentes de recepvoir Henry le Jeune son filz et de Alienor sa femme duc

(1) On ajoute dans l'autre version : « Firent aussi bruller les maisons du » pont St-Martial. » D.L.F.

Dacquittaine, ce que voyant les habitans de Lymoges firent homage et jurerent fidelité, ce nonobstant luy faisoient la guerre dans l'heritage de sa propre mere tant que chascun en estoit troublez.

Cependant Henry le Vieux fut adverty que Guilhaume roy Descosse et Richard comte de Glocestre, sestoient saizis de la pluspart du royaume Dangleterre y fesant grand guerre, sur ce advenant la fin du mois de mars il fist grands ventz pluyes et froidures, sy fortes que les gens darmes plierent bagage, levant le siege, estants contraints de se retirer de devant Lymoges.

Or, Henry le Jeune avoit exposé ses moyens pour soldoyer ses soldats, parquoy il fit sommer les bourgeois de Lymoges en ce besoingt le secourir, lesquelz luy donnerent vingt mille solz outre ce quils avoient frayes durant le siege et vivres et gens de guerre, craignants que les soldats se mutinassent, ce que voyant Henry, et que les bourgeois nen pouvoient plus, fornir, il requist les religieux de Saint Martial de luy prester les thresors de leglise, ce quilz n'ozerent sans la permission de l'abbe Isambert, qui cestoit retiré à la *Sousteraine*, estant du party d'Henry le Vieux, et qui avoit succede en labbaye a Pierre de Lacy.

§ X. *Comment Henry le Jeune print les tresors de leglise Snt Martial et ce quy sensuit.* — A ceste cause, Henry le Jeune entra au cloistre de nuit et chassat les religieux, excepte quatre ou cingt quī favorisoient son party, allors il print les retaures du grand autel, et sepulcre ou il y avoit cingt images, et en lautre la figure de Nostre Seigneur en croix de pieces dor, aveq les calices croix, et un vaisseaux de somptueux ouvrage que Arnault de Montauzeil avoit donné, le tout estime de ce temps a vingt deux mille solz dont sera parle cy apres. Lequel tresor ledit Henry promist restituer et pour assurance laissat une promesse, et dadvantage emporta laubergeon que Guy de Grandmond avoit donné qu'on gardoit au monastere, pour distribuer aux soldats.

Henry le Vieux fist faire la solempnite de Pasques dans la cytté, ou Henry le Jeune voyant larmée de son pere rompue apres avoir laisse dans la ville, bonne et suffisante garnison pour la garder, party de Lymoges aveq ses gens et par surprise le jour de Pasques print Engoulesme, ou, au lieu de chanter *alleluia*, ont n'entendoit que cris des tumultes des soldats qui pilhoient leur ville, a cause que les habittans soustenoient le parti d'Henry le Vieux contre leur comte.

Le susdit Henry le Jeune avoit print de leglise Snt Sauveur et

du sepulcre de Snt Martial, ainsi quil se trouve par escript, scavoir dans le sepulcre une table dargent, et dans Snt Sauveur une autre table dargent l'une desquelles estoit enrichie de cinqt images dor pur, croix et calices dor et dargent, outre ce le susdit vaisseau que Arnault de Montasier avoit donne, et lhauberjon donne par labbé de Grammond, de grand valleur, lor pesesoit cinquante deux marez et largent cent cinquante trois mars, sans comprandre largent, sans lautre or et pierreries dun riche manteau en broderie quil avoit donne a Snt Martial lan 1179, a la broderie duquel ont lisoit, HENRICUS REX.

Henry le Vieux certiffie de ce que dessus, party de la citte de Lymoges en dilligence pour secourir son pays, ce que sachant Henry le Jeune, pilhia labbaye de la Couronne pres Engoulesme et en passant emportat la custode de Grandmond ou reposoit le *corpus Domini*, et estant a Lymoges fist assaillir la cytte de divers endroits, mais ceux de dedans se prindrent a tirer des pierres sur eux plusieurs y furent tues et blesses, mesmes luy assailhant une tour nommee *Alaresia*, scize pres le *Naveix*, et fut frappe a la teste d'une pierre quj n'en sortit pas beaucoup de sangt et fut contraint se retirer et laisser lassaut, les cytoyens luy disant quilz ne voulloient point a seigneur celluy qui pilhoit les eglises, et profanoit les temples de Dieu.

Cependant un bourgeois Daixe nomme Aymerie, feignant porter amityé aux soldats de la garnison, les invita a banquetter en sa maison a certain jour et heure qu'Henry le Jeune se devoit trouver pour assailhir le chasteau, qui de ce, tout advertj, surprint en dezarroit, ceux qui estoient dehors, lesquelz se voyants presses pansantz se retirer audit chasteau ne peurent entrer causant la resistance quj leur fut faite par les gens dudict Henry quj s'en estoient saisis, et n'y avoit dans ledit chasteau de ceux de la garnison que douze sergens, deux chevailhiers et un prestre, parquoy furent contraintz de randre la place.

Durant ce que dessus arriva force Brabansons et autres gens darmes venants de Bourgongne, aveq dautres gens que le duc envoyoit, et aussj venoient de la part du comte de Thoulouse au secours dud^t Henry le Jeune mangeant le pays attandant qu'on les mist en besongne.

§ XI. *Comment Henry le Jeune mourast* (1). — Cependant Henry

(1) On trouve dans la première série de cette Revue, t. 2, p. 7 et s., p. 201 et s., des détails précieux sur les faits et gestes d'Henri le Jeune, sur

le Jeune sachemina a Notre Dame de Rochamadour, ou il avoit faict vœu daller, a cause du coupt de pierre quil avoit eut devant la cytte, estant a Uzerche le dimanche avant Lascention les religieux vindrent au devant en procession lequel ne fut content car il n'eust dargent deulx, parquoy despartant par Douzenac vint ABrive, et le sabmedy a Martel, ou fist courir ses chevaux ensemble le vicomte Raymond de Turenne, puis le lendemain a Rochamadour portant forme de pelerin, mais incontinant traicta avoir de largent, des abbes d'Aubarine, de Vigeois, et de Dallon puis retourna a Martel, ou se trouva mallade en la seconde feste de Pantecoste, se confessa a levesque de Cahors, et receu les saints sacrements, aveq grande contriction, renonsant a toutes compagnies et a la querre quil avoit commancée, requerant pardon a son pére par une epitre quil luy escrivj qui commance *Delicta juventutis mee ad ignorantias meas ne memineris Domine*, suppliant tres humblement son pere, de bien traitter sa mere Helionord quil tenoit prisonniere a Salbry en Angleterre, aussj de pourvoir Marguerite sa femme d'estat competant et donner paix aux Lymousins, restituant a leglise Snt Martial, et autres eglises ce que injurieusement leur avoit pilhé, et ravi du peuple habitant de la ville de Lymoges, sans les dommages quil leurs avoit aporté, il voulust qu'apres son decedz son corps fut porté par la ville de Lymoges dans leglise Snt Martial, ou, pour plege jusqua la pleniere satisfaction, ont laissat devant le grand autel Snt Sauveur, ses boyaux, ventre, yeux et cerveau, et de la fere porter son corps a Rouen, pour estre en sepvely a Notre Dame.

§ XII. *Obseques d'Henry le Jeune, et composition faicte a Richard Cœur de Lion, auquel Lymoges se rendit.* — Henry le Vieux ayant sceut la maladie de son filz delibera de laller voir lequel n'eust assez de temps, car son dit filz deceda le sabmedy apres avoir receut la derniere onction.

Le vicomte Aymard, et plusieurs barons du pays vindrent ez obseques pour traiter des funerailles, labbe d'Uzerche fit faire le luminaire, et procura de porter le corps a leglise et chanta messe de *requiem*, ou a peyne fust offert dix huict deniers, les nobles du Lymousin estoient a pauvris pour soustenir la guerre, tellement quil fallut vendre le cheval dudit deffunct roy pour le faire porter a Lymoges.

les circonstances de sa mort, et la description de son tombeau, placé dans la cathédrale de Rouen. D. L. F.

Henry le Vieux vint en grande puissance a Lymoges, estant sur la rivière de Briance, en un lieu apelé *la Salesas*, vint a luy frere Bernard de Peyrac religieux de Grandmond, auquel roy demanda des nouvelles de Henry le Jeune son filz, lequel repondit a voix basse, quil n'estoit lange Gabriel, car il ne portoit pas bonnes nouvelles, allors le roy se doubta de la mort de son filz et comança a pleurer en recepvant les lettres que son filz luy avoit escript, lesquelles ouvertes a peyne les peut lire. Quoy voyant chascun senfuyt de devant sa face pour le grand dueil quil menoit parquoy le laisserent dans la maison d'un paysant dudit lieu ou il sestoit retire a cause de la grand challeur quil faisoit, puis le lendemain le roy vint asseoir son camps devant Lymoges le 16e jour de juin.

Les consulz advertis de la mort d'Henry le Jeune, se voyants descheus de secours et grand disette de vivres ne pouvants recueillir les blez estants prets a coupper, il traitterent paix laquelle obtindrent a meilheur condiction quilz ne pensoient, et rendirent la ville a Richard Cœur de Lion, le jour de la Nativité Snt Jean Baptiste.

§ XIII. *Destruction de Lymoges.* — Le duct Richard fist razer les murailles jusques aux fondements, et oulier les fosses, puis laissa un senechal pour parachever sa ruyne, quj fust empeschee par Henry le Vieux sestant bien informe que le vicomte Aymard tenoit la justice de la ville a foy et hommage de labbé de Snt Martial, lequel par force il avait fait recepvoir aux consulz pour seigneur et vicomte du Lymousin et en faveur de sa niepce Sara quj depuis estoit morte, et quj plus le vicomte avoit seul la cause de faire cette guerre, car il avoit emmene ses enfans a Lymoges et faits recevoir par les consulz et habitans dont ilz avoient tant souffert de dommages comme ilz firent voir par ses lettres que feu Henry le Jeune lui escripvit et que sur ce il eust pitie de la pauvre ville, ce que voyant il commandat de cesser la ruyne pardonnant aux consulz et habitans, puis privat le vicomte de Lymoges, et allors les consulz firent homage a Richard Cœur de Lion de la seigneurie de la ville qui leur octroyat la faculte de pouvoir fere reediffier les murailles de la ville par ses lettres patentes.

Pour conclusion le corps dudit Henry le Jeune fust porté a Lymoges, en leglise Snt Martial, ou Tristant evesque de Nevers, Bertrand, eveque de.... et Sebrand evesque de Lymoges, et

Thibault abbé de Clugny, firent le service, et auparavant d'enterrer, le ventre, boyaux, yeux et cerveau du deffunct, come il avoit ordonné, Guilhaume prieur de Grandmond, promit fere randre a son pere Henry le Vieux les tresors que son filz avoit ravy aux eglises, et en fut caution, car levesque Sebrand lavoit excommunié, et dautant que sondit pere n'estoit au service les entrailles furent ensepvelies a Snt Sauveur, puis ayant remply le corps dodeurs et embaume et reclos dans un cuir estroitement serre, et envellopé dans un linge blanc, et par dessus le bahu dun sandal vert, le porterent a Nostre Dame de Rouen ou il fust ensepvely (1).

A....

(1) Voir, pour ce qui concerne le tombeau d'Henri II, placé dans la cathédrale de Rouen, le compte rendu de l'ouvrage de M. Deville, sur les tombeaux placés dans cette église. Il se trouve dans la première série de ce recueil, t. II, p. 194 et s. — On remarquera qu'on a donné ce fragment de chronique avec son orthographe exacte, et souvent le même mot est écrit de plusieurs manières : il en était ainsi autrefois, lorsque l'orthographe n'était pas bien fixée. D. L. F.

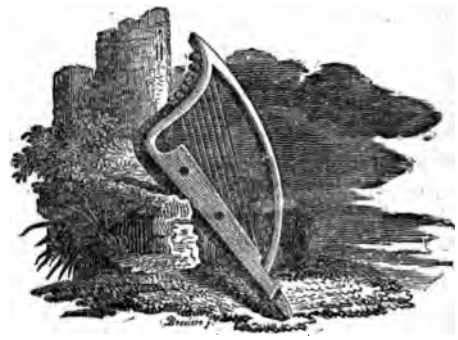

Chronique.

⁂ *Publication d'une correspondance royale anglo-française.* — M. Champollion-Figeac va publier les *Lettres des rois, reines, princesses de France, aux rois, reines et princesses d'Angleterre*, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. L'impression est presque achevée.

⁂ *De l'exportation des œufs de France en Angleterre.* — L'exportation totale des œufs, qui a lieu par les divers bureaux des douanes françaises, s'élève à 78,000,000 en nombre, et en poids à 4,890,231 kilogram. (1834), dont pour l'Angleterre 4,867,046. L'exportation par le bureau d'Honfleur est, année commune, de 2,500,000 kil., destinés uniquement pour l'Angleterre (Ramsgate et Shoreham), c'est-à-dire plus de la moitié de l'exportation totale, et de celle spéciale pour l'autre côté de la Manche. Ce commerce est fait à Honfleur par cinq maisons. Quinze à vingt voitures sont employées à apporter les œufs et à remporter les sels, les salaisons, le poisson frais, et beaucoup d'autres marchandises importées, soit du dehors, soit par le cabotage, et dont elles approvisionnent les villes, bourgs et villages, dans un rayon de 25 à 30 lieues. Au moins trente ouvriers, tant hommes que femmes, travaillent à l'encaissement des œufs. Leur transport est opéré par six sloops de 25 à 30 tonneaux, armés chacun de quatre à cinq hommes, et qui traversent le canal britannique toutes les semaines : on y ajoute, suivant les circonstances, quelques bateaux affrétés pour ce service supplémentaire. On peut évaluer de deux à trois millions la somme annuellement répandue dans le commerce par l'exploitation de cette industrie. (*Journal d'Honfleur.*)

⁂ *Port de Portbail.* — A la réunion du conseil général du département de la Manche, session de 1838, on s'est occupé du *canal du Cotentin*, entre Carentan et Portbail, et le préfet a établi qu'il fallait un port à chacune des têtes du canal, et un port proportionné à l'importance du canal. Or, les plages de Portbail et du Vey sont défavorables pour l'établissement de ports, car,

n'existant pas naturellement, ces ports devront être faits par l'art, au moyen d'ouvrages s'avançant très-loin en mer. — « Portbail, ajoute le préfet, est en face de Jersey. En temps de guerre, c'est être nez à nez avec l'ennemi; et, d'après ce qui vient d'être dit sur les pertes immenses que causerait la haute mer dans le bassin de l'Ouve, si elle pouvait enfiler librement le canal dans une marée de syzygie, il serait trop à craindre que l'ennemi ne tentât de nous faire éprouver ces pertes par la destruction des écluses de Gard de Portbail. Combien donc importera-t-il que la tête du canal, c'est-à-dire le port de Portbail, soit convenablement fortifié! La tête du canal au Vey devra l'être aussi, et l'ouverture du nouveau canal, dans un système tout différent des projets précédents, occasionnera sans doute beaucoup de perturbation dans les idées actuelles du génie militaire sur le système de Carentan. » — Sur cela, le conseil général de la Manche a émis le vœu que la ville de Carentan fût déclassée.

*** *Découverte d'un grand nombre de titres anglo-français, dans les archives du monastère de Cîteaux.* — En explorant, à la demande de M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France en Danemarck, qui visitait la semaine dernière les archives de Bourgogne, les titres sortis de l'abbaye de Cîteaux, M. Maillard de Chambure, conservateur des archives, a fait une nouvelle découverte qui ne peut manquer d'intéresser les savants de France et d'Angleterre. Il a trouvé toute la correspondance particulière des abbés de Cîteaux, durant le XVe siècle, avec les monastères anglais, irlandais et écossais, qui dépendaient de la célèbre abbaye bourguignonne. On remarque, entre autres, les pièces suivantes : 1198. Richard Cœur-de-Lion, et l'archevêque d'Yorck, son frère, accordent à l'abbé de Cîteaux divers priviléges. — 1260. Alexandre III, roi d'Écosse, envoie à l'abbé divers présents, et lui accorde plusieurs autres priviléges. — 1298. Composition amiable entre l'abbé de Cîteaux et l'abbé de Buyldelington, diocèse d'Yorck, touchant certains droits contestés. — 1476. Jean, abbé de Duns, reconnaît quitte l'abbé de Melrose de ce qu'il lui devait. — 1478. Comptes et dépenses du collége de Saint-Bernard à Oxford. — 1479. Etat des sommes payées par les abbayes d'Angleterre et d'Écosse. — 1479. Lettre de Walter, abbé de Sainte-Marie de Dublin, à l'abbé de Cîteaux, touchant les colléges irlandais. — — 1479. Lettre, au même, de Lionel Widebil, chancelier d'Oxford, sur les études d'Oxford. — 1498. Lettre du collége d'Oxford

au même, touchant la réforme des monastères anglais. — 1499. Mémorial de l'abbé de Melrose à l'abbé de Cîteaux, etc. — Cette précieuse collection va être soumise à un examen approfondi, et il est à espérer qu'on y trouvera de curieux documents sur l'histoire des études à cette époque, comme aussi sur les rapports de la France avec l'Angleterre. (*Spectateur.*)

⁂ *Armoiries des guerriers français de Maupertuis, dans les cartons de la bibliothèque du Roi.* — On trouve à la bibliothèque du Roi, à Paris, cabinet des estampes, dessins de Gagnières, quatre feuilles de dessins coloriés des armoiries des guerriers de marque tués à la bataille de Maupertuis, et inhumés dans l'église des Jacobins de Poitiers. C'est la copie des peintures qui existaient au haut des stalles de cette église. On n'y lit que cette seule inscription, placée près d'un des écussons : « Ce sont les armoiries de messire Guillaume de la Fayette, seigneur dudit lieu, qui fut tué à la bataille du roi Jean, devant cette ville, l'an de l'Incarnation 1350, et qui fut enterré dans l'église de céans. » Ces stalles ont été détruites pendant la révolution.

⁂ *Projet de dépouiller le Mont-Saint-Michel des canons que les Anglais y avaient laissés au* XVe *siècle.* — « Il paraît que le ministre de la guerre a, sans plus de formalités, donné l'ordre d'enlever de la porte du Mont-Saint-Michel, pour les transporter au musée d'artillerie de Paris, les canons que les Anglais y ont laissés au XVe siècle, après avoir inutilement tenté de prendre la forteresse. On ne saurait trop s'opposer à cette manie de dépouiller ainsi la province de ses monuments, pour en enrichir les musées de la capitale. Ces énormes canons, transportés à Paris dans un musée, n'auront plus aucune signification ; tandis que là où ils sont, ils rappellent un des faits les plus glorieux de l'histoire de Normandie. Il faut espérer que le maire du Mont-Saint-Michel s'opposera au dépouillement de sa commune, à laquelle appartiennent évidemment ces canons, et qu'au besoin le préfet de la Manche ferait à ce sujet quelques représentations au ministre. » (*Pilote du Calvados.*)

⁂ *Opinion sur l'existence d'un isthme qui aurait joint, dans les siècles passés, la France avec l'Angleterre.* — A la séance du 1er mars 1839 de la Société académique de Cherbourg, M. Vérusmor a lu une dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, au moyen d'un isthme qui aurait existé entre Douvres et Calais.

*** *Fragment anglo-français du cours de M. Michelet, au collége de France.* — Dans une séance de mai 1839, M. Michelet, d'après la version du *Journal général de l'instruction publique*, s'est exprimé ainsi qu'il suit : « Après cet examen consacré aux derniers jours de la féodalité, après nous l'avoir montrée se transformant en une noblesse élégante et dévouée à la royauté, M. Michelet a insisté quelques instants sur un des faits historiques dont les conséquences morales se poursuivent jusque sous nos yeux même, à savoir la grande lutte de la France et de l'Angleterre. — Dans les siècles précédents, comme de nos jours, la moyenne anglaise a été supérieure à la moyenne française. L'Anglais, en général, est un homme plus instruit, plus riche, plus régulier que le Français. En revanche, peut-être la France compte-t-elle plus d'hommes supérieurs ! En jugeant les Français et les Anglais indépendamment de toute passion nationale, nous trouvons deux peuples frères, beaucoup plus qu'ils ne le pensent eux-mêmes. Les Anglais se croient Saxons, mais ils se trompent : ce qui domine en Angleterre, c'est la persistance et l'opiniâtreté bretonne : les Normands y ont apporté leur manie de procédure et leur esprit légiste ; quant à la supériorité industrielle de l'Angleterre, elle tient à la continuelle émigration flamande qui, pendant trois siècles, a modifié essentiellement les diverses populations de l'île britannique. Mais si les Anglais et les Français sont deux peuples frères, il ne s'ensuit pas que ce soit des peuples amis, et il serait fâcheux qu'il en fût ainsi, car les deux plus grandes originalités du monde disparaîtraient, et il est permis de croire que l'amitié des deux nations serait moins utile au développement humain que ne l'ont été jusqu'ici leurs luttes incessantes.

» Si on remonte dans les temps anciens, la France ne cesse, après la conquête, de verser en Angleterre des Angevins, des Poitevins, des Bordelais, etc. Presque tous les courtisans des rois d'Angleterre, flétris par les chroniqueurs anglais, étaient des Français du midi. Ce furent les guerres d'Édouard et de Henri qui, à leur tour, vinrent réformer la France ; mais les conditions de cette réforme furent si violentes, qu'il en résulta un divorce entre les deux peuples. Dans les temps qui suivent, l'influence réciproque des deux nations est moins forte. Élisabeth aida les protestants français, Richelieu favorisa les révolutionnaires anglais ; mais tous deux par des moyens occultes. Si l'on passe à un autre ordre de faits, nous voyons que la littérature de la reine

Anne eut son contre-coup en France ; les Anglais avaient eu la gallomanie au XVIIe siècle, la France eut l'anglomanie au XVIIIe. Néanmoins, on ne peut nier l'influence salutaire que les deux nations exercent, dès ce moment, l'une sur l'autre, par l'échange alternatif des mœurs et des idées. Cet échange, interrompu pendant la grande lutte du XIXe siècle, qui n'est en réalité que la lutte de la France et de l'Angleterre, a repris aujourd'hui son cours ; mais jamais la physionomie des deux peuples ne s'est mieux dessinée que dans cet intervalle. L'obstination que nous mettions à sacrifier notre sang, l'Angleterre la mettait à sacrifier son argent ; le génie que nous mettions à vaincre, elle l'employait à produire la richesse. A chacune de nos victoires, elle répondait par une découverte qui lui donnait des millions, et, pendant quinze ans, elle ne se lassait pas plus de payer que nous ne nous lassions de mourir. M. Pitt est la plus haute expression de cette époque : mais si l'on excepte M. Pitt, esprit puissant, caractère indomptable, l'on peut dire que l'Angleterre a soutenu cette lutte gigantesque sans grands hommes, car ni Nelson ni Wellington ne sauraient être regardés comme tels.

» Cette habitude de l'Angleterre, de résoudre par l'argent toutes les questions où elle intervient, a porté souvent à mettre en doute les sentiments généreux de la nation. A tort ou à raison, le peuple anglais a un renom incontesté d'égoïsme et de sécheresse ; mais entre les diverses qualités qui manquent à l'Angleterre, M. Michelet a parfaitement caractérisé celle dont l'absence l'a frappé davantage dans l'étude de l'esprit anglais. Selon lui, c'est surtout *la grâce* qui a manqué à l'Angleterre, et ce mot, dans la pensée de M. Michelet, emprunte une partie de sa valeur du sens que la théologie lui a donné. Les Anglais n'ont compris ni les croisades, ni la révolution française ; ils n'ont eu ni le livre de *l'Imitation*, ni la Pucelle d'Orléans, ni Fénélon, ni Rousseau ; ils sont étrangers à toutes les folies héroïques de l'histoire, et, si l'on y regardait de près, peut-être trouverait-on que le judaïsme peut réclamer la meilleure part dans le christianisme de l'Angleterre. »

⁂ *Mention honorable, pour le prix de linguistique, décernée par l'Institut à l'un des collaborateurs de cette Revue.* — A la séance des cinq académies de l'Institut, tenue en mai 1839, on a fait connaître le résultat du concours pour le prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney. Quatre mémoires avaient été présentés ; aucun n'a remporté le prix, qui consistait dans une médaille

d'or de 1,200 fr., et celui porté sous le n° 1er, intitulé : *Études gothiques*, volume in-f°, manuscrit, par M. Charles Mourain de Sourdeval, juge au tribunal civil de Tours, a obtenu une première mention honorable. La commission, tout en ne jugeant pas ce travail complet, y a trouvé des remarques curieuses, relativement à l'influence exercée sur les idiomes germaniques, aux premiers âges de la langue française.

⁂ *Voyage en Orient d'un des collaborateurs à cette Revue.* — M. Didron écrit de Paris, fin de mai, à M. de la Fontenelle : « Je pars dans quelques jours pour la Grèce ; je vais étudier la religion chrétienne grecque à sa source, comme j'ai fait et continuerai de le faire pour la religion romaine. — Je vais principalement visiter, décrire et faire dessiner les églises de Mistra, d'Athènes, de l'Archipel et des côtes de l'Anatolie, et les couvents du mont Athos. J'ai trois compagnons de voyage, dont un bon dessinateur. Je suis ravi de cette excursion que je désirais faire depuis bien longtemps. — Je ne serai pas absent plus de quatre mois, et je vous ferai savoir mon arrivée, en vous adressant, pour votre recueil, un article qui est déjà rédigé et que je tiens en portefeuille. »

⁂ *Collaborateurs à ce recueil nommés correspondants de l'Institut.* — L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut a, dans ces temps derniers, élu pour correspondants MM. de Saulcy, Leglay, Ach. Deville, et de la Fontenelle.

⁂ *Question relative à la tapisserie de Bayeux soumise aux collaborateurs de la Revue anglo-française.* — M. Bolton-Corney, antiquaire anglais, qui prétend que la tapisserie de Bayeux a été faite aux dépens du chapitre de cette ville, s'est adressé au directeur de la *Revue*, en le faisant prier de soumettre ce système à ses collaborateurs. Dans le cahier prochain, on s'occupera de la question à décider, et on indiquera les antiquaires qu'on a plus particulièrement appelés à la traiter.

DE LA FONTENELLE.

LES PLANTAGENETS.

Foulques V, fils de Foulques Réchin et de Bertrade de Montfort, avait passé son enfance à la cour de Philippe Ier, et sous les yeux d'une mère aimable et belle, qui, unie au plus disgracieux des maris, l'avait quitté pour le prince le plus beau, le plus galant de son siècle (1) : ainsi forment l'intérêt et la politique des alliances qui répugnent à la nature et que l'amour trouve toujours l'occasion de rompre. Philippe, par une sorte de douceur que l'on conçoit, se plut à combler de faveurs l'enfant d'une femme qui possédait tout son amour. Il pourvut à son éducation ; il cultiva son esprit et son cœur, et puis l'envoya à son père pour apprendre de bonne heure à connaître les besoins, les ressources, les mœurs d'un pays qu'il aurait à gouverner un jour, et pour se faire connaître à des vassaux dont il était bien sûr qu'il se ferait aimer.

Mais il fallait conduire le jeune prince à la cour de son père ; et dans ces temps chevaleresques, que l'on a peints sous

(1) Le mariage de Philippe Ier, roi de France, avec Berthrade qu'il avait enlevée à Foulques-Réchin d'Anjou, son premier mari, causa de longs débats entre la cour de France et la cour de Rome. Ils éclatèrent notamment au concile de Poitiers, tenu en 1100, où les évêques réunis prétendirent qu'on avait attenté à leur indépendance, et se plaignirent du comte de la province. Quoi qu'il en soit, Berthrade eut plusieurs enfants du roi Philippe Ier, et, à la mort de celui-ci, en 1108, elle se fit religieuse à Fontevrault, ce monastère si fameux où devaient reposer plus tard, dans la terre qu'on a appelée *le cimetière des rois*, les restes des Plantagenets, ses descendants. D. L. F.

de si fausses couleurs, rien n'était moins sûr que le plus court voyage. Avait-on vingt lieues à traverser d'un pays hérissé de châteaux qui n'étaient que des repaires de voleurs, on faisait son testament, on se couvrait de reliques et d'amulettes, et souvent rien n'y faisait, et le testament seul avait eu raison. Philippe confia donc le fils de Bertrade au duc d'Aquitaine (1), qu'il chargea de le conduire à Angers ; et ce duc, au lieu de le remettre à Foulques Réchin, le conduisit à Poitiers, d'où il ne le relâcha qu'après que le comte d'Anjou lui eut cédé certains châteaux en litige (2). Cette première leçon instruisit Foulques le Jeune à cette loyauté, si rare dans ces temps, qui fit sa gloire et lui valut le triste honneur d'un diadème.

Foulques le Jeune, ou Foulques V, eut pour première femme Ehremberge, fille d'Hélie, comte du Maine (3), dont il eut quatre enfants : Geoffroy, Hélie, Sibylle et Mathilde.

Une guerre survint entre Louis le Gros, successeur de Philippe Ier, et Henri Ier, roi d'Angleterre. Je ne puis me dispenser d'en dire ici quelques mots. Le roi d'Angleterre, vainqueur de Robert son frère, duc de Normandie, l'avait fait prisonnier et renfermé dans la citadelle de Cardiff (4) ;

(1) Guillaume dit le Vieux, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Il était cousin issu de germain du roi Philippe Ier. D.L.F.

(2) C'est Orderic Vital (ch. 11) qui attribue cette déloyauté au duc-comte Guillaume le Vieux. D.L.F.

(3) Foulques le Jeune devint à la fois comte d'Anjou, du chef de son père mort en 1100, et comte du Maine, par son beau-père qu'il perdit en 1110. D.L.F.

(4) Voir, dans la 1re série de cette Revue, III, 63 et 64, la complainte de ce prince (Robert Courte-Heuse), qui, fait prisonnier le 27 septembre 1106, à la bataille de Tinchebray, demeura vingt-huit ans prisonnier, dans le château de Cardiff, au pays de Galles. Cette complainte, en vers français, de M. Alph Leflaguais (de Caen), est une traduction de l'original, en poésie galloise, due au prince prisonnier, obligé ainsi d'apprendre une langue étran-

Louis le Gros, plus par politique, je le crois, que par compassion pour Robert, éleva la voix contre cet attentat de Henri aux droits sacrés du sang; puis, dans l'impossibilité de se faire entendre, entreprit de mettre en possession de la Normandie Guillaume Cliton, fils de l'infortuné duc. Parmi les seigneurs qu'il avait engagés dans cette honorable querelle, Foulques d'Anjou fut un de ceux qui se firent surtout remarquer (1). Les avantages de la guerre flottèrent entre l'un et l'autre parti; mais le monarque anglais fut celui qui en retira le moins. La paix succéda, et se conclut d'autant plus aisément, que Guillaume Cliton, la cause ostensible de la guerre, venait de périr à l'attaque d'une ville de Flandre.

La bravoure et la générosité du comte d'Anjou n'avaient point échappé au roi d'Angleterre; il connaissait la puissance de Foulques et l'ascendant que lui donnait, dans le royaume de France, sa charge de grand sénéchal. Il réussit à le détacher de la coalition, en lui promettant son fils Guillaume Atheling pour Mathilde, fille du comte. Atheling était déjà possesseur de la Normandie; la perspective d'un mariage avec ce jeune prince, qui devait en outre succéder au trône de son père, était d'un intérêt immense pour la maison d'Anjou. Foulques n'hésita pas (1113), et les deux époux futurs ne furent que fiancés d'abord, à cause de leur extrême jeunesse. Cinq ans après, le mariage s'effectua dans la ville de Lisieux: Atheling, peu de temps auparavant, avait été armé chevalier et avait reçu le serment des seigneurs (1118).

gère, pour dissiper ses ennuis. Ce précieux échantillon d'un idiome, qui fixe aujourd'hui toute l'attention des antiquaires, a été traduit en français, pour la première fois, par le savant abbé de la Rue, dont le monde savant déplore la perte. D. L. F.

(1) Foulques battit Henri Ier, roi d'Angleterre, près de Mortain, en décembre 1118; mais on doit dire qu'avant de se rendre aux sollicitations du roi Louis le Gros, pour entreprendre cette guerre, il se fit assurer la place de sénéchal de France. D. L. F.

Les rois d'Angleterre et de France n'étaient pas entièrement d'accord, au sujet de l'espèce d'hommage auquel était tenue la Normandie ; Henri ne contesta point le serment d'hommage lige auquel s'était soumis Rollon, en prenant possession de cette partie de la Neustrie, à laquelle les Normands donnèrent leur nom (1).

Le mariage de Guillaume Atheling et de Mathilde étant accompli, la bonne intelligence régnant de toute part, Henri Ier, ses enfants, et les seigneurs qui l'avaient suivi, se disposèrent à repasser la mer. La flotte se réunit, au mois de décembre, dans le port de Barfleur. Au moment du départ, un certain fils d'Étienne vint trouver le roi, et, lui offrant un marc d'or, lui parla ainsi : « Étienne, fils d'Erard, mon père, a servi » toute sa vie le tien sur mer, et c'est lui qui conduisait le » vaisseau sur lequel il monta pour aller à la conquête. Sei- » gneur roi, je te supplie de me bailler en fief le même of- » fice. J'ai un navire appelé la *Blanche-Nef*, et appareillé » comme il faut. » Le roi répondit qu'il avait choisi le navire sur lequel il voulait passer ; mais que, pour faire droit à la requête du fils d'Étienne, il confierait à sa conduite ses deux fils, sa fille, et tout leur cortége. Le vaisseau du roi mit le premier à la voile, par un vent favorable, au moment où le jour baissait, et le lendemain il arriva sans accident en Angleterre. Un peu plus tard, l'autre navire leva l'ancre. Au départ, les matelots avaient demandé du vin, et les jeunes passagers le leur avaient prodigué. La *Blanche-Nef*, que conduisait le fils d'Étienne, était manœuvrée par cinquante matelots habiles, mais exaltés par le vin ; ils naviguaient avec rapidité, longeant, au clair de la lune, la côte périlleuse de Barfleur. On voulait atteindre le vaisseau du roi, et, dans cette ardeur insensée, on alla donner contre un

(1) *Sicut Rollo primus Normanniæ dux jure perpetuo promiserat.* (*Script. rer. fr.* l. 14, p. 167.)

écueil (1). La *Blanche-Nef* s'entr'ouvrit, et l'équipage poussa des cris qui furent entendus par le premier vaisseau, mais dont personne ne soupçonna la cause. L'eau entrait en abondance; bientôt le navire sombra; tous ceux qui le montaient furent engloutis, au nombre de trois cents, parmi lesquels étaient dix-huit femmes. Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue qui resta flottante sur l'eau : c'était un boucher de Rouen, nommé Bérault, et un jeune homme de naissance plus distinguée, appelé Geoffroy. Ce dernier manqua de force et périt; le boucher, plus robuste, vit revenir le jour, fut accueilli par des pêcheurs, et raconta cette funeste aventure dont lui seul était le témoin (2).

Les historiens ont varié au sujet de cet événement (3); Bodin a brodé, sur un récit de Guillaume de Malmesbury, et en fait, pour ses *Recherches sur le bas Anjou*, un de ces morceaux à effet dont parle Horace :

> Qui latè splendeat unus et alter
> Assuitur pannus.

Mathilde, qui se trouvait sur le vaisseau royal, échappa à ce désastre, mais ne se consola jamais de la perte de son époux. De retour dans les états de Foulques, son père, elle prit le voile à l'abbaye de Fontevrault, et, la dixième année de sa viduité, succéda à la première abbesse, Pétronille de Chemillé.

Le tragique événement dont nous venons de parler n'inspire aucune compassion aux écrivains anglo-saxons; tant les affections premières, tant les ressentiments nationaux ont d'em-

(1) Cet écueil, alors appelé *Raz-de-Catte*, l'est aujourd'hui *Raz-de-Catteville*.

(2) Orderic Vital, cité par M. Aug. Thierry.

(3) *Le naufrage de la Blanche-Nef* a encore inspiré de beaux vers à M. Alph. Leflaguais. On les trouvera dans la 1re série de ce recueil, III, 335 et s. D. L. F.

pire sur l'appréciation que nous faisons des personnes et de leurs disgrâces ! Ces écrivains s'en réjouissent au contraire ; ils y voient un juste châtiment de Dieu qui prend en main leur cause et les venge de l'usurpation normande ; ils prêtent de honteuses passions au petit-fils de leur vainqueur et aux seigneurs de sa cour ; ils affirment que, plus d'une fois, on entendit Guillaume Atheling dire que lorsqu'il régnerait sur ces misérables Saxons, il leur ferait tirer la charrue comme à des bœufs (1).

Peu de temps après la mort de son gendre, et veuf de sa femme Ehremberge, Foulques passa dans la Terre-Sainte, pour charmer ses chagrins, demander des consolations au tombeau de Jésus-Christ, et voir de près cet Orient dont on faisait de merveilleux récits. Il marqua de croix son écu, sa cotte d'armes, son heaume, la selle et le mors de son cheval (2) ; il partit. L'opulent et magnifique comte d'Anjou apparut dans la pauvre Jérusalem, accompagné d'un grand nombre de chevaliers et avec une pompe que l'on n'y connaissait plus, depuis les premiers temps de la conquête. Foulques, dans la force de l'âge (3), moins remarquable encore par sa figure et par sa taille que par l'élégance de ses manières, fixa les regards des peuples, fit naître en Beaudouin une pensée qui n'eut pourtant sa réalisation que neuf ans plus tard, et toucha sans doute le cœur de Mélisande, la fille du roi de Jérusalem. Le cœur, *au bon vieux temps*, avait plus de mémoire que de nos jours, si l'on en croit les poëtes et les romanciers ; Méli-

(1) *Palàm comminatus fuerat Anglis, si quandò acciperet dominatum super eos, eos quasi boves ad aratrum trahere faceret.* (Henri Knighton, cité par M. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête des Normands*, t. 11, p. 241.)

(2) Orderic Vital, p. 769.

(3) Guillaume de Malmesbury se trompe beaucoup, quand il dit que Foulques avait 60 ans ; il n'en avait que 38. Voyez l'*Art de vérifier les dates*.

sande était jeune alors, mais elle n'oublia pas le comte d'Anjou; ou, ce qui pourrait être aussi vrai, son père l'en fit ressouvenir.

Henri Ier, consterné d'un malheur qui lui enlevait presque toute sa famille, tomba dans une mélancolie si profonde, que le sourire ne parut plus désormais sur ses lèvres (1). Inutilement épousa-t-il Adélaïde, fille du comte de Louvain, dans l'espoir qu'il en aurait un héritier : cet hymen fut stérile. Après dix ans d'espérances toujours frustrées, il prit le parti de faire reconnaître, par les grands du royaume, Mathilde, sa fille, veuve sans enfants de l'empereur Henri V, et qui s'était retirée à la cour de son père. Henri fit plus encore ; il songea à remarier Mathilde, et lui choisit pour époux le fils du duc d'Anjou, Geoffroi, que les grâces de sa personne avaient fait surnommer *le Bel*, et à qui l'habitude d'orner son chapeau d'une branche de genêt (2) avait fait donner le second surnom de *Plantagenet*.

Le mariage de Geoffroi et de Mathilde arrêté, le roi d'Angleterre ne voulut pas qu'un autre que lui conférât à son gendre futur l'ordre de la chevalerie; il surveilla lui-même tous les détails de cette promotion; il donna à Geoffroi, comme à son *fils d'armes*, un cheval d'Espagne, une cotte et des chausses de fer à mailles doubles, des éperons d'or, un écu décoré de figures de lions en or, un heaume enrichi de pierreries, une lance de frêne avec un fer de Poitiers (3), et une épée travaillée par Galand, le plus renommé des ouvriers de l'époque (4).

(1) Rapin de Thoyras et Hume en font mention.

(2) Cette branche de genêt, qu'on trouve sur un des casques de cette famille, dans le beau travail de M. Allou, indique surtout l'Anjou du midi de la Loire, où croît cet arbuste en grande abondance. D. L F.

(3) Le fer du Poitou et les armures de Poitiers étaient très-estimés à cette époque. Un travail, à la fois archéologique et artistique, sur cette matière, serait de nature à intéresser. D. L. F.

(4) *Loricâ maculis duplicibus intexta, hastâ fraxineâ ferrum picta-*

Le mariage de Geoffroi et de Mathilde eut lieu l'an 1127. Foulques, qui avait bien voulu céder au monarque anglais le bienveillant office de parrain de son fils, ne lui céda pas d'ailleurs en magnificence et en générosité. Les fêtes durèrent trois semaines ; l'enthousiasme de Henri, dans cette circonstance, fut tel, que le jour, des hérauts, en costume, parcoururent les places et les rues de Rouen et publièrent à haute voix : « De par le roi Henri, que nul homme ici présent, » habitant ou étranger, riche ou pauvre, noble ou vilain, » ne soit assez hardi que de se dérober aux réjouissances » royales ; car quiconque ne prendra point sa part des diver- » tissements et des jeux sera coupable d'offense envers son » seigneur ! »

Le bonheur que ressentait Henri de cette alliance ne fut pas exempt pour lui de tout chagrin ; la bonne intelligence ne régna point entre les époux. Trop préoccupée de ses honneurs passés, Mathilde, qu'on appelait toujours l'impératrice-reine, avait montré beaucoup de répugnance pour le mariage que lui faisait contracter son père, et regardait comme une honteuse mésalliance son union avec le fils d'un simple comte.

Mais quittons pour un moment l'Angleterre et l'Anjou, et portons nos regards sur la Terre-Sainte.

Beaudouin II, depuis le départ de Foulques V, l'an 1121, avait subi de nombreuses vicissitudes, et senti le besoin de s'attacher un homme puissant, qui l'aidât à faire face à ses ennemis du dehors et du dedans. Les croisés, compagnons de Godefroi de Bouillon, tous à peu près égaux entre eux et avec lui, n'avaient guère prétendu créer qu'une monarchie illusoire. Le roi de Jérusalem, parmi ses prétendus vassaux, était réellement sans influence et sans pouvoir. Les lois féodales, telles qu'elles se trouvaient établies en Palestine, ne

viense pretendens, et ensi de thesauro regio in quo fabricando fabrorum superlativus Galandus operâ multâ desudavit. (*Scriptores rer. fr.* t. 22, p. 521.)

pouvaient, comme elles le faisaient en Europe, ni inspirer du respect pour la couronne suzeraine, ni servir d'assurance mutuelle aux seigneurs; elles n'y étaient qu'une garantie d'indépendance, qu'une cause perpétuelle de mouvements et d'usurpations : système d'autant plus funeste qu'il désunissait les seigneurs, au lieu de former d'eux un faisceau puissant et redoutable, et que les Sarrasins étaient tout près, épiant leurs discordes et brûlant de ressaisir leurs antiques domaines. Beaudouin envoya donc proposer au comte d'Anjou et du Maine, au grand sénéchal héréditaire de France, au guerrier éprouvé par de nombreux combats, sa fille Mélisande en mariage, et la certitude de lui succéder au trône.

Foulques, moins par ambition, je le présume, que par zèle religieux et par compassion pour le royaume chancelant de Jérusalem, quitta ses belles et fertiles contrées pour les plaines arides et les rochers sauvages de la Palestine. Possesseur de deux provinces florissantes, il accepta pour la dot de Mélisande les deux villes maritimes de Tyr et de Ptolémaïs, qui formaient la moitié des états de son beau-père (1).

L'enchantement de son premier voyage, enchantement dont l'âme et l'imagination de Foulques avaient fait sans doute tous les frais, était probablement évanoui; la vérité peut-être avait remplacé l'idéal; Mélisande elle-même pouvait ou n'avoir jamais eu ou n'avoir plus les charmes que lui prêtent les vieilles chroniques, aux yeux d'un prince gémissant encore de la perte d'Ehremburge; cependant Foulques ne recula pas devant les continuels travaux dont Beaudouin allait se reposer sur lui.

Beaudouin ne vécut que deux ans depuis le mariage de Foulques et de Mélisande; Foulques lui succéda en 1131, ne

(1) Ce royaume, dans le partage de la Terre-Sainte après la conquête, se composait de Jérusalem, de Naplouze, de Tyr, et de St-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs.

cessa d'avoir les armes à la main, et mourut en 1144, selon l'opinion motivée des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et contre celle de Guillaume de Tyr qui place sa mort deux ans plus tôt. Il laissait deux fils, Beaudouin et Amaury, qui régnèrent successivement, toujours au milieu des troubles et des dangers.

Singulière conformité dans la destinée de Foulques et de son fils Geoffroi le Bel, que ces honneurs, que ces hymens, que ni l'un ni l'autre n'avaient sollicités, et par lesquels se trouvaient si tristement compromis le bonheur et la tranquillité de leur vie !

Nous aurons sujet de remarquer encore, dans les tableaux si rapidement esquissés que nous faisons passer devant nos lecteurs, l'influence ou heureuse ou funeste, mais influence incontestable et frappante, qu'exercèrent les femmes sur le sort des cinq princes que nous rappelons à leurs souvenirs.

L'orgueilleuse Mathilde mit au jour un fils qui fut l'objet de sa tendresse, et qu'elle se plaisait surtout à entendre appeler *filz emperess*, le fils de l'impératrice. Mathilde et Geoffroy vécurent rarement ensemble, mais n'en veillant pas moins tous deux, l'une en Angleterre, l'autre sur le continent, aux intérêts d'un fils qu'ils aimaient tous deux également.

Henri Ier, roi d'Angleterre, mourut deux ans après la naissance de son petit-fils, et après avoir fait jurer aux barons qu'ils respecteraient les droits au trône et de Mathilde et de son fils. Mais, vanité des serments politiques ! Henri n'eut pas plus tôt expiré que des animosités surgirent de toutes parts. Les barons prétendirent, un peu tard, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'une femme eût régné sur l'Angleterre ; que, quant à son fils, Mathilde ne pouvait lui donner un droit qu'elle n'avait pas elle-même. Plusieurs de ces seigneurs, dans un temps, avaient convoité la main de Mathilde, et, par

conséquent, n'avaient pas vu sans dépit qu'un étranger leur eût été préféré. Au sein de ces ferments de discorde, un prince, petit-fils de Guillaume le Conquérant par Adèle sa mère, élevait, non des titres à l'hérédité, puisqu'il n'en avait pas plus que le fils de Mathilde, mais l'opportunité de son intervention dans ces orageuses conjonctures. Étienne, c'était le nom de ce prince, vit en effet se tourner vers lui tous les adversaires de Mathilde et du jeune Henri, et reçut leurs serments. Mathilde, non moins héroïquement inspirée que le furent après elle et Jeanne de Montfort et Marguerite d'Anjou, se vit engagée dans une guerre civile d'autant plus cruelle, que de trop justes ressentiments des Anglo-Saxons s'y mêlaient, et que les vexations des Normands avaient fait à leur cœur une plaie qui saignait encore.

Cependant Mathilde fut heureuse, si l'on peut l'être au milieu des combats et des supplices; il y eut un traité entre elle et son compétiteur, par lequel on convint qu'Étienne régnerait sans trouble, sa vie durant, à condition que Henri Plantagenet jouirait, après lui, d'une couronne incontestée.

Étienne vivait encore quand Henri, l'emportant sur de nombreux prétendants, devint l'époux d'Eléonore d'Aquitaine, que Louis VII, roi de France, à son retour de la Syrie, avait quittée à cause de quelque intrigue d'amour. Dans un concile de prélats, convoqué à Beaugency au sujet de ce divorce, et devant lequel Eléonore avait été contrainte de comparaître, un évêque, portant la parole au nom du roi, s'était exprimé dans ces termes : « Le roi demande le divorce, parce » qu'il ne se fie point en sa femme, et que jamais il ne serait » assuré de la lignée qui viendrait d'elle (1). » Et Éléonore, coupable ou non, n'avait pas daigné répondre aux imputations accablantes de son mari, heureuse d'être affranchie de Louis qu'elle n'aimait pas et qu'elle trouvait excessivement ridicule,

(1) De Potter, *Histoire des conciles*, t. 8, p. 13.

pour épouser un prince aimable dont elle devait être la furie (1).

La femme qui avait provoqué à ce point la jalouse méfiance de son premier époux se livra bientôt elle-même aux plus violents accès de la jalousie. Henri, séduisant et sensible, eut plusieurs maîtresses dont fut l'impitoyable persécutrice cette Éléonore enlaidie moins encore par les années que par son odieux naturel; et l'histoire, qui nous en a laissé plus d'un trait, nous rapporte entre autres la fin tragique de l'une d'elles.

La belle Clifford, plus connue sous le nom de Rosemonde, fut passionnément aimée de Henri II, qui, pour la dérober aux recherches de son épouse, lui donna pour retraite un élégant palais construit au fond d'un labyrinthe du parc de Woodstock (2). Rosemonde vivait dans ce lieu délicieux, que son amant avait décoré pour elle de tout ce dont les arts furent alors capables; séjour où souvent elle avait le bonheur de passer avec lui les instants que lui laissait le soin de l'empire, et le bonheur encore de penser à lui, sans distraction, dans son absence.

(1) Les torts, dans le ménage d'Henri II et d'Aliénor, doivent-ils être attribués plutôt à la femme qu'au mari? Un Angevin prend parti pour celui-ci; qu'il soit permis à un Poitevin de défendre l'héritière des anciens souverains de sa province, femme qu'il soutient avoir été calomniée et qu'il trouve supérieure à son siècle. Une histoire détaillée et exacte de cette princesse pourrait seule la faire connaître, et cette histoire est encore à faire. Mais, pour ce qui est des mauvais procédés d'Henri II envers Aliénor, il suffit de se reporter à l'article intitulé *Limoges sous la domination anglaise*, qui se trouve ci-dessus, et plus particulièrement aux pages 101 et 102. D. L. F.

(2) Le château de Woodstock avait été bâti par Henri Ier; il fut donné par la reine Anne au duc de Marlborough, pour prix de la victoire remportée, par ce général, à Blenheim, et prit le nom de cette journée célèbre. Walter-Scott en a fait le théâtre d'un de ses romans, et fait une description curieuse de ce qu'il restait encore du vieux manoir, au temps de Cromwell.

Mais rien peut-il échapper à l'œil d'une femme inquiète, jalouse, et que ses attraits abandonnent? Éléonore apprend le lieu qu'habite Rosemonde; elle vole, elle cherche, elle découvre le palais féerique du parc de Woodstock : Rosemonde était au bain. Pétrifiée à la vue de la reine, qui tout-à-coup se présente à elle un poignard d'une main, de l'autre une coupe empoisonnée, Rosemonde, dont aucun voile ne dérobe les charmes aux regards de la reine, se prosterne, conjure, demande grâce, et sa jeunesse, sa beauté, son attitude de suppliante irritent encore l'inflexible Eléonore. Enfin elle choisit la coupe, et tombe sans vie aux pieds de sa rivale triomphante (1).

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

(1) Rosemonde fut enterrée dans un monastère de filles, peu loin de Woodstock, et Jean-sans-Terre, fils d'Henri II, lui fit ériger un tombeau sur lequel on lisait l'injurieuse et plate épitaphe que voici :

Hic jacet in tombâ Rosa mundi non Rosa munda.

HENRI III, ROI D'ANGLETERRE, A PARIS,

ET PAIX DÉFINITIVE ENTRE CE PRINCE ET LOUIS IX, ROI DE FRANCE (1254-1259) (1).

(2) Au moment où la présence de Louis IX, roi de France, ramenait la sécurité au sein de son royaume, Henri III, roi d'Angleterre, dont le fils aîné Edouard venait d'épouser, à Burgos, Eléonore de Castille, sœur d'Alphonse X, se trouvait à Bordeaux, y attendant sa belle-fille et la reine d'Angleterre. Avant leur retour, il envoya des ambassadeurs à Vincennes demander, à Louis IX, passage dans ses états, afin de ne pas retourner entièrement par mer à Londres, « ce qui, disait-il, lui causait toujours une fâcheuse indisposition. »

Ce prince éprouvait un vif désir de se rapprocher de son beau-frère, de l'entretenir d'objets personnels, et de voir surtout Paris. Mais il n'osait le témoigner ouvertement, car il était humilié des souvenirs de Tailleboug et de Saintes, et craignait l'effet produit en France par sa conduite équivoque, pendant l'absence de Louis. Il préféra recourir à la courtoisie du roi de France. Il ne se trompait point, car une pressante invitation fut la réponse de Louis. Henri se mit en marche, aussitôt après l'arrivée des princesses, accompagné de Robert

(1) Extrait de l'*Histoire de saint Louis, roi de France*, qui vient de paraître.

(2) Comme nous le disions dans le dernier cahier de la 1re série de ce recueil, il est curieux de mettre en regard l'opinion de M. de Villeneuve-Trans et celle de M. Massiou, relativement au traité accordé par Louis IX à Henri III, après la bataille de Taillebourg. L'article de l'auteur de l'*Histoire de Saintonge*, relativement à ce point historique, se trouve t. IV, p. 5 et s. de notre 1re série. D. L. F.

de Stanfort, noble chevalier du Temple, et escorté de plusieurs gentilshommes anglais et écossais, la plupart jeunes, de bonne mine, en somptueux équipages ou montés sur de superbes coursiers. La reine Eléonore de Provence, sa sœur Sancie, comtesse de Cornouailles, et Béatrix de Savoie, leur mère, voyageaient en litière au milieu de ce cortége.

Reçu en souverain, en allié, en ami, dans toutes les villes françaises, Henri III s'arrêta d'abord à Fontevrault, où son projet était depuis longtemps de faire transporter dans l'église abbatiale le corps de sa mère, morte peu après Hugues de Lusignan, et déposée provisoirement dans le cimetière commun (1).

Louis, Marguerite et la comtesse d'Anjou vinrent jusqu'à Orléans à la rencontre du roi d'Angleterre, et, pour la première fois sans doute depuis leur mariage, les quatre filles de Raymond-Bérenger et la douairière de Provence se trouvèrent réunies. Le roi de France mit à la disposition des nobles hôtes son propre palais du Châtelet, le Louvre, ou toute autre habitation princière de la capitale, dont il laissa le choix à son beau-frère.

Henri préféra le Temple, *maison antique*, *noble et forte*, d'un abord sombre et sévère, bâtie avant le Louvre sur un terrain hors de l'enceinte de Paris, appelée *Ville-Neuve des Templiers*.

C'était un vaste assemblage de bâtiments irréguliers agrandis sous le règne de Philippe-Auguste et de son petit-fils ; un énorme massif réunissait quatre tours rondes et aiguës au milieu desquelles planait le donjon pyramidal à quatre tourelles, alors tout neuf, et presque le rival *de celui des commandements suprêmes*.

Il renfermait les registres et les pancartes qui formaient

(1) Voir ma note sur *Isabelle Taillefer, la comtesse-reine*, insérée dans la 1re série de ce recueil, t. II, p. 272. D. L. F.

alors les archives du royaume; le trésor particulier du roi et celui de l'ordre y étaient également déposés.

L'église, bâtie au XIIIe siècle, sur le modèle du saint sépulcre de Jérusalem, répondait au reste de l'édifice, et montrait au loin ses élégants clochers dentelés et ses longues fenêtres à rosaces.

On pouvait, pour ainsi dire, loger une armée dans cet enclos ceint de murailles crénelées, flanqué de tours, et qui formait presque le tiers de la capitale avec ses jardins, ses larges fossés de défense, et ses ponts mobiles, levés à la chute du jour.

Cependant la foule de chevaliers dont Henri se faisait suivre était si considérable, que la plupart d'abord ne purent y trouver place. Mais en choisissant cette résidence, demeure habituelle du grand-prieur du Temple, Henri se croyait moins l'hôte du roi de France; il entrait également dans ses vues de donner un témoignage public de bonne affection à l'ordre du Temple, qu'il ménagea toujours. Il répétait souvent : « C'est à Guillaume de Sonnac, et à Guillaume de Châteauneuf, que je suis redevable d'une portion du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un vase fort ancien. » En recevant la précieuse relique (1247), Henri avait voulu lui-même la porter processionnellement de l'abbaye de Saint-Paul à l'abbaye de Westminster, bâtie, vers 1063, sous Edouard le Confesseur; le monarque fit réparer, en cette occasion, ce magnifique monument, embelli depuis encore, de siècle en siècle, et si justement surnommé *le Ciel des Sépultures*.

Le voyage de Henri cachait un but politique dont il s'ouvrit à Louis, dès qu'ils purent s'entretenir sans témoins. Il s'agissait de la restitution d'une partie de la Normandie dont, prétendait-il, Philippe-Auguste avait promis le retour à la couronne d'Angleterre. Loin de le nier, son petit-fils, dans sa

conscience scrupuleuse, aurait partagé cette conviction, s'il est vrai qu'il répondit au monarque anglais : — « Plust à » Dieu que les douze pairs et mon baronnage consentissent à » vous céder ! Certes, serions amis pour toujours ; ains » jamais ne l'obtiendra-t-on de mes barons ! »

Cette entrevue eut lieu au Temple, où, par ordre de Louis, des aumônes générales venaient d'être distribuées à tous les indigents. Les deux souverains ayant assisté à l'office divin dans la Sainte-Chapelle de Paris, en visitèrent les précieuses reliques et le riche trésor.

Le roi de France, ayant retenu Henri à dîner à son palais, voulut le placer au siége le plus élevé, entre lui et le jeune roi Thibaut VI de Navarre, qui venait de succéder à son père, et se trouvait en ce moment à la cour de France. Mais Plantagenet refusa en s'écriant : — « Estes mon seigneur et le serez toujours. » Le soir venu, il allait s'en retourner en la Ville-Neuve du Temple, quand Louis insista pour qu'il couchât à Paris ; et comme Henri s'en défendait : — « Il est juste, reprit » le roi de France, que sois maistre chez moi, et vous tienne » le plus longtemps possible en mon pouvoir. »

En échange de cette courtoisie, le prince anglais voulut recevoir son beau-frère au Temple, où les deux cours assistèrent à un de ces splendides banquets, dans lesquels l'Angleterre tenait à honneur d'exceller. L'immense salle de l'ordre, à galeries hautes et retentissantes, ornées des statues et des portraits des grands maîtres, était entièrement tendue d'étoffes de soie brodées d'or ; à l'imitation des coutumes orientales, les murs et les piliers de ces arceaux se trouvaient, pour ainsi dire, recouverts des écus blasonnés des plus célèbres et valeureux croisés, princes ou chevaliers. La France occupait un rang éminent en cette galerie d'honneur, où les Anglais avaient dû prodiguer leurs brillants émaux historiques et leurs vieilles devises. On y voyait entre autres celle

des Douglas : *Jamais arrière* ; celle des Bagot : *Notre race est antique ;* des Grantley : *On compte les aïeux de nos aïeux !* etc., etc.

Plusieurs de leurs descendants faisaient partie de la réunion du Temple.

« Comme le plus grand des rois, dit un historien anglais, » Louis, après s'être longtemps défendu, occupa le siége » d'honneur entre Henri III et Thibaut VI. » — « Ce siége » vous appartient de droit, répéta plus d'une fois le roi » d'Angleterre ; estes certes mon seigneur et mon roy, tous- » jours le serez (1). »

Le roi répondit à demi-voix : « Plust à Dieu que vous » pusse faire rendre justice ! »

Les deux reines de France et d'Angleterre, Marguerite de Bourbon, reine douairière de Navarre, dix-huit comtesses, entre autres celles de Provence, d'Anjou, de Poitiers et de Cornouailles, la princesse de Castille, et plusieurs autres, assistèrent à ce banquet, placées sur des fauteuils d'apparat. Vingt-cinq ducs, douze archevêques ou évêques, une foule de barons et de chevaliers des deux royaumes, entouraient également l'immense table, sur laquelle brillait une prodigieuse quantité de vaisselle d'or ou de vermeil gravée aux armes des Plantagenets. Une merveilleuse profusion de gibier et de poisson, tant de France que d'Angleterre, excita surtout l'admiration. Cette abondance s'étendit aux réfectoires des chevaliers, même aux longues tables dressées dans les cours du Temple ; car, par l'ordre de Henri, les tables devaient demeurer ouvertes, « et prenoist place qui vouloist. Peu s'en » fallut-il, cependant, que cette feste, si bien ordonnée en

(1) Math. Paris. — Rapin Thoyras ; — *Histoire des Templiers* ; — Félibien, *Hist. de St-Denis* ; — Belleforest, *Cosmographie* ; — Sauval, *Ant. de Paris* ; — Lenain de Tillemont, *Ms.* ; — M. de St-Victor, *Hist. de Paris* ; — M. Capefigue, *Hist. adm. et const. de la France.*

» toute sorte de joyeusetez, » ne se terminât par une sérieuse altercation.

Un gentilhomme de Londres, de la suite de Henri III, *mauvais railleur de sa nature*, et peut-être échauffé par les bons vins de France, se prit tout-à-coup à fixer ses regards sur l'écu de Richard Cœur-de-Lion suspendu aux pilastres; puis s'approchant de l'oreille de son maître : « A quoi avez-» vous pensé, lui dit-il, d'inviter les Français à bancqueter » et se resjouir céans? Certes, la vue seule des léopards, la » gueule dégouttante de sang, seroist capable leur oster tout » appétit!

» Le monarque feignit de ne pas entendre l'outrecuidance » de l'Anglais, et très-saigement fist-il, car tel entré au » bancquet dispos, et qui en fust peult-estre sorti navré et » fort mal en poinct. »

Henri III chercha à faire entièrement oublier l'imprudence de l'officier. S'étant levé de table au signal donné par le roi de France, il appela ses majordomes, fit apporter ses coffres les plus précieux, en tira de sa main plusieurs pièces d'étoffes de soie, des ceintures d'épées bien ouvrées, des coupes d'or, de vermeil et d'argent ciselées en rare perfection, et en distribua gracieusement aux barons et aux chevaliers du haut lignage.

Louis ramena encore son beau-frère à Paris. — « Vous l'ai » déjà dict, répondit-il à ses instances pour demeurer au » Temple, il en sera ainsy, car me trouve bien de com-» mander. »

Henri l'accompagna donc au palais, traversant le faubourg appelé *la Grève*, laissant au loin, sur la droite, l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et *passant la Seine sur un grand pont*.

Tout en cheminant tête à tête, Henri exprima de nouveau le vœu de se voir restituer les terres saisies par Philippe-Auguste; et Louis, s'abandonnant à sa générosité, s'écria à

plusieurs reprises : — « Combien le désirerois ! Ne sommes-
» nous pas de même sang? N'avons-nous pas espousé les
» deux sœurs? » ajouta-t-il avec effusion. « Je gémis de ce
» que, malgré notre parenté, sommes forcés de nous re-
» garder presque en ennemis. Ains l'obstination de mon
» baronnage s'oppose à mon vouloir ; il dict que je dois con-
» server intactes les frontières de la Normandie. Ains ne
» povez plus rentrer dans vos droicts. »

Malgré cette franchise, qui devait laisser peu d'espoir à Henri, les deux souverains passèrent ensemble huit jours entiers *en grant affection, amitié et privauté.*

Comme ils s'entretenaient un soir familièrement de leurs aventures, surtout du désastre de Mansourah : « Ah ! s'écria
» Louis, si ay pu faire quelque chose pour le service de
» Notre-Seigneur Jésus-Christ, combien n'en ay-je pas esté
» récompensé ! Il a daigné me faire supporter avec patience
» tous mes malheurs, et tel bienfaict vault mieulx à luy seul
» que l'empire du monde ! »

Henri et Louis se séparèrent en s'embrassant, avec une tendresse qui parut loyale de part et d'autre ; car le roi d'Angleterre n'était pas totalement étranger à quelques élans généreux ; son cœur devenait alors capable de comprendre celui du prince français.

Louis reconduisit son beau-frère jusqu'à Soissons...

Après la séparation des deux monarques, on avait entendu le roi de France répéter plus d'une fois à ses barons, même en plein parlement : — « Messires, suis certain que les devan-
» ciers du roi d'Angleterre ont perdu par droict ; aussi, en
» éprouvant le désir de restituer la terre dont il s'agit, n'est
» point pour chose dont sois tenu, à luy ne à ses heoirs,
» ains pour mectre bonne amour entre nos enfants et les
» siens, qui cousins germains sont ; il me semble que ce que
» donneray l'employeray-je bien, parce qu'il n'est pas mon

» homme, et qu'ainsi le feray entrer en mon hommage!

— » Non, répondoient les pairs et les barons; ni povez, » ne debvez. » Tel était le cri unanime de la noblesse. Mais Louis répétait :

— « Conquerray paix! Pense qu'en le faisant, feray moult » bonne œuvre, car, en premier lieu, conquerray paix, et » après le feray mon homme de foy. »

Henri n'ignorait pas la manifestation du baronnage; aussi, n'osant pas la heurter de front, il eut d'abord recours au pape et au légat, afin d'amener les négociations à une issue favorable. Cependant, quand l'élévation du comte Richard à l'empire ne fut plus douteuse, et que l'état hostile de l'Europe put donner de sérieuses alarmes à la France, l'attitude du monarque anglais devint moins suppliante. S'enhardissant par degré, il ne craignit plus d'envoyer à Louis une ambassade qui devait le sommer de restituer, non-seulement la Normandie, mais encore l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, toutes les provinces enfin injustement confisquées, disait-il, sur Jean-sans-Terre, par l'arrêt rendu en 1203.

A la tête des mandataires se trouvaient : le comte Simon de Leycester, les évêques de Worchyles et de Wincester, Aymar de la Marche, Pierre de Savoie, le maréchal d'Angleterre, Roger-Bagot et Robert de Valesan. Ils arrivèrent en France, en septembre 1257, et allèrent rejoindre le roi à St-Quentin, où il assistait à la translation des reliques du patron de la cité, cérémonie célébrée par Pierre de Hanes, évêque de Châlons.

Quoique les ambassadeurs eussent rempli leur mission dans les termes les plus mesurés, elle n'était pas de nature à admettre de concessions ni d'ajournement; aussi les frères de Louis et les barons s'en moquèrent-ils avec insulte, et l'on dut s'attendre à une prochaine rupture.

Toutefois, au mois d'avril suivant (1258), la cour d'Angleterre envoya en France une nouvelle ambassade conduite par les comtes de Glocester et de Leycester, Pierre de Savoie et Jean Mansel; elle débarqua à Boulogne; mais un incident inattendu la força à retourner sur ses pas, car la comtesse de Leycester, sœur de Henri III, venait de déclarer qu'elle ne consentirait jamais à renoncer à certains fiefs à elle appartenant, et qu'il était question de céder en échange à la France. Simon de Montfort, son mari, et le comte de Glocester, s'étant pris de paroles outrageantes à ce sujet, allaient même tirer l'épée, quand leurs amis les arrêtèrent *de peur de faire rire les Français*.

Cette querelle ayant été étouffée, le roi d'Angleterre députa une partie des mêmes barons à son beau-frère; ils devaient surtout invoquer le traité signé à Londres par Louis VIII, « dans lequel, disait-il, ce prince s'engageait formellement à » une totale restitution. »

C'était prendre Louis IX par l'endroit le plus sensible; car, s'il ne pouvait renoncer volontairement à des conquêtes dues à son noble aïeul, à son père et à lui-même, il ne pouvait non plus se défendre de quelques scrupules sur la légalité de confiscations primitives; il commença à se persuader que le traité de Londres (1217) engageait sa conscience.

Aussi poursuivit-il sans relâche les moyens de conciliation, et ses efforts eurent pour objet de ramener les barons de France à son avis.

Un refus positif fut leur nouvelle réponse à l'ambassade, qui réclamait en outre *l'hommage de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'Angoumois*.

Enfin, Louis ayant insensiblement disposé les esprits à se prêter à un arrangement honorable, une partie du parlement et des barons les plus influents consentirent à renouer les pourparlers. Henri, mieux conseillé, comprit la folie de ses

prétentions, et après que les intérêts réciproques eurent été longuement débattus par ambassadeurs, Louis se décida à apposer son scel royal à un traité ainsi conçu (1) :

« Le roi de France cède à son bon ami et féal Henri d'Angleterre tous ses droits sur le Limousin, le Périgord (où il » existait une vicomté) ; les revenus de l'Agénois (ancienne » dépendance de Guienne), d'après l'évaluation qui en sera » faite par les bons hommes ; une portion du Quercy, et la » partie de la Saintonge enclavée entre la Charente et l'Aquitaine, avec la réserve de l'hommage lige dû à ses frères.

» Il n'inquiétera point Henri pour le passé, sur le défaut » de services et autres charges semblables ; il promet encore » à son vassal de lui donner pendant deux ans cinq cents » chevaliers, que le prince anglais doit mener à la suite de » son suzerain contre les infidèles et mécréants, s'il ne préfère en recevoir la solde en argent. »

— « De son côté, Henri renonce à toujours-mais à la possession de la Normandie, des comtés d'Anjou, du Maine, » du Poitou, de la Touraine, etc., etc. ; il doit faire hommage au roi de France, comme vassal, de tout ce qu'il » reçoit, même de Bayonne, de Bordeaux, et comme duc de » Guienne ; déclarant, lui et ses heoirs, tenir ces grands fiefs » à titre de pairie à la cour du roi et de ses successeurs, pour » tous les cas résultants de leur possession. »

Les Anglais éprouvèrent un violent dépit à l'annonce de ce traité, ratifié définitivement d'abord par Richard Plantagenet, puis, le 10 avril, par Henri III, et ensuite, le 28 mai,

(1) Math. Paris. — Le chev. de Roujoux, *Hist. pitt. de l'Angl.* — Actes de Rymer. — Rapin Thoyras. — Dom Plancher, *Hist. de Bourg.* — M. de Godefroi, *Notes ms.* extraites du dépôt d'Arras. — Félibien, *Hist. de St-Denis.* — M. Guizot, *Cours d'hist. moderne.* — *Revue anglo-française.* — Dom Doublet, *Ant. et Rech. sur St-Denis.* — Math. de West. — Lenain de Tillemont, *Ms.* — M. le comte Arth. Beugnot, *Essai sur les etabl. de saint Louis.*

par Louis IX. Le comte de Leycester en ayant donné le premier l'exemple, les barons d'Angleterre y souscrivirent, le 20 mai, à Westminster; enfin les deux princes Edmond et Edouard le signèrent, le 25 juillet et le 1er août.

— « Quoi! s'écriaient les barons opposés et les notables » des communes, céder à toujours-mais la Normandie sur- » tout, dont sommes issus de corps! Les Plantagenets ne pen- » sent qu'à leur Anjou et au Poitou, nous oubliant, nous, » gens de pure race normande (1)! »

De leur côté, les gentilshommes français dont l'avis n'avait point prévalu disaient au roi : — « Sire, il n'est pas dans la » volonté de Dieu de veoir de nos jours la France aussi mu- » tilée et mesprisée. Le jugement des douze pairs qui ont » condamné Jehan d'Angleterre subsiste encore, et tant que » vivrons jamais l'Anglais ne possédera ce qu'il demande. »

Ce partage, il est vrai, ne pouvait obtenir l'assentiment général, surtout dans les provinces cédées à l'Angleterre; aussi vit-on se plaindre amèrement celles qui avaient été rendues à Henri III, et les cités de Périgord et de Quercy, soumises à un subside en faveur du roi anglais, éclatèrent en murmures. « Les bourgeois s'en trouvèrent même si marris, » dit un vieil historien, qu'oncques depuis n'affectionnèrent » le monarque et ne le festèrent, quand fut canonisé (2). »

Cependant Louis avait stipulé « que la justice continuerait » à être rendue en son nom dans toutes les parties cédées de

(1) Cette préférence prétendue des Plantagenets pour l'Anjou dont ils étaient sortis, et pour le Poitou qu'ils avaient eu par Aliénor, est à noter. On trouve, dans les guerres anglo-françaises, des indices d'une rivalité entre les Aquitains et les Angevins d'une part, et les Normands de l'autre. D. L. F.

(2) Ce refus de *fêter* l'anniversaire de Louis IX, quand il fut canonisé, et cela parce que, victorieux qu'il était, il avait cédé des provinces aquitaniques à l'Angleterre, est un de ces traits particuliers au moyen-âge, époque de franchise et de loyauté. D. L. F.

» la Saintonge méridionale, et qu'il conserverait un sénéchal » établi à Saint-Jean-d'Angély. » Mais cette ombre de juridiction pouvait-elle faire illusion sur la souveraineté positive de Plantagenet ?

Une célèbre satire, appelée *la Paix des Anglais*, pleine d'allusions mordantes, d'ironie amère contre Henri, dut paraître à cette époque et être publiée vers 1258, car il est question de son fils, *à la chevelure blonde.*

Dans cette pièce anonyme, le monarque, défait à Taillebourg et à Saintes, acceptant le titre de vassal, « prétend ne craindre aucun vassal; il veut faire traîner à Londres la Sainte-Chapelle de Paris, et annonce que son fils Edouard sera bientôt couronné roi de France, au moustier de Saint-Denis ! »

Le mécontentement universel n'arrêta pas les deux monarques; Henri obtenait par le traité une partie de ce qu'il demandait, et Louis honorait la mémoire de son père, allégeait sa conscience, et unissait, par une paix solide, deux peuples faits pour s'estimer. Jaloux d'ailleurs au plus haut point de l'honneur national, pouvait-il hésiter entre l'agrandissement territorial du royaume et la gloire de voir la couronne d'un duc et pair, vassal de la France, ceindre le front d'un Plantagenet?

Henri, décidé à venir ratifier le traité en personne, s'embarqua à Douvres le 14 novembre 1258, aborda à Witsand, et ayant obtenu le consentement de la comtesse de Glocester, il proclama de nouveau *sa renonciation au duché de Normandie, aux comtés d'Anjou et du Maine, ainsi qu'à tous les fiefs dépendants.* Puis il vint à Abbeville, où se trouvaient déjà réunis le roi, les princes du sang et les états du royaume.

Les fastes français offrent peu de solennités comparables à celle où, pour la première fois, on vit Henri III, après avoir

apposé son scel et sa signature au traité, fléchir le genou devant le roi de France, se reconnaître son homme et vassal, pour toutes ses possessions du continent, et prendre ensuite place parmi les pairs, en qualité de duc de Guienne.

Ce jour-là, l'orgueil national triompha, et dut faire absoudre Louis. D'ailleurs trente années de paix entre les deux royaumes justifièrent assez depuis la sagesse du monarque.

L'année suivante (1259), en octobre, le roi-duc, accompagné de la reine Eléonore, de ses enfants, et de la plupart des grands personnages de son royaume, vint retrouver son beau-frère à Paris.

Louis avait mis le Louvre à leur disposition, et avait ordonné qu'ils y fussent splendidement traités à ses frais. Mais le monarque anglais, désirant s'éviter les embarras que plus d'une fois l'étiquette avait déjà apportés à ses entrevues avec son beau-frère, transféra sa résidence au moustier de Saint-Denis, où, toujours défrayé par le roi de France, il demeura un mois, jusqu'à l'entier aplanissement de quelques difficultés élevées par les barons.

Ne voulant pas demeurer en arrière de courtoisie, Henri déploya surtout sa générosité envers l'abbaye royale, où l'on conservait encore, avant 1793, une coupe, un superbe vase d'or et un tapis de grand prix, offerts par le souverain en témoignage de son séjour.

Seuls et sans suite, les deux souverains s'y donnaient souvent rendez-vous, et visitèrent plus d'une fois ensemble les objets curieux exposés à la vénération des fidèles.

La conversation des princes n'ayant plus alors la politique pour unique but, roulait ordinairement sur divers points de théologie; ils discutaient un jour, dit-on, sur la préférence qu'un catholique devait donner au sermon ou à la messe. Louis soutenait la première opinion.

— « Quant à moi, reprit Henri, aime bien mieulx m'en-

tretenir une heure avec ung ami que entendre vingt discours bien soignés à sa louange. »

Le séjour de la cour anglaise à Paris y donna une nouvelle preuve de l'incontestable suprématie de la France; car, dédaignant la langue maternelle, la plupart des gentilshommes, même les femmes, préféraient parler le français. A la fin de ce siècle, cette langue était même l'idiome officiel de tous les corps politiques de l'Angleterre, et les hauts personnages, depuis le roi jusqu'aux chevaliers, tenaient à honneur de s'en servir habituellement (1).

Le jour de la Saint-André (30 novembre 1259) vit se reproduire encore la mémorable séance d'Abbeville, et, cette fois, ce fut en présence de l'élite de la nation et du parlement réunis dans le grand jardin du palais.

Revêtu des ornements royaux et de tous les insignes du pouvoir suprême, Henri III renouvela publiquement l'hommage lige entre les mains du roi de France. L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Lincoln (Raoul Grosse-Tête), de Norwick, et l'élu de Londres, les comtes de Glocester, de Leycester et d'Aubermale, Jean Bagot, Jean Mansel, Pierre de Montfort, le seigneur d'Evreux, une foule d'autres grands personnages entouraient Plantagenet, quand il proféra le serment de fidélité et vasselage à Louis, *illustre roi des Français!*

Cet acte de soumission d'un si puissant vassal, donné à la face de l'Europe, ne vainquit point cependant l'obstination de plusieurs barons; quelques-uns d'entre eux, même pendant le séjour du prince anglais, entreprirent de prouver à Louis qu'il pourrait rentrer en possession légitime des fiefs dont il venait de signer la cession.

(1) Voir l'introduction à la 1re série de la *Revue anglo-française*, où on entre dans des détails sur l'usage de la langue française en Angleterre. D. L. F.

— « La chose n'est certes pas impossible, répondit-il sans se montrer blessé d'une telle persistance, ains puis-je regretter d'avoir scellé la paix entre beaulx-frères, entre cousins germains? Et de plus n'ais-je pas rendu le roi d'Angleterre notre homme lige? Jusqu'alors s'estoit-il reconnu nostre vassal et en nostre hommaige? »

On peut dire, en effet, que si l'avantage matériel demeurait à Plantagenet, le désintéressement, la loyauté et l'honneur furent le noble partage de la France. D'ailleurs la conscience de Louis se trouvait apaisée, dit un vieil historien : « Et sachiez en vérité que cil qui vist sans conscience vist comme beste ; aussi, l'assure-t-on, cil il qui conscience ne respond, plutôt au mal qu'au bien entend. »

Le Mis DE VILLENEUVE-TRANS,
Correspondant de l'Institut.

ARRESTATION

DU COMTE DE WARWICK ET DE SES GENS A PONS,

ET CONJECTURES SUR LES CAUSES DE CET ÉVÉNEMENT (1254).

(1) La paix qui régnait en Saintonge, depuis le traité fait en 1243, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, après la mémorable bataille de Taillebourg, faillit être troublée par un événement qui montre combien s'était déjà modifié, sous l'influence de la domination française, le caractère politique des habitants de cette province, naguère si favorable à la maison d'Angleterre. Après sa malheureuse expédition du continent, Henri III avait confié le gouvernement de la Gascogne à Simon de Montfort, comte de Leycester. Ce gouverneur devint si odieux aux Gascons, qu'ils se soulevèrent et prirent les armes pour chasser les Anglais de leur pays. Henri III fut contraint de venir en personne combattre les insurgés, et ne parvint à rétablir son autorité au sud de la Garonne qu'en déposant le comte de Leycester.

Comme il se disposait à retourner en Angleterre, voulant éviter les fatigues d'une longue navigation, il envoya demander au roi de France, nouvellement arrivé de la Terre-Sainte, la permission de traverser ses états pour aller s'embarquer à Boulogne. Louis vint jusqu'à Chartres au devant du monarque anglais, et l'emmena à Paris où il le traita magnifiquement (2).

Les seigneurs de la suite de Henri III ne furent pas si heu-

(1) Extrait de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, 2e période.
(2) Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, l. VIII.

reux. Le comte de Warwick et quelques autres nobles anglo-normands, prenant la voie la plus directe pour gagner la côte de Normandie, passèrent par la Saintonge. Ils espéraient cheminer sans danger, à travers cette province, sous la protection des saufs-conduits qu'ils avaient obtenus du roi Louis (1). Mais leur espoir fut cruellement trompé, s'il faut en croire l'Anglais Mathieu Paris.

« Comme ils approchaient de Pons, dit cet historien, les bourgeois de la ville accoururent au devant d'eux, et les saluant de leurs acclamations, les conduisirent comme en triomphe dans leurs murs. On les accabla de respects et de présents, on se hâta de les débarrasser de leurs armes ; mais cet empressement n'était qu'une ruse et une perfidie, à la manière des Saintongeois (2). Pendant que les nobles voyageurs buvaient et se réjouissaient en toute sécurité, voilà que des bourgeois survinrent, et s'adressant au comte, avec un feint courroux : — « Vos compagnons et vos valets, lui dirent-ils, » viennent d'exciter une sédition dans notre ville : nous ne » pouvons tolérer une pareille violation des lois de l'hospi- » talité (3) ! »

Le comte avait avec lui environ quarante Anglais de distinction, tant barons que chevaliers et servants d'armes, qui tous se seraient vaillamment défendus, s'ils n'eussent été sur-

(1) Ipso temporis curriculo, comes de Warwick et alii nobiles, impetratis litteris de salvo progressu, per terras ditioni regis Francorum subjectas iter versùs Angliam securi arripuerunt. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Cùm pervenissent ad Pontes, occurrerunt eis cives applaudentes ducentesque eos ad sua hospicia honorificè. Faciebant eis xenia reverenter : dicebant autem civibus hospitibus, ut acciperent arma quæ Anglici gestabant, clam tamen in dolo videlicèt et in proditione, more Pictaviensium. (*Ibid.*)

(3) Et cùm epularentur in gaudio et securitate, ecce supervenientes cives, et, quasi attoniti, mentientes dixerunt comiti : — « Ecce comites vestri et familia vestra moverunt seditionem in civitate, quod non possumus æquo-animiter tolerare. » (Math. Paris, *Hist. angl.*)

pris. Pendant que le tumulte croissait, et que le peuple criait aux armes, les Anglais demandèrent vainement qu'on leur rendît les épées qu'on leur avait enlevées, et que leurs hôtes tenaient prudemment sous la clef (1). Une troupe de bourgeois, *armés jusqu'aux ongles*, se jeta brusquement sur les étrangers désarmés, qui montrèrent inutilement les saufs-conduits du roi de France. Ils furent saisis et jetés brutalement en prison. Quelques-uns toutefois obtinrent la permission de continuer leur route ; mais aucun ne voulut en profiter, si elle n'était en même temps accordée à ses compagnons, et tous demeurèrent dans les fers (2).

« Quand le roi d'Angleterre apprit cette infraction au droit des gens, il en fut irrité, mais pas autant qu'il aurait dû l'être, s'il eût porté un cœur de roi. Il se contenta d'écrire aux citoyens de Pons, ses anciens vassaux : mais n'ayant aucun égard aux réclamations du monarque, ceux-ci ne se rappelèrent les faveurs dont il les avait autrefois comblés que pour serrer davantage les chaînes de leurs prisonniers (3). Un de ces derniers, nommé Gilbert, seigneur aussi distingué par sa

(1) Erant namque cum comite in civitate tum hospitati de regno Angliæ præclari viri, barones, milites et servientes, circiter quadraginta, qui benè se defendissent si præmunirentur. Et cùm invaluisset tumultus et acclamatum est ad arma, reposcebant hospites ad hospitibus suis arma sua illicò liberari; ipsi autem noluerunt, imò sub clausurâ ipsa retinuerunt. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Irruerunt igitur cives ad unguem armati in eos, impetu repentino, immunitos et inermes. Nec poterant eis valere litteræ regis Franciæ quas monstrabant de salvo progressu. Imò captos viriliter carcerati custodiæ mancipârunt; verumtamen aliqui poterant recedere, sed noluerunt, nisi omnes liberi qui in comitatu comitis venerant, recedere permitterentur. (*Ibid.*)

(3) Rex autem Anglorum, cùm hæc audiret, iratus est, sed non ut debuisset si cor haberet regale. Scripsit autem, pro eis, civibus de Pontibus, quondàm fidelibus suis; sed cives mandatum regium contempserunt. Retenti idcircò magis augebantur, quia quondàm rex Anglorum multa in eos congessit beneficia. (*Ibid.*)

naissance que par ses mœurs et ses richesses, contracta, dans sa prison, des infirmités qui ne firent qu'empirer, jusqu'à ce qu'une mort prématurée vint terminer sa vie languissante (1). »

Quelle fut la cause de ces violences? Etait-ce un effet spontané de ce caractère *impudent et perfide* que Henri III, dans sa lettre à l'empereur Frédérick, reprochait aux hommes de la Saintonge et du Poitou (2)? Ceux-ci, dont le courroux devait s'allumer à la vue d'un Anglo-Normand, depuis la funeste campagne de 1242, voulurent-ils faire expier aux hommes d'outre-mer que le sort livrait à leur vengeance les maux qu'eux-mêmes avaient soufferts dix ans auparavant? Ne doit-on pas supposer plutôt qu'enhardis par l'accueil empressé qu'ils avaient reçu, et se méprenant sur les dispositions des anciens vassaux de leurs maîtres, les nobles étrangers intriguèrent réellement auprès des bourgeois de Pons, dans l'espoir d'opérer en Saintonge un mouvement favorable à la politique anglaise? C'est ce qu'on ne saurait décider. Que ce fût un juste châtiment ou un lâche attentat, que la cause en fût légitime ou criminelle, le fait est resté au nombre de ces problèmes historiques que le moyen-âge a légués à la science moderne, et qui attendent une solution.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Gilbertus verò, vir nobilis et dives ac moribus adornatus, ibidem graviter infirmabatur, undè nunquàm convaluit de illâ infirmitate, sed vitam miseram usque ad mortem continuavit. (Math. Paris, *Hist. angl.*)

(2) Reginaldus de Ponte, dato nobis osculo Judæ, etc, gentem illam Pictaviæ perfidam et inverecundam, etc. (Rymer. *Act. publ.* t. 1, p. 426.)

RECHERCHES ET CONJECTURES

SUR LA TAPISSERIE DE BAYEUX (1).

Principibus placuisse viris, non ultima laus est.
Q. HORATIUS FLACCUS.

« Si la tapisserie de Bayeux n'est pas une histoire dans le sens » positif du mot, elle est peut-être quelque chose de mieux... » Comme dans les magiques pages de Froissart, nous ren- » controns nos ancêtres, de chaque race, dans les plus impor- » tantes occupations de la vie, dans les cours et dans les » camps, dans leur loisir et travaillant, dans les fêtes et » jusqu'au lit de mort. » *Thomas Amyot, Archæologia*, XIX, 205.

La tapisserie de Bayeux, comme nous l'appelons, est une pièce de tenture qui appartient à la cathédrale de Bayeux.

(1) L'auteur veut livrer à un nouvel examen les documents qui existent sur la tapisserie de Bayeux, et en induire des résultats. Il se propose d'examiner son histoire, les scènes qu'elle représente, la tradition qui s'y attache et l'évidence de son origine; honoré par l'approbation donnée à son premier essai, il soumet, comme spécimens, deux extraits d'écrivains extrêmement aptes à statuer sur la force de ses arguments.

« L'auteur pense que la tapisserie de Bayeux a été faite aux dépens du chapitre de l'église de cette ville, après la réunion de la Normandie. Il prouve au moins qu'elle n'est pas l'ouvrage de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. » DAUNOU, *membre de l'Institut royal de France, garde des archives du royaume, etc.*

« J'ai lu avec intérêt votre dissertation et suis d'opinion que vous avez clairement prouvé deux choses : 1° qu'il n'existe aucune bonne raison pour attribuer la tapisserie à Mathilde; 2° qu'elle a été probablement faite à Bayeux, pour l'usage de l'église de cette ville. » *John* LINGARD, d.-d., auteur de *l'Histoire d'Angleterre*.

Si son origine n'est pas bien certaine, il est non contestable que c'est le plus ancien monument, de cette espèce, qui existe.

Cette relique extraordinaire de l'art d'imitation représente la conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie, dans l'année 1066. Elle est travaillée sur toile brune avec de la laine de couleur, et a dix-neuf pouces de haut sur environ deux cent vingt-six pieds de long, et un tiers de la hauteur est occupé par les bordures. L'histoire est racontée dans une succession de scènes qui commence avec le départ de Harold de la cour d'Edward, et se termine avec la bataille d'Hastings. Les scènes sont divisées comme dans les anciennes sculptures, et le sujet de chaque scène est indiqué par une courte inscription latine. Les couleurs ne sont pas tranchées, mais elles sont assez variées, suivant le besoin d'ombre ou de lumière (1).

Le public doit beaucoup au zèle et à la libéralité de la Société des antiquaires de Londres, pour la belle copie gravée de cette tapisserie. En 1816, elle députa l'*habile* artiste Charles Stothard pour la dessiner (2), et il présenta la série entière du travail devant la Société, en 1819 (3). Ces gravures qui, réunies, ont près de soixante-dix pieds d'étendue, furent exécutées par Basire, et, coloriées de manière à imiter la tapisserie, forment la plus curieuse et la plus attachante portion du *Vetvsta Monvmenta* (4). Le texte annoncé n'a néanmoins

(1) *The tapestry of Bayeux*. C.-A. Stothard del. S. Basire scult. 17 fol. plates, 1819-23. — Hudson Gurney, *Archæologia*, XVIII, 359, etc.

(2) Mrs G. C., *Memoires of C.-A. Stothard*, 1823, in-8°, p. 218.

(3) C. A S. *Archæologia*, XIX, 184.

(4) *La Tapisserie de Bayeux*, dessinée et gravée par Victor Sansonetti, a récemment paru à Paris, en 23 feuilles gravées. Le texte, qui contient une traduction de la première édition de cet essai, a été édité par M. Jubinal. — Cette nouvelle édition est plus complète que la première, et développe mieux les idées de l'auteur. Elle a été imprimée à Londres, chez

pas encore été fait. Sûrement avec notre vénérable *Saxon-Chronicle* et notre *Domesday-Book ;* avec la prose de Guillaume de Poitiers, de Guillaume de Jumiéges, d'Ingulph, d'Eadmer, d'Orderic Vital et de Guillaume de Malmesbury ; avec les vers de Gui d'Amiens, de Geoffroy Gaimar, de Benoît de Ste-More et de *maître* Waee ; avec l'aide des conséquences tirées des anciennes lois, des chartes, etc., et avec les restes d'architecture, les effigies des monuments, les médailles, les sceaux, les enluminures, etc., une description satisfaisante peut être entreprise.

Pour éviter tout retard, je serais d'avis d'établir un comité pour décider la question que je soulève. Je propose, comme membres de ce comité (1), Thomas Amyot, écuyer, sir Henri Ellis, Alfred-Jean Kempe, écuyer, sir Frédéric Madden et sir Samuel Rush Meyrick, avec M. Floquet, de Rouen, comme correspondant *pour l'ancienne province de Normandie* (2).

En attendant, j'essaierai d'examiner la tradition qui at-

S. Bentley, en 1839, 21 pages in-8°. Comme on l'a déjà dit, la Revue doit cette intéressante communication, faite du reste au nom de l'auteur, à M. Rollet, directeur des vivres de la marine à Rochefort, officier de la Légion-d'Honneur, qui en avait été chargé pendant le voyage qu'il a fait en Belgique, en Hollande, en Irlande et en Angleterre, avec une mission du gouvernement français, afin d'étudier les meilleurs moyens mis en usage pour la conservation des objets employés à la nourriture des équipages des vaisseaux et au service de la marine. M. Rollet avait fait la connaissance de M. Bolton Corney en Hollande, au retour de ce dernier d'une excursion faite en Allemagne, pour y reconnaître les anciens monuments de la contrée. M. Bolton a publié un ouvrage fort curieux, intitulé : *Curiosities of litterature illustrated.* D. L. F.

(1) Le directeur de la *Revue Anglo-française* soumet la question soulevée par M. Bolton Corney à un comité pris parmi les collaborateurs de sa publication, et composé de Normands, d'Aquitains, d'Anglais et de Français. Le résultat de cette sorte de décision historique sera imprimé dans le Recueil. D. L. F.

(2) Les mots soulignés sont en français dans l'original.

tribue la tapisserie à la reine Mathilde ; je reconnaîtrai l'évidence réelle de son antiquité, et je soumettrai une nouvelle conjecture, basée sur des faits variés et réunis, pour rechercher l'époque et les circonstances de son origine.

M. l'abbé de la Rue, chanoine honoraire de Bayeux, assure que cette tapisserie est, pour la première fois, mentionnée dans un inventaire des richesses de l'église, en 1369, et qu'elle ne contient aucune allusion qui se rapporte à Mathilde (1).

L'existence de cette tapisserie, en 1476, est prouvée par un inventaire de cette date, dans lequel nous prenons connaissance de plusieurs particularités. Je vais transcrire son préambule ici, parce qu'il se rapporte à la question.

(2) « Inventaire des joyaulx, capses, reliquairs, ornements, tentes, parements, livres et autres biens appartenant à l'église Nostre-Dame de Bayeux ; et en icelle trouvés, veus et visités par vénérables et discrètes personnes maistres Guillaume de Castillon, archidiacre de Vetz, et Nicole-Michiel Fabriquier, chanoines de ladite église, à ce députez et commis en chapitre général de ladite église, tenu et célébré après la feste de Sainct-Ravent et Saint-Rasiph, en l'an mil quatre cent septante six, très-révérend père en Dieu mons. Loys de Harecourt, patriarche de Jérusalem, lors évêque, etc.

» S'ensuivent, pour le quint chapitre, les tentes, tapis, cortines, parements des autels, et autres draps de saye pour parer le cueur aux festes solennelles, trouvés et gardés en revestiaire de ladicte église.

» *Item*, une tente très-longue et étroite de telle à broderie de ymages et eserpteaulx (escripteaulx) faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la

(1) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, Caen 1834, in-4°.

(2) En français, dans le mémoire traduit. D. L. F.

nef de l'église le jour et par le octaves des reliques (1). »

Cet inventaire fut fait avec beaucoup de soin, et occupa plusieurs jours. Les canons établissaient qu'il serait écrit en français *pour plus claire et familière désignation desdits joyaulx, ornements et autres biens, et de* LEURS CIRCONSTANCES (2). Et telles, nous en sommes sûr, furent leurs instructions. En conformité de leur plan de conduite, les *circonstances* des différents articles furent décrites : « *Deux tentes de laine batues à fil d'or,* » comme le « *don du patriarche de Jérusalem ;* » ils décrivent « *ung mantel auquel, comme on dit, le duc estoit vestu quand il épousa la ducesse ;* » et ils décrivent « *ung autre mantel, duquel, comme l'on dit, la ducesse estoit vestue quand elle épousa le duc Guillaume.* » Ainsi, il paraît que *MM. les chanoines*, non contents de rapporter les faits, réunissaient même les traditions de crédulité en même temps que, comme *vénérables et discrètes personnes*, ils se croyaient tenus de faire connaître leurs doutes sur les traditions. — Or, lorsque la mémoire de Guillaume et de Mathilde leur était si chère, comment auraient-ils gardé le silence sur une tradition positive, qui aurait été du plus grand intérêt, sil s'agissait de la *tente du conquest d'Angleterre?* En se basant sur les plus sûrs principes de critique, nous devons en conclure qu'aucune tradition n'existait relativement à elle.

Il nous faut passer deux siècles et demi pour que nous puissions rencontrer une seconde mention de cette tapisserie. En 1562, les calvinistes commirent les plus fâcheuses dévastations dans la cathédrale de Bayeux. Dans son rapport sur cet événement, l'évêque mentionne la conservation de cette tapisserie, et la perte « *d'une tapisserie de grande valeur.* »

(1) Lancelot, *Mém. de l'Acad. des insc.* VIII, 603-4.

(2) Cette phrase est en français dans le mémoire, ainsi que les autres phrases en italique. D. L. F.

—Mais il ne rappelle rien sur la tapisserie en question (1). En 1588, de Bourgueville donne une description de la cathédrale de Bayeux, sa curieuse tour du milieu, ses hautes aiguilles, ses arcs-boutants légers, son horloge étonnante et son carillon remarquable; mais on ne trouve rien de particulier relativement à cette tapisserie (2). En 1631, Dumoulin (3), et en 1646, d'Anneville (4), tous deux Normands, écrivent sur la conquête de l'Angleterre, sans dire un mot de la tapisserie; et M. de la Rue déclare que dans l'immense collection des antiquités ecclésiastiques et littéraires de la Normandie, qui avait été formée par Dumoustier, mort en 1662, il n'a pas trouvé la moindre trace de son existence (5). En 1704, Hermant, qui écrivait par le commandement de l'évêque de Bayeux, publia une portion de l'histoire de ce diocèse (6). Il note ce qu'on doit à Wace pour quelques particularités remarquables de l'expédition de Guillaume (7), fait un ample récit de ce qui est relatif à Odon (8), indique le *jour des reliques, qui tombe toujours le premier jour de juillet* (9), et cite même des articles précieux de l'inventaire de 1476 (10); mais il ne dit pas un mot de la tapisserie! Il est difficile de mettre d'accord le silence de ces écrivains avec l'existence de la tradition, dans cette période de temps.

A la mort de M. Foucault, en 1721, un dessin de près de

(1) M. Beziers, *Hist. sommaire de Bayeux*, Caen 1773, in-12, *avert.* p. 3 et 5.

(2) *Recherches et Antiquités de Neustrie*, Caen 1588, in-4°, p. 56.

(3) *Hist. de Normandie*, Rouen 1631, in-fol. p. 163-92.

(4) *Inventaire de l'Hist. de Normandie*, Rouen 1646, in-4°, p. 64-70.

(5) T. R. B. p. 51. Viz., *Neustria pia, Rothomagi*, 1663. Fol., † *Neustria christiana*, † *Neustria sancta*, † *Miscellanea neustriaca*, Ms.

(6) *Hist. du diocèse de Bayeux*, Caen 1705, in-4°.

(7) *Ibid.* p. 196.

(8) *Ibid.* p. 130-50.

(9) *Ibid.* p. 194.

(10) *Ibid.* p. 352.

trente pieds de long de cette tapisserie fut trouvé dans sa collection ; il devint la propriété de M. de Boze, qui était bien capable de l'apprécier, mais il le céda à M. Lancelot (1). M. Foucault avait été intendant de la généralité de Caen, probablement de l'an 1688 à 1704. C'était un antiquaire actif et d'une grande sagacité. « *Il lui est arrivé plus d'une fois*, écrit M. de Boze, *d'apprendre aux habitants d'une ville ou d'une province*, QU'ILS POSSÉDAIENT DES MONUMENTS SINGULIERS, AUXQUELS ILS NE FAISAIENT AUCUNE ATTENTION (2). » M. Lancelot était un enthousiaste parfait pour les recherches, le véritable modèle d'un antiquaire : « *Personne ne l'égalait*, dit le même écrivain, *pour l'exactitude des dates* et le DÉTAIL DES CIRCONSTANCES DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS PUBLICS OU PARTICULIERS (3). » Mais M. Foucault n'eut point l'honneur de montrer la valeur de ce monument *singulier ;* et M. Lancelot, qui composa un mémoire académique sur le dessin de 1742, ne savait pas s'il rendait un bas-relief, une fresque, une verrière ou une tapisserie. Toujours est-il que le monument lui-même était indiqué (4).

Le père Montfaucon, qui avait écrit une explication de ce même fragment, n'eut pas plus de succès. Vers l'an 1728, il obtint de Bayeux des renseignements qu'il avait si vivement désirés, et il envoya M. Antoine Benoît, afin de faire un dessin de la tapisserie entière, avec des instructions POUR NE RIEN CHANGER DANS LE GOUT DE LA PEINTURE (5). M. Lancelot, en recevant la nouvelle de cette découverte, s'assura d'un correspondant de mérite de Bayeux, et, à la fois, les deux antiquaires complétèrent leurs savantes publications en 1730 (6).

(1) M. A. I. VI, 739.
(2) M. A. I. V, 401.
(3) *Ibid.* XVI, 268.
(4) *Ibid.* VI, 739; I, 371; II, 2.
(5) *Monuments de la monarchie française.*
(6) *Ibid.* II, 1, etc. † M. A. I. VIII, 602, etc.

Il est actuellement nécessaire que nous ayons recours au père Montfaucon et à M. Lancelot, pour les premiers rapports de cette TRADITION, — rapports qui ne sont faits que plus de SIX SIÈCLES après la conquête ; et comme la tradition est la SEULE autorité pour attribuer la tapisserie à la reine Mathilde, il convient d'examiner avec attention les documents relatifs à cette question, et de tâcher d'apprécier à une juste valeur ce qu'ils méritent de confiance. Je vais donc transcrire littéralement ces documents, avec l'addition du passage de sir Joseph Ayloffe, qui en appelle aux témoignages des antiquaires français :

« L'OPINION COMMUNE *à Bayeux est que ce fut la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui la* FIT FAIRE (savoir la tapisserie). *Cette opinion*, qui PASSE POUR UNE TRADITION *dans le pays, n'a rien que de* FORT VRAISEMBLABLE (Dom Bernard de Montfaucon, 1730) (1). »

« *La même* TRADITION qui a donné à ce monument le nom de toilette du duc *Guillaume*, VEUT AUSSI QUE CE SOIT *Mathilde ou Mahaut de Flandres, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, femme de ce prince*, QUI L'AIT TISSUE ELLE-MÊME, AVEC SES FEMMES (M. Lancelot, 1730) (2). »

« La conquête de l'Angleterre, par Guillaume le Normand, fut, *par commandement* de la reine Mathilde, *représentée en peinture, et après, par ses propres mains et l'assistance des dames de sa cour, travaillée en tapisserie et présentée à la cathédrale de Bajeux* (sic), où elle a été conservée (Sir Joseph Ayloffe, baronnet, V. P. A. S., etc., 177) (3). »

La comparaison raisonnée de ces extraits fait connaître à fond la nature de la *tradition*, — de ses curieuses transformations, — et de la rapidité, par occasion, de sa marche. Le

(1) M. F. II, 2.
(2) M. A. I. VIII, 605.
(3) *Archæologia*, III, 186.

père Montfaucon, comme on l'a observé, cite les douteux sentiments des moines de St-Vigor, qui n'avaient aucun motif pour assurer la tradition; encore il s'exprime lui-même avec une grande défiance. M. Lancelot, qui écrit sur le témoignage de son correspondant de Bayeux, est beaucoup plus explicite. Il nous apprend que la tapisserie est appelée *la toilette du duc Guillaume ;* mais il ne parle avec aucune confiance de l'*active* ardeur de Mathilde. Maintenant, il est certain que les habitants de Bayeux, dans la même période, attribuaient presque tous les monuments d'antiquité *au duc Guillaume* (1). Je reconnais l'esprit de critique de sir Joseph Ayloffe, — le savant vice-président de notre Société des antiquaires ; mais il n'est pas infaillible. Ecrivant seulement cinquante ans après Montfaucon et Lancelot, et ne citant aucune autorité, il arrive vite à une conclusion, après dix mots contenus dans un paragraphe.

La tradition a donc existé seulement vers l'an 1730, et ses variations sont à présent suffisamment discutées; néanmoins une anedote certaine peut être bonne à citer, après ce détail d'argumentation. On rapporte qu'à cette période, il existait, dans l'abbaye de St-Etienne de Caen, un portrait à fresque de Guillaume, que les moines, sur l'autorité de la *tradition*, assuraient être de l'époque de ce prince. Or, le père Montfaucon déclara que la date la plus ancienne qu'on pût lui assigner, ne le faisait pas remonter à plus de trois siècles (2).

D'après un argument de cette évidence, je suis tenté de conclure, avec le savant historien et habile critique, M. Daunou, « *que l'opinion qu'on a conçue à Bayeux de l'origine de cette tapisserie est, comme la plupart des traditions*

(1) F. Pluquet, *Contes populaires de Bayeux*, Rouen 1834, in-8°, p. 30.

(2) M. M. F. I, 402.

locales de cette espèce, DÉNUÉE DE TOUT FONDEMENT ET INCAPABLE DE SUPPORTER UN EXAMEN SÉRIEUX (1). »

Le rejet de cette tradition n'est pas une dénégation de l'antiquité de cette tapisserie, et nous prouvons même que, sous ce point de vue, il y a évidence complète. M. Lancelot l'a déclarée contemporaine à la conquête, avant qu'il connût la tradition : « *Habits, armes, caractères de lettres, ornements, goût dans les figures représentées;* tout, dit cet expérimenté antiquaire, *sent le siècle* de Guillaume le Conquérant ou celui de ses enfants (2). » M. Hudson Gurney (3), M. Stothard (4) et M. Delauney (5) ont exprimé une semblable opinion. Ce point demande un examen sérieux. La propriété du costume n'est pas toujours décisive de l'époque de l'exécution d'un monument. Il peut avoir été le résultat du *choix*, ou de la propension des artistes secondaires à copier les ouvrages de leurs prédécesseurs. Avant de souscrire à l'opinion de M. Lancelot, il faudrait qu'il fût bien évident que le costume, dans la tapisserie, fut *exclusivement* celui de l'époque à laquelle il a trait, et que l'artiste eût représenté le costume de son propre temps. Maintenant, nous ne pourrions décider de la pureté du costume, pour ce monument, que par des objets de comparaison que nous ne possédons que très-imparfaitement, si ce n'est sa conformité en partie avec les *dessins* du manuscrit de Pierre d'Ebulo. — La ressemblance des casques et des boucliers avec les médailles des Normands, conquérants de la Sicile, — la construction des vaisseaux, avec leurs bancs de rames, — le commencement de l'apparition du chevron, en ornement, — l'absence d'archi-

(1) *Journal des savants*, 1826, p. 698.
(2) M. A. I. VI, 755.
(3) *Archæologia*, XVIII, 359-70.
(4) *Ibid.* XIX, 184-91.
(5) *Origine de la tapisserie de Bayeux*, Caen 1824, in-4°, p. 11.

tecture en ogive et d'armoiries, — sont, sans aucun doute, des indications remarquables de l'antiquité qu'on lui assigne. D'un autre côté, si les dessinateurs ont représenté le costume de leur propre temps (1) (c'est un argument employé par quelques antiquaires, dont les opinions m'auraient occasionné beaucoup de plaisir à connaître); je doute que nous puissions étendre cette conclusion à la *tapisserie*, dans laquelle existent une sorte de perfection dans la composition, et une intelligence élevée dans les inscriptions, dues sans aucun doute à quelque *savant personnage* qui, très-probablement, était chargé de diriger le *travail*, de manière à ce qu'il rendît bien le costume de l'époque. Il est remarquable que Harold est appelé DUC avant la cérémonie de son couronnement, et après ROI. Guillaume, dont le couronnement forme un des événements de cette peinture historique, est qualifié DUC, jamais ROI. Là on a voulu éviter un anachronisme, et un faux costume est un anachronisme.

J'ai promis UNE NOUVELLE CONJECTURE sur l'origine de cette tapisserie, et je m'aventure à établir, en opposition avec les redoutables chefs de la science des antiquaires, qu'elle a été confectionnée APRÈS L'UNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE, — et AUX FRAIS DU CHAPITRE.

Caradoc de Lancarvan (2) et les annalistes saxons (3) représentent Guillaume 1er comme le conquérant de l'Angleterre; mais il était un prince trop politique pour prendre le titre de *conquérant*, — et aussi, dans le *Domesday-Book* (4), il est constamment dit : *après qu'il fut venu en Angleterre* (5). C'est pourquoi il semble improbable qu'un monument, pour

(1) *J. Strutt, Regal antiquities*, 1777, 410, p. 5.

(2) *The Historie of Cambria*, 1584, 410, p. 108.

(3) *Saxon chronicle* (by anna Gurney), 1819, in-8°, p. 209, 226, 239.

(4) *Rep. on public records*, 1000, Fol., App., A. A.

(5) *Postquam venit in Angliam.* — H. Ellis, *Gen. int. to Domesday-Book*, 1817, in-4°, p. 160.

rappeler la conquête, ait été alors publiquement exposé. Lors de l'union de la Normandie avec la France, en 1204 (1), le motif politique qui s'opposait à cette *exhibition* avait cessé, et la tapisserie pouvait avoir pour but (comme elle le fait encore) de rappeler aux Normands le courage de leurs ancêtres, et de démontrer l'importance de leur province à la France. Nous trouvons d'ailleurs ces motifs en harmonie avec d'autres circonstances. Maître Wace, chanoine de Bayeux, qui a écrit un récit en vers de la conquête, vers 1160 (2), donne comme une *opinion* que Harold a juré sur les reliques à Bayeux (3). Dans la tapisserie cela est établi *positivement*. S'il y avait eu certitude, comment Wace aurait-il douté de son autorité? Cette circonstance seule oblige de reporter la tapisserie à une époque postérieure; mais d'autres indices, qui permettent au moins de douter, peuvent être encore allégués. La cathédrale de Bayeux fut brûlée en 1160 (4); et Philippe d'Harcourt, qui alors occupait le siége pontifical, dépensa des sommes énormes pour la réparer (5). Si la tapisserie avait été acquise dans ce temps, cette CIRCONSTANCE n'aurait-elle pas été établie dans l'inventaire qui fut représenté à Louis d'Harcourt, qui était de la même famille? Le successeur de Philippe d'Harcourt fut Henri de Beaumont; il avait été doyen de Salisbury, et était Anglais (6). Il n'aurait certainement pas considéré cela comme un mémorable et convenable ornement pour son église; et il remplit le siége épiscopal jusqu'en 1205, période à laquelle je soutiens que doit *remonter la tapisserie*,

(1) Voir Depping, *Hist. de la Normandie*, Rouen 1835, in-8°, II, 452, etc.

(2) Brial, *Hist. littéraire de la France*, XIII, 518, etc. *Le roman de Rou*, Rouen 1827, 2 vol. in-8°, II, 106 et s.

(3) *Ibid.* II, 113.

(4) De la Rue, R. T. B. p. 51.

(5) *Gallia christiana*, XI col. 363 et s.

(6) Hermant, H. D. B. p. 177. † Le Neve, Fasti, E. A. 1716, fol. p. 262.

en lui assignant LA PLUS HAUTE ANTIQUITÉ QU'ELLE PUISSE COMPORTER.

Si la tapisserie fut exécutée APRÈS LA RÉUNION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE, il est clair que le chroniqueur essaya de conserver le costume qui était en usage lors de la conquête; mais quelques erreurs pourtant ont été par lui commises. Guillaume de Poitiers appelle ceux qui faisaient partie de l'armée *Normanni*, des *Normands* (1); la tapisserie les nomme toujours *Franci*, des Français. Je considère cela comme une bévue, — et indicative du temps où le monument a été exécutée. Si les *travailleurs* avaient été appelés à opérer sans surveillance, je conçois que cela aurait pu exister pour les ornements et les formes des lettres. Mais les FABLES qui se rencontrent sur les bords sont des circonstances qui font naître le soupçon; en effet, les lettres le font presque changer en évidence. Elles sont semblables à celles des sceaux de nos rois de race normande (2); elles ressemblent parfaitement à celles du sceau de Henri de Beaumont, et aux nombreux sceaux du treizième siècle (3).

Des antiquaires d'un mérite supérieur, — Montfaucon, Lancelot, Léthieullier, Ducarel, Visconti, de la Rue, Amyot, etc., — assurent que la tapisserie a été un *don*. — Je crois qu'elle a été FAITE AUX DÉPENS DU CHAPITRE; mais réservons pour une future *exhibition* les plans, les hauteurs, les sections et les détails de ce nouvel édifice. — J'établis ma critique dans une série de coups de crayon.

Des circonstances variées tendent à prouver que la tapisserie ne fut pas un DON. 1° Les inventaires de 1369 et de 1476 ne mentionnent aucunement que ce fut un don, circonstance

(1) *Historiæ Normanorum scriptores antiqui.* Lutetiæ, 1619, fol. p. 201 et s.

(2) *Appendix to reports on records*, 1819, fol. n° 37, etc.

(3) *Recueil de sceaux normands*, Caen 1834, planche IV, n°s 4 et 5, etc.

qui aurait été difficilement omise ; 2° le monument lui-même n'en contient aucune indication ; pourtant la couronne présentée par Odon porte une inscription, la table présentée par Louis de Harcourt porte une inscription, et la tapisserie présentée par Léon Conseil contient son portrait (1) ; 3° cela n'a pas la splendeur d'un don : les couronnes, les crosses, les chasses, les calices, etc., d'or et d'argent, et les vêtements brodés d'or et d'argent, furent les articles dont on s'occupe (2) ; 4° elle est regardée comme inférieure aux autres articles de son espèce : il est parlé d'une *dame* Léviet, brodeuse de Guillaume et de Mathilde, *facit aurifrisium* (3), et les deux tentes que Louis d'Harcourt présenta à son église étaient brodées *en fil d'or* (4), mais la tente en question est faite avec de bien moins riches matières ; 5° les tentures de cette espèce, pour une cathédrale ou un monastère, paraissent avoir toujours été fournies aux dépens de ces établissements : les moines de St-Riquier recevaient une pièce de tapisserie de redevance féodale *annuellement* (5) ; 6° si la tapisserie avait été un don, — si elle avait été composée, en dehors des prescriptions de l'église, — elle n'aurait pas pu échapper à l'influence du sexe, et elle ne contiendrait pas des indications d'une pure direction de cénobites ; elle n'eût pas été sans scènes de la vie domestique, et sans fêtes ; et quoique, sans comprendre les bords, elle représente six cents personnes, — on ne trouve dans ce nombre que TROIS femmes seulement !

Je crois que cette tapisserie a été *exécutée aux frais du chapitre*, — parce que ses détails offrent des *marques de*

(1) M. Douers, H. S. B. p. 29, 44, et avert. 4.
(2) *Saxon chronicle*, 1819, in-8°, p. 210, 215, 271 et s.
(3) *Domesday-Book*, 74 à 2.
(4) De la Rue, R. T. B. p. 49.
(5) Ballet, *Dissertations*, Paris 1771, in-12, p. 270.

localité : 1° son diamètre désigne pourquoi elle a été faite ; suivant Ducarel, son étendue *entoure exactement la nef de la cathédrale de Bayeux* (1) ; 2° le temps de son exhibition a la même tendance ; on la plaçait, non pas aux anniversaires de la mort de Guillaume et de Mathilde, mais le JOUR DES RELIQUES, — que le chapitre tenait à célébrer avec la plus grande solennité ; et comme Odon, pour ajouter à la croix gigantesque qui ornait la nef, avait offert à l'église *plusieurs reliquaires très-riches*, qui furent conservés jusqu'à la fatale année 1562 (2); comme Odon est représenté dans la tapisserie, c'est pour lui qu'on aurait saisi cette occasion ; 3° deux prélats qui accompagnèrent l'expédition de Guillaume, sont Geoffroy, évêque de Coutances, — et Odon, évêque de Bayeux (3). Or, Geoffroy, qui était d'une noble famille, jouissant d'une grande fortune et de beaucoup d'influence (4), n'est pas nommé dans la tapisserie; mais Odon est *trois fois* nommé, et paraît dans les occasions les plus importantes, — au conseil dans lequel l'invasion de l'Angleterre est résolue, à celui tenu aussitôt le débarquement de l'armée, et enfin au moment critique de la bataille d'Hastings ; 4° l'expédition de Guillaume et d'Harold en Bretagne est à peine un épisode de l'histoire de la conquête de l'Angleterre. Guillaume de Jumiéges accorde seulement dix mots à cette narration (5). Guillaume de Poitiers est plus étendu (6), mais la tapisserie mentionne des circonstances qui ne sont pas rapportées ailleurs (7), cela s'explique facilement. L'armée, à son retour, fait une halte à Bayeux; et les guerriers ne manquent

(1) *Anglo-norman Antiquities*, 1767, fol. p. 79.
(2) Hermant, H. D. B. p. 131.
(3) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 201.
(4) O. Vital. *Ibid.* p. 533. *Domesday-Book*, 87, 62, 102 à 1, etc.
(5) H. N. S. A. p. 285. (6) *Ibid.* p. 191.
(7) Lancelot, M. A. I. VIII, 614.

pas de raconter leurs aventures. — La mémoire de cela a été conservée par la tradition; 5° une vue du Mont-St-Michel est placée dans cet épisode, mais aucun événement arrivé ne le demandait. Cette circonstance donne lieu aussi à une réflexion, c'est que le prieuré de St-Vigor, rebâti par Odon, avait reçu ses immunités du Mont-St-Michel, — et la nomination de cet abbé était un des droits de l'évêque de Bayeux (1); 6° Harold jure fidélité à Guillaume. Il *jure sur les reliques*, — que Guillaume fit porter devant lui à la bataille d'Hastings (2). Mais où se fit cette cérémonie? Guillaume de Poitiers, qui était chapelain du conquérant, — Guillaume de Poitiers, qui a entendu le récit des acteurs des événements eux-mêmes, nous certifie que cela eut lieu à *Bonneville* (3). Le chroniqueur de la tapisserie se plaît à relever l'honneur de Bayeux; 7° Guillaume de Poitiers fait connaître que Harold fut conduit à *Rouen* après l'expédition de Bretagne; et il établit positivement que Guillaume le retint quelque temps comme son hôte (4). Dans la tapisserie, le retour d'Harold en Angleterre a lieu immédiatement après la cérémonie de Bayeux; 8° M. Danville cite comme étant les anciens noms de Bayeux, — *Bajocasses*, *civitas Bajocassium*, *and Bajocœ* (5). Dans la tapisserie il y a HIC WILLEM. VENIT. BAGIAS, — ce que M. Lancelot indique comme ne se trouvant pas ailleurs (6). La pièce d'argent trouvée près de Derby, en 1729, prouve que BOGIÆ était quelquefois en usage pour indiquer Bayeux (7); 9° on a dit que c'est du

(1) M. Beziers, H. S. B. p. 129.

(2) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 201.

(3) *Ibid.* p. 191. « Coadunato ad Bonnamvillam consilio, illic Heraldus ei fidelitatem sancto ritu Christianorum juravit. »

(4) *Ibid.* p. 192.

(5) *Notice de l'ancienne Gaule*, Paris 1760, in-4°, p. 82-4.

(6) M. A. I. VIII, 626.

(7) W. Stukeley, *Account of a silver plate*, 1736, in-4°, p. 5.

saxon que viennent les [illegible] (1), et dépê-
langage saxon prévalut à [illegible] nde recon-
encore aisées à découvrir [illegible] ces che-
personnes nommées dans la [illegible] t, sous
célébrité historique, telles qu'[illegible] 2 (4).
me, etc., — Elfgiva, une femme [illegible] e de
réputation, Turold, Wadard et [illegible] e ?
célébrés par Guillaume de Poitiers [illegible] le
pour l'artiste que ceux de Turold, de W[illegible]
noms familiers aux habitants de Bayeux. [illegible]
mande à être établie, — savoir : qu'Elfgiva [illegible]
Guillaume promit d'accorder une de ses filles [illegible]
— Elle est indiquée au dessous par l'inscription [illegible].
— Mais Elfgiva n'était pas son *nom*. Emma, fille [illegible]
chard Ier de Normandie (6), et mère d'Edward le C[illegible]
seur (7), est quelquefois appelée, par les annalistes sax[illegible]
Elfgiva Emma (8). C'est pourquoi on trouve quelquefois El-
giva ; et quoi qu'en dise Florence de Worcester (9), cela semble
avoir été un titre d'honneur, et qui a pu être entendu comme tel,
sous les *Saxons Boyeusains* (10). Ainsi, quel était le nom omis
de cette fiancée ? Qui peut en être sûr ? Ou cela devenait su-
perflu ? Mais j'apprends enfin quelle en a été la cause : elle était
la DAME *par excellence* (11) ; — elle est *enterrée à Bayeux, et*

(1) *Archæologia*, XVII, 100, 102 ; † XIX, 199, 204.
(2) Dudon de St-Quentin, H. N. S. A. p. 112.
(3) F. Pluquet, *Essai historique sur Bayeux*, Caen 1829, in-8°, p. 10 et s.
(4) H. N. S. A. p. 202-3.
(5) G. de Jumiéges, *ibid.* p. 285.
(6) *Idem*, *ibid.* p. 247.
(7) *Saxon chronicle*, by Ingram, 1828, 410, p. 212.
(8) *Ibid.* p. 175, 212, 232.
(9) *Ibid.* p. 175.
(10) A. Le Prevost, *Annuaire historique pour l'année* 1837, in-18, p. 250.
(11) En français dans l'original. D. L. F.

annuellement on faisait sa commémoration (1). TUROLD apparaît comme un nom, mais il est incertain à quelle figure il doit être adapté (2). Ce nom n'était pas rare. Un Turold avait été tuteur de Guillaume, mais il mourut quelques années avant la conquête (3). Un autre Turold succéda à Othon, dans le siége de Bayeux (4), et je conjecture que ce Turold, nommé avec honneur, a quelque relation d'affinité avec le prélat. Ralph, fils de Turold, posséda quelques bons domaines dans le comté de Kant, sous Odon (5); — et un supplément de preuve de la relation de ce nom avec Bayeux, c'est — HIC : EST : WADARD, qui paraît sous la figure d'un homme armé et à cheval. M. Douce et M. de la Rue le considèrent comme une *sentinelle* (6). Je le prends pour avoir été le *commissaire* en chef de l'armée. Wadard, non tenancier avant la conquête, d'après le *Domesday-Book*, obtint six fermes à Douvres. — C'était un don d'Odon (7). Vital tint aussi des terres, sous Odon, dans diverses parties du comté de Kent, dans l'Oxfordshire, dans le Lincolnshire, etc. (8). Dans le Lincolnshire seulement, il est appelé *neuf* fois L'HOMME DE L'ÉVÊQUE DE BAYEUX (9). — HIC : WILLELM : DUX : INTERROGAT : VITAL : SI VIDISSET EXERCITU HAROLDI. — *Here duke William asks Vital if he had discovered the army of Harold.* Ceci est une scène remarquable, et se rapporte à une circonstance qu'on trouve dans l'histoire. Guillaume fit lui-même une reconnais-

(1) De la Rue, R. T. B. p. 56.
(2) Lancelot, M. A. I. VI, 253.
(3) G. de Jumiéges, H. N. S. A. p. 268.
(4) O. Vital, *ibid.* p. 765.
(5) *Domesday-Book*, 6 à 1, 7 à 2, etc.
(6) *Archæologia*, XVIII, 102.
(7) *Domesday-Book*, 1 à 1.
(8) *Ibid.* 6 à 2, 7, 6, 1, etc. ; 155, 6, 2; 156 à 1, etc.
(9) *Ibid.* 342 *passim.*

sance, presque aussitôt son arrivée à Pevensey (1), et dépêcha quelques chevaliers expérimentés pour une seconde reconnaissance (2). On peut présumer que Vital était un de ces chevaliers. Il obtint des terres dans le comté de Kent, sous Odon (3), et fut témoin dans une charte d'Odon, en 1092 (4). Mais est-il nommé parmi les guerriers cités par Guillaume de Poitiers, Ordéric Vital, maître Vace et Benoît de Ste-More ? Non, et je pense que l'indication est relative à un ancêtre de ce Vital d'une sainteté éminente, qui mourut en 1122, — sous le nom duquel on place des miracles,—qui était né tout près, et *est indiqué dans le cartulaire de l'église de* BAYEUX (5).

En poursuivant mes recherches sur la tapisserie de Bayeux, j'ai pris le soin de consulter les autorités les plus graves, et, dans ce rapide exposé de leur résultat, j'ai consciencieusement évité les erreurs opposées du scepticisme et de la crédulité. Je suis frappé de la vaste érudition et de l'expérience des antiquaires que je m'aventure à contredire, mais je n'admets point la nécessité d'une apologie. Laissons le public juger sur les faits que les anciens auteurs nous ont laissés, et sur cela il faut asseoir un jugement (6).

Greenwich, 15 *november* 1836. *Revised*, 28 *april* 1838.

BOLTON CORNEY.

(1) G. de Poitiers, H. N. S. A. p. 199.
(2) *Idem*, *ibid.* p. 201.
(3) *Domesday-Book*, 10 à 1.
(4) De la Rue, R. T. B. p. 57.
(5) Hermant, H. D. B. 185-6. † *Gallia christiana*, XI, col. 443.
(6) Cette traduction a eu surtout pour but de rendre la pensée de l'auteur, en conservant même les anglicismes de son style. D. L. F.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE MAUVOISIN (HAUTES-PYRÉNÉES).

A trois lieues (est) de Bagnères-de-Bigorre, et sur le contrefort des Hautes-Pyrénées, on voit un pic élevé, qui domine toutes les petites montagnes qui l'environnent. Ce pic est situé sur le territoire de la commune de Mauvesin, et clôt le bourg à l'est. Il est à une lieue des bains de Capvern (1) au sud-est.

C'est sur ce pic qu'est bâti l'antique château de Mauvesin ou Mauvoisin (2). Il en occupe toute la surface. La vue est

(1) Capvern (Tête-Verte), d'après le D. P. Bertrand (*Voyage aux eaux des Pyrénées*, inséré dans les *Annales scientifiques de l'Auvergne*), est un petit village occupant le riant plateau d'une colline dans les environs de laquelle jaillit une source thermale. « Son volume est fort abondant, sa température de 24 cent... Un établissement a été construit à Capvern, et chaque année, il s'y rend un certain nombre de malades des environs. » C'est là qu'a pris les eaux, en 1838 et en 1839, l'auteur de cet article, dont les succès en agriculture sont connus dans tout l'ouest de la France.

(2) « Le château de Mauvoisin, dit M. Bertrand, se montre sur la gauche en sortant de la gorge de l'Escaladieu. Ce n'est plus qu'une ruine triste et solitairement assise sur un coteau. Le nom de ce castel était d'assez mauvais augure, et donnerait à penser que son redoutable suzerain faisait partie de ceux qui couraient volontiers sus au vassal, voyageur ou marchand, quand leur escarcelle avait perdu la voix. Au reste, ce ne sont pas seulement des guerres de ce genre dont Mauvoisin a conservé le souvenir parmi les chroniques. C'est en défendant ses murs (au XIVe siècle, en 1374) que Raimonnet de l'Epée se comporta si vaillamment contre le duc d'Anjou, qu'il ne parla de rendre le château que lorsqu'après six semaines de siége, « la douce eau

magnifique ; à trois lieues, au plus, est la haute chaîne des Pyrénées dont on voit tous les accidents ; d'un côté, le petit gave de Mauvesin et celui de Capvern fortement encaissés ; de l'autre, la vallée où coule l'Aros, où se trouve l'ancienne abbaye de l'Escaladieu (1).

» lui manqua ; et vint parler au duc qui, ayant écouté ses propositions et » accepté, ajouta : Partez-vous-en, et allez votre chemin chacun en son » pays, sans vous bouter en fort qui nous soit contraire ; car si vous vous y » boutez, et je vous y tienne, je vous délivrerai à Jausselin qui vous fera » vos barbes sans rasouer. » Aujourd'hui la charrue envahit de toutes parts le coteau ; le sol serre de près et ébranle le pied du donjon, seul debout parmi les ruines, ombre du temps qui n'est plus, désormais impuissant à se défendre lui-même, et n'ayant plus même un fantôme pour protéger ses créneaux déserts. »

(1) « A deux heures de Bagnères, dit encore M. Bertrand, on rencontre l'Escaladieu, bâti vers le XIIIe siècle par les moines de Cîteaux. Ce vieux moutier, dont le nom (Échelle-à-Dieu) indique assez la religieuse pensée qui présida à sa fondation, devint tour à tour l'asile de divers personnages célèbres par leur piété. On cite entre autres saint Bertrand, évêque de Comminges, qui fit, dit-on, plusieurs miracles. La chose fut constatée par un procès-verbal dressé d'après les ordres d'Alexandre III, avantage particulier dont se trouve malheureusement privée plus d'une chronique du même genre. Le saint fut canonisé, et sa mémoire est révérencieusement conservée dans le pays. Le Bigorre n'a pas davantage oublié Pétronille, comtesse de la province, illustrée par des prodiges d'un autre genre. D'abord elle enterra successivement cinq maris, et se préparait bravement à la sixième épreuve, lorsqu'elle succomba elle-même ; puis elle reconnut, par son testament, une dette de dix-huit sols, pour une paire de souliers envoyée par elle à la reine d'Angleterre. Un présent d'une espèce si originale, et entre pareils personnages, fournirait très-certainement à un antiquaire les meilleures raisons d'en induire que les souliers étaient fort rares dans ce temps. Mais, sans nous arrêter à une décision aussi ardue, ce qui ne l'était pas moins, sans contredit, à cette époque, c'était une mémoire si religieuse des engagements contractés. L'Escaladieu aujourd'hui n'a plus rien pour lui que ses vieux souvenirs, semblable en ceci à bien des gloires qui ont vécu trop de temps. Toute vieille forme, élégante ou sévère, a disparu, et l'ancien monastère s'est assez gauchement déguisé en insignifiante maison de campagne. »

« J'ai visité l'abbaye de l'Escaladieu, écrivait l'auteur de cet article au

En arrivant sur ce pic, on voit une enceinte de 125 pieds environ sur chaque face, close par une forte muraille de cinquante pieds d'élévation. Cette muraille est consolidée, de vingt pieds en vingt pieds, par un pilier ou arc-boutant, absolument plein, et qui monte jusqu'au sommet. Il n'y a, sur chaque face, dans les 125 pieds de longueur, que deux fenêtres de dimension moyenne, et carrées à peu près. Ces deux fenêtres sont à 22 pieds du sol, de façon qu'il est impossible de pénétrer dans le château sans une longue échelle.

Si l'on faisait pratiquer une ouverture, les étrangers auraient bientôt, à l'aide d'une légère rétribution, payé la dépense.

A l'ouest de cette enceinte, on a accolé à la muraille une tour carrée d'une grande élévation (90 à 100 pieds peut-être). — Elle n'occupe que le tiers environ de la façade de 125 pieds. Cette tour, dont les créneaux existent encore, est bien postérieure au château. On voit, par-ci par-là, des rangs de briques, tandis qu'ailleurs il n'y en a pas une seule.

Ces murailles, qui existent depuis 8 à 900 ans, doivent durer deux mille ans peut-être. Il n'y a que la foudre qui peut les abattre. Construites en marbre et en galets, elles sont liées par un ciment indestructible.

Les habitants du village de Mauvesin ont essayé de détruire ce château pour en avoir les pierres ; ils ont fait des excavations de six à huit pieds de profondeur ; mais ils ont renoncé à cette entreprise. On a seulement enlevé les marbres taillés des fenêtres, les parapets, les créneaux des murailles du château ; mais ceux de la tour existent encore. Il est maintenant défendu de dégrader.

directeur de la Revue, dont les Anglais égorgèrent les moines un certain jour. Elle est encore debout, et c'est une agréable et solitaire maison de campagne ; mais elle est bien restreinte aujourd'hui, comparativement à ce qu'elle était autrefois, où elle avait, dit-on, vingt-quatre moines très-bien approvisionnés. »

Je pense que jusqu'à 15 pieds d'élévation les murailles ont 25 pieds d'épaisseur. Elles peuvent avoir sept pieds sur le sommet.

Autour de cette masse, il y avait un fossé fermé seulement par une forte muraille d'enceinte extérieure, construite sur les arêtes du pic. — Je ne crois point qu'on ait attaqué le rocher, car c'était inutile. Cette muraille a été détruite, et les matériaux ont disparu. Il en reste seulement une très-petite partie à l'ouest, où se trouvait le pont-levis.

Pour en défendre l'entrée, il y avait une petite forteresse, et le chemin tournait court sur la droite.

Pénétrons maintenant dans cette enceinte. On y trouve des débris, des herbes et des arbustes qu'on coupe chaque année. Il existe encore au milieu une excavation d'une petite profondeur.

De cela je conjecture ce qui suit :

Le fonds était occupé par une citerne immense, dont la voûte formait le sol de la cour. Autour de l'enceinte intérieure, il y avait des bâtiments qui égouttaient sur la cour. Ceux du rez-de-chaussée formaient des écuries et des magasins. Les étages supérieurs étaient pour la garnison.

Ainsi, dans les temps anciens, on ne voyait que ce qu'on voit aujourd'hui, de hautes murailles. Au dessus, un chemin de ronde, un parapet, des créneaux, et de petites places d'armes, sur le sommet des piliers ou arcs-boutants.

Je crois qu'on pouvait loger dans ce château 7 à 800 hommes, 150 à 200 chevaux, avec toutes les provisions pour trois mois.

Mais on n'avait pas besoin d'une aussi forte garnison ; car, par sa situation, comme par sa construction, il était réellement imprenable.

En voyant ce château fort, on se demande pourquoi on l'avait placé au milieu de petites montagnes, loin des riches

vallées et des plaines fertiles. — Je pense qu'un seigneur puissant, grand batailleur, avait construit cette forteresse afin d'étendre au loin ses ravages. Les seigneurs de Bagnères-de-Bigorre, de Tournaille, de Lannemaizan, etc., avaient là un fort mauvais voisin. L'aigle sortait souvent de son aire et fondait inopinément sur sa proie.

Montgomery (1), général anglais, prit, dit-on, Mauvesin par famine, et précipita la garnison du haut des murailles de la tour. — Le duc d'Anjou le reprit sur les Anglais, qui manquèrent d'eau. — On prétend, dans le pays, qu'ils avaient encore du vin, et que le lendemain un orage, venant des montagnes, remplit l'immense citerne.

JACQUES BUJAULT,

Laboureur à Challoue (Deux-Sèvres).

(1) « J'ai vu à Cauterets, écrivait encore l'auteur de cet article, la famille de Montgomery, dont un grand-père fit sauter la garnison de Mauvesin par-dessus les murailles..... Il y a sur le contrefort des Pyrénées beaucoup de ruines de châteaux forts. Celui de Lourdes est seul debout et bien entretenu. Ces châteaux furent élevés durant les guerres d'Aquitaine, ou bien ils furent construits pour arrêter les miquelets espagnols et garantir les vallées de leurs incursions... J'ai vu, prétend-on, des champs de bataille, maintenant ce sont des champs cultivés. Je conçois que, dans ces temps malheureux, on se soit disputé avec fureur la possession de ces belles et fertiles vallées, car rien n'est beau et riche comme ces derniers versants des Pyrénées. »

Bulletin Bibliographique.

ESSAIS HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR RICHARD III, roi d'Angleterre ; par M. J. Rey. Paris, Renouard et Potey, 1818 (1), 1 vol. in-8°.

Le caractère, la vie et les actions de Richard III, roi d'Angleterre, qu'on a dit avoir surpassé Tibère et Philippe II en dissimulation, Caligula et Christiern en cruauté, et dont Louis XI aurait refusé d'entendre les ambassadeurs, l'*estimant*, dit Comyne (2), *très-cruel* et *très-mauvais*, sont tracés par un Français, M. Rey, dont ce recueil a eu plusieurs fois occasion de parler. C'est donc un livre anglo-français dont il est ici question, et, pour le faire connaître, on laissera, pour ainsi dire, l'auteur parler lui-même, puisqu'on ne fera qu'analyser son travail.

La simple énumération des crimes imputés à Richard, le tableau de tant de forfaits exécutés par un seul homme, la peinture hideuse que nous font de sa personne les écrivains du règne de son successeur, suffiraient seuls pour faire douter de leur impartialité. Si l'on considère les passions de l'homme, les mœurs du temps au milieu desquelles il vit, l'influence qu'elles ont sur les esprits faibles, bas ou méchants, pourra-t-on s'étonner de les voir sacrifier impudemment la vérité, mentir à leurs contemporains et se jouer de la postérité? Repassons dans notre mémoire les hommes fameux que présentent les âges antérieurs; et personne ne pourra s'empêcher d'avouer qu'ils ont été jugés tous selon les succès ou les revers dont leurs actions ont été accompagnées.

Peu d'auteurs ont écrit en faveur de Richard; Horace Wal-

(1) Cette Revue, à raison de sa spécialité, rendra compte non-seulement des ouvrages anglo-français récents, mais même de ceux publiés depuis plusieurs années. D. L. F.

(2) *Mémoires*.

pole (1) est le plus remarquable. Une multitude d'autres, parmi lesquels nous voyons de hautes capacités, l'accablent de toute leur renommée; nous citerons ici : Thomas Morus (2) qui écrivit fort jeune sur ce sujet, et ne l'a jamais terminé; Bacon (3), courtisan et rhéteur; enfin l'immortel Shakespeare (4), subjugué par la flatterie et le désir immodéré de plaire à une cour usurpatrice qui aurait tout sacrifié pour flétrir la mémoire des Plantagenets. Remarquons toutefois sous quels princes ils vécurent; et comparons leurs récits sur le premier crime imputé à Richard, encore duc de Glocester, à ceux de Fabian (5) et de la chronique du moine de Croyland (6), qui connurent ce prince, mais n'écrivirent qu'après la mort de ce dernier rejeton de la maison d'Yorck.

Après la mort du fameux Warwick, Marguerite tenta un dernier effort; vaincue à Teukesbury, traînée devant Edouard dans son entrée à Londres, elle fut jetée dans la tour, n'en sortit qu'à l'époque où Louis XI paya sa rançon, et six ans après termina sa triste carrière au château de Dampierre (7). Son fils fut pareillement livré à Edouard qui, révolté de sa noblesse, s'emporta au point de le maltraiter, et le vit à l'instant même lâchement massacrer à ses pieds. Des auteurs contemporains du duc de Glocester, pas un ne l'accuse; Thomas Morus, parmi ceux qui lui sont le plus contraires, n'en parle pas. Opposons les réflexions suivantes à ceux qui, sans fondement aucun, s'empressent de le charger : le prince de Galles n'était pas l'ennemi personnel de Richard, fort jeune alors, et qui par là même ne pouvait déjà aspirer à la couronne. N'avait-il pas ses frères dans la force de l'âge, qui l'en éloignaient encore par une postérité florissante?

Un forfait plus épouvantable encore se présente maintenant, c'est la mort du malheureux Henri VI : malgré toutes nos recherches, nous ne connaissons pas d'écrivains de l'époque qui l'aient imputé à Richard; Fabian, le plus sévère de ces histo-

(1) J. Rous, cité par Walpole.
(2) *Vita Richardi.*
(3) *Règne d'Henri VII.*
(4) *Richard III.*
(5) Fabian, *Hist.*
(6) *Chron. de Croyland.*
(7) Voir l'article spécial sur Marguerite d'Anjou, par M. Blordier-Langlois, inséré dans la première série de ce recueil, t. v, p. 17 et s.

riens, est loin de le lui attribuer; mais Bacon et Shakespeare, favoris d'Elisabeth, font voir là plus clairement que partout ailleurs qu'ils étaient dépositaires de ses secrets. Et surtout les détails révoltants sortis de l'imagination de l'abbé Prévost, dans son *Histoire de Marguerite*, surpassent toute vraisemblance et contredisent, par la force physique qu'ils lui supposent dans l'exécution de tant d'atrocités, toutes les fables débitées sur le vice de sa constitution. Les preuves qui combattent victorieusement une telle animosité sont celles-ci : Henri vivait longtemps après l'époque assignée par tous nos adversaires à cet événement; et les honneurs que Richard, devenu roi, fit rendre publiquement à celui qu'on assure avoir été poignardé de sa main et jeté palpitant dans le cachot de son épouse, ne permettent pas de le gratifier d'un tel degré d'effronterie.

La mort du duc de Clarence suivit celle-ci de près. Elle n'est imputée que vaguement à son plus jeune frère; de sorte qu'en considérant l'inimitié d'Edouard et de ce seigneur, la conduite de ce dernier envers le roi et son épouse, le désir qu'il avait, contre la volonté de son frère, de porter secours à sa sœur en Bourgogne, le supplice auquel il fut condamné, et qui, de l'avis des ennemis de Richard, fut commué à la prière de la mère des trois princes, toute accusation tombe d'elle-même : remarquons surtout que Shakespeare, dans le tableau du désespoir d'Edouard, décharge le duc de Glocester, qu'il avait dit exciter la haine de ses deux frères. Du reste, la mort de ce prince, dans le tonneau de malvoisie, paraît bien constatée.

Celle d'Edouard ne fut non plus jamais mise, même par la plus grande partie des historiens du règne d'Elisabeth, sur le compte du duc de Glocester: Voltaire (1) et le président Hénault (2) l'ont écrit sans beaucoup de fondement. Tout ce que l'on peut dire à ce sujet est que l'humiliation qu'il ressentit de la duplicité de Louis XI contribua, selon beaucoup d'auteurs, à le conduire au tombeau : d'autres veulent que ce soit un excès de table ou de débauche, mais plutôt le remords d'avoir fait périr son frère. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Richard combattait en Ecosse, depuis dix mois, à l'époque de la mort de son frère.

Une ère nouvelle s'ouvre maintenant devant nous, voilà les

(1) *Essais sur les Mœurs.*
(2) *Abrég. chron.*

véritables fautes ; des préliminaires indispensables doivent trouver place ici.

On connaît le second mariage de Jaqueline de Luxembourg, les premiers malheurs et la grandeur d'âme de sa fille Elisabeth, l'ascendant qu'elle prit sur Edouard son second époux, la faute qu'elle fit à cette époque où, toute-puissante, on vit une nouvelle noblesse s'élever sous ses auspices et lui aliéner les anciennes maisons, et surtout l'inimitié régnante entre elle, Hastings, son beau-frère Buckingham, et lord Stanley, conseillers intimes de son mari. On sait encore les vains efforts d'Edouard pour les rapprocher, et l'inutilité du serment qu'il leur fit prêter sur son lit de mort. Reprenons maintenant la suite de l'histoire : à peine eut-il fermé les yeux, que la reine, oubliant sa réconciliation, s'empara de la tour et des trésors, leva une armée pour s'opposer à ce que Richard, revenant d'Ecosse, pût, d'après l'ordre du roi, prendre en main la direction des affaires et la tutelle des deux jeunes princes. Cependant, considérant les malheurs qu'elle allait attirer sur elle et sur ses enfants, cette princesse se retira, avec son second fils et ses filles, à Westminster. Richard entra dans Londres en triomphe, à côté du jeune roi, et aux cris de la multitude qui le salua protecteur. Mais déjà sa vengeance s'était appesantie sur les principaux soutiens de la reine ; le comte Rivers son frère, et lord Gray son fils, les chevaliers Hawt et Vaughan furent enfermés au château de Pontfract sous la surveillance de Rattcliff ; et à peine le peuple, sans le concours du parlement, eut-il proclamé le protectorat du duc de Glocester, que celui-ci ordonna au gardien de les faire périr ; ce qui fut exécuté sans forme de procès. La manière dont Richard prit possession de la place que lui avait assignée la volonté dernière de son frère, est un tort réel et bien prouvé ; nous sommes les premiers à le reconnaître et à le condamner. L'exécution d'Hastings suivit de près celle-ci, et ce malheureux y avait donné son consentement. Richard le fit-il mettre à mort à cause de l'opposition qu'il pouvait mettre à son usurpation ? C'est l'opinion la plus probable ; mais le prétexte dont il se servit, d'après Morus, nous paraît de la plus grossière invraisemblance. Elisabeth et une maîtresse de son mari auraient uni leur haine, et, de concert avec Hastings, ennemi irréconciliable de tout ce qui touchait à la reine, auraient tenté par sortiléges de faire mourir Richard ; celui-ci en fureur serait venu le tirer du conseil et le faire exécuter aussitôt. Cette

dernière particularité, d'après Fabian et le moine de Croyland, pourrait être vraie ; mais que trouve-t-on d'admissible dans les premières suppositions?

On connaît tous les désordres de Jeanne Shore avec Edouard ; on sait aussi qu'elle s'empara du cœur du marquis de Dorset ; on n'ignore pas non plus qu'à cette époque, livrée à un tribunal spirituel, elle expia, par de longues et sévères pénitences publiques, les égarements de sa jeunesse ; de longues années après la mort même de Richard, ce qui démontrerait la justice de sa condamnation, la virent pauvre, flétrie, presque mourante de faim, dans cette ville où l'ivresse des passions ne l'avait jamais empêchée d'écouter la voix suppliante des malheureux.

Néanmoins Richard travaillait toujours à s'emparer de la couronne. Depuis le commencement de son protectorat, il en avait un moyen infaillible : l'orgueil de son frère Edouard avait deux fois été forcé de plier devant la vertu des femmes, et, avant son mariage avec la veuve de sir John Gray, l'évêque Stillington l'avait uni à une autre veuve, elle s'appelait Eléonor Talbot. L'évêque confia ce secret à Richard, dès qu'Edouard eut fermé les yeux. Les enfants d'Elisabeth étaient donc bâtards, et dès lors exclus ; mais ceux de Clarence ne l'étaient pas : le protecteur leur enleva tous leurs droits, en faisant appliquer, par le parlement, aux enfants de son malheureux frère, la peine qu'entraînait d'ordinaire la flétrissure d'un particulier. Nous connaissons tous ces détails par Philippe de Comyne, la chronique de Croyland et les registres du parlement ; Morus s'efforce de les contredire, mais son sentiment est controuvé.

Tous les forfaits énumérés jusqu'ici ne sont rien encore en comparaison de ce qui va suivre. L'infatigable Thomas Morus nous représente Richard appelant le déshonneur sur la tête de sa mère vivante, en s'efforçant de prouver, même dans le temple de Dieu, que la duchesse d'Yorck avait vécu dans les plus affreux désordres, jusqu'à la naissance de Clarence. Pourquoi, demanderons-nous à nos adversaires, ne faisait-il pas déclarer bâtardes, comme ses frères, celles de ses sœurs qui avaient des enfants ou qui pouvaient l'arrêter dans la marche de son ambition ? Pourquoi appela-t-il à lui succéder ces mêmes enfants du duc de Clarence, s'il fit déclarer leur père illégitime et né d'un adultère monstrueux? Richard, si adroit et si profond aux yeux de ses ennemis, ne se serait-il pas aperçu qu'il travaillait contre lui-même, puis-

qu'il est bien connu que les premiers enfants nés pendant un mariage le plus mal assorti que l'on puisse imaginer ne sont jamais adultérins, mais bien plutôt les derniers? Enfin, ne pourrions-nous pas prouver que cette erreur provient du mauvais sens donné à ce passage de l'abbé de Croyland.... *Ità quod hodie nullus sanguis linealis certus et incorruptus ex parte Richardi, ducis Eboraci, poterat inveniri, nisi in personâ dicti Richardi, ducis Glocestriæ?* — L'explication suivante n'est-elle pas claire? Les enfants d'Edouard étaient exclus, et la condamnation de Clarence éloignait sa postérité; Richard restait seul légitime descendant du duc d'Yorck.

Nous voyons enfin ce prince, à force de politique et à l'aide du duc de Buckingham, consommer son ouvrage, et se faire proclamer roi, le 26 juin 1483. Morus, toujours en contradiction avec les autres historiens, avance cette cérémonie de 17 jours; mais on trouve surtout deux actes d'Edouard V, datés du 12 et du 17 de ce même mois. Le 6 juillet, il fut couronné à Westminster, de la main du cardinal Bourchier, le même qui avait employé son influence auprès de la reine pour lui faire rendre son second fils. Un nouveau couronnement eut lieu dans Yorck, chez le chevalier Tirrel, en présence d'une brillante noblesse, du duc d'Albanie, frère du roi d'Ecosse, des ambassadeurs de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon, et, ce qui est plus étonnant encore, du jeune Edouard détrôné. Tout cependant s'y passa dans le plus grand calme et la plus grande magnificence. Nous avons ici la preuve évidente de la présence du jeune Edouard; Morus n'en a pas moins inventé que lui et son frère étaient déjà morts. Il nous représente Richard donnant l'ordre de les faire mourir et désobéi; puis, après une scène assez bizarre qu'il lui fait jouer, expédiant un certain Tirrel, jusque-là, dit-il, inconnu au roi, qui consomme son crime sans que personne s'en aperçoive; et nous voyons aussi un chapelain ensevelissant les deux enfants au pied de l'escalier de la Tour, mais aucun de ceux qui l'occupaient n'en surent jamais rien. Un autre historien énumère longuement les récompenses accordées aux exécuteurs, ce qui est très-naturel, mais aussi les faveurs accordées à Brakenbury, gouverneur de la Tour, qui avait refusé de se charger de ce forfait. Remarquons que, de tous les auteurs anciens, aucun n'accuse Richard d'une manière certaine. Virgile (1), qui d'ordi-

(1) Polydore Virgile, *Hist. d'Anglet.*

naire copie Thomas Morus, nous dit qu'ils vivaient peut-être encore de son temps, et Thomas lui-même, après une si belle histoire, avoue qu'on ne sait s'ils sont morts ou non. Maintenant il est bien constant que Tirrel, maître de la cavalerie, et l'un des plus puissants seigneurs de la cour, était bien connu de Richard, puisqu'il lui confia l'archevêque Rotheram, lors de son arrestation. La meilleure preuve que nous puissions donner de l'importance de ce chevalier, est qu'Henri VII conserva à Tirrel ses honneurs, et le nomma gouverneur de Guines. Revenons aux princes : s'ils étaient morts, pourquoi trouve-t-on des monnaies frappées à leur effigie après l'époque assignée, et pourquoi le registre du couronnement de Richard donne-t-il la dépense faite pour le jeune Edouard, qui y est désigné sous le nom de seigneur Edouard, fils du feu roi? S'ils étaient morts à l'époque du couronnement, pourquoi, quelques mois après, des seigneurs sont-ils écartelés pour avoir voulu les délivrer ; et le parlement, sur la motion de Richard, ne les déclara bâtards qu'après la mort de Buckingham ? On ne dira pas non plus que leur oncle les fit périr après ce seigneur, puisque c'est à cette époque que commencèrent les tentatives de Richemond, et rien ne pouvait mieux le servir que cet assassinat. Remarquons de plus, en passant, qu'Henri VII ne fit pas mourir, avec les amis de Richard, les assassins prétendus des princes. Encore quelques preuves : nous voyons, au commencement du règne d'Henri, un certain prêtre, du nom de Simon, façonner le jeune Simnel aux manières du duc d'Yorck, et, sur le bruit de l'évasion du duc de Warwick, lui faire changer de rôle, et imiter ce dernier ; puis passer avec lui en Irlande, où à l'instant tout le monde se soulève en sa faveur, secouru par Lincoln qui lui amène deux mille hommes d'élite, et même couronné sous le nom de Warwick. Henri, rassemblant promptement ses conseillers, tira le véritable prince de la Tour, le montra au peuple ; puis, s'avançant au devant de Lincoln, qui avait transporté son fantôme de roi et son armée en Angleterre, il lui livra bataille avec des forces bien supérieures, le tua ainsi que les principaux chefs, et s'empara de Simnel et du prêtre. On sait ce que devint le premier, l'autre obtint la vie pour prix de ses aveux. Mais déjà la reine douairière avait été confinée dans un couvent et privée de ses biens. Cette rigueur confirme le soupçon qu'on a toujours eu de l'évasion du duc d'Yorck, considérant surtout que la reine connaissait très-

bien le caractère d'Henri, et n'avait mis en avant qu'un individu incapable d'irriter son ressentiment au point de le faire mourir. Il est à remarquer aussi combien fut grand, au dire des historiens, le déplaisir de ce prince, en apprenant la mort du duc de Lincoln, dont il espérait tirer des éclaircissements. Expliquer la conduite du duc dans cette affaire est chose impossible; mais il est évident que Marguerite de Bourgogne, qui lui avait confié deux mille Allemands, était d'accord avec sa belle-sœur. Il est toujours bien constant que Simon n'était qu'un subalterne.

Quelques auteurs ont appelé magnanimité cette espèce de merci que le roi fit à Simnel; cela paraît d'autant plus ridicule, que l'on connaît l'humiliation qu'il fit essuyer aux députés de l'Irlande, en les faisant servir à table par cet homme obscur, à la fortune duquel ils s'étaient attachés. L'aveu de Bacon nous donne la véritable solution: c'est, dit-il, que si quelqu'un se fût dit enfant d'Edouard, le roi aurait produit aux yeux du peuple ce misérable, pour lui rappeler l'imposture passée. La bulle qu'il obtint aussi, sur les asiles, nous explique les transes continuelles où il se trouvait de voir reparaître celui des princes qui s'était évadé. Ses prévisions ne furent pas trompées; et, malgré l'exemple de Simnel, à peine le jeune duc d'Yorck se fut-il montré avec des signes authentiques, que toute l'Irlande le suivit. Appelé en France par Charles VIII, il y fut parfaitement traité, et n'en repartit qu'à l'époque où se terminèrent les hostilités entre les rois de France et d'Angleterre. Sa tante, Marguerite de Bourgogne, le reçut à bras ouverts, et, après l'avoir solennellement reconnu, s'empressa d'agir plus efficacement pour lui. Toutes ces nouvelles enflammaient les têtes en Angleterre; les plus puissants seigneurs venaient lui offrir leurs épées et leurs fortunes. Henri voyait ses amis les plus dévoués l'abandonner: parmi ceux-ci on remarquait surtout Clifford, qui bientôt après trahit lâchement la nouvelle cause qu'il avait embrassée. Le roi, tranquille en apparence, travaillait dans l'ombre, et employait les manœuvres les plus odieuses pour s'emparer de son ennemi et connaître ses desseins. Sa colère, excitée encore par tant de puissantes défections, éclata tout-à-coup, et beaucoup de seigneurs furent décapités. Stanley, à qui il devait la couronne, fut exécuté, comme autrefois Hastings, et ses biens confisqués. Deux fois déjà le roi avait sollicité l'extradition de son rival, et avait essuyé d'humiliants refus. La défiance néanmoins régnait parmi les partisans de Richard, et,

quand il passa en Irlande, les habitants contenus ne purent rien pour lui. Conseillé par les princes du continent, il y retourna, puis alla se jeter entre les bras du roi d'Ecosse, qui se dévoua aussitôt à sa cause, lui donna une de ses parentes en mariage, et se porta sur les provinces du nord à la tête d'une armée. La mauvaise conduite de ces troupes indisposa les Anglais, et Jacques se retira avec beaucoup de butin, mais sans résultat favorable.

L'indécision et la lenteur avaient fait manquer pareillement l'expédition de Bourgogne. Ce défaut d'activité devait mettre un terme aux entreprises de Richard. Après la malheureuse campagne dont nous venons de parler, il passa encore une fois en Irlande avec sa femme; puis, à la tête d'une poignée d'hommes, se jeta sur le sol anglais. Il avait déjà 7,000 hommes à sa disposition, et se trouvait en présence de son ennemi, lorsqu'abandonnant ses défenseurs, il courut se réfugier dans un monastère, et son armée se dissipa. Henri s'empara de son épouse, la traita honorablement; puis ayant tiré Richard de son asile par la ruse, il le renferma dans la Tour. Celui-ci s'évada cependant, et se confia de nouveau aux asiles; la perfidie l'en tira encore, et lui fit éprouver toute espèce d'humiliations et de mauvais traitements. Ses relations avec le malheureux Warwick ayant été connues, on lui arracha de nouveau en public la lecture des détails de sa vie supposée, et divulgués sous le nom de confession. Aussitôt après, il fut pendu. Le fils du duc de Clarence eut la tête tranchée.

Les perplexités auxquelles Henri fut en proie, dès l'apparition de ce personnage, sont une preuve bien convaincante de l'existence des enfants d'Edouard après le règne de Richard. On connaît les démarches que fit son successeur auprès de Tirrel, pour l'engager à s'accuser lui-même de l'assassinat, et les faveurs qu'il continua de lui accorder malgré ses refus. Touchant la mort des deux frères, personne n'ignore les contradictions et les invraisemblances que rapportent les divers historiens à ce sujet. La version du prince d'Orange combat toutes les autres et se détruit elle-même. Peut-on, de bonne foi, ajouter quelque confiance à la découverte d'Elisabeth dans la Tour, ou aux recherches, d'abord infructueuses, d'Henri au pied de l'escalier, et devenues plus heureuses, mais fortuitement, sous Charles II? Nous ne pouvons analyser ici la fable que donne Bacon sur la vie du duc d'Yorck; elle est d'un ridicule trop saillant pour qu'il soit nécessaire de le démontrer. L'insigne mauvaise foi qui perce de toutes parts

dans la confession du Warbeck d'Henri, toutes les phrases évasives dont elle est composée, jointes aux puérilités qu'elle renferme dans toute son étendue, la rendent assez présente à l'esprit de tout le monde; il est donc inutile de nous y appesantir.

Résumons ici nos dernières preuves sur l'existence du jeune Richard. Son frère Edouard fut forcé d'assister au couronnement de leur oncle; mais on ne parle pas du premier; il était donc évadé à cette époque. D'après Bacon, il est probable qu'il passa sa jeunesse auprès de la duchesse de Bourgogne. On ne peut rien déduire contre lui de l'enthousiasme avec lequel le duc de Buckingham et autres seigneurs reçurent les proclamations du comte de Richemond; quelques-uns avaient été, il est vrai, chauds partisans de la maison d'Yorck, mais ne venaient-ils pas de la trahir dans la personne du roi Richard? Voici un fait qui confirme bien tout ce que nous avons dit jusqu'ici : Stanley, à qui Henri était redevable de la couronne, ne dit-il pas à Clifford qui le trahit : « Si j'étais sûr que ce fût le fils d'Edouard, je ne porterais jamais les armes contre lui; » et ne paya-t-il pas de sa tête ces paroles mémorables? Pourquoi le roi Henri ne voulut-il jamais voir ce jeune prince, et ne le confronta-t-il pas avec quelques-uns de ses parents? et pourquoi, si Richard était un imposteur, le roi s'empara-t-il de sa jeune épouse, de peur qu'elle ne fût grosse, comme le dit Bacon? pourquoi, enfin, tous les souverains du continent s'intéressèrent-ils à lui, tandis que l'élève de Simon n'avait excité pas même la moindre compassion?

Revenons maintenant à Richard, que l'enchaînement des faits propres à le décharger nous a forcé d'abandonner, et passons à l'examen de la mort du duc de Buckingham. Secondé par les puissants de l'Angleterre, et surtout par ce seigneur le plus influent de l'époque, Richard avait franchi les degrés du trône. Naturellement généreux, le nouveau roi combla le duc de richesses et de faveurs, des biens immenses lui furent restitués, et de plus il reçut l'épée de connétable. Son ambition s'agrandissant de plus en plus avec ses richesses, il devint fier, insatiable, et se retira mécontent dans son château de Brecknock. L'évêque d'Ely, à l'époque de l'avénement de Richard, y avait été renfermé et s'y trouvait encore. Le prisonnier démêlant promptement le mécontentement du duc, en tira parti avec son adresse accoutumée, et, de concert, les nombreux amis de ce seigneur, surtout le chevalier Thomas St-Léger, jurèrent de porter sur le trône Henri de Richemond, des-

cendant de Jean de Beauford, fils adultérin de Jean de Gand. La conjuration fut découverte. Buckingham reçut l'ordre de se rendre auprès de Richard; loin de là, levant à la hâte une poignée de partisans, il s'avança vers le pays de Cornouailles où devait descendre Richemond; mais, arrêté par le débordement de la Severn, le duc vit son monde se débander tout-à-coup; trahi par un ancien serviteur, Richard lui fit trancher la tête ainsi qu'au chevalier St-Léger, que son alliance avec le roi rendait plus criminel. Il n'y eut pas d'autre sang versé, au rapport de Hume (1) dont le témoignage ne saurait être suspect. Le jeune prince de Galles, fils unique de Richard, était mort depuis quelque temps. Le roi, sans espoir de postérité, adopta d'abord Warwick et ensuite le duc de Lincoln. La reine, plongée dans la désolation, suivit bientôt son fils au tombeau; telle est la véritable cause de sa mort, et les soupçons d'empoisonnement qui, d'après la version de Rous, planeraient sur la tête de son mari, ne sont nullement fondés. Ce moine a émis l'opinion que le roi avait commis cette atrocité pour épouser sa nièce et déjouer ainsi les projets ambitieux du comte de Richemond; d'abord le roi aurait bien eu le temps de l'épouser après la mort de sa première femme, mais il ne le fit jamais; et encore, s'il l'eût voulu, aurait-il adopté ses neveux après la mort de son fils. La lettre supposée de la jeune Elisabeth, dans laquelle elle sollicite vivement son oncle Norfolck de s'entremettre pour ce mariage, outrage tellement la pudeur et les sentiments de la nature, qu'il est inutile de s'y arrêter.

Il est de notre sujet de répondre à toutes les faussetés dont les hommes des règnes suivants ont chargé notre personnage; en voici une encore qui ne manque pas d'importance et d'intérêt : qui ne connaît le monstre éclos du cerveau de Bacon, et qui ne sait qu'un si horrible phénomène est tout entier sorti de son imagination? Les puérilités qu'il prend pour un signe de malédiction, et que n'aurait pas dédaignées la verve féconde et superstitieuse de Tite-Live, n'ont pas été rapportées textuellement par Polydore, et même ce qu'il omet se trouve placé dans la série des circonstances les plus extraordinaires; preuve incontestable du peu de foi que l'on doit avoir dans le récit de son modèle. Comyne, qui vit le bel Edouard et ne pouvait se lasser de l'admirer, vit aussi Richard, et ne parle pas du contraste qui, d'après le chancelier, jaillissait naturellement du

(1) *Hist. d'Anglet.*

parallèle des deux frères. Rous, dont le témoignage ne nous est pas souvent favorable, le représente comme petit et ayant une épaule un peu plus haute que l'autre; il avait cela de commun avec beaucoup de grands hommes. Les auteurs modernes se sont seuls appliqués à répandre ces absurdités, bien démenties par les portraits et monnaies authentiques qui nous restent. Les médailles, il est vrai, ne le représentent pas d'une belle figure, mais en cela il n'a rien à envier aux princes de son temps; la gravure était si peu avancée, surtout en Angleterre.

Si Comyne nous assure que son maître refusa de voir les ambassadeurs du roi anglais, c'est qu'il avait bien des choses à se reprocher par rapport à Richard, et que surtout, luttant à cette époque contre les terreurs de la mort, il ne voulait pas se montrer en cet état aux ambassadeurs étrangers.

Terminons maintenant ce rapide aperçu par le récit de la catastrophe qui donna la couronne à Richemond. Depuis son retour sur le continent, ce comte pousuivait ses manœuvres. Il obtint enfin quelques secours du fils de Louis XI, et débarqua dans le pays de Galles. Le roi, averti, vole au-devant de son rival, et le 22 août 1485 les armées étaient en présence. Au moment décisif, trahi par Stanley, le roi vit que la mort de son adversaire pouvait seule le sauver, et par des prodiges de valeur parvint jusqu'à Henri, qui s'efforçait de l'éviter. Vaincu par le nombre, il succomba enfin sous les yeux de son indigne ennemi, effaçant par une si belle mort les fautes de son usurpation.

Je me suis identifié avec le système de l'auteur, j'ai admis ses preuves et ses raisonnements, parce que tout m'a semblé établi et rationnel. C'est, en un mot, l'ouvrage d'un homme instruit et consciencieux que j'ai voulu, je le répète en finissant, présenter dans un cadre plus restreint, et, si j'ai été assez heureux pour remplir le but que je me suis proposé, j'aurai probablement fait passer la conviction dans l'esprit de mes lecteurs, de la même manière que le livre de M. Rey m'a éclairé, en faisant connaître ce qu'a été réellement Richard III, prince jugé beaucoup trop sévèrement par les annalistes de sa nation. H***.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE CHATEAU DE MONTREUIL-BONNIN, par M. F. Dupuis, in-8°. Poitiers, Saurin, 1837.

J'ai à rendre compte ici du travail d'un très-jeune homme, qui a sans doute payé son tribut au romantique pour le style, mais

qui n'a point mêlé la fable avec l'histoire. Il a, en effet, recueilli et bien tracé les souvenirs nombreux qui se rattachent à l'un des manoirs des anciens souverains du Poitou.

M. F. Dupuis peint d'abord d'une manière tout-à-fait pittoresque les sites enchanteurs de la vallée de la Boivre. « Quand on est un peu éloigné de Poitiers, dit-il, à trois lieues environ de la ville aux vieux souvenirs, les ruines se multiplient, l'illusion devient plus complète; il semble que toute la poésie des traditions antiques vienne à revivre. Et d'abord, au sommet d'une verte colline, entre deux vallons retirés qui en défendent l'approche, s'élève la ruine massive de la tour de Guienne, à Béruges. Là encore s'accomplirent d'éclatants faits d'armes : à la suite d'un siége meurtrier, St Louis la prit d'assaut sur Hugues de Lusignan. « Après ce li roys Loys se pourpensa que la tour avoit fit moult de maus à ses gens, et encore leur pourroit bien grever, si la fit abattre et raser jusques à terre. » (Guill. de Nangis, *Annal. du règne de St Louis.*) Restait une seule tourelle qu'avaient respectée les fureurs de la guerre civile et la violence de l'orage révolutionnaire; dans des temps plus calmes, on l'a dépouillée de son vêtement pour enclore quelque chaumière du hameau, et ce n'est plus qu'une masse informe sur laquelle croissent quelques chênes rabougris; et bientôt l'on cherchera vainement la place de la redoutable forteresse... »

Cette Revue compte un article remarquable sur la tour de Béruges, dû à la plume du savant et estimable abbé Gibault, et l'auteur a soin d'y renvoyer (1).

En faisant connaître que de nombreuses traditions se rapportent à Montreuil-Bonnin, l'auteur finit ce passage par les mots suivants : « Combien de siècles se sont écoulés depuis que le valeureux Richard vint chercher dans ces forêts les nobles plaisirs de la chasse! Et pourtant son souvenir est resté gravé dans la vallée, et plus d'un vieillard vous raconterait encore les singulières aventures de l'intrépide Cœur-de-Lion et ses incroyables prouesses. Mais comment des souvenirs ne se rattacheraient-ils pas à ce château, à la maison de plaisance des premiers ducs d'Aquitaine, l'apanage de la royale maison de Lusignan; Montreuil-Bonnin, emporté d'assaut par Philippe-Auguste et par St

(1) Il se trouve t. III, p. 47 et s.

Louis ; Montreuil-Bonnin, le séjour de Richard Cœur-de-Lion, des Montmorency, de Duguesclin, du brave la Noue ! »

Vient le récit, par ordre de dates, des faits qui se rapportent au château, sujet du travail de M. Dupuis. Je vais le laisser parler, en passant la construction attribuée à la *Merlusine* (1), et ce qui concerne les comtes de Poitou ducs d'Aquitaine.

« Vint enfin la célèbre Aliénor. Qu'elle était belle, la puissante princesse, lorsque, sur un léger palefroi, elle prenait dans ses bois de Montreuil le joyeux déduit de la chasse ! Son second époux, le noble Henri d'Angleterre, aimait à se délasser, dans ce château, des graves travaux du gouvernement, il le fit réparer et embellir *(Bouchet)*; et Richard Cœur-de-Lion, auquel il le donna en apanage avec l'Aquitaine et le Poitou, manifesta la même prédilection pour ce lieu de délices.

« En ladite année 1181 se tenoit ledit duc Richard, pour son » seiour et plaisir, en son chastel de Monstreuil-Bonin. Et peut- » on encore veoir aux murailles du parc, et autres vestiges, que » c'estoit le séjour d'un roy et un lieu de plaisance : aussi il y » faisoit faire sa monnoie, et s'y tenoient les monnoieurs comme » ils firent par long temps depuis. » *(Bouchet.)*

» Mais déjà la sainte cause de Dieu réclamait le bras de Richard. En partant pour la Palestine, il laissa le gouvernement de l'Aquitaine et du Poitou à son neveu Othon, plus tard l'empereur Othon IV, le vaincu de Bouvines *(Bourgeois)*; et le véridique Bouchet affirme avoir vu une vieille pancarte émanée de ce jeune prince « alors en son chastel de Monstreuil-Bonin. »

» Cependant, blessé à mort devant Chalus, Richard désignait pour son successeur son autre neveu Arthur de Bretagne. Jean-sans-Terre prit le legs pour lui. Vaincu, prisonnier, « Arthur » disparut, dit le chroniqueur *(Math. Paris)*, et Dieu veuille » qu'il en avoit été autrement que ne le rapporte la malveillante » renommée ! »

» La malveillante renommée servait bien les intérêts du roi de France. On sait comment le roi Jean, cité devant la cour des pairs pour se justifier du meurtre d'Arthur, refusa de comparaître ; comment encore, grâce à cette désobéissance habilement ménagée (on lui refusa le sauf-conduit qu'il avait demandé), ses provinces françaises furent confisquées.

(1) J'écris ainsi ce mot, en me conformant à la prononciation du peuple et à l'étymologie : *Mère des Lusignans*.

» En exécutant la sentence, Philippe-Auguste s'empara du château de Montreuil où il fit battre sa monnaie *(Le Blanc, Dufour)*. Plus tard, vers 1214, il le donna au brave Bouchard de Marli ou Marly, l'un des principaux chefs de l'armée qui combattait Jean-sans-Terre en Poitou *(Revue angl.-fr.)*: c'était le fils de cet intrépide Mathieu de Montmorency, le héros de la quatrième croisade, « un des meillors chevalier del royaume de » France, dit Geoffroy de Ville-Hardouin, et des plus prisiez et » des plus amez. »

» Philippe de Marly, second fils de Bouchard, ne conserva pas longtemps Montreuil. En 1231, ce château appartenait à St Louis, qui le donna l'année suivante, du consentement de Pierre, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême *(D. Fonteneau)*.

» ... Le successeur de Bouchard, l'abbé Hugues de Lusignan... voulait faire la guerre au roi de France lui-même, et bientôt St Louis dut marcher contre lui, pour le forcer à rendre hommage à Alphonse, comte de Poitiers. Dès l'ouverture de la campagne, le bon roi vint mettre le siége devant Montreuil qu'il prit en peu de jours *(Guill. de Nangis)*; puis, continuant le cours de ses conquêtes, il alla battre les rebelles à Taillebourg et à Saintes... »

On connaît les bons procédés du saint roi envers Hugues de Lusignan et son altière femme, Isabelle, la comtesse-reine. S'il prit quelques-unes des possessions des vaincus en Poitou, ce fut pour en gratifier son frère, le comte Alphonse. Le château de Montreuil-Bonnin fut de ce nombre, et le comte du Poitou y fit battre monnaie. A la mort d'Alphonse, le Poitou et Montreuil-Bonnin ayant fait retour à la couronne, l'atelier monétaire de cette localité frappa de la monnaie royale.

« Cet atelier, dit l'écrivain dont j'analyse le travail, dut être considérable alors (en 1308, lorsque Philippe le Bel enjoignit aux changeurs du Poitou de porter tout leur billon à la monnaie de Montreuil-Bonnin); il l'était encore en 1346, puisque, selon Froissard, il s'y trouvait 200 ouvriers. Comme il n'est pas fait postérieurement mention de la monnaie de cet endroit, et que nous voyons peu après un atelier monétaire à Poitiers, il est probable que l'on cessa d'y fabriquer des espèces à la suite de la prise du château par le comte de Derby. Froissard la raconte ainsi :

« Les Anglois, marchant de Niort sur Poitiers, s'emparèrent de » St-Maixent, et puis chevauchèrent à senestre main, et vinrent

» devant Montreuil-Bonnin, où il avoit pour ce temps plus de deux » cents monnoyers qui là forgeoient et faisoient la monnoie du » roi, et qui dirent que trop se défendroient. Si ne se voulurent » rendre à la requête des Anglois, et montrèrent grand semblant » d'eux défendre. Le comte Derby et ses gens, qui étoient bons » coutumiers d'assaillir, assaillirent de ce commencement, de » grand'façon; et étoient les archers tout devant, qui traioient » aux défendans si ouniement que à peine osoit nuls apparoir aux » défenses; et tant s'avancèrent lesdits Anglois, et si bien s'y » éprouvèrent, que par force ils conquirent Montreuil-Bonnin; » et furent tous ceux morts qui dedans étoient. Oncques homme » n'y fut pris à rançon; et retinrent le châtel pour eux et le rafrai- » chirent de nouvelles gens; et puis chevauchèrent outre vers » Poitiers, qui est moult grand et moult épars. »

» Poitiers fut pris le 4 octobre 1346 (*Dufour*); mais les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour y laisser garnison. Il paraît qu'ils abandonnèrent de même le château de Montreuil; car, en 1352, Guichard d'Ars, seigneur de Tenay, sénéchal de Poitou et Limousin, le tenait pour les Français (*D. Fonteneau*).

» Le traité de Bretigny, en restituant le Poitou aux Anglais, leur rendit aussi Montreuil. Mais déjà paraissait Duguesclin, et avec lui la victoire redevenait fidèle à nos drapeaux. Les étrangers, repoussés jusqu'à Bordeaux, le laissaient achever sans obstacle la conquête du Poitou. En récompense de tant de services le roi lui donna le château de Montreuil, qu'il avait emporté d'assaut dans cette campagne (1372), et celui de Fontenay-le-Comte (*Anselme*).

» Charles donna encore le Poitou reconquis à son frère Jean. Cependant l'ancienne maison de plaisance des comtes de Poitiers devait revenir à sa destination première : le mardi 1er décembre 1377, le bon connétable céda Montreuil au duc de Berry, pour une somme de 25,000 francs d'or (*Anselme*).... Le duc de Berry légua en mourant ses états au roi Charles VI, son neveu. Bientôt Charles VII en détacha Montreuil, en faveur d'un des généreux défenseurs que l'Écosse lui avait envoyés (*D. Fonteneau*).

» A la funeste bataille d'Azincourt, les Anglais avaient fait prisonnier le comte d'Eu, prince du sang royal. A la journée de Beaugé, le comte de Sommerset, prince de la maison d'Angleterre, fut pris par Laurent Vernon, l'un des gentilshommes qui avaient accompagné le connétable d'Ecosse au secours du roi Charles VII.

» Ce monarque désirant échanger le comte de Sommerset avec le comte d'Eu, traita de sa rançon avec Laurent Vernon. Elle fut fixée à 40,000 écus d'or; et, pour en acquitter une partie, Charles VII convint, dans les lettres patentes expédiées à cet effet, en mai 1423, de céder le château de Montreuil-Bonnin au prix de 15,000 écus.

« Comme nostre amé Laurent Vernon, escuyer du royaulme » d'Escosse, nous ayt baillé et dellivré en nos mains le comte de » Sommerset, anglois, son prisonnier de la journée de Beaugé, » pour rachepter et dellivrer nostre très-cher et très-amé cousin » le comte d'Eu, tenant à présent prison ès mains de nos anciens » ennemis et adversaires les Anglois, de la journée d'Azincourt, » moyennant et parmi la somme de 40,000 écus d'or, que nous » lui sommes tenus faire et fournir par appointement... Nous lui » avons accordé et baillé à titre de propriété incommutable, les » chastel, terre, seigneurie et chastellenie de Montreuil-Bonnin, » pour la somme de 15,000 écus d'or... »

» Le reste de la rançon devait être remboursé en argent à des époques convenues.

» L'état des finances de Charles VII ne lui permettant pas de payer, au mois de décembre 1423, 2,000 écus alors exigibles, il abandonna à Laurent Vernon, pour en tenir lieu, la terre de Crassay, voisine de Montreuil, aussi en pleine propriété.

» La famille de Vernon était illustre entre celles de l'Écosse. Qui de nous pourrait oublier l'intérêt que l'ingénieux auteur de *Rob-Roi* a su nous inspirer pour l'héroïne de son roman, la courageuse Diana? C'est d'elle-même que nous apprenons la double devise de sa maison : *Vernon semper viret* (*Vernon semper viret*, Vernon est toujours fort; *ver non semper viret*, le printemps n'est pas toujours vert). Avec cette noble fierté, elle conservait l'épée de son ancêtre, sir Robert Vernon, tué à Shrewsburg, et la cotte d'armes de cet autre Vernon, écuyer du Prince Noir, dont la valeur fut aussi chantée avec plus d'admiration que de talent :

Voyez dans la mêlée un autre paladin
Couvert de son écu, tel qu'un foudre de guerre,
Et ne s'amusant pas à songer au butin!
Dans les rangs ennemis sa bouillante colère
Va porter la terreur. Honneur à son beau nom,
Honneur à sa vaillance, il s'appelle Vernon.

» Laurent Vernon ne trouva pas de poëte qui célébrât ses prouesses, mais il en reçut une récompense plus solide, et l'aliénation des terres de Montreuil et de Crassay assura sa fortune en France. Il les transmit en mourant à Jacques, son fils aîné. »

Les souvenirs anglo-français de Montreuil-Bonnin finissent avec la citation de Walter-Scott, et ce n'est pas mal terminer. Mais peut-être est-il bon de dire que la maison écossaise de Vernon, fixée en France par ses premiers services, en rendit encore d'autres au pays. En 1467, Jacques, dont je viens de parler, commandait 24 hommes d'armes et 67 brigandiniers à l'arrière-ban du Poitou, convoqué à Fontenay-le-Comte; Jean, fils aîné de celui-ci, paraît à l'arrière-ban de 1491, et Raoul Vernon, mari d'Anne Gouffier de Boisy, et frère puîné de Jean, à qui il succéda dans la seigneurie de Montreuil-Bonnin, fut capitaine de 60 archers de la garde du roi et grand fauconnier de France. Mais Montreuil-Bonnin cessa bientôt d'appartenir à la famille Vernon, car il passa dans une autre maison, par le mariage d'Arthuse Vernon, seconde fille de Raoul, avec Charles de Teligny, l'un des capitaines les plus distingués du roi Henri II.

On voit ce qu'est le travail de M. Félix Dupuis, et combien il est de nature à intéresser. Laissant de côté le surplus de l'histoire du château de Montreuil-Bonnin, je finirai par rappeler, comme je l'ai fait ailleurs (1), que ce noble manoir, vendu révolutionnairement et presque entièrement détruit, aurait cessé tout-à-fait d'exister sans l'intervention d'un amateur zélé des monuments historiques. C'est le père (2) du jeune antiquaire qui a écrit la notice de laquelle je viens tant d'extraire, qui a acquis ces ruines et qui s'est chargé de les soustraire ainsi au marteau impie des démolisseurs. Les amis des études historiques doivent donc des éloges au fils, et des remercîments bien mérités au père. D. L. F.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES PAPES, DES CONCILES GÉNÉRAUX ET DES CONCILES DES GAULES ET DE FRANCE, par M. L. de Maslatrie. Paris, P.-H. Krabbe, 1836, gr. in-8°.

Cet ouvrage, très-bien fait, et qui dispense de recourir à de

(1) *Revue Anglo-Française*, 1re série, t. 4, p. 123.

(2) M. Dupuis-Vaillant, ancien officier de cavalerie, lieutenant-colonel de la garde nationale de Poitiers. Le père et le fils sont membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

gros volumes, comme à l'*Art de vérifier les dates*, par exemple, paraît au premier coup d'œil ne point entrer dans le cadre de cette Revue. Il est pourtant là bien des indications anglo-françaises, et j'en citerai quelques-unes.

D'abord dans la chronologie historique des papes.

« 153e. Alexandre II, 1066. Conquête de l'Angleterre, par Guillaume, duc de Normandie. Conquise par les Français, l'Angleterre voit commencer l'époque de sa grandeur et de sa puissance.

» 163e. Alexandre III. Il canonise St Thomas de Kenterbury, le 11 février 1173, et St Bernard, le 18 février 1174.

» 171e. Clément III, 1189-1193, 3e croisade. Chefs : le roi de France, Philippe-Auguste, l'empereur Frédéric Barberousse, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.

» 173e. Innocent III. Il eut de violents démêlés avec Jean sans Terre, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France.

» 203e. Martin V, 1431. Mort de Jeanne d'Arc à Rouen, brûlée vive, à l'âge de 19 ans, par les Anglais, qui, ne pouvant nier les effets de sa mission, l'accusèrent de sorcellerie.

» 205e. Calixte III, 1455. Calixte III donne des pouvoirs à une commission ecclésiastique pour reviser l'odieux procès de Jeanne d'Arc, victime de la haine des Anglais. Le jugement qui intervint en 1456 déclara l'héroïne morte martyre, pour sa religion, sa patrie et son roi. »

Je passe à la chronologie historique des conciles de France.

« 1128. *Rotomagense*, de Rouen, par le légat Mathieu. Ce prélat, après avoir conféré avec le roi d'Angleterre sur les besoins de l'Église, assembla, par son ordre, les évêques et les abbés de Normandie, avec lesquels il fit plusieurs règlements de discipline.

» 1152. *Balgentiacense*, de Beaugency. Après avoir ouï les témoins qui déposèrent de la parenté de Louis VII avec la reine Eléonore, le concile, du consentement des parties, déclara le mariage nul pour cette raison. Ils étaient parents, dit-on, au troisième ou quatrième degré, étant issus, l'un et l'autre, de Robert, roi de France.

» 1161. *Tolosanum*, de Toulouse, convoqué par les rois de France et d'Angleterre. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés des deux royaumes...

» 1163. *Turonense*, de Tours, par le pape Alexandre III, assisté de 17 cardinaux, 124 évêques, 414 abbés, etc... L'affluence de

monde et surtout de seigneurs, qu'attira ce concile à Tours, y rendit les logements si chers, que le roi de France fut obligé de fixer des limites aux exigences des hôteliers, pour la partie de Tours nommée le Château-Neuf de St-Martin, qui dépendait de lui. (Voyez sa lettre, sur ce sujet, dans Duchêne, *Script. Hist. Fr.* t. 1, 4, p. 732.) Il y a apparence que le roi d'Angleterre fit un semblable règlement pour la ville de Tours, dont il était seigneur. (*Art de vér. les dates.*)

» 1167. *Chinonense*, de Chinon en Touraine, assemblée de prélats et de grands, de la domination d'Henri II d'Angleterre, tenue en présence du roi, pour chercher un moyen d'éviter l'interdit dont St Thomas de Cantorbéry menaçait le roi. Il fut arrêté que Henri en appellerait pour cela au pape.

» 1172. *Abrincatense*, d'Avranches. Le 12 mai, Henri II d'Angleterre, après avoir fait un serment tel que les légats du pape le demandaient, et après avoir cassé toutes les coutumes illicites qu'il avait établies, et reçu la pénitence, fut absous de l'assassinat de St Thomas de Cantorbéry, arrivé le 29 décembre 1170. Ceci s'est plutôt passé dans une assemblée que dans un concile; le vrai concile d'Avranches de cette année ne s'est tenu que le 27 et le 28 septembre. Le 27, le roi réitéra son serment, en ajoutant quelques clauses d'attachement et d'obéissance au pape Alexandre...

» 1173. *Candomense*, de Caen, sous Henri II, roi d'Angleterre.

» 1188. *Gisortianum*, entre Gisors et Trie, assemblée d'évêques et de grands de France et d'Angleterre, où les deux rois prirent la croix.

» 1199. *In regnorum Franciæ et Angliæ limite*, sur la frontière de la France et de la Normandie (ou de l'Angleterre), entre Vernon et les Andelys. Assemblée d'évêques et de grands convoqués par le légat cardinal Pierre de Capoue, pour arrêter la paix entre le roi de France et le comte de Flandre, allié du roi d'Angleterre. On n'y put convenir que d'une suspension d'armes.

» 1204. *Meldense*, de Meaux, sur la paix que l'abbé de Casemare aurait voulu établir entre les rois de France et d'Angleterre. Pour empêcher que cet abbé ne procédât en qualité de légat, les évêques de France appelèrent au pape.

» 1216. *Melodunense*, de Melun. Le pape Innocent III ayant écrit à l'archevêque de Sens et à ses suffragants que le roi Philippe-Auguste était excommunié, comme soupçonné de favoriser Louis,

son fils, appelé en Angleterre pour y régner à la place du roi Jean ; les grands du royaume, assemblés en ce concile, protestèrent qu'ils ne tiendraient point le roi pour excommunié, s'ils n'étaient mieux assurés de la volonté du pape.—Quant au prince et aux siens, ils furent solennellement excommuniés par le pape, sur la fin de juin de cette année, et cette excommunication dura jusqu'à la paix avec Henri d'Angleterre, jurée le 11 septembre 1217.

» 1225. *Parisiense*, par Romain, légat qui traita avec le roi Louis des affaires d'Angleterre et des Albigeois. Par suite de ce concile, Louis cessa de poursuivre ses droits contre les Anglais, et marcha contre les hérétiques.

» 1225. *Parisiense*, où le roi Louis reçut l'hommage d'un seigneur, en présence du légat et des envoyés du roi d'Angleterre.

» 1264. *Bononiense*, de Boulogne. Le cardinal Gui Foulquois, envoyé par le pape Urbain IV, pour réconcilier les barons d'Angleterre avec le roi Henri III, n'ayant pu aborder en cette île, manda plusieurs évêques d'Angleterre à Boulogne, et tint avec eux un concile dans lequel il prononça, contre les barons anglais, une sentence d'excommunication, qu'il chargea ses prélats de fulminer à leur retour. »

Je me borne à ces quelques phrases extraites. De l'ensemble du livre et d'autres circonstances qu'il n'indique pas, on peut conclure qu'en général, l'intervention des papes, relativement aux rapports entre les rois de France et d'Angleterre, fut toute pacifique. Elle empêcha bien des reprises d'armes, et l'on sait, par exemple, que le cardinal de Périgord, au moment de la bataille de Maupertuis, employa tous ses efforts, et inutilement, pour empêcher cette grande scène de carnage. D. L. F.

HISTORIE OF THE ARRIVAL OF EDWARD IV IN ENGLAND, AND THE FINALL RECOUERYE OF HIS KINGDOMES FROM HENRI VI. (*Histoire de l'arrivée d'Edouard IV en Angleterre et de l'entier recouvrement du royaume par Henri VI.*) A. D. M. CCCC. LXXI. Edited by J. Bruce. London, published for the Cambden Society, 1838, 1 vol. petit in-4°.

Le volume dont je veux dire ici quelque chose est la première des publications de la *Cambden Society*. Or, il faut faire savoir à ceux qui l'ignorent que cette association est instituée afin de publier

des documents historiques et littéraires, curieux et même inédits pour la plupart. Les notabilités de la science, en Angleterre, sont à la tête de cette association (1), et elle a déjà en France plusieurs membres (2).

Je viens à l'ouvrage dont j'ai donné le titre, et qui ne pouvait mieux être édité que par le savant J. Bruce. Dans son introduction, cet écrivain si distingué rappelle que pour la période sur laquelle on veut donner de nouveaux éclaircissements, les principales autorités historiques sont : 1° la seconde continuation de la chronique de Croyland; 2° la chronique de Fabian; 3° la chronique anglaise dont des extraits étendus sont dans la *Leland's Collectanea;* 4° l'*Anglica Historia* de Polydore Vergile; 5° et les mémoires de Philippe de Comyne. La publication annoncée sera, selon son éditeur, une suprême autorité d'une plus grande valeur qu'aucune autre.

La narration dont il s'agit a des conditions qui doivent faire croire à son exactitude. Elle a été écrite presque aussitôt les événements, et par quelqu'un en position de bien les connaître, puisqu'il apprend qu'il était un des serviteurs d'Edouard IV, ce prince si malheureux. Il paraît que c'est sur des manuscrits d'Angleterre, et particulièrement sur un qui a été possédé par Fleewood et copié par Stowe, et sur un manuscrit contenant l'abrégé du récit et existant à Gand, qu'on a fait la publication donnée au public, pour commencer une collection précieuse. Elle découvre des faits nouveaux, et elle en éclaircit d'autres qui paraissaient obscurs jusque-là.

Un des mérites de cette relation est encore d'être écrite dans l'idiome et avec l'orthographe de l'époque. Comme ouvrage anglo-français, elle rend compte d'une partie de la vie de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, dont ce recueil a déjà entretenu ses lecteurs (3) avec détail. D. L. F.

(1) Le Conseil de la *Cambden Society* est formé comme il suit : lord F. Egerton, président; le duc de Sussex et le comte d'Aberdeen, vice-présidents; J. Bruce, trésorier; J. Payne Collier, C. Purton Cooper, T. Crofton Cooper, J. Hunter, sir F. Madden, sir T. Philippe, T. Stapleton, E. Taylor, W. J. Thoms; T. Wright, secrétaire; H.-C. Robinson et R. Taylor, auditeurs.

(2) On trouve sur la liste des membres de la Société les noms suivants : MM. le ministre de l'instruction publique; Michelet, membre de l'Institut, professeur d'histoire au collége royal de France; de Montmerqué, membre de l'Institut; Francisque Michel; Ternaux-Compans et de la Fontenelle de Vaudoré.

(3) Voir l'intéressant article de M. Blordier-Langlois (d'Angers), déjà cité.

ESSAI SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DU P. DAIRE, ancien bibliothécaire des Célestins, par M. de Cayrol, avec les Épîtres farcies, telles qu'on les chantait dans les églises d'Amiens, au XIIIe siècle; publiées, pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. J.-R. (Rigollot). Amiens, Caron-Vitet, 1838, in-8°.

On doit savoir gré à M. de Cayrol, devenu possesseur des manuscrits du père Daire, provenant de la bibliothèque de M. Caussin de Perceval, d'avoir fait connaître à fond la vie et les écrits du dernier bibliothécaire des Célestins. Disons qu'à la dissolution de son ordre il voulut rappeler sa descendance vraie ou prétendue de Jean Daire, l'un des échevins de Calais, lors du dévoûment de St-Pierre, en adressant à du Belloy, l'auteur de la tragédie du *Siége de Calais*, les vers suivants :

« Par les talents, auteur ingénieux,
» De leur obscurité profonde
» Voyant sortir tous mes aïeux,
» Je revis quoique mort au monde.
» Sur tes héros le Français s'attendrit,
» Louis te récompense et chacun t'applaudit;
» *Le Siége de Calais* rend ta plume immortelle,
» Grâce à toi, mon nom l'est comme elle. »

Je ne donnerai point ici la liste des nombreux écrits imprimés et manuscrits du père Daire. Mais je citerai sa *traduction du Miroir des fous (Speculum stultorum) de Guillaume Vigel*, que M. de Cayrol a trouvé dans les manuscrits par lui acquis à la vente Perceval. En effet, cet auteur satirique, appelé *Nigellus* ou *Vigellus*, et dont le nom ne se trouve point dans la *Biographie universelle*, est né en Angleterre. Voyons comment il est jugé par Daire.

« Cet ouvrage (qui paraît avoir été composé au XIIe siècle) peut être regardé, dit le bibliothécaire des Célestins, comme une invective violente contre les mœurs corrompues du clergé de son temps... C'est un tableau affreux du siècle où il vivait; la cour de Rome n'y paraît point avec avantage, les prélats et les pasteurs du second ordre n'y sont point ménagés : mais le poëte se déchaîne par préférence contre les moines et les religieuses; tout passe sous sa critique, jusqu'à l'université de Paris...

» Son style, ajoute le traducteur, n'est pas assez soutenu; d'un badinage indécent, il passe rapidement au plus grand sérieux... Emporté par la fougue de son imagination, il mêle souvent le sacré avec le profane, et ses vers abondent en mauvais jeux de mots... Il a, d'un autre côté, une heureuse fécondité, et ses tableaux sont toujours dessinés d'après nature. »

Il existe plusieurs éditions du xve siècle de cet auteur, et d'autres qui sont postérieures.

Dans les notes de l'ouvrage de M. de Cayrol, dues au savant docteur Rigollot, on indique une erreur échappée au père Daire dans son *Histoire d'Amiens*, qui fait signer dans cette ville, en 1269, un traité par lequel St Louis aurait cédé l'Agénois à Édouard Ier, roi d'Angleterre. Or, ce prince n'étant monté sur le trône qu'en 1273, il est évident qu'il y a ici erreur, et cette même erreur avait déjà été relevée par le *Journal des Savants*, en novembre 1757.

Les *Épîtres farcies* présentent un échantillon curieux du dialecte picard au xiiie siècle, et font connaître les licences qu'on se permettait alors dans les églises. D. L. F.

EXTRAIT DES REGISTRES DES DONS, CONFISCATIONS ET MAINTENUES, et autres actes faits dans le duché de Normandie, pendant les années 1418, 1419 et 1420, par Henri V, roi d'Angleterre, contenant les noms des Anglais auxquels ce prince y donna des terres, ceux des familles qui les perdirent, et les noms des propriétaires qui conservèrent leurs biens, etc., avec un portrait d'Henri V; par Ch. Vautier. Paris, 1828, 1 vol. in-18.

Ce petit livre, à titre si long, contient des documents utiles pour l'histoire. Si l'on en croit l'auteur, né à Lyon et servant dans les armées françaises, il aurait été fait prisonnier et conduit en Angleterre. Là, un prêtre anglican, qui connaissait un peu le français, l'employa pour se perfectionner dans cette langue. Pendant ce temps, on communiqua au jeune professeur la copie, sur parchemin, d'un registre ancien, copie faite en 1591, par un Français qui, dit-il, avait *laissé les fols et les méchants de France s'entretuer, pour vivre en repos, sous le règne de la grande Élisabeth;* c'est de cette pièce qu'il tira ses extraits. Mais ce prisonnier, rendu à la

liberté par la restauration, mourut en 1818, et le manuscrit fut vendu par sa mère à M. R. de la Bretonnière, qui le fit imprimer, et celui-ci indique, dans un *avis de l'éditeur*, l'importance des extraits qu'il publiait, en notant tout d'abord la position difficile où se trouvait la noblesse française des pays soumis aux Anglais. Il cite aussi un acte de générosité d'un Anglais de marque, qui mérite, et je suis de son avis, de passer à la postérité. Je vais copier le document : « Du 18 avril avant Pâques 1426, confirmation faite par Henri roi d'Angleterre, etc., à Martin et Jean de la Heuze, frères mineurs, enfants de feu Jean de la Heuze, dit le Baudrain, chevalier qui mourut à la défense de la ville de Harfleur, des terres appartenantes à leurdit feu père, données à Thomas Tunscal, chevalier, lequel considérant la bonne chevalerie de leurdit feu père et la noble lignée dont ils sont issus, les a tenus et nourris à ses dépens, tant en France comme en Angleterre, et à présent leur rend leurs terres. » L'éditeur indique aussi des actes qui prouvent que les guerriers normands qui passaient au parti anglais obtenaient facilement la restitution de leurs biens précédemment confisqués. En somme, ce recueil d'extraits, non susceptible d'être analysé, mérite d'être lu et surtout d'être consulté; il jette notamment beaucoup de clarté sur l'histoire des principales familles de Normandie, au xve siècle. D. L. F.

Biographie Anglo-Française.

PICQUET (*François*), docteur en Sorbonne, missionnaire du roi et préfet apostolique (1) en Canada, naquit à Bourg en Bresse, le 6 décembre 1708. Ses immenses travaux chez des peuplades sauvages, les services qu'il a rendus à la France, en défendant ses colonies à travers mille dangers, ont jeté un glorieux éclat sur la mémoire de cet écclesiastique. Il n'est pas un homme ordinaire, celui qui va volontairement exercer son courage au-delà des mers, qui va chercher des périls dans des contrées lointaines, où rien de la langue maternelle ni des habitudes contractées dès l'enfance ne console l'âme de l'absence de la patrie. Picquet endura tout, soutenu par ses sentiments religieux et l'amour de son pays. Il s'était distingué dans ses premières études, et, dès l'âge de 17 ans, il avait prêché dans la Bresse et dans la Franche-Comté. Conduit à Paris pour y faire sa théologie, il vit bientôt s'ouvrir devant lui une vaste carrière. En 1733, il traversa les mers, fit partie des missions de l'Amérique septentrionale. Là, pendant trente ans, il consacra à la religion et à sa patrie la robuste santé que le ciel lui avait heureusement départie.

Il travailla longtemps à Montréal avec d'autres missionnaires; mais bientôt il fut jugé digne de former seul de nouvelles entreprises, pour ramener la paix dans les colonies françaises. Vers 1740, il s'établit près du lac des Deux-Montagnes, au nord de Montréal, à la portée des Algonquins, des Nipissings et des sauvages du lac Tamiscaming, à la tête de la colonie et sur le passage de toutes les nations du Nord, qui descendaient par la grande rivière de Michilimakina au lac de Huron.

Dans cette position importante de l'Amérique septentrionale, Picquet fit construire un fort, qui commandait les Quatre-Nations; des villages furent entourés de pieux et flanqués de redoutes.

(1) On sait que le titre de préfet apostolique, dans nos colonies, équivaut à celui d'évêque en France. D. L. F.

Il fixa deux nations errantes, les Algonquins et les Nipissings, les amena à cultiver la terre, à récolter, et à se construire des habitations; ces deux nations furent d'un grand secours à la France: voilà pour sa patrie. L'élévation d'un calvaire, le plus beau monument religieux du Canada, des chapelles, des oratoires ornés de tableaux, des conversions nombreuses: voilà pour sa religion.

Par le moyen des nations dont il avait fixé la vie errante, il entama des négociations avec les Iroquois et les Hurons. Les peuples sauvages venaient écouter les conférences de notre missionnaire, et se soumirent au roi de France, vers 1742. Un guerrier sauvage adressa à S. M. un discours, qui fut traduit par Picquet. Nous allons le rapporter, il donnera une idée du style et des figures oratoires de ces peuples.

« Mon père, fais moins attention à ma façon de parler qu'aux sentiments de mon cœur; jamais nation ne fut capable de me dompter, ni digne de me commander. Tu es seul, dans le monde, qui puisses régner sur moi, et je préfère à tous les avantages que l'Anglais peut m'offrir pour me faire vivre avec lui, la gloire de mourir à ton service.

» Tu es grand dans ton nom, je le sais; *Onnontio* (le général), qui me porte ta parole (1), et la *robe noire* (le missionnaire), qui m'annonce celle du grand Esprit, *Kichemanitou*, m'ont dit que tu étais le chef fils aîné de l'épouse de Jésus, qui est le grand maître de la vie; que tu commandes un monde de guerriers; que ta nation est innombrable; que tu es plus maître et plus absolu que les autres chefs qui commandent des hommes et gouvernent le reste de la terre.

» Maintenant que le bruit de ta marche frappe mes deux oreilles; que j'apprends de ton ennemi même que tu n'as qu'à paraître, et les forts tombent en poussière et ton ennemi à la renverse; que la paix de la nuit et les plaisirs du jour cèdent à la gloire qui t'entoure; que l'œil pourrait à peine te suivre dans tes courses et au travers de tes victoires; je dis que tu es grand dans ton nom et plus grand par le cœur qui t'anime, que ta vertu guerrière surpasse même la mienne; les nations me connaissent; ma mère m'a conçu dans le feu d'un combat, m'a mis au jour avec le casse-tête à la main, et ne m'a nourri qu'avec du sang ennemi.

(1) Ils appelaient le roi *Ononti-io-goa.*

» Eh! mon père, quelle joie pour moi, si je pouvais, à ta suite, un peu soulager ton bras, et considérer moi-même le feu que la guerre allume dans tes yeux!

» Mais il faut que mon sang, répandu pour ta gloire sous ce soleil, te réponde de ma fidélité, et la mort de l'Anglais de ma bravoure. J'ai la hache de guerre à la main et l'œil fixé sur *Onnontio*, qui me gouverne ici en ton nom. J'attends sur un pied seulement, et la main levée, le signal qu'il me doit donner pour frapper ton ennemi et le mien. C'est, mon père, ton guerrier du lac des Deux-Montagnes. »

Lorsqu'en 1742, la guerre s'alluma entre l'Angleterre et la France, Picquet avait depuis longtemps préparé les sauvages à soutenir les intérêts de sa nation. Lui-même marcha à la tête des détachements français, et eut une grande part aux succès de nos armes. Par les relations secrètes qu'il savait entretenir, il connaissait d'avance les projets d'attaque des Anglais, et avait soin d'en informer M. de la Galissonnière, gouverneur général. Picquet était sur pied, la nuit comme le jour, dans les bois, au milieu des glaçons et des rivières, exposant sa vie comme l'aurait fait un brave militaire. Deux fois, pendant cette guerre, qui dura jusqu'en 1748, il contribua à la conservation de cette colonie, dont la possession nous fut enfin assurée.

Pendant la paix, il s'occupa de travaux dont la guerre lui avait fait reconnaître l'utilité, et propres dans la suite à repousser vigoureusement les nouvelles attaques des Anglais. Il fonda des établissements religieux, qui furent très-utiles au Canada; entre autres une mission à la Présentation, sur le lac Ontario.

Picquet se montra toujours désintéressé, et lorsque le gouvernement lui accorda un traitement, il l'employa au profit de son établissement, qui fut bientôt un des plus prospères de la colonie, et autour duquel s'élevèrent de nombreux villages. Les cantons des Iroquois attachés à la France avaient une population de plus de 25,000 âmes.

Le missionnaire français travailla avec un zèle remarquable à instruire ces peuplades sauvages des vérités du christianisme. Plusieurs fois il se plaignit de ce que les garnisons françaises mettaient obstacle à ses travaux et nuisaient ainsi aux intérêts de la France, en arrêtant les progrès de la religion.

Dans un mémoire laissé par M. Picquet, on trouve le récit d'un voyage qu'il fit, en 1751, autour du lac Ontario. Il visita

la fameuse chute du Niagara, cascade immense par sa hauteur et par la quantité d'eau qu'elle verse. Toujours accompagné de jeunes sauvages, il explora une quantité d'autres lieux où la nature s'est plu à rassembler des effets prodigieux. Quand l'abbé Picquet rentra à la Présentation, il y fut reçu avec tendresse et affection.

En 1755, il revint en France pour y rendre compte de ses travaux, et sollicita des secours pour la colonie. Il amena avec lui trois sauvages. S. M. lui témoigna plusieurs fois sa bienveillance, ce qui excita bientôt la jalousie de quelques courtisans.

A la fin d'avril 1755, il retourna à la Présentation. La guerre y éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre. C'est à Picquet qu'est dû l'événement important qui amena la défaite totale de l'armée ennemie, vers l'été de 1755; les combats se livrèrent près du fort du Quesne, sur l'Ohio. Les ouvrages qu'il avait fait construire protégèrent les Français; il excitait encore contre l'ennemi l'ardeur et le courage des habitants de ces contrées; il se couvrit de gloire dans plusieurs expéditions. Tant d'efforts et de pénibles combats ne purent vaincre les forces supérieures du gouvernement britannique. Alors Picquet prit le parti de la retraite; escorté de vingt-cinq Français et de plusieurs détachements de sauvages, il débarqua à la Louisiane. Partout il fut accueilli par d'affectueuses réceptions. Pendant un séjour de vingt-deux mois à la Nouvelle-Orléans, il calma la guerre civile sur le point d'éclater.

Les Anglais tentèrent plusieurs fois de s'emparer de sa personne ou de se l'attacher, tant ils redoutaient l'empire qu'il avait sur les sauvages. Ils l'avaient encore surnommé le *jésuite de l'Ouest*, et disaient dans leurs gazettes : « Le jésuite a détaché de nous toutes les nations et les a mises dans l'intérêt de la France. » Les sauvages lui amenèrent un jour un officier anglais qui avait cherché à s'emparer de lui; il ne répondit qu'en faisant grâce à son ennemi. Il existe encore aux Quatre-Nations un fort qui porte le nom de Fort-Picquet. Ministres et commandants généraux rendirent justice à son courage, à sa fidélité à sa patrie, à ses services, ainsi qu'à l'habileté qu'il déploya dans les négociations dont il fut chargé.

A Bourg même, longtemps après son retour, il reçut des marques de vénération et de reconnaissance d'un régiment qui l'avait vu au Canada. Il demeura quelque temps à Paris; il fit

reconstruire le clocher du Mont-Valérien, où il s'était fixé.

En 1772, il voulut se retirer en Bresse, où une famille nombreuse le désirait, et qui le reçut avec une extrême empressement. Il alla d'abord à Verjon, où il fit bâtir une maison, dans l'intention d'y faire un établissement d'éducation pour de jeunes filles. Il prêchait, il catéchisait, il confessait, et son zèle n'avait jamais assez de quoi s'exercer. Le chapitre de Bourg lui décerna le titre de chanoine honoraire. Les dames de la Visitation le demandèrent pour directeur : on l'attira ainsi dans la capitale de la province.

Il fit un voyage à Rome en 1777; sa réputation l'y avait depuis longtemps devancé. Quelque temps après, il visita l'abbaye de Cluny, et peut-être se disposait-il à y passer ses dernières années; mais, en 1781, étant revenu chez sa sœur à Verjon, pour ses affaires, il fut attaqué successivement d'un rhume opiniâtre, d'une hémorragie qui l'affaiblit beaucoup, et d'une espèce d'hydropisie; enfin, une hernie, qu'il avait depuis longtemps, ayant empiré, lui causa la mort, le 15 juillet 1781.

M. Picquet était d'une taille avantageuse et imposante; il avait une physionomie ouverte et pleine de bonté. Malgré l'austérité de ses mœurs, il ne respirait que la gaîté; il était théologien, orateur, poëte; il chantait et composait des cantiques, soit en français, soit en iroquois, avec lesquels il récréait et intéressait les sauvages. Il était enfant avec les uns, héros avec les autres. Son industrie, même en mécanique, le faisait quelquefois admirer des sauvages. Enfin il savait employer tous les moyens propres à attirer des prosélytes et à se les attacher : aussi eut-il tout le succès qu'on pouvait attendre de son industrie, de ses talents et de son zèle.

Les principaux documents de cet article ont été empruntés à une notice publiée par Jérôme Lalande, qui honorait Picquet de son amitié, et reçut de lui des renseignements sur l'astronomie des pays qu'il avait longtemps habités.

L'abbé Depery,

Vicaire-général de Belley.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Sur deux Chartes curieuses de l'Artois (1). L'une de ces chartes est un hommage-lige des comtes de Guines aux comtes de Boulogne. « Le comte et la comtesse de Guines (2) et leurs hoirs tiendront ligement du comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, le château de Sangate et tout le marais commun entre la terre de Merch (Marck) et celle de Guines jusqu'à Rolinkchove : ils tiendront aussi ligement la quatrième partie qui sera du comté du comte de Guines, dont ils pourront faire ce qu'ils voudront, et les trois autres parties de ce marais seront au comte de Boulogne. —La maison de Rolinkchove sera abattue, et on ne pourra en bâtir d'autre en cet endroit. — Toutes choses fausses, faux tonlieux, fausses coutumes établies du temps des comtes Mathieu et Baudoin, tant en Boulonnois que dans la *terre de Guines*, seront anéanties. — Le connétable d'Ermelinghem ne pourra *former aucune maison* (bâtir forteresse) dans la *terre de Guines* et dans la terre de Boulonnois, et le comte et comtesse de Guines feront ce ce qu'ils voudront dans leur fief, si ce n'est dans la terre du connétable. — Si, dans la suite, ces comtes ont des difficultés ensemble, ils prendront chacun deux arbitres pour les terminer, et un cinquième pour les accorder. — Les comte et comtesse de Guines et leurs hoirs seront hommes-liges des comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, *et sauf ce qu'ils doivent au roi d'Angleterre.*—Quant au fief de la châtellenie de Bourbourg, que lesdits comte et comtesse de Guines tiennent de celui de

(1) Ces deux chartes, qui étaient aux archives du Pas-de-Calais en 1838, sont indiquées dans l'inventaire chronologique des anciens comtes d'Artois, dressé en 1788 par M. Godefroy, garde des archives des anciens comtes de Flandre, à Lille.

(2) Arnoul II, fils de Beaudouin II et de Chrétienne d'Ardres.

Boulogne, ils leur devront le même service que leurs prédécesseurs ont fait. »

Cette phrase : « *Et sauf ce qu'ils doivent au roi d'Angleterre,* » que peut-elle signifier? Quel genre d'hommage devait rendre, *à cette époque*, un seigneur français à un monarque anglais? C'est ce que j'ignore, et cela n'en est pas moins extraordinaire.

L'autre de ces chartes, datée du 7 septembre 1266, et en latin, est une concession de priviléges faite par Henri III, roi d'Angleterre, aux prud'hommes de la ville de Calais. Je donne ici une traduction :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, aux archevêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, vicomtes, préposés, ministres, à tous ses baillis et fidèles sujets, salut. Nous avons examiné la charte que Richard, d'heureuse mémoire, jadis roi d'Angleterre, notre oncle, fit aux braves habitants de Calais, en ces termes : Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, etc., aux archevêques, etc. Sachez qu'il n'a pas encore été donné à nos chers amis, les prud'hommes de Calais, de jouir de notre protection, eux et tout ce qui leur appartient, qui se trouve sur l'étendue de nos terres. Nous voulons et ordonnons fermement que ces mêmes hommes de Calais soient exempts de tonlieu et des autres droits et coutumes qui sont en notre pouvoir, sur toute l'étendue de nos terres. C'est pourquoi nous vous mandons et ordonnons fermement de les soutenir, protéger et défendre, eux et toutes leurs propriétés, en quelques lieux qu'elles soient de nos terres. A Portsmouth, le 26 avril. —Nous avons examiné la charte que Jean, d'heureuse mémoire (1), jadis roi, notre père, fit aux mêmes hommes en ces termes : — Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, etc. (*Même teneur que ci-dessus, jusqu'à ces mots :* Nos biens propres, *après lesquels viennent ceux-ci :*) Comme la charte du roi Richard, notre frère, le prouve incontestablement, etc.—A Wyndsor, le 4 avril, la 2e année de notre règne, etc.—Pour nous, regardant ces concessions approuvées et agréables, nous les avons concédées pour toujours, pour nous et nos héritiers, comme les chartes susdites le prouvent, etc.—A Westminster, le 7 septembre, la 50e année de notre règne.

(1) Ne devrait-on pas dire plutôt, *d'exécrable mémoire!*

On le voit, Henri III, roi d'Angleterre, rappelant ce qu'ont fait Richard-Cœur-de-Lion, son oncle, et Jean-sans-Terre, son père, dispense, tant en paix qu'en guerre, *ses chers amis* les prud'hommes de la ville de Calais, de tous tonlieux et autres droits et coutumes, dans toute l'étendue de ses terres. Or, comment concilier de tels priviléges avec l'antipathie que manifesta l'Angleterre contre la France, un siècle plus tard?

PIGAULT DE BEAUPRÉ *(de Calais)*.

Passage du Dauphin à Limoges, en 1421 (1). A la fin de l'année 1420, et, en suivant la présente, le 20 janvier 1421, Charles, dauphin de Viennois, venant de Languedoc, passant par Limoges, fut reçu des habitants en grand honneur; lequel entra par la porte Manigne, où sur lui fut porté par six consuls un riche poêle, ce qu'il trouva fort agréable; et, après s'être informé de la résistance que faisaient les bourgeois de la ville contre les Anglais, pour accroître le cœur des habitants, et servir la couronne, de mieux en mieux, donna des armoiries à la ville, qui sont au chef d'argent en champ de gueules, une bande azurée aux trois fleurs de lis d'or. Il donna privilége aux consuls de la ville et à leurs successeurs à l'avenir, à perpétuité, puissance de tenir fiefs nobles franchement, sans être tenus de vider leurs mains, ni payer aucune redevance pour raison de francs fiefs et nouveaux acquêts; il commanda aussi aux consuls de faire changer la façon de coiffage des femmes bourgeoises de la ville, et prendre tel coiffage qu'il leur plairait prendre au port de France.

Entrée du roi Charles VII à Limoges, en 1438 *et* 1442. Le 2 mars 1438, le roi Charles VII, ayant tenu son parlement pour le fait des comices de Bâle et Bourges, il arriva à Limoges avec M. le Dauphin, les ducs de Bourbon et d'Anjou, les comtes de Vendôme et de la Marche, les seigneurs de Dunois et de La Fayette, l'archevêque de Toulouse et autres, et il séjourna dix jours à Limoges, puis partit.

Le roi Charles VII vint derechef à Limoges, l'an 1442, et avec lui étaient Mgr le Dauphin son fils, les ducs de Lorraine, d'Orléans, et sa femme la duchesse, le comte du Maine, et autres grands princes et seigneurs; lequel seigneur roi fut mené en procession à St-Martial, les consuls posant sur lui un riche poêle, où il fit sa dévotion, et après se retira à son logis, et le lende-

(1) Cette pièce et la suivante ont été extraites par notre collaborateur, M. M. Ardant, des chroniques manuscrites de Limoges.

main lui fut visiter le chef de St Martial, ainsi, comme de coutume, pour les rois et princes venant à Limoges. Ils passèrent les fêtes de la Pentecôte à Limoges, où il tint haute fête, ainsi que dit Nicolle Gilles en ses *Annales*, et, n'eût été qu'il reçut avis du siége de Tartas, en Gascogne, par les Anglais, il eût demeuré davantage, ce qui fut cause de partir, pour l'aller secourir en diligence.

Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes, sur l'arrivée prochaine, dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant. 1548 (1).

Monsieur le seneschal, je croy que vous avez, de cette heure, entendu la venue de la petite reyne d'Ecosse en France, qui doit descendre à Brest, et, à ce que m'a mandé le roy, elle passera par Nantes et tout le grand chemin dudit Brest, où ledit seigneur veult qu'elle soit honorablement reçue, avec entrée et poisle par les villes où elle passera, et petits presents et fruits, vins et aultres nouveaultés, de quoy je vous ay bien voullu de bonne heure advertir, afin que vous donniez ordre de la faire recevoir en ladite ville, au plus grant honneur qu'il sera possible. Ce que je m'attens que vous scaurez si bien conduire avec le grant cueur que je congnois en ceux de ladite ville, et qu'elle en portera le bruit au-dessus de toutes les aultres; mais il ne faut oublier de faire dresser quelques petites entreprinses, comme sur la rivière, auprès du château, où ladite dame logera, et à son arrivée, tant par les mariniers que enfants de cette ville, ainsi que le trop mieux scaurez adviser, affin de lui donner du plaisir, et qu'on puisse scavoir à la cour combien les Nantais ont voullu preferer tous les aultres, et de ce qu'on advisera de faire, vous m'en advertirez pour vous en mander mon opinion. Surtout vous ferez entendre aux gentilshommes dudit évêché la venue d'icelle dame, à ce que chacun delibere de s'y trouver, pour faire son devoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plaît au roy qu'il soit fait: comme plus au long j'ai commandé à ce porteur vous dire, de quoy je vous prie le croire (2), et sur ce, je prierai Dieu, Monsieur le seneschal, vous donner ce que desirez.

Des Essarts, le xvme jour d'aoust. Votre bien bon amy (signé), JEHAN DE BRETAIGNE.

(1) Extrait des archives de la ville de Nantes.

(2) On sait que la reine dont il est question était Marie Stuart, alors âgée de sept ans; elle reçut à Nantes un accueil tel que le désirait le gouvernement.

Chronique.

*** *Mort du capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar.* L'amiral sir T. Hardy, gouverneur de l'hôpital royal maritime de Greenwich, est mort en septembre 1839, à l'âge de 71 ans. Il avait été créé baronnet en 1806, en récompense de la bravoure qu'il avait déployée au combat de Trafalgar, comme capitaine du vaisseau le *Victory*, portant le pavillon de l'amiral Nelson. Il reçut dans ses bras Nelson, blessé mortellement; et ce grand homme de mer, avant de mourir, lui donna, comme marque d'estime, ses télescopes et ses instruments nautiques. Hardy se battit avec beaucoup de courage et de sang-froid, et ramena dans la Tamise son vaisseau démâté et criblé par les boulets français. *(Phare de la Manche.)*

*** *Renouvellement de l'usage de la langue française en Angleterre, dans une occasion remarquable.* Il a été solennellement décidé qu'au tournoi de Eglinton-Castle, pendant toute la durée de la passe d'armes, les nobles hommes et les nobles dames ne se serviraient que du langage français. *(Le Siècle.)*

*** *Restauration du tombeau où reposent à Angers les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre.* M. de Beauregard, président de chambre à la Cour royale d'Angers, a lu, à la Société académique, des *Recherches sur le tombeau du roi René, duc d'Anjou*, et ce travail a été imprimé dans les mémoires de cette Société. On y établit que la dépouille du bon roi, celle d'Isabelle de Lorraine, son épouse, et de Marguerite d'Anjou, sa fille, *si célèbre*, y est-il dit, *par ses malheurs*, se trouvent dans l'église cathédrale d'Angers. M. de Beauregard raconte les particularités de la découverte des restes du père, de la femme et de la fille, opérée en 1783, à raison des travaux exécutés dans la cathédrale d'Angers, sous la surveillance de M. l'abbé de Villeneuve, vicaire général. Nantis de ces renseignements, MM. de Beauregard et Grille recherchèrent le caveau d'inhumation, et crurent l'avoir rencontré. Dans une telle position, on a demandé

des fonds au gouvernement pour la restauration du monument élevé, à Angers, au roi René, à Isabelle de Lorraine, et à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Les fonds ont été accordés, et bientôt un monument convenable s'élèvera dans la cathédrale d'Angers.

*** *Nominations scientifiques de collaborateurs à la* Revue Anglo-Française. M. le marquis de Villeneuve-Trans, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), vient d'être élu associé libre. M. de la Fontenelle a été nommé membre de la Société des Antiquaires de Londres.

*** *Nouvelles publications dues à des collaborateurs à ce Recueil. L'Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, par M. D. Massiou, en 6 vol. in-8°, est à présent complète. M. Ch. Arnault (de Niort) vient de publier l'*Histoire de Maillezais*. M. Thomas, ancien ordonnateur de l'île Bourbon, a sous presse une *Histoire de la ville de Honfleur* (Calvados). M. H. de Sainte-Hermine a publié une notice sur Cavoleau, ancien secrétaire-général de la Vendée, et on lui doit l'introduction à la nouvelle édition de l'*Abrégé de l'Histoire du Poitou*, par Thibaudeau. M. de la Fontenelle a fait paraître ses *Recherches sur les Vigueries et sur les origines de la Féodalité en Poitou*, et une *Notice sur le maréchal de la Meilleraye*. Le travail de MM. de la Fontenelle et Dufour, sur les rois et ducs d'Aquitaine et les comtes de Poitou, est à l'impression. Le prospectus définitif de cette publication, faite dans l'intérêt du fils d'un homme de lettres malheureux, ne tardera pas à être distribué.

De la Fontenelle.

JEAN-SANS-TERRE

ET LE MEURTRE D'ARTHUR.

Dans un précédent article (1), nous avons entretenu les lecteurs de cette *Revue* des princes les plus célèbres de la maison Plantagenet; nous avons pris plaisir surtout à rappeler à la mémoire ce Foulques V qui, toujours modeste et magnanime au sein de l'admiration qu'il faisait naître, se vit élever, comme malgré lui, sur le trône inquiet de Jérusalem. Nous avons dit ce que coûta de travaux et de soins à Geoffroy le Bel, et à Mathilde sa femme, la succession de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour leur fils Henri Plantagenet. Il règne, ce fils, sous le nom de Henri II; à sa mort, il laisse quatre fils, Henri *au Court-Mantel*, duc de Normandie, et les trois suivants : Richard, Geoffroy et Jean, qui avaient été les perpétuels fléaux de sa vie. Richard, surnommé Cœur-de-Lion, est celui qui lui succède immédiatement; prince impétueux et violent, mais, dans l'occasion, généreux, humain et sensible, que l'on pourrait comparer à Foulques Nerra, l'un de ses aïeux, ou à l'Achille d'Horace.

Voici le portrait qu'en fait M. Guizot : « Richard était le type des mœurs et des passions de son temps; en lui éclataient, dans toute son énergie, cette soif de mouvement et d'action, ce besoin de déployer son individualité, de faire sa volonté, toujours, partout, au risque non-seulement du bien-être et des droits de ses sujets, mais de sa propre sûreté, de son propre pouvoir, de sa couronne même. Ri-

(1) Voir ci-dessus, p. 117 et s.

chard Cœur-de-Lion est, sans nul doute, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen-âge (1). »

A l'âge de huit ans, Geoffroy fut fiancé à Constance, fille de Conan IV, duc de Bretagne, et qui n'en avait encore que cinq. Conan, après de longues guerres qu'il eut à soutenir contre Henri II, et qu'il soutint en prince pusillanime, se restreignit à si peu d'états qu'on ne l'appelait plus que le comte de Guingamp (2), et qu'il laissa le roi d'Angleterre faire couronner son fils duc de Bretagne, en 1169. Ainsi Geoffroy se trouva souverain de presque toute cette belle province, en vertu seulement de l'influence de son père, de la faiblesse de Conan, et des simples fiançailles de Constance.

Geoffroy mourut, à 28 ans, des suites d'un accident à des fêtes que lui donna Philippe-Auguste : au nombre de ces fêtes était un tournoi dans lequel il fut désarçonné et foulé aux pieds des chevaux ; il n'y survécut que peu de jours ; il expira l'an 1186.

En mourant, Geoffroy laissait une fille nommée Eléonore, et sa femme Constance enceinte : l'enfant qu'elle portait fut ce malheureux Arthur dont nous nous proposons de faire un des principaux sujets de cet article : Constance accoucha en 1187.

Peu de temps après la naissance de ce fils, qui fut pour les Bretons l'objet de la plus vive joie, la veuve de Geoffroy se remaria avec Ranulphe, comte de Chester (3), en 1189. Les Bretons chassèrent Ranulphe après la mort de Henri II, qui le leur avait imposé, et Constance le regretta peu. Sous prétexte

(1) *Cours d'hist. univ.* t. v, p. 11.

(2) C'est qu'il ne se réserva, en effet, que ce comté, en abandonnant à Henri II le gouvernement de la Bretagne. D. L. F.

(3) On trouve Ranulphe qualifié de comte de Chester, de Richemont, de Lancastre et de Lincoln en Angleterre, et de comte ou de vicomte d'Avranches en France. D. L. F.

de nullité dans son mariage, elle prit, en 1189, pour troisième mari, Guy, comte de Thouars, dont elle eut deux filles, Alix (1) et Catherine.

Les états de Bretagne donnèrent au fils de Geoffroy le nom d'Arthur, un héros célèbre dans leurs chroniques, malgré le désir prononcé de Henri II pour qu'ils lui donnassent le sien; et cet honneur qu'ils déféraient à leur prince au berceau, loin d'être de l'heureux augure qu'ils en avaient espéré, fut le commencement des adversités de la Bretagne. Henri entra dans ce pays à main armée, et le punit sévèrement du crime de n'avoir pas eu une aveugle déférence pour sa volonté.

Les états de Bretagne avaient proclamé Arthur duc de Bretagne, qu'il n'avait encore que neuf ans. Richard Cœur-de-Lion le trouva mauvais; il envahit la Bretagne, et poussa Ranulphe à faire arrêter Constance qui fut son épouse; il la renferma dans le château de St-Jacques de Beuvron (2).

Les Bretons, pour soustraire Arthur à la malveillance de Richard, l'envoyèrent auprès de Philippe-Auguste; mais Richard n'en continuant qu'avec plus de fureur ses dévastations de la Bretagne, et les Bretons ayant en vain imploré l'assistance de Philippe, Arthur, en désespoir de cause, traite avec son oncle, obtient de lui la délivrance de sa mère, et quitte furtivement la cour du roi de France. Qu'on ne s'étonne pas trop de ce parti du jeune Arthur; que l'on considère Richard toujours prêt à lui nuire d'une part, et de l'autre le peu de confiance que devait nécessairement inspirer la politique froide, astucieuse, ambiguë de Philippe-Auguste. Arthur se rend donc auprès de Richard; mais celui-ci

(1) Alix de Bretagne porta, en 1212, la souveraineté de la Bretagne à son mari, Pierre de Dreux. D. L. F.

(2) En 1192, Richard engagea sa belle-sœur, Constance de Bretagne, à venir le trouver pour les affaires de son fils Arthur. En passant par Pontorson, elle y trouva le comte de Chester qui l'arrêta et la retint prisonnière au château de St-James ou de St-Jacques de Beuvron. D. L. F.

meurt dans l'année même, en 1199, d'une blessure qu'il avait reçue au siége extravagant de Chalus : il meurt en pardonnant à celui qui l'avait frappé, et auquel il n'adresse, en expirant, que des paroles de rémission et de paix ; en déplorant la conduite coupable qu'il avait tenue envers son père, et en recommandant que son corps fût déposé au pied du tombeau de Henri II.

Ce prince qui, parmi ses bizarreries, possédait assez de qualités pour que le premier des romanciers anglais fît de lui le héros d'un de ses plus étonnants ouvrages (1), laissait son trône aux débats de Jean-sans-Terre son frère, et d'Arthur, fils de Geoffroy. Geoffroy avait l'aînesse sur Jean : dans un royaume où la représentation eût été d'un usage incontesté, Arthur fût monté de plein droit sur le trône ; mais il n'y avait rien eu de fixe, à ce sujet, dans le cours des dynasties saxonne et normande. Richard, qui avait prévu ces démêlés, avait d'abord institué son héritier le fils de Geoffroy, par un testament qu'il fit en sa faveur, à Messine, dans le temps de sa croisade (2) ; par un autre, en mourant, il appela Jean-sans-Terre à lui succéder. Pourquoi Richard changeait-il ainsi de pensée ? Il craignait, dit Rapin-Toyras, que l'accession d'Arthur au trône n'occasionnât trop de troubles en Angleterre, où l'on connaissait à peine le fils de Constance, et où l'on se verrait avec répugnance tomber sous la domination de la duchesse, qui gouvernait nécessairement un prince âgé de douze ans. Constance, d'ailleurs, depuis la mort de son premier mari, ne s'était pas, à beaucoup près, concilié l'estime publique. On lui reprochait d'avoir entretenu un honteux commerce avec Jean-sans-Terre : elle s'était, comme nous l'avons

(1) Walter Scott, *Richard en Palestine*.

(2) Voyez une lettre que Richard écrivit de Messine au pape, et qui se trouve dans les Actes publics d'Angleterre, recueillis par Rymer, t. 1, p. 66 68. (Voir aussi Rapin-Thoiras.)

dit, remariée à Ranulphe; mais, soit à cause des désordres de sa femme, soit par le caprice des peuples que ne comprimait plus la volonté de Henri II, Ranulphe, de gré ou de force, était retourné en Angleterre, où il n'avait pas plus porté de regrets qu'il n'en avait laissé en Bretagne : à Ranulphe avait succédé un troisième époux, Guy, comte de Thouars.

La reine-mère, Aliénor d'Aquitaine, n'avait pas médiocrement influé, sans doute, sur le dernier parti qu'avait pris Richard Cœur-de-Lion. Aliénor avait pour Jean une prédilection que n'avait en rien méritée cet ignoble et lâche prince. Mais, sans examiner à quel point auraient été puissantes les sollicitations d'Aliénor auprès de Richard, pour lui assurer la couronne, il nous suffit de faire observer que toute participation au pouvoir était interdite à la veuve de Henri II, si le fils de Constance montait sur le trône; c'en était bien assez pour cette femme altière, impérieuse (1). Elle se souvenait trop de la longue captivité où son second mari l'avait tenue, pour ne pas voir avec inquiétude que rien portât désormais atteinte à cette indépendance dont elle jouissait depuis l'avénement de Richard.

Jean était dans une position des plus favorables : il se trouvait en possession de ces bons vouloirs qu'accordent sans beaucoup réfléchir les peuples inquiets et redoutant les conséquences d'une crise politique ; il avait à sa disposition les troupes du feu roi ; enfin un nouveau règne est ordinairement agréable à l'armée. Il lui fallait de l'argent; le trésor qu'avait déposé Richard au château de Chinon lui fut livré. La Touraine, le Maine et l'Anjou s'étaient déclarés pour Arthur, et ce jeune prince avait fait à Angers, le lendemain de Pâques de l'an 1199, une entrée solennelle au milieu d'unanimes acclamations : néanmoins Jean, grâces aux ressources qu'il avait

(1) Encore, à mon avis, un jugement susceptible d'être revisé, et porté contre une femme dont les détails de la vie ne sont pas assez connus. D. L. F.

sous la main, grâces encore à l'inconstance des seigneurs, ne s'empara pas moins facilement des villes du Mans et d'Angers; puis il passa en Angleterre, où Hubert, archevêque de Cantorbéry, gagné par les instances d'Aliénor, lui posa la couronne sur la tête, en 1199.

Cependant le parti d'Arthur n'était point anéanti sur le continent. Constance, qu'on aurait pu d'abord accuser d'apathie sur les intérêts de son fils, enfin se réveilla et sollicita l'assistance de Philippe-Auguste. On ne pouvait assurément supposer, dans ce prince, aucune bienveillance pour Jean, ni aucun souvenir flatteur de Richard Cœur-de-Lion : il avait eu celui-ci pour ennemi tantôt déclaré tantôt secret, il avait eu de graves reproches à lui faire; il sentait un profond mépris pour Jean, et rien n'empêchait qu'il formât d'honorables et en même temps d'utiles projets sur un jeune prince dont le beau caractère se manifestait déjà. Philippe accueillit la duchesse de Bretagne et promit de protéger son fils. Thomas de Furnes, ancien trésorier de Richard, rangea de nouveau sous l'obéissance d'Arthur l'Anjou, la Touraine et le Maine.

Jean-sans-Terre, dans cet embarras imprévu, demanda une entrevue au roi de France, qui l'accorda, mais qui s'y montra d'une hauteur que n'aurait pas supportée Richard, mais que Jean subit avec bassesse. Cependant Philippe mettait à la paix des conditions si dures, que Jean ne pouvait les accepter. Outre des exigences personnelles, il voulait que le roi d'Angleterre renonçât, en faveur de son neveu, aux trois provinces que nous venons de nommer, à la Bretagne, et même à la Normandie. Si Jean faisait ces sacrifices, il perdait sa couronne, car les Anglais indignés auraient rejeté un roi aussi peu soigneux de sa gloire et de la leur; et, par ce dilemme politique dans lequel le roi de France enlaçait celui d'Angleterre, Arthur ne pouvait que gagner.

Pour la seconde fois Arthur s'était réfugié auprès de Phi-

lippe-Auguste, ou plutôt il y avait été envoyé par sa mère, lors de son mariage avec Guy de Thouars; il avait fait hommage-lige au roi de France de la Bretagne, du Poitou, de la Touraine, de l'Anjou et du Maine; en retour, celui-ci prenait de lui les soins d'un père, il le faisait instruire avec son fils Louis, l'héritier présomptif de sa couronne. Il semblait se plaire à voir, dans l'amitié de ces jeunes gens, une garantie, pour l'avenir, de bonheur et de concorde. Il lui destina pour femme la princesse Marie sa fille, et de l'infortunée Agnès de Méranie. Mais Philippe était trop ambitieux pour qu'aucun de ces liens eût la force de l'attacher exclusivement aux intérêts d'Arthur. Les rois connaissent peu ces pures affections de cœur : leur trône est leur famille, leurs amis et leur dieu, quelque couleur, au reste, qu'ils donnent à leurs actions. Philippe, trouvant de l'avantage à ménager le roi d'Angleterre, conseilla au duc de Bretagne de faire hommage de sa province à son oncle.

Constance mourut en 1201 : Arthur, aussitôt après, s'évada de la cour de France, alla recevoir solennellement à Rennes la couronne ducale, et puis se retira près du roi Jean. Le jeune prince avait lu, je le suppose, dans l'âme de Philippe; mais faut-il toujours rigoureusement agir en raison de ce qu'on croit lire dans l'âme des gens? Si l'on a bien jugé, l'on gagne quelquefois à dissimuler sa découverte; et, si l'on s'est trompé, l'on a doublement tort. Arthur, par sa conduite, ne pouvait-il pas encourir lui-même le reproche d'ingratitude ou d'inconstance? Souvent l'apparence nuit plus que la réalité. L'évasion d'Arthur arrivait, au reste, dans un temps où Philippe était inquiété par diverses guerres. Troublé par sa mésintelligence avec la cour de Rome, et la protection qu'il avait promise à la cause d'Arthur n'étant pour lui qu'un embarras de plus, il supporta sans peine de s'en voir affranchi, et prêta l'oreille à des propositions qui lui

furent faites de renouer avec le roi d'Angleterre ses conférences de la paix, pour l'union des forces chrétiennes contre les successeurs de Saladin, qui s'étaient partagé la Terre-Sainte.

Les historiens de Bretagne ont taxé Philippe-Auguste de vues personnelles ou de versatilité dans l'abandon qu'il fit des intérêts d'Arthur; c'est surtout le sentiment de dom Lobineau (1); mais le P. d'Orléans (2), qui a tenu la plume d'un écrivain scrupuleux et de bonne foi jusqu'aux vicissitudes des Stuarts, motive la conduite de Philippe et la défend contre l'humeur des historiens de Bretagne.

Mais, entre un prince aussi extravagant que Jean-sans-Terre et un autre aussi réfléchi que Philippe, il ne fallait encore désespérer de rien; les affaires d'Arthur pouvaient tourner à mieux : c'est ce qui arriva, et voici la cause de cette infaillible péripétie. Jean, épris d'une violente passion pour Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême, mariée ou simplement fiancée avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche, l'enleva (3), puis répudia Hedwise, fille et héritière du duc de Glocestre. Lusignan, Viriomar de Limoges, Guillaume et Savary de Mauléon formèrent contre Jean une ligue qui bientôt retentit jusqu'en Normandie, par le moyen du comte d'Eu, frère de Hugues de Lusignan. Jean-sans-Terre, à la première nouvelle de ce mouvement, passe sur le continent, entre en Normandie, et, sans songer à la manière dont Philippe-Auguste prendrait ce premier acte de sa colère, il attaque et prend Driencourt, qui appartenait au comte d'Eu. Philippe, très-peu sympathique avec le roi d'Angleterre, et qui vit dans cette usurpation une injure à ses droits

(1) *Hist. de Bretagne.*

(2) *Révolutions d'Angleterre.*

(3) Voyez, dans la 1re série de ce Recueil, t. II, p. 260 et s., l'article de M. E. Castaigne, intitulé : *Isabelle de Taillefer, ou la Comtesse-reine.*

de suzerain, se détacha de son imprudent allié et fit cause commune avec les seigneurs mécontents. Il pardonne au jeune Arthur, qui va le trouver, dans le temps qu'il était occupé du siége de Gournai en Normandie; il lui confère l'ordre de chevalerie, et lui donne deux cents hommes pour la conquête du Poitou.

Arthur, rétabli dans les bonnes grâces de Philippe, et chassant de son esprit toute mauvaise pensée, toute suggestion perfide, sent se ranimer son courage et renaître ses espérances. Il s'adresse aux seigneurs du Poitou, il veut les échauffer pour ses intérêts. Soit prudence, soit effet d'un caractère particulier que Guillaume le Breton (1) leur prête avec une injuste complaisance peut-être, ils hésitent d'abord, puis, avec une ardeur qu'on pourrait soupçonner d'arrière-pensée, si l'on en voulait croire les insinuations du panégyriste de Philippe-Auguste, ils l'excitent à brusquer une expédition contre leur province.

C'était peu, pour Arthur, des deux cents hommes d'armes que lui avait donnés Philippe-Auguste, pour la conquête qu'il allait entreprendre, s'il ne lui fût survenu une coopération puissante. Il arrive en Touraine, où se joignent à lui cent dix autres chevaliers, dont vingt de la part de Geoffroy de Lusignan, quinze de Savary de Mauléon, quarante du comte d'Eu, et quinze de Hugues de Lusignan ou *le Brun*, le Ménélas de cette expédition. Il attendait encore le comte Hervé,

(1) At Picti, quibus est fidei mutatio semper
Grata comes, variâ vice qui didicère favorem
Nunc huic, nunc illi venalem exponere regi,
Nulla tamen quibus est acceptabilior armis,
Respondent breviter : « Paveant virtutis egeni,
» Ignavi metuant, virtus pictonia regem
» Non timet ignavam. Veniat, si viribus audet
» Fidere fortè suis, etc. »

Guil. Bret. — Arm. Phil. lib. v.

Hugues de Dompierre, Imbert de Beaujeu, avec toutes les forces du Berri et de la Savoie, qui devaient n'être pas loin d'Orléans. Les Bretons lui envoyaient 500 hommes d'armes et 4,000 hommes de pied qui seraient rassemblés à Nantes au premier jour, en sorte qu'il comptait avoir une armée de 1,500 hommes d'armes et 30,000 d'infanterie (1); mais son impatience ou plutôt les conseils irréfléchis des Poitevins le perdirent.

Aliénor d'Aquitaine, aïeule d'Arthur, était à Mirebeau; ce fut là que le prince crut qu'il fallait attendre les troupes qui n'étaient pas encore sous son drapeau. Il y entre en effet, et, confiant dans les renforts qu'on lui avait promis, il y reste dans une sécurité trompeuse, se contentant, avec le petit nombre de soldats qu'il avait, d'empêcher qu'Aliénor, du château où elle s'était retirée, ne communiquât au dehors, pour des provisions de bouche ou de guerre.

Jean-sans-Terre, instruit de ce coup de main, marche avec une diligence extrême sur Mirebeau, pour délivrer sa mère et châtier Arthur.

Guillaume des Roches, que nous voyons ici paraître pour la première fois, homme d'une haute intelligence dans l'art de la guerre, était alors au service de Jean, et voyait tout le danger que courait Arthur, dans la position où il s'était placé. Consulté par le roi d'Angleterre, il ne disconvint pas de l'avantage que lui promettait la défaite inévitable du jeune prince; mais, avant de l'assurer de tout son zèle, dans une si favorable circonstance, il exigea du roi sa parole que, dans le cas où le duc de Bretagne serait pris, il userait avec clémence de la victoire, et lui laisserait la liberté et la vie. Voici la réponse que met Guillaume le Breton dans la bouche du roi Jean : « Je jure, Guillaume, qu'il sera fait ainsi que tu » viens de le demander; que Dieu te soit le garant de ces

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*

» promesses et te serve de témoin. S'il arrive que, de fait ou
» de parole, je manque au serment que je te fais en présence
» de tant d'illustres seigneurs, qu'il vous soit permis de
» méconnaître mes ordres, que nul ne me tienne pour roi,
» que nul ne m'obéisse; que je devienne ainsi votre ennemi
» public et l'ennemi de tous (1). »

Dans ces mots extraits de la Philippide, peut-être y a-t-il quelque invention poétique pour rendre plus odieux l'antagoniste du prince à la louange duquel Guillaume le Breton a consacré sa chronique en vers : cependant Lobineau, en les consignant dans son *Histoire de Bretagne*, leur donne à mes yeux un caractère d'authenticité.

Jean n'eut pas de peine, en effet, à s'emparer de Mirebeau; il y entre dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1202; mais, contre la parole formelle que nous venons de lire, entre les prisonniers de marque qu'il y fit, il n'oublia pas Arthur, qui fut surpris dans son lit, tant il était loin de s'attendre à son malheur. Parmi les autres étaient Geoffroy et Hugues de Lusignan, André de Chauvigny, le vicomte de Châtellerault, Raymond de Trohand, Savary de Mauléon, Hugues de Banchai. Il enferma les plus puissants dans le château du Cerf, et les y fit périr de faim. L'historien de Bretagne que j'ai déjà cité plusieurs fois, dit que Jean, aux yeux de qui des Roches était un témoin accusateur de sa méprisable déloyauté, méditait de l'arrêter, lorsque celui-ci prévint, par la fuite, le sort qui le menaçait.

Jean transporta son neveu d'abord dans le château de Falaise, où il le pressa de se désister de toutes ses prétentions, et de remettre entre ses mains ses intérêts ultérieurs; où il lui donna le conseil de ne pas pousser à bout un oncle tout-puissant, et de considérer l'extrême danger qu'il courait, en ne lui prêtant pas une oreille attentive et soumise. Arthur ne

(1) Guill. Brit. — Arm. Phil. trad. de Guizot.

reçoit qu'avec une hauteur peut-être inconsidérée cette ouverture de son cruel ennemi : il lui reproche, dans les termes les plus animés, son usurpation et sa perfidie; et, tout prisonnier qu'il est de Jean, il a l'imprudente audace de lui jurer qu'il ne cessera jamais d'épier l'occasion de se venger (1).

Jean, peut-être déterminé par l'inflexible orgueil de son neveu, crut n'avoir désormais qu'à songer à ne le plus craindre. D'abord, dit Mathieu Pâris, il voulait se borner à lui faire crever les yeux et à le mettre dans l'impuissance d'avoir de postérité (2); mais, à sa honte et à son désespoir, il ne trouva personne qui voulût être l'instrument de son crime. Guillaume de Breuse, un des commensaux de sa maison,

(1) Mathieu Pâris, Rapin-Toyras.

(2) Shakespeare, dans sa pièce intitulée *King Jonh*, acte IV, sc. Ire, s'est avisé de la première de ces deux idées, et en a tiré un merveilleux parti.

Shakespeare, au reste, a, dans sa pièce, complétement bouleversé l'histoire; tout y est, sous ce rapport, dans un incroyable chaos : mais que de sublimes détails! quelles peintures! quelles expressions! Plus on lit sans préventions cet auteur, et moins on est étonné de l'enthousiasme qu'il inspire, depuis plus deux siècles, dans sa patrie.

Arthur est transporté, après le désastre de Mirebeau, dans le château de Northampton en Angleterre, où un nommé Hubert a l'ordre de lui crever les yeux. C'est alors que se passe la scène touchante dont je veux parler. Hubert se laisse désarmer par les pleurs, par les expressions d'une douceur intraduisibles d'Arthur; et quand Jean l'interroge sur ce qu'il a fait, et en reçoit la réponse que le supplice est consommé, il nie l'avoir commandé à Hubert, et lui dit ces mots, que Racine a si heureusement répétés dans son *Andromaque* :

JOHN.

I had mighty cause
To wish him dead, but thow hadst not to kill him.

HUBERT.

Had not, mylord! why! didyon not provoked me.

Dans *Andromaque*, Hermione a commandé qu'Oreste tuât Pyrrhus, au

ayant été chargé de poignarder Arthur, à Falaise, avait répondu qu'il était gentilhomme et non pas bourreau, et avait positivement refusé cette affreuse complaisance. Jean, ayant enfin trouvé de moins scrupuleux serviteurs, l'avait envoyé à Falaise avec des ordres précis; mais Hubert Dubourg, gouverneur du château, feignant de ne vouloir pas laisser à un autre le mérite d'exécuter la volonté du roi, en avait pris l'exécution pour son propre compte et avait renvoyé l'émissaire. Peu de temps après, Hubert répandit le bruit de la mort d'Arthur, et lui fit de publiques obsèques : mais voyant les Bretons déterminés à venger le meurtre de leur jeune prince, et les barons anglais enflammés plus que jamais dans leur rébellion, il jugea nécessaire de révéler son secret et d'apprendre à tout le monde que le duc de Bretagne était vivant, et qu'il l'avait sous sa garde. Cette indiscrétion fut l'arrêt de mort d'Arthur. Jean le fit transporter à Rouen; et, n'osant plus se fier à personne du soin de l'en défaire, il ne voulut sur cela s'en rapporter qu'à lui-même (1).

Il part donc pour cette expédition horrible : « Il va se » cacher dans les vallées ombreuses des Moulineaux, sur le » bord de la Seine, au dessous de Rouen; de là, le 3 avril

pied des autels; et quand Pyrrhus n'est plus, quand Hermione apprend qu'Oreste lui a obéi, elle lui dit ces paroles déchirantes :

HERMIONE.

Qui te l'a dit ?

ORESTE.

O dieux ! quoi, ne m'aviez-vous pas
Vous-même ici tantôt ordonné son trépas ?

Quand enfin Hubert avoue au roi Jean qu'il a épargné Arthur, Jean lui en témoigne une joie extrême. C'est beau sans doute; cela rappelle le duc François de Bretagne et Balavan chargé de faire mourir Clisson; mais ce n'est pas vrai. Il l'est encore moins qu'Arthur se tue, en se précipitant d'une fenêtre de Northampton, comme on le voit dans la pièce de Shakespeare.

(1) Hume, *Maison de Plantagenet*.

» 1203, il traverse le fleuve et se dirige vers la rive opposée.
» Arrivé à Rouen, vis-à-vis de la porte par où l'on entre à la
» tour, sur le port que la Seine inonde chaque jour, à de cer-
» taines heures, du reflux de ses ondes, et dont elle se retire
» peu de temps après, le laissant ainsi à sec.... le roi fait
» approcher la barque jusqu'à la porte de la tour, il se fait
» amener son neveu, ordonne au nautonier de reprendre le
» large, plonge son épée dans le corps d'Arthur, malgré ses
» déchirantes supplications, et le précipite dans les flots,
» après y avoir attaché une lourde pierre, pour qu'on n'eût
» aucune connaissance de sa mort. »

Cependant des pêcheurs trouvèrent le cadavre d'Arthur dans leurs filets, et on l'enterra secrètement dans un prieuré de l'abbaye du Bec, appelé Notre-Dame-du-Pré (1).

Il y a bien des variations sur ce meurtre; voici ce que rapporte Jean Bouchet (2) : « L'an 1202, le roi Jean, qui

(1) Le récit que l'on vient de lire est celui de Guillaume le Breton; en voici le texte. Si les vers que l'on va lire sont d'une mauvaise latinité, ils sont d'un contemporain. Après un grand nombre de vers sur le flux et reflux, il vient au meurtre d'Arthur :

..... De turre nepotem
Perpuerum jubet educi, secumque pharelo
Collocat, et paulùm digressus abindè recessit.
At puer egregius, positus jàm in limite vitæ,
Nomina ne desint scleri tàm flagitioso :
« Patrue, exclamabat, parvi miserere nepotis ;
» Patrue, parce tuo, bone patrue, parce nepoti ;
» Parce tuo generi, fraternæ parcito proli ! »
Hæc ejulantis prendens eo fronte capillos,
Alvum per medium capulo tenùs impulit ensem
Impius et rursùm generosâ cæde madentem
Cervici impressit tempusque bipessit utrumque ;
Hinc quoque digrediens, quasi per tria millia, corpus
Defunctum vitâ subjectis injicit undis.

Phil. lib. VI.

(2) *Annales d'Aquitaine.*

tenoit toujours son neveu Arthur prisonnier, le menoit avec lui partout où il chevauchoit. Un jour, qui fut le 1er août dudit an, ainsi qu'ils chevauchoient ensemble sur le côté de la mer, en Normandie, ledit roi Jean, homme cruel et détestable, occist d'un glaive ledit Arthur son neveu, et le poussa lui et son cheval dans la mer, qui lors étoit enflée et pleine de diverses ondes, et oncques plus ne fut vû, comme il est contenu dans la chronique de Bretagne. Les autres chroniques ont écrit que ledit roi jeta son neveu des fenêtres du château de Chinon (voilà la fenêtre du château de Northampton), et qu'il se rompit le col. »

On trouve dans Baud : « (1) Les chroniques annaux disent que le roi Jean, meu de tentation damnable, occist de sa propre main Arthur son neveu, qui lui requéroit pardon.... et rapportent ledits annaux que ce fut à Rouen; mais autres auteurs disent qu'il le mena à Cherbourg, assez loin en la mer, où il le jeta et renversa après qu'il l'eust occist. »

Bodin, Bodin lui-même suppose que Jean-sans-Terre, ayant fait sortir Arthur de la prison de Falaise, le conduisait avec une escorte, sous prétexte de le mener à Cherbourg. « Il remarqua, en chemin, un endroit propice à l'exécution de ce dessein; il ordonna à sa suite de rester en arrière, et fit marcher son neveu seul devant lui jusqu'au bord d'un rocher. Avant qu'il y fût arrivé, Jean-sans-Terre pressa son cheval et perça le jeune *comte* d'un coup de lance. Le malheureux Arthur, cruellement blessé et tombé à la renverse, demanda inutilement la vie à son oncle, qui, sans répondre, mit pied à terre, le traîna sur le bord du rocher et le précipita dans la mer (2). » Où Bodin a-t-il pris cela, et pourquoi n'a-t-il pas suivi Guillaume le Breton, que tant d'autres écrivains ont pris pour guide?

(1) *Hist. de Bretagne.*
(2) *Recherches sur l'Anjou.*

Jean-sans-Terre, *en vertu* de la mort d'Arthur, réclama l'administration de la Bretagne ; mais les états, rassemblés à Vannes, accueillirent cette réclamation avec horreur, nommèrent président de leur conseil Gui de Thouars, le dernier mari de la duchesse Constance, et lui déférèrent la tutelle d'Alix sa fille en bas âge, et à laquelle ils voulaient assurer le duché, dans le cas où Éléonore, sa sœur aînée, mais fille de Geoffroy, ne sortirait pas de sa captivité. Jean-sans-Terre la tenait prisonnière, depuis l'affaire de Mirebeau, dans le château de Brissol. Ils redemandèrent cette princesse avec chaleur, et, n'obtenant rien, ils dénoncèrent Jean auprès de Philippe-Auguste. Le meurtre d'Arthur était un acte de félonie dont avait droit de connaître le roi de France, comme suzerain de ce prince. Les pairs du royaume furent appelés, en conséquence, à prononcer dans ce procès célèbre ; deux commissaires des états de Bretagne se chargèrent de poursuivre la procédure, et Jean, sommé de comparaître et ne comparaissant point, fut unanimement condamné par cette haute cour, dont voici la sentence : « Jean, duc de Normandie, ayant, au mépris du serment fait au roi de France, son seigneur, assassiné le fils de son frère aîné, vassal de la couronne de France, et ayant commis ce crime dans les domaines du roi, est condamné comme coupable de félonie et trahison, et tous les domaines qu'il tenait à hommage sont confisqués. »

Jean passait dans l'insouciance et dans les plaisirs, en Normandie, des moments qu'il aurait beaucoup mieux employés à se ménager les moyens d'appeler de cette sentence ; et Philippe non-seulement s'empara de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, mais encore de la Bretagne et de la Normandie. Depuis trois cents ans, cette dernière province était détachée de la couronne de France.

L'apathique et bizarre monarque, ainsi dépouillé de la plupart de ses provinces du continent, retourne dans son île,

y suscite contre lui des troubles qu'eût pu facilement prévenir tout autre qui n'eût pas été le plus insensé des hommes ; brave d'abord les foudres du pape pour s'abaisser à tel point, ensuite, devant lui, que les grands indignés se révoltent, et qu'il ne saurait calmer la tempête qu'en leur *octroyant* la grande charte, *charta magna*, confirmative des priviléges que devait l'Angleterre à Edouard le Confesseur et à Henri 1er.

Mais il n'est pas dans mon dessein de traiter ici de la vie de Jean-sans-Terre ; laissons-le donc se débattre avec ses sujets, et passons à la reprise d'hostilités de 1214, qui fut si funeste aux provinces occidentales de la France.

Pendant qu'une ligue formidable se prépare au nord de ce royaume, et ne prétend à rien moins qu'au partage du royaume entre les confédérés ; pendant que Philippe se porte en Flandre, presque sans espoir de vaincre ses ennemis auxquels il n'avait à opposer que des forces très-inégales, Jean-sans-Terre faisait sa paix avec la cour de Rome, rappelait la tranquillité dans ses états, et obtenait des vaisseaux, de l'argent et des hommes, pour entrer en France par ses anciens domaines, en même temps qu'on l'attaquait du côté du nord. Tout fléchit devant ce faible et ridicule monarque ; il entre dans la Rochelle, où il trouve les seigneurs du Poitou aussi disposés à rentrer sous sa loi qu'ils s'étaient montrés prompts pour se donner à son ennemi (1). Bientôt il est maître de presque tout le Poitou, que ne peut défendre Geoffroy de Lusignan ; Angers lui ouvre ses portes, il en relève les murailles qu'il avait fait démanteler du temps d'Arthur ; plusieurs autres places de l'Anjou se soumettent au meurtrier de ce prince.

Cependant Philippe-Auguste, par un de ces merveilleux événements que ne prodigue pas l'histoire, est vainqueur en Flandre de ses innombrables ennemis, triomphe à Bovine, et

(1) Le P. d'Orléans, d'après Guillaume le Breton.

disperse, tue ou fait prisonniers des chefs enivrés d'espérance, et qui déjà se partageaient ses états, en idée.

Guillaume des Roches, qui d'abord avait appartenu à Jean-sans-Terre, puis s'était dévoué à Arthur, puis était retourné à Jean, tant la fidélité est rare ou se subordonne aisément à l'intérêt ou à la crainte, avait enfin, après l'assassinat d'Arthur, offert ses services à Philippe-Auguste. Philippe, appréciant ses talents plutôt que son caractère, et voulant fixer son inconstance, le nomma son sénéchal pour l'Anjou et le Maine, et le combla d'honneurs et de biens. Guillaume des Roches, avant cette invasion nouvelle, avait bâti sur la rive droite de la Loire, à deux lieues et demie d'Angers, une forteresse pour contenir Payen de Rochefort, qui de ses châteaux portait aux environs la destruction et le ravage, et, remontant le fleuve, répandait l'effroi jusqu'aux portes d'Angers. Cette forteresse était aussi sur un plateau dominant la Loire, et ne pouvait subsister en d'autres mains que celles du prince à qui les principales villes de l'Anjou avaient ouvert à l'envi leurs portes. Jean, prévoyant de la résistance, fit marcher toutes ses forces contre cette masse imposante, et où des Roches avait signalé son talent dans l'art de la guerre. Il en voulait finir promptement avec un ennemi qu'il croyait aux abois : il fut trompé dans ses espérances; pendant trois semaines il fit de continuels efforts pour s'en rendre maître, et ses efforts furent vains.

Guillaume le Breton rapporte un incident de ce siége qui le rend particulièrement remarquable. Il y avait, parmi les assiégeants, un arbalétrier d'une haute taille nommé Enguerrant *Brise-Moutier* : Bourdigné (1) veut que cet Enguerrant ne soit autre que Jean-sans-Terre; mais il se trompe, comme il y est fort sujet : cet arbalétrier, dit-il, était une espèce de géant, et l'on sait que Jean-sans-Terre était faible, petit et

(1) *Hist. d'Anjou.*

lâche. Cet arbalétrier faisait porter devant lui une grande harasse d'un osier assez serrément tissu pour qu'elle fût à l'épreuve des flèches; à la faveur de cet expédient, il approchait sans danger des murs, et portait la mort parmi ceux qui les défendaient. Un autre homme d'armes qui était dans le château (Guillaume le Breton l'appelle Pontius) s'avisa de lier à son corps une corde plus longue que la distance qui le séparait d'Enguerrant, et d'attacher au bout une flèche harponnée; ayant ensuite décoché la flèche dans la harasse, et l'ayant atteinte, il tira fortement la corde et mit à découvert le guerrier assaillant, qui bientôt tomba percé de traits.

Enfin Jean-sans-Terre, instruit que Louis de France arrivait à la *Roche-au-Moine* avec 4,000 hommes, pour en faire lever le siége, fut saisi d'une terreur qui tenait de la démence. Ce prince, qui n'avait jamais eu de succès que quand l'intrigue ou la corruption les lui avait ménagés, prit la fuite avec une telle précipitation, qu'il abandonna tentes, bagages, machines de guerre, et que, faute de prévoyance et de présence d'esprit, il perdit un grand nombre de soldats, quand ils traversèrent la Loire. On dit que son trouble fut si grand et si long, qu'il fit dix-huit milles sans s'arrêter : peu d'exemples d'une lâcheté semblable avaient jusqu'alors figuré dans l'histoire.

Les ruines actuelles du château de la *Roche-au-Moine* couvrent la partie la plus orientale d'un plateau escarpé de toutes parts, et séparé à l'orient, par une vallée profonde, d'un coteau fort incliné, planté depuis longtemps de vignes qui produisent le vin réputé le meilleur de l'Anjou, sous le nom de la *Coulée de Serrant*. Le château de Guillaume des Roches était attaquable par ce point; mais, sans doute, de la hauteur de ses tours, les assiégés pouvaient sans peine écarter les assaillants qui se seraient présentés sur la crête du coteau

de la *Coulée :* ce cas n'avait pu échapper à la prévoyante habileté de des Roches.

Je visite souvent ces ruines ; toujours leur aspect m'émeut et me porte à la rêverie. J'y oublie volontiers que ce n'est pas là le terme de ma route ; et, parcourant ce sol couvert de débris, de ronces, d'arbustes qu'y ont plantés au hasard les vents et les années, je m'égare, en idée, dans le siècle reculé qui voyait s'élever avec orgueil, vers les cieux, ces murs aujourd'hui couchés sur la terre ou confondus avec elle, ces tours dont je n'aperçois plus aujourd'hui que la base, asile des reptiles et des plantes sauvages. J'interroge ces pierres, elles sont muettes. Je voudrais qu'elles m'entretinssent de ce dont fut le témoin le monument qu'elles composaient ; mais que me diraient-elles ? que le château de la *Roche-au-Moine* apparut au sein de la guerre civile, et que ce fut la guerre civile qui causa sa destruction, après quatre siècles de discordes presque continuelles : quand et combien de temps les peuples de la France furent-ils donc heureux et tranquilles ?

Du côté de la Loire on voit la base d'une tour : elle est d'un médiocre diamètre ; il faut qu'avec d'autres ce fût un donjon, une fortification avancée. Cette partie devait présenter une forte résistance ; si l'on creusait en cet endroit, on trouverait, je n'en saurais douter, les fondements de ces ouvrages. Oh ! combien l'archéophile n'est-il pas contristé, quand il sent l'impossibilité de réédifier, en idée, ces monuments presque anéantis, sans courir le risque de tout imaginer de travers ! Ce bastion, si c'en fut un, était-il séparé du château proprement dit, par un fossé avec pont-levis ; ou y aurait-il eu, dans ce fossé, une communication souterraine, que marquerait en ce moment la voûte que je vois du fleuve ?

Au nord, c'est-à-dire à l'opposite de ce point, position que longe nécessairement le promeneur qui descend d'Epiré à

Savenières, j'admire le pied de deux tours, d'une vaste circonférence; ce devait être là le château. Ces restes, tout affligeants qu'ils sont, présentent un beau spectacle. Entre ces tours était la principale porte d'entrée avec ses accessoires de sûreté, j'en répondrais; tout cela s'élevait à une grande hauteur, et imposait au loin l'admiration, le respect, l'effroi. Payen, qui n'avait pu s'opposer à sa construction, ne voyait, de Rochefort, qu'en frémissant, le redoutable château de la *Roche-au-Moine*. L'ensemble de la forteresse, défendue au nord et à l'ouest par un fossé, l'était assez au midi par la Loire, et à l'est par l'escarpement du roc qui dominait le vallon de la *Coulée*. Je dis qui dominait; on doit penser que l'aspect de ces lieux est bien changé. Les ruines les ont exhaussés, les ont défigurés complétement; les fossés en ont été comblés, divers monticules en ont été formés; les murs sont enfouis sous leurs débris; les tours n'ont point été abaissées peut-être autant qu'elles le semblent, et leurs sommets précipités à leur pied en auront comblé une partie. Il serait curieux, sinon bien profitable, que quelque riche habitant de cette contrée fît fouiller la place de ce château, en mît les fondements à découvert, et, s'il demeurait impossible d'en inférer l'élévation, que le plan du moins ne fût plus douteux.

J'ai peine à croire que, du temps de la construction de la *Roche-au-Moine*, les îles qui la séparent du principal cours de la Loire subsistassent; le but de ce château eût été manqué. Ceux qui savent combien la Loire est fantasque, et quels changements peu d'années y verraient s'opérer, si l'on ne la combattait avec art et persévérance, peuvent se faire une idée de ceux qu'y ont apportés quatre siècles d'insouciance et d'inhabileté.

En errant au sein de ce chaos, j'ai bien des fois souhaité que Walter-Scott s'y vînt inspirer, que sa baguette magique relevât l'œuvre de des Roches, lui rendît et aux lieux d'alen-

tour leur physionomie du XIIIe siècle. Son imagination ne fût pas restée froide, au milieu de nos deux rives si pittoresques de la Loire et au souvenir des débats passionnés dont je n'ai donné qu'une si pâle esquisse. Instruit, comme il l'était, des plus mystérieuses chroniques du moyen-âge, il aurait su de Richard Cœur-de-Lion, de Jean-sans-Terre et d'Arthur, des détails que je n'ai point trouvés dans Rigord, dans Guillaume le Breton ni dans Mathieu Pàris. Pendant que cet *historien* inimitable vivait, je communiquai mes pensées à des Ecossais de sa connaissance ; peut-être l'eussions-nous vu s'établir parmi nous, et nous enrichir d'un épisode du règne de Philippe-Auguste, comme il nous a peint Louis XI. Mais le temps lui a manqué, et sir Walter-Scott est mort, emportant avec lui le secret de sa composition et l'immense provision de ses matériaux.

Philippe-Auguste fit présent du château de la *Roche-au-Moine* à Guillaume des Roches, auquel il donna, en outre, tant d'autres domaines, que jamais homme ne fut si étonnamment récompensé, pour avoir fait son devoir et avoir obéi aux lois communes de la raison et de la justice. Successivement il lui transmit le château du Loir, Châteauneuf, Longué, *Angers*, Saumur, Loudun, Beaufort et Baugé (1). De même que le roi Robert avait honoré Geoffroy *Grise-Gonnelle*, comte d'Anjou, de la sénéchaussée héréditaire de France, pour d'éminents services qu'il en avait reçus ; de même Philippe-Auguste voulut ajouter à ses bienfaits envers Guillaume des Roches, le titre de sénéchal héréditaire du Maine et de l'Anjou.

En 1360, la *Roche-au-Moine* passa, de son fondateur, à Louis Ier, duc d'Anjou, d'où lui vint quelque temps le nom de *Roche-au-Duc*. En 1410, Yolande d'Arragon, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, la vendit, à réméré perpétuel, à

(1) Ménage, *Hist. de Sablé*, t. I, p. 193.

Charles, seigneur de la Salle. Ce dernier, du consentement d'Yolande et de son fils aîné, la céda, en 1431, à Jean de Brie, seigneur de Serrant, et à Isabeau de Maillé, sa femme. Ponthus de Brie, son petit-fils, obtint du roi Louis XI, en 1481, l'amortissement de la grâce et faculté de réméré, et le monarque voulut qu'elle portât désormais le nom de *Roche-Serrant*, en considération de Ponthus de Brie, son chambellan (1). La *Roche-au-Moine*, incorporée à la terre de Serrant, passa, en 1730, des Bautru qui succédèrent aux de Brie, dans une famille irlandaise que les adversités des Stuarts avaient conduite et fixée en France, la famille Walsh.

Le château de la Roche-au-Moine fut démoli, pendant la ligue, en 1595.

Selon l'historien Smolett, la victoire de Bovine et la déroute de la *Roche-au-Moine* déconcertèrent une ligue secrète de la noblesse anglaise et des barons d'Anjou, de Normandie et de Maine ; dès lors ils perdirent toute espérance, et Philippe, marchant sur le Poitou, reçut à Loudun la soumission du vicomte de Thouars, avec lequel il avait fait sa réconciliation, par l'entremise de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, et d'Alix, sœur utérine de l'infortuné Arthur (2).

Après avoir traîné sa vie dans l'opprobre, l'assassin d'Arthur ne survécut que deux ans au méprisable échec de la *Roche-au-Moine*. Il mourut le 19 octobre 1216, le plus malheureux et le plus avili des hommes.

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

(1) Bodin, *Bas Anjou*.
(2) Guillaume le Breton. — Pierre Baud, *Hist. de Bret.* p. 220.

DU JURY EN NORMANDIE,

PENDANT LE MOYEN-AGE,

APPLIQUÉ TANT AUX AFFAIRES CIVILES QU'AUX AFFAIRES CRIMINELLES.

(1er *article.*)

Lorsque nous avons publié, il y a quelques années (1), un tableau de l'administration de la justice criminelle en Normandie dans le moyen-âge, et spécialement dans le temps de l'empire anglo-normand, nous nous proposions, si ce premier essai inspirait de l'intérêt, de poursuivre l'étude des anciennes institutions normandes. Des suffrages qui ont dépassé les espérances de notre amour-propre nous rendent indispensable la continuation d'un travail qui nous intéresse beaucoup personnellement. Au nombre des encouragements, nous nous félicitons de pouvoir citer l'approbation de M. Dupin, procureur général à la cour de cassation, si capable, en raison de ses profondes études, d'apprécier des recherches sur nos anciennes lois.

§ 1. *Composition et formes du Jury normand.*

Le combat judiciaire fut usité en Normandie, comme dans toute l'Europe, pour la décision des causes criminelles où le point de fait était ambigu; mais, ainsi que nous l'avons prouvé (2), il y fut entouré de précautions qui lui ôtaient la plus grande partie de la cruelle absurdité dont il était marqué partout ailleurs. De plus, il y avait toujours pour l'accusé un

(1) Voir la 1re série de ce Recueil, t. II, 137 et s.; V, 44 et s. 142 et s.
(2) Voir la 1re série de cette Revue, aux endroits cités.

moyen de l'éviter, c'était de demander l'*enquête du pays*, expression familière de la vieille jurisprudence normande. Cette *enquête du pays* consistait dans la déclaration de vingt-quatre de ses concitoyens, choisis avec les plus grandes précautions, et toujours ceux qui étaient le plus à portée de connaître l'accusé et les circonstances du crime (1). Il fallait vingt voix, sur vingt-quatre, pour une condamnation à mort. Aucunes conditions d'éligibilité, résultant des titres ou de la fortune, n'étaient requises; le jury, suivant les expressions naïves du Coutumier normand du XIIIe siècle, devait être composé *des plus preudes hommes, des plus créables, et qui sachent mieux comment le cas est advenu.* L'accusé avait le droit d'en récuser, en déduisant ses motifs, et le *baillif*, de concert avec ses assesseurs, jugeait le bien ou le mal-fondé de la récusation; alors ceux des vingt-quatre premiers convoqués qui se trouvaient ainsi éliminés étaient remplacés par d'autres, soumis comme leurs prédécesseurs aux récusations motivées de l'accusé. Quand le jury était définitivement constitué, et qu'il avait pris connaissance des charges, il délibérait en secret, et rapportait son verdict; quand il acquittait, la mise en liberté de l'accusé avait lieu sans retard; quand il déclarait coupable, la sentence était exécutée sur-le-champ: il n'était accordé au condamné que le temps de se confesser et de se recommander à Dieu; car, comme le remarque le vieux commentateur du Coutumier, justice frappe le corps pour l'exemple, mais ne veut jamais tuer les âmes.

Quand il s'agissait d'un voleur, le *baillif*, de concert avec le *sergent de l'épée*, fonctionnaire qui était ce qu'est maintenant un officier de gendarmerie, choisissait les *jureurs* dans trois endroits, savoir : dans le lieu où l'accusé était né ou avait passé la majeure partie de sa vie, dans le lieu où le vol

(1) Coutumier normand du XIIIe siècle, chapitres de *Suite de Meurdre*, de *Jureurs*, de *Assise*.

avait été commis, et enfin dans les deux ou trois *paroisses* environnantes. Les jurés n'étaient donc jamais étrangers à la réputation et aux antécédents de l'accusé; cumulant les fonctions de témoins et de juges, leur conviction pouvait se former en partie d'observations personnelles, plus susceptibles d'être senties profondément que d'être parfaitement expliquées, dont la force morale se communique difficilement à ceux qui n'ont jamais connu l'accusé, ni vu de leurs propres yeux les circonstances matérielles du fait.

Définissons, avant d'aller plus loin, ce que c'est que le jury comparé aux autres modes d'administrer la justice. Chez la plupart des peuples, ceux qui sont chargés des redoutables fonctions de décider de la vie, de la liberté et de la fortune de leurs semblables, sont des hommes entourés de plus ou moins de pouvoir et d'honneurs, qui les élèvent au dessus du vulgaire; en un mot, administrer la justice est une dignité. Chez d'autres peuples, en plus petit nombre, le citoyen est jugé par ses égaux, dont le nombre a été le plus généralement fixé à douze: ce mode est usité en France pour les *crimes* seulement; les tribunaux d'arrondissement restent saisis de la connaissance des faits que le législateur a qualifiés *délits* et punis *correctionnellement;* en Angleterre, le jury a une compétence un peu plus étendue. Dans tous les cas, ces douze juges improvisés prononcent sur le point de fait; les magistrats appliquent la loi: une fois le point de fait décidé, les jurés redeviennent simples citoyens, comme auparavant.

Avant notre révolution de 1789, l'institution du jury n'existait qu'en Angleterre, et nos législateurs, en l'établissant chez nous pour le jugement des crimes, crurent lui en faire l'emprunt. Cependant nous allons établir, avec le dernier degré de l'évidence, que dans le moyen-âge, et notamment dans le temps où la monarchie anglo-normande était si puissante et si opulente, le jury a été généralement en usage,

non-seulement pour le jugement des crimes et délits, mais pour celui des points de fait importants et douteux dans les procès civils. Ce sont les enfants du Danemarck et de la Scandinavie qui ont implanté cette institution nationale sur le sol neustrien d'abord, et ensuite dans la Grande-Bretagne, où les Saxons avaient déjà toutefois établi quelque chose plutôt d'équivalent que d'identique. Son organisation en Normandie a été vigoureuse et complète. Nous examinerons après comment il s'est fait que, dans cette province, il n'en existât plus aucunes traces à l'époque de la révolution, pas même un souvenir dans les commentateurs les plus renommés des lois normandes.

Quoi ! dira-t-on, le jury appliqué aux affaires civiles comme aux crimes, en Normandie, dans les ténèbres de l'ignorance et la barbarie du moyen-âge ! Ce qu'on ne jugerait pas possible dans un siècle de civilisation et de lumières comme le nôtre, l'a été dans les XIe et XIIe siècles ! Le simple citoyen de nos jours, qui n'a pas étudié le droit et joint la pratique à la théorie, se perdrait dans le labyrinthe compliqué d'une discussion importante entre deux habiles avocats ; et, dans des siècles si grossiers, le bourgeois ignorant, le paysan abruti, le noble qui ne savait que manier les armes, ont pu se connaître au jugement des procès ! J'avoue que bien des personnes, d'ailleurs passablement lettrées, ont hésité à croire ce fait, et, avec tous les ménagements de la politesse, m'ont paru croire et m'ont presque dit que j'étais atteint de la maladie du père Hardouin, qui ne voulait pas avoir étudié pendant longues années, pour répéter ce que les autres avaient dit avant lui. Nous ferons comme ce philosophe devant qui on soutenait par des arguments subtils l'impossibilité du mouvement, et qui, pour toute réponse, se leva et marcha : nous citerons des documents authentiques devant lesquels toutes les objections devront disparaître ; ils concerneront les

affaires civiles plutôt que les affaires criminelles, sur le jugement desquelles nous avons parlé avec assez d'étendue dans nos précédents articles.

La réformation de la coutume de Normandie en 1583, par les trois états de la province, supprima les deux tiers au moins du vieux Coutumier, rédigé dans le XIIIe siècle, lequel est resté comme un simple monument historique fort curieux, mais devenu très-rare depuis que les praticiens n'y ont plus vu rien d'applicable à l'*actualité*. Le rédacteur de ce recueil de l'ancienne législation normande le donne comme étant les lois et les usages de la Normandie, depuis le premier duc Rollon. Effectivement, ce rédacteur, quel qu'il soit, ne prend nulle part le ton d'un législateur; mais il parle partout comme un compilateur des anciennes institutions de sa patrie. C'est de ce livre précieux que nous extrairons d'abord nos preuves.

Les autres ouvrages dont nous ferons principalement usage sont: 1° le traité *de Legibus et Consuetudinibus Angliæ*, par Glanville, ministre de la justice sous le roi et duc Henri II; 2° les *Institutions de Droit*, de Britton, écrites en langue romane, auxquelles le roi Edouard IV donna force de loi; 3° un traité de jurisprudence, écrit en latin dans le XIIIe siècle, par un jurisconsulte qui a pris le nom de Fleta; 4° le traité des *Tenures*, édité par Littleton, dont le style sent le XIIe ou le XIIIe siècle. Il y a entre ces quatre ouvrages composés en Angleterre, et le Coutumier normand du XIIIe siècle, rédigé à une époque où la Normandie et la Grande-Bretagne étaient séparées, depuis Philippe-Auguste, une telle conformité dans le fond des lois, dans le style même et les formules de la procédure, qu'on ne peut s'empêcher, à moins qu'on ne ferme les yeux, d'y voir des ruisseaux partant d'une source commune. Ces ouvrages nous offrent donc le tableau de la législation anglo-normande. Depuis la séparа-

tion de la Normandie et de l'Angleterre, par la réunion de la Normandie à la France, les deux pays ne se sont connus que pour se faire la guerre.

Revenons au Coutumier normand. Après plusieurs chapitres consacrés aux affaires criminelles, où l'on voit constamment que l'accusé pouvait refuser le combat judiciaire et recourir au jugement du pays (1), l'auteur en vient aux affaires civiles. La première matière dont il s'occupe est la *nouvelle dessaisine*, dont il est indispensable de donner la définition.

Tout individu jouissant d'un immeuble ou d'un droit immobilier, depuis au moins une année, qui en était *dessaisi* par une voie de fait, avait le droit de demander à y être réintégré provisoirement, sauf la discussion ultérieure sur la propriété (2). Sous l'empire de la législation actuelle, ceux qui sont en possession paisible, depuis une année au moins, ont de même le droit d'y être maintenus ou réintégrés; et ce genre d'affaires est de la compétence des juges de paix, qui, pour éclairer leur religion, visitent les lieux et entendent les témoins que leur administrent l'une et l'autre parties.

Voici de quelle manière les causes possessoires se jugeaient en Normandie dans le moyen-âge (3) : *Pierre* se plaint que *Jean* lui a usurpé un champ dont il était en possession depuis plus d'une année avant cette usurpation. Il s'adresse au duc de Normandie, seul et unique *justicier* de sa *duché*, dont les autres justiciers ne sont que les substituts et les mandataires; il articule formellement l'époque où il a été *dessaisi*, la durée de sa possession antérieure, et il demande

(1) Titres de *Suite de Meurdre*, de *Trèves enfraintes*, de *Mehaing*, d'*Assault de Charrue*, de *Roberie*, etc.

(2) La possession annale, avec ses effets, est un des points les plus fondamentaux de la législation anglo-normande.

(3) Coutumier normand, chapitres de *Nouvelle dessaisine*, de *Veue*, de *Possessions non mouvables*.

à y être réintégré. Cette demande étant conforme aux lois normandes, qui maintenaient en possession provisoirement celui qui avait joui à titre de propriétaire pendant an et jour, le duc rend un *bref* qui ordonne au baillif du lieu où sont situés les biens cette réintégration sans délai, si les faits sont trouvés vrais par la *reconnaissance de douze jureurs*, qui soient *douze chevaliers*, ou *douze* autres *preudes hommes créables* (1). Ainsi le souverain a examiné le point de droit, il ne reste plus qu'à juger le point de fait, savoir si le plaignant avait en effet, pendant une année avant le trouble, loyalement, paisiblement et comme propriétaire, la possession qu'il allègue, et s'il en a été *dessaisi* indûment; cette question de fait était de la compétence du jury. Sur le vu de l'ordonnance du prince, le baillif s'entendait avec le *sergent de l'épée* pour convoquer vingt personnes, voisines des lieux en litige, le plus à portée de connaître la vérité des faits, et fixait le jour pour la visite de ces mêmes lieux, où les parties expliquaient elles-mêmes leurs prétentions. Cette visite, toujours indispensable, ayant eu lieu, le magistrat assignait un jour où devaient comparaître à son audience les parties et les vingt personnes qui avaient assisté à la visite. Là il entendait les récusations des parties, et les jugeait avec ses assesseurs ordinaires. Enfin, quand, par suite des récusations admises, des retranchements d'office, des nouvelles convocations pour remplacer les récusés, il se trouvait douze *preud'hommes* (2), nobles ou non, contre lesquels les parties n'avaient rien à alléguer de fondé, le jury se trouvait constitué définitivement. Ici je vais me borner à traduire littéralement le vieux français du Coutumier, pour

(1) Mêmes titres. Chapitres correspondants de Britton et Fleta.

(2) Le mot *prud'homme* ou *preud'homme*, dans le langage du moyen-âge, comprenait les deux idées d'homme probe et d'homme instruit. Ce mot n'a pas d'équivalent dans le français moderne.

donner une idée de ce qu'était une audience, au douzième siècle, pour la décision d'une cause de possession, et mettre par là les connaisseurs à portée de comparer cette audience avec celle d'un juge de paix de nos jours.

Les douze *jureurs* ayant pris siége à côté du tribunal, le baillif, chargé de la direction des débats, leur rappelle la question. Le premier des *jureurs* se lève, et, les mains posées sur le livre des Évangiles, il dit : *Écoutez, seigneur baillif, je vous dirai la vérité sur la question que vous nous avez proposée, ainsi m'assistent Dieu et ses saints.* Tous les autres juraient dans les mêmes termes ; il y avait toujours un livre d'Évangiles à l'audience, quelquefois même des reliquaires garnis de saints ossements. A partir du serment jusqu'au jugement, personne ne pouvait parler aux *jureurs*, le baillif seul pouvait communiquer avec eux ; les parties étaient entendues ; quand elles avaient tout dit pour la défense de leurs droits respectifs, avant que d'envoyer les *jureurs* délibérer en secret, ce magistrat leur adressait ces paroles : *D'après la foi et la croyance gue vous avez en notre Seigneur J.-C. et le serment que vous venez de faire, vous soumettez-vous, si vous mentez de rien, à ce que vos âmes soient à jamais damnées dans l'abîme de l'enfer, et que vos corps n'aient que honte et douleurs en ce monde?* Sur l'assentiment des jurés, le baillif leur réitérait la position de la question en fixant l'époque précise où le plaignant prétendait avoir été *dessaisi* d'une possession qu'il avait paisiblement depuis plus d'une année avant la *dessaisine ;* après quoi, les jurés se retiraient seuls dans une chambre *pour se conseiller*, dit le Coutumier ; nul ne pouvait communiquer avec eux. Un juré, d'après la nature des choix, cumulait ordinairement les fonctions de témoin et de juge ; mais ne se regardant point comme le témoin de tel ou tel plaideur, ses déclarations étaient franches, complètes, impartiales, propres à éclairer ses collè-

gues, moins parfaitement instruits des faits; quand leur religion était suffisamment convaincue, ils revenaient vers le baillif, qui les attendait, séance publique tenante, et là ils déclaraient à haute voix leur opinion, qui faisait la règle immuable des parties : en cas de dissentiment, la simple majorité l'emportait. La décision rendue, les jurés rentraient dans la classe de leurs concitoyens (1).

Mettons ici en regard le mode de jugement des causes possessoires dans notre temps. Celui qui se plaint d'avoir été troublé dans sa possession assigne sa partie dans l'année de trouble et offre de prouver par témoins l'usurpation. Le juge de paix, au lieu de choisir les témoins, ce qu'il n'a pas le droit de faire, entend tous ceux qu'il plaît aux deux plaideurs d'administrer. Malheureusement chacun d'eux produit ses amis et ses partisans. Après deux enquêtes, souvent contradictoires, le juge de paix a de la peine à démêler la vérité dans ce chaos de témoignages qui se combattent. Enfin il sentencie seul, sans assesseurs, sans conseillers, sans cette salutaire coopération qui a fait adopter au bon sens du peuple ce proverbe, que deux yeux voient mieux qu'un. Je laisse à ceux qui par leur état ont été à portée d'apprécier le pour et le contre, à décider laquelle des deux procédures, de celle du moyen-âge ou de celle de notre siècle, offrait le plus de garantie de l'équité des jugements.

Ces questions de possession seront toujours très-importantes; mais elles l'étaient beaucoup plus dans des siècles où l'écriture était rare, où les ventes, échanges ou autres contrats se faisaient verbalement, à moins que ces actes ne concernassent les couvents ou églises; car le clergé était très-soigneux d'avoir des chartes en forme, bien et dûment accompagnées de souscriptions et de sceaux, sans parler des

(1) Ancien Coutumier, chapitres de *Possession non mouvable*, de *Nouvelle dessaisine*, de *Vue*.

anathèmes foudroyants en style biblique contre ceux qui y porteraient atteinte à l'avenir. Aussi la matière de la *nouvelle dessaisine* est-elle traitée avec beaucoup d'étendue, et avec une sagacité qui signale des jurisconsultes expérimentés, par Glanville, Fleta, et surtout par Britton.

A défaut de charte, on admettait la preuve par témoins des conventions, mais il fallait qu'il y en eût deux au moins, qu'ils prêtassent serment, et que leurs connaissances fussent positives, claires, certaines. Ce n'est que beaucoup plus tard, et par l'ordonnance royale de Moulins, que la preuve testimoniale fut restreinte. Elle a dans certains temps paru préférable à la preuve écrite. Cette force de la déclaration de deux témoins paraissait fondée sur les lois de Moïse, les épîtres de saint Paul, et les paroles de Jésus-Christ même (1). Le jury avait lieu dans les cas où il n'y avait ni chartes précises, ni témoignages positifs.

Dans toutes ces circonstances, la procédure était semblable à celle déjà retracée des procès de *nouvelle dessaisine*. Ainsi, par exemple, si un mari avait vendu le bien de sa femme, si celle-ci le revendiquait, ou demandait son douaire à des acquéreurs, douze jurés jugeaient les questions de fait (2). Parcourons succinctement quelques-uns des autres cas textuellement prévus par le Coutumier normand.

Le *patronage d'église* était une chose fort importante; le seigneur, patron d'une église, avait la garde de ses biens et le droit de présenter à l'autorité épiscopale le prêtre qui devait occuper la place de curé, ou, comme on disait, de *recteur;* presque toutes les églises paroissiales avaient été bâties par

(1) Deutéronome, chap. 17, verset 6; chap. 19, verset 15. Evang. St Math. chap. 18, verset 16. 2e Epître aux Corinthiens, chap. 13, verset 1.

(2) Coutumier, chap. de *Bref*, de *Douaire*, de *Bref de Mariage encombré*.

les seigneurs normands, qui avaient occupé notre province, alors presque entièrement déserte; on n'en peut pas douter, quand on voit que ces églises sont données ou vendues par eux, comme une propriété. Le droit de proposer un candidat pour une cure n'était pas seulement honorifique, mais il était accompagné de profits en argent, qui en faisaient un chapitre de revenus féodaux. Le jurisconsulte Fleta le fait figurer, parmi les recettes d'un seigneur, dans un chapitre fort curieux, dont nous donnerons l'analyse dans une autre circonstance, pour établir en quoi consistait le revenu d'une seigneurie (1). De plus, la protection des biens d'une église devait être payée par une indemnité annuelle. Lorsqu'une église avait perdu son curé, et qu'il y avait procès entre deux seigneurs sur le droit de présentation, ce procès était jugé par un jury composé de douze *chevaliers* ou *gentilshommes*, composition assez naturelle, puisque les nobles seuls étaient en possession des patronages; il devait l'être dans les six mois de la vacance de la place, faute de quoi l'évêque nommait qui il voulait; mais, jusqu'à l'expiration des six mois, défense de nommer lui était notifiée par le baillif en ces termes : *Nous vous défendons fermement, de par le duc de Normandie, que vous ne receviez aucune personne à cette église, devant que le plaid soit fini* (2).

Le roi Philippe-Auguste substitua au jury de douze nobles, pour juger les causes de patronage, une commission composée de quatre nobles et de quatre ecclésiastiques (3).

Il y avait deux cas où le procès civil prenait une teinte de criminel : quand un immeuble avait été donné en gage pour dettes, ou loué à un fermier, sans écrit, ni preuve de témoins, il arrivait quelquefois que le fermier ou l'engagiste

(1) Livre II, chapitre 71.
(2) Coutumier, de *Patronage*.
(3) Ibid., de la *Chartre du roi Philippe*.

soutenait être propriétaire, en se prévalant d'une possession paisible, publique, dont toutes les circonstances annonçaient un vrai propriétaire. Alors le plaignant, dupe d'une mauvaise foi équivalente à un vol, n'était pas sans ressources ; il exposait son cas au duc, qui autorisait le magistrat à convoquer *douze prud'hommes du voisiné* pour juger la question de fait. Mais, vu d'un côté la force de la possession, vu de l'autre la négligence du plaignant qui avait à se reprocher de ne s'être pas procuré une preuve positive quelconque ; vu encore, comme dit le commentateur, que le *cas* était *grave*, puisque l'engagiste ou le fermier reconnu usurpateur était condamné à une forte amende, il fallait pour cette condamnation une majorité de onze voix sur douze (1).

Quand un seigneur était en *possession* de percevoir de son fieffataire, ou vassal, telle ou telle redevance, et que le fieffataire prétendait que c'était par une usurpation, ou par une erreur ancienne, que la redevance était fixée à un taux trop élevé, il avait le droit de réclamer un *bref* de *surdemande*, d'après lequel un jury, composé de *nobles* et de *non nobles*, statuait sur sa prétention. Mais comme il s'agissait de changer un état de choses établi par une possession paisible, et de le changer sans l'aide d'une preuve positive contraire, la coutume exigeait aussi, dans ce cas, onze voix sur douze (2).

Le cas le plus ordinaire de l'application du jury aux procès concernant la propriété, était celui-ci : Une partie revendique un fonds contre quelqu'un qu'elle soutient l'avoir usurpé ; ni le demandeur ni le défendeur n'ont de titre écrit ; ce dernier n'a pour lui que la possession, mais il ne peut établir par des témoins la convention qui l'a approprié ; la question doit donc se décider d'après la croyance d'un jury. Mais le réclamant devait au moins produire un témoin de certain à l'appui

(1) Chapitres de *Bref de fief et gage*, de *Bref de fief et ferme*.
(2) Chapitre de *Bref de Sourdemande*.

de sa revendication, avant que le jury fût convoqué. Cette procédure se nommait *clameur de loi apparente*.

Nous ne citerons pas d'autres exemples des cas où le jury avait lieu en matière civile, de crainte d'ennuyer nos lecteurs par des détails de procédure généralement peu intéressants, même lorsqu'il s'agit de procédures modernes. Nous dirons seulement, en résumé, que, d'après le Coutumier normand, les points de fait douteux en matière civile étaient soumis à la décision de douze jurés, et que le magistrat n'était que le directeur des débats.

Le jury se composait-il de *non nobles* comme de nobles? La solution de cette question résulterait suffisamment de ce que, partout, le Code normand du moyen-âge, en parlant des jurés, les désigne par ces mots : *Les plus prudes hommes* et les *plus créables du voisiné, qui sachent mieux la vérité de la chose*. Par *voisiné*, on entendait un rayon d'une lieue autour d'un terrain en litige. Mais, dans le chapitre intitulé *de bref d'establie*, on lit textuellement : *Si l'on ne peut trouver au voisiné chevaliers ni gentils hommes, l'enqueste soit tenue par autres hommes du voisiné, qui soient de bonne renommée.*

Sous le titre du *bref de fief et gage*, le commentaire, presque aussi ancien que le texte, remarque que les jurés étaient le plus souvent des *non nobles*, parce que les chevaliers et les nobles étaient en plus petit nombre qu'auparavant et occupés au service militaire. C'était à la suite des croisades malheureuses de saint Louis, et pendant les guerres de Philippe le Bel contre les Anglais.

Au titre des *pélerins* et *marchands* dépossédés de leurs biens pendant leurs voyages, on voit qu'il n'est pas nécessaire d'*appeler chevaliers*, pourvu que les *jureurs* soient des gens *créables* et du *voisiné;* cependant, observe le commentateur, s'il s'agit de fiefs nobles, le jury doit se composer de nobles, si on en trouve dans le voisinage, *pourtant que l'on*

les treuve en voisiné. Ainsi, quand dans le rayon d'une lieue il ne se trouvait pas douze nobles pour juger une question de fait concernant un fief noble, des roturiers étaient appelés à la juger. A plus forte raison, les roturiers devaient-ils siéger au jury, quand il s'agissait d'héritages roturiers.

La cour de l'échiquier de Normandie, tribunal suprême et véritable cour de cassation de la province, douée en outre d'une portion de la puissance législative, prononça en 1389 un arrêt de règlement d'après lequel, conformément à l'usage déjà introduit, les nobles ne seraient plus appelés à composer le jury, dans les affaires qui ne concernaient pas des héritages nobles (1).

Donc en Normandie, au moyen-âge, les roturiers comme les nobles faisaient partie du jury, sauf, en cas de concurrence, la préférence due aux nobles, et même insensiblement un jury roturier finit par connaître de toutes les affaires, excepté des contestations relatives aux fiefs nobles ; et encore, en ce dernier cas, en connaissait-il quand il n'y avait pas de nobles dans le rayon d'une lieue.

Les auteurs qui ont écrit sur la législation en Angleterre depuis sa séparation de la Normandie, savoir, Glanville, Britton, Fleta, déjà cités, sont parfaitement d'accord avec le Coutumier sur les formalités de la convocation du jury, de la tenue de l'audience, des délibérations des jurés, et relativement à la souveraineté de leurs décisions; les citer serait entrer dans des répétitions inutiles (2).

§ 2. *Peines contre le juré prévaricateur. Motifs d'exemption, de récusation, ou d'exclusion.*

La principale garantie d'un jugement consciencieux de la

(1) Voy. Terrien, *Commentaire du droit civil, tant public que privé, observé au pays de Normandie*, 1573, liv. IX, p. 388. Le texte latin de l'arrêt y est cité tout au long.

(2) Glanville, liv. XI. Fleta, chapitres *de brevi novæ disseisinæ*, de

part des jurés était le serment fondé sur la base d'une solide foi religieuse. Dans tout le cours du moyen-âge, vous rencontrez quelquefois de grands coupables, ou des vices produits par la grossière ignorance ; l'orgueil et l'inquiétude naturelle à l'esprit humain enfantent des hérésies, mais l'incrédulité, sur le fond même de la religion, y est sans exemple. Aussi la crainte des châtiments éternels de l'autre vie et des punitions temporelles infligées, dès ce monde même, par la justice divine, a été, dans ces temps-là, le principal frein des passions criminelles ou de la mauvaise foi. L'homme qui, la main sur l'Evangile ou sur les reliques des saints, avait prononcé un serment, tremblait de manquer à sa parole ; s'il l'avait fait, le remords eût été son premier bourreau. Le serment n'est plus qu'une simple promesse, quand une profonde croyance religieuse n'y fait pas intervenir la Divinité, et l'incrédule de notre siècle, ou l'homme indifférent en matière de religion, qui a juré le faux, n'en est pas plus troublé que d'un mensonge ordinaire, quand toutefois il n'a pas donné prise aux poursuites du ministère public. Si, pour éviter ce mal, vous renforcez le sérieux et le solennel d'une prestation de serment, vous ne ferez que justifier cette observation de Napoléon, que du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas.

Mais le juré qui prononçait contre sa conscience subissait d'autres châtiments que le remords, dans la législation anglo-normande ; les lois l'atteignaient d'une manière terrible (1).

L'énormité du crime méritait un jugement solennel et exemplaire ; avoir consulté la faveur ou la vengeance, quand on avait juré de ne dire que la vérité, était qualifié crime

veredicto juratorum. Britton, chapitre de *Challenge de jurours*, et autres.

(1) Fleta, liv. IV, chap. 12, *de juratoribus assisæ* ; liv. V, chap. 22, *de convictionibus.*

Britton, chap. de *Atteyntes* et les suivants.

contre Dieu et contre les hommes. Les jurés étaient au nombre de douze en matière civile, il en fallait vingt-quatre pour juger l'accusation de parjure contre un ou plusieurs jurés. Ils devaient être de la même condition que l'accusé, ou d'une condition supérieure (1). Les auteurs cités distinguent avec beaucoup de jugement les décisions fausses des jurés, imputables à une erreur, de celles où il y a crime, et font avec un admirable discernement la part de la faiblesse humaine qui s'égare sans mauvaise foi.

Le juré prévaricateur était condamné à une prison perpétuelle, noté d'infamie, déclaré indigne de toute croyance à l'avenir, privé de toute *franche loi*, c'est-à-dire de tous les droits de l'homme libre; ses meubles étaient confisqués, ses immeubles retournaient au seigneur de qui il les tenait; s'il en possédait en *franc-alleu*, c'est-à-dire sans relever d'aucun seigneur, ces biens étaient ravagés avec un appareil effrayant; on en coupait toutes les plantations, on labourait les prairies; les maisons étaient rasées, et les bois en étaient brûlés sur le lieu même, ou sur la place du marché public le plus voisin. La mort lui était épargnée, parce qu'une infamie éternelle semblait une peine mieux appropriée au crime de celui qui avait *juré en vain* le nom de Dieu, et menti à sa conscience. Il faut avoir lu textuellement ces détails dans des auteurs graves, dans des auteurs contemporains de ces mêmes lois, pour croire que dans l'âme de nos ancêtres il ait existé une telle énergie de vertu et d'indignation contre le crime (2).

Tous les hommes libres étaient appelés à composer le jury, sans distinction de revenu ou d'état. C'est un principe qui

(1) *Ejusdem conditionis vel melioris.* Fleta.

(2) Voy., outre les auteurs déjà cités, les *Institutes* de Littleton, édition de Houard, t. 1er, p. 585; le Coutumier normand du XIIIe siècle, de *Forfaitures*. Coke, *Institutes du droit anglais*.

ressort de toutes parts des ouvrages de législation anglo-normande. Il y avait toutefois des motifs d'exemption et d'exclusion; les parties pouvaient de plus récuser les jurés dans certains cas.

Devaient être exemptés sur leur réclamation et même d'office par le baillif et le sergent de l'épée convocateurs, 1° les septuagénaires; 2° les malades et infirmes; 3° ceux qui possédaient un revenu annuel de moins de vingt sous en immeubles, quand il ne fallait pas sortir du *comté* pour exercer ses fonctions, ou quarante sous quand il fallait en sortir. Ce revenu de vingt et de quarante sous représentait approximativement un revenu de 300 et de 600 francs de nos jours: je dis approximativement, car la comparaison de la valeur des monnaies, à diverses époques éloignées, présente des questions très-difficiles, quand on cherche une solution rigoureuse.

La composition du jury étant l'ouvrage du chef de la justice dans un district, nommé *vicomte* en Angleterre, *baillif* ou *justicier* en Normandie, cette opération pouvait donner naissance à des abus et à des actes arbitraires. Par faveur ou par toute autre cause, des gens riches étaient exemptés des fonctions pénibles du jury, qui retombaient ainsi sur les classes les moins opulentes. Souvent on convoquait plus de vingt personnes, afin de pouvoir en éliminer davantage par faveur ou moyennant paiement. Souvent, faute d'avoir pris des renseignements suffisants, on appelait des gens *infirmes*, *méhaignés*, *crampus de goutte* (1), ou domiciliés hors du rayon d'une lieue du lieu contentieux, ou qui possédaient moins de vingt ou de quarante sous de revenu annuel en biens immeubles. Outre le déshonneur résultant des fonctions mal remplies, le magistrat pouvait, dans ces cas, être condamné à une amende. Si on ajoute à cette punition le contrôle de récusation qui appartenait aux parties,

(1) Britton, chap. de *plusurs torts*.

on conçoit que la composition d'un jury était une des fonctions les plus graves du magistrat, et qui exigeaient le plus de soin desa part.

Les fonctions de juré étant obligatoires, comme de nos jours, et souvent pénibles et onéreuses, il arrivait alors ce qui arrive présentement, que chaque citoyen qui n'était pas embrasé d'un vif amour du bien public, cherchait à se dérober à cette charge. Il y en avait même qui aliénaient leurs biens, afin que, n'ayant plus le revenu de vingt ou quarante sous, ils fussent dispensés de la *jurée*. Les réfractaires n'en étaient pas moins assujétis à remplir leurs fonctions, et, de plus, ils étaient passibles d'une amende, pour avoir vendu leurs biens frauduleusement (1).

Etaient récusables les amis et ennemis *spéciaux* de l'une ou de l'autre des parties, les cousins, tous ceux de qui *l'on puisse avoir soupçons d'amour ou de haine;* ceux qui avaient intérêt à la querelle ou qui l'avaient conseillée, menée ou défendue; ceux qui étaient trop éloignés de la chose litigieuse pour la connaître; ceux qui étaient débiteurs, créanciers ou comptables d'un des plaideurs. En un mot, on retrouve, parmi les motifs de récusation, à peu près tous ceux que nos codes actuels énumèrent, comme pouvant servir à faire récuser un témoin ou un juge (2).

Etaient exclus du jury :

Ceux qui avaient été convaincus de faux serment;

Ceux qui avaient subi une condamnation à mort, au bannissement, à la mutilation, ou au pilori;

Ceux qui n'avaient pas encore l'âge de discrétion : le mi-

(1) Voir les auteurs anglo-normands déjà cités, surtout Britton, chap. de *plusurs torts*.

(2) Mêmes auteurs, et surtout le Coutumier normand du XIIIe siècle, chap. de *jureurs*.

neur âgé de quatorze ans était reconnu capable d'administrer ses biens ; mais, pour être juré, pour ester en jugement, ou aliéner sa propriété, il fallait être âgé de vingt ans.

Les femmes : c'est une maxime universelle qu'elles ne peuvent occuper aucune fonction publique, hormis celle de reine ou d'impératrice dans certaines contrées ; elles pouvaient être entendues comme simples témoins.

Les prêtres et les moines : ils pouvaient être entendus comme témoins, mais ils étaient exclus du jury, les premiers en raison de la sainteté de leur ministère, qui ne leur permettait pas de se mêler d'affaires temporelles, et surtout d'après cette maxime que *l'Eglise abhorre le sang*, qui leur interdisait une condamnation à la mutilation ou à la mort, et les moines, parce que le religieux était mort civilement et censé n'être plus de ce monde.

Les lépreux : ce terrible fléau de la lèpre a eu une telle extension en Europe, dans le moyen-âge, qu'elle fit établir, dans toutes les provinces, des hôpitaux sous le nom de *léproseries* ou *maladreries*, où l'on séquestrait les malheureux qui paraissaient atteints de cette maladie contagieuse. Comment a-t-elle disparu de l'Europe, après y avoir répandu pendant tant de siècles une épouvante universelle ? cette question n'entre pas dans notre plan. Quoi qu'il en soit sur ce point d'histoire, la lèpre inspirait encore de la terreur aux rédacteurs de la coutume de Normandie, réformée en 1583, puisqu'ils y maintinrent un article portant que le lépreux, jugé comme tel, était inhabile à succéder. Malheur au lépreux qui avait des cohéritiers avares ! La dernière affaire, pour lèpre, qui avait occupé les tribunaux normands, a eu lieu en 1636 : les parents d'un sieur Michel Piquet, avocat à Carentan, l'actionnèrent pour le faire déclarer lépreux ; il fut visité par des médecins qui ne reconnurent pas de lèpre sur sa personne,

et il gagna son procès (1). Depuis ce temps, nul procès pour lèpre n'a paru en Normandie.

Les excommuniés : cette classe de gens était frappée d'un anathème qui la privait de ses droits de citoyen et même de ceux d'homme ; le boire, le manger, l'habitation, leur étaient impitoyablement refusés ; ils ne pouvaient être témoins dans les affaires les plus simples, toute action en justice leur étant interdite ; si l'excommunié réclamait d'un débiteur le paiement d'une créance, il suffisait à ce dernier d'alléguer la tache abominable de l'excommunication pour obtenir décharge de l'action la plus légitime, au moins jusqu'à ce que le créancier se fût fait absoudre ; quand l'excommunié, au contraire, était débiteur, ou défendeur dans toute autre espèce de cause, il ne fallait pas que l'excommunication l'empêchât d'être condamné, ce qui aurait été fort commode pour certains excommuniés de mauvaise foi ; le juge accordait un ou plusieurs délais pour qu'il obtînt son absolution, et s'il ne l'obtenait pas, il était jugé par défaut, car un excommunié ne pouvait être entendu en justice (2).

Les vilains, *villani* : on entendait par ce mot les hommes attachés à la culture des terres, inséparables de cette culture, vendus ou donnés avec ces terres, et incapables d'acquérir des propriétés pour eux-mêmes.

Il se présente ici une remarque historique très-importante. Cette exclusion se trouve énoncée dans les ouvrages de Glanville, de Britton, de Fleta, de Littleton, composés en Angleterre, lorsqu'il ne s'en trouve pas un mot dans le Coutumier normand du XIIIe siècle ; vainement chercherait-on, soit au titre des *tenures*, soit à celui des *jureurs* où de nombreux empêchements sont énumérés, on ne trouverait ni

(1) Commentaire de Basnage, sur l'art. 274 de la coutume.

(2) Détails extraits de Britton, de Fleta, et du Traité *de tenures* de Littleton.

dans le texte, ni dans le commentaire à peu près contemporain, les mots mêmes de *villains* ou *serfs*, si fréquemment répétés dans les auteurs de droit de la Grande-Bretagne, au moyen-âge, qui ont traité avec soin de ces deux classes de personnes. Pourquoi donc le Coutumier n'en aurait-il pas parlé de même? Le seul passage qui ait quelque analogie avec le *villenage* est au titre des *tenures*, où nous trouvons, au dernier rang des *tenanciers*, les personnes qui possèdent les fonds à charge de faire les *vils services;* ailleurs il est dit, *les villains services*, ce qui ne signifie pas les *services* honteux, mais les travaux de la culture des terres; il n'y a certes rien là qui caractérise la servitude de l'homme attaché à la glèbe, de l'esclave incorporé avec un fonds et le labourant pour un autre : encore le Coutumier dit-il que ce genre de *tenure*, appelé *bordage*, du mot *borde*, qui signifie maison, petite ferme, métairie, n'existait que dans *aucunes parties* de la Normandie. Enfin ce *bordage* n'était pas un esclavage, parce que le Coutumier n'observerait pas qu'à l'égard de ces terrains il n'était pas dû d'*hommage*, qu'il n'était dû que le service stipulé.

La servitude de la glèbe et l'esclavage personnel n'existaient donc plus dans notre province au XIIIe siècle, ou, s'ils y existaient, c'étaient des exceptions rares, des restes isolés d'un ancien ordre de choses que le temps avait détruit, tandis que les *serfs* et les *villains* couvraient encore l'Angleterre, la France et l'Europe entière.

L'une et l'autre de ces conditions avaient cependant existé précédemment, sous les ducs souverains de la Normandie, et il était difficile qu'il en fût autrement, puisque Rollon et ses compagnons, en s'établissant dans une des provinces du royaume de France, y avaient trouvé l'esclavage établi, et qu'ils partaient eux-mêmes de contrées où il existait également. On doit voir un exemple de la servitude personnelle

dans cette charte du duc Richard le Bon, conservée à l'abbaye de Fécamp, et éditée par dom Martenne (1), où nous voyons que le duc, en assignant le douaire de son épouse Judith, sur une centaine de domaines situés dans le Cotentin, lui fait concession, à titre de propriétaire, *concedo tibi jure proprio*, de cinq cents personnes des deux sexes, prises parmi les gens de sa maison, pour être au service de ladite épouse. C'est le seul témoignage que nous ayons rencontré de l'esclavage personnel sous l'empire de nos ducs, et encore ce passage n'est-il pas absolument décisif; car enfin ce prince aurait pu céder à sa femme cinq cents personnes de sa maison, sans qu'il résultât nécessairement de cette donation que ces cinq cents personnes fussent des esclaves forcés d'obéir, et auxquels il était interdit d'offrir leurs services à d'autres maîtres.

Quant à la condition des *villains*, attachés à la culture des terres, il est impossible de ne pas reconnaître, en lisant les nombreuses chartes de ces temps-là, insérées dans la *Gallia Christiana*, partie de la Normandie, qu'il y avait alors des hommes attachés à certains domaines, qui en faisaient une partie intégrante, au point qu'on les énonçait formellement dans les cessions de ces domaines.

Ainsi, dans les donations faites au couvent des religieuses de Montivilliers, près Rouen, par les ducs Richard III, Robert le Magnifique et Guillaume le Bâtard, on voit le don d'un certain nombre d'hôtes ou habitants des domaines, *hospites*, ou de *bordiers*, *bordarios*, attachés aux biens donnés; nous en avons compté en tout cent douze.

Ainsi, dans la charte de fondation de l'abbaye de Lessai, en 1056, au diocèse de Coutances, on remarque, entre autres concessions, celle d'une terre avec le *vavasseur* qui l'occupe, un jardin et le jardinier, *hortolanum*, la terre de trois valets dans le *Bautois*, *terram trium famulorum*.

(1) Thesaurus anecdotarum, t. 1, p. 122.

Une charte du duc Robert, en 1006, donne au monastère de Fécamp *la troisième partie des hôtes appelés colons, avec la terre labourable qui regarde cette troisième partie, quæ ad ipsam tertiam partem pertinet.*

On rencontre de même très-souvent dans cette précieuse collection de chartes, dont un grand nombre a disparu, une église donnée avec le sacristain, ou le prêtre qui la dessert, des pêcheries avec les pêcheurs, des bergeries avec les bergers, des vacheries avec les vachers.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de Sigy, au diocèse de Rouen, en 1052, le fondateur, nommé Hugues, donne, entre autres choses, un manoir et dix charretiers, un pêcheur avec sa terre, les terres de tel et tel, dénommés par leur nom de baptême : dans ce dernier cas, ce n'est plus l'homme qui est donné, c'est la terre qui est l'objet direct de la donation; évidemment, les dix charretiers, ou valets de harnois, et le pêcheur, étaient des *villains* annexés à la terre, et, dans le cas des *terres de tel et tel*, les hommes qui les détenaient étaient libres et les possédaient moyennant les redevances convenues.

On pourrait multiplier les citations de ce genre.

Mais c'est surtout dans les chartes des donations faites aux deux monastères de Saint-Etienne et de la Sainte-Trinité, à Caen, par Guillaume le Bâtard, que nous verrons ressortir le plus nettement les différentes classes d'hommes qui composaient le peuple, c'est-à-dire ce qui n'était ni la noblesse guerrière, ni le clergé occupé du service de Dieu.

En l'année 1077, le duc Guillaume donne au monastère de Saint-Etienne des propriétés rurales, au nombre desquelles figurent les villages de *Cabourg* et *Allemagne, avec les colons et les hommes conditionnaires ou libres, cum colonis et conditionaris seu liberis hominibus;* dans deux de ces propriétés, il cède ceux des hommes *qui ne tiennent point une terre*

franche, *qui francam terram non tenent ;* il les cède, disons-nous, pour le service du monastère, excepté toutefois qu'il se réserve leur service à la guerre, dans le cas où les frontières de la Normandie seraient attaquées par l'ennemi.

On voit, dans la même charte, *un hôte donné avec sa terre*, *hospitem unum cum terrâ suâ*. Les hôtes, colons, villains, étaient une même classe.

Dans la charte en faveur de l'abbaye de la Sainte-Trinité, le duc et la duchesse donnent, entre autres choses, *la terre de deux hommes libres ;* dans un autre endroit encore, *la terre de deux hommes libres ;* ailleurs, *un paysan*, *rusticum cum terrâ suâ*. Dans les deux premiers cas, c'est la terre qui est l'objet de la donation ; dans le troisième, c'est le paysan lui-même.

Il y avait donc alors, en Normandie, des hommes *francs* et des hommes qu'on pouvait donner ou vendre. Qu'étaient les hommes *conditionnaires* dont parle le duc ? La définition en est donnée bien clairement par Littleton, ou plutôt dans le traité anglo-normand édité par lui (1), où nous voyons que, parmi les tenures libres, figurait d'abord le *fief simple*, qui consistait dans la cession d'un fonds à quelqu'un pour lui et ses héritiers, moyennant le prix librement convenu entre le vendeur et l'acheteur ; venait ensuite le *fief conditionnaire*, qui n'était que viager ou transmissible seulement à telle ou telle classe d'héritiers, ou réversible au vendeur dans tel ou tel cas. S'il y avait le moindre doute sur le sens de ce mot *conditionnaire*, il serait levé par ce passage du vieux Coutumier, au chapitre des *eschéances* :

« Eschéance par condition vient quand fief en est vendu » ou baillé par telle manière que quand cil prend sera sa mort, » il reviendra à cil qui le baille, ou à aultre, si comme la con-

(1) Chapitres de *fée simple*, de *fée tail*, *tenure à terme de vie*, *tenure à terme d'ans*.

» dition est faicte entre cil qui le baille et cil qui le prend.
» Ce sont les coustumes qui anciennement ont esté gardées
» en Normandie. »

Les terres en *franc-aleu*, c'est-à-dire celles qui n'étaient *tenues* de personne, pas même du duc lui-même, étaient très-nombreuses en Normandie.

Ainsi la classe des possesseurs de *francs-aleux*, celle des fieffataires *simples* et celle des fieffataires *conditionnaires*, formaient en Normandie, dans le moyen-âge, une partie du peuple importante; c'est du milieu d'elle que le baillif, chargé de l'administration de la justice, tirait communément ses jurés. Nous reviendrons sur ce point.

Le silence absolu du Coutumier normand du XIIIe siècle sur les *serfs* et les *villains*, lorsque les auteurs de droit qui ont écrit en Angletere, à la même époque, traitent avec soin de ces classes de personnes, porte à penser que s'il y avait eu en Normandie, sous l'empire de ses derniers ducs, des paysans attachés à ses domaines et des esclaves faisant partie du mobilier de leurs maîtres, cet état de choses avait cessé d'exister dans le XIIIe siècle, et même longtemps auparavant, parce que le rédacteur du Coutumier a soin fréquemment d'avertir qu'il a recueilli les anciennes lois et les anciens usages de sa patrie, et de noter les changements y apportés depuis la réunion de la Normandie à la France.

C'est donc chez les jurisconsultes anglo-normands qui ont écrit en Angleterre, que nous devons chercher ce qu'étaient ces *hôtes*, *colons* ou *villains*. Glanville, ministre de la justice sous Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, traite longuement des esclaves attachés à la personne, et des hommes attachés indissolublement à la culture des fonds (1). On y voit que, quand il y avait procès sur la qualité d'un

(1) Livre V, *de quæstione statûe et de nativis.*

individu, savoir s'il était libre, ou *serf*, ou *villain*, la question était résolue par un jury choisi dans le voisinage, *ad vicinetum erit recurrendum*.

Britton, dont l'ouvrage reçut force de loi par ordonnance d'Edouard IV, consacre un chapitre aux divers genres d'esclavages existant de son temps en Angleterre; il explique comment on devient esclave, comment on acquiert sa liberté, le mode de jugement par un jury de *voisins* des procès qui regardent ces questions (1). Dans un autre chapitre, il développe le principe que le *villain* ne peut acquérir pour lui, que tout ce qu'il achète et tout ce qui lui est donné appartient de plein droit à son maître (2). Incorporé avec le domaine qu'il labourait, il ne faisait siens que les aliments qu'il mangeait et l'air qu'il respirait.

Dans un autre ouvrage composé peu de temps après celui de Britton, et intitulé le *Miroir de Justice*, on voit que le sort des *villains* est amélioré, et que leur état est distingué de celui des *serfs* d'une manière tranchante. Les *serfs* sont, suivant cet ouvrage, ceux dont le sort est absolument à la discrétion du maître, qui ne sont capables de rien acquérir ni de rien perdre, qui ne savent le matin ce qu'on fera d'eux le jour, que le maître peut châtier de toute manière, pourvu qu'il leur laisse la vie et les membres *saufs*. Les *villains*, au contraire, sont quittes de tout, en justifiant qu'ils ont labouré fidèlement, et en remettant à leur maître le revenu de sa terre, déduction faite de leur nourriture et de leur vêtement, ainsi que de ceux de leur famille. On leur permet même des profits, quand le maître a lui-même réglé la somme d'argent, ou la quantité qui lui revient annuellement; le surplus appartient au *villain*. S'il ne peut quitter la terre à laquelle il est attaché, de son côté le maître est obligé de l'y

(1) Chapitre de *naifté*.

(2) Chapitre de *purchas de villain*.

maintenir tant qu'il cultive honnêtement. Enfin, il est réputé propriétaire des animaux et des ustensiles qui lui servent pour ses travaux aratoires (1).

Nous le répétons, lors de la rédaction du Coutumier normand du XIIIe siècle, il ne devait plus exister de *serfs* ou de *villains* en Normandie, puisque ce recueil de la législation contemporaine n'en dit pas un mot, et cet état de choses durait depuis longtemps, selon toutes les apparences, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

Avant que de quitter cette espèce de tableau de l'état des porsonnes en Normandie dans le moyen-âge, observons l'immense différence entre la condition des *villains* et l'esclavage tel qu'il existait chez les Romains et les Grecs, ou l'esclavage des noirs, tel que l'ont fait plus tard des nations policées et chrétiennes. Il ne faut pas sans doute, comme un savant magistrat, le président Bouhier (2), voir dans le sort des *villains* la vraie et suprême félicité de l'agriculteur, et leur appliquer ce vers de Virgile :

O fortunatos nimiùm sua si bona norint.

La manie du paradoxe a pu seule inspirer cet enthousiasme apologétique. La dignité de l'homme ne permet pas de préférer à une liberté, même indigente et inquiète, la nonchalance, l'insouciance, la paresse d'un homme attaché irrévocablement à un fonds, et ne faisant qu'un tout avec cet immeuble. Cependant cette vie d'un laboureur inamovible, d'un berger inamovible, d'un pêcheur inamovible, dont les emplois et ceux de leurs familles étaient fixés à jamais, qui, naturellement et avant tout, prenaient leur nourriture et leur vêtement sur les produits de leur *villenage ;* cette vie, pour des gens que dévorait rarement le désir du changement, ne

(1) The Myrror of Justice, chap. de *Naister*.

(2) Ancien Répertoire de jurisprudence, au mot *mainmorte*.

devait pas être sans douceur. Ils devaient s'attacher singulièrement aux troupeaux, au fleuve, à la terre, objets uniques et immuables de leurs travaux et de leurs soins, sans connaître les amertumes et les tortures de l'ambition. Encore une fois, ne regrettons pas, comme le président Bouhier, cette béatitude des *villains* du moyen-âge ; mais, d'un autre côté, comme il faut dans l'étude de l'histoire s'appliquer à voir les objets tels qu'ils furent, ni plus beaux ni plus laids, nous dirons qu'indubitablement cette condition était préférable à celle des malheureux Africains, que des chrétiens ont cru avoir le droit d'assujétir à un esclavage cent fois plus tyrannique.

COUPPEY (*de Cherbourg*).

JEANNE D'ARC EN POITOU.

Orléans était assiégé par l'armée anglaise, depuis le 12 octobre 1428, et, malgré tout le dévoûment de ses habitants et tout le courage des chevaliers qui s'étaient jetés dans cette place pour la défendre, cette importante cité allait bientôt succomber, et sa soumission allait livrer aux ennemis de la France les dernières provinces restées fidèles à la cause nationale.

Charles VII, accablé, errait de ville en ville, et la cour et le parlement, n'ayant plus d'espérances, se disposaient à fuir, lorsque, vers la fin de février 1429, une jeune fille de Domremy, en Lorraine, nommée Jeanne d'Arc, après avoir fait, en onze jours, cent cinquante lieues au milieu de tous les périls et de tous les obstacles, se présenta à Chinon où se trouvait le roi, et lui déclara qu'elle avait reçu du ciel la mission de faire lever le siége d'Orléans, et de le conduire à Reims, pour l'y faire sacrer et couronner.

L'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, et les circonstances de ses premières entrevues avec le roi, frappèrent bientôt tous les esprits. L'état déplorable dans lequel se trouvaient les affaires de la France, disposait sans doute à accueillir les promesses séduisantes de la jeune vierge de Domremy, et Charles VII, malgré l'avis de quelques seigneurs, qui voulaient qu'on la renvoyât sans l'entendre, la reçut avec un bienveillant intérêt et ordonna une enquête à son sujet; il fut décidé que les épreuves auxquelles elle serait soumise auraient lieu dans la capitale du Poitou, qui était alors la ca-

pitale du royaume, et où étaient la cour du parlement et plusieurs notables clercs de théologie, tant séculiers que réguliers.

Le roi se rendit lui-même à Poitiers, pour donner plus de solennité aux examens qu'il avait prescrits, et pour en connaître plus promptement les résultats. « *Je sais bien que* » *j'aurai fort affaire à Poitiers*, disait Jeanne d'Arc, en » chevauchant vers cette ville, *mais Messire* (*Dieu*) *m'aidera.* » *Or*, *allons-y donc*, *de par Dieu.* »

Arrivée à Poitiers, Jeanne d'Arc fut logée au coin de la rue Saint-Etienne et de la rue du Petit-Maure, *dans l'hôtel de la Rose*, appartenant à maître Jean Rabateau, qui avait épousé une bonne femme à laquelle on la donna en garde. Elle était toujours en habit d'homme, et n'en voulait point prendre d'autres.

Le roi réunit un grand nombre de théologiens, de juristes et de gens experts, pour questionner la jeune villageoise.

Lorsque l'assemblée des théologiens, présidée par l'archevêque de Reims, et composée des prélats et des ecclésiastiques les plus distingués, entra dans la salle où se trouvait Jeanne d'Arc, elle ne parut point intimidée par cette imposante réunion; elle alla s'asseoir avec assurance au bout d'un banc, et demanda aux prélats ce qu'ils voulaient. On lui parla avec bienveillance et douceur, mais chacun lui exposa longuement les motifs qu'on pouvait avoir de ne pas ajouter foi à ses promesses. « Elle fit aux prélats, dit un chroniqueur, des » réponses dont ils furent grandement ébahis; savoir comme » une si simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi prudem- » ment répondre. »

Un docteur en théologie, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, lui dit : « Jeanne, vous demandez des gens d'armes, et vous » dites que c'est le plaisir de Dieu que les Anglois s'en aillent » en leur pays; si cela est, il ne faut point de gens d'armes;

» car le seul plaisir de Dieu peut les détruire. » Jeanne répliqua : « *Les gens d'armes que je demande batailleront, et* » *Dieu donnera la victoire.* »

Un carme, docteur en théologie, lui fit observer que la sainte Écriture défendait d'ajouter foi à ses paroles, si elle ne donnait pas des signes certains de sa mission. « *Ce n'est pas* » *à Poitiers que je suis envoyée*, dit-elle, *pour donner des* » *signes ; mais conduisez-moi à Orléans avec si peu* » *d'hommes d'armes que vous voudrez, et je vous montrerai* » *des signes pour me croire. Le signe que je dois donner,* » *c'est de faire lever le siége d'Orléans. Venez-y, et vous* » *verrez.* »

Le frère Séguin, docteur limousin, qu'une chronique appelle *bien aigre homme*, lui ayant demandé quel idiome parlaient les voix qui lui avaient ordonné de délivrer Orléans, elle répondit avec vivacité : « *Meilleur que le vôtre.* »

On lui fit plusieurs citations des auteurs sacrés, pour lui contester sa mission ; elle se contenta de répondre : « *Je ne* » *sais ne A ne B, mais je viens de la part du Roi du ciel pour* » *faire lever le siége d'Orléans et conduire le roi à Reims. Il* » *y a au livre de Messire (Dieu) plus que ès vôtres.* »

L'assemblée, après plusieurs séances, déclara sans contradiction que le roi devait ajouter foi aux promesses de cette jeune fille, et essayer d'exécuter ce qu'elle conseillait.

Jeanne d'Arc subit également un interrogatoire devant le parlement. On croit que cette cour, dont on n'a pas conservé la décision, lui fut moins favorable que les théologiens, et quelques historiens prétendent même que *le parlement n'estoit d'avis qu'on s'arrestât à ce qu'elle disoit, estimant n'estre que pure folie.* Ce qu'il y a de certain, c'est que Regnault de Chartres, archevêque de Paris et chancelier de France, et plusieurs autres conseillers du roi, persistèrent à regarder Jeanne comme une folle.

Les dames, les *damoiselles* et les bourgeois de Poitiers allèrent aussi visiter Jeanne d'Arc; quelques-unes lui ayant demandé, un jour, pourquoi elle ne portait pas les habits de son sexe: « *Je crois bien*, répondit-elle, *qu'il vous semble » étrange et non sans excuse; mais il faut pour ce que je me » dois armer et servir le gentil dauphin en armes, que je » prenne les habillements propices et nécessaires à cela; et » aussi, quand je serai entre les hommes, estant en habit » d'homme, ils n'auront pas concupiscence charnelle de moi, » et me semble qu'en cet état, je conserverai mieux ma virginité » de pensée et de fait.* »

Un homme notable de la ville lui dit un jour: « Jeanne, on » veut que vous essayiez de mettre des vivres dedans Orléans; » mais il me semble que ce sera forte chose à cause des bas- » tilles qui sont devant, et des Anglois qui sont forts et » puissants.

» *Eh! mon Dieu*, dit-elle, *nous mettrons les vivres dedans » Orléans à notre aise, et les Anglois ne feront pas semblant » de l'empêcher.* »

Dès son arrivée à Poitiers, Jeanne d'Arc était devenue l'objet de toutes les préoccupations de la cour et du peuple. La plupart de ceux qui avaient pu la voir et l'entendre étaient restés ses partisans et ses admirateurs; elle leur a fait partager, par la simplicité et l'éloquence de son langage, l'énergie de sa conviction et l'ardeur qui l'animait. L'enthousiasme qui se manifestait de tous côtés pour elle, étouffa bientôt l'opposition que montraient à son égard quelques membres du parlement.

Jeanne d'Arc était belle; elle avait une taille fine, noble et élevée, un très-beau sein, des yeux noirs pleins de feu, et une physionomie remarquable par un mélange de candeur et de fierté. Elle montait à cheval avec une grâce parfaite, et maniait la lance avec l'adresse et l'assurance d'un vieux soldat.

Les gens de l'*hôtel de la Rose* disaient qu'elle passait la plus grande partie de ses nuits et de ses jours dans les prières, et l'église voisine de Notre-Dame la voyait souvent communier et implorer le secours de la vierge Marie pour le salut de la monarchie française. La sainteté de sa vie acheva rapidement de lui concilier le respect et l'affection de tout le monde. Déjà la renommée avait porté son nom dans les provinces les plus éloignées ; des députés étaient venus d'Orléans pour vérifier ce qu'on disait de cette fille extraordinaire, et ils étaient repartis pleins d'enthousiasme et de joie ; les Anglais commençaient eux-mêmes à s'inquiéter de voir leurs ennemis, qu'ils croyaient abattus, reprendre courage à la voix de cette femme, dont ils ne pouvaient pas s'expliquer l'étrange influence. Des prédictions se répandaient de tous côtés que la France devait être sauvée par une vierge des marches de la Lorraine, et ces bruits, répétés de ville en ville et de village en village, frappaient les imaginations toujours disposées, dans ces temps de malheur et d'ignorance, à croire à des événements surnaturels. Des agents, qui avaient été envoyés à Domremy, pour recueillir des renseignements sur Jeanne d'Arc, en étaient revenus avec l'opinion la plus favorable, et racontaient sur elle les choses les plus merveilleuses. On prétendait que, dès sa plus tendre enfance, sa vie avait été toute de piété et de dévoûment, et que l'archange Gabriel, accompagné d'un grand nombre d'anges, lui avait apparu lorsqu'elle gardait les troupeaux de son père ; on disait que Ste Catherine et Ste Marguerite l'avaient souvent visitée, et lui avaient ordonné de faire lever le siége d'Orléans et de délivrer le roi de ses ennemis.

Plusieurs prélats, qui ne se trouvaient pas alors à Poitiers, avaient été consultés par écrit, et ils avaient répondu que Jeanne était la jeune fille annoncée par les prophéties.

Cependant, un doute terrible restait encore à éclaircir :

on considérait Jeanne d'Arc comme inspirée, mais elle pouvait l'être par l'enfer. On croyait alors à l'intervention fréquente du diable dans les affaires de ce monde, et on lui attribuait la plupart des événements dont les causes étaient inconnues; mais, d'après l'opinion du temps, l'alliance avec le démon, qui supposait un culte affreux, ne pouvait pas être conclue par une vierge. On résolut donc de vérifier si Jeanne d'Arc était vierge, comme elle le prétendait (1). La reine de Sicile, Iolande d'Aragon, mère de la reine de France, fut chargée d'examiner la pucelle, et elle procéda à cet examen en présence des dames de Gaucourt et de Trèves. Il fut constaté que *Jeanne étoit vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparoissoit aucune corruption ou violence, et qu'elle n'avoit pas les infirmités périodiques attachées à son sexe.*

Alors tous les soupçons s'évanouirent, et toutes les incertitudes cessèrent. Le vœu général fut de charger la pucelle de conduire un convoi à Orléans. Le roi lui donna l'état de maison d'un général d'armée; le chevalier Jean d'Aulon fut placé près d'elle en qualité d'écuyer, et Raymond et Louis de Comtes furent ses deux pages. Deux hérauts d'armes furent attachés à sa personne, et elle choisit pour son aumônier le lecteur d'un couvent de Tours. On lui fit faire une armure complète, un étendard dont elle désigna elle-même la forme, et elle envoya chercher une épée qui se trouvait ensevelie derrière l'autel de Ste-Catherine de Fierbois, et qui fut découverte dans l'endroit même qu'elle avait désigné (2).

« Jeanne d'Arc, disent les chroniques, fut armée et montée » à Poitiers; puis elle partit chevauchant; elle portoit aussi

(1) Froissard prétend que ces sortes d'examens n'avaient rien d'étrange, et qu'on y soumettait fréquemment les jeunes filles destinées au mariage, pour s'assurer si elles étaient formées.

(2) Voir, dans la 1re série de ce Recueil, t. IV, p. 302, une indication qui doit porter à croire que l'épée prise par Jeanne d'Arc à Fierbois était celle du maréchal Boucicault. D. L. F.

» gentiment son harnois que si elle n'eût fait autre chose de
» sa vie, dont plusieurs s'émerveilloient. L'armée, qui la
» voyoit si fière et si intrépide, la prenoit pour un cavalier
» descendu du ciel. »

La joie et l'espérance étaient dans tous les cœurs.

Lorsque Jeanne d'Arc quitta Poitiers, elle se servit, pour monter à cheval, d'une pierre noire placée alors comme borne au coin des rues St-Etienne et du Petit-Maure, et ce fut de là qu'elle s'élança légèrement sur son palefroi, impatiente de l'avenir, pour aller délivrer Orléans et faire sacrer le roi à Reims (1). Elle était entourée des plus nobles chevaliers, fiers de marcher sous ses ordres.

Ce fut ainsi que s'organisa, dans la capitale du Poitou, cette énergique résistance aux triomphes de l'Angleterre, qui sauva la France du joug de l'étranger, et qui, suivant l'expression de l'historien anglais Hume, produisit l'une des plus étonnantes révolutions qui aient jamais confondu les vains projets des hommes! Ce fut ainsi que commença, à Poitiers, le drame extraordinaire qui devait finir par le bûcher de Rouen (2)!

H. DE SAINTE-HERMINE.

(1) Ce monument historique avait été respecté jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut brisé par des ouvriers qui réparaient cette partie des rues de Poitiers. Quelques morceaux de cette pierre, que le peuple désignait encore, par tradition, comme ayant servi *d'avantage* à Jeanne d'Arc, furent recueillis et déposés à la bibliothèque publique, par les soins de MM. de la Fontenelle et Gibault.

(2) Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur Jeanne d'Arc, on doit regretter que la ville de Poitiers ne possède aucun monument rappelant le séjour de la *Pucelle* dans ses murs, ainsi que les événements qui y ont préparé la délivrance du sol français.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DES FLAMANDS DU HAUT-PONT ET DE LYZEL. — ILES FLOTTANTES. — PORTUS ITIUS. — HISTOIRE DES ABBAYES DE WATTEN ET DE CLAIRMARAIS, etc., par M. H. Piers; in-8°, St-Omer. Lemaire, 1836.

Dans ce nouvel ouvrage de M. Piers (1), à la plume féconde, je m'arrêterai, en commençant, à la note sur le *Portus Itius*. L'auteur rappelle d'abord que le savant M. Le Ver, un autre des collaborateurs à ce Recueil, demanda, au congrès de Poitiers, séance du 15 septembre 1834, le renvoi au congrès de 1835 d'une proposition relative à la détermination du lieu où César s'embarqua pour aller soumettre la Grande-Bretagne à ses armes, en réduisant la question à deux localités, Wissant et Boulogne. Mais le congrès, sur ma demande, décida que la question serait posée d'une manière générale, et cette question, reportée (2) au congrès de Douai, ne reçut point de solution. L'auteur rapporte que, bien antérieurement, M. Le Ver ayant communiqué à dom Brial, dans les dernières années de la vie de ce laborieux bénédictin, le projet qu'il avait conçu de proposer à l'académie des inscriptions et belles-lettres de faire les frais d'une médaille d'or de 1,200 fr., pour le meilleur mémoire qui fixerait le *Portus Itius*, soit à Boulogne, soit à Wissant, en aurait reçu cette réponse laconique : « C'est déjà » jugé par Danville, qui le place à Wissant. » Cependant les avis sont encore partagés, et, à ce sujet, M. Piers cite les autorités qui se sont prononcées pour l'une ou pour l'autre de ces localités.

Les détails anglo-français sont peu nombreux dans ce vo-

(1) On a rendu compte, dans la 1re série de ce Recueil, de plusieurs autres publications de M. Piers, et on en a donné en original.

(2) Elle fut formulée en ces termes : « La seconde session du congrès propose à la troisième session de rechercher et même de fixer, s'il est possible, la position du *Portus Iccius*. »

lume (1), et j'indiquerai un fait, non d'après M. Piers lui-même, mais d'après Meyer, traduit par un écrivain de la localité (2).

« A l'an 1406, dans le temps que Jean, duc de Bourgogne, gouvernait le pays des Morins, il arriva qu'un jour, veille de St-Martin, les Anglais, ayant fait des sorties de Calais et autres places voisines, firent irruption dans les frontières d'Artois, ravagèrent les faubourgs de St-Omer, prirent les plus riches habitants qu'ils emmenèrent prisonniers à Guisnes, et ensuite se jetèrent dans le couvent des pères dominicains, pour le piller; mais le supérieur, qui était homme prudent, alla à leur rencontre, et fit si bien par ses prières, qu'il toucha le cœur des soldats, en sorte qu'ils ne causèrent aucuns désordres. C'est pourquoi ce sage supérieur, les voyant si modérés, les reçut gracieusement dans la maison, leur présenta largement à boire et à manger; et, de plus, comme le susdit comte Jean avait envoyé peu auparavant deux muids de vin au couvent, il les leur abandonna pour leur faire passer joyeusement la St-Martin, ce qu'ils ne manquèrent pas d'exécuter. Mais, quatre jours après cette fête, étant retirés, en reconnaissance de ce vin qu'on leur avait présenté si libéralement, ils envoyèrent au couvent douze nobles d'Angleterre, qu'on appelait autrement nobles à la rose, pesant cinq sterling à huit florins seize patards (ce qui montait à la somme de 131 liv. 19 sous 3 deniers de notre monnaie de France). Enfin, les soldats, touchés de l'affabilité et des prières du bon prélat qui les avait si bien régalés, épargnèrent le village de Bosselart (M. Piers croit que c'est St-Martin-au-Laert) qu'ils avaient résolu de réduire en cendre. »

C'était, on le voit, un assaut de *gracieuseté* entre les moines et les soldats anglais. Mais ceux-ci, d'après M. Piers, ravagèrent et incendièrent les faubourgs de St-Omer, commirent des dégâts pour 7,566 écus, de compte fait, et emmenèrent prisonniers les Hautponnais notables et les plus riches habitants de la rue Boulésienne, qu'ils conduisirent prisonniers à Guisnes, d'où ils ne purent partir, à ce qu'il paraît, qu'en payant de fortes rançons.

De plus, après la levée du siége de Calais, par Philippe le Bon,

(1) J'en excepte l'article intitulé : *Destruction des mémoires de Jacques II, à St-Momelin*, que ce recueil donnera avec des additions de l'auteur.

(2) Turpin, Ms. n° 780.

en 1436, un parti anglais, aux ordres du duc de Glocester, vint ravager les faubourgs de St-Omer, sans oser attaquer la place.

L'*histoire de Watten* n'offrira pas une abondante moisson à notre recueil. La question du *Portus Itius* y revient encore au début, car M. Piers s'exprime ainsi : « Autrefois, la mer venait battre le mont de Watten, dont le noyau est de sable et de gravier, et d'où l'on découvre l'Angleterre dans un temps calme et serein ; Ptolémée l'appelait *Itium promontorium*, et alors cette colline était du petit nombre de celles qui s'élevaient au dessus des eaux, dans notre territoire. »

Il paraît qu'en 1436, Jean de Croï présida, dans cette localité, bon nombre de capitaines bourguignons réunis pour aviser à une expédition dans le Calaisis, possédé encore par les Anglais. Cette expédition n'eut point un résultat heureux.

Les jésuites anglais furent placés à l'abbaye de Watten, le 8 août 1611, et ils rebâtirent ce monastère, dans lequel ils établirent leur noviciat. Alors tous les environs se peuplèrent tellement de catholiques anglais, que Jacques Ier, roi d'Angleterre, en prit de l'ombrage ; il crut que de ce point, qu'on dit être la vraie clef de la Flandre, sur une montagne et entre des bois, on pourrait aisément organiser des entreprises secrètes contre lui et ses possessions. Ce monarque réclama donc, et avec tant d'instance, auprès du gouverneur des Pays-Bas, que des jésuites wallons vinrent remplacer momentanément les jésuites anglais. Mais ceux-ci ne tardèrent pas à revenir à Watten, d'où ils se retirèrent, le 16 juillet 1667, à St-Omer, pour éviter les inconvénients de la guerre. Après l'expulsion des jésuites, les prêtres de la mission anglaise s'établirent à Watten, seulement pour peu de temps. Cette possession presque continue de Watten fit réclamer, plus tard, cet établissement par les administrateurs du collége anglais de St-Omer ; néanmoins ce collége succomba, quoique sa réclamation fût considérée comme fondée par beaucoup d'hommes éclairés.

Lors de la campagne de 1710, un corps de troupes françaises campa à Watten, pour y surveiller les opérations des Anglais, et, en 1735, après la démolition des fortifications de Dunkerque, on sentit le besoin de rétablir les fortifications de Watten, afin de résister aux Anglais, en cas de nouvelle guerre ; on commença même, sans les finir, à ce qu'on croit, des travaux, par suite desquels on aurait supprimé le couvent des jésuites anglais. Le 10 septembre 1742, le maréchal de Noailles vint visiter cette lo-

calité, dans la crainte, suivant M. Piers, d'une invasion des Anglais.

La *description des Iles Flottantes*, sujet curieux, n'entre pas dans ma spécialité. *L'histoire de l'abbaye de Clairmarais* fait connaître qu'Étienne, roi d'Angleterre, et Mathilde de Boulogne, son épouse, avaient construit, dans les bois de Muncq-Meurlet, des bâtiments considérables, pour y placer les religieux du monastère dont il est question; mais que ceux-ci refusèrent toute amélioration temporelle, pour ne pas abandonner le séjour où ils s'étaient consacrés au Seigneur. Quant au château de Rihoult, il est à noter que Robert d'Artois s'en empara en 1339, sans pouvoir le garder, et que, quelques années après, les Flamands le démolirent, parce qu'ils voulaient aider les Anglais dans le siége de Calais que ceux-ci avaient entrepris. « Les Anglais, continue M. Piers, ne furent pas étrangers aux événements historiques de Clairmarais. On y a montré longtemps le *Mont-aux-Anglais*. »

En bref, ce livre contient des renseignements curieux et mérite d'être lu, comme tout ce qui sort de la plume de l'ancien bibliothécaire de St-Omer. D. L. F.

ANALECTES HISTORIQUES, ou Documents inédits pour servir à l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur Leglay. In-8°. Lille et Paris, Techener, 1838.

Cette publication de M. Leglay est, comme tout ce qu'il a livré à la presse, digne de fixer l'attention. Les pièces inédites qu'il a fait connaître sont curieuses, et rentrent bien dans le cadre qu'il s'est tracé, de même qu'elles tendent vers le but qu'il s'est proposé. En effet, il a voulu instruire et intéresser; car « ce public, dit-il, que déjà préoccupent tant d'affaires, et que tant de livres embarrassent, nous a imposé, à nous autres compilateurs, outre l'obligation d'explorer et de découvrir, celle de choisir et de mettre à part ce qui, dans nos investigations, est de nature à lui plaire. »

Pour l'histoire de la sculpture, au XVe siècle, il y a de curieuses indications, dans les lettres de Jean Lemaître et de Michel Colombe; il existe des détails assez piquants sur les relations des auteurs et des imprimeurs, au commencement du XVIIIe siècle, ainsi que sur certaines publications, dans la correspondance de

Le Duchat; on connaît à fond ce qu'était Mallebranche, par le P. André, jésuite; que de données sur les travaux scientifiques des Bénédictins et de ceux qui marchaient sur leurs traces, dans les dépêches de Secousse, de Brequigny et du ministre Bertin! et enfin, une lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en Angleterre, pour lui annoncer la prise de François Ier à la bataille de Pavie, est d'un haut intérêt, et aurait bien mérité d'être citée, comme le dit l'auteur, dans l'*Histoire de la captivité* de ce prince, que l'on doit à la plume de M. Rey.

Ce qui a trait à la spécialité de ce recueil consiste dans un *Inventaire chronologique de la correspondance de Henri VIII, roi d'Angleterre, avec Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas;* mais nous n'entrerons dans aucun détail à ce sujet, parce que l'auteur a promis d'enrichir notre publication de la *Diplomatique anglo-française* (1), extraite des archives de Flandre, à laquelle il travaille avec son fils, M. Edward Le Glay, jeune homme tout-à-fait digne de marcher sur les traces de son père. D. L. F.

Monnaies françaises inédites de M. Dassy, décrites par M. A. de Longpérier. In-8°, 1840. Meaux et Paris, Techener.

Ceux qui s'occupent de numismatique savent que la collection de médailles françaises, formée à Meaux, par M. Dassy, est une des plus curieuses de toutes celles qui existent. M. de Longpérier n'a pas entrepris de décrire toute cette collection, mais il a seulement voulu en faire connaître quelques raretés.

Pour la spécialité de ce recueil, je ne trouve qu'une pièce à citer, c'est le n° 65 † Edvaro comes, croix cantonnée de quatre besants. — Au revers, † Abbats ville, barre fleurdelisée; au dessus et au dessous, deux croissants et un annelet, *denier d'argent.*

Cette monnaie est d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, qui devint, à la mort de la reine de Castille, mère d'Éléonore sa femme, comte de Ponthieu et de Montreuil.

Je puis pourtant aussi m'arrêter un instant sur la pièce n° 25, qui est de Jean le Bon, duc de Bourgogne et de Flandre, parce que cette pièce imite le noble à *la rose d'or* d'Angleterre. Or l'au-

(1) Le commencement de ce travail est déjà parvenu au bureau de la *Revue Anglo-française.*

teur fait remarquer que ces monnaies avaient été fabriquées en Flandre, pour faciliter le commerce avec l'Angleterre.

Enfin, sur la pièce n° 16 de Gaston, seigneur de Béarn, sur laquelle on lit *honor*, M. de Longpérier rappelle des éclaircissements de M. de Crazannes sur ce mot, et que M. Duby, d'après Ducange, établit que le mot *honor* signifie un château. « J'ajouterai, dit l'auteur, que ce mot a encore actuellement la même valeur en Angleterre. » D. L. F.

ETRENNES VENDÉENNES POUR 1840, in-8°. Fontenay, Nairière-Fontaine.

Ce petit volume contient, dans la division intitulée : *Archives curieuses de Fontenay-le-Comte*, la relation de la défense de cette ville, par la dame de Harpedane, femme du gouverneur de cette ville pour les Anglais, à l'encontre de l'armée du connétable du Guesclin. Ce fait d'armes est indiqué comme ayant eu lieu en 1371, et on fait apparaître la noble dame « au haut de la muraille, jeune, belle, et armée de traits capables de soumettre les cœurs les plus endurcis, les plus fiers, et de faire autant d'esclaves qu'elle avait d'ennemis. » Cependant entre elle et le guerrier breton s'établit une conversation qui demeure sans résultat : l'attaque commence, et si elle est vigoureuse, la défense l'égale en énergie. Enfin les assiégés, voyant l'inutilité de leurs efforts, engagent la dame de Harpedane à capituler. Sur la proposition qui lui en est faite, le connétable agit avec générosité, car il accorde à la brave *gouvernante* de Fontenay l'avantage de sortir de la place, et de se retirer à Bordeaux, ou en un autre lieu, à son choix, avec tout ce qu'elle voudrait emmener avec elle. On le voit, il y a dans cet épisode des guerres anglo-françaises en Poitou, et du chevaleresque et de la galanterie. D. L. F.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy.

La bibliothèque de la ville d'Amiens possède un manuscrit in-folio, en vélin, écrit sur deux colonnes, en lettres cursives gothiques du xve siècle, avec majuscules peintes en or et en couleurs, renfermant le premier livre des *Chroniques* de Froissart, c'est-à-dire, commençant aux événements de l'année 1325 et se terminant vers 1377 (1).

On ne trouve d'autre renseignement sur l'origine de ce manuscrit qu'une miniature, placée en tête du volume (2), et qui, outre le portrait de Froissart, représenté écrivant son histoire, contient les armoiries de Jean de Croy, comte de Chimay, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mort à Valenciennes, dans un âge avancé, en 1472 (3). On sait que Froissart, trésorier et chanoine de Chimay, fut enterré dans la collégiale de cette ville, vers 1410; il était bien naturel que les seigneurs

(1) Les amateurs des études historiques sentiront toute l'importance de la découverte du docteur Rigollot. Cette version est le *Froissart français*, on peut le dire; tandis que les textes connus jusqu'ici sont le *Froissart anglais*. En effet, le travail du chroniqueur de Valenciennes, tel qu'on l'a publié en général jusqu'ici et avec ses nombreuses variantes, a été rédigé tout-à-fait dans l'intérêt de l'Angleterre, puissance à laquelle il s'était attaché en dernier lieu. Au lieu de cela, le manuscrit d'Amiens est la version primitive, bien plus favorable à la France, dont Froissart n'avait pas encore abandonné la cause. D. L. F.

(2) Cette miniature, que nous avons fait lithographier, se trouve dans les planches de l'*Essai sur l'histoire de l'art en Picardie*, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

(3) Ce seigneur n'est pas étranger à l'histoire de Picardie; en 1422, il prit possession de la ville de St-Riquier, au nom du duc de Bourgogne; en 1438, il assiégea le Crotoy, dont les Anglais étaient maîtres.

d'une ville qui regardait Froissart comme un de ses enfants, possédassent l'ouvrage si remarquable et si instructif de ce célèbre historien.

Une mutilation faite, à dessein sans doute, à la souscription du dernier feuillet, nous laisse ignorer si, quand il a été écrit, il était censé complet; nous ignorons également de quelle manière il est arrivé à la bibliothèque d'Amiens.

Depuis longtemps on savait que les divers manuscrits de Froissart étaient plus ou moins corrects; qu'ils offraient certaines variantes attribuées aux copistes, qui, tantôt dans un intérêt de localité, donnaient tout au long certains récits, et en abrégeaient d'autres qui leur déplaisaient ou leur étaient indifférents, tantôt substituaient les mots de leur province à ceux dont l'auteur s'était servi. Ces différences n'étaient pas autrement importantes que celles qu'on rencontre d'ordinaire, lorsqu'on collationne des manuscrits des XIVe et XVe siècles, époque où la langue se transforma, et où chaque copiste s'arrogeait le droit d'épurer le style des écrivains dont il transcrivait les œuvres, et d'y ajouter ce qu'il s'imaginait être propre à les embellir.

Mais, en 1835, M. Buchon, faisant de nouvelles recherches pour l'édition de Froissart qu'il devait donner dans le *Panthéon littéraire*, découvrit à Valenciennes, pays natal de cet historien, un manuscrit d'une toute autre espèce que ceux qui avaient été examinés jusque-là, et dont la rédaction très-différente devait être le fait de Froissart lui-même. M. Buchon inséra, en entier, dans sa publication, le texte de ce manuscrit qui s'arrête à l'année 1340. Il présume qu'il était conforme à l'exemplaire que Froissart, n'étant âgé que de 24 ans, présenta, en 1361, à la reine d'Angleterre Philippe de Hainaut. Le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'étend, avons-nous dit, jusqu'en l'année 1377. Il est par conséquent de beaucoup postérieur à ce voyage d'Angleterre et à la mort de la reine Philippe qui décéda en 1369. Mais il doit être antérieur à l'année 1390, où on sait que Froissart reprit la rédaction générale de son histoire qu'il modifia beaucoup, et à laquelle il imprima un tout autre caractère (1).

(1) Nous ne parlerons pas de notre manuscrit lui-même, mais de l'époque où il a été rédigé. Il a été copié avec beaucoup de scrupule, peut-être sur un manuscrit autographe; on remarque sur le premier feuillet que plusieurs mots sont restés en blanc, probablement parce que le copiste n'avait pu les lire sur les premières pages de l'original, qui auront été plus usées que les

Si on compare notre manuscrit avec celui qui existe à Valenciennes, on y trouve les plus grands rapports; le préambule est le même, à l'exception d'une seule phrase où l'auteur, après s'être nommé, indique qu'il a voyagé pour le perfectionnement de son œuvre; ce dont il ne pouvait parler en 1361. Ainsi, après avoir dit, à peu près comme dans le manuscrit publié par M. Buchon : *On m'appelle sire Jéhan Froissart, prestre net de le ville de Vallenchiennes, qui mout de paine et de travail en euch en pluiseurs mannieures*, il ajoute dans le nôtre : *ainchois que je leuisse compillé ne accompli tant que de le labeur de ma teste et de l'exil de mon corps. Mais touttes coses se font et accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on y a.*

La comparaison de notre manuscrit avec le texte des imprimés nous découvre une différence presque totale de rédaction, dans certains récits très-importants où l'honneur des deux nations, alors rivales, se trouve intéressé : tel, par exemple, que celui de la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346, et qui fut si fatale à la France. Froissart lui-même nous fait connaître, dans son préambule, que, pour les époques où il était enfant, et en général pour tous les faits antérieurs à la bataille de Poitiers, il fit usage d'une chronique rédigée par un chanoine de Liége, nommé Jean le Bel, homme riche et puissant, qui, vivant plutôt en chevalier qu'en ecclésiastique, avait accompagné, en 1327, Jean de Hainaut en Angleterre, et était resté l'ami particulier de ce prince, mort en 1355, auquel il dut beaucoup de renseignements précieux sur les événements dont il avait été le témoin.

Jean de Hainaut, rattaché à la cause française, a dû les raconter sous un jour qui ne pouvait que déplaire aux Anglais. Aussi Froissart, livré aux intérêts de l'Angleterre, présentant son livre à des rois anglais, séjournant tantôt à leur cour, tantôt à Bordeaux, auprès du fameux Prince Noir, arrivé à l'âge mûr, alors que la

autres. L'orthographe en est ancienne, et on y suit les règles exposées, par M. Raynouard, comme propres aux écrits antérieurs au règne de Charles V. La langue, qui a beaucoup d'analogie avec le picard et avec le rouchi ou patois de Valenciennes, paraît n'avoir pas été altérée par les copistes, et être la même que l'auteur parlait dans sa jeunesse, avant que l'habitude de vivre dans les cours étrangères ne la lui eût fait changer contre une façon de parler plus épurée. Il n'a ni titre, ni sommaires, ni rubriques; les chapitres, non numérotés et différents de ceux des imprimés, ne se distinguent que par une grande lettre qui commence la ligne.

candeur de la jeunesse fait place aux préoccupations politiques, prit à tâche, en écrivant de nouveau sa chronique, de changer tout ce qui, dans celle de Jean le Bel, devait contrarier les maîtres auxquels il s'était dévoué. Le grand intérêt de notre manuscrit consiste dans cette différence, et tout porte à penser que les changements faits par Froissart à son premier travail, loin d'être un hommage rendu, après coup, à la vérité, sont au contraire calculés pour l'altérer et pour donner le change à l'opinion, sur des faits d'une grande importance historique. Certes, la naïveté du style de ce célèbre chroniqueur, le charme de son langage, le bonheur de ses expressions, le puissant intérêt qui s'attache à ses récits vivement empreints de la couleur de son siècle, placeront toujours son livre au premier rang ; mais continuera-t-on de le louer lui-même comme un écrivain aussi vrai que naïf? Voilà ce dont il est permis de douter.

Pour mettre à même de l'apprécier, j'extrairai de ce manuscrit plusieurs passages, pris dans cette partie des chroniques où Froissart raconte les ravages que fit l'armée d'Edouard dans le Vimeu, en août 1346, avant de pouvoir traverser la Somme. On y remarquera plusieurs indications qui intéressent notre pays et qui ne se retrouvent plus dans la seconde rédaction. Après avoir cité quelques faits relatifs au passage de la Blanquetaque, je rapporterai en entier le récit de la bataille de Crécy ; je le comparerai, article par article, avec ce qui se trouve dans les imprimés et avec ce que nous apprennent les auteurs contemporains qui ont parlé de cette funeste journée. Je tâcherai d'en éclaircir les circonstances principales, et je chercherai, autant qu'il est possible, à découvrir de quel côté la vérité se rencontre.

Notre manuscrit raconte, ainsi que le font les imprimés, la marche de l'armée anglaise en Picardie ; comment Poix fut brûlé, ainsi que ses deux châteaux ; comment, lorsque Edouard fut à Airaines, il envoya ses maréchaux à la recherche d'un passage sur la Somme. Seulement, au lieu de se borner à dire qu'ils passèrent par *Longpret*, le manuscrit nous apprend qu'après avoir en vain attaqué Long-en-Ponthieu, *ils s'en chevauchierent deviers une autre grosse ville que on clamme Loncg-Pret-sur-Somme, et y a bonnes chanonneries et riche ville et moult de biaux hostelz qui tout furent ars et robés et n'y demeura maison en estant. Mais li pons estoit deffais et ne peurent veoir manierre ne tour comment il fuist refez, et chevauchierent encorres devers Pikegny, etc.* On voit que

le village qu'on appelle aujourd'hui Long-Pré-les-Corps-Saints, avait bien plus d'importance qu'il n'en a maintenant.

Après avoir quitté *Airainne* le matin, *le roi anglès*, dit notre manuscrit, *qui chevaucha parmy le Vismeu, ardant et essillant le pays, fist tant qu'il parvint à Maroel, et ardirent ses gens le ville et assaillirent le castiel et le conquissent d'assault, et le abatirent et rompirent et ossi une abbeie qu'il trouvierent bien garnie en le ville de Maroel, et puis chevauchierent devers Oisemont ardant et essillant le pays tant que les flameskes en volloient en Abbeville.* L'attaque de Mareuil, petit village près d'Abbeville, ne se trouve indiquée que dans ce manuscrit. La *Gallia christiana* fait mention d'une ancienne abbaye qui y avait existé, et qui peut-être ne se releva pas de cet incendie.

Le combat livré devant Oisemont y est décrit avec des circonstances toutes nouvelles et des détails bons à recueillir.

Et tant allerent les Anglès en celle manière qu'il approchierent le ville de Oisemont la où tout le pay de Vimeu estoit assemblés. Quant ces gens qui estoient en Oisemont virent aprocher les Anglès il se traissent hors as camps et se quidierent bien deffendre en contre yaux et les coururent seure asprement et vistement et avoient pour cappitainne 1 bon chevaliers banereth le seigneur de Bouberk, hardi homme, durement la y eut grant hustin et dur et eurent li Anglès si mout fort rencontre et en y eult plusieurs navrés et bléchiés et trop bien se porterent li Franchois mais finablement il furent si dur combatut et tant y sourvint de nouvelles gent sur yaux que il perdirent le place, et les convint partir et rentrer en le ville a grant meschief et y fut li sires de Bouberk et bons chevaliers bien assallans et bien deffendans et fut pris et prisonnier a Monseigneur Jehan Camdos et ossi y furent pris li sires de Bonneu, li sires de Sains, li sires de Lonnill.....? li sires de Saint Pi (1) *et plusieurs autres chevaliers et ecuyers et entra li roys en le ville de Oisemont et se logea ou grant hospital et toutes ses gens en le ville ou environ sus une petite rivière.*

Plus loin, au chapitre 278 de l'imprimé (édition du Panthéon littéraire), on dit, en passant, que les maréchaux anglais firent une escarmouche devant St-Vallery; notre manuscrit raconte plus au long cette affaire. *Che meysme jour que li ville de Oisemont fu prise courut messire Ghodeffroy de Harcourt a tout une cantitet de*

(1) Sempy.

gens darmes et darchiers jusques à Saint Vallery et la eut une grant escarmouche et grant hustin car li ville et li castiau estoit bien pourveus de bonnes gens darmes dont li comtes de Saint-Pol et messire Jean de Hui estoient chiefs et ne peurent li Anglès conquérir et retournerent en arrière. On remarquera encore ici l'attention de citer les seigneurs du parti français qui eurent, dans cette campagne, l'occasion de combattre les Anglais. Si, comme nous le pensons, ce récit est emprunté à la chronique de Jean le Bel, il était naturel qu'on y fît mention d'un seigneur de Hui, puisque cette ville se trouve dans le voisinage de Liége.

On sait combien, pendant son séjour à Oisemont, Edouard était inquiet relativement au passage de la Somme, et dans quelle position critique il se trouvait, ainsi acculé dans le Vimeu. *Ses marescaux*, dit notre manuscrit, *le trouverent moult penssieux comment il porroit passer le riviere de Somme car bien savoit que li roys de Franche le sieawois a tout très grant effort et en fist li roys anglès parler a aucuns chevaliers franchois qu'il tenoit pour prisonniers et leur faisoit promettre grant courtoisie mes que il li volsissent enssigner* 1 *passage pour passer le Somme le quelx devoit y estre en ou pays entre Vismeu et Pontieu. Mais li chevaliers pour leur honneur sescusoient et disoient que nul nen y savoient. Quant le roys anglès qui estoit logies ou grant hospital de Oisemont vit che quil ne porroit atraire aucuns chevaliers franchois dou pays de Pontieu et dailleurs qu'il tenoit pour prisonniers affin que il li voulsissent ensseigner passage pour passer et tout sen host le riviere de Somme et tout sescuzoient pour leur honneur. Il eut li roys anglès autre advis et conseil que il fist venir devant lui gens de menre estat et de le droite nation dou pays de Vismeu que il tenoit pour prisonniers et leur dist enssi se il a chi homme nul qui me voeil enssegnier le passage pour passer le riviere de Somme et toute mon host je le quitteray de se prison et avoecq lui V ou VI de ses compaignons pour l'amour de lui et li donneray C nobles d'Engleterre. La eut* 1 *compaignon que on clamoit Gobin-Agache qui bien cognissoit le passage de le Blanketake, etc.* Le reste du récit est conforme à l'imprimé; notre manuscrit est le seul où on apprenne qu'Edouard se fût précédemment adressé en vain aux chevaliers qui étaient ses prisonniers, et que tous refusèrent de trahir leur pays.

Les auteurs du temps ont parlé d'une manière très-diverse du passage de la Somme par l'armée anglaise. Les uns, comme Villani, disent qu'Edouard la traversa sain et sauf avec toute son

armée, après avoir laissé une partie de ses tentes et les feux allumés là où il avait campé, pour faire croire aux ennemis qu'il n'était pas délogé pendant la nuit; que dès qu'il l'eut traversée, dans la matinée, il alla assaillir une troupe de Français qui devaient lui disputer le passage. Ceux-ci étaient campés dans le voisinage, mais n'avaient pas fait bonne garde, car ils ne croyaient pas qu'il pût passer la Somme. Mis en déroute, ils furent tous tués ou pris, ce qui, en cavaliers et piétons, s'éleva à plusieurs milliers.

Le second continuateur de Nangis dit que Godemar, chevalier bourguignon, qui devait défendre le passage, n'attendit pas les Anglais : *ipsos in littore non expectans, immo cum suis revertens, fugit et recessit.* La Chronique de Flandre ne traite pas mieux Godemar du Fay. Froissart parle autrement de ce baron, qu'il dit être de Normandie; suivant l'imprimé, il réunit devant la Blanquetaque douze mille hommes, avec lesquels il défendit tant qu'il put le passage (1). Dans notre manuscrit, on ne trouve pas quel était le nombre de ses troupes, mais on y voit *que li dis messire Godemar rassemblet grant fuisson de gens dou pays a piet et à cheval avoecq les siens qui tantost se rangierent sour le pas de le riviere pour deffendre le passage...: mais finablement li Anglès passèrent oultre et conquirent mesaisé que ce fuist et se traissent sus les camps et puis quil eurent gaegniet le pas de le riviere et quil furent sur les camps li Franchois furent tantost desconffis et y eut la grant occision et maint homme mort de Abbeville, de Saint Rikier, de Rue, de Monstroel, dou Crotoi et dou pays de Pontieu qui la estoient tout assemblet et s'en parti messire Godemars durement navrés et aucuns chevaliers et escuiers de se route et en laissierent plusieurs mors et pris.*

Voilà la première fois où il soit question que Godemar du Fay ait été blessé dans ce combat; l'imprimé dit seulement (ch. 280) : « Quand messire Godemar vit le meschef, il se sauva au plus » vite qu'il put, » ce qui offre un sens assez équivoque. Nous n'avons pas ici à venger la mémoire d'un ancien guerrier accusé de trahison, peut-être parce qu'il fut malheureux dans une affaire

(1) La lettre de Michel de Northburgh, citée dans l'édition de M. Buchon, dit que le passage n'était défendu que par 500 hommes d'armes et 3,000 communes armées, dont plus de deux mille furent tués; c'est ce que répète Thomas de Wâlsingham (*Historia brevis*) : *De Gallicis qui transitum impedire conati sunt duo millia interfecit.*

dont les conséquences furent immenses; s'il a fui lâchement, comme on l'a dit (1), l'histoire a pu le déshonorer; mais s'il a été gravement blessé après avoir combattu avec courage, il convient de lui rendre justice, telle tardive qu'elle soit.

Lendemain au matin, continue notre manuscrit, *chevauchierent li marescal anglès et vinrent jusque au Crotoy qui est une bonne ville et mercande et bon port de mer et le gaegnierent a peu de fait car elle nestoit point fremée* (2), *il le pillierent et roberent ainsi quil vinrent et puis sen revinrent au soir deviers leur host et amenerent grant fuison de beufs, de vaches, de pors et de brebis et aussi grant fuison de bons vins de Poito et de Gascoingne qu'il avoient trouvet en le ville dou Crotoy car elle estoit bien pourveue; ceste nuit se tinrent tout aise et a lendemain se delogierent et tirerent pour venir devers Crechy en Pontieu.*

L'imprimé de Froissart dit que les maréchaux anglais eurent tantôt tout vendu, en parlant des vins trouvés au Crotoy, ce qui ne me semble pas avoir un sens bien clair, et *qu'ils firent amener et recharier des meilleurs en l'ost du roi d'Angleterre qui étoit à deux petites lieues de là.* Si on s'en rapporte au récit de Villani, le secours de vivres procurés à l'armée anglaise lui était de la plus grande nécessité, et il n'est pas probable qu'on ne lui ait apporté que le meilleur dans les circonstances où elle se trouvait placée.

Le roi de France avait ordonné non-seulement qu'on gardât les passages de la Somme, mais qu'on s'emparât des vivres dont les Anglais pouvaient se servir. Ces dispositions, qui furent exécutées, mirent, dit Villani, Edouard et son armée dans un grand péril et une grande privation. Ils furent bien huit jours n'ayant que très-peu de pain, point de vin, et vivant de la chair de leurs bêtes dont ils n'avaient pas ce qu'il leur fallait; ils mangeaient des fruits, buvaient de l'eau, et manquaient de chaussures. Après le passage de la Blanquetaque, continue le même auteur, ils suivirent leur chemin, très-affamés et fort mal à leur aise, et marchèrent, le vendredi 25 août, tout le jour et la nuit, pendant environ douze

(1) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* l'accusent de trahison et de lâcheté.

(2) Michel de Northburg, dans sa lettre écrite le 4 septembre suivant, dit que « le mesme jour, monseigneur Hugue le despenser prist la ville de » Crotoie et lui et sa gent tuerent illésque CCCC hommes d'armes et tien- » drent la ville et troverent graunt plenté du vitailles. »

lieues de Picardie, sans se reposer, souffrant beaucoup de la faim et de la fatigue.

On voit que la prise du Crotoy avait beaucoup d'importance, et il n'est pas étonnant que, dans la seconde rédaction de Froissart, où règne une partialité évidente en faveur des Anglais, il ne soit plus question du bétail pris dans cette ville. Cependant la lettre de Michel de Northburgh, que nous avons citée, mentionne, comme on l'a vu, *le graunt plenté du vitailles*, qu'on y trouva.

Froissart donne peu de détails sur la marche de l'armée anglaise vers Crécy; Villani nous apprend que, pour aller à ce bourg, elle eut à passer une rivière petite mais profonde, qu'on ne put traverser qu'à un ou deux hommes de front. Les Anglais sortirent de ce pas sans qu'il leur fût disputé, et campèrent hors de la ville de Crécy, sur une colline qui se trouve entre elle et Abbeville (1).

Le roi d'Angleterre, résolu d'attendre là les Français, fit ses dispositions pour les combattre avec le plus d'avantage, et s'attacha à bien choisir son champ de bataille; *et fist faire*, dit notre manuscrit, 1 *grant parck pries d'un bois de tous les chars et charettes de l'ost; liquelx pars n'eut qu'une seule entrée et fist mettre tous les chevaux de dens che parck*. Au chapitre 284 de l'imprimé, il est dit que ce grand parc était derrière son ost, ce que notre manuscrit n'ajoute pas. Les circonstances relatives à ce parc méritent d'être signalées; car, suivant Villani, cette disposition fut une de celles

(1) Dans sa *Dissertation sur la bataille de Crécy* (insérée dans cette Revue, 1re série, t. 1, p. 317 et s.), M. le baron Seymour de Constant dit qu'Edouard passa la Maye, sur le pont du château de Crécy. Je ne sais jusqu'à quel point cette assertion s'accorde avec l'indication donnée par le chroniqueur florentin. D'après Henri de Knyghton (*de Eventibus Anglicæ*), le roi d'Angleterre occupa d'abord la forêt de Crécy avec son armée; ce ne fut que lorsqu'il apprit l'approche de Philippe de Valois et de ses troupes, qu'il vint au pont de Crécy. — Une indication qui se trouve dans ce chroniqueur reporterait plus au nord qu'on ne le fait communément le lieu du combat; après avoir parlé du nombre des morts, il ajoute : *nam pugnaverunt usque ad profundam noctem in campo de West-glyse juxtà Cressy*. Wateglise se trouve, sur la carte de Cassini, entre Wadicourt et Ligescourt; peut-être est-ce là qu'est le champ, nommé le camp du roi, dont parle M. Seymour de Constant.

Il faut consulter aussi, sur Crécy et sur la bataille qui s'y livra, une *Notice historique*, tirée des manuscrits de dom Grenier, insérée dans les mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville de l'année 1837, et publiée par M. de Cayrol qui l'a enrichie de notes fort intéressantes.

qui contribuèrent le plus au succès des armes anglaises. D'après cet historien, pour se mettre en sûreté, « Edouard fit entourer » son armée d'un retranchement de chariots (1), tant des siens » que de ceux qu'on trouva dans le pays. Il y laissa une entrée » dans l'intention de s'y bien battre, préférant mourir les armes à » la main, que de succomber à la faim. N'ayant d'ailleurs, dit » toujours notre chroniqueur, aucun moyen de fuir, il plaça ses » archers, qui étaient en grand nombre, les uns sur les chariots, » les autres dessous.... et fit ensuite, dans l'intérieur du retran- » chement de chars, trois corps de bataille, etc. » Les détails que nous donnerons plus loin feront sentir que, si réellement les Anglais étaient ainsi bien retranchés, comme dans une forteresse, ils durent avoir des chances nombreuses de succès, et cela explique comment il se fit qu'ils ne perdirent presque personne dans une affaire qui fut si meurtrière aux assaillants (2).

Une chose qu'il importe de savoir, c'est le nombre de troupes dont se composait l'armée anglaise ; le manuscrit qui nous occupe diffère beaucoup, sous ce rapport, des imprimés. Nous répétons que la relation suivie par ceux-ci, inspirée à Froissart par les récits que lui firent les Anglais, est toute à l'avantage de ces derniers, tandis que, dans notre manuscrit, aucun motif n'a fait altérer la vérité. Ainsi, au chapitre 279 de l'imprimé, il est dit que le roi de France suivait les Anglais avec plus de cent mille

(1) M. Louandre, dans son savant *Mémoire sur la bataille de Crécy* (inséré dans cette Revue, 1re série, t. III, p. 245 et s.), appelle aussi l'attention sur l'importance de ce retranchement ; il a suivi en cela le frère Ignace de Jésus-Maria (Jacques-Samson) qui, dans son *Histoire généalogique des comtes de Ponthieu* (1657), a donné une relation détaillée de la bataille de Crécy, pour laquelle il s'est servi beaucoup de Villani. On y trouve, en outre, nombre de circonstances curieuses, mais qui perdent de leur valeur, car il ne cite aucune des autorités qui les lui ont fournies.

(2) Dupleix (*Histoire générale de France*) dit qu'Edouard rempara le front et les flancs de son camp avec les chariots de l'armée, dont il fit une clôture. Mézerai dit également, dans son Histoire, qu'Edouard avait un bois pour épaulement, et que, sur le front et les flancs, il fit disposer une closture de ses chariots pour lui servir de barricade contre la première furie des Français, laissant néanmoins une ouverture pour sortir et se retirer quand il en serait temps. Et plus loin : Il envoya (ses gens) dans le parc qu'il avait dressé le jour d'auparavant, où son maréchal et son connestable les rangèrent en trois batailles.... La grêle des flèches que tirent les Anglais couverts de leurs chariots, ajoute-t-il ensuite ; tout ceci est tiré de Villani.

hommes d'armes : on sait qu'alors les hommes d'armes étaient couverts d'une armure de fer, et qu'ils formaient la force réelle des armées, le restant ne faisant qu'encombrer le champ de bataille. Il y a là une exagération manifeste; notre manuscrit ne parle au même endroit que de C mille hommes, ce qui est bien différent.

Au chapitre 282, Edouard savait, dit l'imprimé, qu'il n'avait pas tant de gens, de la huitième partie, que le roi de France avait, suivant notre manuscrit : *Or savoit il bien que il n'avoit pas si grant gens de VI fois comme estoient son annemy* (1). C'est déjà quelque chose, mais nous pouvons entrer dans des calculs plus positifs; l'énumération des corps de bataille de l'armée anglaise est surtout significative.

Puis ordonna III batailles, dit notre manuscrit, *bellement et sagement, et en donna la premiere à son aisné fil le princhе de Galles, a tout XII^c armures de fier IIII^m archiers* (2) *et IIII^m Gallois de son pays, et mist son fil en le garde dou comte de Warvich, du comte de Kenfort, etc.* (3). Cela fait pour cette première bataille 9,200 hommes. L'imprimé n'énumère que 800 hommes d'armes, 2,000 archers et 1,000 brigands, parmi les Gallois, en tout 3,800, près des deux tiers de moins, différence considérable.

Dans le manuscrit, la deuxième bataille, qu'il fait commander par le comte de Norhantonne, et, peut-être par erreur, par le comte de Sufforch, l'évêque de Durem (4), monseigneur Loeis de Biaucamp, le seigneur de le Ware et le seigneur de Villebi, *se*

(1) Villani termine le récit de la bataille de Crécy par cette réflexion : « Dans cette défaite se montra bien la puissance de Dieu, puisque les Français étaient trois fois autant que les Anglais. »

(2) Une chronique contemporaine, assez mal informée d'ailleurs, fait mention de 5,000 archers à cette première bataille : *Posuit* (*rex Angliæ*) *filium suum primogenitum in primâ acie cum quingentis armaturis fortium et cum sagittariis anglicis quinque millia virís audacibus et invictis.* Genealogia comitum Flandriæ ex ms. codice monasterii Clari Marisci. Thesaur. anecd. t. 3.

(3) Les noms des guerriers de cette première bataille ne sont pas les mêmes que dans l'imprimé; ainsi on trouve dans le manuscrit les noms du comte de Kent et de monseigneur Jean de Biauchamp, tandis qu'on passe sous silence les noms de ceux qui suivent Jean Chandos dans l'imprimé.

(4) L'évêque de Durem ou Durham est désigné, au chapitre 264, comme un des quatre prélats qui devaient faire partie du conseil d'Angleterre, pendant l'absence d'Edouard; il serait assez étonnant qu'il se fût trouvé à cette bataille.

composoit a tout XII^c armures de fer et III^m archiers. L'imprimé ne compte que 500 hommes d'armes (1) et 1,200 archers ; 1,700 au lieu de 4,200.

Et la tierche, dit le manuscrit, *il retint pour lui qui devoit estre ces II batailles a tout XV^c ou XVI^c armures de fier et IIII^m archiers et le remannant de pietons, et sachiez que tout estoient Engles ou Gallois, il n'y eult mies plus haut de VI chevalliers d'Allemaigne, desquelx fut li ungs messires Rasse Masures ; je ne say les autres nommer, et messire Oulphart Ghistelle de Haynnau.*

L'imprimé dit que la troisième bataille était d'environ 700 hommes d'armes et 2,000 archers ; 2,700, au lieu d'environ 10,600, relatés dans notre manuscrit, en comptant pour 5,000 *le remannant de pietons* dont le chiffre n'est pas donné ici, mais est indiqué, plus loin, dans une récapitulation faite par Froissart lui-même.

(1) Dans une édition de Froissart, imprimée en 1513, on lit que cette deuxième bataille se composait d'environ huyt cens hommes d'armes et douze cens archiers.

Il existe une grande confusion chez les bibliographes, relativement aux éditions gothiques de Froissart, imprimées à Paris en 4 volumes, petit in-folio à 2 colonnes, dans les premières années du XVIe siècle. Ordinairement la date n'est indiquée qu'à la souscription du dernier volume, et chacun d'eux porte le nom d'un libraire différent; c'est ce qui m'engage à décrire l'exemplaire de cette espèce que possède la bibliothèque de la ville d'Amiens. MM. Dacier et Buchon ne l'ont pas connue, et elle n'est pas probablement passée par les mains de M. Brunet qui, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, n'en fait pas mention. *Le premier volume de Froissart; des chroniques de France, d'Angleterre, d'Escosse, d'Espagne, de Bretaigne, de Gascongne, de Flandres et lieux circonvoisins.* — A la fin : *Cy finist le premier volume des cronicques de Messire Jehan Froissart... imprimé à Paris pour Jehan Petit libraire juré, demourant en la rue de Sainct-Jacques à l'enseigne de la Fleur de Lys d'or.* — La souscription du deuxième volume se termine par ces mots : *Imprimé à Paris pour François Regnault libraire demourant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.* — Au troisième volume il y a : *Imprimé à Paris pour Guillaume Eustace libraire demourant en la rue de la Juifrie, à l'enseigne des deux Sagittaires ou au Palais au IIIe pillier.* (Notez que sur ce volume se trouve, au commencement et à la fin, la marque de François Regnault, où il y a un éléphant.) — Enfin, la souscription du dernier volume porte : *Cy finist le quart volume de Messire Jehan Froissart... imprimé à Paris l'an de grâce mil cinq cens et treize, le XIIIIe jour de juillet, pour François Regnault libraire, demourant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Claude.*

Il résulte de tout ceci que Froissart, dans sa deuxième rédaction, n'évalue les combattants anglais de Crécy qu'à 8,200, tandis que dans la relation qu'il avait d'abord adoptée, ils se trouvent au nombre de 24,000; c'est une grande différence (1). Villani nous apprend, au chapitre 62 du 12me livre de sa chronique, que le roi d'Angleterre s'embarqua pour venir en France avec 2,500 cavaliers et 30,000 sergents et archers à pied; mais qu'après la prise de Caen, il recruta son armée de beaucoup de Normands et d'ennemis de la France; en sorte qu'elle devint de 4,000 cavaliers et de 50,000 piétons. Cependant une partie de ceux-ci furent tués dans les combats ou s'enfuirent; en sorte qu'au chapitre 66, Villani dit qu'à Crécy il ne lui restait que 4,000 cavaliers et 30,000 archers anglais et gallois, dont quelques-uns avaient des haches d'armes galloises et des lances courtes. Le nombre des hommes d'armes est le même que dans notre manuscrit, celui des piétons est plus élevé. L'évaluation de notre manuscrit peut donc être adoptée comme la véritable (2).

Notre manuscrit, dont le récit s'éloigne de plus en plus de celui des imprimés, continue ainsi : *Quant li roys eut enssi ordonné ses batailles par l'avis de ses marescaux en 1 biel plain camp devant son park deseure de la ou il navoit fraite ne fossé et tout estoient a piet il alla tout autour de renck en renck et leur amonestoit de si bonne chiere en riant de chacun bien faire son devoir que ungs homs*

(1) Devérité, dans son *Histoire du comté de Ponthieu*, donne une énumération détaillée des divers corps de bataille des deux armées. Les Anglais auraient eu 36,800 hommes, et les Français 99,000. Mais où a-t-il pris tous ces chiffres? Plus loin, il dit que l'armée anglaise était de 40,000 hommes.

L'*Histoire d'Angleterre* du docteur John Lingard (traduction de M. de Roujoux) détaille aussi les trois batailles anglaises : suivant elle, la première division était formée de 8,000 hommes d'armes, de 1,000 hommes d'infanterie galloise et 2,000 archers; la deuxième de 8,000 hommes d'armes et 1,200 archers; la troisième de 7,000 hommes d'armes et 2,000 archers (total général 29,200). Ce qui est remarquable, c'est qu'on ajoute en note : *Ce sont les nombres rapportés par Froissart; je les soupçonne beaucoup au dessous de la vérité.* Cette note ne me paraît pas être du traducteur.

(2) Dans l'*Art de vérifier les dates*, l'armée anglaise est estimée à 30,000 hommes. M. Villenave, dans la *Biographie universelle*, article Philippe de Valois, adopte le chiffre de Villani. Mais, d'un autre côté, il suit Froissart, lorsqu'il parle du nombre des Génois qui faisaient partie de l'armée française.

souars en deuwist hardis devenir et commanda sour le hart que nuls ne se ni emust ne desroutast de son renck, pour cose qu'il veist ne alast au gaaing ne despouillast mort ne vif sans son congiet et comment que li besoigne tournaist car se li fortune estoit contre yaux il navoient que faire de gaegnier. Quant il ot tout ordonnet et commandé ensi comme vous avez oy il donna congiet que chacun alast boire et reposer jusques au son de le trompette et quant li trompette sonnera que chacun revenist a son droit renck dessoubs se baniere la ou ordonnez estoit et fisent toutes gens son command et sen allerent boire et menger 1 morsiel et rafrechir pour y estre plus nouviel quant il besongneront.

Il n'est pas question, dans les imprimés, de cette sage défense de quitter les rangs pour piller et dépouiller les morts (1). Ecoutons maintenant ce que notre manusrcit va nous raconter sur l'armée française :

Che samedi au matin que li roys engles eult ordonné ses batailles si comme vous avez oy se parti li roys de Franche de Abbeville qui séjourné y avoit le venredi tout le jour attendent ses gens et chevaucha bannieres deptoyées deviers les ennemis. A dont fit biel voir ces seigneurs noblement montés et acemés et ces riches paremens et ces bannieres venteler et ces conrois par ces camps chevaucher dont tant en y avoit que sans nombre et sachies qui li hos le roy de Franche fu extimes à XX^m armures de fier a cheval et a plus de C mille hommes de piei des quelx il y avoit environ XII mil que bidans que jenenois. Et lt roys angles en avoit environ IIII^m a cheval, X^m archers et X^m gallois qae sergans a piet.

Puisqu'il est fait mention ici des arbalétriers génois qui remplirent dans la bataille un rôle auquel on a donné tant d'importance, tâchons de savoir combien ils étaient. Notre manuscrit les évalue, conjointement avec les bidans ou bidaus, soldats de troupes légères armés de dards, d'une lance et d'un poignard, à 12 mille ; ce qui ne nous donne pas de chiffre précis.

Les imprimés disent (chap. 287) *que la avoit de ces dits Gennevois arbalestriers environ* 15,000. Ceci est répété encore au chapitre 293 : *car par leurs traits* (des archers) *de commencement furent les Gennevois déconfits qui étoient bien quinze mille.* Villani qui, en sa qualité d'Italien, avait dû s'enquérir avec plus de soin de ses

(1) M. Louandre en fait cependant mention dans sa Dissertation sur la bataille de Crécy : *Edouard*, dit-il, *défendit, sous peine de mort, de sortir des rangs.*

compatriotes, et dont quelques-uns, échappés à la bataille, ont pu lui en donner des nouvelles, nous apprend que lorsque Philippe de Valois était à Paris, il fit venir 6,000 arbalétriers génois qui se trouvaient sur les 33 galées qui étaient à *Rifrore* (sic) en Normandie, commandés par Charles Grimaldi et par Antoine Doria de Gênes. Il répète plus loin, au chapitre 66 de son 12e livre, que dans le premier corps de bataille de l'armée française se trouvaient bien 6,000 arbalétriers génois et autres Italiens, conduits par les mêmes chefs, et qu'avec eux étaient le roi Jean de Bohême et messire Charles, son fils, élu roi des Romains, avec beaucoup d'autres barons à cheval, au nombre d'environ 3,000. On remarquera que ce que rapporte notre manuscrit n'infirme en rien ce chiffre de 6,000 donné par Villani, et qui paraît le plus conforme à la vérité (1).

Continuons le récit de Froissart ; nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ces Génois :

Quant li roys de Franche se fu tres sur les camps et eslongiet Abbeville environ ij petites lieuwes, il ordonna ses batailles par l'avis de ses marescaux et toudis allotent et chevaucoient ses gens avant bannieres desployées et ossi le sieuvoient il car li routte estoit si grande que il ne pooient mies chevauchier ne aller tout d'un froncq. On faisoit les Genenois arbalestriers a leur aise aller tout devant et porter sus chars leurs arbalestres et leur artillerie (2) *car on volloit de yaux commencher le bataille ei assambler as Engles.*

Le récit de l'imprimé, au chapitre 287, est tout différent : il (le roi Philippe) dit à ses maréchaux : « Faites passer nos Gen-
» nevois devant et commencer la bataille, au nom de Dieu et de
» Monseigneur St Denis : là avoit de ces dits Gennevois arbales-
» triers environ quinze mille, qui eussent eu aussi cher neant que
» commencer la bataille, car ils étoient durement las et travaillés
» d'aller à pied ce jour plus de 6 lieues, tous armés et de leurs
» arbaletres porter. »

Reprenons la relation du manuscrit : *Et cils qui se tenoit che jour le plus prochains dou roy c'estoit messire Jehans de Haynnau, car li dis roys lavoit retenu dalles lui pour adeviser et ordonner par*

(1) Mézerai dit également, dans son *Histoire de France*, probablement d'après Villani, que le roi de Bohême menoit la première (bataille) de six mill. arbalestriers génois et de trois mille hommes d'armes. »

(2) Artillerie ne signifie ici que leurs machines de guerre, et non ce que nous entendons aujourd'hui par artillerie.

son conseil en partie de ses ennemis. Quant li roys de Franche eut ordonnet ses batailles et ses conrois il fist cevaucher avant delivrement pour raconsuir les Angles et si envoya devant pluiseurs appers chevaliers et compaignons pour veoir la où on le poroit trouver ne raconssuivir car bien penssoit quil nestoient mies loing et toudis alloit li hos avant et li roys ossi. Ainchois quil euuist esloingnet Abbeville iiij lieuwes revinrent li chevaliers qui envoiiet y avoient estet et li dissent qu'il avoient vu les Engles et quil n'estoient mies plus hault que iij lieuwes en avant. A dont pria li roys a 1 mout vaillant chevalier et moult uset darmes que on clammoit le monne de Basele et a iij ou iiij preus chevaliers ossi que il se volsissent avancher et chevauchier si pries des Engles qu'ils peuuissent conssiderer leur convenant. Chil vaillant chevaliers le fissent vollentiers et se partirent dou Roy qui tout bellement cevauchoit nies sarestoit en souratendant leur revenue. Ja estoit il heure de nonne et sollaux commenchoit à tourner et avoit li roys engles fait sonner ses trompettes et chacuns des siens étoit remis en se bataille dessoubs se banniere si comme ordonnes avoit estet en devant car bien sentoient que li Franchois les aprochoient et seoient touttes mannieres de gens biens et faiticement le dos contre le solleil et les archiers mis contre les annemis enssi et en cel estat les trouverent les dessus dit chevaliers. Quant il eurent bien conssidéré et ymaginé leur convenant que pour rapporter eut le certainete et bien semperchurent li Engles. Il sen retournerent arriere. Si encontrerent en leur chemin pluissieurs bannierres des leurs a une lieuwe des Engles qui chevaucoient toudis avant et ne savoient ou il alloient si les fissent arester et attendre les autres, puis sen revirent au roy et a son consseil et dissent quil avoient veut et consideret les Angles qui estoient amanis (1) *de ij lieuwes de la et aurient ordonnet iij batailles et les atendoient bellement. A dont estoit dalles le roy messire Jehan de Haynneau qui le relation oy mout vollentiers pour tant que li bons chevaleers en raportoient verité et li dissent cil qui ce rapport faisoient qu'il regardast quel cose il en volloit faire. Lors pria li roys au monne de Basele quil en volsit dire son advis pourtant qu'il estoit durement vaillans chevaliers et les avoit veu et justement conssidéré. Li monnes sescuza par pluisseurs foix et disoit que la avoit tant de nobles seigneurs et de bons chevalier que sus yaux ne sen vouroit ensonnyer. Nonobstant ces excusanches et son bel langage il fu tant priiéz et cargiés dou roy quil en dist son advis en telle mannierre, que votre conroy sont diversement épars par les*

(1) Prêts, disposés.

camps sera durement tart ainschois quil soient ordonné ne rassamblé car nonne est ja passée et consseillervie que vous fesissiez chy endroit vostre host logier et demain matin apries messe ordonnissiez vos batailles meurement et puis chevauchisiiez par deviers vos ennemis rengies sans desroy el le nom de Dieu et de Saint Gorge car je sui certain que votre annemy ne sen fuiront mies ains vous atendront selonceq che que j'ay veut.

Chilx conssaulx pleut assez au roy de Franche et leuuist vollentiers fait et fist envoyer par toutes as routtes des seigneurs et pryere quil feissent retraire leurs bannierres arriere. Car li Engles estotent la devant rangiés et volloit la endroit logier jusques a lendemain. Bien fu sceu entre les seigneurs li mandemens dou roy. Mes nulx diaux ne se volloit retourner, se chil ne se retournoient qui estoient premiers et chil qui estoient devant avanchiet ne se volloient retourner pour tant quil estoient si avant allet se li autres ne se retournoient premiers car ce lor sembloit estre homtes mais il se tenoient quoys. Li autre qui estoient deriere chevauchoient toudis avant pour tant quil volloient y estre ossi avant que li autre ou plus et tout ce estoit par orgoeil et par envie si comme on puet bien supposer et dont toutes bonnes gens darmes nont que faire car Dieux et fortune het ces ij vistes. Or ne fu mies li conssaux dou bon chevaliers tenus ne li commandemens dou roy acomplis dont che fu follie car oncques bien ne vint de désobeir a son souverain. Tant avoit la de grans seigneurs de baronnie et de chevaliers que merveilles seroit a recorder, si regardoient li ungs sus l'autre si comme pour leur honneur avanchier, car enssi con dist cest une bonne envie darmes mes que on le face raisonnablement; ensi en chevauchant toudis avant li maistres des arbalestriers qui conduisoit les genenois chevauca tant et se routte quil se trouverent devant les engles, lors saresterent tout quoy et prissent leurs arbalestres et leur artillerie et s'appareillierent pour commencher la bataille.

Le récit qui précède est analogue à celui de l'imprimé, quant à la reconnaissance faite par le chevalier attaché au roi de Bohême, que les manuscrits nomment le moine de Bascle ou de Basele, et que le nôtre appelle le monne de Basele, et quant au bon avis qu'il donna au roi; mais, d'après ce récit, Philippe de Valois fit tout ce qui dépendait de lui pour le suivre, et ce fut sans ordre que la bataille commença.

Les imprimés s'expriment autrement : « Quant le roi Philippe, » disent-ils, vint jusques sur la place où les Anglois étoient près

» de là arrêtés et ordonnés, et il les vit, le sang lui mua, car il les » héoit; et ne se fut a donc nullement refrené ni abstenu d'eux » combattre; et dit à ses maréchaux : Faites passer nos Gennevois » devant et commencer la bataille. »

La *Chronique de St-Denis*, écrite par un moine contemporain (1), parle dans le même sens. Voici les termes dont elle se sert : *Et environ heure de vespres le roy vit lost des anglois le quel fut esprins de grant hardiesse et de courroux desirant de tout son cueur combattre son ennemy. Si fist tantost crier a larme, et ne voulut oncques faire le conseil de quelque homme que ce fust qui loyaument le conseillast dont ce fut grant douleur, car len luy conseilloit que celle nuyt luy et tout son ost se reposassent et il nen voulut riens faire, mais sen alla a tout sa gent assembler aux anglois.*

On verra cependant, par la suite de notre manuscrit, que le roi de France, en quelque sorte étranger au combat, ne put ni le diriger ni y prendre part de sa personne, et que certains ordres qu'on lui prête n'émanèrent réellement pas de lui.

Poursuivons : *Et environ heure de vespre,* dit le manuscrit, *commencha ungs esclistres et un tonnoir très grans et une pleuve très grosse avoecq 1 très grant vent et lavoient li franchois ens ou viaire et li engles au dos.*

Dans l'histoire de la bataille de Crécy, aucune circonstance n'est indifférente, et chacune d'elles a été diversement commentée. Si nous nous en rapportons au second continuateur de Nangis, rien ne fut plus fatal que cette pluie ; voilà ce qu'il en raconte : « Lorsque nos Français se disposaient au combat, voilà qu'une » pluie tomba subitement du ciel ; l'air, qui jusque-là avait été » clair, s'obscurcit, et la pluie resserra tellement les cordes des » arbalètes des Génois que, quand ils durent s'en servir contre » les Anglais, ils ne purent, par grand malheur, les tendre, à » cause de l'humidité, du resserrement et du raccourcissement des » cordes ; il n'en fut pas de même des archers anglais, parce que, » disposés au combat avant la pluie, ils en avaient garanti leurs » arcs, *appositis in capitibus arcuum cordis suis* (2). Il en résulta,

(1) Cette partie de la chronique de St-Denis est entièrement originale, et n'est ni copiée, ni traduite sur des documents qui se trouvent ailleurs. Elle s'étend depuis l'an 1340, où finit le premier continuateur de Nangis, jusqu'en 1380 ; on a des raisons de croire qu'elle est écrite par un moine de l'abbaye de St-Denis.

(2) *Les Anglais avaient caché les cordes de leurs arbalètes dans*

» toujours d'après le même chroniqueur, que les Génois ne purent
» rien lancer de leurs arbalètes, qu'ils ne parvinrent pas à tendre;
» qu'on les accusa de trahison, de s'être vendus aux ennemis, et
» qu'on les massacra. »

On lit à peu près la même chose dans les chroniques de St-Denis. *Toutefois len disoit communement que la pluye qui cheoit avoit si mouillié les cordes de leurs arbalestes que nullement ils ne povoient traire ne tendre.* Froissart, ni dans l'imprimé ni dans notre manuscrit, ne parle des effets de cette pluie sur les arbalètes génoises, et, ce qu'il y a de remarquable, Villani dit seulement qu'il tomba une petite pluie (e poi piovve una piccola aqua), et ne lui attribue aucunement la défaite des Génois, qu'il explique d'une autre manière, ainsi que nous le verrons bientôt.

Reprenons notre manuscrit : *Quant li maistres des arbalestriers eut ordonné et a routte les Genenois pour traire ils commenchierent a huer et a juper moult haut et li Engles tout koy et descliquierent aucuns kanons quil avoient en le bataille pour esbahir les Genenois.*

leurs chaperons, pour les préserver de la pluie (de Sismondi). Il me semble que le savant historien aurait dû traduire *arcs* au lieu d'*arbalètes*. Il paraît, d'après les expressions des auteurs contemporains, que les Génois avaient des arbalètes, et les Anglais des arcs. Les premiers se servaient de quarreaux (quadrella), de virettons (verrettoni); les autres de salettes ou sagettes (saette). Les Génois sont appelés *balistarii*, les Anglais *sagittarii*; leurs armes n'étaient pas les mêmes.

Sur le beau manuscrit de Froissart de la bibliothèque du Roi, provenant de la riche collection du seigneur de la Gruthuse et exécuté au xve siècle, la bataille de Crécy est représentée dans une grande miniature : on y a bien marqué la différence des armes des Anglais et des Génois. Ceux-ci ont des arbalètes à manivelle, les autres de simples arcs ou arcs à la main que Gaston Phœbus, comte de Foix, qui vivait au xive siècle, appelle arcs *anglois* ou turquois. Le noble auteur, dans son Traité de la chasse, en détaille les dimensions et celles de la flèche; il finit cependant par traiter avec mépris la chasse à l'arc, et par envoyer à l'école des Anglais ceux qui veulent s'y perfectionner. C'est qu'en effet l'usage de ces armes avait été fort négligé en France, pendant une grande partie du xive siècle, et il fallut, pour le remettre en honneur, que Charles V, ayant à recommencer la guerre avec les Anglais, de tout temps excellents archers, proscrivît tous les jeux et tous les divertissements pour leur substituer le maniement de l'arc et de l'arbalète, dans le but d'habituer ses sujets à devenir d'habiles tireurs.

Voici encore une indication très-remarquable donnée par notre manuscrit; les Anglais se servirent de canons à Crécy. Les imprimés de Froissart n'en parlent pas, et on s'était appuyé de leur silence, à cet égard, pour infirmer l'autorité de Villani qui fournit encore plus de détails sur cette circonstance ; cependant la chronique de St-Denis en avait fait aussi mention en ces termes : (le roy) *sen alla a tout sa gent assembler aux Anglois; lesquels getterent trois canons. Dont il advint que les Genevoys arbalestriers qui estoient au premier front tournerent les dos et laisserent le traire si ne scet-on se ce fust par trahyson, mais Dieu le sceut.* Villani avait parlé de ces canons, qu'il nomme bombardes, en décrivant le retranchement de chariots qui entourait l'armée anglaise : « Le roi » d'Angleterre, dit-il, plaça ses archers, qu'il avait en grand » nombre, les uns sur les chariots, les autres dessous, avec des » bombardes qui lançaient des boules de fer, au moyen du feu, » pour porter l'effroi et le ravage dans la cavalerie française. » — Rapportons de suite l'autre passage où Villani parle encore de ces bombardes : « Le premier corps d'armée, avec les arbalestriers » génois, se pressa vers le retranchement de chariots (*carrino*) » du roi d'Angleterre, et ils commencèrent à lancer leurs viretons » (*verrettoni*); mais ils furent bientôt repoussés; car, sur les » chariots et dessous les chariots, couverts par des étoffes et des » draps qui les garantissaient des quarreaux, il y avait dans l'ar- » mée anglaise, outre ce qui était rangé en ordre de bataille » dedans le retranchement de chariots et en escadrons de cava- » lerie, il y avait, comme on a dit, 30,000 archers tant anglais » que gallois, qui, pour un quarreau d'arbalète que les Génois » avaient lancé, leur décochaient, avec leurs arcs, trois flèches » (*saette*), lesquelles paraissaient en l'air comme un nuage, et ne » tombaient point en vain et blessaient gens et chevaux, sans » compter les coups de bombarde qui faisaient tant de bruit et de » fracas qu'il semblait que Dieu tonnât. Il en résulta une grande » perte en hommes, et surtout en chevaux. »

Nous ne pensons pas qu'actuellement qu'on possède tant de témoignages concordants, on doive douter que les Anglais ne se fussent servis de canons dans cette bataille. Comme c'était un expédient nouveau, une sorte de surprise qui pouvait être regardée comme n'étant pas de bonne guerre, ils ont pu se taire sur ce point, afin que leur victoire en fût plus glorieuse ; et

voilà peut-être pourquoi Froissart n'en a pas parlé dans sa seconde relation (1).

Revenons à notre manuscrit : *Apres que li oraiges fu passés li dit mestre des arbalestriers fissent avanchir bidaus et genenois et aller par devant les batailles pour traire et pour besser* (2) *as engles et yaux de rompre, enssi que coutume est allerent de si pries quil traissent assez li uns as autres et furent assez tot bidaus et genenois par les archiers desconfis et fuissent fuis en voies se il peuvissent, mais les batailles des grans seigneurs estoient si* estaffées *pour yaux avanchier et combattre lors ennemis quil natendierent ne* 1 *ne autre, ne ordonnanche ne arroy, ains coururent tous desordonnés et entremesles tant quil enclorent les Genenois entre yaux et les Engles par quoy il ne peurent fuir ains cheoient li cheval foible parmi yaux et li cheval fort cheoient parmi les foibles qui cheu estoient et chil qui deriere estoient ny prendoient point garde pour le priesse si cheoient parmi chiaux qui ne se pooient relever et dautre part li archiers tiroient si espessement et si ouniement a chiaux qui estoient devant et dencoste que li cheval qui sentoient ces saiettes barbues faisoient merveilles, li ung ne volloient avant aller li autre sailloient contremont li pluissieurs regectoient fort, li autre se retournoient les culs pour les saiettes quil sentoient par deviers les ennemis maugret leurs mestres et chil qui sentoient le mort se leissoient cheoir. Et les gens darmes engles qui estoient rengiet apret s'avanchoient et se freoient entre ces signeurs et ces gens qui ne se pooient aidier de leurs chevaux ne diaux meismes et tenoient daghes, haces et cours espois de guerre durs et roys et ocioient gens a leur aise sans contredit et a peu de fait et de deffensce. Car il ne se pooient aidiep ne dessoimier li uns par l'autre ne oncques on ne vit tel mesaventure ne perdre tant de bonnes gens a peu de fait. En telle manniere dura chils grans mestiers pour les Franchoie jusques a le nuit. Car li nuis les departi et ja estoit vespres quant li bataille commencha ne oncques li corps dou roy de Franche ne nuls de se bannierre ne peut che jour parvenir jusques a le bataille, ossi ne fissent nulles des commugnes des bonnes villes de Franche, fort tant que les sires de Noiiers ung anchiens chevaliers et durement preudons et vaillans porta loriflambe la souveraine banniere dou roy si avant quil y demoura.*

(1) Rapin de Thoyras dit, dans son Histoire, que les Anglais avaient quatre canons, placés sur une petite colline.

(2) Peut-être *berser*.

Ce récit, fort vraisemblable d'ailleurs, diffère de la relation imprimée, en ce qu'il ne fait pas mention de l'ordre à la fois absurde et barbare donné par le roi Philippe de massacrer les Génois qui formaient la première ligne de l'armée.

Dans l'imprimé, ainsi que nous l'avons déjà vu, on représente ces Génois comme fort harassés par la marche et le poids de leurs armes, et très-peu disposés à se bien battre. De quoi le comte d'Alençon, frère du roi, fut durement courroucé, et dit : *On se doit bien charger de telle ribaudaille qui faillent au besoin.* — Plus loin l'imprimé ajoute : « que les Gennevois qui n'avoient pas appris à » trouver tels archers que sont ceux d'Angleterre, quand ils sen- » tirent les sagettes qui leur perçoient bras, tetes et banlèvres, » furent tantôt déconfits ; et coupèrent les plusieurs les cordes de » leurs arcs et les aucuns les jetoient jus : si se mirent ainsi au » retour. Entre eux et les François avoit une grande haie de gens » d'armes, montés et parés moult richement, qui regardoient le » convenant des Gennevois; si que, quand ils cuidèrent retourner » ils ne purent ; car le roi de France, par grant mautalent, quand » il vit leur povre arroy, et qu'ils déconfisoient ainsi, commanda » et dit : *Or tot, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empechent* » *la voie sans raison.* Là vissiez gens darmes en tous lez entre eux » férir et frapper sur eux et les plusieurs trébucher et cheoir » parmi eux qui oncques ne se releverent (1). »

Le continuateur de Nangis raconte également que les Génois n'ayant pu se servir de leurs arbalètes, qui avaient été mouillées par la pluie, les Français, n'en sachant pas la cause, se crurent trahis, s'imaginèrent que ces étrangers avaient été gagnés à prix d'argent pour faire un simulacre de combat, et se mirent à les massacrer, ne voulant admettre aucune raison, quoiqu'ils s'excusassent à grands cris ; les ennemis, qui d'abord avaient été effrayés, reprirent courage, et profitant du désordre qui avait été mis dans les rangs français, les attaquèrent vigoureusement avec leurs glaives, leurs arcs et leurs flèches, les mirent en déroute, etc. Dans ce passage, il n'est pas question du roi de France ; mais

(1) Au chapitre 288, l'imprimé de Froissart répète la même chose : « Le » roi de Bohême ayant demandé où en était la bataille, on lui répondit : » tous les Gennevois sont déconfits, et a commandé le roi a eux tous tuer ; » et toutes fois entre nos gens et eux a si grande toullis que merveilles car » ils cheent et trébuchent l'un sur l'autre et nous empechent trop grande- » ment. »

les chroniques de St-Denis lui font remplir à peu près le même rôle que le Froissart des imprimés. *Si sen commencerent les genevoys a fouyr, et moult dautres nobles et non nobles si tost comme ils virent le roy de France en peril si le laisserent la et sen fouyrent. Quant le roy de France vit ainsi faulsement ses gens ressortir et eulx en aller et mesmement les genevoys le roy de France commanda que len descendist sur eulx. Adoncques les nostres qui les cuidoient estre traistres les assaillirent moult cruellement et en mirent beaucoup à mort.*

L'histoire manuscrite composée par Gilles li Muisis, abbé de St-Martin de Tournay, vers l'an 1347, et citée par M. Buchon dans le Panthéon littéraire, raconte que Philippe de Valois, après avoir donné ordre de tuer les Génois, fit ensuite cesser le carnage. *Videns autem rex fugam balistariorum de genuenes et aliorum peditum, præcepit quod, ubicumque invenirentur, interficerentur. Fuitque illa die et post de ipsis facta ingens occisio; sed rex, intelligens causam fugæ, indulsit eis et de eisdem cessare fecit cædem.* Il convient d'ajouter que ce vénérable abbé avoue que, voulant écrire l'histoire de cette bataille, il a cherché à s'éclairer sur les détails, mais qu'il n'est arrivé à rien de certain.

Nous voyons, par notre manuscrit, que Philippe de Valois ne fut jamais en péril, ni à portée du combat; le chroniqueur de St-Denis a donc été mal informé sur ce point, et il est à croire que la première relation de Froissart est plus véridique que la seconde. Philippe de Valois fut assez malheureux dans cette fatale journée, pour qu'on ne lui impute pas des fautes qui lui sont étrangères (1).

Villani se garde également d'attribuer au roi le massacre des Génois; voici ce qu'il en dit : « Mais le pire, c'est que le lieu du » combat étant étroit, comme était l'ouverture du retranchement » de chariots du roi d'Angleterre, la seconde bataille, celle du » comte d'Alençon (2), en frappant et poussant, pressait telle-

(1) M. de Sismondi, adoptant l'opinion de la Chronique de St-Denis, dit, dans son Histoire des Français : *Le propos atroce de Philippe ne fut pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès qui, par son exécution, entraîna la perte de la bataille.*

(2) Villani dit que le comte d'Alençon commandait la seconde bataille française avec beaucoup de comtes et de barons, formant 4,000 cavaliers, et un nombre suffisant de sergents à pied. Il ajoute que le roi de France conduisait la troisième bataille, qu'il avait avec lui les autres rois, des

» ment les arbalestriers génois contre les chariots, qu'ils ne purent » plus résister ni se servir de leurs arbalètes ; de plus, frappés » par les flèches des Anglais et par les bombardes, un grand » nombre furent blessés et tués. Ces arbalestriers étant ainsi » blessés et repoussés contre les chariots par leurs propres cava- » liers, tournèrent le dos pour s'enfuir ; ce qu'apercevant les ca- » valiers français et les sergents, ceux-ci, s'imaginant qu'ils » trahissaient, en tuèrent tant qu'il n'en échappa que très- » peu. »

Rapportons sans l'interrompre la suite du récit de Villani : « Édouard IV (1), prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, qui » conduisait la première bataille composée de 1,000 cavaliers et » de 6,000 archers gallois, apercevant que les archers de la pre- » mière bataille des Français tournaient le dos, monta à cheval, » sortit du retranchement de chariots, et assaillit la cavalerie fran- » çaise où étaient le roi de Bohême et son fils, le comte d'Alençon, » frère du roi de France, le comte de Frandre, le comte de » Blois, le comte de Ricorte (2), messire Jean d'Analdo (3), et » beaucoup d'autres comtes et de grands seigneurs. Le combat fut » là rude et dur ; presque en même temps suivit la seconde ba- » taille fraançaise, à quoi contribua surtout la fuite des Génois. » Dans cette mêlee, périrent le roi de Bohême, le comte d'Alençon » et beaucoup de seigneurs et de piétons... (4). Ce qui mit le plus » de confusion parmi les Français fut leur grande multitude, soit » de gens à cheval, soit de piétons, qui ne s'entendaient à autre » chose qu'à pousser en avant et à heurter avec leurs chevaux, » croyant rompre les Anglais, tandis qu'ils s'étouffaient les uns » les autres, de la même manière qu'il leur arriva à Courtray avec » les Flamands. Ils étaient surtout empêchés par les corps des » Génois qui couvraient la terre là où la première bataille avait été » rompue, par les chevaux morts ou blessés qui encombraient

comtes, des barons, avec tout le reste de son armée qui était formée d'un nombre infini de cavaliers et de gens de pied. Nous avons indiqué plus haut ce qui, suivant lui, composait la première bataille.

(1) Cette désignation, toute fausse qu'elle est, était bien naturelle, de la part de Jean Villani qui, mort en 1348, devait s'imaginer que le prince de Galles régnerait après son père.

(2) D'Harcourt.

(3) D'Aumale.

(4) Il y a ici un passage sur lequel nous reviendrons.

» tout le champ de bataille, et qui avaient été frappés des bom-
» bardes ou des flèches; car il n'y avait pas un cheval des Fran-
» çais qui ne fût blessé, et le nombre de ceux qui furent tués était
» immense. Cette bataille si funeste, commencée avant vêpres, se
» prolongea jusqu'à deux heures de nuit. »

Les renseignements qne nous venons de puiser dans Villani éclairciront la suite du récit de Froissart que nous reprenons. *Li bons roy de Behaingue*, dit notre manuscrit, *qui tant fu larges et courtois, preux et vaillans quant il entendi que on se combatoit appela le monne de basele qui etoit dalles lui et de ses chevaliers et les bons chevaliers de son pays de Behayngne et de Luxembourch qui durement lamoient et leur pria et enjoindi especialement que il le volsissent mener si avant quil peuuist ferir 1 cop d'espée et chils qui acomplir veurent son desir se requillierent tout enssamble et fissent chevauchir les bannieres leurs seigneurs le roy et sen vinrent de grant vollenté assemblés as engles et la eut fort hustin et dur et rebouterent a dont le bataille dou princhc — lors s'avala la bataille dou comte de Norhantonne et de l'evesque de Durem et reconforterent celui dou princhc de Galles. Li comtes de Blois, li duc de Loruine et leurs gens se combattoient dautre part mout vassamment et donnerent a leur endroit les angles assez affaire, et fu tel fois que li bataille dou princhc de Galles branla et eut moult affaire, et vinrent doy chevaliers Engles de le bataille dou princhc deviers le roy Engles et li dissent: Sire il vous plaise a venir comforter votre fil car il a durement affaire, a dont demanda li roys sil estoit anques blechiés ne navrés. On li dist oil mes non trop durement, dont repondi li roys et dist as chevaliers: Retournez deviers lui et ne m'en venez meshui querre jusques a tant quil soit si navret quil ne se puist aidier, laissies l'enfant gaegnier ses esperons. A dont retournerent li chevaliers de le bataille dou roy et revinrent deviers le princhc et se bataille.*

Cette réponse d'Edouard se trouve dans l'imprimé au chapitre 290; mais elle est rapportée ici d'une manière plus simple, et ne paraît pas arrangée après coup, comme celle que Froissart adopta plus tard.

A cette bataille, continue notre manuscrit, *qui fu assez pries de Crechi eut trop de contraires et de inconveniens pour les Franchois. Premierement par orgoel ils se combatirent sans arroy, sans ordonnanche et outre le vollenté dou roy. Car il ne peult oncques parvenir jusque a le besoigne ne messire Jehans de Haynnau qui estoit retenus pour son corps ne pluisseurs autres bons chevaliers. Et assemblerent*

li Franchois as Engles li pluissieurs qui n'avoient beu ne mengiet tout le jour, mais estoient lasset et travelliet dont ils nestoient mies plus fort ne mieux en leur alainne et se combatoient le solleil en l'œil qui mout les grevoit et avoecq tout ce il estoit durement tart car il fu tantost nuis se ne savoient li pluisieurs radrechier a leur banniere ne a leurs mestres. Mes cil qui aventurer et combattre se volloient tout enssi qu'il venoient se boutoient ens et quant il estoient parvenu jusques à la bataille il trouvoient dencontve ces archiers qui trop grant encombrier leur faisoient, enssi se parseuevi cette vesprée tant que la nuis fu toutte obscurchie et ne recongnissoient mies lun lautre.

Touteffois li Englès ne se mouvoient de leur place ne dou lieu ou il estoient ordonné, ne nulx hommes darmes de leur costet ne se metoient devant leur tret car il peuvissent bien foliier (1). *Li roys de France qui se tenoit enssus de le bataille dalles lui monsseigneur Jehan de Haynnau et aucuns de son consseil bons chevaliers et steurs qui estoient garde de son corps enquerri souvent comment li besoingne se portoit, se li fu di environ soleil escoussant li mesaventure et li pestilence qui estoit avenus sur ses gens et se ny avoit point remede de nul recouvrier. Quant ly roys oy ces nouvelles si fu durement enflamés d'ayr et se feri son cheval des esperons par devers ses ennemis, a dont le ratinrent chil qui dalles lui estoient messire Jehans de Haynnau, messire Carles de Montmorensi, li sires de Saint-Digier, li sires de Saint-Venant* (2) *et aucun bon chevalier qui ordonnet estoient pour son corps garder et li conssillier et qui imaginerent et conssidererent le peril et dissent : Ha chiers sires et nobles roys aiies atemprance et mesure en vous, se aucune partie de vos gens se sont perdu par follie et par leur outrage ne vous voeilliez pour ce mettre en peril ne le noble couronne de France en tel meschief ne tel aventure car encoires estes vous puissant assez de rassambler otant de gens que vous avez perdu et plus assez ja ne sera vos royaume si*

(1) S'égarer, en parlant des traits.

(2) L'imprimé ne nomme pas ces deux derniers et cite en leur place les sires d'Aubigny, de Beaujeu et de Montsault. L'édition de 1513 appelle celui-ci sire de Montfort, au lieu de Monsault. Michel de Northburgh met le sire de Saint-Venant au nombre des guerriers tués à Crécy ; c'est ce même seigneur de Saint-Venant, l'un des gouverneurs du jeune duc Charles de Normandie, qui quitta aussi avec lui le champ de bataille de Poitiers, en 1356. Il est plus connu sous le nom de Robert de Waurin, était maréchal de France et mourut en 1360.

desconfis, retournes mes hui a la broie qui est assez pries de chu. Dedens demain arrez vous autres nouvelles et bon consseil se Dieux plaist. Li roys qui mout estoit escauffés dair tout en chevauchant considera les parolles de ses bons chevaliers et leur consseil et plus celui de monsigneur Jehan de Haynau que nulx des autres car il le sentoit si loyal et si adviset que contre se deshonneur il ne leuuist nullement fourconssilliet. Dautant pour ce ossi au voir dire il veoit bien quil estoit tart et une puignie de gens quil avoit dalles lui pooient sus une desconfiture peu faire. Si se rafrenna et tourna son cheval sus frain et prist le chemin de la broie et y vint gesir celle nuit et li chevalliers dessus nommet qui estoient dalles lui.

On a pu remarquer que Jean de Haynnau avait été à tout moment cité dans le récit de la bataille; il est probable que c'est sur son témoignage que Jean le Bel a rédigé sa relation, et il en résulte que Philippe de Valois, ainsi que nous l'avons dit, ne prit aucune part au combat; on n'y voit pas que son cheval ait été atteint d'une flèche, ainsi que l'imprimé de Froissart le raconte, au chapitre 293, et encore moins qu'il ait été blessé lui-même, comme le fait entendre la lettre de Michel de Norhtburgh qui en parle comme d'un *on dit*, *et Phelippe de Valois.... eschaperent navfrés, a ceo qe homme dist.*

Henri de Knyghton, chanoine de Leicester, dont la chronique s'étend jusqu'en 1395, est plus explicite; il raconte que Philippe reçut une flèche dans la figure, que son cheval fut tué, qu'il en prit un autre et se sauva (1).

Villani dit aussi que le roi de France, après avoir été blessé, s'enfuit dans la nuit à Amiens; mais il fait précéder cette assertion d'un récit qui ne s'accorde avec celui d'aucun autre historien et qui paraît être erroné. Suivant lui, « le roi de France, voyant » tourner ses gens, se porta avec sa troisième bataille et le res- » tant de son armée sur les Anglais; il fit des merveilles de sa » personne et força les Anglais de se retirer vers leur retranche- » ment de chariots; ils auraient été rompus à leur tour si le roi » Edouard n'était venu à leur aide, en sortant avec sa troisième

(1) *Rex Franciæ Philippus percussus est in facie cum unâ sagittâ, dextrartusque ejus occisus est; ascenditque alium compotem et fugit.* Son histoire, intitulée : *de Eventibus Angliæ*, est pleine d'inexactitudes, aussi a-t-il eu soin d'écrire sur son manuscrit ces vers léonins :

Me metuo dubium pro veris sæpè locutum,
Plus audita loquor quàm mihi visa sequor.

» bataille par une autre issue du retranchement qu'il fit pratiquer
» pour prendre les ennemis à revers, et dégagea les siens, en as-
» saillant les Français de côté, à quoi s'employaient les piétons
» anglais avec leurs arcs, et les Galois avec leurs lances dont ils
» éventraient les chevaux. »

Un historien anglais qui écrivait près de cent ans après l'événement (en 1440), Thomas de Walsingham, renchérit encore sur ces circonstances. Il raconte, dans deux ouvrages qui contiennent à peu près les mêmes faits (l'*Historia brevis* qui va jusqu'à la mort d'Henri V, vers 1422, et l'*Ypodigma Neustriæ* qui se termine en 1418), que le roi de France, qui renversait et tuait beaucoup de monde, fut blessé à la gorge et à la cuisse, et que, jeté deux fois en bas de son cheval par le roi d'Angleterre, il eût été pris s'il ne se fût mis promptement à fuir (1). C'est probablement d'après ce passage, qu'il n'aurait pas fallu adopter de confiance, que les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* disent que le roi reçut à Crécy deux blessures, une au cou, l'autre à la cuisse.

Notre manuscrit ne mentionne aucune réponse faite par Philippe de Valois au châtelain de Labroie; on a discuté pour savoir s'il avait dit : *Ouvrez à l'infortuné roi de France,* ou *C'est la fortune de France;* la première leçon est la plus naturelle et elle est vraisemblable; mais il se pourrait aussi que cette parole n'ait pas été dite, et qu'elle ait été imaginée plus tard pour embellir le récit des chroniqueurs.

Reprenons la suite de notre manuscrit : *Encoires se combattoient et entoueilloient aucuns de chiaux qui estoient a le bataille si semparti messire Carles de Behaingne filx au bon roy de Behaingne qui s'appeloit et escripsoit roys d'Allemaingne* (2), *ossi fissrent*

(1) Dum multos posternit et perimit in gutture et femore vulneratur et bina vice per regem Angliæ equo suo dejecitur; captusque fuisset ibidem nisi citius sibimet fuga consuluisset.

(2) L'imprimé, chap. 288, fait entendre que Charles de Bohême quitta de bonne heure le champ de bataille; *Je ne sais pas*, ajoute Froissart, *quel chemin il prit.* Suivant Villani, il se trouvait le dimanche matin, avec une troupe d'environ 8,000 hommes, tant cavaliers que piétons, qui s'étaient ralliés sur une colline auprès du bois, dans le voisinage du champ de bataille. Cette troupe ne savait si elle devait attaquer les Anglais ou les fuir; le roi d'Angleterre commanda aux comtes de Warwich et de Norenteme de les combattre avec une quantité suffisante de cavaliers et de piétons; les Français, comme gens déjà en déroute, résistèrent peu, et en fuyant beau-

pluisseurs seigneurs car ce euuist esté pité se tout y fuissent demouret et en demoura il assez dont ce fu dammaiges mes tels batailles et si grans deconfiture ne se font mies sans grant occision de peuple.

Li comtes Guillaume de Namur eut mort desoubs lui sont coursier et fu en grant peril de son corps et a grant meschief relevés et y demoura ung bon chevalier des siens que on clammoit messire Loyes de Jupeleu (1), *et se sauva ledis comtes par l'avis et l'effort de ses hommes qui le gouvrenoient qui le missent hors dou peril. On ne vous poet mies dire ne recorder de tous chiaux qui la furent quel aventure il eurent ne comment il se combatirent chil qui y demorerent ni comment cil sempartirent qui se sauverent car trop y fauroit de raisons et de paroles mes tant vous di que on oy oncques à parler de si grande deconfiture ne tant mors de grans signeurs ne de bonne chevalerie quil eut la a si peu de fait darmes qu'il y eut fait et comme cil le temoignerent qui y furent tant dun les comme de lautre et par lesquelx la pure verité en est escripte. Ceste bataille fu par* 1 *samedi lendemain du jour Saint Bretemieu ou mois daoust lan de grace Notre Seigneur mille* cccxlvj.

Quant la besoingne fu départie et la nuis fu venue toutte espesse li roys anglès fist criier sur le hart que nulx ne se mesist a cachier apries les ennemis et que nus ne despouillast les mors ne ne les remuast jusque a tant quil en aroit donné congiet. A celle fin fist li rois ce ban que on les peuuist mieux reconnoistre au matin et commanda que chacun allast a se loge reposer sans desarmer et pria que tout li comte signeur baron et chevalier venissent souper avoecq lui et commanda a ses marescaux que son host fust bien gardes et escargaitiés toute celle nuit. Li commandemens dou roy fu fais de tout en tout et vinrent soupper dalles le roy chil qui priict en estoient et poes bien croire quil furent en grant joie et en grant repos de coer pour la belle aventure qui avenue leur estoit. Le diemenche au matin fist grant brumnie si ques grant fuisson des Englès yssirent des loges aucun a cheval et aucun a piet et allerent par le congiet dou roy aval les camps pour savoir se il porroient veoir aucun des Franchois qui se rassamblaissent par troppiaux ou gramment enssamble pour yaux rassaillir de nouviel. Si en trouverent fuisson des commungnes des bonnes villes qui avoient dormit en boskes, en fosses et en hayes par

coup furent pris et tués. Messire Charles de Bohême ayant reçu trois blessures, s'enfuit à l'abbaye de *Riscampo*, où étaient les cardinaux.

(1) Un Louis de Jupelai est dans la table des noms cités par Froissart.

troppiaux et demandoient li ungs as autres de leur aventure et quil devenoient, car il ne savoient que avenu leur estoit ne que li roys ne leurs conduisierres estoit devenus. Quant il virent ces Englès venir viers yaux il les atendirent et penserent que ce fuissent de leurs gens, et chil Englès se ferirent entriaux si comme li leux entre brebis et les tuoient a vollenté et sans deffense.

Une autre compaignies d'Englès allerent aventurer d'un autre costet et trouverent grans tropiaux de gens en pluissieurs lieux qui alloient aval les camps pour savoir se il porroient oyr nouvelles de lor seigneur, li autre queroient lors mestres, li autres leurs proismes, li autres lors compaignons et chil Englès les ocioient tout enssi quil les trouvoient on encontroient. Environ heure de tierche il revinrent a leurs loges en ce point que li roys et li seigneur avoient oy messe et lor compterent lor aventure et chou quil avoient fait. A dont commanda li roys a monseigneur Renaut de Ghobehen qui estoit moult vaillans chevaliers et li plus proeux des chevaliers englès tenus quil presist aucuns chevaliers connissans armes et tous les hiraux avoecq lui et allast par tout les mors et mesist tous les chevaliers quil poroit recongnoistre en escript et tous les princhés et les grans seigneurs fesist porter enssemble dun costet et sus chacun son non escript par quoy on les peuuist reconnoistre et faire leur service seloncg leur estat. Li dis messire Renaux et se compaignie se fissent ensi que commandé leur fu et cierquierent tout le jor les camps de chief en cor et tous les mors et rapporterent au soir au roy si comme il avait ja souppet leur escript et fu sceu par leur escript quil avoient trouvet XI chief de princes parmi 1 prelat mors. IIII^{xx} chevaliers banneres et environ XII^{c} chevaliers dun escut ou de ij. et bien XV^{m} ou XVI^{m} autres que escuiers que tourniquiel que bourgois de bonnes villes que bidaus que genenois que gens de piet tous gisans sour les camps et navoient trouvet que iij chevaliers englès mors et environ XV archers (1).

(1) La chronique latine de Corneille Zantfliet, moine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, mort en 1462, contient un récit de la bataille de Crécy, qui, quoique fort court, s'accorde presque en tout point avec la relation de notre manuscrit; il est très-probable que Zantfliet s'est servi pour le composer de la chronique de Jean le Bel, son compatriote, qu'il aura seulement translatée en latin. Voici un passage qui, ce me semble, ne peut s'appliquer qu'au chanoine de St-Lambert : « Quoi que d'autres » puissent raconter, celui qui a écrit cette histoire en langue vulgaire l'a » apprise, mot pour mot, de la bouche de messire Jean de Hainaut ou de » Bealmont (Beaumont), qui étoit présent au combat : » *Quidquid alii*

Cette énumération diffère de celle de l'imprimé où on compte environ trente mille hommes tués (1), au lieu de 16 à 17 mille seulement dont notre manuscrit fait mention.

La lettre de Michel de Northburgh ne parle que de 1,542, bonnes gens d'armes morts sur le champ de bataille sans compter les communes et les pedailles (2); si nous consultons Villani, nous y voyons que, « suivant ce que s'accordèrent à écrire les personnes » qui furent présentes à cette bataille, si malheureuse pour le » roi de France, il y eut bien vingt mille hommes cavaliers ou » piétons qui y périrent, et des chevaux en quantité innombrable. » Dans ce nombre, il y eut plus de 1,600, soit comtes, soit ba- » rons, soit bannerets, soit chevaliers de parage, et plus de » 4,000 écuyers à cheval, sans compter les prisonniers et les » fugitifs presque tous blessés de flèches. »

Un écrivain contemporain, cité dans les Preuves de l'histoire du Dauphiné (3), marque précisément qu'il périt à la bataille de Crécy 1,716 (4), tant princes que seigneurs et chevaliers, et en-

garriant, is qui hanc scripsit Historiam in vulgari, ipsam de verbo ad verbum didicit ex ore dicti domini Johannis de Hannonia vel de Bealmont qui præsens aderat in conflictu. On trouve, dans la chronique de Zantfliet, l'armée d'Edouard évaluée, comme le fait notre manuscrit, à 24,000 hommes. L'énumération des morts, du côté des Français, est également presque pareille : on compte 15 princes, 80 barons, 1,200 chevaliers, et, pour le reste, 15,000. La perte des Anglais n'est aussi que de trois chevaliers et d'environ 20 archers. (La Chronique de Corneille Zantfliet est imprimée dans le T. IV de l'*Amplissima Collectio* de Martenne et Durand.)

(1) *L'Art de vérifier les dates* compte de 25 à 30,000 hommes tués dans cette bataille, indépendamment d'un nombre peut-être plus considérable encore qui périrent le lendemain. Cependant Thomas de Walsingham n'évalue qu'à deux mille le nombre des Français tués, le lendemain de la bataille, au matin; peut-être est-ce d'après la lettre de Michel de Northburg qui parle de *II mil et pluis* de tués, mais en ne faisant mention que des chevaliers et escuyers.

(2) Thomas de Walsingham ne parle aussi que des hommes d'armes, *hominum nominatorum de armis*, qu'il évalue à deux mille environ, *et vulgus cujus numerus ignoratur... de communibus vero numerus ignoratur.*

(3) *Memorabilia Humberti Pilati*, anno 1340, à la fin des Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, 1711, in-folio.

(4) Et non 1216, comme il est dit dans l'Histoire de France de Villaret; voici la citation exacte :

Die vicesima sexta augusti pugna inter Abbevillam et Cressi in qua occisi MDCCXVI milites et de aliis minoribus circa decem millia.

viron dix mille hommes du restant. Si on y ajoute ce qui a été tué le lendemain, dans la journée du dimanche, cette évaluation se rapprochera de celle de notre manuscrit qui paraît le plus probable.

Ce chiffre est encore bien considérable, si on le compare à celui des morts de l'armée anglaise que Froissart n'a pas osé reproduire dans sa seconde rédaction, tant il paraît peu croyable, et qu'on pourrait comparer à un bulletin de la grande armée de l'empire. Cependant Henri de Knyghton, que nous avons déjà eu occasion de citer, s'exprime à peu près de la même manière : après avoir évalué la perte des Français à trente-quatre mille hommes, il ajoute que, du côté des Anglais, un écuyer fut tué avant la bataille et trois chevaliers, *milites*, dans le combat, *reliquos Deus reservavit* (1). Au reste, Philippe de Valois, en écrivant à l'abbé de St-Denis pour lui faire part de la victoire qu'il avait remportée, au commencement de son règne, en 1328, sur les Flamands, à Cassel, dit que les Français ne perdirent en tout que dix-sept personnes, tandis que le nombre des Flamands tués fut de 20,200 hommes, ou, suivant une autre version plus modérée, 18,800 (2).

Reprenons notre manuscrit. *Or est bien raison que je vous nomme les princhés et les haux hommes qui la demorerent mors, mes des autres ne poroie venir a chief. Si commences au jentil et noble roy monseigneur Carle roy de Behaingne qui tous aveugles vot estre parmi a la bataille et commanda et enjoindi tres especialement a ses chevaliers quil le menaissent comment que ce fust si avant quil peuuist ferir 1 cop despée sour aucuns des ennemis et chil li acomplirent son desir et demorerent dalles lui tuit si chevaliers et furent trouvet mort emmi le bon roy. Li plus grans princhés apries che fu messire Carles comte Dallenchon, freres germains au roy de Franche; apries li comte Loeis de Blois fils a la sereur germaine au roi de Franche, apries li comtes de Flandres, apries li dus de Lorraine, apries li comtes de Saumes en Saumois, apries li comtés de Halcourt,*

(1) Le même chroniqueur dit qu'à la prise de Caen, les Anglais ne perdirent qu'un seul écuyer qui mourut, deux jours après, de ses blessures. Cette indication se trouve dans une lettre de Michel de Northburgh, où est racontée la prise de Caen. *Et nul gentil homme mort de nos, fors qe une esquier qe fust blescé et mourust deux jours apres.*

(2) Voyez le premier continuateur de Nangis. — Les Chroniques de St-Denis disent 19,800.

apries li comtes d'Anchoires, apries li comtes de Sansoire, apries li comtes d'Ambmale, apres li grans prieux de Franche et que on disoit a dont que passet avoit CC ans que on n'avoit veut ne oy racompter que tant de princhés fuissent mort en une bataille comme il furent la ne a Courtray (1) *ne a Bonivent* (2) *— ne autre part. Dieux en ait les ammes car il morurent vaillamment ou serviche dou roy leur seigneur qui moult les plaindi et regretta quant il en sceut la vérité. Mes le congnissance ne len vint jusque au lundi a heure de nonne et quil y eut envoyet par trieuwes iiij chevaliers et ses hiraux et se tenoit li dis roys a Amiens ou il vint le diemence au matin car il se parti de la broie le diemenche au point dou jour a privée mesnie, et la Amiens ou environ se requellierent li plus de ses gens qui ooient dire que li roys y estoit. Che dimenche tout le jour apries la bataille demoura li roys engles en le ditte place ou il avoit eu victore et le soir ossi, le lundi au matin vinrent hiraut de part le roi de Franche prendre trieuwes trois jours seullement de ceux qui revenroient apries leurs mestres et leurs amis pour ensepvelir et li roys leur accorda. Et fist li dis roys porter le corps dou roy de Behaingne son cousin germain en une abbeie qui siet assez pries de la et le appelle on Mentenay* (3) *et ossi y fist il porter les corps des autres princhés dont messire Godeffroy de Halcourt plaindi mout le mort du comte son frere mes amender ne le peut.*

Les imprimés de Froissart ne contiennent pas cette énumération des principaux personnages tués à Crécy ; la lettre de Michel de Northburgh y supplée en partie, dans les éditions de M. Buchon. La plupart des historiens donnent une indication du même genre, mais il est à remarquer qu'elle est presque toujours fautive. Michel de Northburgh, écrivant quelques jours seulement après la bataille, est excusable de s'être trompé, puisqu'il est ordinaire qu'après de semblables événements, il coure beaucoup de fausses nouvelles ; mais comment concevoir que Villaret,

(1) En 1302.

(2) En 1266. Bénévent.

(3) Il résulte de ce témoignage, que le roi de Bohême ne fut pas d'abord inhumé à Valoire, comme on le disait dans cette abbaye, mais dans celle de Maintenay. Villani nous dit qu'Edouard, après avoir rendu de grands honneurs aux obsèques du roi de Bohême, où il assista avec beaucoup de ses barons, vêtu de noir, renvoya son corps à messire Charles, son fils, qui était à l'abbaye de Riscampo, d'où ce dernier le fit porter à Luxembourg.

par exemple, mette au nombre des morts le duc de Bourbon, Pierre Ier, qui, on le sait, ne fut tué qu'à la bataille de Poitiers? Quant à Jacques de Bourbon, comte de la Marche, blessé grièvement à Crécy, il ne succomba dans une autre affaire, à Brinais, qu'en 1361. Il n'y a aucune difficulté pour Jean, roi de Bohême; Charles, comte du Perche et d'Alençon; Louis de Châtillon, comte de Blois; Raoul, duc de Lorraine; Louis, dit de Nevers et de Crécy, comte de Flandres; Louis II, comte de Sancerre; Jean II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et le comte de Harcourt, Jean IV, le premier qui porta ce titre. Quant au comte d'Aumale, mentionné aussi par Michel de Northburgh, si c'est Jean V de Harcourt, fils du précédent, il est certain qu'il ne fut que blessé à Crécy, et que le roi Jean le fit décapiter à Rouen en 1355. Mais il se pourrait que ce comte d'Aumale fût un Jean II de Ponthieu, époux de Catherine d'Artois, qui portait aussi ce titre, et dont la mort n'est pas indiquée dans les historiens. Cependant, d'après une note manuscrite qui m'a été communiquée par M. de Crouy de Compiègne, il aurait été désigné sous le nom de comte de Ponthieu, dans un autre endroit des chroniques de Froissart.

Le comte de Saume en Saumois de notre manuscrit est le comte de Salm-Salm. Dans un ancien poëme sur la bataille de Crécy, publié par M. Buchon, on lit, en parlant des seigneurs dont la bannière avait été abattue et qui furent tués: *et celle du bon comte de Saumes.* Nous pouvons ajouter à la liste de ceux qui succombèrent à Crécy, Henri IV, comte de Vaudemont, gendre du roi de Bohême, et Jean V, comte de Roucy; mais nous ne compterons pas le roi de Majorque que Thomas de Walsingham y fait mourir, non plus que le comte de Savoie sur lequel nous reviendrons, ni le comte de Vienne dont parlent la chronique de St-Denis et les Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, le comte de Bar, cité par le continuateur de Nangis, ni le comte de St-Pol, que les imprimés de Froissart (chap. 291) mettent au nombre des morts, que notre manuscrit fait défendre St-Vallery, et qui, suivant l'*Art de vérifier les dates*, était trop jeune alors pour pouvoir combattre; ni le sire de Saint-Venant, cité par Northburgh, et dont nous avons déjà eu occasion de parler; ni l'abbé Corbie, *abbas de Corbella*, nommé par Knyghton. On sait que Huges IV, abbé de Corbie, ne mourut qu'en 1351; M. Louandre fils a bien voulu nous apprendre qu'il avait trouvé quelque part que ce prélat

conduisit cinq cents de ses hommes à l'armée de Philippe de Valois; peut-être s'y distingua-t-il.

Che meysme diemence vint li comtes de Savoie, ses frères a bien m lanches et euuist este a le bataille se elle euuist estet faitte par l'ordre dou bon chevaliers le monne de Basele qui demoura vaillamment dalles le bon roy de Behaingne son mestre. Quant cil doy seigneurs dessus nommet entendirent que la bataille estoit outrée et qu'il ny estoient point venut a temps si furent moult courouchies touttefois pour employer et dessuir leur gaiges ils chevauchierent che dimenche audessus de l'host le roy engles et sen virent bouter en le ville de Monstroeil pour le garder et deffendre contre les Engles se mestier faisissent. Car elle n'estoit mies adont si forte que elle est maintenant, et eurent chil de Monstroel grant joie de la venue des dessus dits seigneurs. Ce lundi au matin se deslogea li roys angles et chevaucha deviers Monstroeil et envoia courir ses marescaux deviers Hedin ardoir et essillier le pays si comme il avoient fait par devant et ardirent Waubain, Biauraing (1), *mais au Castiel ne fissrent nul mal car il est trop fors ; et puis sen retournerent vers Monstroel et ne se peurent tenir quil nalaissent escarmoucher a Savoyens qui laiiens estoient, mais riens ny gaegnierent si sen partirent et ardirent les fourbours et revinrent deviers l'ost.*

Cette circonstance relative au comte de Savoie ne se trouve, que je sache, indiquée qu'ici. Elle est d'autant plus extraordinaire que la lettre de Michel de Northburgh et Thomas de Walsingham mettent le comte de Savoie au nombre de ceux qui ont péri à la bataille de Crécy, et que, d'un autre côté, Amédée VI, dit le comte Verd, ne mourut qu'en 1383, sans qu'il fût mention nulle part qu'il allât au secours du roi de France.

Villani dit qu'Édouard trouva Montreuil bien garni, que beaucoup de Français, qui s'y étaient réfugiés après la bataille, la défendirent, et qu'il ne put s'en emparer. M. Louandre, dans son *Mémoire sur la bataille de Crécy*, cite parmi les princes étrangers qui se trouvaient dans l'armée de Philippe, lors de la bataille, le comte de Savoie nouvellement arrivé avec mille chevaux. Il est seulement dit, dans les imprimés de Froissart, chapitre 283, que le vendredi, lorsque le roi de France était à Abbeville, « il attendoit le comte de Savoie et messire Louis de Savoie son frère,

(1) Dans l'imprimé, il y a Serain au lieu de Biauraing. Cette dernière leçon est préférable, car il y a, à peu de distance, sur la gauche, *Beaurain ville* et *Beaurain château*.

qui devoient venir à bien mille lances de Savoyens et du Dau-
» phiné, car ainsi étoient eux mandés et retenus et payés de
» leurs gages à Troyes en Champagne, pour trois mois. »

Le roy, continue notre manuscrit, *qui avoit pris son chemin par deviers saint Josse et se loga celle nuit sus le rivière. Au matin il sen partirent et passerent laige et ardirent ses gens le ville de saint Josse et puis Estaples, le Noef Castiel, le Delue* (1) *et apries tout le pays boullenois et tout entour Boulongne et le ville de Wissan qui estoit adont bonne et grosse et y loga li roys et toutte son host une nuit. Lendemain il semparti et sen vint devant la forte ville de Callaix et lassega de tous poins.*

On voit, par ce que nous venons de rapporter sur la bataille de Crécy, combien la relation du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens s'éloigne de celle que Froissart adopta plus tard, après avoir écouté les rapports anglais, et que les imprimés ont reproduite : il dit expressément au chapitre 287 : « Il n'est nul homme
» tant fut présent a celle journée qui en scut ni put imaginer ni
» recorder la vérité, especialement de la partie des François, tant
» y eut povre arroy et ordonnance en leurs conrois; et ce que j'en
» sais je l'ai scu le plus par les Anglois qui imaginèrent bien leur
» convenant et aussi par les gens messire Jean de Hainaut qui fut
» toujours de lez le roi de France. »

Il faut se rappeler que Froissart n'avait que neuf ans, lorsque se livra la bataille de Crécy; qu'il en a d'abord emprunté le récit à un auteur contemporain, Jean le Bel, dont la chronique s'étendait au moins jusqu'en 1348; que lorsqu'il fit une nouvelle rédaction de son histoire, il y avait alors près d'un demi-siècle écoulé depuis cet événement, et qu'à peine il devait en survivre quelques rares témoins : au bout d'un pareil laps de temps, il ne restait guère à recueillir que des on dit exagérés, mensongers, altérés en passant de bouche en bouche, et Froissart, eût-il été entièrement impartial, pouvait difficilement éviter l'erreur; mais nous avons vu qu'il n'était pas même dans ces conditions, et son dévoûment à la cause anglaise est notoire.

Nous n'entreprendrons pas de concilier les assertions contra-

(1) Le nom du lieu qui suit Noef Castiel ou Neucatel, est Estaple dans l'imprimé, et après vient Rue, ce qui est une erreur; je ne sais pas ce que c'est que le Delue. Dans l'édition de Froissart, de 1513, on lit : « Le len-
» demain chevaucherent devers Boulogne et ardirent la ville de St-Josse et
» puis Esclappes de Luc et tout le pays de Boulonois.

dictoires des écrivains contemporains sur les événements qui nous ont occupés. Au bout de cinq cents ans, il est difficile de démêler le vrai, quand on ne possède qu'un aussi petit nombre de renseignements, et que les témoignages auxquels on est réduit peuvent être suspectés d'ignorance ou de partialité. Beaucoup de circonstances importantes restent donc dans l'incertitude; il faut mieux le reconnaître que de raconter avec assurance ce qu'on ne peut affirmer sans trahir la vérité.

Les auteurs des siècles suivants, quoique plus rapprochés que nous des faits dont ils parlent, sont tellement dépourvus de critique qu'il est dangereux de s'y confier, et qu'on ne peut les employer qu'avec circonspection.

Nous nous bornerons, sur ce point, à une seule remarque; le *Mémoire sur la bataille de Crécy*, de M. Louandre, nous en fournit l'occasion. On y lit : « Quelques historiens, parmi lesquels nous » citerons Robert Gaguin, disent que le costume embarrassant » que les Français portaient alors fut une cause de leur défaite. » Leurs vêtements dans le XIVe siècle consistaient, en effet, dans » une grande robe traînante jusqu'à terre, avec une ceinture et » un capuchon semblables à ceux des moines. Un vieux poëte, » Jean Douchet, s'exprime ainsi dans l'épitaphe de Philippe de » Valois :

« Puis à Crecy perdis de mes gindarmes
» Trente cinq mille non obstant leurs grands armes,
» Par le moyen de leurs acoustremens
» Et chaperons et autres vestemens
» Lesquels flottoient de toutes parts en terre,
» Qui n'estoient bons pour gens de bien de guerre. »

(*Généalogie des roys de France.* Paris, 1527.)

(1) Les auteurs du XIVe siècle, bien plus croyables, sur ce point,

(1) Sentant plus que personne combien ce mémoire est insuffisant pour faire apprécier, comme il le mérite, le précieux manuscrit de Froissart, de la bibliothèque d'Amiens, j'ai prié mon ami, M. de Cayrol, d'en continuer l'examen et d'en comparer les différentes parties avec le texte que les imprimés ont fait connaître. Cédant à mes instances, M. de Cayrol, après s'être livré à un consciencieux travail, vient de m'adresser, sous forme de lettre, une première dissertation sur ce manuscrit. Je dis première, car il se propose d'insérer, dans une dissertation subséquente, les plus importantes des circonstances historiques toutes nouvelles qu'il renferme, et dont, pour ne pas s'étendre outre mesure, il sera nécessaire de faire un

que ceux du xve et du xvie, nous disent au contraire que, dès 1340, les nobles et leur suite, les bourgeois et leurs serviteurs, abandonnant les habits longs, qu'ils avaient coutume de porter jusqu'alors, en prirent de si courts et de si étroits, que c'était une chose honteuse de voir montrer ainsi des parties du corps qu'on avait toujours couvertes avec soin ; beaucoup de ceux qui adoptèrent ce costume n'en furent que plus dispos à fuir devant l'ennemi, dit le second continuateur de Nangis, un de nos annalistes les plus intelligents et les plus vrais. Mais ce qui prouve que ces modes nouvelles et ridicules étaient en usage lors de la bataille de Crécy, c'est que le chroniqueur de St-Denis attribue, en partie, la défaite des Français à une punition du ciel qu'ils s'étaient attirée « par la deshonnesteté de vestemens et de divers habits » qui couroient communément par le royaulme de France. Car » les ungs avoient les robes si courtes que elles ne leurs venoient » pas aux naches (*nates*), et quant ils se baissoient pour servir » aucun seigneur, ils monstroient leurs brayes et ce qui estoit » dedans à ceulx qui estoient derriere eux, et si estoient leurs » robes si estroictes a vestir et a despouiller que il sembloit que » on les escorchast et leur failloit ayde..... et pour ce ne fut » pas merveille se Dieu voulut corriger les meffais des François » par son flayel (1). »

D. RIGOLLOT (*d'Amiens*).

choix raisonné, puisqu'il résulte de son examen qu'il n'est peut-être pas un seul des 954 alinéas ou chapitres de ce manuscrit où il ne se trouve quelque différence avec les chapitres correspondants des imprimés.

(1) Jean Bouchet, qui n'écrivit guère qu'au xvie siècle ses *Annales d'Aquitaine*, y assigne aussi, comme une des causes de la perte de la bataille, la superfluité des vestemens des François, qui portoient manches et chapperons découppés flotant jusques à terre ; mais cela s'accorde si bien avec le passage que nous venons de citer, que le chroniqueur de St-Denis ajoute immédiatement : « Et les autres avoient leurs robes recoursées sur » les rains comme femmes et si avoieni leurs chapperons detrenchez me- » nuement tout entour, et si avoient une chausse dung drap et lautre » dautre, et leur venoient leurs cornettes et leurs manches pres de terre et » sembloient mieulx estre jangleurs que autres gens. » C'est sans doute par une erreur d'impression que, dans le Mémoire de M. Louandre, on appelle Douchet l'auteur de l'ouvrage en vers et en prose, intitulé *Généalogie des Rois de France ;* c'est le même Jean Bouchet à qui on doit les Annales d'Aquitaine, et qui s'est longtemps désigné sous le nom de *Traverseur des voies périlleuses.*

Chronique.

*** *Anecdote sur le vicaire apostolique Piquet.* Nous croyons devoir extraire le passage suivant d'une lettre adressée au directeur de la *Revue* par le savant M. de Fortia d'Urban, membre de l'Institut : « J'ai lu, dit-il, avec beaucoup d'intérêt la notice » sur le missionnaire français Piquet. Je me trouvais à Rome en » 1777, lorsqu'il y vint, accompagné d'un confrère, et tous » deux dînèrent un jour, ainsi que moi, chez M. le cardinal de » Bernis, qui les plaça à côté de lui; le compagnon m'avait pour » voisin de l'autre côté. Le préfet apostolique raconta ses succès » à son Eminence, et, dans la conversation, il lui échappa de dire » que Dieu, par un excès de miséricorde, lui avait permis de » ressusciter les morts. J'avais alors vingt et un ans, et je n'a- » vais jamais vu personne qui eût fait des miracles; ceux-là me » frappèrent, et je demandai à mon voisin s'ils étaient bien cer- » tains. Le compagnon me répondit qu'il ne pouvait l'affirmer » pour les trois résurrections, mais qu'il y en avait une dont il » ne pouvait douter.—C'est bien assez, dit le cardinal, qui nous » entendait.—Et cette observation fit rire les convives, comme » vous le croirez facilement. »

*** *Souscription pour un monument à ériger à Bertrand de Born.* Il s'agit d'une statue en marbre blanc à ériger dans la première ville du Périgord, et le sculpteur David (d'Angers) est chargé de ce travail. Les autres membres de la souscription sont MM. Mérilhou, pair de France, président; de Marcillac, député, vice-président; Léon Dessales, attaché aux archives du royaume, trésorier; Mary-Lafon, membre de la Société des Antiquaires de France, secrétaire; Pélissier, homme de lettres; Paul Duport, le docteur Arnal (de la Dordogne), et Eugène Briffault, homme de lettres.

« Un homme, disent les membres de la commission, remue de son vivant, par la seule influence du talent et du patriotisme, son pays et son siècle. Au cri jeté par sa voix puissante, la patrie s'armait et combattait; avec un sarcasme, il précipitait l'un contre l'autre *Richard Cœur-de-Lion* et *Philippe-Auguste*. Sans cesse à cheval, d'une main il frappait l'Angleterre, et de l'autre il semait

partout ses poëmes, qui enflammaient d'enthousiasme l'âme de nos aïeux. Toute sa jeunesse, tout son âge mûr fut consacré à cette lutte glorieuse ; puis, quand la dernière heure de la nationalité d'Aquitaine eut sonné, trop fier pour courber le front sous les bannières étrangères, trop profondément blessé au cœur pour chanter encore, il brisa sa lance et sa lyre, et, afin de ne pas voir l'asservissement de sa patrie, se couvrit la tête du froc des moines.—Cet homme s'appelait *Bertrand de Born*.—L'Angleterre, si jalouse de conserver les faits honorables, nous eût transmis cette belle vie dans tous ses poëmes. Les barbares, dont les acclamations sauvages ont porté jusqu'à nous les noms de leurs chefs, auraient perpétué celui de *Bertrand de Born* de tradition en tradition; par l'inexplicable incurie de nos historiens, il est à peine écrit dans notre histoire. — Il faut réparer cet oubli. —*Bertrand de Born*, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus merveilleuses du moyen-âge méridional, devait reprendre enfin, dans le culte de la postérité, le rang que lui ont conquis et son génie et son courage. C'est ce grand acte de justice historique, cette solennelle réparation qu'aujourd'hui nous venons accomplir. — En érigeant la statue de *Bertrand de Born* sur le sol du Midi, nous voulons donc ressusciter aux yeux du peuple une magnifique renommée, et lui montrer, dans un marbre monumental, le *dernier troubadour* et le *dernier Aquitain!* »

*** *Loi pour le transport en France des cendres de Napoléon.* Dans l'exposé des motifs fait par M. Thiers, on lit cette phrase, qui entre dans l'idée créatrice de la *Revue anglo-française* : « Le gou-
» vernement de Sa Majesté Britannique espère que la promptitude
» de sa réponse sera considérée en France comme une preuve
» de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace des animosités
» nationales qui, pendant la vie de l'empereur, armèrent l'une
» contre l'autre la France et l'Angleterre. Le gouvernement de Sa
» Majesté Britannique aime à croire que, si de pareils sentiments
» existent encore quelque part, ils seront ensevelis sous la tombe
» où les restes de Napoléon ont été déposés. » — M. Thiers a ajouté : « L'Angleterre a raison, cette noble résolution resserre
» encore les liens qui nous unissent. Elle achève de faire dispa-
» raître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où
» les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire. »

DE LA FONTENELLE.

DU JURY EN NORMANDIE,

PENDANT LE MOYEN-AGE,

APPLIQUÉ TANT AUX AFFAIRES CIVILES QU'AUX AFFAIRES CRIMINELLES.

(2e *article.* (1)

§ 3. *Le jury tel qu'il existait en Normandie suppose une classe roturière, libre, nombreuse et éclairée.*

Avant d'entrer dans les développements que comporte et qu'exige cette proposition, je crois devoir traduire les réflexions que faisait, au quinzième siècle, un des chanceliers les plus distingués de l'Angleterre, lord Fortescüe, dans son traité sur les lois de sa patrie, *De laudibus legum Angliæ*, qu'il composa lorsqu'il était émigré en France avec le jeune roi Henri VI, à la suite du triomphe d'une faction contraire. L'ouvrage a la forme d'un dialogue entre le prince et le chef de la justice, qui fait surtout l'éloge de l'institution du jury, alors inconnue à toute l'Europe, excepté à la Grande-Bretagne.

« *Le chancelier* : L'innocent peut-il craindre une condam-
» nation injuste à mort, lorsque la loi a créé en faveur de sa
» vie tant de moyens de protection, lorsqu'il a pour juges
» ses propres voisins, des hommes probes et consciencieux
» dont il a fait le choix lui-même? L'acquittement de vingt
» criminels serait mille fois préférable à la condamnation in-
» juste d'un innocent. Cependant l'homme vraiment coupable
» n'échappera point à la peine, parce que ceux qui le jugent

(1) Voir le 1er article ci-dessus, p. 232 et s.

» doivent eux-mêmes craindre de replacer dans leur société
» un scélérat. Dans cette procédure, rien de cruel, rien d'in-
» humain ; l'innocent ne craint ni pour sa vie ni pour ses
» membres ; les calomnies de ses ennemis ne peuvent le faire
» emprisonner ou torturer provisoirement. Sous une telle
» législation, le citoyen vit tranquille et sans inquiétude.

» *Le prince :* Le choix n'est pas douteux entre cette légis-
» lation et celle des autres pays où un homme désarmé et in-
» défendu peut se trouver à la merci de ses ennemis, et sentir
» sa liberté, ses biens, sa vie dépendre de deux témoins qui
» peuvent lui être inconnus, avoir même été choisis et pro-
» duits par ses adversaires. S'il évite une condamnation à
» mort, c'est toujours un malheur très-grave d'avoir été ac-
» cusé, mis à la question, et d'avoir, dans les tortures de l'in-
» struction, contracté des infirmités et des douleurs qui
» dureront toute la vie ; car, avec la manière d'instruire les
» affaires criminelles suivie en France, il n'y a pas d'homme
» méchant qui, avec un peu d'astuce, ne puisse plonger l'in-
» nocent dont il est l'ennemi dans de si effrayants malheurs.
» Un tel danger n'est pas à craindre, quand les témoins font
» leurs dépositions en présence de douze jurés voisins du lieu
» où le fait s'est passé et de celui où séjourne l'accusé, qui
» connaissent l'accusé et les témoins également, et peuvent
» apprécier quelle confiance ceux-ci méritent. Mais je suis
» vivement surpris qu'une loi si juste, si désirable, ne règne
» qu'en Angleterre et ne soit pas établie dans le monde
» entier.

» *Le chancelier :* Mon prince, vous étiez encore bien jeune
» quand vous avez quitté l'Angleterre, ce qui fait que vous
» ne connaissez pas tous les avantages de cette contrée et les
» désavantages des autres ; si vous aviez été à portée de faire
» cette comparaison, votre étonnement n'aurait pas lieu.
» L'Angleterre est d'une fertilité qui surpasse celle des autres

» pays ; ses vallons, ses montagnes et ses forêts sont d'une
» telle fécondité naturelle, que les récoltes en sont aussi abon-
» dantes que celles des lieux cultivés. Les pâturages y sont
» enclos de fossés plantés d'arbres, qui mettent les troupeaux
» à l'abri des tempêtes et des grandes chaleurs, et sont arro-
» sés partout de ruisseaux et de petites rivières qui servent
» souvent de clôture naturelle ; il n'y a ni loups, ni ours, ni
» lions, dans toute l'Angleterre ; il résulte de là que les trou-
» peaux n'ont besoin d'être gardés ni le jour ni la nuit. Ses
» habitants ont conservé l'usage de leurs ancêtres, qui préfé-
» raient la vie pastorale aux pénibles travaux de l'agricul-
» ture ; l'un de ces états laisse du loisir et favorise la culture
» de l'esprit ; les fatigues du labourage énervent l'esprit
» aussi bien que le corps. Il ne faut pas s'étonner qu'un
» peuple riche de ses troupeaux ait l'intelligence plus déve-
» loppée, plus propre au jugement des causes, que celui qui,
» affaissé sous le poids des peines journalières du labou-
» rage, de travaux accablants et rebutants, devient ignorant,
» grossier, inhabile à toute contention d'esprit. L'Angleterre
» est tellement remplie de libres possesseurs de terres, que
» dans le village le plus petit vous trouverez quelque cheva-
» lier, quelque écuyer, quelque père de famille riche, de
» ceux auxquels on donne vulgairement le nom de *fran-*
» *klin*, des tenanciers libres, des vassaux de seigneurs qui
» possèdent des patrimoines considérables de plus de six
» cents écus de revenu annuel ; ce qui fait que, dans les causes
» les plus importantes, le jury est facile à composer ; aussi le
» plus souvent y voit-on figurer à la fois des chevaliers, des
» écuyers et des propriétaires libres dont le revenu est de
» plus de mille écus : avec de tels jurés la corruption et la
» subornation sont impossibles, non-seulement pour la
» crainte de Dieu, mais pour leur honneur et celui de la pos-
» térité. Telle n'est pas la situation des autres royaumes ;

» car, encore bien qu'il y ait des personnages d'un grand
» pouvoir et de vastes possessions, cependant, à côté de ce
» petit nombre de riches, presque tous nobles, il n'y a plus
» que des pauvres ou des fermiers qui ne peuvent figurer
» dans les jurys. Les nobles eux-mêmes ne connaissent point
» la vie pastorale, et leur condition ne leur permet ni de te-
» nir la charrue, ni de cultiver la vigne. Comment dans ces
» pays composer un jury d'hommes probes, éclairés, indé-
» pendants, du voisinage du lieu où s'est passé le fait qu'il
» s'agit de juger, lorsque l'accusé a le droit de trente récu-
» sations sans en déclarer le motif? Il faudrait donc aller
» chercher au loin des jurés étrangers aux faits, ou compo-
» ser le jury de pauvres chez qui n'existent pas au même
» degré le sentiment de l'honneur et la crainte de la perte de
» leurs biens. D'ailleurs, le pauvre, dont l'intelligence est
» obscurcie ou étouffée par des travaux mêlés de peines d'es-
» prit, n'est pas fait pour saisir facilement les questions d'une
» affaire. Ne soyez donc pas étonné, mon prince, si le mode
» de chercher la vérité employé par la justice anglaise n'est
» pas usité chez les autres nations, parce que chez elles on
» ne pourrait pas trouver les éléments convenables d'un
» jury. »

Le docte chancelier fait ensuite un tableau hideux de la misère où la France était plongée à la suite des guerres de Charles VII et sous le règne alors contemporain du scélérat Louis XI. Il en revient ensuite à son principe, que le jury est impossible avec si peu de citoyens libres dans l'aisance. Nous pensons comme lui que si le luxe et la mollesse dépravent les hommes, d'un autre côté la pauvreté réelle, c'est-à-dire la réunion de travaux durs, d'inquiétudes habituelles et d'une dépendance humiliante, dégrade et abrutit nécessairement la nature humaine.

Revenons maintenant à notre proposition. Le jury en Nor-

mandie était appelé à résoudre les questions de fait douteuses en matière criminelle ou civile ; c'était un jury *du voisiné*, choisi dans le rayon d'une lieue au plus. Les assises ayant lieu de quarante jours en quarante jours, il est aisé d'apercevoir que, pour un tel service, il fallait un fonds de jurés assez considérable, surtout si on ne perd pas de vue combien il existait de cas de récusation, d'exemption et d'exclusion ; les *non-nobles*, ainsi que nous l'avons vu, siégeaient avec les *nobles*, et lorsque ceux-ci étaient appelés à la guerre, le fardeau du jury retombait alors le plus communément sur les *non-nobles*. Il n'est pas permis de croire que le magistrat appelât à rendre la justice auprès de lui, sur son siége, des individus couverts des sales haillons de l'indigence, ou dont le travail aurait oblitéré les facultés intellectuelles. A la vue de ces faits, il est impossible de douter qu'à l'époque où la Normandie a formé un état indépendant fortement organisé par des hommes de génie, tels que Rollon et Guillaume le Bâtard, il n'ait pas existé à côté de la noblesse et du clergé un tiers-état riche, libre, digne de coopérer à l'administration de la justice par son caractère moral et son intelligence.

On adoptera encore plus facilement cette opinion, si on examine comment, après la conquête de la Neustrie par les intrépides enfants du Nord, cette province fut repeuplée. Ce pays avait été, en raison de sa position littorale, si souvent ravagé par les pirates, qu'il était devenu entièrement désert, et, comme l'exprime énergiquement le plus ancien de nos chroniqueurs, Dudon de Saint-Quentin, la terre était inculte, privée de charrue, de gros et de menu bétail, et d'habitants humains (1). Je laisse de côté la question de savoir si la Flandre fut offerte en sus à Rollon pour qu'il pût nourrir son armée, et si la Flandre ayant été refusée à cause de ses

(1) Dudon, liv. II.

marécages, la Bretagne lui fut concédée, parce que la Normandie était tellement déserte, qu'il ne pouvait pas y vivre, au moins provisoirement. Cette tradition, adoptée par le même Dudon et par Guillaume de Jumiége (1), ne ferait que confirmer la réalité de dévastation complète où se trouvait la contrée. La troupe de Rollon, selon les probabilités, ne s'élevait pas à vingt mille hommes; chacun d'eux pouvait donc se pourvoir amplement de beaux domaines dans un territoire naturellement fertile, qui nourrit aujourd'hui plus de deux millions d'habitants, et la majeure partie en devait rester encore inoccupée, après que chaque conquérant avait pris son lot. Rollon, que tout annonce avoir été aussi bon législateur que bon guerrier, sentit la nécessité de remplir ces vides, et de se former une population proportionnée aux ressources du sol. Pour atteindre ce but, disent les mêmes auteurs, il donna pleine sécurité à tous les étrangers qui voudraient s'y établir, et obligea ses chevaliers à vivre en paix avec ces étrangers ainsi admis (2). Ce n'eût pas été une proposition engageante que celle de venir vivre en Normandie comme esclaves, ou comme *villains* des hommes du Nord. Il dut se former donc une classe de propriétaires libres, tenant ses terres en *franc-aleu*, ou du prince uniquement, ou ne dépendant du seigneur voisin que par le lien de l'hommage.

§ 4. *Pourquoi le jury a-t-il cessé d'être en usage en Normandie, même d'y être l'objet d'un souvenir? Causes de cette disparition.*

Avant que d'aborder cette question, nous croyons indispensable de poser certains principes de l'instruction des

(1) Dudon, même lieu. Guillaume de Jumiége, liv. II, chap. 19.

(2) *Securitatem omnibus gentibus in suâ terrâ manere cupientibus fecit.* Dudon et Guillaume de Jumiége, aux lieux cités.

affaires criminelles et civiles, et surtout de bien définir ce qu'on entendait jadis par preuves en Normandie.

Ce n'est que longtemps après que l'instinct naturel de la justice a suggéré des règles de conduite, que la science les réduit en articles précis et les classe dans un ordre logique. Cette théorie ajoute assez rarement quelque chose à ce qu'a dicté l'équité naturelle toute seule. Le pire état est celui qui est intermédiaire entre le bon sens abandonné à lui-même et la théorie perfectionnée, parce qu'alors l'équité est faussée, obscurcie, irrésolue, et la science n'est pas encore assez développée et clarifiée pour y suppléer.

Quelles sont les idées, en matière de preuves, d'un peuple chez qui existe plutôt une grande énergie de sentiment et de bon sens qu'une science subtile ? Nous les trouverons dans le Coutumier normand du moyen-âge.

On y distingue la preuve *de certain* et la preuve de *crédence* ou croyance. La preuve *de certain* a lieu quand des témoins en nombre légal viennent dire : *J'ai vu*, ou, s'il s'agit d'offenses verbales : *J'ai ouï*. Quand un assassin est saisi sur le fait, ou dans le moment de la première clameur, et qu'un nombre suffisant de témoins viennent dire : Nous l'avons vu tuant un tel, il y a preuve *de certain*. Il en est de même du voleur qui a été aperçu ou saisi volant. L'aveu fait par le criminel en présence du juge et de ses assesseurs était regardé aussi comme une preuve *de certain*. Dans les causes civiles, une charte précise, une déposition d'au moins deux témoins attestant positivement une convention, étaient des preuves *de certain* (1).

Mais après qu'une population ignorante a donné le nom de *preuves* à des faits qui ne peuvent laisser matière au doute, se présentent ensuite à sa conscience ces cas embarrassants,

(1) Coutumier, titre de *jugement*, de *assise*, de *loi prouvable*, de *loi apparente*, de *témoins*.

où, par exemple, un individu semble coupable, quoiqu'il n'ait pas été surpris ni vu d'aucune manière commettant le crime, et qu'il ne l'avoue pas, où, s'il s'agit d'une cause civile, tout annonce la mauvaise foi d'une des parties. Cette opinion est parfois environnée des nuages du doute; d'autres fois elle apparaît si claire et agit si puissamment sur l'âme de celui qui pèse et médite les faits, qu'il ne peut s'empêcher de s'écrier : Oui, l'accusé est coupable, oui, telle partie est de mauvaise foi; il le déclare, parce qu'il le *croit*. C'est ce que la législation normande appelait *preuve de crédence, enquête du pays, loi apparente.*

Si on n'a pas d'abord bien saisi cette distinction, l'étude de cette législation intéressante présentera de graves difficultés; à chaque pas, on croira rencontrer des contradictions inexplicables; avec cette distinction, tout devient clair et facile à comprendre.

Quand il y avait *preuve de certain*, le baillif jugeait seul avec ses assesseurs ordinaires et sans jury; bien plus, en cas de flagrant délit, le vicomte, chargé d'une juridiction inférieure à celle du baillif, le seigneur à qui une charte du prince avait concédé le droit d'administrer la justice, pouvaient, sans attendre une instruction que la loi regardait comme inutile, juger sans jury et faire pendre le malfaiteur. En matière civile, le tribunal du baillif appliquait, sans l'aide d'un jury, les articles clairs et précis d'une convention établie par chartes ou par des témoins de *certain*. Mais quand les faits étaient douteux, quand la preuve ne pouvait résulter que d'une *crédence ;* par exemple, quand, dans le cas de *nouvelle dessaisine*, il fallait classer et rapprocher un certain nombre de faits pour en tirer une conclusion, un jury, choisi dans le voisinage de l'endroit litigieux, déclarait quelle était sa *croyance*, et les plaideurs avaient pour juges douze des plus gens de bien de leurs voisins, non récusés par eux.

Le combat judiciaire n'ayant lieu que pour suppléer aux preuves évidentes, se nommait aussi *loi apparente* (1). En général on était frappé de l'idée que, quand un crime avait été commis, que la voix publique, à défaut de témoins qui eussent vu le fait, en accusait un homme d'après une réunion de présomptions graves, celui-ci devait subir le combat ou le *jugement du pays*, c'est-à-dire la déclaration de vingt-quatre de ses concitoyens en Normandie, et de douze en Angleterre (2).

Tout ce que nous venons de dire semble avoir pour but de fixer de plus en plus la nature du jury normand, plutôt que d'expliquer les causes de sa cessation, comme le promet l'intitulé de ce paragraphe. On va voir pourtant que ces réflexions sont d'utiles préliminaires pour la solution de la question posée. En effet, le jury ne devant être convoqué que dans le cas où un fait paraissait douteux, et le baillif, avec ses assesseurs, restant juge de tous les autres cas, la juridiction de ceux-ci étant habituelle et permanente, celle des jurés occasionnelle, momentanée, imprévue, propre à les contrarier en les enlevant à leurs occupations ordinaires, on conçoit avec quelle facilité la juridiction des magistrats a dû envahir les fonctions des jurés, et finir insensiblement par s'en passer, lorsque surtout les circonstances ont favorisé cette invasion, et que les citoyens eux-mêmes n'ont pas été fâchés de n'être plus convoqués.

Les fonctions de juré, pour être exercées avec activité et zèle, exigent un fonds de vertu, de patriotisme, d'amour désintéressé du bien public. Sitôt que l'indifférence, l'apathie,

(1) Normannis nostris summoperè duellum placuit, ipsis et Glanvillæ nostro legem apparentem nuncupatum. *Spelman*, *Codex legum veterum regni Angliæ*; règne de Guillaume le Bâtard.

(2) Coutumier normand, chapitres de *suite* de *meurdre*, de *meurdre* et *homicide*, de *jureurs*.

l'égoïsme ont remplacé ces sentiments nobles, chacun aime à se tenir chez soi et à y faire ses affaires. L'esprit national dut s'éteindre en Normandie, à la suite de sa réunion à la France. Pendant trois siècles, il avait régné entre les Français et les Normands une rivalité pareille à celle qui a divisé si longtemps l'Angleterre et la France. Après la conquête de l'Angleterre, les Normands furent la première puissance militaire de l'Europe; Guillaume le Bâtard pouvait lever cinquante mille chevaliers dans la Grande-Bretagne, et autant dans la Normandie et le Maine. L'ennemi n'avait franchi les frontières de notre province que par surprise et pour un peu de temps, et nos ancêtres, au contraire, avaient vaincu tour à tour dans leurs propres états les monarques de France, les ducs de Bretagne, d'Anjou et de Flandre; mais tout est destiné à prendre une fin. Lorsque le roi Philippe-Auguste eut fait prononcer par le tribunal des pairs de France la confiscation de la Normandie à son profit, en punition de l'assassinat commis par Jean-sans-Terre sur la personne de son neveu Arthur, les barons normands firent peu de résistance à l'exécution de cette sentence, parce que c'eût été prendre la défense d'un souverain aussi lâche qu'il était scélérat, et que les hautes qualités du roi de France étaient faites pour lui concilier les esprits. Il n'en est pas moins vrai qu'à partir de cette époque la Normandie, après avoir été si longtemps un état indépendant et puissant, ne fut plus qu'une province française. Dès lors il n'y exista plus d'esprit national; les barons s'occupèrent à faire leur cour au roi de France, et le peuple à soigner ses intérêts privés.

Cependant la principale cause de l'abolition de l'institution du jury fut la propagation de l'étude de la jurisprudence, et la transformation progressive des procédés du bon sens et de l'instinct naturel de l'équité en une science profonde, étendue, subtile, qui eut ses adeptes, ses docteurs, qui exigea

des études longues et au dessus de la portée du vulgaire. Montesquieu attribue à cette cause la cessation de la juridiction des barons et *hommes de fief* dont nous parlerons bientôt (1). Mais c'est l'étude des monuments historiques de la législation en Normandie, depuis Rollon jusqu'à la réformation de la coutume, en 1583, qui prouve le plus clairement cette révolution opérée par la science dans le mode d'administration de la justice.

Le droit romain, basé généralement sur les principes d'une haute philosophie, fut inconnu aux peuples du Nord établis dans la Gaule septentrionale, jusqu'à ce que la découverte du Digeste en Italie, dans le onzième ou douzième siècle, donna naissance à un nouveau genre d'études. Nous avons cherché le plus soigneusement qu'il nous a été possible dans le Coutumier normand, rédigé au XIIIe siècle, et présenté par le rédacteur comme étant le recueil des lois établies par Rollon lui-même, s'il ne s'y trouverait pas quelques règles, quelques maximes, quelques mots seulement, dont l'origine serait romaine, et nous n'avons pas pu en rencontrer un seul exemple. Ainsi, l'hypothèque, création du droit romain, et la partie la plus importante de la législation civile moderne, y est inconnue; le mot même ne s'y trouve pas. Cet assujétissement d'un immeuble au paiement d'une obligation, quoiqu'il reste toujours en la possession de l'obligé, est une idée abstraite qu'on ne rencontrera point dans les lois d'une nation ignorante. A la suite de cet antique monument édité par Rouillé se trouvent des ordonnances royales et des arrêts de règlement du tribunal suprême de l'Echiquier, transformé en parlement sous Louis XII; là commencent à percer les germes d'une législation doctrinaire et les expressions techniques de la jurisprudence romaine.

Sous le vieux Coutumier, c'étaient les parties qui exposaient

(1) *Esprit des lois*, liv. XXVIII, chap. 62 et suiv.

leurs moyens respectifs; le nom d'avocats n'était pas encore connu ; celui d'*attourné* , procureur , s'appliquait à tout porteur de pouvoirs, pour plaider ou pour passer un acte : mais il devait arriver souvent qu'une partie, qu'un procureur lui-même, par ignorance ou par timidité, ou par une difficulté de parole, n'osât pas se hasarder à porter une cause; alors il lui était permis de présenter quelqu'un pour expliquer les faits à sa place, et ce personnage se nommait un *conteur*. *Cet homme-ci doit parler pour moi*, disait le plaideur, *et quand il aura parlé je le garantirai*. Alors le *conteur* s'acquittait de sa mission, et quand il avait tout *conté*, le juge demandait à la partie si elle *garantissait* tout ce qui venait d'être dit; sur sa réponse affirmative , les faits avancés par le *conteur* étaient réputés l'avoir été par le plaideur lui-même. Tel fut le barreau anglo-normand dans le moyen-âge (1).

Il serait trop long de tracer ici le tableau de la renaissance de l'étude du droit et de l'établissement d'écoles à ce destinées. En fait, il est constant que, d'abord en Italie et ensuite en France, la découverte des monuments de la législation romaine fut suivie d'une vive impulsion vers l'étude de ces lois, étude que saint Louis encouragea, ainsi que ses successeurs. La Normandie imita le reste de la France; dès lors, pour plaider une cause et pour la juger, il ne suffit plus du simple discernement naturel, il fallut être savant. Les discussions prirent une étendue plus vaste, une forme plus didactique, et il fallut de la sagacité pour réduire à sa plus simple expression une affaire longuement débattue. Les *conteurs* ne furent plus admis à porter la parole, et furent remplacés par les *advocats*. On n'était reçu au nombre de ces derniers qu'après des études suivies d'examens; l'Echiquier rendit, en 1426, l'arrêt de règlement suivant :

(1) Coutumier , titres de *attournez* de *conteurs*.

« Est ordonné par la cour que désormais aucun ne soit » reçu à patroeiner en cour laie devant les baillis, vicomtes » et autres juges du pays de Normandie, pour postuler et » exercer office d'advocat ou conseiller public, si premiè- » rement il n'est trouvé suffisant expert et habile, et ait fait » serment en assise. »

Nous avons pour nous conduire dans l'histoire de la décadence du jury en Normandie, outre les ordonnances de l'Echiquier, le *Style de procéder*, imprimé à la fin du Coutumier, et le Commentaire de Terrien sur la coutume de Normandie, en 1574, avant sa réformation. C'est d'après ces monuments que nous énoncerons comme certains les faits suivants.

D'abord les nobles ne se présentèrent plus aux assises, soit par négligence, soit parce qu'ils étaient occupés à la guerre. Une décision de l'Echiquier annonça qu'à l'avenir le service des assises se ferait par des *laïques*, excepté dans les causes de fiefs nobles, où l'on appellerait des chevaliers. Cette charge dut alors devenir insupportable pour la classe *laïque*.

Les assesseurs du *baillif* étaient de droit les hauts dignitaires de l'église et de l'ordre militaire qu'il trouvait sous sa main pour l'assister, ou qui voulaient venir siéger à côté de lui (1). Ces grands personnages, soit qu'ils sentissent leur incapacité, soit que l'administration de la justice les fatiguât, laissaient souvent le baillif juger tout seul. L'Echiquier ordonna donc que les assesseurs du baillif seraient pris parmi les *advocats*, plus capables effectivement d'entendre et de juger les procès.

L'écriture étant devenue plus commune dans les XIVe et XVe siècles, l'Echiquier crut devoir, pour plus de clarté des instructions, ordonner que dans tout procès chaque partie présenterait par écrit ses moyens de fait et de droit, et qu'elle

(1) Coutumier, chapitre de *jugement*.

offrirait la preuve par témoins des faits utiles à sa cause, lesquels seraient spécifiés en détail. Il est évident qu'il n'est plus là question des preuves de *crédence*, mais des preuves de *certain*. Le jury est incompatible avec ce mode d'instruction.

Quand un procès était instruit de cette manière, les avocats assesseurs du baillif, et celui-ci, jurisconsulte lui-même, ne devaient pas songer à s'aider de l'opinion des *jureurs*. Si la preuve leur semblait faite ou faillie, ils prononçaient en conséquence, sans autre procédure.

Il était toutefois difficile de fermer les yeux à la clarté du texte de l'ancien Coutumier, qui soumettait les questions de fait douteuses à douze jurés en matière civile, et à vingt-quatre en matière criminelle. L'ancien *Style de procéder*, composé de morceaux de différentes dates, dont la plus ancienne pourrait remonter au XIVe siècle, donne le nom de *témoins de crédence* aux douze *jureurs*, dit qu'une partie pourra faire passer dans le nombre ses témoins de certain, et semble préférer partout la preuve de *certain* à la preuve *de crédence*, entre lesquelles preuves chaque partie, suivant ce traité, a le droit de choisir.

On conçoit facilement que la *preuve de certain*, ou plutôt ce qu'on qualifiait ainsi, a dû éliminer la preuve de *crédence*. Mais le texte du Coutumier offrait nécessairement de l'embarras; aussi le commentateur Terrien, qui a précédé de 30 ans la réformation de la coutume, a-t-il soin de remarquer, à l'égard de toutes les causes, possessoires ou pétitoires, où *douze jureurs* sentenciaient précédemment sur la question de fait, que cette loi, quoique non révoquée, était tombée en désuétude, et que les questions étaient jugées par le baillif assisté d'avocats, et sur des *témoignages de certain*.

En matière criminelle, où le jury était composé de vingt-quatre citoyens, voisins de l'accusé, cette institution, si équitable et si libérale, ne pouvait être foulée aux pieds sans

quelques ménagements. Suivant *le Style de procéder*, les magistrats doivent procéder d'abord par voie de *témoins de certain ;* l'accusé peut seulement demander *l'enquête du pays ;* cette mesure purement facultative devait être requise rarement par l'accusé, peu à portée de comparer la valeur des deux méthodes.

L'ordonnance de Louis XII de 1498 porte :

« Et afin que les baillis, vicomtes et juges royaux puissent » plus sûrement procéder à décerner ou bailler la question ou » torture, sentence de mort, ou autre peine corporelle, avons « ordonné et ordonnons qu'ils appellent avec eux six ou » quatre pour le moins des conseillers et praticiens de leurs » auditoires, non suspects ni favorables, lesquels seront » tenus signer le procès, sentence, ou dicton qui sera donné » à l'encontre desdits prisonniers, sans déroger toutefois » aux coutumes, usages et droits observés en plusieurs lieux » particuliers de notre pays de Normandie, *où on a accou-* » *tumé de juger lesdits criminels en assistance par hommes* » *ingénieux ou autres notables et en compétent nombre.* »

Ce monarque, tout en respectant l'usage du jury, établissait un mode de juger qui, étant conforme à celui que l'Echiquier suivait déjà, dut nécessairement devenir une loi générale.

Mais que reprochait-on au jury pour l'avoir laissé tomber en désuétude? C'est ce que Terrien, commentateur de la coutume non réformée, explique en ces termes, en parlant de l'ancienne poursuite du meurtre et de *l'enquête du pays* par vingt-quatre jurés :

« Cette enquête souloit être faite anciennement quand le » prisonnier la vouloit attendre, en la présence de quatre » chevaliers non suspects, par vingt-quatre hommes non » reprochables, du lieu où l'accusé avait conversé, ou du » lieu où le délit avait été commis, qui connussent la vérité

» de sa vie et de ses faits, lesquels étoient faits venir sou-
» dainement et à dépourvu, sans savoir pourquoi ils étoient
» ainsi mandés par justice, afin que les amis du prisonnier
» ne les divertissent, corrompissent, ou fissent aucune chose
» dire, par prière, par loyer, ou par quelque autre moyen
» illicite. Si vingt desdits gens croyoient que ledit prisonnier
» eût commis le cas, il étoit puni par l'opinion des assistants.
» Si moindre nombre que vingt le croyoient, et les autres
» non, il étoit absous et mis en pleine délivrance. Mais telle
» forme de jugement n'est plus gardée, car pour la renom-
» mée et crédulité seulement des témoins on ne doit procéder
» à condamnation, et se fait le procès d'un prisonnier selon la
» forme contenue aux ordonnances royaux; et si le prisonnier
» confesse le cas, on en est atteint et convaincu par témoins
» de certain (1). »

Ainsi le jury n'avait cessé en Normandie par suite d'aucune loi expressément abolitive, mais parce que la *preuve de certain*, ou ce qu'on appelait ainsi, sembla préférable à la preuve de *croyance*, et parce que la composition plus savante des tribunaux eut pour résultat une tendance progressive à se passer de l'assistance des gens illettrés.

De quel côté y avait-il le plus de raison? Nous n'hésitons pas à dire que c'était du côté de la jurisprudence tombée en désuétude. Il était naturel de qualifier *preuves de certain* le flagrant délit, l'aveu spontané, etc., qui généralement ne laissent aucun doute ; la déclaration de deux témoins sur un fait précis semblait faire une preuve, d'après l'autorité sacrée de l'ancien et du nouveau Testament; cependant il y avait plusieurs cas où le Coutumier exigeait plus de deux témoins de certain, en raison de la gravité des faits. Mais avoir reconnu, en sus de cette preuve de certain, une preuve de *croyance*, c'est, de la part du législateur normand, une idée judicieuse et

(1) Terrien, 1574, p. 508.

profonde. Au fond, qu'est-ce qu'une preuve qu'un fait propre à donner au juge une conviction complète et sans aucun doute?

On conçoit l'indifférence des populations, qui ne demandèrent pas mieux que d'être débarrassées d'un fardeau qui revenait tous les quarante jours, car telle était la périodicité des assises.

§ 5. *De l'origine de l'institution du jury.*

Quel que fût le pouvoir de la démocratie dans les républiques de l'antiquité, on n'y trouve rien de pareil au jury; les juges, quoique choisis par le peuple, n'en sont pas moins, pendant un temps plus ou moins long, des dignitaires éminents, et ne présentent que des rapports vagues avec le jury, tel que les nations modernes l'ont conçu.

Le système établi dans les Gaules sous les empereurs romains y ressemble encore moins. Dans les parties septentrionales de cette vaste province de l'empire, il paraît que les lois romaines n'ont jamais été mises à exécution.

Il existe une comédie latine, composée dans la Gaule méridionale, sous l'empereur Théodose, intitulée *Querolus* ou le *Plaintif*, et insérée dans plusieurs recueils : dans cette pièce, il s'agit d'un jeune homme, avide de jouissances et privé d'argent, qui désire s'en procurer, et consulte à cet égard le dieu lare de sa maison : « Ne pourrais-je pas, lui dit-il, » trouver le secret, en faisant des procès aux gens, de me » faire payer des sommes qui ne me seraient pas dues? La » chose est facile, répond le dieu lare : ne restez pas dans ce » pays où les lois sont sévères; passez la Loire, vous arri- » verez dans une contrée où les procès sont jugés sous un » chêne; ce sont des paysans qui plaident, et de simples par- » ticuliers qui jugent. »

Illic rustici perorant et privati judicant.

Voilà bien une image du jury, mais nous n'avons pas de documents historiques qui nous apprennent la nature et la forme de cette juridiction champêtre du nord de la Gaule. Il est probable que l'auteur de cette comédie a voulu parler des Germains, puisque dans la Gaule la justice était rendue par les druides, ordre privilégié, aristocratique et sacré, s'il en fut jamais.

« Dans les assemblées publiques, dit Tacite (Mœurs des » Germains, chapitre XII), on élit ceux qui doivent rendre » la justice dans les bourgs et dans les villages, et chacun » d'eux prend avec soi cent personnes du peuple pour former » son conseil. »

Le plus ancien historien des nations du Nord, connu sous le nom du Grammairien Saxon, *Saxo Grammaticus*, qui écrivait au douzième siècle, en Danemarck, dit d'un des rois danois nommé Lodbrog, le même dont il existe un chant de mort célèbre parmi les anciennes poésies du Nord, et qui régnait dans le IXe siècle :

« Il institua que toute contestation serait soumise au juge- » ment de douze pères de famille approuvés des parties, sans » admettre aucune allégation ni de la part du plaignant ni de » la part du défendeur ; il crut que, par le bienfait de cette loi, » les procès téméraires seraient diminués, et qu'il y aurait une » garantie suffisante contre les calomnies des méchants (1). »

Les sages présentent fréquemment des exemples de ce tribunal duodénaire (2).

En 1787, l'Académie des inscriptions et belles-lettres ouvrit un concours sur les questions suivantes :

1. Quelles étaient les formes judiciaires dans les causes

(1) Grammaticus Saxo. Histor. lib XIX.

(2) Lettre à nous adressée, sur cette question, par M. Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, établie à Copenhague. — *De l'état des sciences en Suède dans le temps du paganisme*, par le chevalier de Stierman, secrétaire des archives du roi de Suède.

criminelles chez les anciens Francs et sous nos premiers rois ?

2. A quelle époque s'est introduit dans le royaume l'usage de faire juger les accusés par leurs pairs ou par les jurés ? Combien de temps a duré cet usage, et pourquoi ne subsiste-t-il que pour quelques classes de citoyens ?

3. Dans quel temps cette forme de jugement s'est-elle établie en Angleterre, et comment s'y est-elle conservée?

Le prix fut partagé entre deux auteurs, Bernardi et Legrand-Delaleu. Ce dernier fit imprimer son ouvrage ; l'autre en a donné un abrégé, à la fin de son *Institution au droit français*.

A cette époque, Houard commençait à mettre au jour les monuments de la législation normande et anglo-normande, connus auparavant d'un petit nombre de savants, tels que Pasquier et Ducange. Nos deux concurrents, cherchant leur solution dans les capitulaires et dans les coutumes des environs de Paris, crurent trouver l'origine du jury dans l'usage des témoins qui *juraient* avec une partie pour faire triompher sa cause, et dans celui d'appeler les vassaux d'un seigneur à sa cour pour rendre la justice à leurs égaux.

Une lecture attentive des capitulaires de nos rois des deux premières races éloigne l'idée que les co-jureurs eussent une juridiction : ce sont tout simplement des témoins à *décharge ;* si assez souvent leur nombre est fixé à douze, il est quelquefois plus nombreux, quelquefois moins ; ils ne sont point choisis par le magistrat, ni soumis aux récusations de l'accusé ; ils ne siégent point à côté du magistrat, pour écouter les raisons des parties et prononcer ensuite un *verdict* après délibéré. La différence entre eux et les jurés est tranchée.

Quant à la coutume d'appeler les hommes d'un fief à la cour de leur seigneur pour lui aider à rendre la justice à leurs co-vassaux, il est difficile d'y voir autre chose qu'une rede-

vance féodale, destinée à débarrasser le seigneur d'une tâche onéreuse, au lieu d'une institution libérale et indépendante comme celle du *jury* normand.

On conçoit facilement que le développement de ces thèses historiques exigerait une foule de citations. Nous pensions d'abord à consacrer notre dernier paragraphe à un tableau de l'histoire du jury. *Cherchez et vous trouverez*, dit l'Évangile; mais en cherchant nous avons trouvé tant de choses, qu'il nous a paru avoir assez de matériaux pour un gros volume in-8°. Il a fallu alors changer de plan, puisque nous ne devons pas occuper nous seuls le 1er volume (2e *série*) de la *Revue Anglo-Française*. Si, à l'aide de l'analyse et de la méditation, nous pouvons fondre tous ces matériaux en une histoire abrégée qui n'ait pas plus d'une centaine de pages, nous la destinerons au prochain volume de ce Recueil.

L'histoire du jury a été traitée en allemand par M. Biener, de Berlin, en 1837, et par un savant danois établi à Edimbourg, sous le titre : *A historical treatise on trial by jury*, 1832.

M. le professeur Rafn, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord à Copenhague, profondément versé dans l'histoire de l'ancienne Scandinavie, nous a promis sa savante coopération.

M. Meyer, auteur d'un ouvrage intitulé : *Esprit, origine, et progrès des institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe*, imprimé à la Haye en 1819, a commis beaucoup d'erreurs sur le jury anglo-normand; il nous semble n'avoir lu du vieux Coutumier que l'intitulé des chapitres.

La thèse que nous nous proposons de soutenir est celle-ci: « Le jury, d'origine scandivave, a été établi en Normandie » par Rollon, et transmis à la Grande-Bretagne par Henri II, » duc de Normandie et roi d'Angleterre. Ce dernier pays l'a » seul conservé. L'institution a disparu progressivement de

» la Normandie, depuis l'époque de sa réunion à la France.
» La France, en l'empruntant à l'Angleterre, n'a fait que
» reprendre son bien. »

Quelques observations générales sur l'étude de l'histoire du moyen-âge avant de finir. A la renaissance des lettres, l'antiquité grecque et latine fut l'objet des études et du fanatisme des savants. Sous Louis XIV, l'éloquence et la poésie se modelèrent sur les poëtes et orateurs anciens. La connaissance du moyen-âge était très-bornée; quelques savants dont les ouvrages étaient connus de peu de lecteurs avaient seuls parcouru, étudié, mesuré, décrit ce continent peu fréquenté; dans le siècle suivant, l'école voltairienne, dont le but principal était de tout ridiculiser, fit la parodie ou la caricature du moyen-âge, plutôt que son histoire véritable. Cette mode de rire de tout a passé comme tant d'autres, et peut-être notre siècle est-il appelé à faire le tableau réel et exact des siècles intermédiaires entre la chute de l'empire romain et la civilisation grandiose du siècle de Louis XIV.

Ce qui a nui le plus jusqu'ici à cette étude, c'est que beaucoup d'écrivains, doués d'une vive imagination, mais n'ayant pas assez conversé avec les titres, les chartes, les histoires, les poëmes de ces temps-là, ont fait du moyen-âge des portraits de fantaisie, les uns plus hideux, les autres plus beaux que la réalité. Celui-ci n'a vu que des troubadours, de belles châtelaines, des chevaliers braves et amoureux, en un mot, un âge de féerie et de poésie; celui-là, au contraire, n'a pu supposer que des seigneurs toujours scélérats, commettant dans leurs châteaux à donjons et à souterrains des forfaits insupposables, ou des prêtres cachant sous le masque de l'hypocrisie une âme noire et atroce, telle qu'on aurait de la peine à la supposer au diable lui-même; dans tous les cas, le peuple accablé sous un joug de fer, abruti par l'ignorance et l'esclavage, ravalé à l'égal ou au

dessous des animaux domestiques. Ces deux tableaux sont également chimériques.

La lecture habituelle des ouvrages composés dans le moyen-âge, des chartes publiques et privées, des monuments historiques conservés dans les archives des villes ou des familles; la visite des antiques châteaux, couvents et églises; l'étude surtout de la législation : voilà, ce nous semble, les éléments de la science historique du moyen-âge, époque où tant d'auteurs, en prose ou en vers, ont placé mille extravagances.

Lorsqu'après une jeunesse livrée à l'admiration des littératures anciennes, je me portai à étudier, dans ses sources, l'histoire de France, et surtout celle de Normandie, je fus frappé de tout ce qui reste à faire pour donner une histoire vraie et consciencieuse de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen-âge; spécialement, je ne pus m'empêcher de reconnaître, dans la législation anglo-normande, des pensées fortes, solides, profondes, de l'ensemble, des principes, peut-être ce qu'il y avait alors de plus approprié au temps. Pour mieux rendre mon impression, je rappellerai l'exemple du roi Pyrrhus, lorsqu'il vint en Italie pour conquérir Rome, croyant n'avoir à combattre qu'une population ignorante et mal disciplinée; prêt à livrer bataille, et contemplant d'une hauteur le camp des Romains, il dit à ceux qui l'accompagnaient : *Nous nous sommes trompés, l'ordre de ce campement n'annonce point du tout une nation barbare.*

COUPPEY (*de Cherbourg.*)

DESTRUCTION DE LA CITÉ DE LIMOGES

PAR EDWARD LE PRINCE-NOIR (1370).

(1) En l'année 1361, le maréchal de France Boucicaut vint délier les habitants de Limoges du serment de fidélité qu'ils devaient au roi Jean, et les exhorter de sa part à obéir au roi d'Angleterre. La ville et la cité furent remises à Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, qui en prit possession la veille de la Conception.

Edouard de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine, vint à Limoges le 1er mai 1364, avec sa femme (2); il en partit le 7 juin suivant, y laissant Jean Chandos, son connétable, et Richard, maréchal et sénéchal du Limousin. En 1367, les seigneurs du Limousin, entre autres les Malemort, de Marneil, de Pierre Buffière, etc., s'étant plaints au roi de France Charles V des exactions du prince de Galles, le monarque, en sa qualité de suzerain (3), fit sommer le prince anglais de se rendre à Paris pour répondre aux griefs des Limousins. Edouard refusa d'obéir. Le roi de France envoya des troupes en Limousin, sous les ordres du duc de Berry, au nombre de 1,200 chevaux et de 3,000 lances. Jean Chandos entra à Limoges avec une forte

(1) Extrait, en abrégeant, des anciennes chroniques manuscrites de Limoges.

(2) Jeanne de Kent, sa cousine, renommée par sa beauté.

(3) La question est de savoir si, par le traité de Bretigny, le roi Jean s'était réservé un droit de suzeraineté sur l'Aquitaine. Plus tard, nous traiterons ce point historique avec de grands détails. D. L. F.

garnison anglaise, pour la garder contre les entreprises des ducs de Berry, d'Anjou, de Bourbon et d'Alençon, qui s'en approchaient. La cité de Limoges était pour lors bien fortifiée par les murailles, tours et fossés, et pouvait battre la plaine à l'aide du clocher de St-Etienne, qui commande partout. Le duc de Berry en fit le siége; Bertrand du Glesquin (1), y arrivant avec de grandes forces, excita de tout son pouvoir les habitants à exécuter le projet qu'ils avaient formé de se remettre sous la domination du roi de France.

Leur évêque Jean (2) mit fin à leurs hésitations en leur portant la nouvelle de la maladie et de la mort du prince de Galles, qu'il affirma avoir vu ensevelir à Angoulême. Les citadins, croyant n'avoir plus à redouter la colère de cet impitoyable ennemi, se rendirent à la France, et reçurent dans leurs murs le duc de Berry et les seigneurs qui l'accompagnaient. Les Français, après s'être rafraîchis pendant trois jours, attaquèrent la *ville* ou *château*, occupé par Jean Chandos; celui-ci fit une sortie avec ses Anglais. Dans cette escarmouche fut brûlé et détruit le beau faubourg de Saint-Martin (3), que les Vénitiens avaient rendu si florissant. Le duc de Berry *rompit sa chevauchée*, et s'en alla au devant de Robert *Kanole*, général anglais, qui était entré en France, laissant Bertrand du Glesquin sur les frontières du Limousin, avec 300 lances. Jean de Villamur, Rogier de Beaufort et Hugues de la Roche (4) gardèrent la cité de Limoges avec 200 lances.

(1) Ainsi écrit dans l'original.

(2) Jean de Croson de Calimafort, frère de l'archevêque de Bourges, 64e évêque. C'est lui qui construisit la tour et le château d'Ile, sur la Vienne, à une lieue de Limoges, maison de plaisance des évêques de ce diocèse.

(3) Il ne reste plus de ce faubourg qu'une rue, qui a conservé le nom de *Rue des Vénitiens*.

(4) Ce furent ces trois gentilshommes dont le courage fut admiré du *Prince-Noir*, et qui contribuèrent à *reboucher la pointe de sa colère*, comme dit Montaigne.

« (1) Le prince de Galles, entendant la révolte de la cité » de Limoges, fut fort fâché, mèmement sachant que l'évê- » que de Limoges, qui était son compère et chancelier, en » avait été cause ; parquoi n'eut en estime les gens d'église, » comme il *soulait* (*solebat*) faire, jurant par l'âme de son » père qu'il la recouvrerait quoi qu'il en coûte, et que jamais » à autre chose n'entendrait qu'il n'eût parfait ce qui dit est. » Ses gens étaient assemblés à Cognac, faisant le nombre de » deux mille cinq cents lances, six mille archers et trente » mille hommes de pied. Là étaient Michel d'Angle, Louis, » vicomte de Châtelleraud (2), les seigneurs de Pons, Par- » thenay (3), Pouyanne, Tonnay-Boutonne, Persenac » Conlongne (4), Geoffroi de Nontron, Montferrand, Chau- » mont, Langoyran, Thouars (5), de Perry, les sieurs de la » Roche, Guillaume Beauchamp, Michel de la Poulhe, Con- » serlans, Richard du Puy-Jardon, Beaudoin de Francville, » Simon Barlo, d'Angoussé, Jean d'Emereux (6), Guillaume » de Mareuil, Eustache d'Auberlincourt, Perducas d'Albret, » Nontron, et grand nombre d'autres gens de guerre, les- » quels vinrent tous assiéger Limoges (7).

» Le prince de Galles ne pouvait chevaucher, causant sa » maladie, parquoi se faisait porter dans une litière, tant » qu'il arriva à Limoges, et logea au prieuré de St-Gérald, » le comte de Lancastre aux Jacobins; les comtes de Pem-

(1) Ce qui suit est le texte original.

(2) Louis d'Harcourt, vicomte de Parthenay.

(3) Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay.

(4) Perceval de Coulogne ou de Coulonges, gentilhomme poitevin.

(5) Amaury de Craon, vicomte de Thouars, du chef de Péronelle, sa femme.

(6) Jean d'Evreux.

(7) Un autre manuscrit que j'ai collationné porte d'autres noms de seigneurs; on les écrit différemment : *Larose*, au lieu de *Laroche ; Pouille*, au lieu de *Poulke ; Pont-Chardon*, au lieu de *Puy-Jardon ; Caurieux*, pour *Emereux ; Marville*, au lieu de *Mareuil*. Plus, *Pommiers*, *Mucidan*, *Lesparre*, *Chabannes*, *Rochechouart* et *Thomas de Percy*.

» brocke et *Cantebruge* logèrent au couvent de St-Augustin, » avec les seigneurs de Guienne; ceux de Poitou, Saintonge, » Périgord, Angoumois et Limousin, logèrent à St-Martin » et Cordeliers; et par de là la rivière de Vienne, furent » logés le captal de Buch, Thomas Foldton (1), avec cinq » cents lances; *Hannuyers* (2), mille archers et dix mille » Gascons; et messire Jean Chandos était logé dans la ville-» château de Limoges.

» Alors le prince de Galles fit serment de ne se partir de » devant la cité qu'il ne l'eût à son obéissance. L'évêque de » Limoges connaissant avoir eu tort d'avoir été cause de ce, » mais il n'y pouvait plus remédier, car il était trop tard; » Jean de Villemur, Hugues de la Roche et Rogier de Beau-» fort confortaient les habitants, citadins, disant qu'ils étaient » assez forts pour se défendre.

» Le prince ayant vu la situation de la place de la cité, » par l'avis de son conseil, fit venir ses *huroux* ou pion-» niers, gens bien experts pour miner, lesquels il mit en » besogne du côté de *Naveix* (3), à l'endroit d'une tour ap-» pelée de la *Resia* (4), où la muraille était bâtie sur le tuf » et non sur le roc. Ce fait, les huroux et pionniers ayant » miné et appuyé les murs sur des pilotis de bois ensoufrés, » ils firent tant par leurs labeurs qu'ils vinrent au dessein » de leur ouvrage et entreprise, laquelle contenait cent cou-» dées de murailles, sans comprendre ladite tour de la *Resia;*

(1) Thomas Felton.

(2) Le mot est ainsi écrit dans les deux manuscrits.

(3) Le *Naveix* est la partie de la cité qui touche à la rivière de Vienne; c'est en quelque sorte le *port* au bois à brûler : son nom vient du mot latin *naves*, barque, ou de *navigium*, navigation, flottage.

(4) Ce fut de cette tour de la *Résia* ou *Alérésia*, assaillie, en 1183, par Henry le Jeune, dit au Court-Mantel, roi d'Angleterre, que fut lancée une pierre dont le prince fut mortellement frappé à la tête. Il expira peu de jours après, à Martel, des suites de cette blessure.

» ils mirent bois, soufres et autres matières sèches pour brûler
» et consumer les pilotis, puis avertirent le prince que,
» quand il lui plairait, ferait renverser les murs dans les
» fossés, où ses gens pourraient entrer facilement.

» Ce qui fut fait, car le lendemain 19 septembre 1370, les
» capitaines français commandant dans la cité furent avertis
» de la mine, firent une contre-mine qui ne servit de rien,
» ayant failli la rencontre de l'autre.

» D'autre part, Bertrand du Glesquin, avec ses Français,
» battait l'estrade nuit et jour aux champs, dont le prince
» était assavanté, à cause des plaintes, mais, pour ce, ne
» voulut lever le siége.

» Pour conclusion, le feu mis aux mines et les murailles
» abattues et renversées dans les fossés, les Anglais étaient
» en armes, prêts à combattre à l'assaut, donné au cri des
» trompettes et clairons; les gens de pied donnèrent de-
» dans, puis montèrent sur les murailles, coupant les
» pourteaux, pont-levis, barrières et autres défenses, si sou-
» dainement que ceux de dedans n'y pussent empêcher, tant
» ils étaient étonnés de la chute de la muraille; et incontinent
» le prince entra dans la cité, accompagné du duc de Lan-
» castre, des comtes de Pembroke, Cantebruge, Richard
» d'Angle et autres gens de guerre, tuant tous ceux qu'ils
» rencontrèrent dans la cité, hommes et femmes, enfants et
» filles de tous âges. Iceux se jetant à leurs pieds, criant
» miséricorde au prince d'avoir pitié d'eux; lequel prince
» ne les voulait écouter; au contraire les faisait massacrer
» devant lui, et vinrent de cette sorte depuis St-André dit
» Panet (1), jusques au devant de l'église cathédrale Saint-
» Etienne, là où il y eut grand tuerie, parce que la plupart
» des habitants, qui étaient retirés dans icelle église, pensant

(1) La *porte Panet* était située près de l'église de St-André des *Carmes-Déchaux*, à l'entrée de la rue *Fontaine-de-la-Cave*, au levant, du côté du *Naveix*.

» être en sauve-garde, ce qui ne leur servit de rien, et en
» fut tué ou massacré plus de *dix-huit mille*, et la plus grande
» partie de ceux et celles qui étaient innocents de la rebel-
» lion; et furent en grand danger les religieuses de la *Rè-*
» *gle* (1). Par quoi c'était déplorable à voir les pauvres citadins
» en tel état et effusion de sang si grande; et de mémoire de
» ce, fut mise l'image de la Vierge tenant son fils Jésus
» qu'elle portait devant, et couvrant son visage à cause de
» l'effusion du sang qui fut répandu; lequel image étant
» dehors et dans le mur de l'église, a été mis dans la cha-
» pelle joignant où elle est, l'année (2)..... où il y a grand
» dévotion, étant appelée *Notre-Dame de Bonne-Délivrance.*

» De toutes parts les Anglais dans la cité, sans contredit
» une partie vint au palais de l'évêque, lequel ils prirent et
» lièrent, puis l'emmenèrent, de cette sorte, devant le prince,
» qui le renvoya de grand fureur, le menaçant de lui faire
» trancher la tête, commandant qu'il ne le vît en sa présence.
» Lors s'étaient retirés dans la tour de Maulmont (3) les ca-
» pitaines français; par quoi voyant la fureur un peu apaisée,
» sortirent et vinrent devant le prince, qui était accompagné
» des ducs de Lancastre, de *Calzebruge* (4) et Pembrocke,
» et se rendirent au prince, qui les reçut à merci, selon le
» droit des armes.

» La *cité* de Limoges toute pillée, le surplus des citoyens
» que le glaive avait pardonné étant prisonniers en grand

(1) La célèbre abbaye de la *Règle*, *de Regulâ*, occupait l'espace compris entre la cathédrale et la rivière. Pillée d'abord par Pepin le Bref, elle fut plus tard restaurée et enrichie par lui.

(2) Il y a ici une lacune.

(3) Cette tour fut bâtie dans la cité, en 1272, par l'évêque Gerald de Maulmont, près de son palais; elle était carrée et très-forte. On la remplaça, en 1533, par un château fort, appelé l'*Evêquaut*, qu'on ne voulut pas laisser terminer, à cause de sa *force* contre la ville, dit la chronique. L'emplacement de cette construction de l'évêque Jean de Laugheac conserve encore le nom d'*Evêquaut*.

(4) Peut-être Salisbury.

» captivité, après le feu de leurs maisons, murailles et tours » abattues, et les Anglais chargés de leurs dépouilles, fu- » rent rachetés par les habitants de la ville de Limoges, » ayant compassion de leurs parents et amis charnels, ven- » dant domaines et héritages, remplissant la ville de pauvres » citoyens n'ayant maisons pour se retirer, ni meubles pour » se servir. Les uns furent contraints de se retirer ès ho- » pitaux et autres places couvertes, contre leur mode accou- » tumée, à cause de quoi èz mois de novembre et décembre » se prit entre eux des maladies, qu'il en mourut la plus » grande partie, et peu se sauvèrent.

» Les Anglais se retirant abattirent Rancon et Champa- » gnac (1) et brûlèrent Montmorillon. Le pays de Limousin » était en grand tribulation, causant les guerres anglaises » et françaises. Le seigneur de Bertincourt, sénéchal du » Limousin, fut pris à Pierre-Buffière par Thibault du Pont, » chevalier breton. Le duc de Lancastre demanda au prince » l'évêque, ce qui lui fut refusé; par quoi fut dit à la prin- » cesse que si le prince ne le rendait, le pape l'excommunie- » rait et déclarerait ses enfants illégitimes (2), qui causa que » le prince envoya l'évêque au pape Urbain, en Auvergne, » lequel, quelque temps après, fut fait cardinal par le pape » Grégoire onzième; il fut légat de France et mourut en » Avignon. »

MAURICE ARDANT (*de Limoges*).

(1) Je crois qu'il faut lire, au lieu de *Champagnac*, *Compreignac*, lieu voisin de Rancon.

(2) On voit que le pape portait un véritable intérêt à l'évêque de Limoges, par l'avancement qu'il lui donna. Mais la princesse de Galles avait deux motifs pour redouter qu'il prît au souverain pontife l'idée de déclarer son mariage non valable; d'abord il y avait la parenté, et ensuite les doubles fiançailles de Jeanne de Kent avec lord Holland et avec lord Montaigu. Or, on pouvait revenir sur la décision du pape Clément VI, qui avait décidé en faveur du premier, et c'était à la mort de lord Holland que le Prince-Noir avait épousé sa cousine, devenue la plus riche héritière d'Angleterre. D. L. F.

INDICATION DES POINTS DE CONTACT

ENTRE

LA LORRAINE ET LES ILES BRITANNIQUES.

..... (1) Nous qui vivons loin de l'Angleterre et des côtes de France, qui sommes réduits, depuis longtemps, de l'état de province indépendante à celui d'un régime uniforme, nous avons presque oublié les conditions variables de nos ancêtres, et les rapports qu'ils ont eus avec les grandes puissances belligérantes. L'Angleterre surtout ne nous apparaît que dans un lointain fort obscur.

Je vais jeter un coup d'œil en arrière, et examiner quelle part le nord-est de la France a prise aux mouvements de civilisation des races anglo-normandes.

Je ne parlerai ni de l'identité qu'on est à même d'observer entre les croyances religieuses de nos ancêtres, avant la domination romaine, et celles des premiers habitants de la Grande-Bretagne, ni des rapports singuliers qui existent entre les dénominations locales des deux pays, parce que les mêmes traits de ressemblance se rencontrent, à peu de chose près, sur les rives du Tage, du Danube, de la Tamise, de la Seine et du Rhin; parce que le même peuple, navigateur et négociant, qui a remonté la Moselle, paraît avoir suivi les autres grands cours d'eau de l'Europe. Je ne vous parlerai

(1) Le commencement de cet article, inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, 1838-1839, contient des phrases flatteuses sur la *Revue Anglo-française* et sur son directeur et ses collaborateurs, phrases qu'il n'est pas convenable de reproduire ici. D. L. F.

pas non plus de cette mission, de cette propagande dirigée par St Colomban, qui transporta du fond de l'Irlande dans les Vosges les doctrines pythagoriciennes mêlées à celles du Christ; le VIe siècle est trop loin de nous pour lui assigner la vraie couleur qui le caractérise. Cependant il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de cénobites, venus à la suite de saint Colomban, étaient d'origine irlandaise; qu'ils ont peuplé les abbayes de Gorse, de Toul, de Verdun, et formé le germe de nos plus grandes institutions monastiques (1).

Dans le haut moyen-âge, les Pictes, les Anglo-Saxons, les Normands, les Danois, envahirent, à vingt reprises différentes, les bords de la Moselle, et leur passage ne fut pas toujours aussi rapide qu'on le suppose aujourd'hui, car ils ont laissé quelques traces, soit par les dénominations locales, soit par des légendes populaires, des croyances théocratiques, des usages et des motifs d'architecture ou de sculpture appliqués au front de nos vieilles églises.

Dans le XIe siècle, quand Guillaume le Conquérant s'empara de l'Angleterre, ce fut un Messin, Hugues de Gournai, qui commanda son armée navale. Un autre Messin, Vuldus de Gournai, de la même famille que le précédent, se mit à la tête de l'armée de terre, reçut en récompense de ses services la ville de Normandie qui porte encore son nom. Beaucoup de Lorrains et de Messins, après avoir pris part aux expéditions guerrières de Guillaume le Conquérant, se sont fixés au delà du détroit. Tel fut Robert Losinga, né dans la Lorraine allemande, sacré évêque d'Herefort, en 1079. C'était un savant mathématicien, et l'un des premiers astronomes de l'époque. Des familles anglaises, des missionnaires,

(1) Tel a été St Ronin, évêque irlandais, fondateur du monastère de Beaulieu, en Argonne, après avoir longtemps vécu comme religieux à Tholey, avec plusieurs de ses compatriotes. (La commune de Tholey appartenait, avant 1815, au département de la Moselle.)

de pieux anachorètes, passaient en même temps le détroit, et venaient s'établir sur les rives de la Meuse, de la Meurthe et de la Moselle. Tels furent les Goury, les Belchamps, les Blair, rameaux détachés des anciennes souches patriciennes, connues dans les trois royaumes sous le nom de Beauchamp, Gorcey, de Blair. Cette dernière famille est alliée du célèbre Walter-Scott. Des poëmes anglo-saxons, dont la date remontait au xe siècle, et même au delà, enrichissaient, avant la révolution, les bibliothèques de nos abbayes; on en conservait plusieurs aux Prémontrés de Pont-à-Mousson; l'un d'eux se trouvait encore, il y a quatre ans, à la bibliothèque publique d'Epinal. C'est le dernier legs d'une alliance littéraire, d'une communauté de principes et d'idées qui n'a plus que de faibles traces au sein de nos provinces.

Au commencement du XIIIe siècle, dans la lutte acharnée qui eut lieu entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, on a vu les troupes lorraines et messines signaler leur courage sous les étendards du roi d'Angleterre. *Le duc*, dit un poëte du temps, *a fait venir les Lorrains; ils parlent deux langues, s'expriment avec facilité; leur conduite montre de la sagacité et de la prudence. Ils habitent le fertile pays qu'arrose la Moselle*, etc. Presque tous les Lorrains furent taillés en pièces à Bouvines, tandis que les Barrisiens triomphaient avec Philippe-Auguste, dont ils avaient épousé les intérêts.

En 1340, Lorrains, Barrisiens, Verdunois et Messins défendaient les intérêts de Philippe de Valois contre Édouard, roi d'Angleterre. Le duc de Lorraine négocia la paix, mais elle fut courte : quatre années plus tard, le canon des Anglais foudroyait nos ancêtres dans les plaines de Crécy, et Raoul payait de sa vie une valeur inconsidérée. Ce furent les mêmes recherches politiques qui conduisirent le duc Jean Ier dans les plaines de Poitiers; fait prisonnier, conduit en Angleterre avec Philippe de Valois, avec le comte de Vaudemont

et d'autres seigneurs, il ne revint en Lorraine qu'après le traité de Bretigny. Jamais sa présence n'y avait été plus nécessaire. Plusieurs grandes compagnies, composées d'Anglais, de Bretons, de Normands, de Picards, et d'une foule de soldats licenciés, parcouraient nos provinces et semaient partout la désolation et la mort. Jean ayant eu le bonheur d'en purger le pays, marcha de nouveau contre les Anglais avec le duc Philippe de Bourgogne, le comte de Bar, de Sarrebruck, et d'autres chevaliers. Mais, pendant que les Lorrains se signalaient dans les plaines de Picardie et de Flandre, les grandes compagnies recommençaient leurs ravages.

En 1415, la bataille d'Azincourt, si fatale à la France, porta un coup terrible à la Lorraine, ainsi qu'au pays Messin. Le tiers de notre noblesse succomba sous le feu des Anglais. A peine s'il resta au duc de Lorraine assez de puissance pour résister aux incursions des seigneurs voisins; et cependant telle était la renommée qu'il avait acquise, que le roi d'Angleterre faisait encore de pressantes démarches pour l'attirer dans ses intérêts, et marier l'héritière du duché de Lorraine à son frère le duc de Bedfort.

Ce prince, occupé du siége d'Orléans, se promettait bien, après en avoir fait la conquête, de tirer vengeance du refus humiliant qu'il avait éprouvé, et de rendre le duc de Lorraine vassal du roi d'Angleterre. Mais un événement inattendu changea la face des choses. La vierge de Domremy parut; le siége d'Orléans fut levé, les Anglais mis en déroute. Le roi de France remonta sur le trône, et tout cela devint l'œuvre d'une jeune fille dont les Vosges ont été le berceau natal.

Quelques années plus tard, une princesse de Lorraine, Marguerite d'Anjou, fille de René, va s'asseoir sur le trône d'Angleterre, qu'elle abandonne après d'horribles catastrophes, quand le sang de son mari et de son fils en a souillé

les marches (1). A dater de cette époque (1445), nos provinces sont devenues l'asile privilégié des proscrits ou des émigrés de la Grande-Bretagne. Qui ne connaît le long séjour de ce *duc de Suffort* (Suffolck), *qui se disait roi d'Angleterre, nommé la Blanche-Rose?* Arrivé, pour la première fois, à Metz, le 23 décembre 1516, avec le duc de Gueldre, il se rendit à Paris peu après, revint au mois de février suivant, fit quelques absences, et reparut dans nos murs en 1518, pour y élever, *à la Haulte-Pierre*, un autel magnifique; *il y mist en ouvraige la vallue de plus de deux mille florins d'or et de pois;* mais ses intrigues avec *l'une des plus josnes femmes qui fust point en la cité* l'ayant forcé de quitter Metz, il alla demeurer à Toul avec sa maîtresse et grand nombre de chevaliers anglais, qui lui formaient une cour brillante.

Suffolck, éloigné de Paris par la jalousie soupçonneuse de Louis XII, attendit ainsi, dans les bras d'une simple bourgeoise, que le vieux roi, fermant la paupière, laissât la reine de France libre de lui accorder sa main.

Plus tard, quantité de familles des trois royaumes, poursuivies par Cromwell, ont joui des bienfaits de notre hospitalité. Jacques IV, obligé de chercher un asile en Lorraine, y demeura plusieurs années, et beaucoup de seigneurs de sa cour s'y sont établis d'une manière définitive; en sorte qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, certaines localités, telles que St-Michel, Pont-à-Mousson, occupées en grande partie par des réfugiés, offraient deux sociétés distinctes, à mœurs tout-à-fait opposées.

(1) « Les Anglois prindrent trèves pour dix-huit mois, et fiancèrent la fille René, roy de Secille, pour estre femme du roy Henry d'Angletterre, en espérance que paix se feroit entre les deux roys; et puis s'en retournèrent lesdits Anglois en Angletterre, pour parleir à leur roy et aux estatz du royaume, et pour conclure du fait la paix. *Philippe Gérard de Vigneulle.* »

Voilà quelques-uns des rapports politiques existant entre l'histoire d'Angleterre et la nôtre. Nos relations scientifiques, littéraires et artistiques, n'ont pas été moins nombreuses : car lorsque l'Irlande et l'Écosse nous envoyaient leurs théologiens (1), leurs jurisconsultes et leurs chroniqueurs ; lorsque Barclai et Giffort devenaient les deux plus éclatantes lumières de l'université de Pont-à-Mousson, l'art typographique et la musique étaient portés dans les trois royaumes par des artistes de nos provinces (2). Nous vivions, de la sorte, dans un perpétuel échange d'idées avec nos voisins d'outre-mer ; nous préparions la fusion qu'il était réservé à notre temps d'accomplir (3).

E. BEGIN (*de Metz*).

(1) Hay, jésuite écossais, et plusieurs autres.

(2) Au commencement du XVIIIe siècle, quelques jésuites écossais d'un rare mérite, parmi lesquels figurait le père Leslie, à la fois théologien, historien et poëte, représentaient dignement les îles britanniques à la cour de Léopold ; un établissement industriel prospérait à Dieulouard, sous la direction des bénédictins irlandais ; quelques Anglais, tels que Doin Covray, membre de l'ancienne Académie de Metz, s'occupaient de travaux agricoles ; d'habiles mécaniciens lorrains portaient de l'autre côté de la Manche les fruits de leurs loisirs, tandis qu'à Paris un gentilhomme écossais, frappé d'une *dissertation de dom Calmel sur les grands chemins de Lorraine*, la traduisait, *pour exciter*, disait-il, *ses compatriotes à réparer leurs routes*. Ainsi, notre pays a peut-être donné l'impulsion à l'un des plus grands perfectionnements dont puisse s'honorer l'Angleterre.

(3) L'auteur a terminé sa lecture à l'Académie royale de Metz par ces mots : « Je regarde donc la *Revue Anglo-française* comme un journal digne de tout notre intérêt, en ce qu'il peut apporter d'utiles matériaux à l'histoire du nord-est de la France. »

CONDITION DE L'AQUITAINE

SOUS LA DOMINATION ANGLAISE ET L'ADMINISTRATION DU SÉNÉCHAL RAOUL DE FAYE (1169).

(1) Dans une réunion qui avait eu lieu à Montmirail, dans le Perche, en 1168, entre les rois de France et d'Angleterre, Richard, fils de ce dernier, avait fait hommage lige à Louis le Jeune pour le duché d'Aquitaine, dont sa mère Aliénor venait de l'investir. Du reste, l'investiture du duché d'Aquitaine ne conférait au jeune Richard qu'un titre purement honorifique. Henri II était trop jaloux de son pouvoir pour le partager. Mais ne pouvant, malgré sa prodigieuse activité, administrer en personne son royaume d'Angleterre et ses possessions continentales, il était forcé de confier le gouvernement de ces dernières à des sénéchaux anglais, normands et angevins, sorte de vice-rois dont le despotisme soulevait contre eux la haine des populations opprimées.

La sénéchaussée de Saintes était occupée par un certain Radulfe ou Raoul de Faye, oncle maternel de la reine Aliénor, homme dur et sordide, qui pressurait sans pitié le peuple soumis à son pouvoir. Tant que l'avare sénéchal ne s'attaqua qu'aux vassaux laïques du duc d'Aquitaine, ses exactions n'arrachèrent que de vaines plaintes aux victimes de sa cupidité : mais il fut assez téméraire pour se heurter contre une classe d'hommes qu'on ne froisse pas impunément, et sa perte fut résolue.

Profitant de l'absence du frère Gérard, abbé du monastère

(1) Extrait de l'*Histoire de Saintonge*, 2e partie, publication nouvelle et tout-à-fait remarquable.

de St-Georges-d'Oleron, Radulfe de Faye extorqua au prieur de ce moutier, nommé Paganus, une somme de cent cinquante sous et douze coupes d'argent, pesant chacune un marc, comme un droit revenant au trésor, sur le bois de la Sauzille, qu'il prétendait appartenir au roi d'Angleterre (1). L'abbé Gérard, étant de retour, tint conseil avec ses moines. Deux de ces derniers, Jacques et Guillelme de Mesnil, furent aussitôt dépêchés vers Henri II, pour lui demander réparation d'une aussi criante injustice (2). Le monarque, qui ne redoutait rien tant que de se mettre mal avec la cour de Rome, accueillit favorablement la plainte des moines de St-Georges, et, comprenant toute l'énormité de l'injure faite à leur monastère, manda sur-le-champ à Etienne de Tours, gouverneur du château de Chinon, de rembourser aux religieux, sur les deniers du trésor royal, la somme qui leur avait été si injustement ravie (3).

Henri II, à qui cet événement ouvrait enfin les yeux sur les exactions du sénéchal de Saintonge, destitua cet officier et l'envoya en exil (4). Cet acte de justice répandit une grande joie en Aquitaine : il n'y eut qu'un cri dans tous les cloîtres du midi, pour vouer le spoliateur à l'exécration publique, et

(1) Radulfus, senescallus tunc temporis in Santoniâ, extorsit à Pagano, priore S. Georgii de Olerone, centum quinquaginta nummorum, inscio abbate Gerardo, et duodecim scyphos marciles, propter boscum de Sauziliâ quem proprium regis esse asserebat. *Scrip. Rer. Franc.* t. XII, p. 488.

(2) Quo cognito, abbas Gerardus simulque conventus destinaverunt duos fratres suos, scilicèt Jacobum et Guillelmum de Mesnil, ad regem in Angliâ, significaturos ipsi regi tantam injusticiam et deprecaturos emendationem fieri super tàm damnoso detrimento. *Ibid.*

(3) Quos rex clementer exaudiens, occasionem injuriæ supradictæ nequissimam esse intellexit, et pecuniam injustè sublatam per manum Stephani Turonensi, custodis turris Chinonis, à proprio thesauro monachis integrè restituit. *Ibid.*

(4) Radulfum de Fayâ destituit rex Henricus atque in exilium egit popolurum quos ille vexabat querelis permotus. *Script. Rer. Franc.* t. XIII, p. 419.

l'on peut juger de l'animosité qu'il avait soulevée contre lui, par les violentes invectives que lui lançait, du fond de sa cellule, un moine contemporain.

« Comment est-il tombé, cet exacteur avide de tributs ? Le feu dévorera sa demeure, parce que sa main rapace a violemment accumulé trésor sur trésor. Il sera précipité en enfer, et plus son vol fut altier, plus sa chute sera lourde. De l'île d'Oleron, de la Rochelle, s'est élevé ce cri de triomphe et d'exaltation : Il est terrassé le féroce persécuteur, il est brisé le fléau de notre province ! Malheur à lui ! car le jour de son supplice approche. Il vomira les richesses qu'il a dévorées ! Le roi de l'Aquilon (1) les lui fera dégorger : la terreur fondra sur lui, il sera saturé d'affliction et de misère (2). »

Ainsi, pour que justice fût rendue aux peuples opprimés, il fallut qu'un moine élevât la voix. L'influence de Rome était un écueil contre lequel se brisait le pouvoir des rois eux-mêmes. Ce n'était pas seulement dans les hautes régions de la diplomatie que s'exerçait cet empire absolu de la tiare ; il s'interposait encore dans les plus obscurs démêlés, pour peu qu'une église y fût intéressée. Si quelque homme était assez hardi pour braver cette formidable théocratie, l'anathème apostolique ne se faisait pas attendre, et le foudre vengeur, frappant le rebelle en quelque lieu qu'il se cachât, le contraignait bientôt à courber le front sous la verge pontificale.

D. MASSIOU (*de la Rochelle*).

(1) Les méridionaux désignaient souvent par l'expression métaphorique de *roi du Nord*, *roi de l'Aquilon*, Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

(2) Quomodò cessavit exactor tributorum ? Ignis devorabit tabernaculum ejus, quia violenter de rapinâ congessit divitias. Porrò ad infernum detrahetur, quia quantò gradus altior fuit, tantò casus ejus gravior. Vox exultationis ab insulâ Oleronis, vox gaudii à Rupellâ : Prostratus est sævissimus ille persecutor, contritus est malleus universæ provinciæ nostræ. Væ ei ! quia dies ultionis ejus appropinquat. Pecunias quas devoravit evomet, et de stomacho ejus detrahet eas rex Aquilonis. Terror irruet super eum : ipse saturabitur afflictione et miseriâ. *Script. Rer. Franc.* t. XII, p. 419.

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE LA VILLE D'AUXERRE, par M. Chardon, président du tribunal de cette ville. 2 vol. in-8°, 1834-1835. Auxerre, Gallot-Fournier.

Quoique Auxerre soit assez éloigné des contrées où s'est fait sentir surtout la lutte anglo-française, son histoire ne laisse pas que de fournir de nombreux matériaux susceptibles d'entrer dans notre cadre.

Voyons d'abord le plus illustre des évêques d'Auxerre, nommé par l'empereur Honorius au poste élevé de duc de l'Armorique, allant porter les lumières de la foi au delà de la Manche, en même temps qu'il y remplit les fonctions de général d'armée.

« Depuis onze ans seulement, dit M. Chardon, il (Germain) gouvernait son église, et déjà la renommée l'avait fait connaître à toute la chrétienté. En 429, la Grande-Bretagne, troublée dans sa foi par les pélagiens, eut recours à l'autorité du pape et des évêques de la Gaule. Aussitôt les prélats s'assemblèrent en concile à Troyes, et décidèrent que l'un d'entre eux se rendrait sur les lieux, afin de connaître la cause et l'étendue du mal, et prendre toutes les mesures convenables aux intérêts de l'Eglise. Germain et Loup, évêque de Troyes, furent chargés de cette mission honorable, mais périlleuse. Le nouveau pontife Célestin, en confirmant cette résolution, nomma Germain son vicaire dans la région qu'il allait visiter.

» Le résultat du voyage des deux évêques remplit les espérances qui avaient déterminé leur choix. Ils invitèrent les pélagiens à une conférence dans laquelle, en présence du peuple, tous les points de doctrine controversés seraient examinés. Les pélagiens ne craignirent pas de s'y rendre. Ils y apportèrent leur faste, leur orgueil et leur ignorance, et ne trouvèrent dans leurs adversaires que simplicité, modestie, mais aussi savoir et éloquence. Les suffrages unanimes furent pour les deux évêques; la

plupart des pélagiens, eux-mêmes, reconnurent leurs erreurs, et la guerre intestine fu tapaisée. Mais, dans le même moment, les Saxons et les Pictes tentèrent sur les Bretons une de ces irruptions dont ceux-ci, à cette époque, furent si souvent victimes. Pris au dépourvu et manquant de chefs, ils conjurèrent Germain de les diriger dans leur défense. Cet office, très-différent de celui qu'il venait de remplir, et des nouvelles habitudes que le sacerdoce lui avait fait contracter, ne le trouva ni indifférent sur les maux du pays, ni étranger à ce que la nécessité exigeait de lui. Les deux évêques se rendirent au camp, donnèrent le baptême à un grand nombre de soldats qui le demandaient, inspirèrent à tous, par des paroles édifiantes, une confiance entière dans le secours du ciel; et Germain, à la tête de l'armée, marcha au devant des ennemis.

» Instruit par des coureurs de leur nombre et de leur marche, qui leur firent traverser un vallon étroit dont l'issue aboutissait à une rivière, il y porta toutes ses forces, et les tint cachées dans les gorges du vallon jusqu'à ce que l'ennemi y fût engagé. Alors le cri de guerre convenu, *alleluia*, proféré tout-à-coup par l'armée et répété par les échos du vallon, répandit l'épouvante parmi les Pictes et les Saxons, qui, au même instant, voyant les Bretons sortir de leur embuscade et fondre sur eux, se crurent écrasés par une armée innombrable. Dans leur effroi, ils jetèrent, pour mieux fuir, armes et bagages par terre; en se précipitant les uns sur les autres, ils gagnèrent l'issue de la vallée, où un grand nombre, poussé par le mouvement général dans la rivière, y trouva la mort. Le reste se dissipa. C'est ainsi que les Bretons, sans qu'il leur en ait coûté une goutte de sang, furent délivrés de leurs ennemis et enrichis de leurs dépouilles. Selon Usserius (1), cet événement a eu lieu sur le territoire de *Flink*, près de la ville que les Anglais appellent *Mold*, et les habitants du pays de Galles *Guid-Cruc;* ils rapportent que l'endroit où la scène s'est passée a reçu et conservé le nom de *Maes-Germen*, c'est-à-dire *Champ-de-Germain*, et que la rivière sur le bord de laquelle les soldats ont reçu la baptême avant l'élection, est celle appelée *Alen*. »

Lorsque la ville d'Auxerre fut sous la domination des comtes, on trouve le comte Pierre à la bataille de Bouvines, livrée le

(1) Usserius, *de Brit. eccles. primordiis.* — Beda, *Hist. lib.* — Greg. le Grand, *Morales sur Job.* — Lebœuf, *Mém. Vita S. Lupi* apud Boll. — *Vita S. Germani.* — Lingard, *Hist. d'Angl.*

25 juillet 1214 ; et quoique son fils Philippe fût du bord opposé, tenant le parti de Philippe-Auguste, il était à côté du monarque au moment où celui-ci fut renversé de cheval par quelques ennemis qui s'acharnaient sur sa personne. Ce fut même le comte d'Auxerre qui releva la roi de France et le remit à cheval, tandis que les chevaliers gallois de Montigny et Pierre Tristan lui faisaient un bouclier de leurs corps (1).

Autre point de contact avec l'Angleterre. Edme, archevêque de Cantorbéry, persécuté par Henri III, roi d'Angleterre, à peu près comme Thomas Becquet l'avait été par Henri II, était mort dans le monastère de Soissy, en Brie; mais il avait demandé à être inhumé dans l'abbaye de Pontigny, près d'Auxerre, qu'il avait prise pour son lieu de retraite, lorsqu'il ne parcourait pas les campagnes, afin de donner l'instruction religieuse au peuple. Or, le 9 juin 1247, les restes d'Edme, qu'on tenait pour saint, furent *élevés* sur un autel et placés dans un sépulcre de pierre par Guy de Mello, évêque d'Auxerre, assisté de plusieurs autres prélats, en présence de Louis IX, roi de France, de la reine Blanche sa mère, et d'une foule innombrable. Deux ans après, le même évêque d'Auxerre, ayant avec lui deux prélats d'Angleterre, les évêques de Norwich et de Chichester, et l'évêque d'Orléans, tira les reliques de saint Edme de la pierre, pour les placer dans une châsse.

Revenons aux comtes d'Auxerre. Le comte Jean II fut tué, le 25 avril 1346, à la bataille de Crécy, et son fils, Jean III, fut fait prisonnier à la bataille de Maupertuis, et conduit à la tour de Londres.

Alors la puissance anglaise grandissait en France et s'étendait jusque vers l'Est. Aussi le roi d'Angleterre, s'étant allié avec Charles le Mauvais, s'empara de Melun en 1358, s'avança en Champagne, et s'empara successivement d'Aix-en-Othe, de Champlot, et enfin, le 8 décembre, de Regennes et d'Appoigny.

Laissons à présent parler l'auteur pour les faits qui suivent. « L'épouvante aussitôt, dit M. Chardon, fut à Auxerre, et surtout dans les faubourgs. Les monastères de St-Amatre, St-Julien, St-Gervais, St-Marien et celui des Bernardines, aux îles, furent abandonnés. Celui de St-Côme, rétabli en 1130, fut détruit ; les religieux, religieuses et les habitants de ces faubourgs s'enfer-

(1) Mézerai.

mèrent dans la ville. Le fils aîné du comte avait quelques soldats, qu'il chargea de garder une partie des tours et des murs. Les bourgeois, qui pouvaient fournir deux mille combattants et plus, conservèrent la garde de la partie occidentale de la ville, et se crurent tellement au dessus du danger, qu'imprudemment ils refusèrent le service de plusieurs chevaliers qu'avait amenés Guillaume, l'un des fils du comte, et le forcèrent à sortir de la ville.

» Effectivement, les ennemis s'étant plusieurs fois approchés, furent reçus avec vigueur et repoussés avec succès. Le 10 janvier (1359), quoiqu'en plus grand nombre, ils ne furent pas plus heureux. Deux mois se passèrent ensuite sans qu'on les vît reparaître. Il arriva alors ce qui est ordinaire aux bourgeois devenus momentanément soldats. D'abord pleins d'énergie, ils la perdirent dans leurs succès. Persuadés qu'ils étaient invincibles et que l'ennemi n'oserait plus se mesurer avec eux, ils ne firent plus qu'un service de parade.

» Les Anglais et les Navarrais, probablement instruits de cette folle sécurité, employèrent ces deux mois à recueillir des renseignements sur l'état de la ville, à y pratiquer des intelligences (1), et à rassembler toutes leurs forces, en prenant des détachements dans leurs garnisons. Dans la nuit du 9 au 10 mars 1359, ils s'approchèrent; au point du jour, les murs confiés aux bourgeois sont escaladés, et l'ennemi est dans la ville. A ses cris, à ses excès, l'effroi pétrifie toute la population. En un instant, le château est forcé, les enfants du comte sont faits prisonniers, les habitants désarmés, et leurs maisons livrées au pillage. Il dura trois jours, pendant lesquels mille hommes seulement fouillèrent toutes les habitations, et dévalisèrent les églises, sans éprouver la moindre résistance. Ils ont évalué eux-mêmes à 600,000 moutons d'or (2) la valeur des choses qu'ils ont emportées.

» Lorsqu'ils cessèrent de trouver à prendre, ils rassemblèrent les notables, et leur déclarèrent qu'ils allaient forcer plusieurs endroits qu'ils avaient trouvés fermés, pour mettre le feu à la ville, si on ne leur payait pas sur-le-champ une rançon de 50,000 florins d'or, ou moutons. La leur payer en espèces était chose impossible; ils y avaient mis bon ordre. Ils voulaient au moins des gages;

(1) La chronique de J. de Guise assure que la ville fut trahie par quelques habitants.

(2) Équivalant à sept millions de la monnaie actuelle.

mais les habitants avaient été livrés si inopinément au pillage, qu'il ne leur restait pas un seul diamant, un seul bijou d'or ou d'argent. Heureusement les religieux de Saint-Germain avaient caché avec tant de précaution, dans un des caveaux de l'église, la châsse du saint et tous les joyaux de leur riche abbaye, qu'ils purent sauver la ville des nouveaux tourments dont elle était menacée. Le 18 mars, sur la demande des notables, ils confièrent à leurs députés le devant de la châsse, avec les pierreries qui la garnissaient ; une croix d'or et beaucoup d'autres joyaux en or et en argent ; mais ils mirent pour condition à ce prêt que, si tous ces objets ne leur étaient pas rendus avant la fête de la Madeleine, 22 juillet, il serait payé annuellement et en deux termes, par la ville à l'abbaye, une redevance de 30,000 florins d'or de Florence. Ils exigèrent que le lendemain le traité conclu, dans ce sens, avec les députés, fût solennellement ratifié par tous les habitants. Ceux-ci, ravis d'échapper à de nouvelles misères, vinrent en foule dans l'église de Saint-Germain et devant sa châsse ratifier les promesses de leurs députés. Le serment, au nom de tous, fut prononcé par Gibaut, abbé de St-Père, et Pierre d'Etrisy, chevalier.

» Le même jour 19, une partie de ces bijoux fut remise à Robert Kanole et autres capitaines anglais et navarrais en gage des 50,000 moutons d'or promis. Ils exigèrent, en outre, un acte notarié par lequel vingt-cinq des principaux habitants s'obligèrent, au nom de tous, de payer le double de la rançon, si elle n'était pas payée dans les termes convenus, qui probablement étaient fort courts.

» Dans une nouvelle assemblée des habitants, au nombre de cent cinquante, seize d'entre eux furent chargés de faire des emprunts sur ce qui restait des joyaux de St-Germain, afin de retirer des ennemis et rendre aux religieux tout ce que ces derniers leur avaient confié. Les députés partirent aussitôt, les uns pour aller auprès du régent l'informer de ces événements, et obtenir son approbation de ce qui avait été fait pour y remédier ; les autres pour faire des emprunts. Plusieurs de ces derniers furent arrêtés avant d'être arrivés à Joigny, et dépouillés des effets d'argenterie qu'ils portaient ; deux ou trois seulement furent plus heureux dans leur voyage, et, le 15 avril 1359, rapportèrent soixante perles fines, que les capitaines anglais acceptèrent pour la valeur de 10,000 moutons d'or, en rendant le devant de la châsse de Saint-Germain, ainsi que les pierreries qui y étaient attachées.

» Tous ces sacrifices ne purent pas empêcher la destruction des fortifications de la ville, qui furent rasées et jetées dans les fossés. Ce n'est qu'après ces dernières hostilités, que, le 30 avril, le plus grand nombre des ennemis quitta Auxerre, pour aller porter la désolation dans la vallée d'Aillant, le Gâtinais et la Puisaye. La ville continua, néanmoins, à rester sous leur domination. De Régennes qu'ils occupaient, ils y venaient encore chercher des vivres qu'ils avaient laissés. Enfin, dans la nuit du 7 au 8 septembre, l'armée du régent, commandée par le connétable Robert de Frennes et par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, arriva. En deux jours, les habitants mirent la ville à l'abri d'un coup de main, en remplaçant les murs détruits, par plusieurs rangées de tonneaux remplis de pierres. L'armée du connétable fut forcée de se porter plus loin; mais, à la prière des habitants, le connétable revint lui-même, au mois de novembre.

» Le commerce avec Paris et la Normandie était arrêté par les forteresses de Régennes et de la Mothe-Chaulay que tenaient les ennemis; et les Auxerrois ne pouvaient acquitter les obligations par eux contractées, pour leur délivrance, que par la vente de leurs vins. Le connétable fit, avec les commandants de ces forts, un traité portant que, pendant un an, ils ne feraient aucune entreprise sur Auxerre et les autres pays environnants, déjà rançonnés, à moins que ce ne fût pour accompagner le roi d'Angleterre ou le duc de Lancastre; que, pour prix de cette suspension d'armes, il leur serait payé 16,000 moutons d'or; qu'en attendant ce paiement, le transport des marchandises serait libre par terre et par eau, à condition qu'il leur serait payé trois moutons d'or par queue de vin; et que, sur tous les vins qui avaient déjà descendu le pertuis des Régennes, ils recevraient un mouton d'or par chaque queue; enfin que, lorsqu'ils évacueraient les forteresses, ils pourraient en détruire les fortifications. Le connétable et dix-neuf de ses chevaliers s'obligèrent personnellement à ces conditions; il en donna même quatre en otage, pour plus ample garantie.

» L'empressement des Auxerrois avait pour objet, non-seulement la rançon promise aux capitaines anglais, mais aussi de retirer les joyaux de St-Germain des mains des prêteurs; et déjà le terme accordé par les religieux était passé, lorsqu'en exécution de ce traité, leurs vins purent circuler. Ils en avaient recueilli, tant dans la ville que dans les environs, 16,020 tonneaux, faisant 32,040 queues. Un bourgeois, nommé Jean Régnier, alla à Paris

et, par acte notarié, vendit tous ces vins à deux conseillers du régent et deux marchands de vins de Paris, à la charge de rendre au port de la Pallée près de Paris, à raison de quatorze florins d'or à l'écu du roi de France, par tonneau, ce qui équivaut à 2,662,203 fr. 60 c. de la monnaie actuelle.

» Ce traité est du mois de décembre 1359; mais son exécution, ainsi que celle des obligations envers les religieux de St-Germain, furent infiniment retardées par les nouvelles tribulations auxquelles la ville fut en proie. D'une part, elle eut beaucoup à souffrir des gendarmes et des brigands que le connétable y avait laissés; de l'autre, ses portes brûlées, ses murs abattus, l'exposaient à chaque moment à tomber au pouvoir des nombreux ennemis qui ravageaient la France. La dépense la plus urgente aux yeux des habitants fut donc celle que commandait un péril imminent; et, en peu de mois, les murs, les tours et les portes furent remis dans l'état où ils étaient auparavant.

» Enfin la paix, conclue dès le 8 mai 1360, fut ratifiée à Londres par les deux rois, le 24 octobre suivant. Le même jour vit cesser la captivité du roi de France et celle du comte d'Auxerre. Le roi s'empressa même de lui délivrer des lettres pour le remettre en possession de la ville d'Auxerre, qui, ayant été reprise sur les Anglais par l'armée royale, se trouvait, suivant les lois de la guerre, appartenir au roi. Ces lettres contiennent des motifs fort honorables pour le comte; c'est sa captivité, suite de son dévoûment à la cause du roi. Il n'en est pas de même pour les Auxerrois, *à la défaute et coulpe* desquels la prise de la ville est attribuée : en ce que « par » leurs grands avarice, orgueil et malvais gouvernement, veul- » drent de eux garder ladite ville, boustèrent et mirent hors d'icelle » des gentilshommes amenés par l'un des fils du comte. »

Il est bien vrai que les habitants d'Auxerre commirent cette faute dans le principe, mais depuis ils avaient bien défendu leur ville et relevé leurs fortifications. Ce qu'ils avaient souffert, leurs sacrifices, leur persistance dans des efforts pour conserver leur cité et ce qui s'y rattachait, devaient leur éviter un tel blâme, si sévèrement et si authentiquement exprimé.

Je viens d'extraire beaucoup dans le travail du savant président d'Auxerre, sur l'histoire de sa ville, parce que d'abord je donne ainsi tout le tableau de la lutte anglo-française sur un des points les plus éloignés où elle s'est fait sentir. Ensuite ce *faire* des insulaires guerroyant chez nous au XIVe siècle, nous enlevant tout, et

nous mettant encore à rançon ; puis ces démarches empressées des habitants d'une ville, pour remplir une obligation imposée de force ; cet ensemble, en un mot, me paraît former un tout curieux, présentant les mœurs de guerre et de cité de l'époque, et digne d'être médité par ceux qui étudient l'histoire avec fruit.

Continuons notre récit.

Le comte Jean III était devenu infirme par suite des fatigues de la guerre et de sa captivité en Angleterre, et aussi il ne retourna plus à Auxerre, quoiqu'il ne soit mort qu'en 1361. Son fils, Jean IV, prit dès lors, du vivant de son père, non-seulement l'administration du comté d'Auxerre, mais même le titre de comte d'Auxerre. Il guerroya aussi contre les Anglais, sous le connétable du Guesclin, ainsi que son frère, Louis d'Auxerre, surnommé le *Chevalier-Vert*, et tous les deux concoururent notamment, en 1363, à la prise, sur le roi de Navarre, du fort de Roulement et des villes de Mantes et de Meulan. Les deux frères se firent aussi remarquer, le 16 mai 1364, à la bataille de Cocherel, et même l'armée, au moment de l'attaque, se mit à crier *Notre-Dame d'Auxerre*, voulant déférer son commandement au comte d'Auxerre, qui s'en défendit sur sa jeunesse et sur le titre et l'expérience de du Guesclin. Jean et Louis d'Auxerre s'étaient, en effet, attachés à la fortune du bon connétable, et cette position leur fut fatale ; car à la bataille d'Auray, livrée le 20 septembre de la même année, alors que Bertrand perdit sa liberté, le Chevalier-Vert, qui venait d'abattre la bannière du comte de Montfort, fut tué à côté du comte de Blois, et le comte Jean d'Auxerre eut un œil crevé et demeura prisonnier.

Cette détention de leur comte et les sacrifices qu'ils firent pour le racheter (1), ne firent pas oublier aux Auxerrois qu'ils avaient à payer, outre une partie de leurs emprunts, 40,000 moutons, sur la rançon de leur ville. « Mais un bonheur inattendu, dit l'auteur, les délivra de leurs dettes envers les capitaines anglais. Le pape Urbain V, qui avait conservé beaucoup d'affection pour les habitants (2), et s'était affligé de ce qu'ils avaient souffert lors et depuis la prise de leur ville, avait eu l'heureuse idée d'user de toute son influence pour alléger leurs maux. Il s'était adressé à Robert

(1) Les habitants de l'Auxerrois consacrèrent trois années du dixième de leur vin pour payer la rançon du comte Jean III, ce qui les dispensa de fournir des fonds pour celle du roi Jean.

(2) Guillemme Grimoard, pape sous le nom d'Urbain V, avait été abbé de St-Germain d'Auxerre.

Kanolle, et, en lui payant une grande partie de ce qui lui était dû, avait obtenu de lui la remise des obligations et des vases précieux qui en faisaient le gage. Tous ces objets lui avaient été livrés à Avignon, par un sergent d'armes du roi, et il l'avait chargé de les porter lui-même à Auxerre.

» Le 16 août 1366 fut un jour d'allégresse pour les habitants. Une convocation générale les appela dans le chapitre de St-Germain. Là se trouvèrent l'évêque Aymon, l'abbé de St-Germain et les autres dignitaires de la ville. Le sergent d'armes du roi fit la remise des obligations, des pièces d'argenterie de l'abbaye, et de la quittance sans réserve de Robert Kanole. Après en avoir dressé acte, toute l'assemblée se rendit à l'église; les objets recouvrés furent déposés sur l'autel, et de vives actions de grâces furent rendues à Dieu pour un événement qu'aucune probabilité n'avait fait espérer. »

Plus tard on voit Jean IV obtenir sa liberté, et faire de nouveau la guerre aux Anglais et aux Navarrais. Devenu une seconde fois prisonnier, il tomba infirme de corps et d'esprit, ce qui le porta à vendre son comté d'Auxerre au roi, le 5 janvier 1371.

Mais arrivèrent les troubles de la démence de Charles VI, et, après l'assassinat du duc d'Orléans, ce fut à Auxerre que se tint, en août 1412, la grande assemblée royale et princière où on essaya de réconcilier le nouveau duc d'Orléans et le comte de Vertus, son frère, avec le duc de Bourgogne, et ce fut ce qu'on appela la paix d'Auxerre, si peu franche et si mal exécutée. Elle fut suivie, en 1419, de l'assassinat du duc de Bourgogne, lorsque celui-ci s'était emparé du pouvoir, et que le dauphin, depuis Charles VII, avait été obligé de se retirer à Poitiers avec son parlement. L'année suivante, Catherine, fille de Charles VI, fut mariée avec Henri V, roi d'Angleterre, avec condition qu'il hériterait du royaume de France, à la mort de son beau-père. Alors recommencèrent les guerres anglo-françaises, violemment, très en grand et de manière à amener une crise décisive, et nous allons voir ce qui se passait vers Auxerre. « Les troupes du dauphin, dit M. Chardon, étaient aux portes de la ville et occupaient les environs, notamment Ecan et Cravan. Celles du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre vinrent encombrer Auxerre, pour le conserver et pour éloigner l'ennemi. Les ducs d'Excester et de Bethford y parurent eux-mêmes; ils y firent proclamer l'Anglais Henri VI, roi de France, à la mort de Charles VI, arrivée le 21

octobre 1422. L'année suivante, Ecan fut repris, ainsi que Cravan, par les armes du bâtard de la Baume, de Claude de Chatelux, et de Guy de Bar, bailli d'Auxerre; mais aussitôt l'armée du roi Charles VII se rapprocha pour en chasser les Bourguignons. Alors Auxerre devint le point de réunion des seigneurs de Bourgogne et de leurs troupes. Le comte de Joigny et 4,000 Anglais, sous les ordres des ducs de Salaberry et de Suffolk, s'y rendirent également.

» On tint conseil dans l'église cathédrale pour régler le plan et les détails des opérations. Il s'agissait de délivrer Cravan, dont Jean Stuart, connétable d'Écosse, faisait le blocus pour Charles VII depuis cinq semaines, avec 1,500 Français et 3,000 Écossais. Le seigneur de Vergy fut choisi pour commander les Bourguignons, et Gilbert Hallesal les Anglais. L'armée se munit de vivres pour deux jours : les habitants s'obligèrent d'en continuer la fourniture, moyennant un prix convenu, et le 30 juillet 1423, l'armée se porta à Vincelles, à une lieue de Cravan. Le lendemain, ayant passé l'Yonne, elle s'acheminait par la rive droite, sur la rive assiégée, en côtoyant le bas des montagnes qui la dominent au nord, lorsqu'elle s'aperçut que le connétable d'Écosse en occupait les hauteurs et pouvait facilement l'écraser. Changeant sa direction, elle repassa la rivière, et, traversant la plaine, se présenta au pont de Cravan (1). Le connétable, à qui Charles VII avait envoyé un renfort considérable, crut pouvoir suivre ce mouvement, et descendit sur le plateau qui était entre la ville et le pont. Déjà les Bourguignons et les Anglais avaient forcé le passage du pont : alors s'engagea entre eux et le connétable un combat à outrance. Aussitôt le sire de Chatelux, qui commandait dans Cravan, sortit avec sa garnison affamée (2), et tomba avec fureur sur l'armée du connétable qui, assaillie des deux côtés, fut mise en pièces. La perte en morts et en prisonniers a été évaluée de 4 à 5,000 hommes. Le connétable fut fait prisonnier par le sire de Chatelux. Cette déplorable victoire, sur les troupes du roi de France, fut, pendant quelques années, célébrée à Auxerre par une messe qu'on nommait

(1) Il était alors beaucoup plus loin de la ville qu'il ne l'est aujourd'hui. Lors de sa reconstruction, en 1760, on le rapprocha de 250 mètres, et l'on creusa un nouveau lit à la rivière. Cette observation explique comment deux armées ont pu se mesurer entre le pont et la ville, ce qui ne serait plus possible.

(2) Elle était réduite à manger les chevaux de la cavalerie.

la *Messe de la victoire*. A l'égard de Cravan, devenu la propriété du sire de Chatelux, ce seigneur fit de sa conquête le plus noble usage, en la rendant au chapitre de la cathédrale, à qui elle appartenait auparavant. Le chapitre reconnaissant établit pour son bienfaiteur, et après lui, pour l'aîné de cette famille illustre, une prébende laïque, dont elle jouissait encore au moment de la révolution. »

En 1425, Philippe, duc de Bourgogne, se fit accorder, pour deux ans, par Henri d'Angleterre, se disant roi de France, le comté d'Auxerre, à titre d'engagement pour sommes prêtées. Néanmoins le monarque usurpateur usa à outrance de ses droits de souveraineté, en défendant l'année suivante, à la mort de Philippe des Essarts, évêque d'Auxerre, d'élire un autre prélat sans sa permission. Ayant accordé cette même permission le 2 décembre 1426, Jean de Corbie, déjà évêque de Mende, fut élu. Ce choix prouvait l'indépendance du clergé et son attachement à la cause de la France, car cet évêque était zélé partisan de Charles VII. Aussi, pendant sept ans il ne résida pas à Auxerre, parce que cette ville était sous la dépendance du duc de Bourgogne, et il entretenait avec soin, dans son château de Régennes, un capitaine et des soldats tous dévoués à la cause royale.

Enfin arrivait la fin de la grande lutte anglo-française sur le continent, et Jeanne la Pucelle, après avoir fait lever le siége d'Orléans, conduisait Charles VII à Reims pour l'y faire sacrer. Auxerre était sur la route, et ses habitants, craignant l'issue de la crise qui se préparait, désirèrent demeurer neutres. Pour cela ils achetèrent cette faculté, soit de la Trémouille, selon la *Chronique de St-Denis*, l'abbé Lebœuf et l'auteur de l'ouvrage dont je rends compte ; soit d'Amaury de Severac, suivant Chapelain, dans son *Poëme de la Pucelle* (1), en offrant néanmoins de fournir des vivres,

(1) « Cet auteur, dit M. le président Chardon, qui n'a fait que rimer péniblement l'histoire, peut être consulté comme historien. Suivant lui, Jeanne d'Arc, devançant l'armée, vint sommer les habitants de se soumettre au roi, et ils le lui promirent. Alors elle passa l'Yonne et parcourut les environs. Revenant ensuite, elle aperçut le roi et l'armée qui avaient tourné la ville, et défilaient sur le pont. Ne doutant pas que cette exemption de recevoir l'armée n'eût été vendue par Amaury, elle lui en fit de vifs reproches, en présence du roi, mais on n'y eut aucun égard. Elle renouvela ces reproches devant Troyes, quand elle en vit les portes fermées :

» *Et voilà le beau fruit que nous produit Auxerre!* »

en les payant. Ces offres furent acceptées, et malgré de violents murmures, en venant par Montargis et la vallée d'Aillant, l'armée arriva sur Auxerre, campa devant ses murailles, et, se dirigeant le lendemain par la route de Troyes, elle fut faire halte à St-Florentin.

Dans les six années qui suivirent, les Auxerrois demeurèrent sous la domination bourguignonne, tandis que St-Bris, au sud, Regennes, au nord, et beaucoup de forteresses vers Joigny, étaient occupés par les troupes royales. Molestés même par ces différentes garnisons, pendant quelques années, ils députèrent auprès du duc de Bourgogne, en 1431, pour l'engager à les débarrasser de ces voisins incommodes. Le gouverneur de Bourgogne et le sire de Chatelux, par suite de cette réclamation, arrivèrent dans leurs murs, en 1432. Ces habiles capitaines, ayant à leur disposition les canons et les machines de guerre de la ville d'Auxerre, parvinrent à s'emparer d'abord de Regennes, ensuite de Villemer et de Neuilly, et enfin de St-Bris.

Néanmoins d'autres points peu éloignés de ceux-ci étaient encore occupés par les troupes de Charles VII, et notamment Ervy, Brienon, Cesy et Coulange-la-Vineuse, malgré les efforts de Philbert de Veudre, gouverneur de l'Auxerrois et du Tonnerois, et Simon Lemoine, capitaine d'Auxerre. Enfin les Bourguignons prirent Ervy dans l'été de 1433, Brienon en janvier suivant, et Cesy peu après. Quant à Coulange, Jacques Despailly, surnommé *Fort-Épice*, qui y commendait, livra la place le 23 juin 1435, pour 5,000 écus d'or et 1,700 saluts aussi d'or.

On voit que Charles VII avait perdu tous les points occupés par ses troupes dans ces parages. Mais ces événements particuliers furent annihilés par un fait d'un intérêt général. Le duc de Bourgogne se décida à quitter le parti de l'Angleterre, et à se *faire Français*, suivant l'expression du temps. Le traité de St-Waast d'Arras, du 23 août 1435, scella la réconciliation des deux branches de la maison capétienne, et, par l'une de ses clauses, Charles VII concéda à Philippe, duc de Bourgogne, *la cité et le comté d'Auxerre, pour lui et ses hoirs légitimes mâles et femelles, en héritage perpétuel...., à les tenir du roi...., comme les autres pairs du royaume.*

Il semblait dès lors que tout était terminé pour Auxerre avec les Anglais. Point du tout. « En 1442, dit l'auteur, les inquiétudes recommencèrent à Auxerre. Le roi d'Angleterre continuait la guerre au loin. Mais, tout-à-coup, les habitants furent préve-

nus par le capitaine de Fontenay que des détachements d'ennemis parcouraient l'Avalonnais, et se disposaient à profiter de la sécurité des Auxerrois pour fondre sur leur ville. On s'empressa de reprendre le service de la garde, sous les ordres de Philippe de Bourbon, alors capitaine en remplacement de Simon Lemoine. Ce fut Clamecy qui eut le sort dont Auxerre avait été menacé, et tomba au pouvoir de Pierre Aubert, pour les Anglais. Ce voisinage mettait l'Auxerrois dans un péril si imminent, que les habitants demandèrent eux-mêmes au duc les secours nécessaires pour forcer Pierre Aubert à s'éloigner. Heureusement ce dernier, informé des préparatifs qui se faisaient à Auxerre contre lui, se disposa à quitter Clamecy; mais, avant de partir, il entra en négociation avec les envoyés d'Auxerre, et exigea qu'on lui rendît Jean de Paris, un de ses gens, fait prisonnier par les Auxerrois. Le capitaine de Bourbon s'y refusant, Aubert menaçait de tuer tout ce qui, des habitants, hommes, femmes ou enfants, tomberait sous sa main. La population entière, saisie d'effroi, conjura le capitaine d'éviter de nouveaux malheurs. Au mois de mai 1444, Jean de Paris fut rendu, Clamecy délivré, et Auxerre tranquillisé. »

Tels sont les faits anglo-français qui ressortent du bel ouvrage du président Chardon. S'appuyant sur le travail précédent de l'abbé Lebœuf, ce studieux écrivain a fait un livre qui fait connaître à fond l'histoire de son pays; et il est à désirer que, dans chaque ville importante, dans chaque comté des temps anciens, un homme studieux entreprenne la même tâche, et surtout qu'il s'en acquitte aussi bien.

DE LA FONTENELLE.

RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES SUR LA VILLE DE ST-JEAN-D'ANGÉLY, depuis 837, époque de sa fondation, jusqu'en 1789 exclusivement; par S.-F. Guillonnet-Merville. 1 vol. in-8°, St-Jean-d'Angély. Veuve Lacurie, 1830.

Le plan adopté pour cet ouvrage est assez singulier. Dans la première partie, intitulée *topographie*, se trouve non-seulement ce qui a trait au sol et à ses accessoires, mais même à l'histoire du fameux monastère de St-Jean-d'Angély et des autres établissements religieux de cette ville, ce qui se rapporte à l'hôtel-de-ville,

avec la liste des maires, des notices sur les principales familles du pays, des notices biographiques sur les hommes marquants de la contrée, des précis sur la sénéchaussée et l'élection de St-Jean-d'Angély, et un article sur l'octroi de la même ville. Ce n'est que dans la seconde partie qu'est placée l'histoire proprement dite, et on voit, dès lors, que l'auteur a tout-à-fait interverti l'ordre suivi habituellement, lorsqu'on fait la monographie d'une ville.

Or, c'est là que nous pouvons glaner dans le champ de notre spécialité, et M. de Merville nous indique, dans sa préface, les chapitres qui nous intéressent. « Dans le second, nous dirons, ce sont ses expressions, que Philippe-Auguste reprend sur les Anglais le Poitou et la Saintonge; que cette ville (St-Jean-d'Angély) repasse sous la domination anglaise, et y reste jusqu'à ce que Louis VIII prenne les armes pour l'en tirer. On y verra quelle fut la trahison du comte de la Marche; la guerre qui se ralluma entre l'Angleterre et la France dans le Poitou et la Saintonge, la bataille que St Louis livra près de Taillebourg à Henri, roi d'Angleterre.... On y verra, de plus, le siége de cette ville par les Anglais; l'envoi de six principaux habitants au général pour lui prêter serment de fidélité; la soumission de cette ville à Jean II, roi de France, dès qu'elle en trouve l'occasion; la conduite de Guischard d'Angles, sénéchal de St-Jean-d'Angély, qui chasse les Anglais des bourgades dont ils s'étaient emparés, et la prise faite, en 1366, par les Anglais, de cette ville, qui se rend en 1372 à Bertrand du Guesclin. »

Dans cette portion du travail de l'auteur, qui contient en effet le récit circonstancié et assez rapide de la guerre que soutint Louis IX contre le comte de la Marche et Henri III d'Angleterre, et qui se termina, peu loin de là, à Taillebourg, je ferai remarquer que quand l'auteur parle du siége de Fontenay, fait par St Louis, il faut lire *Frontenay*, localité qui porte encore aujourd'hui ce nom, en même temps qu'elle est appelée aussi Rohan-Rohan (1).

Relativement à l'attaque de St-Jean-d'Angély par le comte de Derby, l'auteur fait peut-être trop bon marché de la reddition de sa ville aux Anglais. En effet, il s'exprime ainsi : « Philippe ayant été forcé de porter toutes ses forces en Flandre, cette place se trouva alors sans troupes et sans munitions, ce qui obligea Guillaume de Rion, maire de la ville, de faire demander au comte de Derby

(1) Cette petite ville est aujourd'hui dans le département des Deux-Sèvres et sur les confins de celui de la Charente-Inférieure.

un sauf-conduit pour six habitants qu'il voulait envoyer auprès de lui. Le comte, voyant d'aussi bonnes dispositions dans les bourgeois de St-Jean-d'Angély, ne fit aucune difficulté d'accorder le sauf-conduit qu'on lui demandait. En conséquence, six des principaux de la ville vinrent le trouver le lendemain dans sa tente, et lui dirent que leurs concitoyens, par leur organe, promettaient fidélité au roi d'Angleterre. Connaissant le dévoûment et l'affection que nos ancêtres ont toujours jurés à leur souverain, nous pourrions blâmer cette conduite de leur part, si nous ne considérions que la ville, étant dépourvue d'armes et de secours, ne pouvait montrer aucune résistance à la force imposante qui se présenta sous ses murs; la prudence lui faisait donc un devoir de se rendre, pour éviter l'effusion du sang. D'après cette promesse de fidélité, le comte de Derby fit son entrée à St-Jean-d'Angély, et y demeura quatre jours pour rafraîchir ses troupes et recevoir le serment de tous les habitants. »

Il semblerait, d'après cela, que les Anglais n'eurent qu'à se présenter devant St-Jean-d'Angély, en 1346, pour s'en faire ouvrir les portes; et que, malgré le défaut de garnison et de munitions, il y aurait un blâme à déverser sur les habitants de cette ville, pour n'avoir pas résisté à l'étranger. Or, ces mêmes habitants, au lieu d'être blâmés, mériteraient plutôt des éloges, car ils résistèrent, ainsi qu'en témoignent Froissart et des lettres patentes données par Louis XI, en septembre 1481. Le comte de Derby, disent ces lettres, « par force d'artillerie, fit abattre la plupart de la muraille d'icelle, et tint le siége par un bien long temps. Mais les habitants, qui lors étoient en si grandes nécessités qu'ils n'avoient de quoi vivre, par quelque mal, dommages, menaces et promesses que leur firent les Anglois, ne leur voulurent rendre la ville, et la tinrent tant qu'ils purent. » Ce ne fut, en effet, qu'après un redoutable assaut, par suite duquel la ville manqua d'être prise, que les assiégés se décidèrent à capituler (1); et c'était là, bien évidemment, une belle résistance, surtout lorsqu'on n'avait aucun espoir d'être secouru.

L'auteur signale ensuite la conduite du comte de Derby à son retour à St-Jean-d'Angély, les cadeaux précieux par lui donnés aux dames de la ville, les fêtes et les repas splendides qui se succédèrent pendant son séjour; ce qui fit dire, si on en croit Froissart,

(1) M. Massiou, *Hist. d'Aunis et de Saint.*, a déjà rétabli les faits comme nous les mentionnons ici.

aux habitants des rives de la Boutonne, que le général anglais *estoit le plus noble prince qui peust chevaucher sur pallefroy*.

La reddition de St-Jean-d'Angély à une armée française, en 1351, est indiquée par Froissart comme ayant eu lieu le 7 août. Amos Barbot (1), de même qu'Arcère et M. Massiou, désigne le 11 septembre. Elle eut bien lieu dans ce mois, et M. de Merville indique, comme preuve, la capitulation encore existante dans les archives de la ville (2), et qui fut faite *entre le connétable de France et les écuyers plénipotentiaires du roi d'Angleterre*.

L'auteur parle ensuite du siége de St-Jean-d'Angély après la bataille de Maupertuis, et qui, *malgré les prodiges de valeur que firent ses habitants*, fut suivie d'une reddition à peu près obligée, et en termine bientôt pour la période anglo-française.

« Depuis cette époque, dit-il, les choses changèrent de face en faveur des Français, dans toutes les provinces où Edouard avait porté le fer et la désolation. Ses troupes furent vigoureusement repoussées ou battues par Bertrand du Guesclin, que Charles V, aussi juste appréciateur du mérite que Jean, son prédécesseur, avait maintenu dans la charge de connétable de France (3). Du Guesclin, alors le plus grand guerrier de l'Europe, après avoir soumis le Maine et l'Anjou, voulut poursuivre le cours de ses victoires dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis. Ayant forcé St-Maixent à se rendre, et pourvu aux moyens de conserver cette place, il continua sa route et prit, sur son passage, les châteaux de Melle et d'Aunai. Là il apprit la prise du captal de Buch, qui, après la mort de Chandos, avait été nommé, par Edouard, connétable de Guienne. Ce captal, qui faisait sa résidence à St-Jean-d'Angély, était parti de cette ville avec deux cents lances, qu'il voulait conduire à Soubise, lorsqu'il fut (en 1372) subitement attaqué et fait prisonnier par un détachement de Français. Au reste, cette nouvelle, jointe à la prise de St-Maixent, fut d'un heureux présage pour les desseins qu'avait formés du Guesclin. Il avisa aussitôt à ce qu'il serait le plus expédient d'entreprendre. Il assembla son conseil à la tête de l'armée : on prétendit qu'il fallait, sans perdre de temps, aller à Saint-Jean-d'Angély ; que l'aventure récente du captal aurait infailliblement répandu dans cette ville

(1) *Inv. des tit. de la Rochelle.*

(2) 7e liasse, n° 26.

(3) C'est ici une erreur. L'épée de connétable fut donnée à du Guesclin par Charles V, en 1370.

le désordre et la consternation, et que l'armée se présentant de suite, il était probable que les habitants n'auraient pas la hardiesse d'attendre un assaut. D'ailleurs, ajoutait-on, pour porter la terreur parmi les Rochelais, et en même temps pour affermir dans leurs bonnes intentions ceux d'entre eux qui voudraient se rendre au roi, il était nécessaire de s'emparer des places voisines. Cette résolution prise, le connétable fit marcher son armée à Saint-Jean-d'Angély. Les choses y réussirent comme on pouvait le désirer : car les habitants, toujours affectionnés pour leur souverain, et persuadés que du Guesclin ne venait que pour leur offrir la protection du roi, qu'il n'avait amené ses troupes que pour assurer leur repos et leur liberté, et que son intention n'était que de les rendre à la France, dont ils avaient été détachés, non-seulement lui ouvrirent les portes de leur ville et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent, sous le commandement de Hugues de Cumont (1), leur maire, les Anglais de leurs murs. Ils célébrèrent l'entrée du connétable et leur soumission par mille actions de grâces qu'ils rendirent à Dieu, par des feux de joie qui éclairèrent, pendant la nuit, dans toutes les rues, et par toutes les marques d'une allégresse universelle. Du Guesclin, au nom du roi, qui lui avait confié son autorité royale, usa envers les habitants de St-Jean-d'Angély de sa douceur accoutumée ; il les reçut avec la même tendresse qu'un père aurait pour ses enfants, confirma leurs priviléges, et n'oublia rien de ce qui pouvait leur faire ressentir l'avantage de leur réduction.

» Les assauts que cette ville avait éprouvés, et les siéges qu'elle avait soutenus, avaient renversé une partie de ses murailles et ébranlé ses fortifications. Comme le feu de la guerre qui s'était allumé, depuis deux siècles, entre la France et l'Angleterre, ne paraissait pas s'éteindre de quelques années, et que Charles V avait reconnu, dans les habitants de St-Jean-d'Angély, un courage et une fidélité à toute épreuve, il crut qu'il devait leur fournir les moyens de défendre leur prince et leur patrie contre les attaques que les Anglais pourraient tenter à l'avenir. En conséquence, le monarque, par lettres patentes, ordonna aux maire et jurés de cette ville de lever un impôt sur tous les habitants, même sur

(1) Outre cette famille marquante, l'hôtel-de-ville de St-Jean-d'Angély en a fourni plusieurs autres, notamment celle de d'Aguesseau, qui a occupé la mairie, en 1542 et en 1564.

les ecclésiastiques, pour les réparations de leurs murailles et de leurs fortifications.

» Charles, en prenant (en 1372) ces mesures de sûreté, pour préserver St-Jean-d'Angély de l'invasion des Anglais, était bien éloigné de croire qu'elles deviendraient inutiles. En effet, depuis cette époque, ils n'entreprirent aucune attaque contre cette ville, ou au moins les tentatives qu'ils firent ne nous ont pas paru assez importantes pour que l'histoire les transmette à la postérité. »

Je ne puis m'empêcher d'exprimer mon étonnement de ce qu'un homme aussi instruit, comme le prouve, dans les autres parties de son ouvrage, l'historien de St-Jean-d'Angély, ait pu imprimer dans ses *généalogies* que « le nom de cette famille (de Bourdeille) vient de *Tiloa Bourdelia*, fille d'un roi d'Angleterre, qui épousa, au IVe siècle, Marconus, roi des Franks, et que cette maison, originaire du Périgord, est la plus ancienne de l'arrondissement de St-Jean-d'Angély, puisque son origine est antérieure à la fondation de la monarchie française. »

Je finirai par où l'auteur a commencé, pour faire connaître le motif qui l'a engagé à entreprendre l'ouvrage dont je viens de rendre compte. « La Providence, dit-il, a imposé à l'homme, en quelque état et condition qu'elle l'ait fait naître, le devoir d'être utile à son pays. Nous avons examiné si nous pouvions mieux servir le nôtre par la composition de cet ouvrage, que par l'exercice de la médecine, à l'étude de laquelle nous nous étions livré pendant les six ans que nous avons passés dans la capitale. Après de sérieuses et mûres réflexions à cet égard, nous avons jugé qu'un ouvrage qui ferait connaître à nos concitoyens l'origine des établissements publics qui auraient été fondés dans leur ville, les hommes qui s'y étaient fait un nom par leurs talents ou leurs vertus, les magistrats civils et judiciaires qui l'auraient administrée, les siéges que leurs ancêtres auraient soutenus et les combats qu'ils auraient livrés, pourrait leur être plus utile qu'un art que plusieurs autres pouvaient exercer avec plus de talent, de capacité, et par conséquent de succès que nous.... »

Ainsi, c'est une œuvre toute patriotique que celle de M. Guillonnet de Merville, et ses concitoyens lui sauront sans doute gré d'avoir sacrifié son temps et même l'exercice de son état de médecin, pour leur faire connaître les *faits et gestes* de leurs aïeux.

D. L. F.

HISTOIRE DE HONFLEUR, par M. P.-P.-U. Thomas. Honfleur, E. Duprey, 1840. Un vol. in-8°, orné d'une gravure et de deux plans.

Les annales de la ville de Honfleur n'avaient été réunies en un corps d'ouvrage que par M. Vastel; mais son livre, précis incomplet, est loin d'avoir le développement que comporte le sujet qu'il traite. Après le travail de M. Vastel, l'histoire de Honfleur restait encore à faire. C'était une lacune dans la bibliographie de la Normandie; un écrivain de talent a voulu la combler. M. Thomas, ancien commissaire de marine, honorablement connu dans le monde savant par plusieurs écrits, entre autres ses mémoires historiques sur le port de Rochefort, et sa belle *Statistique de l'île Bourbon*, qui a obtenu, en 1828, le prix Monthyon, décerné par l'Académie des sciences; M. Thomas s'est mis à l'œuvre, et, après deux années de recherches, il a publié l'*Histoire de la ville de Honfleur*. Disons-le d'abord, c'est un travail complet, un ouvrage consciencieux, et qui fait honneur à son auteur.

Honfleur, selon M. Thomas, ne pouvait être encore qu'une station de pêche ou un amas de cabanes de peu de valeur, lorsque Guillaume le Bâtard entreprit son expédition pour la conquête de l'Angleterre. Cependant, un siècle et demi plus tard, cette place mérita d'être comptée au nombre des villes qui, en 1204, ouvrirent leurs portes à l'armée de Philippe-Auguste.

Mais quels furent les commencements et la marche des progrès de cette ville? C'est ce que l'on ignore. M. Thomas fait la description des anciennes fortifications de Honfleur, pour tâcher de déterminer la question de son origine, et conclut que ses ouvrages étaient du XIIIe siècle, époque à laquelle il pense que cette place fut entourée de murs. Mais alors, et même longtemps après, Honfleur n'avait point de port; les navires s'amarraient le long des remparts, exposés sans abri aux vents d'E. et de N.-E.

Ce n'est qu'à partir de l'an 1346 qu'on peut suivre l'histoire de Honfleur, sans qu'il soit besoin de recourir aux inductions et aux probabilités. Mais, ne pouvant donner ici le résumé général de cette histoire, nous nous bornerons à l'analyser en ce qui concerne les faits maritimes.

Le premier de ces faits que présente l'auteur est l'expédition du jeune prince gallois Yvain, dernier et valeureux descendant

des rois de la Table-Ronde. M. Thomas le fait partir de Honfleur; Froissart dit qu'il s'embarqua à Harfleur: l'histoire confond souvent ces deux noms. Nous croyons que c'est de Harfleur qu'Yvain appareilla avec douze vaisseaux pour aller se réunir, devant la Rochelle, à la flotte de Rodrigue le Roux, amiral de Castille.

En 1387, Charles VI voulant profiter des troubles qui agitaient l'Angleterre et paralysaient l'autorité de Richard II, fit armer deux flottes, l'une à Harfleur (M. Thomas dit à Honfleur) et l'autre à Tréguier. Celle-ci, que devait commander Olivier de Clisson, ne prit point la mer; l'autre, commandée par Jean de Vienne, amiral de France, ne fut pas tout-à-fait un armement inutile. Une escadre anglaise, aux ordres de Hugues Spencer, se présenta à l'embouchure de la Seine. Les Français attaquèrent l'ennemi, prirent six de ses vaisseaux, et s'emparèrent de l'amiral Spencer, qui fut conduit à la tour de Rouen.

En 1418, le comte de Salisbury, lieutenant de Henri V, prend Honfleur après 36 jours de siége. Dunois, lieutenant de Charles VII, reprend cette place aux Anglais le 18 février 1450.

Le 25 août 1457, une armée de 4,000 hommes, réunie par la noblesse de la province, part de Honfleur, sous le commandement de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, débarque sur la côte d'Angleterre le dimanche 28, pille la ville de Sandwich après l'avoir prise d'assaut, et, chargée de butin, revient à Honfleur avec beaucoup de prisonniers, dans les premiers jours de septembre.

Le 31 juillet 1470, Warwick, battu par Edouard III, et qui était venu mettre sa flotte en sûreté dans les ports de Honfleur et de Harfleur, en repartit avec les secours que Louis XI lui donna, et qui étaient sous les ordres de l'amiral Louis de Bourbon, lieutenant général de la province de Normandie.

Binot-Paulmier, sieur de Gonneville, part de Honfleur en juin 1503, avec un bâtiment armé par des négociants français, pour aller commercer dans l'Inde. Assailli par la tempête après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, il fut poussé sur une terre dont on ignore la position, où il passa six mois; il y chargea son navire, et revint en Europe après deux ans d'absence. Un corsaire anglais le prit dans la Manche, en vue des côtes de France, et le pilla complétement. Ce hardi navigateur, le premier Français qui ait doublé le cap de Bonne-Espérance, rentra à Honfleur, amenant avec lui un jeune indigène, nommé Essomeric, fils du roi de la contrée qu'il avait découverte. Il avait promis de ramener cet

enfant à son père Arusa. N'ayant pu tenir sa parole, il adopta Essomeric, qui a perpétué la famille des Paulmier de Gonneville. Cet indigène mourut en France, dans un âge très-avancé, en 1585.

Dans le courant de l'année 1516, deux marins de Honfleur, les nommés Simonel et Michel, sont graciés de la peine de deux ans de bannissement, à laquelle ils avaient été condamnés avec les autres hommes de l'équipage d'un bâtiment de Guernesey, pour avoir capturé devant Cherbourg un navire anglais après la conclusion de la paix.

« Le 1er septembre 1538, dit l'auteur, un éboulement considérable eut lieu au cap de Grâce; c'est le premier dont on ait conservé la mémoire, quoique bien évidemment il y en ait eu antérieurement. La chapelle élevée sur ce cap fut enlevée presque en entier. »

Le 15 mars 1603, une expédition confiée à Samuel Champlain, et commandée par Pontgravé, de Saint-Malo, met à la voile de Honfleur pour le Canada; elle mouille dans le golfe St-Laurent le 24 mai. On sait que Champlain jeta les fondements de Québec, en 1608.

En 1616, le capitaine Lelièvre appareille de Honfleur avec trois vaisseaux pour les Indes-Orientales. Il visite la côte de Java et Achem; et, plus heureux que Paulmier de Gonneville ne l'avait été un siècle auparavant, il rentre à son port d'armement avec une riche cargaison de produits indiens.

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, Honfleur n'offre rien de particulier concernant l'histoire de la marine. Mais alors se présente un événement digne d'être cité : c'est la prise du fameux Sidney Smith. M. Thomas raconte ainsi cette mémorable capture :

« Le 18 avril 1796, les habitants de Honfleur furent réveillés par le bruit très-rapproché d'une canonnade qui se faisait entendre. Voici ce dont il s'agissait. Le commodore anglais sir Sidney Smith commandait la frégate le *Diamant*, et ne quittait pas la rade du Havre. Il s'était, dans la nuit, emparé par surprise, tout près de la jetée du N.-O., d'un petit corsaire français, qui se reposait avec confiance sur son voisinage de la terre et la protection des batteries de la côte. Mais pendant que les Anglais avaient renfermé l'équipage dans la cale, ils s'étaient eux-mêmes endormis sur le pont, attendant le moment favorable pour amener le navire. On le comprendrait difficilement, si l'on ne savait que la

capture avait eu lieu à la suite d'amples libations, et était la suite d'un pari. Un marin français (on nous a dit qu'il se nommait Lallemand et était lieutenant à bord du corsaire) avait été oublié sur le pont, où il avait feint de dormir : il coupa sans bruit le câble qui retenait le navire à l'ancre mouillée, et le flot emporta bientôt le corsaire en rivière. Cependant le jour commençait à paraître. Les sentinelles ne tardèrent pas à apercevoir le mouvement insolite du navire : l'éveil fut donné ; des canonniers-brigs et des bateaux-canonniers furent expédiés pour courir sur le corsaire et lui couper la retraite. C'était le bruit de leurs canons de 24, tonnant contre la prise, chassée jusque sous Vazouy, que l'on entendait. En un moment, toute la côte fut couverte d'habitants, spectateurs de la reprise du corsaire, qui fut reconduit au Havre avec son double équipage, dont la position était de nouveau changée. Les Anglais, vainqueurs quelques instants, étaient devenus prisonniers. Fortune de guerre! »

Au commencement de 1808, Honfleur arma deux corsaires, le *Dragon*, capitaine Deniéport, qui tomba au pouvoir de l'ennemi en tentant de faire une prise, et le *Hussard*, capitaine Ch. Liard, qui alla établir sa croisière dans les mers de Hollande, et y fit de belles captures.

Dans la même année, ce port arma aussi deux *aventuriers*. On appelait ainsi des navires de guerre portant des marchandises avec une destination spéciale, mais que des circonstances imprévues pouvaient faire changer. Ces bâtiments étaient le *Zéphyr*, de 400 tonneaux, capitaine Hareng, qui fit un voyage aux Antilles, et fut pris à sa seconde sortie; et les *Quatre-Cousines*, de 120 tonneaux, capitaine Valentin, aussi à destination des Antilles, mais qui fut capturé dans le courant de février 1809, en sortant de Cherbourg, où il avait relâché.

Le 25 mars 1808, un des nombreux croiseurs anglais qui surveillaient constamment nos côtes de la Manche, enleva tout d'un coup vingt-quatre bateaux de pêche, dont vingt-un de Honfleur, deux de Tourville, et un du Havre. Cent vingt marins qui les montaient furent conduits dans les pontons de Portsmouth.

« Mais il paraît, dit M. Thomas, que cette capture ne fut point approuvée par le gouvernement britannique ; une frégate rapporta tous ces hommes dans la baie du Calvados. Le 9 juillet, elle expédia au Havre un parlementaire qui ne fut point reçu, les communications avec l'ennemi étant sévèrement défendues. Le 11,

elle se décida à envoyer à terre deux de ses pêcheurs dans sa péniche : c'étaient les sieurs Louis Delomosne et André Duchemin, maîtres de bateau de Honfleur. Le difficile était de les mettre à terre. La péniche se dirigea vers Hennequeville, environ deux lieues à l'O. de Honfleur; mais la côte était gardée, et les douaniers se préparaient à s'opposer au débarquement. Nos deux pêcheurs se jetèrent à la mer et gagnèrent le rivage, pendant que la péniche anglaise s'éloignait. On s'empara d'eux, et on les amena devant le commissaire de marine à Honfleur, auquel ils remirent la lettre qui leur avait été donnée par le commodore anglais. C'était une proposition de renvoyer sans échanger, et sur un simple reçu, 150 prisonniers français.

» Cependant, avant que les douaniers fussent arrivés en ville avec leurs deux pêcheurs, un habitant de Hennequeville, qui les avait vus, en apporta la nouvelle, qui se répandit avec promptitude. Avant que les autorités pussent prendre un parti, et pendant qu'on recevait les déclarations de Delomosne et de Duchemin, les femmes des prisonniers ne perdaient point de temps en délibération. Vingt-cinq à trente d'entre elles s'emparaient de neuf petites embarcations, s'y embarquaient et sortaient du port. Cette flottille improvisée, favorisée par la mer qui baissait, porta droit à la frégate. En vain la patache des douaniers courut après; en vain des péniches sorties du Havre voulurent s'opposer à ce mouvement : les marins femelles avaient trop d'avance, et le reflux les servait à merveille. Une scène attendrissante se passait à bord de la frégate : c'était à qui de nos pêcheuses retrouverait son père, son époux, son parent, son voisin, et se jetterait plus tôt dans ses bras. A la mer montante, la flottille appareilla triomphante pour revenir au port, où une autre scène se préparait. D'une part, les femmes joyeuses du succès de leur entreprise, ces pêcheurs rendus à leur pays; de l'autre, les agents de l'autorité se disposant à arrêter ceux qui avaient contrevenu à la défense rigoureuse, mais nécessaire, de communiquer avec l'ennemi. Mais que faire contre des femmes?

» Il était deux heures du soir quand deux des barques revinrent à Honfleur; une troisième alla débarquer à Pennedepie; les six autres furent arrêtées et conduites au Havre par les péniches qui étaient sorties dans ce but. Le commissaire général de police en cette dernière ville avait envoyé ici un de ses agents pour réclamer les prisonniers qui y étaient revenus, lesquels le suivirent,

tant ceux débarqués à Honfleur que ceux venus de Pennedepie, sans observations, sans qu'aucun d'eux essayât de se soustraire à ce voyage; il y a plus, sans avoir embrassé leurs familles, dont les autorités seules les séparaient, et auxquelles il leur était défendu de parler.

» Ces marins reçurent bientôt le prix de leur soumission. Ils furent renvoyés, trois jours après, dans leurs familles. »

En parlant des monuments religieux de Honfleur dans la description qu'il fait de cette ville, l'auteur s'exprime ainsi sur la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, objet d'un culte particulier de la part des marins : Robert le Magnifique, duc de Normandie, voulant réaliser le projet conçu par son père, Richard III, de faire rendre au fils d'Ethelred le trône d'Angleterre, que Canut, roi de Danemarck, avait usurpé, « fit, dit M. Thomas, armer en 1034 une flotte qui partit de Fécamp; mais elle n'avait pas encore aperçu les côtes opposées, lorsqu'elle fut assaillie, au milieu de la Manche, par la plus horrible tempête. Le duc Robert courut de très-grands dangers, et fit vœu, s'il y échappait, de fonder sur les terres de son obéissance trois chapelles dédiées à Marie, dont il réclamait la puissante assistance dans cette situation désespérée. Bientôt les vents se calment, la mer s'apaise, et le duc peut débarquer à Guernesey, d'où il repasse sur le continent. » Notre-Dame-de-Grâce fut une de ces chapelles votives érigées par Robert Ier.

Après avoir tracé, sous forme d'appendice, un tableau de Honfleur ancien et moderne, considéré sous tous ses aspects, l'auteur donne la statistique du commerce maritime de ce port; et dans cet important travail, aussi complet que possible, il se livre à de savants raisonnements sur chaque branche de commerce, sur l'importation, l'exportation, la pêche, en un mot sur tout ce qui a rapport aux affaires maritimes.

M. Thomas termine son livre par la biographie des hommes remarquables que Honfleur a produits, parmi lesquels on remarque les braves Motard père et fils, l'amiral Hamelin, et le célèbre et malheureux aéronaute Romain, qui, voulant traverser la Manche avec Pilâtre de Rozier dans un ballon qui s'enflamma dans les airs, tomba d'une hauteur de 4 à 600 mètres, et fut trouvé mort avec son compagnon dans la garenne de Wimille, près de Boulogne, le 15 juin 1785.

L'*Histoire de Honfleur* est un beau monument élevé à cette ville

par M. Thomas. Nous ne terminerons pas sans dire un mot de l'exécution typographique de cet ouvrage, sorti des presses de M. E. Duprey : jamais on n'a rien fait de mieux en province ; il rivalise avec les plus belles impressions de M. Périaux, de Rouen.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

L'INDICATEUR ANGOUMOISIN, ou Recueil de notes et chroniques sur les principaux monuments et établissements de la ville d'Angoulême, par S.-F.-E. Castaigne, in-16. Angoulême. A. Cognasse, 1838.

Les petits livres de cette espèce, destinés à guider le voyageur dans les villes où il porte ses pas, contiennent parfois de bonnes indications historiques.

Sous l'an 1345, l'auteur représente les Anglais comme maîtres d'Angoulême, puis étant assiégés par le duc de Normandie, et sortant de cette ville par ruse, le jour de la Purification, 1346. C'est le *tour du Normand* (1). Puis, en 1340, les Anglais sont maîtres de l'Angoumois : le prince de Galles vient souvent à Angoulême, et sa femme y accouche d'un fils, nommé Edouard. Sous Charles V, roi de France, les habitants de cette ville, soulevés contre les Anglais, parviennent à se soustraire à leur domination. Plus tard et en 1407, Jean le Bon, fils de Louis, duc d'Orléans, comte de l'Angoumois, devient le prisonnier des Anglais, et demeure au-delà des mers jusqu'en 1445.

Je ne trouve ensuite rien de ma spécialité que l'indication de la *porte Chandos*, bâtie au XIVe siècle, par ce connétable d'Aquitaine. Cette porte a été détruite en 1808. Cependant, en parlant du grand séminaire, on mentionne aussi la *rampe Chandos*.

D. L. F.

(1) Voir la 1re série de ce Recueil, t. I, p. 345 et s.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Lettre à M. Rigollot sur le manuscrit des chroniques de Froissart, appartenant à la bibliothèque de la ville d'Amiens.

Monsieur et ami, en examinant avec plus d'attention le manuscrit du premier livre des chroniques de Froissart, qui appartient à la bibliothèque de la ville d'Amiens, et dans lequel vous avez puisé les matériaux de votre curieux *Mémoire sur la bataille de Crécy*, il vous a paru, d'après l'importance des documents nouveaux que ce manuscrit renferme, qu'il convenait d'en comparer le texte avec celui des différentes éditions de Froissart qui ont paru jusqu'à ce jour, et surtout la copie du manuscrit in-4°, sur papier, appartenant à la bibliothèque de Valenciennes, publié dernièrement par M. Buchon (1), dont la rédaction semble, dans quelques parties, se rapprocher davantage de celle offerte par le volume d'Amiens, surtout quand ce dernier s'éloigne des textes adoptés par Denis Sauvage et par M. Dacier, dont le travail, comme nous allons le voir, a servi de base aux deux éditions données successivement par M. Buchon.

Vaincu par vos instances, je me suis chargé de ce travail que bien certainement vous auriez exécuté mieux que moi.

En étudiant l'écriture du manuscrit, qui m'a paru, comme à vous, être celle du xve siècle, j'ai trouvé, au folio 50 (2), une note échappée à vos recherches; elle m'a révélé que votre précieux volume sort de la bibliothèque de l'abbaye du Gard, à laquelle, sans doute, il fut donné par un seigneur de la maison de Croy, dont les propriétés territoriales se trouvaient voisines de celles du couvent.

Ce manuscrit ne renfermant, comme je viens de le dire, que le premier volume des chroniques de Froissart, s'arrête par con-

(1) *Panthéon littéraire*, t. III, p. 413 à 477.

(2) Ce manuscrit est composé de 208 feuillets en très-beau vélin de 16 pouces de haut sur 12 pouces de large (ancienne mesure); chacun de ses

séquent à l'année 1377. Dans l'examen comparatif auquel il donnera lieu, on pourra diviser les matières de la manière suivante :

1° De 1325 à 1340, époque à laquelle s'arrêtent les 196 chapitres du manuscrit de Valenciennes, dont le dernier correspond au 254e alinéa, folio 40 du manuscrit d'Amiens, ainsi qu'au 47e chapitre du 1er volume donné par Denis Sauvage, et au 108e des deux éditions de M. Buchon.

2° De 1340 à 1347 ou 48, c'est-à-dire jusqu'à la reddition de Calais, racontée au 531e alinéa, folio 98 du manuscrit d'Amiens, qui se rapporte au 146e chapitre de Sauvage, et au 329e des éditions de M. Buchon.

3° De 1349 à 1356, c'est-à-dire depuis la prise de Calais jusqu'à la bataille de Poitiers. Cette partie du premier livre des chroniques offrait, dans presque tous les manuscrits et dans l'édition de Sauvage, à partir du chapitre 152 jusqu'à la fin du 156e, une lacune dont je parlerai plus loin.

4° De 1356, époque de la bataille de Poitiers, jusqu'à 1372. Cette subdivision commençant au 352e alinéa, folio 102 du manuscrit d'Amiens et s'arrêtant au 863e, folio 181, va du chapitre 157 de Sauvage jusqu'à son chapitre 309, et correspond aux chapitres 343 à 667 de la première édition de M. Buchon, ainsi qu'à ceux 23 à 347 de la 2e partie du 1er livre (1), dans l'édition du *Panthéon littéraire*.

feuillets se trouve divisé en deux colonnes, et 60 lignes composent une colonne, au recto comme au verso.

Indépendamment du chiffre romain, tracé en or, qui distingue chaque feuillet, une lettre majuscule, élégamment dessinée et accompagnée de petites feuilles dorées, distingue chacun des 954 chapitres ou plutôt alinéas du texte. Cette pièce de division est la seule dont le calligraphe a fait usage, depuis le commencement jusqu'à la fin du volume, qui n'a subi d'autre mutilation que l'enlèvement du cartouche qui terminait le dernier feuillet, et une légère déchirure qui a fait disparaître le chiffre du 102e feuillet.

(1) Le premier livre de Froissart, que le manuscrit d'Amiens donne sans divisions, a été séparé en plusieurs parties dans différents manuscrits ; par exemple, celui de la bibliothèque du roi, qui porte le n° 8318, divise ce premier livre en huit parties, tandis que celui n° 8319 offre seulement quatre subdivisions. Sauvage n'a point scindé le premier livre, et M. Buchon, qui avait suivi cet exemple dans sa première édition, crut devoir changer de méthode pour le *Panthéon littéraire*. Il a donc coupé en deux le premier livre, et il a donné une nouvelle série de numéros aux chapitres de la deuxième partie qui commence l'année 1350.

Ces divisions, comme on le voit, sont entièrement arbitraires et n'appartiennent en aucune manière à Froissart.

5° De 1372 à 1377, comprenant les 91 derniers alinéas du manuscrit d'Amiens, c'est-à-dire du 864e au 954e qui correspondent aux chapitres 309 à 328 de Sauvage, ainsi qu'à ceux 668 à 696 de la première édition de M. Buchon et à ceux du *Panthéon littéraire*, portant les numéros 348 à 390 inclus, dont le texte, comme nous allons voir, est entièrement conforme à celui du manuscrit d'Amiens.

En divisant ainsi les 954 alinéas qui composent le manuscrit d'Amiens, et en les comparant soit avec le manuscrit de Valenciennes, soit avec la rédaction de Sauvage, soit enfin avec celle de M. Dacier (1), remaniée par M. Buchon, on est amené à reconnaître que ces différentes parties ne présentent pas une rédaction uniforme, et que Froissart a remis plusieurs fois son ouvrage sur le métier, depuis sa compilation, d'après les mémoires de Jean le Bel, jusqu'au moment où, volant de ses propres ailes, il nous a tracé les événements arrivés depuis la funeste bataille de Poitiers.

Il résulte de cette observation, en l'appliquant à l'in-quarto de Valenciennes, que le texte de ce volume, moins châtié que celui du manuscrit d'Amiens, doit être un premier jet dont votre bibliothèque possèderait une seconde édition; et ce qui confirme cette assertion, c'est que l'alinéa 796, folio 164, de notre volume, commence par le passage suivant, relatif à la mort de la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, mort qui eut lieu en 1369. Or, si l'on s'en rapporte aux conjectures de M. Buchon (2), le manuscrit de Valenciennes nous offrirait le texte que Froissart présenta à cette princesse, en 1361, d'après les documents de Jean le Bel. Ainsi il y aurait une différence d'au moins huit ans entre la rédaction des deux manuscrits.

Voici le passage dont je viens de parler :

« En ce temps que chil Seigneur de Franche et d'Engleterre se
» tenoient ainsi l'un devant l'autre à Tourneheim ou ils furent ung
» grant tens, trépassa de ce siècle la bonne des bonnes madame
» Phelippe de Haynnau la noble roine d'Engleterre et courtois à
» chiaux de son pays. Certes toutes nobles vertus furent en li tant

(1) Paris, Imp. Roy. vers 1788, in-f°. La révolution, dit M. Brunet, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, a malheureusement empêché la continuation de cette édition dont il n'y a eu d'imprimé que 632 pages du tome premier, contenant une grande partie du premier livre.

(2) *Panthéon Littéraire*, t. III, p. 411.

» comme elle vesqui et ne perdirent oncques li Engles tant comme
» elle dura ne oncques tout son vivant neut pestilense ne chi tems
» en Engleterre, et fu la noble roynne ensevelie a Wesmoustiers a
» très grant solempnité ce fut bien raisons. Or revenons au siege
» de Tournehem, etc. »

Je dois vous faire observer que la rédaction de Sauvage, chapitre 273 du 1er volume, ainsi que celle de M. Buchon, chapitre 608 de la première édition et chapitre 288 de celle du *Panthéon*, n'ont aucune espèce de rapport avec le texte que vous venez de lire.

L'examen comparatif que vous m'avez imposé exige naturellement la connaissance de tout ce qui a été écrit sur la vie de Froissart, et vous savez qu'à cet égard les recherches de M. La Curne de Ste-Palaye (1) sont au premier rang ; il a su apprécier, d'une manière très-judicieuse, les travaux consciencieux de Denis Sauvage, premier éditeur de Froissart, dont je possède fort heureusement un bel exemplaire en quatre volumes in-folio (2) et non pas en trois, comme l'a dit à tort M. de Ste-Palaye (3) et d'après lui, sans doute, M. Buchon (4) qui, avant d'accuser son prédécesseur d'avoir *tronqué* le texte de Froissart, aurait dû lire avec plus d'attention la dissertation de M. de Ste-Palaye, dans laquelle il venge complétement Sauvage de ce reproche qui appartient à Jean le Laboureur, comme l'a rapporté M. Brunet dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques* (5) ; en effet, le commentateur des *Mémoires de Castelneau*, parlant des éditeurs de nos vieux historiens, s'est écrié : « Je m'en rapporte aux esprits so-
» lides, si Denis Sauvage et quelques autres qui ont travaillé
» comme lui, n'ont pas plutôt disgracié qu'illustré notre his-
» toire (6). »

Qu'aurait donc dit ce critique, si l'édition de M. Buchon avait paru de son temps ? Vous savez, en effet, que, s'écartant de la route suivie par M. Dacier, dont les travaux sur Froissart furent mis à sa disposition, M. Buchon crut devoir franciser à sa manière le texte de notre chroniqueur, en réformant son style et son or-

(1) Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, édition in-12, t. xv, p. 406, et t. xx, p. 288.
(2) Lyon, J. de Tournes, 1559 à 1561.
(3) *Mém.* ibid. t. xx, p. 341.
(4) *Coll. des chron.* t. I, préface, p. 6.
(5) Paris, Silvestre. 1833, t. II, p. 54.
(6) Voyez édition de 1731, t. I, p. 652.

thographe, « pour arriver, dit-il, à ce qui est raisonnable et à ce » qui convient à tout le monde (1). »

Cependant *tout le monde* n'a pas été de cet avis ; ainsi, M. Daunou, rendant compte de l'édition des chroniques, dans le *Journal des Savants* (2), disait :

« L'une des études qu'on peut se proposer de faire en lisant Frois- » sart, est de reconnaître l'état de la langue parlée de son temps ; » et nous n'en aurons pas le moyen, si on ne nous laisse plus voir » comment ses premiers copistes avaient, autant qu'il leur était » possible, représenté son langage ; comment ils avaient écrit ses » livres pour l'usage de ceux de ses contemporains qui les lisaient » à haute voix. De même qu'il serait peu raisonnable de s'obsti- » ner à conserver dans notre orthographe actuelle des signes qui » représenteraient non pas l'étymologie, mais seulement une pro- » nonciation vieillie et définitivement abandonnée ; il y aurait aussi » une sorte d'anachronisme à transporter au XIVe siècle les voix » et les articulations nouvelles qui ont été peu à peu substituées » à celles des Français de cet âge.

» Lorsque M. Buchon remplace *ot* par *eut*, *se* par *si*, *celle sai-* » *son*, *celle année* par *cette saison*, *cette année* ; *ne pourquoi*, *ne* » *par quelle raison*, par *ni pourquoi*, *ni par quelle*, il nous semble » que ce ne sont plus là des changements dans l'orthographe » purement littérale, ni même de simples altérations de la pro- » nonciation : c'est modifier le discours même, remplacer de » vieilles expressions par celles que le progrès de la langue a de- » puis fixées et prescrites. Si les corrections de ce dernier genre » étaient fréquentes (3), M. Buchon ne nous donnerait pas réelle- » ment le texte de Froissart....

» M. Dacier donnait les variantes des manuscrits, du moins » celles qui pouvaient mériter quelque attention : M. Buchon les a » retranchées (4), et nous ignorons si elles ne seront pas regrettées » par quelques lecteurs, par ceux qui attachent du prix à la con- » naissance des variations du langage. Ils aimeraient à voir qu'on » disait *toldroit* au lieu de *osteroit*, *batailleux* aussi bien que *che-* » *vallereux* et *bachelereux* pour exprimer la vaillance d'un cheva-

(1) *Coll. des chron.* t. I, préf. p. 81.

(2) Année 1834, septembre, p. 538 et s.

(3) Et elles le sont. (*Note de l'auteur de la lettre.*)

(4) Naturellement M. Buchon a voulu se donner le moins de peine possible. (*Id.*)

» lier. Et outre cette première espèce de variantes, nous en dis-
» tinguons de plus graves qui portaient sur les noms, les lieux,
» les nombres, en un mot, sur les circonstances des faits, *trois*
» *mille* au lieu de *quatre mil*, *vingt cents* au lieu de *vingt cinq*
» *cens*, *Vernon* pour *Evreux*, et autres.... »

Ces judicieuses réflexions de M. Daunou se trouvent corroborées par les observations suivantes de M. Brunet (1) :

« En entreprenant cette édition de notre meilleur chroniqueur,
» le nouvel éditeur a eu à sa disposition le travail de M. Dacier,
» qui malheureusement ne s'étend pas au delà du premier livre,
» mais qui lui a été d'un grand secours pour cette partie de l'ou-
» vrage, et a pu lui servir de modèle pour le reste. Toutefois,
» M. Buchon s'est beaucoup trop écarté du plan qui lui était
» tracé, en supprimant les variantes et plusieurs notes, surtout en
» imprimant le texte d'après l'orthographe moderne, et en n'en
» soignant pas assez la correction ; aussi, tout en convenant que
» l'édition dont nous parlons est plus complète, souvent meil-
» leure, et en général d'un usage plus commode que les précé-
» dentes, nous sommes forcés d'ajouter qu'elle fourmille de fautes
» d'impression, et qu'ainsi que nous l'avons vérifié, les leçons
» qu'elle présente ne sont pas toujours préférables à celles de
» Sauvage, en sorte qu'elle n'a pas entièrement effacé cette der-
» nière, et que, pour tout dire, *un bon Froissart reste encore à*
» *publier*. »

Enhardi par ces importantes autorités, je me hasarderai à vous présenter aussi, de mon côté, quelques réflexions sur le déplorable système *imaginé si malheureusement par ce malheureux éditeur*, comme me le mandait, il y a quelques jours, l'un des savants conservateurs de la Bibliothèque royale, qui peut-être avait en ce moment sous les yeux l'édition du *Panthéon littéraire* (2), plus défectueuse encore que la première, ce qui prouve qu'insensible à toutes les critiques, et persistant dans son déplorable système, M. Buchon ne fera probablement pas plus de cas de mes observations que de celles des judicieux écrivains qui viennent d'être cités.

« La langue française, je l'accorde à M. Buchon (3), était
» loin d'avoir des règles fixes dans le XIVe siècle ; les désinences

(1) *Nouvelles Recherches bibliographiques*, t. II, p. 54.
(2) Paris, Desrez, 3 vol. grand in-8°.
(3) *Coll. des Chron.*, t. I, préf., p. 75.

» des verbes, les genres des noms variaient sans cesse, selon le » goût de l'écrivain ou les facilités de l'euphonie; l'orthographe » était encore plus incertaine que la langue. » Cependant, vous conviendrez avec moi que cette langue, au milieu de toutes ses irrégularités, avait un caractère essentiel qui lui était propre, et qui la distinguait de toutes les langues alors en usage; je veux parler de cette marche régulière, surtout dans la prose, dont elle tirait une clarté que ne pouvaient pas obtenir les autres idiomes émanés comme elle du latin, et qui sont restés soumis à toutes les bizarreries des inversions de la langue-mère.

Grâce à cette qualité essentielle, la langue des XIIIe et XIVe siècles était fort intelligible; ainsi, malgré les différentes variations de l'orthographe, les récits de Froissart, pour être compris, ne demandaient, pas plus que ses poésies, les savantes rectifications de M. Buchon, qui en ont alors très-inutilement altéré la forme.

Il fallait d'autant moins enlever au style de Froissart les couleurs de son siècle, que ce vieux langage du nord de la France, auquel on pourrait donner le nom de *roman picard*, afin de ne pas le confondre avec les différents dialectes de la langue d'*oil* usités dans la Normandie et les autres provinces placées à la rive droite de la Loire; que ce vieux langage, dis-je, était, comme vous l'avez reconnu, celui qu'on parlait dans tout le Hainaut, et par conséquent à Valenciennes, patrie de Froissart (1); qu'il était familier aux oreilles des rois, des grands et du peuple; qu'en Angleterre même, on l'entendait sans avoir besoin d'user du secours d'un interprète (2); et enfin, qu'à quelques variations près, il se retrouve encore aujourd'hui dans la bouche des habitants riverains de la Somme, du Thérain, de l'Escaut, de l'Oise et de l'Aisne.

M. Buchon (3), en rapportant un fragment de Froissart, qui s'éloignait davantage de notre langue actuelle, a donc mis à tort sur le compte du copiste la forme picarde de ce document, qui appartenait bien légitimement à Froissart, comme le prouve la rédaction analogue du manuscrit d'Amiens, dont le calligraphe a

(1) Voyez *Epîtres farcies*, à la suite de l'*Essai sur la vie et les ouvrages du P. Daire*. 1838, in-8o, p. 36.

(2) Voyez *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, par M. l'abbé de la Rue, t. II, p. 311.

(3) *Collection des Chron.*, t. III, p. 43.

reproduit, j'en suis persuadé, dans toute sa pureté le texte *roman picard* de l'auteur, puisque ce volume, destiné à un comte de Chimay, devait nécessairement offrir aux yeux du possesseur des pages qu'il pouvait comprendre et se faire lire par son clerc.

Partant donc de ce fait incontestable que le *roman picard* a été la langue de Froissart, on arrive à cette conséquence que tous les manuscrits de cet historien qui ont été faits pour les autres provinces du royaume dont les dialectes s'éloignent plus ou moins du picard, ont été altérés ou plutôt traduits par les écrivains chargés de la transcription, afin d'en faciliter la lecture à ceux auxquels les formes du *roman picard* n'étaient pas familières.

Pour faire sentir la différence qui existe entre le véritable texte de Froissart et celui que les écrivains des manuscrits étrangers à la Picardie crurent devoir adopter, je me contenterai de citer ici un seul exemple sur mille dont je pourrais faire usage.

Froissart dit donc, folio 40, alinéa ou chapitre 255 du manuscrit d'Amiens, qui suit immédiatement celui qui correspond au dernier chapitre, n° CXVI, de l'exemplaire in-4° de Valenciennes :

« Nous *revenrons* (1) car la matere le requiert as gherres de » Haynnau et a le contre vengeance que li roys (2) *de France* y » fist prendre parle duc *Jehan* de Normendie sen ainsnet fil. Li dus » au commandement dou roy son pere fist son mandement a estre » à Saint-Quentin et la environ. et se parti de Paris a *le close* » Pasques l'an mil ccc xl et vint à Saint-Quentin. *La estoient si* » *doi cousin de Blois Loeys et Carles*, *car li comtes de Blois avoit* » *renvoiet son hoummage au comte de Haynau de tout ce qu'il tenoit* » *de par lui. la estoit li ducs de Bourbon*, li ducs dAthenes, li

(1) Tous les mots que je souligne diffèrent de ceux du texte de M. Buchon.

(2) « D'après la première règle de notre français primitif, on admit dans » l'origine les articles *le*, *la*, *les*, et on écrivit comme aujourd'hui *le roi*, » *les rois*, *la reine*, *les reines* ; mais on adopta en même temps l'article » *li*, qui fut commun au singulier et au pluriel des noms masculins; alors, » pour distinguer ces nombres l'un de l'autre, on ajoutait un *s* au sujet ou » nominatif singulier seulement, et on disait *li rois* au lieu de *le roi*. On » supprimait au contraire l'*s* au sujet ou nominatif pluriel, et on disait *li* » *roi* au lieu de *les rois*, mais on ajoutait cette lettre aux régimes directs » et indirects du pluriel. »

(Voyez de la Rue, *Essais historiques sur les bardes*, etc., t. I, p. 267.)

» comtes de Flandres, li comtes d'Anchoirre, li comtes de San-
» soire, *messire Loeis de Savoie, messire Loeis de Chalon*, li sires
» de Couchy, *li sires de Grantsi, li sires de Montmorensi, li sires*
» *de Saint-Venant, li sires de Saint-Digier, li sires de Roye, mes-*
» *sire Ustasses de Ribeumont, messire Jehans de Landas*, li sires
» de Cran, *li sires de Montsault, li sires de Cramelles, li sires*
» *de Fiennes, li sires Destouremelle, li sires de Bleville, messire*
» *Bouchigaus et li doi marescal de Franche, messire Robiers Ber-*
» *trans et messire Mahieu de Trie. Si plusieurs autres barons et*
» *chevaliers que je ne puis mies tout noummer. et estoient VI mil*
» *hommes darmes et VI m. bidaus et genevois sans l'autre ribau-*
» *daille et avoit empris li ducs de Normandie que de venir assegir*
» *Vallenchiennes.* si se parti de Saint-Quentin *à tous ces seigneurs*
» *dessus nommés et toudis li croissoient gens et* chevauchierent tant
» quil vinrent à montais dallez le Castiel en Cambresis, *a l'entrée*
» *de Haynau* la se loga li dus et toutte son ost sour la riviere de
» Selles, *pour yaux rafreschir et aviser par lequel chemin il en-*
» *treroient premiers en Haynnau de quoy il furent resvilliet celle*
» *premiere nuit* dou senescal de Haynnau qui fist une hardie
» emprise et chevaucie si comme vous oirez recorder. »

Au lieu de ce texte original, M. Buchon nous donne la version française suivante :

« Nous retournerons, car la matière le requiert, aux guerres
» de Hainaut et à la contre-vengeance que le roi Philippe y fit
» prendre par le dit duc de Normandie son ains-né (aîné) fils.
» Le duc, au commandement et ordonnance du roi son père, fit
» son spécial mandement à être à Saint-Qentin et la environ; et
» se partit de Paris environ Pâques, l'an mil trois cent quarante,
» et vint à Saint-Qentin, et la étoit avec lui le duc d'Athènes,
» comte de Flandres, le comte d'Auxerre, le comte de Sancerre,
» *le comte Raoul d'Eu* (1) *connetable de France, le comte de*
» *Ponthieu* (2), *le comte de Roussy, le comte de Braine, le comte*
» *Grandpré*, le sire de Coucy, le sire de Craon, *et grand'foison de*
» *noble chevalerie de Normandie et des basses marches.*

(1) Les mots soulignés n'existent pas sur le manuscrit d'Amiens.

(2) C'est probablement une faute d'impression qui a substitué, dans cette édition, le nom du comte de Ponthieu à celui du comte de Porcien, qui se trouve dans Denis Sauvage et dans l'édition du *Panthéon littéraire*; le texte des deux publications de M. Buchon offre beaucoup de différences, sans qu'il en ait fait connaître les motifs.

» *Quand ils furent tous assemblés à Saint-Quentin et la environ,*
» *le connétable*, *le comte de Ghines* et les maréchaux de France
» messire Robert Bertrand et messire Mathieu de Trye *regardè-*
» *rent quel nombre de gens d'armes ils pouvoient être. si trouverent*
» *qu'ils* étoient bien six mille *armures de fer*, et *huit* mille, *que*
» *Brigans*, *que* Bidaus, *que* autres *poursuivant l'ost. C'étoit assez,*
» *si comme ils disoient pour combattre le comte de Hainaut et toute*
» *sa puissance. Si se mirent aux champs par l'ordonnance des maré-*
» *chaux* et se partirent de Saint-Quentin et s'arrouterent (s'as-
» semblèrent) (1) devers le Châtel en Cambraisis (Câteau-
» Cambraisis) et passerent dehors Bohain et chevaucherent tant
» qu'ils passèrent le châtel en Cambresis (Câteau-Cambraisis) et
» s'en vinrent loger le duc de Normandie et son ost *en la ville*
» *de Montay* sur la rivière de Salles. Or vous dirai-je (2) une
» grand'appertisse d'armes que *messire de Werchin Gérard*
» seneschal de Hainaut pour le temps fit et entreprit *laquelle doit*
» *bien être* recordée *et tenue à grand'prouesse.* »

Il résulte de cet exemple qu'un historien qui voudrait citer le passage au sujet de l'entrée du duc de Normandie dans le Hainaut, et qui se servirait à cet effet de la version des chroniques, donnerait alors à son lecteur le français de M. Buchon, au lieu du texte original de Froissart.

Ainsi, plus on rapproche le français du XIVe siècle de la langue invariablement fixée par les grandsécrivains du XVIIe, plus on s'éloigne du *facies*, si je puis m'exprimer ainsi, que Froissart a donné au style de son histoire.

En reproduisant le texte du manuscrit de Valenciennes, M. Buchon nous a dit lui avoir conservé sa couleur primitive (3). Vous pourrez apprécier la valeur de cette assertion par la comparaison des deux versions de la lettre suivante que donnent les manuscrits de Valenciennes et d'Amiens, et vous jugerez sans doute comme moi que la diction picarde du manuscrit de Valenciennes a été sensiblement altérée par le

(1) Malgré l'autorité de Roquefort, qui traduit aussi le mot *arrouter* par *s'assembler*, M. de Crouy pense que sa véritable acception est *se mettre en route vers*, comme l'indique Pougens dans son *Dictionnaire de l'Archéologie française*, t. I, p. 54.

(2) Au lieu de *or vous dirai-je*, le texte de M. Dacier porte *or vous diray*, p. 123.

(3) Voyez *Panthéon littéraire*, t. III, p. 407.

copiste de M. Buchon, car nous sommes loin du temps où les Aldes, les Étiennes et les Élzevirs se chargeaient eux-mêmes de la transcription des manuscrits que l'impression devait reproduire.

Je vous cite cette lettre de préférence à tout autre morceau, parce que ce document historique se cherche en vain dans les éditions données par Sauvage, en 1559, et par M. Buchon, en 1824; d'où je conclus qu'il n'existe dans aucun des nombreux manuscrits dont ces savants ont fait usage.

Lettre d'Édouard III à Philippe de Valois.

« Edouwars (1) par la grace de Dieu roy d'Engleterre et » d'Irlande a Phelippe de Vallois escripvons. Comme ensi soit » que par le succession de nostre chier oncle monseigneur » Charlon roy de France nous soiions hiretier del hiretaige et cou- » ronne de Franche par *trop* plus prochain dégré que vous ne » soués, qui en *le* possession de nostre hiretaige vous estes mis, et » le tenés *et tenir voullez* de force. et lé vous avons nous par » plusieurs fois *monstret et fet* remonstrer par si digne et si » espécial avis, comme *celui del eglise* et le Saint College de » Romme et *al entente del* noble empéréour chief de touttes ju- » riditions as quels *coses et demandes vous* n'avez *mies* vollut » entendre. Mais vous estes tenu et tenés en vostre oppinion » fondés sus tort. pourquoy nous vous *certefions* que le nostre » hiretaige de Franche nous requerrons *et conquerrons* par le » puissance de nous et des nostres et de ce jour en avant desfions » vous et les vostres, de nous et des nostres, et vous rendons » foy et hommaige que sans raisons *vous* avons fait, et remetons » le terre de Ponthieu avoecq notre autre hiretaige en le garde de » Dieu non en le vostre qui ennemy et adversaire vous tenons; ci » donné à nostre palais a Wesmoustiers present nostre général » consseil le XIXe jour de octembre.

» Edouwart (2), par *la* (3) grace de Dieu, roy d'Engleterre et

(1) Manuscrit d'Amiens, f° 28, recto, première col.

Nota. Je souligne tous les mots qui manquent dans la copie du manuscrit de Valenciennes.

(2) *Panth. Litt.* t. III, p. 455, chap. 122.

(3) Je souligne les mots qui diffèrent de la version d'Amiens.

» d'Irlande à Phelippe de Valois escripvon. Comme *ainsi* soit
» que par le succession de nostre chier oncle monseigneur Char-
» lon roy de France, nous soions *droit* hiretier *de l'hiretage* et
» couronne de France par (1) plus prochain degre *de lingnage* que
» vous ne *soyez* qui en (2) possession de notre *hiretage* vous estes
» mis et le tenes (3) de force *oultre notre volonté*, et *ce nous vous*
» *avons* par plusieurs fois (4) remontré par si *grant* et especial *amy*
» comme (5) le Saint-Colliege de Romme et *par le conseil du*
» noble *empereur* chief de toutes juridicions, *auxquelles raisons*
» n'avez volu entendre mais vous estes tenus et tenez en vostre
» opinion fondée sur tort pourquoy nous vous *signifions* que le
» nostre hiretage de France nous requerons (6), par le puissance
» de nous et des nostres, et de ce jour en avant desfions vous et
» les vostres, de nous et des nostres et vous rendons foy et
» *hommage* que sans raison (7) avons fait et notre terre de Pon-
» tieu remettons *avec nos auttres hiretages* (8) en *la* garde de
» Dieu non en le votre qui *anemy* (9) et adversaire nous tenons
» donné *en* nostre palaix à Wesmoustier present nostre général
» conseil le dix-neuvième jour du mois d'octobre. »

La comparaison de ces deux textes de la même lettre et du chapitre que j'ai rapporté plus haut m'amène tout naturellement à émettre quelques idées sur la manière dont un éditeur de Froissart aurait dû s'y prendre pour ramener les chroniques de cet auteur à leur pureté primitive, en les dégageant de tout l'alliage appartenant aux copistes des différents pays, sans se priver, toutefois, des variantes historiques qui méritaient la peine d'être conservées.

Prenant donc, je le supppose, pour base du premier livre, le

(1) Le mot *trop* manque ici.
(2) Le mot *le* manque.
(3) Les mots *et tenir voullez* manquent.
(4) Les mots *monstres et tel* manquent.
(5) Les mots *celui de l'église et* sont passés, et le mot *amy* qui précède remplace celui d'*avis*.
(6) Les mots *et concquerrons* manquent.
(7) Le mot *vous* manque.
(8) Les abréviations de ces trois mots semblent être au singulier dans le manuscrit d'Amiens, et se rapporter par conséquent à la couronne de France.
(9) Le manuscrit d'Amiens porte très-distinctement *ennemy*.

manuscrit d'Amiens, au lieu de celui n° 8218 de la bibliothèque du roi, comme l'a fait M. Dacier (1), l'éditeur, après la transcription littérale de chaque chapitre ou alinéa, placerait au bas des pages, et non pas à la fin du livre ou du volume, comme on le fait souvent, toutes les variantes résultant du dépouillement des différents manuscrits, ainsi que les notes auxquelles doit nécessairement donner lieu cette comparaison de plusieurs textes.

Ce travail, tout à la fois historique, critique et philologique, offrirait, entrepris sur une plus grande échelle, cet immense avantage de comparer entre elles les différentes manières dont le même événement a été rendu d'après l'intérêt politique qui devait animer celui pour lequel l'ouvrage de Froissart se trouvait transcrit.

Je n'ignore pas qu'il faudrait, pour arriver à ce résultat, remonter au premier propriétaire de chacun des manuscrits; mais il me semble que cette difficulté n'est pas insurmontable, et que toujours chaque manuscrit offre quelque trace qui met ordinairement sur la voie de cette découverte, comme l'ont prouvé mes conjectures sur l'origine de celui d'Amiens. Au surplus, les travaux bibliographiques du père Montfaucon et de Messieurs Lacurne de Sainte-Palaye, Dacier et Buchon, sur les nombreux manuscrits de Froissart, laissent peu de chose à désirer à cet égard : on regrette, toutefois, que M. Buchon, qui nous a donné un savant résumé de ces travaux, n'ait pas tenu la promesse qu'il a faite aux souscripteurs de la *Collection des Chroniques*, pages XVII, XVIII, XX, XXIII et XXVI de sa préface, et qu'il les ait en conséquence privés des *fac simile* des manuscrits qui devaient accompagner sa vie de Froissart, ou plutôt le *Mémoire sur la vie de Froissart*, composé par M. Lacurne de Sainte-Palaye, qu'il a inséré en tête des *Poésies* de notre vieil historien.

Dans le nombre des manuscrits cités par M. Buchon, il y en a deux surtout qui ont appelé plus particulièrement mon attention :

1° Celui n° 926 *alias* 9661 de la bibliothèque du roi, qui paraît être, dit-il (2), du commencement du XVe siècle, et avoir appartenu à Charles IX, attendu que ce manuscrit renferme la copie des 91 derniers chapitres du manuscrit d'Amiens que M.

(1) Voyez *Chron.*, préface, p. 11.
(2) Préface, l. 100, p. 65.

Buchon a reproduits textuellement, ou plutôt à peu de différences près, sous le titre de variantes, dans le VIe volume de sa *Collection des Chroniques*, et qu'il a ensuite fondus dans le texte de son *Panthéon littéraire*, tome 1er, pages 645 à 717, chapitres CCCXLVIII à CCCXC inclus ; en modifiant, toutefois, la forme de l'orthographe pour rendre, sans doute, la diction de ces nouveaux chapitres tout-à-fait conforme à celle qu'il a cru devoir prêter à Froissart, comme je viens de vous le faire observer.

2° Celui de la bibliothèque du prince de Soubise, dans lequel M. Dacier a trouvé différents fragments qu'il a utilisés pour combler la lacune qui existe dans les Chroniques de Froissart, depuis la prise de Calais, en 1347, jusqu'à la bataille de Poitiers, qui fut livrée le 19 septembre 1356 ; lacune qui, jusqu'à lui, avait été remplie dans la plupart des manuscrits par l'interpolation d'un morceau des *Chroniques de St-Denis*.

Cette lacune n'existe pas dans le manuscrit d'Amiens, ce qui lui donne nécessairement une valeur de plus, et nous autorise, vous et moi, à le considérer comme celui qui offre le texte le plus authentique du premier livre des Chroniques de Froissart et la meilleure rédaction qu'il ait faite du travail de Jean le Bel ; car il ne faut pas oublier que Froissart, dans ce premier livre, ne parle que d'après les documents qui lui ont été fournis par les notes de ce vieux chroniqueur dont les divers manuscrits n'ont pas encore été retrouvés.

Les alinéas du manuscrit d'Amiens qui se rapportent à cette lacune sont ceux compris depuis le verso du folio 98 jusqu'au verso du folio 102, qui portent, d'après le rang qu'ils occupent dans le volume, les n°s 533 à 547. Ces alinéas correspondent donc, par l'ensemble de la plus grande partie des faits qu'ils renferment, aux vingt-deux additions rapportées par M. Buchon, tome troisième de sa *Collection des Chroniques*, pages 1 à 158 ; et le CCCXLIII^e chapitre, qui commence à cette dernière page du volume, et où se retrouve le texte ordinaire de Froissart, revient exactement au 548e alinéa du manuscrit d'Amiens.

Je dois toutefois vous faire observer que, si les faits sont les mêmes, la manière dont ils sont liés dans le manuscrit d'Amiens n'offre pas toujours la même connexité, et il m'a paru que souvent la version du manuscrit d'Amiens se rapportait davantage à la manière habituelle de Froissart que celle des additions fournies à M. Dacier, tant par le manuscrit du prince de Soubise que

par ceux de la bibliothèque de M. Johnes (1). Au surplus, pour vous mettre à même de juger la question, je crois devoir joindre ici le 533e alinéa du manuscrit d'Amiens, qui correspond aux 1re et 6e additions de MM. Dacier et Buchon, dont ce dernier a fait ensuite usage dans son *Panthéon littéraire*, tome 1er, p. 283, chapitre 1er, et p. 287, chapitre 6 de la partie deuxième du premier livre.

CHAPITRE OU ALINÉA 533 (2). « En ceste année trepassa de ce » siecle la Roynne de France femme au Roy Phelippe et suer » au duc oede de Bourgoingne, ossi fist madamme Bonne la du- » coise de Normendie fille au roy de Behaingne, si furent li peires » et li fils vesves de lors deux femmes asses tost aproies se re- » maria li Roy Phelippe a madamme Blance de Navarre fille au » Roy Carle de Navarre et ossi se remaria li dus Jehans de Nor- » mendie à la comtesse de Boulongne ducoise de Bourgoingne et » se tinrent toudis les trieulves entre le roy de Franche et le roy » d'Engleterre ens es marces de Picardie mes ens es lontains » pays non car toudis se heiroient il et guerioient en Poito en » Saint-Onge et sus les frontieres dAcquitaine en l'an de grâce » nostre Seigneur mil ccc l. Trepassa de ce siecle li roys Phe- » lippes ; si fut tantost couronnes, li dus de Normendie ses fils a » grant solempnité en le chyte de Rains et fist grâce a ses II cou- » sins germains monseigneur Jehan d'Artois et monseigneur » Carle que li rois ses peres avait tenu em prison bien XVI ans et » plus et les mist dalles li et avanca grandement. et s'en alla li » Roy Jehans en se nouvellete en Bourgoingne visetant le pays » et passa outre et fu en Avingnon dalles le pape Clément qui li » rechupt a grant solempnité et furent mont amiablement ens- » samble ung grant temps depuis sem parti li rois Jehans et » monta à mon deviers Montpellier et en alla tout visitant le » Languedoch et le Limosin ; tant qu'il vint devant Saint-Jehan » Langelier, si le assiegea fortement et ditt qu'il ne sem partiroit » si lairit. »

Voici maintenant les deux parties des additions de MM. Dacier et Buchon qui se rapportent à cet alinéa du manuscrit d'Amiens:

(1) Voyez *Coll. des Chroniques*, t. II, p. 2, dernier alinéa de la note.

(2) Manuscrit d'Amiens, folio $\frac{\text{IIII}}{\text{XX}}$ XVIII, verso.

Ire ADDITION (1). « En cette année trepassa de ce siecle la Reine » de France femme au roi Philippe et sœur germaine au duc ode » de Bourgogne, aussi fit madame Bonne ducoise (duchesse) de » Normandie fille au gentil Roi de Behayne (Bohême) qui de- » meura (fut tué) à Crécy. Si furent le père et le fils veves (veufs) » de leurs deux femmes.

» Assez tôt après se remaria le roi Philippe à madame Blanche » fille du roi Louis de Navarre (2) qui mourut devant Argesille » (Algesiras), et aussi se remaria le duc Jean de Normendie fils » ains-né (aîné) du Roi de France à la comtesse de Boulogne qui » veuve étoit de monseigneur Philippe de Bourgogne son cousin » germain qui mort avoit été devant Aiguillon en Gascogne. » Comment que ces dames fussent moult prochaines de sang et » de lignage au pere et au fils si fut ce tout fait par la dispensa- » tion du pape Clément qui regnoit pour ce temps. »

VIe ADDITION (3). « En l'an de grace notre Seigneur M CCC et » L trepassa de ce siecle le roi Philippe de France si fut ensepeli » (enseveli) en l'abbaye de St-Denis, et puis fut Jean son aîné » fils le duc de Normandie roi et sacré couronné en l'église de » Notre-Dame de Reims à (avec) très-haute solennité. Après » son couronnement il s'en retourna à Paris et entendit à faire » ses pourveances (provisions) et ses besognes; car les treves » etoient faillies (expirées) entre lui et le Roi d'Angleterre, et » envoya grands gens d'armes à St-Omer, à Guines, à Thiernane » (Terouane), à Aire et tout sur les frontières de Calais, par » quoi le pays fut bien gardé des Anglois, et vint en imagination » au Roi qu'il s'en iroit en Avignon voir le pape et les cardinaux, » et puis passeroit outre vers Montpellier et visiteroit le Lan- » guedoc, ce bon gras pays; et puis s'en iroit en Poitou, en » Saintonge et mettroit le siége devant Saint-Jean l'Angelier » (d'Angély).

» Si fit le dit Roi ordonner ses pourveances (provisions) » grandes et grosses partout, si comme il devoit aller et passer; » mais avant toutes choses et ainçois (avant) que il se partit de

(1) *Les Chroniques*, t. III, p. Ire.

(2) Il y a erreur, dans les deux manuscrits de Froissart, par rapport au nom du père de Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, car elle était femme de Philippe d'Evreux, devenu roi de Navarre par son mariage avec Jeanne, reine de France. (*Note de M. de Crouy.*)

(3) *Les Chroniques*, t. III, p. 23.

» Paris et tantôt après le trépas du roi Philippe son père, il fit » mettre hors de prison ses deux cousins germains Jean et » Charles, jadis fils à monseigneur Robert d'Artois qui avoient » été en prison plus de quinze ans et les tint de-lez (près) lui : » et pour ce que le Roi son père leur avoit tollu (ravi) et ôté » leurs héritages, il leur en rendit assez pour eux deduire et » tenir bon état et grand. cil (ce) roi Jean aima moult grande- » ment ses prochains de pere et de mere et prit en grande cherté » ses deux autres cousins germains monseigneur Pierre, le gentil » duc de Bourbon et monseigneur Jakeme (Jacques) de Bourbon » son frere et les tint toudis (toujours) les premiers speciaux de » son conseil ; et certainement bien le valoient car ils furent sages, » vaillans et gentils chevaliers et de grand'Providence.

» Si se partit le roi Jean de Paris en grand arroy et puissance, » et prit le chemin de Bourgogne, et fit tant par ses journées » qu'il vint en Avignon. Si fut reçu du Pape et du collége joyeu- » sement et grandement, et sejourna la un espace de temps et » puis s'en partit et prit le chemin de Montpellier, si séjourna » en la dite ville plus de vingt jours et la lui vinrent faire hom- » mage et relever leurs terres les comtes, les vicomtes, les ba- » rons et les chevaliers de la Languedoc, desquels il y a grand » foison. Si y renouvella le Roi Senechaux, baillis et tous autres » officiers desquels il en laissa aucuns et aucuns en ota ; et puis » chevaucha outre et fit tant par ses journées qu'il entra au bon » pays de Poitou. Si s'en vint reposer et rafraichir à Poitiers et » la fit un grand mandement et amas de gens d'armes. Si gou- » vernoit l'office de la connétablie de France pour le temps d'adonc » chevalier du monde que le plus il aimoit, car ils avoient été en- » semble nourris d'enfance, messire Charles d'Espagne. Et etoient » maréchaux de France messire Edouard sire de Beaujeu, et » messire Arnoul d'Andrehen (Audencham) si vous dis que le » Roi en sa nouveleté s'en vint puissamment mettre le siege de- » vant la bonne ville de St-Jean l'Angelier. »

Le style lâche et diffus de cette VIe addition, les répétitions qu'on y remarque, et les détails sans intérêt qui allongent inutilement le récit, prouvent incontestablement que le morceau n'est qu'une amplification du premier jet conservé par le manuscrit d'Amiens, en admettant toutefois que Froissart soit véritablement l'auteur de ce morceau, ce qui ne me paraît pas démontré ; mais dans cette hypothèse, on peut supposer, du moins avec assez de

vraisemblance, que tous les passages des chroniques qui ressemblent à celui-ci doivent appartenir aux dernières années de sa vie, quand le bavardage de la vieillesse est venu remplacer l'énergique concision du jeune continuateur de Jean le Bel. Dans tout état de cause, je crois de préférence que le manuscrit qui a fourni à M. Dacier sa VIe addition est l'œuvre de quelques copistes aux gages, peut-être, des seigneurs de Bourbon, dont le manuscrit d'Amiens ne dit pas un mot, et les éloges dont leurs noms sont accompagnés justifieraient assez cette conjecture plus que probable.

Je dois maintenant vous faire observer que les additions II, III, IV et V, dont le manuscrit d'Amiens ne fait pas mention, sont tirées des manuscrits anglais de M. Johnes, et l'on doit croire qu'elles manquent aussi dans le manuscrit de *Soubise*, attendu que ces quatre additions ne se rapportent qu'indirectement aux affaires de France vers la fin du règne de Philippe de Valois, puisque la IIe addition est relative au mariage du comte Louis de Flandres, que la IIIe traite de la guerre maritime de l'Angleterre avec l'Espagne, que la IVe fait mention d'un fait particulier relatif au sieur Aymery de Pavie, et que la Ve enfin parle très-succinctement des confréries de pénitents.

Ce qui donne une valeur toute particulière au manuscrit d'Amiens, indépendamment des avantages que je viens de faire remarquer, c'est qu'on y trouve au verso du folio $\frac{\text{XX}}{\text{IIII}}$ III, à l'alinéa 464, une critique assez vive de Froissart au sujet des assertions de son prédécesseur le chroniqueur Jean le Bel, par rapport à la conduite amoureuse du roi Edouard III envers la comtesse de Salisbury.

Cet alinéa me paraît trop important pour ne pas le mettre immédiatement sous vos yeux, en vous faisant remarquer qu'il ne s'est rencontré dans aucun des manuscrits connus jusqu'ici, puisque Sauvage, ainsi que MM. Dacier et Buchon, n'ont pas fait mention de cette critique, qui me paraît se rattacher à la question des opinions politiques de Froissart, que je traiterai tout à l'heure.

Voici donc ce curieux alinéa, que je vous donne en entier, quoique la fin soit tout-à-fait étrangère à la critique des assertions de Jean le Bel, parce que cette fin me fournit l'occasion de comparer encore une fois le texte du manuscrit d'Amiens avec

celui que M. Buchon nous a présenté dans ses *Chroniques* comme étant le meilleur de notre historien (1).

Vous verrez encore, par ce rapprochement, que pour l'exposition claire et précise des faits l'avantage reste incontestablement à votre beau manuscrit.

« Vous aves bien chy dessus oy parler coumment li rois Engles » fu en amoures de le comtesse de Sallebrui, toutefois les cro- » nikes de monsieur Jehan le Bel parollent de ceste amour plus » avant et mains convignablement que je ne doie faire car se il » plaist à Dieu je ne pense jà a encoupper (2) le Roy d'Engle- » terre ne le qtesse de Sallebrui de nul villain reproche, et pour » continuer l'istoire et aduurir (3) le verité de le matere, par » quoy toutes bonnes gens en soient apaisiet et sachent pourquoy » jen parolle et ramentoy maintenant ceste amour. Voirs est que » messire Jehan li Biaux maintient par ses cronikes que li Roys » Engles assez villaument usa de ceste damme et en eult ce dist » ses vollentés si comme par forche, dont je vous di se Dieux » mait (4) que j'ai moult repairiet (5) et converssé en Engleterre » en lostel dou Roy principaument et des grans seigneurs de celui » pays mes oncques je n'en oy parler en nul villain cas. Si en ay » je demandé as plusieurs qui bien le sceuissent se riens en cuist » été ossi je ne poroie croire et il ne fait mies en croire que ungs » si haux et vaillans homs que li Roys d'Engleterre est et a esté » se degueist (6) ensoinnier de deshonneur une sienne noble » damme ne li sien chevalier qui si loyaument la servi et servi » toute se vie, et que dores en avant de ceste amour je me tairay » et revenray au comte Derby et as seigneurs dEngleterre qui se » tenoient en Bourdiaux et si tinrent toute le saison et livier en- » suilvant chevauchant a le fois de l'un à l'autre et regardant à » leurs forteresses et possesserent assez paisuiblement du pays

(1) Voyez *Coll. des Chroniques*, préface, t. I, p. 11.

(2) *Encopper.*—Déclarer coupable, accuser, inculper. Toyez Roq., *Dict.*, t. I, p. 451.

(3) *Aduurir.* — Amener, faire venir. Roq.

(4) *Mait*, lisez *m'ait*, m'aide. Roq.

(5) *Repairiet.* — Roquefort, Buchon et le père Daire (*Dict.* manuscrit) s'accordent à traduire ce verbe par *retourner*, *venir*. Ne signifierait-il pas plutôt *trouver en faisant des recherches*, du mot latin *reperire?*

(6) *Se daguaist ensoinnier.* — Je crois qu'il faut traduire ces mots par *vint frapper*.

» conequis et raquis à yaux. Quant ce vint à l'entrée don mois
» de may l'année ensuilvant l'an mil cccxlv que il faisoit bel et
» bon hostoiier (1) et gueroiier. Li comtes Derbi manda les barons
» de Gascoigne qui de sen costet se tenoient le comte de Penne-
» broucq ossi lè comte de Kenfort , le baron de Stanfort ,
» monseigneur Richart de Hebedon , monseigneur Francke de
» Hale , et tous les autres qui avoecq lui étoient venus dEngle-
» terre, et leur dist quand ils furent tout enssemble que ils se
» pourveissent et ordonnaissent et mandassent leurs compaignons,
» car il volloit faire une chevaucie devers le Riolle et Aguillon
» et le chemin Thoulouzain car pour ce estoient ils la envoiiet
» pour gueriier non pour sejourner. che fu bien li advis de tous.
» Si retournerent chacun en leurs garnisons et se pourveirent
» et ordonnerent si bien de dens le jour qui mis y estoit que
» il n'y eult nulle deffaulté et sasamblerent en II heures à Bour-
» diaux et en Bregerach , et environ le pentecouste se parti li
» comtes Derbi de Bourdiaux a belle compagnie de gens darmes
» et d'archiers et revanca le chemin de Bregerach. Quant il fu
» la venus il trouva le comte de Penebroucq qui avoit fet sen
» assemblée belle et bonne. Si se jour attendirent tout en le
» ville de Bregerach et y furent par IIII jours. Quant il s'en
» partirent, et il se trouverent sur les camps mil hommes
» darmes et II mil archiers et chevauchierent en bon arroy et
» en grand convenant deviers une bonne ville que on claimme
» Sainte Basille. Quant ils furent la venu il lasegierent de
» tous lez (2) et fissent li grant apparant de lassaillir. Chils
» de sainte Basille veirent les Engles tous armés et grand
» foison, et les archiers aroutés devant leurs murs et leurs
» fossés. Si furent tant effraiet et neurent mies vollenté ne
» principaux de yaux tenir , si tretierent et se composerent
» au comte Derby que il se renderoient parmy (3) tant que li

(1) *Hostoiier.* — Faire la guerre (Roq., t. I, p. 761). Ce mot devait avoir une acception différente que *guerroyer*; ne signifierait-il pas *faire la guerre comme un oiseau de proie*, en tombant à l'improviste sur l'ennemi, puisque *holoier* veut dire *un autour?* Toutefois on ne peut disconvenir que *hostoiier* doit dériver du latin *hostis*. M. de Crouy pense que le vieux mot *ost*, armée, est la véritable racine de ce mot, qui vondrait dire alors *rassembler l'armée*.

(2) *Lez*, côté, flanc. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 80.

(3) *Parmy*, à condition. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 307.

» comte les tenist as us et as coustummes de le bonne ville de
» Bregerach. Li comtes leur eut en couvent (1) et prist le féauté (2)
» et hoummaiges des bourgois et entra en sainte Bazille et y
» reposa trois jours au IIIIme il sen partit mais il y laissa une
» bonne cappitaine Engles et archiers pour garder et defendre
» ville se mestier faisoit en son nom. »

Voici maintenant la version admise par M. Buchon, et qui correspond à la seconde partie de cet alinéa :

« Quant (3) vint après pasques l'an mil trois cent quarante cinq
» environ mi-mai, le comte Derby qui s'étoit tenu et hiverné à
» Bordeaux tout le temps ou la près fit une cueillette et un amas
» de gens d'armes et d'archers et dit qu'il vouloit faire une che-
» vauchée devers la Reole que les François tenoient et qu'il l'as-
» siegeroit car elle étoit prenable. Quant toutes ses besognes
» furent ordonnées et ses gens venus, ils se partirent de Bordeaux
» en bon arroi et en bon convenant (ordre) et vinrent le premier
» jour en la ville de Bergerac. La trouverent ils le comte de Pem-
» broke qui aussi avoit fait son assemblée d'autre part. Si furent
» ces seigneurs et leurs gens dedans Bergerac trois jours ou quatre;
» au quatrième ils s'en partirent quand ils furent sur les champs
» ils emurent leurs gens considererent leur pouvoir et se trou-
» verent mille combattans et deux mille archers. Si chevaucherent
» tout ainsi, et firent tant qu'ils vinrent devant un chatel qu'on
» appelle sainte Basille. Si l'assiegerent de tous côtés et firent
» grand appareil de l'assaillir. Ceux de sainte Basille virent les
» Anglois en leur fortune et comment ils tenoient les champs et
» que nul ne leur alloit au devant, mais encore étoient prisonniers
» de la bataille d'Auberoche tous les plus grands de Gascogne,
» dont ils dussent être aidés et confortés; si que tout considéré,
» ils se mirent en obéissance du Roi d'Angleterre et lui jurerent
» feauté et hommage et le reconnurent à Seigneur.... »

Il me semble que cette fois le manuscrit d'Amiens a encore une incontestable supériorité de rédaction sur le texte adopté par M. Buchon.

Revenons maintenant à la première partie de l'alinéa, et reconnaissons d'après le jugement porté par Froissart, sur le récit que Jean le Bel avait fait des transports amoureux auxquels Edouard

(1) *Couvent* ou *couvant*, pacte, traité, condition. Voyez Roq.
(2) *Féauté*, fidélité, foi. Voyez Roq., *ibid.*, t. I, p. 582.
(3) *Les Chroniques*, t. II, p. 221, chap. 232.

s'était livré envers la comtesse de Salisbury, et reconnaissons, dis-je, que bien certainement cette indiscrétion du vieux chroniqueur avait dû vivement déplaire à la cour d'Angleterre; et comme probablement les manuscrits de Jean le Bel n'étaient pas alors très-multipliés, il fut facile à Froissart de substituer ses assertions à celles de son prédécesseur; qui sait même si le roi, en voyant sa conduite sévèrement jugée par le chanoine de St-Lambert, n'a pas employé tous les moyens dont un prince puissant pouvait disposer, afin d'anéantir les écrits de ce narrateur trop véridique, et ne peut-on pas supposer alors qu'il chargea Froissart de lui rendre ce service?

Cette hypothèse très-vraisemblable n'expliquerait-elle pas tout naturellement, dites-le-moi, l'impossibilité où l'on a été de retrouver l'original des chroniques de Jean le Bel? Enfin on peut penser également que cette soustraction fut la cause véritable qui engagea le trouvère du Hainaut à se lancer dans la carrière historique; et la présentation qu'il fit à la reine d'Angleterre de la partie de ses chroniques écrites d'après celles de Jean le Bel, démontre suffisamment que ce travail lui avait été commandé par cette princesse, qui alors s'attacha particulièrement l'écrivain complaisant dont la plume venait de laver Édouard d'une imputation qui, vraie ou fausse, compromettait essentiellement la gloire du roi.

Ce ne fut donc probablement qu'après la mort de la reine Philippe de Hainaut que Froissart, pour ajouter un intérêt de plus à ses chroniques, y inséra le récit de l'amour d'Edouard pour la comtesse de Salisbury, récit qui, dans le manuscrit d'Amiens, folios lxiii et lxiiii, renferme une infinité de détails pleins de charmes que les éditions de Sauvage et de M. Buchon ne contiennent pas. Je les transcrirais ici en entier, si je ne craignais de donner trop d'étendue à cette lettre déjà bien longue; cependant, au risque de vous paraître aussi bavard que notre chroniqueur, vous me saurez gré, j'en suis persuadé, de vous citer le morceau suivant qui se cherche en vain dans les volumes des deux éditeurs : ils vous diront seulement qu'Édouard, après avoir accepté le dîner que la comtesse de Salisbury lui avait fait préparer, ordonne à ses généraux de partir avec l'armée pour suivre les Écossais, tandis que le manuscrit d'Amiens ajoute :

« Et que chil l'atendississent sur les camps tant qu'ils venroit » et il demoura encorres ens ou castiel de Sallebrui dallez la

» dame et esperoit bien ainschois son département que il aroit de
» la damme réponse plus agréable qu'il n'avoit eus. Si demanda
» les esches et la dame li fist aporter. Si dont pria li Roys à la
» damme que elle volsist jeuer a lui et la damme li accorda liement
» qui li faisoit toute le bonne chiere que elle pooit, et bien
» estoit tenue dou faire car li roys li avait fait I bian si riche
» de lever le siege des Escos, de devant son castel dont elle estoit
» en grant peril, et se li devoit le damme faire pourtant que li
» Roys estoit ses droits naturez (1) Sires (2) de foi et houmaige.
» à l'entrée dou jeu des esces li Roys qui volloit que aucune
» cose demourast dou sien à la damme lassailli en riant : *damme*
» *que vous plaist il a mettre au jeu ;* et la damme li respondi
» *Sire et vous ossi?* Si dont mist li Roys avant I tres bel aniel quil
» portoit en son doi a I gros rubi sus le tablier. Lors dit la damme
» *Sire, Sire je nag nul aniel si rische comme li vostre est. Damme*
» dist li Roys tout en riant *que elz que vous l'avez metes le avant je*
» *ny prenit pas de si pries garde* et si dont la comtesse pour ac-
» complir la vollenté du Roy traist hors d'un doy ung anelet
» d'or qui n'estoit pas de grand vaille. Si jeuuerent as esces ens-
» samble. La damme à son avis au mieux que elle pooit affin que
» li Roys ne le tenist pour trop simple et ignorans. et li Roys se
» faindoi (3), car pas ne jeuuoit dou mieux qu'il savoit et a
» pannies (4) y avoit nulle espace des tires (5) que il ne re-
» gardast si fort la dame que elle en estoit toute honteuse et s'en
» fourfaisoit (6) bien en traiant (7) et quant li Rois veoit que
» elle s'estoit fourfaite, d'un rock (8), d'un chevalier, ou de
» quoy que fuist, il se fourfaisoit ossi pour remettre la damme
» en son jeu tant jeuerent que li Roys le perdit et fu mas
» d'un au fuit (9) a dont se leva la damme et demanda le vin
» et les espices (10). Car li Rois par semblant volloit partir et

(1) *Naturez.* — Naturels. Voyez Roq. L. C.
(2) *Sires.* — Souverains. *Id.*
(3) *Faindoit*, déguisait, dissimulait. *Ibid.*
(4) *Pannies*, prise ou enlèvement des pièces. *Ibid.*
(5) *Tires.* — Reprises. *Ibid.*
(6) *Fourfaisoit.* — Malfaisait. *Ibid.*
(7) *Traiant.* — Prenant. *Ibid.*
(8) *Rock*, pièce que l'on appelle maintenant *la Tour*. Ibid.
(9) *Au fuit.* — Au fait. *Ibid.*
(10) *Espisses.* Les épices, qui alors étaient rares, ne se présentaient qu'aux rois et princes, à la fin du repas. *Ibid.*

» prist la dame son aniel et le mist en son doy et valsist trop
» bien que li Roys euuist (1) repris le sien et li aussi offri et
» dist *Sire il n'appertient pas qu'en mon hostel joue aie riens*
» *del votre, ainchois en deveries porter, dou mien. Damme* dist
» li Roys *si fait car li jeus la porte en si et se je leuuisse*
» *gaegniet tenés veritablement que jen euuisse porté le votre.* La
» damme ne vot a dont plus presser le Roy mes s'en vint a
» une sienne dammoiselle et li bailla l'anieil et li dist *quand*
» *vous verrez ja que li Rois sera partis de ceens et qu'il aura*
» *pris congiet de moy et qu'il devera monter à cheval, si vous*
» *avanchiés et li rendez tout bellement son aniel et li dites que*
» *nullement je ne veois detenir, car point n'apertient ci.* La
» dammoiselle li respondi que elle le feroit vollentiers. A ces
» mos vinrent espices et vins et n'en vot oncques prendre li
» Rois devant tla damme ne la dame ossi devant lui et y
» eut la grant estrit (2) tout en reviel (3). Finablement il fu
» acordé que ils prisent tout doy enssamble. Ossi tost li ungs
» comme l'autre par cause de briefté. Apries ce fait et que li
» chevaliers et le Roy eurent tout beu, li Roys prist congiet
» à la dame et li dist tout haut afin que nulx ny penssast
» *damme vous demoures en votre hostel si je m'en irai sieulvir* (4)
» *mes ennemis.* La dame à ces mots s'inclina bien bas devant le
» Roy et li Roys mout appartement le prist par la main droite
» et li estramdi (5) I petit et ce li fis trop grand bien en signe
» d'amour et regarda li roys que chevaliers et dammoiselles
» s'ensonnioient (6) de prendre congiet l'un à l'autre, si savanca
» encorres dire deux mots tant seulement *ma cire damme que*
» *Dieu vous command jusques au revenir si vous prie que vous*
» *voeillez aviser et autrement y estre conseillie que vous ne me*
» *aiies dit. Chiers Sires* respondit la damme *li Peres gloriois*
» *vous veuille conduire et oster de villaine pensée et deshonorable*
» *car je sui et seray toudis conseillie et appareillie de vous servir*
» *à votre honneur et a le mienne* (7) a tant se parti li Roys de le

(1) *Enuist.* — Aussitôt. *Ibid.* Peut-être il y a-t-il *euuis*, eut?
(2) *Estrit.* — Débat. *Ibid.*
(3) *Revis.* — Plaisanterie. *Ibid.*
(4) *Sieulvir.* — Suivre. *Ibid.*
(5) *Estramdi.* — Serra. *Ibid.*
(6) *S'en sonnioient.* — S'occupaient. *Ibid.*
(7) Ce dialogue existe dans les éditions de Sauvage et de M. Buchon.

» cambre et la damme ossi qui la convoya jusqu'en la salle ou » sen pallefroi estoit se dist li Roys que il ne monteroit point » à cheval tant que la dame fust la, si que pour cause de briefté » la comtesse prist quongé de tous poins pour cette fois au Roy » et à ses chevaliers et rentra en ses cambres avoecq ses dam- » moiselles , ensi que li Roys devoit montrer la dammoiselle qui » estoit enfourmée de sa damme sen vint au roy et s'en age- » nouilla et quant li roys le vist il le leva moult tost et quida (1) » que elle volsist parler d'autre matere que elle ne fist. Cele » dist. *Monseigneur vechy votre aniel que ma damne vous renvoie » et vous prie humblement que vous ne le voeilliez tenir a villonnie » que point ne voet qu'il demeure ce par deviers elle , vous li avez » fait tant en autres manieres que elle est tenue ce dist à tousjours » d'estre votre serve.* Li Roys qui oy la demoiselle et voit son » aniel qu'elle tenoit et voit la vollenté à l'escuzanche de la » comtesse fu tous estrivis (2) non pour quant comme tost » consillet a son gré et afin que li aniaux demoras laiciès ossy » que en soy meysmes ordonnè avoit , répondi briefment car » pas ny affreoit (3) longue parolle et dist *dammoiselle puisqu'il » ne plaist a vostre damme li gaains petis que elle a fait à moy » il vous demeure.* aprie che plus il monta tantost et se parti » et yssi hors dou castiel et se mist sivir (4) les camps avoecq » ses chevaliers et trouva le comte de Pennebrouq qui l'attendoit » a bien V lanches. Si dont se partirent il tout ensamble et » sieulvirent l'ost. et la dammoiselle dont vous oy venit à sa » damme et ly recorda la responsce dou Roy et li vot rendre » l'aniel d'or que li Roys avait perdu a esces , mais la damme » ne le volt prendre, ainsi di *que elle ny clammoit reiens et que » li Roys lui avoit donnet , si en fesist son pourffit* ensi demourat » li aniaux dou Roy à la dammoiselle. »

Après cette petite digression sur les amours d'Edouard, revenons maintenant à notre historien qui, comblé de faveurs par la reine d'Angleterre, surtout pendant sa jeunesse, devait être entièrement du parti de cette princesse contre celui de la famille de France, et ces premières impressions n'ont jamais dû s'effacer entièrement de son esprit. M. de Ste-Palaye, en traitant la ques-

(1) *Quida.* — Crut, pensa, présuma, etc. Roq. *Ibid.*
(2) *Estrivis.* — Contrarié. *Ibid.*
(3) *Affreoit.* — Effrayait. *Ibid.* Peut-être *afferoit*, convenait.
(4) *Sivir.* — Suivre. *Ibid.*

tion des sentiments politiques de Froissart, a fait tous ses efforts pour le disculper de l'accusation d'avoir été plus anglais que français dans ses chroniques, en faisant observer que, depuis la mort de Philippe de Hainaut, arrivée en 1369, Froissart n'ayant plus habité l'Angleterre et s'étant attaché tant à Vinceslas, duc de Brabant, qu'au comte de Blois, et que ces princes ayant toujours confondu leurs intérêts avec ceux de la maison de Valois, notre historien s'est alors trouvé dans l'obligation de suivre l'impulsion de leur manière de penser; et M. de Ste-Palaye ajoute, au sujet du comte de Blois (1) :

« Que la moindre marque d'inimitié l'aurait exposé à perdre, » avec les bonnes grâces de son maître, le fruit de ses travaux » historiques *qu'il lui avait fait reprendre, et dont il le récom-* » *pensait généreusement.* »

Il faut donc distinguer deux hommes dans Froissart : l'ami des Anglais, tant que les bienfaits de la reine Philippe l'ont attaché à leur cause, et le partisan de la France, quand les écus d'or du comte de Blois succédèrent à ceux de la princesse (2), en excusant cependant notre jeune historien d'avoir cédé aux impressions qu'il recevait dans une cour dirigée par une reine charmante dont il était le serviteur, et où il avait trouvé tout à la fois, comme il l'a dit lui-même, *honneur, amour, largesse et courtoisie* (3).

Ne peut-on pas attribuer aux sentiments anglais de Froissart un fait assez remarquable, qui nous a été révélé par M. Van-Praet, dans ses savantes *Recherches sur les ouvrages qui composèrent la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse* (4); il dit donc, page 239 :

« Outre (5) les manuscrits qui existent de Froissart, on doit » distinguer principalement ceux du roi de France, des rois » d'Angleterre, et celui qui se trouvait à Anet. *Mais aucune des*

(1) L. C. t. xx, p. 325.

(2) Froissart, né dans le Hainaut, semble avoir eu une raison de convenance de quitter la cour d'Angleterre, à la mort de la reine Philippe, fille et sœur de ses souverains, pour venir habiter, soit le Hainaut, soit la France, dans le parti de laquelle se trouvaient les nouveaux comtes de Hainaut. (*Note de M. de Crouy.*)

(3) Voy. *Biog. de sire Jehan Froissart*, par M. Buchon. — *Panthéon littéraire*, t. III, p. 512.

(4) Paris, De Bure frères, 1831, in-8° de 353 pages.

(5) Au lieu de ce mot, qui sans doute est une faute d'impression, ne faudrait-il pas lire *entre*?

» *parties de cette chronique n'était dans la bibliothèque de Char-*
» *les V, ni dans celle de son successeur, ce qui est fort étonnant.* »

Cette exclusion est en effet fort étonnante, surtout de la part d'un prince aussi instruit que Charles V, qui s'était plu à rassembler au Louvre, dans la tour qui reçut le nom de *Tour de la Librairie*, neuf cent dix volumes, quantité considérable pour le temps, dont la garde fut confiée à Gilles Mallet, maître d'hôtel du roi, qui en dressa le catalogue dont le manuscrit est arrivé jusqu'à nous.

C'est sans doute cet inventaire qui a révélé à M. Van-Praet le fait dont il s'est à juste titre étonné (1), et qui ne peut s'expliquer que par la répulsion qu'a dû éprouver Charles V, de consacrer une somme considérable pour avoir, dans sa *librairie*, le manuscrit d'une histoire composée par un serviteur de l'ennemi personnel de sa maison, et qui, en lui retraçant tous les malheurs qui avaient accablé son aïeul et son père, dans les tristes batailles de Crécy et de Poitiers, s'était plu nécessairement à rehausser la gloire des vainqueurs, par les éloges mêmes qu'il donnait à la valeur et aux qualités personnelles des vaincus.

Il ne faut pas oublier non plus que les premiers travaux historiques de Froissart, ceux surtout qu'il avait puisés dans les manuscrits de Jean le Bel, portaient alors le titre de *Chronique d'Angleterre* (2); et Charles V ainsi que son fils devaient, par suite de ce titre seul, exclure de leur *librairie* une histoire dans laquelle la France ne tenait pas le premier rang.

Le passage des Chroniques de Froissart, sur lequel M. de Ste-Palaye s'appuie principalement pour défendre l'auteur de toute espèce de partialité en faveur des Anglais, est celui où il est question de l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, en vertu du principe de la loi salique.

« Cet avénement, dit-il, avait révolté toute l'Angleterre, qui » adopta les prétentions chimériques du roi Edouard III. La » circonstance, ajoute M. de Ste-Palaye, était délicate pour un » historien qui, vivant au milieu d'une cour et d'une nation si » fortement prévenues, ne voulait cependant point s'écarter de » son devoir. »

(1) « L'histoire y était très-abondante; il y en avait plusieurs, tant générales que particulières, surtout la Vie de saint Louis, et des guerres » d'outre-mer. » Voy. *Essai historique sur la bib. du Roi*, p. 10.

(2) Ste-Palaye, l. c, t 20, p. 323.

M. de Ste-Palaye cite, à l'appui de son raisonnement, le passage de Froissart relatif à ce grand événement. Ce passage, qui fait partie du quatrième chapitre de l'édition de M. Buchon (1), porte textuellement :

« Or, dit le conte, que le beau roi Philippe de France eut trois » fils avec cette belle fille Isabelle qui fut mariée en Angleterre » au roi Edouard dont j'ai parlé ci-dessus, et furent ces trois fils » moult beaux, desquels l'aîné eut nom Louis, qui fut, au vivant » de son père, roi de Navarre et l'appeloit-on le roi Hutin. Le » second né eut nom Philippe le Long; et le tiers eut nom Charles, » et furent tous trois rois de France après la mort du roi Phi- » lippe leur père, par droite succession, l'un après l'autre, sans » avoir hoir (héritier) mâle de leur corps, engendré par voie de » mariage. Si que après la mort du dernier roi Charles, les douze » pairs (2) et les barons de France ne donnerent point le royaume » à la sœur qui étoit reine d'Angleterre, pourtant qu'il vouloient » dire et maintenir, et encore veulent que le royaume de France » est bien si noble qu'il ne doit mie (pas) aller à femelle, ni par » conséquent au roi d'Angleterre, son ainsné (aîné) fils. Car, ainsi » comme ils veulent dire, le fils de la femme ne peut avoir droit » ni succession de par sa mère là où sa mère n'y a point de droit; » si que par ces raisons, les douze pairs et les barons de France » donnèrent de leur commun accord le royaume de France à » monseigneur Charles de Valois, frère jadis de ce beau roi » Philippe dessus dit, et en oterent la reine d'Angleterre et son » fils qui etoit hoir male et fils de la sœur du dernier roi Charles.

» Ainsi alla le dit royaume hors de la droite ligne, ce semble à » moult de gens; par quoi grands guerres en sont nées et venues, » et grand'destruction de gens et de pays au royaume de France et » ailleurs, si comme vous pourrez ouir ci après; car c'est la vraie » fondation de cette histoire pour raconter les grands entreprises » et les grands faits d'armes qui avenus en sont : car puis (depuis) » le temps du bon roi Charlemagne, qui fut empereur d'Allemagne » et roi de France, n'avinrent si grands aventures de guerre au

(1) *Coll. des Chroniques*, t. I, p. 13, et *Panthéon litt.* t. I, p. 5.

(2) Froissart dit les XII pairs, par suite d'une vieille habitude, car il n'y avait plus, à l'avénement de Philippe de Valois, que trois des anciens pairs laïques : le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, qui était alors le roi d'Angleterre, et le comte de Flandres. Les pairies de Normandie, Champagne et Toulouse étaient réunies à la couronne. (*Note de M. de Crouy.*)

» royaume de France, qu'elles sont avenues par ce fait ci, ainsi » que vous orrez (entendrez) au livre. Mais (pourvu) que j'aye » temps et loisir du faire et vous du lire. Or me veux retraire » (borner) à la droite matière commencée et traire de cette tant » que temps et lieu viendront que j'en devrai parler. »

Quoique le quatrième chapitre du manuscrit d'Amiens soit d'accord, pour l'ensemble du récit, avec celui qui précède, cependant, comme la rédaction n'est pas la même, et qu'elle offre aussi des différences assez sensibles avec le manuscrit de Valenciennes, je crois devoir mettre sous vos yeux le texte de notre volume (1), en vous faisant observer que tous les mots soulignés sont ceux qui n'existent pas dans la copie du document de Valenciennes.

« Encoures pour mieux esclairchir ceste *grande* et noble ma- » tere et *ouvrir* le declarations des Linaiges, je me voeil ung » petit ensonnier *de mettre avant* dont li rois Edouards qui.... (2) » Tournay yssi, et com prochains il fu de la couronne de France » *tant qu'il vesqui*. Ils descendi de par la fumelle de la droite » *ordonnance* (3). Car li biaux roiys Phelippes qui fu ses tayons » eult trois filx et une fille et furent tout chil troy fil *moult* biel » *seigneur* et grant et puissant chevaliers *de membres et de façons*. » Li aînées eut à nom Loeis et fu à son *vivant* (4) rois de Navarre » et l'appella on le roi Hustin. Li seconds nés eut nom Phelippes » li Biaux, et li tiers eult nom Carles, et furent tous troy roy » de France apries le mort dou roy Phelippes leur pere par » droite succession sans avoir hoir marle de leurs corps, *engen- » drés* par *loyaul* mariaige. Si ques apries le mort dou dairain » roy Carle li *XII* per et li barons de France donnerent le cou- » ronne à leur avis *et ne le donnerent point* à le sereur qui estoit » roine d'Engleterre, partant qu'il voloient dire et maintenir » encoires *voellent* (5) que li royaummes de Franche est *bien* si » nobles que il ne doit *mie* (6) aller à fumelle ne par consequense » a fil de fumelle de par sa mere venant la ou sa mere *na* ne

(1) Folio 1 verso, 2e colonne.

(2) Le mot que l'écrivain a passé est celui *assegea*, d'après le manuscrit de Valenciennes.

(3) Le manuscrit de Val. porte, à la place de ce mot, *lingne*.

(4) Le manuscrit de Val., au lieu de ce mot, porte *temps*.

(5) Le manuscrit de Val. porte *font*.

(6) *Id.* *point*.

» ne puet avoir point de droit si ques par ces raisons li XII
» per et li baron *de France* donnerent de *leur* certain accord le
» royaume *hiretaige de France* et le couronne *dou royaumme* de
» France absolument em plain palais à Paris à monseigneur
» Phelippe de Vallois *fils jadis à monseigneur Carles de Vallois*
» *frere* (1) germain à ce biau roy Phelippe, et en hosterent le
» roy (2) d'Engleterre et son fil qui estoit hoir marle et estoit
» fils de la sereur le derain roy Carlon. Ensi ala le dis royaummes
» hors de la droite ligne che samble il a moult de gens. De quoy
» grand gueres *en* sont *nées* et venues et grans destructions de
» gens et de pays *ou royaume de France et ailleurs si comme*
» *vous porez oyr chi apries*, car ceste la vraie fondation de ceste
» histoire pour *raconter* les grandes entreprises et les grands
» fes d'armes qui avenu en sont. Car puis le temps le bon roy
» Carlemainne *qui fu emperer d'Alemaigne et roy de Franche*
» *n'ariverent* si grans *aventures* de guerres ou *royaumme* de
» France que elles sont avenues par ce fet *chy* enssi comme
» vous orrez ou livre *mes que je aye temps et loisir dou faire et*
» *vous dou lire*. Or voeil retraire a la droite matere qmencie et faire
» de cest tant que temps *et lieu venront que jen deverray* parler. »

Après avoir étudié avec attention toutes les parties de cet alinéa, on s'aperçoit facilement que Froissart partage entièrement l'opinion anglaise au sujet de la loi salique, et je ne vois pas par conséquent où est *le courage et la bonne foi* dont M. de Ste-Palaye fait un mérite à notre historien dans cette circonstance, puisque sa phrase *che semble à moult de gens* appartenait sans doute à *Jean le Bel*, premier auteur de cette partie des Chroniques, qui, quoique lié d'amitié avec Jean de Hainaut alors partisan d'Edouard, partageait peut-être malgré cela le sentiment de ceux qui voyaient dans l'hérédité du trône, d'après le principe de la loi salique, une cause de sécurité et de tranquillité pour les royaumes de l'Europe, tandis que la plupart des grands feudataires de cette époque, et Jean de Hainaut probablement tout le premier, séduits par l'espoir de voir les couronnes royales passer dans leurs familles, au moyen de la ligne féminine, se rangeaient du parti d'Edouard.

Une remarque qui n'a pas encore été faite, je crois, c'est

(1) Au lieu de cette phrase, le manuscrit de Val. porte *cousin*, etc.

(2) Le manuscrit de Val. porte à tort ici, ce me semble, *la roynne*. D'après le reste de la phrase, M. de Crouy est d'un avis contraire.

que le principe contraire à la loi salique ne régit que les pays dont le gouvernement est purement aristocratique ; ainsi, par exemple, l'aristocratie formant la base du gouvernement anglais, son prétendu chef peut être considéré comme une simple machine mise en mouvement par les grands qui règlent eux-mêmes sa marche, en entourant toutefois cet automate de leurs respects dérisoires ; ainsi, dans toute l'étendue du mot, le mannequin anglais couvert de son manteau d'hermine *règne et ne gouverne pas*. Alors peu importe que ce manteau cache une jaquette ou des jupons ; le changement de sexe ou des familles, dans cette hiérarchie de soliveaux royaux, ne peut donc en aucune manière influer sur la constitution du pays ; et, de plus, comme ce chef souverain n'a pas la liberté de mettre le pied hors de son île sans la permission de ses mentors, il résulte de cette espèce de prison à laquelle il est condamné, une prostration de forces qui n'est nullement incompatible avec la faiblesse et les maladies périodiques du sexe féminin.

En découvrant le premier l'importance historique du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, vous n'avez certainement pas manqué de reconnaître en même temps qu'il était aussi d'une grande valeur, sous le rapport de l'étude des premières ébauches de la langue romane qui, vous le savez mieux que moi, a laissé de profondes racines dans toutes les parties du nord de la France, arrosées par la Somme, l'Oise et l'Aisne, où, comme je l'ai déjà dit, le dialecte picard est encore en usage, surtout parmi les habitants de la campagne qui, dans tous les pays, conservent plus longtemps les traditions paternelles.

Ainsi, la publication textuelle du manuscrit de la bibliothèque d'Amiens aurait le double avantage de présenter, avec des couleurs plus vraies, certains événements de l'histoire du XIVe siècle, et de compléter, sous le rapport de la langue, les savantes recherches des Ste-Palaye, des Le Grand d'Aussi, des Roquefort, des Pougens, des Meon, des de La Rue, des Dinaux, qui ont vengé le nord de la France de la prétention ridicule du midi, d'avoir été le berceau exclusif de la langue française.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, monsieur et ami :

1° De donner le texte pur de votre manuscrit avec toutes les variations de l'orthographe qu'il présente ;

2° De placer en marge, à droite ou à gauche des pages, les indications chronologiques ;

3° De mettre à l'autre marge la synonymie des différents alinéas ou chapitres des manuscrits ou éditions dont le texte sera comparé à celui du manuscrit d'Amiens;

4° De renvoyer au bas des pages et non pas à la fin du volume, comme on a coutume de le faire aujourd'hui, les variantes, éclaircissements, observations et notes critiques auxquelles le texte ou les événements historiques pourront donner lieu, et, afin d'éviter dans le milieu du texte la multiplicité des numéros de renvoi, de chiffrer de cinq en cinq les lignes de ce texte, comme les anciens imprimeurs avaient l'habitude de le faire pour leurs éditions classiques, de manière que le numéro de la ligne servira seul de numéro de renvoi pour toute la partie philologique.

En vous parlant, au commencement de cette lettre, des auteurs que j'ai dû consulter pour m'identifier en quelque sorte avec Froissart, avant d'entreprendre le déchiffrement de votre manuscrit, j'ai oublié de joindre au nom de Ste-Palaye celui de M. de Barante, qui a inséré dans la *Biographie universelle* (1) un excellent article sur notre vieil historien : ce résumé rapide de la vie aventureuse de Froissart est écrit de verve, sa brièveté est son seul défaut; on voudrait, en se promenant avec Froissart dans les diverses contrées de l'Europe qu'il a parcourues, ne pas arriver si vite à la fin du voyage et assister à quelques-uns de ces *déduits* qui lui firent souvent oublier, à la cour d'Angleterre, le souvenir d'un amour malheureux.

Si cet article n'est pas encore passé sous vos yeux, lisez-le; et dans le cas contraire, lisez-le encore, ce sera toujours un instant de plaisir que M. de Barante vous aura procuré, et qui vous dédommagera de l'obligation où vous vous êtes trouvé de subir l'influence somnifère de mon bavardage que j'aurais pu cependant allonger encore, si je vous avais parlé des articles consacrés à Froissart par différents littérateurs, tels que ceux de David Clement (2), de Niceron (3), de l'abbé Goujet (4), de La Croix du Maine, rectifié par MM. de la Monnaye et Rigollet de Juvi-

(1) T. XVI, p. 103.

(2) *Bibliothèque curieuse*, etc. Leipsick, 1757, in-4°, t. VIII, p. 471.

(3) *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Paris, 1729 à 45, t. 42, p. 210.

(4) *Bibliothèque française*, etc. Paris, 1745, in-12, t. IX, p. 121.

gny (1), etc., etc., etc. Mais cette érudition m'a paru d'autant plus inutile, que ces auteurs se sont renfermés dans la question bibliographique, ou n'ont fait que répéter en d'autres termes les détails renfermés dans les Mémoires de M. de Ste-Palaye.

Agréez, etc.

DE CAYROL.

Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, émises par suite de la Dissertation de M. Bolton Corney (2).

— *Par M. G. Lecointre-Dupont* (d'Alençon), *des Sociétés des Antiquaires de Normandie, de l'Ouest, d'Ecosse, etc.*

Normand et connaissant un peu la tapisserie de Bayeux et les discussions qu'elle a soulevées parmi les antiquaires, je veux, à la suite du savant travail de l'antiquaire anglais, M. Bolton Corney, émettre, à mon tour, ma pensée sur l'origine d'un monument qui retrace le plus glorieux fait d'armes des annales de ma province.

Je ne saurais partager, sur l'âge de la tapisserie de Bayeux, l'opinion du savant Anglais M. Bolton Corney; je ne saurais voir avec lui, dans cette toile brodée, l'œuvre du XIIIe siècle. Je la regarde comme contemporaine des hommes dont elle nous retrace les faits; je la crois exécutée par les ordres et sous la direction de l'un des conquérants.

Si quelques monuments se rapprochent, dans notre Poitou, du style de la tapisserie de Bayeux, ce sont sans doute les curieux chapiteaux historiés du chœur de St-Pierre de Chauvigny, c'est surtout cette frise qui surmonte la porte et les arcades basses du portail de Notre-Dame de Poitiers. Là, comme à Bayeux, les sujets ont aussi leurs inscriptions pour désigner Babylone la grande courtisane, notre mère Ève, le roi Nabuchodonosor, etc. Sur la frise Notre-Dame se déroule, partagée en plusieures scènes successives, toute une épopée religieuse, comme, sur la tapisserie qui nous occupe, se développe en de nombreux tableaux un grand drame militaire. Or, le portail de Notre-Dame, le chœur de l'église de Chauvigny, remontent au plus tard à la première moitié

(1) *Les Bibliothèques françaises de la Croix du Maine et de Duverdier*, etc. Nouv. édition, Paris 1772, in-4°, t. I, p. 500.

(2) Insérée dans ce volume, p. 149 et s.

du douzième siècle, puisque le fond de la cathédrale et la nef de Ste-Radégonde, qui datent de la seconde moitié du même siècle, sont d'un genre tout différent, et ne nous offrent plus rien qui soit en rapport avec le style de la tapisserie de Bayeux.

C'est que, durant le douzième siècle, les arts avaient marché et avaient répudié cette habitude d'inscrire, près des sujets de broderie ou de sculpture, un titre qui les expliquât, alors même qu'ils étaient le plus faciles à deviner. Que cette habitude ait existé sous Guillaume le Conquérant, c'est un fait rationnel. La France avait tremblé, pendant un siècle, sous la crainte de la prochaine destruction de l'univers; et, au milieu de ces appréhensions, les arts, qui ne vivent que d'espérance et qui travaillent surtout en vue de la postérité, étaient morts devant le manque d'avenir, et, renaissant à peine dans la seconde moitié du onzième siècle, ils ne savaient encore que produire des épreuves incorrectes, pour l'intelligence desquelles le spectateur avait souvent besoin d'un interprète. Aussi, défiants d'eux-mêmes, ils appelaient en aide l'écriture pour figurer à l'esprit tout ce qu'ils essayaient, assez souvent en vain, de rendre clair aux yeux. Témoin ces fameux lions qui ornent un des massifs de notre portail de Saint-Porchaire, lions que nous prendrions bonnement pour de gros chats, si le mot LEONES, inscrit en larges majuscules, n'était pas là pour nous dire la pensée de l'artiste.

Ainsi, par le mode de distribution des sujets, par son exécution, la tapisserie de Bayeux porte le cachet de la fin du onzième siècle. Les armes, les costumes, les usages de cette époque y sont fidèlement représentés; le plein cintre règne, sans mélange de l'ogive, sur tous les édifices figurés; les tours et les donjons sont en bois, selon l'usage du XIe siècle, bien différents de ces imposantes forteresses dont la Normandie et l'Angleterre se couvrirent, sous les règnes des deux Henri et de Richard Cœur-de-Lyon. Ajoutons que la tapisserie abonde en mille petits faits trop futiles pour n'avoir pas été ignorés d'une génération postérieure d'un siècle et demi à la conquête, mais qui, chez des acteurs et des témoins, pouvaient flatter des amours-propres, et avoir l'intérêt des souvenirs personnels.

M. Bolton a, il est vrai, prévu l'objection que j'ai tirée du synchronisme des détails figurés avec les événements auxquels ils se rapportent. Il suppose un homme instruit qui aurait présidé à la confection de la tapisserie, et donné aux personnages, aux

armes, aux monuments, la physionomie de l'époque de la conquête. C'est toutefois quelque chose de bien extraordinaire que ce respect scrupuleux pour la vérité historique du dessin chez un artiste du temps de Philippe-Auguste ou de saint Louis. Les architectes d'alors ne nous ont point accoutumés à cette fidélité. Avaient-ils à réparer un édifice des siècles précédents? ils marialent sans scrupule le léger gothique de leur époque aux formes massives de l'architecture romane! Voyez le chœur de notre église de Montierneuf.

Cependant, pour confirmer l'existence de cet antiquaire précoce, qui évitait si bien, au treizième siècle, les moindres anachronismes d'art, M. Bolton remarque que les inscriptions n'offrent aucun anachronisme de mots. Ainsi le titre de duc est toujours appliqué à Guillaume, jamais le nom de roi, parce que la tapisserie s'arrête à la bataille d'Hastings, et que Guillaume ne se fit couronner que trois mois après sa victoire. Je pourrais, je crois, rétorquer l'argument ; je me contenterai de dire que toujours Guillaume prisa plus la couronne ducale de la Normandie victorieuse que le sceptre de l'Angleterre vaincue. Aussi, après sa mort, Robert, l'aîné de ses enfants, fut duc de Normandie ; l'Angleterre devint le partage de Guillaume, son fils puîné (1).

Le nom de Français donné aux soldats de Guillaume, préférablement au nom de Normands, s'explique bien aisément. Le conquérant n'avait pas que des Normands sous ses drapeaux. La Flandre, la Bretagne, l'Anjou, presque toutes les provinces de France, avaient fourni nombre de guerriers avides de partager les hasards et les profits de l'aventureuse expédition dirigée contre l'Angleterre. Le Poitou seul donna un contingent de quatre mille auxiliaires qui marchaient sous les ordres d'Aymeri, vicomte de Thouars (2). Dès lors, le mot générique de Français, qui em-

(1) Le sceau de Guillaume le Conquérant fournit une nouvelle preuve de la préférence que ce prince donnait à son duché sur son royaume. Au droit, il est représenté à cheval, en habits militaires, avec cette légende : *Hoc Normanorum Willelmum nosce patronum* ; et au contre-scel seulement, il figure sur son trône avec les ornements royaux, et il est accompagné de cette légende : *Hoc Anglis regem signo fatearis eumdem.* (*Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, introduction, p. 20.)

(2) Voir dans cette Revue (1re série, t. I, p. 36) la savante dissertation de M. de la Fontenelle, *sur la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre.*

brassait, dans sa signification, la totalité des compagnons du duc de Normandie, devait naturellement désigner une armée composée de pareils éléments.

Mais la tapisserie de Bayeux est-elle, comme le veut la tradition commune, l'œuvre de l'épouse du conquérant? Ici je m'unis à M. Bolton pour soutenir la négative. La magnifique fondatrice de la Trinité de Caen, si elle eût eu à broder les exploits de Guillaume, eût employé sans doute les laines les plus précieuses mêlées aux fils d'or et d'argent, et non ces matières communes qui forment la tapisserie. D'ailleurs, Mathilde était une sainte reine, dont tous les historiens du temps célèbrent la modestie et les vertus; et certes l'on n'eût point vu sortir de dessous son aiguille les formes viriles si accusées de certains personnages, et surtout les hideux *obscena* qui grimacent çà et là sur la bordure.

Si j'avais à chercher, non point la main qui broda cette longue toile historique, mais la volonté qui en commanda l'exécution, je dirais avec deux savants hommes de Bayeux, MM. Delaunay et Pluquet (1), que la tapisserie porte elle-même le nom de son auteur.

Au nombre des compagnons les plus actifs de Guillaume, fût son frère utérin, Odon, évêque de Bayeux. La tapisserie nous le montre souvent. Là, il bénit, aux champs d'Hastings, les mets et les breuvages dont est chargée la table du conquérant; plus loin, il siége au conseil de guerre aux côtés de son frère; plus loin encore, nous le retrouvons excitant au combat les Normands et assommant de sa massue les Anglais qu'il n'ose frapper d'une lance ou d'une épée, pour rester fidèle à la maxime : *Ecclesia abhorret à sanguine.*

Odon, comme acteur dans la conquête, avait intérêt à faire représenter les exploits auxquels il avait eu tant de part; comme évêque de Bayeux, il avait seul le droit de placer dans son église ces sujets tout profanes.

— *De M. Daunou, membre de l'Institut, garde général des archives du royaume.*

J'ai lu (dans le 2e cahier de la *Revue Anglo-française*, 2e série)

(1) Voir l'*Origine de la tapisserie de Bayeux prouvée par elle-même*, dissertation de M. Delaunay, imprimée à la suite de la traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, par M. Lechaudé-d'Anisy, et l'*Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, par F. Pluquet, ch. 12, p. 75.

la traduction des recherches de M. Bolton de Corney, et n'y ai trouvé que des motifs de persister dans les opinions que j'ai embrassées, en rendant compte d'un des derniers ouvrages de M. l'abbé de la Rue. Je ne puis croire que la tapisserie de Bayeux soit l'ouvrage de Mathilde; il n'est pas rigoureusement prouvé qu'elle ait été faite aux dépens du chapitre de cette ville, mais cela me paraît fort probable.

Agréez, etc. DAUNOU. — 8 avril 1840.

— *De M. le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.*

J'ai lu avec attention l'article de votre Revue, contenant des recherches sur la tapisserie de Bayeux. Cette question était intéressante et m'a paru très-bien résolue. Il est honorable d'avoir raison contre Lancelot et le père Montfaucon. Je ne puis que féliciter nos savants modernes qui ont osé les combattre et les vaincre. Ils ne pouvaient choisir un meilleur organe que vous, pour publier et faire valoir leur découverte.

Marquis DE FORTIA. — 13 avril 1840.

— *De M. Augustin Thierry, membre de l'Institut, auteur de l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

Monsieur, pardonnez-moi de répondre bien tard à une demande qui, venant de vous, m'honore infiniment. Vous désirez savoir ce que je pense des *recherches et conjectures* de M. Bolton Corney *sur la tapisserie de Bayeux;* je vais vous le dire en aussi peu de mots et aussi nettement que je le pourrai. L'opinion soutenue par M. Bolton Corney comprend deux thèses principales : 1° que la tapisserie de Bayeux n'est pas un don de la reine Mathilde, ni même un don fait au chapitre de cette ville par une autre personne, qu'elle a été fabriquée pour l'église cathédrale de Bayeux, sur l'ordre et aux frais du chapitre; 2° que ce vénérable monument n'est pas contemporain de la conquête de l'Angleterre par les Normands, mais qu'il date du temps où la Normandie se trouvait réunie à la France. De ces deux thèses, la première me semble vraie, de toute évidence; la seconde est inadmissible.

La tradition qui attribuait à la reine Mathilde la pièce de tapisserie conservée à Bayeux, tradition du reste assez récente et que M. l'abbé de la Rue a réfutée, n'est plus soutenue par personne. Quant à la seconde question, celle de savoir si cette tapisserie fut ou non un présent fait à l'église de Bayeux, M. Bolton Corney

la résout négativement d'une façon qui me semble péremptoire. Au silence des anciens inventaires, il joint des preuves tirées du monument lui-même, et démontre avec évidence que ses détails portent une empreinte très-marquée de localité, que la conquête de l'Angleterre par les Normands y a été considérée, en quelque sorte, au point de vue de la ville et de l'église de Bayeux. Un seul évêque y figure, et c'est celui de Bayeux, très-souvent en scène et quelquefois désigné par un seul titre, *episcopus*. De plus, parmi les personnages laïques qui figurent à côté du duc Guillaume, pas un ne porte un nom historique ; les noms qui reviennent sans cesse sont ceux d'Eurold Wadard et Vital, probablement connus et chéris à Bayeux, car les deux derniers, Wadard et Vital, sont inscrits dans le *Domerdey-Book*, au nombre des fondateurs de l'église de Bayeux, dans les comtés de Kent, d'Oxford et de Lincoln. Si l'on joint à ces raisons celles que M. Bolton Corney déduit de la forme et de l'usage particulier au monument, il est impossible de ne pas croire avec lui que la tapisserie fut commandée par le chapitre de Bayeux et exécutée pour lui.

Je passe à la seconde proposition, savoir que la tapisserie de Bayeux fut exécutée après la réunion de la Normandie à la France. Cette hypothèse n'exige pas une longue réfutation, car l'auteur du mémoire la fonde sur une seule preuve, l'emploi du mot *Franci*, pour désigner l'armée normande.

« Guillaume de Poitiers, dit-il, appelle ceux qui faisaient par-
» tie de l'armée *Normanni*, des Normands ; la tapisserie les
» nomme toujours *Franci*, des Français. Je considère cela comme
» une bévue, indicative du temps où le monument a été exé-
» cuté. » Il n'y a là aucune bévue, ni rien qui puisse faire présumer que la tapisserie de Bayeux n'est pas contemporaine de la conquête de l'Angleterre par les Normands. En effet, les Anglo-Saxons avaient coutume de désigner par le nom de Français (*Frencan, Francisce men*) tous les habitants de la Gaule, sans distinction de province ou d'origine. La Chronique saxonne, dans mille endroits où elle parle des chefs et des soldats de l'armée normande, les appelle *Français*. Ce nom servait, en Angleterre, à distinguer les conquérants de la population indigène, non-seulement dans le langage usuel, mais dans celui des actes légaux. On lit dans les Lois de Guillaume le Conquérant, à l'article du meurtre, ces mots : *Ki Franceis occist*, et, dans la version latine

de ces lois : *Si Francigena interfectus fuerit* (1). L'emploi du mot *Franci* au lieu de *Normanni* ne prouve donc point que la tapisserie de Bayeux date d'un temps postérieur à la conquête. S'il prouve quelque chose, c'est que la tapisserie a été exécutée, non en Normandie, mais en Angleterre, et que c'est à des ouvriers ou ouvrières de ce dernier pays que le chapitre de Bayeux a fait sa commande.

Cette opinion, que je soumets au jugement des archéologues, est confirmée d'ailleurs par l'orthographe de certains mots et par l'emploi de certaines lettres dans les légendes du monument. On y trouve, jusque dans le nom du duc Guillaume et dans celui de la ville de Bayeux, des traces de prononciation anglo-saxonne : *Hic Widio adduxit Haroldum ad Wilgelmum Normanorum ducem; Willem venit Bagias.* C'est le *g* saxon qui figure ici avec sa consonnance *hic*, *Wilgelm* pour *Wilielm*, *Bagias* pour *Bayeux*. La diphthongue *ea*, l'une des particularités de l'orthographe anglo-saxonne, se rencontre dans les légendes qui offrent le nom du roi Edward : *Hic portatur corpus Eadwardi.* Une autre légende présente cette indication de lieu correctement saxonne : *Ut foderetur castellum* AT HESTENCA CASTRA. Enfin le nom de *Gurth* (prononcez *Gheurth*), frère du roi Harold, est orthographié avec trois lettres saxonnes, le *g* ayant le son de *ghé*, l'*y* ayant le son d'*eu*, et le *d barré* exprimant l'une des deux consonnances que les Anglais figurent aujourd'hui par *th*.

Ainsi je crois, avec la majorité des savants qui ont écrit sur la tapisserie de Bayeux, que cette tapisserie est contemporaine du grand événement qu'elle représente ; je pense avec M. Bolton Corney qu'elle a été exécutée sur l'ordre et aux frais du chapitre de Bayeux ; j'ajoute, pour ma part de conjectures, qu'elle fut ouvrée en Angleterre et par des mains anglaises, d'après un programme venu de Bayeux.

Agréez, etc. AUG. THIERRY. — 2 juin 1840.

(1) V. *Leges Willelmi conquestoris*, *apud Rer. anglic.* t. I, p. 20, ed. Gale.

Chronique.

*** *Sur le monument à élever à Blois, en l'honneur de Papin, véritable inventeur de la machine à vapeur.* A la suite d'un discours en vers composé à l'occasion de l'inauguration de la galerie David, au musée d'Angers, le docteur Hunault de la Peltrie a donné la note suivante, explicative d'une fraction de vers :

« Vous que son bronze attend.... Papin....

« Grâce à la savante et irrécusable notice publiée, il y a quelques années, par M. Arago, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, il est maintenant universellement reconnu, tant en France qu'à l'étranger, que l'admirable et importante invention de la machine à vapeur, et son application à la navigation en particulier, que tous des premiers nous attribuions, avec une bonhomie sans exemple, à MM. les Anglais et les Anglo-Américains, est d'invention toute française, et appartient uniquement et sans conteste à Denis Papin, né à Blois. L'auteur de cet écrit (M. le docteur Hunault de la Peltrie, d'Angers), ne trouvant pas encore cette réhabilitation assez complète, et craignant qu'ainsi que par le passé elle ne restât enfouie dans les archives de la science, de manière à nous être encore disputée un jour, proposa à MM. les administrateurs et membres des sociétés savantes de Blois de couler en bronze ladite réhabilitation, d'une manière aussi nationale que populaire, en élevant un monument à Denis Papin, à Blois même, sa ville natale. Cette proposition fut dès lors accueillie avec enthousiasme et officiellement mise à l'ordre du jour par des délibérations, des subventions spéciales, et un appel fait à tous les amis de la gloire et de l'honneur national. Cet honorable projet vient de recevoir encore plus d'éclat et de retentissement, à l'occasion de l'inauguration, à Blois, du bateau à vapeur inexplosible *le Papin*. L'auteur de la proposition, qui a eu l'honneur d'assister, comme député de l'une des sociétés savantes d'Angers, à cette solennité aussi touchante que patriotique, a réussi, lors

de son passage à Paris, à intéresser à l'œuvre si française quelques-uns de MM. les ministres, qui lui ont promis leur appui dans le cabinet, pour la faire déclarer nationale et la faire traiter comme telle, lorsque la demande leur en aurait été officiellement et administrativement faite. David, à qui nous communiquâmes ce projet et l'intention dans laquelle on était de le charger de ce monument, nous répondit à son tour qu'il s'y sentait tout dévoué, et qu'il en accepterait l'honorable mission, aussitôt que la demande lui en aurait été adressée par qui de droit (la commission centrale.) » — Dans ce recueil, on s'est occupé déjà de rechercher quel a été le véritable inventeur de la machine à vapeur, et on a parlé de Papin. (*Voir* la première série de la *Revue Anglo-française.*)

*** *Continuation des recherches du prince Labanoff, sur Marie Stuart.* Le prince Labanoff a écrit de Florence au directeur de cette Revue, qu'il avait recueilli des documents très-importants sur Marie Stuart, dans les archives secrètes des Médicis. Il partait pour Turin, où il paraît qu'il existe des lettres de cette princesse déposées dans les archives des anciens ducs de Savoie. Enfin il paraît que la moisson du savant russe, en Italie, pour la spécialité qu'il s'est créée, sera très-abondante.

*** *Publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue Anglo-française.* Parmi les nombreux ouvrages publiés en dernier lieu par des collaborateurs à ce recueil, nous mentionnerons : *l'Histoire du Béarn et des pays basques*, par M. A. Mazure ; *l'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, publiée en entier par M. Francisque Michel ; *la Correspondance de la Mothe-Fénélon, ambassadeur en Angleterre*, publiée par MM. Cooper et Teulet. M. le marquis de Fortia d'Urban a aussi fait paraître le 1er volume de son *Histoire antédiluvienne de la Chine.*

*** *Mort du marquis Lever.* La science vient de perdre le marquis Lever, membre du conseil de la Société de l'Histoire de France, de la Société des Antiquaires de Normandie, et l'un des collaborateurs à ce recueil. Il est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, en Normandie, dans un âge très-avancé, laissant une nombreuse et riche bibliothèque.

DE LA FONTENELLE.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

INTRODUCTION. v

Le Poitou et ses principaux souvenirs historiques, par M. de la Fontenelle. 9

Chroniques anglo-saxonnes et normandes de Péterboroug (comté de Northampton), par M. Ch. Mourain de Sourdeval (*de Tours*). . 22

Les îles anglo-normandes, par M. Vérusmor (*de Cherbourg*). . . 39

— § 1er. Données statistiques et historiques sur Jersey et Guernesey, 39. — § 2. Mode de gouvernement établi à Jersey et Guernesey. — Administration de la justice dans ces îles, et dispositions législatives qui les régissent, 46. — § 3. La justice commerciale et la liberté de la presse. — Indépendance des diverses professions à Jersey et Guernesey. — Système monétaire. — Loterie, 53. — § 4. Les petites îles de l'archipel anglo-normand. — Aurigny ou Alderney. — Cers, Herms ou Arms. — Les Casquets. — Jethow. . 61

Quelques mots sur Aurigny et sur les autres petites îles anglo-normandes, par M. Is. Le Brun (*de Paris*). 62

Différends d'Henri III, roi d'Angleterre, et de ses barons, et arbitrage de saint Louis (1258-1263), par M. le marquis de Villeneuve-Trans (*de Nancy*). 64

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettres inédites de Marie Stuart, etc., publiées par le prince Labanoff. — M. de la Fontenelle. 73

Cours complet d'instruction, par deux pères de famille.—Littérature étrangère, etc., par M. A. Mazure. — M. D. L. F. 75

Essai sur la Statistique du département de la Sarthe, par M. Th. Cauvin. — M. D. L. F. 79

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Précis historique sur Desherbiers de Létanduère, chef d'escadre, commandant de la marine à Rochefort; par Mme Desherbiers-Létanduère, veuve Dupuis, sa fille. 81

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Pages.

Limoges sous la domination anglaise, par un anonyme. 98

CHRONIQUE.

Publication d'une correspondance royale anglo-française, 111. — De l'exportation des œufs de France en Angleterre, *ibid.* — Port de Pontbail, *ib.* — Découverte d'un grand nombre de titres anglo-français, dans les archives du monastère de Cîteaux, 112.— Armoiries des guerriers français de Maupertuis, trouvées à la bibliothèque du Roi, 113. — Projet de dépouiller le Mont-St-Michel des canons que les Anglais y avaient laissés au xve siècle, *ib.* — Opinion sur l'existence d'un isthme qui aurait joint, dans les siècles éloignés, la France avec l'Angleterre, *ib.* — Fragment anglo-français du cours de M. Michelet, au Collége de France, 114. — Mention honorable, pour le prix de linguistique, décernée par l'Institut à l'un des collaborateurs à cette Revue, 115. — Voyage en Orient d'un autre collaborateur à cette Revue, 116.—Collaborateurs à ce Recueil nommés correspondants de l'Institut, *ib.* — Question relative à la tapisserie de Bayeux, soumise aux collaborateurs de la Revue Anglo-française, *ib.*

Les Plantagenets, par M. Blordier-Langlois (*d'Angers*). 117

Henri II, roi d'Angleterre, à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX, roi de France (1254-1259), par M. le marquis de Villeneuve-Trans (*de Nancy*). 133

Arrestation du comte de Warwich et de ses gens à Pons, et conjectures sur les causes de cet événement (1254), par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 145

Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux, par M. Bolton-Corney, traduction littérale de M. F. V. 149

Le château de Mauvoisin (Hautes-Pyrénées), par Me Jacques Bujault, laboureur à Challoue (*Deux-Sèvres*). 167

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essais historiques et critiques sur Richard III, roi d'Angleterre, par M. J. Rey. — M. H***. 173

Notice historique sur le château de Montreuil-Bonnin, par M. F. Dupuis. — M. de la Fontenelle. 184

Chronologie historique des papes, des conciles, etc., par M. L. de Maslatrie. — M. D. L. F. 190

Historie of the arrival of Edward IV in England, etc. (Histoire de l'arrivée d'Edouard IV en Angleterre, et de l'entier recouvrement du royaume par Henri IV), éditée par M. S. Bruce. — M. D. L. F. 193

Pages.

Essais sur la vie et sur les ouvrages du P. Daire, par M. de Cayrol, avec les Epîtres farcies, etc., par M. Rigollot. — M. D. L. F. . 195
Extrait des registres des dons, etc., faits dans le duché de Normandie, par Henri V, roi d'Angleterre; par M. Ch. Vautier. — M. D. L. F. 196

BIOGRAPHIE ANGLO-FRANÇAISE.

Piquet (François), vicaire apostolique en Canada, par M. l'abbé Dupéry (*de Belley*). 198

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Sur deux Chartes curieuses de l'Artois, par M. Pigault de Beaupré (*de Calais*). 203
Passage du Dauphin à Limoges, en 1421, pièce communiquée par M. M. Ardant (*de Limoges*). 205
Entrée du roi Charles VII à Limoges, en 1438 et 1442, pièce communiquée par le même. . . . . *Ib.*
Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes, sur l'arrivée prochaine, dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant (1548). . 206

CHRONIQUE.

Mort du capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar, 207. — Renouvellement de l'usage de la langue française en Angleterre, dans une occasion solennelle, *ibid.* — Restauration du tombeau où reposent, à Angers, les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, *ibid.* — Nominations scientifiques de collaborateurs à la Revue Anglo-française, 208. — Nouvelles publications dues à des collaborateurs à ce Recueil, *ibid.*

Jean-sans-Terre et le meurtre d'Arthur, par M. Blordier-Langlois (*d'Angers*). 209
Du Jury en Normandie pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles, 1er article, par M. Couppey (*de Cherbourg*). 232
Jeanne-d'Arc en Poitou, par M. H. de Ste-Hermine (*de Bourbon-Vendée*). 260

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lysel. — Iles flottantes. — *Portus Itius*. — Histoire des abbayes de Watten et de Clamarais, par M. H. Piers. — M. de la Fontenelle. 267
Analectes historiques, par M. le docteur Leglay. — M. D. L. F. . 270
Monnaies françaises inédites de M. Dassy, décrites par M. A. de Longpérier. — M. D. L. F. 271
Étrennes vendéennes pour 1840. — M. D. L. F. 272

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Pages.

Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy, par M. le docteur Rigollot (*d'Amiens*). 273

CHRONIQUE.

Anecdote sur le vicaire apostolique Piquet, 311. — Souscription pour un monument à ériger à Bertrand de Born, *ib.* — Loi pour le transport en France des cendres de Napoléon, 312.

Du Jury en Normandie pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles (2e article), par M. Couppey (*de Cherbourg*). 313

Destruction de la cité de Limoges par Edward le prince Noir (1370); par M. M. Ardant (*de Limoges*). 335

Indication des points de contact entre la Lorraine et les Iles Britanniques, par M. le D. E. Begin (*de Metz*). 342

Condition de l'Aquitaine sous la domination anglaise et l'administration du sénéchal Raoul de Faye (1169), par M. D. Massiou (*de la Rochelle*). 348

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de la ville d'Auxerre, par M. Chardon. — M. de la Fontenelle. 351

Recherches topographiques et historiques sur la ville de St-Jean-d'Angély, par M. S. F. Guillonet-Merville. — M. D. L. F. . . 363

Histoire de Honfleur, par P.-U.-P. Thomas. — M. Vérusmor (*de Cherbourg*). 369

L'Indicateur angoumoisin, etc., par M. S.-F.-E. Castaigne. — M. de la Fontenelle. 375

DOCUMENTS HISTORIQUES ET DISSERTATIONS.

Lettre à M. Rigollot, sur le manuscrit des chroniques de Froissart, appartenant à la bibliothèque d'Amiens, par M. de Cayrol (*de Compiègne*). 376

Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, par suite de la dissertation de M. Bolton Corney. 408

— De M. G. Lecointre-Dupont, *ibid.* — De M. Daunou, 411. — De M. le marquis de Fortia d'Urban, 412. — De M. Augustin Thierry, *ib.*

CHRONIQUE.

Sur le monument à ériger à Blois en l'honneur de Papin, 415. — Continuation des recherches du prince Labanoff sur Marie Stuart, 416. — Publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue Anglo-Française, *ib.* — Mort du marquis Lever, *ibid.*

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

POITIERS. — IMP. DE F.-A. SAURIN.

REVUE

Anglo-Française.

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE

DESTINÉE

A recueillir toutes les données historiques et autres, se rapportant aux points de contact

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comite des publications historiques au ministère de l'instruction publique, et d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Seconde Série. — Tome deuxième.

Poitiers,
SAURIN FRERES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS.
PARIS,
DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1841.

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

DEUX ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI II (1173-1174).

RÉVOLTE DE HENRI AU COURT-MANTEL. — GUERRE ENTRE LES ANGLAIS ET LES ÉCOSSAIS. — PRISE DE GUILLAUME LE LION.

Henri II avait appelé son fils aîné, Henri, à lui succéder comme roi d'Angleterre (1), duc de Normandie et comte d'Anjou, du Maine et de Touraine; Richard, son second fils, devait posséder le duché de Guienne et le comté de Poitou; Geoffroy, qui venait ensuite, héritait du duché de Bretagne, du chef de sa femme Constance, fille de Conan IV, surnommé le Petit (2); et l'Irlande, réduite depuis peu, paraissait destinée à Jean, son quatrième fils, alors surnommé Sans-Terre. Mais tout cela, au lieu de satisfaire complétement les jeunes princes et de les attacher de plus en plus à leur père, éveilla dans leur cœur un fol orgueil et une ambition

(1) Il fut couronné et sacré roi d'Angleterre, en 1170, par Roger, archevêque d'York, Thomas Becket se trouvant alors exilé en France. Voyez *Guillelmi Neubrigensis de Rebus anglicis liber secundus* (Recueil des Historiens des Gaules, t. XIII, p. 3, D); *Gervasii Dorobernensis Chronicon de Regibus Angliæ* (ibid., p. 134, C); *Benedictus abbas Petroburgensis* (ibid., p. 143, A); *Imagines historiarum autore Radulfo de Diceto* (ibid., p. 188, E), etc.

(2) *Rob. de Monte* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 310, A).

qui ordinairement n'est pas de cet âge. Une noire ingratitude devait, comme pour le roi Lear, être le prix de l'imprévoyante largesse de l'un de ses successeurs. D'après le conseil des deux cardinaux légats, Théodine et Albert, le jeune roi avait été couronné de nouveau à Winchester avec Marguerite son épouse, fille de Louis VII et de Constance d'Espagne, des mains de Rotrou, archevêque de Rouen, et cela dans le but d'être agréable au roi de France, qui s'était plaint de ce que sa fille n'avait pas figuré au premier couronnement (1). Peu après, ils retournèrent en Normandie, d'où ils vinrent à la cour du roi de France. Louis, qui n'avait jamais été un ami bien chaud de Henri, et qui s'alarmait de l'accroissement de sa puissance, découvrit bientôt dans l'esprit de son gendre des dispositions qu'il pouvait tourner à son avantage politique. Il lui insinua qu'en réalité son couronnement avait été une cérémonie purement illusoire, que la médiocrité de son état s'accordait peu avec son titre et avec les richesses de son père, qu'être roi sans royaume le ravalait au profit de l'ambition paternelle, enfin qu'il devait demander le royaume d'Angleterre, ou, tout au moins, le duché de Normandie. L'ardent jeune homme n'avait pas besoin de cet aiguillon ; il brûlait déjà d'être indépendant : aussi prêta-t-il une oreille avide à ces insinuations, que peut-être Louis n'avait pas risquées dans le but d'exciter une révolte sacrilége; car son caractère, tel que nous le connaissons, semble repousser la supposition d'une telle perfidie. Quoi qu'il en soit, le jeune Henri ne tarda pas à présenter la demande qu'on l'avait persuadé d'adresser à son père, et celui-ci refusa d'y faire droit (2).

(1) *Gerv. Dorob.* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 135, C); *Bened. Petrob.* (ibid., p. 147, A); *Rad. de Diceto* (ibid., p. 190, C); *Rob. de Monte* (ibid., p. 315, D).

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVII (ed. Hearne, p. 197); *Gervas. Dorob.*

L'an 1173, Henri II et la famille royale, c'est-à-dire la reine Éléonore et Henri, Richard et Geoffroy leurs fils, célébrèrent les fêtes de Noël à Chinon, en Touraine. De là, le roi se mit en route, avec toute sa cour, vers l'Auvergne, où il devait s'aboucher avec Humbert, comte de Savoie, pour conclure un mariage entre Jean, le plus jeune de ses fils, qui n'avait pas encore atteint sa huitième année, et la fille aînée du comte. Les offres dont celui-ci accompagnait la main de sa fille étaient des plus convenables (1) : aussi furent-elles acceptées sans la moindre objection. En retour, le roi proposa d'avantager son fils des trois importants châteaux de Mirebeau, de Chinon et de Loudun, avec leurs dépendances. Cela ne fut pas du goût du jeune roi, qui refusa tout net d'y consentir, et la cour se retira avec colère et dépit.

Éléonore, née pour faire le malheur de plusieurs rois, Éléonore, que Henri, dit-on, avait négligée, et dont la nature méridionale devait difficilement supporter un pareil affront, saisit l'occasion de s'en venger. Elle fomenta les passions de son fils, et l'exhorta avec chaleur à revendiquer sans délai les droits et priviléges attachés à son titre de roi. Cette épouse impie ne s'en tint pas là. Elle lui adjoignit comme complices ses deux autres fils, et promit de suivre elle-même l'étendard de la révolte (2). De Limoges, où l'entrevue avec Humbert avait eu lieu, Henri II se hâta de se rendre en Normandie, emmenant avec lui son fils aîné. Arrivé à Chinon, il s'y arrêta pour passer la nuit, et le jeune Henri partit en avant sans permission ; de sorte que le lendemain il fut à Alençon, et le second jour à Argentan. Son père se mit

(Hist. Anglicanæ Scriptores x, col. 1424); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 46, 47), etc.

(1) Elles sont contenues dans une charte que l'on peut lire dans le Recueil des Historiens des Gaules, t. XIII, p. 148, note *b*.

(2) *Guill. Neubrig.* (ed. Hearne, p. 198); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 48), etc.

à sa poursuite; mais il arrivait pour coucher à Alençon, que le jeune prince était déjà à St-Denis (1) auprès de son beau-père, où ses frères ne tardèrent pas à le rejoindre; cependant leur mère ayant été surprise sous des habits d'homme, fut mise en prison. Un grand nombre de chevaliers et de barons passèrent au même instant dans le parti des rebelles, préférant ainsi abandonner leur fortune aux chances d'une révolte sacrilége, honteuse et peut-être funeste, que de mériter de nouvelles faveurs de leur souverain légitime. Henri II ne se laissa pas décourager par ces défections. Quand il fut au fait des intentions de son fils, il cessa de le poursuivre, et, revenant sur ses pas, il visita, sans perdre un seul moment, ses châteaux du Vexin et de la Normandie, et les fit mettre en état. En même temps, il envoya des lettres en Angleterre et dans les provinces, avec des instructions pour ceux qui en étaient gouverneurs (2).

Pendant ce temps-là, le jeune Henri recevait à la cour du roi de France l'hommage de ses admirateurs et de ses flatteurs; tous se croyaient à la veille d'une heureuse révolution et lui faisaient partager leur confiance. Ses agents, répandus de tous côtés, promettaient largesses, honneurs, récompenses, et mettaient en parallèle, dans une intention odieuse, les vertus éclatantes du jeune homme et les défauts que la malveillance ou le mécontentement avaient signalés dans le vieux roi; car c'est ainsi qu'on le désignait, bien qu'il fût à peine âgé de 40 ans. Tout cela eut un tel succès, que la défection ne se borna pas aux lieux les plus rapprochés de celui

(1) Jordan Fantosme, v. 26. Joseph Berington dit que le jeune Henri se réfugia auprès de son beau-père à Chartres. Nous ne savons où cet historien a trouvé cette indication. Voyez son *History of the Reign of Henry the second*, etc., t. II, p. 30.

(2) *Gervas. Dorob.* (Hist. Angl. Script. x, col. 1421); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 47); *Rob. de Monte* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 316, B).

qui en avait donné le signal; elle s'étendit encore en Angleterre et dans les provinces éloignées qui étaient soumises à Henri II. Louis convoqua alors à St-Denis (1) une assemblée où se trouvèrent, entre autres seigneurs, Philippe, comte de Flandre, Mathieu son frère, comte de Boulogne, et Thibaud, comte de Chartres et de Blois; tous entrèrent dans une ligue et s'engagèrent par serment. En retour, le jeune Henri leur abandonna des terres et des châteaux en Angleterre, en Touraine, en Normandie, pour lesquels ils lui firent hommage. Plusieurs autres seigneurs français obtinrent de semblables donations; et, en Angleterre, les grands barons renoncèrent au service de leur souverain, dans l'espoir d'un changement ou d'une occasion de rapine.

Guillaume le Lion, roi d'Écosse, et son frère David se rangèrent du parti des rebelles, sous la promesse qu'il leur serait donné trois comtés de l'Angleterre. L'hiver se passa dans les préparatifs d'une guerre imminente (2). Le vieux roi, étonné, voyait tout le danger de sa situation et ne pouvait le détourner; à chaque moment, il était informé de quelque défection nouvelle. Quant à l'appréciation des causes, les esprits étaient partagés : les uns, plus fortement imbus des idées de l'époque, voyaient dans la tempête qui s'apprêtait à fondre sur la tête de Henri II, le châtiment mérité du meurtre de Thomas Becket; les autres, un événement dont il était facile de se rendre compte en ne recourant qu'à des mobiles humains. Henri, inquiet de se voir pressé par ses ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, et de se trouver abandonné par ceux même qui semblaient devoir le soutenir, appela à son service un corps formidable de mercenaires, qu'on appe-

(1) Jordan Fantosme, v. 26. Benoît de Peterborough et Roger de Hoveden, qui le copie, disent que cette assemblée eut lieu à Paris.

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVII (ed. Hearne, p. 198, 199); *Gervas. Dorob.* (Hist. Angl. Script. X, col. 1424); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 50-53); *Rad. de Diceto* (Script. X, col. 571), etc.

lait alors indistinctement *Brabançons* (1), ou *Routiers*, et se les attacha par une paye considérable. Au moyen de ces troupes, il mit en état de défense les postes les plus importants de la frontière, et il se retira à Rouen avec son principal corps d'armée, pour y surveiller les premiers mouvements de l'ennemi.

Au mois de juin, les princes ligués contre le roi d'Angleterre commencèrent les hostilités. Philippe, comte de Flandre, et Mathieu, comte de Boulogne, son frère, entrant dans la Normandie, du côté de la Picardie, assiégèrent la ville d'Aumale et la prirent; puis, continuant leur route, ils mirent le siége devant Neufchâtel, qui se rendit après quelques jours de défense. Mais le comte de Flandre n'eut que des larmes pour cet avantage; car son frère Mathieu, qu'il espérait avoir pour successeur à défaut d'autre héritier, fut blessé d'une flèche près du genou, au siége de cette ville, et mourut quelques jours après. Le comte crut voir dans cet événement le doigt de Dieu, et il se retira en se reprochant comme un crime d'avoir aidé un fils rebelle, et traité en ennemi un roi, son proche parent, qui l'avait comblé de bienfaits (2).

(1) Nous avons ainsi traduit ce nom, qui est diversement écrit dans les manuscrits latins de cette époque, où l'on trouve *Brebantiones*, *Brebicionis*, *Brebenzones*, *Bribantiones*, *Brebationes*, *Brebantini*, *Brabanceni*, *Bribanceni*, *Brebatii* et *Brabantiones*. Cette dernière orthographe nous semble la meilleure; car c'est celle du nom des gens du Brabant, province que l'on regarde comme la patrie de ces mercenaires. Voyez le Glossaire de du Cange, au mot BRABANCIONES, et le Supplément de dom Carpentier, au mot BRABANÇONNES. Un grand nombre d'entre eux entrèrent au service du jeune Henri qui avait enchéri sur le marché de son père, et c'est là-dessus que Richard, archevêque de Canterbury, adresse des reproches à ce fils rebelle: « Et undè hoc tibi quod Brebantionum factus es ductor, gentique excommunicatæ et perditissimæ adhæsisti, ut perderes devotissimam tibi gentem? In quo offendit, in quo gratiam tuam demeruit pater tuus? » *Petri Blesensis... Opera omnia*. Parisiis, 1667, in-folio, p. 69, epist. XLVII.

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVIII (ed. Hearne, p. 200, 201).

A cette nouvelle, Henri II se voyant débarrassé de la moitié de ses adversaires, se sentit plus de courage pour faire face à l'autre moitié. Sur ces entrefaites, Louis et le jeune roi d'Angleterre se trouvaient devant Verneuil, ville singulièrement construite et composée de trois bourgs distincts, dont le principal, nommé le Bourg de la Reine (1) ou le Grand-Bourg (2), et défendu par Hugues de Lacy et Hugues de Beauchamp, devint le point de mire de l'attaque. Au bout d'un mois, les provisions étant épuisées, les assiégés promirent de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus dans trois jours. Ils le furent; car le vieux roi, ayant rassemblé ses mercenaires et tous ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter, manda au roi de France qu'il eût à lever le siége ou à lui indiquer un jour pour livrer bataille. D'abord les Français, fiers de leur nombre et de leur tenue imposante, s'amusèrent de la sommation et du défi; mais, ayant su que Henri arrivait, sans témoigner aucune frayeur, à la tête d'une armée en bon ordre, ils commencèrent alors à soupçonner qu'il oserait quelque chose. Aussitôt Louis, ayant appelé tous ses barons, tint conseil avec eux relativement à la guerre présente; puis il envoya au roi d'Angleterre un évêque et un abbé chargés de lui demander s'il venait dans l'intention de lui livrer bataille. Pendant ce temps-là il rassemblait ses troupes. Les deux prélats ayant rempli leur message, Henri leur répondit avec un visage menaçant et une voix de tonnerre : « Allez, et dites à votre roi que dans un moment je suis à lui. »

Les messagers, de retour auprès du roi de France, lui firent part de cette fière réponse; et celui-ci, après avoir de nouveau consulté ses barons, proposa une conférence à Henri. Une trève d'un jour fut conclue entre eux; mais cette journée

(1) *Rad. de Diceto* (Hist. Angl. Script. x, col. 571).

(2) *Bened. Petrob.* (edit. Hearne, p. 57).

fut déshonorée par un acte de perfidie : les Français, profitant de l'armistice, sommèrent la garnison de se rendre, en vertu de l'accord qu'ils avaient fait avec les bourgeois; et, sans tenir compte de son serment, Louis mit le feu au Bourg de la Reine, le pilla, fit prisonniers tous ceux dont il put s'emparer, et, remontant à cheval, se hâta de rentrer dans son pays. Les bagages que les Français laissèrent derrière eux tombèrent entre les mains des Normands, qui survinrent, et des assiégés. Quant aux vivres que l'armée française avait transportés avec elle dans des charrettes attelées de deux et de quatre chevaux, ils devinrent la proie des Brabançons et des habitants de la frontière. Ceci eut lieu le 5 des ides d'août (1).

De Verneuil, le roi d'Angleterre fit passer ses mercenaires en Bretagne, où un noyau considérable de rebelles s'étaient rassemblés dans Dol. Ceux-ci, défaits en bataille rangée, se retirèrent dans la ville, qui ne tarda pas à être prise : ils furent alors obligés de se réfugier dans le château, où ils furent assiégés par les Brabançons, les chevaliers de Henri et le peuple d'Avranches. Tout ceci fut rapidement porté à la connaissance de Henri, qui était alors à Rouen. Sans perdre une seule minute, ni s'arrêter ailleurs qu'à Tinchebray, où il dormit quelque peu, il traversa avec une célérité incroyable, et en changeant plusieurs fois de chevaux, le long espace qui le séparait de Dol, et il s'apprêtait à en faire le siége, lorsque la multitude qui y était renfermée, fort mal à l'aise par suite du manque de vivres (2), implora sa miséricorde et se rendit à discrétion. Le roi leur garantit la vie

(1) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVIII (ed. Hearne, p. 201-202); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 57, 58); *Rad. de Diceto* (Hist. Angl. Script. X, p. 572); *Roger de Hoveden* (Rerum Anglicarum Scriptores post Bedam praecipui, ed. Henrico Savile, p. 535); *Rob. de Monte* (Guiberti de Novigento Opera omnia, p. 793).

(2) Fantosme, v. 211.

sauve, et en envoya une partie dans ses forteresses pour y être tenus en prison ; quant aux autres, il les retint avec lui en liberté, après qu'ils eurent donné des otages. On comptait parmi ceux que Henri mit ainsi hors d'état de lui nuire, Hugues Kévélioc, comte de Chester ; Raoul, comte de Fougère, et une centaine d'autres nobles qui s'étaient fait remarquer jusque-là par leur haine contre lui. D'autres barons, qui se trouvaient dans le même cas, comme Asculfe de Saint-Hilaire et Guillaume Patric, avaient été pris dans la bataille dont nous avons parlé, et conduits à Pontorson. Un autre seigneur, Eude de Porhouët, qui n'avait pas voulu rester avec Raoul de Fougère, s'en était allé à Porhouët, avait fortifié Château-Josselin, et s'était emparé du château de Ploasmel. La prise du château de Dol fut suivie de près par la soumission du reste de la province et de ses châteaux (1).

Cette suite rapide de succès, auxquels on était loin de s'attendre, découragea les rebelles ; ils firent proposer une entrevue à Henri, par l'entremise du légat du pape. Cette entrevue eut lieu entre Gisors et Trie. D'un côté était le roi de France, accompagné des trois fils de Henri et d'une suite nombreuse d'archevêques, d'évêques, de comtes et de barons de son royaume ; de l'autre, Henri se présenta avec un cortége non moins imposant. Cédant à sa tendresse de père, le monarque anglais proposa un arrangement des plus avantageux pour ses fils : il offrait à l'aîné la moitié des revenus de l'Angleterre ou de la Normandie, à son choix, avec un nombre convenable de châteaux pour lui servir de résidence ; de semblables conditions étaient faites à Richard et à Geoffroy, pour la Bretagne et l'Aquitaine. Henri ne se réservait que son

(1) *Guill. Neubrig.*, cap. XXIX (ed. Hearne, p. 204, 205) ; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 63-66) ; *Rad. de Diceto* (Script. X, col. 574) ; *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 535, 536) ; *Rob. de Monte* (Guib. de Novigento Opera omnia, p. 794).

droit de souveraineté et l'administration de la justice. Cette réserve déplut probablement à Louis; car il rejeta ces propositions, et la conférence en resta là (1). Elle fut terminée par un déplorable incident : Robert, comte de Leicester, s'emporta au point d'accabler Henri II d'invectives et d'outrages. Il porta même la main à son épée pour l'en frapper; mais il fut retenu par les assistants (2).

Cependant le roi de France, épouvanté de la promptitude avec laquelle Henri avait soumis la Bretagne, songea à lui susciter de nouveaux ennemis dans son propre royaume. Après avoir pris conseil de ses intimes, il adressa au roi d'Ecosse, au nom du jeune Henri, des lettres par lesquelles il le gourmandait de son inaction, et l'exhortait à en sortir, sous la promesse de lui restituer le territoire qu'avaient possédé ses ancêtres, savoir : la terre au delà de la Tyne, Carlisle et tout le Westmoreland. Ce message mit Guillaume dans une grande perplexité; pour en sortir, il fit convoquer tout son conseil. D'après l'avis de Duncan, comte de Fife, Guillaume envoya au vieux roi des messagers, qui le trouvèrent en Normandie; et frère Guillaume Dolepene, qui était à leur tête, prit la parole en ces termes : « Le roi d'Ecosse, qui m'envoie auprès de vous, me charge de vous dire qu'en bon parent il est tout disposé à vous aider dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez; avant un mois, il peut venir à votre secours, à la tête de mille chevaliers armés et de trente mille hommes non équipés, et pour cela il ne vous demande pas un denier; il ne réclame de vous que ce qui lui est légitimement dû : c'est tout d'abord le Northumberland, auquel personne n'a autant de droit que lui, comme il offre de le prouver tout de suite. Un chevalier le soutiendra en champ-clos contre celui qui

(1) *Annal. Petrob.* (ed. Hearne, p. 67).
(2) *Roger. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 536).

affirmerait le contraire. Si, voulant retenir son héritage, vous rejetez sa demande, je vous rends ici son hommage. »

Henri répondit par un refus formel à cette proposition, et congédia ceux qui la lui avaient apportée, en les chargeant de dire à David, frère de Guillaume le Lion et comte d'Huntingdon, de venir à son secours avec tout son monde, et qu'en revanche il lui donnerait tout ce qu'il pourrait désirer en fait de terres et de fiefs. Les messagers, revenus sains et saufs en Écosse, rapportèrent cette réponse au roi et à ses barons. Parmi ceux-ci, les plus jeunes, qui n'aspiraient qu'à voir commencer une guerre où ils pussent recueillir de la gloire et du butin, s'écrièrent que, si Guillaume refusait de déclarer la guerre au roi qui le traitait ainsi, il était indigne de régner, mais qu'il devait se faire le serf du fils de l'impératrice Mathilde.

Malheureusement pour Guillaume, il n'avait pas alors auprès de lui son prudent chancelier, Engelram, évêque de Glasgow. Ce prélat fût peut-être parvenu à contre-balancer par son autorité ces funestes avis. Waltheof, comte de Dunbar, tenta en vain de décider le roi au maintien de la paix; pour prix de ses efforts, il n'eut de son souverain que des paroles assez dures.

Décidé à faire la guerre, Guillaume commença par envoyer en Normandie un espion qu'il chargea d'observer les actions de Henri II; puis il fit partir pour la Flandre des messagers, porteurs de lettres pour le jeune roi. Le monarque écossais informait celui-ci de la réponse faite à ses propositions, lui annonçait l'intention de lui venir bientôt en aide, et, en attendant, le priait d'envoyer ses Flamands pour l'aider à réduire les châteaux qu'il comptait assiéger. Ces messagers, dont Fantosme nous a conservé les noms, étaient chevaliers, et se nommaient Guillaume de Saint-Michel et Robert de Huseville : conséquemment ils étaient natifs ou originaires de

la Normandie. Tous les deux se faisaient remarquer autant par leur prudence que par leur bravoure, et à ces qualités joignaient l'avantage de parler plusieurs langues. Ces agents se rendirent à Berwick-sur-la-Tweed, où ils s'embarquèrent pour la Flandre ; ils évitèrent, du plus loin qu'ils purent, les côtes des comtés de Durham et d'York, de crainte de tomber entre les mains des Anglais, et arrivèrent au lieu de leur destination, où ils trouvèrent le jeune Henri (1) avec le roi Louis et le comte de Flandre. A peine les messagers avaient-ils rempli leur mission, en présence du roi et de sa cour, que le comte de Flandre exhorta Henri à tenir parole au roi d'Écosse, moyennant que celui-ci ferait une guerre acharnée à son suzerain. Il ajouta qu'avant quinze jours lui-même enverrait à Guillaume un corps de Flamands, contre lesquels les Anglais ne pourraient tenir. Après Philippe, le roi Louis prit la parole pour approuver ce qu'il venait d'entendre, et il ajouta ce peu de mots : « La charte que vous porterez dans votre pays va tout de suite être scellée ; partez sans perdre de temps, et dites au roi d'Écosse que tout le territoire qu'il a demandé est à lui. » Il est à remarquer que, dans ce récit, emprunté à Fantosme, il est à peine question du jeune Henri. C'était à lui pourtant que les messagers étaient adressés, et il était le plus intéressé dans l'affaire. Cette circonstance nous semble caractéristique, et nous prouverait, à défaut de tout autre témoignage, que le jeune roi n'était, on doit nous passer le mot, qu'une espèce de mannequin couronné, mû par la seule volonté de Louis. Les messagers, revenus en Écosse, n'eurent pas besoin de faire connaître le résultat de leur mission, pour voir que partout le vent était à la guerre ; il se tramait alors des projets contre le château de Wark.

(1) C'est ainsi que nous entendons le vers 434 de Fantosme, d'où l'on peut inférer que les deux messagers de Guillaume le Lion étaient sujets de Henri le Jeune.

Guillaume le Lion ayant reçu la réponse qu'il attendait, assigna à ses vassaux, pour lieu de rendez-vous, Caldenlé dans le Selkirkshire. Là vinrent en foule les Écossais de toutes les parties du royaume; et, parmi eux, se faisaient remarquer, par leur nombre, les gens de Ross et de Moray. Le comte Colbein ne manqua pas de s'y rendre, aussi bien que Gilibred, comte d'Angus. Ce dernier amenait avec lui plus de trois mille Écossais (1).

Guillaume le Lion dirigea ses premiers efforts contre le château de Wark, situé sur la frontière, et dont Henri II avait confié la garde au brave Roger d'Estuteville. Celui-ci vit bien qu'il ne pourrait tenir longtemps contre des forces aussi considérables; après avoir pris conseil de ses chevaliers, il sollicita de Guillaume une trève de quarante jours, pour passer la mer et aller demander du secours à son souverain, promettant de se rendre, s'il ne pouvait en obtenir. Le roi d'Écosse, touché de la douleur de Roger, et pensant d'ailleurs que ses efforts pour obtenir du secours seraient inutiles, lui accorda sa requête. Alors, sans perdre un seul moment, le connétable de Wark expédia ses messagers en Normandie, et se rendit lui-même en Angleterre. Ses démarches eurent un plein succès; car, avant que le terme fixé fût arrivé, il revint avec un renfort qui le mit en état d'attendre de pied ferme le roi d'Écosse et ses Flamands. Guillaume, voyant que la chance n'était plus de son côté, fit assembler ses chevaliers et leur annonça le dessein de continuer sa marche à travers le Northumberland, où personne ne lui résisterait. Il ajouta : « L'évêque de Durham, dont vous voyez ici le messager, me mande par ses lettres qu'il veut rester neutre, et que nous n'avons rien à craindre de lui ni de ses gens. Allons vers Alnwick, si vous le trouvez bon, à Guillaume de Vesci que je ne puis vaincre. S'il consent à me rendre le

(1) Jordan Fantosme, v. 241-477.

château de son père, je consens, de mon côté, à le laisser aller sain et sauf; je suis encore disposé à faire avec lui le même arrangement que j'ai fait avant-hier avec le connétable de Wark, à cette condition, cependant, qu'il n'en profitera pas pour ravitailler ou fortifier aucunement le château. Allons à Warkworth; je veux le démanteler. »

L'armée écossaise se porta donc sur Alnwick, où elle trouva Guillaume de Vesci tout prêt à la recevoir. Voyant cela, le roi poussa plus avant, et le jeune connétable d'Alnwick envoya des lettres et son messager, pour avoir du secours. Cependant les chevaliers, les sergents et les autres maraudeurs de l'armée écossaise se répandent et font main basse sur le pays qui avoisine la mer; ils viennent à Warkworth et dédaignent de s'y arrêter; car Roger Fitz-Richard, à qui avait été confié le château, n'avait pu le garder, vu le mauvais état de ses fortifications. Ce brave chevalier était seigneur de Newcastle-sur-la-Tyne, et ne songeait pas plus que les autres barons du Northumberland à demander quartier au roi d'Écosse. Celui-ci sentit bien qu'il ne viendrait à bout de s'emparer de Newcastle que par stratagème, et ses conseillers l'engagèrent à se porter sur Carlisle, pendant que les châtelains du Northumberland s'affaibliraient de plus en plus, avant de voir arriver du secours. A cela, le roi Guillaume répondit qu'il voulait être maudit, excommunié de la bouche d'un prêtre et déconfit, s'il faisait la moindre grâce à Prudhoe, le château d'Odinel d'Humfranville. Il termina en disant que, si le comte Henri son père avait chéri et élevé ce baron, il comptait, lui, le traiter d'une manière bien différente. Guillaume fit dresser ses tentes avec celles de ses comtes et de ses barons, et, s'adressant à eux, il leur dit : « Seigneurs, que ferons-nous là? Tant que Prudhoe sera debout, nous n'aurons jamais la paix. » Les Flamands répondirent qu'ils étaient prêts à détruire ce château; mais les

chefs des autres corps qui composaient l'armée écossaise ne furent pas de cet avis ; ils ne voulurent pas entendre parler de faire le siége de Prudhoe, ni d'aider Guillaume dans aucune entreprise dont le premier résultat serait d'arrêter sa marche. Ils déclarèrent qu'ils ne consentiraient à lui continuer leur concours qu'autant qu'il se porterait en avant, assurant qu'à son retour il trouverait le Northumberland soumis. A cette déclaration, les conseillers ordinaires de Guillaume vinrent joindre leur avis : « Seigneur roi d'Écosse, lui dirent-ils, de tout le pays auquel vous avez droit, Carlisle est ce qu'il y a de plus difficile à conquérir ; et puisque le jeune roi Henri consent à vous donner tout le Westmoreland, allez vous emparer de la capitale. Si Robert de Vaux, qui en est le gouverneur, ne veut pas la remettre entre vos mains, vous le ferez jeter du haut du donjon en bas. Mettez donc le siége devant Carlisle, et puis après faites jurer à votre armée de ne pas quitter la place avant que vous n'ayez vu la cité livrée aux flammes, le principal rempart changé en un amas de décombres par vos pics d'acier, et Robert de Vaux lui-même pendu à un gibet. » Guillaume goûta cet avis ; il fit passer la nuit à ses troupes où elles se trouvaient ; et le lendemain, au point du jour, les trompettes donnèrent le signal du départ (1).

Arrivé sous les murs de Carlisle, Guillaume en fit le siége et pressa vivement la place. Cependant Richard de Lucy, grand justicier d'Angleterre, qui, avec Reginald, comte de Cornouaille et oncle du roi, venait d'assiéger et de prendre la ville de Leicester, ayant appris l'invasion et les horribles ravages des Écossais, se mit en marche en toute hâte vers le Nord, où le grand connétable Humphroy de Bohun opéra sa jonction avec lui. Guillaume, prévenu par un chanoine que

(1) Jordan Fantosme, v. 478-629.

Richard de Lucy était à peu de distance du camp, où il ne manquerait pas d'arriver avant minuit, voulait attendre sa venue et lui livrer bataille ; mais, mieux conseillé, il se décida à faire retraite sur Roxburgh, en Écosse, et l'armée anglaise ravagea le Lothian sans être inquiétée. Sur ces entrefaites, Richard fut informé par un de ses messagers que le comte de Leicester, à la tête d'une armée de Flamands, avait débarqué sur la côte est de l'Angleterre (1), où Hugues Bigot, baron puissant et rusé, l'avait reçu dans son château de Framlingham, fameux par ses treize tours et sa large enceinte (2). Justement alarmés de cette nouvelle, les deux chefs de l'armée anglaise, qui, avec l'aide des barons du Northumberland, venaient de réduire en cendres la ville de Berwick, s'empressèrent de proposer une trève au roi d'Écosse. Celui-ci, n'étant pas au fait de leurs motifs, l'accepta, et ils revinrent sur leurs pas. Pendant ce temps-là, les rebelles, commandés par le comte de Leicester, étaient arrivés jusque dans le comté de Suffolk, où Dunwich, ville célèbre et opulente située sur la côte, fut le premier objet de leurs attaques. Le comte Hugues Bigot eut beau exhorter les habitants à se rendre au comte Robert aux Blanches-Mains, celui-ci eut beau les menacer, avec serment, du dernier supplice s'ils ne se mettaient pas à sa discrétion, les bourgeois résistèrent aux invitations comme aux menaces, et se préparèrent à faire une vigoureuse défense. Transformés en vaillants chevaliers, tous ils combattaient, les uns tirant de l'arc, les autres lançant des pierres

(1) J. Fantosme dit en North-Wales. Voyez le v. 820 du Ms. de Durham. Quant au Ms. de Lincoln, il porte que ce débarquement eut lieu à Orewell, dans le comté de Suffolk. Enfin, Raoul de Dicet et Mathieu Paris disent que ce fut à Walton, dans le même comté. Voyez les *Scriptores X*, col. 573, et l'*Historia major*, éd. 1640, p. 128.

(2) L'Histoire de Framlingham a été écrite par Loder, et publiée, en 1798, en un volume in-4°.

sur les assaillants : elles leur étaient apportées sur les remparts par les jeunes filles et les femmes de la ville. A la vue d'une pareille défense, le comte de Leicester ne fut pas tenté de continuer le siége ; il s'en alla avec Hugues Bigot dans le comté de Norfolk, dont la capitale leur fut livrée par un traître, Lorrain de nation ; ils la pillèrent, et revinrent à leur camp chargés de dépouilles (1). C'est à ce moment que le comte Hugues Bigot, n'ayant plus besoin de l'armée des rebelles, signifia au comte de Leicester qu'il eût à la retirer sur ses propres terres et dans ses châteaux. Robert fit longtemps la sourde oreille, parce qu'il y avait pour lui le plus grand danger à traverser, pour retourner à Leicester, des pays ennemis, où l'on guettait, disait-on, son passage ; mais plein de confiance dans le nombre et dans la valeur de ses compagnons, qui se composaient d'environ quatre-vingts cavaliers d'élite et de quatre ou cinq mille braves fantassins ; rassuré d'ailleurs par les lettres du comte Hugues de Ferrières, qui lui mandait qu'il pouvait aller sans crainte par toute l'Angleterre, Robert se décida à se mettre en marche pour Leicester. Ce ne fut pas cependant sans avoir demandé conseil à ses chevaliers. Sa femme se chargea de répondre pour eux, et elle le fit dans le sens du comte de Ferrières. De leur côté, les étrangers que Robert avait amenés avec lui s'écrièrent d'une commune voix qu'ils n'étaient pas venus en Angleterre pour s'y reposer, mais bien pour ruiner le pouvoir de Henri II et pour avoir sa laine qu'ils convoitaient fort. « En effet, dit Fantosme, la plupart étaient des tisserands tout-à-fait étrangers au métier des armes ; ils étaient venus pour

(1) Nous avons suivi le récit de Fantosme ; quant à William de Newbury, il place le siége de Dunwich après le sac de Norwich. Voyez chapitre XXX, édition de Hearne, p. 206, 207.

Au sujet du pillage de cette dernière ville, voyez Gervais de Canterbury (Script. X, col. 1426).

piller, à la faveur de la guerre, car, sur la terre entière, il n'y a pas de pays plus plantureux que St-Edmond (1). »

C'est là qu'Humphroy de Bohun, avec les comtes de Cornouailles, d'Arundel et de Gloucester, l'attendait, à la tête d'une armée nombreuse, prêt à s'opposer à son passage. Robert ayant à ses côtés la comtesse sa femme, armée de toutes pièces, était déjà en vue des remparts de la ville, lorsque l'armée royale déboucha dans la campagne, précédée par la bannière de St-Edmond. Le comte reconnut alors toute son imprudence, et, vu l'impossibilité où il se trouvait de se replier sur la droite ou sur la gauche, il fit ranger ses troupes en bataille et attendit le combat. Gautier Fitz-Robert s'élança le premier sur les Flamands, dont il fit un grand carnage. Engagé par lui, le combat se termina presque aussitôt; car rien ne put résister au choc de la cavalerie royale dans la plaine, et aux coups de chevaliers tels que le comte d'Arundel, Roger Bigod, comte de Norfolk et maréchal d'Angleterre, Hugues de Cressi et Robert Fitz-Bernard.

La comtesse de Leicester, comme l'on pouvait s'y attendre, fut la première à prendre la fuite; mais elle n'alla pas loin, et tomba dans un fossé bourbeux où elle voulait se noyer. A cet instant, survint Simon de Vahull, qui la releva et lui adressa quelques paroles de consolation (2). Le comte,

(1) Jord. Fantosme, v. 646-1005; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 69).

Raoul Coggeshale dit aussi que le comte de Leicester et ses Flamands avaient dessein de piller le territoire et l'abbaye de Saint-Edmond. Voyez l'*Amplissima Collectio*, tome v, p. 809.

(2) Mathieu Paris, qui copie servilement Raoul de Dicet, rapporte ici une anecdote qui ne se trouve pas dans cet historien. La comtesse de Leicester aurait jeté de dépit, dans un ruisseau qui coulait près de là, une bague ornée d'une pierre d'un grand prix, ne voulant pas que ses ennemis tirassent un si grand profit de sa prise. V. l'*Historia major*, éd. de Londres, 1640, in-f°, p. 128.

Fantosme se borne à dire qu'elle laissa ses anneaux dans la vase, et que l'on ne les retrouva pas de son vivant. Voyez vers 1072.

voyant sa femme aux mains de l'ennemi et ses compagnons égorgés, changea de couleur, et ne tarda pas à tomber lui-même, ainsi que Hugues du Chastel et Simon de Vahull, entre les mains de Humphroy de Bohun et du comte d'Arundel. La presque totalité de la cavalerie des rebelles fut faite prisonnière; quant aux Flamands, les chevaliers de l'armée royale ne se donnaient que la peine de les abattre, et les paysans, que le bruit du combat avait attirés, se chargeaient de les tuer à coups de fourches ou de fléaux, et de les précipiter dans les fossés. Les prisonniers de marque furent envoyés au roi en Normandie; on attendit ses ordres, pour régler le sort des autres.

Henri II, comme on le voit, n'avait négligé pour sa défense aucun des moyens que la prudence humaine conseille; cependant, non content de tout cela, il eut aussi recours aux armes de l'Église. Il implora, de la manière la plus pressante, l'aide du pape Alexandre contre ses enfants rebelles; et, pour stimuler son zèle, il se reconnaissait son vassal et appelait l'Angleterre le patrimoine de St-Pierre (1). Cette démarche lui valut la médiation des légats, car le pape ne pouvait prendre une part plus active dans une affaire où Louis était intéressé. D'autres évêques écrivirent aussi des lettres au jeune roi et à Éléonore sa mère, pour tâcher de les amener à une réconciliation; mais leurs efforts furent sans succès (2).

Une trève conclue entre Henri II et Louis avait fait cesser la guerre sur le continent, et les armées ennemies étaient retirées dans leurs quartiers d'hiver; mais, en Angleterre, il n'en fut pas ainsi. Les hommes d'armes qui se trouvaient dans les châteaux du comte de Leicester, consternés de ce qui était arrivé à leur seigneur, se tinrent pendant quelque

(1) *Petri Blesensis epistola* CXXXVI, p. 209, 210 de l'édition citée plus haut.

(2) Le même, épîtres XXXIII (édition imprimée, p. 54, 55) et CLIV (ibidem, p. 240).

temps en repos; mais bientôt ils se réveillèrent de leur stupeur, et, comme s'ils eussent été animés du désir de venger le comte, ils ramassèrent une multitude de bandits, et se mirent à faire des incursions dans les comtés voisins. Sur ces entrefaites, David, frère du roi d'Écosse, ayant reçu de Guillaume l'investiture du comté de Lennox en Écosse, et de celui de Huntingdon en Angleterre, lui prêta serment de fidélité, et se rendit dans ce dernier pays, au mois de mai de l'an 1174, à la tête d'une suite nombreuse de gens armés. Les vassaux du comte de Leicester, pensant qu'ils agiraient avec plus de confiance s'ils étaient commandés par un homme d'un grand nom, choisirent David pour leur chef. Celui-ci accepta, et, à la tête de sa nouvelle armée, il ravagea toutes les villes environnantes, entre autres Nottingham et Northampton. Enhardis par son exemple, le comte de Ferrières et Roger de Mowbray jetèrent le masque dont ils s'étaient couverts pendant longtemps, et vinrent, après les fêtes de Pâques, grossir le nombre des rebelles. Pendant ce temps-là, le jeune roi ne cessait d'adresser des lettres secrètes aux nobles anglais qui paraissaient fidèles au parti de son père, soit pour les allécher par des promesses, soit pour les effrayer par des menaces, dans le but enfin de les amener à lui, d'une manière ou d'une autre : aussi dit-on qu'à cette époque il y avait peu de nobles en Angleterre dont la fidélité envers le roi ne chancelât. La plupart étaient décidés à se séparer de son parti, à moins que les circonstances ne vinssent à changer (1).

Si maintenant nous reportons nos regards sur le continent, nous verrons la guerre se préparer de nouveau contre Henri II. Le comte de Flandre, ne pensant déjà plus à la mort de son frère, et désireux d'obtenir le comté de Kent, dont le jeune roi lui avait donné l'investiture, rassemblait une flotte

(1) *Guill. Neubr.*, cap. XXXI (ed. Hearne, p. 208, 209).

pour faire une descente en Angleterre avec le jeune Henri. Le roi de France, ayant enrôlé de tous côtés et composé une armée nombreuse, se préparait, avec le concours des ducs de Bretagne et d'Aquitaine, à envahir la Normandie et les autres possessions françaises de Henri II. Dès qu'il eut connaissance de ces préparatifs, le vieux roi, craignant plus de laisser en péril son royaume que ses possessions au-delà de la Manche, passa promptement en Angleterre avec un peu de cavalerie et un corps de Brabançons, mais non pas sans avoir mis en état de défense ses fiefs situés sur le continent L'Angleterre le préoccupait davantage, parce qu'il savait bien que pendant son absence personne ne résisterait à celui qu'on attendait comme son successeur.

Cependant, après les fêtes de Pâques, époque à laquelle la trève avait expiré, Guillaume le Lion rentra en Angleterre avec une armée nombreuse d'Écossais et de mercenaires flamands à pied et à cheval, et se porta tout d'abord sur le château de Wark, que Roger d'Estuteville avait fait fortifier; mais il ne s'y arrêta pas longtemps. Il fit armer, la nuit, un très-grand nombre de chevaliers, qu'un baron anglais conduisit au château de Bamborough, ce qui plus tard lui fit grand tort (1). Les Écossais, entrés par surprise dans cette place, en égorgèrent les habitants endormis; puis, vers le matin, ils attaquèrent la ville de Beleford, et se répandirent ensuite par tout le pays : les uns accouraient dans les villes pour s'y livrer à la débauche; les autres se faisaient voleurs de moutons; d'autres enfin portaient partout l'incendie. On ne voyait dans la campagne que des paysans garrottés par des Flamands. Les femmes se réfugiaient dans des églises, sans avoir le temps de prendre leurs vêtements, et sans songer à sauver ce qu'elles possédaient; mais, au dire de Fantosme, quelque grande que fût la désolation, elle l'eût été

(1) Fantosme, p. 54, l. 1159.

bien davantage si les Écossais eussent été aussi impitoyables envers les habitants que le furent leurs alliés (1).

Quand l'armée de Guillaume fut lasse de ravager le pays, elle rentra dans ses quartiers à Berwick-sur-la-Tweed, chargée de butin, et poussant devant elle de nombreux troupeaux de bœufs, de chevaux, de vaches et de brebis. Le roi d'Écosse, après avoir pris l'avis de ses barons, conduisit son armée sous les murs de Wark, que défendait Roger d'Estuteville avec une garnison composée de plus de vingt chevaliers et de braves soldats, et il lui fit donner l'assaut un lundi matin; mais les Flamands, que Guillaume avait chargés de l'attaque, furent repoussés avec perte, après un combat long et acharné. A la vue de ce désastre, le monarque écossais, transporté de dépit, commanda à ses chevaliers de faire venir en toute hâte leur pierrière, afin qu'ils pussent briser la porte et s'emparer sans délai du pont-levis; mais, chose merveilleuse! la première pierre qui fut placée dans la machine, au lieu d'arriver aux assiégés auxquels elle était destinée, partit en arrière et frappa un des chevaliers de Guillaume, qui dut à ses armes et à son écu de ne pas être tué sur le coup. Cependant le roi d'Écosse fit amener l'autre pierrière, et songeait à livrer le château aux flammes; mais voyant son armée diminuer chaque jour sous les coups réunis de la guerre et de la maladie, il se décida à opérer sa retraite vers Roxburgh. En conséquence, les Écossais et leurs alliés levèrent leur camp et partirent en tumulte, après avoir mis le feu aux baraques qu'ils s'étaient construites. Roger d'Estuteville, plein de joie de ce départ, défendit à son monde de pousser contre les ennemis des cris injurieux; il les exhorta au contraire à louer Dieu, qui venait de garantir leur vie de la fureur du roi d'Écosse et de sa terrible armée. Au reste, il ne leur interdisait pas d'exprimer leur joie;

(1) Fantosme, p. 54, v. 1181.

et le château de Wark retentit bientôt, non pas de reproches et d'injures, mais de chansons amoureuses et de *rotruenges*, auxquelles se mêlaient des fanfares de cors et de trompettes. Roger d'Estuteville devait être en effet bien content : le roi d'Écosse, malgré tous ses efforts, ne lui avait tué personne, et pas un de ses chevaliers ni de ses sergents n'avait reçu la moindre blessure (1).

Sur ces entrefaites, Roger de Mowbray, ayant laissé en garde à ses deux fils aînés sa terre, ses châteaux et ses autres domaines, qu'ils étaient en état de défendre, se joignit au roi d'Écosse, dont il releva le courage. Ils passèrent la nuit à tenir conseil, et décidèrent que, le lendemain matin, ils se mettraient en route pour Carlisle afin d'en faire le siége. Arrivé devant les murs de la ville, Guillaume manda auprès de lui Roger de Mowbray, Adam de Port, qui était venu le trouver à la tête d'une suite nombreuse de chevaliers, et Walter de Berkeley ; il les chargea de sommer Robert de Vaux, gouverneur de Carlisle, de lui rendre la place incontinent, s'il ne voulait perdre la tête et causer la mort de ses enfants, de sa famille et de ses amis. Les nobles messagers se rendirent auprès de Robert de Vaux, qui, vêtu d'un haubert et appuyé contre un créneau, jouait avec une épée tranchante qu'il tenait à la main ; ils lui firent part de leur commission. Celui-ci leur répondit avec calme qu'il s'inquiétait peu de leurs menaces ; que Carlisle était défendu par une bonne et fidèle garnison, qui ne se rendrait pas tant qu'elle aurait des vivres. « Allez, ajouta-t-il, allez dire au roi d'Écosse, votre maître, que je ne lui prends ni ne lui prendrai jamais rien en fait de fiefs et d'héritages ; mais qu'il aille se plaindre au roi Henri de ce que je tiens par force contre lui le château et la tour de Carlisle, et si monseigneur le roi le trouve mauvais, qu'un messager sûr vienne me commander de sa

(1) Fantosme, p. 60, v. 1320.

part de rendre ce château sans réserve. S'il se refuse à cette démarche, faisons tous les deux un accord : donnez-moi assez de répit pour que je puisse passer la mer et dire au roi Henri, mon maître, de rendre à Guillaume ce qu'il réclame comme son fief, c'est-à-dire le château de Carlisle avec ses dépendances. Si j'en reçois l'ordre, le roi d'Écosse peut être sûr que j'y obtempérerai; autrement, je préfère mourir sur ces remparts que de rendre le château de mon seigneur. » Cette fière réponse fut rapportée à Guillaume, qui ne jugea pas à propos de pousser le siége plus avant. Il se porta sur le château d'Appleby, dont le connétable était le vieux Gospatric, fils de Horm, et qui n'avait aucune espèce de garnison : aussi ne tarda-t-il pas à capituler. Ce succès facile rendit du cœur au roi d'Écosse, et il continua sa route avec son ami et allié Roger de Mowbray, en exhalant force menaces contre Henri II. Ce baron s'était rendu auprès de Guillaume pour lui demander du secours contre Geoffroy, fils naturel de Henri et de Rosamonde de Clifford, évêque élu de Lincoln, qui, à la tête de ses vassaux et des habitants de l'Yorkshire restés fidèles au vieux roi, lui avait enlevé deux châteaux à main armée, et menaçait de lui en enlever un troisième, nommé Tresch. Avant de quitter Appleby, le roi d'Écosse y mit une garnison et trois connétables; puis il marcha sur Brough-under-Stanemore, qu'il trouva défendu par un grand nombre de chevaliers. Les Flamands et les hommes de la frontière l'investirent de toutes parts, et lui livrèrent un rude assaut. Le premier jour ils prirent le pont-levis, et les assiégés se réfugièrent dans la tour, où ils ne tinrent pas longtemps; car voyant qu'on avait mis le feu à leur retraite, et qu'ils étaient sur le point d'en être atteints, ils se rendirent, à l'exception d'un nouveau chevalier qui leur était arrivé le jour même. Celui-ci, resté seul dans la tour, s'empara de deux écus qu'il pendit aux créneaux; puis saisis-

sant trois épieux acérés, il les lança aux Écossais et en tua trois. Il prit ensuite des pieux aiguisés, et, les lançant de même sur les assaillants, il en renversa plusieurs sans vie. Pendant ce temps-là, il ne cessait de crier : « Vous allez tous être vaincus. » Mais bientôt le feu ayant dévoré le rempart qui le protégeait, c'est-à-dire ses deux écus, il put se rendre sans déshonneur (1).

La prise de Brough effraya tant soit peu Robert de Vaux ; il envoya le jour même un messager à Richard de Lucy pour lui apprendre le sort de ce château, celui du château d'Appleby, et lui exprimer la crainte d'une nouvelle attaque. Richard l'encouragea à faire une vigoureuse défense, et lui promit qu'il aurait des nouvelles du roi avant quinze jours de là : ce qui rendit à Robert de Vaux et joie et confiance (2).

Sans perdre un seul instant, Richard de Lucy écrivit au roi Henri des lettres, que Richard d'Ilchester, archidiacre de Poitiers, évêque élu de Winchester, voulut bien se charger de remettre en personne. Il trouva le roi d'Angleterre sur la frontière de la Normandie, venant de pacifier les provinces du Maine, de l'Anjou, de l'Aquitaine (3), et occupé à rechercher, avec ses amis et les gouverneurs de ses villes et châteaux, les meilleurs moyens de les défendre contre les attaques redoutables de l'ennemi. Henri s'empressa de demander des nouvelles de ses principaux barons. Quand il apprit la position critique de Robert de Vaux, et les affreux ravages des Écossais dans le Northumberland, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de verser des larmes. Il s'informa encore de ses barons de sa cité de Lon-

(1) Fantosme, p. 60, v. 1326 — p. 68, v. 1511.

(2) Fantosme, p. 68, v. 1512 — p. 70, v. 1529.

(3) *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 81, 82); *Rad. de Diceto* (Script. x, col. 575); *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 538); *Math. Paris* (éd. 1640, p. 129).

dres ; il apprit que Gilbert de Munfichet avait fortifié son château, et répandait le bruit qu'il avait fait alliance avec les Flamands. Alors le vieux roi donna congé à Richard d'Ilchester de retourner en Angleterre, l'assurant que, pour peu que Dieu lui accordât vie et santé, avant quinze jours on le verrait à Londres prêt à se venger de ses ennemis. Là-dessus, il fit assembler toutes ses troupes, ainsi que ses comtes et barons, et confia la ville de Rouen à leur bravoure et à leur loyauté. De retour en Angleterre, l'évêque donna des nouvelles du roi à Richard de Lucy, qui s'empressa de les communiquer à Robert de Vaux. Ce jour-là même, le roi d'Écosse revint devant Carlisle, et somma son gouverneur de lui remettre la ville et le château, s'il ne voulait les voir emporter de vive force. Le brave connétable demanda un délai, promettant de se rendre s'il ne recevait pas du secours; et Guillaume, persuadé qu'il n'en recevrait point, ne fit pas difficulté d'acquiescer à sa proposition (1). De Carlisle, l'armée écossaise se mit en marche vers Prudhoe, pour tâcher de surprendre cette place; mais Odinel de Humfranville l'avait mise depuis quelque temps en état : aussi fit-il bonne contenance quand Guillaume commença les préparatifs d'un siége. Odinel laissa à ses soldats le soin de leur propre défense; pour lui, il monta à cheval afin d'aller demander du secours, et il fit tant qu'il ramena avec lui quatre cents chevaliers armés. Le siége dura trois jours, pendant lesquels la garnison de Prudhoe fit des prodiges de valeur. Quelque acharnés que fussent et la défense et les efforts des assiégeants, toute la perte fut du côté de ces derniers; et, pour s'en venger, ils détruisirent les moissons, arrachèrent les jardins, et allèrent jusqu'à dépouiller les pommiers de leur écorce.

Guillaume, voyant qu'il ne gagnait rien au siége de

(1) Fantosme, p. 70, v. 1529 — p. 74, v. 1648.

Prudhoe, prit le parti de le lever, et il annonça à son conseil, puis à ses troupes, qu'il allait se porter sur Alnwick, sauf à revenir un peu plus tard sur Odinel, qui alors ne s'en tirerait pas à si bon marché que la première fois. Il ajouta qu'il laissait les Écossais ravager le pays voisin de la mer et renverser sans pitié tout ce qu'ils trouveraient debout, églises ou maisons, pendant que, de l'autre côté, les hommes du Galloway égorgeraient ceux qu'ils trouveraient sur les possessions d'Odinel; enfin, que ces deux corps d'armée, après avoir mis le pays à feu et à sang, viendraient renforcer les Français et les Flamands occupés au siége d'Alnwick. Ce fut un jeudi soir que le roi annonça cette résolution à ses troupes, et le vendredi matin la trompette se fit entendre pour donner le signal du départ. Pendant que les Flamands et les Français faisaient le siége d'Alnwick, les Écossais s'abandonnaient sans frein à tous les excès qui leur avaient valu jusqu'alors une si affreuse célébrité. Un jour, ils violèrent l'abbaye de St-Laurent à Warkworth, se livrèrent, sur la personne de trois prêtres, au dernier des outrages, et massacrèrent trois cents hommes (1).

Pendant ce temps-là, Odinel de Humfranville, à la tête des troupes qu'il avait rassemblées, se joignit à Guillaume d'Estuteville, à Randulph de Glanville, à Bernard de Baliol, à Guillaume de Vescy, et cette petite armée fut hébergée par l'archevêque d'York, qui l'augmenta encore de soixante de ses chevaliers. Quand la nuit fut venue, Odinel, qui les conduisait, vint à Newcastle-sur-la-Tyne ; là il apprit que le roi d'Écosse faisait le siége d'Alnwick avec peu de monde. Il

(1) Fantosme, p. 74, v. 1649 — p. 78, v. 1710. Relativement aux ravages exercés par les Écossais dans les comtés de Durham et de Northumberland, et à la frayeur qu'ils inspiraient à la population de cette partie de l'Angleterre, voyez *Reginaldi Libellus de admirandis Beati Cuthberti virtutibus*, cap. CXXVII, p. 272; cap. CXXVIII, p. 273; et cap. CXXIX, p. 275.

rassembla les autres barons pour arrêter un plan de conduite. Odinel ainsi que Bernard de Baliol étaient d'avis d'attaquer sans retard, pour profiter du moment où Guillaume n'avait pas ses Écossais avec lui; Randulph de Glanville proposa d'envoyer d'abord un espion pour savoir l'état de ses forces. Cependant Odinel et Roger Fitz-Richard firent armer leurs meilleures troupes, et, la nuit (1), les barons, pleins de résolution, se mirent en route, se dirigeant en bon ordre vers Alnwick. Ils s'avancèrent avec une rapidité merveilleuse; car, pesamment armés comme ils l'étaient, ils avaient fait vingt-quatre milles avant la cinquième heure, et ils étaient enveloppés d'un brouillard si épais qu'ils savaient à peine où ils allaient. Cette circonstance, pourtant si favorable, effraya les plus prudents, qui proposèrent de rebrousser chemin, afin d'éviter quelque malheur. A cet avis, Bernard de Baliol, baron d'un noble sang et d'un grand cœur, s'écria : « S'en aille qui voudra; quant à moi, dussé-je être abandonné de vous tous, je ne ferai point une retraite ignominieuse. » Les confédérés se remirent en route, et bientôt le brouillard s'étant dissipé, ils virent devant eux le château d'Alnwick : ce qui leur fit grand plaisir, car ils pensaient y trouver un asile dans le cas où ils seraient poursuivis par l'ennemi (2).

Cependant, dès le point du jour, le roi d'Écosse s'était couvert la tête de son casque; ses cinq cents chevaliers s'étaient armés à son exemple, et tous exprimaient la persuasion où ils étaient que personne ne viendrait leur disputer la possession du Northumberland. A cette assurance Guillaume répondit : « Il nous faut attendre notre armée; quand

(1) Nous suivons ici la version de Fantosme (p. 80, l. 1751). Quant à Guillaume de Newbury, il dit qu'ils se reposèrent la nuit et ne partirent que le matin : *Nocturna requie paulisper recreati, summo mane progressi sunt*, etc. Édit. Hearne, p. 213, cap. XXXIII.

(2) J. Fantosme, p. 78, v. 1711 — p. 80, v. 1751; Guill. Neubrig., cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 212-214).

elle sera venue, nous attaquerons vigoureusement le château. Maintenant, seigneurs, comme la chaleur est grande, dînons.» Plein de sécurité, il se trouvait en ce moment au milieu de la campagne avec une escorte d'environ soixante cavaliers. Le reste de son armée, ainsi qu'une partie de sa cavalerie, s'était répandu çà et là dans la campagne pour y faire du butin. Le roi s'arrêta devant le château; il ôta son heaume, et se mit à faire honneur au repas que ses serviteurs lui avaient apporté. Pendant ce temps-là les barons entrèrent dans un taillis, où ils trouvèrent leur espion qui leur rendit compte de tout. Aussitôt Randulph de Glanville donna l'ordre de monter à cheval, ce qui fut fait avec empressement. Guillaume, les voyant approcher, n'y fit pas grande attention; car il pensait que c'était un gros de ses propres soldats qui revenaient de la maraude. Mais bientôt son erreur se dissipa à la vue des bannières anglaises et aux cris d'armes des confédérés; il reconnut qu'il était tombé dans une embuscade. Il ne perdit pourtant pas son sang-froid; il se fit armer en toute hâte, monta à cheval, et s'adressant au petit nombre de gens d'armes qui l'entouraient : « Nous allons voir, s'écria-t-il fièrement, qui se conduira en chevalier. » A peine avait-il parlé, qu'il s'élançait sur les troupes des barons, et faisait mordre la poussière au premier qu'il frappait. La lutte fut des plus acharnées, et Guillaume eût sans doute réussi à se dégager, si un soldat, pénétrant jusqu'auprès de lui, ne lui eût tué son cheval d'un coup de lance. Le roi tomba par terre sous son dextrier, et resta là sans pouvoir faire le moindre mouvement, jusqu'à ce qu'il en fut tiré par Randulph de Glanville, auquel il se rendit. La plupart de ceux qui formaient la suite du roi eurent le même sort; ceux même qui eussent pu s'y soustraire par la fuite ne voulurent point y avoir recours, et se remirent volontairement aux mains de l'ennemi. Il y eut plus : des nobles qui ne se trouvaient pas alors avec

le roi, mais étaient à quelque distance, apprenant ce qui venait de se passer, arrivèrent en toute hâte, et se livrèrent pour ainsi dire au vainqueur, afin de partager le malheur de leur maître. Roger de Mowbray et Adam de Port, qui pour lors se trouvaient là, s'échappèrent, et se réfugièrent en Écosse. Quant aux Flamands de l'armée de Guillaume, comme c'était surtout à eux qu'en voulaient les barons anglais, il ne leur fut fait aucun quartier (1).

Aussitôt que Randulph de Glanville vit le roi d'Écosse entre ses mains, il se dépouilla de ses armes, et fit monter son prisonnier sur un palefroi; puis il rentra le soir à Newcastle, d'où il était parti le matin. Guillaume passa la nuit dans cette ville, et le lendemain il fut transféré à Richmond, où il attendit, dans une étroite prison, un moment opportun pour être envoyé à Henri II.

Cependant, non contents de la capture qu'ils venaient de faire, les autres barons anglais restèrent à combattre, et tous se distinguèrent plus ou moins dans cette journée. Parmi les seigneurs de la suite de Guillaume, il en est à qui leur valeur a mérité une mention de la part d'un écrivain, témoin oculaire du combat. L'un d'eux, Alain de Lancelles, se défendit longtemps sur son cheval de bataille; il était très-vieux, d'une taille fort élevée, et n'avait pas combattu depuis trente ans; mais, ajoute Fantosme, auquel nous empruntons ces détails, c'était un brave et sage chevalier; et si le roi eût suivi ses conseils, son affaire en eût été mieux. Sir Alain fut fait prisonnier, et retenu jusqu'à ce qu'il donnât une forte rançon; car il était fort riche. Un autre, Guillaume de Mortimer, portait le ravage dans les rangs des barons, comme l'eût fait un sanglier en furie; il frappait de grands coups, il en recevait sans les compter; mais bientôt il se trouva face à face

(1) J. Fantosme, p. 80, v. 1752 — p. 82, l. 1822; *Will. Neubrig.*, cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 214-215).

avec Sir Bernard de Baliol, qui le fit rouler, lui et son dextrier, dans la poussière ; il ne se releva que pour se rendre à son vainqueur. Raoul le Roux et Richard Maluvel méritent également d'être cités. Le premier combattit vaillamment jusqu'à ce qu'enfin, assailli par plus de cent adversaires à la fois, il fut obligé de se rendre ; le second se fit remarquer dans la mêlée à la tête de treize compagnons d'armes, qui à eux tous faisaient moins de carnage que lui ; mais, frappé au milieu du corps, il ne tarda pas à tomber de cheval, et une foule d'ennemis se précipitèrent sur lui, en lui criant de se rendre : ce qu'il dut faire, quelque douleur qu'il en ressentît. Le nombre de ceux qui tombèrent aux mains des Anglais dans cette rencontre fut considérable ; Guillaume de Vesci en eut à sa part près de cent ; le reste fut distribué entre Bernard de Baliol, Gautier de Bolbec, Odinel de Humfranville, et les autres barons (1). Ce combat, si important par ses résultats, eut lieu un samedi, le trois des ides de juillet (13 juillet), l'an 1174 ; et bientôt la nouvelle s'en étant répandue au loin, fut accueillie avec allégresse dans tous les comtés, et saluée par les joyeuses volées de toutes les cloches de l'Angleterre (2).

Heureusement pour le roi Henri, quand il reçut l'avertissement de Richard d'Ilchester, sa flotte se trouvait à l'ancre à Barfleur, prête à partir au premier signal. Henri n'avait pas un moment à perdre ; car le comte de Flandres et le jeune roi étaient alors à Gravelines, n'attendant qu'un vent favorable pour faire une descente en Angleterre avec toutes leurs forces. Il prit avec lui Éléonore sa femme, Marguerite, femme de son fils, ses deux petits-enfants, les plus notables de ses prisonniers ; et le 8 des ides de juillet (lundi 8 juillet), de bon matin, il mit à la voile. A peine les navires avaient-ils

(1) Fantosme, p. 82, v. 1830—p. 86, v. 1898.
(2) *Will. Neubr.*, cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 215).

quitté le rivage et déployé leurs voiles, que la mer commença à s'enfler, et que le vent s'élevant et tombant tour à tour, inspira des craintes aux matelots. Le roi vit de l'inquiétude sur leurs visages; il reconnut que, si le navire marchait avec le vent en poupe, et prenait sa course droit vers l'Angleterre, les bourrasques devenaient en même temps plus fréquentes et plus intenses. Alors, levant les yeux au ciel, il dit en présence de tout le monde : « Si mes desseins tendent à ramener la paix au milieu du clergé et du peuple, si le Roi des cieux a décidé que mon arrivée la rétablirait, puisse sa miséricorde me conduire au port! Si, au contraire, il a détourné sa face de mon royaume, et qu'il ait résolu de le visiter dans sa colère, alors qu'il ne me soit jamais donné de toucher le rivage! » Les assistants purent croire que Dieu avait exaucé sa prière, car le même soir il aborda à Southampton (1).

A peine arrivé, le premier soin de Henri fut de se rendre, sans perdre de temps, au tombeau de Thomas Becket. Le lendemain donc, qui était un mardi, il laissa les deux reines et les comtes continuer leur route avec ses braves mercenaires; pour lui, il monta sur son cheval, et, accompagné d'une suite peu nombreuse, il prit le chemin de Canterbury. Ce ne fut que le vendredi matin qu'il put apercevoir la tour de l'église du Christ. Il s'arrêta à l'église de St-Dunstan, qui est située à une grande distance hors de la ville. Là il descendit de cheval, se dépouilla de ses vêtements, les échangea contre un habit de laine grossière, et, dans un recueillement silencieux, il franchit un espace de trois milles (2) parmi des flots de peuple qui se pressaient sur ses pas. Arrivé dans la cathédrale, il se dirigea vers le tombeau du martyr, et se prosterna

(1) *Rad. de Diceto* (ap. Twysden, col. 576).

(2) *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 539).

Nous aimons à croire que le lecteur nous saura gré de lui donner ici les détails circonstanciés que l'on trouve sur le pèlerinage de Henri II au tombeau

devant lui. Pendant que, les bras étendus, il était en prière, Gilbert Foliot, évêque de Londres, harangua la multitude assemblée, lui déclarant avec serment, de la part de Henri, que ce monarque n'avait ni ordonné, ni voulu, ni machiné

de saint Thomas de Canterbury, dans la vie de ce prélat par Guernes de Pont-Sainte-Maxence :

Juste Cantorbire unt leprus un hospital,
Mult i ad malades degez e plain de mal ;
Près une liwe i ad del mustier principal,
Là ù li cors sainz gist del mire espirital,
Qui maint dolent ad mis en joie e en estal.

Dunc descendi li reis à iluec Herebaldun,
E entra el mustier e ad fait s'oreisun ;
De trestuz ses mesfaiz ad requis Deu pardun.
Pur amur saint Thomas ad otrié en dun
Vint marchies de rente à la poure meson.

E à un hospital bien dous liwes de là,
A herberchier les poures, li reis ne s'ublia ;
Kar de rente à cel liu par an cent sols dona.
Benéi seit de Deu ki al liu le turna*,
E altrement qu'il n'est qui l'amendera !

Tresqu'à Saint-Dunstan tut à pié s'en ala,
A la premiere iglise qu'en la vile trova ;
Od les prelaz ki i furent el mustier s'en entra,
E par confessiun sun espirit munda,
E suffri discipline e sa char chastia.

Dunc ad fait le priur tresqu'al covent aler,
Prelad lui que fesist les seignurs asembler ;
E quanqu'il voldreient entr'aus eswarder
Qu'il déust al martir faire e amender,
Volentiers e de gré le voldreit graanter.

Dunc se fist erramment tut nuz piez deschalcier ;
E, nuz piez e en langes, pur sa char castier,
En une chape à pluie qu'il soleit chevalchier,
Tut contremund la vile ala par le perrier :
A Deu se volt par grief penitence amaisier.

(*Leben des h. Thomas von Canterbury, Altfranzœsisch, herausgeben von Immanuel Bekker.* Berlin, in der Nicolaischen Buchhandlung. 1838, in-8°, p. 161, v. 11 — p. 162, v. 10.)

la mort de l'archevêque ; mais que, comme ses meurtriers s'étaient autorisés, pour commettre leur crime, de quelques paroles inconsidérées du roi, celui-ci demandait l'absolution aux évêques qui se trouvaient présents. Alors Henri fut frappé de verges par tous les prélats, abbés, et moines de l'église du Christ, qui assistaient à la cérémonie; il reçut de chacun trois ou même cinq coups. Non content de cette pénitence, il resta en prières auprès du tombeau du martyr pendant tout le jour et toute la nuit, sans boire ni manger, ni sortir pour satisfaire aux besoins de la nature, sans vouloir même souffrir que l'on plaçât un tapis sous ses genoux. Après l'office de Laudes, vers le matin, il se leva, visita les autels de l'église haute et les corps des saints qui y étaient enterrés ; ensuite il redescendit dans la crypte auprès du tombeau de Thomas Becket. Aux premières lueurs de l'aube, il demanda que l'on dît la messe, et il l'entendit. Puis il reprit ses habits, but un peu d'eau du puits du martyr, en remplit un flacon qu'il suspendit à son cou (1), et quitta Canterbury, plein de joie,

(1) « Sancta denique martyris aqua potatus, et ampulla insignitus, » etc. *Gervas. Dorob.*

Pluisur rei le requierent (*saint Thomas*) en dreit pelerinage,
Li prince, li barun, li duc od lur barnage,
Genz de divers pais, de mult divers language,
Prelat, moine reclus e maint en poünage ;
E ampolles reportent en seigne del veage.

Mais de Jerusalem est la palme aportée,
E de Rochemadur Marie en plum getée,
De Saint-Jame l'escale qui en plum est muée.
Or ad Deus saint Thomas cel ampole donée,
Qui est par tut le mund cherie e honurée.

En semblance de vin e d'ewe fait user
Deus sun sanc par le mund pur les anemes salver ;
En ewe e en ampoles fait par le mund porter
Le sanc de saint Thomas, pur li plus honurer :
En santé e el signe i fait l'onur dubler.

(*Leben des h. Thomas von Canterbury*, p. 160, v. 11.

après avoir offert de riches présents au tombeau de saint Thomas : il venait de constituer une rente annuelle de quarante livres pour entretenir des cierges à perpétuité autour des dépouilles mortelles du saint (1).

De Canterbury Henri se rendit à Londres, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Tous les bourgeois étaient sortis de la ville pour aller à sa rencontre, revêtus

(1) *Will. Neubr.*, cap. XXXIV (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 116, B); *Gervas. Dorob.* (apud Twysden, col. 1427; D. Bouquet, XIII, 138, C); *Bened. Petrob.* (Rec. des Hist. des Gaules, XIII, 159, A); *Rob. de Monte* (ibid., p. 318, D); *Epistolæ et Vita divi Thomæ*... opera et studio F. Christiani Lupi. Bruxellis, 1682, in-4°, pars prima, cap. V et VI, p. 150, 151, etc.

Encontre les reis solt-um faire glas soner,
E la processiun encontre els asembler
E dedenz le mustier à grant honur mener;
Mais tut cel honur dunc fist li reis ester:
Ne volt pas cumme reis, mais cum mendifs, entrer.

Humblement vint à l'uis, iloec s'agenoilla,
En plur e en lermes granment i demura;
En l'iglise est entrez, al martirie en ala,
Dist-i *Confiteor*, e le marbre baisa;
Dunc ala à la tumbe, al martyr s'acorda.

Quant il out lungement esté en oreisun
E jut grant piece en lermes e en afflictiun,
En quer contrit, del tut en grant devotiun,
Li evesques de Lundres i a fait sun sermun;
Pur le rei e pur lui dist sa confessiun.

. . . . . .

Li reis Henris idunc de tant s'umiliad
Que par s'umilité en plur tuz les turnad.
Veant els, il méisme sa chape desfublad;
En une des fenestres de la tumbe musçad
Le chief e les espaules, le dos abandunad.

Mais il ne voleit pas la cote verte oster;
Kar jo quid bien pur veir, e si l' puis afermer,
Qu'il out desuz la haire qu'il ne volt pas mustrer
Dunc se fist as prelaz primes discipliner;
Tendrement véissiez les plusurs plurer.

de leurs habits de fête, et montés sur des palefrois. Sir Henri le Blunt fut le premier qui s'avança pour donner l'accolade à son maître; et après lui, un si grand nombre de barons fidèles jouirent de la même faveur, que vous eussiez pu, dit Fantosme, marcher pendant ce temps-là l'espace d'une lieue. Le roi d'Angleterre remercia ses serviteurs des preuves de loyauté qu'ils lui avaient données, et à leur tour ceux-ci le compli-

Li evesques de Lundres tint el puing le balai,
Reguarda le cors saint e reguarda le rei :
« Saint Thomas, veir martyr, fist idunc, oez mei.
Se de Deu ies si bien cum l'um dit e je l' crei,
De cest pecheur aiez merci que jo ci vei. »
. . . . . .

A saint Thomas dona li reis en acordance
Bien quarante livres de rente à remanance,
E à sa fiertre faire or pesé en balance.
. . . . . .

Quant li reis Henris fu batuz e castiez,
Par satisfactiun à Deu reconciliez,
E ot fait s'oreisun, dunc se dresça en piez;
Juste un pilier s'asist à la terre, entaiez;
N'i fu suz lui tapiz n'oreillier culchiez.

En salmes e oreisuns tute la nuit veilla,
As hummes saint Thomas sun coruz pardona;
La surur saint Thomas merci quist e cria,
E en adrescement un molin li dona.
Bien valt dis mars par an la rente qu'ele en a.

Tute la nuit entiere en oreisuns veilla,
Ne pur necessité del cors ne se leva,
Tresque après matines : idunches se dresça
E par tuz les alters aorer s'en ala.
Al martyr vint jéun, n'i but ne n'i manga.

En la puinte del jur fist la messe chanter,
Trestuz enboez de tai se fist heser,
Ainc pur nului ne volt faire ses piez laver.
Se [De?] plus repentant prince ne puet nuls cunter;
Mais al martyr requerre dut-il trop demurer.

(*Leben des h. Thomas*, p. 162, v. 11 et suiv.)

mentèrent comme leur seigneur légitime : « Sire, dit Gervais Suplest, vous n'avez point à nous remercier. A Dieu ne plaise que personne puisse jamais donner le nom de traîtres aux habitants de Londres ! Ils ne commettraient pas une trahison, dût-on leur couper les membres. » — « Certes, répondit le roi, ils peuvent s'en vanter : aussi bien le leur revaudrai-je, s'ils ont besoin de moi. » Et conversant de la sorte, Henri s'avança toujours escorté jusqu'à Westminster (1).

Les habitants de Londres manifestèrent la joie que leur causait son arrivée, et lui rendirent de grands honneurs. Cependant la pensée des ravages exercés par le roi d'Écosse et Roger de Mowbray tenait son esprit dans la préoccupation et la tristesse ; il s'était retiré dans sa chambre pour s'y livrer à de sombres réflexions, et là, appuyé sur son coude, tandis qu'un valet lui grattait doucement les pieds, il s'était endormi d'un léger sommeil. Autour de lui on n'entendait aucun bruit; personne n'eût osé ouvrir la bouche, lorsqu'un messager se présenta à la porte, haletant et rendu de fatigue ; il appela à voix basse, et parla au chambellan : « Ami, lui dit-il, venez plus près de moi; Sir Randulph de Glanville m'envoie ici pour parler au roi de choses très-importantes. » — « Revenez demain matin, » dit le chambellan. « Par ma foi, reprit le messager, je veux lui parler tout de suite : mon maître est accablé de douleur; laissez-moi entrer, bon chambellan. » — « Je n'oserais le faire, répondit cet officier. Le roi est endormi; il faut vous retirer. » Pendant ce colloque, Henri s'était réveillé ; il entendit crier à la porte : « Ouvrez ! ouvrez ! » et demanda ce que c'était. « Sire, dit le chambellan, vous allez le savoir : c'est un messager venant du Nord. Vous le connaissez très-bien ; il appartient à Randulph de Glanville, et s'appelle Brien. » — « Par ma foi, dit le roi, je suis très-inquiet. Randulph a sans doute besoin de secours : laissez entrer

(1) J. Fantosme, p. 88, v. 1921-1947.

ceans son messager. » Brien entra et salua le roi, qui s'empressa de le questionner : « Messager, dit-il, quelles nouvelles apportes-tu ? Le roi d'Écosse est-il entré dans Richmond ? Newcastle-sur-la-Tyne est-il tombé entre ses mains? Odinel de Humfranville est-il pris ou chassé de son fief? et tous mes barons sont-ils dépouillés de leurs terres ? Messager, par ta foi, dis-moi la vérité. Ils ont été mal inspirés de me servir, s'ils ne sont pas bientôt vengés. »—« Sire, dit Brien, prêtez-moi un peu d'attention. Vos barons du Nord sont tous des braves. Mon maître vous présente par moi ses salutations amicales ; et ma maîtresse, que vous connaissez bien, renchérit encore sur ses compliments. Je vous mande de sa part de ne pas vous déranger, car le roi d'Écosse et tous ses barons sont prisonniers entre ses mains. » — « Dis-tu la vérité? » s'écria Henri avec autant de joie que de surprise. — « Oui, sire, et vous l'apprendrez demain matin par deux messagers particuliers que vous envoie l'archevêque d'York ; mais moi, qui savais les nouvelles, je suis parti le premier. Voici quatre jours que je n'ai guère dormi, ni bu ni mangé : aussi ai-je grand'faim. Si tel est votre bon plaisir, donnez-moi pour cela une récompense. » — « Sois tranquille, répondit le roi ; si tu m'as dit vrai, tu seras riche. Mais le roi d'Écosse est-il pris? ne va pas me tromper. » — « Oui, sire, répliqua Brien ; que je sois mis en croix, pendu par le cou ou livré au bûcher, si demain, avant midi, mes paroles ne se confirment pas. » A cette nouvelle assurance, Henri remercia avec effusion Dieu, saint Thomas le martyr, et tous les saints du paradis; il congédia le messager, et fit abondamment pourvoir à tous ses besoins. Sa joie était si vive que, ne pouvant dormir, il alla éveiller tous ses chevaliers pour leur faire part de la nouvelle (1).

(1) J. Fantosme, p. 88, v. 1948 — p. 92, v. 2029 ; *Guill. Neubrig.*, cap. XXXV (ed. Hearne, p. 218, 219).

Le lendemain, ainsi que Brien l'avait annoncé, les messagers de l'archevêque d'York arrivèrent. Alors, sans tarder davantage, Henri prit un petit bâton et le tendit à Brien en signe d'investiture, lui donnant généreusement dix *livrées* de sa terre pour le payer de sa peine. Délivré de ce soin, il envoya sommer David, frère du roi d'Écosse, qui s'était renfermé dans Leicester, de remettre cette place forte entre ses mains, et de venir lui-même se livrer à merci. Tout cela se fit dans l'espace de huit jours; et, grâce à l'activité et au sang-froid du roi d'Angleterre, joints à un concours heureux de circonstances inespérées, la révolte, qui avait mis en péril le trône de Henri II et l'intégrité de la monarchie anglaise, fut victorieusement étouffée sur tous les points. En ce moment, Henri apprit que la ville de Rouen était assiégée par les forces combinées du roi de France et du comte de Flandre : comme il était un de ces hommes qui pensent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, il se prépara à passer la mer sans retard et se rendit à Southampton, emmenant David avec lui; mais auparavant il fit mander par Brien à Randulph de Glanville qu'il eût à lui amener promptement le roi d'Écosse au port où il allait s'embarquer. Randulph obéit: suivi de son illustre prisonnier, il se rendit en toute hâte à Southampton; mais le roi n'y était déjà plus : il avait profité d'un vent favorable pour passer en Normandie, où bientôt son fidèle serviteur le rejoignit avec Guillaume le Lion (1).

« Le roi est venu à Rouen aux premiers rayons de l'aube. Avant la tombée de la nuit, la paix était rétablie; et le roi va en France avec la grande armée qu'il a rassemblée. Il s'en est allé en France, maintenant la guerre est finie. » Telles sont les paroles par lesquelles Fantosme termine sa chronique

(1) J. Fantosme, p. 92, v. 2030 — p. 94, v. 2067. *Guill. Neubrig.* (ed. Hearne, p. 219-225).

rimée, cette chronique dont nous avons essayé de faire apprécier l'importance, en comparant continuellement avec les récits des chroniqueurs déjà connus, les renseignements qu'elle nous fournit sur l'époque la plus intéressante peut-être du règne de Henri II.

FRANCISQUE MICHEL.

ÉDOUARD III ET LES AUDOMAROIS.

« Quel autre doit régner sur la France ? — Un Français. »

La Convention nationale avait ordonné la destruction de tous les documents propres à rappeler la domination des Anglais en France; mais il en fut de ce décret comme de ceux relatifs aux cartulaires des abbayes et aux manuscrits des bibliothèques publiques: on détruisit beaucoup, il est vrai, mais on ne pouvait détruire la redoutable histoire, qui plane éternellement au dessus des rois et des nations. L'histoire nous a donc laissé de nombreux monuments du séjour et des projets des Anglais en France, pendant la domination des Plantagenets et des Tudors, surtout lors des débats sanglants d'Édouard III avec Philippe de Valois, et des querelles interminables de leurs descendants.

Il est à remarquer que les unions entre les souverains d'Albion et les filles de France (1) ne leur furent jamais favorables, et que bien rarement les princesses d'Angleterre, amenées par l'hyménée dans le palais de nos rois, y apportèrent la paix et la félicité (2). Isabelle, fille de Philippe le

(1) Éléonore d'Aquitaine se remaria avec Henri II. — Henri, fils de ce prince, épousa Marguerite, fille de Louis VII, et Blanche, petite-fille de cette Éléonore si funeste à la France, devint la femme de Louis VIII, qui porta la couronne d'Angleterre, et mère de saint Louis. — Marguerite, fille de Philippe III, se maria avec Édouard Ier.

(2) Odgine, fille d'Alfred, épousa Charles le Simple. — Marguerite d'Écosse, Louis XI. — Marie, sœur de Henri VIII, Louis XII. — Marie Stuart, François II. — Henriette, fille de Charles Ier, le frère de Louis XIV.

Bel, avait épousé Edouard II, roi d'Angleterre (1). Cette *louve de France* « une des plus belles dames du monde, » d'après Froissart, escortée de la mort et de la ruine, apporta pour dot la guerre séculaire.

A la mort du petit Jean, fils posthume de Louis X, le comte de Valois avait voulu qu'on examinât les droits de Jeanne, fille aînée de ce roi. Singulier retour ! au décès de Charles IV, qui ne laissa aussi qu'une fille, les droits de Philippe VI, son fils, furent également contestés.

Edouard III réclama alors la France comme son héritage, en qualité d'héritier mâle de Philippe le Bel par sa fille Isabelle, rappelant l'exemple de Louis VIII, dont la femme descendait de Henri II; et l'union des deux royaumes devint un de ses rêves favoris, comme l'avait été celle de l'Écosse. Tout-à-coup, il prit les couleurs françaises, accepta les offres de quelques traîtres fameux, et se disposa à récupérer toutes les conquêtes de Henri II, et à se faire sacrer à Rheims. Ayant été forcé de rendre hommage à son rival, au *roi trouvé*, pour les provinces qu'il possédait dans le midi de la France, il ne pouvait oublier cette humiliation, et sa haine était implacable. Mais dans ce siècle, l'expression de *bon Français* fut justifiée par des démonstrations éclatantes; et l'étranger, puissant et vainqueur d'abord, ne put jamais gagner la confiance et l'affection de nos ancêtres.

En 1319, le magistrat de St-Omer avait publié un règlement par lequel il était permis aux Anglais de s'établir, *comme par le passé*, en cette ville, et leur avait accordé divers droits. Ils pouvaient y tenir congrégation, y apporter et

(1) Catherine, fille de Charles VI, épousa Henri V, et Marguerite d'Anjou, Henri VI. — Auparavant, Isabelle, autre fille de Charles VI, s'était mariée avec Richard II. Rien n'a été plus tragique que la fin des époux des deux Isabelle. Madeleine, fille de François Ier, fut la femme de Jacques V, roi d'Écosse.

vendre leurs marchandises. — En 1328, Philippe VI accorda aux Audomarois une charte confirmative de celles qu'ils avaient obtenues les siècles précédents, la même qui fut ensuite soumise à l'acceptation de Louis XIV, lors de la capitulation de la cité.

Le célèbre Robert, dont l'éloquence contribua à entraîner les suffrages des barons français en faveur du roi son beau-frère, à une époque où la représentation et le droit de primogéniture n'était pas encore bien établi, et qui, après avoir combattu vaillamment à Cassel, avait été témoin à Amiens de la déférence rendue au légitime souverain par l'orgueilleux vassal, embrassa vivement les intérêts de celui-ci, lorsqu'il eut perdu de son côté tout espoir à la possession du comté d'Artois. — Edouard III le chargea de sa vengeance.

La lettre de ce monarque aux Audomarois, datée de Gand le 8 février 1340, est une des pièces les plus curieuses de nos archives. — Les rois d'Angleterre avaient toujours eu en grande estime la ville de St-Omer. — Le magistrat envoya cette lettre à Philippe de Valois, en l'assurant de la fidélité des bourgeois. — Les deux rivaux couronnés se trouvèrent alors dans l'Artois, l'un pour châtier, l'autre pour secourir et récompenser. — Un cartel fut en vain proposé. — Le fougueux Robert éprouva une défaite devant St-Omer, et Philippe ne tarda pas à accorder de nouveaux priviléges aux Audomarois.

Après Crécy, les Anglais désolèrent toute la contrée. — L'héroïsme des bourgeois de Calais est connu du monde entier, et jamais, pour l'honneur français, on ne peut le révoquer en doute. — Saint-Omer fut mis aussitôt en état respectable de défense. Geoffroi de Charni y exerçait une autorité illimitée ; et les partisans d'Édouard virent là échouer tous leurs efforts. Ils allèrent ensuite de dépit saccager Thérouanne.

Le roi Jean, à son avènement, s'empressa de mettre, autant que possible, tout le pays d'Artois à l'abri des chevauchées des Anglais « passant, repassant pour revenir et s'en aller encore, tour à tour vainqueurs ou vaincus, suivant la fortune des combats..... »

Edouard III, en octobre 1355, traversa, comme un orage, le territoire de Thérouanne; il avait marché vers St-Omer, poursuivant son nouveau rival, ravageant tout sur sa route, et dédaignant à son tour le cartel du fils de son ancien compétiteur. Possédant Calais, cette importante clef de la France, il pouvait impunément braver les représailles de ses adversaires. — En 1359, l'Artois fut encore désolé par les Anglais, et nous sentîmes « l'abomination de la conquête. » Oh! certes, « c'est bien pour nous que le XIVe siècle a été rempli par les guerres contre les Flamands et les longs et funestes démêlés avec l'Angleterre! » — En septembre de cette année, le régent prescrivit les mesures nécessaires contre les Anglais pour la sûreté de la place de St-Omer, le rempart de l'Artois, et autorisa même au besoin d'abattre les églises des dominicains, des frères mineurs et des chartreux.

Par lettres d'Édouard III, du 6 novembre 1363, la chartreuse de St-Omer fut rétablie dans la jouissance de ses propriétés du Calaisis. — En 1369, le nombre des prisonniers anglais était grand à St-Omer; une ordonnance du magistrat, du 15 janvier, leur défendit de courir dans les rues, et accorda le tiers de leur rançon à ceux qui les trouveraient en contravention. Vers la Noël de cette année, ils cherchèrent à surprendre le château de St-Omer, mais ils furent repoussés par la valeur des citoyens.

Edouard III somma plusieurs fois les Audomarois de remplacer les otages du roi Jean, évadés ou décédés. Il combla de bienfaits Denis de Morbecque, de St-Omer, et Enguerrand de Beaulaincourt, qui s'étaient emparés de ce prince à Poitiers.

Le duc de Lancastre et Robert Canolle poussèrent à cette époque leurs invasions jusqu'aux murs de Thérouanne, que les Flamands avaient espéré tenir des Anglais au traité de Gand, en 1340.

En 1370, un détachement d'Audomarois, contre le gré du magistrat et du gouverneur, étant sorti de la ville pour combattre les Anglais, 28 d'entre eux furent tués, 500 et plus faits prisonniers, et le reste dispersé; il en coûta 40,000 liv. pour la rançon des captifs. — Le magistrat permit alors au seigneur de Watten de faire mettre des étaques en sa rivière, afin d'empêcher les Anglais et leurs adhérents de passer pour faire des courses et endommager le pays.

Edouard III n'était plus alors ce terrible Plantagenet qui, à Brétigny, avait pu se dire presque le maître de la France; il avait renoncé au beau délire de se croire souverain de cette riche contrée, et avait aboli, même dans ses états, l'usage du français dans les actes publics. Nos pères avaient pris la noble résolution de se condamner, s'il le fallait, à deux siècles de guerre, plutôt « que de se laisser gouverner par un étranger, » et le formidable cri de Duguesclin répandait à son tour l'épouvante parmi nos ennemis.

Trois siècles après, comme on sait, Charles-Quint et Henri VIII rêvèrent encore, à l'aide du connétable de Bourbon, le partage de la France; mais, malgré de grands revers éprouvés par des causes justes, jamais les succès de la trahison n'y ont été de longue durée, et le bon droit a presque toujours fini par y prévaloir.

H. PIERS (*de St-Omer*).

COURAGEUSE RÉSOLUTION

DU

CAPITAINE GARNIER.

Les dernières guerres de la France avec l'Angleterre, on ne le sait que trop, furent désastreuses pour notre marine : nos côtes étaient en quelque sorte bloquées, la mer nous était interdite; il partait rarement un navire de nos ports qu'il ne fût chassé à sa sortie des jetées, capturé sur la rade ou pris en cours de voyage. Ce n'était cependant pas la valeur qui manquait à nos marins ; le nombre seul écrasait leurs efforts. Il est même à remarquer que jamais nos matelots n'ont eu plus de bravoure : la résistance excitait leur audace, les revers doublaient leur courage et enfantaient en eux l'héroïsme. On avait chaque jour à signaler des résistances désespérées, des attaques léonines, des faits si prodigieux qu'ils en paraissent fabuleux.

Entre les mille actions d'éclat de cette période de gloire, nous mentionnerons l'audacieuse résolution que la crainte de l'esclavage et l'amour de la liberté inspirèrent au capitaine Garnier. Cet intrépide marin, jeune héros de vingt ans, commandait un petit navire ayant huit hommes d'équipage. C'était une élégante goëlette, à l'allure rapide, aux formes sveltes et gracieuses ; à voir son léger accastille, on aurait cru volontiers qu'elle était faite sur le modèle d'un balaou des Bermudes. Poussée par une forte brise, elle filait comme une hirondelle sur les eaux de la Manche. La vélocité de sa marche lui faisait espérer qu'elle atteindrait sans accident à son port de destination ; mais cet heureux présage ne devait pas s'accomplir.

Pendant les ténèbres d'une nuit assombrie par un épais brouillard, elle fut se jeter dans les griffes d'un corsaire de Guernesey, qui épiait, dans le voisinage de cette île, l'arrivée de quelque bâtiment du commerce français. La goëlette n'aperçut la terrible lettre de marque qu'au départ de la brume, dissipée par le lever du jour, quand elle se trouvait déjà sous la portée du canon de l'ennemi. Sans doute elle lui aurait échappé, si le vent eût été favorable : on l'eût vue alors, ainsi que la mauve agile, raser légèrement la surface de l'onde ; mais par malheur un calme plat vint à point nommé l'immobiliser sous les serres du redoutable vautour qui allait fondre sur elle. Elle mit toutes ses voiles dehors : aucun zéphir ne les agita ; elle employa l'aviron : ce fut encore en vain : comme en Aulide le vaisseau de l'Agamemnon de Racine, allant au siége de Troie,

> Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
> Fatigua vainement une mer immobile.

Tout espoir de salut échappa à la pauvre goëlette ; il lui devint impossible d'éviter la capture. L'Anglais la somma sur-le-champ de se rendre, en lui envoyant des boulets pour parlementaires. Le capitaine Garnier, qui n'avait point d'artillerie à son bord, n'eut pas un instant la folle pensée de lutter avec son petit et fragile navire contre le grand et vigoureux corsaire qui lui faisait un salut si brutal ; la goëlette fut donc amarinée. L'ennemi prit à son bord l'équipage du bâtiment français, à l'exception du commandant et du mousse, qui furent confiés avec le navire à un capitaine de prise et à trois matelots anglais, chargés de conduire la capture à Portsmouth.

Voilà donc la goëlette manœuvrant sous la direction du capitaine de prise. Tant bien que mal on gagna le large ; mais arrivé au milieu du canal de la Manche, le vent fraîchit, la mer devint houleuse, et le pauvre capitaine anglais, qui

n'avait jamais conduit que des barques à rames, se trouva fort embarrassé : ignorant absolument les manœuvres nautiques, il ne savait ni faire orienter ses voiles, ni tenir lui-même la barre du gouvernail ; bientôt le navire fut abandonné à la merci des vents et des flots. Cependant le mauvais temps augmentait, et il y avait du danger à voguer ainsi sans direction ; mais que faire ? L'infortuné patron, ne connaissant que trop son incapacité, prit enfin son parti : ce fut de remettre le commandement du bâtiment au capitaine français, en lui intimant l'ordre formel d'aller droit sur Portsmouth. Garnier accepta cette mission, mais il n'eut garde de cingler vers l'Angleterre : il eût été plaisant qu'il se fût conduit lui-même dans ces barbares pontons qui ont été le tombeau de tant de milliers de Français, malheureux prisonniers moissonnés par l'air insalubre de ces cachots flottants. Au milieu du tumulte des vagues, et profitant des ténèbres de la nuit, il mit le cap sur Cherbourg, et fit route pour la France, sans que ses gardiens s'en doutassent.

Le vent, tombant peu à peu, se calma sur le matin ; une bonne brise succéda à l'ouragan. Bientôt on vit poindre aux limites de l'horizon les hautes terres de la Hague, que dorait l'éclat radieux du soleil levant. La circonstance devenait critique pour le capitaine Garnier ; les Anglais pouvaient reconnaître leur position et lui faire un mauvais parti. Il se dépêcha donc d'exécuter le projet libérateur qu'il avait conçu. Armé d'un poignard, il va trouver le capitaine de prise, qui fumait sa pipe dans la cabine en dégustant du cognac, et le somme de se rendre. Celui-ci veut saisir un des pistolets qu'il avait à sa ceinture ; Garnier, prévenant ce mouvement, se précipite sur l'Anglais et l'étend sans vie à ses pieds. Le jeune Français s'empare des armes du cerbère, monte sur le pont avec un pistolet dans chaque main, et ajuste les autres Anglais, qui tombent à genoux et implorent sa clémence. Ainsi

la thèse est renversée en un instant par le courage d'un seul homme : le prisonnier devient vainqueur et libre, et les vainqueurs deviennent prisonniers sans condition.

Garnier, armé jusqu'aux dents, tint en respect les matelots étrangers, dont il avait besoin pour conduire son navire, et continua sa route le cap sur Cherbourg. Un brick anglais, qui rôdait dans ces parages, lui donna la chasse jusqu'à la hauteur d'Omanville. Le même jour, dans l'après-midi, le brave capitaine Garnier entrait victorieusement dans le port de Cherbourg avec sa goëlette et ses trois prisonniers.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, tome 1er, in-4° avec planches. — Paris, Derache. — Caen, Hardel.

La Société des Antiquaires de Normandie vient d'ouvrir la seconde série de ses mémoires par un volume qui ne le cède point aux précédentes publications de cette savante compagnie, et qui offre à la *Revue anglo-française* plusieurs bons articles de sa spécialité.

Dans une dissertation fort remarquable, M. Deville a précisé l'époque de la naissance de Guillaume le Conquérant. Non-seulement aucun des chroniqueurs contemporains ne l'avait enregistrée à sa date, mais encore les données qu'ils fournissaient pour établir cette date étaient contradictoires. Tous d'accord, en effet, sur l'époque de son décès au mois de septembre 1087, les uns, comme Orderic-Vital et Wace, le font mourir âgé de 64 ans; d'autres, notamment Guillaume de Jumiéges, à l'âge de 60, et Guillaume de Malmesbury à 59 seulement.

M. Deville fait remarquer d'abord que si Guillaume fût né en 1023, comme il résulterait du texte d'Orderic-Vital, l'auteur de ses jours, Robert eût été père à douze ans, ce que l'on ne peut supposer. Ensuite il établit que Wace, Orderic-Vital et Guillaume de Malmesbury s'accordent à dire que Guillaume avait sept ans passés quand Robert partit pour la Terre-Sainte, et qu'Orderic-Vital ajoute qu'il avait huit ans accomplis quand Robert mourut à Nicée, au mois de juillet 1035, en revenant de Jérusalem. Or, une charte conservée aux archives du département de la Seine-Inférieure nous montre Robert donnant, à Fécamp, de nombreux priviléges à l'abbaye de Montiviliers, au mois de janvier 1035. Ainsi Guillaume avait atteint sa huitième année entre le mois de janvier et le mois de juillet 1035 : il était donc né dans les mois correspondants de l'année 1027; et si l'on réfléchit qu'après la mort de Richard II son père, au mois d'août 1026, Robert avait été s'enfermer dans le

donjon de Falaise, où Richard III son frère aîné vint bientôt l'assiéger et le forcer de se soumettre, on reconnaîtra que ce fut probablement au mois de septembre 1026 que se formèrent les liaisons de Robert et de la fille du bourgeois de Falaise, liaisons dont l'illustre bâtard fut le fruit; et on admettra dès lors que la naissance du conquérant de l'Angleterre doit être rapportée au milieu de l'année 1027.

M. Couppey de Cherbourg, auquel cette Revue doit tant de d'excellents articles sur la législation anglo-normande, a enrichi le volume qui nous occupe de considérations du plus haut intérêt sur les lois faites et exécutées sans être écrites, sur les effets de l'absence de l'écriture dans l'administration de la justice, et sur les moyens que l'on employait pour y suppléer, particulièrement en Normandie et en Angleterre, après la conquête des Normands.

Mais quoi! dira-t-on, les Normands des XIe et XIIe siècles, ce peuple qui marchait à la tête de la civilisation en Occident après avoir soumis à son pouvoir l'Angleterre et la Sicile, les Normands qui élevaient de si majestueux monuments d'architecture, n'avaient-ils pour seul bulletin des lois que la mémoire des prélats et des barons qui formaient leurs assemblées législatives, pour plumitif de leurs juridictions que les souvenirs des juges, des témoins et des parties? Rien cependant n'est plus vrai, et les preuves qu'apporte M. Couppey à l'appui de ce fait sont tout-à-fait incontestables. Nous ne suivrons pas M. Couppey dans le détail des procédures et instructions faites sans écritures, des jugements verbaux et de leur exécution, et des formalités dont la solennité servait à graver les faits divers du procès dans la mémoire des acteurs et des témoins; son travail ne saurait être analysé, et nous devons nous borner à le recommander à l'attention des lecteurs de la Revue, et à leur annoncer comme une bonne fortune que M. Couppey se propose d'examiner, dans une autre notice, comment, aux mêmes époques, on constatait les naissances, mariages et décès, et quelle était l'influence de l'absence de l'écriture à cet égard sur l'ordre public et la vie privée.

Sur la fin de l'année 1371, Édouard III faisait d'immenses préparatifs pour recouvrer les provinces que l'Angleterre avait perdues, et la Normandie paraissait devoir être la première le but de ces formidables efforts. Pour résister à cette invasion, Charles V voulut faire mettre en état d'armement tous les points de la province qui étaient susceptibles de défense, et chargea Renier

Lecoustelier, bailli de Caen, de visiter toutes les forteresses de son bailliage avec Jehan Dubois et Rogier Lemasnier, chevaliers. La relation de la visite de ces forteresses, au nombre de cent onze, extraite par M. de Caumont d'un manuscrit de la bibliothèque royale, fournit de précieux détails sur la statistique des châteaux fortifiés de la Normandie à cette époque, et sur les moyens dont on procédait alors à leur approvisionnement et à leur armement.

Les menaces du roi d'Angleterre nécessitaient ces précautions. L'année précédente, une armée anglaise était entrée en France par Calais et le comté de Ponthieu, et s'était avancée jusque sous les murs de Paris. Elle traversait le Maine pour aller se joindre aux forces qu'Édouard avait en Aquitaine, lorsque Duguesclin partit de Caen pour aller le combattre. Thomas de Grantson, prévenu de la marche du connétable, lui fait demander par un héraut de fixer le jour et le lieu du combat. *Ils me verront briefvement*, répond le connétable; et apprenant que les Anglais sont dispersés en plusieurs cantonnements autour de Pontvallain, il jure entre ses dents de ne manger ni dormir avant de les avoir frottés. Il comble le héraut de largesses, charge ses gens de le bien traiter; et lui, quand le soir est venu, se départ à petit bruit avec ses meilleurs gens d'armes, chevauche toute la nuit, malgré vent, malgré pluie, à travers forêts et fondrières, et le matin tombe sur les Anglais et en fait pleine déconfiture.

Ce qui rendait le fait d'armes de Duguesclin plus merveilleux encore, ou pour mieux dire fabuleux, c'était que les historiens plaçaient à Vire son entrevue avec le héraut de Thomas de Grantson, et lui faisaient franchir en une nuit les 150 kilomètres qui séparent cette ville de Pontvallain. En s'appuyant sur le récit détaillé de Cuvelier, auteur du *roumant de Bertrant du Glaiequin*, dont le manuscrit existe à la bibliothèque du Mans, M. Cauvin a démontré que c'était à Viré, château du Maine, que le connétable avait reçu l'envoyé des Anglais. Il y a 45 kilomètres de Viré à Pontvallain; la course était encore honnête pour une seule nuit, dans des chemins et sous le harnois du moyen-âge (1).

D'autres mémoires contiennent quelques faits isolés intéressants pour la *Revue anglo-française*. Ainsi, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches, dressé par M. l'abbé

(1) Voir au t. IV, p. 16, 1re série de ce Recueil, l'article de M. Pesche sur la *bataille de Pontvallain*.

Desroches, nous trouvons l'indication de plusieurs ouvrages fort précieux pour l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre sous les rois anglo-normands, notamment de manuscrits du célèbre abbé Robert du Mont. Ainsi, dans une notice de M. le vicomte Guiton de la Villeberge, sur l'ancien château de Charruel, nous lisons qu'en 1419 Henri V confisqua les château et seigneurie de Charruel sur Robert Lecharpentier, et en investit Guillaume Hodehal, l'un de ses capitaines, qui y tint garnison pendant plusieurs années de l'occupation. Quatre ans plus tard, ce Robert Lecharpentier était au nombre des 119 braves qui défendaient, avec autant de bonheur que de vaillance, le château du mont St-Michel contre une armée de quinze mille Anglais.

Nous voudrions parler encore d'une excellente notice de M. Deville sur les médailles gauloises de la cité de Rouen, et du beau travail de M. Auguste Leprévost sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie, travail qui est, pour cette province, ce que sont, pour les pays compris entre la Loire et la Charente, les savantes recherches de M. de la Fontenelle sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou; mais ces mémoires s'écartent trop de la spécialité de ce Recueil. Le même motif nous force à passer sous silence les discours prononcés par M. Guizot dans deux séances publiques de la Société des Antiquaires de Normandie. Heureusement ces belles paroles, reproduites par plusieurs des journaux les plus répandus, sont connues de la plupart de nos lecteurs. Nous terminerons donc cette analyse par les phrases suivantes d'un discours de M. Passy, que nous citons d'autant plus volontiers, que la France a, depuis le moment où écrivait M. Passy, réalisé sa prédiction et surpassé l'Angleterre elle-même par le goût raisonné et l'étude approfondie de son histoire et de ses antiquités nationales.

« Il est un pays, disait en 1836 l'honorable directeur de la » Société des Antiquaires de Normandie, où la science que nous » étudions a fait des pas plus paisibles qu'en France, où le culte » des antiquités nationales était soutenu par l'esprit public.

» L'Angleterre, par sa situation insulaire, s'est trouvée à l'abri » des invasions, et l'esprit religieux ayant toujours dominé parmi » les discordes civiles, elle n'a pas supporté de destruction systé- » matique de ses monuments. . . . . .

» C'est l'un des traits distinctifs du caractère national des An- » glais, que l'esprit de conservation. Le respect inné du peuple

» pour ses antécédents défendra toujours les types de toutes les » époques de son histoire.

» Semblable à sa constitution politique, qui a maintenu tout ce » qu'elle a pu de ses premiers errements, tout en adoptant les » principes nouveaux que fonde, en sa marche, l'ordre progressif » des sociétés, la face de l'Angleterre est diversifiée par des mo- » numents de tous les siècles de son histoire, mêlés aux con- » structions neuves qu'élèvent le commerce et l'industrie.

» Il faut le dire, Messieurs, ce sont les ouvrages que les Anglais » ont publiés sur leurs antiquités, les voyages de leurs érudits » qui venaient nous demander la raison de leurs origines nor- » mandes, qui ont réveillé parmi nous quelque intérêt pour nos » propres origines.

» La Société des Antiquaires de Normandie, que la ville de » Caen a eu la gloire de voir naître dans son sein, est venue heu- » reusement et à propos donner une direction intelligente à ces » nouvelles études, au sentiment national de la défense de nos » monuments menacés..... Vous avez donné, Messieurs, une » impulsion qui ne s'arrêtera pas, et déjà le respect pour nos » ruines est devenu plus profond, plus général, plus populaire. »

G. L. D.

Histoire du siége d'Orléans, contenant une dissertation où l'on s'attache à faire connaître la ville et les environs, tels qu'ils existaient en 1428 et 1429, ainsi que l'emplacement des boulevards et batailles des Anglais, les armes en usage à cette époque pour l'attaque et la défense, et les forces relatives des assiégeants et des assiégés. Par M. Jollois, in-f°. 1833, Orléans, Pensée.

Cette Revue, dans sa première série (1), a déjà donné, d'après ce travail, la relation du mémorable siége d'Orléans, que fit lever Jeanne la Pucelle d'une manière que beaucoup ont jugée miraculeuse. On croit devoir rappeler ici encore l'existence de ce bon livre, parce qu'il n'avait pas eu d'article spécial dans cette publication, et qu'il est accompagné de plusieurs plans qui ajoutent beaucoup, pour la démonstration, à ce qui est contenu dans le récit. Du reste, on le rappelle, il y a eu sur plusieurs points une polémique établie entre l'auteur et M. Vergneaud-Romagnési.

D. L. F.

(1) T. 1...

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Récit de la bataille de Poitiers, *d'après le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens* (1356).

(1) Apries le prise dou fort castiel de Romorentin (2), *de monseigneur de Craan*, *de monseigneur de Boucicaut*, *de monseigneur Lermitte de Chaumont*, *et de plusieurs autres* chevaliers *et escuiers qui dedens estoient*, *se departi* li princhés et toutte s'en ost et chevauchierent *plus avant deviers Humainne* (3) ardant et essillant le pays. *Si trouvoient li Engles et li Gascon le pays si gras et si plains de tous biens*, *que merveilles seroit a pensser si gasterent et esillierent une grant plenté de che biau pays du Mainne*, *et puis entrerent en* Tourainne. Li roys de France qui se tenoit à Chartres *entendi que li Engles prendoioient leus chemin pour venir vers Tours en Touraine et deviers le Haye* (4). *Si se parti de Cartres et s'en vint à Blois et* la se tint II jours *pour mieux aprendre le convenant des Engles*. Si se parti *au tierch jour* de Blois, et passa la le Loire et vint jésir à Amboisse et lendemain *a che biau castiaux de Loches*. La s'aresta, il atendit ses gens qui avoient passet le Loire em pluissieurs a Orliiens, a Meun, à Blois, à Tours et la partout ou

(1) Ce récit, copié par M. de Cayrol (de Compiègne), sur le manuscrit des chroniques de Froissart appartenant à la ville d'Amiens, a été, comme on va le voir, comparé avec les versions adoptées par les éditeurs Dacier, Sauvage et Buchon, et de plus accompagné de notes explicatives du texte. Nous en avons seulement ajouté quelques-unes ayant rapport aux localités, ou portant renvoi aux articles déjà publiés dans ce Recueil. D. L. F.

(2) Ms. d'Amiens, f° CIII v°, alinéa 554. (Tous les mots en italique appartiennent spécialement à ce manuscrit. — Dacier, in-f° de 632 pages, sans titre, p. 396, chap. 347 et 348. — Sauvage, édition in-f° de 1559, t. 1, p. 184, ch. CLIX, jusqu'à ces mots *et petit s'en sauverent*. — Buchon, Panth. gr. in-8°, t. 1, p. 337, ch. 27 et 28.

(3) *Deviers Humainne*, la province *du Maine*, comme on le voit bientôt après.

(4) *Le Haye*, la Haye, arrondissement de Loches, Indre-et-Loire. Ce lieu est appelé aujourd'hui la Haie-Descartes, à raison de la naissance de ce savant.

il pooient. *Et en ce sejour* que li roys de Franche fist à Loches, aprist il que li Engles prendroient leur chemin *pour aller ent* (1) en Poitau *et par le Tourainne et se hastoient durement. Quant li roys oy ces nouvelles, si se doubta qu'il ne li escappassent*, et se parti de Loches et commanda que touttes ses gens le sieuvissent; si s'en vint à le Haye en Tourainne *et passa la le rivierre de Vianne* (2) *et quida seloncq ce que on l'avoit emfourmet que li Engles fuissent devant lui*, et il estoient deriere. Si chevaucha li roys ce jour mout avant et vint a Cauvegny (3) et rapassa le rivierre (4), *car on dist que li Engles en alloient viers le chité de Poitiers* che venredi que li roys *Jehans* passa au pont de Cauvegny *eut moult grant presse a passer* (5) *la dite rivierre et le passerent plus de LV-M hommes et otant de* chevaux (6), et encoires en passa il assez à Castieleraut, dont il avint que pour le graint presse d'ommes et de chevaux qui fu che venredi a passer au pont à Cauvegny *messire Raoulx de Couchy*, *messire de Cauvegny*, *viscomtes de Brouesse* (7) et *li comtes de Joui. Cil Troy seigneurs et leurs gens* demourerent en le ditte ville de Cauvegny le venrendi tout le jour *et le soir ensuivant*, et le sammedi au matin ils passerent *à leur aise. Quant il eurent passet le ditte rivierre et chevauchiet environ II lieulves, il regarderent sour costierre* (8), *si perchurent une routte* (9) *d'En-*

(1) *Ent.* — M. Buchon, dans son Glossaire (*Panthéon*), ne donne pas ce mot, que Roquefort traduit par *avant*, *auparavant;* il dérive, dit-il, du latin *ante*.

(2) *Le rivierre de Vianne.* — La Vienne, qui prend sa source en Limousin et se jette dans la Loire à Candes. (Voy. le Dict. hydrog. de la France.)

(3) *Cauvegny.* — C'est aujourd'hui *Chauvigny*, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

(4) *Le rivierre.* — Nous venons de voir que cette rivière est la Vienne; les imprimés portent à tort ici *la Creuze*. Dacier, dans ses notes, a rectifié cette erreur qui, comme on doit le remarquer, n'existe pas sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, dont le récit, dans ce chapitre, diffère entièrement de celui des quatre éditions.

(5) *Au pont.* — M. Buchon, *Chroniques*, à mis *au point*. Cette faute d'impression, qui n'existe pas dans Dacier, a été corrigée dans le *Panthéon*.

(6) *LV. M.* — Sauvage met 40,000 chevaux; Dacier et M. Buchon disent 60,000 chevaux, sans parler des hommes.

(7) *Vicomtes de Brouesse.* — Vicomte de Brosse, suivant Dacier. — M. Buchon, dans sa *table des noms d'hommes*, *Panthéon*, t. 1, p. xxxv, traduit *Bruese* par *Brioude* en Auvergne, et fait ainsi du sire de Chauvigny un *comte de Brioude!*

(8) *Sour costierre.* — M. Buchon ne donne pas ces deux mots dans son Glossaire; on trouve dans Roquefort *sore*, sur, et *costiere*, à côté.

(9) *Routte.* — Troupe.

gles environ C compagnons (1), et la estoient doi chevaliers de Haynnau, messire Ustasses d'Aubrecicourt et messire Jehans de Gistelles *et ossi aucuns baceler d'Engleterre qui s'estoient quéilliet* (2) *et aroutet enssamble pour yaux aventurer et savoir se il poroient riens conquerir. Quant cil baron de France qui pooient estre bien CC armures de fer virent leurs ennemis, si en eurent grant joie et dissent que il les yroient veoir de plus pries. Si se missent en bon convenant et* desvoleperent les bannierres *et chevaucherent*, en escriant leur cri, *les grans galos dessus yaux. Li Engles* (3) *a che coummenchement ne les vorent mies refuser, mes les rechuprent assés apertement. La en yeult a ceste jouste pluisieurs porté à terre qui a grant mescief furent relevés.* Li Engles regarderent que li Franchois estoient trop plus qu'il ne fuissent, prenrent advis de reculer et qu'il se feroient cachier. Car li princhés et li grande host ne leur estoit point loing. *Si se partirent li bien monté qu'il avoient fleurs de courssiers et* li seigneurs de Franche apries yaux *messire Raoux de Couchy* (4) *et li autrez qui ne veurent mies arester suz lez varlets, mes sieuvir lez mestres. La furent cachiet messire Ustasses d'Aubrecicourt, messire Jehans de Ghistellez et leur routte l'un sus l'autre jusque à le bataille dou princhè*, et si avant, que li bannierre, monseigneur Raoul de Couchy, *s'en vint combattre et li chevaliers ossi* desoubs le baniere dou princhè. La eult grant hustin et dur *et croy bien* (5) *que li chevaliers de France fuissent vollentiers recullet s'il peuuissent, car il n'avoient pas le gen* (6) *parti. Mes il se missent si avant, qu'il furent enclos et ne se peurent retraire* et la se qbatirent *si vassanment* (7) *et hardiement tant qu'il peurent durer.* Mais

(1) *C. compagnons.* — Sauvage, Dacier et Buchon ont mis *soixante armures de fer.*

(2) *Queilliet.* — Ce mot, qui se cherche en vain dans tous les glossaires, ne vient-il pas de celui *quilleter*, que donne Roquefort et qui signifie *s'arrêter* ?

(3) *Li Engles* et jusqu'à *apertement.* — Les textes de Sauvage, Dacier et M. Buchon disent tout le contraire et portent que les Anglais « *si n'eurent » mies propos d'attendre les et s'avizerent qu'ilz se feroient chacier* (Dacier). » Ce qu'ils ne firent, comme va le dire notre manuscrit, qu'après cette escarmouche.

(4) *Messire Raoux*, etc. — Tout ce détail manque dans les imprimés.

(5) *Et croy bien*, etc. — Cette réflexion n'existe pas dans les imprimés.

(6) *Gen.* — Ce mot bien entendu n'est pas dans le Glossaire de M. Buchon; Roquefort l'écrit *gens*, *gent*, et le traduit par *Beau.*

(7) *Vassanment.* — M. Buchon traduit ce mot par *bravement*, et Roquefort par *avec fidélité*, après toutefois avoir rendu *vassal* par *courageux*, *brave.* — Le texte des imprimés porte tout simplement *si vaillamment.*

finaument il furent pris, li comtes de Joui *premierement*, li viscomte de Brouese et messire Raoulx de Couchy *et aucun autre chevaliers et escuiers de leur routte*, par lesquels li princes de Gallez *et li seigneurs Engles et Gascon* seurent que li roys de Franche les avoit adevanciés a tout si grant nombre de gens d'armes que c'estoit merveillez à pensser.

(1) Quant li princez de Galles et ses conssaux eurent entendu que li roys Jehans et ses batailles estoient devant yaux et avoient ce venredi passet au pont de Cauvegny, et que nullement il ne se pooient partir du pays sans estre combattu, si se requeillierent et rassemblerent che samedi pour les camps et fu adont coummandé de par le princhе que nulx, sus le teste, ne courust ne ne chevaucast devant (2) les bannierres des marescaux *s'il n'y estoit envoyés. Puis* chevauchierent ce samedi de l'eure de primme jusques a *heure* de vespres qu'ils vinrent a II petittes lieulvez de Poitiers, *en moult forte place entre haies et vingnes et montaingnes de l'un des costés s'y y magnierent* (3) *li marescal ce fort lieu et ce place, et demanderent au princhе quel cose il volloit faire, cil respondi que cestoit sen entente de la arester et atendre ses ennemis qui le quéroient* (4) *et ossi l'aventure ou non de Dieu et de saint Gorge. Dont se logierent li Englès en celle meysme plache que on dist ou pays les plams de Maupetruis* (5), *et se fortefiierent sagement et vistement de ces haiez espineuses drues et fortes et missent ce qu'il avoient de charroy derriere yaulx et fissent devant yaux pluissieurs fossés, afin que on ne lez peuuist soudainnement aprochier a cheval sans grant*

(1) M. d'Amiens, f° CIII v°, alinéa 555. — Dacier, p. 399, chap. 349. — Sauvage, t. I, p. 186, chap. 159, à partir de ces mots : *Par ces prisonniers*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 178, chap. 349. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 340, chap. 29.

(2) *Devant.* — Ce mot est précéde dans les imprimés par ceux-ci : *Sans commandement.*

(3) *Magnierent.* — Mot qui ne se trouve pas dans le Glossaire de M. Buchon. — Roquefort écrit *maigner*, *demeurer*.

(4) *Quéroient.* — *Querer*, *chercher*, Roquefort. — M. Buchon ne donne dans son Glossaire que *quérir*.

(5) *Maupetruis.* — Ce nom est-il celui de *Maupertuis* corrompu ? Il existerait alors dans les environs de Poitiers un troisième lieu de ce nom qu'il faudrait joindre à ceux qui existent dans les départements de la Manche et de Seine-et-Marne. D. C.

C'est le nom de Maupertuis corrompu. Pour savoir où est ce lieu, se reporter à la première série de ce Recueil, t. V, p. 206 et 5. D. L. F.

dammaige. Si furent a dont envoiiet de par les marescaux (1) environ CC *compaignons* tres bien montés courir pour descouvrir le pays et savoir ou li Franchois estoient. Si chevaucierent *chil coureur bien pries de Poitiers et tant c'as fourbours de le cité.* Et devoit li roys de Franche ce propre soïr *venir gésir* à Poitierez, *et ne savoit a dont de certain nul convenant des Engles ne ou il se tenoient ; mes les nouvelles li vinrent* qu'il estoient derriere lui. A dont se retourna li roys tout a I fes et fist retraire toutte son host, et s'en vint logier *entre la chitté de Poitiers et les Engles, et estoit ja* bien tart quant il furent tout logiet. Si eut li roys grant joie *quant il se senti si pries de ses ennemis et quant il parchut qu'il estoit en tel parti qu'il ne li pooient escapper ne fuir qu'il ne fuissent combatu. Ceste nuit fu li host bien escargaitié* (2) des II *marescaus de Franche monseigneur Jehan de Clermont et monseigneur Ernoul Dandrehen a V cent hommes d'armes et passerent le nuit sans dommaige* (3).

(4) Quant ce vint le diemenche au matin, li roys *Jehans* de Franche qui grant *vollenté* avoit de combattre les Engles fist chanter messe devant lui moult solempnelement, et la estoient se IIII fil *messire Carles, messire Loeys, messire Jehans et messire Phelippes*, et li dus d'Orliens ses frerres, li dus de Bourbon, li dus d'Athenes, connestables de Franche *et grant fuison de comtes, de barons et de toutte bonne chevalerie.* Apries les messes *qui furent ditez en l'ost de Franche, li roys s'arma* et si s'armerent touttes gens et se traissent sur lez camps et ordonnerent leurs batailles. Si en fissent III grosses a IIII parmy celi des marescaux et indementires (5) que li connestables de France entendoit à l'ordonner. Li rois Jehans appella *IIII de ses chevaliers en qui il avoit moult grant fianche et bons chevaliers as armes durement*, monseigneur

(1) *De par les marescaux.* — Tous les détails contenus dans ce long paragraphe que j'ai souligné depuis ces mots : *en moult forte place*, etc., se cherchent envain dans les imprimés.

(2) *Escargaitié.* — Buchon traduit ce mot par *environné de sentinelle*, et Roquefort par *guetté.*

(3) *Sans dommaige.* — On voit par la comparaison de cet alinéa avec le récit des imprimés, qu'ils se taisent sur les dispositions prises par les maréchaux de l'armée française.

(4) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 556. — Dacier, p. 400, chap. 350. — Sauvage, t. I, p. 186, chap. 160. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 180, chap. 350. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 340, chap. 30.

(5) *Indementires.* — Ce mot, dans les Glossaires de Roquefort et M. Buchon, commence par un *e*, et signifie *pendant que* ; et, d'après ces auteurs, il doit s'écrire *endementre* ou *endementieres.*

Ustasse de Ribeumont, *monseigneur Joffroy de Hargny* (1), monseigneur Guichart de Biaugeu *et monseigneur le Baudrain de Lehvesse* (2), et leur dist qu'il chevaucerissent deviers les Engles, et avisassent leur aray (3), *et en quel convenant il se tenoient* et de quel costé on les poroit assaillir *pour avoir ent* (4) *l'avantaige.* Chils IIII chevaliers se partirent chacun montés sus fleur de coursiers, et les bachinies en le teste. Si chevauchierent si avant qu'il peurent et congnurent assez clerement lez arrois des Engles et en apporterent au roy toute le verité et coumment il estoient *si comme* (5) *je vous diray, car li roys les oy vollentiers.*

(6) Li quatre chevaliers dessus noummés dissent eussi au roy, qu'il avoient veu les Engles et pooient y estre *environ XII. M. hommez, III. M.* hommes d'armes, *V. M.* archiers et *IIII. M. bidaus apret, car tout les avoient veut entrer en leur ordonnanché et mettre en convoy de bataille* (7) et avoient pris le lonch d'une haye et mis lesdits archiers d'un les et de l'autre, *et n'avoit en toutte* celle haye qu'une seulle entrée ou IIII hommes d'armes poioient chevauchier de froncq, *et estre ceste entrée trop bien gardée d'archiers et de gens à piet. Apries se tenoient ou fons de ce chemin* les gens d'armes *en bon convenant*, deux hayes d'archiers devant yaux a manniere d'une herce *et estoient tout apret les cevaux* (8) *deriere yaux* et ne pooit on aller ne venir a yaux de *nul les fois* (9) par le chemin dont il estoient fortefiiet de le haye. *Et avoient l'avantage*

(1) *Joffroy de Hargny.* — Le nom de ce chevalier ne figure pas dans la *table des noms d'hommes* donnée par M. Buchon dans son *Panthéon.*

(2) *Le Baudrain de Lehvesse.* — Id. — Id. — A la place de ces deux chevaliers, les imprimés portent Jehans de Landas.

(3) *Aray.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, qui doit être l'*arroy* des glossaires. — Traduit par *ordre, arrangement.*

(4) *Ent.* — M. Buchon ne donne pas ce monosyllabe que Roquefort traduit par *plustot.*

(5) *Si comme*, etc. Ce chapitre est beaucoup plus long dans les imprimés, sans en dire davantage.

(6) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 557. — Dacier, p. 401, chap. 351. — Sauvage, t. I, p. 187, chap. 160, à partir de ces mots *et adonc ces trois chevaliers*, jusqu'à *le roi dit qu'ainsi il seroit fet.* — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 184, chap. 351. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 341, chap. 31.

(7) *Convoy de bataille.* — Les imprimés ne sont pas ici d'accord avec notre manuscrit; il portent seulement 2,000 *hommes d'armes*, 4,000 *archers* et 1,500 *brigands.*

(8) *Les cevaux.* — Les imprimés ne disent rien *des chevaux*, et même le mot *cevaux*, que donne Roquefort, n'est pas dans le Glossaire Buchon.

(9) *Nul les fois.* — Ce mot composé n'est pas dans le Glossaire Buchon; Roquefort ne donne que *nule fois*, qu'il traduit par *jamais, nullement.*

d'une petite montaingne dessus quoy leurs chevaux et leur arroy estoient. A l'antre les sus senestre avoit I petit plain, mes il l'avoient fortifiiet de fossés et de leur charroy et ne leur pooit on porter nul dommaige de ce costet. A dont *s'aresta* li roys *et demanda a dessus dits chevaliers de quelle part* il conssilloient à *assaillir les Engles. Il regarderent* (1) *tout l'un l'autre et ne se volloient mies avanchir de respondre, car il leur sembloit que li roys les cargoit d'une grosse demande*, si se *teurent une espasse ; mais li roys reprist la parolle et requist à monseigneur Ustasse de Ribeumont que sans delay il en desist sen entente.* Dont parla messire Ustasse et dist que li Engles estoient en forte place *mallement ;* se convenra des vostres prendre CCC hommes par election preux chevaliers hardis *et alosés* (2) durement et chacun bien armés et bien montés sus fleur de courssiers et chevaucheront *radement* (3), sans yaux ne leurs chevaux espargnier et de ces CCC fendre et ouvrir et desromprez les archiers d'Engleterre, et puis nos batailles *qui sont grandes et grosses et bien etoffées* de bonnes gens d'armes sieuiront vistement et tout a pret ; *car il y a tant de vignes que cheval ne si poroient avoir.* C'est li plus grant avantagez que jy say *par l'ame de mon pere. Che respondi li roys de Franche messire Ustasse vous em parlez moult a point et tres meurement* et il sera ferit si comme vous l'avez dit *et deviset* ne ja ny sterons (4) de votre ordonnanche.

(5) Dont furent la esleu et advisé CCC hommes chevaliers et escuiers par advis les plus preus et plus *bachelereux* de tout l'ost et les devoient li connestables de Franche et li doy marescal *et conduire et gouvernnez. La ne fu mies misse en oubli fleur de chevalerie, premierement messire Jehans de Cleremont* (6), *messire Ernoulz d'Andrehen, messire Ustasse de Ribeumont, messire Jehans*

(1) *Il regarderent*, etc. Cette hésitation n'est pas indiquée dans les imprimés.

(2) *Alosés.* — Estimés, fameux. — Roq.

(3) *Radement*, Vigoureusement. — M. Buchon traduit le mot par *en rasant*, ce qui n'aurait ici aucun sens.

(4) *Sterons*, du verbe *steir*, *ster*, *se tenir*, *demeurer*.

(5) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 548. — Dacier, f° 402, chap. 351, depuis *adonc par le comm: du roi*, etc. — Sauvage, t. I, p. 187, chap. 160, depuis *lors se partirent*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 186, chap. 351, le dernier paragraphe. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 342, chap. 31, dernier paragraphe.

(6) *Messire Jehans de Cleremont*, etc. Toute cette nomenclature des chevaliers français n'existe pas dans les imprimés.

de Landas, messire Robiers de Duras, messire Guillaumes qte de Douglas d'Escoce, et messire Archebaus Douglas ses cousins germains, messire Ghuicars de Biaugeu, messire Guillaummes de Mierle, messire Guillaume de Montagut d'Auvergne; li sires de Pons en Poito, li sires de Partenay, messire Guichars d'Angle, li archeprestres armés sus a coursse couvert des parures le jone comte Pierre d'Alençon; *le seigneur de Castiel Vilain, le seigneur de Grantsi, le viscomte de Thouars, le baudrain de le Huesse* (1), *monseigneur Grimouton de Cambli, le seigneur Despinouse, le Borgne de Rouvroi, messire Rabache de Hangiers, le seigneur de Cramelles, messire Antoine de Kodun,* messire *Hue de Barbenchou,* pour le jonne *comte de Blois, le seigneur de Saint-Samlieu, le seigneur de Basentum, et plusieurs autres que je ne puis ou ne say mies tout noummer. Mes li nombres de CCC* (2) *fu tous emplis et se montrerent tout par devant les marescaux; encorres estoient ordonné avoecq yaux, et en celle prémierre bataille, une grosse routte de chevaliers d'Allemagne* ou li comtes de Salebruche, li comtes Jehans de Nasco, li comtes de Nido, *et pluisieurs autres estoient tout armé et bien monté et en tres bon couvenant si s'aprochierent des Englès, et entroes* (3) *s'ordounnerent les trois autres batailles.*

(4) *La premierre bataille apries ceste des marescaux avoit li dus de Normendie, aimnes fils dou roy Jehan, et avoit avoecq lui bien III mille hommes d'armes* (5), *chevaliers et escuiers, et IX mil hommes d'autres gens tous as armes et estoient au frain dou jone duc de*

(1) *Le Baudrain de le Huesse.* — Je crois avoir bien écrit ce nom dont je n'ai pu trouver la trace dans la table des noms donnée par M. Buchon.

(2) *Mes li nombre de CCC*, etc. — Nos éditeurs ne font aucune mention de tous ces préparatifs, qui précédèrent la bataille; en sorte que l'on peut dire que leurs chapitres 351, etc., n'ont aucun rapport avec celui-ci.

(3) *Entroes.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort écrit *entrues, tandis, pendant.*

(4) M. d'Amiens, f° CIIII v°, alinéa 559. — Dacier, p. 402, chap. 352. — Sauvage, t. 1, p. 188, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 187, chap. 352. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 342, chap. 32.

En observant toutefois, pour les quatre éditeurs, que les détails de cet alinéa du Ms. d'Amiens sembleraient se rapporter davantage au dernier paragraphe des chapitres cités en regard de l'alinéa 557 précédent.

(5) *III mille hommes d'armes*, etc. — Ce détail de la bataille du duc de Normandie se cherche envain dans les imprimés aux chapitres que je viens d'indiquer; c'est aux chapitres 350 de Dacier et de M. Buchon, ainsi qu'à celui 160 de Sauvage, qu'on trouve les subdivisions de l'armée du roi; et à la bataille du duc de Normandie, qui est ici marquée, on y porte à seize mille le nombre des troupes.

Normandie pour lui gouvernner et conseillier li sires Destvent (1) *et messire Thummas de Vodenay Bourgignon et s'arme de geullez à trois tourtiaux d'or : la avoit en celle bataille grant foison de bonne chevalerie* (2). *En le seconde bataille* (3) *apriès estoit li dus d'Orliens, freres au roi de France, et avoit une mout grosse routte de gens d'armes et pouvoit etre bien XV. M. hommes. Uns cantiez* apries *estoit la grosse bataille du roy* de Franche, ou il y avoit grant foison *de comtez, de barons et de chevaliers*, et estoit li roys armés lui XX MC *d'unes* parures et portant sa souverainne bannierre *chils bons chevaliers messire Joffroy de Chargny ; c'etoit une biauté de veoir bannerrez, pignons* (4), *blazons et ces clerrez armures reflamboiier au soleil. Si estoit li roys de Franche montes sour ung blancq coursier et tenoit I blancq baston et chevauchoit de bataille en bataille, et prioit et amonestoit ses gens de bien faire et leur disoit* (5) *par tel langage* : « *Biau Seigneur*, quant vous estes » à Paris, à Rains, à Chartres ou à Laon, vous manechiez (6) » les Engles et vous souhediés (7) le teste armée devant yaux ; » or y estez vous je les vous monstrez si vous voeillez souvenir » de vos mautalens (8) et monstrez le haynne que vous avez sour » yaux, et contrevengier les dammaiges et les despis qu'il vous » ont fes, car je vous proummes que nous les combaterons et » Dieux nous soit en aye. » *Enssi reconfortoit li roys Jehans ses gens et tout chil qui le veoient et ooient y entendoient vollentiers. Si estoit adont messire Ustassez de Ribeumont chilz vaillans chevalier mout prochains dou roy et seoit sour I coursies fort et de livre* (9) *et estoit armés de toutes pieces, et entendoit as batailles, ordounner*

(1) *Li sire de St Vent.* — Il faut lire sans doute *de St-Venant.*

(2) *Grant foison de bonne chevalerie*, etc. — Cette phrase, appliquée ici à la bataille du duc de Normandie, s'applique dans les imprimés (chap. 350 de Dacier et M. Buchon) à la bataille du roi.

(3) *Le seconde bataille*, et que commande ici le duc d'Orléans, est la première dans les imprimés.

(4) *Pignons.* — M. Buchon ne donne pas ce mot ; *morceau de lances*, suiv. Requefort.

(5) *Et leur disoit.* — Dans les imprimés, ce discours du roi Jean se trouve à la fin du chap. 350 de Dacier et M. Buchon, *Chron.*, et au chap. 160 de Sauvage.

(6) *Manechiez.* — Menneiez, Roquefort. — M. Buchon ne donne pas ce mot.

(7) *Souhediés.* — Roquefort écrit *souhaidier.*

(8) *Mantalens*, *colère*, *couroux*, *dépit*, suivant Roquefort. — *Mécontentement*, suivant M. Buchon.

(9) *Livre*, *poids*, suivant Roquefort.

de par le roy et ossi à le fois il chevauchoit vers les Engles pour veoir et aprendre de leur convenant et puis si s'en revenoit deviers le roy. Et li roys li demanda : « Messire Ustasse, que vous semble il de » de notre affaire, » et li chevalier l'en respondit mout joyeusement : « Certes sire, tres bien, au plaisir de Dieu nous avons hui (1) *une » belle journée sour nos ennemis. » Or devez vous savoir entrues que ces batailles s'ordounnoient tant li Franchois comme li Englez et que chacuns entendit à se besoingnes*, vinrent deviers le roy de Franche *doy cardinal loist* (2), *assavoir messire Tallerans* (3), cardinaux de Pieregort, *et messire Nicoles, cardinaux d'Urgel.* Si priierent moult affectueusement en nom de pite (4) et dumélité au roy Jehan que il volsit mettre ce jour en souffrance et entendre à aucune belle pais pour lui et son royaumme de ses ennemis. Li roys de Franche a le priere des cardinaux descendi, mes ce fu a dur et moult longement, car il les volloit combattre et li sien en estoient en grant vollenté si comme il disoient et montroient.

(5) *Quant li cardinal dessus noummet eurent amené le roy de France à dire que chilz jour estoit mis en souffranche de respit*, si s'envinrent deviers le princhе *et li compterent ce qu'il avoient impetret a grant meschief et li priierent que il volsist entendre et destendre à trétié d'acort a quel meschief que ce fust, car il estoit en un mout dur parti.* Li princhez y entendi vollentiers, *car il et ses conssaux se veoient emblés* (6) *ou fort dou royaumme et se doubterent des premiers li Engles et li Gascon que li Franchois ne les tenissent la ensi que pour assegiés sans combattre cestoit li ordonnanche qu'il resongnoit le plus. Si furent tretiet et preposet par ces cardinaux qui allerent ce dimmence de l'un à l'autre pluissieurs tretés d'acort ou de pos, et missent plusieurs parchons avant, mes nulle n'en peut venir à effet ; car li roys de Franche et ses conssaux qui tenoient les Englès pour assegiés ne si volloient accorder ne as-*

(1) *Hui.* — Aujourd'hui.

(2) *Loist.* — M. Buchon ne donne pas ce mot; on trouve dans Roquefort *loit, lié, joint.* — Ainsi on peut traduire ce mot par *joints ensemble.*

(3) *Tallerans.* — Les imprimés n'indiquent pas ce nom de famille, et ne parlent que d'un seul cardinal.

(4) *Pite, pitié, clémence* (Roquefort). Buchon ne donne pas ce mot.

(5) M. d'Amiens, f° CIIII v°, alinéa 560. — Dacier, p. 402, chap. 352 et 353. — Sauvage, t. I, p. 188, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 187, chap. 352 et 353. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 342, chap. 32 et 33.

(6) *Emblés.* — Ce mot, dans le manuscrit, est écrit de cette manière *emb*; *emblayer*, d'après Roquefort, veut dire *empêcher, embarrasser.*

sentir nullement se li princhés et tout chil (1) *qui avoecq lui estoient ne se rendoient simplement au roy et a se volenté; laquelle cose li Engles et li Gascon n'euuissent jammais fait, bien offroient au roy de France si comme jou oy depuis recorder*, que li princez enuist rendus tous les prisonniers qu'il avoit pris en ce voiaige villes et castiaux ossi et se astenroit (2) de lui armer VII ans contre le royaume de Franche. Ceste offre ne vot mies li roys de France acepter. Endementre que *chil doy* cardinal alloi[illegible] de l'un à l'autre *et que souffranche estoit des II hos*, avoit aucuns chevaliers entre les Engles jonnes et amoureux *qui sabauchoient* de chevaucher avant pour veoir *le convenant* des Franchois *et le grant plenté des belles gens d'armes qui la estoient*, dont il avint que messire Jehans Camdos et messire Jehans de Cleremont, marescaux de France, se trouverent *sus les champs* ou ils chevauchoient de l'un à l'autre et portoient chacun une meysme devise *sus son senestre bras* desus *ses parures* cestoit ouvré de broudure une bleue damme en 1 ray dun soleil *bien perlée et bien arrée*. Quant il se furent trouvé d'aventure il se coummencierent *à ramprounner* (3) *et demanda li marescaux de Franche* à monseigneur Jehan Camdos depuis quantiesme il avoit porté *et enchargiet* (4) sa devise. *Li chilz Engles li respondi que de ce navoit il que faire de savoir* et que la devise pooit estre sienne que a nul autre. Dont li dist messire Jehans de Cleremont Camdos, Camdos, che sont bien des *ponnées* (5) de vos Engles il seuent *à leuz honneur* faire peu de cose de nouviel. *La devise est mienne et devant vous l'encargai, et se demain je le vous voy porter, je le vous calengeray* (6). Sire, ce respondi messire Jehans

(1) *Tout chil.* — Les imprimés, qui, en d'autres termes, disent la même chose, remplacent ces deux mots par *cent chevaliers des siens.*

(2) *Astenroit.* — On ne trouve dans Roquefort que les mots *abstener* et *atenir*, qui, tout en exprimant le mot *abstenir*, s'éloignent cependant de l'expression picarde. Le texte de Sauvage s'en rapproche davantage, puisqu'il porte *ne s'y assentoyent point.*

(3) *Ramprounner.* — Buchon, dans son Glossaire, écrit seulement *ramposner, se défier par des bravades.* — Roquefort donne de plus *ramponner, ramproner*, etc., qu'il traduit par *bailler, se moquer, insulter*, etc.

(4) *Enchargiet.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *charger quelqu'un de faire une chose.*

(5) *Ponnées.* — M. Buchon et Roquefort écrivent *posnée*, que le premier traduit par *orgueil*, et le deuxième par *pompe, parure, étalage*, etc.

(6) *L'encargai.* — Roquefort et M. Buchon ne donnent pas ce mot que le père Daire écrit *encarchier*; toutefois on trouve dans Roquefort *carchier, chercher*, tandis que Daire traduit *encarchier* par *charger.*

Camdos, *et à mon poois* je le deffenderay. *Ensi et par yrour* (1) *se departi li uns de l'autre* sans plus riens faire ne dire et toudis alloient li cardinal de lun à lautre qui rien ne faisoient. Quant ce vint au soir il se retraissit à Poitiers *et li Engles et li Franchois demorerent sus lez camps tous rengiés lun devant lautre.*

(2) Quant ce vint le lundy au matin *on dist pluissieurs messes en touttes les II hos et sacuine* (3) *ni a qui acumentiez se volt. Apries les messes chacuns se remist en se bataille et desoubz se bannierre, ensi que le dimenche il avoient esté ordounnet.* Encorres revinrent *li doy* cardinal et venrent coummenchier à traitier *pour briser* (4) *celle journée, mes il despleut a aucuns chevaliers* (5) *de Franche et leur dissoient que se il aloient ne venoient plus il leur en mescheroit.* Si se retraissirent *li doy* cardinal à Poitieres sour ceste parolle. *Vous avez chi dessus oy coumment li CCC hommes à cheval etoient bien montés et quel cose il devoient faire. D'autre part je vous ai* petit *parlet dou convenant* des Engles *fort ensi* que li IIII chevaliers envoiiet de par le roy de Franche raporterent *che fu au plus justement selonq leur advis quil le peurent aviser ne coinsidérer, bien est voirs que li Franchois estoient V tans de gens que li Engles. Mais les gens darmes Engles et Gascon estoient toutte gens d'estite et essi estoient en verité li plus des Franchois et bien se montrerent. Quant li princhc de Gallez et li seigneurs d'Engleterre et de Gascoigne* (6) *virent que combattre les convenoit, si se conforterent li ungs parmi lautre et ordonnerent troix bataillez et avoit en chacune* (7) *M.*

(1) *Yrour.* — Roquefort et M. Buchon se taisent sur ce mot.

(2) M. d'Amiens, f° CV r°, alinéa 561. — Dacier, p. 405, chap. 354 et 355. — Sauvage, t. I, p. 189, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 194, chap. 354 et 355. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 344, chap. 34 et 35.

(3) *Sacuine.* — Ce mot n'existe pas dans Roquefort ni dans M. Buchon, il doit signifier *chacun*.

(4) *Briser.*—Le mot abrégé du manuscrit est *brys*. Celui de *briser* signifie *empêcher*, d'après Roquefort.

(5) *A aucuns chevaliers.* — Les imprimés mettent ces menaces sur le compte du roi Jean.

(6) *Et de Gascoigne.* — De tous nos historiens, Villaret, continuateur de Velly, est le seul qui a fait observer que la plus grande partie de l'armée du Prince-Noir se composait de Français et de Gascons. D. C.

Il est en effet à remarquer que la victoire remportée à Maupertuis sur le roi Jean, le fut, non pas par les Anglais seuls, mais par les Anglais et les Aquitains du Midi ou Gascons, alors tous également sujets d'Edward III Plantagenet, roi d'Angleterre. D'après cela, l'orgueil français se trouve pour ainsi dire hors de cause. D. L. F.

(7) *Et avoit en chacune*, etc. — Ce dénombrement de l'armée anglaise n'existe pas dans les imprimés.

hommez darmez et XXII^c archiers et XV^c brigans de piet que li aucun en armes apellent ribaudailles (1). *Car il sieuvent les gens darmes et se mettent entre les batailles, et si tost que on a abattu gens darmes il viennent sus yaux si les ochient sans pité. La premmiere bataille des Englès avoient li doy marescal* li comtez de Warwich et li comtez de Sufforch, *et la estoient li Gascon*, li sires de Labrech (2), li sires de Pummers (3) et si frerre, li sires de Montferart (4), li sires de l'Espare, li sires de Muchident, li sires de Condon, messire Jehans de Grailli captal de Beus, *messire Ammeris de Tarse* (5) *et pluissieurs aultres bon chevaliers et escuier de Gascoingne et d'Engleterre*, et les archiers tous devant *yaux à mannierre dune herce. La seconde bataille avoit li princhés a M. hommes darmes XXV^c archiers et XVI^c brigans et estoient en frain* (6) *dou princhè, et pour son corps garder* (7). *Chil doy bon chevaliers* messire Jehans Camdos et messire James Dandelée. *La estoient en le bataille dou princhè chilx bons chevaliers*, messire Renaux de Gobehen, messire Ricart de Stamfort, li sires de le Ware, messire Edouars sirez Despensser *qui y fu ses chevaliers, et leva banierre messire Bietremieux de Brouech* (8), messire Pierre d'Andelée, *messire Hues et messire Thummas lez Despenssiers, messire Thummas de Grantson, messire Richars de Pontcardon, messire Neel Lornich, li sires de Felleton et pluisieurs autre bon chevalier et escuiers. Si estoient tres bien ordounnet et mis en bon convenant chacun baron et chevalier desoubs se banniere et se penon, et les archiers devant yaux. La tierce bataille qui estoit si comme li arriere garde, gouvernoient doy comte d'Engleterre bon chevalier durement* li comtez de Sallebrui et li comtes d'Askesouforch (9).

(1) *Ribaudailles*, troupe de ribauds. — Suivant M. Buchon, ce mot, que Roquefort traduit par *canaille*, signifiait ou plutôt désignait, dans les armées du XIIIe siècle, une troupe d'élite qui veillait à la garde du roi. Le mépris qu'elle encourut dans la suite devait sans doute provenir de l'emploi qui lui fut donné de tuer *sans pitié* un ennemi renversé, et par conséquent hors d'état de se défendre.

(2) *Labrech.* — D'Albret, suivant Dacier.

(3) *Pummers.* — Pommiers, *id.* (4) *Montferart.* — Montferrant, *id.*

(5) *Ammeris de Tarse.* — Aymeri ou Aymon, suivant M. Buchon.

(6) *Frain.* — Roquefort écrit *frein*, de *frenum*, bride.

(7) *Et pour son corps garder.* — Voyez la note ci-dessus de la ligne 37.

(8) *Bietremieux de Brouech.* — M. Buchon traduit ce nom par *Barthélemy Burghersh.*

(9) *D'Askesouforth.* — Dacier écrit ce nom *Eskesufforch*, que M. Buchon coupe en deux dans son Glossaire, et dont il fait alors *Asque-Sufforch*, en le traduisant par *Oxford.*

La estoient messire Guillaume, filx Wariñne, *messire Estienne nues* (1) *de Gousenton*, li sires de Braseton, *li sires de Multon*, *messire Bauduins de Fraiville* (2), li sires de Basset, li sires de Willeby (3), li sires de Bercler, *messire Daniel Pasele*, *messire Denis de Morbeke et pluissieurs autres bons chevalliers et escuiers chacuns seigneurs* (4) *desoubs se bannierre et les archiers devant yaux. Si se confortoient bellement seloncq le quantité quil estoient, et avoient bien empris que diaux combattre tant qu'il poroient durer. Enssi estoient les batailles ordonnées si comme vous avez oy deviser.*

(5) *Ly roys de Franche et ses conssaux qu'il a nul acort ne tretiet de pes n'avoient vollut entendre ne descendre fissrent ou non de Dieu et de monsieur saint Denis aprocher le bataille des marescaux et des Allemans.* Or avint que messire Ustasse dAubrecicourt pour sen corps avanchier se parti de son convoi et sadrecha entre les batailles contre I chevalier dAllemaigne qui sarmoit dargent à V rosses de guelles *et ferirent chevaux des esperons et se conssuirent de leurs glaives sour leurs targes* (6). Si appelloit-on le chevalier alemant messire Lois de Recombes, et estoit des gens le comte Jehan de Nasco. *La jouste des deux chevaliers fu moult belle*, car il se porterent tout doy jus a terre. Messire Ustasse se releva premierement et *couri* à son glaive et puis sen vint sus le chevalier qui estoit *relevés* (7) *si lassailli vassanment et lenuist à ce coummenchement concquis par armes*, quant chil de se bataille se desrouterent et vinrent sus messire Ustasses et lassaillir vistement et environnerent de tous les. La ne fu nient adont messire Ustasses secourus des siens. De quoy il fu pris et fianchiez prison (8)

(1) *Nues.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *nouveau, qui n'a pas encore servi.* — Dacier écrit le nom *consenton.*

(2) *Fraiville.* — M. Buchon écrit *Franville.*

(3) *Willeby.* — *Willoughby*, suivant Dacier et M. Buchon.

(4) *Seigneurs.* — Ce mot est ici répété deux fois.

(5) M. d'Amiens, f° CV, alinéa 562. — Dacier, p. 408, chap. 356, au milieu, et 357. — Sauvage, t. I, p. 190, chap. 162, *id.* — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 356, *id.* et 357. — Buchon, *Panthéon*, t. I, p. 346, chap. 36 et 37.

(6) *Targes.* — Espèces de boucliers. — Voyez Roquefort.

(7) *Relevés.* — Le texte de Dacier et celui de Sauvage porte, au contraire, *qui la gisoit*, ce qui n'aurait pas été loyal; la version de notre manuscrit vaut donc mieux

(8) *Fianchiez prison.* — Locution dont Buchon ne parle pas, et que Roquefort traduit par *se rendre prisonnier.*

des Allemans et mis sus un kar. Dont aprochierent li marescal et le bataille et entrerent tout à cheval dedens le chemin ou li grosse haye estoit de II costez sitost quil furent la embatu archiers qmencierent a traire a esploit a deux lez de le haie et a versser chevaux et a enfiller de ces long hez sayeitez barbues chil cheval qui tret estoient et qui les fiers de ces saiettes sentoient resoiignoient et ne volloient avant aller et se tournoit li ungs de traviers, li autre de costet ou il ceoient (1) et trebuchoient desoubz leurs maistres qui ne se pooient relever, *et les gens darmes engles venoient entre deux et les ocioient ou prendoient à vollenté.* Enssi fu li bataille des marescaux desconfite *a grant mescief*, et la mors des premiers messire Jehans de Cleremont et pui messire Ernoulx dAndrehen *et durement navrés et mors messire Ustasse de Ribeumont; mez il y fist merveilles darmes de son corps chil qui derriere estoient et qui le meschief veoient, et qui avant* passer ne pooient, reculoient et venoient deviers le bataille dou duc de Normandie qui estoit grande et espesse mais tantost fu aclerie (2). Quant il virent et entendirent que li marescaux estoient desconfi, et monterent à ceval li plus et sempartirent. Car il descendi une routte d'Engles d'une montaingne en costiant les batailles, tous montet à cheval et grant fuison darchiers devant yaux et s'en vinrent ferir sus elle, sus le bataille le duc de Normendie. Au voir dire li archiers d'Engleterre porterent à leurs gens moult grant avantage, et trop esbahirent les Franchois, car il traioient si ouniement et si espessement que li Franchois ne savoient au quel les entendre qu'il ne fuissent consievi dou tret, et toudis savanchoient il et concquerroient terre.

(3) Quant lez gens darmes dEngleterre virent que ceste premmierre bataille estoit desconfite et que la bataille dou duc de Normandie souvroit et branloit si leur revint force et couraige et monterent errant tout a cheval chil qui cevaux avoient et quoy que de premiers il se fuissent mis en troix batailles il se remissent tantost en une, et puis cevancierent avant en es-

(1) *Ceoient.* — Roquefort écrit *cheoir*, *tomber.*

(2) *Aclerie.* — Ce mot n'est ni dans M. Buchon, ni dans Roquefort. Le texte de Dacier porte *esclarcie.*

(3) M. d'Amiens, f° 105 v°, alinéa 563. — Dacier, p. 410, chap. 358 et 359. — Sauvage, t. I, p. 191, chap. 162, à partir de ces mots : *Quant les gens d'armes*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 205, chap. 358 et 359. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 348, chap. 38 et 39.

crivant mout hault et moult cler saint Gorge ; Guisme *et fissent passer* leurs bannierres et trouverent de premiers en courant le bataille des Allemans qui tantost fu desconfite. La furent pris li comtes de Sallebruge (1), li comtes de Nido, li comtes Jehans de Nasco et plussiers autrez chevaliers et escuiers et rescous messire Ustasses d'Aubrecicourt par monseigneur Jehan de Gistelles, son compaignon et remis à cheval li quelx y fist depuis moult de belles appertises d'armes. Quant la bataille dou ducq de Normendie si comme je vous ai dit, virent aprocher si fortement les batailles dou princhc qui ja avoient desquomfis les marescaux et les Alemans et estoient entré en cache si furent tout esbahy et entendirent *li plus ayaux* et a sauver les enfans dou roy premierement le duc de Normendie, le comte de Poitiers et le comte de Tourainne qui estoient *ad* (2) ce jour tout troy moult jonne si crurrent ceux qui les gouvernoient. Avoecq ces III seigneurs se partirent plus de *XVI. C.* lanches (3) et prissent le cemin de Cauvegny. Quant messire Jehans de Landas et messire Thienbaux de Bodenay qui estoient mestres et *menneurs* (4) dou duc de Normendie avoecq le signeur de Saint Venant eurent chevauchiet environ une grosse heulre, il prissi congiet au ducq et prîerent au seigneur de Saint Venant que mies ne le volsist laissier mes menner à sauveté et qu'il y acquerroit otant donneur en gardant son corps que ce qu'il retournast mes li dessusdi volloient retourner et venir devers le roy. Apries ces parolles li doy chevaliers dessi noummet retournerent et encontrerent le duc d'Orleans et se grosse bataille toute sauve et toutte entiere qui estoient parti et venu par derriere le bataille dou roy. Bien est voirs que pluissieurs bons chevaliers et escuiers quoy que leur seigneur se partesissent ne se volloient mies partir mes enuissent plus chier a morir que il leur fust reprochié fuite.

(5) Vous avez chy dessus en ceste histoire bien oy parler de le

(1) *Sallebruge.* — Dacier a écrit *Sarrebruche.*

(2) *Ad.* — Préposition latine, dit Roquefort, dont on a fait celle française *à.* M. Buchon n'en parle pas.

(3) *XVIc lances.* — Les textes de Dacier et de Sauvage portent 800 lances.

(4) *Menneurs*, *tuteur*, *conducteur*, d'après Roquefort. M. Buchon ne donne pas ce mot dans son Glossaire. Le texte de Dacier porte *gouverneur* à la place de ce mot.

(5) M. d'Amiens, f° cv v°, alinéa 564. — Dacier, p. 412, chap. 360 et 361 à 363 inclus. — Sauvage, t. I, p. 192, chap. 162, à partir de ces mots : *La bataille du roy*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 210, chap. 360 et 361 à 363. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 349, chap. 40 et 41 à 43.

bataille de Crechy et coumment fortunne fu moult mervilleuse (1) pour les Franchois, ossi à le bataille de Poitiers elle fu moult diverse et très fellenesse pour yaux et anques pareille si comme à Crechi. Car li Franchois estoient bien *de droite* bonnes gens darmes contre les Engles V contre ung (2). Mais au voir dire li bataille de Poitiers fu trop mieux combatüe et plus longement que celle de Crechi et plus de biaux fes d'armes, *et de bellez bacheleriez y avinrent car li roys Jehans de Franche comme loyaux chevalier preudomme et hardis ne daigna fuir, et quant il vit et entendi la desconfiture de ses marescaux il nen fu mies pour ce trop effraié, car bien quida ce journée par fet darmes recouvrer et commanda que chacun se mesist à piet et fist passer aireement* (3) *et ordonneement ses bannierres* dont messire Joffroys de Chargny portoit le souverainne et enssi par bon convenant le grosse bataille dou roy sen vint assambler as Engles. La eut grant hustin fier et cruel et dounet maint horion de hachez, despees et dautres bastons de guerre si assambla li roys et messire Phelippes ses mainnes filz a le bataille des marescaux d'Engleterre, le comte de Warvich et le comte de Sufforch et des Gascons. La crioient li Franchois leur cri mon joie saint Denis et li Engles saint Gorge Giane (4). Se revinrent al doy chevaliers tout à tans qui laissiet avoient le routte le duc de Normendie, messire Jehans de Landas et messire Thieubaux de Vodenay. Si se missrent tantost apret en le bataille dou roy et se combatirent depuis moult vassanment. Dautre part se combatoient li dus dAthennes, connestables de Franche, messire Robers de Duras, messire Guichars dAngle, messire Renaux de Pons *et faisoit chacuns de son corps merveillez darmes*, ossi a ung autre les (5) se combatoient messire Pieres ducq de

(1) *Mervilleuse.* — Ce mot, qui se prend presque toujours en bonne part dans son acception ordinaire, devait nécessairement avoir un sens différent dans la langue d'oil, d'après l'application qu'en fait ici Froissart.

(2) *V contre un.* — La partialité de Froissart pour la cause anglaise entre sans doute pour beaucoup dans cette évaluation de la force respective des deux armées. Le texte de Dacier porte VII.

(3) *Aireement.* — Roquefort et M. Buchon écrivent *erramment*, *erranment*, promptement.

(4) *Giane.* — Le texte de Dacier porte *Guienne.* D. C.

Guienne était alors le cri de guerre des Aquitains du Midi, non encore français. Ainsi, on voit dans les mots *St-Georges* et *Guyenne*, l'union des Anglais et des Gascons, et ce fut ce concert qui décida du sort de la journée de Maupertuis. D. L. F.

(5) *Les.* — Roquefort et Dacier écrivent *lez*.

Bourbon, messire Guichars de Biaugeu, messire Jaquemes de Bourbon, *li evesquez de Chaalons*, *li sires de Baselin* et li sires de Castiaus Villain. Dun autre costet ossi se combatoient li comtes de Ventadour et de Montpense, li arcepriestres messire Guillaummes de Montagut, messire Guillaumme de Niielle (1), messire Joffroix de Saint Digier (2), *li sires dEnglure qui porte lez armes de Sallehadin et crie* Damas. En une autre route se combatoient messire Guillaumme, comtes de Douglas dEscoce, messire Archebaux ses cousins et bien C.C. de leur compaignie qui y fissrent mainte belle appertise darmes. *En le grosse bataille dou roy estoient pluisieurs grant seigneur, comte, baron, chevalier et escuiers dont chacuns faisoit son devoir au plus loyaument qu'il pooit, et vous di que li Engles ne l'eurent mies davantaige, car il trouverent em pluissieurs lieux durs encontres et bonnes gens darmes quoyque li fortune fust pour yaux. Ossi au voir dire il estoient tres appertes* (3) *gens darmes sage de guerre et bien combatant.* Dalles le princhc de Galles estoient chil doy bons chevaliers messire Jehans Camdos et messire James Daudelée *qui de mener et enseignier le princhc fissrent ce jour bien leur devoir, car il ny prissrent oncques prisonnier ne entendirent au prendre fors amenner toudis le princhc avant et conssiellier leur gens et yaux amonnester de bien faire. Entre les batailles eut pluissieurs caches* (4) *et pluissieurs belles aventures de fes darmes. Si se contourna toutte li grosse bataille des Engles et des Gascons darchiers et de touttes maniesres de gens combatans sus le bataille dou roy et les assaillir vistement et fierement la eut fait maintes appertises darmes, mainte prise et mainte rescousse, car chacuns pour son corps avanchir* (5) *tiroit a descenfire le roy, a lui prendre et chiaux qui dalles lui estoient, car on penssoit bien que cestoient ung petit enssus* (6) *de le bataille dou*

(1) *Niielle.* — Dacier écrit *Neelle*, et ajoute en note que différents manuscrits portent de *Noyelle*, de *Marle* et de *Noelle*.

(2) *St Digier.* — Un manuscrit, suivant Dacier, porte *St Ligier*; il condamne cette leçon et dit que le vrai nom est *St-Digier*.

(3) *Appertes.* — Roquefort écrit *apert*.

(4) *Caches.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, que Roquefort traduit par *course*.

(5) *Avanchir.* — Peut-être n'ai-je pas bien lu ce mot écrit ainsi *auanchir*, et qui, en le lisant *avanchir* ou *aveinchir*, se cherche en vain dans tous les glossaires.

(6) *Enssus.* — On trouve dans Roquefort *ensus*, mot dont la signification ne peut trouver ici son application. Le calligraphe n'a-t-il pas voulu mettre *ensay*, *essai?*

roy. Fu mors li dus dAthenes connestablez de Franche et sachies qu'il ne fu mies ochis seux en son conroy mes pluisseurs bons chevaliers et escuiers de son hostel et de se delivranche (1), dautre part fu ochilz li gentil dus de Bourbon et ca maint bon chevalier et escuier dalles lui messire Guichars de Biaugeu, li sires de Castiel Villain et pris li arceprestres et durement navrés pris li comtes de Waudimont et li comte de Vendome. Au dehors de le bataille dou roy en une routte se combatoient chil bon chevalier messire Jehans de Landas, messire Thieubaux de Vodenay, messire Guichars dAngle *qui merveille y fist darmes de se main*, messire Grimouton de Cambli *et qui se tinrent une grant espasse en bon convenant*, mes il avoient ossi devant yaux bonne gens darmes le comte de Sallebrui, monseigneur Renaut de Gobehen, monseigneur Richart de Stanfort, monseigneur Guillaume de Felleton, monseigneur Bietremien de Bruech (2) et leur routtez et ossi des Gascons le seigneur de Monferrat, monseigneur Jehan et monseigneur Helyes de Pummiers, et le captal de Beus. *Si furent chil chevalier de Franche durement fort assailli et calengiet as haces et as espées; la eut fort boutée, dure presse, grant enchauch* (3), *et fort estecheis. Toutes fois cette routte des Franchois fu toutte reboutée et ouverte et lez bannieres et li pennon des Franchois tous rués par terre, et la mors messire* Jehans de Landas et pris messire Thieubaux de Vodenay et durement navrés et chilx bons chevaliers ossi messire Guichars dAngle pris et navres pries ca mort et tous essannés (4), mors messire Moutons (5) de Cambli *et messire Robiers de Duras* et puis s'en revinrent Engles et Gascon sus le bataille dou roy de France : on ne vous pouroit ne saroit nullement recorder tous ces fes darmes et les merveilleuses aventures qui la advinrent à pluissieurs chevaliers et escuiers, et toudis chachoient li Engles les fuians dont il avint que messire Oudars de Renti (6),

(1) *Delivranche.* — M. Buchon écrit *délivrance* dans son Glossaire, et traduit ce mot par *suite, livrée;* et, chose extraordinaire, Roquefort ne le donne pas.

(2) *Bietremieu de Bruch.*—M. Buchon, dans son Glossaire, traduit ce nom par *Barthélemy, Burghersh.*

(3) *Enchauch.* — Le Glossaire Buchon donne *enchas*, combat, qui ne se trouve pas dans Roquefort.

(4) *Essannés.* — Roquefort écrit *essaner*, perdre son sang; tandis que M. Buchon traduit le verbe *essanner* par *mettre hors de sens*, appliquant ainsi au moral un mot qui semble n'avoir de rapport qu'à un simple effet physique.

(5) *Moutons.*—Abréviation de *Grimouton.* — Voyez plus haut, lig. 119.

(6) *Oudars de Renti.* — Sauvage nomme ce chevalier *Edouard de Roucy.*

uns bons chevaliers franchois sen tournoit arrierre comme desconfis. Si encontra daventure 1 chevalier englès qui cachiet avoit che jour ses ennemis bien heulre et demie. Quant messire Oudars leut veu quil chevauchoit contre lui se congnut tantost quil estoit Engles si tourna sour lui et cescria et dist quil estoit Franchois et quil se voulloit a lui esprouver. Li chevalier engles neult nul tallent dou refuzer la se combatirent il de leurs epées et puis de daghes asses et longement sans nulx venist sus yaux qui les empechast ne qtredesist et tant que messire Oudars de Renti (1) mena tel le chevalier engles que par armes il le concquist et len mena avoeq lui pour son prisonnier.

(2) Encorres entre les batailles et ou fort de le cache avint une ossi belle aventure à 1 escuier de Pikardie *de le marce dAmmiens* car il sestoit partis de le bataille comme desconfis pour son corps sauver et bien montes sus fleur de courssier. A vint que li sires de Bercler *ungs grans banneres* dEngleterre qui a ce jour estoit jonnes chevalier *et amoureux* perchupt le dit escuier franchois bien armet et bien montes partir des conrois il se mist en cache apries lui tous seux *sans compaignie de ses gens et le poursui par proeche et par bachelerie* plus que dunne grant heulre toudis lespée en se main et li escrioit a le fois qu'il retournaist, car ce nestoit mies honneur a ung homme darmes densi fuir. Quant li escuier franchois qui cachier se sentoit vit quil estoit eslongiet de le bataille plus du une grant lieulve, il regarda derriere lui et vit le seigneur de Bercler qui tout seulx le sieulvoit, se li sembla bien par ses parures grant seigneur et gentil homme durement. Si se reconforta en courraige et tourna le courssier sus frain et prist sen espée qui roide et forte estoit durement et le mist desoubs son bras à mannierre de glaive et sen vint en cet estat sus le seigneur de Berceler li quelx ne le daignast ne ne volt oncques refuzer mes prist sen espée qui estoit de Bourdiaux bonne et legiere et roide asses et la puigna par les hans (3) en levant le main pour

(1) *Oudars de Renti.* — Le combat de ce chevalier est rendu d'une manière toute différente dans les imprimés. Le récit de notre manuscrit est plus simple et semble approcher davantage de la vérité.

(2) M. d'Amiens, f° CVI r°, alinéa 565. — Dacier, p. 416, chap. 363. — Sauvage, t. I, p. 193, chap. 163, à partir de ces mots: *Encores advint*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 219, chap. 363. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 352, chap. 43.

(3) *Hans.* — M. Buchon, dans son Glossaire, écrit *han*, mot que Roquefort ne donne pas; on n'y trouve que *hanste*, *hampe*, *hante*, qui n'exprime pas, ce me semble, la même chose, puisque M. Buchon donne à *han* et à *hanste* deux significations différentes. Le texte de Dacier porte, comme celui d'Amiens, *hans*.

jetter en passant à lescuier si comme il fist. Li escuier qui vist l'espée en vollant venir sur lui se destourna et perdi par celle voie le cop qu'il avoit entese (1) au chevalier et fist aussi au chevalier perdre le cop de son espée car elle coulla entierre. Quant li sires de Bercler vit quil navoit point despée et li escuier avoit le sienne si sailli jus de son courssier et sen vint tout le pas la ou sen espée estoit. Mes il ny peult oncques si tost venir que li escuiers ne le hastast et jetta sen espée au chevalier qui estoit à terre et le conssuivi haut ens es cuissieux tellement que li espée qui estoit roide et bien acerée et lancée de roit (2) brach, et de grant vollente entra ens es cuissiens et percha le premier et le quisse ossi et sen cousi en lautre cuisse bien une puigne. Li sires de Bercler qui durement fu navres de ce cop chey a terre et ne se pot relever adont descendi li escuier franchois et vint a lespée dou chevalier qui encorres estoit enterre si le prist et apuigna (3) et vint sus le chevalier et li demanda *moult courtoisement* se il se volloit rendre. *Li sires de Bercler li respondi oil et que voirement* se rendoit il son prisounnier car *par bel fet darmes* lavoit il concquis. La li fist li escuier *franchier prison* et li hosta sen espée hors de ses quisses et li bendela ses plaies au mieux quil peult et le monta sus son courssiez et le mena tout le pas jusques a Castieleraut. La le fist il remner (4) et appareillier, et fist tant depuis par littieres et par haqhennees quil lenmena en son hostel em Pikardie et le garda plus dun an ainschois quil fuist tout sauves. Si demourra il afolles de le navreure et au partir il paya a lescuier VI M. nobles *si comme je loy compter* (5) *depuis le seigneur de Blecler* (6) *en Engleterre en son castiel meysmes qui siet sour le rivierre de Saverne ou chemin de Galles*, et devint li dessus dit escuiers pour lonneur et le prouffit quil eut de son prisonnier chevalier.

(7) Ainssi aviennent les fortunes *souvent* en armes et en amours

(1) *Entese.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *apprêter une arme* et *lever une épée pour en frapper.*

(2) *Roit.* — Roquefort écrit *roist*, *roide*, *tendu*, et M. Buchon *roy*; ce qui ne peut être qu'une faute d'orthographe.

(3) *Apuigna.*—M. Buchon donne dans son Glossaire *appuigner*, empoigner, qui se cherche envain dans Roquefort; on y trouve seulement *pugnat, poing.*

(4) *Remuer.* — Roquefort traduit le mot par *changer.*

(5) *Compter.* — Lisez *conter.*

(6) *Blecler.* — Lisez *Bercler.*

(7) M. d'Amiens, f° CVI v°, alinéa 566. — Dacier, p. 417, chap. 364. — Sauvage, t. I, p. 194, chap. 164. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 222, chap. 364. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 353, chap. 44.

plus entrieusses et plus mervilleusses que on ne les poroit ne oseroit pensser ne souhaidier il avient souvent en batailles et en rencontres con pert bien par trop follement cachier, au voir dire a celle bataille qui fu asses pries de Poitiers es camps de Maupetruis (1) peurent bien advenir pluissieurs belles aventures et grant fes darmes qui ne vinrent mies tout a gognissence *mes jen parole et les declare au plus pries que je puis seloncq ce que jay depuis enquis et demandé as bons chevaliers et escuiers qui y furrent dun les et de l'autre et as hiraux ossi qui sont tailliet* (2) *de telx coses savoir, et enquerré. Si comme dessus est dist* che fu une bataille tres bien qbatue bien pourssuilvite et mieux achievée pour les Engles et y souffrirent li combatant dun les et de lautre moult de painne. La y fist li roys Jehans de sa main merveilles darmes et tenoit une hace dont trop bien se combatoit. Si furent pris asses pries de lui li comtes de Tankarville, li comtes dEu ses cousins germains messire Jaquemes de Bourbon comtes de Pontieu *et li comtes de Dammartin et ochis li sires dEnglure, li baudrains de le Huesse* (3), messire *Renaux* de Pons, *li evesques de Chaalons neveus au cardinaul de Pieregorth*, la se combattirent vansseaument

(1) *Maupetruis.* — Le texte de Dacier porte : *Es champs de Beauvoir et de Maupertuis*; et Belleforéts, t. II, p. 874, *in fine*, fixe encore d'une manière plus précise le lieu de la bataille, en disant que le camp du prince de Galles était situé entre *Beauvoir*, *Maupertuis et l'abbaye de Nouaillé*. Cassini, dans le n° 67 de sa Carte, a omis d'y indiquer l'emplacement de cette bataille, et on y cherche vainement le lieu appelé *Maupertuis*. Cette omission est d'autant plus extraordinaire, qu'elle n'existe pas pour Crécy. D. C.

La dissertation de M. Rédet, déjà citée et insérée dans la première série de ce Recueil, t. I, p. et s., décide définitivement le point sur lequel a été livré la bataille de Poitiers de 1356. Le système de M. Buchon, qui, en adoptant l'opinion de Bourgeois, place le champ de bataille vers Beaumont, entre Poitiers et Châtellerault, n'est plus soutenable aujourd'hui. D. L. F.

(2) *Tailliet.* — M. Buchon ne donne pas ce mot; Roquefort rend le verbe *tailler* par *être fait.*

(3) *Li Baudrains de le Huesse.*—Les mots *Baudrains* et *Huesse* se cherchent envain dans les glossaires que je possède, tandis que dans la table de M. Buchon, indiquant les noms et qualités des personnages, on trouve *Baudrains de la Heuse*, cet éditeur ayant sans doute considéré le mot *baudrains* comme un nom propre. Mais puisque le texte de Dacier (chap. 362) porte *monseigneur le Baudrain de la Heuse*, et que notre manuscrit, après avoir mis *li comte de Dammartin* et *li sire d'Englure*, ajoute *li Baudrains de le Huesse*, on pourrait penser que *baudrain* est une qualification, et que ce mot dérive de *baudre*, *baudrier*, tiré lui-même de *baudrellus* (voy. Ducange), et qu'il indique peut-être l'officier chargé de la garde du *baudrier du roi.*

messires Joffroix de Chargny et estoient toutte li priesse (1) et li huée sour lui pour tant quil portoit le souverainne bannierre dou roy et il meysmes avoit sa bannierre devant lui qui estoit de geulles a trois escuchons dargent, tant y sourvinrent autour de lui dEngles et de Gascons et il sefforchierent que par farche il ouvrirent et rompirent le bataille dou roy et fu si plainne dEngles et de Gascons quil y avoit bien V hommes darmes sour I gentil homme prisounnier voirs sil nestoit pris en le cache. Et la fu mors et ochis messire Joffroy de Chargny et les bannierres de Franche gettées par terre et y eut a dont trop grant priesse au roy Jehan car chacuns li crioit: « Rendes vous, rendes vous. » La avoit I chevalier de le nation de Saint Omer que on *clammoit* monseigneur Denis de Morbecke *et avoit pour son advanchement grant temps servi le roy engles coumment quil fuist artisiens* mes de jonnesse pour aucunnes fourfait il avoit perdu le royaumme de Franche pour chou sestoit il tres en Engleterre. Si vint si bien a point que il estoit la dalles le roy ou chacun pressé, pressoit, et tiroit à lui et li disoit: « Rendez vous, rendez vous. » Li roys qui se veoit en dur parti et trop efforchies de ses ennemis et que sa deffence ne li valloit riens demanda à qui me renderai-je, chils messire Denis li respondi *en franchois* a moy, sire, qui sui chevalier et de le nation de votre royaumme, et a vous dubt dire li roys me reng-je (2). Lors li bailla son gant *de fier*. Li chevalier le prit. La eut grant priesse et grant tirich (3), car chacun volloit dire « je lay pris, je lay pris. » *Et la avoit I appert escuier de Gascoingne que on noummoit Bernard de Trutes et sarmoit dor a II trutes* (4) *de geulles qui y clammoit grant part. La fu li roys de France depuis quil fut pris en grant peril et pries ochilz par envie. Mes li roys qui sages etoit* et qui vit leur estrit, leur dist mout cotoisement: « Seigneur, seigneur, appaisies vous, car j'ay assez

(1) *Priesse.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, et Roquefort le traduit par *chapelle, oratoire;* ne doit-il pas signifier *entreprises?* Le texte de Dacier porte *la presse.*

(2) *Me reng-je.* — Les imprimés, tout en racontant le même fait, l'assaisonnent de discours tenus par le roi et le chevalier de Mortbèque, et qui sont invraisemblables. La simplicité du récit du manuscrit d'Amiens est plus croyable.

(3) *Tirich.* — Le texte de Dacier porte *tireis*, et on trouve dans le Glossaire Buchon *tirois* et *tiris*, action de tirer; et, chose assez extraordinaire, Roquefort ne donne aucun de ces mots.

(4) *Trutes.* — Roquefort traduit *trut* par *tour*, mot que M. Buchon ne donne pas.

pour chacun de vous faire tout esiene si me menes deviers mon cousin le princhc. *Lors en fu menes li roys et messire Phelippes ses mainnés filz devers le princhc qui nestoit mies loing de la. Quant li princhc vit le roi de France si descendi tantost a terre de son cheval et lonnoura moult et ne le volt oncques depuis laissier pour les perilz et lez aventurez, car li roys li recorda en quel peril il avoit estet depuis quil sestoit rendus. Encorres duroit li cache des Engles et des Gascons si furent ochis en ces caches messire Guillaumme de Mielle* (1) *bons chevaliers durement, et messire Guillaume de Montagu* (2)..... *et pluissieurs aultre et tamaint* (3) *bon chevalier et escuier pris qui ne daignierent fuir.*

(4) Quant ceste grant bataille fu desconfite enssi comme vous avez oy qui fu es camps de Maupetruis a II lieulves de Poitiers lan de grasce Notre Seigneur mil. CCC et LVI le XXme jour dou mois de septembre (5) par I lundi et coummencha à heure de primme et fu toutte passée à basse nonne *environ heure de vespres,*

(1) *Guillaume de Mielle.* — M. Buchon, dans sa table des noms d'hommes, a mis *de Merle.*

(2) Il y a ici dans le manuscrit un mot qu'il m'a été impossible de déchiffrer. Le voici : *Gamtzyne.*

(3) *Tamaint.* — Roquefort ne donne pas ce mot, qui, d'après le Glossaire de Buchon, veut dire *plusieurs.*

(4) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 567. — Dacier, p. 421, chap. 367. — Sauvage, t. I, p. 196, chap. 166. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 229, chap. 367. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 358, chap. 47.

(5) *XXme jour du mois de septembre.* — Dacier et Sauvage fixent cette date au 19 septembre, d'après les actes de Rymer. M. Buchon se range à cette opinion, et prétend l. c., p. 239 du t. III des *Chroniques*, note 1re, que la découverte du champ de bataille fut faite en 1743, mais il n'en indique pas l'auteur ; et il ajoute : « Ce n'est pas à Beauvoir, au sud de Poitiers, mais à » Beaumont, au nord de cette ville, que se trouve le champ de Maupertuis. » J'ai déjà fait observer que le nom de *Maupertuis* se cherche en vain sur la 67e Carte de Cassini, dont Poitiers forme le centre. Il faudrait donc un plus ample informé, avant de se ranger à cette opinion de M. Buchon, contredite par tous les historiens, qui placent le champ de bataille à deux lieues de Poitiers, et Beaumont en est à plus de cinq lieues. Il faut, en outre, remarquer que cet emplacement ne peut s'accorder avec la marche du roi Jean par Chauvigny.

D. C.

J'ai déjà répondu au système de M. Buchon, dans une précédente note. On avait dit aussi que dans tous les manuscrits on lisait le mot *Beaumont*, au lieu de *Beauvoir*, qui aurait été substitué au premier, d'après le témoignage de Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine.* Mais le savant M. Lacabane, de la bibliothèque du roi, qui s'occupe d'une nouvelle édition de Froissart, m'a assuré que les manuscrits de cet auteur portaient Beauvoir et non pas Beaumont. D. L. F.

Engles et Gascons furrent tout repairiet ou dit lieu de leur cache et ot chacuns amennet ses prisons li I, II, li autre III, li autre IIII. Si se retraist chacuns a se loge tout joindant ou li bataille avoit estet. Si se desarmerent et fissirent desarmer leurs prisonniers et les hounourerent tant quil peurent chacuns les siens car chilx qui prendoit prisonnier en bataille de leur partie li prisonnier estoit siens et le pooit quitter ou ranchounner à se vollente. Si puet chacuns savoir et pensser que tout chil qui la furent en ceste fortuneuse bataille avoecq le princhc de Galles furent riches dounneur et davoir tant parmy les ranchons des prisons (1) comme parmy le gaaing dor et dargent qui la fu trouves quen vaissellemente (2) quen riche jouiaux quen deviers mounnoies que en chevaux, en tentes, en harnas darmes *et em pluissieurs autres coses qui trop long seroient a deviser, et si vinrent tres bien à point as Engles et Gascons les pourveanches que li Franchois avoient la amennées, car les leurs lors estoient fallies et navoient li Gascon et li Engles goustet de pain troix jours avoit passet pour tant avoient il offert les offres dessus dittez. Car il doubtoient plus que li roys Jehans ne les affammaist quil ne doubtaissent le bataille car il n'est si dure espée que de fain.*

(3) Quant ce vint au soir li princhcs dounna à soupper *en sa loge* le roy de Franche et tous les seigneurs et chevaliers, banneres et prisonniers *et les festia et hounoura humblement dou mieux quil pot de leurs pourveances meysmes car il navoient autres* et assey (4) li princhc, le roy Jehan, monseigneur Jakemon de Bourbon, monseigneur Jehan dArtois, *le comte de Nasco, le comte de Ventadour*, le comte dEstampes, *le comte de Waudimont*, et de Genville (5), le seigneur de Partenai *et III autres vaillans chevaliers* a une table moult haulte et bien couverte, et tous les autres seigneurs barons et chevaliers as autres tables et servoit toujours li princhcs au devant de le table dou roy et par tout les autres tables ossi si hum-

(1) *Prisons.* — Le texte de Dacier porte *prisonniers.*

(2) *Vaissellemente.* — Ce mot, que M. Buchon ne donne pas dans son Glossaire, est rendu par Roquefort par *meubles, équipages.* Le texte de Dacier porte tout simplement *vaisselle.*

(3) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 568. — Dacier, p. 423, chap. 369. — Sauvage, t. I, p. 197, chap. 168. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 243, chap. 369. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 360, chap. 49.

(4) *Assey.* — Le texte de Dacier porte *assist.*

(5) *Genville.* — Le texte de Dacier porte *Joinville*, et il cite en note les noms de *Jenville* et *Neuville*, qui se sont trouvés dans différents manuscrits.

blement quil pooit ne oncques nol se vot seoir a le table dou roy pour priierre que li roys len fesist, ains disoit toudis quil nestoit mies encorres si souffissant quil appertenist a lui de seoir a le table de si grant princhc et de si vaillant homme que li corps de lui estoit et que monstret avoit a le journee. Mais toudis se agenouilloit par devant le roy et disoit chiers sires ne voeillies faire simple chierre se Dieux ma volut conssentir votre volloir au jour dui, car certainnement messire *li roys* mes peres vous fera toutte lounneur et amisté quil porra et sacordera à vous si raisounnablement que vous demoures bon amit enssamble a tous jours, et *si* mest avis que vous aves grant cose et bien raison de vous *eslecher* (1) coumment que la besoingne ne soit tornée à vostre gret: car vous aves concquis au jour dui le haut non de proéce et aves passet tous les mieux faisans de vostre costet. Je nes di mies che sachies chiers sires pour vous lober car tout chil de notre partie qui ont veu les ungs et les autres se sont par plainne science a chou acordés et vous en donnent le pris et le cappelet se vous le voulles porter. A che point chacuns coumença à murmurer et disoient entre yaux Franchois et Engles que noblement *et* a point li princhc avoit parlet. Si le prisoient durement en disant que en lui avoit encorres gentil seigneur sil pooit longement vivre et en tel fortune perseverer.

(2) Quant il eurent souppet et asses festinet selonc le point la ou il estoient chacun sen alla a se loge avoecq ses prisonniers pour reposer. Celle nuit y eut grant fuisson de prisons chevaliers et escuiers qui se ranchonnerent enviers chiaux qui pris les avoient car il les laissoient plus courtoisement ranchonner concques gens feissent ne ne les constraindoient autrement qui leur demandoient soux leur foy de combien il porroient paiier sans yaux grever et les creoient legiérement de cou quil en disoient et *leur donnoient jour de rapporter le somme des florins quil avoient ditte et noummée, a le feste dou Noel apres en suilvant en le chite de Bourdiaux sour le foy creancée ou de revenir de dits le dit jour tenir prison.* Et disoient coummunement quil ne volloient mie chevalier ne escuier ranconner si *entierement* quil ne se prennist bien chevir et gouverner del sien et servir ses seigneurs seloncq son estat et aller

(1) *Esleecher.* — *Se réjouir*, d'après Roquefort et M. Buchon.

(2) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 569. — Dacier, p. 424, chap. 370. — Sauvage, t. I, p. 198, chap. 169. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 245, chap. 370. — Buchon. — *Panth.*, t. I, p. 360, chap. 50.

aval le pays avancir son corps et sen hounneur. Telle n'a mies estoit la coustumme ne li courtoisie dez Alemens insi que aorez. *Je ne say comment il en feront dorez en avant car il nont pité ne merchiy de crestiiens gens darmes tant soient* noble ne gentil homme quant il les tiennent mes lez mettent en chéés (1), *en grésillons*, en polies et en destroites prisons *comme larrons et mourdreourt* (2) et tout pour mieux rançhonner. Quant che vint au matin que chil seigneur eurent messe oie et il eurent beu 1 cop il se partirent de la et arouterrent leur carroy et leur aroy *et en menerent moult courtoisement le roy de Franche et les autres seigneurs ossi, et les chevaliers et escuiers laissoient il aller den coste yaux bellement sour leur foy et en allerent en celle mannierre de journée en journée sans ardoir et sans gaster le pays.* Tant qu'il vinrent en la bonne chité de Bourdiaux la ou ils furent rechupt et festinet à grant joie, et missent le roy Jehan en une abbeie *pour lui crisier et reposer a se vollente mes bien le faisoient garder ce nestoit mies merveilles et son jone fil avoec lui que on clammoit monseigneur Phelippe et tout le plus des autres seigneurs, comtes, barons et chevaliers rachata li princhés a chiaux qui les avoient pour grandes sommes de florins seloncq che que chacuns estoit. Si recrut* (3) *les pluissieurs sour leurs fois à retourner a Bourdiaux dedens le Noel ou la Candeler en ssuilvant. Si tenoit li roys de Franche son estat à Bourdiaux tout enssi comme il faissoit a Parris tant que de ses chapelle et de ses menestrelx avoir dalles mi et toutte se famille quil remanda et le compaignoit souvent li princhés et faisoit compaignier des plus grant de son hostel, et son consseil.. Nous lairons ung petit a parler dou roy de Franche. Si parlerons des aventures qui avinrent en son royaumme* (4).

L.-N.-J.-J. DE CAYROL (*de Compiègne*).

(1) *Chées.* — On cherche en vain ce mot dans les glossaires. Le texte de Dacier porte *en ceps.*

(2) *Mourdreours.* — Ce mot est transformé en *mourdreur* dans Roquefort, qui le traduit par *meurtrier.* M. Buchon ne donne que le mot *murdre*, meurtre.

(3) *Recrut.*—M. Buchon donne *recreer*, délivrer ; de même, par Roquefort.

(4) Nous n'avons pas besoin de fixer l'attention de nos lecteurs sur l'importance de ce document, tant pour l'importance des faits nouveaux qu'il fait connaitre, que par l'idiome dans lequel il a été écrit. Néanmoins, comme le manuscrit d'Amiens a donné lieu à des réclamations, que M. Lacabane, notamment, le croit un manuscrit *remanié* et non un manuscrit original, la Revue anglo-française sera ouverte à toutes les réclamations. D. L. F.

Acte de remplacement consenti entre des seigneurs poitevins, pour aller faire la guerre contre les Anglais, en Normandie (1449).

Sachent tous que comme ja piéca ait été fait de par le roi, nostre sire, certaine ordonnance touchant les nobles du royaume de France, mêmement du pays de Poitou, et par icelle et par les commissaires d'icelle ayant été mis par ordonnance *messires Guillaume Barret*, *Jehan Robin*, *Pierre et Jacques de Boussay* (1), écuyers, ensemble pour servir ledit seigneur d'ung homme d'armes, de tout harnois complet, de ung *constalleur et paige armé* et habillé, en tel cas appartenant, toutes fois et quantes que par lui ils seroient mandés et de ce, eussent fait le serment ensemblement, en tel cas appartenant, comme il appert par la lettre et certification desdits commissaires; sur ce, ordonnés et depuis certain tems, en çà, ledit seigneur se soit *mis sus*, lui et toute son armée, pour conquéter son pays et duché de *Normandie* (2), et par ce moyen, ait mandé par ses lettres patentes, à très-noble et très-puissant seigneur M. *le vicomte de Thouars*, de prendre et mener audit pays de Normandie, *trente lances des nobles*... par sadite ordonnance, lesquels il voudroit choisir et élire en la comté de Poitou, mêmement en ladite vicomté, à l'occasion de ce, mondit seigneur le vicomte ait mandé partie des nobles de ladite vicomté, et entr'autres, ait choisi et élu pour une desdites lances, la lance des dessus dits Barret, Robin, Pierre et Jacques de Boussay (3), et par ce moyen, ait convenu les dessus dits y envoyer. Aujourd'huy, en nostre cour de *Thouars*, en droit, pardevant nous personnellement établi, ledit messire Guillaume Barret, tant en son nom que soi faisant fort pour ledit Jehan Robin, d'une part, et ledit Pierre de Boussay, d'autre part, ont

(1) La maison de Boussay, aujourd'hui éteinte, tirait son nom de la paroisse de ce nom, près Airvault. C'est dans cette même paroisse que se trouve la Tour de Châtillon, qui a été possédée par des personnages marquants de la province.

(2) Ce fut en cette année et l'année suivante, que la Normandie fut soumise définitivement et pour toujours à la France. Charles VII fit son entrée à Rouen, le 4 novembre 1449; et le 15 avril 1450, fut livrée la bataille de Formigni, par suite de laquelle fut complétée la conquête de la province.

(3) On voit par là, et par ce qui précède et ce qui suit, que le lance était composée de plusieurs guerriers à cheval, armés différemment et ayant des positions sociales diverses. Il parait aussi que le vicomte de Thouars faisait choix, *élisoit*, parmi les nobles de sa vicomté, ceux qui devaient faire partie des *lances* que lui demandait le roi.

fait, passé et accordé lesdites parties entr'elles, les accords et convenances qui s'ensuivent; c'est à savoir que ledit Pierre de Boussay, de son bon gré, pure et libérale volonté, et sans aucun parforcement, mais qu'ainsi lui a plu et plaît, a promis et promet, audit messire Guillaume Barret, audit nom, aller en ladite guerre et audit voyage dudit pays de Normandie, pour lesdits Barret et Robin et pour lui (1), et de faire et accomplir ledit voyage pour les dessus dits ainsi et par la forme et manière que ils sont tenus servir ledit seigneur par ladite ordonnance, et sans que les dessus dits Barret et Robin en soient aucunement intéressés et endommagés, et avec ce, a promis et promet ledit Pierre de Boussay, ci-dessus dits Barret et Robin de leur en rapporter décharge et certification de sondit capitaine (2); comment les dessus dits Barret et Robin y ont envoyé et ce faisant ledit Barret audit nom a baillé audit de Boussay, en nos présences, *trois chevaux*, c'est à savoir un *grand grison*, un *fauveau*, un *béart-morel* (3), et avec ce, un *jacquet*, un *hoqueton* (4) tout neufs, valeur six livres ou environ; un *manteau noir doublé de blanc*, valeur *trois réaux* (5) ou environ, en ce non compris un harnois complet qui était audit de Boussay, lequel harnois ledit Barret fait nettoyer et fourbir à ses dépens de lui et dudit Robin, lesquelles dites choses dessus déclarées ledit Pierre de Boussay a connu et confessé avoir eues et reçues dudit Barret audit nom, pour occasion dudit voyage et icelui a promis et promet rendre et restituer, lui venu dudit voyage dudit pays de Normandie, audit Barret audit nom, et a esté dit entre lesdites parties qu'en cas que ledit Pierre de Boussay, audit voyage dudit pays de Normandie, seroit pris prisonnier, ledit Barret, audit nom, lui a promis et promet de le délivrer et de s'endommager de ladite prise, pour telle partie et portion que

(1) On le voit, la pièce que nous donnons est un véritable acte de remplacement pour un service militaire. On ne rencontre pas facilement des conventions de cette espèce, faites sous le régime féodal.

(2) Il fallait, par conséquent, un certificat de libération du capitaine, afin de libérer le seigneur désigné primitivement pour un service militaire.

(3) Trois chevaux, un gris, un bai et un noir.

(4) Portions d'armures de l'époque.

(5) On voit que les *réaux* avaient alors cours en France, à raison du grand commerce que les marchands castillans y faisaient. On se servit longtemps de cette monnaie espagnole, car Louis XIV rendit, en 1673, une déclaration pour leur donner cours dans tout son royaume, au cours de 58 sous pièces, et ensuite de 60; plus tard, ils furent décriés.

lui et ledit Robin seroient tenus ; et aussi là, où ledit Pierre de Boussay prendroit *aucun Anglois* prisonnier ou acquêteroit aucune chose, ledit de Boussay a voulu et veut que lesdits Barret et Robin y eussent leur droit et portion (1), et aux choses dessus dites et chacune d'icelles, tenir, garder et accomplir, sans jamais aller, faire, ne tenir contraire, lesdites parties et chacune d'elles, portant que chacune touche ou peut toucher son fait, ont obligés et obligent eux, leurs hoirs et successeurs et tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles et héritages présens et avenir quelconques, renonçant sur ce, icelles dites parties et chacune d'elles, à toutes et chacunes les causes, faits, raisons et allégations, oppositions, et autres choses quelconques, qui tant de droit, de fait, de us, style et coutume de pays, leur pourroient aider, et avoir métier advenir contre la teneur, effet et substance de ses présentes, en tout ou en partie et au droit disant générale renonciation non valoir, les foys et serments de leurs propres corps, sur ce, donnés en nos mains, et en ont été jugés et condamnés à leurs requestes et de leur consentement par le jugement de nostre dite Cour de Thouars, de ce, fut fait et donné le quinzième d'aoust, l'an mil quatre cent quarante-neuf. (Signé) Gentil, Générot.

(1) On voit que les fortunes de guerre étaient communes, et que si Pierre de Boussay était fait prisonnier, Guillaume Barret et Jean Robin devaient concourir au paiement de sa rançon ; de la même manière, et en sens inverse, si Pierre de Boussay prenait *aucun Anglois* prisonnier ou faisait quelque butin, il était obligé de tenir compte d'une portion de *ladite prise*. Seulement il n'est pas dit quelle était la portion pour laquelle chacun était tenu passivement ou activement, dans les deux cas donnés.

Chronique.

⁂ *Prochaine publication d'une traduction des Annales de Flandre, par Meyer.* — « M. Charles de Godefroy (de Lille), ancien sous-préfet de Lille, descendant d'une famille qui a tenu un rang distingué dans les lettres, et qui compte le fameux commentateur Denis Godefroy parmi ses ancêtres, s'occupe activement de la traduction des *Annales de Flandre*, de Meyer, qu'il a poussée jusqu'à l'avénement des ducs de Bourgogne. Ce travail, intéressant pour la contrée que nous habitons, est fait avec soin et conscience, et attirera, nous en sommes sûrs, l'attention de tous les amis de l'histoire locale. M. de Godefroy enrichit sa traduction de notes et de commentaires historiques précieux, et indique les sources auxquelles Meyer a puisé et fait souvent des emprunts notables et non reconnus jusqu'ici. » (*Echo de la frontière de Valencienne.*)

⁂ *Annonce d'un ouvrage historique relatif au bas Limousin.* — M. Marvaud, auteur des *Études historiques sur l'Angoumois*, et professeur d'histoire, met sous presse une *Histoire politique, civile et religieuse du bas Limousin*, depuis les temps anciens. Cet ouvrage, qui fera 2 vol. in-8°, sera de nature à intéresser grandement les amateurs des études historiques. Ce travail est divisé en six grandes périodes, et le prospectus parle de deux d'entre elles dans les termes suivants : « La quatrième période contient les guerres anglo-aquitaniques, qui furent si remarquables dans le bas Limousin, province que les chants des troubadours conviaient à l'indépendance. A côté de ces grands événements politiques, l'histoire des familles illustres, et toujours l'histoire du peuple, et celle de l'église. La cinquième période commence avec les mêmes éléments, et se continue à travers les faits nombreux de la lutte anglo-française... » On le voit, dans ce livre la *Revue* aura une abondante moisson à faire, et nous entretiendrons nos lecteurs de cette publication aussitôt son apparition.

⁂ *Autres publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue anglo-française.* — M. Francisque Michel fait imprimer, en ce moment, des ouvrages anglo-français à Paris, à Bordeaux, à Poitiers, à Rouen, à Londres, à Édimbourg et à Glascow. — M. L. Impost (*de Noirmoutiers*) a donné un second volume de fables. Il a, de plus, fourni au journal *le Breton* (*de Nantes*) des traductions en vers de diverses pièces de poésie allemande.— M. de la Fontenelle a fait paraître à Fontenay-le-Comte (*Vendée*) les *Chroniques Fontenaisiennes*, 1 vol. in-8°, contenant : 1° la *chronique du Langon ;* 2° la *chronique de Pierre Brisson ;* 3° et la *chronique de la guerre des trois Henri*. Ces documents contiennent surtout beaucoup de détails sur les desséchements des marais et les guerres de religion. — M. Bourgon, professeur d'histoire à la faculté des sciences de Besançon, publie par livraison une *Histoire de Pontarlier*. — Deux volumes de l'ouvrage de M. le marquis de Fortia, sur l'*Histoire primitive de la Chine*, ont déjà paru. — M. A. Mazure a publié un prospectus annonçant les *Fors du Béarn ;* il s'agit de la coutume ancienne et locale de cette province. — M. Chardon, président à Auxerre, à qui on doit une excellente *Histoire* de cette ville et un *Traité du dol*, s'occupe d'un *Traité sur la puissance maritale, paternelle et tutélaire.* — M. A. Charuel, auteur d'un bon livre anglo-français, va publier un travail *sur l'origine de la commune de Rouen et sa constitution sous les Anglais* (1150-1204). — M. Verger imprime un 5ᵉ volume des *Archives curieuses de Nantes*, et, en outre, une *Statistique détaillée de la Loire-Inférieure.* — M. Victor Foucher, avocat général à Rennes, continue sa traduction des Codes étrangers. — MM. Charles Arnault et Briquet (*de Niort*) font paraître, par cahiers, les *Monuments des Deux-Sèvres*.

⁂ *Ancien canon trouvé dans la Vendée.*—Ce Recueil (2ᵉ série, tom. II, p. 238 et s.) fait connaître l'existence d'un très-ancien canon trouvé en mer, près de Calais, et emporté en Angleterre. Or, une pièce d'artillerie à peu près semblable a été trouvée dans la Vendée, à Mervant, et elle a été conservée au chef-lieu du département.

⁂ *Témoignage honorable donné à ce Recueil par le ministre de l'instruction publique.* — En renouvelant, au mois de janvier dernier, l'abonnement de son ministère à la *Revue anglo-française*, M. le ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il se trouvait heureux de donner un témoignage d'intérêt à cette publication.

Les termes dont s'est servi M. Villemain pour rendre cette idée sont si flatteurs, qu'on se dispensera de les reproduire ici.

⁂ *Mention de la Revue anglo-française dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres.* — Le 28e volume de l'*Archæologia* publiée par la Société des antiquaires de Londres, en 1840, contient un article intitulé : *An inquiry into the existing narratives of the battle of Cressy, with some account of its localities traditions and Remains*, par G.-F. Beltz, et adressée à sir H. Ellis, secrétaire de la Société. Après avoir cité plusieurs fois le mémoire du baron Seymour de Constant, inséré dans la *Revue anglo-française*, l'auteur s'exprime ainsi : « *J have extracted a large portion of the preceding narrative from an instructive memoir contributed by M. Louandre to the « Revue anglo-française » publishing at Poitiers*.

⁂ *Mort de M. Jules Ollivier.* — La mort vient de frapper M. Jules Ollivier, d'abord juge à Valence et ensuite à Grenoble. Ce magistrat, très-versé dans les études historiques, a fourni à ce Recueil un très-bon article sur la coopération du Dauphiné à la lutte anglo-française. M. Jules Ollivier a composé, du reste, un grand nombre d'autres ouvrages, et sa *Revue du Dauphiné*, publiée pendant plusieurs années, contenait beaucoup de morceaux intéressants.

⁂ *Poignard donné par Marie Stuart à un de ses partisans.* — Il a été présenté, à l'une des dernières séances de la Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers, un poignard donné par Marie Stuart à Adam de Blacwod, neveu de Robert Reid, évêque des îles Orcades, chef du parlement d'Écosse, et ambassadeur à la cour de France, pour y arrêter le mariage de la princesse avec le dauphin François, depuis François II. Cette arme se trouve appartenir encore aux descendants, par les femmes, d'Adam de Blacwod, qui consacra toute sa vie en voyages et en écrits pour *cette sœur* de la reine Élisabeth, envers laquelle celle-ci fut si cruelle. On conserve ce don royal avec un soin tout particulier, et comme un noble souvenir d'un attachement de famille à une grande et mémorable infortune.

⁂ *Placement prochain d'une colonne anglo-française sur la butte de Dives.* — La Revue du Calvados, en parlant du placement à Vimont d'une borne commémorative de la bataille du *Val-ès-Dunes*, gagnée par Guillaume, duc de Normandie, sur ses barons révoltés, le 10 août 1047, ajoute ce qui suit : « M. de Caumont

conçut, il y a longtemps, le projet de mnémoniser les grands événements de notre histoire normande, au moyen de colonnes commémoratives portant des inscriptions. Déjà plusieurs colonnes ont été placées ; d'autres sont préparées depuis longtemps. Une de ces colonnes sera plantée prochainement sur la butte de Dives, près du port où fut équipée une partie de la flotte qui fit voile pour la conquête de l'Angleterre, en 1066..... »

*** *Mort d'un descendant du vainqueur de Chandos au pont de Lussac.* — M. de St-Martin de Bagnac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vient de mourir en Limousin. C'était un descendant de l'écuyer St-Martin, qui, le dernier jour de l'an 1369, blessa mortellement le fameux Chandos au combat du pont de Lussac.

DE LA FONTENELLE.

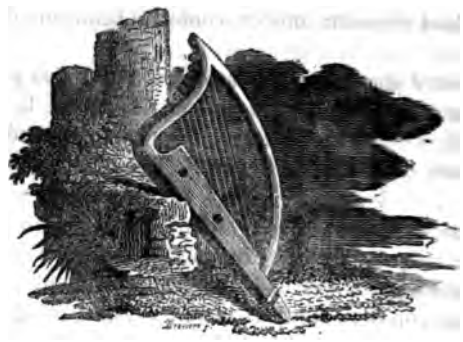

LES SAINTONGEOISES

AU TEMPS DE L'OCCUPATION ANGLAISE.

Parmi les forteresses qui couvraient la Saintonge aux XIVe et XVe siècles, il en était trois que les Anglais possédèrent longtemps, et qui leur furent enlevées par les Français.

La première, située sur les bords de la petite rivière de Seuigne, s'appelait Pons ; la seconde, construite sur la Charente, à quelques lieues de son embouchure, portait le nom de Soubise ; et la troisième était Mortagne, dont les créneaux hérissaient les escarpements de la Gironde (1). Trois femmes, trois Françaises, commandaient dans ces places, à une époque de démoralisation nationale ; époque où la noblesse de Saintonge brisait tout lien avec la France, où les dames, trop sensibles à la courtoisie britannique, se rangeaient sous la bannière de l'étranger.

Que certaines femmes se soient engouées des grâces chevaleresques des guerriers anglais, il n'y a rien là pour s'éton-

(1) Chaque grande châtellenie de Saintonge avait, pour principal manoir, un château fort. On comptait dans cette province, au XIIIe siècle, cinquante de ces grandes forteresses. Les rivières et fleuves en étaient bordés : on distinguait, sur la Boutonne, un tonnay ; sur la Seudre, Mornac et Saujon ; sur la Séuigue, Pons et Jonzac ; sur la Charente, Saintes, Taillebourg, un second tonnay, Rochefort, Soubise ; sur la Gironde, Royan, Didonne, Talmont, Mortagne, Cosnac. Ces donjons, à huit kilomètres de distance, au plus, les uns des autres, étaient entourés de châteaux inférieurs. Toute la Saintonge était couverte d'habitations féodales murées, avec tours à mâchicoulis.

ner (1) ; mais ce que l'on conçoit moins facilement, c'est l'ascendant général du Prince-Noir sur l'esprit de presque toutes les Saintongeoises. Était-il donc si séduisant, ce prince de Galles, qu'il pût inspirer de l'intérêt, même après sa mort? La générosité, l'urbanité galante, étaient-elles des qualités réparties aux seuls hommes d'outre-mer, et la France n'avait-elle plus de chevaliers courtois?

Le prince de Galles venait de quitter la France ; le duché d'Aquitaine était entre les mains de son frère, le duc de Lancastre. Aussitôt, plusieurs hommes du continent, *sujets à varier*, saisissent l'épée pour expulser les étrangers du territoire, tandis que d'autres s'arment pour les défendre. Les femmes surtout restent attachées à l'Angleterre.

On alléguera, pour la justification des derniers, que la noblesse saintongeoise, assujétie aux prescriptions de Brétigny (2), voulait y demeurer fidèle ; que la vie des habitants de la rive gauche de la Charente s'était identifiée aux mœurs britanniques ; que les femmes de cette même rive, fortement imprégnées d'anglomanie, ne conservaient plus rien de français. Sans prétendre fixer la valeur de ces considérations, je me bornerai à dire qu'aussitôt que le prince de Galles eut refusé de comparaître devant la cour des pairs, où le roi Charles V l'avait ajourné, pour cause d'infraction au traité de Bréti-

(1) On voit qu'à une époque un peu antérieure, les dames de St-Jean-d'Angély s'étaient éprises d'un bel amour pour le comte de Derby, qui, disaient-elles, *estoit le plus noble prince qui pust chevaucher sur palefroy*. Voir, à ce sujet, le 1er vol. de la 2e série de ce recueil, pag. 365 et suiv. Nous ne tarderons pas, du reste, à donner un article sur la ville de St-Jean-d'Angély, rédigé par un écrivain de la localité. D. L. F.

(2) Par le 1er article du traité de Brétigny, en 1360, toute la Saintonge, en deçà et au delà de la Charente, fut donnée aux Anglais. Par des traités antérieurs, les Anglais possédaient seulement la partie de la province qui s'étend à la gauche de la Charente ; les places de Soubise, Mortagne et Pons, situées dans cette partie, étaient du domaine de l'Angleterre depuis 1259.

gny (1), il trouva des approbateurs en Saintonge ; les femmes, pour la plupart, se déclarèrent pour lui ; plusieurs d'elles prirent la cuirasse et résolurent de combattre pour sa cause.

Il est vrai que les paroles outrageantes (2) qui avaient accompagné son refus indignèrent un grand nombre de seigneurs ; et lorsque Charles V fit marcher des troupes en Saintonge, plusieurs vassaux se rallièrent sous les étendards de la France.

D'illustres guerriers des deux partis parcoururent alors la Saintonge : c'était le temps des Chandos, des Pembroke, des captal de Buch ; c'était aussi celui d'Ivain de Galles, de Clisson, de Duguesclin ; et parmi les barons de Saintonge qui avaient fait partie de l'armée anglaise, on comptait Herpedanne, Guichard d'Angle, Renaud de Pons, Jacques de Surgères, Gérard de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne. Les femmes qui se signalèrent par leur dévoûment aux Anglais, furent Marguerite de Périgord, jeune dame de Soubise, et Louise de Mortagne (3) : chacune d'elles se fortifia dans son *castrum*, et résista longtemps, avec une rare intrépidité, aux entreprises des Français.

Marguerite (4), dame de Pons, fut la première attaquée dans son château. Renaud, son mari, le plus puissant sire de Saintonge, avait d'abord partagé les opinions de sa femme et

(1) Charles V cita le prince de Galles à se présenter en personne à la chambre des pairs, *pour ouïr droit sur ses complaintes et griefs dont ses sujets clamoient droit en la cour.* Le prince refusa de se présenter, et la cour des pairs déclara la confiscation de toute la Guienne : la Saintonge en faisait partie.

(2) Il avait répondu qu'il comparaîtrait suivi de 60,000 hommes.

(3) Elles appartenaient à des familles nobles, introduites en Saintonge, et impatronisées dans le pays par des alliances.

(4) Marguerite de Périgord, selon Maichin, fut la première femme de Renaud. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* donne à ce sire de Pons, qu'il nomme Bertrand, une femme appelée Marguerite de Périgord, fille de Roger Bernard.

servi les Anglais ; longtemps il avait chevauché en France, à la suite de Pembroke et de Chandos ; il était devenu un des héros de l'armée du prince de Galles ; mais lorsque celui-ci, par son éloignement, eut occasionné la défection de son armée, Renaud abandonna les Anglais, offrit son bras à Charles V, et devint, jusqu'à la fin de sa vie, l'un de ses plus zélés défenseurs.

Madame de Pons fut plus constante ; fortifiée dans ses pensées par des agents de l'Angleterre, et principalement par *Aimenon du Bourg*, homme réputé de valeur et d'adresse, elle brava le sire Renaud. Dédaigner ses insinuations, résister à ses ordres, le traiter en ennemi, opposer le glaive au glaive : voilà ce qu'osa Marguerite sur les murs de Pons.

Accordera-t-on que son courage fut le résultat d'un caractère ferme et élevé, ou bien lui imputera-t-on une conduite équivoque, qui compromettrait la foi conjugale ? Il nous semble plus beau de croire à l'héroïsme inspiré par le respect dû à un engagement noble, que de supposer, dans un cœur, l'exaltation d'une passion coupable ; et sans vouloir approfondir quels ont été, dans cette circonstance, les motifs de Marguerite, contentons-nous de rapporter des faits.

Renaud retournait de ses expéditions militaires à la tête de ses vassaux, ne songeant qu'à livrer au roi de France sa ville de Pons ; mais son désappointement fut au comble quand, arrivé aux murailles, il trouva les portes closes : Marguerite avait donné des ordres pour qu'on les tînt fermées. L'entrée de la place fut donc refusée au sire (1).

Les hostilités commencèrent entre les époux. Renaud

(1) C'est en vain qu'on chercherait aujourd'hui les murs de la ville de Pons ; les fortifications de cette place, du temps de Renaud VI, sont détruites. De toute la partie du château défendue par Marguerite, il ne reste que le donjon, tour carrée encore bien conservée, et à laquelle se rattachent plusieurs souvenirs.

attaqua sa propre ville; retranché dans les environs, il paraissait chaque jour sous les murs, soit pour intimider ceux qui étaient dans la place, soit pour tâcher de les surprendre.

De vaines négociations furent entamées; Marguerite ne céda pas; l'appareil de la guerre qui fut déployé ne put l'ébranler. Le sire de Pons livra plusieurs combats sans succès, et les beaux lauriers qu'il avait cueillis naguère sur divers points de la France se flétrirent à la porte de son château (1). Ce ne fut que quelque temps après, à la suite du dépérissement des affaires d'Angleterre, qu'il reprit possession de sa ville.

Mais, alors qu'il guerroyait sous les murs de Pons, il fut appelé sous ceux de Soubise, afin d'assiéger cette forteresse que défendait Jeanne, la dame du lieu.

Soubise était importante, par sa position sur la tortueuse Charente; fortifiée dès longtemps par les soins des Parthenay-l'Archevesque, elle protégeait la navigation, et disputait l'empire du fleuve au donjon de Rochefort, qu'elle avait en amon, et à celui de Fouras, qui s'élevait à l'embouchure. Soubise était au pouvoir des Anglais, et Jeanne (2) résistait aux

(1) On donne trois femmes à Renaud VI: Marguerite de Périgord, Marguerite de la Trémouille, Catherine de Montberon. Si l'on connaissait la date de leur mariage, il serait facile de déterminer laquelle des trois soutint le siége de Pons. Il n'y a pas d'apparence que ce soit Catherine, qui vécut longtemps après Renaud et se remaria avec Jean de Malestroit, seigneur d'Oudon.

Il n'est guère présumable que ce soit Marguerite de la Trémouille, qui appartenait à une famille éminemment attachée à la France, et dont le père, Guy de la Trémouille, surnommé le Vaillant, était garde-oriflamme; et comment accorder l'obstination sévère de cette Marguerite à servir l'Angleterre, avec le dévoûment sans borne des la Trémouille pour nos rois ?

Il n'en est pas ainsi de Marguerite de Périgord, dont le père, Roger Bernard, favorisa les entreprises des Anglais, et qui, dans le dessein de faire annuler l'autorité municipale à Périgueux, consentit à être vassal de l'Angleterre.

(2) Cette dame de Soubise, sur le nom de laquelle Froissart garde le silence, doit être, à mon avis, *Jeanne du Parc*, fille de Hugues d'Amboise, et femme

tentatives que faisaient les chevaliers français pour s'en rendre les maîtres.

Il n'est pas présumable qu'à l'exemple de madame de Pons, Jeanne, en s'armant du bouclier, agit contre les intentions de son époux. Celui-ci, resté dans la ligue anglaise, était occupé sur un autre point ; peut-être défendait-il Taillebourg, ayant confié à sa femme la place de Soubise.

La chance de succès était alors pour la France ; les Anglais étaient battus de toute part ; les Espagnols, qui leur faisaient la guerre sur mer, avaient brûlé et coulé à fond plusieurs de leurs vaisseaux et pris leur capitaine Pembroke ; Duguesclin leur enlevait des places en Poitou et en Saintonge ; Jean Herpedanne, Guichard d'Angle, Maumont de Tonnay-Boutonne, rendus à la France, réunissaient leurs efforts contre son ennemi.

Madame de Soubise fut assiégée dans sa forteresse par le sire de Pons, placé avec deux cents lanciers sur la ganche de la Charente. Jean de Grailli, captal de Buch, était à Saint-Jean-d'Angély ; Jeanne lui fit savoir ce qui se passait à Soubise : il vint à son secours (1). Ivain de Galles quittant la Rochelle, où il était avec le général espagnol Rodrigo, arriva secrètement par la Charente, et se posta dans la prairie de Rochefort, vis-à-vis le château, à l'opposite des lanciers pontois.

de Guy l'Archevesque. Etienne de Cypre en fait mention ; elle se maria en 1329, et pouvait avoir 55 ans lors de la prise de Soubise. Guy l'Archevesque vivait en 1364, comme je l'ai vu dans le Répertoire de Taillebourg, où il est dit que ce Guy l'Archevesque fait aveu de son château de Taillebourg au prince de Galles, en 1364. Tandis que Guy l'Archevesque était renfermé dans Taillebourg, qu'il tenait pour les Anglais, sa femme défendait Soubise. C'est le sang de cette Jeanne, qui, au XVIe siècle, coulait dans les veines d'Anne de Parthenay et de Catherine de Parthenay, si célèbres par leur talent et leur courage.

(1) Jean de Grailli, captal de Buch, avait remplacé le prince de Galles dans le commandement des troupes anglaises.

Le captal, qui ignorait l'arrivée d'Ivain, attaque Renaud, le fait prisonnier avec soixante des siens, et met en fuite le reste de sa troupe. Jeanne, du haut des remparts, suit de l'œil tous les mouvements.

Ivain, ayant passé la Charente pendant la nuit, tombe avec ses lanciers sur les troupes de Jean de Grailli et les taille en pièces. Ce redoutable captal de Buch est pris par Pierre d'Auvillier, chevalier français (1).

Jeanne, toujours attentive, s'empresse de faire ouvrir les portes du château, pour recueillir les Anglais échappés à cette surprise. Le lendemain elle paraît au haut des murs, à la tête de la garnison. Ivain et Renaud (2) attaquent les Anglais avec une nouvelle ardeur, luttent avec les troupes du dehors sous les traits de celles du dedans. Madame de Soubise soutint les efforts des Français ; mais ne pouvant tenir contre les rudes coups qui lui sont portés, elle consent à capituler. Cependant elle ne livra la place qu'après s'être assurée de la liberté des chevaliers qui avaient concouru à sa défense. La reddition de Soubise fut suivie de celle de plusieurs autres places : Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Taillebourg, rentrèrent dans le domaine français.

Mortagne-sur-Gironde résista plus longtemps ; elle passait pour une des fortes places de l'époque. Un premier siége, qui dura dix-huit mois, fut fait sans aucun succès ; Ivain de Galles y perdit la vie, et les Français furent forcés à la retraite. C'est quelques années après, que Louise devint dame de Mortagne, et prit le commandement de la forteresse pour les Anglais. Cependant la Saintonge, presque entièrement re-

(1) Le captal de Buch fut emmené à Paris. Le roi d'Angleterre obtint de Charles V qu'il fût mis en liberté, mais à condition qu'il ferait serment de ne jamais porter les armes contre la France. Il refusa de faire ce serment et préféra demeurer en prison : il mourut après cinq ans de captivité.

(2) Renaud s'était dégagé des mains de ceux qui l'avaient fait prisonnier.

conquise, venait d'être de nouveau érigée en comté, en faveur de Charles de Berri. L'esprit de cette province était devenu français.

Mortagne était pour les Anglais une place importante, leur boulevard en Saintonge, qui leur assura longtemps la conservation du pays. Cosnac, Talmont, Didonne, Royan, munis d'hommes de *par-delà*, avaient aussi gardé les bords du fleuve; mais ils ne pouvaient ôter à Mortagne une supériorité qu'elle devait à sa double enceinte, à ses énormes tours, à tout ce qui constituait, dans ce temps, une excellente place de guerre (1).

La dame de Mortagne, comme l'avaient fait celles de Pons et de Soubise, s'établit châtelaine guerrière dans son fort, imposant aux habitants de la châtellenie des contributions que ses suppôts les Anglais prélevaient les armes à la main. Le Pontois Renaud, toujours le premier dans les expéditions de la province, se mit à la tête des mécontents : sept cents hommes sous la bannière de Pons parurent devant Mortagne.

Louise (2), sommée de rendre la place au roi Charles VI, refuse de se soumettre. Le sire de Pons fait dresser des batteries. L'attaque commence; Louise fait lancer des traits, flèches, carreaux ; les machines françaises frappent la muraille ; une tour tombe, et la fille de madame de Mortagne, qui prenait part à l'action, est écrasée dans la chute. Ce malheur excite la fureur de Louise ; elle paraît alors sur la brèche, ne

(1) C'était, dit Froissart, le castel le plus bel et le plus fort qui fût sur la frontière des Marches de Poitou, de la Rochelle et de Saintonge.

(2) *Louise de Clermont.* Elle était fille de Jean de Clermont, seigneur de Mortagne, vicomte d'Aunay. Jean de Clermont, dépossédé de la châtellenie de Mortagne, qui était tombé au pouvoir des Anglais, aida le roi de France de sa bourse comme de son bras, se ruina en prodigalités pour son service, s'endetta et mourut insolvable. Il s'était marié à Éléonore de Périgord, fille d'Archambeau et de Louise de Masta ; il en eut une fille : ce fut la châtelaine qui combattit à Mortagne.

Louise de Clermont, poursuivie par les créanciers de son père, les renvoya

le cédant en vaillance à aucun chevalier ; mais les assiégés ne pouvant suffire à réparer les murailles à chaque instant renversées, et d'ailleurs manquant de vivres, proposent à Louise de parlementer. L'intrépide châtelaine repousse de tels conseils, et continue de se défendre. Alors les soldats de la garnison, prenant la résolution d'abandonner la dame, se jettent, au milieu de la nuit, dans une barque, et s'éloignent de la forteresse sur les flots de la Gironde.

Le lendemain, les assiégeants, ne trouvant plus de résistance, parvinrent facilement dans le donjon ; ils retinrent la malheureuse Louise prisonnière, et ne la rendirent à la liberté qu'au moyen d'une forte rançon.

Si, pendant la longue lutte entre les deux nations, la Saintonge vit surgir quelques importants personnages, pourrait-on ne pas comprendre, parmi les célébrités de la période, ces trois femmes courageuses, les dames de Pons, de Soubise et de Mortagne? et parce qu'elles n'auraient pas voulu fausser des engagements préjudiciables à la France, leur refuserait-on la part de gloire qu'on accorde au héros ?

Quand dans la série des possesseurs de fiefs de Saintonge on trouve tant de stérilité, que du moins les illustrations de cette province soient tirées des ténèbres : Marguerite de Périgord, Jeanne du Parc et Louise de Clermont doivent échapper à l'oubli! MOREAU (*de Saintes*).

au roi de France, et se donna aux Anglais. Elle suivit en cela l'impulsion donnée par plusieurs membres de la famille de sa mère, lesquels avaient embrassé le parti de l'Angleterre.

Archambeau V, son grand-père, avait eu ses biens confisqués par Charles V. Son oncle, Archambeau VI, avait été condamné à mort. Sa grand'mère, Louise de Masta, qui était dame d'Arvert, de Royan, de Mornac, irritée contre les rois de France à cause des malheurs de sa famille, entraina facilement sa petite-fille dans le parti des Anglais. Ceux-ci la reçurent dans la forteresse de Mortagne dont elle prit le commandement, en entrant en jouissance de ses droits et priviléges.

LITTÉRATURE ANGLO-SAXONNE.

HISTOIRE DU ROI LÉIR (1) ET DE SES FILLES.

Cette pièce est écrite en un anglo-saxon tout-à-fait corrompu. Les règles de la grammaire et de l'orthographe y sont violées presque à chaque mot. Je présume que ce petit poëme fut composé vers le milieu du XIIe siècle, environ cent ans après la conquête de l'Angleterre par les Normands; il ne contient aucun mot français, si ce n'est le mot *duc*. La fusion du français et de l'anglo-saxon ne s'opéra que bien longtemps après la conquête; les deux langues se sont parlées séparément, pendant de longues années, en Angleterre; on peut s'en convaincre par les Annales de Péterboroug, qui, à la date de l'an 1130, sont écrites d'une part en anglo-saxon passable (beaucoup meilleur que celui du poëme du roi Léir), de l'autre en vers français. Or, ces Annales de Péterboroug, en deux langues, dont on prétend que tout le texte français et une partie du texte anglo-saxon furent écrits par un même auteur (le prieur Renaldus), représentent les deux idiomes, sans mélange de l'un avec l'autre; cependant, plus tard, les deux langues se corrompirent et se confondirent. Dans la légende du roi Léir, il y a corruption, mais non confusion; tous les éléments sont anglo-saxons, mais ils sont tellement défigurés que, sans le rapprochement perpétuel des deux textes que nous possédons, celui du manuscrit *Caligula*

(1) Lear de Shakespeare.

et de celui dit *Othon*, que M. Thorpe a publiés tous deux, la plupart des mots seraient méconnaissables sous leur accoutrement insolite, et la majeure partie du poëme serait intraduisible. Il est remarquable que le pronom *ic* anglo-saxon (*je*) est toujours remplacé par le *ich* allemand, sans que l'on voie cependant d'autres germanismes bien appréciables. Les vers sont de sept à huit syllabes, comme dans la plupart des poëmes anglo-saxons ; mais leur cadence, au lieu de reposer sur l'allitération, selon l'usage le plus général des langues gothiques, paraît fondée uniquement sur la rime finale ; ce qui était un cas très-rare, et que les Anglo-Saxons n'employaient guère que dans leurs hymnes religieuses composées en latin.

Nous avons traduit presque littéralement, ayant soin de renfermer le sens de chaque vers dans une ligne ; ce n'est que par ce moyen qu'on peut reproduire avec quelque fidélité ces anciennes compositions.

Histoire du roi Léir (Léar) *et de ses filles.*

Bladud avait un fils
Qui se nommait Léir.
Après que son père fut mort,
Il régna sur ses états,
Et sa vie dura
Soixante ans.
Il bâtit une ville puissante,
Par l'avis des sages,
Et la nomma
D'après lui-même :
Kaer-Léir s'appela la ville,
Dont il fut le roi bien-aimé.
C'est ce qu'en notre vulgaire langage

Nous nommons Léir-Chestre (Leicester),
Aux jours d'à présent.
Ce fut une riche et noble ville;
Mais ensuite elle éprouva
Les plus grands malheurs,
Car elle fut ruinée de fond en comble,
Et ses habitants furent massacrés.
Léir depuis soixante hivers
Gouvernait cette terre.
Ce prince avait trois filles
De sa royale épouse,
Mais il n'avait pas de fils ;
Aussi était-il fort chagrin
De ne pouvoir laisser son royaume
Qu'à ses trois filles.
L'aînée s'appelait Gornoille,
La seconde Régane,
Et la troisième Cordoille.
La plus jeune des sœurs
Était la plus belle;
Son père lui était cher
Comme sa propre vie.
Cependant le roi devenait vieux
Et son pouvoir s'affaiblissait ;
Alors il songea
A ce qu'il ferait
De son royaume
Après sa mort.
Il se dit à lui-même
(Et il eut tort) :
Je veux donner mon royaume
A mes trois filles,
Leur donner mes peuples

Et leur distribuer mes vassaux.
Mais auparavant je veux éprouver
Celle qui m'aime le plus,
Parce qu'elle aura la meilleure part
De mon domaine royal.
Ainsi pensa le roi,
Et de suite il l'exécuta.
Il appela Gornoille,
Sa fille chérie,
Hors de sa chambre,
Et le vieux roi parla ainsi
De dessus son trône :
Dis-moi, Gornoille,
Avec franchise,
Toi qui m'es bien chère,
M'aimes-tu de même,
Et te montreras-tu digne
De gouverner mon empire ?
Gornoille était rusée,
Comme les femmes sont partout,
Et fit un mensonge
Au roi son père :
O mon cher père !
Comme je le demande aux dieux,
Et comme me l'accorde Apollon,
Car en lui est toute ma foi,
Toi seul m'es plus cher
Que ce qu'il y a de plus précieux au monde !
Et pour le dire plus encore,
Tu m'es plus cher que la vie !
Et, je te le dis avec vérité,
Tu peux me bien aimer.
Le roi Léir

Crut au mensonge de sa fille ;
Et voici la réponse
Que fit le vieillard :
Je te dis, Gornoille,
Ma fille chérie,
Que bonne sera ta récompense
Pour ton amour.
Je suis, pour gouverner mon peuple,
Très-affaibli,
Et tu m'aimes
Plus que toute chose au monde :
Je veux que mon royaume
En trois soit partagé ;
Ton lot sera le meilleur,
Parce que tu es ma fille chérie,
Et tu seras suzeraine
Des meilleurs vassaux
Que je pourrai trouver
Sur tout mon domaine.
Ensuite le vieux roi s'adressa
A sa deuxième fille :
Chère fille Régane,
Dis-moi si je te suis cher.
Elle répondit avec ses lèvres,
Et non avec son cœur :
Tout ce qui existe m'est bien moins cher
Que ton seul amour ;
Je le préfère à ma propre vie.
Elle ne disait pas plus vrai
Que sa première sœur ;
Et tout son mensonge
Fut cru par son père.
Alors le roi répondit

A sa fille, en lui disant :
Des trois parts de mon domaine
Je te mettrai l'une en main ;
Tu seras la souveraine
De celle qui te plaira davantage.
Le roi ne voulut pas
Discontinuer son épreuve,
Il fit venir devant lui
Sa fille Cordoille.
Elle était la plus jeune
Et la plus franche en ses discours,
Et elle aimait le roi
Bien plus que ne le faisaient les deux autres.
Cordoille avait entendu le mensonge
Que ses deux sœurs avaient fait au roi ;
Elle prit la résolution sincère
De ne pas mentir,
Et de dire franchement à son père
Comment il pouvait être aimé ou haï.
Le vieux roi lui dit,
Plein de démence :
Je veux apprendre
De toi, Cordoille,
Que protége Apollon,
Combien ma vie t'est chère.
Alors Cordoille répondit
Doucement, et aussi
Sans plaisanter et sans rire,
A son père chéri :
Je t'aime comme mon père,
Et tu m'aimes comme ta fille ;
J'ai pour toi une juste affection,
Car nous sommes de bien près parents,

Et je m'en trouve bien heureuse ;
Je veux te dire davantage :
C'est que plus tu seras élevé
Et plus tu seras puissant,
Plus on t'aimera ;
Mais on te haïra
Dès que tu cesseras d'être riche.
Ainsi parla la jeune Cordoille,
Puis elle attendit tranquillement.
Le roi entra alors dans une grande colère,
Car il ne s'était jamais cru tant offensé,
Et il s'imagina
Que c'était pour quelque défaut
Qu'on le supposait si indigne ;
Et il résolut de ne pas l'avantager
Autant que ses deux sœurs,
Qui l'avaient flatté par des mensonges.
Le roi Léir resta stupéfait ;
Pâles comme un linge
Devinrent sa peau et son teint,
A cause de sa grande colère.
Au milieu de son courroux,
Ses sens l'abandonnèrent,
Et il tomba évanoui.
La jeune fille en fut effrayée ;
Mais enfin il revint à lui,
Puis ensuite il se releva
Et prononça ces mots terribles :
Écoute, Cordoille,
Je vais te dire ma volonté :
De mes filles tu me fus la plus chère,
Maintenant tu m'es la plus odieuse ;
Jamais tu ne posséderas

Aucun lot de mon bien.
Je veux à mes autres filles
Partager ma fortune;
Tu seras misérable
Et vivras dans la détresse ;
Car jamais je n'aurais pensé
Que tu pusses m'insulter ainsi ;
C'est pourquoi je te regarderai comme morte.
Fuis de ma présence :
Tes sœurs auront mon domaine;
Telle est ma volonté.
Le duc de Cornwaille
Épousera Gornoille,
Et le roi d'Écosse
Aura la belle Régane;
Et je leur donnerai ce que je possède
Et ce que je gouverne.
Et le vieux roi fit
Tout ce qu'il avait annoncé.
La jeune vierge en fut malheureuse,
Mais jamais moins bonne;
Ce qui lui fit le plus de peine,
Fut le courroux de son père.
Elle se retira dans sa demeure,
Où souvent elle pleura;
Mais elle ne voulut jamais mentir
Pour l'amour de son père.
La jeune fille vécut très-retirée;
Elle évitait son père,
Et elle fit très-sagement
En restant dans sa chambre.
Elle endura de grands chagrins
Et s'affligea vivement ;

Et ainsi un jour
Ressemblait aux jours suivants.
En France il était un roi
Puissant et très-brave,
Nommé Aganippe;
Des guerriers il était le modèle.
Ce roi était jeune,
Et n'avait point de reine.
Il envoya un héraut,
En ce pays,
Au roi Léir,
Pour le complimenter cordialement
Et lui demander s'il voulait
Lui donner Cordoille,
Parce qu'il voulait l'avoir
Pour sa glorieuse reine.
Ensuite il lui dit:
Qu'elle était celle qu'il aimait le plus,
Parce que des hommes recommandables
Avaient parlé d'elle au roi de France,
De son admirable beauté
Et de sa parfaite bonté,
De sa douceur
Et de l'élégance de ses manières;
Qu'enfin, dans le royaume de Léir,
Il n'y avait aucune femme aussi parfaite.
C'est ainsi que le roi Aganippe
Complimenta le roi Léir.
Le roi Léir songea
A ce qu'il ferait;
Il écrivit une lettre
Avec beaucoup de soin,
Et il l'envoya par son héraut

Au roi de France.
Le message du roi
Était ainsi conçu :
Le roi de Bretagne,
Qui se nomme Léir,
Salue Aganippe,
Le roi de France :
Honneur à toi,
Pour ta démarche
Et ton bon message
Qui me complimente ;
Je te fais connaître,
Par ma présente lettre,
Que mon royal domaine
A été partagé
A mes deux filles
Qui m'aiment tendrement.
J'ai une troisième fille
Dont je ne m'inquiète guère,
Parce qu'elle m'a outragé
Et qu'elle m'a méprisé ;
Par quoi elle m'a si fort irrité
Qu'il lui en est mal advenu :
Car de toute ma terre
Et de tout mon peuple
Que toujours j'ai possédés,
Et que d'autres auront,
Je te dis tout franchement
Qu'elle n'aura rien ;
Que si, malgré cela, tu veux l'avoir
(Car elle est gentille),
Je te l'accorderai
Et te l'enverrai dans un navire,

Avec son simple trousseau ;
De moi elle n'aura rien de plus.
Si tu veux l'accepter,
Je ferai comme j'ai dit.
J'ai fini sur ce chapitre ;
Porte-toi sain et sauf.
Cette lettre arriva en France
Au noble roi.
Il se mit à la lire,
Et en fut satisfait.
Il pensa
Que c'était par intérêt
Que le roi Léir
Voulait éconduire sa fille ;
Il désira d'autant plus vivement
La jeune princesse,
Et il dit au héraut
Envoyé du roi :
Je suis assez riche
Pour ne pas désirer davantage ;
Si jamais le roi Léir
Veut me l'envoyer,
Je suis prêt à la recevoir
Pour ma reine.
Que le père garde sa terre,
Tout son argent et son or ;
Je ne demande rien de tout cela,
Parce que j'ai suffisamment ;
Mais la jeune Cordoille
Est tout ce que je désire.
Il expédia de nouveau
Dans le pays
Un héraut porteur d'écrits et de paroles,

Pour demander au roi Léir de lui envoyer
Son aimable fille,
Qu'il l'acceptait très-volontiers
Et lui rendrait tous les honneurs.
Alors le vieux roi prit
La noble vierge,
Avec ses seuls vêtements,
Et la mit dans un navire,
Sur la mer orageuse :
Son père était bien sévère !
  Aganippe, le roi français,
Reçut l'aimable enfant ;
Tout son peuble en fut ravi
Et la proclama reine.
Alors elle éprouva
Qu'elle était chère à ses sujets.
  Et le roi Léir son père
Vécut dans son pays.
Il avait cédé à ses deux filles
Son royal patrimoine ;
Il donna Gornoille
Au roi d'Écosse,
Nommé Maglaune,
Prince puissant ;
Le duc de Cornwaille
Eut Régane.
  Or il advint,
Bientôt après,
Que le roi d'Écosse et le duc
S'entretinrent ensemble
Par correspondance,
Et conclurent ainsi :
Qu'ils voulaient avoir leurs terres

En leurs propres mains;
Qu'ils nourriraient le roi Léir
Tant qu'il vivrait,
Jours et nuits,
Avec quarante cavaliers;
Qu'ils lui procureraient
Chiens et faucons,
Pour qu'il pût se promener
Par tout le pays,
Et vivre heureusement
Toute sa vie.
La convention fut ainsi réglée,
Mais elle fut bientôt rompue;
Le roi Léir l'accepta,
Et bien mal lui en prit.
Il se rendit par mer
Chez les Écossais,
Près de Maglaune, son gendre,
Et de sa fille aînée.
Ils m'ont reçu, dit le roi,
Avec grand éclat,
Et m'ont préparé
Quarante cavaliers,
Des chevaux et des chiens,
Et tout ce qu'ils m'ont promis.
Mais il advint encore,
Bientôt après,
Que Gornoille songea
A ce qu'elle pourrait faire;
L'entretien et la dépense de son père
Lui firent former de mauvais projets.
Elle commença de se plaindre
A Maglaune, son époux,

Et lui dit, sur le lit
Où ensemble ils reposaient :
Dis-moi, mon seigneur,
Toi qui m'es si cher,
Il me semble que mon père
S'est bien affaibli ;
Il ne peut profiter de ses honneurs,
Son esprit est abattu ;
Il me semble que le bonhomme
N'a plus besoin de rien.
Il a ici quarante cavaliers,
Jour et nuit ;
Il a ici des vassaux
Et des paysans,
Des chiens et des faucons :
Il résulte de là que nous sommes pauvres,
Parce qu'il n'apporte rien,
Et qu'il se hâte de dépenser
Tout le bien que nous lui donnons,
Et il le dissipe indignement.
Il n'a aucune reconnaissance
De ce que nous faisons pour lui ;
Il nous prodigue l'injure,
Et ses gens battent les nôtres.
Mon père a un grand nombre
D'hommes oisifs.
Que la quatrième partie
En soit par nous congédiée ;
Il en aura encore assez de trente
A se presser autour de la table :
Nous-mêmes avons des cuisiniers
Pour faire la cuisine ;
Nous avons des serviteurs

Et des pages suffisamment.
Laissons donc cette foule
Aller où elle voudra ;
Et comme ce fut toujours mon désir,
Je ne veux pas la souffrir davantage.
  Maglaune entendit
Ce que son épouse lui disait,
Et il lui répondit
Par ce noble langage :
Milady, vous vous trompez ;
N'avez-vous pas assez de domaines ?
Que votre vieux père vive en paix,
Il ne peut vivre longtemps.
Si des rois étrangers
Avaient entendu votre discours
Et la manière dont vous avez traité votre père,
Ils nous blâmeraient sévèrement.
Laissons-le donc gouverner
Toute sa maison comme il l'entend.
Tel est mon avis ;
Puis, dès qu'il sera mort,
Nous aurons en notre pouvoir
La moitié de son royaume.
Alors Gornoille dit :
Milord, soyez tranquille,
Laissez-moi faire la chose,
Je saurai bien m'en tirer.
  Elle envoya traîtreusement
A la maison des cavaliers,
Et leur fit dire de se mettre en route,
Parce qu'elle ne voulait plus les nourrir.
Elle congédia beaucoup de vassaux
Et beaucoup de paysans

Qui là étaient venus
Avec le roi Léir.
Le roi Léir apprit cela,
Et en fut fort courroucé.
Il éclata
En paroles amères,
Et il s'écria,
Le désespoir dans le cœur :
Malheur est arrivé à l'homme
Qui avait terres et vassaux,
Et qui a tout distribué à ses enfants,
Quand il pouvait gouverner ;
Car souvent il lui arriva
De s'en repentir.
Maintenant je veux aller
Droit en Cornwaille ;
Je veux me rendre
Vers ma fille Régane,
Mariée au duc Hémeri (1),
Et possédant ma terre.
Le roi se dirigea,
Du côté du sud,
Vers Régane sa fille.
Son espoir fut déçu.
Quand il arriva en Cornwaille,
Il fut bien accueilli,
Pendant une demi-année,
Avec toute sa suite.
Puis Régane dit
Au duc Hémeri :
Milord, écoutez-moi ;

manuscrit Othon dit *Amari*. C'est toujours une corruption d'Ama-
Amauri.

Ce que je veux vous dire est très-vrai.
Nous avons fait une sottise,
Quand nous avons reçu mon père
Avec trente cavaliers;
Tout cela me déplaît fort.
Renvoyons-en vingt;
Une dixaine sera suffisante:
Car tous boivent et mangent,
Et ne rapportent rien.
A cela le duc Hémeri répondit:
Que le vieux père les abusait,
Qu'il vivait éternellement;
Qu'en réduisant ses gens à cinq,
Il en aurait encore assez,
Pour des gens qui ne faisaient rien,
Et que s'il voulait s'en aller,
Il pouvait partir de suite.
Ils firent tout cela
Comme ils avaient dit.
Ils renvoyèrent ses cavaliers
Et ses valets,
Et ne voulurent lui laisser
Que cinq hommes.
A cela le roi Léir vit
Que le malheur pesait sur sa vie;
Son esprit se troubla;
Il s'affligea vivement,
Et prononça ces mots
En sanglotant:
Bonheur! bonheur! bonheur!
Comme tu trompes les hommes;
Plus on se fie en toi,
Plus tu es décevant.

Il n'y a pas encore
Deux ans entiers
Que j'étais un roi puissant,
Gouvernant mes vassaux;
Maintenant que j'ai voulu
Rester dépouillé
Et privé de biens,
Le malheur est sur ma vie.
Je suis allé chez Gornoille,
La meilleure de mes filles;
J'ai demeuré sur sa terre
Avec mes trente cavaliers.
J'y vivrais encore;
Mais j'en suis parti,
Et je suis venu ici, croyant mieux faire;
Mais j'ai trouvé que c'était bien pis.
Je veux retourner en Écosse,
Auprès de ma belle enfant,
Implorer sa pitié
Et la prier de me recevoir
Avec mes cinq cavaliers.
Je veux demeurer là,
Et y souffrir la tempête
Encore quelques instants;
Car je n'ai pas longtemps à vivre.
Le roi Léir partit,
Et demeura chez sa fille, au nord.
Pendant trois nuits,
Elle l'hébergea
Lui et ses gens;
Mais elle jura le quatrième jour,
Par toutes les puissances célestes,
Qu'elle ne voulait plus avoir

Qu'un seul convive chez elle,
Hormis si son père n'était content,
Il pouvait aller où il voudrait.
Leur fut de nouveau bien malheureux.
Et alors plus que jamais,
Le vieux ministre,
Le désespoir dans le cœur :
O mort! à mort!
Pourquoi me veux-tu me condamner!
Cordelie m'avait dit vrai,
Je le vois suffisamment;
Ma plus jeune fille
M'aimait le plus.
Alors elle me parut la plus odieuse,
Parce qu'elle m'avait dit tout franchement
Qu'il est méconnu et dédaigné
L'homme qui possède peu.
Aussi ne suis-je plus autant honoré,
Qu'au temps où j'avais du bien;
Elle disait bien vrai, la jeune fille;
Elle était pleine de sagesse.
Tant que je possédai mon royaume,
Le peuples m'aimèrent
Pour ma puissance et ma richesse;
Mes barons se pressaient à mes genoux.
Maintenant que je suis malheureux,
Personne ne m'aime.
Ah! ma fille disait vrai,
Maintenant je le crois;
Et ses deux sœurs
M'ont dit faussement,
Que je leur étais cher,
Comme leur propre vie;

Et Cordoille ma fille
Avec vertu m'a dit
Qu'elle m'aimait autant
Qu'on doit aimer son père :
Que pouvais-je demander mieux
De cette fille chérie ?
Maintenant je veux partir,
Et traverser la mer,
Et savoir de Cordoille
Quel est pour moi son sentiment.
J'ai pris ses vérités pour une injure,
Ce dont j'ai maintenant bien du regret ;
Et maintenant je recherche
Ce qu'autrefois j'ai dédaigné.
Elle ne me fera rien de pire
Que de me chasser de sa terre.
Léir s'avança vers la mer
Suivi d'un seul valet ;
Il monta sur un navire,
Sans être connu de personne.
La mer on traversa,
Et bientôt on prit port.
Le roi Léir se mit en chemin,
N'ayant que son valet.
Ils demandèrent la reine,
Pour arriver plus vite à elle.
Le peuple leur indiqua
Où était la reine du pays.
Le roi Léir entra dans un champ,
Et s'y reposa sur la terre ;
Il fit partir en avant son valet,
Qui était un fort bon serviteur.
Il s'adressa à la reine,

Et lui dit avec calme :
Salut à vous, belle reine ;
Je suis le serviteur de votre père,
Votre père est ici venu,
Car il a perdu sa terre,
Qui appartient à vos deux sœurs,
Par suite de leur parjure.
L'indigence l'amène
Parmi votre nation ;
Secourez-le, vous le pouvez ;
Il est votre père, et la chose est juste.
La reine Cordoille
Resta longtemps immobile,
Et devint rouge sur son siége,
Comme si elle eût été abreuvée de vin.
Le valet tomba à ses pieds.
Bientôt après elle se remit,
Puis enfin se releva,
Et ce qu'elle dit fut bien.
Apollon, mon seigneur, je te remercie
De ce que mon père est venu vers moi ;
J'apprends avec amour
Que mon père est en vie ;
De moi il sera bien traité,
Ou puissé-je plutôt mourir !
Attends, bon serviteur ;
Écoute mon discours :
Je vais te donner
Une bonne cassette,
Où se trouveront
Environ cent livres ;
Je te donnerai un cheval
Bon et vigoureux,

Pour porter ce trésor
A mon bien-aimé père;
Dis-lui que je le salue
Des vœux les plus tendres;
Invite-le à venir promptement
Dans notre ville :
Un asile lui est ouvert
Auprès de nous.
Tu lui achèteras de suite
Tout ce qu'il voudra,
Mets et liqueurs
Et beaux habits;
Chiens et faucons,
Et les meilleurs chevaux;
Tu installeras dans sa maison
Quarante cavaliers
Beaux et forts
Et bien vêtus;
Tu lui feras un bon lit,
Et souvent tu le baigneras.
Quand tu voudras d'autre argent,
Il suffira de me le dire.
Alors j'en enverrai
Une provision,
Comme jamais n'en aura vu,
En aucun pays,
Guerrier ni paysan,
Ni aucun serviteur.
Déjà depuis quarante jours,
C'est chose connue
De mon cher seigneur,
Que Léir est, sur ses terres,
Venu à travers la mer

Pour voir sa fille.
Mais je veux le recevoir
Comme si je ne savais pas
Qu'il fût venu
Vers mon seigneur et maître ;
Il est le bienvenu.
Personne ici ne sait
Son arrivée récente ;
Porte donc ce message
Au roi mon seigneur.
Reçois cet argent,
Et vois à bien l'employer.
En le dépensant, mets de côté,
Pour toi, une bonne part.
Le serviteur prit l'argent,
Et le porta à son maître,
Au roi Léir ;
Et lui raconta tout cela,
Tandis qu'il était dans le champ,
Reposant sur la terre.
Le vieux roi se trouva
Parfaitement honoré,
Et il dit ces mots
D'un ton pénétré :
Après le mal vient le bien.
Ce qu'ici je rencontre est heureux.
Ils se rendirent à la ville,
Comme la reine l'avait ordonné,
Et firent toute chose
Comme elle l'avait prescrit.
Cependant, après
Quarante jours,
Le roi Léir prit

Ses bons cavaliers,
Et salua Aganippe,
Son aimable gendre,
Et lui fit dire par son héraut
Qu'il était venu dans cette terre,
Pour parler avec sa fille,
Qui lui était très-chère.
  Aganippe fut heureux
Que Léir fût venu.
Il le conduisit,
Accompagné de tous ses vassaux,
A la reine Cordoille.
  Léir alors fut satisfait;
Elle s'avança au devant de lui
Et le baisa.
Ils vinrent au palais,
Où toute la cour fut ravie;
Des chants se firent entendre,
Et le peuple y répondit.
Tout le palais fut
Orné de tapisseries,
Toutes les tables à manger
Étincelèrent d'or.
Chaque homme avait au bras
Un bracelet d'or;
Les bardes chantèrent
Avec des violons et des harpes.
Le roi monta sur une estrade,
Et élevant la voix sur tous,
Il annonça que le roi Léir
Était venu dans le pays.
Aganippe ordonna,
Que le roi Léir

Fût le premier sur tous,
Et qu'il fût le roi
De tout ce peuple,
Autant d'années
Qu'il y voudrait rester ;
Qu'Aganippe lui-même
Voulait être son sujet;
Que tant que vivrait Léir,
Il tiendrait sa promesse ;
Que si quelqu'un violait la sienne,
Il saurait l'en punir;
Que chacun devait enfin savoir
Qu'ici régnait le roi Léir.
Alors le peuple répondit :
Nous voulons faire
Très-volontiers
Tout ce que veut le roi.
Par la suite, chaque année,
On fit comme on avait promis.
On jouit d'une paix parfaite
Et de beaucoup d'honneur.
Au bout d'un an,
Le roi Léir voulut retourner
Dans son pays.
Il désira l'approbation du roi.
Le roi Aganippe
Lui répondit ainsi :
Tu n'y retourneras jamais
Qu'avec une bonne armée ;
Je veux t'en prêter une
De mon peuple :
Cinq cents navires
Chargés de soldats,

Et tout ce qu'il faut
Avoir en tel voyage ;
Et ta fille Cordoille,
Reine de ce pays,
T'accompagnera,
Pour naviguer vers cette terre
Où tu fus roi.
Et s'il peut arriver,
Que tout d'un temps
Tu reprennes tes droits
Et ton royaume,
. . . . . (1).
. . . . . .
. . . . . .
Et mets Cordoille en possession,
Afin qu'elle ait tout
Après ta mort.
Ainsi parla Aganippe,
Et le roi Léir s'y conforma.
Il fit toute chose
D'après les conseils de son ami.
Il cingla vers cette terre
Avec sa fille chérie;
Il fit la paix avec la plupart
Qui voulurent se soumettre,
Et il vainquit tous ceux
Qui osèrent combattre ;
Et toute la contrée
Plia sous sa main.
Il la donna à Cordoille,

sont trois vers que je ne puis entendre, et je ne suis pas sûr du sens
re précédents. Les deux manuscrits diffèrent beaucoup ; il est pre-
'en tous deux, les mots sont défigurés d'une manière méconnaissable.

Reine de France.
  Le roi Léir vécut
Trois ans encore ;
Puis vint le dernier moment de la vie,
Que personne ne peut décliner,
Dans Leirchestre.
Sa fille le porta
Au temple de Janus,
Comme le livre dit.
Et Cordoille gouverna cette terre
Avec une grande puissance ;
Pendant cinq ans entier,
Elle en fut la reine.
Puis le roi de France
Vint à mourir,
Et Cordoille apprit
Qu'elle était veuve.
  La chose vint
Au roi d'Écosse,
Que l'époux de Cordoille,
Aganippe, était mort.
Il envoya à travers la Bretagne,
En Cornwaille,
Pour inviter le brave duc
A porter la guerre dans le sud,
Pendant que lui, par le nord,
Attaquerait le pays ;
Car c'était pour eux une grande honte
Et un cruel grief
De voir une femme
Maîtresse de ce royaume,
Au préjudice de leurs enfants.
Il leur semblait plus convenable,

Qu'aux fils des sœurs aînées
Cette terre appartînt :
Nous ne le souffrirons pas davantage;
Nous voulons avoir tout le royaume.
Ils commencèrent à attaquer
Avec une armée nombreuse ,
Et les fils des deux sœurs
Combattirent de concert.
Leurs noms étaient ainsi :
Morgan et Cunédagius.
Souvent ils furent vainqueurs ,
Et souvent vaincus;
Tantôt dessus,
Tantôt dessous.
Enfin il arriva
Que ce fut la plus aimable
Que les deux Bretons firent périr.
Ils s'emparèrent de Cordoille ,
Et la mirent en prison
Dans un cachot.
Ils écrivirent à leurs mères ,
Plus en noir qu'ils ne devaient ,
Que cette femme était si méchante ,
Qu'on ne pouvait trop la haïr.
Elle prit un grand couteau ,
Et trancha sa propre vie :
Telle fut la funeste résolution
Qui lui causa la mort.
Ainsi vint ce royaume
Aux mains de Morgan et de Cunédagius.

CH. MOURAIN DE SOURDEVAL (*de Tours*).

CROISIÈRE

DE L'AMIRAL D'ORVILLIERS

DANS LA MANCHE EN 1779.

Un projet de descente en Angleterre fut formé, par le cabinet de Versailles, au commencement de la guerre maritime de 1778, et l'on déploya aussitôt une grande activité pour l'accomplissement de cette résolution. Dès l'été de 1779, 35,000 hommes étaient réunis sur le littoral de la Normandie et de la Bretagne ; 300 bâtiments, destinés à les transporter au delà de la Manche, se trouvaient rassemblés dans les ports du Havre et de Saint-Malo. Cette armée avait une nombreuse artillerie de campagne ; 5,000 grenadiers volontaires, tirés de tous les régiments, devaient former son avant-garde. Comme, plus tard, la grande armée de Boulogne, ce corps expéditionnaire s'embarquait à tout moment ; la flottille évoluait au large ; on faisait des simulacres de descente. Les troupes étaient animées du meilleur esprit ; elles avaient un désir ardent d'aller planter leur drapeau sur le rivage anglais. Le maréchal comte de Vaux était désigné pour commander le débarquement ; le marquis de la Fayette, récemment revenu d'Amérique, devait servir sous ses ordres.

La Grande-Bretagne, informée de ces préparatifs, prenait toutes les mesures possibles pour se garantir de l'invasion dont elle se voyait menacée. Plusieurs régiments de milices étaient campés sur ses côtes de la Manche, avec ordre de marcher au premier signal sur les points qui seraient attaqués ; ses gardes-du-corps étaient prêts à monter à cheval,

pour se porter au secours des miliciens. Une proclamation de Georges III, datée du 9 juillet 1779, enjoignait aux officiers civils et militaires de faire diriger vers l'intérieur tous les bestiaux de la côte, si les Français venaient à effectuer quelque part leur projet de débarquement. Les craintes les plus sérieuses agitaient les esprits.

Tandis que l'Angleterre faisait ses dispositions de défense, et que nos flottilles du Havre et de Saint-Malo s'exerçaient aux manœuvres d'une descente et n'attendaient qu'un ordre du ministre Sartines pour mettre à la voile, le comte d'Orvilliers était sorti de Brest, avec ses vaisseaux, pour aller se réunir à l'escadre espagnole de l'amiral don Louis de Cordova. La jonction des deux armées, longtemps retardée par les vents, s'effectua le 25 juillet, sous l'île de Sizarga, devant la Corogne.

La flotte combinée, forte de 66 vaisseaux de ligne, dont 30 vaisseaux français et 36 vaisseaux espagnols, d'un grand nombre de frégates, de corvettes et de bâtiments légers, manœuvrait sous les ordres de l'amiral d'Orvilliers. Elle marchait dans l'ordre de bataille suivant, en entrant dans la Manche:

L'*avant-garde*, composée de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, était commandée par le comte de Guichen, qui montait le vaisseau la *Ville-de-Paris*, de 104 canons.

Le *corps de bataille*, fort de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, était commandé par le comte d'Orvilliers, général en chef de l'armée, qui avait son pavillon sur le vaisseau la *Bretagne*, de 110 canons.

L'*arrière-garde*, également de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, avait pour commandant don Michel Gaston, qui montait le vaisseau la *Foudre*, de 80 canons.

L'*escadre légère*, composée de 5 vaisseaux, 3 français et 2 espagnols, et de toutes les frégates et autres voiles qui n'é-

taient point attachées aux divisions, marchait en avant, sous les ordres de la Touche-Tréville, qui avait son pavillon sur le vaisseau la *Couronne*, de 80 canons.

Enfin l'*escadre d'observation*, forte de 16 vaisseaux espagnols, et qui avait ordre de prendre, pour point de relèvement, le chef de file de l'armée, était commandée par l'amiral don Louis de Cordova, qui montait le vaisseau la *Sainte-Trinité*, de 114 canons.

Cette puissante flotte, la plus formidable qui ait jamais sillonné la Manche, jeta l'alarme parmi les populations du littoral anglais, lorsqu'elle apparut en vue des côtes; la consternation fut générale. La crainte d'une invasion, l'effroi commun se communiqua, comme un coup électrique, dans l'Angleterre entière.

Des ordres étaient donnés pour prendre toutes les précautions contre un débarquement auquel on s'attendait : on détruisit à l'instant toutes les balises qui jalonnaient l'entrée des ports; on coupa les bouées qui indiquaient un mouillage ou signalaient un écueil; on augmenta l'artillerie et l'approvisionnement des forts; on doubla les gardes dans les ports de Plymouth et de Portsmouth; tout commerce par mer fut interrompu.

Les principaux habitants de la Cornouailles et du Devonshire se retirèrent précipitamment dans l'intérieur des terres avec leurs familles, emportant leurs effets les plus précieux et emmenant leurs bestiaux. Tout fuyait loin du rivage : les chemins étaient couverts de monde, d'animaux domestiques, de voitures chargées de meubles. Cette panique offrait l'image d'une déroute. A voir toute la population de la côte se sauvant pêle-mêle avec son butin, on aurait dit d'une tribu tartare abandonnant ses tentes à l'approche de Genghis-Khan.

Le 17 août, le vaisseau britannique l'*Ardent*, de 64 canons, attaqué par les frégates françaises la *Junon*, commandée par

le chevalier de Marigny, et la *Gentille*, montée par Mengaud de la Hàge, se rendit en vue de terre. Cette capture augmenta encore la terreur des Anglais ; leur effroi fut au comble.

La prise de l'*Ardent* fut la seule perte que l'armée combinée fit éprouver à la Grande-Bretagne, et l'unique succès qu'obtint l'amiral d'Orvilliers, dans une campagne qui promettait tant et nous coûta si cher. Un vent continuel de N.-E., la maladie et les orages secondèrent mieux l'Angleterre que toutes les dispositions qu'elle prit contre ses ennemis. Sa flotte, forte de 37 vaisseaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Hardy, fut vainement chassée pendant vingt-quatre heures (du 31 août au 1er septembre) par l'armée du comte d'Orvilliers : un vent forcé, qui nous était contraire, la mit à l'abri du canon de nos vaisseaux ; elle se réfugia sans dommage dans la rade de Plymouth.

Pressée par une disette absolue de vivres et d'eau, affaiblie par une effrayante mortalité, la flotte combinée rentra à Brest le 10 septembre, après 104 jours de mer. Une épidémie, qui s'était déclarée à bord, avait emporté 5,000 hommes ; 5,000 autres étaient couchés sur les cadres : les équipages de la plupart des vaisseaux étaient affaiblis de moitié.

Cette funeste campagne mit la flotte dans l'impossibilité de reprendre la mer le reste de l'année. C'était payer bien cher une démonstration qui paraît n'avoir eu d'autre but que de neutraliser, par la peur, les efforts extérieurs de l'Angleterre.

On s'était imaginé en France que le comte d'Orvilliers allait conquérir l'Angleterre ; tout le monde fondait sur sa campagne les plus hautes espérances. Le désappointement fut général, lorsqu'on sut que le comte était revenu à Brest avec ses vaisseaux, sans avoir pris la flotte anglaise, ou au moins ravagé les côtes britanniques. On se vengea de cette déception par des épigrammes ; on chansonna l'amiral : car c'est ainsi que le peuple français en agissait alors envers ceux qui

trompaient son attente ou qui lui déplaisaient. Le comte d'Orvilliers était dévot, et passait pour hypocrite. Voici une épigramme où on l'apostrophait en cette qualité :

Vous entendez toujours la messe,
Et n'entendez jamais raison ;
On vous voit aller à confesse
Quand il faut tirer le canon.
Faux dévot n'est qu'un petit homme :
Quittez vos profanes desseins,
Aujourd'hui que chacun vous nomme
Vice-amiral des capucins.

L'exagération est le propre de la satire. La critique était injuste envers l'amiral d'Orvilliers ; cependant il est vrai qu'il ne fit pas avec sa flotte tout ce qu'il eût pu faire : jamais aussi puissante armée navale n'obtint, dans une mer voisine et au cœur de l'été, des résultats plus négatifs.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

Histoire des Anglo-Saxons, par sir F. Palgrave, traduit de l'anglais par A. Liquet, 1 vol. in-8°. Rouen, E. Frère, 1836.

(1er *article.*)

L'ouvrage dont je vais rendre compte, écrit par un des hommes les plus savants de l'Angleterre, et traduit par un littérateur distingué, dont la Normandie déplore aujourd'hui la perte, est d'une grande importance et contient des détails très-curieux. Mais on sent que le commencement du livre est dans un ordre de chose étranger à ce recueil. Ce n'est donc que de la partie tendant à une conclusion, qu'il peut être question ici, et pourtant je ne pourrai tout faire entrer dans le cadre d'un seul article.

Je me trompe ; il est une série de faits plus anciens, qui établirent des premières relations entre les Anglo-Saxons et les Français, sur la fin de la domination de la race karolingienne, et à l'aurore du règne de la dynastie capétienne. En effet, ce fut dans l'île de Bretagne, que le fils de Louis le Bègue, Charles le Simple, fut obligé de se réfugier, quand, pour pourvoir à son incapacité, on eut élu roi Eudes, comte de Paris, fils de ce Robert le Fort tué sur les bords de la Sarthe, en résistant aux Normands. Mais le gouvernement d'Eudes excita des mécontentements, et Charles fut rappelé en France, où il arriva avec sa femme, la belle Edgive, fille d'Édouard l'Ancien, roi des Anglo-Saxons. Après quelques démêlés avec le comte de Paris, tous les deux partagèrent le royaume. Eudes étant mort, Charles le Simple régna sur toute la France, autant qu'il était possible lorsque la contrée était fractionnée par le commencement de la féodalité. A ce point donné, laissons parler l'auteur par l'organe du traducteur :

« Charles le Simple, dit-il, n'était pas sans vaillance ; il avait même ce qu'on appelle un caractère décidé, qui souvent ne prouve qu'un défaut de jugement. C'était le courage de l'*aveugle Bayard*,

qui, dit le vieux proverbe, *ne réfléchit jamais avant de sauter* (1). Ceux effectivement qui sont le moins en état de faire face au péril se montrent quelquefois plus ardents à s'y précipiter. Charles le Simple fut privé du gouvernement pendant sept mois; mais les nobles, après avoir délibéré, dans un grand conseil tenu à Soissons, s'ils le renverraient tout à fait, comme ils avaient renvoyé Charles le Gros, lui permirent de continuer son règne, se contentant d'exiger qu'il changeât de manière de gouverner, et qu'il chassât le méprisable Haganon. Charles se soumit à ces conditions pendant quelque temps, mais avec beaucoup de répugnance, et aussitôt qu'il crut pouvoir impunément effectuer son dessein, il rétablit son favori dans ses honneurs et son emploi. Le ressentiment des nobles français ne connut plus de bornes. Ils se réunirent derechef en conseil, et se donnèrent pour roi Robert, duc de France et frère d'Eudes. Charles leva sur-le-champ des troupes et les conduisit contre Robert, qu'il tua de sa propre main dans une bataille. Hugues le Grand, fils de Robert, rallia ses partisans. Charles fut à son tour défait, et prit la fuite; mais arrêté dans les états d'Humber, comte de Vermandois, qui agissait de concert avec Raoul de Bourgogne, il fut emprisonné d'abord à Château-Thierry, et ensuite à Péronne, où il mourut dans la captivité.

» Raoul fut élu roi et couronné à Soissons, principalement par l'influence de Hugues le Grand, son beau-frère. Edgive, qui avait quitté l'Angleterre avec tant de joie, lorsque Charles s'était décidé à monter sur le trône de France, retourna tristement, avec son fils Louis, encore enfant, dans le pays où son époux avait été exilé. Hugues le Grand, qui avait fait élever Raoul à la dignité royale, possédait tant de pouvoir, qu'il était souvent qualifié de roi des Français, quoiqu'il n'eût aucun droit réel à ce titre; et, afin de conserver son autorité, il fit tous ses efforts pour se procurer l'alliance et l'autorité de notre Athelstane. Il vint à Londres, et offrit de riches présents: l'épée de Constantin le Grand et la lance de Charlemagne, qui, dans les mains du fameux empereur de la chevalerie, avait, disait-on, toujours été le gage assuré de la victoire. Le principal objet de Hugues était d'obtenir en ma-

(1) Le traducteur fait remarquer que le nom de *Bayard*, dans ce vieux proverbe anglais, est donné à un cheval aveugle, qui ne se montre insensible au danger que parce qu'il ne l'aperçoit pas, et non par un courage réel. En France, on entendait par cette expression un cheval bai, par opposition à un cheval noir, qu'on appelait cheval moureau ou moreau.

riage une des sœurs d'Athelstane. Il pensait probablement que ce prince pouvait être porté à soutenir les prétentions du jeune Louis, mais que, si le *roi des Français* avait à ses côtés la sœur du roi anglo-saxon, celui-ci se déciderait ensuite à passer sur les droits du fils d'Edgive. Athelstane consentit à remplir ses vœux.

» A la mort de Raoul, le gouvernement monarchique cessa, pendant quelque temps, chez les Français. Chaque comte, chaque duc et chaque baron gouverna lui-même son territoire du mieux qu'il put, et les anciennes villes qui avaient été colonies romaines semblent avoir administré leurs affaires par leurs propres magistrats. Il se présentait de nombreux compétiteurs pour la couronne; mais aucun ne put prévaloir, quoiqu'il y eût un fort parti pour la dynastie carlovingienne, c'est-à-dire en faveur du jeune Louis. Athelstane s'efforça de seconder cette disposition, et la nation française consentit enfin à rappeler le prince de son exil. Les états de France envoyèrent des députés, avec le pouvoir d'agir ostensiblement. Ils arrivèrent en Angleterre. Là, en présence d'Athelstane, ils firent serment de fidélité à Louis, qui, accompagné d'un grand nombre de prélats et de seigneurs anglo-saxons, quitta ce pays et alla prendre possession de son royaume. Louis, à cause de son long séjour en Angleterre, prit le nom de Louis d'Outre-Mer, et l'assistance d'Athelstane contribua beaucoup à le soutenir contre ses propres sujets, qui ne l'aimèrent jamais cordialement. Athelstane agit-il ou non avec justice, en appuyant ainsi son neveu? C'est une question sur laquelle il peut y avoir diversité d'opinion. Je présente seulement le fait comme une preuve de l'influence considérable qu'exerçait l'Angleterre anglo-saxonne.

» Si l'on doit en juger par le résultat, il n'y eut dans cette intervention, ni discernement, ni prudence, car les Carlovingiens ne se rétablirent pas réellement en France. L'arbre avait été si souvent arraché, qu'il ne pouvait plus reprendre racine; les Français avaient cessé d'être soumis à cette famille, et, à la mort de Louis le Fainéant, petit-fils de Louis d'Outre-Mer, Hugues-Capet, fils de Hugues le Grand, monta sur le trône.

» De notre temps, ces scènes se sont renouvelées: un Louis et un Charles, descendant de Hugues-Capet, ont demeuré parmi nous, comme ceux qui avaient été chassés, il y a neuf cents ans, par les ancêtres de Hugues-Capet; quelque opinion que l'on puisse avoir sur les causes de leur expulsion, il faut espérer que l'An-

gleterre présentera toujours un refuge à l'exilé, un sanctuaire au malheur. »

On ne peut qu'applaudir à la générosité de ces dernières paroles de sir Francis Palgrave.

Nous trouvons, en 991, un premier point de contact entre l'Angleterre et la Normandie, formant un des anneaux de cette chaîne d'événements, qui aboutit à la conquête de la première contrée par les habitants de la seconde. A cette époque, une guerre éclata entre Ethelred, roi de Wessex, et Richard II dit *le Bon*, duc de Normandie, fils de Richard *Sans-Peur*, et petit-fils de Rollon *le Ganger* ou *le Marcheur*. La cour de Rome intervint, et fit conclure la paix, en 1002, avec cette condition que chacun de ces princes n'admettrait, dans ses États, nul individu suspect à l'autre. Ce traité fut suivi du mariage d'Ethelred avec Emma, sœur du duc de Normandie, et cette union eut, pour la suite, un grand résultat, ainsi qu'on le verra. Pour le moment, il amena à la cour anglo-saxonne des favoris français, dont l'un, le comte François-Hugues, s'étant fait faire shérif d'Exeter, livra plus tard, par trahison ou par négligence, cette ville aux Danois, dans la lutte qu'Ethelred eut bientôt à soutenir contre eux. Lorsque Sweyne, son compétiteur, l'eut emporté, et que Londres se fut rendu à lui, il envoya la reine Emma en Normandie, où elle obtint le meilleur accueil du duc Richard, son frère. Quand Ethelred y vint lui-même, il fut très-bien reçu ; mais la mort soudaine et inattendue de Sweyne le rappela du continent en Angleterre.

Cependant Canut, fils de Sweyne, occupait une partie du pays, et Ethelred, qu'on avait à juste titre appelé l'*Indolent*, mourut bientôt. Si Edmond *Côte-de-Fer*, son fils, fut reconnu roi, après lui, par une partie de la nation, l'autre partie, constituée en parlement, déféra la couronne à Canut. Alors les droits étaient si incertains, que sir Palgrave va jusqu'à dire qu'il est difficile de décider quel était le roi ou le prétendant. Ensuite Edmond avait de la bravoure, et il en donna des preuves multipliées ; mais Canut, courageux aussi, était de plus rusé au dernier point. Edmond fut battu dans une grande bataille, et ayant proposé un duel à son adversaire, celui-ci le refusa comme *de trop petite stature* relativement au *gigantesque Edmond*, et il finit, pour arrêter l'effusion du sang, par proposer un partage de provinces. Ce parti fut accepté. Peu après, Edmond cessa de vivre, victime probablement d'une de ces trahisons qui avaient souvent accompagné sa marche sur la terre.

Alors Canut fut appelé à régner sur tout l'empire anglo-saxon ; et lorsque Edouard et Alfred, fils d'Ethelred par Emma, et demeurés en Normandie, se présentèrent comme ses compétiteurs, il fit déclarer qu'Ethelred n'avait réservé aucun droit de succession à ses frères, et que, quant à ses fils, il devait être le gardien de leur enfance. Plus encore, il ne trouva rien de mieux, pour affermir son pouvoir, que de séduire et d'épouser leur mère, qui donna sans répugnance sa main à celui qu'on indiquait pour être le meurtrier de son mari. « Une légende bien connue apprend, si l'on en croit l'auteur, qu'ayant été accusée d'incontinence, elle avait prouvé son innocence en marchant sur sept socs de charrue rougis au feu, sans être blessée; elle eût plus difficilement trouvé le moyen de laver la tache que cet amour dénaturé imprima sur elle. »

Ici, nous rappellerons un de ces faits qui, dans l'histoire, doivent servir comme un utile enseignement. Dans la lutte précédemment terminée, Edric Steone avait d'abord paru servir Ethelred, qu'il trahissait pour assurer le pouvoir à Canut, à qui ensuite il s'était montré tout dévoué. Or, une discussion irritante s'éleva entre Edric et Canut, et le premier, qui ne se contentait plus de la possession de la Mercie, insista sur une demande d'augmentation de richesses, en faisant valoir qu'en quittant les rangs d'Edouard, il avait procuré la couronne au roi danois. Celui-ci répondit avec mépris qu'il ne pouvait se fier à la fidélité d'un vassal assassin de son ancien maître. Ces mots prononcés avec un geste indicatif de l'idée du souverain de se défaire de son sujet, eurent une prompte exécution : Eric de Northumbrie était présent, et l'*earl* ou comte s'avança aussitôt sur Edric, dont il abattit la tête d'un coup de hache. Le corps de ce misérable fut jeté dans la Tamise, et sa tête fut clouée à la principale porte de Londres, pour apprendre le châtiment qu'un félon avait subi par suite de ses forfaits.

C'est assez dire que le règne de Canut fut l'exercice du despotisme le plus complet. L'auteur l'a dit, on croirait voir là un fragment de l'histoire de Turquie : toujours de nombreux assassinats et d'immenses spoliations sans jugement; de plus, l'asservissement d'un peuple par un autre ; tout pour les Danois, rien pour les Anglais : un Danois et un Anglais se rencontraient-ils sur un pont, le dernier devait descendre de cheval, et se placer sur le côté, pour laisser passer l'autre. On ne s'étendra pas davantage à

ce sujet, il suffit d'un tel exemple. Canut était à la fois roi des Danois, des Suédois et de l'Angleterre asservie, et il sut se maintenir et régner avec quelque grandeur. Enfin, il mourut en 1035, laissant d'Emma de Normandie un seul enfant nommé Hardicanut, et deux prétendus fils, Sweyne et Harold *Pied-de-Lièvre*, qu'une de ses concubines, Alfgine, réputée stérile, lui présenta comme siens, et qu'on a dit être issus d'une autre femme et de deux pères de basse naissance. Toujours est-il que, par son testament, Canut avait disposé de l'Ile de Bretagne en faveur d'Harold, qu'il avait donné le Danemarck à Hardicanut, et la Norwége à Sweyne. Ces dispositions ne furent pas tout à fait suivies : les habitants du Wessex choisirent Hardicanut pour leur souverain, et Emma gouverna d'abord en son nom ce pays, tandis que lui régnait en Danemarck. Plus tard Harold Pied-de-Lièvre obtint la possession de toute l'Angleterre.

Une circonstance de déloyauté se rattache ici au souvenir d'Harold, ou peut-être même d'Emma. Edouard et Alfred, les fils du premier mariage de cette dernière, relégués d'abord chez le roi des Suédois, et passés ensuite à la cour de Hongrie, où il leur fut fait un bon accueil, avaient, à la mort de Canut, tenté de reprendre la couronne dans l'Ile de Bretagne ; le premier s'était même approché du port de Southampton, où il avait éprouvé une vive résistance, ce qui l'avait déterminé à se réfugier en Normandie. Bientôt les deux frères reçurent une lettre, paraissant écrite au nom de leur mère, qui invitait l'un d'eux, au moins, à se rendre en Angleterre, pour détrôner Harold, qu'on leur dépeignait comme un tyran. Alfred tomba dans le piége et partit avec quelques amis dévoués, qu'il s'était faits en Flandre. Débarqué dans l'Ile-Britannique, il se rendit à Londres où l'earl Godwin lui fit bon accueil. Mais, saisi bientôt comme conspirateur, on lui creva les yeux et on le conduisit au monastère d'Ely, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Godwin fut accusé d'avoir commis ce crime à l'instigation d'Harold ; mais des soupçons, on l'a déjà indiqué, se reportèrent aussi sur Emma.

Après un règne court et sans gloire, Harold Pied-de-Lièvre mourut en 1040. A sa mort, les nobles danois et anglais engagèrent Hardicanut à revenir régner en Bretagne ; il y arriva, en effet, mais ce fut pour perdre une popularité de quelques instants et exercer de nombreuses exactions afin d'en gorger des favoris. Parraissant éprouver un vif regret de la mort de son frère Alfred,

il fit exhumer le corps d'Harold, et le fit jeter dans la Tamise, en même temps que Godwin était accusé d'avoir été l'instrument du crime commis sur son frère ; néanmoins celui-ci échappa à une condamnation par de riches présents, et en faisant jurer, par les plus grands personnages de la contrée, qu'il n'avait pas participé à la mort d'Alfred. On peut apprécier ce serment en ce sens, que si Godwin avait concouru à la mise à mort du jeune prince, les ordres du souverain étaient jugés suffisants pour ne lui faire encourir aucune responsabilité morale à raison du fait incriminé.

Hardicanut mourut en 1042, par suite d'excès dans un banquet donné à l'occasion du mariage d'un grand de sa cour. Il avait attiré près de lui, depuis quelque temps, Edouard, demeuré son seul frère utérin, persuadé qu'il n'avait rien à craindre du caractère paisible de celui-ci. Rien n'était plus vrai, car Edouard apprit avec terreur la mort d'Hardicanut, et, avant de prendre un parti, il dépêcha vers Godwin, afin d'obtenir ses conseils. Celui-ci, dans une position difficile à cause du soupçon qu'avait fait lever sur sa tête la mort d'Alfred, refusa d'abord de s'expliquer. Edouard revint alors à la charge, en le priant seulement de faciliter son retour en Normandie, vers son oncle le duc Richard, près duquel il annonçait vouloir passer le reste de sa vie, dans la vie commune et même dans l'obscurité. Ce fut alors que l'ambitieux comte, qui semblait avoir voulu beaucoup se faire prier, lui répondit : « N'êtes-vous pas l'héritier légitime de la couronne, le fils d'Ethelred, le petit fils d'Edgar? Pourquoi préférer au trône un exil avilissant? » En même temps que Godwin enhardissait Edouard à réclamer la couronne, en lui représentant qu'il trouverait peu d'opposition et en lui promettant son entier concours, il dictait des conditions, en formulant des stipulations pour son compte. En effet, non content de la conservation pour lui et ses fils de tous leurs honneurs, il exigeait qu'Edouard entrât dans sa famille, en épousant sa fille Edithe *la Belle*. Le fils d'Ethelred qui, à ce qu'il paraît, serait, sans beaucoup de regret, retourné en Normandie, pour s'enfermer dans l'abbaye du Bec ou dans le cloître de Fecamp (et notons ici qu'il fut depuis nommé *le Confesseur*), en consentant à être roi comme par obligation, accepta les conditions qui lui étaient faites. Il fut bientôt après proclamé roi à Londres, par les prélats et les grands des royaumes anglo-saxons, que Godwin gagna par son

éloquence persuasive. Il eut aussi, en sa faveur, l'influence de la puissance normande, qui commençait à peser sur la grande île voisine; car Guillaume de Normandie fit dire à ses habitants qu'il était l'ami et l'allié du roi nouvellement élu.

La domination d'Edouard, qui réussissait en sa faveur les conditions de la légitimité par hérédité à celle de l'élection, fut, dans les premiers temps, celle de la douceur, de l'indulgence, de l'économie et de l'exécution des lois. Par malheur, les frères de la reine Edithe prirent beaucoup de prépondérance, et ce roi eut aussi le tort d'attirer trop de courtisans du dehors. Or, le parti normand domina bientôt le pays, au grand mécontentement des natifs. L'écriture normande, étant jugée plus belle que l'écriture anglo-saxone, on substitua l'une à l'autre dans les actes officiels, et au lieu de la simple croix que le souverain y apposait d'usage, on la remplaça par l'empreinte d'un sceau, comme sur le continent (1). Cet usage, au premier aperçu, semblerait indifférent; mais il exigeait l'emploi de *clercs* amenés de Normandie, qui dès lors furent les conseillers en même temps que les chapelains du prince, et leur chef devint son chancelier; plus tard, on étendit beaucoup le besoin des ordres *écrits du roi*, et dès lors toutes les affaires publiques du pays furent traitées par des étrangers.

Une autre innovation fut encore introduite à la cour d'Edouard. Pendant son séjour en Normandie, il s'était fait à l'usage de la langue parlée dans ce pays, et, pour lui plaire, ses courtisans l'adoptèrent. Or, on sait que l'idiome d'un pays est l'un des premiers caractères de sa nationalité.

Mais nous arrivons à un fait marquant de vexation d'un personnage étranger, agissant à raison de sa position de famille envers Edouard. Celui-ci avait une sœur germaine, du nom de Goda, qui s'était mariée deux fois : en premières noces, elle avait épousé Gauthier, comte de Mantes, dont elle eut un fils nommé Ralph, que son oncle Edouard *le Confesseur* fit comte de Worcester. En second mariage, Goda épousa le comte de Boulogne Eustache II, dit aux *Grenons*, à cause de ses épaisses moustaches. Celui-ci, quoique très-puissant, fut ravi d'avoir un roi pour beau-frère, et il s'embarqua un jour pour aller le visiter. Mais

(1) Le second Édouard portait son effigie avec la légende : *Sigillum Eduuardi Anglorum Basilei.*

en passant par Douvres, et habitué qu'il était à se mouvoir dans un pays sous ses ordres, il crut pouvoir se loger militairement dans la ville. En Angleterre, le roi lui-même ne pouvait agir ainsi que dans les terres qui dépendaient directement de la couronne; et pour repousser un pareil acte, il était tenu à Londres, même après la conquête, qu'un citoyen avait le droit de tuer celui qui tenterait de s'introduire chez lui, comme faisant partie de la suite du roi ou d'un baron. Or, cette résistance eut lieu contre deux hommes du comte de Boulogne, qui voulaient occuper militairement une maison, de la part du propriétaire; et celui-ci ayant été blessé par les deux Français, agissant dans le cas de légitime défense, il tua un de ces derniers. Le comte Eustache, bientôt informé de l'événement, réunit tous ses hommes, entoura la maison, et, après en avoir brisé les portes, massacra l'Anglais près de son foyer; non content de cela, le comte de Boulogne et les siens coururent la ville, et tuèrent ou blessèrent plusieurs autres individus. Alors les habitants se réunirent en grand nombre, et quoiqu'ils eussent affaire à des cavaliers couverts de fer, ils se portèrent sur eux, et après un rude combat, dans lequel il y eut perte d'hommes de part et d'autre, Eustache-aux-Grenons fut obligé d'abandonner Douvres.

Le comte se rendit aussitôt près de son beau-frère, et lui raconta, à sa manière, le fait qui venait d'avoir lieu. Le roi, sans informations préalables, et sur le seul rapport de l'accusateur, invita le comte Godwin à se rendre à Douvres, pour punir cette ville par une exécution militaire. Cet ordre était injuste, puisqu'il ne permettait pas aux inculpés de se justifier, et de plus il était tellement général, qu'il confondait avec les coupables, si coupables il y avait, ceux qui n'avaient pris aucune part à la résistance contre le comte de Boulogne. Aussi, non-seulement Godwin refusa de remplir la mission qui lui était donnée, mais de concert avec ses fils, il réunit des forces pour marcher contre Edouard, qui se trouvait à Glocester. Celui-ci, étonné et épouvanté à la fois de cette démonstration, fit appel à ses amis. Ceux-ci montrèrent de la tiédeur, et pourtant enfin une armée royale se forma sous les ordres de Ralph, comte de Worcester. Elle se trouva bientôt en position d'agir contre celle des confédérés; mais de part et d'autre on était peu disposé à en venir aux mains, et les guerriers de l'armée royale sentaient surtout qu'ils défendaient une cause

injuste et anti-nationale. Des négociations résultèrent de cet état de choses, et un traité fut conclu, portant trève jusqu'au moment où une assemblée de la législature réglerait les différends élevés. L'éloignement de ce *witenagemot*, c'est ainsi qu'on appelait ces assemblées, donna le temps à Edouard d'agir avec cette facilité que donne l'exercice du pouvoir. Aussi, à la réunion, le parti du roi l'emporta de beaucoup, et on déclara d'abord que le comte Sweyne, fils de Godwin et le véritable chef de l'armée confédérée, avait *une tête de loup*, ce qui signifiait qu'il était hors la loi, et que chacun pouvait le tuer impunément; de plus, Godwin et Harold, un autre de ses fils, furent sommés de comparaître. Voulant le faire avec sécurité, ils demandèrent un sauf-conduit qu'on leur refusa exprès pour les empêcher de se justifier, et on condamna aussitôt ces deux personnages au bannissement. Godwin et Sweyne s'embarquèrent pour la Frandre avec leur trésors, et Harold, inculpé aussi, passa en Irlande. La reine Edithe, qui, malgré sa rare beauté, n'avait jamais été aimée de son époux dont elle n'avait point eu d'enfant, fut comprise dans la disgrâce de sa famille; on confisqua toutes ses richesses, et on la confina dans le monastère de Whervell, dans le Hampshire, où elle demeura dans une dure captivité, sous la garde de l'abbesse, sœur du roi.

On voit, dans cette période, une manière d'agir d'Edouard toute différente de celle par laquelle il avait préludé; il avait commencé comme un bon roi, il finit comme un tyran. Mais nous arrivons de plus en plus vers une solution qui a trait au but de cette publication.

Robert, duc de Normandie, n'existait plus; il avait été remplacé par ce fils naturel, par ce bâtard à la *grande vigueur*, qui devait si bien effacer, par ses hauts faits, la tache de sa naissance. Il était le cousin germain d'Edouard, roi des Anglo-Saxons, son père Robert étant frère d'Emma, mère de ce monarque. Or, il lui vint à l'idée, et probablement il avait déjà ses vues, d'aller visiter son bon parent de l'autre côté du détroit, et même sa tante, qui existait encore: il est à noter aussi qu'Edouard se faisait déjà vieux et n'avait pas d'enfant, et que le seul autre parent appelé à lui succéder était Edouard *le Proscrit*, seul fils existant d'Edouard Côte-de-Fer, et qu'on avait confiné au fond de la Hongrie. Guillaume trouva son parent entouré de Français; il y en avait partout, dans les villes comme dans les forteresses, et tout

paraissait ne pas devoir beaucoup résister à des attaques étrangères. Aussi les proscrits Godwin et Harold père et fils arrivèrent-ils sur des vaisseaux, l'un de Flandre et l'autre d'Irlande, et pillèrent-ils d'abord, sur les côtes d'Angleterre, les possessions de leurs ennemis. Puis s'étant fait un parti dans le Kent, le Sussex, le Surrey et l'Essex, ils cinglèrent vers Londres, marchant de conserve avec des forces de terre, qui, après s'être déclarées pour eux, suivaient la côte. Arrivés au port de Londres, les chefs de cette réunion, qui étaient surtout des dépossédés, demandèrent seulement à être rétablis dans leurs possessions. Cette réclamation si juste, Edouard ne voulut point y faire droit. Alors les bourgeois de Londres, jusque-là demeurés incertains, prirent parti pour Godwin, et ceux qui tenaient pour le roi, craignant une révolution, l'engagèrent à traiter, lui indiquant ce parti comme le meilleur qu'il eût à suivre. Un parlement fut convoqué; Godwin y comparut, et déclara que lui et ses fils n'étaient pas coupables. L'assemblée le reconnut; ces proscrits rentrèrent en possession de leur pouvoir, et Edithe la Belle reprit même son titre de reine. Mais d'autres furent sacrifiés à leur tour, ce furent les Français: on les proscrivit pour avoir donné de mauvais conseils au roi. Deux d'entre eux, notamment Robert, ancien moine de Jumiéges, et pourvu de l'archevêché de Cantorbery, et Ulf, évêque de Dorchester, parvinrent avec peine à arriver à la côte, tandis que d'autres furent tués ou blessés par ceux qui voulaient s'assurer de leurs personnes. Si quelques Français employés à la Cour à des occupations réputées viles, furent exceptés de la proscription, c'était comme par manière d'offense envers les hommes de position élevée qu'on chassait ainsi du pays.

Godwin était devenu alors une puissance, et il faut noter sa mort, arrivée en 1053, dans un festin que donnait Edouard, d'autant mieux qu'une circonstance curieuse s'y rattache. Le roi, croyant toujours que ce personnage avait causé le meurtre d'Alfred, lui en avait fait encore le reproche, et celui-ci lui avait répondu: « S'il en est ainsi, que ce morceau soit le dernier que je mange. » Or Godwin fut étouffé par la bouchée de pain qu'il venait d'avaler, et on crut généralement dès lors à sa culpabilité. Quoi qu'il en soit, Harold, son fils aîné, lui succéda dans son autorité et dans une partie de ses immenses richesses. Divers incidents se rattachèrent à l'exercice de son pouvoir, et nous ne les mentionnons pas, pour abréger; nous nous bornerons à dire

que la puissance de ce personnage allait toujours en croissant.

Cependant Edouard vieillissait, et il appela, de sa retraite de Hongrie, Edouard le Proscrit, qui arriva avec sa femme Agathe, parente de l'empereur, et ses enfants d'un premier mariage, Edgar, Christine et Marguerite : ce fut une grande joie en Angleterre lors de l'arrivée de ce prince; mais cette joie fut de courte durée, car Edouard le Proscrit mourut bientôt, sans qu'on sache si cette mort fut naturelle ou non.

« Le projet d'Edouard ayant ainsi avorté, dit l'auteur, il résolut de désigner Guillaume de Normandie comme son successeur au trône d'Angleterre. » Et il paraîtrait, en effet, qu'il fit un testament en ce sens, pensant qu'Harold son beau-frère, quoique très-puissant dans le pays, trouverait un trop grand obstacle dans son extraction, n'étant pas issu d'une maison royale. Guillaume a de plus affirmé que sa désignation avait été faite de l'avis des grands vassaux de la couronne et de Godwin lui-même. Ce fut toujours bien Harold qui alla donner connaissance au duc de Normandie de cette désignation, et il paraît que ce dernier, voulant s'assurer des bonnes dispositions de l'autre, lui engagea la main de sa fille Adèle, et qu'en retour le fils de Godwin promit au duc de lui garder le château de Douvres, indiqué comme la clef de l'Angleterre. On a été jusqu'à parler d'une reconnaissance de vassalité de la part d'Harold à Guillaume, et par anticipation.

Harold, revenu dans l'île de Bretagne, conquit le pays de Galles après avoir défait Greffelh. Si les frères de ceux-ci se reconnurent les vassaux d'Edouard, il rendirent préalablement foi et hommage au vainqueur, qui préludait ainsi au pouvoir suprême.

Edouard inaugurait, pour les fêtes de Noël 1065, l'abbaye de Westminster qu'il venait de reconstruire. Tout à coup et le 5 janvier, il sentit les approches de la mort. On dit qu'Harold et ses parents, ayant forcé l'appartement du roi, l'engagèrent à indiquer son successeur, afin que l'État fût gouverné convenablement. Que se passa-t-il alors? car on sait qu'on a beaucoup équivoqué à ce sujet. Or, M. Palgrave formule ainsi la réponse et ce qui en fut la suite : « Vous savez bien, seigneurs, que » j'ai légué mon royaume au duc de Normandie; ne vois-je pas » ici ceux mêmes qui ont assuré cette succession par leurs ser- » ments. » Harold s'approcha davantage, et, interrompant le roi, il lui demanda qui serait possesseur de la couronne. « Harold, répondit Edouard, prends-la, si c'est ton dessein;

mais ce funeste don causera ta perte. N'espère pas maintenir ta puissance contre le duc et ses barons. » Harold répliqua qu'il ne craignait ni le Normand, ni aucun autre ennemi. Le roi mourant, fatigué de son importunité, se retourna sur sa couche : il fit entendre d'une voix éteinte que la nation anglaise pouvait prendre pour roi Harold ou tout autre qui lui conviendrait davantage, et, presque aussitôt après, il rendit le dernier soupir.

« Harold, continue l'auteur, fonda depuis ses droits sur la *dernière* volonté d'Edouard ; l'opinion d'un grand nombre de leurs historiens lui est favorable, et l'on concilierait fort difficilement les diverses prétentions que ce sujet a fait naître. Cependant les circonstances, prises sous un point de vue général, sont exactement pareilles à celles que nous rencontrons dans la vie privée. Le possesseur d'un grand domaine, n'ayant pas d'enfants, veut d'abord laisser sa propriété à un cousin du côté de sa mère. Il avance en âge, et change ses intentions en faveur d'un neveu de la ligne paternelle, jeune homme rempli de qualités aimables, qui demeure dans un pays éloigné, et dont il a toujours vécu séparé, par suite d'une querelle de famille, d'ancienne date. Le jeune homme vient dans la maison du testateur ; il y est reçu avec une tendre affection, mais il est soudainement enlevé par une maladie. Le testateur retourne aux volontés qu'il avait exprimées à l'égard de son cousin, qui demeure aussi dans une autre contrée ; mais son beau-frère, homme actif et rusé, a pris la direction de ses affaires : celui-ci, lorsque le testateur est à son lit de mort, s'efforce, par de vives instances, de lui faire changer le testament à son profit. Tel est parfaitement l'état de la question, et malgré les doutes qui se sont élevés au sujet du legs contradictoire du Confesseur, on ne peut faire difficulté d'admettre que les prétentions simultanées de Guillaume et de Harold étaient fondées sur des actes émanés d'un esprit faible et vacillant. Lorsque des différends de cette espèce ont lieu entre des individus privés, c'est un tribunal qui en décide ; mais quand il s'agit d'un royaume, on les règle à la pointe de l'épée. »

J'arrête ici cet article, qui partage très-bien le compte rendu de la traduction de l'ouvrage du savant antiquaire de Londres.

DE LA FONTENELLE.

Lettres sur le département de la Somme, par M. H. Dusevel. 3me édition, 1 vol in-8°. Amiens. Caron-Vitet. 1840.

L'ouvrage dont je veux rendre compte contient une foule de documents anglo-français ; j'aurai donc tant à extraire, que je pourrai à peine tout colliger dans un seul article.

On peut comparer le plan de l'auteur à celui d'un voyageur : il s'arrête dans chaque localité, et fait connaître tous les faits curieux qui s'y rattachent. Moi je ne noterai que ceux de ma spécialité.

L'auteur commence sa tournée par Abbeville (1). C'était la capitale du comté de Ponthieu. M. Dusevel fait remarquer la répugnance des habitants de cette contrée pour la domination anglaise. Quant à Abbeville, ce fut là que Louis XII, roi de France, épousa, le 9 octobre 1514, Marie d'Angleterre, sœur de Henri VII. Ce mariage, comme le dit l'auteur, fait avec une pompe vraiment royale, fut fatal au monarque français. Louis XII était âgé, Marie n'avait que dix-huit ans ; et le monarque ayant changé sa manière de vivre, ce changement le conduisit au tombeau. « Car, dit un ancien historien (2), il souloit (avait coutume) dîner à huit heures, il convenoit qu'il disnat à midi ; où il vouloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. »

« Noyelles-sur-Mer, dit l'auteur, vit récompenser un traître par un prince anglais, en 1348. Après le passage du gué de *Blanche-Taque*, voisin de cette commune (3), par Edouard III, roi d'Angleterre, qui poursuivait l'armée française, Gobin Agale reçut en effet, dans ce village, *un bon ronsin* et *cent nobles d'or* que le monarque lui avait promis s'il lui indiquait un lieu où il pût passer la Somme. Il ne reste pas de vestiges du château de Noyelles, qui était situé près de cette rivière, et qu'Edouard épargna *courtoisement*, par considération pour la propriétaire, Catherine d'Artois, veuve de Jehan de Ponthieu, qui l'habitait alors. »

St-Valery-sur-Somme, ancienne capitale du Vimeu, nous porte

(1) Voir le compte rendu de l'*Histoire d'Abbeville*, par M. F.-C. Louandre, inséré dans la 1re série de cette *Revue*, t. III, p. 191 et suiv. Cet article est de M. de Pongerville, de l'académie française.

(2) *Histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche.*

(3) On fait ici remarquer que c'est à tort que Froissart et les auteurs modernes ont placé ce gué près du Crotoy, et qu'il existe entre Noyelles et Port-le-Grand.

à des souvenirs antérieurs. C'est là que l'on dit que Guillaume le Bâtard s'embarqua, en 1066, avec une flotte de 600 voiles et 100,000 guerriers, pour aller conquérir l'Angleterre.

Près de là est la TOUR D'HAROLD. « Le nom de cette dernière tour lui vient, dit-on, d'Harold, comte de Kent, qui y fut détenu, dans le XIe siècle, par ordre de Guy, comte de Ponthieu. Harold avait été chargé par Édouard, roi d'Angleterre, d'aller vers le duc de Normandie, pour lui offrir la couronne; mais la tempête ayant fait échouer la barque que montait Harold à la pointe du Hourdel, Guy se saisit de l'ambassadeur et le retint prisonnier dans cette tour, jusqu'à ce qu'effrayé des menaces de Guillaume, qui avait appris le malheur d'Harold, il le fit conduire au château de Beaurain. Cet événement est représenté sur la célèbre tapisserie de Bayeux, et Robert Wace en parle ainsi, dans son curieux roman de Rou :

« Guy garda Herolt par grand cure
Moult en eust mésaventure,
A Beirem le fist envoyer
Pour faire le duc esloingnier. »

Suit l'exemple d'une grande infortune. « HÉLICOURT, que j'ai traversé ce matin, dit encore l'auteur, est un lieu assez célèbre, où naquit un roi et où fut donnée une sanglante bataille, en 1421. Les dictionnaires fournissent peu de détails sur la vie de ce monarque (1); j'ai consulté d'anciens auteurs, et voici à peu près ce que j'y ai trouvé : Jean de Bailleul (c'est ainsi qu'il se nommait) s'était attiré les bonnes grâces d'Édouard 1er, roi d'Angleterre, par sa valeur et ses talents. Lorsque les principaux seigneurs qui se disputaient le gouvernement de l'Ecosse prièrent ce souverain de leur choisir un roi, Edouard offrit aussitôt la couronne à Jean de Bailleul, à condition que le royaume d'Écosse relèverait de celui d'Angleterre. Jean de Bailleul accepta; il fut couronné solennellement à Scône, où les Écossais lui prêtèrent serment de fidélité. Trois ans après, ce nouveau monarque fut appelé en Angleterre, pour y rendre raison d'une sentence qu'il avait prononcée en faveur des meurtriers du comte Vista. Inférieur au roi d'Angleterre, on l'obligea à se défendre debout. Son orgueil en fut si vivement offensé, qu'à son retour en Écosse, il rompit

(1) Voir, relativement à lui, les articles de M. Em. Gaillard et du Mis Lever dans la 1re série de ce *Recueil*, t. III, p. 205 et suiv., et t. IV, p. 220 et suiv. M. Dusevel, l'un de nos collaborateurs, aurait pu les citer.

l'alliance qu'il avait faite avec Édouard, et se plaça sous la protection de Philippe le Bel. Alors la guerre éclata entre les Anglais et les Écossais. Ceux-ci furent vaincus, et leur roi tomba entre les mains d'Édouard, qui le fit renfermer dans la tour de Londres. Le pape Boniface VIII et Philippe le Bel sollicitèrent vainement sa mise en liberté; pour l'obtenir, Jean de Bailleul fut forcé de céder sa couronne à Robert Bruce. Il se retira ensuite dans son pays natal où il mourut. Son fils, Édouard de Bailleul, épousa la nièce de Philippe de Valois. »

La terre de Gamache se rattache à la fois à la lutte anglo-française et à la province de Poitou, par la maison de Rouault (1), qui en devint propriétaire en 1376, et la fit ériger en marquisat en 1620. « C'est de cette noble famille, ajoute M. Dusevel, que sortait Joachim Rouault, plus connu sous le nom de *maréchal de Gamache*. Il défendit vaillamment la ville de Beauvais contre le duc de Bourgogne, en 1472, et fut surnommé le *fléau des Anglais;* il les chassa entièrement de la Bretagne, et les vainquit à la bataille de Castillon, où le fameux Talbot perdit la vie. »

Le château de Rambures fut pris par les Anglais en 1434; mais il fut repris, la même année, par Charles Demarest, attaché au propriétaire de cette seigneurie, alors prisonnier en Angleterre.

Sur Crécy, il y aurait trop à dire; seulement, il faut rappeler qu'un moulin à vent en pierre, placé près le champ de bataille, est connu à la fois, et dans le pays et en Angleterre; aussi les Anglais ne manquent pas de le visiter, parce que Edouard se tint là au fort de la bataille: c'est de ce point qu'il aurait, d'après Froissart, dit à Thomas Norwich, qui le pressait d'envoyer du secours au jeune prince de Galles : *Laissez à l'enfant gaigner ses esperons !*

Sans m'arrêter à Hiermont, dont le château fut détruit par les Anglais en 1346, je n'aurai que peu de chose aussi à dire de Pont-Remy, où s'arrêta l'empereur Sigismond, lors du voyage qu'il fit en Angleterre, après le concile de Constance, dans le but de faire cesser le schisme et de réconcilier les rois de France et d'Angleterre. Ce fut aussi dans cette localité que, sous Charles V, les Anglais se retirèrent lorsqu'ils furent chassés d'Abbeville.

Beauquesne n'est pas noté pour des souvenirs anglo-français,

(1) Voir un article sur Tristan Rouault, dans la 1re série de cette *Revue*, t. V, p. 112 et suiv.

mais pour relever une erreur. Belleforest dit, en effet, que le roi d'Angleterre traversa, en 1415, *la rivière de Somme* dans cette localité : or, cette rivière ne passe qu'à plusieurs myriamètres de ce lieu.

Le château de Domart a appartenu à Jean de Craon, d'une maison de l'Anjou. Ce guerrier se distingua à la bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier. Il désirait se racheter; mais sa rançon était fixée si haut, qu'il ne le put. Alors, de dépit, les Anglais ruinèrent la forteresse de Domart, et dévastèrent toutes les possessions du seigneur.

Canaples a été possédé par une branche de l'illustre maison de Créquy, qui en avait pris le nom. D'une part, on trouve Jean de Créquy, seigneur de Canaples, défendant Paris, en 1429, contre l'armée royale, et de l'autre, le seigneur de Canaples, mestre-de-camp du régiment des gardes, se distinguant, en 1627, à un débarquement dans l'île de Ré, avec 1,200 hommes, pour soutenir les assiégés, et cela, malgré les efforts d'une flotte anglaise. Plus loin, l'auteur parle du château de Mailly.

Miraumont rappelle que Philippe de Valois eut tort de rejeter une proposition que lui faisait Henri V. Le roi d'Angleterre ayant passé la Somme à Eclusier avec son armée, en 1415, se cantonna autour de ce bourg, où il se logea lui-même. De là, se croyant dangereusement engagé, il fit proposer au roi de France (1) de réparer tous les dommages qu'il avait faits sur le continent, si on lui permettait de se retirer paisiblement sur Calais. Malheureusement ces offres ne furent pas acceptées, et bientôt s'ensuivit la désastreuse journée d'Azincourt.

La mémoire d'une autre bataille désastreuse pour la France, celle de Crécy, se rattache à Bray-sur-Somme, car Philippe de Valois s'y réfugia avec quelques troupes après sa défaite. Plus tard, et quatorze ans après, cette place fut assaillie par le duc de Lancastre ; mais le comte de St-Pol et le seigneur de Lamerval repoussèrent ses attaques. En 1522, le duc de Suffolck emporta d'assaut et brûla Bray-sur-Somme, qui eut encore beaucoup à souffrir des guerres postérieures.

Nesle est un lieu fameux à plus d'un titre : c'était la patrie, ou du moins on le croit, du troubadour Blondel, si sincèrement attaché à Richard Cœur-de-Lion. Tout le monde sait que ce

(1) *Mémoires de P. de Fenin.*

prince, arrêté à son retour de la croisade, fut retenu prisonnier, par le duc d'Autriche, dans un château d'Allemagne, où Blondel, allant avec sa lyre de château en château, parvint à le découvrir, et par suite à lui faire obtenir sa liberté, moyennant rançon.

Avesescourt a, dans son église, le tombeau de Jean de Haugest dit Rabache, *otage* du roi Jean, mort en Angleterre en septembre 1363. La Revue a déjà parlé de ce monument (1).

Pothon de Saintrailles, valeureux capitaine de Charles VII, qui parfois se battit pour son compte, s'établit à Guermency dans le xve siècle, et il fit une rude guerre aux Anglais et à Thomas Kiriel, qui les commandait dans ces parages.

J'aurais beaucoup à dire sur Amiens, si déjà le compte rendu (2) de l'histoire de cette ville, par le même auteur, ne m'en dispensait en grande partie : seulement, pour l'hommage rendu par Henri III, roi d'Angleterre, comme duc de Guyenne, à Louis IX, roi de France, il ne faut pas adopter la date du mois de janvier 1265, donnée par M. le marquis de Villeneuve-Trans, et préférer le 8 juin 1263, indiqué par M. Champollion-Figeac dans ses *Lettres des rois, reines, etc., de France et d'Angleterre*. Je dois aussi dire que le livre dont je rends compte ne manque pas d'indiquer les documents précieux qui existent aux archives de la mairie (3), le curieux

(1) 1re série, t. II, p. 229.

(2) Voyez 1re série, t. II, p. 298 et suiv.

(3) Nous allons indiquer les documents anglo-français indiqués par M. Dusevel : — 1269. *Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre*, datées d'Amiens, au sujet de la cession de l'Agenois à lui faite par Louis IX. — 1331. *Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre*, determinant la forme de l'hommage que lui et ses successeurs doivent prêter au roi de France comme ducs de Guyenne, etc. — 1346. *Lettres de Charles-Delphin de Viennois*, faisant mention des entreprises des ennemis contre le royaume, des moyens par lui pris pour *ravoer* et *rachester* hors de leurs mains le roy Jehan, son père, et du pardon par lui accordé aux prelats, gens d'église, barons et gens de bonnes villes, pour les desobeissances, rebellions et ports d'armes illicites qu'ils s'étoient permis. — 1361. *Lettres du roi Jean*, par lesquelles il ordonne que les villes de Corbie, St-Riquier, Montreuil et Doullens, paieront, chaque année, une partie de la dépense faite par deux bourgeois que la ville d'Amiens avoit envoyés en otage en Angleterre pour ce monarque. — 1418. *Lettres de Charles VI* pour fortifier la ville d'Amiens, aux environs de laquelle les Anglais faisaient *moult courses et chevaucées*, depuis que la ville de Rouen et autres villes et forteresses *de la duché de Normandie avoient été subjugez et mises en l'obéissance au roy d'Engleterre*. — 1425. *État de la dépense faite par la ville d'Amiens* pour offrir une coupe d'or à Catherine de France, fille de Charles VI, épouse du roi d'Angleterre. — 1435. *Rapport des députés de la ville d'Amiens* sur la paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de

manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, et ajoute que sa valeur a été d'abord reconnue par un jeune Anglais, M. Edouard Butler, qu'un brusque départ pour sa patrie aurait empêché de faire connaître de curieuses variantes. S'il en est ainsi, il est heureux que des savants de la localité aient suppléé à ce que ce jeune étranger avait l'intention de faire, et le monde savant y a grandement gagné.

Disons aussi que, pour le traité de mai 1549 entre Henri II, roi de France, et les ambassadeurs d'Angleterre, l'auteur transcrit un passage du *Cartulaire de la confrérie de N.-D.-du-Puy d'Amiens*, qui fait connaître le cérémonial qui fut usité, le mardi 6 du mois précité, pour la signature de cette paix, du reste tout à fait éphémère. La messe fut dite à la cathédrale, dans laquelle on avait préparé un *pavillon triomphant* et un bureau. Après la consécration et l'*Agnus Dei* chanté, le roi vint au bureau jurer et signer le traité, et les ambassadeurs d'Angleterre en firent autant. Puis on paracheva la messe, et le roi sortit de l'église avec tout le cortége, précédé d'une nombreuse musique, pour se rendre à son hôtel.

Picquigny est célèbre par l'entrevue de Louis XI et d'Édouard, roi d'Angleterre, qui eut lieu le 29 août 1475. Chacun y fut en si grande défiance, qu'on ne se parla qu'à travers un treillis de bois, susceptible à peine de recevoir le bras, *comme aux cages de lions*, a dit Comynes. Le nom de cette localité était difficile à prononcer pour les Anglais, et il paraît que, comme pour les *vêpres siciliennes*, quand ces insulaires furent chassés du Ponthieu, beaucoup d'entre eux furent massacrés, pour n'avoir pas exprimé ce mot, comme le font les natifs du pays.

Bourgogne. — *Id. Discours prononcé par le souverain bailly de Flandre*, par ordre du duc de Bourgogne, devant les doyen, jurés et membres de la bourgeoisie de Gand, au sujet de la déclaration de guerre faite, en son nom, aux Anglais. (L'auteur prétend qu'il existe, dans ce discours, de grandes différences avec le récit de M. de Barante). — 1437. *Relation de l'entrée de Charles VII à Paris.* — 1439. *Projet de traité entre la France et l'Angleterre*, arrêté à Calais par le cardinal d'Angleterre, le duc d'Orléans, Madame la duchesse de Bourgogne et autres ambassadeurs. — 1440. *État des sommes remboursées par la ville d'Amiens* pour aider le duc de Bourgogne à payer la rançon du duc d'Orléans aux Anglais. — 1553. *Traité de Bordeaux*, qui casse et annule tous les priviléges de cette ville, et la fait rentrer sous la domination du roi de France. — 1475. *Entrevue d'Edouard, roi d'Angleterre, et de Louis XI, à Picquigny. — Trêves conclues entre ces deux princes.*

On se reporte indirectement aux jours qui ont précédé la bataille de Crécy, pour les souvenirs du château de Boves ; car Henri VIII tira de grands secours de ce lieu, lorsqu'il tenta, en 1544, de passer le gué de Blanche-Taque, comme l'avait fait son prédécesseur Édouard III. En effet, le châtelain de Boves, sans vouloir livrer sa place à des ennemis, et peut-être par humanité pour ceux-ci, exténués de fatigue et harcelés par l'armée française, fit descendre, du haut de ses tours et de ses murailles, des corbeilles remplies de vivres, afin de substanter le roi d'Angleterre et les personnes de sa suite.

Un souvenir de conservation, si rare dans les guerres de peuple à peuple, s'attache d'abord à Airaines, et d'autres encore. Laissons parler l'auteur. Le roi d'Angleterre s'empara de ce lieu en 1346, et défendit sous la *hart* d'y mettre le feu. « Là, dit M. de » Châteaubriand, se répentant de ses triomphes, il envoya pro- » poser une suspension d'armes au roi de France ; il offrait de » rendre ce qu'il avait pris. Mais pouvait-il rendre la vie aux » laboureurs, aux bourgeois paisibles, aux familles innocentes » immolés à son ambition? Tant de calamités devaient-elles être » regardées comme jeux de rois, qui ne laissent plus de traces » quand il plaît à ces rois de les interrompre? Chef et père de la » patrie, le monarque, plein de douleur, refusa tout. » Et le roi d'Angleterre, *moult pensif*, comme dit Froissart, quitta Airaines, après avoir ouï la messe, avant le lever du soleil. Ajoutons que le roi d'Angleterre, partant d'Airaines, fut prendre gîte dans la riche commanderie de Malte d'Oisemont, où il tint son conseil aux flambeaux. Ce serait à la suite de ce conseil, que Gobin-Agace aurait découvert le passage de la Blanche-Taque, d'une si grande importance, puisque sa découverte décida probablement le succès de la campagne.

Le livre de M. Dusevel se termine par hasard, puisque c'est un ouvrage où l'on a suivi l'ordre des localités, avec un souvenir de la fin de la lutte anglo-française sur le continent. C'est à l'occasion du château de Sénarpont, appartenant à Jean de Mouchy, à qui on prête l'idée bizarre d'avoir renversé la moitié de son château à coups de canons, pour donner à ses convives le spectacle d'un siége. Mais ce n'est pas à raison d'un tel acte de folie que nous le signalons, ce fut pour avoir puissamment concouru, sous le duc de Guise, à la prise de Calais en 1558. « Les Anglais, dit l'auteur, s'attendaient si peu à voir assiéger et prendre cette place,

qu'ils avaient fait graver cette inscription insolente sur la porte de la ville :

> Les Français à Calais viendront planter le siége,
> Quand le fer et le plomb nageront comme liége. »

M. Dusevel finit ici en disant : *Mes courses sont terminées.* Notre tâche l'est aussi, et nous ne pouvons que le féliciter sur ce dernier ouvrage, qui offre réellement un grand intérêt, et nous en avons extrait une véritable statistique historique, de notre spécialité, pour le département de la Somme. Mais qu'il soit permis au directeur de cette Revue d'insérer ici un correctif, et d'exprimer un sentiment pénible, en voyant des gens de science de la même localité entièrement désunis, et ne pas toujours garder, dans leurs polémiques, *cette urbanité* et *ces égards que se doivent les hommes de lettres.* Ici nous employons les propres expressions de l'auteur, et nous désirons vivement aussi l'application de cette théorie pour tous et par tous... Mais est-il bien vrai, comme le dit l'auteur des *Lettres sur le département de la Somme*, que si Amiens a une *académie des sciences, belles-lettres et arts*, et une *société d'antiquaires de Picardie*, « on ne compte malheureusement aucun écrivain, aucun savant distingué parmi leurs membres ? » Ceux qui connaissent M. H. Dusevel lui-même, MM. Rigollot, de Cayrol, et plusieurs autres encore, donneront un démenti à cette assertion, dont l'auteur ne pourra vraiment pas se fâcher, puisqu'on lui rendra, malgré lui, une position distinguée qui lui appartient véritablement, comme prix de ses connaissances étendues et de ses utiles travaux.

DE LA FONTENELLE.

ESSAI SUR LES ÉCRITS POLITIQUES DE CHRISTINE DE PISAN, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites. Par M. R. Thomassy; in-8°. Paris, Debecourt, 1838.

Des recherches sur les écrits d'une femme qui a brillé au commencement du XVe siècle ne peuvent qu'intéresser vivement. Italienne de nation, Christine de Pisan vint en France, et en fit sa véritable patrie par les liens qu'elle y forma et par l'intérêt qu'elle prit au royaume, alors sur le penchant de sa ruine. Aussi Henri IV de Lancastre, qui lut un recueil de ses poésies apporté en Angleterre par le comte de Salisbury, favori de Richard II, essaya-t-il vainement, dit l'auteur, de l'attirer à la cour;

et dut-elle, d'après ses opinions politiques, s'applaudir du parti qu'elle avait pris, lorsqu'elle vit cet Henri de Lancastre déposer son cousin Richard II, et qu'en France *on étoit alors en adventure de faire ce qu'on avoit déjà fait en Angleterre* (1)!

L'auteur cite *le livre de la Paix* comme fait en l'honneur du traité d'Auxerre, de 1412. A la suite du siége de Bourges, traîné en longueur, on avait pu renvoyer les troupes étrangères amenées par le duc de Clarence; mais cette paix, ainsi qu'on le sait, comme celles de Chartres (1409) et de Bicêtre (1410), qui précédèrent, et celles qui suivirent, savoir de Pontoise (1413) et même celle d'Arras (1414), n'étaient que des trèves dérisoires, comme le fait remarquer M. Thomassy, qui ajoute que la dernière « donna aux princes et à la noblesse le temps de se reconnaître et de s'unir pour aller ensemble se faire exterminer à la bataille d'Azincourt. »

Notons ici que *le livre de la Paix* fait connaître à fond les mœurs et les excès de ces temps de désordre; c'est un véritable miroir d'une époque néfaste. Suivant ses indications, l'auteur vient aux rivalités des maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui livrèrent la France aux Anglais. Il considère le dauphin Charles comme complice de la première de ces maisons et des d'Armagnacs, et résistant avec eux aux ennemis de la France, tandis que sa mère, *une reine déshonorée*, les appuyait de toute sa puissance.

Or, arrivent les faits surnaturels de Jeanne d'Arc, et Christine compose un chant national à son sujet et sur le résultat de sa mission. Elle appuie sur ce qu'il y a d'extraordinaire, *de divin*, on peut le dire, dans les faits et gestes de *cette fillette de seize ans*, à qui *armes ne sont pesants*, qui conduit le roi à son sacre, et chasse les Anglais comme Dieu *abat* les *orgueilleux*.... (2).

On doit encore à Christine de Pisan le *livre des Trois Vertus*, qu'Henri VII fit traduire en anglais, ainsi que plusieurs autres écrits du même auteur, et notamment *les Proverbes moraux*.

M. Thomassy donne, dans son livre, un extrait des *Proverbes moraux* de Christine, que le comte Rivers traduisit en anglais, et il indique le *livre des faits d'armes et de chevalerie*, du même auteur, traduit en anglais et imprimé par ordre du roi Henri VII, en 1489.

(1) Citation de l'auteur.

(2) Ce poëme, dont M. Buchon a publié le premier des extraits rapportés par Thomassin, successivement conseiller de Charles VII et secrétaire de Louis XI, a été copié par M. Jubinal, dans son Voyage scientifique de Berine.

Il y avait beaucoup à dire, et on a dit beaucoup dans ce livre, tant sur la femme célèbre qui en est l'objet, que sur ses écrits, qui eurent, au moment de leur apparition, un très-grand succès, tant en France qu'en Angleterre. En donnant cette publication, M. Thomassy a fait un livre curieux et d'une lecture intéressante.

DE LA FONTENELLE.

HISTOIRE DE MAILLEZAIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Ch. Arnault; 1 vol in-8°, avec lithographies. Niort, Robin, 1840.

Le livre que je mentionne ici est le début, dans la carrière, d'un jeune érudit destiné à jouer un rôle marquant parmi les hommes qui se livrent aux études historiques pour le Poitou. Déjà, en effet, il a fait de nouveaux travaux (1).

Les points rentrant dans le cadre de cette Revue sont peu nombreux, malgré la multitude des faits mentionnés dans ce livre. Indiquons-les. Ce fut en 1159 que Pierre de la Garnache, qui se rendait auprès du roi d'Angleterre, passa à Maillezais et gratifia ce monastère du tiers des sèches qu'il pêchait à Beauvoir-sur-Mer. Or, la sèche était le poisson qui alors tenait lieu de la morue que, par suite de la découverte de l'Amérique, le banc de Terre-Neuve nous fournit aujourd'hui. C'est plus tard de Richard Cœur-de-Lion, en ce temps comte de Poitou, que l'abbaye de Maillezais reçut, en 1184, des possessions dans le fief de Coulonges.

Un passage de l'auteur fait connaître l'esprit monacal au moyen-âge. « Bientôt après, dit-il, Renaud de Pressigny, le seigneur de Marans, fait dire à l'abbaye : « Les Anglais nous menacent; » ils ont insulté les côtes; on les a vus près de la Rochelle; on » tremble en Aunis et en Saintonge : il faut donc se préparer, réunir » des armes, lever des soldats, fortifier la place que je défends; » et vous, moines, qui dans vos domaines possédez des hommes » et des terres, nous abandonnerez-vous ? » Mais les moines étaient avides, ils aimaient à recevoir et jamais à donner; car, dans leur vie individuelle, séparés depuis longtemps d'un monde qui n'était plus fait pour eux, parqués sur un coin de terre, leur

(1) M. Ch. Arnault publie, de concert avec M. Beaugier, qui s'est chargé des dessins, un *Recueil des monuments du Poitou*, composé de lithographies, avec un texte.

dernière demeure, ils songeaient seulement aux intérêts privés de leur monastère, dont ils faisaient leur plus chère patrie. Pour l'homme de la solitude, elle consiste en effet dans le toit qui l'abrite, dans les arbres qui lui prêtent leur ombre, et pour la cloche qui tinte pour lui qui va prier, pour lui qui va mourir. Aussi les religieux de Maillezais sont d'abord insensibles à la voix qui les sollicite. Cependant, après avoir songé à leurs frères qui demeurent dans les environs de Marans ; cependant, après avoir fait décider qu'un précédent ne pouvait pas compromettre les intérêts de leur abbaye, après s'être assurés que leurs priviléges seraient toujours respectés, les religieux consentirent à donner au seigneur de Marans quatre livres tournois ; ils les offrirent, mais comme un don, comme une grâce qui leur laissait, dans toute leur intégrité, leurs droits et leur indépendance (1). Le château de Marans fut fortifié, et le Poitevin Hugues de Thouars fut envoyé par le roi pour veiller à la défense des côtes (2). »

Quand Maillezais de simple abbaye fut érigé en évêché, un des prélats de cette église, Pierre de Thury, pourvu de ce siége en 1382, devint maître de requête, et fut employé comme ambassadeur pour négocier une trève entre la France et l'Angleterre. Au commencement de cette série d'années, où le Dauphin, depuis Charles VII, se fut réfugié dans l'Ouest pour résister d'abord aux Bourguignons, et ensuite aux Anglais, ce prince vint à Maillezais : c'était en 1418, et il y prit des mesures pour faire exécuter le traité fait avec le duc de Bourgogne. Plus tard, mais encore dans cette période, l'évêque de cette localité, Guillaume de Luci, siégeait au conseil royal à Poitiers.

Je pourrais encore donner quelques autres indications, afin d'établir l'importance de l'*Histoire de Maillezais*, pour laquelle j'ai fourni des documents assez nombreux ; mais je me trouve placé par l'auteur (3) dans une position exceptionnelle, et j'en appelle, dès lors, aux nombreux lecteurs de ce livre.

DE LA FONTENELLE.

(1) Ms. de D. Fonteneau.

(2) Arcère, *Hist. de la Rochelle.*

(3) Il a dédié son livre au directeur de cette *Revue*. — M. Ch. Arnault a promis au *Recueil* un récit de la bataille de Chizé, l'un des plus beaux faits d'armes de Duguesclin.

Biographie Anglo-Française.

LE CONTRE-AMIRAL TROUDE.

Le contre-amiral Gilles-Aimable Troude est, avec les Tourville, les Lhermite, les Pléville le Péley, les Hugon, une des gloires maritimes de notre département (1). Ce marin célèbre, né à Cherbourg le 1er juin 1762, débuta bien jeune dans la carrière où il s'est illustré. A l'âge de 14 ans il s'embarqua comme pilotin sur le caboteur la *Sainte-Catherine*, qu'il abandonna bientôt pour un navire de long cours allant aux Antilles. En 1779, la guerre étant déclarée entre la France et l'Angleterre à propos de l'indépendance américaine, Troude quitta la marine marchande et fut embarqué, d'abord sur le vaisseau le *Pluton*, ensuite sur le vaisseau l'*Hercule*, qui se trouva aux combats livrés dans les Antilles aux amiraux anglais Graves, Hood et Rodney, par les escadres françaises de Grasse et de Guichen. Il était matelot à bord du *Crescent* en 1782, lorsque ce navire, qui se rendait au siége de Gibraltar, eut à soutenir un combat de deux heures contre un bâtiment anglais supérieur en force.

La paix de 1783 rendit Troude au commerce maritime. Il était capitaine au long cours quand il fut rappelé dans la marine militaire et nommé enseigne de vaisseau, le 16 janvier 1793. Embarqué à bord de l'*Achille*, bâtiment de l'escadre de Morard de Galles, il eut bientôt occasion de se faire remarquer. Pendant l'imprudente croisière d'hiver que cette armée navale fit sur les côtes de l'Océan, l'*Achille* démâta dans un ouragan, et les mâts, retenus encore par les manœuvres et agités par le gros temps, menaçaient dans leurs ballottements de défoncer les flancs du vaisseau ; Troude se jette à la mer sans mesurer le danger, plonge dans l'eau glacée, coupe les cordages et parvient à débarrasser l'*Achille* des débris de sa mâture. Cet acte d'intrépidité et de dévoûment lui valut, quel-

(1) Le département de la Manche.

ques mois après (le 2 juillet 1793), le grade de lieutenant de vaisseau.

Il passa à bord de l'*Eole* en 1794, et c'est comme lieutenant de ce vaisseau qu'il assista au combat du 13 prairial, à jamais célèbre dans les fastes de la marine par l'héroïque défense du trois-ponts la *Montagne* contre six vaisseaux anglais, et par la défense plus héroïque encore du vaisseau le *Vengeur*, le Léonidas de la flotte française, qui aima mieux s'ensevelir glorieusement dans les ondes que d'amener son pavillon. Bertrand Keranguen, commandant de l'*Eole*, fut tué dans cette mémorable journée, en luttant vaillamment contre deux vaisseaux.

Nommé capitaine de frégate en 1796, et appelé au commandement de la corvette la *Bergère*, Troude fit plusieurs voyages en Amérique pendant les trois années qu'il resta sur ce bâtiment.

En 1799, l'amiral Bruix ayant reçu le commandement de l'armée navale de Brest, Troude lui demanda de servir en second sur un des vaisseaux de son escadre. L'amiral, qui connaissait Troude et savait l'apprécier, le nomma son capitaine de pavillon; mais cette mutation lui étant parvenue trop tard, il n'arriva qu'après le départ de l'armée, et fut obligé, en attendant son retour, de passer une année d'inactivité à Brest. Aussitôt sa rentrée au port, Bruix s'empressa d'employer Troude sur le *Tyrannicide*, qui s'appela le *Desaix* après la mort du héros de ce nom à Marengo. Ce vaisseau fut d'abord sous les ordres de l'amiral Gantheaume, ensuite il fit partie de la division du contre-amiral de Linois.

La division à laquelle appartenait Troude fut attaquée, le 6 juillet 1801, dans la baie d'Algésiras, par l'escadre de l'amiral Saumarez, et, quoique inférieure de moitié, elle contraignit les Anglais à se retirer à Gibraltar, après avoir perdu deux de leurs vaisseaux. A la suite de cette affaire, Troude fut désigné par l'amiral de Linois pour commander le vaisseau le *Formidable*, en remplacement du brave Lalonde, tué par un boulet sur son banc de quart.

Bientôt Linois fut renforcé par l'escadre espagnole de l'amiral Moreno, forte de six vaisseaux. Il porta alors son pavillon sur la *Sabine*, et fit route pour Cadix le 12 juillet.

Le *Formidable* avait été fort maltraité au combat d'Algésiras: ses mâts étaient jumelés, son gréement endommagé, sa voilure en lambeaux; cent hommes manquaient à son équipage réglementaire. Ainsi avarié, le *Formidable* marchait lentement; tous les

bâtiments de l'escadre combinée l'eurent bientôt dépassé ; insensiblement il les perdit de vue. La nuit arriva, le vent fraîchit, la mer devint grosse, et à minuit le *Formidable* se trouva au milieu de l'escadre anglaise, qui suivait les eaux de la division Linois. Plusieurs vaisseaux lui envoyèrent leurs bordées. Troude réussit à tromper ses assaillants en faisant hisser à la corne trois feux de reconnaissance, signaux que portaient les bâtiments ennemis ; ils le prirent, de ce moment, pour un des leurs et cessèrent de le canonner. Le *Formidable* manœuvra pour rejoindre son escadre ; mais, lourd en ses mouvements, il ne put jamais la rallier. Il gouverna alors pour gagner Cadix. Il se trouvait en vue de ce port, le 13 juillet (24 messidor), à quatre heures du matin, lorsque quatre bâtiments anglais arrivèrent dans ses eaux : c'étaient le vaisseau amiral le *César*, monté par Saumarez ; les vaisseaux le *Superbe* et le *Vénérable*, et la frégate la *Tamise*. Le *Formidable* voulut prendre la chasse ; la brise était faible, impossible d'avancer. Il ne lui restait plus d'autre parti que de se défendre contre un ennemi aussi supérieur en nombre. Le branle-bas fut ordonné, et en quelques minutes Troude se trouva prêt pour le combat de géant qu'il allait livrer avec un succès que lui-même n'espérait pas. Il ordonna à ses canonniers de mettre deux à trois boulets dans chaque pièce, et déclara à l'équipage qu'il n'amènerait son pavillon que quand il n'aurait plus de projectiles à son bord.

L'affaire s'engagea avec le *Vénérable* et la *Tamise ;* les vaisseaux s'approchèrent vergue à vergue, et le combat le plus vif se livra. Le *César* et le *Superbe* arrivèrent en même temps sur le *Formidable*, qui eut ainsi à lutter contre trois vaisseaux et une frégate. L'acharnement durait depuis une heure et demie, lorsque le grand mât du *Vénérable* tomba sous les volées de l'artillerie française. Ce vaisseau laissa arriver ; Troude le suivit dans son mouvement de retraite, le canonna en poupe et lui abattit encore son mât de misaine. Ainsi désemparé et mis hors de combat, le *Formidable* l'abandonna pour diriger tout son feu sur le *César*. Celui-ci, foudroyé par les décharges écrasantes de son antagoniste, se sauva en désordre après une demi-heure d'engagement. Le *Superbe*, laissant arriver, prit aussi la fuite en passant sous le vent du vainqueur. Il était sept heures du matin, lorsque Troude se trouva ainsi maître du champ de bataille, le plus glorieux dont il soit fait mention dans les annales de notre marine consulaire. Jamais vaisseau n'a mieux justifié son nom que le *Formidable* au 24 messidor.

Troude s'attendait à un nouvel engagement : il fit à la hâte rafraîchir son équipage, réparer son gréement, tout disposer enfin pour soutenir une seconde attaque. Il lui restait encore des munitions pour une heure et demie de combat. Mais, contre ses prévisions, les Anglais firent route pour Gibraltar, abandonnant le *Vénérable* qui avait perdu son dernier mât, et qui alla s'échouer, rasé comme un ponton, entre l'île de Léon et la pointe de Saint-Roch.

Le *Formidable* entra dans la rade de Cadix le même jour, à deux heures de l'après-midi, aux acclamations d'une foule immense, spectatrice de son glorieux combat, et tout étonnée de l'issue inattendue de cette lutte inégale. Le brave Troude fut accueilli à son débarquement par les bravos de vingt mille personnes rassemblées sur les quais. On l'entourait, on le pressait; tout le monde voulait voir le vaillant capitaine : ce fut pour lui un beau char de triomphe que toute la population d'une grande ville saluant son héroïsme et l'accompagnant avec enthousiasme jusqu'à son logement. Troude était blessé à la tête et couvert de contusions occasionnées par les éclats de mâture enlevés par les boulets. Son chapeau, haché par la mitraille, n'offrait plus que des lambeaux ; les basques de son habit avaient été coupées par les balles; son porte-voix lui avait été enlevé dans les mains par un projectile ; enfin, le héros était couvert de sang.

Quant au vaisseau, il se trouvait dans un état de délabrement impossible à décrire : sa coque était criblée de trous de boulets, ses bastingages étaient rasés, sa mâture entamée, ses manœuvres coupées, ses voiles à jour ; ce n'était que débris sur le pont ; et dans les batteries neuf pièces de canon étaient hors de service. Cependant il n'avait perdu que 25 hommes, tandis que plus de 300 avaient été mis hors de combat à bord du *Vénérable* seulement.

Le premier consul voulut voir le marin qui soutenait si bien contre les Anglais l'honneur du pavillon national. A son retour en France, Troude fut appelé à Paris par Bonaparte. Le premier consul le serra dans ses bras, puis, s'adressant aux généraux qui l'entouraient : « Je vous présente, leur dit-il, l'Horace français, le brave capitaine Troude. » Un tel éloge dans la bouche du héros d'Italie faisait une réputation militaire.

En 1803, Troude fit avec la frégate l'*Infatigable* une campagne à Saint-Domingue. Il reçut ensuite le commandement du vaisseau

le *Suffren*, et partit de Rochefort en 1805, avec l'escadre de l'amiral Missiessy, pour aller ravitailler nos possessions des Antilles et ravager les colonies anglaises. Le *Suffren* se distingua particulièrement à l'attaque de la Dominique, en foudroyant la ville du Roseau, dont il fit taire le feu des batteries.

Troude servait sous l'amiral Lallemand dans cette merveilleuse escadre qui reçut l'épithète d'*Invisible*, lorsqu'il fut désigné, en 1806, pour se rendre avec quatre frégates au cap de Bonne-Espérance; mais on apprit que les Anglais s'étaient emparés de cette importante colonie, et l'expédition n'eut point lieu.

Au mois de mars 1809, Troude partit de Lorient avec une division composée des vaisseaux le *Courageux*, le d'*Hautpoul* et le *Polonais*, et des frégates la *Furieuse* et la *Félicité* (1). Sa mission était d'aller porter 594 conscrits et des approvisionnements de guerre à la Martinique, menacée par les Anglais. Il apprit en route que cette colonie venait de tomber au pouvoir de l'ennemi. Par la prise de la Martinique, les Saintes devenaient la plus importante des possessions françaises aux Antilles, et le seul point d'où l'on pût envoyer des secours à la Guadeloupe; Troude résolut de s'y rendre. Il mouilla dans la rade des Saintes le 30 mars. Les conscrits et les munitions qu'il apportait de la métropole pour la Martinique furent débarqués sur-le-champ. Il s'occupa ensuite de garantir ses vaisseaux des entreprises de l'ennemi, dont les croiseurs se ralliaient autour des Saintes.

Le 14 avril, au point du jour, on signala 22 voiles anglaises qui s'approchaient avec des barges à la remorque. A onze heures elles étaient près de terre : 200 hommes furent débarqués et s'emparèrent du Gros-Morne, point culminant de l'île. Le chef de division Troude, descendu au bourg, offrit 1,000 matelots armés pour chasser les Anglais; il ne demandait qu'un ordre écrit du commandant de la colonie pour faire débarquer ses marins : on le lui refusa, et il retourna à son bord.

Troude se trouva bloqué dans la rade des Saintes par cinq vaisseaux et sept frégates, aux ordres de l'amiral Cochrane. Cette position difficile ne lui laissait qu'un moyen de salut, c'était de

(1) Les trois vaisseaux étaient de 74; les deux frégates étaient armées en flûte. Troude montait le *Courageux;* le d'*Hautpoul* était commandé par le capitaine Le Duc; le *Polonais*, par le capitaine Mequet; la *Félicité*, par le capitaine Bigot, et la *Furieuse*, par le capitaine Lemarant, le même qui a été préfet maritime à Cherbourg, et qui est aujourd'hui vice-amiral.

forcer les passes pendant la nuit : mais une telle entreprise était périlleuse : elle ne pouvait s'accomplir qu'avec un grand courage, une audace héroïque : Troude la tenta et réussit. Le même jour, 14 avril, à onze heures du soir, il appareille avec ses trois vaisseaux, laissant ses deux frégates au mouillage, et traverse l'escadre de l'amiral Cochrane, en la saluant de toute l'artillerie de ses deux bords. Les forces navales qui le bloquaient, voyant échapper une proie qu'elles avaient regardée comme certaine, se mirent à sa poursuite. Les deux frégates restées au mouillage profitèrent de cette chasse générale pour aller jeter l'ancre, le lendemain matin, dans la rade de la Basse-Terre. Le *d'Hautpoul* fut pris par les Anglais. Troude, avec le *Courageux* et le *Polonais*, vint mouiller en rade de Cherbourg, le 29 mai suivant, au grand étonnement de la marine française, au désespoir de la marine britannique.

Il reçut alors le commandement de la division navale stationnée à Cherbourg, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire. Napoléon, qui visitait Cherbourg, monta à bord du *Courageux* le 27 mai 1811 : reconnaissant dans le chef de division Troude son *Horace français* de 1802, il lui fit arborer le pavillon de contre-amiral, et lui signa à l'instant sa nomination à ce grade sur la culasse d'un canon qui sentait encore la poudre, particularité digne du vainqueur d'Austerlitz et du héros du *Formidable*.

Au retour des Bourbons, le 13 avril 1814, le duc de *Berri*, arrivant de Jersey à Cherbourg sur la frégate anglaise l'*Eurotas*, fut reçu en rade par le contre-amiral Troude, qui avait son pavillon sur le vaisseau le *Polonais*. Le prince changea le nom du *Polonais* en celui du *Lis*, et envoya l'amiral avec ce vaisseau à Portsmouth, pour se mettre à la disposition de Louis XVIII qui allait rentrer en France. Troude se rendit à Hartwell ; mais le roi ne put s'embarquer sur le *Lis*, tout étant déjà préparé pour son passage par Douvres et Calais. L'amiral revint à son bord avec la croix de Saint-Louis. Il ramena à Cherbourg ses compatriotes du département de la Manche, qui se trouvaient prisonniers dans les pontons de Portsmouth, bagnes flottants où la plupart souffraient le martyre depuis tant d'années.

Ici se termine la glorieuse carrière du contre-amiral Troude. Mis à la retraite le 1er janvier 1816, alors que son âge lui permettait encore de servir son pays, il se fixa à Brest, où il est mort le 1er février 1824, dans sa 62e année.

L'amiral Troude a laissé trois fils, tous les trois officiers en activité, et dont l'un est aujourd'hui capitaine de vaisseau.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

LE MARQUIS LEVER.

Nous allons transcrire ici deux notices nécrologiques faites sur cet amateur zélé des études historiques.

« La Société de l'Histoire de France, dit le *Bulletin* de cette société, n° 6 (10 décembre 1840), vient de faire une perte sensible dans la personne de M. le marquis Lever, un de ses fondateurs. M. Lever est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, à l'âge de 80 ans. Appliqué, dès sa jeunesse, à l'étude de l'histoire, des institutions, des mœurs et usages de la France, il avait acquis dans ces parties des connaissances très-profondes et très-étendues. Ses relations avec les anciens bénédictins et les gens de lettres livrés aux mêmes travaux que ces savants religieux, avaient aussi contribué beaucoup à les accroître. Sa riche et belle bibliothèque contenait non-seulement les meilleures éditions des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de France, mais encore un assez grand nombre d'excellents manuscrits : on distinguait parmi ces manuscrits, outre un énorme dictionnaire des mots et choses remarquables, composé par un de ses ancêtres au XIIIe ou XIVe siècle, cinq ou six cartulaires très-anciens, d'une grande valeur historique. M. Lever a lui-même travaillé à la composition d'un dictionnaire de tous les lieux mentionnés dans les tables du *Recueil des historiens de France*, et l'on a des raisons de croire que ce travail est à peu près terminé. Enfin, il a publié, sur divers sujets, des dissertations remarquables sous le double rapport de l'érudition et de la critique. Les travaux littéraires de M. le marquis Lever, non moins que les occupations de toute sa vie et ses éminentes vertus, sont donc, pour ses confrères de la Société de l'Histoire de France, autant de titres à leurs légitimes regrets. »

— « Le dernier descendant de notre plus ancienne famille municipale, lit-on dans l'*Abbevillois* du 28 octobre 1840 (1), M. le

(1) On croit que cet article a été rédigé par M. Louandre, bibliothécaire à Abbeville, dont on connaît l'érudition, et qui a publié une *Histoire d'Abbeville*, dont il a été rendu compte dans ce *Recueil*, 1re série, t. II, p. 298 et suiv.

marquis Lever, né à Amiens en 1760, est mort dans sa terre de Roquefort, près Yvetot, le 8 de ce mois. Ancien colonel de cavalerie et chevalier de St-Louis, M. Lever, dans l'émigration, où l'avait porté une inviolable attachement à sa foi politique, adoucit par l'étude les pénibles épreuves de l'exil, et, à son retour en France, il se consacra tout entier aux sciences historiques, et spécialement à l'étude de l'histoire de la Picardie et du Ponthieu. Un intérêt tout particulier et comme personnel l'attachait, en effet, à l'exploration de nos antiquités et de nos annales. En 1183, l'un de ses aïeux figure comme mayeur d'Abbeville ; un autre assiste, en 1184, à la rédaction de la charte d'affranchissement de cette ville ; et depuis cette époque jusqu'en 1439, vingt-deux membres de cette honorable famille sont appelés, par le vœu de leurs concitoyens, à régir la cité en qualité de mayeurs. En 1346, le mayeur Colart Lever, aussi brave soldat que magistrat intègre, marche à la tête des bourgeois contre les Anglais la veille même de la bataille de Crécy ; il leur tue 200 hommes et ramène 80 prisonniers. Le courage et la loyauté se sont transmis ainsi jusqu'à nos jours avec le nom de Lever, et le dernier héritier de ce nom, toujours dignement porté, a aussi payé sa dette, par son zèle éclairé pour l'encouragement des sciences et des lettres, et le plus noble emploi d'une grande fortune. M. Lever, l'un des fondateurs de la Société de l'Histoire de France, a publié plusieurs dissertations remarquables, entre autres : *Examen d'un diplôme de l'an* 877. Paris, 1829 ; in-8°. — *Dissertation sur l'abolition du culte de Roth, soit par St Mellon*, 1er *évêque, soit par St Romain*, 19e *évêque de Rouen*. Paris, 1829 ; in-8°. — *Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul, roi d'Ecosse*, etc.

» M. Lever laisse une bibliothèque extrêmement riche en manuscrits et en documents relatifs à l'histoire du Ponthieu. Espérons que ces richesses scientifiques ne seront pas perdues pour le pays. »

— C'est dans la Revue anglo-française, à laquelle il s'était attaché dès son apparition, que M. le marquis Lever a publié sa *Notice historique sur Bailleul, roi d'Écosse* (1). Il faut aussi rappeler que plus d'une fois il fonda des prix pour arriver à la solution de questions historiques, et fit des fonds considérables

(1) 1re série, t. III, p. 444 et suiv.

pour opérer des fouilles archéologiques. On a parlé de ses riches collections et de sa belle bibliothèque, l'une des plus nombreuses, en bons et beaux livres, appartenant à un particulier en France. Or, ces trésors ne seront ni perdus ni même dispersés; ils continueront à être déposés à son château de Roquefort, près Yvetot, en Normandie. M. Édouard de Cassette, neveu et héritier du marquis Lever, possesseur de ces richesses et zélé aussi pour les études historiques, les conservera, s'en servira et en aidera les travailleurs. Réalisant pour le neveu une promesse faite à l'oncle, le projet du directeur de cette Revue est d'aller parcourir tous ces manuscrits, tous ces cartulaires et tous ces livres, pour en rendre compte dans ce Recueil, invité qu'il est de le faire par le possesseur actuel de ces trésors de la science.

D. L. F.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS FAITES CONTRE L'ANTIQUITÉ DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX.

La tapisserie de Bayeux, représentant la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, connue depuis plus d'un siècle par les dissertations de D. Bernard de Montfaucon et de Lancelot, a été depuis ce moment l'objet d'un grand nombre d'écrits, tant en France qu'en Angleterre. Ces deux savants l'avaient considérée comme un monument contemporain, et leur opinion avait été assez généralement admise; car on ne peut pas sérieusement invoquer le témoignage de Hume et de Lyttleton, qui regardaient la tapisserie comme un ouvrage de l'impératrice Mathilde. Ces derniers n'ont jamais vu l'original; ils n'ont pu, par conséquent, former leur opinion que sur des gravures d'une imperfection notoire : c'est assez dire combien leur jugement doit être suspect.

Il était réservé à notre époque et à un savant de notre pays, de chercher à appuyer de son érudition une prétention émise, avec tant de légèreté, par des hommes qui n'avaient point étudié consciencieusement le monument. Aujourd'hui il semble que le mal est loin de diminuer, depuis que M. l'abbé de La Rue a ouvert la brèche, en publiant, en Angleterre d'abord et ensuite en France, ses *Recherches sur la tapisserie de Bayeux* (1). Quelques personnes ont saisi avidement cette circonstance, pour faire de l'érudition à peu de frais, en empruntant, souvent sans le citer, les arguments de cet abbé. Cependant, il faut le dire, notre savant compatriote avait trouvé en Angleterre des hommes qui n'ont pas

(1) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, par M. l'abbé de La Rue. Caen, Mancel, 1825. 1 vol. in-4° avec fig.

laissé sans réponse ses objections contre la tapisserie. MM. Hudson Gurney et Thomas Amyot sont de ce nombre. L'artiste Stothard, dont l'autorité, en pareille matière, était d'autant plus imposante qu'il avait une grande connaissance des mœurs et des usages du moyen-âge, pensait aussi que la tapisserie est du temps de la conquête.

En France, MM. Honoré Delaunay et Frédéric Pluquet, de Bayeux, ont vigoureusement repoussé les attaques de l'abbé de La Rue: leurs écrits, que l'on peut consulter, présentent d'excellentes raisons en faveur de l'âge de la tapisserie (1).

Tout récemment, un savant distingué de Poitiers, M. Lecointre-Dupont, vient aussi d'apporter les réflexions judicieuses de son expérience contre les raisonnements consignés dans un petit écrit publié en Angleterre.

Nous regrettons que M. Achille Deville, correspondant de l'Institut, créateur et conservateur du musée d'antiquités de Rouen, qui partage aussi l'opinion de la contemporanéité du monument, ne puisse, dans ce moment, appuyer de son autorité les raisons qui militent en sa faveur; mais il faut espérer que M. Deville publiera un jour ses propres réflexions.

Dans un moment où la ville de Bayeux, aidée des secours du gouvernement et de ceux de M. le comte d'Houdetot, pair de France, vient de faire construire une galerie pour l'exposition permanente de ce précieux monument de notre nationalité normande, nous ne pouvons rester spectateurs tranquilles, lorsque l'on vient de nouveau remettre en question les arguments déjà repoussés, et en produire quelques nouveaux qui sont encore plus malheureux. Nous devons donc, pour empêcher le scandale de se propager plus longtemps, essayer de mettre la vérité dans tout son jour.

La *Revue anglo-française*, éditée à Poitiers, a traduit et publié en 1840 l'écrit d'un antiquaire anglais, M. Bolton-Corney, intitulé: *Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux.* Cet écrit, publié en 1836, revu et corrigé en 1838, a été de nouveau traduit, avec plus d'exactitude et de soin, par l'un de nos amis

(1) *Origine de la tapisserie de Bayeux, prouvée par elle-même*, par H.-F. Delaunay. Caen, Mancel, 1824, in-8°, et à la suite de la traduction française des *Antiquités de Ducarel*, par M. Léchaudé d'Anisy.

Essai historique sur la ville de Bayeux, par Frédéric Pluquet. Caen, 1829, p. 80, in-8°.

et confrère, M. Evrem. Pillet (1). Cette publicité doit nécessiter suffisamment les réponses que nous sommes obligés de faire.

Pour ne pas être dans la nécessité de revenir continuellement sur les différentes parties de notre sujet, nous donnerons une rapide indication de la nature du monument, afin de laisser le moins d'obscurité possible, et particulièrement pour éclairer les personnes qui ne connaissent pas l'original.

La tapisserie n'est point, ainsi que son nom semblerait l'indiquer, un véritable ouvrage de tapisserie; c'est une pièce de toile blanche à laquelle le temps a donné une teinte brune, comme la toile de Hollande : elle a 50 centimètres (1 pied 6 pouces 5 lignes 648) de hauteur sur une longueur de 70 mètres 34 centimètres (216 pieds 6 pouces 4 lignes). On voit par là que toutes les mesures qui ont été indiquées sont inexactes. On remarque, dans le haut, une addition de toile un peu moins belle, mais néanmoins ancienne, qui est jointe par une couture. Cette addition ne porte point de figures; elle a 20 centimètres: peut-être a-t-elle été ajoutée postérieurement pour faciliter son exposition? On voit, dans le tissage de cette partie, des lisérés bleus, des croix simples, doubles, triples, au devant d'une espèce d'autel, une échelle dont les montants sont terminés par une croix, un petit étendard rayé dont le bâton est surmonté d'une croix.

Les figures sont travaillées à l'aiguille avec des laines de différentes couleurs au nombre de huit, savoir: bleu foncé et léger, rouge, jaune, vert foncé et léger, noir et couleur Isabelle. Le dessin des figures est rude et barbare, et il ne paraît pas que l'on ait accordé une très-grande attention à l'exactitude des couleurs des objets représentés. Les chevaux sont bleu, vert, rouge ou jaune, mais cette circonstance peut provenir aussi du nombre

(1) *Recherches et conjectures sur la Tapisserie de Bayeux*, par M. Bolton-Corney, *traduites de l'anglais* par M. V.-E. Pillet. Bayeux, C. Groult, 1841. Cette traduction est sans doute plus *élégante* que celle donnée par ce Recueil. L'auteur de cette dernière a eu pour but de rendre le *sens littéral* du texte. Quant à ce que dit M. Pillet de ce travail, on ne peut guère s'y arrêter, car le dernier traducteur d'un ouvrage croit toujours avoir mieux fait que ses devanciers. Pour ce qu'il ajoute, que M. Lambert *veut finir ce procès archéologique*, nous croyons pouvoir assurer que ce savant n'a pas cette prétention. Le débat sur la tapisserie de Bayeux est loin d'être terminé, et quand on a notamment à combattre un homme tel qu'Augustin Thierry, le chef de la dernière école historique, il est permis de douter, et il est surtout difficile de croire qu'on ait dit le dernier mot. D. L. F.

très-limité de laines employées à ce travail. Seulement, comme les ouvriers procédaient avec des teintes plates et uniformes, et qu'ils ne pouvaient par conséquent avoir la ressource des clairs et des ombres, ils ont été obligés d'employer des laines de couleur différente, pour trancher les unes sur les autres, ou indiquer les parties éloignées: ainsi, un cheval vert aura les deux jambes opposées au spectateur de couleur rouge; un cheval rouge aura les jambes opposées travaillées en laine bleue, et ainsi de suite. La composition est toujours rendue avec une grande vérité d'expression. Les scènes réellement historiques n'occupent qu'une hauteur de 33 centimètres 5 millimètres (1 pied 0 pouce 4 lignes 504); le haut et le bas forment des bordures fantastiques qui contiennent des lions, des oiseaux, des chameaux, des minotaures, des dragons, des sphinx, quelques fables ésopiennes, des scènes de labourage et de chasse, etc.

Les figures sont couvertes par la laine posée à plat et reprise ensuite par des points de chaînettes; et les contours, les articulations et les plis sont arrêtés par une espèce de cordonnet. Cependant les visages, les mains et les jambes, lorsqu'elles sont nues, sont seulement terminés par un contour soit bleu, soit rouge, soit vert; souvent les traits du visage sont dessinés en jaune.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le monument de la conquête normande devrait plutôt se nommer *broderie historique* que *tapisserie;* mais nous acceptons la dénomination consacrée par le temps, et nous ne faisons cette remarque que pour mieux préciser la nature du monument.

Après cet exposé indispensable pour l'intelligence de notre monument, nous allons naturellement passer aux arguments de l'abbé de La Rue, devenu le chef de la secte des opposants; nous nous occuperons ensuite de répondre à l'écrit de M. Bolton-Corney.

M. l'abbé de La Rue dit, dans ses Recherches sur la tapisserie de Bayeux, qu'*il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité.* Nous adoptons cette maxime comme incontestable, et c'est avec elle que nous voulons repousser les raisonnements négatifs qu'il a fournis contre elle; toutefois nous le ferons avec le plus de brièveté possible, afin de ne répondre qu'aux objections qu'il aura soulevées et qui méritent d'être réfutées.

La tradition qui attribue la tapisserie à Mathilde, femme du Conquérant, est, selon nous, une chose peu importante; nous ne

voyons pas pourquoi on insiste tant pour la combattre; la question n'est pas sur ce terrain. Que la tradition soit vraie ou supposée, peu nous importe; la véritable question à poser est celle-ci : Le monument est-il contemporain des événements qui y sont retracés ? A-t-il été exécuté par des personnes bien informées ? Porte-t-il en lui-même le cachet caractéristique de la seconde moitié du XIe siècle ? Si l'on répond affirmativement à ces trois propositions, que deviennent les arguments présentés par M. de la Rue et par ceux qui se sont portés ses imitateurs, sans avoir, comme lui, les ressources d'une vaste et profonde érudition ?

C'est précisément parce qu'il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité, que nous disons à nos adversaires : Vous administrez des arguments négatifs tirés du testament de Guillaume, de celui de Mathilde ; et par l'énumération que vous faites des ornements royaux en leur possession, vous dites : la tapisserie n'est pas indiquée. Mais s'ils avaient pu en disposer pendant leur vie, ou si elle ne leur a jamais appartenu, où voulez-vous trouver cette indication ?

Vous dites : si la tapisserie eût existé dans le trésor de l'église cathédrale de Bayeux, elle eût probablement été consumée dans l'incendie général qui dévora cette ville, en l'année 1106, lors du siége de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui prit d'assaut cette ville sur le duc Robert, son frère. On conçoit que des objets de valeur, des vases formés de métaux précieux, tels que le plateau d'argent trouvé, en 1729, dans le parc des Risley, comté de Derby (1), aient excité la cupidité du soldat toujours avide de pillage ; mais une simple toile avec quelques figures de laine ! D'ailleurs maître Wace dit positivement que les richesses furent conduites dehors (2).

Tout le trésor ne fut pas entièrement pillé et dissipé, puisque Raoul l'Angevin, chanoine, qui a écrit les *us et coûtumes de l'église de Bayeux*, en 1269 (3), dit que le casque surmonté d'une cou-

(1) *An account of a large silver plate of antique Bassorelievo, Roman Workmanship, found id Derbyshire, by Wm. Stukeley.* Broch. in-4° avec fig.

(2) Tote fut l'iglise destruite,
E la richesce fors conduite.

(3) *Item in forestâ de Alâ....*

Et est sciendum quod in dedicatione ecclesiæ Baiocensis dedit eamdem forestam ecclesiæ Baiocensi illustris rex Anglorum Guillelmus, ad usus canonicorum et episcopi, pro igne et maneriis eorum reædificandis, et in

ronne dorée, que le Conquérant avait posé et laissé sur l'autel le jour de la dédicace de l'église, en signe du don qu'il faisait de la forêt d'Elle, existait encore à cette époque. Tout n'avait donc pas encore été enlevé !

Comment se fait-il que jusqu'en 1476 (1), et postérieurement jusqu'aux guerres civiles du XVIe siècle, non-seulement le casque ou *bacinet* du même prince, mais encore les manteaux que le duc et la duchesse portaient le jour de leurs noces aient subsisté dans le trésor de l'église de Bayeux? Ceci est positif, vous ne pourriez répondre; l'enlèvement n'a donc pas été aussi général que vous le dites !

Ces derniers objets ne sont pas indiqués non plus dans l'inventaire ordonné par Guillaume à son lit de mort, ni dans le testament de Mathilde, par une raison toute simple: c'est qu'ils ne leur appartenaient plus au moment de leur décès, puisqu'ils en avaient diposé pendant leur vie.

M. de La Rue dit (2): *La tapisserie est un ouvrage qui n'a jamais été fini; on voit à son extrémité des figures simplement dessinées,*

signum donationis ipsius posuit cassidem æneam super majus altare Ecclesiæ cum coronâ deauratâ quæ adhuc custodiuntur in ecclesiâ in testimonium prædictorum. Ext. du cérémonial ms. de l'Angevin.

(1) *Item* le bacinet du duc Guillaume de cuivre doré. Fol. 79.

En suivent pour le tiers chapitre, les prétieux manteaux et riches chapes trouvez et gardez en triangle qui est assis en costé dextre du pulpitre dessous le crucifix.

Premierement ung mantel duquel, comme on dit, le duc Guillaume estoit vestu quand il espousa la ducesse, tout dor tirey, semey de croisettes et florions d'or. Et le bort de bas est de orfray à ymages faict. Tout environ ennobly de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses. Et de présent y en a encore sept vingts. Et y a sexante dix places vuides où aultres fois avoient esté perlles, pierres et fermailles dor esmaillies. Fol. 80.

Item. Ung aultre mantel duquel, comme len dit, la ducesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume, tout semey de petits ymages dor tire a orfrais pardevant. Et par tout le bort debas enrichis de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses; et de present en y a encore deux cens quatre vingts douze. Et y a deux cens quatre places vuides ausquelles aultres fois estoient pareilles pierres et fermailles dor esmaillies..... *Ibid.*

Item une tente tres longue et estroicte de telle a broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest dAngleterre, laquelle est tendue environ la nef de leglise le jour et par les octaves des reliques. Fol. 89.

Ext. de l'*Inventaire des joyaulx, capses et reliquaires, ornements, etc., appartenans à l'église N.-D. de Baieux*, dressé en 1476, sous l'épiscopat de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem.

(2) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 16.

se sont des hommes à pied qui s'enfuient à toutes jambes. Ce passage prouve d'une manière positive, comme nous le savions déjà parfaitement, que l'abbé de La Rue n'avait vu que très-rarement la tapisserie, puisqu'il ose avancer un fait aussi matériellement faux. Les figures qu'il dit être simplement dessinées sont altérées et détériorées par l'effet du temps, de telle sorte qu'il ne reste que la trace des points d'aiguille, et quelques légers fragments de la laine qui les garnissait dans l'origine. Cette partie est dans le plus mauvais état; on voit qu'elle a été détruite, par suite des événements et des vicissitudes auxquels un monument aussi fragile a dû être exposé depuis près de huit siècles (1).

M. de La Rue s'étonne du silence de R. Wace, qui, écrivant dans la deuxième moitié du XIIe siècle, et traitant *ex professo* de la conquête, n'a pas mentionné la tapisserie: le savant abbé devait savoir mieux que personne combien les historiens et les poëtes du moyen-âge sont sobres de pareils détails. Les objets d'arts ne sont presque jamais décrits par eux: cela est si vrai, que nous n'avons aucuns détails historiques sur le monument où s'opère le grand changement de l'architecture romane à l'architecture ogivale. Voilà cependant un changement important qui avait lieu sous les yeux de tous, et personne n'a daigné nous en instruire.

Les connaissances que l'on a acquises à cet égard sont le résultat des observations, le fruit des comparaisons et des recherches des savants modernes. Qu'on juge après cela du reste!

Vous reconnaissez vous-même l'exactitude de la tapisserie dans la description du vaisseau qu'avait fait construire Mathilde et que montait son mari (2), et vous dites ensuite qu'elle représente des faits dont Wace n'a point parlé, qui ont échappé aux historiens normands et anglo-normands, et dont Lancelot et tous ceux qui ont écrit sur ce monument n'ont donné aucune explication. C'est précisément ce motif qui la rend plus importante pour l'histoire, et qui lui donne un véritable caractère de contemporanéité. Les jongleries de Taillefer, rapportées par Geoffroy Gaimar, qui a écrit en vers français l'histoire des rois d'Angleterre jusqu'à Guil-

(1) Voyez à cet égard le savant et curieux *Rapport fait au conseil municipal de Bayeux* par M. Pezet, président du tribunal civil, au nom de la commission chargée de prendre des mesures pour la conservation de la tapisserie de la reine Mathilde. Bayeux, 1838, in-8°, et dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1840, 6e vol., p. 62.

(2) *Recherches sur la tapisserie*, p. 21.

laume le Roux, reproduits par la tapisserie, prouvent une grande vérité dans les détails (1).

Pour la forme des caractères qui composent les inscriptions de la tapisserie, M. de La Rue dit qu'elle diffère de beaucoup des lettres gravées sur le sceau du Conquérant. Dans son premier travail, il n'avait pas cité l'épitaphe du tombeau de la reine Mathilde, qui existe encore au milieu du chœur de l'ancienne abbaye de Ste-Trinité de Caen, dont les lettres sont absolument identiques avec celles des inscriptions de la Tapisserie; dans le second, il l'a indiquée parce qu'elle lui avait été opposée par les savants anglais, mais avec la prétention qu'elle contient des lettres purement romaines et d'autres entièrement anglo-saxonnes. On conçoit difficilement une pareille aberration, en présence des deux monuments. Il est d'une évidence frappante, pour les personnes qui ont pu comparer, que la similitude est complète entre les caractères de la tapisserie et ceux de l'inscription tumulaire. La prétendue différence avec les lettres du sceau ne consiste que dans trois lettres : C, O, S, qui sont rendues avec des formes angulaires; et cela s'explique facilement de la part du graveur, qui, ayant à travailler sur un corps dur, préférait employer des lignes droites, qui se prêtent mieux au maniement de l'outil que les lignes courbes. C'est aussi par ce motif que l'épitaphe de Mathilde contient quelques C carrés. La même raison n'existait pas pour un travail à l'aiguille; aussi se hâte-t-il de dire qu'il n'y a pas entre les écritures des deux siècles une différence assez marquée pour former une objection qui mérite qu'on s'y arrête.

Mais pourquoi donc M. de La Rue n'a-t-il pas cité le sceau d'Édouard le Confesseur, prédécesseur du Conquérant, qui existe au musée britannique, qu'il connaissait bien, et dont une copie fidèle a été publiée depuis dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (2)? Là, les prétendues lettres anglo-saxonnes n'existent pas, les caractères formés de lignes courbes sont rendus avec leur forme naturelle; ceci prouve nettement que les lettres angulaires

(1) *Chroniques anglo-normandes*, par F. Michel, t. 1er, p. 8; *Recherches sur la tapisserie*, p. 23. H. de Huntingdon, libr. 7, fol. 211. *Quidam verò nomine* Taillefer *diu antequàm coirent bellatores, ensibus jactatis ludens coram gente Anglorum, dum in eum omnes stuperent, quemdam vexillferum Anglorum interfecit.*

(2) *Sceaux des rois et des reines d'Angleterre.* Paris, 1835, in-folio, planche 1re, n° 1.

du sceau de Guillaume sont le résultat du caprice de l'artiste, et rien autre chose.

Nous ajouterons que ce sceau d'Édouard est excessivement curieux pour l'étude de notre monument; les légendes, parfaitement conservées, sont d'une ressemblance parfaite avec celle de la tapisserie, et M. de La Rue n'aura pas voulu éveiller, par cette coïncidence frappante, l'attention du public sur ce point délicat de sa discussion.

Relativement au mot *Wadard* écrit au dessus d'un cavalier qui tient une lance et un bouclier, vous dites que c'est tout simplement *une sentinelle préposée à la garde des effets de l'armée.* Pour nous, nous y reconnaissons ce que nous pourrions appeler de nos jours un officier chargé du détail et de surveiller les fournisseurs de l'armée, un intendant militaire si l'on veut. Ses fonctions sont faciles à deviner par la position qu'il occupe au milieu des hommes qui portent et abattent des bestiaux; le chef des bouchers est même descendu de son cheval pour lui parler, il est reconnaissable à la hache qu'il porte sur son épaule droite. La preuve que ce n'est pas une simple sentinelle, c'est qu'il est revêtu de la cotte de maille et qu'il est à cheval comme les autres chevaliers. La désignation de son nom suffisait à des contemporains pour le faire reconnaître.

M. de la Rue prétend, à l'occasion de dix à douze fables d'Ésope qui se trouvent représentées dans les bordures de la tapisserie, que ces fables n'ont pu être connues qu'après la première croisade, en 1096, et que c'est sur des exemplaires rapportés de l'Orient que Henri Ier, duc de Normandie, fit une traduction au commencement du XIIe siècle. Cette opinion est une erreur; il existe dans la bibliothèque de Leyde, en Hollande, un manuscrit de fables ésopiennes qui offre, *ad marginem*, des figures et des indications portant date de l'année 1026. Le manuscrit est nécessairement antérieur, mais la date portée dans la marge suffit pour établir qu'une collection de fables ésopiennes était connue avant l'époque qu'on veut leur assigner: d'ailleurs Henri Ier n'est pas le premier traducteur des fables d'Ésope, puisque Alfred, formé par des instituteurs français (1), les avait traduites du grec en saxon dans le IXe siècle. Marie de France en donna une traduction sur le manuscrit saxon d'Alfred.

(1) *Per gallicanos doctores, omnibus litteris apprimè instructus erat.* Ingulf. p. 912.

Vous dites : le monument ne peut être au plus que du XIIe siècle ; c'était l'opinion de Hume, qui attribuait la tapisserie à Mathilde, fille du roi Henri Ier, et dernier rejeton de la première famille des ducs de Normandie.

Mais pourquoi voulez-vous qu'il ne soit que du XIIe siècle au plus, puisqu'il porte tous les caractères d'une époque antérieure? De quelle importance peut être l'autorité de Hume en pareille matière? Hume est sans doute un grand historien; mais quand il s'agit de juger de l'âge d'un monument ancien, est-il un juge compétent? Avait-il vu d'ailleurs le monument en original? l'avait-il étudié comme il convient, pour prononcer en connaissance de cause? Assurément, non; donc son autorité est sans valeur.

L'usage, dites-vous, d'exposer publiquement la tapisserie, pendant l'octave des reliques, n'existait pas à Bayeux dans le XIIIe siècle; mais sur quoi votre prétention est-elle fondée? C'est probablement parce que le Recueil des coutumes et des statuts de l'église (1) n'en parle pas; ce silence s'explique aisément: la tapisserie n'était pas un objet religieux, elle ne servait pas à la célébration du culte; ce n'était qu'un objet de pur ornement dont la décoration même, il faut l'avouer, n'était pas une chose très-convenable pour une cathédrale, puisqu'il ne s'agit que d'exploits guerriers, depuis les prétentions de Guillaume au trône d'Angleterre jusqu'à la défaite des Saxons.

Dans l'exposition de la réponse que fait l'abbé de La Rue pour réfuter MM. Gurnet, Amyot et Stothard, on voit clairement qu'il connaissait peu la tapisserie; il l'avait rarement vue en original, et toutes ses objections ont été faites sur les mauvaises copies qui circulaient avant celles publiées par la Société des Antiquaires de Londres (2).

M. de La Rue vante continuellement l'inventaire de 1369, et cet inventaire n'est connu que par la mention qui en est faite dans celui de 1476 (3). Voici comment on le trouve indiqué dans ce dernier, au folio 72 v° :

INUENTAIRE DES JOYAULX RELIQUES ET RELIQUAIRES DE LEGLISE. FAIT LAN MIL TROIS CENS SEXANTE NEUF. ET ESCRIPT EN LA FIN DU LIURE DES EUAGLES COUUERT DARGENT DORÉ.

(1) *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesiæ Baioc.* Per Radandegavinum, an 1269, Ms. in-4°.

(2) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 43. (3) Id., p. 48.

M. de La Rue n'a pu voir ce livre, puisqu'il est disparu de la bibliothèque du chapitre depuis longues années. La richesse de sa couverture indique assez le motif de sa disparition.

Mais il est un autre chapitre bien plus extraordinaire, c'est celui où, après avoir parlé de la cathédrale, qui fut brûlée en 1106, par Henri Ier, neveu d'Odon, qu'on dit restaurée par lui dans les années suivantes, on prétend qu'elle fut de nouveau brûlée, en 1160, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt (1). Ce dernier incendie est inconnu dans les fastes de notre histoire locale ; on peut consulter à cet égard les ouvrages de Hermant et de Beziers (2). C'est bien effectivement l'évêque Philippe de Harcourt qui travailla avec activité à réparer les désastres causés par un incendie, mais l'incendie de 1106. Les premiers travaux n'avaient pas été entrepris avec beaucoup d'ardeur, si même il y en eut de faits par son prédécesseur, Richard III, fils naturel de Robert, comte de Glocester, celui-là même qui, d'après l'historien du diocèse, aurait détruit la ville et la cathédrale de Bayeux, par ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui commandait en personne. Robert du Mont, dans son *Appendix* à la chronique de Sigebert (3), dit, sous l'année 1161 : *Ecclesiâ Baiocensi igne combustâ, Philippus episcopus in ejus restauratione iterùm viriliter laborat.* L'adverbe *iterùm* ne peut se rapporter évidemment qu'à la reprise des travaux, et non pas à un second incendie. Les travaux de rétablissement avaient été si peu considérables sous Richard III, qu'il donna au chapitre de Bayeux l'église et la cure d'Isigny, en l'année 1138, *comme une espèce de compensation des grands maux que son père lui avait causés* (4). L'épiscopat de ce Richard ne fut d'ailleurs que d'environ huit ans; ainsi d'aussi grands désastres ne peuvent se réparer aussi promptement.

Le livre noir de la cathédrale, que nous avons consulté, contient une bulle du pape Innocent III, de l'an 1210, sous l'épiscopat de Robert des Ablèges, qui prouve que la cathédrale n'était pas encore terminée à cette époque (5).

(1) *Recherches sur la tapiss. de Bay.*, p. 51. M. Auguste Le Prévost place la prise de Bayeux avant le mois d'août 1105.

(2) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 173. Hist. som. de Bay., p. 40.

(3) Rob. de Monte, in append., 1er vol. de la Collection de Pistorius, p. 641.

(4) Hermant, *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 169.

(5) *Ad fabricam ecclesiæ Baiocensis quæ magnas expensas exegit.* Ex. cart. eccl. Baioc., fol. 9 verso.

Ainsi les documents que nous venons de consulter indiquent bien qu'il s'agissait de réparer les désastres de 1106, et non pas ceux d'un incendie de 1160, qui est inconnu dans l'histoire. C'est cependant cette dernière date que M. Bolton-Corney a choisie !

Nous sommes d'accord avec M. de La Rue, lorsqu'il voit, dans une des scènes de la tapisserie, la promesse faite à Harold d'une fille de Guillaume. Cette circonstance est exprimée par un clerc, un secrétaire qu'on lui envoie pour lui annoncer l'alliance qu'on vient d'arrêter pour elle. Il touche de l'extrémité des doigts de la main droite la joue de la princesse; c'était probablement le cérémonial usitée en pareille occasion. Cette fille du Conquérant est nommée diversement par les auteurs : les uns l'appellent *Adelillis*, d'autres *Agatha*, *Ela*; mais le nécrologe de Bayeux indique *Aelis*, qui probablement est le même nom qu'*Adèle*. Nous reconnaissons ce nom dans celui écrit *Ælfgiva* sur la tapisserie. Cette princesse fut enterrée dans la cathédrale de Bayeux, où l'on célébrait l'anniversaire de sa mort le 10 décembre de chaque année.

On conçoit parfaitement le laconisme de l'inscription qu'on n'a pas voulu rendre plus explicite : *Ubi unus clericus et Ælfgiva.* C'était assez pour la vérité historique, sans compromettre la position de cette princesse, envers laquelle on devait garder des ménagements.

Quand même il serait vrai que le mot *Wadard*, en lui faisant subir les altérations proposées par M. de La Rue, signifierait *vigila custos*, garde ou sentinelle, en saxon et anglo-saxon, qu'est-ce que cela prouverait ? que le nom aurait une signification étymologique. Mais la plupart de nos noms propres actuels ne sont-ils pas dans le même cas? n'ont-ils pas une signification d'origine, sans pour cela désigner les fonctions que nous exerçons ?

M. de la Rue nous apprend lui-même que Vitalis, l'un des personnages de la tapisserie, paraît avoir été un vassal de l'évêque Odon, et qu'il figure comme témoin dans une charte de cet évêque pour l'agrandissement de son palais, en 1092, mais sans aucune attribution de titre (1). Cette circonstance n'est-elle pas favorable à l'opinion de ceux qui pensent que la tapisserie aurait

(1) *Cartul. eccl. Baioc.* Recherches sur la tapiss., p. 57 et 58.

été faite par l'ordre d'Odon, puisqu'il y a fait figurer des officiers de sa maison ?

Les lions qui se trouvent un si grand nombre de fois dans les bordures de la tapisserie ne peuvent-ils pas déjà être considérés comme des emblèmes de force et de puissance, empruntés aux paroles de l'Écriture? Le lion de la tribu de Juda figurait sur le tombeau d'un fils de Richard Ier, duc de Normandie, inhumé dans l'abbaye de Fécamp. Sur un des chapiteaux de l'église St-Gervais de Falaise, on voit des lions; de même sur le chapiteau d'une des colonnes de l'abside de l'abbaye de Ste-Trinité de Caen, dédiée en 1066, on voit deux lions supportant sur leur tête un cadre qui entoure le buste d'une femme, qui, d'après l'opinion de M. de La Rue lui-même, représente la reine Mathilde, fondatrice de ce monastère (1). Dans la partie ancienne de la nef de la cathédrale de Bayeux, on voit un lion qui paraît y être placé comme un symbole de la puissance normande, et ce symbole est d'autant plus frappant pour nous, qu'il est devenu le type du sceau municipal de cette ville (2). Les lions étaient si bien considérés comme l'emblème de la Normandie, que la chambre des comptes de cette province, faisant exécuter, en 1583, un fort joli jeton pour servir aux opérations de calcul, y a fait graver les deux lions passant et marchant à gauche. Ainsi ce ne doit être que par l'ignorance et l'inhabileté des artistes que les lions sont devenus des léopards.

Wace décrit le costume de l'évêque Odon pendant le combat, et cette description, selon l'abbé de La Rue, n'est pas conforme à la tapisserie; mais cette différence n'est-elle pas à l'avantage du monument? Wace n'est pas contemporain, les faits peuvent avoir été altérés dans son récit; d'ailleurs l'histoire du moyen-âge est pleine de ces contradictions, et l'on ne peut raisonnablement tirer avantage de pareils faits.

M. de La Rue termine ses observations en disant : « La tapis-» serie n'offre aucun caractère intrinsèque ni extrinsèque qui ap-

(1) Voyez la figure dans la traduction de Ducarel, par M. Léchaudé d'Anisy, pl. XIX, fig. 56.

(2) *Mém. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 647, et atlas, pl. IV. La ville de Bayeux porte pour armes, *de gueules à un lion passant d'or accompagné en chef des lettres* B *et* X, d'après l'armorial général de France, tenu par d'Hozier; cependant dans la pratique, et particulièrement depuis le XVIIIe siècle, ce lion est devenu léopardé, et on lui a retourné la tête.

» partienne exclusivement au XIe siècle ; il ne lui manque, au con-
» traire, aucun de ceux qui appartiennent au XIIe : elle doit donc
» avoir été fabriquée dans ce dernier siècle. C'était l'opinion de
» Hume, de lord Lyttleton et de Strutt ; nous la suivons, et nous
» pensons, avec les deux premiers, que le monument doit être at-
» tribué à l'impératrice Mathilde (1). »

Nous avons combattu, dans cet écrit, les raisons de notre adversaire, par des citations empruntées principalement aux archives locales, et par l'inspection du monument, qui porte en lui-même le caractère évident de la seconde moitié du XIe siècle. Nous nous contenterons de faire remarquer que les trois savants dont on invoque ici le témoignage n'ont jamais vu l'original, que c'est sur des copies au simple trait, faites sur une petite échelle, défectueuses au plus haut degré, que leur opinion a été conçue ; et encore faut-il dire que Strutt consacre seulement dix lignes à l'examen de cette question (2). Quant à l'impératrice Mathilde, à qui on en veut faire honneur, nous ne pensons pas qu'aucune personne un peu au courant de l'histoire de notre province puisse jamais soutenir une pareille proposition. Qu'on examine sérieusement si la vie agitée de cette femme, traversée continuellement par des intrigues politiques, eût pu lui permettre d'entreprendre un pareil labeur ; pour nous, nous ne le pensons pas.

Après avoir exposé et repoussé, le plus succinctement qu'il nous a été possible, les arguments négatifs de l'abbé de La Rue, nous devons actuellement passer à ceux présentés par M. Bolton-Corney, qui déjà ont été réfutés en partie d'une manière judicieuse par M. Lecointre-Dupont (3).

Nous devons dire aussi que la *Bibliothèque de l'École des Chartres* a consacré un petit article à l'écrit de notre antiquaire anglais, et que l'opinion de M. Jules Quicherat est favorable à la contemporanéité de notre monument (4).

M. Bolton-Corney commence par s'appuyer de l'autorité du savant M. Daunou, qui dit « que l'opinion qu'on a conçue
» à Bayeux de l'origine de cette tapisserie est, comme la plupart
» des traditions locales de cette espèce, *dénuée de tout fondement*
» *et incapable de supporter un examen sérieux.* » Mais nous avons

(1) *Recherches sur la tap. de Bay.*, p. 92.
(2) *Angleterre anc.*, par J. Strutt ; trad. par Boulard, in-8°, p. 182.
(3) *Revue anglo-française*, t. 1er de la 2e série, p. 408.
(4) *Bibliothèque de l'École des Chartres*, tom. 2, p. 91.

déjà démontré, au commencement de cet écrit, que ce n'est pas le véritable point de la question que l'on agite ainsi : il s'agit seulement de savoir si le monument est contemporain ; nous soutenons l'affirmative, voilà la véritable question. Tout le reste n'est que des paroles oiseuses, sur lesquelles on peut disserter éternellement sans arriver à aucune conclusion utile, puisque les témoignages écrits manquent.

Vous dites rejeter la tradition, ce n'est pas nier l'antiquité de la tapisserie. Fort heureusement, sans doute ; mais, encore une fois, la tradition ne fait rien à la chose, c'est le monument qui porte en lui-même le caractère de son époque ; les archéologues les plus éclairés qui l'ont examiné avec tout le soin qu'il réclame, sont convaincus qu'il a dû être exécuté immédiatement après la conquête, dans un moment où le souvenir de toutes les circonstances de ce grand événement, qui y sont fidèlement retracées, devait être présent à la mémoire des personnages qui en dirigeaient l'exécution.

Vous répondez en disant : *La propriété des costumes n'accuse pas toujours l'exécution contemporaine d'un monument ; elle peut avoir été le résultat du choix ou du penchant des artistes médiocres à copier les ouvrages de leurs prédécesseurs.* Nous disons, nous : Votre raisonnement ne peut se soutenir : il est de principe invariable que les artistes du moyen-âge, l'Italie exceptée, n'ont jamais exécuté les scènes qu'ils avaient à représenter qu'avec les costumes de leur propre temps ; une autre manière de procéder eût été insolite, et n'eût pas été comprise par les contemporains.

Une sorte de perfection dans la composition et une certaine intelligence dans les inscriptions trahissent, dites-vous, la surveillance de quelque savant personnage dans la direction du travail. Mais croyez-vous que, dans le cas où la reine Mathilde et ses femmes eussent brodé la toile qui devait transmettre à la postérité le plus grand événement de la vie de son mari, qui plaçait sur sa tête la couronne d'un grand peuple et signalait la valeur des Normands, on n'eût pas choisi l'homme le plus capable de diriger une semblable entreprise?

Si l'exécution en est due à l'évêque Odon, qui y figure d'une manière si capitale, croyez-vous qu'un homme aussi éclairé, aussi ami des arts, qui envoyait des jeunes gens se perfectionner dans les écoles les plus fameuses des pays étrangers, qui était riche,

puissant, et qui avait rebâti sa cathédrale, ne fût pas capable d'entreprendre un monument de ce genre?

Que l'on consulte, comme objet de comparaison sur l'état des arts à cette époque, les sculptures qui décorent extérieurement et intérieurement l'église de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, et l'on se convaincra de la possibilité d'exécution, en voyant particulièrement les chapiteaux de l'abside de cette église bâtie par la reine Mathilde (1). Un de ces chapiteaux, singulièrement remarquable, offre la figure de deux minotaures affrontés et ailés, portant sur la tête le casque à nasal, tel qu'il se trouve sur la broderie de Bayeux. Peut-on invoquer une autorité plus concluante que celle d'un édifice bâti par la princesse même à qui la tradition de Bayeux attribue la confection du monument ?

Vous constatez vous-même l'exactitude rigoureuse de la tapisserie, en faisant remarquer que Harold est appelé *dux* antérieurement à la scène du couronnement, ensuite *rex*. Vous dites : Guillaume, dont le couronnement ne fait point partie de cette peinture historique, est qualifié *dux*, jamais *rex*, ce qui montre le désir d'éviter des anachronismes. Ceci prouve d'une manière évidente que le monument est contemporain; vous ne pouvez rien conclure de ce que le couronnement de Guillaume ne s'y trouve plus dans son état actuel. Nous avons déjà fait remarquer que la fin de la tapisserie est dans le plus mauvais état; elle est détériorée par l'effet du temps; elle en porte des marques non équivoques; elle n'est plus dans son état primitif. Le monument, lorsqu'il était dans son intégrité, devait continuer l'histoire jusqu'au couronnement du Conquérant; c'est sans doute une grande perte, mais qui est aujourd'hui irréparable.

Votre prétention d'établir que la tapisserie a été exécutée après la réunion de la Normandie à la France ne peut avoir rien de sérieux ; elle n'est appuyée d'aucune raison concluante; ainsi c'est une allégation gratuite qui tombe d'elle-même.

Vous dites: Guillaume fut un prince trop politique pour prendre le titre de *Conquérant*. Dans le *Domesday-Boock*, il est constamment dit de lui : *postquàm venit in Angliam*. Nous concevons que ce point est délicat pour la susceptibilité nationale des Anglais; cependant il y a une réponse facile à produire. Les archives du dépar-

(1) Voyez les *Antiquités anglo-normandes*, de Ducarel; trad. de M. Lechaudé d'Anisy, p. 111.

tement de la Manche conservent un acte authentique original, en faveur de l'abbaye du Mont St-Michel, qui porte la signature de Guillaume et celle de son épouse. Nous avons fait un *fac simile* de ce précieux document. La signature du Conquérant, figurée par une rude croix, est précédée des mots : *Signum victoriosissimi* Regis Guillelmi ✠; celle de la reine est précédée de ceux-ci : *Signum nobilissime* Mathildis Regine ✠ (1).

Nous croyons que ceci est trop près du titre de Conquérant, pour que désormais on puisse songer à renouveler cet argument. Mais pour qu'on ne vienne pas dire que ce titre de *victoriosissimus* pourrait avoir été pris avant la conquête, nous devons ajouter que la même feuille de parchemin contient un acte antérieur, lorsqu'il n'était que duc de Normandie, qui porte la souscription suivante : *Signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠ (2).

M. Bolton-Corney reproduit l'argument, déjà fourni précédemment, que Guillaume de Poitiers appelle l'armée combinée *Normanni*, tandis que sur la tapisserie elle est désignée sous le nom de *Franci;* mais il oublie, dans cette circonstance, que son principal guide, l'abbé de La Rue, a abandonné cette objection dans son

(1) *Ego* Guillelmus *gratiâ Dei* Rex *Anglorum ac Princeps Normannorum per hoc signum sanctæ* Crucis *confirmo decretum meorum optimatum supra scriptorum ut molendinum comitis quod abbas Ranulfus me favente a Gualeranno redemit perpetuò sit juris sci Michaelis ad victum suorum monachorum. Nec habeat potestatem quisquam meorum successorum seu ejusdem montis abbatum vel monachorum hoc ame meisque sanctum immutare qualibet occasione aut quantalibet numerositate preciorum.*

Signum Nobilissime Mathildis Regine ✠.

Signum Victoriosissimi Regis Guillelmi ✠.

(2) *Ego Willelmus grâ Dei tocius Normannie Comes, rogatus multis modis ab abbate Ranulfo monasterii beati archangeli Michaelis quod est in monte qui Tumba antiquitùs nuncupatur, concessi eidem loco molendinum in villa que Veim vocatur perpetuò possidendum, largienti michi eodem abbate sua spontanea voluntate ob memoriale sempiternum trigenta tres libras Cenomannensium. Et ut hec mea donatio inconvulsa in posterum successionibus maneat perpetuùm subter manu propria signum vivifice crucis imprimere curavi. Signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠. *Testes autem asfuerunt Johannes presul Abrincencis* ✠. *Hugo presul Luxoviensis* ✠. *Robertus Btram* ✠. *Richardus viccomes* ✠. *Radulfus cubicularius* ✠. *Radulfus filius ejus et alii quam plurimi.*

second travail, et qu'il a entièrement renoncé à s'en prévaloir (1). M. J. Quicherat fait remarquer à cette occasion que, « dès » le onzième siècle, cette dénomination s'appliquait à tous les » peuples habitant le territoire de la Gaule, par opposition aux » peuples de race étrangère (2). » Ainsi c'est encore un argument qui n'a aucune valeur.

Nous avons fait voir que l'incendie de la cathédrale, en 1160, est imaginaire. C'est néanmoins toujours sur ce texte que l'on augmente pour chercher à établir que la tapisserie aurait dû être détruite; mais nous avons déjà prouvé que des richesses tout aussi périssables avaient été sauvées lors du siége de 1106; et ce n'est pourtant pas les seuls objets; car si nous consultons l'inventaire de 1477, nous trouvons, non-seulement le coffret oriental en ivoire qui renferme la chasuble de St Regnobert, mais encore quatre coffres de même matière qui existaient à cette époque (3). Ces faits démontrent bien évidemment que la majeure partie du mobilier de l'église fut sauvée, probablement par la générosité du roi Henri Ier; ce qui paraît même résulter de la mesure prise à l'égard du clergé, qui fut épargné par la clémence du vainqueur (4).

(1) *Rech. sur la tap. de Bay.*, p. 29.

(2) *Biblioth. de l'École des Chartres*, t. 2, p. 91.

(3) *Item.* Un coffret de yuiere barre et borde a couplets derriere sur lesquels il se euure. Et a serreure p. deuant qui se clot a clef p. une barre d'argent donc le crampon chiet dedens la serrure. Le tout dargent dore et ouure de menuerie. En lung des bouts a deux anelets dargent un hault et lautre bas. Et en lautre bout en a ung en hault et celui de bas est chaest. Et dedens est le casuble monsr. sainct Regnobert.

Item. . . . . . .

Item. Quatre coffre de yuiere desquels deux sont quarres. Et les deux aultres sont plus longs que leys. Garnis p. dessus en milleu et aux cornières dargent dore. Et œuure pareillement comme en coffre du casuble sainct Regnobert. Et sont clos et serres sans clef et sans serreure. Dedens lesquels sont plusieurs joiaulx et reliques comme plus amplem. est declare end. ineuentaire ancien donc dessus est faicte mention. Recours à icelui.

Et est a noter que p. la teneur dud. inuentaire ancien lors y auoit cinq tels coffres de yuiere. Mes de pnt. celui qui est designe pour le quart end. inuentaire na point este trouue. Et aussi led. inuentaire ancien dit que il demoura tout vuide. Fol. 74 v°.

(4). . . . . *Clerum Jam diffidentem, supremaque fata videntem, Ædibus è sacris flammæ vis expulit acris Sorsque fuit talis, non permisit furialis*

Le clergé désespérant de son salut, voyant sa dernière heure, est chassé des temples par les vives ardeurs de la

Les prétendues observations paléographiques sur la forme des caractères des inscriptions de la tapisserie, comparés à ceux du sceau de Henri de Beaumont, évêque de Bayeux, qui siégea de 1165 à 1205, ne sont pas plus heureuses ; tout cela est une illusion de M. Bolton-Corney.

Tous les antiquaires qui ont parlé de notre monument le regardent comme un *don ;* M. Bolton soutient, au contraire, qu'il a dû être exécuté aux frais du chapitre ; mais cette prétention, comme on le pense bien, n'est appuyée d'aucune preuve justificative. Nous demanderons, nous, aux personnes désintéressées dans la question, s'il est naturel de penser que le chapitre eût fait exécuter un travail aussi long, aussi dispendieux? Un corps religieux ne pourrait se déterminer à faire les frais d'une pareille dépense que par un motif bien puissant, et nous ne pouvons trouver ce motif cent quarante ans après l'événement, lorsque la Normandie était rentrée sous la domination française, et alors qu'elle n'avait plus d'existence politique.

Là se borneront nos observations pour repousser les prétentions étranges émises, seulement depuis quelques années, par des hommes qui connaissent peu ou même point du tout l'original de notre monument, et dont les raisonnements, on vient de le voir, reposent sur des bases aussi fragiles. Nous n'insisterons pas davantage ; nous nous contenterons, afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs, de résumer l'ensemble des preuves qui démontrent que la tapisserie est réellement un ouvrage de la seconde moitié du onzième siècle.

RÉSUMÉ. — CONCLUSION.

L'antiquité du travail de la tapisserie n'est pas douteuse ; elle porte en elle-même l'évidence de l'exactitude et de l'authenticité ; elle fournit des circonstances de détail dont les historiens n'ont point conservé le souvenir.

Une chose qui frappe d'abord et avant tout, c'est que dans le grand nombre de bâtiments, de palais, de portiques, d'églises qui y sont représentés, il n'y a pas un seul exemple de l'archi-

Arma subire gregis nos indulgentia Regis.

182 vers. Serlonis. *De capta Baiocensum civitate.*

flamme. Mais la clémence du roi ne permit pas que nous passassions par les armes de ses troupes furieuses.

tecture ogivale, ni même de la transition; tout, au contraire, y est à plein cintre, et rappelle parfaitement le style de l'architecture romaine. Il n'en serait certainement pas ainsi, si le monument eût été exécuté, dans le XIIe siècle, sous l'impératrice Mathilde, quatre-vingts ou cent ans après la conquête (1).

Guillaume de Malmesbury nous apprend qu'Edouard, contre l'usage de sa nation, portait la barbe de moyenne longueur: les Saxons avaient les cheveux coupés et la barbe rase; ils la laissaient croître sur la lèvre supérieure (2). Ces circonstances sont fidèlement reproduites sur la tapisserie.

M. Augustin Thierry, dans son Histoire de la conquête de l'Angleterre (3), après avoir donné l'analyse du travail de Lancelot, publié dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, termine par une note dans laquelle il semble adopter l'opinion de l'abbé de La Rue, tout en attribuant la tapisserie à une Mathilde qu'il dit *femme de Henri Ier et fille du roi d'Écosse;* ce serait alors Mathilde, fille de Malcom, roi d'Écosse, qui mourut le 1er mai 1118, et que l'église regarde comme une sainte. Mais on voit que le savant historien a confondu dans cette circonstance la mère et la fille, du même nom, pour ne faire qu'un seul personnage. Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et de la pieuse Mathilde d'Écosse, devenue veuve en 1125 de Henri V, empereur d'Allemagne, remariée à Geofroi V, surnommé le *Bel* et *Plantagenet*, comte d'Anjou, mourut en 1167.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de M. Thierry, il est cependant certain qu'il considère, et avec raison, la tapisserie de Bayeux comme un monument authentique et digne de foi, puisqu'il l'invoque constamment à l'appui de son texte. Ainsi, sous ce rapport, il la consulte comme le poëte Wace et les chroniques qui servent de base à son histoire. Cet assentiment nous paraît déjà assez significatif pour lui donner toute la valeur qu'elle mérite.

Les effigies du sceau de ce prince et ses monnaies le représentent de la même manière; les caractères de son sceau sont sem-

(1) Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, mariée le 7 janvier 1114 à Henri V, empereur d'Allemagne, veuve en 1125, se remaria, au mois de juin 1129, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et mourut en 1167.

(2) *Erat discretæ prolixitatis barba.* Will. Malmesb.

(3) *Hist. de la conq. de l'Angl.*, t. 1er, p. 407.

blabes à ceux de la tapisserie : ainsi voilà une coïncidence remarquable qui ne pourrait certainement pas exister si le monument n'était pas contemporain.

La tapisserie est évidemment l'ouvrage d'un homme du temps; les caractères et le style des inscriptions le prouvent.

Après la campagne faite dans la Bretagne armorique, l'armée rentre en Normandie ; une scène représente le duc Guillaume à l'entrée d'une ville ; l'inscription porte : *Hic Willelm venit Bagias.* Or ce nom de *Bagias* pour exprimer Bayeux ne se rencontre nulle part ailleurs ; seulement, sur un plateau d'argent présentant des bas-reliefs antiques d'un travail romain, retrouvé en 1729 dans le parc du château de Risley, comté de Derby, on lit ces mots, en lettres majuscules : EXSVPERIVS EPISCOPVS ECLESIAE BAGIENSI DEDIT (1). Est-il possible maintenant de se méprendre sur une expression qui doit nécessairement appartenir à une locution du dialecte du Bessin, puisque le plateau retrouvé en Angleterre paraît provenir de l'église de Bayeux, à laquelle saint Exupère, son premier évêque, l'avait donné ?

Dans cette circonstance, le *g* est employé pour l'*i* ; *Bagias* équivaut à *Baïas*, et l'on trouve sur plusieurs monuments, pour désigner cette ville, *Baïa* ou *Baïæ*, *Baïarum* ; c'est une espèce de syncope ou d'abréviation de *Baiocas* (2).

Avant la révolution de 1789, la tapisserie était exposée dans la nef de la cathédrale de Bayeux, en commençant vers l'aile gauche, faisant retour au jubé et se terminant du côté droit vers les marches qu'il faut descendre pour y entrer. Cette exposition était périodique ; elle avait lieu chaque année depuis la Saint-Jean jusqu'à la dédicace que l'on célèbre dans cette église, suivant un ancien usage, le dimanche le plus proche du 14 juillet. C'est évidemment une commémoration de l'exposition primitive qui avait eu lieu en présence de Guillaume, de Mathilde, de ses fils Guil-

(1) L'inscription, telle qu'elle est figurée dans la dissertation du docteur William Stukeley, lue à la Société des Antiquaires de Londres en avril 1736, porte *Bogiensi*, au lieu de *Bagiensi* ; mais c'est une erreur évidente provenant de l'infidélité du dessin qui fut envoyé à l'auteur, lequel ne vit jamais l'original.

Nous nous proposons de faire connaître plus tard le dessin de ce curieux monument, dont nous devons une copie aux soins obligeants de notre digne confrère M. le vicomte Fritz de Cussy.

(2) V. H. Delauney, *Origine de la tapisserie de Bay.*, p. 17 et 75.

laume et Robert, de toute sa cour, en l'année 1077, lorsque la cathédrale fut consacrée (1).

Dix ans s'étaient écoulés depuis la conquête, et cette période de temps est suffisante pour avoir permis l'exécution d'une broderie de ce genre.

Quel autre bâtiment que la nef d'une cathédrale, nous le demandons, eût pu servir à développer une pareille tenture? Le monument a donc été fait pour la cathédrale de Bayeux, puisqu'il pouvait s'y déployer même lorsque la toile était plus complète qu'elle n'est aujourd'hui. Cette nef a cent quarante pieds de long sur trente-huit de large. Nul autre édifice, même dans les plus vastes palais du moyen-âge, n'aurait pu offrir un pareil emplacement.

Qui pouvait avoir le droit de faire exposer un monument profane dans une église, si ce n'est l'homme qui en était le chef suprême, dont la gloire se trouvait rehaussée par la part active qu'il avait prise a la conquête? Odon était dans ces conditions; on le voit d'abord assistant au conseil du duc lorsqu'il ordonne la construction des navires, ensuite il bénit les mets dans le repas qui a lieu après l'arrivée à Hastings, il figure au conseil qui a lieu avant la bataille, enfin il rallie l'armée dans un moment de désordre qui a lieu pendant l'action et qui faillit être si fatal à la fortune de Guillaume. HIC. ODO EPS : BACVLV̄ TENENS : CONFORTAT PVEROS. C'est en quelque sorte une apologie des services qu'il avait rendus à son frère.

La couronne d'Édouard et celle de Guillaume, comme roi d'Angleterre, sont fermées sur les sceaux et sur leurs monnaies; tandis que sur la tapisserie, celle du premier est un simple cercle orné de fleurons à pétales, imitant de grossières fleurs de lis. Il en est

(1) Dans une charte du duc Robert Courteheuse, comte du Mans, par laquelle il donne à l'église Sainte-Marie de Bayeux les fiefs situés tant à Bayeux qu'à Rouen et dans les autres parties de la Normandie, que *Ebremarus* tenait de son père le jour où il prit l'habit religieux, on lit cette note qui se trouve à la fin de la charte :

Anno igitur ab incarnatione Dni M°.LXXX°.IX°. *indict.* XIII *principatus Roberti Comitis anno secundo*, dedicationis ejusdem ecclesie anno XII°. *ordinationis Odonis ejusdem ecclesie episcopi anno* XL. VIII *kal. Maii dum esset Robertus Comes apud Vernonem quoddam castrum Normannie, iturus in expeditionem in Franciam; hic que scripta sunt coram primatibus suis predicte ecclesie in perpetuum possidenda contradidit contradita. Per hanc cartam sigilli sui assertione firmatam posteritati mandavit.* Ex. cart. eccles. Baioc.

de même de la couronne que porte Harold lorsqu'il est assis sur son trône. Cette circonstance nous paraît une preuve démonstrative que la tapisserie n'a point été exécutée en Angleterre, mais bien en Normandie.

Les étendards de la tapisserie ressemblent à celui que Guillaume porte sur le revers de son grand sceau, où il figure comme duc de Normandie. L'étendard que le pape lui avait envoyé, orné d'une croix, se trouve d'abord au haut du mât du vaisseau amiral, ensuite on le voit devant Guillaume à la bataille d'Hastings ou de Saulac; il est porté par un chevalier au dessus duquel est un nom propre écrit dans la bordure, mais il y a une lacune dans la toile qui ne présente plus que les lettres E...TIVS (*Eustatius*); c'est probablement le nom d'Eustache de Boulogne.

La comète qui parut en 1066, représentée dans la tapisserie, ne dura que cinq jours : on commença à la voir le VII des kalendes de mai, et c'est encore une circonstance frappante qui démontre que le monument a dû être exécuté à une époque très-rapprochée, puisque ce phénomène céleste n'a point été omis.

Ainsi donc les costumes, les armes, les caractères des inscriptions, le style de l'architecture, la vérité des détails, les usages, l'exactitude de l'histoire, prouvent un monument de la seconde moitié du onzième siècle, qui aura été donné à la cathédrale de Bayeux par son évêque Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume le Conquérant, soit qu'il l'eût reçu de la libéralité de la reine Mathilde, sa belle-sœur, soit qu'il l'eût fait exécuter lui-même, ce qui paraîtrait plus probable. Maintenant nous croyons avoir envisagé la question sous son véritable point de vue, et nous laisserons le lecteur juge des raisons qui ont été administrées contre l'âge d'un monument si digne de fixer l'attention du public éclairé.

ED. LAMBERT (*de Bayeux*).

TRAITÉ DE GRENILLON (1) FAIT ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1359.

Le roi d'Angleterre étant entré, par Calais, dans l'Artois, la Picardie et la Champagne, sur la fin de 1359, se jeta en Bourgogne avec son armée, et prit Flavigny en Auxois, ce qui donna

(1) Autrement Guenillon ; ce nom de lieu est écrit de deux manières.

l'alarme aux deux Bourgognes. La reine, pour y remédier, assembla à Beaune les états des deux provinces, qui résolurent d'envoyer au roi d'Angleterre des ambassadeurs au nom du duc, afin de traiter avec lui, pour les deux Bourgognes et la terre d'Ile en Champagne. Par suite, un traité portant trève pour trois ans fut conclu au lieu de Grenillon, en Bourgogne, aux conditions suivantes :

(1) Art. I. Que le roi restituerait au duc la ville de Flavigny et accordait trève, pendant trois ans, à condition que le duc paierait au roi d'Angleterre à Calais, s'il en était le maître, sinon à Londres, deux cent mille d'or ou deniers d'or, à trente sous le denier, aux termes y portés ;

II. Que pour sûreté des IIc M moutons, le duc, les évêques de Châlons et d'Autun, les abbés de Cîteaux, de St-Pierre de Châlons, de St-Benigne de Dijon, de St-Martin d'Autun, de St-Seyne, de Flavigny, de Tournus, de Fontenay, de Maisières, de la Ferté, de la Bussière, de Châtillon, de St-Étienne de Dijon, d'Ogny, de Ste-Marguerite; les villes de Dijon, d'Autun, de Châlons, de Beaune, de Semeur, de Montbart, de Châtillon, s'obligeront audit paiement ;

III. Que les quinze seigneurs que le duc avait envoyés au roi d'Angleterre, savoir : Otte, sire de Grançon, lieutenant général du duc au comté de Bourgogne; Jacques de Vienne, sire de Longvi; Hugues de Vienne, sire de St-Georges; Henri de Vienne, sire de Mirebel en Montagne; Hugues de Montagu, sire de Conches; Guilbaut de Mello, sire des Poisses ; Jean, sire de Sombernon ; Gui de Frelois, sire d'Arcoes ; Jean, sire de Sénécey ; Geoffroy de Blaisy, sire de Maunoilly ; Guillaume de Montagu, sire de Marigny ; Simon, sire de Châteauneuf ; Jean, sire de Montmartin ; Guillaume de Poilley et Girard de Thoirey, écuyers; avec sept bourgeois, savoir : Hugues Aubriot, Poincard Bourgeoise, Guillot de Marsilly, bourgeois de Dijon; Guyot Fournier, bourgeois de Sémur ; Jean d'Oudry et Hugues de Cluny, bourgeois d'Autun, et Me Philippe Paillard, bourgeois de Beaune, s'obligeraient et jureraient de payer lesdites sommes ;

IV. Que s'il n'était satisfait au paiement des deux cent mille moutons, aux termes portés, le duc, les prélats, les nobles et bourgeois paieraient le double ;

(1) *Archives de la Côte-d'Or, layette du traité de Guenillon*, cote Ier.

V. Qu'à défaut d'accomplir ce que dessus, les trèves cesseraient, et au cas où le roi d'Angleterre voudrait se faire sacrer roi par la plus grande partie des pairs de France, si le duc y contredit, les trèves cesseraient ;

VI. Pour sûreté de la peine et du principal, le duc ferait obliger les seigneurs et bourgeois d'entrer en otage, en la prison du roi d'Angleterre, à Calais ou à Londres, un mois après le défaut de paiement, qui demeureront sans violence, et si aucuns s'en retournaient, le duc sera obligé d'y en envoyer un autre ;

VII. Que moyennant ce, le roi d'Angleterre fera remettre au duc ou à son député la ville de Flavigny, en l'état qu'elle était lors avec les biens qui étaient dedans, avec remise des rançons des habitants et autres prisonniers qui ne l'avaient encore payée.

Ce traité (1) fut fait du consentement de dix seigneurs anglais, savoir : de Leonet, comte d'Exester ; d'Espun de Langeley, fils du roi de France et d'Angleterre ; d'Henri, duc de Lancastre ; de Thomas, comte de Warrewych ; d'Urfort, comte de Sulfeld ; de Henri, sire de Percy ; de Gauter, sire de Mauny ; de Gui de Brienne ; de Renald de Cothan et de Jean Chaundos : ils promirent d'observer la trève, et de payer en leur propre et privé nom tous les dommages que l'on porterait au duc ou à ses sujets, si le roi n'y satisfaisait.

Ce traité (2) fut aussi ratifié par les quinze seigneurs et les sept bourgeois de Bourgogne, qui en donnèrent leur *obligation au roi* d'Angleterre, le 10 mai.

Cette trève fut suivie d'un traité, signé le même jour, par lequel le roi d'Angleterre accordait la liberté de commerce aux sujets du duc, en ses duché et comté de Bourgogne et bailliage d'Ile-en-Champagne, pour conduire par eau et par terre tout ce qui leur plairait, par le royaume de France, soit blé, vin, sel, laines, pendant un an, en justifiant des lettres du duc qui constataient que les marchands étaient ses vrais sujets, en payant, par les rivières d'Yonne et de Seine, un denier d'or ou mouton pour chaque pipe de vin; et, pour six tonneaux de blé, un mouton d'or; plus, pareille somme pour deux tonneaux de sel (3).

Le lendemain, 11 mars, Otte, seigneur de Grançon, fondé de

(1) *Même layette*, cote II.
(2) *Même layette*, cote IX.
(3) *Même layette*, cote III.

pouvoir exprès, ratifia le traité au nom du duc; ce qui firent pareillement les gens de l'église, la noblesse et bonne ville de la province, s'obligeant tous au paiement des deux cent mille moutons d'or; et ces obligations furent délivrées à l'instant à Guillaume de Grançon, lieutenant général du roi d'Angleterre, sire de Ste-Croix (1).

Cette trève ne fut pas exactement entretenue par les Anglais, parce qu'au mois de juin, le maréchal de Rye, avec deux cents hommes d'armes, fut obligé de s'opposer aux ennemis, qui voulaient entrer en Bourgogne, du côté de la rivière de Loire.

BAUDOT (*de Dijon*).

(1) *Même layette*, VI *jusqu'à la cote* XVII.

Chronique.

⁂ *Mort de M. Hérault.* — M. Hérault (de Châtellerault), une des plus anciennes familles de cette partie du Poitou, puisqu'elle a donné son nom à un château, près duquel s'est groupé depuis une ville importante, est mort il y a quelque mois. Homme de finance par sa profession, il s'était livré avec ardeur aux études historiques, qui étaient son seul délassement. On trouve dans ce Recueil (1re série, t. v, p. 345 et suiv.) un article de lui intitulé : *Châtellerault pendant la période anglo-française et sous la période franco-écossaise.*

⁂ *Découverte d'un document faisant connaître les réjouissances faites à Amiens, lors de l'expulsion entière des Anglais de France.* — Dans un rapport fait par M. Dusevel au comité des arts et monuments, sur les archives de la mairie d'Amiens, il rend compte d'un *registre aux comptes* du xve siècle, contenant des détails sur les jeux des personnages, les processions et les *Te Deum*, par lesquels on célébra à Amiens les victoires de nos soldats et l'expulsion de ces insulaires. Après avoir chanté le *Te Deum*, on faisait une procession durant laquelle les *joueurs de personnages* de plusieurs paroisses de la ville, montés sur des chariots, représentaient des mystères.

⁂ *Translation de la dépouille mortelle de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.* — Un journal de Dijon annonce que les restes des ducs de Bourgogne, et notamment ceux de Jean-sans-Peur, ont été découverts dans le lieu où ils reposaient, par les soins et à raison des indications d'un vénérable rédacteur de ce Recueil, M. Baudot (*de Dijon*). Depuis, nous lisons l'article suivant : « Le 28 juillet (1841), les ossements de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui ont été retrouvés à Dijon, dans le caveau de la chapelle, où sont placés les fonts baptismaux de la cathédrale, y ont été redescendus après la messe et l'absoute, célébrées par M. le curé de St-Étienne. — A cette cérémonie, assistait un concours nom-

breux et distingué, qui était allé avec le clergé prendre le double cercueil où les ossements avaient été renfermés, dans une salle de l'évêché, convertie en chapelle ardente, par les ordres et les soins de M. l'évêque. — Les coins du poële étaient tenus par M. le comte Merlin, lieutenant-général; M. Nepveur, premier président de la Cour royale; M. Dumay, maire de Dijon; M. Maillard de Chambure, président de la Société des antiquités. Le cercueil était porté par MM. Henri Baudot, secrétaire de la commission; Émile Sagot; Joseph Garnot, secrétaire-adjoint; Caumont St-Père, et Joanne, membres de la commission. »

⁂ *Publication d'une traduction de Mathieu Paris.* — Une traduction française de la *grande chronique de Mathieu Paris*, allant de 1066 à 1273, vient d'être publiée en 9 vol. in-8°, par les soins et aux frais de M. le duc de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a écrit l'introduction et les notes. Le traducteur est M. A. Huillard-Breholles. Plus tard, on rendra compte, dans ce Recueil, de cette publication anglo-française.

⁂ *De la propriété littéraire en Angleterre.* — En Angleterre, l'auteur a la propriété exclusive de ses ouvrages pendant toute sa vie. A sa mort, ses héritiers ou ayant-droit en jouissent pendant vingt-huit ans. La jouissance du droit est subordonnée au dépôt d'un exemplaire, d'après le statut VIII de la reine Anne, chap. 19, et les statuts XV, XLI et LIV du roi Georges III. On punit la contrefaçon par la confiscation des exemplaires contrefaits, et par une amende de trois deniers par feuille, partageable par moitié entre le fisc et le dénonciateur.

⁂ *Origine anglaise du froment lammas.* — Ce gramen, qui est si propre à faire du méteil, parce qu'il mûrit à peu près en même temps que le seigle, a reçu son nom en Angleterre, où il a sans doute été découvert parmi d'autres froments, parce qu'il se récolte ordinairement vers le 1er août, jour de la fête de St Pierre-ès-Liens, qu'on appelle en anglais *Lammas*. Deux épis de ce blé ayant été adressés, en 1797, à M. Weathloft, membre de la Société d'agriculture de Caen, cet agronome multiplia avec soin cette espèce, à cause de sa précocité. Du Calvados, elle se répandit dans le reste de la France, et elle est surtout appréciée dans la Vendée.

⁂ *Nombreux emprunts faits par la langue anglaise à l'idiome normand.* — Dans un travail soumis par M. la Marche à la Société

académique de Cherbourg, il a établi, par la comparaison d'une foule de mots, que la langue anglaise a fait de nombreux emprunts au dialecte normand, tandis que le patois des campagnes de l'ancienne Neustrie n'a rien pris à l'idiome anglais, qui lui est de beaucoup postérieur. On sait, en effet, que la langue anglaise est l'idiome national le plus moderne de l'Europe. Ce fut seulement en 1362 qu'Édouard III statua, de concert avec le parlement, qu'à l'avenir, dans les cours de judicature et dans les actes publics, on se servirait de la langue anglaise, au lieu de la langue française ou normande, qui était usitée depuis Guillaume le Conquérant. Le premier écrivain bien connu qui ait écrit en anglais, est Jean Gower, auquel succéda Chaucer son disciple, le père de la poésie anglaise. Geoffroy Chaucer mourut en 1400. La langue anglaise n'était pas encore entièrement formée au temps du chancelier Thomas Morus, décapité par Henri VIII, en 1535. (*Journal de Cherbourg.*)

⁂ *Invention des canons.* — Le *Messager des sciences historiques de Belgique*, après avoir relevé une erreur échappée à l'*Écho tournaisien*, qui indiquait un canon en fer battu, essayé en cette ville en 1436, comme *le premier qui ait existé*, cite ceux employés devant Puy-Guillaume, en Auvergne, en 1338, la mention dans les archives de Venise de plusieurs pièces de canons qui se trouvaient dans l'arsenal de cette ville, en 1344, et l'usage de l'artillerie par les Anglais à la bataille de Crécy, deux ans après. « Mais ce qui prouve encore mieux, dit ce Recueil, combien l'usage des armes à feu était déjà répandu dès le milieu du xve siècle, c'est qu'en 1356 la ville de Louvain fit l'acquisition de 32 canons (*Donderbussen*). Les canons de cette époque étaient de longs cylindres creux en fer, et fortifiés d'espace en espace par des cercles de la même matière... Un canon semblable se voit aujourd'hui dans la cour du palais de l'industrie. »

DE LA FONTENELLE.

JACQUES II.

Alfred, un jour, chassé de son domaine,
Vit ses sujets passer sous d'autres lois.
Le barde en pleurs, sur sa harpe d'ébène,
Redit encor pour la dernière fois :
« Plaignez Alfred et le destin des rois. »
Romance moderne.

La maison Stuart figure dans l'histoire comme une déplorable victime de son attachement à la foi catholique; mais, si elle souffrit au dernier point de son zèle religieux, la politique fut-elle tout étrangère à ses actes, et l'histoire n'a-t-elle pas de graves reproches à faire aux princes de cette maison, du sang versé pour le triomphe, en même temps de leur croyance et de leur absolutisme? Qu'importait aux peuples la conscience de leurs rois, s'il leur était impossible de s'y rendre, et quel homme excusera le prince, le plus dégagé même de tout motif mondain, des persécutions inspirées par le prosélytisme? Est-il donc si nécessaire qu'un homme en régisse d'autres, s'il y croit sa conscience engagée? et Jacques ne pouvait-il pas, dès le début de son règne, sacrifier à la paix de son âme la pompe d'une vaine couronne, et prendre le parti qu'il ne prit qu'en désespoir de cause, et où il passa les dix moins malheureuses années de sa vie?

Jacques II, « dur, faible, entêté et fanatique, dit M. de Châteaubriand (1), n'avait pas, lorsqu'il prit en main les rênes des trois royaumes, la moindre idée de la révolution opérée dans les esprits; il était resté en arrière de ses con-

(1) *Les quatre Stuarts.*

temporains de plus d'un siècle. » Résolu de vivre en roi catholique, il prétendait continuer Charles II, son frère, dont il attesta la foi par un prêtre nommé Huldiston, qui, dit-il, lui avait, à la mort, administré les derniers sacrements de l'Église romaine. Jacques assistait à la messe avec tous ses insignes; enfin il fit partir pour Rome un agent chargé d'assurer au saint-père sa résolution de professer ouvertement les dogmes du catholicisme.

Pendant que Jacques agissait avec cette pieuse imprudence, une révolution était tentée dans ses États par un jeune prince que le peuple aimait, et pour ses qualités aimables, et parce qu'il espérait trouver en lui un défenseur de la liberté politique et religieuse du pays. Monmouth, un fils naturel de Charles II, fit une descente en Angleterre en 1685, mais fut vaincu à la bataille de Sedgemoor, fut fait prisonnier et emmené à Londres où il fut exécuté. Le peuple, quoique la mort de Monmouth n'eût été rien moins qu'un mystère, prétendit que le prince était vivant; que le supplicié était un étranger par lequel on avait prétendu l'induire en erreur, et qu'il pouvait conserver l'espérance de le voir à la tête d'un parti qui l'affranchit un jour de la tyrannie du roi Jacques. Cette croyance, dénuée de tout fondement, donna cependant à quelques historiens l'idée de faire de Monmouth l'homme *au masque de fer*.

Jacques, naturellement cruel, trouva un bourreau (1). Il fit punir avec une rigueur atroce, par Jefferies, son chancelier, les révoltés arrêtés les armes à la main, ou les personnes que l'on soupçonna de connivence avec ceux-là. Ces cruautés exaspérèrent le peuple, et le confirmèrent dans la résolution de tout entreprendre pour secouer le joug de son monarque.

(1) Châteaubriand, *Les quatre Stuarts*.

A la révocation de l'édit de Nantes (1685), plus de 50,000 Français se réfugièrent en Angleterre, et y aggravèrent encore l'animosité que l'on y portait à la religion catholique.

Le roi comptait sur l'Irlande; il comptait sur les conseils et l'intervention du pape, auquel il envoya une ambassade; il établit à Londres une cour ecclésiastique : moyens dont le nombre ne constitue pas la force, qu'un souffle de la nation pouvait détruire, et qui ne faisaient que compromettre le roi et rendre sa position plus périlleuse.

Une guerre de souverain avec son peuple était un sinistre expédient, après celle qui avait précipité du trône le malheureux Charles Ier; mais les événements politiques se reproduisent rarement sous des formes semblables. Les esprits n'étaient point exactement dans les mêmes dispositions; il y avait, du temps de Jacques II, plus de politique, plus d'amour-propre offensé, plus de haine contre la cour de Rome, que de fanatisme. Il n'existait aucune sympathie entre le roi et ses sujets; et l'assurance que celui-là montrait d'arriver à son but, était la principale raison qui portait les Anglais à l'empêcher d'y jamais atteindre. On ne visait plus à la république, on ne songeait qu'à changer de maître, et on le choisit dans la famille même de celui que l'on méditait de détrôner. Le peuple offrit la couronne à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gendre du roi Jacques, qui règnerait conjointement avec Marie, fille aînée de ce prince.

Le révocateur de l'édit de Nantes, Louis XIV, si souvent en guerre avec Guillaume et si souvent inquiété par lui, désirait intervenir dans cette querelle, qui aurait fait une diversion aux armes de Guillaume dans les Pays-Bas. Il offrit des vaisseaux, des soldats: mais le roi d'Angleterre ne vit point d'abord avec satisfaction ces offres généreuses; il s'en montra humilié. Dans son aveuglement, il pensait que sa fortune n'était point devenue tellement douteuse, qu'elle dé-

pendit d'un roi étranger, et il désavoua les démarches que Louis avait faites en sa faveur auprès des États de Hollande. Les Anglais cependant n'en crurent point son désaveu; ils se regardèrent comme menacés d'un ennemi de plus, et n'en furent que plus résolus à rejeter le roi qu'ils appelaient un tyran.

Guillaume fit de si grands préparatifs pour répondre à l'attente des Anglais, que Jacques cessa de présumer aussi favorablement de sa victoire sur ses sujets rebelles; il s'alarma sérieusement; il recula devant les difficultés nombreuses qui surgissaient de toutes parts; il annula ce qu'il avait fait; il remit en vigueur des lois qu'il avait abrogées, et rendit la liberté à ceux à qui elle avait été ravie pour cause d'opinions religieuses; mais toutes ces démarches devaient être bien plutôt interprétées à crainte qu'à sincère résipiscence: on n'y eut aucun égard. Les mesures du prince d'Orange étaient si bien concertées, dit Hume, qu'en trois jours plus de 400 bâtiments de transport se trouvèrent prêts. L'armée hollandaise descendit promptement de Nimègue par les rivières et les canaux; l'artillerie, les armes, les munitions, les chevaux furent embarqués, et le prince mit à la voile à Helvoëtluis avec une flotte d'environ cent vaisseaux et plus de 14,000 hommes de guerre. Une tempête, qui le maltraita beaucoup, le repoussa d'abord en arrière; mais la flotte, bientôt rétablie, se remit en mer sous les ordres de l'amiral Herbert, et fit route, avec un vent favorable, vers l'ouest de l'Angleterre. Le même vent, retenant la flotte royale dans la Tamise, mit les Hollandais en état de passer le détroit sans obstacle. Les deux rivages étaient couverts de spectateurs, curieux de voir quel serait le succès d'une entreprise dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis Guillaume le Bâtard; et le prince, après une heureuse navigation, débarqua à Torbay, le 5 novembre 1688 (1).

(1) Hume, *Hist. des Stuarts.*

L'armée anglaise abandonna le roi. Churchill, si connu depuis sous le nom de Marlboroug, qui avait été page de Jacques II, et pour lequel celui-ci avait une amitié particulière, Churchill se rangea sous les drapeaux du prince d'Orange; Anne, fille du roi et femme du prince George de Danemarck, sur les consolations de laquelle l'infortuné monarque avait droit au moins de compter, comme les autres Anne délaissa son père. La solitude s'étendait autour de celui qui s'était si légèrement isolé de l'opinion nationale ; il demanda des conseils au duc de Bedfort, père de lord Russel, décapité sous le règne précédent par les ordres de Jacques lui-même : « J'avais un fils, répondit le vieillard, qui aurait pu vous secourir. »

Jacques se mit à la tête de quelques troupes ; mais on l'avait suivi sans inclination, on l'abandonna sitôt qu'on le put. Le *Lilli-balero*, espèce d'hymne révolutionnaire, fut chanté par les déserteurs.

Châteaubriand fait une remarque curieuse. « Guillaume avait chassé Jacques d'Angleterre au refrain d'une chanson révolutionnaire, *Lilli-balero ;* on voit que le fameux *God save the king*, dont l'air est d'origine française (1), est un hymne religieux entonné par les jacobites en marchant au combat. »

Jacques ne vit à prendre d'autre parti, que celui de quitter l'Angleterre. Il y en avait un autre, meilleur peut-être, et certainement plus magnanime, c'était de demeurer, de faire tête à l'orage ; mais toute l'histoire politique de ce prince n'offre que des exemples de témérité, d'indécision et de faiblesse. Il fut souvent faux, quelquefois il fut cruel; il se joua sans scrupule de ses promesses, quand elles étaient adressées à des hérétiques. « Si la foi gardée, dit M. de Châteaubriand, n'a pas toujours sauvé les États, il est rare

(1) Voir, à ce sujet, la 1re série de ce Recueil, t. II, p. 443 et 444.

que la foi mentie ne les ait pas perdus (1). » Emporté par son zèle religieux, dit le même historien, que l'on n'accusera pas d'irréligion, j'espère, le monarque n'écoutait que les avis de son confesseur, le jésuite Péters, qu'il avait entrepris de faire cardinal (2).

D'abord Jacques fit passer la reine sous la conduite de ce duc de Lauzun, si connu par les mémoires de Mme de Montpensier et par les disgrâces que lui valurent son mariage avec cette princesse. Nous parlons plus bas de cette évasion de la reine d'Angleterre.

Jacques s'était retiré à Rochester, d'où Guillaume voyait parfaitement qu'il allait s'échapper pour se faire conduire en France, ce qui ne l'inquiétait d'aucune manière. Voici ce que dit Berwick à ce sujet: « J'arrivai donc à Rochester, et le roi me dit de rester à son coucher. Après qu'il fut déshabillé, et que tout le monde fut congédié, il reprit ses habits, et, sortant par une porte dérobée qui était dans sa chambre, il gagna le bord de la mer, et s'embarqua dans une grande chaloupe que Travagan et Macdonnel lui avaient préparée. Il n'avait avec lui que ces deux officiers, Hidolph, gentilhomme de la chambre, Labadye et moi. Nous débarquâmes la nuit d'après à Ambleteuse (3).

Jacques s'embarqua sur la Tamise (4), y jeta les sceaux de l'État, « ou plutôt, dit M. de Châteaubriand, sa couronne, que le flot ne lui rapporta jamais. »

Jacques ne pourvut à rien, en quittant l'Angleterre ; il ne s'occupa ni du gouvernement ni de l'administration qui s'exer-

(1) *Les quatre Stuarts.*

(2) On disconvenait si peu que les jésuites entraînaient le roi Jacques dans de téméraires entreprises, que Mme de Maintenon en fait l'aveu, quand elle dit: « Le P. de la Chaise loue leur zèle (des jésuites), mais ne loue pas leur prudence. » (*Lettres.*)

(3) *Mém. du maréchal de Berwick.*

(4) La Midway, où est Rochester, se jette à l'embouchure de la Tamise.

ceraient en son absence. La populace se précipita sur tous les établissements pieux qu'il avait fondés, sur toutes les chapelles qu'il avait édifiées. Le chancelier Jefferies, qui s'était rendu fameux par des condamnations injustes et cruelles, n'échappa pas à la vengeance du peuple. Dans cette débâcle, il voulut fuir, fut surpris et maltraité de telle sorte, qu'il en mourut.

Ces événements ne manquèrent pas d'occuper vivement la France; c'était une puissante nouveauté de plus, dans ce siècle si fécond en nouveautés. Louis XIV alla au devant de la reine d'Angleterre jusqu'à Chaton. « Je vous rends, Madame, lui » dit-il, un funeste service; mais j'espère vous en rendre » bientôt de plus grands et de plus heureux. » Il la conduisit à Saint-Germain, où elle trouva le même service qu'aurait eu la reine de France. Il y avait parmi les présents une bourse de 10,000 louis d'or sur sa toilette. Les mêmes attentions furent observées pour son mari, qui arriva un jour après elle: on lui régla 600,000 livres pour l'entretien de sa maison (1).

Voici ce que dit des personnes et des choses la grande nouvelliste du temps, la très-spirituelle Mme de Sévigné; elle débute par cette phrase assez singulière: « Ils m'ont d'abord fait souvenir de mes chers romans, mais il faudrait un peu d'amour sur le jeu. » Elle parle des nouveaux hôtes de Saint-Germain.

De la reine d'Angleterre: « On est content de cette reine, elle a beaucoup d'esprit. Elle dit au roi, lui voyant caresser le prince de Galles, qui est fort beau: « J'avais envié le bonheur » de mon fils, qui ne sent point ses malheurs; mais à présent » je le plains de ne point sentir les caresses et les bontés de » Votre Majesté. » Son mari n'est pas de même; il a bien du courage, mais un esprit commun. Il conte tout ce qui s'est passé en Angleterre avec une insensibilité qui en donne pour

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

lui. Il est bon homme, il prend part à tous les plaisirs de Versailles.

» Le roi loua beaucoup la reine, et dit : « Voilà comme il » faut que soit une reine et de corps et d'esprit, tenant sa » cour avec dignité. »

« Mais ne semble-t-il pas, dit ailleurs Mme de Sévigné, à me voir causer tranquillement avec vous, que je n'ai rien à vous mander? Écoutez, écoutez. La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice et une berceuse uniquement, seront ici au premier jour. Le roi leur a envoyé les carrosses sur le chemin de Calais, où cette reine arriva mardi dernier (21 décembre 1688), conduite par M. de Lauzun. Voici le détail que M. Courbin, revenant de Versailles, nous conta hier chez Mme de la Fayette. Vous avez su comme M. de Lauzun se résolut, il y a cinq ou six semaines, d'aller en Angleterre; il ne pouvait faire un meilleur emploi de son loisir. Il n'a point abandonné le roi d'Angleterre pendant que tout le monde le trahissait et l'abandonnait. Enfin, dimanche dernier, 19 de ce mois, le roi (d'Angleterre), qui avait pris sa résolution, se coucha avec la reine (1), chassa tous ceux qui le servaient encore, et une heure après se releva pour ordonner à un valet de chambre de faire entrer un homme qu'il trouverait à la porte de l'antichambre : c'était M. de Lauzun. Le roi lui dit : « Je vous confie la reine et mon fils; il faut tout ha- » sarder et tâcher de les conduire en France. » M. de Lauzun le remercia, comme vous pouvez bien penser; mais il voulut mener avec lui un gentilhomme d'Avignon nommé St-Victor, homme de beaucoup de courage et de mérite. Ce fut St-Victor qui prit sous son manteau le petit prince qu'on disait être à Portsmouth, et qui était dans le palais. M. de Lauzun donna la main à la reine. Vous pouvez jeter un regard sur l'adieu qu'elle fit au roi; et, suivis de ces deux femmes que

(1) Il s'agit ici de son évasion de Rochester.

je vous ai nommées, ils allèrent dans la rue prendre un carrosse de louage. Ils se mirent ensuite dans un petit bateau, le long de la rivière, où ils essuyèrent un si gros temps, qu'ils ne savaient ou se mettre. Enfin, à l'embouchure de la Tamise, ils entrèrent dans un yacht, M. de Lauzun auprès du patron, en cas que ce fût un traître, pour le jeter dans la mer. Mais comme le patron ne croyait mener que des gens du commun, ce qui lui arrive souvent, il ne songea qu'à passer tout simplement, au milieu de cinquante bâtiments hollandais, qui ne regardaient pas seulement cette petite barque; et ainsi, protégée du ciel, et à couvert de sa mauvaise mine, elle aborda heureusement à Calais, où M. de Charost reçut la reine avec tout le respect que vous pouvez penser. Le courrier arriva hier, à midi, au roi, qui conta toutes ces particularités; et, en même temps, on donna ordre aux carrosses du roi d'aller au devant de cette reine, pour l'amener à Vincennes, que l'on fait meubler. On dit que Sa Majesté ira au devant d'elle: voilà le premier tome du roman dont vous aurez incessamment la suite. »

« ..... La belle âme du roi se plait à jouer ce grand rôle. Il fut au devant de la reine avec toute sa maison et *cent* carrosses à six chevaux (1). Quand il aperçut le carrosse du prince de Galles, il descendit et l'embrassa tendrement (bien entendu que c'est le jeune prince), puis il courut vers la reine qui était descendue. Il la salua, lui parla quelque temps, la mit à la droite dans son carrosse, lui présenta Monseigneur et Monsieur qui furent aussi dans le carrosse, et la mena à Saint-Germain, où elle se trouva toute servie, comme la reine, de toutes sortes de hardes, parmi lesquelles était une cassette très-riche avec six mille louis d'or. Le lendemain, il fut question de l'arrivée du roi d'Angleterre à Saint-Germain, où le roi l'attendait. Il arriva tard. Sa Majesté alla au bout de

(1) Mme de Sévigné use ici, sans doute, d'une hyperbole.

la salle des gardes, au devant de lui... En les quittant, le roi dit : « Voici votre maison ; quand j'y viendrai, vous m'en » ferez les honneurs, et je vous les ferai quand vous viendrez » à Versailles. »

Nous avons interrompu la suite des événements qui regardent le roi Jacques en Angleterre, pour rapporter l'accueil qu'on lui fit en France ainsi qu'à la reine ; retournons dans les États que l'irréflexion de ce prince abandonnait à l'habileté de son rival.

La nation anglaise forma une convention qui se réunit le 27 janvier 1689. Jacques y fut déposé ; et voici les termes du bill de déchéance : « Le roi s'étant efforcé de renverser la » constitution du royaume, en rompant le contrat original » entre le roi et le peuple ; ayant violé les lois fondamentales » par le conseil des jésuites et d'autres pernicieux esprits, » et s'étant évadé du royaume, avait abdiqué le gouverne- » ment ; ainsi le trône était vacant. » On voit que notre Convention est un emprunt que fit à l'Angleterre la révolution française ; on voit que cette assemblée de la nation, où il s'agissait de disposer de la couronne et même de la vie d'un roi, n'était point chose nouvelle, puisque le *covenant*, sous Charles Ier, avait eu de si funestes suites pour ce prince.

Les torys, qui s'étaient montrés contraires au roi dans ses tentatives contre le libre exercice et les priviléges de la religion anglicane, sentirent toutes les conséquences possibles de l'excès où se livraient les communes. Ils revinrent sur leur opposition précédente, et représentèrent « que l'entreprise de détrôner un souverain et de lui donner un successeur était tout à fait imprévue par la constitution ; qu'elle tendait à rendre la dignité royale dépendante et précaire...; que l'élection d'un roi serait un précédent pour l'élection indéfinie d'autre roi, et que, par cette imprudente pratique, on verrait le gouvernement dégénérer en république, ou, ce qui devait

paraître encore pire, en une incertaine et turbulente monarchie...; que si la doctrine d'*obéissance passive* n'était pas exactement raisonnable dans toutes ses circonstances, il était fort bon que le peuple ne s'en crût jamais affranchi, et qu'établir un gouvernement sur d'autres bases, c'était jeter les fondements d'une suite perpétuelle de révoltes et de convulsions. » On votait donc pour une régence; mais les wighs, représentant qu'une régence aurait autant d'inconvénients, autant de dangers que le choix d'un nouveau monarque, après de chauds débats sur cette question entre les deux partis, celui qui voulait l'élection d'un roi l'emporta de deux voix seulement sur ses adversaires, qui voulaient une régence.

Enfin la convention porta le bill qui donnait la couronne au prince d'Orange et à sa femme, la princesse Marie, l'administration néanmoins réservée au prince seul. Après eux, mais avant la postérité que pourrait avoir Guillaume d'une seconde femme, la princesse Anne, sœur de Marie, succéderait au trône.

La convention joignit à ce règlement une déclaration des droits de la nation anglaise, où tous les points controversés entre le peuple et le roi étaient enfin décidés, et la prérogative royale réduite à ses justes termes, et plus expressément définie qu'auparavant.

La passion avait présidé sans doute aux discussions de cette assemblée; mais à un argument que l'on tirait de l'évasion du roi pour inférer sa déchéance, on en portait un autre qui n'eût pas manqué de poids en présence de la froide et prudente raison : « Un homme, répondait-on, perd-il ses droits » de propriété sur sa maison en feu au profit de l'incendiaire, » s'il ne veut pas y rester et s'y laisser brûler (1)? »

Une question qui fut le sujet de nombreux discours dans l'assemblée, c'est sur ce que l'on ferait d'un fils dont la reine

(1) *Vie de Jacques II*, par le rév. J.-S. Clarke, t. III, p. 35.

venait d'accoucher ; pour couper court dans cette matière embarrassante, on contesta la légitimité de cet enfant ; on prétendit que c'était un enfant supposé. Ce point très-délicat, et qui n'est pas nouveau dans de certains cas de haute politique comme était celui-ci, a été discuté par les historiens avec toute la gravité qu'il comporte. « On jugea dans le cabinet, dit Rapin de Toyras, que les preuves de légitimité données par le roi Jacques dissipaient moins les soupçons qu'elles ne les confirmaient ; et l'on craignit que les preuves imparfaites de la supposition ne la rendissent plus douteuse. Les seigneurs déclarèrent donc qu'ils s'embarrassaient peu de connaître l'origine de cet enfant. » On s'aperçoit ici que Rapin n'est pas très-favorable au roi Jacques : Rapin était protestant, et s'était expatrié de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Écoutons, au contraire, ce que dit Berwick, fils naturel du roi Jacques, dans les *Mémoires* qu'ils nous a laissés : « Nul prince n'est venu au monde en présence de tant de témoins. » Il engage son honneur au soutien de la légitimité du prince de Galles ; et l'honneur du maréchal duc de Berwick était chose assurément d'un très-grand poids.

Il fut question d'abord de déférer la régence du royaume au prince d'Orange, supposant le cas de démence dans le roi Jacques, démence réelle ou d'induction relativement à sa conduite, les droits de la souveraineté lui étant d'ailleurs conservés. Mais Guillaume prétendait à un titre plus élevé ; la couronne fut donc offerte à Guillaume et à Marie Stuart, sa femme, comme il a été dit plus haut.

Jacques, avec les secours que lui promettait Louis XIV, résolut de descendre en Angleterre. Les Écossais l'appelaient, et lui annonçaient de nombreux partisans dans leur pays ; mais l'Écosse était hérétique ; ce fut l'Irlande qu'il choisit. Talbot, lord Tirconnel, vice-roi de cette île, l'assurait que les soldats de Guillaume déserteraient en foule pour renforcer

son armée, et que le succès le plus brillant l'attendait au milieu de tant de sujets fidèles; mais c'étaient des illusions. L'auteur même, déjà cité, de sa vie, s'exprime ainsi au sujet de Godolphin et de Churchill : « Il est difficile, quand on réfléchit à ce qui arriva, de bien juger de leurs intentions. »

Jacques partit de Saint-Germain, pour s'embarquer à Brest (1). Il passa par Angers le 2 mars 1689; un ordre du gouvernement en avait prévenu la ville, et portait qu'on lui préparât un logement et à souper. On fit de grands préparatifs, et la milice bourgeoise tout entière fut sous les armes. Il devait arriver par la porte Saint-Aubin. Il était accompagné du duc de Berwick et de trois autres seigneurs anglais; il entra à Angers sur les cinq heures du soir. On lui destina la chambre du maire à l'hôtel de ville : il reçut dans la grande salle du conseil, soupa dans une autre salle, se retira ensuite dans son appartement, où il ne se coucha pas, et dont il sortit vers les onze heures pour être conduit, dans le carrosse de M. d'Autichamp, à un bateau qui devait le transporter à Nantes (2).

Le souper que prit le roi Jacques à Angers, chose assez peu importante en soi, me remet en mémoire un autre souper dont parle madame de Sévigné, dans une lettre du 11 mars 1689. « M. de Chaulnes, dit-elle, a fait en perfection les honneurs de son gouvernement au roi d'Angleterre. Il avait fait préparer deux soupers sur la route : l'un à dix heures, l'autre à minuit. Le roi poussa jusqu'au dernier, à la Roche-Bernard. Il embarrassa fort M. de Chaulnes. M. de Chaulnes voulut le mener dans une autre chambre pour s'y reposer; le roi dit : Je n'ai besoin de rien que de manger. Il entra dans une salle où les fées avaient fait trouver un souper

(1) L'escadre commandée par Gabaret était de 30 vaisseaux; elle mit à la voile en février, et aborda, le 17 mars 1689, à Kinsale, en Irlande.

(2) *Registre des conclusions de la municipalité d'Angers*, année 1689.

tout servi, tout chaud, des plus beaux poissons de la mer et des rivières... Il mangea, ce roi, comme s'il n'y avait pas eu de prince d'Orange dans le monde. »

En Irlande, Jacques ne montra pas plus d'habileté qu'au commencement de la révolution. On lui reprocha qu'après avoir manqué beaucoup d'occasions qui lui auraient été très-favorables, il eût engagé avec le prince d'Orange une bataille inégale, et par conséquent imprudente : c'est la bataille qui porte le nom de la Boyne, rivière auprès de laquelle elle fut livrée, et qu'il perdit en juin 1690.

Jacques quitta l'Irlande après cette défaite, et, de l'aveu de tous ses biographes, il se hâta trop. Peut-être ne l'aurait-il pas fait, s'il n'avait pas été obsédé des conseils de seigneurs qui le trahissaient, et qui savaient que, par son absence, il se fermait à jamais tout espoir de rentrer dans ses États.

Limmeric, occupé depuis plusieurs mois par les jacobites, fut enfin obligé de se rendre, mais après une capitulation honorable. Guillaume s'engagea à faire transporter en France, et la garnison, et tout Irlandais qui voudrait aller retrouver le roi Jacques; il fut convenu que les Irlandais auraient, comme au temps de Charles II, le libre exercice de la religion catholique.

Cent cinquante militaires de Dundée, tous gentilshommes, étaient passés en France; et ne voulant pas rester à la charge du roi, ils demandèrent à former une compagnie de volontaires, ne se réservant que le droit de nommer leurs officiers. Ils se rendirent à Saint-Germain pour que le roi les y passât en revue. Ils avaient emprunté des habits à un régiment français. Arrivés, ils se rangèrent en bataille dans un lieu par où devait passer le roi pour aller à la chasse. Il demanda quels étaient ces militaires, et fut surpris d'apprendre que c'étaient les mêmes hommes qu'il avait vus la veille, dans son

palais, habillés d'une manière plus convenable à leur rang. Frappé de l'idée de la frivolité du divertissement auquel il allait se livrer, tandis que tant de gens étaient pour lui réduits à la misère, il rentre pensif au château. Un historien rapporte que, traversant les rangs, il nota sur son portefeuille le nom de tous ces *nobles* soldats; qu'il les remercia chacun en particulier; que s'étant ensuite placé en face du détachement, il le salua en ôtant son chapeau; qu'après s'être détourné, craignant de ne lui avoir pas fait assez d'honneur, il revint sur ses pas, le salua de nouveau, et fondit en larmes (1). Jacques eût-il été également sensible au sort d'un détachement de simples roturiers?

La garnison et les réfugiés de Limmeric mouillèrent à Brest, au nombre d'environ 20,000; on les mit d'abord en quartier d'hiver dans la Bretagne, et le roi Jacques alla lui-même les reconnaître. Il en forma neuf régiments d'infanterie de deux bataillons chacun : deux de dragons à pied, deux de cavalerie, et deux compagnies de gardes du corps, dont Berwick eut la première, et milord Lucaw la seconde. Toutes ces troupes étaient à la commission du roi Jacques, mais payées par les trésoriers de France.

Jacques, pour se rendre en Bretagne, passa encore à Angers; ce fut le 17 décembre. Le ministre Ponchartrain fit savoir à la municipalité de cette ville que le roi d'Angleterre y coucherait, mais qu'on ne lui rendît aucuns honneurs, le roi voulant faire ce voyage le plus mystérieusement possible.

Les embarras nombreux de Louis XIV ne lui permettaient guère de faire pour Jacques tout ce qu'aurait souhaité ce dernier, mais il s'en défendait toujours avec grâce. Jugeant le ci-devant roi d'Angleterre peu propre, par la faiblesse et l'in-

(1) Dalrymphe, t. 1, pag. 358, cité dans l'*Histoire de Jacques II*, par le rév. J.-S. Clarke.

constance de son caractère, à suivre jusqu'au bout une entreprise, il évitait, autant qu'il le pouvait, d'avoir avec lui des entrevues. Un jour, ayant refusé Jacques en termes plus explicites qu'à l'ordinaire, il en adoucit la rigueur, cependant, par une politesse qu'il savait employer à merveille, et lui dit que c'était la première faveur qu'il refusait à son ami, et que ce serait la dernière (1).

En effet, Louis XIV donna l'ordre d'équiper une flotte, dont 44 vaisseaux s'armeraient à Brest, et 35 à Toulon. Les troupes irlandaises, avec quelques bataillons et quelques escadrons français, furent stationnées à la portée de la Hogue et du Havre-de-Grâce, lieux où se devait faire l'embarquement; et le roi se rendit auprès de la Hogue à la fin d'avril 1692. La flotte devait se rassembler au mois de mai à la hauteur d'Ouessant; mais les vents contraires empêchèrent le comte d'Estrées, pendant six semaines, de sortir de la Méditerranée avec les vaisseaux de Toulon, de manière que le roi de France, impatient d'exécuter ce qu'il avait résolu, donna l'ordre au chevalier de Tourville, amiral de la flotte, d'entrer dans la Manche avec les vaisseaux de Brest, sans attendre l'escadre du comte d'Estrées, et de combattre les ennemis, forts ou faibles, s'il les rencontrait. Tourville, le plus habile homme de mer qu'eut la France, piqué surtout de ce que, la campagne précédente, on avait voulu lui rendre un mauvais office auprès du roi en le représentant comme n'aimant pas les batailles, ne songea qu'à exécuter les ordres qu'on lui donnait; et, malgré son talent reconnu, sa bravoure éprouvée, accablé par le nombre, entraîné par le courant et par la marée, il perdit la bataille. Les historiens lui donnent le nom de *la Hogue*, et l'ont décrite dans toutes ses particularités. Le maréchal de Berwick en parle amplement

(1) Dalrymple, t. 1, p. 444.

dans ses mémoires (1692). Carter, amiral anglais, fut tué dans l'affaire; il avait promis d'être favorable au roi Jacques; sa mort ne permit pas de vérifier s'il fut ou non fidèle à sa promesse. Cependant Bertrand de Molleville tranche sur la question, et dit que cet amiral trahissait le roi, et qu'il avait fait savoir à la reine Marie qu'on avait fait des démarches auprès de lui pour le corrompre.

Pendant que Tourville perdait la bataille navale de la Hogue, la reine allait accoucher à Saint-Germain, et le roi Jacques, argumentant de ces nouvelles couches contre ceux qui avaient prétendu que, dès la naissance du prince de Galles, elle n'était plus en âge d'avoir des enfants, écrivit une circulaire aux seigneurs et aux dames d'Angleterre d'un rang à être appelés dans une telle conjoncture, pour assister à la délivrance et constater la légitimité de ce second enfant, comme on avait fait à l'égard du premier. Mais Guillaume se montra peu disposé à donner aucuns saufs-conduits, et personne, au reste, ne songea peut-être à lui en demander.

Malgré le désastre de la Hogue, Jacques Stuart, tout en vantant le bonheur de la solitude, tout en écrivant à son ami l'abbé de Rancé qu'une semblable vie était la seule où il aspirât, à laquelle il portât envie, ne perdait pas de vue cependant le trône dont il s'était précipité lui-même, et n'en cherchait pas moins à renouer toutes ses tentatives de restauration. Il entra en communication avec le général Russel, et chercha à le piquer de la gloire de devenir pour lui un autre Monck. Il invoqua milord Churchill, qui avait déserté sa cause, et qui n'en eût été que plus propre à le servir en secret; puis il lança un manifeste dans lequel il prodigue des promesses de faveurs, d'indulgence et d'amnistie sans réserve, à ceux qu'il appelle encore ses sujets. Il s'y humilie par des repentirs, des aveux; il promet de faire pour la constitution anglaise plus que n'ont fait les mieux inten-

tionnés de ses prédécesseurs, son but radical étant de ne pas leur laisser le moindre sujet d'inquiétude relativement à leur conscience, à la liberté de leurs personnes et à la jouissance de leurs biens. Il proteste qu'il n'est pas resté l'ombre de l'animosité dans son cœur, et que le passé sera pour lui dans l'oubli le plus profond. Il va plus loin, il jure sa parole de roi qu'il protégera la religion d'Angleterre telle exactement qu'elle a été garantie par les lois; qu'il assurera à ses sujets leurs églises, leurs universités, leurs colléges et écoles, ainsi que leurs dignités, droits et priviléges. Ce manifeste était daté de Saint-Germain, le 17 avril 1693.

On blâma les termes de cette déclaration; on les trouva si contraires aux principes et au caractère du roi Jacques, qu'ils pouvaient faire soupçonner une arrière-pensée peu honorable pour ce prince. Le roi la soumit à quatre casuistes (quelle pauvreté!); et ces quatres prêtres répondirent unanimement que le roi n'avait pu faire de semblables concessions, en sûreté de conscience. Cependant, après réflexion, considérant sans doute le côté utile du manifeste, ils y donnèrent leur approbation. L'évêque de Meaux lui-même *fut* consulté. Il fut moins scrupuleux que Jacques; il trouva du rapport entre la conduite du roi très-chrétien Henri IV envers les huguenots, par l'*édit de Nantes*, et celle que tenait le roi d'Angleterre : bien triste, bien maladroite similitude qu'établissait là Bossuet, dans le temps que tous les hommes sensés et justes déploraient si amèrement la révocation de cet *édit de Nantes* par un autre roi très-chrétien, Louis XIV! Il maintient qu'un prince catholique peut accorder à la religion protestante une prééminence dans ses États. Toutefois, Bossuet laisse apercevoir dans cette décision quelque louche peu digne de son génie et de sa vertu; il sembla même la rétracter ensuite, mais en faisant entendre au roi qu'il n'était pas utile que lui, Bossuet, le mît par écrit, et que

l'on rendit ce nouveau sentiment public. Comme on tourmentait la conscience de ce pauvre prince!

Enfin, Jacques lui-même, soit de son propre mouvement, soit sur l'influence des jésuites, auquel il était intimement attaché, se repentit de cette *scandaleuse* déclaration. Il écrivait à l'abbé de la Trappe qu'il s'était trop hâté de la faire imprimer; qu'il s'y avançait trop, etc. L'auteur de sa vie, le Rév. Clarke, dit que ce manifeste ne servit qu'à lui attirer les reproches de ses amis, le mépris de ses ennemis, et le trouble de sa propre conscience.

En 1696, il se trama à Londres une conspiration dont le but eût été d'amener le peuple à redemander Jacques, de lui préparer le retour au trône; mais à ces vues simplement politiques se mêla le complot d'assassiner Guillaume, qui rendit cette conspiration odieuse. On accusa Jacques de n'avoir pas ignoré cette dernière intention des conspirateurs, et de l'avoir néanmoins laissée se former. Jacques désavoua le complot d'attentat contre la vie de son gendre; mais on trouva qu'il le fit faiblement, en termes ambigus et obscurs.

Mais cette conspiration fut éventée; plusieurs de ses fauteurs furent mis à mort. Charnock, King, William Perkins, Rookword, Lowick, Keys, furent exécutés. On regretta surtout sir John Fenwick, homme d'une famille ancienne, d'une rare probité, qui n'était accusé que de la conspiration politique, et nullement du projet d'assassinat : mais Guillaume, depuis longtemps, en voulait à Fenwick, et désirait sa perte.

Fenwick dénonça Russel, Churchill, Rodolphin; et cette faiblesse, par laquelle il pensait améliorer sa position, n'y servit de rien et nuisit à la cause de Jacques. Il aliéna de lui ces seigneurs et beaucoup d'autres; et, soit qu'ils n'eussent été que de faux amis, soit qu'ils jugeassent dangereux de correspondre avec une cour aussi indiscrète que celle de

Saint-Germain, ils cessèrent toute communication avec elle.

A propos de cette indiscrétion, voici ce qu'on lit dans les mémoires de madame de Caylus : « Madame de Maintenon souffrait impatiemment le peu de secret que le roi et la reine gardaient dans leurs affaires ; car on n'a jamais fait de projet pour leur rétablissement, qu'il n'ait été aussitôt su en Angleterre qu'imaginé à Versailles. Mais ce n'était pas la faute de ces malheureuses majestés ; elles étaient environnées à Saint-Germain de gens qui les trahissaient. »

Voici de quoi apprécier la conspiration dont nous venons de parler dans un passage de l'éloge qu'a laissé Montesquieu du maréchal de Berwick. « En 1696, il fut envoyé secrètement en Angleterre pour conférer avec des seigneurs qui avaient résolu de rétablir le roi ; il avait une mauvaise commission, qui était de *déterminer ces seigneurs à agir contre le bon sens ;* Berwick ne réussit pas, et hâta son retour, parce qu'il sut que l'on conspirait contre les jours de Guillaume d'Orange. »

Jacques fut sensiblement affecté de ces exécutions et des persécutions qu'attira sur les catholiques cette tentative avortée.

Prenant ensuite très-chrétiennement toutes ces adversités, les considérant comme une voie de salut que lui ménageait le ciel, il avait résolu de ne plus penser à sa restauration ; mais la maladie de celui qu'il n'appelait que le prince d'Orange, maladie présage d'une fin prochaine, ralluma dans son âme un feu près de s'éteindre, et quelque espérance en cas qu'il survécût à son gendre : alors il aurait passé en Angleterre, mais accompagné d'un petit nombre d'affidés.

La reine Marie, aux approches de la mort de son mari, écrivit à son père, et lui demanda la permission de succéder à Guillaume, pour obvier à de plus grands maux, mais lui

promettant de lui rendre la couronne, s'il l'exigeait, aussitôt qu'elle pourrait le faire sans causer trop d'agitation parmi le peuple. Mais Jacques ne répondit pas.

Sur ces entrefaites, le trône de Pologne vint à vaquer par la mort de Jean Sobieski, et le cardinal de Polignac, ambassadeur à cette cour, fit demander si Jacques accepterait la couronne de Pologne. Louis XIV lui communiqua cette idée du cardinal; mais Jacques refusa de se mettre sur les rangs, ne voulant pas sembler se désister ainsi d'un trône héréditaire, et priver à jamais sa postérité des droits qu'elle y conserverait pour les honneurs d'une souveraineté simplement élective.

A la paix de Riswick, Guillaume, prince d'Orange, fut reconnu roi d'Angleterre; et Louis, pensant bien que ce parti politique, qui lui coûtait assurément beaucoup à lui-même, ferait, à plus forte raison, une peine extrême à Jacques Stuart, fit proposer au prince d'Orange de reconnaître, à son tour, le fils de Jacques pour héritier. Guillaume, qui n'avait pas d'enfants, et qui, parvenu au but de son ambition, ne se souvenait plus, il faut le croire, des protestations qu'il avait faites jadis contre la légitimité du prince de Galles, y consentit; mais Jacques réjeta ce bienfait de son spoliateur. « Je me résigne, dit-il, à l'usurpation du prince » d'Orange, mais mon fils ne peut tenir la couronne que de » moi; l'usurpateur ne peut lui donner un titre légitime. »

La conduite de Louis XIV montre combien est faible et variable la politique des rois même les plus fermes et les plus absolus, et combien ils s'y dégagent facilement de tous liens de famille, d'alliance ou d'amitié. Le roi de France renonçait à rétablir son ami sur le trône, mais continuait de le traiter avec une invariable générosité. Quant à Jacques, il envoya à Riswick un agent chargé d'y défendre sa cause, et d'y faire comprendre que des négociations, dont l'objet était de

cimenter une paix européenne, ne devait pas regarder comme y étant étrangère la restauration d'un prince dont le détrônement pouvait compromettre cette même paix, soit dans l'intérieur de l'Angleterre, soit au dehors. Le roi Guillaume, informé, fit savoir à l'empereur combien il était choqué de cette légation, et l'on passa outre au congrès sur les prétentions du ci-devant monarque. Alors, en désespoir de cause, celui-ci fit présenter aux plénipotentiaires une protestation contre tout ce qui s'y ferait contre ses droits à la couronne d'Angleterre, en faveur de Guillaume de Nassau, prince d'Orange (8 juin 1697).

Au traité de Riswick, il fut question encore d'un douaire de 50,000 livres sterlings pour la ci-devant reine d'Angleterre; et Guillaume les promit., mais à condition que Louis XIV renverrait de Saint-Germain la famille détrônée. On conçoit que c'était à quoi le roi de France ne consentirait jamais, et le parlement d'Angleterre prétexta ce juste et honorable refus pour ne pas voter le douaire.

Jacques, depuis lors, ne s'occupa plus que de vivre saintement, que d'écrire les mémoires de sa vie, et de partager les revenus qu'il recevait de Louis avec les seigneurs qui s'étaient attachés à sa personne, ou qui venaient passagèrement lui faire leur cour. Il mourut, le 16 septembre 1701, d'une rechute d'apoplexie, selon Berwick. La reine, après la mort de son mari, se retira au couvent de Chaillot. Le roi Guillaume III mourut l'année suivante, le 9 mars, à l'âge de 52 ans. La dernière chose qu'il fit avant d'expirer, fut de signer l'acte qui excluait du trône le fils de Jacques II.

Jacques II eut un fils, le prince de Galles, nommé encore le chevalier de Saint-Georges, qui mourut le 2 janvier 1766. Celui-ci eut deux fils, le prince Charles-Edouard (le prétendant) et Henri-Benoît, cardinal d'Yorck.

Un fils naturel, qu'il avait eu d'Arabella Churchill, fut

son compagnon fidèle, l'assista dans ses malheurs en Angleterre, le consola à Saint-Germain, et fournit une carrière glorieuse dans les armées de Louis XIV. Il fut estimé de ce prince et honoré par lui de la haute dignité de maréchal de France. Nous avons de lui des mémoires curieux, et qui répandent beaucoup de clarté sur l'histoire militaire de son temps.

Le duc de Berwick prenait aussi le nom de Fitz-James (1); il naquit le 21 août 1670 : c'est à lui que remonte la famille actuelle de Fitz-James. Le duc de ce nom, pair pendant la restauration, et qui est mort depuis peu (1840), était petit-fils du maréchal de Berwick. Son fils aîné (2) est l'époux d'une demoiselle de Marmier, qui se rattache à l'Anjou par sa mère, mademoiselle de Lalorie.

Lord Bolingbroke a fait un portrait du duc de Berwick d'où je tirerai ce qui suit : « A l'âge de 7 ans, il fut envoyé en France, et il étudia au collége de la Flèche. A 14 ans, il commença de servir, et parut à la bataille de Bude. De Hongrie il revint en Angleterre, où le roi lui donna le gouvernement de Portsmouth, et le nomma duc de Berwick. Il fut lieutenant du royaume, lorsque lord Tyrconnel revint en France, en 1689; lorsque ce lord retourna en Irlande, Berwick revint encore en France, et se mit au service de Louis XIV. Il mourut d'un coup de canon le 12 juin 1734, étant à la tranchée devant Philipsbourg. »

Berwick avait un frère, le duc d'Albemurle, probablement comme lui fils de Jacques II et d'Arabella Churchill. J'aimerais que ce d'Albemurle fût ce seigneur si généreux, si

(1) Fils de Jacques.

(2) Jacques Stuart de Berwick, actuellement duc de Fitz-James. Son frère puiné, Charles de Fitz-James, a épousé une demoiselle de Poilly, dont le père est à la tête de l'industrie verrière en France, comme propriétaire de la verrerie royale de Follembray, près Coucy-le-Château (Aisne).

délicat, et dont on rapporte des traits charmants. Ayant été heureux avec une maîtresse dans un certain château, il laissa tomber exprès une bague de prix. La dame lui demandant pourquoi il agissait ainsi : « J'ai voulu, répondit-il, qu'un autre fût heureux à sa manière où j'ai eu tant de bonheur moi-même. » Une de ses maîtresses, ou la même, dans une promenade du soir, s'amusant à lui vanter la beauté d'une étoile : « Ne la regardez pas tant, ma chère, je ne puis vous la donner. »

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

ESSAI SUR LE DOMESDAY-BOOK.

Le *Domesday-book*, dont le nom est évidemment d'origine anglo-saxonne, a successivement porté ceux de *liber de Wintoniâ* (1), *rotulus Wintoniæ* (2), *liber judiciarius*, *censualis*, ou *lustrum scriptura thesauri regis*, *rotulus regis*, et les Anglais lui conservèrent celui de *the book of judicial verdict*, qu'ils ont adopté d'après les expressions de Gervais de Tilbury (3). Suivant Etow (4), le livre aurait été trouvé dans le trésor du roi, à Winchester ou à Westmenster, dans un lieu nommé *Domus Dei*, d'où est venu, par corruption, le nom de *Domesday*.

Ce registre domanial de l'Angleterre semblerait avoir été fait d'après un livre du même genre, rédigé vers l'an 900 par les ordres du roi Alfred. On prétend qu'il se trouvait encore à Winchester lors de la conquête; mais depuis il a été perdu.

Les historiens et les critiques sont peu d'accord sur l'année du règne de Guillaume pendant laquelle ce prince aurait fait commencer ce vaste travail. Mathieu de Westmenster dit que ce fut la 16e année depuis son couronnement; la chronique de Bermond fixe cette date à la 17e; la chronique saxonne et Henri de Huntington à la 18e; Roger de Hoveden à la 19e; Upod Neustriæ reporte même cette date jusqu'à la 20e. Mais,

(1) *Domesday*, p. 332 *b*, vol. 1. (2) Ingoulf, p. 908.

(3) Ob hoc nos eundem librum judiciarium nominamus, non quòd in eo de propositis aliquibus dubiis feratur sententia, sed quod à prædicto judicio non liceat ullâ ratione discedere. *Gerv. de Tilbur. de Scacario*, c. 32.

(4) P. 118.

suivant le livre rouge de l'échiquier, ce prince aurait fait faire cette recherche, avec l'avis de son parlement, en 1080, la 13e année de son règne. Quant à l'époque où elle fut terminée, une inscription imprimée en lettres majuscules, dans le second volume de l'édition de Nichols, semblerait lever toute difficulté à ce sujet (1).

Cependant lord Lytlelton, dans son Histoire de Henri III (2), dit que cette description fut faite, par l'ordre de Guillaume, en 1086, mais qu'elle ne fut terminée qu'en 1087.

Pour entourer cette description d'un plus grand prestige, et lui donner une apparence d'impartialité, ce fut parmi les familles françaises les plus distinguées que Guillaume choisit les commissaires qu'il envoya dans chacun des comtés de l'Angleterre, pour y faire des enquêtes. Tels furent, pour le Worcesterchire seulement, Rémy, évêque de Lincoln, le comte Walter Gifford, Henri de Ferrières, et Adam, frère d'Eudes, son écuyer tranchant (3). Ces mêmes commissaires, assistés d'un jury assermenté composé de Normands et d'Anglo-Saxons (4), furent chargés de sommer et d'appeler près d'eux tous les hommes libres de chaque centurie, depuis le baron jusqu'au plus petit fermier, pour leur donner, sous la foi du serment, les informations les plus véridiques, afin qu'ils pussent exécuter leur travail avec fidélité et impartialité.

On peut juger, d'après la copie d'un manuscrit du muséum britannique (5), avec quel soin les commissaires de Guil-

(1) ANNO MILLESIMO OCTOGESIMO SEXTO
AB INCARNATIONE DNI VIGESIMO V
REGNI WILLI FACTA EST ISTA DESCRIPTIO
NON SOLUM P HOS TRES COMITATUS
SED ET IA P ALIOS.

(2) *Hist. Henr. III*, t. 2, p. 289.

(3) *Regist. ms. de Rochester. Ibidem Collin's Peerage*, t. 2, p. 470.

(4) Selden, *préf. de Ladmer*, 15. (5) *Ms. Bristish Museum*, n° 5167.

laume procédèrent aux enquêtes, et dans quels détails ils furent obligés d'entrer (1).

Dans quelques comtés, les commissaires demandaient combien la terre pouvait nourrir de bêtes à cornes, de moutons, de chevaux; quelle était la quantité de cochons qui pouvaient être mis dans les forêts. Souvent aussi on trouve dans ces enquêtes le nombre d'églises, de presbytères ou de curés que renfermait chaque comté, ainsi que la nature des rentes coutumières, des prestations ou des services dont il était grevé.

Néanmoins, malgré toutes les précautions prises par le conquérant pour que ce registre fût fait avec impartialité, Ingoulf, secrétaire de ce prince (2), avoue que, par un motif pieux, les terres de son abbaye ne furent point taxées à leur véritable valeur, ni suivant leur étendue, *non ad verum pretium, nec ad verum spatium nostrum monasterium librabant* (3).

(1) On y lit : « Hic subscribitur inquisitio terrarum, quomodo barones regis inquirunt: (viz) per sacramentum vicecomitis sciræ, et omnium baronum et eorum francigenarum, et totius centuriatus, presbiteri, præpositi, VI villani (sic forte villanorum) unius cujusque villæ. Deinde quomodo vocatur mansio, quis tenuit tempore regis Edwardi, quis modo tenet, quot hidæ (*mesure de terre*), quot carneatæ in dominio, quot hominum, quot villani, quot cotarii, quot servi, quot liberi homines, quot sockemanni (*petits propriétaires soit libres, soit assujétis à la glèbe*), quot radmanni (*ces hommes étaient d'une condition libre et paraissaient destinés à servir dans la cavalerie*), quot radchinistri (*les radchinistres étaient d'une condition inférieure, et cependant servaient à cheval. Suivant Ducange, les radmanni et les radchinistres paraîtraient être des journaliers employés aux travaux des champs*), quantum silvæ, quantum prati, quot pascuorum, quot molendini, quot piscinæ, quantum est additum, vel ablatum, quantitum ibi quisque liber homo vel sockemannus habuit vel habet. Hoc totum tripliciter scilicet, tempore regis Edwardi, et quando rex Willelmus dedit et quomodo sit modo et si potest plus haberi quam habeatur. »

(2) Ingoulf, p. 80 et 81.

(3) Ordéric Vital, 678.

Souvent aussi le *Domesday-book* diffère des enquêtes faites par le jury dans les différents comtés, notamment dans celui de Cambridge. Mais cela peut s'expliquer par une enquête manuscrite trouvée dans la bibliothèque cotonnienne (1), qui dit : 1° que les commissaires, en faisant leurs recherches sur le terrain, inscrivaient en masse les terres du domaine du roi, ainsi que celles des grands tenanciers, telles qu'elles se trouvaient alors ; 2° que leur travail préparatoire une fois terminé, les rôles d'enquêtes étaient envoyés à Winchester, et que les terres de la couronne, des maisons religieuses ou des grands tenants, situées dans les différentes centuries d'un même comté, étaient divisées, classées et inscrites sous le nom du véritable propriétaire, pour former le *Domesday-book* tel que nous le voyons encore aujourd'hui.

L'exécution de ce registre fut alors considérée comme un événement d'une telle importance pour l'Angleterre, qu'une charte donnée peu de temps après porte cette date remarquable : *Post descriptionem totius Angliæ* (2).

Mais les motifs qui déterminèrent Guillaume à entreprendre cette description furent, pendant les siècles suivants, l'objet de sentiments bien différents à l'égard de ce prince. La chronique saxonne semble en attribuer la confection à son avarice (3).

En effet, les nombreux défrichements de terre qui avaient eu lieu dans toutes les provinces de l'Angleterre, depuis 1013 jusqu'à la conquête, et qui n'avaient pas été taxées, sembleraient avoir été une des causes qui déterminèrent ce

(1) *Ms. Tiberius*, A. p. 109, col. 2.

(2) Madox, p. 228.

(3) « Rex magnum concilium et graves sermones habuit cum suis proceribus de hac terra, quomodo incoleretur, et a quibus hominibus, quisque rex ipse haberet terrarum et pecudum in eo comitatu ; et quantum causus annus deberet percipere ex eo comitatu. » *Chron. Saxon.* anno 1082.

prince à faire faire cette vaste recherche, afin d'augmenter ses revenus.

On doit aussi citer ici le témoignage de Gervais de Tilbury. sur ce que fit Guillaume lorsqu'il eut affermi la couronne sur sa tête (1).

D'autres rendent hommage à la justice et à l'équité de ce prince, en disant que, par cette nouvelle distribution des terres, il avait fait connaître à chaque habitant la nature et l'étendue de sa propriété, et l'avait ainsi mis à l'abri des empiétements de ses voisins. Ils ajoutent encore que ce prince voulut répartir plus également le *danegelt*, ou l'impôt sur les Saxons, après s'être convaincu que les Danois, maîtres de l'Angleterre, avaient établi cette taxe avec une fort grande négligence (2).

Quelques historiens prétendent aussi que ce prince n'entreprit cette recherche que pour sa sûreté personnelle, et pour connaître quelles étaient les forces militaires dont il pouvait disposer (3).

Ingoulf et les auteurs contemporains du conquérant, ainsi que leurs successeurs, ont donné des descriptions plus ou moins étendues de cet important travail. Les poëtes mêmes ont aussi tenté de le décrire dans leurs vers. Robert de Glocester dit en vieil anglais :

(1) « Decrevit subjectum sibi populum jurl scripto, legibusque subjicere, etc., etc.; fecit describi omnem Angliam, quantum terræ quisque baronum suorum possedebat, quot feudatos milites, quot carucas, quot villanos, quot animalia; imo quantum vivæ pecuniæ quisque possidebat in omni regno suo a maximo usque ad minimum, et quantum redditus quæque possessio reddere poterat. » Gerv. de Tilbury, *de Scacario*, C. 32.

(2) « Cum rex Willelmus illud (danegelt) aliquando majoris, aliquando minoris emolumenti esse in comperto habuisset, optimum esse duxit ut inquisitio per totum regnum haberetur, quâ dignosceret quantum singula oppida, villæ et hamlettæ numerare tenerentur. » *Append. honor. Richemondi*, p. 3.

(3) Quot milites essent in uno quoque comitatu, ut sciret quo numero virorum possit, si tanta necessitas emergeret. *Math. West.* 229.

« The K. William vor to wite the Worth of his londe,
» Let enqueri streitliche thorn al Englonde,
» How moni plou lond, hand hov moni hiden also,
» Were in everich sire, and Wat hli were wurth yereto, etc. »

Le poëte Guillaume le Breton dit aussi dans sa Philippide que ces tables faisaient connaître :

« Quid deberetur fisco, quæ, quanta tributa,
» Nomine quid census, quæ vectigalia, quantum
» Quisquis teneretur feodali solvere jure,
» Qui sint exempti, vel quos augaria damnent,
» Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis,
» Quove manumissus patrono jure ligetur, etc. (1). »

Les nombreuses contestations qui s'élevèrent entre les vaincus et les vainqueurs, au sujet des propriétés anglo-saxonnes que Guillaume avait données aux Normands, retardèrent l'exécution du *Domesday*, que ce prince méditait depuis longtemps. Les enquêtes ne furent même commencées que lorsque les Anglo-Saxons, après avoir contracté des alliances avec les Normands, consentirent aux tenures et francs-fiefs, et qu'ils eurent connaissance du cens et de l'hommage que chaque homme leur devait. D'un autre côté, ce prince fut aussi arrêté par la dépense excessive que nécessitait cette vaste entreprise. Aussi, pour la couvrir, fut-il obligé d'établir une taxe de six sols sur toutes les terres labourables ; et quoiqu'elle fût trois fois plus forte que dans le *danegelt*, précédemment imposé par les Danois, elle fut cependant levée sans difficulté.

On a remarqué avec surprise que cet ouvrage, d'une exécution aussi difficile, d'une nature aussi variée, n'avait cependant offert jusqu'ici que de légères erreurs qui ne pouvaient porter préjudice ni à la couronne, ni aux propriétés particulières. Aussi le nom de *Livre du jugement* lui était resté sans aucune contestation. Son usage est d'autant plus répandu,

(1) Guill. Brit. *Philip.* l. IV.

que lorsqu'une discussion ou un procès s'élevait entre particuliers, les droits de chacun acquéraient une nouvelle évidence par le *Domesday*. Dans ce dernier cas, les barons de l'échiquier, sur une demande qui leur était adressée directement par le juge de la cour devant laquelle le procès était pendant, renvoyaient aussitôt à cette cour une copie de la partie du *Domesday* qui concernait la matière en discussion ; et cette copie, attestée par les officiers de l'échiquier, décidait seule la solution du procès.

Sous certain rapport, cet ouvrage offre encore un léger produit au gouvernement. Ainsi, chaque particulier qui veut consulter ce registre est obligé de payer la taxe de 6 sols 8 deniers, établie à cet effet, ainsi que 4 deniers pour la transcription d'une ligne.

Le livre du *Domesday* forme deux volumes, l'un grand in-folio, et l'autre seulement in-4°.

Le premier volume se compose de 382 doubles pages, et à double colonne ; il est écrit sur vélin, en petit caractère, mais d'une calligraphie fort nette. On doit en excepter seulement les feuillets 332 et 333, contenant les fiefs de Robert de Bruis, qui sont écrits postérieurement et d'une autre main. Ce volume donne la description de trente-un comtés, dont Kent est le premier, et Lincoln le dernier. Vers la fin de ce même comté de Lincoln, page 373, il est fait mention, sous le titre de *Clamores*, des réclamations faites dans les trois divisions du Yorkshire; viennent ensuite, folio 375, celles du comté de Lincoln, avec les décisions du jury sur ce sujet ; et enfin, depuis la page 379 jusqu'à la fin de ce volume, on trouve une espèce de récapitulation de chaque canton ou centenie dans les trois divisions du Yorkshire, qui comprend les villes de chaque centenie, le nombre des charrues et d'oxgangs (1).

(1) Étendue de terre qu'un bœuf peut labourer.

qu'elles renferment, ainsi que le nom du propriétaire, écrit en très-petits caractères.

Le second volume, format in-4°, contient 450 doubles pages, mais à une seule colonne. Le caractère de l'écriture est plus fort et plus net; aussi est-il plus facile à lire que le premier. Ce volume ne donne la description que de trois comtés, savoir : Essex, Norfolk et Sussex. Ceux de Northumberland, de Cumberland, de Westmorland et de Durham ne sont pas décrits, et le Lancashire n'est pas indiqué sous son véritable titre. Brady (1) dit, à ce sujet, que les commissaires du roi ne purent pas sans doute pousser leurs recherches dans ces différents comtés, soit parce qu'ils avaient beaucoup souffert des ravages de la guerre, soit parce qu'ils étaient dans la main des Écossais, soit même parce qu'ils ne jugèrent pas à propos de renvoyer un nouveau jury pour compléter et rectifier leur premier travail. Quant à Durham, s'il n'a pas été décrit, ce fut parce que tout le pays situé entre les rivières de la Teis et de la Tyne avait été conféré à l'évêque de ce siége par le roi Alfred, et qu'il fut considéré comme un comte palatin, lors de l'arrivée du conquérant.

Mais Furnes (2) et la partie nord de ce comté, ainsi que celle du sud de Westmorland, avec une partie du Cumberland, sont renfermés dans le West-Riding du Yorkshise. Il en est de même d'une partie du Lancashire, contenant six centenies, situées entre les rivières de Rible et de Mersey, qui est inscrite dans le Cheshire, folio 269. Cette dernière partie était aussi regardée comme un comté palatin. Le comte Hugues la tenait en totalité du roi, à l'exception de ce qui appartenait à l'évêque de Litchefield, qui prit le nom de Chester depuis qu'il établit sa résidence dans ce lieu. Enfin une partie du comté de Rutland se retrouve dans celui de Northampton, p. 293 *b.*,

(1) *Brady, append.* 17.
(2) *West. antiquities of Furnes*, p. 12 et 13.

ainsi que dans celui de Lincoln, p. 367 *a*. Mais les tenanciers étaient peu nombreux. Dans ce comté, les terres du roi, ainsi que celles des autres propriétaires, ne sont désignées par aucun titre ni par aucun numéro, quoiqu'elles soient inscrites séparément.

Les hommes libres des comtés d'Essex, de Norfolk et de Sussex sont aussi classés séparément, dans ce même volume, sous le titre de *liberi homines;* et les invasions faites sur le domaine du roi ont été désignées sous celui de *invasiones super regem*.

La description de chaque comté, dans les deux volumes, suit assez généralement l'ordre suivant, savoir : les domaines du roi, sous le nom de *terra regis*, sont toujours placés en tête du comté, et sont désignés par les mots de *rex Willelmus*, *Witt.*, *rex Anglorum*, ou *rex tenet*, etc. Quelquefois, sous le nom de *Archbishop*, *Bishop*, *Abbey* ou *Church*, on indique les terres et domaines appartenant à quelque évêché ou maison religieuse. Viennent ensuite les noms des tenants du roi, dans ce comté, ainsi que ceux de ses thanes ou barons, de ses ministres, de ses serviteurs, qui sont souvent désignés par un numéro, en encre rouge, pour les distinguer plus facilement. Souvent, après la liste des grands tenants, dont le nombre s'élève à 420 environ, on a donné très-minutieusement celle de leurs sous-tenants, avec l'état des manoirs et possessions qu'ils tenaient à charge de rente ou de service quelconque, soit qu'ils fussent situés dans un seul ou dans plusieurs comtés. Cependant on a inscrit avant les domaines du roi, dans quelques comtés, celles qui appartenaient aux villes et aux bourgs que le comté renfermait, ainsi que les lois particulières et les coutumes qui y étaient observées. Mais les coutumes de Londres, celles de Winchester, d'Abington et de quelques autres villes, ne sont cependant pas mentionnées dans ce registre. Néanmoins cette insertion partielle est

d'autant plus précieuse, qu'elle nous donne la preuve que Guillaume le Conquérant fit très-peu de changements aux lois et coutumes dont le royaume jouissait du temps d'Édouard le Confesseur, malgré tout ce que les détracteurs de ce prince ont pu dire sur ce sujet.

Quel que fût le soin que les enquêteurs eussent apporté dans la confection du *Domesday*, Cambden assure cependant que plusieurs parties en ont été négligées, *quia pinsitationibus liberæ* (1). On y voit, en effet, que sur les douze centenies du comté de Worcester, on en a omis sept, parce que, disent les indicateurs, elles étaient si tranquilles et si fidèles, que le sherif ou vicomte n'avait jamais rien eu à démêler avec les habitants (2). Enfin les commissaires, en faisant leur rapport, ajoutent quelquefois : « Telle ou telle terre n'a jamais été hidatée ou taxée, et, par conséquent, nous n'avons pas pu en faire mention. »

On peut aussi demander comment il se fait que les 439 domaines d'Odon, évêque de Bayeux, qui, suivant tous les historiens, furent confisqués en 1082, soient cependant inscrits dans le *Domesday*, comme étant tenus par ce prélat, puisque le registre ne fut terminé qu'en 1086? Il en est de même du domaine de Maslow, dans le comté de Buckingham, qui est inscrit sous le nom de la reine Mathilde (ou *Mathildis tenet*), quoique cette princesse fût morte le 2 novembre 1083; tandis que dans les comtés de Dorset et de Gloucester, les domaines que cette princesse y possédait soient bien désignés par les mots *Mathildis tenuit*, ou par ceux-ci : *Quando regina vivebat*. Aussi Pogge (3) est-il porté à croire que les possessions de l'évêque Odon ne furent pas confisquées par Guillaume, malgré la trahison de ce prélat.

(1) Kelham, *Domesday-book illustrated*, p. 17.
(2) *Domesday*, folio 17.
(3) *Archeologia*, t. 1, p. 341.

En général, tous les articles du *Domesday* ne sont pas également décrits, et ils sont plus ou moins détaillés dans un comté que dans un autre, suivant la capacité et l'intelligence du jury et des commissaires. Mais ces négligences se font particulièrement remarquer dans la manière d'écrire les noms de lieu; de sorte qu'il est fort difficile maintenant de leur assigner celui qui leur appartient véritablement. Cette différence, suivant Brady (1), pouvait provenir des scribes ou des clercs qui, étant ou Normands ou Saxons, écrivaient les noms suivant le son que la prononciation produisait sur leur oreille. Blomfield (2) pense cependant que les noms inscrits dans le *Domesday* doivent être considérés comme les plus exacts ou conformes à ceux qui existaient du temps d'Édouard le Confesseur. Il ajoute même que probablement on avait puisé ces noms dans le *Domesday* du roi Alfred, qui existait encore lors de la conquête.

Quelque graves que soient les erreurs ou les omissions commises par les commissaires chargés de la rédaction de ce livre domanial, on reconnaîtra qu'elles sont bien minimes, si l'on veut se reporter au siècle et aux circonstances fâcheuses pendant lesquelles ce travail fut entrepris. Ces erreurs ne seraient même pas dignes d'être notées, si on les comparait à celles qui se rencontrent dans des ouvrages à peu près semblables, tels que le cadastre du Piémont et celui de la France, qui, exécutés huit siècles après le *Domesday*, devaient au moins être exempts des mêmes fautes.

Aussi devons-nous peu nous étonner que les Anglais tirent une aussi grande vanité de posséder un ouvrage tel que le *Domesday*, qui occupe, à juste titre, la première place parmi les documents historiques du onzième siècle. Mais nous devons nous demander comment il se fait que les

(1) Brady, *Hist. hasted's Kent.*
(2) *Pref. to Blomfield's Norfolk*, t. III, p. 5.

Normands, dont les ancêtres contribuaient si puissamment à la rédaction de ce vaste répertoire, après avoir affermi la couronne d'Angleterre sur la tête du duc Guillaume, aient été si peu jaloux de leur gloire, pour ne pas faire connaître cet ouvrage à leurs successeurs, ou du moins pour ne pas leur avoir laissé un extrait de ce qui avait rapport à leurs familles et à leur pays.

Aujourd'hui même, le *Domesday*, qui peut être regardé comme le premier acte de naissance des familles normandes et anglo-normandes, est tout à fait inconnu aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Normands, pour lequel il devrait avoir tant d'intérêt. Aussi n'est-ce que dans Howard, ainsi que dans quelques écrits de leurs voisins d'outre-mer, et particulièrement dans le *Peerage* d'Angleterre, qu'ils sont obligés de recourir pour savoir d'où ils sortent.

Cependant l'Angleterre, jalouse de propager cet important recueil, avait tenté de le faire imprimer vers le milieu de la seconde partie du siècle dernier. Cet essai ne réussit pas alors; mais peu de temps après, grâce au patronage du roi Georges, ainsi qu'au zèle éclairé des sociétés savantes de ce royaume, cette entreprise obtint un succès complet. Il fut enfin imprimé aux frais de la nation, par John Nichols, avec un beau caractère fondu exprès par Joseph Jackson, afin qu'il fût en rapport avec la calligraphie du manuscrit. Cette belle édition fut destinée à l'usage des membres des deux chambres du parlement, ainsi que pour les bibliothèques publiques du royaume.

Bientôt après cette publication, plusieurs savants antiquaires anglais cherchèrent à donner la clef de cet immense recueil et à aplanir une partie des difficultés qu'il présentait aux recherches des savants. Parmi ceux-ci, on doit distinguer Robert Kelham qui publia, en 1788, un volume in-8°, sous le titre de *Domesday-book illustrated*, dans le-

quel on trouve une table raisonnée des comtés, contenant la liste des personnes possédant des domaines qui en faisaient partie, ainsi que le numéro de la colonne et de la page dans lesquelles ils sont inscrits dans le manuscrit. Il donne, en outre, dans une espèce de glossaire, l'interprétation des sigles ou des abréviations qui fourmillent dans cet ouvrage, afin d'en rendre la lecture plus facile.

Je dois dire cependant que l'ouvrage de Kelham ne peut être que d'une utilité bien secondaire pour les Français qui n'ont pas toujours la facilité de recourir, soit à l'original ou à l'édition de Nichols, pour y faire de recherches ; que, d'un autre côté, cet ouvrage est d'un prix fort élevé, et qu'il ne se trouve en France que dans un petit nombre de bibliothèques, telles que celles de Paris, de Rouen et de Caen (1) ; et qu'enfin les indications données par Kelham, comté par comté, quoiqu'elles puissent s'appliquer à l'original, ainsi qu'à l'édition Nichols, n'obvient cependant pas encore à l'embarras, à la perte de temps et à la difficulté de chercher, dans chaque shire ou comté, les diverses donations faites par les conquérants au même seigneur ou à la même maison religieuse. Outre cela, Kelham n'a fait aucune mention des sous-tenants, et par conséquent son ouvrage est imparfait sous ce rapport, et devient inutile pour les Français.

Un extrait du *Domesday*, accompagné d'une nouvelle classification de cet ouvrage, devient donc absolument nécessaire en France (2), pour éviter la perte de temps que je viens de signaler, ainsi que pour grouper et réunir, sur une même tête, les diverses concessions qui lui furent faites dans plu-

(1) Par suite de mes travaux pour la commission des records d'Angleterre, j'ai obtenu un exemplaire de toutes les publications de cette commission en faveur de la bibliothèque de la ville de Poitiers. D. L. F.

(2) Un travail très-important sur le Domesday-book a été publié en Angleterre, par sir Palgrave, il n'y a que quelques mois. D. L. F.

sieurs comtés. Pour arriver à ce but, j'ai donc été forcé, non-seulement d'abandonner la division par comté, telle qu'elle existe dans ce registre, mais encore de suivre l'ordre alphabétique des tenants et sous-tenants, afin d'éviter vingt ou trente répétitions, lorsque la même personne avait reçu des donations dans un égal nombre de comtés. Ainsi, après avoir indiqué les différents noms sous lesquels un tenant quelconque aura été inscrit dans le *Domesday*, et avant de donner l'extrait des donations qu'il aurait reçues, on trouvera le nom du comté, ainsi que le numéro de la page du manuscrit sous lequel il aura été inscrit, et qui est également indiqué dans l'édition de Nichols. Cette double indication permettra de recourir à l'un ou à l'autre ouvrage, dans le cas où mon extrait ne suffirait pas à celui qui fait des recherches.

Une courte notice, placée à la suite du nom du tenant, servira à faire connaître si la famille de celui-ci a fait souche en Angleterre, le rang qu'elle occupait dans le parage de ce royaume, ainsi que l'état que tenaient, en France, les branches mères ou collatérales de ces mêmes familles (1).

Tel était le cadre de travail que j'avais préparé depuis

(1) Pour donner une idée de ces notices, j'en prends une au hasard.

Abetot (Urso de), désigné quelquefois dans le *Domesday-book* sous le nom d'*Urso* seul, de *Urso vicecomes*, ou bien de *Urso de Virecestre* ou *de Worcestre*, parce qu'il était shérif héréditaire de ce comté et gouverneur du château de Worcester. Il vint en Angleterre avec Guillaume, et fit partie de son conseil; il paraît même avoir contribué à la confection du cadastre de ce royaume.

Aldred, archevêque d'York, qui couronna Guillaume, en parle ainsi dans le distique anglais suivant :

« Hatest thou Urse,
» Have thou god's curse. »

Dugdah en fait aussi mention dans le baronage d'Angleterre (pag. 462), et Kelham dit qu'il était frère de Hugues de Montgomméry, comte d'Arundel; il ajoute qu'il n'eut qu'une seule fille, qui épousa Walter de Beauchamp, l'un des grands barons d'Angleterre (*Peerage*, t. 1, p. 104). Cet Urso d'Abetot

longtemps, pour la Normandie seulement. Mais j'ai pensé que mes recherches ne devaient pas se borner à cette seule

vivait encore du temps d'Henri Ier. On le voit figurer comme témoin, dans les chartes de ce prince, insérées dans le *Monasticon anglicanum.*

La partie de cette famille d'Abetot, restée en Normandie, contribua à la fondation du prieuré de Ste-Barbe-en-Auge, faite par Odon Rigaud, et confirmée par le roi Guillaume en 1068. On voit que Rabel, fils de Guillaume le chambellan, et neveu de ce même Odon, en confirmant la donation de son oncle, par sa charte de l'an 1128, confirma également celle faite à ce prieuré par Lesca, femme de Robert d'Abetot. Un bref de Henri Ier confirma la donation du prieuré de Lodres, faite à Urson, 2e abbé de Montebourg, par Richard de Reviers. Enfin, un Gauthier (ou Walter) de Abetot figurait encore dans la liste des gentilshommes normands, qui fut faite en 1212, sous Philippe-Auguste; mais depuis, il n'est plus fait mention de cette famille, et on n'en trouve aucune trace dans les chroniques ou dans les listes de Brompton, de Duchesne et autres, ni même dans Montfault, ainsi que dans les autres nobiliaires de la province, d'où l'on peut conclure que cette famille est éteinte en Angleterre comme en Normandie.

Le siége de cette famille dans la province nous est inconnu; mais elle avait pris ou donné son nom à deux paroisses de la haute Normandie, qui ont eu le même sort que les Abetot. Ainsi, dans le pouillé de Rouen, elles sont maintenant désignées sous le nom d'*Appetot* et sous celui d'*Aptot*, dans les anciennes cartes de la province. Cependant on voit dans un manuscrit du XIIIe siècle, provenant de la bibliothèque de Rosny (manuscrit acheté par M. Leprévost et maintenant à la bibliothèque du roi), que ces paroisses portaient encore alors ce nom de Abetot. On y lit que Jean de Crasmesnil tenait un quart de fief *apud Abetot*, etc.

Comme grand tenant sous le nom de Urso d'Abetot, il avait eu des domaines (voyez le *Domesday*, vol. 1er): 1° dans le comté de Glocestre, folio 169 *b*; 2° dans celui de Worcestre, f° 177 *b*; 3° dans celui de Héréford, fos 180-181 *b* et 187; 4° enfin dans celui de Warvick, f° 243.

Comme sous-tenant, sous le nom d'Urso seulement, il tenait: 1° dans le comté de Wilhs, f° 66 *b*; 2° dans celui de Dorset, f° 80 *b*, *passim* 82; 3° dans celui de Worcestre, f° 173, *passim* 173 *b*, 174, *passim* 174 *b*, 175 *b bis*, 176 *ter*, et 176 *b*; 4° dans celui de Warwick, f° 238 *b*, 244.

Ibidem, sous le nom d'*Urso vicecomes*, dans le comté de Worcestre, f° 172, 172 *b*, *passim* 175, *passim* 175 *b*. De plus, dans une charte de l'évêque Wilstan en faveur de l'église de Worcestre, vers le commencement du règne de Guillaume le Roux, on voit figurer parmi les témoins: « *Urso vicecomes, cum omnibus militibus vicecomitatis ejus.* (*Ms. Cotton, Tiberius A. XIII*, f° 192 *b.*)

province, et qu'elles devaient s'étendre sur toutes les familles françaises dont les ancêtres avaient pris part à la glorieuse conquête de l'Angleterre (1). C'est par ce motif que j'ai donné à la suite de la table générale des tenants *in capite* et des sous-tenants, différentes listes des compagnons du duc Guillaume, notamment celle de Robert Wace, de Brompton, du manuscrit de *Batle-Abbaye* et d'André Duchesne, afin de les comparer entre elles. Quelques additions, marquées d'une astérique, que j'ai faites à cette dernière liste, serviront à remplir en partie l'engagement verbal contracté envers la société royale de Londres, par le savant abbé de la Rue, qui avait promis de compulser nos archives pour rectifier les listes qui avaient été publiées jusqu'ici. Enfin, une statistique de l'Angleterre, formée d'après le *Domesday*, ainsi qu'un glossaire assez étendu, compléteront l'ouvrage que je me propose de donner au public.

Je ne me suis cependant pas dissimulé qu'en étendant ainsi le cercle de mes recherches, j'augmentais beaucoup les difficultés de mon travail (2). J'avoue même que je ne l'eusse pas entrepris, si mes savants amis de Gerville et Le Prévost et autres membres de la Société des antiquaires de Normandie, ne m'eussent pas fait espérer d'y joindre quelques notes critiques, qui donneront à cet ouvrage une véritable importance.

LECHAUDÉ-D'ANISY (*de Caen*).

(1) J'ai prouvé que le Poitou avait fourni son contingent pour cette expédition. Voir la 1re série de ce Recueil, t. 1er, p. 36 et suiv. D. L. F.

(2) Il est à désirer qu'un ouvrage anglo-français aussi important que celui annoncé dans cet article arrive promptement à une heureuse conclusion. On doit déjà à M. Lechaudé-d'Anisy une bonne traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, et un Recueil de chartes anglo-normandes. D. L. F.

SUR LA DÉLIVRANCE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DE LA DOMINATION ANGLAISE, EN 1372.

Les historiens qui ont transmis à la postérité les exploits immortels d'Alexandre le Grand ont tous rapporté que le héros macédonien était passionné pour la lecture de l'Iliade, et qu'il s'écriait souvent : *Heureux Achille, d'avoir trouvé un Homère pour célébrer tes hauts faits!* Cette pensée est d'une grande vérité; il faut, en effet, qu'un auteur, en vers comme en prose, fasse connaître, sous ses diverses phases, la vie publique de l'homme qui fut l'arbitre de la destinée des peuples, et qu'il retrace avec talent et impartialité les traits les plus saillants du caractère de ce chef, fût-il ministre, général, roi, empereur, pour que les générations futures portent un jugement sain sur ses actions, et rectifient celui de ses contemporains. Si le héros a été heureux de trouver un historien digne de lui, l'historien n'a-t-il pas partagé le même bonheur, puisqu'il s'est, en quelque sorte, identifié à la gloire qu'il a rapportée, et qui doit nécessairement rejaillir sur son propre nom? Il résulte de ces réflexions que les faits ont besoin d'être d'abord appréciés avec justice, et présentés ensuite avec clarté aux lecteurs, qui ne peuvent bien juger les siècles passés que sur les rapports, plus ou moins fidèles, des témoins de ce qui a fixé l'attention publique à diverses époques. Sans ces relations exactes, l'histoire n'est plus qu'un dédale aussi obscur qu'inextricable, où Clio n'offre à personne le fil protecteur d'Ariane. Une petite ville fournit rarement des faits susceptibles d'exciter ces grands mouvements

de l'âme que nous éprouvons en apprenant des actions sublimes ; mais si, par une exception fort extraordinaire, il s'est passé dans l'enceinte d'une cité du moyen-âge, d'une importance tout à fait secondaire, un de ces événements pour lesquels l'histoire s'empresse de prodiguer avec orgueil de justes éloges aux peuples qui ont bravé tous les dangers pour recouvrer vaillamment, les armes à la main, leur nationalité, ne doit-il pas être permis de gémir sur la déplorable fatalité par laquelle d'épaisses ténèbres semblent avoir enveloppé des exploits mémorables qui auraient dû, au contraire, être rapportés avec les plus grands détails, puisque chaque ligne de cette relation devenait naturellement un titre imprescriptible de gloire pour les habitants de cette ville? Les fastes de St-Jean-d'Angély n'offrent pas un vif intérêt; cependant les passions y ont sans doute fermenté avec violence, puisque, depuis plusieurs siècles, cinq mille habitants y sont réunis. Les vengeances particulières ont dû, comme ailleurs, s'y exercer quelquefois, sous le masque imposteur de l'intérêt public ; mais aussi d'honorables actions y ont été souvent remarquées. L'histoire a enregistré rapidement dans ses annales la fondation de la ville, par suite de la découverte du chef de St Jean-Baptiste ; les ravages des pirates normands; l'établissement d'un hôtel de ville, par lettres patentes de Philippe-Auguste; la construction du château, des remparts et des tours ; l'entrée de Louis VIII et celle de St Louis à St-Jean-d'Angély ; la fameuse entrevue de Philippe le Bel avec Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, à la Fayolle ; la prise de St-Jean-d'Angély par le comte de Derby ; l'expulsion des Anglais par le connétable de la Cerda; la rentrée des Anglais dans cette place, par suite de la funeste bataille de Poitiers ; *la seconde expulsion de ces insulaires par les habitants, soutenue ou non par Duguesclin ;* l'emprisonnement du duc de Guienne, frère de Louis XI, par l'abbé Versois,

prieur des bénédictins ; les horribles ravages de la peste ; le calvinisme introduit à St-Jean-d'Angély ; le premier pillage de l'abbaye des bénédictins par les Huguenots ; l'horrible massacre de ces religieux et de quelques prêtres de la ville ; l'occupation de la place par Châteauroux, général de l'armée royale ; son évacuation par les catholiques ; l'épouvantable recrudescence des massacres des bénédictins et des prêtres ; la démolition des églises par les calvinistes ; le siége et la prise de la ville par Charles IX ; l'adhésion des habitants à la révolte des Rochelais ; l'emprisonnement du prince de Condé ; le procès commencé contre la princesse sa femme, soupçonnée de ce crime ; le siége et la prise de St-Jean-d'Angély par Louis XIII ; l'abolition de ses priviléges ; la démolition complète de ses remparts et du temple des protestants ; le passage de Philippe V par cette ville, lorsqu'il allait prendre possession du trône d'Espagne ; le camp établi à St-Jean-d'Angély, en 1781 ; les premières commotions de ce grand mouvement qui allait agiter la France, depuis 1789 jusqu'au consulat ; l'assassinat du malheureux maire de Varaize ; les partis Valentin et Normand, en 1790 ; l'émigration de la noblesse ; la formation des bataillons de volontaires ; l'expulsion des religieux et religieuses des cinq couvents ; les comités révolutionnaires ; la vente des biens des émigrés ; le règne de la terreur ; la terrible apparition du féroce Lequinio ; la fin de la guerre de la Vendée, qui avait menacé St-Jean-d'Angély ; le retour de l'ordre légal ; les constructions importantes des halles, du marché et de l'hôtel de ville, sous l'administration de M. Griffon, maire de St-Jean-d'Angély ; les brillants voyages de M. le comte Regnaud, et les services si nombreux qu'il se plaisait à rendre à ses concitoyens : tels sont les principaux traits de l'histoire de cette ville pendant une période d'un peu plus de mille ans ; mais ils diffèrent peu de ceux qu'on remarque dans les chroniques de Saintes, de la

Rochelle, de Niort, Bressuire, Parthenay, Fontenay, ou, pour mieux dire, de celles de toutes les villes du second ou du troisième ordre des départements de l'Ouest. Partout la guerre civile a exercé ses ravages; partout les peuples ont souffert des maux cruels qu'ils ont tour à tour reportés avec fureur sur le territoire de leurs voisins; partout enfin les événements ont prouvé que les passions ne s'éteignent jamais, et que si les hommes de notre temps diffèrent, par les coutumes et l'habillement, des hommes des XIVe, XVe et XVIe siècles, ils s'en rapprochent par des traits caractéristiques qui démontrent leur filiation, bien plus que des titres de famille conservés avec un soin minutieux. Mais si du milieu de cette masse de faits semblables en Bretagne et en Poitou, comme en Saintonge, il pouvait en surgir un seul qui l'emportât sur tous les autres, de même que des chefs illustres s'élèvent au dessus de leurs contemporains, n'est-il pas convenable, n'est-il pas juste de s'efforcer de l'arracher à l'oubli, pour l'offrir à l'admiration de la postérité? N'est-il pas du devoir d'un patriote, dans la véritable acception de ce mot, de présenter à ses concitoyens le tableau fidèle du courage héroïque de leurs ancêtres? C'est ce qui fera, plus tard, le sujet de cette dissertation historique.

La perte de la bataille de Poitiers, suivie du traité de paix de Brétigny, si funeste à la France, avait fait passer sous la domination anglaise l'Angénois, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, le Bigorre, l'Angoumois, le Limousin, le Poitou, *le châtel et la cité de Saintes, avec toute la terre et partie de Saintonge deçà et delà Charente*, c'est-à-dire l'Aunis et la Saintonge proprement dite, depuis la Sèvre jusqu'à la Gironde. Mais les habitants de St-Jean-d'Angély suivirent en tout le noble et courageux exemple que leur avaient donné les Rochelais, lorsque cinq notables de la ville de la Rochelle, mandés itérativement à Calais par le roi Jean, pour recevoir

de lui-même l'ordre de remettre leur place aux Anglais, conformément au traité qu'il venait de conclure avec eux, répondirent hardiment à ce prince : *Nous serons et obéirons aux Anglois de lèvres, mais nos cœurs ne s'en mouveront;* et ils le promirent d'une manière tellement énergique, que la postérité apprécie leur inébranlable fidélité.

Duguesclin, qui rendit de si grands services à la France, ayant, en 1372, vengé en cent lieux la honte de la défaite de Poitiers, et pris rapidement les villes et châteaux de St-Maixent, Melle et Aulnay, marcha vers St-Jean-d'Angély. Mais là paraît s'embrouiller la question; car les historiens ont presque laissé dans l'obscurité le fait incontestablement le plus remarquable et le plus glorieux des annales de cette ville. Voici ce qui dut se passer dans cette cité, d'après mon opinion, que j'établirai sur des pièces justificatives dont l'autorité est irrécusable : A peine les habitants furent-ils informés de l'approche des troupes françaises, qu'ils attaquèrent avec autant d'audace que d'impétuosité la garnison anglo-gasconne qui tenait leur place sous le joug détesté de l'Angleterre; ils étaient commandés par leur maire, le chevalier *Hugues de Cumont*, probablement fort mal armés, et durent éprouver de grandes pertes en combattant tumultueusement contre des hommes d'armes couverts de fer, assujétis à la discipline militaire, sous les ordres de chefs intrépides et expérimentés, et qui pouvaient facilement accabler de traits, du haut des tours du château et des remparts et des autres édifices dont ils étaient les maîtres, les habitants réunis à la hâte et en masse dans les rues. L'amour de la patrie et la haine de l'étranger embrasèrent les cœurs des généreux citoyens, et les firent triompher de tant d'obstacles presque invincibles. Les Anglo-Gascons, après un rude et sanglant combat, opérèrent leur retraite; et les habitants de St-Jean-d'Angély, fiers, à juste titre, d'une victoire si chèrement

achetée, eurent le bonheur et la gloire d'ouvrir leurs portes au grand connétable, à Duguesclin, ce héros du moyen-âge, dont les exploits ont égalé ceux des plus illustres guerriers de l'antiquité, et n'ont pas été surpassés par les braves qui, depuis le XIVe siècle, se sont distingués sous les nobles drapeaux de la France. Je crois qu'il me sera facile de démontrer, jusqu'à l'évidence, que les choses ont dû se passer ainsi; mais les historiens donnent, sur un fait si remarquable, des détails tellement peu circonstanciés, qu'il n'y a que le raisonnement, le bon sens et la vraisemblance qui fassent connaître la vérité. J'ai consulté trois auteurs qui sont loin d'être sans mérite, quoiqu'on puisse avec justice critiquer plusieurs parties de leurs ouvrages : ce sont *Armand Maichin* et MM. *Merville* et *Massiou*. Je vais rapporter leurs relations de l'expulsion des Anglais de St-Jean-d'Angély en 1372, et on verra dans quel vague ils laissent le lecteur, au lieu de préciser les faits, d'y donner un développement convenable, et d'y ajouter quelques réflexions analogues à un sujet si digne d'enflammer leur patriotisme. *Maichin*, ordinairement diffus, s'excuse en cette circonstance sur le silence de Froissart, de ne pouvoir donner de détails sur le brillant fait d'armes de nos ancêtres du XIVe siècle : « Les Anglois s'emparèrent de la ville » de St-Jean-d'Angély, en conséquence du traicté fait à » Calais le 24 octobre 1360; mais comme leur domination » étoit injuste et tyrannique, le sieur *de Cumont*, gentil- » homme considérable dans la province, se mit à la tête des » principaux habitants qu'il avoit trouvés grandement fidèles » et affectionnez au party du roy de France, et en chassa les » Anglois, en l'année 1372, après un grand et sanglant com- » bat. Froissart dit qu'*en ce temps-là les habitants de la ville* » *de St-Jean-d'Angély se tournèrent François;* mais il ne fait » point le détail de cette action, qui étoit sans doute bien » glorieuse en toutes ses circonstances, et qui parut telle au

» roy Charles cinquième, surnommé *le Sage*, qu'il donna les » mêmes droicts et priviléges de noblesse à ceux de St-Jean-» d'Angély, qu'avoient les habitants d'Abbeville, et qu'il » entendoit donner aux habitans de la Rochelle, comme il » paroît par ses lettres patentes données à Paris, au chasteau » du Louvre, le neuviesme jour de novembre de la même » année 1372. Ces beaux priviléges furent ensuite confirmez » par les rois Charles VI et VII, ses successeurs, et particu-» lièrement par le roy Louis XI, qui eut mesme la bonté de » les augmenter. »

M. Merville, dans ses *Recherches topographiques et historiques*, s'exprime de la manière suivante :

« Le connétable fit marcher son armée à St-Jean-d'Angély. » Les choses y réussirent comme on pouvait le désirer : car » les habitants, toujours affectionnés pour leur souverain, et » persuadés que Duguesclin ne venait que pour leur offrir » la protection du roi; qu'il n'avait amené ses troupes que » pour assurer leur repos et leur liberté, et que son intention » n'était que de les rendre à la France dont ils avaient été » détachés, non-seulement lui ouvrirent les portes de leur » ville et le reçurent sans condition, mais encore expulsè-» rent, sous le commandement de *Hugues de Cumont*, leur » maire, les Anglais de leurs murs. Ils célébrèrent l'entrée » du connétable et leur soumission par mille actions de » grâces qu'ils rendirent à Dieu, par des feux de joie qui » éclairèrent pendant la nuit dans toutes les rues, et par » toutes les marques qu'ils purent donner d'une allégresse » universelle. Duguesclin, au nom du roi qui lui avait con-» fié son autorité royale, usa envers les habitants de St-» Jean-d'Angély de sa douceur accoutumée; il les reçut avec » la même tendresse qu'un père aurait pour ses enfants, » confirma leurs priviléges, et n'oublia rien de ce qui pouvait » leur faire ressentir l'avantage de leur réduction. »

Ces détails sont tirés de Froissart, mais ils ne sont nullement satisfaisants, en les prenant à la lettre. En effet, d'après ce récit, il paraîtrait que les habitants de Saint-Jean-d'Angély auraient attendu patiemment l'arrivée de l'armée sous les ordres de Duguesclin, pour attaquer la garnison anglaise, de concert avec les troupes du connétable : or, si ce fait était parfaitement prouvé, malgré mon ardent désir de rendre un juste hommage aux Saintongeois du quatorzième siècle, j'avoue franchement qu'en cette circonstance la louange de tout homme impartial devrait être exclusivement réservée pour la garnison anglo-gasconne, qui, faisant face et résistant à la fois à un assaut général donné par des troupes nombreuses et aguerries, sous les ordres du plus grand capitaine de cette époque, et à une insurrection formidable dans l'intérieur de la place, aurait déployé une énergie égale aux dangers dont elle était environnée de toutes parts, et se serait enfin retirée avec honneur d'une lutte devenue évidemment trop inégale.

M. Massiou, auteur d'une *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, dit, par erreur, que ce grand événement, sur lequel il aurait dû s'étendre, eut lieu *en* 1371, et croit que les habitants de notre ville n'attaquèrent les Anglais qu'après le commencement du siége par Duguesclin. Il rapporte cependant ainsi les récompenses accordées aux habitants de Saint-Jean-d'Angély par Charles V :

« De la ville de la Rochelle et de son territoire, la muni-
» ficence royale se porta sur Saint-Jean-d'Angély, dont les
» bourgeois avaient aussi secoué le joug de l'Angleterre pour
» se donner à la France. Le 9 novembre 1372, Charles V
» leur expédia de Paris des lettres patentes conçues en ces
» termes :

» A la supplication de nos amés et féaux les maire et » jurés de la communauté de notre ville de Saint-Jean-d'An- » gély, lesquels, comme nos bons et loyaux sujets, se sont » de nouvel et librement mis sous notre sujétion, et ont » volonté d'y demeurer perpétuellement, nous, considérant » leur bonne et vraie affection, avons voulu condescendre » à leur demande, afin que, lorsqu'ils se verront, par notre » puissance, confirmés en leurs droits, maintenus en paix » et préservés de toute oppression, ils aient plus grand désir » de garder leur loyauté envers nous.

» En conséquence, prenons, par ces présentes, iceux » maire et bourgeois, avec tous les biens appartenant à la- » dite communauté, en la protection et spéciale sauvegarde » de nous et de nos successeurs et à toujours; mandons au » sénéchal de Saintonge, qui est ou sera pour le temps à » venir, qu'il députe auxdits maire et bourgeois, toutes fois » que le cas adviendra, un ou plusieurs de nos sergents qui » soient leurs gardiens, et mettent nos pennociaux ès-lieux, » maisons et biens d'eux et de leurdite communauté, afin » que nul ne puisse sur ces choses s'excuser de son igno- » rance. »

Il me paraît suffisamment démontré que les faits se passèrent comme je l'ai dit plus haut, c'est-à-dire qu'au seul bruit de la marche de l'armée française sur Saint-Jean-d'Angély, les habitants coururent aux armes, et conduits par un chevalier digne de ce beau nom, qui avait échangé l'habit du maire contre l'armure du guerrier, ils assaillirent les Anglais sur tous les points avec tant de vigueur et d'impétuosité, qu'ils les forcèrent d'évacuer précipitamment la place, *avant l'arrivée de Duguesclin*, auquel ils s'empressèrent alors d'ouvrir leurs portes, en témoignant leur vive allégresse de rentrer sous l'obéissance du roi de France, pour le service duquel ils venaient d'exposer si généreusement leur vie.

On conçoit facilement l'insurrection d'un pays longtemps opprimé, et qui, à la voix de chefs ardents et intrépides, se lève, comme un seul homme, pour repousser une injuste agression, ou la tyrannie de l'étranger. La révolution de Portugal en offre un mémorable exemple. Le joug de fer de *Vasconcellos* avait exaspéré la nation, et, sans calculer les chances plus ou moins hasardeuses de leur entreprise, les Portugais se levèrent en masse, et parvinrent à recouvrer promptement leur indépendance sous une dynastie nationale. De nos jours, les Vendéens osèrent résister aux soldats de la Convention, et leur firent chèrement acheter la victoire. Les Espagnols combattirent également avec énergie l'armée française qui, en 1808, avait envahi leur territoire, et les Grecs ont mérité récemment, par d'héroïques efforts, de reprendre leur rang parmi les nations indépendantes de l'Europe; mais on doit convenir qu'il faut une résolution moins audacieuse, moins héroïque à toute une nation ou aux habitants d'une vaste contrée, pour prendre simultanément les armes, qu'à quelques centaines de bourgeois et d'ouvriers réunis dans l'enceinte d'une petite ville, et ayant à combattre des soldats plus nombreux qu'eux, mieux armés, plus aguerris, soumis à une sévère discipline, ayant confiance en des chefs expérimentés, et ayant surtout l'immense avantage d'occuper tous les points importants pour s'y défendre, et les portes pour recevoir des secours ou effectuer, en temps convenable, leur retraite. Un peuple entier s'anime, il s'excite à la résistance, il s'exagère ses succès, il atténue ses défaites, et trouve des ressources toujours renaissantes dans l'ardente et profonde sympathie du pays, vouée aux guerriers qui combattent pour l'indépendance nationale; mais entre les murs d'une place, il faut, en quelques heures, vaincre ou mourir. Cette alternative n'est pas douteuse, et cette nécessité impérieuse doit faire accorder au chef habile et courageux qui a

conçu le plan d'une si noble et si périlleuse entreprise, et aux habitants dévoués qui l'ont si vaillamment secondé, les éloges qu'on ne refuse jamais aux belles actions, parce que la justice est naturelle à l'homme, quand les passions n'égarent pas son jugement.

En 1371, les Rochelais avaient également expulsé les Anglais de leur ville par un stratagème de leur maire *Chauldrier*. Il fit savoir à *Pierre Mancel*, gouverneur du château, que le roi d'Angleterre avait envoyé l'ordre à lui, maire de la ville, de faire la *monstre* (revue) des habitants, en même temps que le gouverneur ferait celle de la garnison. Le gouverneur qui, vu sa qualité de chevalier du quatorzième siècle, ne savait pas lire, et en tirait probablement honneur, s'en rapporta pleinement à un grand *scel* d'Angleterre, et sortit sans nulle défiance, le lendemain, à la tête de sa garnison composée de cent hommes; aussitôt il tomba dans une embuscade; les Rochelais, bien armés, se jetèrent précipitamment entre sa troupe et le pont-levis du château, et Mancel, hors d'état de résister à des forces trop supérieures aux siennes, se rendit prisonnier sans coup férir. Les douze hommes qui étaient restés dans le château en ouvrirent immédiatement les portes, sur la menace qu'on leur fit de couper la tête à tous les prisonniers, en cas de la moindre résistance. Cette ruse de guerre était sans doute bien permise; mais il faut convenir que si les habitants de Saint-Jean-d'Angély, abandonnés à leurs propres forces, ont audacieusement, ou plutôt témérairement attaqué la garnison anglaise, et l'ont expulsée de leurs murs, en se faisant un rempart des corps de leurs braves compatriotes qui succombaient sous une grêle de flèches dans cette lutte désespérée, leur courage ne doit-il pas être mis au dessus du stratagème des Rochelais, qui avaient toutes les chances de succès en leur faveur; tandis, au contraire, que si nos ancêtres du quatorzième

siècle ont attendu l'attaque des troupes de Duguesclin pour commencer la leur, il est évident que la conduite des Rochelais livrés à eux-mêmes mérite plus d'éloges que celle des habitants de Saint-Jean-d'Angély, soutenus, dans cette dernière supposition, de toute une armée déjà victorieuse, et commandée par Duguesclin, l'effroi des Anglais ? Cette question ne peut rester un seul instant douteuse, si on considère que le roi Charles V, justement surnommé *le Sage*, a rendu le témoignage le plus éclatant au courage et au dévoûment des habitants de Saint-Jean-d'Angély, dans les lettres patentes du 9 novembre 1372 que j'ai rapportées.

Mais un autre suffrage leur a encore été décerné par un juge fort compétent sur le mérite de services rendus, Louis XI, qui fut un méchant homme, mais un profond et habile politique, le *Richelieu* de son siècle, et qui, cent neuf ans après l'expulsion des Anglais, rendit en faveur de nos compatriotes les lettres patentes ci-après :

« En l'an 1372, les habitants de la ville de Saint-Jean-
» d'Angély, connoissant les grands maux et entreprises que
» les Anglois s'efforçoient lors faire à l'encontre de notre
» royaume, désirant toujours demeurer en l'obéissance de
» nos prédécesseurs, *mirent derechef ladite ville en celle de*
» *Charles cinquième*, de bonne mémoire, notre bisaïeul,
» lequel, en reconnoissance des grands et agréables services
» que lesdits habitants avoient faits, tant à lui qu'à ses
» prédécesseurs, confirma toutes leurs libertés, et en outre
» leur donna et à leurs successeurs habitant en ladite ville
» plusieurs beaux et notables priviléges qu'avaient et ont
» ceux d'Abbeville et de la Rochelle, lesquels leur ont depuis
» été confirmés par nosdits prédécesseurs, et pareillement
» les leur confirmâmes à notre avénement à la couronne.

» Nous, considérant les grands et louables services que
» les maire et échevins et leurs prédécesseurs ont faits à nous

» et à la couronne de France, afin qu'eux et leurs succes-
» seurs soient toujours de plus en plus enclins à nous être
» bons et loyaux, avons de notre pleine puissance, grâce
» spéciale et autorité royale, donné et octroyé auxdits maire
» et échevins, conseillers et pairs de ladite ville, qu'ils
» soient nobles, eux et leur postérité née et à naître de loyal
» mariage, et leur avons donné et donnons pouvoir d'ac-
» quérir et tenir à perpétuité tous fiefs et juridictions nobles
» par tout notre royaume, sans pour ce, ni pour ladite
» nobilitation, payer à nous et à nos successeurs aucune
» finance, ni indemnité ;

» Voulons que lesdits maire, vingt-cinq échevins et pairs
» et leur postérité soient tenus et réputés nobles, et jouissent
» de tous droits, honneurs, prééminences et prérogatives
» qui appartiennent au privilége de la noblesse ; qu'ils puis-
» sent obtenir l'ordre de chevalerie, si bon leur semble,
» tout ainsi que s'ils étaient nés et procréés de noble lignée,
» et que desdites grâces ils jouissent ainsi que font les maire
» et échevins de la Rochelle. Auxdits maire et échevins,
» conseillers et pairs octroyons qu'ils soient dorénavant et à
» toujours exempts de toutes commissions et charges publi-
» ques ; et avec ce que ladite ville est près de la mer et en
» pays de frontière, avons, de notredite grâce, octroyé aux-
» dits maire, échevins et conseillers que dorénavant ils
» soient exempts d'aller à nos osts et armées, soit par ban
» et arrière-ban, ou autrement, et qu'ils demeurent en
» ladite ville pour la garde et défense d'icelle, tout ainsi que
» font ceux de ladite ville de la Rochelle.

» Donné à Plessis-du-Parc, au mois de septembre, l'an
» de grâce 1481. »

Voici le résumé de la question que je discute, d'après les trois historiens que j'ai cités précédemment.

Maichin affirme que « les habitants de Saint-Jean-d'An-

» gély, grandement fidèles et affectionnez au party du roy » de France, et commandés par leur maire, Hugues de » Cumont, chassèrent les Anglois de leur ville, après un » grand et sanglant combat. »

M. Merville dit que « non-seulement les habitants de » Saint-Jean-d'Angély ouvrirent leurs portes à Duguesclin » et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent, » sous le commandement de Hugues de Cumont, leur maire, » les Anglais de leurs murs. »

M. Massiou enfin nous apprend que, « bien que décou- » ragée par la perte du captal de Buch, la garnison anglo- » gasconne de Saint-Jean-d'Angély fit bonne contenance, » et se défendit bravement contre l'armée de Duguesclin ; » mais les bourgeois, qui subissaient à regret le joug de » l'Angleterre, résolurent de s'en affranchir par un coup » hardi. A la voix du sieur de Cumont leur maire, gentil- » homme plein de courage et aimé de ses concitoyens, ils » s'insurgèrent contre la garnison, et l'ayant forcée, après » un rude combat, à mettre bas leurs armes, ouvrirent leurs » portes aux Français, qui entrèrent dans la place et en pri- » rent possession au nom du roi. »

J'avouerai franchement ici que, sans les pièces justificatives qui ont servi de base à mon opinion, j'aurais pensé qu'en effet les habitants de Saint-Jean-d'Angély ne s'étaient levés contre les Anglais qu'au moment même de l'attaque générale de leur place par l'armée française, et alors cette action ne méritait, ni par sa rareté, ni par son importance, d'être transmise à la postérité. Mais, en raisonnant d'après cette hypothèse, comment les habitants d'une cité au pouvoir des Anglais auraient-ils choisi pour s'insurger contre eux précisément le moment où ceux-ci avaient repoussé bravement l'assaut de l'armée française? Comment cette même armée assista-t-elle, au pied des remparts, l'*arme au bras*,

au combat sanglant livré par les bourgeois à la garnison dans l'intérieur de la ville? Comment justifier les lettres patentes si honorables délivrées par Charles V, *en faveur de ses bons et loyaux sujets, lesquels s'étaient de nouvel et librement remis sous sa sujétion?* S'ils avaient été énergiquement et puissamment secondés par l'attaque formidable d'une armée assiégeante et victorieuse, pouvaient-ils dès lors être considérés comme se donnant de nouveau *librement* au roi de France? Dans le tumulte inséparable d'un assaut, une porte aurait donc été assaillie par une centaine de bourgeois, et cette surprise d'une simple porte (ce que nous appellerions maintenant l'enlèvement d'un corps-de-garde) aurait-elle suffi pour motiver une récompense aussi éclatante, décernée par un souverain que la France a mis au rang de ses meilleurs rois, et à qui elle a donné le glorieux surnom de *Sage?* Mais ensuite comment les habitants de Saint-Jean-d'Angély auraient-ils pu se convaincre que *Duguesclin ne venait que pour assurer leur repos et leur liberté*, comment lui auraient-ils ouvert les portes de leur ville, et l'auraient-ils reçu sans condition, si la garnison anglaise, simultanément attaquée par les habitants de la place et l'armée du connétable, avait successivement abandonné le château, les tours et les remparts pour se disperser dans la campagne? Les Français, pénétrant, en ce cas, de vive force dans la place sur tous les points, en refoulant vigoureusement la garnison anglaise de rue en rue, n'auraient pu avoir une réception d'apparat, telle qu'on en fait à une armée qui prend paisiblement possession d'une ville après une capitulation. Je ne nie pas cependant que quelques coureurs de l'armée française aient paru sous les murs de Saint-Jean-d'Angély, venant d'Aulnay, précédant et annonçant l'armée française en marche sur cette première place; mais la contradiction évidente des historiens dans la juste appréciation d'un fait si éminemment remar-

quable dans nos annales; mais les lettres patentes de Charles V et de Louis XI; mais les développements que j'ai donnés sur l'expulsion des Anglais, et que j'ai fait ressortir des preuves palpables que la vraisemblance a changées en une vérité très-suffisamment démontrée, ne me permettent pas de douter qu'à la voix patriotique de leur courageux maire, les habitants de Saint-Jean-d'Angély aient attaqué à l'improviste, et avec la plus grande impétuosité, la garnison anglo-gasconne de leur ville, et l'aient forcée d'évacuer la place avant qu'elle eût été investie par l'armée de Duguesclin, et qu'aussitôt l'arrivée de cet illustre chef sous leurs remparts, ils lui aient apporté leurs clefs, en faisant éclater leur amour pour le roi de France par mille signes d'allégresse.

Mais si les lettres patentes de Charles V ne suffisaient pas encore pour démontrer qu'une récompense extraordinaire n'a dû être accordée qu'à une action infiniment plus remarquable que l'escalade des remparts d'une ville, dans laquelle les habitants auraient attaqué la garnison, de concert avec l'armée assiégeante, les nouveaux honneurs accordés au maire et aux échevins de la même ville, *cent neuf* ans après l'événement qui avait motivé cette faveur de Charles V, ne sont-ils pas cause du plus grand poids dans la balance de Thémis, remise aux mains de Clio? Si ce fait n'avait pas été glorieux, n'eût-il pas été confondu de droit avec ces mille combats sans résultats, ces prises de villes et de châteaux qui remplissent les annales du moyen-âge? Dès qu'il y a exception dans le cours ordinaire du gouvernement du roi, il a dû nécessairement y avoir eu, au préalable, exception dans le cours ordinaire des événements de la guerre en 1372. Et qu'on ne croie pas que Charles V et Louis XI étaient des juges incompétents pour apprécier un noble fait d'armes et le récompenser dignement. Lorsque Duguesclin, simple gentilhomme breton, eut repris aux Anglais presque toutes les

provinces qu'ils avaient conquises sous Édouard III et le Prince-Noir, Charles V crut ne pouvoir mieux reconnaître de si grands services qu'en le faisant connétable. Ce héros, aussi modeste que vaillant, trouvant cette dignité au dessus de sa capacité, ne pouvait se résoudre à l'accepter; mais le roi lui parla ainsi : « Sachez, messire Bertrand, que je n'ai » frère, cousin, ne neveu, ne baron en mon royaume, qui » n'obéisse à vous, et se nul en étoit contraire, il me cour- » rouceroit tellement, qu'il s'en appercevroit. Si, prenez » l'office joyeusement, et vous en prie. »

Louis XI faisait le plus grand cas de ceux qui se distinguaient par leur valeur. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer et la flamme, au siége du Quesnoi, le roi, qui avait été témoin de son brillant courage, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : « Par la pâque de » Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat; il » vous faut enchaîner, car je ne veux point vous perdre » désirant me servir de vous. »

Voilà quels furent les juges de l'événement qui fixa leur attention, et provoqua les récompenses que j'ai fait connaître. Pour bien apprécier les faits, il ne faut pas les prendre au point de vue où ils ne peuvent être que mal connus. Il est indispensable de se reporter à l'époque du moyen-âge, pour apprécier l'étendue du bienfait de Louis XI, en accordant la noblesse aux maire et échevins de St-Jean-d'Angély. Il est plus que probable que maintenant de pareilles lettres patentes feraient sourire de pitié un grand nombre de conseils municipaux. *Autres temps, autres mœurs.* Mais si, de nos jours, une ville française était attaquée; que le corps municipal eût montré une énergie remarquable dans sa défense, et que des croix et des pensions eussent été accordées à tous les membres de ce conseil, et des places gratuites à leurs enfants dans des écoles spéciales, n'y aurait-il pas lieu de croire, dans cinq

cents ans, que leur courage a été dignement récompensé, selon les mœurs du temps où ils vivaient, quoique alors ce genre de faveur fût entièrement passé de mode? Il en est de même pour les habitants de St-Jean-d'Angély aux XIVe et XVe siècles; ils ont fait une action d'éclat, elle a été dignement récompensée, et a traversé les siècles plutôt malgré la relation des historiens qu'avec leur secours.

Mais ces priviléges, si glorieusement mérités, ont été ravis aux habitants de St-Jean-d'Angély par ordonnance de Louis XIII, aussitôt après la prise de leur ville par ce prince, en 1621. Les lettres d'ennoblissement du maire et des échevins disparurent sous la poussière des remparts et des tours qui s'écroulèrent à la voix du roi, vainqueur des protestants; et il me reste à voir si un souvenir de l'événement mémorable de 1372 existe encore à St-Jean-d'Angély. L'histoire a justement marqué du stigmate de l'infamie le chevalier félon *Régnault de Pressigny*, seigneur de Marans, qui exerçait contre les voyageurs d'horribles cruautés. Ce brigand féroce fut arrêté, jugé et pendu au gibet de Montfaucon. Quel sera donc, en revanche, le prix que décernera la postérité au noble et vaillant chevalier *Hugues de Cumont*, au libérateur de sa patrie, qui n'a employé ses talents, son courage, son pouvoir et son influence, que pour arracher glorieusement sa ville natale au joug de l'Angleterre? Une statue lui a-t-elle été élevée dans cette cité qu'il délivra du joug de l'étranger? A-t-il, au moins, son nom inscrit à l'une de ces rues qu'il affranchit, au péril de sa vie, d'une domination tyrannique et détestée? Non; il se perd dans l'oubli du temps, et bien peu d'habitants de St-Jean-d'Angély savent, sans doute, que le maire Hugues de Cumont a été l'*André Doria* de leur ville, en 1372.

L'autorité municipale, qui se livre avec autant de zèle que de succès à tout ce qui peut contribuer à l'embellissement

et à l'utilité de St-Jean-d'Angély, vient de donner à quelques rues de cette ville les noms d'hommes célèbres qui y ont vu le jour, ou qui y sont connus par d'éminents services. Cette distinction est flatteuse et justement méritée ; on s'honore en acquittant la dette de la reconnaissance publique. Mais le nom de *Cumont* ne méritait-il pas cet honneur autant que celui de *Priolo*, par exemple, qui paraît n'avoir d'autre titre à cette distinction, que d'avoir été porté par l'auteur d'une Histoire de France, en latin, de 1640 jusqu'à la mort de Louis XIII, c'est-à-dire *pendant une période de trois ans?* J'ai lieu de penser que peu de personne ont lu ce fragment historique; quant à moi, je n'en ai pas eu connaissance, et j'avoue que je lui préfère celui de 1372.

Je résume rapidement la question que je viens de traiter.

Le maire de la Rochelle, *Jean Chauldrier*, qui, par un ingénieux stratagème, expulsa les Anglais de cette place, a donné son nom à la rue *des Chauldriers*, devenue *de la Chaulderie*, et enfin *de la Chaudellerie*.

Le maire de St-Jean-d'Angély, *Hugues de Cumont*, a livré un long et sanglant combat aux mêmes ennemis, et son nom est à peine connu dans l'histoire de la ville qu'il delivra glorieusement par son courage du joug de l'étranger.

Les annales de la Rochelle font connaître, dans le plus grand détail, toutes les circonstances du projet que Chauldrier mit si heureusement à exécution.

Les annales de St-Jean-d'Angély se contredisent : les unes font emporter la place par l'armée de Duguesclin, soutenue des habitants; les autres disent qu'après un grand combat, les Anglais furent expulsés de la ville, et que les portes en furent ensuite ouvertes au connétable.

Cette cause a donc été plaidée contradictoirement en présence de la postérité.

Les lettres patentes de Charles V, de 1372, sont un juge-

ment solennel, rendu en faveur des habitants de St-Jean-d'Angély, par le tribunal de première instance.

Les lettres patentes de Louis XI, de 1481, sont la confirmation de ce même jugement par la Cour royale.

L'opinion publique, éclairée par des développements puisés dans la vérité des faits, sera la Cour de cassation, et il y a lieu d'espérer que les deux jugements précédents ne seront pas *infirmés* par elle.

Mais les habitants de St-Jean-d'Angély n'en auront pas moins le droit de s'écrier : *Heureuse la ville de la Rochelle, d'avoir eu le père Arcère pour historien !*

H. D'AUSSY (*de St-Jean-d'Angély*).

JONCTION DE L'ANGLETERRE A LA FRANCE,

DANS LES SIÈCLES PRIMITIFS.

L'ancienne jonction de l'Angleterre à la France est tout à la fois une probabilité physique et une vérité géologique, bien qu'aucun monument de l'histoire n'atteste l'existence d'un isthme joignant au continent cette terre maintenant isolée. L'époque de sa séparation de la terre ferme se perd dans les ténèbres de l'antiquité : c'est une de ces insolubilités qui arrêteront à jamais les recherches de l'érudit. Les Phéniciens, qui ont connu les îles Cassitérides, ne nous en ont rien laissé ; aussi Hérodote avoue-t-il qu'il ignore où elles étaient placées, et cela ne doit pas surprendre, puisque les navigateurs de la Phénicie faisaient en secret le commerce de ces îles, dans la crainte que les autres peuples maritimes ne leur fissent concurrence. Les Carthaginois ne nous en ont pas appris davantage. Quant aux Grecs, ils avaient trop peu de rapport avec les Cassitérides pour pouvoir les décrire. Mais il est certain que le détroit du Pas-de-Calais existait déjà du temps de Pithéas, qui le franchit, trois siècles avant notre ère, pour pénétrer dans la mer du Nord, jusqu'à l'hyperboréenne Thulé.

César, si exact dans ses descriptions des lieux qu'il parcourt, César qui passa le Pas-de-Calais et y fut contrarié par la tempête, ne parle nullement, ni d'après des indices encore existants, ni d'après des traditions conservées chez les riverains, qu'autrefois ce détroit fût un isthme. Strabon,

Pline, Pomponius Méla, n'en disent rien non plus. La tradition et l'histoire sont donc muettes à cet égard.

Quoi qu'on ait écrit sur ce vers de Claudien : *Et nostro diducta Britannia mundo ;* quoi que le commentateur Servius en ait dit de ces mots de Virgile : *Et toto divisos orbe Britannos*, aucun passage des anciens n'indique l'existence ou la rupture d'un isthme entre la France et l'Angleterre.

Parmi les modernes, Cambden, Westgan, Musgrave, Twine, Wallis, Duchesne, qui ont traité des temps primitifs de la Grande-Bretagne, se sont, il est vrai, prononcés pour l'existence de l'isthme ; mais ils n'ont fait qu'énoncer une opinion, sans présenter d'autres témoignages à l'appui de leur sentiment que des raisons géologiques et des circonstances physiques.

Ainsi rien, absolument rien de positif sur ce point dans les annales de l'histoire. Et pourtant tout porte à croire que l'Angleterre a tenu à la France, comme la Sicile à l'Italie, comme l'Eubée à l'Attique, comme l'Espagne à la Mauritanie. C'est d'ailleurs ce qu'a prouvé Desmarest, dans une dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, savant et judicieux ouvrage qui nous a beaucoup servi dans nos recherches.

Ce qui corrobore l'opinion qu'un isthme existait, dans les anciens temps, entre Douvres et Calais, c'est que le fond, dans le milieu du Pas-de-Calais, indique le sommet aplati d'une montagne élevée de 620 pieds de hauteur perpendiculaire au dessus du niveau moyen du fond de la mer, et de 230 pieds au dessus du fond à l'embouchure de la Manche, entre Ouessant et le cap Lézard. La profondeur de la mer, dans le détroit, est de 20 à 30 brasses ; de 30 à 40 entre l'île de Wight et le cap de la Hève ; de 40 à 50 entre la pointe de la Hague et le cap Perevel ; de 50 à 60 entre l'île de Bas et Startpointe ; enfin de 60 à 70 brasses à l'embouchure. De

l'autre côté du détroit, vers la mer du Nord, on trouve à peu près la même progression de profondeur. Le détroit a donc un fond qui fait éminence, particularité frappante en faveur des savants qui croient qu'une langue de terre existait là, et qu'une violente convulsion des flots l'aura franchie, en bouleversant sa crête, après en avoir miné les bords. C'est cette situation du fond de la mer dans le détroit et à ses extrémités, plus encore que le gisement des deux rives, qui a paru à Buache une preuve convaincante de l'ancienne jonction de l'Angleterre au continent.

Le Pas-de-Calais, qui n'a que 7 lieues dans sa moindre largeur, est bordé à droite et à gauche de côtes absolument semblables : même gisement, même élévation, mêmes couches de terrain, même sol sur le littoral d'Angleterre que sur le littoral de France. Cette parfaite analogie des bords du détroit, sur une étendue de plus de 22 lieues, nous paraît un témoignage frappant de l'ancienne union des deux rives. Non-seulement les couches de terre qu'on observe sur une côte sont les mêmes sur la côte opposée, mais elles s'y trouvent à la même hauteur, conservant la même inclinaison, la même direction. L'identité est complète entre les angles correspondants des deux rivages. Le sol y est partout de même nature, ainsi que l'a constaté l'académicien Guettard, dans un mémoire sur la minéralogie des terrains de la France et de l'Angleterre, sentiment qui s'accorde d'ailleurs avec les écrits de Childrey et de Gérard Boate sur l'histoire naturelle de la Grande-Bretagne. D'un autre côté, le géographe Buache a remarqué qu'une chaîne de montagnes partant de l'intérieur de la France a une branche de collines qui va aboutir à Calais, est interrompue par le détroit, reparaît au bord opposé, et se continue assez loin en Angleterre.

Tout concourt donc à prouver qu'un isthme existait autrefois où est maintenant le détroit du Pas-de-Calais. Il a été

rompu par les eaux, à une époque inconnue, ainsi que l'indiquent les nombreuses marques de l'action de la mer, les traces de déchirements et d'alluvions qui, dans le canal de la Manche, déposent partout en faveur d'une irruption des flots. Comment s'est opérée cette révolution dont tant de monuments géologiques attestent l'existence ?

La mer, mue par des agents généraux si puissants, agit à coups redoublés et incessants sur ses côtes, et quand son action, minant sans relâche les terres en butte à ses coups, reçoit l'impulsion des vents, quand elle est parvenue à l'état de tempête, ses ravages sont terribles. En supposant la réunion de ces causes, combinées avec la force des marées, qui augmente d'une manière inconcevable l'intensité de sa puissance, on conçoit comment elle a pu rompre cette digue que lui opposait la nature. Ce fait ne serait pas d'ailleurs sans analogie. Platon et Pline ne disent-ils pas que jadis la Méditerranée était un grand lac, et que les efforts des vagues ont rompu la barrière qui la séparait de l'Océan? On sait, par expérience, que les flots, lorsqu'ils sont poussés, en tempête, dans la Manche, y entrent avec toute la vitesse acquise dans la vaste étendue de la pleine mer, et que, resserrés dans ce canal, ils y agissent avec une impétuosité, une fureur qui cause souvent de grands dégâts.

Voyons les exemples des envahissements et des atterrissements anciens de la mer sur ses côtes; et en combinant ces faits historiques, dont les traces sont vivantes, avec les effets que les flots produisent journellement sous nos yeux, et concluant du présent au passé, on pourra établir non pas une démonstration rigoureuse, une preuve authentique, mais des probabilités dont l'évidence équivaudra presque à une certitude.

Les atterrissements, produits par le transport de graviers, de galets et de coquillages qu'opère la mer dans son agita-

tion, proviennent des mêmes causes que les invasions, quoiqu'ils donnent des résultats opposés; car ils n'est pas d'atterrissements sans envahissements.

Au nord-est du Pas-de-Calais est la Hollande, qui porte, de toutes parts, des marques frappantes du séjour des eaux, comme l'a si bien démontré Fromond. Il est même probable qu'elle a été envahie, puis abandonnée par la mer. La Zélande est formée en partie d'alluvions marines; les environs de Bruges en portent aussi des traces. On trouve dans ces terres beaucoup d'arbres, qui ont sans doute été renversés par les vagues, puis recouverts de couches de sable et de limon déposés par les eaux.

A l'opposite, le littoral des comtés de Lincoln, de Norfolk, de Suffolk et d'Essex, porte aussi des traces des révolutions de la mer. La province de Kent présente les mêmes caractères géologiques; et Twine pense que les flots ont couvert toute la plaine entre Sandwich, Cantorbéry et Chatam. John Sumner a établi dans les *Transactions philosophiques*, année 1701, que la plaine de Romney-Marsh, qui s'étend sur plusieurs lieues depuis New-Romney jusqu'à Ashford, a été élevée par des dépôts que la mer a détachés de l'isthme qui joignait anciennement l'Angleterre à la France.

On lit, dans le recueil des historiens d'Angleterre, par Richard, que la mer fit irruption dans le comté de Kent et y submergea plusieurs villages, en 1014 et 1099. Mathieu Paris parle d'une autre inondation arrivée en 1250. En 1251, dit le même historien, les flots envahirent la Frise et y séjournèrent quarante jours. Le Zuyderzée fut formé par une irruption de la mer, en 1225. On sait aussi que le 19 novembre 1421, les flots irrités rompant les digues de Dordrech, et séparant cette ville de la terre ferme, inondèrent tout le pays jusqu'à Gertruidemberg : un terrain de 7 lieues d'étendue fut submergé pour toujours ; 72 villages et 100,000 habitants

disparurent sous les eaux. On n'ignore pas non plus le grand cataclysme de 709, qui ensevelit la forêt de Scicy et forma la baie du Mont-Saint-Michel.

Quand on réfléchit sur de pareils événements, auxquels on pourrait ajouter tant d'autres catastrophes analogues, on conçoit facilement la possibilité de la rupture d'un isthme qui aurait séparé la Manche de la mer de Hollande, et il n'est pas besoin de forcer les inductions pour croire à la réalité de ce fait.

Nous sommes d'ailleurs témoins de l'action incessante des flots sur les rivages de la Manche ; ils envahissent ou déposent en cent endroits divers. Il y a longtemps que Gassendi a fourni des preuves que la mer mine les côtes de Picardie. Elle ronge aussi les environs de Boulogne : ce sont ses empiétements qui firent crouler la Tour d'Ordre, en 1644.

L'isthme qui unissait la Grande-Bretagne à la France était sans doute formé de pierres de craie, comme le sont les côtes du détroit du Pas-de-Calais. Battu à la fois par les flots de la Manche, d'un côté, et par les vagues de la mer du Nord, de l'autre, centre commun d'efforts, il a dû s'affaisser insensiblement, et céder à la longue à l'action envahissante des deux mers. Mais combien de temps résista-t-il à l'agent qui le dévora? quand fut-il rompu sous le poids des flots? On l'ignore absolument, et on l'ignorera toujours : car si l'on a des preuves de l'existence et de la destruction de cet isthme, il ne reste aucun indice pour préciser l'époque de sa disparition, même à mille années près.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, associé libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.—3 vol. in-8°. Paris, Paulin, éditeur; Nancy, Grimblot, Thomas et Raybois, 1839.

En empruntant à l'Histoire de saint Louis deux de ses chapitres pour enrichir la Revue anglo-française (1), M. de la Fontenelle a déjà fait pressentir aux lecteurs de ce recueil le mérite et l'importance du bel ouvrage que M. le marquis de Villeneuve-Trans a consacré à la gloire du plus juste de nos rois. Nous n'avons donc plus à louer ici ni le style animé de l'auteur, ni sa mise en œuvre savante, ni sa profonde érudition, qualités déjà appréciées par les abonnés de la Revue. Que pourrions-nous d'ailleurs ajouter au suffrage de l'académie des inscriptions et belles-lettres, qui n'a trouvé, pour l'Histoire de saint Louis, d'autre récompense digne de l'auteur, que le titre d'associé libre de l'institut qu'elle lui a conféré? Notre tâche se borne donc à donner une idée de l'ensemble de l'ouvrage et de ses principales divisions, à rappeler sommairement les faits qui rentrent spécialement dans le cadre de la Revue, et à présenter, à mesure que l'occasion s'en trouvera, quelques légères observations de détail qui porteront uniquement sur des points de contact entre la France et l'Angleterre.

Une introduction remarquable nous initie à la pensée qui a guidé M. de Villeneuve dans le plan de son travail. Pour lui, Louis IX est, comme saint, comme guerrier, comme législateur, la plus haute expression de ces siècles de féodalité, que nos études actuelles du moyen-âge commencent enfin à réhabiliter, et qu'il envisage en homme profondément religieux et monarchique. Aussi,

(1) Différends de Henri III et de ses barons, et arbitrage de saint Louis (1258-1263), 2e série, t. 1er, p. 64.—Henri III, roi d'Angleterre, à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX (1254-1259); *ibidem*, p. 130.

dans cet ouvrage, St Louis n'est jamais séparé de son siècle, qu'il domine par ses vertus. M. de Villeneuve nous le montre au milieu des mœurs, des habitudes, des arts et de la civilisation de son temps, luttant avec les passions et les intrigues de ses contemporains, régularisant par la rectitude de son jugement, par la fermeté de ses décisions, par la puissance de ses exemples, le désordre où la barbarie du xe siècle avait plongé la France ; et, autour de cette grande figure, il groupe toutes les illustrations de l'époque, noblesse et clergé, savants et artistes, guerriers et artisans, nous promenant tour à tour et dans le sombre palais où Mauclerc ourdit ses perfidies, et dans la demeure poétique de Thibault de Champagne, et dans le féodal manoir de Joinville, et dans la cour gracieuse de Raymond Bérenger, et dans les camps de Frédéric II et de Charles d'Anjou ; puis il fait successivement passer sous nos yeux les pieuses retraites de Clairvaux et de Cluni, et les sanctuaires vénérés de la sainte chapelle, de St-Denis et de St-Michel, et les portiques de l'université, et les bannières variées des corporations; en sorte que son livre est un tableau complet et fidèle de la France sous St Louis, bien différent de toutes les autres histoires de ce monarque que nous possédions déjà, et qui font, dans l'introduction de M. de Villeneuve, l'objet d'une rapide revue. On nous pardonnera facilement d'emprunter à cette narration, comme exemple des appréciations historiques de l'auteur, quelques lignes sur ce bon Joinville que, nous aussi, nous aimons de tout cœur à entendre deviser si naïvement et si bien de lui et de son maître.

« Il en est un surtout (un chroniqueur) dont le nom et la phy-
» sionomie, de même que ceux d'un vieil ami de jeunesse, se
» présentent spontanément à la pensée. Jehan, sire de Joinville,
» le noble sénéchal de Champagne, type des chevaliers et des
» loyaux serviteurs de tous les temps, demeurera *à tousiours-*
» *mais* comme un témoignage vivant des mœurs du moyen-âge,
» de la franchise, de la bonne foi, de l'enjouement, de l'honneur
» français. Une sorte de sympathie indéfinissable s'attache à ses
» récits comme à sa personne aventureuse; sans lui, on admirerait
» autant peut-être, mais on aimerait moins son auguste ami, son
» saint maître, tant il nous a profondément initiés aux secrets in-
» times de sa vie, identifiés à ses royales pensées ! Une couleur
» locale et contemporaine, une piquante naïveté, une teinte pitto-
» resque, la crédulité superstitieuse du baron champenois, ses
» aveux candides, les détails précieux qu'il fournit sur les con-

» naissances du temps, son vieux langage expressif, sorte de reflet
» du siècle ; tout enfin, jusqu'à sa gaîté piquante au sein des pé-
» rils, rendra constamment la lecture des mémoires du bon séné-
» chal une des plus attachantes comme une des plus curieuses de
» notre histoire. »

M. de Villeneuve a eu l'heureuse idée de rattacher à son introduction une suite de portraits de St Louis tracés par des écrivains éminents de toutes les croyances, de tous les partis, de toutes les trempes d'esprit, historiens et philosophes, prédicateurs et académiciens, hommes de lettres et hommes de loi, catholiques et protestants, voire même par des adorateurs sans-culottes des chastes déesses de la nature et de la raison. Pour l'un de ces citoyens, Louis IX *fut un des souverains les plus médiocres, et même un des plus funestes qu'ait eus la France ;* et en voilà un autre qui s'écrie : *Les moines firent de St Louis un superstitieux et un fanatique ; ils en firent presque un moine.* — Quelle pitié !

Ainsi n'ont point pensé Fénélon et Voltaire, Hallam et Montesquieu, Daunou et Michaud, Hume et M. Guizot, et tant d'autres écrivains dont M. de Villeneuve-Trans a réuni les jugements sur St Louis. M. de Sismondi surtout nous paraît avoir, dans ces deux phrases, parfaitement caractérisé le saint roi :

« Le plus consciencieux des hommes qui aient porté une cou-
» ronne, c'est pour avoir uniquement été dirigé par le sentiment
» du devoir, qu'il mérite notre admiration.... On ne devait jamais
» chercher à expliquer sa conduite par son intérêt ou les avantages
» qu'il en pouvait attendre ; c'est dans sa conscience seule qu'on
» pouvait en trouver les motifs. »

Oui, la conscience fut toujours la loi souveraine de la politique de St Louis. Elle seule peut expliquer la générosité de ce prince vis-à-vis de Henri III, comme elle seule peut expliquer aussi la confiance du roi et des barons d'Angleterre venant demander justice au roi de France. Et, admirables effets de cette politique toute d'équité ! la France jouit au dedans d'une tranquillité jusqu'alors inconnue : les barons, en fléchissant sous l'ascendant moral des vertus de Louis IX, s'habituent à plier devant la suprématie de la couronne ; le peuple, confiant dans le monarque, s'affectionne pour ses lois, et, un siècle après, redemande encore dans sa détresse les bons règlements de *monseigneur St Louis;* et à l'extérieur, ce prince, partout respecté, devient l'arbitre des rois, et à aucune époque de nos annales, la France ne nous paraît aussi supérieure à l'Angle-

terre, sa rivale, que sous ce beau règne dont nous allons recueillir sommairement, dans l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve, les souvenirs anglo-français.

L'Histoire de St Louis est partagée en sept livres, subdivisés eux-mêmes en chapitres et accompagnés de notes, de pièces justificatives et de documents historiques destinés à compléter ce que le texte n'aurait pu nous apprendre sur les hommes et sur les choses du temps, sans des digressions fatigantes qui auraient entravé la marche du récit.

Le livre premier s'ouvre par des souvenirs de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Commençant au mariage de ce dernier avec Blanche de Castille, il se termine à l'époque du mariage de St Louis : il comprend ainsi la période de 1200 à 1234, période féconde en événements anglo-français.

D'abord, c'est la vieille Éléonore de Guienne qui, sortant de sa tombe anticipée de Fontevrault, va chercher à Tolède, pour en doter la France, une de ses petites-filles, cette Blanche de Castille qui devait attacher tant de grandeurs à son siècle ; Blanche, la future mère de St Louis, la future régente du royaume. *Solennelle expiation !* s'écrie M. le marquis de Villeneuve, *l'ineffable don de Blanche rachetait bien des erreurs, effaçait bien des égarements, purifiait bien des scandales; il compensait le duché d'Aquitaine.*

Après avoir conduit Blanche à Bordeaux, Éléonore serait, d'après l'Histoire de St Louis, rentrée de suite dans sa cellule pour n'en plus sortir vivante. Toutefois elle ne venait point alors demander au cloître un repos définitif pour les restes d'une vie si longtemps agitée ; et, deux ans plus tard, on vit encore la reine octogénaire, renfermée dans son château de Mirebeau, soutenir un siége contre son petit-fils Arthur, entouré de l'élite des guerriers de la Bretagne et de l'Anjou.

Ici les souvenirs anglo-français se pressent dans le livre de M. de Villeneuve : Arthur est pris devant Mirebeau, et bientôt disparaît du monde. Le meurtrier, c'est Jean-sans-Terre. Tout crie vengeance contre lui. Les pairs du royaume déclarent qu'il a forfait ses fiefs. La Normandie, l'Anjou, le Haut-Poitou, sont enlevés au prince anglais. En vain une ligue européenne menace un moment la France, le même soleil éclaire et les trophées de Bouvines et la victoire de la Roche-aux-Moines ; le même soleil voit fuir l'empereur devant Philippe-Auguste, et Jean-sans-Terre devant Louis le Lion, fils du roi de France.

Quatre ans plus tard, Louis, appelé par les barons d'Angleterre, s'empare du comté de Kent, de Carliste, de Winchester, et reçoit à Londres, dans la cathédrale de St-Paul, l'hommage et féauté des Anglais. Mais Jean-sans-Terre meurt de mort inattendue ; et pendant que ses merveilleuses apparitions *saisissent de grans esfroys et espouvantemens* les pieux habitants de West-Minster, le sentiment de la nationalité, éteint par la haine du prince, se réveille dans le cœur des barons ; et bientôt, à défaut de la couronne des rois d'Angleterre, Henri, le fils de Jean, est sacré avec un cercle d'or, tandis que Louis, abandonné de tous, même de Philippe-Auguste, n'a de secours à espérer que de la magnanime Blanche. *Par la benoîte mère de Dieu ! ay beaux enfants de monseigneur*, dit-elle, *les mettray en gaige, et trouveray qui me prêtera sur eulx.* La flotte équipée par Blanche arriva trop tard. Battu dans la journée dite *la belle de Lincoln*, Louis fut contraint de repasser la mer.

En 1224, Louis reprend sa revanche en Poitou et en Saintonge. Ici nous emprunterons à l'Histoire de saint Louis le récit de cette expédition dont les détails n'ont point encore figuré dans cette Revue.

« Enfermé dans les murs de Niort avec nombre d'hommes d'ar-
» mes, Savary de Mauléon attendit résolument les Français. Mais
» *le Lion* parut bientôt (4 juillet 1224) devant la place, à la tête
» de douze cents chevaliers et d'un corps considérable de fan-
» tassins. Savary, forcé de capituler après un siége meurtrier,
» obtint de se retirer avec tous ses gens à la Rochelle : il lui fallut
» auparavant jurer sur les Évangiles que, *jusqu'à la Toussaint*
» *suivante*, cette ville serait la seule où il tirerait l'épée pour
» Henri III.

» Le vainqueur ayant mis une forte garnison dans Niort, marcha
» droit à St-Jean-d'Angély. La poignée d'Anglais qui l'occupait
» parlait de se défendre, quand le corps municipal et le clergé,
» voulant conjurer l'orage, ouvrirent leurs portes et vinrent rendre
» hommage au roi. Louis entra aussitôt dans la ville, *où lui et sa*
» *gent furent moult honorablement reçus.*

» Au milieu des honneurs dont il devint l'objet, on lui remit des
» dépêches de Falkaise de Briant et d'autres barons anglais in-
» surgés. Ayant brisé les portes de la citadelle de Bedfort, leur
» prison, ils mandaient à Louis de poursuivre ses succès avec con-
» fiance, lui promettant d'occuper assez Plantagenet au delà du

» détroit, pour lui ôter toute faculté de songer aux affaires du con-
» tinent.

» Louis se dirigea aussitôt sur la Rochelle, la seule place qui
» tînt encore pour Henri en Saintonge, et où Savary de Mauléon,
» avec trois cents chevaliers et une multitude de sergents et de
» soldats, avait proféré le serment de se défendre jusqu'à la der-
» nière extrémité. On devait s'attendre à des assauts meurtriers,
» à un long siége; et Louis informa la reine de ces circonstances,
» en lui indiquant le jour où il ferait avancer les engins et ma-
» chines de guerre contre les remparts.

» Invoquant le secours du ciel pour les armes françaises, Blan-
» che de Castille, nu-pieds et en chemise, ainsi que Bérangère,
» reine de Jérusalem, sa nièce, et Isemburge même, se rendirent
» en procession à Notre-Dame, suivies des enfants de France,
» d'une foule de bannerets et de tout le clergé.

« Par Paris, nu-pieds en langes,
» Que nul des trois n'ot chemises, »

» dit la chronique, en parlant des trois reines.

» Le lendemain de ce jour, la division se glissa dans les rangs
» de la garnison anglaise; les secours qu'elle attendait n'arrivèrent
» point, et, après trois semaines de blocus, la ville se rendit à
» discrétion.

» Aussitôt, le vicomte de Limoges, le comte de Périgord, la
» plupart des châtelains dont la Garonne séparait *les fiefs*, *dépo-*
» sèrent les armes, et vinrent prêter à Louis serment de vassalité.

» Savary, le plus célèbre d'entre les capitaines anglais venus en
» Aquitaine, s'apprêtait à s'embarquer pour Londres, quand il ap-
» prit que sa conduite était calomniée auprès de Henri III, et que
» le monarque accueillait les délateurs. Trop fier pour s'abaisser à
» une humiliante justification, il se présenta dans la tente du roi
» de France, en lui offrant l'appui de son épée. Louis l'embrassa,
» le reçut avec les honneurs dus à sa naissance comme à son beau
» caractère, et le réintégra dans ses fiefs, où, par une bulle d'Ho-
» norius III, Savary obtint en 1235, l'année de sa mort, *le droit*
» *de faire battre monnaie*. La conquête d'un tel héros valait celle
» de la Rochelle, et couronna dignement cette glorieuse cam-
» pagne. »

On le voit, M. le marquis de Villeneuve a répété l'erreur commise par grand nombre d'écrivains qui ont voulu voir un Anglais

dans le poitevin Savary, baron héréditaire de Mauléon, maintenant Châtillon (Deux-Sèvres). Est-il plus exact de dire que la conquête d'un tel héros valait celle de la Rochelle? Traître, comme toujours, à la France, Savary fut en 1226 (1227), auprès de Henri III, le principal instigateur de la reprise des hostilités contre la veuve et le jeune fils de Louis VIII; et si l'on se reporte au t. II, 1re série, pag. 343 de ce recueil, on y verra que Savary était mort en 1235, et que la bulle confirmative de son droit de battre monnaie, accordée par Honorius III, qui mourut lui-même en 1227, ne saurait être postérieure à 1225. Ici l'Histoire de saint Louis a payé son tribut à l'imperfection humaine. Les meilleurs ouvrages n'en sont pas exempts.

Louis VIII ne devait point rester longtemps tranquille dans son triomphe. L'année suivante (1225), Richard de Cornouailles, frère de Henri III, et le comte de Salisbury, son oncle, débarquent inopinément à Bordeaux avec trois cents voiles, rallient sous leurs bannières plusieurs des barons d'Aquitaine, enlèvent de vive force St-Macaire, place alors importante; mais ils échouent devant la résistance invincible que leur oppose la petite ville de la Réole; et Richard, averti que le roi de France accourt à la défense de ses fidèles Réolois, se rembarque précipitamment, et est bientôt suivi du comte de Salisbury lui-même, qui, assailli par une tempête et rejeté sur les côtes du Poitou, trouve un refuge dans l'humble cellule du prieur de Notre-Dame-des-Châtelliers.

Le moment de jeter les Anglais hors du royaume semblait être arrivé; mais, poussé par la cour pontificale, Louis consentit à une trève de quatre ans, que Henri III acheta toutefois moyennant trente mille marcs d'argent; et le roi de France ne songea plus qu'à sa fatale expédition contre les Albigeois, qui devait réaliser ces prophétiques paroles de Philippe-Auguste mourant : *Les gens d'église pousseront mon successeur à guerroyer les Albigeois; il perdra la santé en cette fatale entreprise; il y périra même de mort, et le royaume des lys tombera entre les mains de femme et d'enfant.*

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1226, Louis VIII expirait, en effet, au château de Montpensier; et le 1er décembre suivant, un roi de onze ans était sacré à Reims, sous la régence de sa mère, et déjà de violentes tempêtes grondaient autour de ce trône occupé par un enfant et soutenu par une femme.

De 1227 à 1234, ce ne sont que luttes sans cesse renaissantes entre Blanche et les barons du royaume, qui, longtemps compri-

més par le bras victorieux de Philippe-Auguste, aspirent à recouvrer cette indépendance qu'ils avaient conquise sous les derniers Carlovingiens. A leur tête est Mauclerc, et derrière lui Henri III, promettant sans cesse des secours qui n'arrivent jamais, et se bornant, pour tout exploit, à la prise de Mirebeau, pendant que la régente et le jeune roi enlèvent à son allié Bellesme, Angers et Clisson.

Diviser les ennemis, profiter de leurs fausses démarches, gagner les uns par des bienfaits, en imposer aux autres par la fermeté ou les abattre par la promptitude des mouvements de ses armées, fortifier la maison royale par d'utiles alliances, et miner, en même temps, la féodalité dans ses fondements, en empêchant toute transmission de fiefs à l'étranger ou à des vassaux déjà trop puissants, telle est, pendant cette orageuse période, la politique de Blanche, toujours calme, toujours digne, toujours confiante au milieu des dangers qui assaillent la monarchie.

Il faut lire, dans le premier livre de l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve, tous ces détails compliqués de petites guerres, de trèves et de paix d'un jour, d'agitations et d'intrigues dans lesquelles la cour d'Angleterre se trouve constamment mêlée. Ces faits échappent, par leur nature, à une analyse aussi rapide que doit être la nôtre. Le second livre va nous offrir de plus graves événements.

Grâces à la politique de Blanche, les ferments de discorde semblaient avoir disparu. Le jeune Louis avait atteint sa majorité et saisi les rênes de l'Etat. Devenu, depuis 1234, l'époux de Marguerite de Provence, il avait favorisé l'union de Henri III avec sa belle-sœur Aliénor, fille elle aussi, comme Marguerite, de Raymond Bérenger; et cette alliance, en resserrant d'anciens liens de parenté entre les deux monarques, semblait promettre à leurs sujets de longs jours de paix. « Louis, dit M. le marquis de Villeneuve, se trouvait à une de ces rares et trop courtes époques » de la vie, où l'avenir rayonne d'espérance, le présent de bonheur. Son royaume était en paix et florissant; le mariage d'Alphonse de France avec l'héritière du comte de Toulouse offrait » une sécurité de plus; et, après des années d'attente, Marguerite de Provence venait de donner le jour à une fille appelée » Blanche, comme son aïeule.

» Le monarque voulut alors s'entourer de sa fidèle noblesse, » et la faire jouir du spectacle d'une de ces brillantes cours plé-

» nières qui font époque dans un règne. Il choisit donc le moment » où le comte de Poitiers, qui accomplissait sa vingt-unième » année, allait ceindre l'écharpe de chevalier, et longtemps » d'avance, des hérauts d'armes, des messagers royaux parcou- » rurent la France et l'étranger, annonçant pour le 24 juin 1241 » une réunion générale de la chevalerie dans la jolie ville de » Saumur, surnommée la *Bien-Assise*...

» Pendant les préparatifs de la solennité, Louis se transporta, » avec toute sa cour, à l'abbaye de Robert d'Arbrissel, si juste- » ment appelée le *cimetière des rois*... Et quels rois! Guillaume » le Conquérant, dit le *Bastard à la grant vigueur!* Henri Ier » Plantagenet (1), Richard Cœur-de-Lion, dont le cœur était à » Rouen, les entrailles et la cervelle à Poitiers. La trop célèbre » Aliénor de Guienne y reposait également depuis le 31 mars » 1204. »

Ici force nous est de relever deux erreurs échappées à l'auteur: Guillaume le Conquérant fut inhumé à Saint-Etienne de Caen, et ses restes y ont toujours reposé jusqu'aux ravages des protestants. Quant à Richard Cœur-de-Lion, ce fut à Charroux et non à Poitiers que ce prince légua ses entrailles.

Jamais les peuples de l'Anjou, habitués qu'ils étaient cependant aux pompes des rois anglais, n'avaient été témoins de magnificence égale à celle que déployèrent, en 1241, la cour et les barons de France, dans les solennités de Saumur. Cette fête royale, que l'admiration des contemporains a nommée la NONPAREILLE, se termina par la reconnaissance d'Alphonse, frère de saint Louis, en qualité de comte de Poitiers; et l'on vit alors la veuve de Jean-sans-Terre, la mère de Henri III, plier le genou devant la nouvelle comtesse, pendant que Lusignan, son second époux, tête nue, sans baudrier, épée ni éperons, recevait le baiser de protection que lui donnait du haut de son siége Alphonse, paré de sa couronne et de son armure, et avouait tenir de lui ses fiefs et ses comtés.

Après la réception de l'hommage, Alphonse, accompagné du roi son frère, vint prendre à Poitiers possession de son comté, et occupa sur le point culminant de la ville, le château célèbre témoin du mariage d'Eléonore avec Henri Plantagenet.

M. le marquis de Villeneuve suppose qu'Alphonse eût préféré

(1) Henri II comme roi d'Angleterre.

le manoir si pittoresque de Clain et Boivre, mais que son état de délabrement ne lui permit pas de l'occuper. Une raison beaucoup plus péremptoire défendait de l'habiter. Construction de la fin du XIVe siècle, due au comte Jean, frère de Charles VI, le château de Clain et Boivre, loin d'être délabré en 1241, n'existait pas encore. Ce fut donc le vieux palais des Guillaume qui reçut Louis IX et Alphonse; ce fut dans ce même vieux palais que le jour de Noël suivant, Hugues de Lusignan, seul avec la comtesse-reine, vint porter ces fières paroles au nouveau comte: « Pardieu, comte, ne » te doibs rien! ne te doibs nul hommaige à toi, ni à aulcun fils » de Blanche... L'avais promis..., ains esté trompé; n'es qu'ung » usurpateur, et te desclaire que onques ne serai homme lige de » cil qui déloyaument a robé le comté de Richard, mon biau-fils, » ores qu'estoit oultre-mer à guerroyer ennemis du Christ. Ne » suis subject que de Henri III. »

On sait quelles furent, pour Lusignan et Henri III, les suites de cette audacieuse provocation. Les siéges de Montreuil, de Béruges, de Frontenay, les victoires de Taillebourg et de Saintes, les fureurs de la comtesse-reine, la soumission du comte de la Marche, la fuite précipitée du roi anglais; enfin tous les grands épisodes de la guerre de 1242, de cette guerre terrible allumée par l'orgueil et la jalousie d'une femme, et dans laquelle Louis IX s'immortalisa par sa valeur et sa générosité, ont été retracés, dans la Revue, par MM. l'abbé Gibault, Castaigne, Moreau et Massiou. Nous nous contenterons donc d'emprunter à M. de Villeneuve quelques détails sur la trève qui mit fin à cette mémorable lutte de la France et de l'Angleterre.

« Le 7 avril suivant (1243), Henri III, par l'intermédiaire de » son oncle Pierre de Savoie, demanda une trève de cinq années, » dont il laissait les articles à la disposition des pleiges fournis de » part et d'autre. Redoutant d'être dépouillé en totalité de ses » fiefs, si le roi de France reparaissait en Guienne avec des » troupes fraîches, Plantagenet faisait se succéder messagers, » ambassades, missives, et employait tous les moyens de séduction » pour mettre dans ses intérêts les princes du sang et les hauts » barons.

» Blessé de la conduite si peu loyale de son beau-frère, Louis » résista quelque temps; s'abandonnant toutefois à sa générosité » naturelle, il fit apporter l'acte de la trève, rédigé d'avance, et y » trouvant son nom: *Nul de cœur dur*, s'écria-t-il, *n'acquit oncques*

» *salut*. Les pleiges, du côté de Louis, furent le sénéchal de » Saintonge, Geoffroi de Rancon et Renaud, sire de Pons; de la » part du prince anglais, Geoffroy Rudel, sire de Blaye, Pierre, » évêque et métropolitain de Bordeaux. On assure que, mettant » le comble à sa magnanimité, le monarque céda même à Henri, » malgré l'avis de ses prud'hommes, divers fiefs dont il venait de » faire la conquête en Poitou.

» *Le fils de Jean-sans-Terre*, dirent alors les barons du conseil, » *ne devroit mie y avoir droict! — Ne l'ignore*, reprit Louis; *ains* » *ne suis-je excusable d'agir de la sorte? N'avons-nous pas les deux* » *sœurs pour femmes? Nos enfants ne sont-ils pas cousins germains?* » *Convient donc bien que paix y soit. Elle m'est d'ailleurs à grand* » *honneur, car le roi d'Angleterre devient véritablement mon vassal;* » *point ne l'étoit auparavant. Bienheureux les pacifiques!* »

A cette trève se termine le second livre de l'Histoire de saint Louis, et se terminent aussi les grands événements anglo-français dont nous avions à recueillir les souvenirs dans l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve-Trans, puisque nous ne devons point nous occuper de la paix définitive conclue en 1254. et du mémorable arbitrage de Louis IX entre le roi et les barons d'Angleterre, dont la Revue a déjà puisé les détails dans l'Histoire de saint Louis. Nous finirons donc ce compte rendu par quelques citations relatives à la coopération d'Edouard d'Angleterre à la seconde croisade du saint roi.

« Au rendez-vous d'honneur des croisés à Vincennes, se trou- » vait Edouard d'Angleterre, avec lequel venait de se conclure un » traité définitif d'alliance. Comptant sur la bravoure comme sur » la haute sagesse de ce prince, Louis tenait beaucoup à ce que » l'expédition possédât dans ses rangs l'héritier des Plantagenet, » renommé aussi par sa force peu commune, sa haute stature, sa » noble physionomie; il avait alors trente et un ans. A la nais- » sance de ce fils (16 juin 1239), Henri III exigea que les » hérauts envoyés dans les provinces pour l'annoncer, revinssent » chargés d'or et d'argent. Aussi y répétait-on à l'envi: *Si Dieu* » *nous le donne, le roi nous le vend*. . . . . .

» Le dimanche 21 juillet, les divisions navales se ralliaient en » vue de Tunis, à cinq lieues sud-est des ruines de Carthage, et » en face de la Sicile....., et chacun se félicitait à l'envi des » auspices favorables sous lesquels commençait l'expédition.

» L'arrivée d'Edouard d'Angleterre et d'Eléonore de Castille,

» son épouse, acheva de mettre le comble à la satisfaction générale;
» fidèle à son traité, ce prince, embarqué à Bordeaux, mais con-
» trarié par les vents, n'avait pu aborder à Aigues-Mortes avant
» le départ de la flotte royale.

» Toutefois, l'héritier des Plantagenet ne demeura pas long-
» temps sous les bannières françaises; loin d'approuver la résolu-
» tion de s'emparer de Tunis, il insista, malgré les motifs
» exprimés dans le conseil des chefs, pour marcher directement
» sur la Syrie et vers Jérusalem. N'espérant pas le ramener à son
» avis, et convaincu qu'agir autrement compromettait le succès
» de la croisade et le salut des chevaliers, il se sépara de l'armée.
» *Irai*, dit-il en s'éloignant, *passer l'hiver en Sicile et y attendre*
» *le résultat d'une tentative imprudente et dont ne peulx bien au-*
» *gurer.* »

Les tristes prévisions d'Edouard ne tardèrent pas à se réaliser. Moins de six semaines après, le chef de la croisade, le pieux monarque, étendu sur un lit de cendres, et encore plus grand dans la mort qu'au sein de la victoire, succombait sous les coups de la maladie qui avait déjà frappé un fils de France. Victorieux par les armes, mais vaincus par le fléau, les croisés acceptaient avec joie les ouvertures de paix que Mohammet avait faites.

« Les chargés de pouvoir, continue M. le marquis de Ville-
» neuve, s'apprêtaient à apposer les scels royaux sur le traité,
» quand la flotte d'Angleterre fut signalée en rade; et en peu
» d'instants on vit débarquer le prince Edouard, Eléonore de Cas-
» tille, sa femme, ce modèle d'héroïsme conjugal, son frère Ed-
» mond, et plusieurs hauts barons de leur suite. Espérant décider
» son cousin à marcher sur Jérusalem, l'héritier des Plantagenet
» lui amenait un grand nombre d'hommes d'armes, de muni-
» tions de toute espèce, et des vaisseaux bien équipés.

» A l'annonce de la trève prête à être signée, Edouard, indigné,
» exhala sa colère dans les termes les plus vifs; repoussant de
» prendre part à de nouvelles délibérations, et refusant avec
» mépris sa part des 200,000 onces d'or. *La guerre! la guerre!*
» s'écriait-il; *la demande, l'exige! pas de traité avec les infidèles!*

» Seul de son avis, il courut s'enfermer dans sa tente avec son
» valet de chambre appelé Fomen. Là on l'entendit répéter, en se
» frappant la tête de son gantelet: *Par le sang-Dieu! si chascun*
» *m'abandonne, irai à Saint-Jehan-d'Acre, dussé-je n'être accom-*
» *pagné que de Fomen!* Il manifestait surtout un grand courroux

» contre le roi Charles son oncle, l'accusant, non sans raison » peut-être, d'être l'instigateur d'un traité entièrement dans son » propre intérêt. »

Vaste répertoire des renseignements les plus variés sur les mœurs, la législation, les arts et les hommes du moyen-âge, l'Histoire de saint Louis peut, sous quelques rapports, être comparée à ces œuvres immenses où les érudits du XVIe siècle entassaient les recherches de leur accablante érudition. Mais, à la différence de ces auteurs, M. le marquis de Villeneuve n'a point jeté pêle-mêle le sacré avec le profane, le moyen-âge avec l'antiquité; il a réservé pour ses notes la plupart de ses hors-d'œuvre, au lieu d'en encombrer son texte; et chez lui l'érudition n'a tué ni la grâce ni la sensibilité. Témoins ces détails pleins de charme sur l'éducation et la vie intérieure du saint roi; témoins surtout ces recits touchants de la fin du juste couronné, que suivent coup sur coup dans la tombe tant de royales victimes. Avec quelle émotion profonde M. de Villeneuve retrace, lui attaché de cœur à la vieille monarchie, l'excès des douleurs de Philippe III, conduisant à la fois les cercueils de père, de frère, de sœur, de beau-frère, d'épouse enfin ! Hélas ! combien d'autres épreuves l'avenir réservait encore à cette auguste famille des lis, dont les malheurs ont pu seuls égaler les vertus !

S'il se fût agi d'une œuvre vulgaire ou sans avenir, nous eussions pu laisser passer inaperçues quelques erreurs que nous avons cru devoir relever. Notre sévérité à cet égard est une garantie de la sincérité de nos éloges. Nous ajouterons qu'il nous a fallu, pour bien goûter la lecture de l'Histoire de saint Louis, nous habituer à la facture neuve et originale de l'auteur, à l'emploi trop fréquent peut-être, et pas toujours heureux, de citations et de locutions des anciens chroniqueurs. Nous avons déjà lu bien des fois cet excellent ouvrage; et plus nous l'avons lu, plus nous l'avons aimé, plus nous espérons encore le relire avec plaisir et le consulter avec fruit.

G. L. D.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRES SUR LA COOPÉRATION DE LA FRANCE DANS LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (1780-1781).

1re *partie* (1).

Depuis le commencement de la révolution, les Américains se soutenaient seuls contre toutes les forces que l'Angleterre avait employées pour les réduire; mais plus leurs efforts avaient été grands, moins ils pouvaient se renouveler, et leur situation devenait chaque jour plus dangereuse. Dans cet état, le congrès se détermina à solliciter auprès du roi, leur allié, un secours de vaisseaux, de troupes et d'argent. Le roi leur accorda, sans aucune condition, une escadre de six vaisseaux pour agir sur leurs côtes, un corps de quatre mille hommes et des secours pécuniaires. Peu après, le roi résolut d'augmenter le nombre des troupes, ainsi que l'équipage d'artillerie et la quantité des munitions. Le chevalier de Ternay (2) eut le commandement de l'escadre, et le comte de Rochambeau (3) celui des troupes.

Tout ce qui concernait le département de la guerre fut préparé avec la plus grande diligence, et rendu au port de Brest dans les premiers jours du mois d'avril 1780, époque fixée pour l'embarquement.

(1) Ces mémoires inédits, trouvés au château de Berlongles (Somme), proviennent du comte Devaux, et ont été communiqués par M. de Betz, petit-neveu de cet homme de guerre, à M. Dusevel, notre collaborateur, qui a bien voulu nous en aider. Nous y ajouterons des notes extraites du journal et de la correspondance d'un officier général de la marine, le chevalier Sochet des Touches, grand oncle maternel du directeur de cette *Revue*, et ayant joué un rôle principal dans cette lutte, puisqu'il commanda en chef, pendant plusieurs mois, les forces navales de France dans l'Amérique septentrionale. Ces renseignements inédits sont précieux pour faire connaître à fond la guerre de l'indépendance et le concours prêté par la France aux Américains du nord. D. L. F.

(2) Cet officier général de la marine était des environs de Loudun. D. L. F.

(3) Élevé à la dignité de maréchal de France, au commencement de la grande révolution. D. L. F.

Les vents ayant contrarié les bâtiments de transport qui devaient se rendre de Bordeaux à Brest, il ne s'y en trouva, à l'arrivée du comte de Rochambeau, que la quantité nécessaire pour transporter cinq mille hommes; le reste des troupes, dont le corps devait être augmenté, fut laissé sur la côte de France, et une partie des munitions à Brest.

L'escadre du chevalier de Ternay fut augmentée d'un vaisseau de ligne.

Les préparatifs que l'on faisait en Angleterre pour mettre une escadre à la suite du chevalier de Ternay, l'avantage que cette escadre pouvait avoir, pour l'atteindre, en marchant sans convoi, la nécessité de porter aux Américains un secours prompt et effectif, détermina à donner au chevalier de Ternay l'ordre de faire voile au premier moment favorable; mais les vents contraires retinrent en rade l'escadre et le convoi jusqu'au 2 du mois de mai; les mêmes vents ne permirent pas aux bâtiments destinés pour le transport du reste des troupes et des munitions, de sortir de Bordeaux.

Quinze jours avant cette époque, le marquis de la Fayette (1), qui retournait à l'armée américaine en sa qualité de général-major, partit de Rochefort, sur une frégate, avec M. Corny, commissaire des guerres, pour aller annoncer aux Américains le secours qui devait leur arriver, et préparer à Rhode-Island le débarquement et les approvisionnements pour les troupes du roi.

Enfin, la nuit du 1er au 2 du mois de mai, le chevalier de Ternay profita habilement du premier vent favorable pour mettre à la voile avec le convoi assemblé à Brest. Il sortit sans accident de la passe du Rat (2); mais trois jours après il fut accueilli, dans le

(1) Le marquis de la Fayette était de la même famille que le maréchal de la Fayette, qui a grandement marqué dans la lutte anglo-française. D. L. F.

(2) La flotte de M. de Ternay ne put, en effet, sortir de Brest que le 2 mai 1780. Elle se composait des vaisseaux suivants: le *Duc-de-Bourgogne*, de 80 canons, monté par le chef d'escadre; le *Neptune* et le *Conquérant*, de 74, commandés par MM. des Touches et de Réal; la *Provence*, l'*Éveillé*, le *Jason* et l'*Ardent*, de 64, montés par MM. le Lombard, de Tilly, de la Clocheterie et de Marigny; les frégates l'*Amazone* et la *Surveillante*, de 32, aux ordres de MM. de la Peyrouse et de Cellart, et la corvette la *Guêpe*, de 14, sous M. de Maulévrier. On y avait joint le *Fantasque*, de 64, armé en flûte, et les flûtes l'*Ile-de-France*, de 28; le *Pluvier*, le *Saumon*, la *Barbue* et l'*Ecureuil*, de 20. Les troupes de débarquement et les munitions se trouvaient sur vingt-un bâtiments de transport. M. des Touches, premier capitaine, qui s'était distingué au combat d'Ouessant, où il montait l'*Artésien*, ouvrait la marche, monté sur le *Neptune* et accompagné de l'*Éveillé*.

golfe de Gascogne, d'un coup de vent violent; le convoi fut dispersé pendant la durée de la tempête, qui continua pendant quatre jours; le vent ayant changé, il le rallia avec célérité et doubla le cap Finistère.

L'amiral Graves était sorti des ports d'Angleterre par le même vent dont avait profité le chevalier de Ternay pour sortir de Brest; mais, surpris par la même tempête avant d'être hors de la Manche, il fut contraint de rentrer dans un port, ce qui donna quelque avance à l'escadre française et au convoi. Leur navigation, après avoir doublé le sud des Açores, fut heureuse, mais lente et contrariée par des calmes.

Le 20 du mois de juin, étant au sud des Bermudes, on découvrit une escadre de six vaisseaux arrivant à toutes voiles sur le convoi. Le chevalier de Ternay le rallia derrière sa ligne, et présenta ses sept vaisseaux de guerre en ordre de bataille.

L'escadre opposée retint le vent, à l'exception d'un seul de ses vaisseaux, qui se trouvait sur la prolongation de la ligne du chevalier de Ternay. Il fut chassé si vigoureusement, qu'il était au moment d'être pris; mais le chevalier de Ternay, s'apercevant que la *Provence* ne pouvait le suivre, ce qui occasionnait un vide dans sa ligne, et craignant que le gros de l'escadre ennemie, qui était au vent, ne séparât la sienne pour tomber ensuite sur le convoi, fit signal aux deux vaisseaux qui le précédaient de diminuer de voiles. Celui des Anglais profita de ce moment pour virer de bord et aller se réunir à son escadre, en essuyant tout le feu de la ligne de l'escadre français, qui ne put le désemparer. On se canonna de part et d'autre jusqu'au coucher du soleil; alors le chevalier de Ternay continua sa route avec le convoi, préférant sa conservation à la prise d'un vaisseau ennemi (1).

(1) On apprit depuis, que l'escadre anglaise était commandée par le capitaine Cornwallis, et qu'elle retournait à la Jamaïque, après avoir escorté un convoi jusqu'à la hauteur des Bermudes. Voici, au surplus, comment M. des Touches rend compte de cette rencontre dans son *journal de campagne:* « ... L'escadre et la flotte étant parvenue à la hauteur des îles Bermudes le 20 juin, les frégates en avant de la flotte firent le signal qu'elles découvroient des voiles au vent et sur bâbord, l'escadre et la flotte courant vent arrière le cap à O.-N.-O.; le général fit le signal au *Neptune* et l'*Éveillé* de les aller reconnaître. Sur-le-champ, ces deux vaisseaux tinrent le vent, les armes en bâbord, toutes voiles dehors, l'escadre et la flotte continuant leur route; il étoit pour lors dix heures du matin. A midi, ayant bien distingué six bâtiments venant grande largue sur nous avec des bonnettes, dont un étoit détaché des cinq autres, et paraissoit diriger sa marche sur

Quelques jours avant cette rencontre, l'escadre française prit un cutter anglais, qui transportait aux îles quelques officiers partis de Charles-Town. On apprit, par eux, le siége et la prise de cette ville, capitale de la Caroline méridionale.

Le 4 juillet, étant à peu de distance des caps de la Virginie, on prit un bâtiment anglais; les papiers qu'on y trouva confirmèrent la prise de Charles-Town, et apprirent le retour de l'escadre de l'amiral Arbuthnot à New-York, avec les troupes qui, aux ordres du général Clinton, avaient été envoyées pour faire le siége de Charles-Town. On sut aussi que l'amiral Arbuthnot avait laissé, dans cette dernière ville, cinq mille hommes aux ordres du lord Cornwallis; qu'après que les troupes qu'il ramenait à New-York y seraient arrivées, la garnison serait forte de quatorze mille hommes, et qu'Arbuthnot attendait, de moment à l'autre, l'amiral Graves, pour se réunir à lui et agir ensuite avec toutes leurs forces de terre et de mer. Le soir du même jour, comme on se préparait à mouiller, le chevalier de Ternay aperçut, à l'ouverture des caps de la baie de Chesapéak, onze voiles fortes que l'on estima être des vaisseaux de guerre. On conjectura que c'étaient les six vaisseaux qu'on avait combattus le 20, et qui, s'étant joints à ceux d'Arbuthnot, attendaient l'escadre française.

Les ordres qu'avait le chevalier de Ternay lui enjoignant de débarquer le convoi à Rhode-Island, il vira de bord, fit pendant

notre flotte, peu de temps après, je ne doutois plus que ce ne fût cinq vaisseaux de guerre et une frégate, dont je fis le signal au général, qui n'y répondit pas. Je ne laissois pas que de continuer à aller à leur rencontre, sans diminuer de voiles, l'escadre du roi ayant tenu le vent, mais à petites voiles. Le *Neptune* étant parvenu par le travers des premiers vaisseaux ennemis, qui avoient tenu insensiblement le vent, mais qui n'avoient pas diminué de voiles, j'allai à la rencontre de celui qui étoit détaché pour donner dans la flotte, au vent duquel j'étois incertain de passer. L'escadre du roi se trouvant assez éloignée de moi et de l'*Éveillé*, et les ennemis ne changeant point de route, je repris mes amarres sur tribord, pour me rallier à l'escadre du roi, qui fit le signal d'ordre de bataille, dont j'étois le premier vaisseau de la ligne. Dès lors je repris les amarres sur bâbord avec toutes mes voiles. L'escadre ennemie en avait fait autant, en tenant le vent; mais un des cinq vaisseaux se trouvoit seul sous le vent dont j'étois dans les eaux, et l'avois approché en peu de temps à une bonne portée de canon, lorsque le général me fit le signal de diminuer de voiles, ce dont le vaisseau ennemi profita, en virant de bord pour joindre son escadre. Il y eut plusieurs bordées de tirées de part et d'autre; quelques hommes furent tués et blessés à mon bord. L'escadre eut ordre de continuer sa route. »

la nuit quelques fausses routes, dont la dernière fut dirigée au nord-est pour porter sur cette île. C'eût été une occasion favorable, parce que ces onze voiles fortes n'étaient, comme on l'apprit depuis, qu'un convoi allant de Charles-Town à New-York, sous l'escorte de quelques frégates; mais le chevalier de Ternay, principalement occupé de mener en sûreté son convoi au lieu de sa destination, cherchait à éviter toute espèce d'engagement. Il entra enfin, le 12 juillet, dans le port de Rhode-Island (1), après une navigation de soixante-dix jours. Il y trouva une frégate commandée par M. de la Touche (2), qui, peu de jours auparavant, avait eu un combat obstiné avec l'*Isis*, frégate anglaise.

L'escadre de l'amiral Graves arriva, le 13, à New-York On sut que c'était à Plymouth que la tempête l'avait forcé de se jeter, et qu'il n'avait pu en sortir que quinze jours après. Il prit, vers les Açores, *le Fargès*, vaisseau de la compagnie française des Indes, et le remorqua pendant une partie de sa route, ce qui ralentit sa marche, et, suivant toutes apparences, retarda sa jonction avec Arbuthnot. Si ces deux escadres se fussent trouvées en travers sur les atterrages à l'arrivée de l'escadre française à Rhode-Island, celle-ci aurait couru de grands dangers.

Le corps de troupes françaises débarqua à New-Port; le camp que le comte de Rochambeau lui fit prendre couvrait la ville, sa droite appuyée au mouillage de l'escadre, qui s'embossa, protégée

(1) On lit dans le *Mercure* les passages suivants d'une lettre d'un officier de l'armée de M. de Rochambeau: « ... Nous arrivâmes ici (à Rhode-Island) le 11 (juillet), après une traversée de 72 jours, que les marins n'ont pas trouvée trop longue, à raison du convoi que l'escadre escortoit. Un seul bâtiment s'étoit séparé de nous pendant le trajet, c'est la flûte l'*Ile-de-France*; elle portoit 20 officiers et 300 hommes du régiment de Bourbonnais. Comme le rendez-vous, en cas de séparation, était à Boston, l'*Ile-de-France* s'y est rendue, et les hommes qu'elle avoit à bord sont venus par terre rejoindre l'armée. Nous n'avions, en débarquant ici, que 600 malades, dont 40 sont morts depuis. La plupart de ceux-là avoient été blessés dans la rencontre que nous fîmes de Graves à la hauteur des Bermudes. Cet amiral nous suivoit depuis quelques jours... »

(2) L.-R.-M. Levassor de la Touche-Tréville, né à Rochefort en 1745, soutint en juin 1780, avec l'*Hermione*, qu'il commandait, un combat de deux heures et demie contre la frégate l'*Isis*, en présence de deux autres frégates anglaises. La Touche-Tréville eut, dans cette occasion, trente-sept hommes tués et cinquante-trois blessés, et lui-même reçut une balle dans le bras droit. D. L. F.

par des batteries qu'on établit sur toutes les pointes et dans les îles (1).

On travailla en même temps à fortifier différents points sur lesquels l'ennemi pouvait débarquer, et à ouvrir des marches pour s'y porter; dans cette position, les troupes françaises avaient l'avantage de pouvoir marcher, par la ligne la plus courte, à tous les points de débarquement, tandis que l'ennemi, pour varier ses attaques, avait de grands cercles à parcourir. En douze jours de travail de toute la partie de l'armée en état d'agir, la position fut rendue respectable; mais un grand tiers de l'armée, tant de terre que de mer, était fortement attaqué du scorbut, et fut envoyé aux hôpitaux qui avaient été préparés dans l'intérieur de l'île.

La prise de Charles-Town avait jeté un grand discrédit dans les finances des Américains, c'est-à-dire dans le papier-monnaie. Quant à la situation des affaires militaires, le général Washington,

(1) « Le 11 juillet, l'escadre et la flotte ont mouillé devant New-Port, dans la rade de Rhode-Island, sans faire aucune rencontre. Les ennemis, renforcés par six vaisseaux arrivés d'Europe six jours après nous, vinrent, au nombre de onze vaisseaux et plusieurs frégates, se présenter devant l'entrée de la rade. M. Clinton fit, en même temps, à New-Yorck, plusieurs mouvements de troupes qu'il embarquoit sur des navires de transport, ce qui fit craindre quelque entreprise sur New-Port et l'escadre. On établit quelques batteries de peu de défense. Le 17 septembre, MM. de Rochambeau et de Ternay étant partis pour un rendez-vous donné avec le général Washington, le lendemain de leur départ, je fus informé que l'amiral Rodney venoit d'arriver à Sandyhook avec dix vaisseaux de ligne et deux frégates, et que le général Clinton faisoit un embarquement considérable de troupes: personne ne douta qu'elles ne fussent destinées pour Rhode-Island, protégées par vingt-un vaisseaux de ligne et deux frégates. En conséquence, M. le baron de Viomesnil détacha un aide de camp à MM. de Rochambeau et de Ternay, pour informer de cette importante nouvelle, à laquelle ils n'ajoutèrent pas foi. Cela n'empêcha pas que, sans perdre un moment, M. le baron de Viomesnil et moi nous fissions travailler avec la plus grande diligence à faire des fortifications respectables sur la pointe de Brinton et l'île de Rose, tellement qu'au bout de six jours il y eut trente-six canons de 36 et de 24, prêts à faire effet sur l'île de Rose, et douze canons de 24 et huit mortiers sur la pointe de Brinton, et l'escadre rangée sur une ligne, entre ces deux points l'artillerie croisant ses feux sur tous les mouillages de l'escadre. Ces dispositions furent trouvées si formidables, que tous les esprits passèrent, de ce moment, de la plus grande inquiétude à la plus grande sécurité. En sorte que les ennemis, parfaitement informés de ce qui se passoit à New-Port, par les torys, dont la ville est pleine, ne jugèrent pas à propos, malgré leurs prodigieuses forces, de venir nous attaquer. Cette protection nous a fait passer très-tranquillement les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. » *Journal de campagne du chevalier des Touches.*

après avoir détaché dans la Caroline, aux ordres du général Gates, toutes les troupes des États du sud, se trouvait réduit à la défensive, dans les Jersey, avec sa petite armée, composée des troupes des états du nord. Le corps des Français fut reçu par le général Washington et par le congrès avec beaucoup de joie et de reconnaissance; mais ils désiraient une augmentation de troupes et de vaisseaux, qui pût donner, sur la mer, la supériorité pour agir contre les places situées sur les côtes.

Dix jours après le débarquement à Rhode-Island, les escadres d'Arbuthnot et de Graves, réunies au nombre de vingt voiles, dont onze vaisseaux de ligne, se présentèrent devant Rhode-Island, et s'approchèrent de l'île de tous les côtés, cherchant à attaquer l'escadre française dans son mouillage. Les deux amiraux parurent renoncer à ce projet, jusqu'à ce qu'ils fussent secondés par l'armée de terre, dont le général Clinton pressait l'embarquement dans le Sund, près New-Yorck. Le général Washington, qui observait leurs mouvements, en donna de fréquents avis au comte de Rochambeau, et, attendu l'affaiblissement considérable que les maladies occasionnaient dans l'escadre et parmi les troupes françaises, il l'autorisa à requérir les milices de l'État de Boston et de Rhode-Island, pour l'aider dans ses travaux et à la défense de l'île.

Les États lui envoyèrent quatre à cinq mille hommes convoqués par le général Héath; ils marchèrent avec beaucoup de *volonté* et de diligence. Le général Héath avait été détaché par Washington pour procurer au corps français tous les secours qui seraient en son pouvoir; il s'en acquittait avec un zèle vraiment patriotique. Le comte de Rochambeau ne garda que deux mille hommes, et en donna le commandement au marquis de la Fayette, que le général Washington lui envoya. Le reste des miliciens retourna dans ses habitations, pour achever leur moisson, qu'ils avaient interrompue pour marcher aux ordres du comte de Rochambeau.

Le général Clinton s'était effectivement embarqué, dans un port de Long-Island, avec dix mille hommes de ses meilleures troupes, de la grosse artillerie et des mortiers, dans le dessein d'attaquer les Français à Rhode-Island; mais soit qu'il fût informé des dispositions qui y avaient été faites, soit qu'il eût avis d'une marche que fit le général Washington pour s'approcher de New-Yorck, il jugea ne devoir point s'éloigner de cette place et la laisser, en son absence, livrée à une trop faible garnison; il prit, en conséquence, le parti de débarquer ses troupes et de les faire

camper sur Long-Island. Le marquis de la Fayette commandait alors l'infanterie légère du général Washington, qui l'avait rappelé de New-Port pour le charger de cette commission. Les généraux anglais firent, pendant le cours des mois d'août et de septembre, différentes démonstrations qui annonçaient un projet d'attaque; mais elles furent toutes trop tardives pour donner de l'inquiétude. L'escadre française resta bloquée, et les Anglais parurent attendre une combinaison de forces pour opérer.

Au commencement de septembre, on eut nouvelle que l'escadre de M. de Guichen (1) avait paru sur les côtes du sud de l'Amérique. Le chevalier de Ternay, se voyant bloqué par des forces supérieures, avait requis ce général, suivant le pouvoir qu'il en avait reçu, de le renforcer de quatre vaisseaux de ligne. Sa lettre n'arriva au cap qu'après son départ; elle fut remise à M. de Monteil qui ne put la déchiffrer; il était d'ailleurs engagé à aider les Espagnols dans leurs opérations contre Pensacola.

On reçut, au commencement de septembre, de fâcheuses nouvelles des États du sud. Le lord Cornwallis s'était porté à Cambden au devant du général Gates, qui marchait à lui pour le combattre. L'armée de ce dernier avait été mise en déroute, et ses débris s'étaient retirés jusqu'à Hilborough, dans la Caroline du nord. M. Calb, officier français, fut tué dans l'action, à la tête d'une division d'Américains, qui en soutint tout le poids. Sur la nouvelle de l'approche de M. de Guichen, le chevalier de Ternay et le comte de Rochambeau eurent avec le général Washington, à Hartford, le 20 septembre, une entrevue dans laquelle on régla les bases des opérations, dans la supposition de l'arrivée d'une augmentation de forces. Mais on en perdit l'espérance, lorsque l'on apprit l'arrivée de l'amiral Rodnay à New-Yorck, ce qui triplait les forces maritimes des Anglais; et M. de Guichen, au lieu d'amener des renforts, faisait route vers l'Europe avec un grand convoi qu'il était chargé d'escorter. Après la conférence, le général Washington rejoignit son armée, où sa présence était plus nécessaire que jamais. Le chevalier de Ternay et le comte de Rochambeau retournèrent, de leur côté, à leurs postes. Pendant leur

(1) L.-A. du Bouexic, comte de Guichen, noble breton, concourut au combat d'Ouessant, et remporta des avantages marquants sur les Anglais, vers la Dominique, dans trois différents combats, en avril et mai 1780. Cet intrépide marin fut élevé au grade de lieutenant général, et concourut à la gloire du pavillon français en plusieurs autres circonstances. D. L. F.

absence, le baron de Viomesnil (1) avait fait les dispositions nécessaires pour assurer le mouillage de l'escadre contre les nouvelles forces des Anglais.

C'est à cette époque qu'éclata la trahison d'Arnold; il négociait depuis près d'un mois avec André, aide de camp du général Clinton, pour livrer aux Anglais la forteresse de West-Point, place de dépôt des Américains sur la rivière d'Hudson. Le général Washington, qui faisait cas de ses talents militaires, lui avait donné, par confiance, le commandement de ce poste. André fut arrêté sur le chemin de West-Point à West-Yorck, par une patrouille de milice; il était déguisé, et l'on trouva dans ses souliers tout le plan de la conspiration. Il offrit une bourse aux miliciens, qui la refusèrent et le conduisèrent au quartier général. Le général Washington arrivait chez Arnold; mais ce dernier, averti un instant auparavant de la détention d'André, descendit de sa forteresse et se jeta dans un bateau, lequel, à force de ramer, gagna une frégate anglaise qu'il savait stationnée au dessus de King's-Ferry. Le général Washington, ne l'ayant point trouvé, ignora ce qu'il était devenu, mais des lettres qu'il reçut de son armée l'instruisirent de la trahison; il retourna à son quartier après avoir donné des ordres pour la sûreté de West-Point. Chacun sait la fin tragique du jeune André, qui fut plaint même par les juges que la sévérité des lois et la nécessité de faire un exemple forcèrent de le condamner.

Le comte de Rochambeau, de retour à Rhode-Island après sa conférence avec le général Washington, eut à s'occuper de l'établissement de ses troupes pendant l'hiver, ce qui n'était pas sans difficulté, non-seulement par la disette de bois pour le chauffage, les Anglais ayant consumé tout celui qui était dans l'île pendant le séjour qu'ils y avaient fait depuis trois ans, mais aussi par l'embarras pour le logement dans un pays de liberté, où chaque habitant regarde sa propriété si sacrée, que les troupes même du général Washington n'avaient jamais eu pour couvert que la toile ou des baraques construites dans les forêts. La discipline au delà de toute espérance qu'observaient les troupes françaises, captiva les Américains et les engagea à faire acquiescer l'État de Rhode-Island à la proposition que lui fit le comte de Rochambeau, de réparer aux dépens du roi toutes les maisons que les Anglais avaient détruites, à la condition que les soldats les occuperaient

(1) Mort maréchal de France sous la restauration. D. L. F.

pendant l'hiver, et que chacun des autres habitants logerait un officier; ce qui fut exécuté.

Les différents députés des sauvages qui vinrent au camp français furent eux-mêmes frappés de la discipline qui régnait parmi les troupes, et témoignèrent une extrême surprise en voyant les arbres chargés de fruits au dessus des tentes que les soldats occupaient depuis trois mois.

Un autre objet très-instant était de prendre le moment pour faire passer à travers l'escadre anglaise une frégate qui devait porter en France le vicomte de Rochambeau (1), fils du général, pour expliquer au ministère les besoins de l'armée française et de celle des Américains. M. de la Peyrouse (2), chargé du commandement de la frégate et des dépêches du chevalier de Ternay, prit, le 28 octobre, le moment de son départ dans un coup de vent très-violent, qui ne permettait pas à l'escadre anglaise de se tenir ensemble. Il passa au milieu d'elle avec deux autres frégates destinées à aller à Boston, pour rallier quelque bâtiments chargés de bois de construction qu'on y avait fait rassembler; elles furent vivement chassées par les croiseurs anglais. Celle de M. de la Peyrouse fut démâtée; mais étant déjà hors de portée de l'ennemi, celui-ci leva la chasse.

Rodney repartit pour les îles dans le courant du mois de novembre avec son escadre, laissant douze vaisseaux de ligne à l'amiral Arbuthnot, qui établit sa croisière, pendant tout l'hiver, dans la baie de Gardner, à la pointe de Long-Island, afin de ne pas perdre de vue l'escadre française, tandis qu'avec des vaisseaux de cinquante canons et un nombre infini de frégates et autres petits bâtiments, il établit des croisières à l'entrée de presque tous les autres ports de l'Amérique. Pendant le temps qu'il avait tenu toutes ses forces rassemblées devant l'escadre française, le commerce des Américains, tant de Boston que de Philadelphie, ne fut point interrompu; leurs corsaires firent même beaucoup de prises sur les Anglais.

Après la journée de Cambden, le lord Cornwallis suivit l'armée américaine jusque dans la Caroline du nord; mais la difficulté des subsistances et la sûreté de ses convois exigeant beaucoup de détachement pour leur protection, et l'un de ses corps

(1) Devenu lieutenant général sous la république. D. L. F.

(2) J.-F. Galaup de la Peyrouse, célèbre surtout par la malheureuse expédition scientifique et de découvertes à laquelle son nom a été attaché. D. L. F.

détachés, aux ordres du major Fergunan, ayant été battu par des détachements de milices, et ayant perdu douze cents hommes tués ou pris, le lord Cornwallis fut forcé de rétrograder sur Cambden. Le général Clinton avait fait partir, vers la fin d'octobre, un corps de trois mille hommes, aux ordres du brigadier général Lesley, lequel avait débarqué à Portsmouth dans la baie de Chesapéak, dans la vue de combiner ses opérations avec celles du lord Cornwallis; mais on apprit que sur la nouvelle de la défaite du détachement, et ayant été mandé par le lord, il s'était rembarqué pour aller le rejoindre et le renforcer à Charles-Town et à Cambden. Les troupes du brigadier Lesley furent remplacées à New-Yorck par trois mille hommes arrivés d'Islande. Le général Green partit à cette époque de l'armée du général Washington, pour aller, par ordre du congrès, relever le général Gates à la tête de l'armée du sud.

Le corps de troupes françaises entra au commencement de novembre à New-Port dans les logements qui lui avaient été préparés. La cavalerie de la légion de Lauzun, pour pouvoir subsister, fut séparée de son infanterie, et alla avec les chevaux d'artillerie et des vivres dans le Connecticut, occuper des baraques que l'État avait fait construire pour ses milices.

Le comte de Rochambeau n'avait point encore perdu l'espoir des renforts qu'il attendait de France; mais quoiqu'il n'en eût aucune nouvelle, il fit des dispositions pour les établir dans le Connecticut, dans le cas où ils arriveraient. Ses reconnaissances dans le pays, pour cet objet, le conduisirent à Boston, où il apprit en arrivant, par un courrier du baron de Viomesnil, la mort du chevalier de Ternay. Le chevalier des Touches (1), étant le plus ancien officier de l'escadre, en prit le commandement (2).

La même harmonie continua de régner entre l'escadre et l'armée de terre qui se soutenaient réciproquement, toujours bloquées par des forces supérieures.

Le commencement de l'année 1781 s'annonça d'une manière

(1) La Revue donnera des détails sur les faits et gestes de ce marin distingué, et pas assez connu, d'autant mieux qu'on l'a confondu parfois avec la Touche-Tréville, qu'il précéda dans la carrière. D. L. F.

(2) Une lettre de Washington, datée de New-Windsor, le 23 décembre 1780, répond à celle par laquelle le chevalier des Touches annonçait au généralissime américain, qu'à raison de la mort du chevalier de Ternay, il prenait le commandement de la flotte française. D. L. F.

peu avantageuse pour les Américains dans le continent. Le tiers de l'armée du général Washington se révolta; la ligne de Pensylvanie, après avoir mis ses généraux et ses officiers aux arrêts, marcha, sous la conduite d'un sergent, en ordre de bataille pour aller à Philadelphie demander sa paie au congrès et à l'assemblée législative de cet État. On doit citer, dans ce moment de rébellion, un acte de patriotisme extraordinaire. Le général Clinton, commandant à New-Yorck, à portée duquel passait cette troupe, lui envoya des émissaires pour l'engager à venir se réunir aux corps d'Américains réfugiés qui étaient dans son armée, lui offrant de payer tous les arrérages qui lui étaient dus. Le sergent commandant la ligne dit à sa troupe : « Camarades, il nous prend pour des » traîtres; nous sommes de braves soldats qui ne demandons que » justice à nos compatriotes, mais nous ne trahirons jamais leurs » intérêts. » Il traita ces émissaires en espions, et continua sa marche. L'assemblée de Pensylvanie envoya au devant de la troupe des députés, lesquels, après une négociation difficile, parvinrent à la ramener à son devoir.

La mutinerie s'étendit dans la ligne de Jersey; le général Washington fut forcé d'arrêter par un exemple de sévérité un désordre dont la communication eût été d'autant plus dangereuse, qu'elle pouvait s'étendre dans toute son armée, qui avait les mêmes griefs, et qui pouvait avec justice former les mêmes plaintes.

Le corps français était dans l'impossibilité de donner à l'armée américaine aucuns secours pécuniaires, étant déjà obligé de recourir à des emprunts très-onéreux. Les lettres de change sur la France se négociaient à Boston et à Philadelphie à une perte prodigieuse. Le papier-monnaie perdait encore plus, et était à la veille de son anéantissement total.

Ce fut dans ces circonstances que le traître Arnold s'embarqua à New-Yorck avec quinze cents hommes, pour aller prendre poste à Portsmouth en Virginie, et faire, dans la baie de Chesapéak, des incursions et des dépradations contre lesquelles il ne pouvait trouver d'opposition que de la part des milices du pays.

Tous ces malheurs engagèrent le congrès à envoyer en France le colonel Laurens, aide de camp du général Washington et fils du fameux Laurens, précédemment président du congrès, lequel était alors détenu à la tour de Londres. Cet officier avait ordre de représenter dans le plus grand jour, à la cour de France, l'état de détresse dans lequel était sa patrie.

Les frégates du roi, qui étaient parties de Boston par un coup de vent, en furent battues pendant l'espace de trois semaines, et rentrèrent à New-Port vers la fin du mois de janvier. Leur retour fit naître au chevalier des Touches l'idée de former une escadre légère d'un vaisseau de ligne et de ses trois frégates, pour aller dans la baie de Chesapéak troubler les opérations d'Arnold, dont on savait que les vaisseaux de transport n'étaient escortés que par deux petits vaisseaux de quarante canons et quelques autres petits bâtiments de moindre force. C'était répondre aux instances réitérées de l'assemblée de Virginie, qui lui en faisait depuis assez longtemps la demande. Cet escadre, aux ordres de M. de Tilly, appareilla dans le plus grand secret; elle remplit une partie de l'objet auquel elle était destinée, en s'emparant du *Romulus*, vaisseau de quarante-quatre canons, et de quelques transports; mais le reste des forces de l'ennemi remonta la rivière Elizabeth jusqu'à Portsmouth; et le chevalier de Tilly n'ayant pu y faire piloter son vaisseau, qui tirait trop d'eau, il retourna avec ses prises à New-Port (1). Le rapport qu'il fit, détermina une entreprise plus

(1) M. des Touches rend compte de cette expédition, dans les termes suivants : « L'événement de la mort de M. de Ternay m'ayant chargé du commandement de l'escadre, je me suis occupé à la rendre le plus utile aux Etats-Unis qu'il m'a été possible, en protégeant leur commerce à cette côte, et faisant sortir des vaisseaux et frégates pour favoriser leurs rentrées et leurs sorties. Les Etats de Virginie m'ayant demandé un vaisseau et deux frégates, au mois de février, pour protéger le commerce de la baie de Chesapéak et pour détruire les projets d'Arnold sur les côtes, je détachai sur-le-champ cette division aux ordres de M. de Tilly, commandant de l'*Eveillé*, qui s'empara du *Romulus*, de 44 canons, et de dix bâtiments de transport et de commerce. » — Le *Mercure de France* donne sur cette expédition de nouveaux détails, d'après des lettres de New-Port : « M. des Touches vient de faire sortir l'*Eveillé*, vaisseau de guerre de 64 canons, excellent voilier, et deux frégates, dont l'une est la *Surveillante* et l'autre la *Gentille*. On dit que ce vaisseau et les deux frégates ont pour objet d'aller brûler un vaisseau de guerre de 50 canons et une quarantaine de bâtiments, qui ont transporté Arnold dans la baie de Chesapéack avec 3,000 hommes.—Le 24 février, l'*Eveillé* et les deux frégates sont rentrées sans avoir pu exécuter leur projet. Arnold avait eu le temps de s'enfoncer dans la rivière avec ses transports. La *Surveillante* ayant voulu y pénétrer, a touché de façon qu'on a été obligé de lui ôter ses canons pour la dégager. En revenant, nos vaisseaux n'ont pas perdu tout à fait leur temps et leur peine; ils ont d'abord pris le *Romulus*, de 50 canons, ont brûlé un corsaire, et en ont amené cinq ou six. Le *Romulus* est un fort bon vaisseau, mais un peu fatigué, parce qu'il tient la mer depuis quatre ans. » — Wasingthon complimente le chevalier des Touches sur ces avantages, par une lettre du 27 février 1781; et dans une missive du 3 mars suivant, M. le

sérieuse, dont l'événement qui arriva aux Anglais pouvait faire espérer le succès.

Les mêmes coups de vent qui avaient tourmenté les frégates françaises firent un effet bien plus funeste sur quatre vaisseaux de ligne anglais qui étaient sortis de la baie de Gardner pour les intercepter. Deux furent jetés à la côte, deux autres démâtés. Le chevalier des Touches ayant fait reconnaître les différents points du continent et le véritable état de l'escadre anglaise, dont on découvrait en entier le mouillage, mit son escadre en état de sortir aussi promptement que le manque de moyens pouvait le lui permettre. Le général Wasinhgton, informé de ce projet, se détermina sur-le-champ à faire partir le marquis de la Fayette, à la tête d'un détachement de mille hommes, pour aller par terre se réunir aux milices de la Virginie, et proposer au comte de Rochambeau d'embarquer sur l'escadre mille hommes du corps français pour aller, conjointement avec le marquis de la Fayette, attaquer Arnold dans sa position de Porstmouth, où l'apparition du chevalier de Tilly dans la baie l'avait fait rentrer.

Le comte de Rochambeau détacha douze cents hommes dont il donna le commandement au baron de Viomesnil, ayant à ses ordres le marquis de Laval, le vicomte de Noailles et M. Anselme de Gamber. Ces troupes furent embarquées avec de l'artillerie de siége, et un nombre de mortiers suffisant pour le succès de cette expédition, si l'escadre était assez heureuse pour pouvoir arriver. Mais le temps indispensable pour les dispositions, quoique l'armée de terre lui fournît en vivres et en argent ce qui lui restait, ne lui permit de sortir qu'au commencement du mois de mars. Les Anglais profitèrent de ce temps pour se séparer, et vingt-quatre heures après le départ de l'escadre, ils se mirent à sa suite. Les vents forcés et la navigation dure de cette saison obligèrent le chevalier des Touches à porter au large pour se rapprocher ensuite de la côte, aussitôt qu'il serait dans la latitude de la Virginie. Une mer orageuse et la marche inégale de ses vaisseaux lui occasionnèrent une séparation qui aurait pu devenir funeste, si le matin même du jour auquel il fut dans le cas de combattre, il

chevalier de la Luzerne, ambassadeur de France près les États-Unis, s'exprimait ainsi : « Recevez mon très-sincère compliment sur la capture du *Romulus* et les autres prises faites dans la baie de Chesapéack par les vaisseaux à vos ordres. La nouvelle de cet avantage a fait ici (à Philadelphie) le plus grand effet, et l'on en a senti avec raison tout le prix. »

n'eût eu le bonheur de réunir son escadre. Elle était composée de huit vaisseaux, dont le *Romulus*, qu'il mit en ligne, faisait partie. Il découvrit l'escadre anglaise aux atterrages de la baie de Chesapéak. Elle était aussi composée de huit vaisseaux; mais le *London*, que montait Graves, était à trois ponts; les autres vaisseaux, de part et d'autre, étaient à peu près d'égale force. Le combat s'engagea par les quatre vaisseaux de la tête de la ligne du chevalier des Touches contre les quatre vaisseaux de celle des Anglais. Il fut très-vif et très-meurtrier. Le *Conquérant*, commandé par M. de la Grandière; le *Jason* et l'*Ardent*, commandés par MM. de Marigny (1) et de la Clocheterie, s'y distinguèrent particulièrement. Trois vaisseaux anglais sortirent de la ligne fort maltraités, deux des Français ne le furent pas moins. Dans le moment où le chevalier des Touches se préparait à virer de bord pour recommencer le combat, on vit la flotte anglaise tenir le vent et manœuvrer pour rentrer dans la baie de Chesapéak; ce qui engagea le chevalier des Touches à se retirer pour rentrer à Rhode-Island, en remorquant le *Conquérant*, qui avait perdu son gouvernail. Le marquis de Laval fut blessé légèrement à bord de ce vaisseau (2).

(1) Bernard de Marigny, qui a commandé la marine à Brest, et oncle du général vendéen de ce nom. D. L. F.

(2) Il faut donner ici la relation de cette expédition d'après le document officiel, c'est-à-dire d'après le journal du chevalier des Touches: « Le général Washington, voyant avec la plus grande inquiétude les progrès que faisoit Arnold sur la rivière de James et d'Élisabeth, demanda à M. de Rochambeau d'y faire passer 1,200 hommes de ses troupes, protégés de toute mon escadre. Je saisis avec empressement cette occasion de rendre utiles aux États-Unis les forces qui se trouvoient sous mon commandement, malgré les inconvénients que je prévoyois pouvoir en résulter. Les ennemis étant mouillés à Gardner, mes dispositions furent bientôt faites. Les troupes embarquées, je mis sous voile à sept heures du soir, par un très-petit vent de N.-O. dont je ne me serois pas servi sans la présence du général Washington à New-Port, qui avoit le plus grand désir de nous voir partir. Ce que je craignois tant arriva; le vent devint contraire le lendemain, et donna le temps aux ennemis d'être informés de notre départ. Ils nous suivirent avec tout l'avantage d'une escadre doublée en cuivre, sur la mienne qui ne l'étoit pas. Je fus donc devancé par l'ennemi, que je trouvois à quinze lieues de la baie de la Chesapéack. De ce moment, je jugeai qu'un combat devenoit inévitable par la supériorité des ennemis. En conséquence, je m'y préparai, en faisant signal à l'escadre d'ordre de bataille. Je me trouvoi à une lieue au vent, lorsque dans un revirement de bord, vent de vent, par la contre-marche, les vergues des grandes hunes de l'*Éveillé* et de l'*Ardent* rompirent et m'ôtèrent tout espoir de conserver le vent. J'ordonnois de virer lof pour lof, et de former l'ordre de bataille sur l'autre bord. Pendant ce temps, l'escadre anglaise s'élevoit au vent,

On eut, dans le courant du mois de février, la nouvelle de la défaite de Tarleton par le corps du brigadier général Morgan ; mais cet échec ne fit qu'irriter le lord Cornwallis ; il marcha avec

toutes voiles dehors, et prolongeoit ses bordées pour gagner les eaux de ma ligne, à quoi elle parvint sur les une heure après midi, et se disposoit à doubler mon arrière-garde. Pour détruire ce plan d'attaque, je me décidois à faire revirer mon avant-garde lof pour lof, par la contre-marche, avec le signal de courir quatre quarts large sur l'autre bord. Ce mouvement, que les ennemis n'avoient point prévu au moment qu'ils alloient commencer le combat, et qui menaçoit de mettre la tête de leur ligne entre deux feux, l'obligea d'arriver aussi; en sorte que trois vaisseaux de leur avant-garde présentèrent longtemps l'avant au travers de la mienne, qui en profita par un feu vif et soutenu. Les deux têtes des escadres se prolongèrent longtemps à portée de mousqueterie, lorsque mon corps de bataille étoit encore à une grande portée de canon de celui des ennemis, et mon arrière-garde hors de portée. Je sentis que j'aurois moins d'avantage à rendre le combat général, en laissant prolonger en entier les deux lignes. Je fis le signal de rétablir la ligne de combat, les amarres sur bâbord, sans observer de rang, en venant successivement au vent, dans les eaux les uns des autres. Ce mouvement faisoit défiler mon corps de bataille sur les trois vaisseaux de l'avant-garde des ennemis, qui, déjà fatigués par le feu de la mienne, ne purent soutenir longtemps et arrivèrent en présentant l'arrière, position où ils achevèrent d'être maltraités au point de faire des signaux d'incommodité. Le corps de bataille ennemi et son arrière-garde, qui s'étoient approchés de la mienne, se contentèrent de l'annoncer à portée de canon. La vergue du grand hunier du *London* ayant été rompue, son escadre mit en panne, les frégates arrivèrent sur les vaisseaux incommodés, et l'escadre du roi étoit en ligne sur les deux huniers, les amarres sur bâbord, prête à recommencer le combat, lorsque le *Conquérant* et l'*Ardent* me firent le signal d'avaries qui ne pouvoient se réparer à la mer et les mettoient hors d'état de retourner à l'ennemi. Je me contentois de conserver mon ordre de bataille à très-petites voiles, ayant tous mes feux allumés, durant la nuit qui fut très-noire. Et le lendemain matin, n'ayant aucune connoissance des ennemis, je fis mettre l'escadre en panne, et appelois tous les capitaines à mon bord pour qu'ils me rendissent compte de l'état de leurs vaisseaux, afin de constater le parti qu'il y auroit à prendre. Il fut reconnu que le *Conquérant* avoit la tête de son gouvernail percé de deux houlets; que son grand mât et mât de misaine l'étoient pareillement dans leur centre. L'*Ardent* ayant les mêmes avaries reconnues par la visite que j'en fis faire sur-le-champ par le major de l'escadre et les charpentiers les plus expérimentés, qui tous conclurent lesdits vaisseaux hors d'état de tenir la mer et de résister à un coup de vent; ce considéré, tous les capitaines, assistés de MM. de Mainonville, de Laval et de Noailles, il fut reconnu que l'escadre étoit hors d'état de poursuivre sa mission, et forcée de rentrer à New-Port pour réparer les dommages occasionnés par le combat du 16 mars. En conséquence, l'escadre fit route au nord, et me trouvant par le travers de la rivière de la Delaware, j'y fis entrer la frégate l'*Hermione*, commandée par M. de la Touche (Tréville) qui la remonta jusqu'à

toutes ses forces à la suite du général Morgan ; mais il ne put l'atteindre avant sa réunion à l'armée du général Green, où il mena

Philadelphie, pour y déposer entre les mains de M. le chevalier de la Luzerne, ministre du roi près les États-Unis, les armes et munitions de guerre dont elle étoit chargée pour l'Etat de Virginie. Cette frégate avoit en même temps commission de se charger de 1,200 barils de farine, pour la subsistance de l'escadre. Ce qu'elle a exécuté en peu de jours, et a joint l'escadre du roi dans la rade de New-Port, où j'étois occupé à faire travailler, avec la plus grande activité, à réparer les avaries occasionnées par le combat du 16 mars sur les caps de Virginie. »

Ce combat fut extrêmement glorieux pour le chevalier des Touches. Aussi, le chevalier de la Luzerne lui écrivait-il, le 3 avril : « J'ai l'honneur de vous envoyer un résolvé du congrès, qui vous sera transmis par le président de ce corps, qui exprime faiblement les sentiments de reconnoissance et d'estime que vous avez inspirés aux citoyens des treize États. De vieux préjugés enracinés par les malheurs de la dernière guerre, avoient persuadé à ces gens-ci que notre marine étoit inférieure à celle des Anglois par la science des manœuvres et la bravoure. Un combat donné sur leurs côtes avec une infériorité incontestable de notre côté, dans lequel cette fière nation reconnoit elle-même que nous avons eu de l'avantage, établit l'honneur des armes du roi dans ces parages. C'est à vous, Monsieur, à qui la France est redevable de cet avantage. » Dans une autre lettre du 13 du même mois, il disait encore : « Toute l'Amérique rend justice à l'habileté et au courage que le combat du 16 vous a donné occasion de déployer. Les Américains qui étoient à bord de votre escadre ont rendu un témoignage qui mérite d'autant plus d'attention, qu'il est impartial, et même que leurs anciens préjugés, en faveur de l'habileté des Anglois sur mer, les faisoient incliner pour eux, si votre bonne conduite et la bravoure de l'escadre eussent été moins évidents. Ils s'accordent tous à dire qu'on ne peut montrer plus d'intelligence, de fermeté et de sang-froid qu'ils n'en ont remarqué sur l'escadre du roi, et que l'escadre angloise n'a pas, à beaucoup près, montré la même intelligence, la même résolution. »

La délibération du congrès des États-Unis est ainsi conçue : « *By the united states, in congrès assembled resolved : — That the president transmet the thanks, of the United States, in congrès assembled, to the count de Rochambeau and the chevalier des Touches, commanders of the army and fleet, sent by his most christian majesty to the succour of his allies, for the zeal and vigilance they have on every occasion manifested to fulfill the generous intentions of their sovereign and the expectations of these states.—That he present their particular thanks to the chevalier des Touches and the officers and men under his command, for the bravery, firmness and good conduct displayed in the late entreprise again the enemy at Porstmouth in Virginia, in which alshoegh the accomplishement of the object was prevented by unforesen events, the arduous contest so gallantly and advantageously maintened on the 16 th of March last, off the caps of Chesapeack bay, against a superior British fleet does honor to the arms of his most christian majisty and is a happy presage of decisives advantages to the United States.*

tous ses prisonniers. Le général Green continua à se retirer pour aller au devant des secours qui lui arrivaient sur le Roanoek dans la Caroline du nord; les ayant reçus, il se porta à Guilfort-Court-House. Le lord Cornwallis l'y attaqua avec la plus grande vigueur; et après une action des plus meurtrières, il parvint à le déposter. Le général américain ne perdit que le champ de bataille, et prit une nouvelle position à quelques milles en arrière. Le lord Cornwallis, ayant souffert tout ce que peut occasionner une longue marche, un combat meurtrier et une grande disette de vivres, fut obligé de rétrograder vers le cap Féar, dans un canton occupé par des Écossais loyalistes, espérant y trouver des rafraîchissements et des secours pour ses blessés. La conduite du général Green, tant dans sa retraite le jour de l'action de Guilfort, qu'après l'action, lui mérita de grands éloges et commença tous les talents qu'il déploya dans la suite.

M. de la Peyrouse fut de retour à Boston dans les derniers jours du mois de février. Ce fut par lui que l'on reçut les premières dépêches, depuis que l'escadre avait quitté le port de Brest; elles apprirent que M. de Sartine était retiré du département de la marine; qu'il était remplacé par M. le marquis de Castries; que les Anglais ayant déclaré la guerre aux Hollandais, et étant prêts à les prendre au dépourvu dans toutes leurs possessions, la cour de France préparait des forces de terre et de mer pour les empêcher de succomber; qu'enfin ces nouvelles circonstances pouvaient partager l'attention que méritaient les affaires de l'Amérique. Cependant le roi envoya aux Américains une somme de 1,500,000 liv. M. de la Peyrouse en fut chargé, et partit sur-le-champ de Brest avec la frégate la meilleure voilière. Le vicomte de Rochambeau eut ordre d'attendre le moment auquel on pourrait faire des réponses positives aux demandes des Américains.

Après la rentrée de l'escadre de M. des Touches à New-Port, Arnold fut renforcé, dans la Virginie, par trois mille hommes partis de New-Yorck, aux ordres du général Philips. L'escadre anglaise rentra à New-Yorck pour réparer ses trois vaisseaux, qui avaient été fort maltraités. Le chevalier des Touches travailla, de son côté, à réparer *le Conquérant*.

Le marquis de la Fayette continua à marcher par terre pour se joindre au baron de Stuben, avec deux détachements des milices que la Virginie avait mises sur pied.

L'État de Boston sollicita le chevalier des Touches pour une ex-

pédition sur Pénobscot, que les Anglais avaient fortifié à l'extrémité du nord de l'Amérique, et qui incommodait beaucoup le commerce. Le général Washington n'approuva pas ce projet, et fit connaître ses motifs bien fondés (1).

(1) M. des Touches donne des détails ignorés et importants sur les causes qui empêchèrent la mise à exécution de cette entreprise : « Je fus, dit-il, dans ce même temps, sollicité par l'Etat de Massachusset de faire une entreprise sur le port de Pénobscot, qu'occupent les Anglois dans le voisinage de Boston, et le gouverneur Hancoek m'assura que ce seroit rendre le plus important service à cette partie de l'Amérique, que de m'emparer et détruire ce poste ennemi, repaire de tous les corsaires qui interrompoient le commerce de la côte de l'est, lequel étoit gardé par 350 Écossois dans un fort de terre entouré de fossés fraisés, palissadés, avec abattis tout autour et quelques pièces de canons. Après en avoir conféré avec M. de Rochambeau, il fut résolu qu'il donneroit 820 hommes de ses troupes, et de son artillerie 4 canons de 24 et 4 mortiers de 12 pouces, le tout commandé par M. le comte de Chastelux, maréchal de camp.

» Je donnois le commandement des forces maritimes à M. de la Clocheterie, capitaine de vaisseau, commandant *le Jason*, et j'y joignis le vaisseau l'*Ardent*, commandé par M. de Marigny, dont les avaries du combat de la Chesapéack étoient déjà réparées. Les frégates l'*Astrée* et l'*Hermione* furent pareillement ordonnées pour le même objet, ainsi que la flûte le *Fantasque*, le et l'*Ecureuil*, pour le transport des troupes de l'artillerie et des bagages. Le succès de cette opération dépendoit autant de l'activité que l'on mettroit que du secret, les ennemis étant dans ce moment rentrés à New-Yorck pour y réparer les avaries de notre combat, qui n'étoient pas petites. De leur côté, tout fut prêt sous huit jours, et M. de Rochambeau, qui avoit dépêché un exprès au général Washington, pour lui demander son agrément à cette expédition, n'attendoit que sa réponse pour faire embarquer ses troupes, et moi pour faire appareiller la division. Mais le général américain ayant trouvé que cette séparation de mes forces maritimes pourroit entraîner de grands inconvénients pour un objet qui n'étoit que d'un intérêt secondaire à la cause générale de l'Amérique, jugea que cette expédition devoit être faite par les frégates seulement. Plusieurs officiers de marque trouvèrent ces réflexions bonnes, et il ne me convenoit pas de m'obstiner. Dans cette idée, l'expédition fut suspendue, et le manque de frégates où je me trouvois dans ce moment me fit attendre l'arrivée annoncée de France d'un convoi escorté par le *Sagittaire*, de 50 canons, et d'une frégate, avec lesquels je comptois reprendre le projet de Pénobscot, toujours animé du désir de rendre utiles aux États-Unis les forces qui se trouvoient sous mon commandement. Ne voyant point arriver le convoi annoncé de France, mon escadre étant totalement réparée des avaries occasionnées par le combat du 16 mars, je proposois à M. le comte de Rochambeau de reprendre le projet de Pénobscot, protégé par toute mon escadre, ce qui en rendoit le succès infaillible ; mais ce général ne fut pas de cet avis, m'observant que la partie la plus souffrante et celle qui avoit le plus besoin de secours étoit l'Etat de Virginie, ce dont je fus très-d'accord avec lui ; et pour

L'escadre anglaise s'étant réparée, et ayant été renforcée à New-Yorck de tous les vaisseaux de cinquante canons qui étaient en différentes stations, cette supériorité mit l'escadre française dans l'impossibilité de former aucune entreprise par mer.

L'ennemi paraissait décidé à porter toute l'offensive contre les Etats du sud, et l'escadre française pouvait, à cette époque, être laissée en sûreté à Rhode-Island, avec un moindre nombre de troupes pour assurer son mouillage. Le comte de Rochambeau proposa au général Washington de marcher par terre à la rivière du nord, pour se réunir à lui vis-à-vis New-Yorck, et le mettre en état de renforcer le marquis de la Fayette par un détachement de son armée. Le général Washington reçut cette offre avec beaucoup de satisfaction; et ne jugeant pas les affaires du sud assez instantes, il fut d'avis de différer le mouvement, non-seulement pour donner le temps de préparer des subsistances, mais aussi pour attendre le retour du vicomte de Rochambeau, que l'on espérait pouvoir amener quelques secours. Cependant le général Wasingthon fit marcher la ligne de Pensylvanie, sous les ordres du général Wance, pour joindre le marquis de la Fayette.

Au mois d'avril et pendant une partie de mai, le lord Cornwallis donna à ses troupes des quartiers de rafraîchissement aux environs du cap Féar. Pendant ce temps, le général Green marcha, par l'Isbouroug, vers Cambden et la Caroline du sud, pour attaquer le lord Dzowdon, qui était resté avec un corps de troupes pour couvrir cette province. Il espérait obliger par ce mouvement le lord Cornwallis à rétrograder, pour marcher à son secours; mais comme, par cette manœuvre, il découvrait la Virginie, le lord Cornwallis, par une marche rapide, passa le Dzoanoek à Halifax, et se réunit à Pétersbourg, en Virginie, aux généraux Philips et Arnold.

N. ***.

l'en convaincre, je lui proposois d'y passer avec 2,000 hommes de ses troupes, avec de l'artillerie, ce qu'il n'approuva pas encore, disant ne pouvoir diviser son armée pour un si long temps; et que pour une expédition qui demandoit la presque totalité de ses troupes, et dans ce cas, il s'embarqueroit volontiers, vendant tous ses magasins et évacuant complétement Rhode-Island. J'eus l'honneur de lui représenter qu'ayant dix-neuf bâtiments de transport de moins que j'avois envoyés à St-Domingue, il m'étoit impossible de passer toute son armée et bagages, et que je croyois que 2,000 hommes de ses troupes seroient d'un grand secours pour le moment pour l'Etat de Virginie. Je ne pus le déterminer à ce parti; je pris celui d'attendre l'arrivée du convoi... (*Sur ces entrefaites arriva M. de Barras, ainsi qu'on va le voir.*) »

CÉRÉMONIAL DE L'INHUMATION DU ROI CHARLES VI.

L'an 1422, le mercredi 21 octobre, feste des XI milles vierges, environ 6 heures du matin, le roy Charles VI, que Dieu absoille, trespassa, et pour ce que on ne peut promptement faire l'obsèque dudit roy Charles, son corps vuidé des entrailles et rempli d'espices et d'herbes sentans bons, et puis son corps fut mis en coffre plombé et gardé en la chapelle de l'hostel de *St-Pol*, jusques au X de novembre ensuivant. Et ce pendant furent chantées messes et le service des trespassés solemnellement en ladite chapelle, chascun jour, par les gens d'esglise et colléges de ladite ville de Paris. Ung jour y vindrent ceulx de Nostre-Dame, autre jour ceulx de la saincte chapelle du Palais, autre jour les jacobins ou les cordeliers et aussi tous les autres colléges semblablement. En chascune paroisse et esglises furent fais services solemnez, et encore tous officiers et maistres de la ville, et chascun office et mestre a part soy, et qui plus notable, pouvoit plus le faisoit. Ce temps durant, les lettres et l'audiencerie de France furent faictes, au nom du chancellier et du conseil de France et scellées du seel de la prévosté de Paris, jusques au temps que dit sera cy-après.

Le duc de Bedfort, régent le royaume de France, vint à Paris, le 3 novembre, et après sa venue, on apresta de faire l'enterrement et service du roy Charles, duquel le corps estoit en la chapelle de son hostel lez St-Pol et fut son obsèque moult noble, voir est que grans altercations ce moult de diverses opinions, de la manière comment elle seroit faicte. Car, en ce temps, y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoustumé de faire, en temps passé, porter les rois de France à sépulture, et en quel ordre les gens y devroient aller, chascun selon son estat. Car les cas n'adviennent pas souvent et n'en trouvoit on riens en escript, et pour ce, en feray-je ici mention de ce qui en fut faict, tout par grande et mûre délibération, affin de y prendre exemple, se autrefois le cas advenoit, car ce qui en fut faict fut, par grande et meure délibération de chevaliers, escuyers, clers et gens sages, anciens et notables, qui, en maints lieux, avoient veu semblables besongnes (1).

Premièrement une littière fut faicte à limons, devant et derière, et lesdits limons furent fourez et couverts de cuir ou de drap noir,

(1) On voit que c'est ici une espèce de procès-verbal que le rédacteur a entendu faire, pour servir de précédent dans les temps postérieurs.

pour moins blesser ceulx qui porteroient le corps, car le coffre ou le corps estoit bouté avec le plomb et autres choses qui y estoient dedans pesoient bien XIIII$_c$. Ladite littière estoit tellement faite que, en passant par les portes de l'hostel de St-Pol, de l'esglise Nostre-Dame et par les rues, on la restreignoit, et quant on estoit oultre passé en place large, on la relargissoit. En icelle littière fut mis le coffre a tout le corps du roy, et sur ledit coffre, on mit une coeste et un coessin et deux draps de lin, linceux beaux et deliez, et par dessus, en manière de couverture, un grand poile de drap d'or, sur champ vermeil, bordé autour d'un bord de veluyau azur componé de fleurs de lys d'or et de brodure. Estoit ledit bord large d'environ demi-pied, et ledit poil estoit si large, que, de chascun costé, il traignoit a terre ou bien près et sy estoit ladite littière haute, près de la hauteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit meussé sous la coiste et ledit poile. Mais, sur toutes les choses, fut mise l'image du roy, la plus propre qu'on la pouvoit faire, à la semblence du roy, vestu de cotte royale et par dessus un mantel dorné le drap du poile. Et estoit le mantel ouvré d'hermines ou de lettres, les chausses avoit semellées d'un drap de soye azur tissu à fleur de lys, en ses mains avoit ungs gands blans, et, sur sa tête, avoit une couronne; en l'une de ses mains tenoit un ceptre et, en l'autre main, une verge, comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seigne ou benict et estoient lesdites couronne, ceptre et verge tout d'une matière, en façon d'argent dorée. Et quant tout fut appoincté, ladite littière, ainsi chargée et habillée, fut mise en la court dudit hostel lez St-Pol, devant la porte, devers le Célestins, et, par ladite porte, fut mise hors dudit hostel et au coing, on retourna en la rue, en passant l'église de St-Pol, en la grande rue St-Antoine et d'illec le droit chemin au pont Nostre-Dame et par la rue de la Juirie, a l'esglise Nostre-Dame. Maistres d'hostels, eschançons, pannetiers, fruictiers, varlets de chambres, fourriers, varlets de porte et tous les officiers de l'hostel du roy furent vestus de brunette; les eschançons, pannetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant IV livres, ès torsses et sur leurs poitrines et espaules avoient escussons, aux armes de France; estoient bien deux cents portans lesdites torches. Le corps et la littière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droict, et estoient bien cinquante aux limons de ladite littière, qui estoient

tous las de la porter et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la littière sur deux grands tretteaux propices, qu'on portoit après. Ainsi fut porté le corps a Nostre-Dame, à heure de vespres. L'ordre des gens fut tel: les ordres mendians, c'est assavoir jacobins, cordeliers, carmélites et augustins à belle procession furent premiers; les colléges si comme Ste-Catherine du Vaulx des escoliers, les mathurins, les billettes Ste-Croix et leurs semblables après; les paroisses après; les esglises collégiaux, si comme St-Benoist le bien tourné, St-Mery, le Sépulcre, St-Germain-l'Auxerrois et leurs semblables après; les colléges de Nostre-Dame et de la sainte-chapelle du Palais après, et tous lesdites gens d'esglise, deux à deux, alloient d'un des costés de la rue, et les escoliers et supposts de l'université de Paris alloient de l'autre costé de la rue. Après lesdites processions alloient neuf prélats, que évesques, que abbés, revestus en chappes noires et mittres blanches, entre lesqueulx estoit le patriarche de Constantinople, lors administrateur de l'évesché de Paris, lequel fit l'office, le prévost de Paris alloit entre les prélats et le corps, devant la littière, une verge en la main, les chambellans du roy, varlets tranchans et escuyers d'escuyrie et les maistres d'hostel alloient entre le prévost et la littière. Les quatre présidents du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils, fourrez de menu vair, tenoient les quatre cornets du poile et les seigneurs et les greffiers de parlement entour la littière, de costé et d'autre, et tenoient ce que pendoit du poile. Car c'est leur droit que ils qui en parlement représentent la personne du roy et qui gouvernent la justice souveraine du royaume, soient au plus près du corps du roy. Les huissiers de parlement, tenans leurs verges, estoient aux quatre cornets de la littière, emprès les présidents pour garder que nul gens ne se boutassent entre eulx. Et le premier huissier avoit son bonnet fourré en la teste, aussi les présidents, et seigneurs et greffiers de parlement avoient vestus leurs chaperons fourrés, ainsi comme ils les ont en la cour dudit parlement. Le prévost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut, a huit bastons, tel que l'on a accoustumé de porter sur le *corpus Domini*, le jour de la Feste-Dieu, aux processions, lequel ciel estoit grand et large et bien hault et s'y estoit de même drap du poile. Et quant lesdits prévost et eschevins estoient las de porter ledit ciel, qui estoit bien pesant, on mettoit en leur lieu notables bourgeois, qui le portoient jusques a ce qu'ils estoient laz.

Le duc de Bedfort, régent le royaume de France, les maistres des requestes et autres conseillers et officiers du roy alloient derière la littière, et après eulx le peuple, en grand nombre, et a tant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres et sur les estaulx qui plouroient et menoient grant dueil et non sans cause, car grant desolation fut et ne sçavoient se de longtemps auroient roy en France (1). Ainsi fut porté le corps du bon roy a Nostre-Dame et fut mis au cueur de l'esglise, a tout tout la littière, sous la chapelle, qui noblement fut faicte et allumée, car chascun cornet de ladite chapelle avoit un gros cierge, tout rond, pesant XXV liv. de cire et sur ladite chapelle, tant qu'il y pouvoit, de cierges de deux livres, tout autour de l'esglise de Nostre-Dame, par bas, avoit torches de IV livres a deux rangs, et par le haut du cueur et tout autour de l'esglise, par en haut, dessous les voultes et par tous les pilliers du lieu, avoit cierges bien drus d'une livre. Toute l'esglise alentour fut environnée ou enciente d'un parement de toile perse, semée de fleurs de lys, furent parés tous les pilliers de ladite esglise, par le hault, de tant que ladite toille estoit large.

On arriva a l'esglise Nostre-Dame, ainsi comme après les vespres. Et chanta un les vigilles des morts notablement et a trait aus quelles furent les neuf prélats devant dits, les abbés de St-Germain, de St-Magloire, de St-Crespin de Soissons et des Vaux de Cernay. Tenoient le cueur, le duc de Bedfort, assis en la première chaire du cueur, derière l'image Nostre-Dame, les chambellans de ce même costé, assez loing de lui, et une partie de Messieurs de parlement après, et, a l'autre bout de ce même costé, vers la chaire de l'évesque, estoient ledit patriarche en sa chaire, et des chanoines de leans après lui. Et de l'autre costé du cueur, devers le cloit en la première chaire, derière l'autel de St-Sébastien, estoient le chancellier de France, les présidens de parlement et de mes seigneurs du parlement, emprès eulx tous, en chapperons fourrés. Et a l'autre bout dudit costé devers l'autel estoient les évesques de Therouenne et de Chartres, le recteur de l'université et des chanoines de Paris. Le soir furent chantées vigilles, a neuf pseaulmes et neuf leçons et fut nuict.

L'endemain qui fut mardi X^e jour de novembre, environ huit

(1) Le dauphin régent, devenu roi par la mort de son père, sous le nom de Charles VII, était à Poitiers, véritable capitale du royaume de France pour cette époque. D. L. F.

heures au matin, en l'esglise Nostre-Dame et en l'ordre et manière devant dite, furent faites les recommandances et après fut chantée la messe des morts et nul n'alla a l'offrande, senon le duc de Bedfort. Après la messe chantée, chascun alla disner ou il ot appareillé. Et environ douze heures, on reassembla, en ladite esglise Nostre-Dame, pour aller à St-Denis et fut porté le corps, par les gens et en l'ordre du jour précédent. Et quant on fut hors la porte St-Denis, qu'on dit la Bastille, les varlets de porte du roy, qui jusques là avoient porté le corps du roy, le laissèrent et les hannoüars, porteurs de sel, le portèrent, car s'est leur droit qu'ils doivent porter le corps du roy jusques à la prouchaine croix de St-Denis. Mais pour ce que le fardel estoit trop pesant, les religieux de St-Denis, qui illec le devoient prendre et porter en leur esglise, donnèrent de l'argent aus dits hannoüars, lesquels le portèrent en l'esglise de St-Denis. Voir est que lesdits religieux y vindrent revestus a procession et avec eulx les gens de la ville de St-Denis. La littière fut mise au cueur de l'esglise, sous la chapelle qui y fut faite, semblable a celle qui fut faite à celle de Nostre-Dame de Paris, et peut-être qu'elle n'estoit pas si large que celle de Nostre-Dame de Paris. Mais le luminaire fut pareil et parement de la toille perse, peinte a fleurs de lys, autour du moustier, et autour de chascun pillier. Ce soir furent chantées vigilles a neuf pseaulmes, par les religieux de leans, car les colléges et autres gens d'esglises de Paris s'en retournèrent, quant le corps fut livré aus dits religieux. Et le landemain qui fut mercredi, feste St-Martin, la messe *de Requiem* fut chantée a grant solemnité et fit l'office ledit patriarche, l'abbé de St-Denis fut le diacre, et l'abbé de St-Crespin le soubs-diacre. L'abbé de St-Magloire et l'abbé de St-Germain-des-Prés tindrent le cueur, avec IV des religieux de leans, et tous les autres religieux estoient ès autres chaires, ou cueur, vestus de chappes à fleurs de lys. En la première chaire qui est le lieu de l'abbé, estoit le duc de Bedfort et les chambellans après lui et puis une partie des seigneurs du parlement et les religieux après; et de l'autre costé du cueur estoient les évesques de Therrouenne et de Chartres et une partie des seigneurs du parlement, tous en chapperons fourrés et les religieux après. Quant la messe fut chantée, le corps fut porté enterrer, en la chapelle emprès, le degré devers la bonne main; ou furent enterrés ses père et mère. Et fut porté le corps du cueur jusques a la sépulture par les varlets de porte du roy, qui paravent

l'avoient porté. A l'enterrer y ot grand debat, entre les religieux de leans, d'une part, et aucuns officiers de l'hostel du roy, ne sçay si estoient sergens d'armes ou fourriers ou varlets de porte et estoit pour le poile et autres habillemens, estans autour le corps du roy, que chascune desdites parties disoit a lui appartenir, et que tels estoient leurs droits et tirèrent, l'un de çà, l'autre de là, et à peine qu'ils ne vindrent a voye de fait, mais le régent fit mettre le débat en main de justice et fut le corps enterré.

Après l'enterrement et illec mesme avant que aucun se partist, un crieur de corps cria à haulte voix : *Priez pour l'âme de très-excellent prince Charles VI, roy de France!*

Ces choses ainsi faites, le disner fut appareillé, en l'abbaye, a tous venans. Le duc de Bedfort disna en chambre, la grande salle fut toute pleine de tables et de gens; en la grande table furent assis l'abbé de St-Magloire le premier, l'abbé de St-Germain-des-Prés, le chancellier de France, le patriarche qui avoit fait l'office, l'évesque de Chartres, l'abbé de St-Denis et l'abbé de St-Crespin; les seigneurs du parlement furent assis ès premiers bans, d'un costé et d'autre de la salle, et les trois greffiers du parlement, le civil, le criminel et des présentations estoient assis en une table a part eux, devant la grande table, dont auscuns des sergents d'armes du roy commencèrent à grousser, disant que c'estoit leur droit d'estre a ladite table. A quoy fut respondu par les maistres d'hostel qu'ils se tussent et que ce n'estoit pas leur droit, mais des greffiers; ainsi demeurèrent en leur estat.

Tandis qu'on faisoit le service, on fit une donnée de six doubles, dont les cinq valoient huit deniers parisis, a tous ceux qui y voudroient venir et là reçeurent plus de cinq mille personne. Dieu lui présente a l'âme!

Et succéda au royaume son propre fils Charles VIIe de ce nom, très-glorieux, victorieux et bien servi, lequel débouta et expulsa a l'aide de Dieu, omnipotent, les Anglois, anciens ennemis de son royaume, par ses vertueux, nobles et louables fais. Dieu leur fasse pardon à tous!

L'original est en ma possession.

VICOMTE DE GUITON (*de la Manche*).

Chronique.

*** *Détails statistiques sur la situation actuelle de l'Amérique anglaise du nord. — Effets de la réunion des deux Canadas. — État religieux. — Erreurs de la presse en Europe. — Population indigène. — Forces militaires.*

Les nouvelles du Canada, de tout le nord américain, sont affligeantes, autant que peut être douloureux le récit d'actes arbitraires, de mesures destructives de traités, d'atteintes inocentantes à une ancienne nationalité, des sourdes menées d'un parti haineux et qui est soutenu par la force des armes et par un gouvernement de métropole. Dans l'ancien monde, la France, qu'elle soit en paix ou en guerre, agitée de troubles intérieurs ou heureuse, exerce une influence irrésistible sur la situation des plus puissants États. De même, dans l'Amérique, où la France a tant fait de créations et de pertes, sa colonie principale et la plus ancienne, quoique arrachée à sa domination depuis bientôt un siècle, ne subit pas des violences et des désastres sans que les pays voisins n'en ressentent des effets funestes à leur prospérité. Naguère, le Canada avançait-il rapidement dans la voie du progrès, les autres possessions anglaises du nord américain voyaient en même temps leur population augmenter, leurs défrichements s'étendre, leur commerce grandir, leurs institutions provinciales se consolider. Mais la métropole s'inquiète de ces développements, à cause de l'impulsion qu'ils reçoivent du bas Canada ; il ne lui suffit plus d'y déporter annuellement des myriades de pauvres émigrants du royaume uni, et d'employer, pour affaiblir l'ancienne population, les moyens que procurent le pouvoir, la richesse et le monopole commercial. Enfin le patriotisme, trop irrité pour être prévoyant, a recours aux armes; la colonie succombe dans la lutte; et depuis 1838, la ruine de tout ce qui est d'origine française est opiniâtrement poursuivie. Cependant cette province n'est pas plutôt privée de sa constitution, que celle du haut Ca-

nada se corrompt : la tribune anglo-française est détruite à Quebec ; les chambres électives du New-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, même de Terre-Neuve, restent sans énergie ; projets d'amélioration, cultures, affaires, tout est atteint de langueur dans l'Amérique anglaise du nord.

A présent la réunion des deux Canadas est consommée par le fait ; il n'y a plus qu'un seul parlement, et ce n'est pas dans une des capitales, Toronto ou Quebec, qu'il a tenu sa première session, mais à Kingston. C'est l'ancien poste Frontenac, sur le lac Ontario ; devenu le principal port militaire, il est entouré de fortifications. Lors des élections, le haut Canada a été agité par toutes les intrigues ordinaires à des partis hostiles : on eût dit d'élections à l'européenne, si les candidats avaient été assez riches pour acheter des suffrages, assez puissants pour se faire des créatures. Dans l'autre province, l'administration n'a rien épargné afin d'écarter les candidats d'origine française : la plupart ont été nommés, malgré des actes de violence commis par le parti britannique. Mais ces députés n'ont pu se trouver qu'en minorité dans l'unique chambre élective ; ils y auraient cherché en vain d'anciens collègues, qui expient dans l'exil de s'être distingués par leurs talents et par un ardent libéralisme.

Le haut Canada est grevé d'une dette s'élevant à plus de 75,000 livres sterlings, et qu'il est dans l'impuissance d'acquitter ; au contraire, le bas Canada a toujours balancé ses dépenses par ses recettes. Et le parlement impérial a décidé que les deux provinces n'auraient plus qu'un même trésor ; un emprunt qu'on a essayé de négocier en Angleterre, doit être contracté en leur nom collectif. Quand des pays ont des intérêts aussi opposés, leurs représentants ne peuvent pas agir d'accord. La session a fini en août dernier. Des bills ont été amendés, d'autres ajournés, plusieurs rejetés. Ainsi le projet d'une banque gouvernementale a été d'abord repoussé par 40 voix contre 29. La deuxième chambre a adopté un bill concernant la naturalisation des étrangers. Les journaux de l'administration ont vanté des bills pour l'encouragement du commerce, pour le progrès de l'agriculture et de l'industrie ; mais la majorité, dans les deux chambres, s'est moins proposé de simplifier les lois sur la procédure, que d'abolir les coutumes françaises. La procédure de l'ancien parlement de Paris, maintenue dans le bas Canada, n'était pas aussi défectueuse que celle qui est pratiquée aux États-Unis ; et l'Angleterre, avec son chaos

de formalités, peut-elle opérer une sage réforme dans le nord américain?

Lord Sydenham, gouverneur général de l'Amérique anglaise, est mort par suite d'une chute de cheval. Son administration, qui a duré moins de deux ans, n'a pu être violente. Un système, en apparence de conciliation, paraît au gouvernement plus rassurant que le régime despotique; cependant le parti canadien français ne se laisse pas abuser par la modération que feint d'observer à son égard le parti métropolitain, qui n'aspire véritablement qu'à le subjuguer. Le nouveau gouverneur en chef est sir Charles Bagot.

Des écrivains protestants se plaignent que la cour de Rome envoie des missionnaires dans toutes les colonies anglaises, que les catholiques ont des évêques ou des vicaires apostoliques à Quebec, Montréal, à la baie d'Hudson, à Kingston, à Terre-Neuve, à St-Jean (New-Brunswick), à la Nouvelle-Ecosse, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan, en Australie, etc. En effet, les siéges épiscopaux sont multipliés dans tous les pays nouveaux; la plupart des prélats qui les occupent, viennent successivement en Europe et vont résider quelque temps à Rome. De son côté, le protestantisme crée aussi des évêchés; et ses missionnaires, richement salariés, plus trafiquants qu'apôtres, peuvent redouter la concurrence de prêtres qui, s'ils continuent l'ancien enseignement mystique des missions catholiques, mènent une vie austère et désintéressée. Les uns et les autres négligent de rien apprendre des arts nécessaires et utiles aux colons et aux Indiens. Un institut catholique a formé des associations dans les établissements anglais; il vient d'envoyer de Londres à la Nouvelle-Écosse 4,000 brochures religieuses.

Montréal et sa banlieue sont encore contraints de payer à quelques sulpiciens des droits féodaux produisant environ 200,000 fr. par an. On entretient, parmi des populations pauvres, le goût de construire des églises somptueuses. A Terre-Neuve, les catholiques sont en majorité dans le parlement insulaire; depuis juin dernier on bâtit une cathédrale à St-John. Le portail de la nouvelle église de la Prairie, gros village dans le bas Canada, se compose d'un premier fronton, supporté par six pilastres d'ordre ionique et hauts de 40 pieds, d'un second portique d'ordre composite, et par-dessus un clocher: l'élévation de tout le portail est de 160 pieds. La dîme ne cesse de produire à de simples curés des revenus plus considérables que le sont en Europe des traitements d'évêques.

Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse vient de sanctionner l'acte de la législature pour ériger en université le collége catholique d'Halifax, avec adjonction de celui de St-André. Deux autres séminaires-colléges existent dans le New-Brunswick. Mais les écoles primaires, qui, il y a dix ans, s'étaient multipliées avec le plus grand succès dans tout le bas Canada, sont fermées la plupart. On veut proscrire jusqu'à la langue française.

Cette politique, en apparence favorable au catholicisme, pourrait bien être déchue. Il fait de grands progrès aux États-Unis: c'est un lien de plus entre les Américains et les Canadiens, qu'un ancien évêque de Nanci proclame des catholiques modèles. M. Forbin-Janson, qui prêchait récemment dans les villes du bas Canada, a fait imprimer dans l'*Ami de la Religion*, que les districts de Quebec et de Montréal contiennent 700,000 catholiques et à peine 70,000 protestants. Jadis, les missionnaires pouvaient avoir pour excuse à de semblables exagérations, le manque de statistiques. Cette province, y compris le district des Trois-Rivières, ne compte guère que 600,000 habitants, dont la septième partie professe le protestantisme. Le *Journal des Débats* répète aussi que depuis 1815, la multitude d'émigrants britanniques qui vont annuellement dans l'Amérique anglaise du nord, s'élève à 50,000 individus. Le terme moyen n'atteint pas à la moitié de ce nombre. Le bulletin de la Société de statistique à Londres vient de publier une statistique du *Journalisme*, par M. Sismondi. Suivant cet écrivain célèbre, la presse anglaise tire par semaine 29,000 exemplaires, et la presse française 8,000: cela dans le haut Canada, qui compte 28 feuilles hebdomadaires. Les colons d'origine britannique sont beaucoup plus curieux de gazettes que les anciens habitants; et ceux-ci sont aux autres dans le rapport de 1 à 25. C'est dans le bas Canada que le tirage des journaux français égalait au moins celui des papiers anglais, avant que les vexations de l'administration aient supprimé la plupart des premiers. La liberté de la presse pourrait-elle encore exister dans un pays où l'institution du jury a été abolie?

Une maison de missionnaires à Marseille et le séminaire St-Sulpice à Paris, sont les seuls établissements en France qui entretiennent des relations continues avec le bas Canada. Quatre prêtres provençaux sont partis récemment pour être curés dans le diocèse de Montréal. On veut ignorer qu'aux États-Unis, où les produits français vont être frappés de taxes excessives, une partie

des importations a pour destination le bas Canada : nos statistiques officielles ne font pas cette distinction, comme elles ne mentionnent pas que les exportations faites directement de la Rochelle, Bordeaux et Marseille, par navires anglais, ont beaucoup diminué depuis plusieurs années. Il n'est pas surprenant que la presse périodique soit souvent mal renseignée, malgré le retentissement immense qu'a eu le procès de Mac-Leod. Les gazettes américaines se plaisent à montrer comme très-formidables les associations qui se sont formées sur l'une et l'autre rive du Saint-Laurent, dans le dessein d'arracher le Canada à la domination britannique ; des journaux de Londres évaluent jusqu'à 80,000 hommes armés le nombre de ces *chasseurs*. Le ministère anglais apprécie de telles exagérations ; mais il juge lui-même cette séparation inévitable, et il prévoit qu'un jour elle entraînera la perte, pour la Grande-Bretagne, de ses autres provinces du nord américain.

Toutefois, le litige qui dure depuis 1783 sur la limitation des territoires ne va pas, quoi qu'on dise, recevoir enfin une solution. S'il est impossible d'en finir à l'amiable, les embarras intérieurs qu'éprouvent les États-Unis et l'Angleterre ont déjà trop de gravité, sont trop menaçants, quoique différents, pour qu'une guerre éclate prochainement. On compose néanmoins une sorte d'avant-garde avec des bandes d'Indiens, débris de tribus que l'union achève d'expulser de son territoire actuel. En 1840, environ 2,000 Ottaways et Chippeways, assemblés à l'extrême nord du lac Huron, ont reçu de commissaires américains 18,000 piastres, quatrième paiement du prix de la cession de leur territoire : le cinquième et dernier versement vient de leur être fait. Ils se sont réunis aux restes d'autres nations indigènes auxquelles, depuis longtemps, l'Angleterre a distribué des terres, procuré même des écoles, et auxquelles elle fournit encore des vivres et des munitions.

Deux années de guerre, 1812 et 1813, coûtèrent à l'Angleterre plus de 1,400 millions, et aux États-Unis environ 600 millions de francs. Alors les Canadiens empêchèrent, par leur intrépidité, la conquête de leur pays ; aujourd'hui, la Grande-Bretagne y entretient presque le cinquième de son armée, et ces forces sont insuffisantes pour lui en assurer la paisible possession. L'état militaire anglais, en temps de paix, se compose : 1° de 20 régiments de cavalerie à 8 compagnies ou 400 hommes par régiment ; 2° de 111 régiments ou bataillons d'infanterie de 906 soldats chacun, ré-

partis en 10 compagnies du centre et 2 de flanqueurs; 3° d'un régiment d'artillerie, fort de 5,000 hommes, dont 1,000 artilleurs à cheval; 4° de compagnies du train et du génie militaire. Or, 24,000 hommes environ de cette armée sont ainsi répartis dans le nord américain : deux régiments de cavalerie et quinze d'infanterie dans le Canada, six régiments d'infanterie à la Nouvelle-Écosse, et, dans le New-Brunswick, des détachements d'artillerie, etc.; en outre, plusieurs bataillons aux Bermudes.

ISIDORE LE BRUN (*de Paris*).

*** *Incendie de la Tour de Londres.* L'événement le plus important que peut mentionner ce Recueil, dans sa partie d'actualité, est l'incendie qui vient de dévorer en partie la Tour de Londres. Cet édifice est à la fois la forteresse principale et le chef-lieu de la monarchie anglaise, en même temps qu'il contient d'immenses richesses scientifiques et artistiques, se rattachant également à l'Angleterre et à la France. On indiquera notamment une quantité de chartes prises en Normandie et en Aquitaine. Néanmoins, il paraît que le dommage n'est pas aussi grand qu'on aurait pu le craindre, et qu'on a sauvé les objets les plus précieux, renfermés dans cet immense édifice, dont une partie seulement a souffert. On sait que la Tour-Blanche a été construite en pierre de taille venue de la Normandie, et particulièrement des carrières d'Allemagne près de Caen, localité qui a fait croire à Dibdin que ces matières avaient été tirées de *Germany*. On n'ignore pas aussi que cette construction a été commencée par Guillaume le Conquérant et continuée par Guillaume le Roux. Henri Ier ajouta à ces constructions, et sous le règne d'un de nos Plantagenet, lorsqu'en courant à des exploits chevaleresques, Richard Cœur-de-Lion tomba en captivité, Guillaume de Longchamp, chancelier et chef de la régence, la ceignit d'une forte muraille. La Tour de Londres fut agrandie et de plus en plus fortifiée par d'autres rois d'Angleterre. La relation des événements importants qui s'y sont passés formerait un volume, et il en faudrait autant pour la description détaillée de l'édifice et de ses richesses. A cette occasion, on indiquera comme étant inexact ce que disait un journal, qu'une pièce de canon dont se seraient servi les Anglais à la bataille de Crécy, se trouvait dans ce dépôt. Il n'en est rien, et on aurait même été fondé à douter qu'on eût fait usage de l'artillerie dans cette rencontre, les manuscrits anciennement connus de Froissart n'en disant rien, si celui d'Amiens n'était venu lever tout doute à ce sujet.

⁂ *Souvenir anglo-français des vicomtes de Soule.* On lit dans l'*Essai historique et critique sur les Mérovingiens d'Aquitaine*, publié tout dernièrement par M. Rabanis, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, le passage suivant : « Mêlée aux guerres des Anglais et des Français, elle (la famille des vicomtes de Soule) se condamne à un exil volontaire, en 1296. Son chef, le vaillant Auger, refusant de prêter hommage au roi d'Angleterre Edouard Ier, comme duc de Guienne, abandonne son antique manoir de Mauléon, et passe dans la Navarre espagnole, où Philippe le Bel, roi de cet Etat par sa femme, lui cède, en compensation de ses domaines de France, la baronnie de Rada. Pendant ce temps, le pays de Soule est tenu en sequestre par les Anglais, qui l'occupent jusqu'à leur expulsion du continent. Auger, devenu tige des vicomtes de Mauléon de Rada ou de Navarre, reçoit, dans sa nouvelle patrie, la charge d'*alfier* ou ganfalonnier du royaume. Sa petite-fille, héritière de son nom et de ses domaines, épouse Charles de Beaumont, issu des rois de Navarre, et qui devient, par cette alliance, ganfalonnier du royaume; de telle sorte que les Mauléon et les Beaumont ne font plus, à partir de cette époque, qu'une seule et même famille. »

⁂ *Prochaine publication d'une Histoire de l'invasion d'Edouard III en France.* Ce travail doit être bientôt publié par un membre de l'académie française, qui en a offert des fragments à notre collaborateur, M. H. Dusevel, pour en enrichir ses *Archives de Picardie*.

⁂ *Indication des bibliothèques publiques qui reçoivent la Revue anglo-française.* Parmi les bibliothèques de villes qui reçoivent ce Recueil, nous indiquerons celles de Blois, Foix, Macon, Bayeux, Lyon, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Hyères, Toul, Cherbourg, Chartres, Narbonne, Compiègne, Avranches, Abbeville, Domfront, Clermont (Oise), Laon, Fontainebleau, Avignon et St-Quentin. Les bibliothèques de deux villes du premier ordre, Bordeaux et Rouen, ne l'ont reçu qu'en dernier lieu, et l'abonnement pour la bibliothèque de Caen a cessé. On doit sentir pourtant l'importance de cette collection dans toutes les bibliothèques publiques, et particulièrement dans celles des provinces qui ont été le théâtre de la lutte anglo-française, comme la Normandie, l'Aquitaine, etc.

DE LA FONTENELLE.

SAVARI DE MAULÉON.

Un des personnages qui ont le plus marqué dans la grande lutte anglo-française au XIIIe siècle, naquit au nord du département des Deux-Sèvres, dans le lieu appelé aujourd'hui, et si mal à propos, Châtillon-sur-Sèvre (1). C'est Savari de Mauléon, qui servit successivement, sur terre et sur mer, sur le continent et au delà du détroit, les deux grandes puissances de l'époque, la France et l'Angleterre; combattit les croisés et se croisa lui-même, et enfin, ne se contentant pas de combattre, écrivit et chanta, en prenant place au premier rang parmi les troubadours ou poëtes de l'époque. Né dans une haute position, Savari de Mauléon devint une puissance, un quasi souverain d'une contrée étendue, formée d'une partie du bas Poitou et de l'Aunis; leva des troupes, construisit des vaisseaux, et battit monnaie. On est étonné de ne pas trouver un article sur un aussi notable personnage dans la *Biogra-*

(1) Mauléon prit le nom de Châtillon, quand cette baronnie, qui relevait de la vicomté et ensuite du duché-pairie de Thouars, fut érigée en duché, sous l'année 1736, pour un membre de l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne. Comme il existe en France plusieurs lieux du nom de Châtillon, on voulut ajouter à la dénomination de ce nouveau Châtillon l'indication d'une rivière, et, à cause du ruisseau qui arrose cette localité, on l'appela *Châtillon-sur-Oing*. Mais, comme bientôt on se souvint qu'il y avait déjà un *Châtillon-sur-Loing*, en Gâtinais, on se détermina à nommer l'antique Mauléon Châtillon-sur-Sèvre, quoique la Sèvre-Nantaise, à laquelle on faisait allusion, se trouve à plus d'une lieue du point et même du territoire à qui on imposait ce dénominateur. Pour conserver les anciens souvenirs et faire quelque chose de logique, il serait préférable de donner à l'ancienne cité de Savari le nom de Châtillon-Mauléon.

phie universelle, ce recueil spécial destiné à faire époque comme l'Encyclopédie; et c'est un compatriote de l'illustre guerrier-troubadour qui, appelé à remplir cette lacune (1), vient apporter ici le résultat de son travail.

Néanmoins, malgré les faits nombreux où l'on voyait Savari de Mauléon jouer un rôle, les renseignements manquaient encore sur son compte jusqu'à ces derniers temps. Ce sont, en effet, les recherches anglo-françaises faites en Angleterre et en France, ce sont les investigations sur les troubadours et les trouvères dues surtout aux doctes Raynouard et de la Rue, qui ont augmenté les matériaux, éclairci des doutes et levé des difficultés.

Avant d'aller plus avant, il faut relever une grave erreur échappée à plusieurs auteurs (2) qui ont prétendu que Savari de Mauléon était né en Angleterre. Or, les Anglais eux-mêmes, notamment Mathieu Paris (3), reconnaissent cette vérité, que Savari de Mauléon était poitevin, et ce point historique n'est pas contestable.

Une autre erreur est celle qui fait descendre le personnage qui nous occupe des comtes de Poitou. J'ai repoussé ailleurs (4) la fausse généalogie des Mauléon. Quant à la filiation véritable, elle a été jusqu'ici entourée de ténèbres que j'ai cherché à dissiper. Un savant ecclésiastique (5), né dans le

(1) L'auteur de cet article a déjà fourni de nombreux articles au supplément de la *Biographie universelle* de Michaud, surtout en ce qui concerne le Poitou.

(2) Notamment à l'écrivain italien Redi, à Beauchamp, *Recherches sur les théâtres de France*, et enfin en dernier lieu à M. de Villeneuve-Trans, dans son *Histoire de Louis IX*. L'erreur de ce dernier auteur a été indiquée dans cette *Revue*, 2e série, t. II, p. 269, par M. G. Lecointre-Dupont.

(3) Dans sa grande chronique.

(4) Dans mes *Recherches sur les chroniques du monastère de St-Maixent en Poitou*.

(5) L'abbé Cousseau, né à Châtillon-sur-Sèvre, et supérieur du grand séminaire de Poitiers. Il vient d'imprimer, dans les *Mémoires de la Société des*

pays, a aussi fait des investigations extrêmement érudites sur le même sujet, et je me trouve heureux de pouvoir les signaler ici.

Savari de Mauléon, fils de Raoul et d'Aliette de Ré, fut appelé, jeune encore, à la possession de la terre de Mauléon. Plus tard, à la mort de son oncle, Guillaume de Mauléon, il fut prince (1) ou baron de Talmont. Dans l'Aunis, la baronnie de Châtelaillon (2) lui advint comme héritier de la maison de ce nom, et il devait posséder la Rochelle. Mais ce point, de simple village, devenait une ville importante à l'aide d'un port qui allait être appelé à de hautes destinées, et les comtes de Poitou et les Plantagenet, à leur place, s'en emparèrent en abandonnant, en échange, à l'antique maison de Châtelaillon la terre de Benon et des rentes.

Aussi nous lisons dans un document pris, il y a quelques années, en Angleterre, à la bibliothèque harléïenne, que le roi de cette contrée donna à Savari de Mauléon tout le pays appelé le Talmondais, les Moutiers des Mafels, Curzon et dix mille sous de rente à prendre sur la ville de la Rochelle, en échange des droits qu'il avait et qu'il exerçait, ce sont les expressions du document, à titre héréditaire sur cette ville.

La politique et la guerre n'absorbaient pas, il faut le croire, tout le temps et surtout l'attention des hommes marquants

antiquaires de l'Ouest, une notice curieuse sur Geoffroy de Mauléon ; et on lit de lui, dans le même recueil, un savant travail sur la *liturgie poitevine*, et un très-bon article sur *St-Martin de Ligugé*.

(1) Savari, dans plusieurs chartes, se qualifie de prince de Talmont, comme l'avaient fait les anciens seigneurs de cette localité, notamment Guillaume le Chauve, qui avait une cour de barons. Les possesseurs de Mauléon ont, plus tard, continué à prendre ce titre quoique d'une manière anti-féodale, qu'on me passe l'expression, puisque la seigneurie de Talmont relevait de la vicomté de Thouars, érigée dans ces derniers siècles en duché-pairie.

(2) Châtelaillon a été aussi quelquefois qualifié du titre de principauté. C'était une ville, avec port, d'une grande importance, avant la fondation de la Rochelle.

de l'époque. Alors, comme dans tous les siècles connus de l'histoire, le brillant guerrier offrait son hommage aux dames, mais de plus, en faisant l'amour, on le chantait. Aussi Savari de Mauléon fut, je l'ai dit déjà, un troubadour distingué, et, dédaignant l'idiome de notre pays ou la langue d'oil ou du nord, il écrivit ses poëmes dans l'idiome du midi ou la langue d'oc, qui était alors la langue des beaux esprits, et celle qu'on parlait surtout à Poitiers, à la cour du comte de Poitou, duc d'Aquitaine (1).

Un des morceaux les plus curieux de la collection des poésies en langue romane (2), est un *tenson* ou tournoi, *tournoyement*, dans lequel figure notre guerrier poëte du nord du Poitou. Savari de Mauléon aimait Guillemette de Benague, femme du vicomte Gavaret, seigneur de Langon et de St-Macaire, et croyait en être payé de retour; mais cette dame, passablement coquette, avait donné des espérances à trois de ses adorateurs à la fois : à Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, c'était un tendre regard; Elias Rudel, seigneur de Bergerac, avait eu la main pressée par elle, et le pied de Savari avait été touché doucement par celui de Guillemette. Or, Geoffroy et Elias Rudel divulguèrent les marques de faveur qu'ils avaient obtenues; et si Savari de Mauléon, piqué de la fausseté de celle qu'il croyait être uniquement sa belle, garda le secret sur le témoignage qu'il avait obtenu, il n'en voulut pas moins savoir quel était celui des trois qui devait être considéré comme le mieux partagé. A ce sujet, il consulta deux troubadours *diserts en cour d'amour*, Hugues de la Bachellerie et Guillaume Faidit, et soumit la difficulté à leur science, sans nommer la dame.

(1) Cette question a été traitée au congrès de Blois, et on peut consulter, à ce sujet, le compte-rendu de cette réunion scientifique.

(2) Voir l'ouvrage de l'abbé Millot sur les troubadours, et surtout le Recueil de Raynouard.

Savari expose ainsi à ses juges le point à décider :

Une dame a trois solliciteurs
Et étreint là tant leur amour,
Que, quand tous trois sont devant elle,
A chacun elle fait d'amour semblant.
L'un elle regarde amoureusement ;
A l'autre elle serre la main doucement ;
Au troisième elle presse le pied en riant.
Dites auquel, puisqu'ainsi est,
Elle fait plus grand amour des trois.

Guillaume Faidit prétend :

Que les regards plaisants viennent du cœur,
Que de presser la main c'est un accueil ordinaire,
Et que le pied touché
Ne doit pas être considéré,
Comme une marque d'amour.

Hugues de la Bachellerie soutient au contraire :

Qu'il n'y a rien de particulier
Dans un regard, même bien affectueux,
Parce que c'est chose habituelle ;
Mais que quand la main blanche, sans gant,
Presse celle de son ami doucement,
C'est vraiment l'amour qui vient du cœur.
Il n'attache pas tant d'importance
Au *touchement* du pied.

Savari veut démontrer l'importance de ce dernier fait en disant que :

Le *presser* du pied est de fine amitié,
Et un acte célé
Aux médisants.

Guillaume Faidit réplique, et

Défend le coup d'œil, messager du cœur,
Et prétend que bien des dames
Sans intention ont pressé
Le pied d'un chevalier,
Et que la poignée de main
Jamais du cœur ne vint.

La Bachellerie représente :

Les yeux des dames comme trompeurs,
Et qu'il n'attachait aucune importance
A ce qu'elles lui pressent le pied,
Tandis que le serrement de main
Vaut cent fois mieux.

Savari prétend que :

Guillaume et Hugues sont vaincus,
Et s'en tient au tendre témoignage
Qu'il a reçu.

Chercher à énumérer les amours du jeune seigneur de Mauléon, serait vouloir écrire un volume. On sait notamment qu'il aima de nobles dames des maisons de Levi et d'Aspremont, qui le payèrent de retour (1).

A ces passe-temps à la fois littéraires et amoureux devaient succéder des faits plus graves. La guerre était alors l'état normal de la société ; les grands personnages de l'époque n'étaient pas destinés à passer leur vie dans la mollesse, et les combats ne tardèrent pas à appeler le jeune Savari à entrer dans la carrière que lui ouvrait sa haute position sociale.

L'héroïque Richard Cœur-de-Lion avait péri à Chalus, et un autre fils de notre Aliénor et d'Henri Plantagenet occupait à la fois le trône royal d'Angleterre et le trône ducal d'Aquitaine. C'était le méprisable Jean-sans-Terre. Nous le trouvons, en 1201, cherchant à s'attacher Savari de Mauléon, puisqu'il ordonna à Guillaume de la Celle, sénéchal du Poitou, de compter deux cents livres de monnaie angevine à ce jeune seigneur, probablement pour l'aider à entrer en campagne et à se disposer à faire ses premières armes.

Mais l'indigne frère de Cœur-de-Lion indisposa contre lui, par une première déloyauté, tous les grands vassaux de l'Aquitaine du nord. Invité par Hugues de Lusignan, comte de la

(1) Millot, *Poésies des troubadours.* — Dreux-du-Radier, *Bibl. du Poit.*

Marche, à assister à son mariage avec Isabelle d'Angoulême, il enleva la fiancée de son ami, et força l'évêque d'Angoulême à le marier, lui Plantagenet, avec l'héritière de l'Angoumois. Aussitôt, de la Loire à la Dordogne, un cri de guerre fut poussé par les hauts seigneurs pour venger l'injure faite à l'un d'eux. Parmi eux on remarque Geoffroy de Lusignan, Savari de Mauléon et Hugues le Brun, ce dernier poursuivant le roi Jean pour lui avoir *enlevé sa fiancée chérie* (1). Mais un autre intérêt les entraînait encore dans cette ligue formée contre le roi d'Angleterre. Arthur de Bretagne, neveu de celui-ci, avait des droits à régner sur l'Aquitaine; il s'était rendu à Mirebeau accompagné de Guillaume des Roches, son général, et nombre de grands du pays, et notamment le vicomte de Thouars, s'étaient joints à lui. Savari de Mauléon, qui avait, de concert avec Bertrand de Born, provoqué déjà par des poésies le zèle des Poitevins en faveur d'Arthur, arriva avec 30 chevaliers et 70 servants d'armes sous ses ordres. On voit donc, dès son début, le jeune guerrier appelé à peser grandement dans la balance politique, et commencer à faire trève à la poésie et à l'amour pour préluder à la gloire militaire, qui devait surtout illustrer son nom. Néanmoins, Jean-sans-Terre arriva à l'improviste, s'introduisit dans Mirebeau dont il s'empara, délivra la reine Aliénor, sa mère, qui s'était réfugiée dans le château, et s'empara de son neveu Arthur (2).

Savari de Mauléon et tous les seigneurs poitevins qui avaient pris parti pour le jeune Arthur, furent aussi surpris et faits prisonniers dans Mirebeau par Jean-sans-Terre (3). Le

(1) *Guliel. Armor. Phillip.*

(2) On faisait autrefois, tous les ans, dans l'église principale de Mirebeau, un service funèbre pour Arthur de Bretagne. Le souvenir de cet usage s'est conservé dans cette localité, et on nous en rendit compte dans une tournée archéologique que nous fîmes, M. Ludovic Vitet et moi, en 1832.

(3) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

roi d'Angleterre (1) mit seulement en liberté sur parole un grand seigneur de la contrée, André de Chauvigny, et conduisit les autres, ainsi que son neveu Arthur, dans la ville de Rouen. La plupart des seigneurs poitevins furent mis en liberté, parce qu'ils demandèrent la liberté à condition de servir leur vainqueur, et celui-ci se rendit exprès en Poitou pour s'assurer de leur fidélité. Quant à Mauléon, il en fut autrement, car on l'envoya en Angleterre pour demeurer prisonnier dans le château de Corf.

Qui ne connaît pas le grand forfait de Jean-sans-Terre, qui, ayant conduit Arthur de Bretagne, son neveu, en Normandie, le poignarda à Rouen, le jeudi saint 1203! Le roi de France, Philippe-Auguste, fit condamner son vassal par la cour des pairs, et pour cet acte de cruauté et de félonie, à la confiscation de ses terres du continent, et la bravoure des guerriers français mit à exécution l'arrêt qui flétrissait un vil assassinat.

Mais Savari de Mauléon ne put rester ainsi sous les verrous sans chercher à obtenir sa liberté, et son activité belliqueuse lui fit tenter, si l'on en croit un chroniqueur, une entreprise tout à fait audacieuse (2). Le jeune seigneur poitevin était gardé dans le château de Corf par quatre hommes qui, nuit et jour, veillaient exactement sur sa personne. Or, un jour il les fit tant boire, qu'il les enivra complétement,

(1) La plupart des écrivains prétendent que Guillaume des Roches, général des troupes d'Arthur, le trahit en négociant avec Jean-sans-Terre, et en lui facilitant l'entrée de Mirebeau, où il aurait pris au lit et le jeune Arthur et les seigneurs de sa suite. Un chroniqueur représente ces mêmes seigneurs surpris lorsqu'ils *mangeaient des pigeons*, c'est-à-dire qu'ils déjeunaient. Quant à Mathieu Paris, il indique un violent combat devant Mirebeau où le roi d'Angleterre serait entré avec les siens pêle-mêle avec les vaincus. M. le duc de Luynes a relevé cette contradiction dans sa belle publication de Mathieu Paris.

(2) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* La délivrance de Savari de Mauléon, d'après ce document, a quelque chose de romanesque.

et en cet état ils s'endormirent. Savari de Mauléon, voyant ses gardiens livrés au sommeil, s'empara d'une cognée qui était là, et mit ses gardes à mort. Alors le guerrier se débarrassa des fers dont il était chargé, et s'établit dans la principale partie de la forteresse, afin de résister à ceux qui viendraient l'attaquer, ce qui était une lourde charge. Il arriva, en effet, que Jean-sans-Terre, qui se trouvait à une journée de Corf, se rendit dès le lendemain devant ce château afin de saisir Savari et de le mettre à mort. Celui-ci, réduit à lui seul, n'aurait pu se défendre que bien peu. Heureusement qu'Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, et bon nombre de personnages de marque, implorèrent le monarque pour un guerrier si jeune et si intrépide, et le firent admettre à merci. Il se fit homme du roi d'Angleterre, qu'il promit de servir loyalement en donnant pour otage sa mère (1) et sa femme (2).

Aussitôt que Savari se fut attaché à la fortune du roi Jean-sans-Terre, celui-ci l'envoya en Poitou (3) où on lui donna un commandement. Il s'empressa donc de réunir ses propres vassaux et se porta sur Niort, dans le dessein de s'en emparer par surprise. C'était le dernier d'avril, et, cette nuit même, les habitants de la ville allaient à une lieue de là, dans un bois, pour couper des branches d'arbres, afin de les placer devant les portes du maire et des principaux fonctionnaires. Or Mauléon et les siens arrivèrent entre la ville et le bois où les Niortais choisissaient des *mais*, prirent aussi des branches d'arbres dont ils se couvrirent, et entrèrent en ville au lever du jour, le 1er mai, n'éprouvant aucune difficulté pour leur introduction dans la cité, parce qu'on crut

(1) Aliette de Ré.

(2) Savari de Mauléon aurait-il été marié dès cette époque ? Ce point est au moins très-douteux.

(3) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

qu'ils étaient les Niortais sortis quelques heures auparavant. Entré dans l'intérieur, Savari se porta aussitôt, aidé d'une partie des siens, vers le château qu'il trouva *tout dégarni*, et dont il s'empara. S'étant ainsi rendu maître de la ville et du château de Niort, le jeune guerrier se porta avec une partie de ses forces vers le bois où étaient ceux qui coupaient les mais; il les fit tous prisonniers, parce qu'ils ne s'attendaient à rien; mais il ne les mit pas en *prisons dures*, et il se contenta de prendre leur parole de servir la cause de l'Angleterre, en leur faisant donner des gages pour cette promesse.

Mais bientôt Savari de Mauléon fut assiégé dans Niort par toute la noblesse du Poitou, demeurée attachée à la cause de la France. On voyait parmi les assaillants Hugues de Lusignan, dit le Brun, comte de la Marche; le comte d'Eu, son frère; Geoffroy de Lusignan, leur oncle; Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault; Ayméri V, vicomte de Thouars; Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay; Thibault de Beaumont, sire de Bressuire, et même Guillaume de Mauléon, oncle de Savari. Ces seigneurs et *maints autres hauts barons que je ne puis pas tous nommer* (1), dit le chroniqueur, *longuement demeurèrent devant la place*, mais ils ne purent rien faire que moult *bièles chevaleries* (2).

Quand Philippe-Auguste, roi de France, eut appris la surprise de Niort, il réunit une armée à Tours, et se disposa à aller secourir ceux qui avaient assiégé la place; mais, sollicité par les habitants de Chinon, ville occupée par ses troupes, d'aller soumettre le château qu'Hubert du Bourg tenait pour le roi d'Angleterre, il dirigea ses forces sur ce point, où il

(1) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

(2) Voici un fait d'armes cité pour exemple par le chroniqueur dont mon collègue Fr. Michel vient de publier le travail: « Un jor i ot. i. poingneis, u » Savaris porta Hugon de Surgères à tierre o tout le cheval en mie les rues » del fourbourc; et puis s'en rentra en la ville. »

demeura quelque temps. Sur la nouvelle de la présence du roi de France à Chinon, les seigneurs poitevins qui étaient devant Niort s'y rendirent, et laissèrent Savari de Mauléon jouir paisiblement de la place dont il s'était emparé avec tant d'adresse.

En récompense du dévoûment de Savari de Mauléon, Jean-sans-Terre lui accorda, en 1206, deux cents marcs d'argent dont il le gratifia, en le chargeant de jurer, avec Thibault de Blaison, une trève faite avec Philippe-Auguste.

L'année suivante, le roi d'Angleterre s'allia plus intimement avec les seigneurs marquants du Bas-Poitou, et vint à Thouars. Une nouvelle guerre paraissait imminente; mais bientôt une trève fut faite, dans cette ville, entre la France et l'Angleterre. Savari de Mauléon en fut établi conservateur, pour le roi d'Angleterre, avec Guillaume de Chantemerle; tandis que Guillaume de Mauléon était fait conservateur, de cette même trève, pour le roi de France. Ainsi l'oncle Guillaume de Mauléon et le neveu Savari de Mauléon étaient au premier rang dans les deux partis. Le vicomte de Thouars, Thibault Chabot, et le sire de Maulevrier, qui avaient embrassé la cause de l'Angleterre, accédèrent à cette trève.

Ce fut alors que le jeune Bertrand de Born, dans ses vers historiques adressés à Savari de Mauléon, reprochait à Jean-sans-Terre de préférer à la gloire les joutes et les chasses, les lévriers et les faucons; de traîner une vie sans honneur, de se laisser dépouiller de son vivant, et de perdre le Poitou faute de le secourir. « Savari, disait encore le troubadour, on peut dire qu'un roi sans cœur ne fera guère de conquêtes; à un cœur lâche et mou jamais nul homme ne pourra s'attacher. »

En 1208 (1), le maréchal Henri Clément (2), et Guillaume

(1) Rigord. — *Guliel. Armor. Phillip.*

(2) La *Revue anglo-française* contient, dans sa 1re série, liv. III, p. 204 et

des Roches, sénéchal d'Anjou, attaquèrent à l'improviste le vicomte de Thouars et Savari de Mauléon, qui, par l'ordre du roi d'Angleterre, étaient entrés sur les terres du roi de France et y avaient fait un riche butin. Le vicomte et Savari, malgré la bravoure qu'ils déployèrent, furent battus, et le maréchal et le sénéchal prirent trente à quarante chevaliers du parti anglais, qu'ils envoyèrent au roi de France, à Paris. Parmi les prisonniers se trouvaient Hugues de Thouars, frère du vicomte, Aymeri de Lusignan, et Porteclé, seigneur de Mauzé.

Mais voilà que le prince Jean-sans-Terre, ami de Savari de Mauléon, est excommunié par le pape. On croirait peut-être que le meurtre d'Arthur avait dirigé les foudres de l'Église; non, c'était pour avoir chassé d'Angleterre un légat, à qui le souverain pontife avait donné, sans consulter le roi d'Angleterre, l'archevêché de Cantorbéry. Alors celui-ci veut résister au pape, sur le continent comme dans son île, et Savari de Mauléon est envoyé avec des forces considérables au secours des Albigeois (1). On sait qu'à cette époque, la population de cette province et de presque tout le midi vers Toulouse fut accusée d'hérésie, et qu'une croisade fut prêchée contre eux. Qui ignore les cruautés de Montfort et des siens?

Ce fut en 1211 que Savari de Mauléon arriva dans le midi à la tête d'une armée composée d'Anglais et d'Aquitains du nord et de Gascons, gens fort adroits et vaillants, dit un

suiv., un article curieux sur le maréchal Henri Clément, dit le *petit maréchal*, article dû à la plume élégante et facile d'Em. Gaillard (*de Rouen*).

(1) MM. Barrau et d'Arragon, dans leur *Histoire des croisades contre les Albigeois*, donnent à Savari de Mauléon le titre de sénéchal d'Aquitaine, et ils ajoutent qu'il amena au secours des Albigeois *deux mille Basques, bons frondeurs*. Il est évident, d'après cela, qu'ils considèrent à tort Savari comme seigneur de la ville de Mauléon, dans le voisinage des Pyrénées.

auteur de l'époque. Le guerrier-troubadour en imposa tellement aux croisés par sa vaillance, qu'ils conçurent contre un ennemi généreux une horreur indicible. Savari, suivant eux, et je laisse parler un moine qui vivait alors, était un méchant apostat prévaricateur, fils du diable en iniquité, fauteur de l'antechrist, surpassant tous les autres hérétiques connus, relaps, ennemi déclaré de Jésus-Christ, poison si jamais il en fut, scélérat de toute perdition, ennemi de Dieu, prince d'apostasie, artisan de cruauté, auteur de perversité, complice des méchants, consort des pervers, opprobre des hommes, ignorant en vertu, être diabolique, plus que cela, diable tout à fait! J'ai cru devoir reproduire ici, à cause de sa singularité, cette litanie d'injures accumulées par Pierre, religieux du monastère de Vaux-Cernay. Au lieu de cela, un autre auteur, moins partial, plus modéré surtout, qualifie l'envoyé de Mauléon d'homme sage et prudent.

Quoi qu'il en soit, Raymond, comte de Toulouse, lorsqu'il eut reçu le renfort que lui envoyait Jean-sans-Terre, fut assiéger Carcassonne, ville dans laquelle était Simon de Montfort, qui s'empressa d'évacuer la place, pour se retirer sur Castelnaudary, position plus faible, afin de la défendre. Ayant joint le comte de Toulouse, le comte de Foix livra un combat près le fort de St-Martin; et Savari de Mauléon, resté presque seul au siége, le poussa, et donna même un assaut général qui fut sans résultat (1). Enfin comprenant que la position des siens l'obligeait à des ménagements, il concentra ses forces, et se réunit à ceux de son parti, afin de marcher sur Puylaurent. Bientôt, par suite de l'arrivée de l'armée aux ordres de Savari de Mauléon, les villes des environs se soumirent à l'autorité du comte de Toulouse; des

(1) MM. Barrau et d'Arragon (*Hist. des crois. contre les Alb.*) nous apprennent que le nom de Savari de Mauléon est demeuré au quartier du nord de Castelnaudary, contre lequel ce guerrier dirigea ses attaques.

succès divers eurent ensuite lieu, et le personnage qui nous occupe et les siens, pensant avoir rempli leur tâche, finirent bientôt par retourner dans leur pays; pour le natif de Mauléon et les siens, c'était notre pays, c'était le Poitou.

Dans le compte rendu des actes du concile de Lavaur, tenu à la mi-janvier 1213, on trouve une lettre pour le pape Innocent III, écrite au moment de se séparer. Cette pièce énumère des griefs nombreux contre Raymond VI, comte de Toulouse, et parmi eux se rencontre celui-ci : « Il a appelé contre l'armée de Dieu, Savari, sénéchal du roi d'Angleterre, ennemi de l'Église, avec lequel il a eu la temérité d'assiéger le comte de Montfort dans Castelnaudary. Le seigneur a puni sa présomption, et une poignée de catholiques a mis en fuite un nombre infini d'ariens. »

C'est aussi le langage de plusieurs autres écrivains de l'époque (1). Jean-sans-Terre avait envoyé, disaient-ils, des Anglais, des Poitevins, des gens de Saintes et de Bordeaux, attaquer les catholiques vers Toulouse. Mais ils ont été vaincus par Simon de Montfort, et Savari, leur chef, est en fuite avec les siens.

On a vu que la résistance fut tout autre, et que Savari fit, dans le midi de la France, comme dans l'ouest de cette région, preuve d'un grand courage. Mais qui le décida à abandonner la cause des Albigeois? Ce fut, d'après certains documents du temps (2), et la chose est à croire, à cause du parti pris

(1) *Guliel. Armor. Philip.* — Pétr. V. Abéric.

(2) « Devant cest affaire avint que li rois d'Engletierre envoia Savari de Maulyon au conte Raimon de Toulouse, son serouge, que il entendi ke li cuens estoit escumenliés de l'apostole pour les mescreans d'Aubegois que il soustenoit, et de lui-meismes tiesmoignoit-on qui il estoit de mauvaise créance; par coi il fu fourjujiés en la court de Rome. Savaris, quant il chou sot, ne vaut plus démourer en son service; ains s'en parti, et il requist que il li palast ses soldées, et li cuens ne li vaut paier; par coi il prist puis Raimont son fill, qui niés estoit le roi d'Engleterre son segneur, fils de sa serour

par la cour de Rome contre cette ligue qu'elle reconnut bien décidément entachée d'hérésie. Savari se trouvait ainsi le point d'attaque des partisans de la foi orthodoxe. Ensuite il paraît que Jean-sans-Terre, en l'employant dans une expédition où le risque moral était peut-être plus grand que le risque matériel, ne songeait guère à pourvoir à la solde et aux besoins de ceux qui combattaient pour lui. Alors il y eut au moins de la froideur entre les deux personnages.

Sentant toute l'importance de Savari de Mauléon dans la lutte anglo-française, le roi Philippe-Auguste chercha à se l'attacher en lui faisant les offres les plus séduisantes. Il proposa de lui céder la Rochelle, l'ancien patrimoine de sa maison, mais à la charge de l'enlever au roi d'Angleterre et d'en faire hommage à la France (1). On y ajoutait Cognac et Benon, avec toutes les dépendances de ces terres. On doit insérer dans ces propositions que Savari de Mauléon ne jouissait pas de Benon, que lui avait cédé pourtant la reine Aliénor en échange de ses droits héréditaires sur la Rochelle, avec des rentes alors d'une valeur considérable.

Nous allons donc voir Savari de Mauléon combattre pour la couronne de France; et cette fois c'est sur mer qu'auront lieu ses prouesses, car rien ne semblait en dehors de la spécialité de cet homme extraordinaire.

Philippe-Auguste entreprit une expédition contre Ferrand, comte de Flandre, dont le but principal était d'anéantir les premiers efforts de la ligue formée contre la France, dont Othon de Saxe, petit-fils d'Aliénor d'Aquitaine, et l'oncle de

la roine Jehane, si le raienst de x^m^ livres. Lors fu noncié a Savari que li rois d'Engleterre li savoit si mauvais gré de son neveu, ke raient avoit, que, se il li pooit tenir, il li feroit anui; par coi il cuist sa pais au roi de France, et s'aparella de passer o lui en Engletierre. »

(1) *Monum.* Durand et Martenne.

celui-ci, Jean-sans-terre, roi d'Angleterre, étaient les chefs, en même temps que Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, y jouaient un grand rôle. Les confédérés, assemblés à Valenciennes, s'étaient déjà partagé la France, partage si souvent fait et que notre esprit de nationalité, disons-le avec orgueil, à nous Français, rendra toujours d'une exécution impossible. Tout le pays d'outre-Loire devait être réuni définitivement, et sans hommage, à l'Angleterre; tandis que le Vermandois était promis à Renaud, et Paris et l'Ile-de-France à Ferrand.

Pour résister à cette ligue, un concile national avait été réuni à Soissons, et on s'était prononcé contre l'empereur Othon, qui, disait-on, désolait l'Église. On le voit, on se servait ici d'un motif pieux pour un but politique. Un auteur qui parle de cette réunion (1) dit que Savari y jura de défendre la cause sainte; mais il y ajoute une réflexion critique, *lui qui change de parti suivant l'occasion, selon l'habitude des Poitevins* (2).

Cette expédition dont nous venons de parler eut lieu tant par terre que par mer. Philippe-Auguste s'embarqua avec sa suite et son armée, et donna le commandement de la flotte à Savary de Mauléon, qui avait amené un grand nombre de vaisseaux de la côte du Poitou, et ils étaient montés par des matelots de cette province, qui passaient pour être très-habiles, mais aussi pour être très-adonnés à la piraterie. Jean de Nivelle, Louis Galiot, et même Cadoc avec sa bande d'impitoyables routiers, étaient aussi là. Le point indiqué pour la réunion de la flotte était

(1) *Guliel. Armor. Phil.*

(2) On sait que les Poitevins sont assez maltraités par les écrivains de cette époque. On les accusait de passer aisément d'un parti dans un autre, et depuis on a dit qu'ils tenaient trop fortement à leurs idées.

Boulogne, et il en partit 1700 navires. « L'océan, dit un auteur breton (1), semblait trop étroit pour contenir tant de navires; le vent du midi manquait de souffle pour agir à la fois sur tant de voiles; un œil humain ne pouvait embrasser toutes ensemble les embarcations qui mettaient à la fois à la mer. »

La flotte stationna d'abord à Calais et ensuite à Gravelines. Là le roi et son armée débarquèrent pour faire le reste du trajet à pied. Des vaisseaux en moindre nombre et les simples transports étaient restés en arrière, sillonnant la mer des côtes de Flandre jusqu'au port de Dam, où ils mouillèrent.

Dans ce lieu, alors d'une si grande importance, Savari de Mauléon, aussi bon marin qu'expert à la guerre, trouva une agglomération des richesses de tout le monde connu, que des navires y apportaient continuellement. « Là on voyait, dit encore l'auteur de la Philippide, l'argent non travaillé; du métal qui éblouit les yeux de rouge; les tissus des Phéniciens et des Chinois, ainsi que ceux que fournissent les Cyclades; des pelleteries de la Hongrie; de ces grains qui donnent la véritable teinture du rouge vif; des vins de la Gascogne et de la Rochelle; du fer et autres métaux de premier usage; des draps et autres marchandises d'Angleterre. Tous ces objets apportés en Flandre, comme dans un lieu de dépôt, étaient déversés sur d'autres points, au grand bénéfice du peuple industrieux qui se livrait à ce commerce. » Or, quoique reçu à Dam avec la condition que les propriétés seraient respectées, Savari de Mauléon, qui s'était adonné à la piraterie, aidé des hommes sous ses ordres, secondé en cela par Cadoc et les siens, au mépris d'un traité conclu, enleva aux habitants de Dam toutes leurs marchandises, pour en

(1) *Guliel. Armor. Phil.* Je ne puis m'empêcher d'indiquer ici la bonne édition que l'on vient de faire, en Belgique, de l'ouvrage de Guillaume le Breton ou l'Armoricain. Elle est due à M. Oct. Delepierre, archiviste de la France occidentale, à Bruges.

enrichir son pays. Guillaume le Breton attribue à cette déloyauté les malheurs postérieurs de l'expédition.

Cependant le roi de France continue ses conquêtes; il soumet Cassel, Bruges, et envoie le comte de Soissons et Albert de Hangest à Dam, avec 240 chevaliers et 10,000 soldats éprouvés. Philippe-Auguste continue le cours de ses succès et assiége Gand.

Or les nombreux vaisseaux mis sous les ordres de Savari de Mauléon se trouvaient dans une rade accessible, lorsque tout à coup les embarcations de toute la côte de la Belgique, qui s'étaient réunies, fondent sur la forêt de navires français, la mettent en désordre, et s'emparent de 400 d'entre eux. Les Poitevins, aidés de Cadoc, se tiennent en réserve pour garder les richesses qu'ils se sont illégitimement appropriées, en semblant négliger le reste de la flotte. Dans l'intérieur de la ville, Robert de Poissy résiste encore aux attaques dirigées contre les portes, mais il perd ses meilleurs guerriers. L'armée ennemie investit la place, et on n'espère plus que sur l'arrivée de Philippe-Auguste, à qui plusieurs courriers avaient été dépêchés à son camp devant Gand.

Alors le roi de France se décide à abandonner le siége de cette ville, en marchant par terre au secours de sa flotte, et dépêchant en grande diligence, en avant de lui, une avant-garde aux ordres de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne; celui-ci fit une telle diligence qu'il arriva le lendemain matin. Aussitôt les Flamands s'empressent de faire retraite; on se met à leur poursuite, et le comte de Boulogne et plusieurs autres grands seigneurs de ce parti sont faits prisonniers. Les Anglais en se retirant brûlent, le croira-t-on, presque toutes les habitations de ce beau pays de Flandre, qui s'était si dévoué à eux. Mais Philippe-Auguste apprend que le légat du pape qui lui avait concédé l'Angleterre, dans laquelle il voulait bientôt descendre, a retiré ce

don, en recevant l'hommage de Jean-sans-Terre au Saint-Siége. Renonçant aussitôt à cette expédition, il se borne à humilier la Flandre, en emmenant comme otages 60 grands du pays déjà entre ses mains, qui ne pouvaient être rachetés que pour leur propre poids en argent. Alors le roi de France jette sur sa flotte un regard observateur, et comme la libre sortie de ses vaisseaux est impossible, à cause des forces ennemies qui croisent dans le détroit, il ordonne que tous ses vaisseaux seront réduits en cendre, après qu'on en aurait extrait tout ce qu'ils contenaient. Philippe-Auguste croit gagner en détruisant ce que son ennemi allait lui enlever. Le commandement fait, la flotte présente l'aspect effrayant du plus vaste incendie. Le gros de l'armée française va réduire les habitants de Gand, et Savari de Mauléon et ses Poitevins sont obligés de regagner leur pays par la voie de terre, n'emportant avec eux que de l'or, de l'argent, et des articles précieux et d'une grande valeur.

La manière dont un auteur anglais (1) parle, dans cette circonstance, de Savari de Mauléon, dont les siens font un portrait si flatteur à d'autres époques, est curieuse. A l'entendre, ce fut le comte de Salisbury, amiral de la flotte anglaise, qui détruisit celle que Philippe-Auguste avait envoyée sur les côtes de Flandre, commandée, dit-il, par *un pirate nommé Savari, fameux par les brigandages qu'il commettait sur l'océan en rapportant son butin dans un port près de la Rochelle, appelé* le port Savari (2).

(1) Cogghes. — Durand et Marten. — Arcère, *Hist. de la Rochel.*

(2) Ce n'est pas, du reste, de Savari de Mauléon que le port Savari, situé sur la côte du Poitou et non loin d'Esnandes, tirait son nom. En effet, on trouve ce port indiqué dans le don fait, en 1137, par Guillaume le Jeune, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, à l'abbaye de St-Jean-d'Angély, des moulins, des pêcheries et des maisons de la Conche d'Esnandes. Voici cette mention : *Hæc enim concha tenet à cruce quæ est in via usque ad* PORTUM SAVARICI, *et in eadem concha molendina, piscatorias vel aliud quodlibet ædificium.* Je dois ajouter aussi que Duchesne prétend que Savari de Mauléon faisait ses armements dans un port situé sur le petit fleuve au Lay.

Jean-sans-Terre essaya de ramener à son parti Savari de Mauléon, en lui écrivant une lettre le 22 août 1213 (1), où il lui annonçait l'envoi de deux de ses familiers, Geoffroy de Nevill et Philippe d'Aubigny. Il ne paraît pas que cette tentative eut alors le succès que le roi d'Angleterre en attendait.

Mais Jean-sans-Terre débarqua à la Rochelle, au commencement de 1214, avec une armée. Bientôt il assiégea le château de Milescu, et Jean Porteclé, seigneur de Mauzé, se soumit presque aussitôt à sa puissance. « Immédiatement après, dit ce monarque dans une lettre adressée à son maréchal, le comte de Pembroke (2), Savari de Mauléon a imploré notre clémence, et, de l'avis de l'archevêque de Bordeaux et de mes fidèles, j'ai traité avec lui (3). »

La manière dont un auteur (4) rend compte de ce changement de parti de la part de Mauléon est curieuse. C'était une preuve de patriotisme de la part de ce personnage, qui, convaincu, dit-il, que le roi Jean, naturellement cruel, ferait une sanglante guerre, appréhendait que les premiers coups de la tempête tombassent sur le pays d'Aunis : « Changeant alors de parti, quoiqu'il ne changeât pas de principes, continue l'écrivain que je cite, il travailla à un accommodement avec le monarque anglais. »

Toujours est-il que Jean-sans-Terre, assuré de l'appui de Savari de Mauléon, crut qu'il pouvait sans danger s'engager dans l'intérieur des terres. Il se porta donc avec son armée sur les châteaux de Mervent et de Vouvent qu'il soumit successivement ; puis il se rendit à Parthenay, dont le seigneur s'était déclaré pour lui. Ce fut là que Hugues de Lu-

(1) Rymer, *Fœdera.*

(2) Rymer, *Fœdera.*

(3) Nous lisons ailleurs : « Si vos dirons del roi d'Engleterre, qui à l'entrée de cet esté dont je vous ai conté, apparella grand navire, si passa en Poitou. Savaris de Mauléon fist tant que il ot sa pais à lui, si revint en son service. »

(4) Arcère, *Hist. de la Rochel.*

signan, comte de la Marche, celui-là même à qui il avait enlevé sa fiancée qu'il devait pourtant posséder plus tard (1), vint se reconnaître son vassal. Enfin le vicomte de Thouars se soumit encore à la puissance anglaise.

Ce fut probablement à cette époque que Savari de Mauléon reçut de Jean-sans-Terre le titre de sénéchal de Gascogne, qu'on lui voit donné pourtant dès le temps où il combattait les Albigeois. Parlons aussi d'une autre concession que lui fit le roi d'Angleterre.

Nous avons dit que Savari de Mauléon avait battu monnaie, et c'est ici que nous croyons convenable de parler de cette circonstance importante qui concerne ce personnage. Pour ne pas revenir sur ce point et le traiter avec plus de suite, nous donnerons ici tout ce qui se rapporte à ce point.

D'abord disons qu'on ne connait pas bien l'origine du droit de frapper monnaie exercé par Savari de Mauléon. Peut-être usa-t-il de cette prérogative, considérée aujourd'hui comme royale, par voie d'usurpation? Toujours est-il qu'il y eut émission de cette monnaie dès 1215, et probablement auparavant, car nous voyons à la date du 27 mai de cette année (2) que Jean-sans-Terre écrivait aux sénéchaux, maires et notables de Poitou, Angoumois et Gascogne, qu'il avait accordé à son cher et fidèle Savari de Mauléon que sa monnaie aurait cours dans ces provinces tant qu'il plairait à lui roi d'Angleterre, pourvu que cette même monnaie fût de même poids et de même aloi que la monnaie poitevine. Ces lettres invitaient ceux à qui elles étaient adressées à laisser librement circuler cette monnaie.

(1) Après la mort de Jean-sans-Terre, Isabelle d'Angoulême contracta un second mariage avec Hugues de Lusignan.

(2) Documents fournis à l'auteur par l'abbé de La Rue. — *Rotuli litteratum patentium.* — M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou.*

C'était là une sorte d'autorisation temporaire ; et le 31 août suivant, d'autres lettres adressées à tous les hauts dignitaires de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre féodal, aux maires et notables de la Rochelle, Angoulême, Limoges, Niort et St-Jean-d'Angély, vinrent étendre ces priviléges. Elles portaient concession à Savari de Mauléon et à ses héritiers à perpétuité de faire frapper dans sa terre (1) de la monnaie ayant la valeur des tournois, et de la faire circuler dans tout le duché d'Aquitaine. Ceux à qui la dépêche était adressée étaient invités à ne mettre aucun obstacle à ce droit.

Cette concession de monnaie était singulière en ce qu'elle était faite à un personnage, *dans sa terre*, et à ses héritiers ; et sans doute par ce mot on entendait ses différentes seigneuries, puisqu'on n'en indiquait aucune précisément. Les priviléges du même genre étaient ordinairement accordés à un titre de seigneurie et à ceux qui possédaient le fief (2). Toujours est-il qu'il fallut de nouveaux ordres de l'autorité pour activer le cours des *Savaris* (3). Aussi on trouve une lettre, toujours écrite par Jean-sans-Terre, de Rochester, le 6 novembre 1215, à Renaud de Pons, son sénéchal en Poitou, pour faire circuler cette monnaie ; et le 14 septembre de l'année suivante il manda encore aux maires et notables de Bordeaux, Niort, la Rochelle et St-Jean-

(1) *In terrâ suâ.*

(2) On citera pour exemple une pareille concession faite le 18 novembre 1226 par Henri III, fils de Jean-sans-Terre, à Aymeri V, vicomte de Thouars, du droit d'avoir sa monnaie propre, *fieri faciat monetam suam apud Thoarc.*, et de la aire circuler en Poitou. Etait-ce là une concession première, ou une confirmation ? Sur ce point, voir notre *Revue anglo-française*, 1re série, t. v, p. 328, et M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou.*

(3) C'est ainsi qu'on appelait la monnaie de Savari de Mauléon. On les distinguait en vieux et en nouveaux Savaris. Les vieux Savaris sont mentionnés dans une charte donnée pour les templiers de la Rochelle, qui se trouve dans Arcère, *Hist. de la Rochel.*

d'Angély, de recevoir la monnaie de Savari de Mauléon, si elle était d'argent, au titre de la monnaie courante (1).

Arriva la bataille de Bouvines (2), gagnée par Philippe-Auguste contre l'empereur Othon IV, le neveu de Jean-sans-Terre, et le revers de celui-ci à la Roche-aux-Moines. Puis le vainqueur de Bouvines se dirigea sur le Poitou, et il était rendu à Chinon, lorsque Jean-sans-Terre, renfermé dans Parthenay, et apprenant que les grands vassaux qui naguère s'étaient déclarés ses fidèles, se prononçaient contre lui, implora une trève de son ennemi. Elle fut accordée pour cinq ans, moyennant soixante mille marcs d'argent ou trois millions de notre époque.

Tout dolent, Jean-sans-Terre se retira à la Rochelle, où il ne tarda pas à s'embarquer pour l'Angleterre avec son armée. Savari de Mauléon quitta aussi lui le continent, pour suivre le prince à la fortune duquel il était alors attaché.

Jean-sans-Terre arrivé de l'autre côté du détroit, Savari de Mauléon prit bientôt part à des démêlés d'une nature tout autre que ceux dans lesquels il avait figuré jusqu'ici, tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. Il ne s'agissait plus, en effet, de débats entre deux nations. Il était question d'un roi abusant de son autorité, et de ses barons luttant pour les libertés publiques, dont ils étaient alors les véritables représentants (3). Le roi Jean-sans-Terre était dans

(1) Les pièces portant d'un côté le mot *Jhesus* et de l'autre *Ms Leocivis* pour *Malus-leo civitas*, sont bien de Savari de Mauléon; mais pour celles qui portent d'un côté le nom de *Savaricus* et de l'autre *Metulo*, il faut se reporter à ce que j'ai dit dans mon *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*.

(2) Livrée le 27 juillet 1214.

(3) Les bourgeois de Londres et des principales villes, s'arrogeant le titre de la noblesse normande, comme le fait remarquer M. Aug. Thierry, *Conq. de l'Angl. par les Norm.*, prirent parti pour les barons, au nombre desquels ils avaient l'amour-propre de vouloir figurer.

cette circonstance, comme cela arrive si souvent, dominé par des courtisans, et ces courtisans, cette fois, se trouvaient être des étrangers au pays. En effet, c'était Savari de Mauléon, d'autres Poitevins, des Angevins et des Gascons, que Mathieu Paris représente comme savants, pleins d'esprit, ayant la repartie vive, et plus susceptibles de plaire que les Normands d'origine, beaucoup plus froids et d'un caractère moins flexible. Les Poitevins et les Angevins ne manquèrent pas, en effet, de supplanter entièrement les Anglo-Normands dans l'esprit du roi Jean, et l'animosité contre eux devint tout-à-fait nationale.

Ce fut alors que les barons anglais, car l'organisation des députés des communes n'eut lieu que plus tard, blessés dans leur orgueil et attaqués dans leurs priviléges, signifièrent à Jean-sans-Terre une charte qui limitait la prérogative royale, et ils sommèrent ce prince de l'accepter, sous peine de cesser de lui obéir. Les seigneurs élurent pour leur chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église.* Aussi le haut et le bas clergé avaient réuni leurs efforts à ceux des barons, parce que les clercs poitevins enlevaient habituellement aux natifs les meilleurs bénéfices qui venaient à vaquer sur les rives de la Tamise. En vain le roi Jean, pour se rendre la cour de Rome favorable, se déclara-t-il son vassal; cet acte de servilité ne fit que lui aliéner l'esprit de tous ses sujets, même des ecclésiastiques en général.

Or il arriva que, dans une telle occurrence, Jean-sans-Terre se trouva entièrement abandonné par la population anglaise, et la ville de Londres se révolta contre les étrangers que le roi avait à sa suite. Obligés de résister pour eux et pour le roi, les Poitevins et les Angevins se mirent sous les ordres de Savari de Mauléon; les Gascons prirent pour commandant le captal de Buch; et des Flamands qui se

trouvaient là mirent à leur tête Gérard de Solenghen.

Les armées campaient dans une grande plaine entre Staines et Windsor. Là il y eut des pourparlers, mais les barons tinrent toujours à leur charte, que Jean fut obligé de souscrire. Elle était particulièrement dirigée contre les Poitevins et les autres étrangers à l'Angleterre, et pour empêcher le souverain de continuer à les gorger de biens. Mais ces dispositions n'étaient que transitoires, et la grande charte contenait en outre des clauses perpétuelles relatives aux libertés publiques en général. C'est dans ce document, d'une importance immense, que fut établi d'une manière positive le droit public de l'Angleterre, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, et que Louis XVIII, à son retour de l'étranger, importa en France, à la suite de la révolution commencée en 1789, et pour tenir lieu de l'édifice de l'ancienne monarchie française, moins tombé de vétusté peut-être que sapée par l'absolutisme des ministères Richelieu et Mazarin.

La clause transitoire de la grande charte portait le renvoi immédiat des étrangers du territoire anglais. Cet article fut reçu avec enthousiasme dans le royaume par toute la population. Comme les Poitevins et autres ne partaient pas assez vite au gré des habitants, on se mit à leur faire la chasse ou à les assiéger dans leurs châteaux et dans leurs maisons, et on s'empara de leurs biens. Sur les routes, les paysans arrêtaient les voyageurs et leur faisaient prononcer des mots anglais ou du langage anglo-normand pour s'assurer de leur origine, et, lorsqu'un individu suspect annonçait l'idiome du sud, on le maltraitait, on le dépouillait, et souvent même on l'emprisonnait plutôt que de le laisser suivre son chemin.

Le roi Jean-sans-Terre s'était, pendant l'effervescence populaire, embarqué à Southampton, et il était allé par mer à Douvres (1) avec Mauléon et Hugues de Boves. Puis il se

(1) « Car, dit un chroniqueur, il n'osoit demourer sour tierre. »

réfugia dans l'île de Wight, pour y attendre le moment de recommencer la guerre. Bientôt il demanda et obtint du pape une dispense du serment qu'il avait prêté d'exécuter la grande charte, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir ce serment; mais aucun évêque anglais ne voulut promulguer la bulle. Alors Jean appela à son secours et les étrangers expulsés d'Angleterre et une nuée de Brabançons, sorte de soldats bien aguerris et pillards, fournis surtout par le pays Belge. Ce fut Savari de Mauléon qui prit le commandement d'une moitié de cette armée, et il se mit en position d'agir contre l'armée des barons.

(1) Dans cette guerre, et en 1415, Jean-sans-Terre, renforcé par les troupes qui lui vinrent de la Gascogne et du Poitou, commandées par les frères de Belleville (2), et aussi par des Brabançons, assiégea le château de Rochester, que Guillaume d'Aubigny défendait. Cette forteresse, après un long siége, fut obligée de se rendre; et le roi d'Angleterre ayant fait pendre quelques-uns de ces prisonniers, et se disposant à faire subir le même sort aux autres, Savari de Mauléon courut alors vers Jean-sans-Terre pour arrêter ces barbares exécutions : « Sire, lui dit-il, la guerre est loin d'être finie, et le sort des combats est incertain. Si vous souillez vos victoires par des cruautés, vos ennemis, lorsqu'ils seront vainqueurs à leur tour, agiront de la même manière. Qui consentira à vous servir, s'il a la crainte, lorsqu'il sera pris les armes à la main en combattant pour votre cause, de mourir d'un supplice ignominieux? »

Ces paroles produisirent leur effet, et le sang des pri-

(1) Math. Paris, *Chron.*

(2) Je les crois de la maison de Belleville, qui a fourni plus tard la mère du connétable de Clisson, et dont le château était près de la Roche-sur-Yon, en bas Poitou. L'année suivante, les frères de Belleville furent chargés de la garde du château de Beauvoir.

sonniers cessa de couler. Néanmoins un auteur anglais, qui considère Mauléon comme courageux, mais en même temps comme féroce et sanguinaire (1), ne voit dans sa conduite à Rochester qu'un trait de politique; suivant lui, il aurait laissé ses soldats impunément se livrer à tous les excès (2). Il y a sans doute de l'exagération dans ce récit. Il vaut mieux juger de la conduite habituelle par le trait de Rochester, qui doit être parti du cœur et n'être pas le résultat d'un raffinement de politique.

A la fin de la première partie de cette guerre, que nous allons voir continuer avec un autre caractère, Savari de Mauléon tomba dans un piége (3) que lui avaient tendu les habitants de Londres. Les troupes qu'il conduisait furent battues, et il reçut, de sa personne, de fortes blessures qui néanmoins ne furent pas mortelles.

Mais bientôt il arriva une complication dans la guerre d'entre Jean-sans-Terre et ses barons. Ceux-ci, outrés de la conduite de leur roi, offrirent la couronne à Louis dit le Lion, fils aîné du roi de France, qu'ils considérèrent comme ayant des droits à régner sur eux, à cause de sa qualité d'époux de Blanche de Castille, descendante de la maison de Plantagenet. Cette offre fut aussitôt acceptée par le prince français.

Arrivèrent les confiscations opérées par Jean-sans-Terre contre les seigneurs qui s'étaient déclarés contre lui. Or, ce prince voulant s'attacher d'autant plus Savari de Mauléon, lui donna les biens paternels et maternels de Geoffroy de Mandeville, comte d'Essex (4), les seigneuries

(1) Cogghes.
(2) *Savaricus de Maloleone belliger et cruentus.*
(3) Math. Paris, *Chron.*
(4) Documents fournis par M. l'abbé de La Rue.

de Pétrefield, Mapldurham et autres, situées dans le comté de Southampton, en Angleterre.

Cet acte exaspéra chaque parti l'un contre l'autre. En voici un exemple : Jean-sans-Terre donna à Mauléon, après les avoir ravagées, les terres appartenant au comte Rogier Bighot, qui s'était attaché à Louis de France dès son élection au trône d'Angleterre. Le guerrier poitevin reçut même son bienfaiteur dans le château fort de Frémelinghem, l'un de ceux compris dans le don, et ce fut là que celui-ci apprit un fait d'armes assez singulier (1): ce fut la blessure à mort, dans un tournoi, de Geoffroi de Mandeville, comte d'Essex, par un chevalier français.

Peu après, Louis le Lion s'était, nonobstant l'opposition du pape Innocent III, rendu à Londres (2), où il reçut l'hommage du comte Rogier Bighot et des barons de son parti. Puis il marcha sur le château de Corf, où était la reine, femme de Jean-sans-Terre, et Henri, leur fils, depuis Henri III. Mais le roi Jean, parti de Wincester, arriva à Corf avec Savari de Mauléon, et ils partirent aussitôt de là emmenant la reine Isabelle et le prince Henri à Wincester, qu'ils évacuèrent avant que Louis de France fût venu l'assiéger.

Il est à remarquer qu'à l'arrivée du prince Louis en Angleterre, tous les chevaliers et soldats de la Flandre et des autres pays maritimes de l'autre côté du détroit s'étaient déclarés pour lui et avaient joint ses drapeaux. Il n'y eut que les Poitevins, sous le commandement ou sous l'influence de Savari de Mauléon, qui restèrent fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée.

(1) Entre Geoffroy de Mandeville et un chevalier français qu'on appelait Acroche-Mur, sans doute parce qu'il s'était distingué dans un assaut.

(2) Le prince Louis s'embarqua à Calais avec une flotte de 600 navires et de 80 *cogges*, et il débarqua à l'île de Thanet le 21 mai 1216.

Le siége de Wincester commencé par Louis-le-Lion et ses partisans, il arriva des partisans du roi Jean, savoir : Guillaume Longue-Épée et le comte de Salisbury, cousins germains de ce monarque, le comte d'Arundel et Guillaume d'Audermale, qui, au lieu de tenir pour l'ancien roi, se déclarèrent, nonobstant leur position, pour le roi français. Alors Savari de Mauléon, qui commandait l'armée de Jean, rendit la place à Louis, en emmenant avec lui les chevaliers de son parti.

Nous avons parlé du beau langage tenu par Mauléon à Rochester; mais, il faut le dire, sa conduite paraît avoir été bien digne de blâme dans une circonstance qui se présenta au temps où nous nous trouvons rendus. S'étant emparé avec Jean-sans-Terre du monastère de Croyland, le lendemain de la St-Michel 1216, le guerrier poitevin serait entré armé et à cheval, avec ses gens, dans les cloîtres et même dans l'église, si on en croit certaines chroniques (1), et cet établissement aurait été alors livré à un système complet de pillage et de dévastation.

Savari de Mauléon s'empara aussi, vers ce temps et en 1216, du château du Plessis.

Mais il arriva que Jean-sans-Terre mourut à Newark, le 18 octobre 1216, et cet événement qui, au jugement de Louis le Lion, devait lui assurer la couronne d'Angleterre, ne tarda pas à détruire toutes ses espérances. En effet, aussitôt la mort du lâche assassin d'Arthur de Bretagne, son fils Henri III fut couronné roi d'Angleterre, et reconnu successivement d'abord par les partisans de son père, et même par ceux qui lui avaient fait la guerre. Quant à Savari de Mauléon, à qui la garde du château de Bristol avait été donnée, il était passé en Poitou avec une partie de ses hommes avant la mort de l'assassin d'Arthur, mais proba-

(1) Math. Paris.

blement au commencement de la maladie de ce prince, puisqu'on le trouve au nombre de ceux qui assistèrent comme témoins à la confection de son testament (1).

Mais ce n'était plus dans une guerre pour des intérêts temporels que Savari se disposait alors à agir ; ses regards se reportaient vers les saints lieux, et en attendant il comblait de ses faveurs nombre d'établissements religieux, notamment les prieurés de Fontaine (2), près d'Angles en bas Poitou, de St-Lambert, près Mauléon (3), et de Borgenest (4). Il n'oubliait pas non plus les monastères de Boisgrolland (5) et de Charroux (6). Enfin il confirmait les dons faits au monastère des Fontenelles par Guillaume de Mauléon, fondateur de cette abbaye, et ceux émanés du même personnage en faveur du prieuré de Bellenoue (7).

(1) Rymer.

(2) Charte célèbre, supposée être de 1218, scellée d'un grand sceau, par laquelle Savari, sire de Talmont, s'étant croisé pour la guerre de la Terre-Sainte pour le salut de son âme, Guillaume de Mauléon, de *Maloleone*, remet, quitte et délaisse aux religieux du prieuré de Fontaine, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, tous et tels droits et domaines qu'il pouvait prétendre sur le prieuré de Fontaine, ses appartenances et dépendances, sur sa grange ou métairie, ses habitants, sur le marais de la Chaussée, sur la terre d'Angles et ses dépendances. Il abandonne les droits de vin et de blé qu'il exigeait pour lui, pour ses baillis, ses chiens et ses chevaux, reconnaissant qu'il exigeait cela injustement. Il donne au prieuré deux vassaux avec leurs biens, et demande que pour tout cela, on dise, chaque année, un anniversaire dans le monastère de Marmoutiers et dans le prieuré d'Angles.

(3) Aujourd'hui commune de St-Amant-sur-Sèvre. Ce prieuré dépendait du monastère d'Orbestier, près Talmont.

(4) Ce don a quelque chose de particulier, et il est bon de le noter. Savari de Mauléon donne, sous certaines conditions, toutes les abeilles de sa forêt d'Orbestier au prieuré de Borgenest. *Ms de D. Fonteneau.*

(5) Don de douze sous de cens et de quelques vignes à Boisgrolland. *Ms de D. Fonteneau.*

(6) Il donne à l'abbaye de Charroux cent sous de rentes à prendre sur sa terre de St-Michel-en-l'Herm. *Ms de D. Fonteneau.*

(7) Ces divers dons semblent avoir des dates différentes; mais il faut remarquer que quelques-uns d'eux sont relatés dans des notices, et qu'ainsi on ne mentionne pas précisément leurs dates.

Ce fut sans doute à raison de son intention bien marquée de partir pour la Terre-Sainte, que Mauléon reçut alors une faveur du saint-siége. Quoique rien n'établisse que même le concours de l'autorité papale fût nécessaire pour une autorisation de battre monnaie, nous voyons le pape Honorius III (1) écrire à Savari de Mauléon, à qui il donne la qualification de *croisé*, qu'il ratifie le droit de battre monnaie dans sa terre, que le roi Jean-sans-Terre lui avait accordé, et qu'il agrée la concession de ce droit, et le confirme par son autorité apostolique (2).

Savari de Mauléon faisait plus encore, il engageait ses terres afin de faire un grand armement pour la croisade.

Laissons à ce sujet parler un manuscrit rochelais (3). « Audit an 1218, dit-il, fut passé entre Savari de Mauléon, d'une part, et messire Geoffroy de Mailli, donnée à la Rochelle, scellée de deux sceaux à double queue en parchemin, faisant mention comment ledit Savari baille en gage audit de Mailli ses terres et seigneuries d'Aulnis, savoir : l'isle de Ré, Châtelaillon, Benon, Bouet et leurs appartenances, pour 3,027 livres tournois, monnoie de Poitou. »

Vers ce temps, il y avait chaque année, à deux époques différentes, au mois de mars et au mois de septembre, suivant l'usage ancien des navigateurs, des pèlerins qui allaient d'Europe en Palestine ou qui revenaient de la Terre-Sainte

(1) Le pape Honorius III occupa la chaire de St-Pierre du 18 juillet 1216 jusqu'au 18 mars 1227, jour de sa mort.

(2) D. Carpentier, supplément au *Glossaire de Ducange.* — Ainsi que le fait observer avec beaucoup de sagacité M. G. Lecointre-Dupont (*Monnaies du Poitou*), ce fut sans doute un hommage que Savari de Mauléon voulut rendre au saint-siége, pour la confirmation du monnayage qu'il en avait obtenu, lorsqu'il fit mettre le mot *Jhesus* sur ses pièces. Peut-être aussi son intention était-elle d'indiquer sa qualité de croisé ?

(3) Ms de Baudouin, cité par Arcère, *Hist. de la Rochel.*

dans leur pays. Savari de Mauléon, un grand nombre de seigneurs poitevins, l'évêque d'Angers et beaucoup d'autres ecclésiastiques de cette partie de la France, s'embarquèrent et arrivèrent au camp devant Damiette, en 1218, après la retraite des guerriers de Hollande et de Frise, retraite qui avait beaucoup affaibli l'armée chrétienne. Le cardinal Pélage, évêque d'Albano, et légat du saint-siége, un autre cardinal, et Robert de Courçon, prédicateur fameux, débarquèrent aussi dans le même temps. Le comte de Cestre, noble anglais, était aussi de cette expédition (1).

Savari de Mauléon déploya le plus grand courage au siége de Damiette, concourut puissamment à la prise de cette ville en 1219, et fut considéré, dans cette circonstance, comme le libérateur des chrétiens.

On trouve le nom de ce guerrier dans la liste des seigneurs qui, après le fait d'armes dont on vient de parler, écrivirent au pape Honorius III pour réclamer des secours en hommes et en argent.

Il y a lieu de croire que Savari de Mauléon, ne voyant point arriver des forces suffisantes pour soutenir le parti chrétien en Orient, ne tarda pas, après l'affaire de Damiette, à partir pour l'Europe. En y arrivant, il trouva Henri III, roi d'Angleterre, aussi bien disposé pour lui que l'avait été le père de ce prince. Ce fut en effet vers ce temps qu'il fut pourvu de la charge importante de sénéchal de Poitou.

On ne connaît aucune particularité du retour de Mauléon en France, si ce n'est que de Damiette il fut en Syrie (2). Sans doute qu'il se reposa d'abord des fatigues de cette lointaine expédition. Toujours est-il qu'il accorda encore de nouvelles libéralités au prieuré de Fontaine, et la charte

(1) Math. Paris, *Chron.*
(2) *Chron. Abb.*, D. Font.

qu'il consentit se fit en son château de Talmont (1), en présence de l'archevêque de Bordeaux et de l'abbé de Talmont (2).

Peu après et en 1223, Philippe-Auguste venait de mourir (3), et son fils Louis VIII l'avait remplacé sur le trône de France. Alors ce prince qui, jeune, s'était mesuré avec le parti anglais, résolut de se servir du prétexte du défaut d'hommage du roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, pour entreprendre la conquête de ce pays (4). Il réunit, en conséquence, une armée à Tours, et se dirigea sur les terres du vicomte de Thouars. Ce grand vassal se rendit à Loudun, et, faisant sa paix avec le roi, il dissipa ainsi l'orage (5).

Plus avant, c'était Savari de Mauléon qui commandait pour l'Angleterre. Ce guerrier se renferma dans Niort, qu'investit Louis VIII le 3 juillet. La place se défendit bien; mais, foudroyée par une masse énorme de pierres jetées par les machines en usage dans ces temps éloignés, la place fut obligée de capituler vers le 15 du même mois. Savari et les siens obtinrent de sortir libres, sous la promesse de ne pas combattre contre le roi de France jusqu'à la Toussaint, excepté à la Rochelle. C'était là où devait se rendre Savari de Mauléon, et où il arriva en effet.

Après la prise de Niort, Louis VIII se dirigea sur St-

(1) Le château de Talmont fut bâti au commencement du XIe siècle par Guillaume Ier, dit le Chauve, seigneur ou prince de Talmont, *Willelmus Talemondis princeps*. En 1040, ce même personnage fonda l'abbaye de Ste-Croix de Talmont, dans laquelle, en 1042, il prit l'habit monastique après avoir fait contribuer ses vassaux à la fondation de ce monastère. La dotation première faite par Guillaume le Chauve s'était sans doute trouvée insuffisante.

(2) *Ms de D. Fonteneau.*

(3) Philippe-Auguste mourut le 14 juillet 1223.

(4) La trève de 1214 avait été renouvelée par Henri III.

(5) *De Gest. Lud. VIII.*

Jean-d'Angély qu'il emporta, puis il investit la Rochelle. Là se trouvait encore Savari de Mauléon, mais bien fourni de troupes et de munitions, et ayant notamment avec lui 300 chevaliers. Des attaques fréquentes eurent lieu, et la résistance fut forte et bien entendue. Mais la ville était mal approvisionnée, et des secours qui étaient promis par Henri III n'arrivèrent pas, ou le vaisseau qui devait apporter des vivres et des fonds n'était chargé, au dire de certains chroniqueurs, que de son et de pierres (1). Toujours est-il

(1) L'auteur des gestes de Louis VIII prétend qu'on n'avait envoyé, en effet, dans les caisses que lui apporta un navire qui entra dans le port de la Rochelle, que du son, des ferrailles et des pierres. La *Chronique de St-Denis* dit que (les habitants de la Rochelle) « ils trouvèrent en une huche, pierres et bran que ils cuidoient que li roys Henry d'Angleterre leur eust envoyée pleine d'argent. » On lit encore dans Guil. Guyard, *la branche aux royaux lignages :*

Li rois Henris leur ot tramise
Une huche et lot on la mise ;
De deniers pleines la cuidoient,
Leurs serjans payer en devoient ;
Mais de bran rasée la virent,
Et de pierres quand ils l'ouvrirent.

Ce serait cette sorte de moquerie du monarque anglais qui aurait excité un long débat entre la garnison anglaise et les chevaliers d'Aquitaine, et aurait engagé ceux-ci à traiter avec le roi de France.

D'après les textes cités, il était très-rationnel de la part de Rapin Thoyras d'adopter leur version, et Arcère a tort de s'en étonner. Mais il est un autre document, cité par Mathieu Paris, qui aplanit entièrement cette difficulté, au moins à notre avis. Nous voulons parler de l'espèce d'acte d'accusation dressé, en 1239, par le roi Henri III contre Hubert, comte de Kent. Le monarque anglais reproche à ce personnage d'avoir causé la perte de la Rochelle et de tout le pays qui l'entoure, en n'envoyant aux assiégés renfermés dans cette ville, qui attendaient des secours d'Angleterre, que des tonneaux pleins de sable, au lieu de l'argent destiné à sauver la ville et la terre; lequel argent il avait méchamment et furtivement soustrait. On voit que la chose est claire, car Savari de Mauléon, en ouvrant les tonneaux qui lui étaient adressés et qui devaient contenir de l'argent, n'y aurait en effet trouvé que du sable. Seulement, si Henri III avait bien expédié de l'argent, le comte de Kent l'aurait enlevé pour y substituer ce qu'on trouva à l'arrivée.

qu'alors force fut de traiter, et les Aquitains consentirent à se soumettre au roi de France, tandis que leur général, Savari de Mauléon, et les Anglais, avec Geoffroi de Nevill leur chef, obtinrent la liberté de se retirer librement au-delà du détroit (1).

La Rochelle remise entre les mains du roi de France, Mauléon s'embarqua pour passer en Angleterre. Mais, pendant la traversée, il fut en proie aux attaques les plus violentes: on le représenta comme l'auteur de tous les désastres de la campagne, et on manifesta même l'intention de s'assurer de sa personne. Ce seigneur, exaspéré par ces propos et reconnaissant l'existence de menées dirigées contre lui (2), parvint à éviter le piége qui lui était tendu. Il retourna en France (3), où Louis VIII, dit le Lion, l'accueillit favorablement, et reçut son hommage pour ses nombreuses possessions, qui lui furent restituées sans difficulté.

Savari de Mauléon fit plus : jadis à la solde de l'Angleterre, il avait été secourir les Albigeois ; redevenu Français, il assista à une assemblée des notables tenue à Paris, le 28 janvier 1226, où on arrêta les mesures à prendre contre eux. Le guerrier poitevin les indiqua même, et il fut, cette fois, faire la guerre avec le roi Louis VIII à des populations plutôt égarées que coupables. On sait que Louis le Lion mourut dans cette expédition (4), et que se vérifia ainsi la

(1) On lit pourtant dans un document que « Savari se sauva de nuit, laissant là les bourgeois. »

(2) On lit, par exemple, dans une lettre écrite par le corps de ville de Bayonne au roi Henri III, et qui se trouve dans la collection de Rymer, que la ville de la Rochelle avait été livrée aux Français, et qu'elle aurait bien pu être conservée à l'Angleterre, si Savari de Mauléon et les bourgeois de la ville avaient fait pour la défendre ce que leur commandait la foi qu'ils avaient jurée. Voir aussi M. Massiou, *Hist. de Saintonge.*

(3) *Chron. de St Denis.* — *Chron. S. Mart. Tur.*

(4) Le 8 novembre 1226.

prédiction de Philippe-Auguste (1) : « Les gens d'église engagent mon fils à faire la guerre aux hérétiques Albigeois, il ruinera sa santé à cette expédition ; il y mourra, et par là le royaume demeurera entre les mains d'une femme et d'un enfant. » Or, cette femme était Blanche de Castille ; cet enfant c'était Louis IX, dit le Saint. Pouvait-on désirer une plus habile régente ! Pouvait-on espérer un roi plus vertueux et plus véritablement grand !

Réconcilié avec le roi de France, Savari fut chargé de la garde des côtes du Poitou (2) et autres adjacentes. C'était une sorte d'amirauté qu'on constitua pour lui dans cette province et au-delà. Ce fut pendant qu'il était absent qu'eut lieu l'expédition du comte de Salisbury pour reprendre la Rochelle, et qui se borna, ainsi que nous l'apprend un historien (3), à une simple descente au prieuré de Notre-Dame-des-Châteliers en l'île de Ré, après une tempête, et à un rembarquement subit pour l'Angleterre.

Il paraît qu'après la mort du roi de France, Louis VIII (4), et sans doute pendant les troubles qui furent le prélude de la régence de Blanche de Castille, Savari de Mauléon changea pour la dernière fois de parti, en quittant la fortune de la France pour s'attacher à celle de l'Angleterre (5). Il entra, du reste, dans la ligue formée par un grand nombre de seigneurs poitevins contre la mère de Louis IX. On a

(1) *Art de vérifier les dates.*

(2) *Mari præfectus in Pictavia.*

(3) Mathieu Paris, qui parle de ce fait, ajoute que Mauléon, visitant alors les îles de la côte avec de nombreux hommes d'armes, aurait pu s'emparer du comte de Salisbury, qui fut reconnu par deux sergents d'armes ; mais que ceux-ci, pour sauver le prince, l'engagèrent à se rembarquer précipitamment ; ce qu'il fit.

(4) Arrivée le 8 novembre 1226, à Montpensier, en Auvergne.

(5) « Dans la suite, dit Arcère, *Hist. de la Rochelle*, il trouva de nouveaux prétextes pour rompre ses anciennes liaisons avec l'Angleterre. » C'est ici une erreur.

prétendu qu'il avait même engagé Richard, frère du roi d'Angleterre, à venir attaquer la Rochelle, et qu'il se livra lui-même à des *brigandages multipliés*, c'est l'expression dont se sert Arcère.

On trouve en effet que vers cette époque, et notamment en 1226 et en 1227, Savari de Mauléon, allié avec le roi d'Angleterre, et Richard, frère de celui-ci, se livra à une guerre de piraterie sur les terres du roi de France et particulièrement en Aunis et en Poitou, enlevant tout ce qui tombait en ses mains, et n'épargnant, assure-t-on, ni le rang, ni l'âge, ni le sexe (1). Néanmoins, entré dans la ligue des seigneurs confédérés, ceux-ci, dans leur conférence de Tours (2), ne parvinrent pas à s'entendre. Le comte de Bretagne se détacha du parti et traita. Alors le prince Richard d'Angleterre convint d'une trève avec la France; il en fut accordé aussi une au vicomte de Thouars, et l'autre à Savari de Mauléon (3), et celui-ci obtint même qu'on lui rendrait les meubles qui lui avaient été enlevés lorsqu'il défendait la Rochelle, et la restitution de ses revenus d'après une estimation.

Plus tard Savari recommença ses pirateries; car Henri III, roi d'Angleterre, dans une lettre du 16 mai 1230, mande à ses baillis de ne pas empêcher les hommes de son cher et fidèle Savari de Mauléon de s'enrichir aux dépens de ses ennemis, et particulièrement des habitants de la Rochelle (4). On sait que les armements du personnage qui nous occupe se faisaient dans le port de la côte appelé le port Savari, et l'un des hommes qui ont le plus éclairé notre histoire na-

(1) *Chron. Turon.*

(2) Du 20 février 1227.

(3) Joinville, *Hist. de St Louis.*—Guil. de Nangis, *Annal. du règne de St Louis.*

(4) Rymer, *Fœdera.*

tionale (1) prétend que c'était surtout dans un havre existant alors sur un point près de Luçon que le seigneur de Mauléon et de Talmont faisait ses armements.

On retrouve encore quelques actes de Savari de Mauléon sur le continent. Nous citerons, par exemple, la confirmation du don fait précédemment par un comte de Poitou, de l'île de Choupeau, au monastère de Luçon (2). Il faut aussi noter que précédemment, pour réparer les vexations qu'il reconnaissait avoir faites au prieuré de Fontaine, il donna aux religieux de cet établissement trois mille sous d'or et quinze livres tournois (3).

La renommée de Savari de Mauléon était alors si grande, que c'était beaucoup dans l'opinion publique, que de lui tenir par les liens du sang. Aussi Eustachie, sa sœur, prend-elle ce titre dans son testament, où elle donne au monastère de l'Absie-en-Gâtine un vignoble dans l'île de Ré, avec les fûts vinaires qui étaient attachés à ce domaine (4).

Dans les dernières années de sa vie, Savari de Mauléon se fixa tout à fait en Angleterre, et il paraît même qu'il y mourut en 1234 (5), « parce que, dit l'abbé de la Rue, la » garde-noble de son fils était, cette même année, dans les » mains du roi, avec des réserves pour le douaire et les » droits de viduité d'Amabilie du Bois, sa mère (6). » Alors

(1) Duchesne. On a déjà dit un mot de cette opinion.

(2) *Ms de D. Fonteneau.* — *Hist. du monastère et des évêques de Luçon*, par l'auteur, et actuellement sous presse.

(3) On doit pourtant dire que, si Savari de Mauléon affranchit de tous droits envers lui le prieuré de Fontaine, il paraît d'après un document que l'abbé de Marmoutiers, d'où dépendait ce prieuré, lui avait compté neuf cents sous afin d'arriver à cet affranchissement.

(4) *Ms de D. Fonteneau.*

(5) *Mémoire Ms.*

(6) « Ce seigneur (Savari de Mauléon) vivait encore, dit Arcère, en 1231. On ignore la date de sa mort. »

Il y a sur quelques-uns des *Savaris* que l'on possède la lettre A dans le

a fini la vie agitée du natif de la localité que nous nommons à présent Châtillon-sur-Sèvre, et que le guerrier et troubadour Savari a fait connaître au monde du XIIIe siècle en portant le nom de Mauléon.

Quelques mois avant, en 1232 (1), et en vertu des ordres du pape, l'archevêque de Bordeaux avait légitimé un fils appelé Raoul, que Savari de Mauléon avait eu de la même Amabilie du Bois, que l'on prétendait n'être que sa concubine. Le roi d'Angleterre l'avait légitimé également, par lettres du 10 mai 1232.

Néanmoins, plus tard, l'état de Raoul de Mauléon fut encore contesté, et Alphonse, comte de Poitou, s'empara de ses biens. Aussi, lorsqu'en 1242 Henri III, roi d'Angleterre, excité par sa mère, la comtesse-reine, Isabelle d'Angoulême, commença contre la France cette guerre que termina la mémorable bataille de Taillebourg, il prit pour prétexte (2) que Louis IX s'était emparé de l'héritage de Savari de Mauléon, et il ajoutait qu'il ne déposerait les armes que quand l'héritage usurpé aurait été restitué.

champ. On a pensé (M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou*) que c'est peut-être l'indication du nom d'Amabilie ou d'Amable, veuve de Savari de Mauléon, qui, après la mort de son mari, aurait fait frapper cette monnaie dans la ville de Mauléon, dont elle jouissait à titre de douaire.

Quoi qu'il en soit, on trouve sous l'an 1256 une charte par laquelle Amable, veuve de noble seigneur Savari de Mauléon, *de Malleone*, assigne sur les terrages de blé de St-Michel-en-l'Herm, dont elle jouissait pour son douaire, une rente de cent livres, léguée par Savari son mari et par Raoul leur fils à l'abbaye de Charroux.

(1) Documents fournis par l'abbé de La Rue.

(2) *Rex omnibus*, etc. *Sciatis quod potestatem dedimus Hugoni de Rohum, comiti Essex*, etc., *quod si Ludovicus, rex Francorum, reddiderit nobis terras quæ fuerunt Savarici de Maloleone, quas occupavit infra trengam inter nos initam, et nobis concesserit quod de exitibus quos indè percepit, postquàm terras illas occupavit, dies rationabiles possint dare de emendis, recipiendis, etc. Apud Pontem*, 30 *die maii*. Rymer, *Fœdera*.

Probablement que cette restitution fut opérée sous condition, car on trouve qu'en 1248 Alphonse, comte de Poitou, autorisa Raoul de Mauléon à engager ses terres de Talmont, de Brandois et d'Aunis, envers le vicomte de Thouars, pour 4,000 livres tournois (1). Raoul de Mauléon mourut sans enfant, et après avoir testé, en 1253; et Alphonse, comte de Poitou, renouvela encore ses prétentions en soutenant la non-légitimité de Raoul (2). Néanmoins les biens importants de la maison de Mauléon passèrent à la maison de Thouars, par le mariage de Gui, vicomte de Thouars, avec Alix de Mauléon, l'aînée des sœurs de Savari. Un si riche héritage augmenta beaucoup les richesses des vicomtes de Thouars, dont il augmentait notablement le territoire (3).

(1) On trouve peu d'actes de Raoul de Mauléon, fils de Savari. Néanmoins nous en indiquerons deux de l'an 1248. Par le premier, où il se qualifie de seigneur de Talmont et de Châtelaillon, il confirme les acquisitions faites par le monastère de St-Maixent dans le territoire de ses seigneuries, et dans l'autre il assigne sur sa terre de St-Michel-en-l'Herm la rente de cent livres léguée par son père au monastère de Charroux.

On voit, d'après cela, que *Ro*, comme on l'appelait, ou plutôt Raoul de Mauléon était revenu sur le continent, et qu'il jouissait de son héritage paternel, sauf le douaire de sa mère, qui probablement avait la possession de Mauléon. Toujours est-il que le fils de l'illustre Savari ne poussa pas loin sa carrière, car il mourut en 1254, et nous trouvons sous la date de 1250 le testament de Raoul de Mauléon, sire de Talmont et de Châtelaillon, où il indique comme ses exécuteurs testamentaires, l'abbé de Talmont, *Me Hugues* du Bois, son oncle (c'était le frère de sa mère), et Thibault Chasteigner, chevalier, de cette très-ancienne et illustre famille du Poitou, encore existante.

(2) En effet, à la mort sans enfant, en 1253, de Raoul de Mauléon, on le prétendit bâtard, et Alphonse, comte de Poitou, s'empara d'abord de sa succession comme seigneur féodal. Aymeri VII, vicomte de Thouars, fils du vicomte Gui Ier et d'Alix de Mauléon, sœur de Savari; Aymeri de Rochechouart et Jeanne de Mauléon, sa femme, autre sœur de Savari, et Geoffroy de Tonnay, du chef de ses enfants issus d'une autre sœur de Savari de Mauléon, réclamèrent inutilement la succession de Raoul de Mauléon. Enfin, Alphonse abandonna ses prétentions et remit les biens qu'il avait usurpés, sauf la baronnie depuis comté de Benon, qu'il se fit abandonner par le vicomte de Thouars.

(3) Cet état de choses résulta d'une transaction faite en octobre 1254 entre

Comme je l'ai déjà dit, nous avons des poésies de Savari de Mauléon dans la langue du Midi, données par M. Raynouard et par ceux qui, avant lui, ont formé des recueils de ce genre; mais il est probable que ce guerrier-poëte fit aussi des vers dans la langue du Nord, qui était celle qu'on parlait dans les terres du Poitou et de l'Aunis, à Mauléon, à Tal-

Aymeri, vicomte de Rochechouart, et Jeanne de Mauléon, sa femme, d'une part, et Aymeri VII, vicomte de Thouars, de l'autre, par laquelle les premiers abandonnèrent au dernier, moyennant certaines redevances, toute la succession de Savari de Mauléon et de *Ro* ou Raoul de Mauléon, son fils. Nous allons donner ici la copie entière de cette charte, qui fit passer tous les biens de la maison de Mauléon dans celle de Thouars, par le motif surtout que cette pièce, écrite dans l'idiome dont on se servait alors dans le pays, est un curieux morceau de linguistique.

A toz ceaus qui cestes presentes lettres verront e orrunt, Aymeris vicons de Rochechechaward, e Johana sa femme, salu en nostre segnor Jhucrist. Sachet que cum nos demande som porcion e partie avenant, en le héritage e la descendue fau Savari de Mauléon ayné a may Johene, e Ro son fil de Mauléon, dans quaus choses li nobles homes Aymeris, vicons de Thoarz est, en l'ommage e en la foi au cunte de Peiters; a la parfin ou le conseil de prodes homes fut aparié entre nos e dit vicons de Thoarz en tau manère que ledit vicons de Thoarz nos asit quatre-vinz livres de rente durable de monei usable en pais pour raison del héritage e la descendus fau Savari de Mauléon, e trente livres de rende, que il nos done de grace e de don, e nos asiet li dit viscons de Thoarz e lesdites quatre-vinz livres à nos et à nos hers, qui de mei Aymeric et Johana ma femme sunt issu on istront durant le mariage antre nos, à prendre e avoir le devaunt dites rendes chescun an apries la mort Amable femme fau Savari de Mauléon en minage de Niort portant cum li dit minage vaudreit o les appartenances; e si qui endret defaillet dans quatre-vint livres de rende del héritage e trente livres de rende de don desus diz; cou qui en defradet nos aurom e prendrom en l'île de Ré duche q a parfscement de la summe devaunt dite. E si aucune maisons est appartenant audit minage, el est nostre sans conter en rende. C'est encore à savoir que en candementres cum ladite Amable vivra, ledit viscons nos est tenus à nos hers de mis diz e à nostre certein comandement rendre e bailler cinquante livres de moneie usable ou poys ou taillées de Talamond, chescun an, à nau tunt solement dau diz quatre-vinz livres de rende, qui nos avom de don, si cum ol est de suis diz, retorneront a dit visconte de Thoarz e à ses hers e à ses succenors. Eisi nos Aymeris et Johana devant dite por nos, e por noz hers, et por

mont, à la Rochelle, à Châtelaillon et à Benon. La langue d'oil était alors, du reste, celle de la cour d'Angleterre, et de nombreux Anglo-Français, vers cette époque, notamment Etienne de Langton, cardinal de St-Chrisagon, Thomas de Bailleul, Marie de France, Denis Pyram, Robert-Grossetête, évêque de Lincoln, Haveloc le Danois, Chardry et Adam de Ross, écrivaient dans cet idiome.

Or, il est peu croyable que, Savari ayant habité longtemps à la cour d'Angleterre sous Jean-sans-Terre et Henri III, et possessionné dans cette île, il n'ait point fait des poésies, lui, poëte distingué et fertile dans la langue de cette cour, qui était l'idiome habituel de son propre pays.

noz successors clamon quilé a dit visconte de Thoarz e à ses hers e à ses successors tot le héritage e la descendue devant dite o tote lor appartenances e o totes les choses qui porreint e devroint escheer por raison de fau Savari de Mauléon, for tant solement cou qui à non porreit e devroit escheer por dreit e à venir en aucun tens à nos hers par raison de la partie de iceles qui sont serors à moi Johana devant dite, si aucune de e les o tote morreint sans hers en tens qui est à venir. E ceste paix e cestes convenances nos e aus li diz viscons de Thoarz avom jure suis les seins evangeles à tenir e à garder leaument por nos e por noz hers, et por nos successors sans venir en contre. E est encore à savoir que li diz visconte de Thoarz noz a quité icele partie, que nos doussom mettre au plait e a rechat que il a feit au cunte de Peitirs dan devant dites choses. E si ol aveneit que rechat ou plaiz de mortemain fut fait au viage de moi Aimeric dauvant dit de choses devaunt dites, ge ni suis tenuz à rien mettre, mais après ma mort, ma devant dite femme, et mi hoir, e mi successor sunt tenu à mettre au plait e à rechat de mortemain segom nostre partie de suis nomée, que nos avom de choses, e segom cou qui nostre autre parçonir mettront au plait, et à rechat por eaus por raison de lor partie segum le usage e la costume dàu pais. E por cou que nos Aimeris e Johana dauvant dite, e nostre heir, e nostre successors ne poissom en aucun tens venir en contre ceste choses, nos en donom à dit visconte de Thoarz e à ces hers e à ces successors cestes présentes lettres saalées de nos seus en garantie de vérité. Ceu fut fait en l'an de l'Incarnation nostre Seignor Jhésu-Crist 1254 *au mois d'octoure.*
Original orné de deux sceaux, l'un perdu, et l'autre ayant d'un côté les armes des Rochechouart et de l'autre un cheval.

Quoi qu'il en soit, venons à l'appréciation littéraire du personnage dont nous venons de dérouler la vie.

Les poésies romanes de Savari de Mauléon ont été jugées diversement. Si le Monge ou Moine de Montmajour, le fléau des troubadours, *lous flagel del troubadours*, le traite sévèrement, comme il le fait pour plusieurs autres de ces poëtes ; d'autres écrivains, Nostradamus, St-Cesary, le Monge des îles d'Or, Millot, Raynouard et l'abbé de la Rue, jugent bien autrement ce grand de l'époque, qui non-seulement écrivait, mais distribuait des prix et des récompenses à ceux qui se distinguaient dans la gaie science. Un savant qui écrivait peu loin d'ici, au milieu du XVIIIe siècle, Arcère (1) n'a-t-il pas prouvé que Savari de Mauléon avait bien rendu les peines de l'amour dans ces vers :

O cor ingrat rudé è inesourablé,
Plus dur cen fés à plegâr qu'un gros aubré
Couro aura fin vers mi tu crudel tat !

Les traduisant ainsi :

Cruelle, quels chagrins tu coûtes à mon cœur !
Sous les efforts des vents l'arbre devient flexible,
Mais rien ne te fléchit. Mon amour, ma douleur
Ne te rendront jamais sensible.

Il y a là du trait et de la pensée. On doit donc le reconnaître, malgré le peu d'aptitude que nous ayons, hommes venus bien des siècles après un poëte du XIIIe siècle, à juger ses productions que nous entendons à peine, il y a dans les poésies de celui qui a illustré le nord du Poitou un véritable talent. Peut-il en être autrement, quand ces productions littéraires ont reçu un accueil distingué dans leur temps? Reconnaissons donc à Savari de Mauléon, que Hugues de St-Cyr, auteur d'une vie manuscrite de notre troubadour, appelle *le maître des braves* et *le chef de toute courtoisie*, un

(1) *Hist. de la Rochel.*

véritable talent poétique, comme une bravoure et une habileté militaire et politique à toute épreuve. Beau chevalier, vaillant, courtois, docte et libéral, ami des dames et de ceux qui les aimaient, peut-on s'étonner des succès en tout genre du personnage sur lequel je viens aussi fixer l'attention?

En terminant cet article, je me permettrai encore quelques considérations générales sur le personnage dont je viens de dérouler la vie entière. Elle fut pleine d'action, de faits et de gloire, cette existence d'un homme de notre terre du Poitou, au XIIIe siècle. Sans doute, tout n'est pas à louer dans ce que j'ai fait connaître, et ces changements successifs de parti ne sont pas ce qui doit paraître le moins extraordinaire dans les faits que j'ai signalés. Mais qu'on songe à ces deux qualités qui alors semblaient se contredire, plus que cela, qui étaient souvent en opposition formelle, le titre de Français et celui d'Aquitain ou de natif du Poitou. D'après l'un, on se rattachait directement à la couronne de France et aux rois de la descendance des comtes de Paris, et, par l'autre, on tenait comme légitimes souverains, sauf l'hommage de ceux-ci à la couronne de France, les descendants de notre Aliénor d'Aquitaine, les Plantagenets. Ensuite Mauléon fut sans doute un véritable pirate, dévastant, pillant et spoliant les habitants du pays contre lequel il combattait; mais il n'y avait dans cette conduite rien de contraire aux règles ordinaires des guerres du moyen-âge, bien autrement dévastatrices encore que les guerres de nos jours (1). En un mot, voyons dans Savari de Mauléon, le poëte, l'homme d'Etat, l'homme de guerre sur terre et l'homme de guerre sur mer. Or, quelle capacité, quel génie même suppose dans un homme un récit de faits comme celui que je viens

(1) J'en excepte pourtant les *razzias* que nos troupes font en Algérie. Cette sorte de guerre est sans doute obligée, mais ce n'en est pas moins un retour vers la barbarie, comme on l'a dit à la tribune de la Chambre des députés.

de faire ! Ne doit-on pas même croire que ces armements maritimes faits en Poitou durent être un stimulant à une industrie qui influe tant dans l'équilibre social et politique? Savari de Mauléon fut donc une des gloires de son siècle, comme il est une des gloires du Poitou, qui doit s'enorgueillir d'avoir fourni un personnage aussi réellement grand (1).

DE LA FONTENELLE.

(1) On trouve dans le 18e vol. de l'*Histoire littéraire de France*, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un article sur Savari de Mauléon, dans lequel M. Em. David indique, par le passage suivant, l'origine du personnage dont je viens d'esquisser la vie politique : « Savaric était fils de Raoul de Mauléon, vicomte de Thouars, et d'Alipse, fille d'Hugues *de Podio Fagi*, seigneur de la maison de Lusignan. D'autres disent que son père se nommait Ebles. Son aïeul paternel était Gui, comte de Thouars, et son aïeule Constance, fille de Geoffroy, duc de Bretagne, que Gui avait épousée après la mort d'Hadélia, sa première femme. » Je m'étonne de trouver dans un tel livre un alinéa qui contient plus d'erreurs historiques que de lignes. L'auteur, il est vrai, s'est appuyé sur la chronique des comtes de Poitou, insérée dans le tome 18 du Recueil des historiens des Gaules, document dont j'ai prouvé la fausseté dans mes *Recherches sur les chroniques du monastère de St-Maixent*. Cette citation démontre combien était fondée ma réclamation, qui avait pour but de placer un extrait de ma dissertation dans la suite du travail de dom Bouquet, pour avertir de ne pas se servir d'un travail fait de complaisance pour certaines familles. Qu'on juge, en effet, l'utilité d'une telle insertion, quand on voit un homme du mérite de M. E. David imprimer, sous le patronage du corps le plus savant du monde dans sa spécialité, qu'un Raoul de Mauléon a été vicomte de Thouars; que la famille du Puy-du-Fou, *de Podio Fagi*, était une branche de la maison de Lusignan; que Savari de Mauléon avait eu pour mère Alipse du Puy-du-Fou, pour aïeul Gui, comte de Thouars (il n'y a pas eu de comte de Thouars), et pour aïeule Constance de Bretagne, etc. Ce sont là les principales fables que je devais relever, sans parler des autres que je ne puis indiquer ici à défaut d'espace.

HONFLEUR

PENDANT LA LUTTE ANGLO-FRANÇAISE.

L'histoire monographique de la ville de Honfleur a été récemment écrite par un des collaborateurs à cette Revue. Nous en relèverons ici ce qui appartient à la spécialité de ce recueil.

La fin de la souveraineté des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, par la réunion du duché au royaume de France, après la confiscation prononcée contre Jean-sans-Terre, est l'époque où la ville de Honfleur commence à figurer dans l'histoire. « Elle ouvrit ses portes aux troupes de Philippe-Auguste. »

Enveloppée dans les forêts de Tonques, avait-elle été oubliée? Dans la tranquillité qu'elle devait à son obscurité, simple réunion de pêcheurs d'abord, sa population s'était-elle accrue en silence au point d'être devenue, en 1204, une ville assez importante déjà pour être mentionnée, lorsque la Normandie est de nouveau, après trois siècles, réunie à la France? Ce sont des questions dont il est probable qu'on n'aura jamais une solution satisfaisante. Quelques monuments donneront lieu à des inductions plus ou moins vraisemblables, mais on ne peut espérer trouver quelques-uns de ces documents positifs, sur lesquels seuls l'historien peut appuyer ses récits.

Passons donc, et ne recherchons quelle part Honfleur a prise dans ces longues luttes entre la France et l'Angleterre que depuis 1204, époque où, comme il vient d'être dit,

Philippe-Auguste s'en empara, jusqu'en 1450, où, quelques jours avant la bataille de Formigny, qui décida l'évacuation de la Normandie, les Anglais remirent la ville à Dunois, et allèrent rejoindre à Caen le duc de Sommerset, tandis que quelques-uns d'eux retournèrent directement en Angleterre.

Malgré cette citation de 1204 que nous venons de rapporter, nous ne trouvons encore quelque mention de Honfleur, nous ne voyons de titres anciens qui s'y rapportent qu'en 1260. Alors Catherine de Say aumôna l'abbaye de Fontenay d'une rente de quarante sols, à prendre sur la prévôté d'Honifle, laquelle faisait partie de la baronnie de Roncheville, laquelle baronnie exerça sur la ville une suzeraincté qui dura longtemps. Catherine de Say prit dans l'acte de cette donation le titre de *maréchale de France*, « du consentement de son seigneur et mari, Henri, maréchal de France. » Ce seigneur était Henri II Clément, dont l'aïeul, Henri I Clément, était en 1204 sous les murs de Rouen avec Philippe-Auguste, probablement aussi sous ceux de Honfleur, lorsque cette ville ouvrit ses portes au roi de France, qui l'aurait gratifiée de cette prévôté, comme il lui donna la baronnie d'Argentan, une des nombreuses terres confisquées sur Jean-sans-Terre.

Ce n'est, à bien dire, que depuis 1346 que l'on peut suivre avec certitude l'histoire de Honfleur.

Après avoir débarqué à la Hougue, Édouard III s'empara de la basse Normandie, puis se dirigea d'une part sur le Vexin, de l'autre, par la haute Normandie, sur la Picardie où il gagna la fameuse bataille de Crécy. Chemin faisant, ses troupes prirent et pillèrent Honfleur; mais il ne paraît pas qu'elles s'y soient arrêtées.

Lorsque, dix ans après, le duc de Lancaster reparut en Normandie, il n'est fait mention que de l'occupation par les Anglais de Lisieux et de Pont-Audemer. Honfleur n'est pas

cité au nombre des villes et châteaux qui devaient être remis au monarque anglais, par suite du traité de 1359, signé par le roi Jean, prisonnier à Londres, après la bataille de Poitiers, quoiqu'on y trouve le château de Bonneville sur Touques qui n'en est que peu éloigné. Toutefois c'est à Honfleur, qu'après le traité de Bretigny, le roi anglais, qui s'était tenu à Chartres pendant les négociations, vint s'embarquer avec ses enfants, le 29 mars 1360. C'est le lieu qu'indiquent les chroniques de France, et nous croyons devoir le citer après elles, quoique Froissard dise Harfleur, accoutumé qu'il était à cette confusion de noms, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, notamment à propos de Binot Paulmier, que le chroniqueur picard fait naître à Harfleur, quand il est évident que ce navigateur naquit à Honfleur.

Les Anglais avaient presque entièrement évacué la France en exécution de ce traité; mais les compagnies franches persistaient à occuper Honfleur, dont elles s'étaient mises en possession. Ce ne fut qu'à prix d'argent qu'on put les en faire déguerpir en 1361.

Dans une dissertation (1) on a dit pourquoi l'on croyait que c'était aussi à Honfleur qu'avaient eu lieu les deux armements d'Yvain de Galles, en 1372; lorsqu'il alla d'abord conquérir Guernesey, qu'il abandonna aussitôt, et lorsqu'en second lieu, il fut joindre la flotte castillane et guerroyer en Saintonge où il trouva la mort. On ne reviendra pas là dessus.

Jean de Vienne était amiral de France et gouverneur de Honfleur, lorsqu'en 1387, Charles VI, voulant profiter des troubles de l'Angleterre, fit armer en ce port une flotte qui avait à bord 6,000 hommes d'armes, 2,000 arbalétriers et 6,000 gros varlets. Citons M. Vérusmor, qui a eu la bienveillance de nous communiquer ce résultat de ses recherches. En ce temps une flotte anglaise et flamande se présenta sur la

(1) Cette dissertation est encore inédite.

rade; l'escadre française, renforcée par les marins de Honfleur, l'aborda avec courage et résolution, la mit dans une déroute complète, coula et prit plusieurs de ses navires, et fit prisonnier l'amiral anglais Hugues Spencer, qui fut conduit à la tour de Rouen.

Après ce brillant fait d'armes, il faut franchir un espace de 30 ans avant de retrouver mention de Honfleur.

Le 1er août 1417, Henri V vint débarquer à Touques, s'empara du château de Bonneville, marcha sur Caen, dont, quoique arrivé le 18, il ne put se rendre maître que le 4 septembre; puis, revenant sur ses pas, et rangeant successivement le pays intermédiaire à son obéissance, il vint le 4 février mettre le siége devant Honfleur. La ville était défendue par une garnison de 400 hommes, commandés par sept à huit seigneurs du pays qui s'y étaient renfermés. Elle soutint un siége de trente-six jours, et fut obligée de se rendre.

Pendant que les Anglais l'occupèrent, ils se répandirent dans les campagnes, portant partout la désolation et la mort. Les habitants s'enfuirent d'abord devant eux; mais enfin, réunis par le désespoir, ils fondirent sur ces déprédateurs et les taillèrent en pièces dans un vallon de la commune de Fatonville, qui en a retenu le nom de *Val-aux-Anglais*. Leur déroute fut telle, qu'à peine s'en échappa-t-il un pour en porter la nouvelle à Honfleur. Le cartulaire de St-Gilles, qui rapporte cet événement, n'en cite point la date; il se borne à dire que ce fut sous le règne de Charles VII.

Rouen était revenu en 1444 sous la puissance du roi de France. Au nombre des conditions auxquelles les Anglais furent obligés de consentir en quittant la capitale de la province, était la remise au roi Charles de plusieurs villes, parmi lesquelles celle de Honfleur était dénommée. Mais le chevalier de Courson, qui y commandait, refusa de la quitter, malgré la notification qui lui fut faite de la capitulation,

signée à Rouen par le duc de Sommerset. Par suite de ce refus, le sire de Talbot, un des otages fournis par le duc, resta prisonnier.

Le roi Charles, poursuivant ses succès dans la haute Normandie, venait de prendre Harfleur le 1er janvier 1449-1450, et avait consenti, par la capitulation, que la garnison anglaise, qui évacuait la place, fût transportée à Honfleur. Il fit passer son armée en divers lieux sur la rive gauche du fleuve, la suivit bientôt lui-même, et vint s'établir, le 14 janvier, à l'abbaye de Grestrain, à deux lieues de Honfleur, dont le siége commença le 17. On fit des tranchées, des mines; on établit des batteries.

Les assiégés cependant, auxquels le duc de Sommerset avait laissé un renfort de 400 hommes de choix en opérant sa retraite sur Caen, et qui venaient de recevoir la garnison de Harfleur, se défendirent vigoureusement de leur artillerie et de leurs traits. Les assiégeants perdirent quelques hommes, parmi lesquels on regretta le bailli de Montargis, Guillaume Bournigan, et Jehan de Blanchefort, écuyer du pays de Berry. Voyant enfin qu'ils ne pouvaient espérer de secours du dehors, tandis que les habitants étaient exaspérés contre eux, les Anglais sollicitèrent et obtinrent une suspension d'armes, et fournirent des otages, sous la promesse de rendre la place le 18 février, s'ils n'étaient secourus. Ce jour-là, l'anglais Thomas Gouet, qui en avait pris le commandement, la remit au comte de Dunois, à qui Charles VII la confia. Une partie de la garnison anglaise alla rejoindre à Caen le duc de Sommerset, les autres retournèrent par mer en Angleterre (1).

(1) La Revue anglo-française, 3e vol., p. 122, donne une liste des *places conquestées de nouvel en Normandie*. Honfleur y est mentionné, mais n'est qualifié ni ville ni chastel, lorsque d'autres moins importantes aujourd'hui y sont portées comme villes.

Honfleur avait été occupé par les Anglais durant trente-un ans.

Le 15 avril suivant eut lieu la bataille de Formigny.

La Normandie respirait enfin, après une si longue tourmente. Mais parmi la noblesse du pays il se trouvait des chevaliers qui avaient des vengeances personnelles à exercer contre les Anglais. Ils sollicitèrent le roi de profiter de leurs querelles intestines pour leur rendre chez eux une partie du mal qu'ils avaient fait chez nous. Le roi se refusa à aucune opération directe, mais ne s'opposa point à une entrepise particulière. En conséquence, la noblesse normande réunit à Honfleur 4,000 hommes de combat. On y comptait : Robert de Flocques, Bailly d'Évreux, Thibaut de Tharmes, Bailly de Chartres, messire Guillaume Cousinot, Bailly de Rouen, Jacques de Clermont, Bailly de Caen, messire Jehan de Brézé, Bailly de Gisors, messire Jehan, seigneur de la Heuse; Jean Carbonnel de Canisy, seigneur de Cezannes; Raoul, seigneur de Barilly; David Bronchard, lieutenant de Monseigneur le comte d'Eu. Cette armée, commandée par Pierre de Brézé, général de Normandie, partit de Honfleur pour les côtes d'Angleterre le jeudi 25 août 1457. Contrariée par le mauvais temps, elle ne put aborder que le dimanche 28, à deux lieues de Sandwich. Elle prit cette ville d'assaut, la mit à contribution; puis, embarquant ses prisonniers sur trois navires de guerre et quelques navires marchands trouvés dans le port, elle repartit chargée de butin et de richesses. Elle arriva dans les premiers jours de septembre à Honfleur, où les prisonniers furent retenus et les prises partagées. La perte du sénéchal, dans cette expédition, avait été de trente hommes; celle des Anglais de plus de trois cents.

Dans les divisions intestines auxquelles l'Angleterre était toujours en proie, le comte de Warwich, battu par Édouard IV, vint mettre sa flotte en sûreté dans les ports de

Honfleur et Harfleur. Louis XI lui fournit quelques secours sous les ordres de Louis de Bourbon, amiral de France et gouverneur de Honfleur, qui les conduisit en Angleterre le 31 juillet 1470, et revint sans avoir rencontré la flotte anglaise que le vent avait dispersée.

Cependant Édouard avait ostensiblement déclaré la guerre à la France. Le 6 avril 1475, Louis XI ordonna l'armement de toute la marine de Normandie. Le roi vint le 16 juin s'assurer de l'exécution de ses ordres. L'escadre partit peu après, mais rentra dans les premiers jours de juillet, une trève de sept ans ayant été conclue sur ces entrefaites entre les deux rois.

Elle n'était pas expirée, quand en 1480 une autre expédition navale fut armée à Honfleur, sous les ordres d'un sieur Coulon, vice-amiral, un des plus habiles marins de son temps.

De cette époque jusqu'en 1545 la paix ne fut plus troublée entre la France et l'Angleterre que pendant un an, en 1513. Mais la guerre reprit sous François I avec une nouvelle ardeur; ce prince fit armer alors dans les ports de Honfleur, Harfleur et le Hâvre, fondé depuis à peu près trente ans, une flotte de cent cinquante gros vaisseaux ronds, et soixante plus légers nommés flonius. Il ordonna que vingt-cinq galères passassent de la Méditerranée dans l'Océan. Dix caraques génoises devaient s'y joindre. Au nombre des vaisseaux ronds était *la Maîtresse*, un de ceux armés à Honfleur, sur lequel le vice-amiral de la Meilleraye était embarqué. Cette armée partit le 6 juillet suivant du Bellay et quelques autres historiens, le 25 juillet suivant Masseville, et alla chercher les Anglais qu'elle atteignit bientôt. Battre l'ennemi, s'emparer de l'île de Wight, débarquer à Portsmouth, chasser devant soi les troupes qui s'opposaient à son entreprise, fut l'affaire de peu de temps, et l'amiral d'Annebault, couvert de gloire,

vint bientôt rendre compte de sa brillante campagne au roi.

Honfleur depuis ne vit plus l'ennemi. Il ne prit plus part aux guerres qui suivirent que par les armements qui y furent effectués, par ceux de ses habitants qui concoururent, soit par terre, soit par mer, à la défense de la patrie ; et des uns et des autres, plusieurs figurent d'une manière très-honorable dans ces listes de noms qui, pendant un long espace de temps, furent remarqués dans les contrôles de nos régiments, ou sur les rôles d'équipage de nos vaisseaux.

THOMAS (*de Honfleur*).

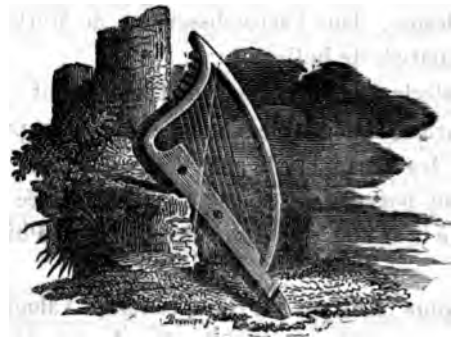

COMBAT DE LA FORÊT DE BRIX, EN 1379.

Lors de la conquête d'Angleterre par le duc Guillaume, en 1066, la Normandie se trouva comme incorporée au nouveau royaume du conquérant : en 1204, Philippe-Auguste la réunit à la France; mais les rois anglais, qui regrettaient cette grande et riche province, firent de longs et fréquents efforts pour y rentrer.

Durant la minorité de saint Louis, une puissante invasion ravagea le midi de la province. Les Anglais poussèrent jusqu'à Bélesme, dans l'arrondissement de Mortagne, et se retirèrent chargés de butin.

Dans le siècle suivant, Édouard III descendit à la Hougue avec une armée formidable. Aucune force ne put lui être opposée. Il traversa plus de cent lieues de pays, renversant tout sur son passage, et battit à Crécy l'armée française, supérieure à la sienne, et commandée par le roi Philippe en sa personne.

Dix ans plus tard, par un traité conclu à Valognes, et qui se trouve en entier dans une collection de dom Martenne, le Cotentin fut cédé à Charles de Navarre par le fils de Philippe, Jean le Bon, qui, l'année suivante, fut défait et pris par les Anglais à la bataille de Poitiers. Cette cession soumit nos ancêtres à une domination étrangère; pendant longtemps leur pays fut occupé par des garnisons anglo-navarraises.

Sans nous arrêter aux différends qui s'élevèrent entre Charles le Sage et Charles le Mauvais, et qui, pendant les quinze années qui suivirent la bataille de Cocherel, rem-

plirent le Cotentin de ruines et de dévastations, disons aussi brièvement que possible qu'en 1379 le connétable du Guesclin, chargé de mettre à exécution l'arrêt prononçant confiscation de tous les biens que le Navarrais possédait en Normandie, soumit en courant tout le pays, à l'exception de Gavray qui fit une belle résistance, et vint mettre le siége devant Cherbourg; mais que ce port, ouvert aux Anglais, leur donnant liberté de faire entrer chaque jour dans la place des vivres et des renforts, le connétable se retira après quatre mois d'efforts inutiles, laissant ses troupes en cantonnement à Montebourg, à Saint-Sauveur, à Carentan et aux Ponts-d'Ouve, afin de surveiller les opérations de la garnison de Cherbourg et d'empêcher ses excursions.

Le commandant de toutes ces forces était Guillaume Desbordes, dont le quartier général était à Montebourg. Ses troupes rencontraient souvent les Anglais. C'étaient journellement des bravades, des défis, des escarmouches et de petits combats. Enfin, John Harleston, parti de Southampton avec 300 archers d'élite, étant venu débarquer à Cherbourg, les Anglais se mirent en campagne, et rencontrèrent Desbordes et les Français dans un lieu alors couvert de bois, que nos pères ont vu défricher il n'y a pas plus de 60 ans.

Laissons un écrivain contemporain raconter les circonstances de ce terrible combat.

« Tant chevauchèrent l'un sur l'autre que messire Guillaume Desbordes se partit une matinée de Montbourg, et toute sa garnison, en volonté de chevaucher devant Cherbourg et combattre messire Jean de Harleston, s'il le pouvoit attirer aux champs. Si s'en vint bien ordonné et appareillé avec toute sa puissance, tant de gens d'armes comme d'arbalétriers, et de gens à pied. D'autre part messire Jean de Harleston, qui rien ne savoit du fait des François, eut volonté aussi de chevaucher ce jour : se fit sonner ses trompettes et

armer tous ses gens d'armes tant de cheval comme de pied, et tout aller aux champs, et ordonna qui demeureroit en la forteresse; puis chevaucha en grand arroy et bonne ordonnance, comme celui qui bien le savoit faire; et ordonna messire Jean Worsley avec les gens de pied pour eux mener et conduire; après ce ordonna ses coureurs. Ainsi avoir fait messire Guillaume Desbordes; et tant chevauchèrent en cette manière de l'un et de l'autre, que les coureurs se trouvèrent, et s'entrechevauchèrent de si près, que les coureurs Anglois virent et avisèrent à plein les François, et aussi les coureurs François trouvèrent et avisèrent les Anglois, et se retira chacun à son côté, rapportant la vérité des ennemis.

» Lors furent les deux capitaines joyeux, car ils avoient trouvé ce qu'ils cherchoient; car ils désiroient moult à trouver l'un l'autre. Quand les deux capitaines eurent ouï le rapport de leurs coureurs, chacun recueillit ses gens bien et sagement, et firent développer leurs pennons en approchant l'un de l'autre, et étoient les gens de pied Anglois avec les gens d'armes. Sitôt qu'ils furent entrapprochés si près que à un trait d'arc, les François mirent pied à terre; et aussi firent les Anglois. Adonc commencèrent archers et arbalétriers à tirer fort et roidement, et gens d'armes à approcher; les glaives au poing, abaissés, rangés et serrés si près que plus ne pouvoient. Lors attaquèrent-ils de tous côtés, et commencèrent à pousser, à bouter et férir de glaives et de haches et d'épées: là eut dure bataille, forte et bien combattue: là vit-on gens d'armes éprouver leurs prouesses. Là étoit messire Guillaume Desbordes armé de toutes pièces, une hache en sa main, et frappait à dextre et à sénextre: tout ce qu'il atteignait à plein coup, il ruait par terre: là fit-il tant d'armes et de prouesses de son corps que à toujours il en doit être loué et prisé; et ne demeura mie en lui qu'il ne mit tous les Anglois à déconfiture. D'autre part messire Jean Har-

leston, capitaine de Cherbourg, se combattait bien et vaillamment une hache en sa main, pied avant l'autre. Et bien y besognait, car il avait à dure partie à faire et durs combattants. Là eut maintes vaillantises faites ce jour, maintes appertises d'armes, maintes prises et maintes rescousses : qui étoit abattu, c'étoit sans relever. Là eut maint homme mort et navré et mis à grand meschef : là fut messire Jean Harleston porté par terre en très-grand'aventure de sa vie; mais par force d'armes il fut délivré et relevé.

» La bataille dura longuement et moult fort fut combattue et bien continuée, tant d'un côté comme d'autre, et ne l'eurent mie les Anglois davantage; car il y en eut plusieurs morts et navrés et blessés douloureusement; et aussi pareillement des François. Finalement les Anglois se combattirent si longuement et de si grand cœur, qu'ils obtinrent la place : et furent les François déconfits et morts ou pris. Petit s'en sauva de gens d'honneur; car ils s'étoient si fort combattus et mis si hors d'haleine et de puissance qu'ils n'avoient nul pouvoir d'eux partir; mais vouloient tous mourir ou vaincre leurs ennemis. Là fut pris messire Guillaume Desbordes en bon ordre d'un écuyer de Hainault, appelé Guillaume de Beaulieu, appert homme d'armes et qui grand temps avoit été Anglois ès forteresses de Calais, et étoit arrivé de Crasignies. A celui-ci se rendit dolent et courroucé de ce que la journée n'avoit été pour lui. Là vit-on Anglois mettre François à grand meschef, et plusieurs François prisonniers en la fin de la bataille, et maint gentilhomme mort, de quoi ce fut pitié.

» Quand les Anglois eurent les morts dépouillés, messire Jean Harleston et les siens se partirent de la place et emmenèrent leurs prisonniers et leur gain arrière dedans Cherbourg. Si pouvez bien croire que les Anglois menèrent grand'joie cette nuit de la bataille, aventure et journée que

Dieu leur avoit donnée : si fut le dit messire Guillaume Desbordes grandement fêté, conjoui et aise de ce qu'on put faire, car sa personne le valoit bien. Cette déconfiture fut entre Montbourg et Cherbourg, le jour Saint-Martin le Bouillant, l'an 1379.

« Quand le roy de France seut ces nouvelles que la garnison de Montbourg et son capitaine étoient morts et pris, et que le pays étoit moult effrayé de cette déconfiture, le roy, comme sage et bien avisé et pourvu en tous ses affaires, y pourvut tantôt de remède et envoya sans délai à Montbourg grands gens d'armes de rechef pour garder les frontières et les forteresses et le pays à l'encontre de la garnison de Cherbourg. Et furent chefs de ces gens d'armes de par le roy de France messire Jean de Vienne et messire Hutin de Bremelles; et tinrent les marches à l'encontre des Anglois. Mais depuis par l'ordonnance du roy de France, ils abandonnèrent Montbourg et tout le pays et tout le clos de Cotentin qui étoit le plus gros du monde, et fit-on toutes les gens, hommes et femmes aller hors du pays dudit clos de Cotentin, et abandonnèrent villes, maisons et possessions, et se retirèrent toutes ces gens par deça le clos que on dit de Cotentin; et tinrent les François frontières au Pont Douve, à Carentan, à Saint-Lô et par toutes les marches sur le clos de Cotentin. »

Une circonstance que nos lecteurs nous sauront gré de leur rappeler, d'autant plus qu'elle est encore un trait de l'antique esprit chevaleresque qui dès lors allait se perdant de jour en jour, c'est que quand les combattants eurent mis pied à terre pour s'ôter tout espoir de retraite, un seul chevalier français, nommé Lancelot de Lorris, se tint sur son coursier et demanda une *jouxte* en l'honneur de sa dame; un Anglais accepta le défi, et Lancelot fut tué. Ce fut dommage, dit le chroniqueur, *car il étoit apert chevalier, jeune, poli et moult fort amoureux.*

Ce combat fut livré dans la forêt de Brix, le 4 juillet 1379. Les deux corps de troupes avaient suivi la route de l'Arche de Chiffrevast à la glacerie de Tourlaville. Cette route, la plus directe qui existe, était très-fréquentée dès le temps des Romains, qui avaient un camp considérable à Tourlaville. Le lieu, théâtre de la mêlée, est appelé dans Froissard le *Pastoy-des-Bois*. Ce nom ne se trouve plus aujourd'hui ; mais l'ancien curé de Brix, le vénérable M. Feret, qui avait passé une partie de sa vie au château de Rochemont, avait reconnu ce lieu pour un point voisin de la Boissaye et de Rochemont, dans un reste de bois appelé le *Pastry-ès-Bœufs*, nom très-analogue à celui qu'on trouve dans Froissard. Le nom de l'*Ecocheux*, que porte aujourd'hui cet endroit, indique dans le langage local le lieu d'un combat à outrance.

Peu de temps après, Charles V envoya, pour remplacer les vaincus, quelques troupes sous les ordres du seigneur de Bremailles, qui se fortifia dans Montebourg. Néanmoins les Anglais restèrent maîtres de la campagne. D'ailleurs, la plupart des forces qui étaient dans le Cotentin furent rappelées pour faire partie d'une expédition bien plus considérable, celle où mourut du Guesclin ; les seules garnisons de Saint-Lô et de Carentan furent conservées. Les habitants de la presqu'île, exposés à la merci des Anglais, abandonnèrent leurs possessions et allèrent s'établir dans d'autres parties de la basse Normandie, de sorte que ce fertile territoire fut entièrement dépeuplé.

N.... (*de la Manche*).

LES DERNIERS PLANTAGENETS DANS LES ENVIRONS DE ST-OMER.

« La terre manque aux Anglais, et non la haine. » CHATEAUBRIAND.

L'exemple d'Édouard III avait enflammé Henri V ; il rêvait même encore une fortune plus brillante, puisqu'il voulait ravoir au moins tout ce qu'avait possédé Henri II. Bientôt la bataille d'Azincourt, perdue par excès de vanité et de confiance, rappelle le désastre de Poitiers. Alors le nouvel astre d'Albion, se disant appelé par la Providence, attaque aussi la légitimité des Capétiens, et prétend se substituer à leur place et à leurs droits.

En 1420, toutes les notabilités de St-Omer prêtèrent le serment d'observer le honteux traité de Troyes, ce qui fut attesté par Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne. A cette époque, les bourgeois de cette cité avaient franchise et liberté en Angleterre. Leurs biens ne pouvaient y être arrêtés, et leurs successions appartenaient librement à leurs héritiers.

Peu de temps avant sa mort, Henri V fit publier à St-Omer la défense de recevoir les espèces frappées par le roi Valois, comme étant de moindre valeur que les siennes.

Henri V passa par Thérouanne et Fauquembergues..... « Alors la France se sent France.... » Le conquérant meurt, et la fille de Charles VI ramène son cadavre par Thérouanne, en attendant le retour de son débile successeur. Bedford gouverne ensuite la France..... Il se marie à Thérouanne avec la fille du comte de St-Pol, et fait présent de deux belles cloches à la cathédrale de la capitale de la Morinie. Toutefois

son orgueil l'aveugle.... les fleurs de lis vont tomber de ses armes, et le vainqueur d'Azincourt gémira dans son cercueil. Déjà Philippe le Bon avait été mécontent du manque de courtoisie que, du vivant de son père, lui avait témoigné à St-Omer le duc de Glocester, le fils de celui qui était venu en cette ville en 1396, lors des fiançailles de Richard II; et, malgré le grand succès de Verneuil et l'inique supplice de Jeanne d'Arc, Bedford, en se brouillant à St-Omer, en 1433, avec le duc de Bourgogne; en commettant cette haute imprudence dans cette ville, où, tandis qu'il était encore beau-frère de ce prince, il avait reçu le vin d'honneur du magistrat, le bouillant Bedford contribua particulièrement à sauver la France. La paix d'Arras ne tarda pas à être conclue, et le duc d'Orléans revit enfin sa patrie.

Cependant Henri VI, loin de régner sur les Français, avait fini misérablement sa carrière dans la tour de Londres. Les Anglais toutefois ne nourrissaient pas moins leurs projets de conquête sur la France, et l'héritier de la Bourgogne travaillait depuis longtemps à les rappeler dans le royaume. Lorsque Édouard IV débarqua pour s'unir au Bourguignon, c'était encore dans l'intention de démembrer la monarchie, sinon d'en ravager les provinces. Il était accompagné des frères du célèbre Warwick, du duc de Clarence et du duc de Glocester, le buveur de sang, l'odieux Richard III, nom le plus malheureux de l'histoire de sa nation, le précurseur de Cromwel.

Édouard IV et le duc Charles s'acheminèrent ensemble de Calais par Guisnes et St-Omer, et il paraît que ce fut avec une profonde irritation que le destructeur des Lancastre remarqua qu'au lieu de lui ouvrir les villes qui étaient à lui, le rival de Louis XI y entrait seul et lui en faisait fermer les portes. Néanmoins le roi d'Angleterre pénétra dans la ville de St-Omer en juillet 1575, d'après nos archives; il séjourna

ensuite deux nuits sur le champ de bataille d'Azincourt, et il éleva près de Fauquembergues une tente, *la plus belle de jamais.* — Le 5 janvier 1470, il avait, d'après Turpin, soupé à Aire, avec Marguerite d'York, sa sœur, veuve de Philippe le Bon.

Édouard IV, dans son illusion de s'emparer de la France, avait renoncé en faveur de Charles le Téméraire à l'hommage de la Flandre et de l'Artois; celui-ci l'avait fait descendre malicieusement, et le roi de France, voyant l'affaire, « si bon vin lui donna, que l'autre sans rien faire, content s'en retourna. »

Édouard d'York s'était avancé en France avec une puissante armée, mais ce n'était ni Édouard III, ni le Prince-Noir, ni Henri V...

C'est vers cette époque que Louis XI envoya à St-Omer et en ses environs Philippe de Commines, qu'il appelait l'annaliste de son temps, pour essayer de lui gagner des partisans.

On raconte qu'en 1440 Édouard IV, ayant appris que Louis XI se disposait à assiéger sérieusement Aire et St-Omer, fit savoir à ce monarque que, s'il persistait dans sa résolution, il passerait la mer avec une armée pour défendre ces villes.

La division n'est malheureusement pas rare entre les frères; on connaît la fin des derniers Plantagenets : Marguerite d'Anjou fut vengée par les propres fureurs de ses ennemis !

H. PIERS (*de St-Omer*).

LE DERNIER REJETON DE LA ROSE BLANCHE A SAINT-OMER.

« Il y a des familles que la destinée semble persécuter. » — Les vieux proverbes disent quelquefois la vérité.

La fortune avait caressé tour à tour les maisons de Lancastre et d'York, et le xve siècle, si fertile déjà en grands événements, avait même reculé d'horreur en contemplant les sanglants débats des descendants du grand Édouard. — Henri VII était sur le trône; il avait puni l'infâme Richard III. — Son droit à tenir le sceptre d'Albion était-il incontestable? Ne dérivait-il pas des femmes, comme au reste celui d'Édouard IV; et Édouard III en avait-il invoqué un autre en envahissant la France? Par son alliance avec la fille d'Édouard IV, Henri VII avait su réunir à la vérité toutes les prétentions des branches si jalouses de leur suprématie, mais il se rappelait que Jean de la Pôle, vice-roi d'Irlande, avait épousé la sœur de ce même Édouard IV, et qu'il en avait eu plusieurs fils qui s'étaient acquis une haute réputation dans les armes; Jean, l'aîné, avait été tué en 1487, à la bataille de Stoke : restaient Edmond et Richard.

Lors de l'apparition de Perkins, les deux frères avaient quitté prudemment l'Angleterre, et s'étaient retirés, *un espace* de temps, dans la ville de St-Omer. Edmond accompagna ensuite Philippe le Beau, et une tempête le livra à son cruel ennemi. Sauvé d'abord par les supplications de l'archiduc, Henri VII, par son testament, ordonna à son successeur de le faire mourir; et celui-ci, avant son départ pour Thérouanne, lui fit trancher la tête, le 4 avril 1513, de crainte qu'en son absence le peuple ne lui déférât la cou-

ronne. Tel avait été le destin de son aïeul, le fameux duc de Suffolk, le ministre dévoué de Marguerite d'Anjou. — Pendant la durée de la détention d'Edmond à la tour de Londres, Henri VII avait voulu contraindre Philippe le Beau ainsi que le roi de France à l'extradition du dernier débris de la maison d'York, vivant alors paisiblement parmi les Audomarois. Toutefois, « il est bien difficile de ne pas se mêler un peu aux passions de son temps ; » il est donc avéré que Richard avait accepté un grade élevé dans l'armée française, et qu'il avait pris le surnom de la *Rose Blanche*. — Il la portait, comme plus tard la porta le prétendant. — Son rival couronné portait encore la *rose rouge*.

Des négociations furent ensuite entamées pour s'emparer de cette tête ardente. Qui peut pénétrer tous les mystères de l'histoire? Il paraît que l'archiduc finit par intimer l'ordre de son arrestation au gouverneur de St-Omer. Denis de Morbecque, l'un des descendants du chevalier trop célèbre qui prit le roi Jean à Poitiers, ne se rendit pas coupable de cette lâche concession. Il temporisa beaucoup... Après l'exécution d'Edmond, à laquelle on donna pour prétexte la saisie d'une correspondance criminelle entre les deux frères, Richard combattit vaillamment à la journée d'Enguinegatte, et quelques années après il parvint à augmenter l'armée de François Ier de plus de 6,000 lansquenets. Fatalité des événements! ce noble Anglais, ce digne ami des Audomarois, se disant toujours roi d'Angleterre, succomba glorieusement, non loin du roi chevalier, dans les champs désastreux de Pavie!

Un nouveau duc de Suffolk avait été créé; c'était Charles Brandon, le mari de la veuve de Louis XII. Les Audomarois le virent aussi dans leurs murs, à la suite de Henri VIII. Il présida ensuite à la sentence de mort d'Anne de Boulen..... Hélas! l'infortunée Jeanne Gray était sa petite-fille!

H. PIERS (*de St-Omer*).

Bulletin Bibliographique.

ARCHŒLOGIA ou Mémoires de la Société des antiquaires de Londres.

Les mémoires publiés par la Société des antiquaires de Londres, sous le titre d'*Archælogia*, sont peu connus en France. Affilié à cette savante compagnie (1), j'avais désiré connaître tous ses travaux, et, dans mon dernier séjour à Paris, j'ai eu la facilité de me satisfaire, la bibliothèque de l'Institut possédant la précieuse collection dont je vais rendre compte.

Je croyais que dans ces nombreux volumes in-4°, accompagnés de gravures et de cartes, j'aurais à mentionner beaucoup d'articles anglo-français. J'ai bientôt vu, au contraire, que le nombre en est assez restreint.

D'abord je trouve une lettre de Lethieullier (2) sur les antiquités de Bordeaux, et elle est ancienne, puisqu'elle se rapporte à l'année 1746.

L'auteur se trouvant à Bordeaux a recherché les traces du séjour des Anglais dans cette ville, capitale d'une contrée longtemps soumise à leur domination. Il déclare qu'elles sont insignifiantes, et, si on l'en croyait, un esprit de nationalité les aurait détruites. Avec une grande peine, Lethieullier aurait pu rencontrer un édifice rappelant des souvenirs anglo-français. Le seul antiquaire existant alors à Bordeaux, le frère Lambert, gardien des Franciscains, en le lui faisant connaître, lui aurait servi de guide. L'auteur de l'article indique ce religieux comme affable et communicatif, et engagé, avec quatre autres, à faire une histoire

(1) L'auteur de cet article a été nommé correspondant de la Société des antiquaires de Londres le 5 février 1839, et sur son diplôme se trouvent les signatures d'hommes bien connus dans le monde savant, ceux de MM. H. Hallam, Gurney, Hamilton, Th. Amyot, N. Carlisle, H. Ellis, Phillips, J. Gages, etc.

(2) T. Ier, p. 75 et s.

générale d'Aquitaine dont ils recueillaient alors les matériaux. Le couvent des Franciscains aurait été fondé, en 1249, par Henri III, roi d'Angleterre, dont la charte originale était conservée dans l'établissement. Mis sous le vocable d'Edward le Confesseur, sa statue était placée dans le cloître où apparaissaient les armes de France et d'Angleterre, trois fleurs de lis et trois lions, et, dans un endroit, celles de Richard, comte de Cornwal et roi des Romains, consistant dans un lion rampant, avec une bordure chargée de besants.

Le père Lambert montra à l'auteur de la lettre un manuscrit de 1600 environ, intitulé *la Bourgeoisie de Bordeaux*, où ce dernier trouva peu de chose, si ce n'est que Jean de Grailly, captal de Buch, propriétaire d'un hôtel dit de Puy-Paulin, le vendit à Edward, prince de Galles et duc d'Aquitaine; hôtel que ce même prince établit pour la résidence de ses lieutenants ou gouverneurs de la province. Cette habitation demeura affectée à cet usage tant que le pays demeura à l'Angleterre, et prit enfin le nom de Talbot, en souvenir du dernier gouverneur anglais. Enfin, lorsque ce dernier succomba à Castillon, la maison Talbot fut dévalisée entièrement, et les meubles brûlés, par suite de la haine qu'on portait aux Anglais. L'auteur du manuscrit parlait de cet hôtel comme étant l'ornement de la rue dans laquelle il se trouvait, à cause de sa belle architecture et surtout de son fronton où étaient des bas-reliefs représentant un combat entre des hommes d'armes, morceaux d'un goût exquis.

Le même manuscrit faisait connaître que, devenu maître de Bordeaux en 1453, Charles VII changea les armes de cette cité, qui étaient trois léopards d'or, un sous l'autre, en en effaçant deux, et en leur substituant un chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, que la ville a continué de porter.

Lethieullier ne trouva là rien sur les médailles anglo-françaises frappées à Bordeaux, qui étaient alors si rares que l'auteur ne put pas s'en procurer sur les lieux. Seulement le père Lambert lui envoya à Paris une pièce de Richard II, duc d'Aquitaine. Néanmoins on voit l'auteur de la lettre extraire du manuscrit le passage suivant : « *Defuncta domina Blancha de Fuxo, quondam capitalissa de Bogio, presta à Pierre de Saint-Bourgois, e monnoyeur de Bourdeaux, cinquante deniers ou pièces d'or, nommées* LÉOPARDS, *quinquagintie denariorum aureorum vocatos* LEOPARDOS *de auro Burdigalensi.* »

Un document curieux est la lettre écrite le 20 octobre 1556 par le Prince-Noir à l'évêque de Rochester (1) relativement à la bataille de Poitiers; mais il est inutile de la reproduire ici, par la raison que M. Buchon en a donné la copie dans son édition de Froissart.

La description des anciennes peintures du château de Windsor représentant l'entrevue d'Henri VIII et de François Ier, en 1520, entre Guines et Ardres, au champ du Drap d'or (2), entre aussi dans le cadre de cette Revue. Mais il suffit seulement d'indiquer ce morceau, et de dire qu'un bas-relief placé sur une maison de Rouen (3) donne une cavalcade de François Ier à cette occasion, car on sait qu'au champ du Drap d'or il y eut des fêtes multipliées et pendant plusieurs jours.

Une dissertation relative à un personnage du xve siècle entre aussi dans la spécialité que je traite. Elle se résout dans cette question : Jean Fastolf se conduisit si mal à la bataille de Patay (4), qu'il fut dégradé de l'ordre de la Jarretière? L'auteur croit à la négative de cette proposition, et il se plaint de Shakspeare à ce sujet, et, malgré le témoignage de Monstrelet, il doute encore, tout au moins.

Un ordre de Charles Ier, adressé à l'amiral Pennington le 28 juin 1625, lui enjoint de mettre sa flotte sous le commandement du marquis d'Effiat (5). Il s'agissait de porter secours au roi de France contre les protestants de la Rochelle, et cette disposition fut fort mal accueillie par la population anglaise.

Nous arrivons à l'*itinéraire de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, depuis son couronnement, le 27 mai* 1199, *jusqu'à la fin de son règne* (6), par Th. Dulfus Hardy.

C'est pour nous la pièce surtout intéressante de la collection, et nous en extrairons, en rectifiant les erreurs commises par l'auteur, tout ce qui concerne l'Aquitaine et l'Anjou.

1199. Novembre, 12, *Haia* (la Haie en Touraine). 15, 22, 24, *Niortum* (Niort en Poitou).

Décembre, 3, 4, *Pictav.* Poitiers. 5, *Faya* (Faye ...). 6, Chinon en Touraine. *Faya* doit être Faye-la-Vineuse.

(1) T. Ier, p. 1, 213.
(2) T. III, p. 185 et s.
(3) Un des recueils académiques de Rouen rend compte de ce bas-relief.
(4) T. IX, p. 266 et s.
(5) T. XVII, p. 110.
(6) T. XXII, p. 124 et s.

1200. Juillet, 1, *Luch.* (Loches en Touraine). 4, *Piet.* (Poitiers). 10, *S.-Johens-Angeliac* (St-Jean-d'Angély). 11, *Barbet* (Barbezieux en Angoumois). 14, *Burdigal* (Bordeaux). 16, 18, *Silva* (Bois en Saintonge). 18, *Burdigal* (Bordeaux). 27, *S. Severus in Wascon* (St-Séver en Gascogne).

Août, 1, 2, *Condomum* (Condom). 6, *Stuma* ..... 12, Agen. 14, 16, *Regula* (la Réole). 22, *Petragor* (Périgueux). 26, *Engolism* (Angoulême). 28, *Faya* (Faye en Poitou). 30, *Beaugey* (Beaugé).

1201. Août, 1, 2, Chinon. 3, Loudun en Poitou. 29, Chinon. 29, *Salmur* (Saumur).

Octobre, *Mirabel* (Mirebeau en Poitou). 13, 14, Chinon. 16, *Pont-Valon* (Pont-Valin dans le Maine).

1202. Janvier, 26, 30, *Luch.* (Loches en Touraine). 31, Montmorillon en Poitou.

Février, 4, 5, *Engol.* (Angoulême). 6, *Capma* ..... 7, St-Jean-d'Angély. 15, *Touarc* (Thouars en Poitou). 17, 19, *Chinon*, *Capma* ..... est Cognac.

1206. Juin, 1er, *Erem.* (Yarmoth). 8, 9, *Rupel.* (la Rochelle). 13, 14, St-Maixent près Niort. 14, 19, Niort en Poitou. 25, St-Jean-d'Angély. 28, Gournac en Guienne. 29, *Burg. sup. mar.* (Bourg-sur-Mer).

Août, 4, *Burg.* (Bourg-sur-Mer). 5, *Burg.* (Bordeaux). 13, S.-Emilion. 16, *Xant* (Saintes en Saintonge). 21, 26, Niort en Poitou. 28, *Mulleron* (Montmorillon en Poitou). 30, *Cliston* (Clisson en Bretagne). Il y a ici évidemment erreur pour *Mulleron*, qui n'est point Montmorillon en haut Poitou, mais bien Mouilleron-en-Pareds (bas Poitou). Ce lieu, alors fortifié, se trouve, du reste, à peu près sur la route de Poitiers à Clisson en Bretagne.

Septembre, *Cliston* (Clisson). 6, Châlon près Clisson. 8, 15, *And.* 16, *Qulta epi* ..... 18, *Lud.* (Loudun en Poitou). 20, 21, *Coudray* ..... 24, 26, *St-Alemond* (St-Amand en Poitou). 30, *Bercer* (Bercy en Poitou). Je ne sais pas trop quel est le lieu indiqué par *Qulta epi*. Le Coudray est sans doute le Coudray-Macouard. Quant à *St-Alemond*, quoiqu'il y ait un St-Amand sur les rives de la Sèvre-Nantaise, je ne doute pas qu'il soit ici question de Talmont, lieu très-important; des lettres *th* on aura fait mal à propos *st*, pour les rendre par saint. Pour ce qui regarde *Bercer*, c'est évidemment Bressuire.

Octobre, 1, *Bercer* (Bercy en Poitou). 3, 8, *Touarc* (Thouars en Poitou). 12, 14, Niort. *Bercer*, encore Bressuire.

Novembre, 1, 6, *Rupel.* (la Rochelle). 8, 19, St-Martin de Ré. 23, *insula de Sain*, sur la côte de Bretagne. Nous ne savons trop de quelle île on a voulu parler ici.

1214. Février, 78, Yarmouth. 16, 20, *Rupel.* (la Rochelle). 21, 22, *Gracia-Dei* (la Grâce-Dieu, abbaye). 25, 26, Niort en Poitou.

Mars, 1, 6, Milescu en Aunis. 6, 8, *Rupel.* (la Rochelle). *Taunay* (Tonnay-Boutonne près la Rochelle). 12, *Castrum novum* (Châteauneuf entre Jarnac et Angoulême). 13, 15, *Engol.* (Angoulême). 17, St-Junien en Limousin. 21, 23, *Eysse* (Esse ou Aixe). 23, St-Léon en Condomois. 25, *St-Valic* ..... 28, 31, *Subterranea* (la Souterraine en Limousin).

Avril, 1, 2, Grandmont dans la Marche près Limoges. 3, *Lumeg* (Limoges). 4, *Mont-Bereulf* ..... 5, 6, *Engol.* (Angoulême). 7, Coignac en Angoumois. 9, *Pont* (Pons). 11, St-Emilion. 13, *Regula* (la Réole). 16, St-Emilion. 18, Mont-Léon en Condomois. 22, 23, *Rupel.* (la Rochelle). 23, *Mansy* (Mauzé près la Rochelle). 25, 26, Niort en Poitou. 27, 30, Fontenay en Saintonge. *Mont-Berulf* est Montbron en Angoumois; et, quant à Fontenay, je ne pense pas qu'ici, comme dans l'indication suivante, il s'agisse de Fontenay-le-Comte, capitale du bas Poitou, mais bien de Frontenay en Saintonge.

Mai, 1, 2, Fontenay. 3, Niort. 4, *Manzy* (Mauzé). 5, 6, Niort. 7, 8, *St-Leodeg.* (St-Léger près Loudun). 10, Niort. 12, *Chanden* ..... 14, Parthenay en Poitou. 17, *Marval* (Mervent). 19, 29, *Volvent* (Vouvant). 25, 28, Parthenay. 29, *Chichy* (Chiché en Poitou). Il est probable que Jean-sans-Terre, venu à Niort, aura été à Fontenay-le-Comte, et qu'une de ces indications de Fontenay s'applique au point donné. Mais quant à *St-Leodeg* (je me sers des abréviations employées dans le texte), il s'agit évidemment de St-Ligaire près Niort et non de St-Léger près Loudun. De St-Ligaire, le roi d'Angleterre va à Champdeniers, lieu indiqué sous le nom de *Chanden*, puis à Parthenay, Mervent, Vouvent et Parthenay, ainsi que l'histoire le fait connaître. Quant à sa course à Chiché près Bressuire, c'est ce document qui seul en parle.

Juin, 2, 4, *Spina* ..... 5, *Miles* (Milescu). 5, 6, *Pilem* ..... 7, *Chasbeel* (Cassel). 10, 11, *Spina.* 11, 12, Ancenis. 12, *St-Florentius* (St-Florent). 14, *Blatum* (Blaton). 15, Ancenis. 18,

Andeg. (Angers). 19, 21, *Rup. Monach.* (Roche-aux-Moines). Ici *Spina* me paraît être l'Épine-Gaudin, terre qui a appartenu au connétable de Clisson. Quant à *Blatum* c'est Blaison, et la Roche-aux-Moines est connue par le siége que cette localité soutint contre Jean-sans-Terre, qui fut obligé de se retirer de devant cette place.

Juillet, 1, *Rup. Monach.* (Roche-aux-Moines). 5, *Padang.* ..... 7, 8, *Mansy* (Mauzé près la Rochelle). 9, 12, *Rupel.* (la Rochelle). 13, 13, Coignac en Angoumois. 14, *St-John* (St-Jean-d'Angély). 15, 16, Niort en Poitou. 17, *Berto* ..... 19, 19, St-Maixent en Poitou. 19, *Mota* (Mothay en Anjou). 25, *St-Joh. d'Angel.* (St-Jean-d'Angély). 26, Jarnac près Coignac. 27, 28, *Bulleville.* 28, 30, *Engol.* (Angoulême). 30, Montignac en Angoumois. 31, *Petrossa. Berto*, ou plutôt *Berlo*, est Breloux, paroisse entre Niort et St-Maixent; et par *Mota*, on a voulu indiquer la Mothe-Ste-Héraye, qui est aussi dans ces parages. Peut-être *Petrossa* est Pierre-Buffière?

Août, 1, *Petrossa.* 2, 3, *Limovic* (Limoges). 3, Montignac en Angoumois. 5, *St-Bened* (St-Benoît en Poitou). 6, 11, *Obbene* ..... 14, Montmorillon en Poitou. 15, *Scs. Peisant* (Ste-Pezenne). *Chaross* (Charroux en Poitou). 16, 17, Montignac en Angoumois. 17, 18, *Engol.* (Angoulême). 19, Coignac en Angoumois. 20, 23, St-Jean-d'Angély. 23, 24, St-Maixent en Poitou. 24, Niort en Poitou. 25, *Berlo.* 26, 28, St-Maixent en Poitou. 29, 31, Parthenay en Poitou. Nous ne pouvons accepter Ste-Pezenne pour *St-Peisant*, car il y a un lieu de ce nom à peu près vers Charroux, et c'est lui qu'on a voulu désigner. On trouve aussi, dans ce mois, Breloux, *Berlo;* et il est rationnel que, partant de Niort le 24, on ait passé là le 25, pour arriver le 26 à St-Maixent et aller de là à Parthenay.

Septembre, 1, 1, Parthenay en Poitou. 3, 7, St-Maixent près Niort. 9, 10, Niort. 12, 22, Parthenay. 30, *Xant.* (Saintes en Saintonge). On voit ici le roi Jean faire un long séjour à Parthenay.

Octobre, 2, *Rupel.* (la Rochelle). 15, *Yarmouth*....

Je terminerai ici mon extrait de l'itinéraire qui nous a permis de faire plusieurs rectifications aux indications données par Dulfus Hardy. Nous profitons de cette occasion pour dire que les itinéraires des rois ont de l'importance, en ce qu'ils éclairent l'histoire. Un pareil travail pour tous les rois de France serait précieux. Je m'en suis particulièrement occupé pour Charles VII durant le temps

qu'il habita l'ouest de la France, et pour Henri IV en ce qui concerne le Poitou.

Avant de passer à une série de notices biographiques abrégées qui se rapportent à des personnages marquants de la lutte anglo-française, je citerai un curieux assemblage de proverbes de l'époque :

Largesse de Françoys,
Loyauté d'Anglois,
Patience d'Alemand,
Humilité de Normant,
Labour de Picart,
Pitié de Lombart,
Sens de Breton,
Conscience de Bourgoignon,
Confession de béguine,
Accointance de pauvre meschine,
Tout ne vault une poytevine.

On sait qu'une poitevine ou pite était une petite monnaie de peu de valeur frappée en Poitou.

Passons aux notices; et quant au fameux prince de Galles, duc d'Aquitaine, sans parler de ses hauts faits, nous dirons seulement qu'il prit pour emblème un soleil sortant des nuages.

Jeanne de Kent, fille d'Edmond de Woodstock, célèbre dans sa jeunesse sous le titre de *Fair maid of Kent*, avait été deux fois fiancée ou mariée avant de devenir la femme d'Edward le Prince-Noir, à qui elle survécut neuf ans. Sa mort eut lieu en 1385, suivant Walsingham, et aurait été causée par le chagrin de voir son fils Richard II ne pas pardonner à son frère utérin Jean Holand. Néanmoins celui-ci revint en faveur après la mort de sa mère, et fut même créé duc d'Exeter. Le docteur Lingard dit que cette princesse obtint un entier oubli de son fils; mais, suivant Knyghton, ce fut sur l'intervention du duc de Lancastre et d'un autre lord, que le roi accorda son pardon, aidé de l'indulgence du comte de Stafford, dont le fils aîné avait été tué dans une querelle. On connaît un ancien portrait de cette princesse (1), qui demeura fermement attachée à la foi catholique malgré l'hérésie de Wiclef.

Jean Holand, troisième fils de Thomas, comte de Kent, et de Jeanne de Kent, dont on vient de parler, se trouva, par suite du dernier mariage de sa mère avec le Prince-Noir, frère utérin

(1) Il est copié dans les Antiquités ecclésiastiques de Struts, n° XXXV.

Chandos marqua tant, les Anglais firent un si grand butin en pierreries et objets d'or et d'argent, qu'ils méprisèrent les armures et autres objets de cette espèce.

Guischard d'Angle, un des capitaines les plus braves et les plus expérimentés du Prince Noir, fut par lui choisi pour instruire son fils, depuis Richard II, *en nobles vertus, par l'accord de tout le pays*. Malheureusement, ce prince fut gâté par la société dans laquelle il vécut.

Jean de Montagu, fils aîné d'un seigneur de ce nom, portant le même prénom, neveu et héritier de Guillaume, comte de Salisbury. Il fit la guerre en France, du temps du Prince Noir; et, en 1369, le comte de Cambridge l'admit à l'honneur de la chevalerie, sur le champ de bataille, à l'attaque de Bourdeille. Il était aussi à Belleperche en Bourgogne, avec les comtes de Cambridge et de Pembrok; et dans la même campagne, il figura à l'attaque du village de Puyrenon, en haut Poitou. Ce guerrier marqua beaucoup sous le règne de Richard II.

William Scroope, second fils de Henri, lord Scroope de Mashan, fut fait sénéchal d'Aquitaine, l'an VI u règne de Richard II.

Thomas-Fitz Allen, troisième fils de Richard; comte d'Arundel et de Warren, par Éléonore sa seconde femme, fille d'Henri, comte de Lancastre. Il entra dans l'état ecclésiastique, devint évêque et assista au baptême de Richard de Bordeaux, depuis Richard II, dans l'église cathédrale de Bordeaux. Il avait acheté du Prince Noir un objet bien précieux, appartenant auparavant au roi de Chypre. C'était une table d'une grande valeur, pleine de reliques, et ornée de perles, de rubis et de saphirs.

On a déjà, dans cette Revue (1), parlé de l'article relatif au tombeau de Chandos, au pont de Lussac; ainsi, cet examen terminé, on voit que les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres n'offrent, pour tant de volumes, que peu d'articles anglo-français. D. L. F.

Poésies de Marie de France, poëte anglo-normand du XIIIe siècle, ou recueil des lais, fables et autres productions de cette femme célèbre, publiées d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec une notice sur la

(1) 1re série, t. III, p. 209 et s.

vie et les ouvrages de Marie, la traduction de ses lais en regard du texte, avec des notes, des commentaires, des observations sur les usages et coutumes des Français et des Anglais dans les XIIe et XIIIe siècles; par B. de Roquefort, 2 vol. in-8°. Paris, Chassereau et Hecart, 1839.

La Revue anglo-française a déjà parlé (1), avec assez de détails, de Marie de France et des poëmes de cette *Sapho de son siècle*, comme l'a nommée le savant abbé de la Rue. Ici il s'agit de la collection complète des lais et fables de cette femme si intéressante, et on n'ajoutera rien à ce qu'on a dit en ce qui concerne le mérite de ses poëmes. Seulement on appuiera sur cette idée, que presque tous les sujets des lais de Marie étant pris dans la Bretagne armoricaine, on doit croire qu'elle était de cette contrée. On se complaît généralement à parler du pays où on a vu le jour, et certains détails annoncent même une grande connaissance des localités.

Mais on lit dans la traduction du lai du Chaitivel ces mots: « Aux fêtes de Pâques, un grand tournoi eut lieu *dans la plaine* située devant la ville de Nantes, pour jouter contre les quatre prétendants. On y vint de plusieurs pays, car on y vit des Français, des Normands, des Bretons, des Boulonais, des Angevins, et des braves de divers autres pays. » Or, dira-t-on peut-être, il n'y a point de plaine devant la ville de Nantes, le pays ne le comporte pas, et on aurait pu tout au plus parler d'une prairie.

La réponse est facile; elle consiste à transcrire ici le texte même de Marie de France :

Tant qu'après une pastre vient,
Que devant Nantes la cité,
Or un tournelment crié,
Pur acquointer les quatre druz,
I sunt d'autre pais venux:
E li Francels, et li Norman,
E li Flemens, è li Breban
Li Bulninez, li Angevin...

On voit dès lors que cette *plaine située devant la ville de Nantes* disparaît. Cette indication suffira pour prouver que la traduction de Roquefort laisse beaucoup à désirer, et qu'il est loin d'être

(1) 1re série, t. IV p. 168 et s.

exact. Ses notes valent beaucoup mieux. Quant à la notice sur Marie de France, elle est extraite d'une dissertation insérée par M. de la Rue dans l'*Archéologie* ou recueil de la Société des antiquaires de Londres (tome XIII), et c'est assez en faire l'éloge.

Quoique la publication de M. de Roquefort remonte à une époque assez éloignée, il était bon de la rappeler actuellement où on s'occupe de faire connaître cette curieuse littérature anglo-française du moyen-âge, si longtemps inconnue à la France, dont elle a pourtant emprunté le langage (1). D. L. F.

OBSERVATIONS RECUEILLIES EN ANGLETERRE, en 1835, par C.-G. Simon. Nantes, Mellinet, 1836; 2 vol. in-8°.

Le voyage qui a donné lieu à cet ouvrage avait été entrepris dans le but de connaître l'Angleterre, surtout sous le point de vue économique, industriel et commercial. Or l'auteur a bien vu, bien examiné, bien apprécié, et son ouvrage est quelque chose de complet et de très-satisfaisant pour sa spécialité. Mais ce n'est pas à dire que M. Simon ait dédaigné de parler de tout ce qui lui a paru curieux ou *pittoresque*, qu'on passe cette expression du jour, dans l'espèce de panorama qui s'est ouvert devant lui pendant son séjour en Angleterre. Ainsi à l'utile se trouve joint ce qui est de nature à intéresser les diverses classes de lecteurs.

Pour arriver à des résultats, l'auteur, souvent ou presque toujours, met en comparaison ce qu'on fait en Angleterre avec ce qui se passe en France. Or, pour ce qui regarde la douane, cette même comparaison n'est pas en faveur de l'arrivée sur le continent.

Ce n'est pas qu'on puisse adresser à M. Simon un reproche d'anglomanie, car il tance vertement parfois nos voisins d'au delà le détroit sur leurs ridicules.

« Le *Petit Courrier des Dames*, dit-il, est à peu près devenu l'oracle des dames de Londres, et les modistes anglaises ont tiré leurs échantillons de Paris. Néanmoins, en fait de modes, Londres peut être comparé à une de nos villes de province les plus éloignées du centre, et suivant la mode du jour.... à un an près. » Il compare aussi la réception d'un docteur-médecin à Oxford avec celle du *Malade imaginaire*.

(1) Parmi les érudits qui se sont occupés de publier les écrits des poëtes anglo-français, on citera au premier rang M. Francisque Michel, l'un des collaborateurs à cette Revue, dont les travaux multipliés en cette partie méritent une mention toute particulière.

Mais il faut lire le livre pour se faire une juste idée du véritable progrès de l'agriculture en Angleterre, de la bonne tenue des fermes, de l'état si satisfaisant des voies de communication, du *confortable* des maisons d'habitation et du *grandiose* des établissements publics. Combien, sous ces différents rapports, nous avons à emprunter à nos voisins !

Rédacteur d'un journal (1) estimé, et l'un des plus répandus des publications de cette espèce en province, l'auteur est entré dans les plus grands détails sur la presse périodique en Angleterre; et ces mêmes détails, inconnus assez généralement, sont d'un véritable intérêt.

En rappelant que la houille est la base de la prospérité de l'Angleterre, l'auteur rappelle que son usage, si général aujourd'hui, n'est pas très-ancien. Une proclamation d'Edward Ier en proscrivit l'usage; et suivant Stow, qui écrivait en 1598, à aucun prix les belles dames de Londres n'auraient voulu entrer dans une maison où on en aurait brûlé, ni toucher à aucun mets préparé avec cet odieux combustible. La rareté et le prix élevé du bois firent braver l'édit royal; mais Elisabeth défendit encore de brûler du charbon de terre pendant les sessions du parlement, *de peur*, disait-elle, *que la santé de nos chevaliers des comtés en fût altérée*. Néanmoins, au XVIIIe siècle, la houille devint l'objet d'une consommation générale, et son usage n'éprouva plus de contestation.

Finissons par l'indication de la conclusion de l'auteur. Il convient que, quand il vit arriver en France M. Georges Villiers et le docteur John Bowring, les délégués du commerce anglais, il eut une grande défiance de la mission de ces deux étrangers; mais il ajoute qu'ayant examiné les choses de plus près, et ayant fait de la matière un examen approfondi, il croit qu'on pourrait, dans un avantage commun, établir graduellement la liberté commerciale entre la France et l'Angleterre. D. L. F.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE inédite de Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée par MM. Ch. Purton-Cooper et Teulet; 6 vol. in-8°. Paris, Techener et Bossange, 184..

Cette publication est d'un grand intérêt pour la politique géné-

(1) *Le Breton*, journal publié à Nantes.

rale, parce qu on y trouve dès les deux premiers volumes les faits qui se rattachent à la détention de Marie Stuart, l'accusation contre le duc de Norfolk, la rupture avec l'Espagne et la révolte des catholiques du Nord. Les quatre autres ne sont pas moins curieux, et ils initient à tous les secrets diplomatiques d'entre la France et l'Angleterre. Mais ce qui n'est qu'un hors-d'œuvre, et est pourtant bien bon à consulter, ce sont les nouvelles de la France que le cabinet fait connaître à son représentant à Londres. Là se déroule l'histoire des guerres de religion, et il s'y rencontre des détails qu'on ne retrouve point ailleurs. D. L. F.

JOURNAL DU VOYAGE D'UN AMBASSADEUR ANGLAIS A BORDEAUX en 1442, traduit et accompagné de quelques éclaircissements par M. G. B. (Gustave Brunet); in-8°. Bordeaux et Paris, Techener et Colomb de Batines, 1842.

Cette publication est un véritable service rendu aux amateurs de l'histoire anglo-française, puisque le journal dont il s'agit était encore ignoré en France. Il fait connaître la position où était alors la Guyenne relativement à l'Angleterre, et donne des détails de mœurs et d'usages à peu près inconnus.

Il faut faire connaître l'objet de cette ambassade: « Henri VI, roi d'Angleterre, dit M. Brunet, avait atteint en 1442 sa 21e année; ses ministres songèrent à le marier à une des filles du comte d'Armagnac. Ces seigneurs étaient alors puissants, et en querelle ouverte avec le roi de France Charles VII; les têtes fortes du cabinet de Windsor pensèrent que cette union procurerait à l'Angleterre un allié capable de l'aider à retenir sous ses lois les provinces qu'elle possédait depuis trois siècles et demi dans le midi de la France, et qui étaient au moment de lui échapper. La mission était délicate; elle fut confiée à Thomas Beckington, évêque de Bath, l'un des politiques les plus éminents, l'un des personnages les plus élevés de la Grande-Bretagne à cette époque... »

M. Brunet trace ainsi la position de la famille d'Armagnac relativement à ce projet d'alliance: « ..... A la fin de 1441, le comte d'Armagnac, Jean III, avait proposé à Henri VI la main d'une de ses trois filles, n'importe laquelle. C'était une race singulière que celle de ces Armagnacs; battant, battus, toujours en armes, menant les Gascons partout et jusqu'en Italie, vivant constamment excommuniés et en vrais fils du diable, ils surent

longtemps échapper au danger d'être broyés entre les deux colosses qui pesaient sur eux. Les rois de France les avaient fait généraux, connétables; mais les désastres de la monarchie les avaient poussés dans les bras de l'Angleterre. En 1441, l'étoile de la France reprenait l'ascendant; le comte cherchait l'appui d'Henri VI; mais en 1442 il lui fallait reculer devant son ouvrage. Sa position était des plus délicates: il devait ménager le roi d'Angleterre, qui possédait encore une bonne partie de la France, que la fortune pouvait de nouveau protéger, et qui offrait un trône à sa fille; il ne fallait pas se brouiller avec le roi de France, qui se trouvait à la tête d'une armée puissante et victorieuse sur les bords de la Garonne, et qui comptait parmi les officiers sous ses ordres le vicomte de Lomagne (fils aîné du comte). Jean III confia cette négociation scabreuse à Jean de Batule, son chancelier, chanoine et archidiacre de Rhodez, homme intelligent et délié. Un passage des *Fœdera* (XI, 6) nous montre qu'en avril 1442, Batule s'était rendu en Angleterre pour traiter cette affaire difficile; il paraît qu'il revint à Bordeaux avec l'ambassadeur anglais. Le 21 juillet, il partit pour Lectoure; il y était arrivé le 29; le 30, le comte écrivit pour la première fois. »

Viennent ensuite des négociations dans lesquelles Jean III d'Armagnac et son chancelier Batule montrent une habileté, disons mieux, une finesse égale au moins à celle des diplomates de nos jours, ce qui n'est pas peu dire. Mais voilà que Charles VIII est victorieux partout, et que le comte d'Armagnac renonce à marier sa fille avec le roi d'Angleterre. D'un autre côté, son ambassadeur voit successivement prendre tout près de lui Clairac, St-Sever, Marmande, Tonneins, Langon et bien d'autres places. Dès lors il ne se trouve plus en sûreté à Bordeaux, et il fait voile pour l'Angleterre. D. L. F.

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRE SUR LA COOPÉRATION DE LA FRANCE DANS LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE (1780-1781) (1).

(2e *partie.*)

Le vicomte de Rochambeau arriva le 8 mai 1781 à Boston, sur la frégate la *Concorde*, avec M. le comte de Barras, chef d'escadre, qui venait remplacer le chevalier de Ternay (2). On apprit par lui qu'ils avaient vu partir de Brest une puissante flotte sous les ordres de M. le comte de Grasse; qu'une partie devait se détacher à la hauteur de Madère, pour aller, sous le commandement du bailli de Suffren (3), secourir d'abord le cap de Bonne-Espé-

(1) Voir ci-dessus la première partie de ce mémoire, pag. 276 et suiv.

(2) Louis, comte de Barras, d'une ancienne famille de Provence, avait peu marqué quand il vint remplacer le chevalier des Touches; mais il se distingua au combat de St-Christophe des 25 et 26 janvier 1782, et s'empara, peu après, des îles anglaises de Névis et de Montsarrat. D. L. F.

(3) Le chevalier des Touches termine ainsi son *journal de campagne:* « ..... Le 6 mai (1781), arriva à Boston la frégate la *Concorde*, ayant à son bord M. le comte de Barras, chef d'escadre, envoyé par le roi pour prendre le commandement de ses forces navales dans l'Amérique septentrionale. Je repris pour lors le commandement du *Neptune*, et M. le comte de Barras, informé de l'arrivée de M. le chevalier de Grasse à la baie de Chésapéack, fit la réunion de son escadre à la sienne, ce qui le mit dans le cas de protéger le siége d'York et la prise du général Cornwalis. Au départ de l'armée navale pour les îles du Vent, je fus nommé vaisseau de tête de toute l'armée, et, pour l'expédition de St-Christophe, je passai au commandement de l'escadre légère. L'île prise, et l'armée devant retourner à la Martinique, ma santé, on ne peut plus délabrée, me força de passer en France, sur la frégate l'*Aigrette*, après deux ans d'une campagne active et glorieuse pour les armées du roi. »

Après des succès tels que ceux qu'il avait obtenus, M. des Touches devait s'attendre à se voir confirmer dans un commandement provisoire dont il avait fait un si bon usage. Le remplacer fut une injustice criante; aussi écrivait-il le 12 juin 1781 au ministre de la marine: « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser un extrait du journal de la campagne des vaisseaux le *Neptune* et le *Duc de Bourgogne*, jusqu'à l'époque de l'arrivée de

rance (1), et ensuite renforcer aux Indes orientales l'escadre du roi; que le comte de Grasse (2), après avoir passé au sud des Açores, devait détacher un convoi de six cents recrues sous l'escorte du *Sagittaire;* que c'était le seul secours destiné dans ce moment à l'Amérique septentrionale. Le trésor, tant pour la marine que pour les troupes de terre, était partagé sur le *Sagittaire* et la frégate qui portait M. de Barras.

Le comte de Rochambeau fut aussi informé, ainsi que le ministre du roi le déclara au congrès, que Sa Majesté, pour tenir lieu des secours de troupes et de vaisseaux qu'elle ne pouvait envoyer dans ces circonstances aux Américains, assignait une somme de six millions dont le général Washington pourrait disposer pour les besoins de l'armée américaine. Le comte de Rochambeau eut particulièrement avis, pour lui seul, que le comte de Grasse avait ordre de se rendre, au mois de juillet ou d'août, dans les mers d'Amérique, afin de dégager l'escadre de M. de Barras, et que, dans le cas où M. le comte de Rochambeau marcherait avec ses troupes sur le continent pour se réunir au général Washington, M. de Barras devait se replier sur Boston. On envisageait

M. le comte de Barras à Rodes-Island. J'y joins les lettres des Etats-Unis de l'Amérique et celles des généraux français et américains, qui font foi de la conduite que j'ai tenue, et de l'usage que j'ai fait des forces maritimes de Sa Majesté qui se sont trouvées sous mon commandement pendant l'espace de cinq mois, par suite de la mort de M. le chevalier de Ternay. — J'ose me flatter, Monseigneur, que si mes services vous avaient été connus, notamment ceux de cette campagne, vous auriez eu plus de confiance en mon zèle et dans l'expérience que mes trente-huit ans de services non interrompus doivent me donner... »

Le chevalier des Touches emporta en effet les regrets unanimes des Américains et des Français qui servaient pour eux. On pourrait transcrire ici des lettres de Washington, de Rochambeau, du chevalier de la Luzerne et de bien d'autres. Il suffira de dire qu'un officier de marine aussi distingué obtint enfin le titre de chef d'escadre et le cordon de commandeur de St-Louis. Le chevalier des Touches, détenu à Fontenay-le-Comte au commencement de la guerre civile, suivit les Vendéens au delà de la Loire, fit partie de leur conseil militaire, et fut mourir près de Savenay. D. L. F.

(1) P.-A. de Suffren-St-Tropez, un des hommes qui ont le plus honoré la marine française. Ses exploits sont rendus dans l'inscription que les états de Provence firent frapper pour lui en 1784 : *Le Cap protégé, Trinquemale pris, Gondelour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux.* D. L. F.

(2) François-Jean, comte de Grasse-Tilly, nommé chef d'escadre en 1773, eut une vie militaire mêlée de succès et de revers; ayant contribué à la prise de Tabago et de St-Christophe, il fut battu peu après par l'amiral Rodney, qui le fit prisonnier et lui prit sept vaisseaux de ligne. D. L. F.

en France comme possibles des expéditions dans le nord de l'Amérique, soit sur la baie d'Hudson, soit sur la Terre-Neuve ou Halifax; mais on laissa au comte de Rochambeau la liberté de combiner avec le général Washington quelque autre opération qui fût proportionnée à leurs forces et aux besoins de l'Amérique, et qui pût être protégée pendant la courte station que le comte de Grasse pourrait tenir dans ces mers.

Aussitôt après, le comte de Rochambeau eut avec le général Washington, à Weatherfield, près de Hartfort, le 13 mai, une conférence à laquelle le comte de Barras ne put assister, parce que dans ce moment l'escadre anglaise vint parader devant la sienne. Dans toute la conférence, le général Washington, sachant que New-York était dégarni des différents détachements qui avaient été envoyés au sud, eut pour principal objet une entreprise contre cette ville, la regardant comme la plus capable de porter, dans sa patrie, le coup le plus funeste à la domination anglaise; d'ailleurs les pilotes américains l'assuraient que la barre de ce port n'était pas impraticable aux plus gros vaisseaux sans être obligés de s'alléger. Il considéra une expédition dans la baie de Chésapeak comme un objet secondaire, auquel il ne fallait avoir recours que lorsqu'on serait certain de ne pouvoir réussir à New-York. A tout événement, il fut convenu qu'aussitôt après l'arrivée des recrues qu'amenait le convoi du *Sagittaire*, le corps français se mettrait en mouvement pour aller se réunir à l'armée américaine, dont on s'approcherait le plus près qu'il serait possible, en attendant des nouvelles du comte de Grasse, auquel on expédierait une frégate.

A son retour à New-Port, le comte de Rochambeau témoigna regretter que le comte de Barras dût se retirer à Boston, lorsque les troupes quitteraient Rhode-Island pour rejoindre le général Washington. Quoique le port de Boston ne fût par le continent qu'à trente lieues de New-Port, il en est à plus de cent lieues par mer, à cause des bancs de Nantuket qu'il faut doubler; d'ailleurs il est au-dessous des vents régnants, et ces motifs pouvaient retarder longtemps la jonction de M. de Barras avec le comte de Grasse. D'un autre côté, le comte de Rochambeau devait confier à M. de Barras toute son artillerie de siége, qu'il ne pouvait mener dans la marche pénible qu'il allait entreprendre. Dans ces circonstances, il se tint un conseil de guerre, dans lequel on discuta avec M. de Barras si, attendu l'affaiblissement de la garnison

de New-York, l'escadre française pouvait rester en sûreté dans le port de Rhode-Island, après le départ des troupes françaises, en y laissant seulement un détachement de cinq cents hommes aux ordres de M. de Choisy, et mille hommes de milices américaines pour occuper les forts qui protégeaient le mouillage.

On ne peut se dispenser de rapporter ici un propos de M. le comte de Barras, qui caractérise le patriotisme de ce respectable amiral. Après que l'on eut fait quelques observations sur l'incertitude de l'arrivée du comte de Grasse dans les mers de l'Amérique septentrionale, le comte de Barras prit la parole, et dit : « Personne n'est plus intéressé que moi à l'arrivée du comte de Grasse dans ces mers ; il vient d'être fait lieutenant général, il est mon cadet ; dès que je le saurai à portée d'ici, je mettrai à la voile pour me mettre à ses ordres. »

Aussitôt après le conseil de guerre, le comte de Rochambeau prépara sa dépêche au comte de Grasse, pour la faire partir dès que la *Concorde* serait en état de mettre à la voile. Il exposa dans cette lettre la détresse dans laquelle était l'Amérique, surtout la Virginie, où il n'y avait à opposer aux efforts du lord Cornwallis (1) qu'un petit corps aux ordres du marquis de la Fayette, lequel n'avait pour sa défense que sa bonne conduite et la nature d'un pays coupé de grandes rivières. Il lui rappela en même temps, au sujet de l'entreprise de New-York, ce qui s'était passé, lorsque dans des circonstances à peu près semblables, étant aux ordres du comte d'Estaing (2), il avait été témoin de l'instance inutile que cet amiral avait faite à un pilote, en lui offrant 50,000 écus

(1) Charles, marquis et comte de Cornwallis, qui s'était déjà distingué, dans la guerre de sept ans, sous le nom de *lord Broome*. Il devint en 1786 gouverneur général du Bengale, défit en 1791 les forces de Tippoo-Saëb, et aida ainsi puissamment à fonder le grand empire que l'Angleterre possède dans l'Inde. Lord Cornwallis occupa, en 1798, le poste de vice-roi d'Irlande, négocia avec la France le traité d'Amiens, et, envoyé dans l'Inde anglaise comme gouverneur général, il y mourut le 5 octobre 1805. D. L. F.

(2) Charles-Hector, comte d'Estaing, de l'ancienne famille de ce nom, et né en Auvergne, servit d'abord dans l'infanterie, et ayant pris du service dans la marine, il devint lieutenant général du service de mer en 1763. Elevé en 1778 au grade de vice-amiral, et envoyé au secours des Américains, il leur porta aide, et s'empara des îles de St-Vincent et de la Grenade. Peu après il battit la flotte de l'amiral Byron, et fit éprouver de grandes pertes aux Anglais. Rentré en France en 1780, d'Estaing ne fit que paraître un instant, en 1785, à la tête des flottes combinées de France et d'Angleterre, et trouva la mort dans sa patrie et sur l'échafaud en 1794, après avoir fait une déposition peu convenable dans le procès de la reine, l'infortunée Marie-Antoinette. D. L. F.

pour l'engager à forcer la barre de ce port. Le comte de Rochambeau présenta à M. de Grasse, comme son opinion particulière, une entreprise contre le lord Cornwallis dans la baie de Chésapeak, laquelle lui paraissait plus praticable et peut-être plus inattendue pour l'ennemi. En lui faisant cette ouverture, il lui demanda de requérir avec instance le gouverneur de St-Domingue de lui accorder pour trois mois le corps de troupes qui était aux ordres de M. de Saint-Simon, destiné à agir avec les Espagnols, ceux-ci ne paraissant pas être en état d'en faire usage pendant la campagne.

Des lettres interceptées du lord Germaine à sir Henri Clinton, en date du 7 février et du 7 mars, donnèrent des lumières sur les projets des Anglais. On connut que leur but était de conquérir tous les Etats du sud, et de réduire le général Washington au nord de la rivière d'Hudson. Le lord Germaine traitait dans ses lettres les Américains avec le plus grand mépris, et disait avec reproche à sir Henri Clinton (1) que, puisqu'il croyait avoir à la solde du roi d'Angleterre plus d'Américains royalistes qu'il n'y avait de rebelles dans l'armée de Washington, il était extraordinaire qu'il eût laissé subsister aussi longtemps cette rébellion. Il ne faisait mention des Français que pour assurer le lord Clinton qu'il ne se faisait en France aucuns préparatifs pour envoyer de nouveaux renforts en Amérique, et que les troupes qui y étaient avaient assez affaire à soutenir et à protéger la petite escadre qui était à New-Port. Il observait que le discrédit dans les finances des Américains était au dernier point: en effet, le papier-monnaie venait d'être entièrement annulé par une résolution du congrès.

Le général Green (2), en s'avançant sur Cambden, avait été repoussé à la fin d'avril par milord Rowdon; mais le général Marion, Américain, avait réduit le fort Wetson, situé dans la communication de l'ennemi; et le général Green ne perdait pas l'espoir d'avoir des succès dans la Caroline. La situation de la Virginie était bien différente; le lord Cornwallis, après avoir rassemblé

(1) Henri Clinton, général anglais qui avait fait ses premières armes en Hanovre. Malheureux en Amérique, dans la campagne de 1781, il publia une justification à son retour en Angleterre, devint membre de la chambre des communes, et fut appelé au gouvernement de Gibraltar, où il mourut le 24 décembre 1795. D. L. F.

(2) Nathanel Green, fils d'un quacker, était fabricant d'ancres et autres ustensiles de marine, dans la province de Rhode-Island, quand l'insurrection américaine éclata. Il prit le parti des armes, et devint bientôt l'un des meilleurs généraux des Etats-Unis. D. L. F.

toutes ses forces, au nombre de sept mille hommes, marchait contre le marquis de la Fayette, qui n'avait d'autres ressources que de se replier de rivière en rivière pour aller au-devant du général Wayne (1). Ce dernier marchait à son secours avec la ligue de Pensylvanie.

Le 9 juin, le comte de Rochambeau fit embarquer toute son armée pour passer à Providence, et y attendre les recrues qu'amenait le *Sagittaire*, ou marcher sans ces recrues, si les affaires du sud devenaient instantes. Une partie du convoi du *Sagittaire* avait été dispersée; néanmoins les recrues et le trésor arrivèrent, et le comte de Rochambeau, après en avoir laissé la plus grande partie pour former le détachement destiné à protéger l'escadre sous les ordres de M. de Choisy, se mit en marche le 18 juin vers la rivière d'Hudson pour faire sa jonction avec le général Washington. Il reçut en chemin des nouvelles de quelques succès qu'avait eus le général Green sur la communication du lord Rowdon, qui avait même été forcé de quitter Cambden et de se retirer à Charles-Town. Le corps français, ayant passé le Connecticut, arriva à New-Town, sur la frontière de l'Etat de New-York, où il se rassembla.

Le général Washington, ayant eu avis que l'ennemi s'était séparé en plusieurs camps, et qu'il avait envoyé dans les Jerseys un détachement pour en tirer des vivres, profita de ces circonstances afin d'aller faire un coup de main sur le fort Washington, à l'entrée de l'île de New-York. Le général Lincoln fut chargé de tenter cette expédition avec un détachement, et le général Washington marcha le 1er juillet avec toute son armée pour le soutenir; il écrivit en même temps au comte de Rochambeau, pour l'engager à ne point séjourner, comme il se le proposait, à New-Town, et à doubler sa marche avec le corps de Lauzun et sa première brigade, afin d'être à portée de faire la jonction, si elle devenait nécessaire. Le général Lincoln tomba dans un détachement nombreux des ennemis, sorti le matin de New-York pour un fourrage; mais il se replia en bon ordre sur la tête de la colonne du général Washington, qui arrêta les ennemis, tandis que la ca-

(1) Antoine Wayne, autre général américain, né en Pensylvanie, et qui s'était livré de bonne heure au métier des armes. Il eut plusieurs beaux faits d'armes dans la guerre de l'indépendance, et après la paix il fut employé contre les sauvages, qu'il battit et amena à une cession de territoire.

D. L. F.

valerie de Lauzun (1) menaçait leur flanc. Ce détachement prit alors le parti de rentrer à New-York : la perte de part et d'autre fut très-légère.

La célérité de la marche du corps français opéra la réunion des deux armées dans le camp de Philipsburgh, à trois lieues de Kings-Bridge, premier poste de l'ennemi dans l'île de New-York. Les deux armées formaient au plus 9,000 hommes ; mais leur mouvement et leur réunion produisirent tout l'effet qu'on pouvait en attendre. Le général Clinton resta à New-York, au lieu de s'embarquer avec un corps de troupes, ainsi qu'il en avait l'ordre, pour aller par le Maryland et la Pensylvanie forcer le général Washington à se réduire à une défensive à l'est de la rivière du Nord. Peut-être ces circonstances contribuèrent-elles à faire rétrograder le lord Cornwallis de l'intérieur de la Virginie, pour aller, à l'entrée de la baie de Chésapeak, prendre et fortifier un poste permanent; ce qu'il y a de certain, c'est que peu de jours après la jonction on eut nouvelle que le lord Cornwallis, après avoir fait un grand circuit dans l'intérieur de la Virginie, se repliait par la rivière de James sur Richemond et à Williamsbourg, éloignés d'York de quatre lieues.

On apprit en même temps qu'il était arrivé de Corck à Charles-Town un convoi de trois mille recrues, et qu'on attendait à New-York un pareil renfort.

Les ennemis firent remonter la rivière d'Hudson à une petite escadre qui s'empara d'un bâtiment chargé de pain pour quatre jours, et destiné pour les troupes françaises. Cet accident fit réduire la ration à quatre onces de pain, auxquelles on ajouta du riz et un supplément de viande. Pour éviter une nouvelle contradiction de cette espèce, on fit établir une batterie de canon de douze et d'obus, sous le commandement de MM. de Neuvis et de Verton, au point le plus étroit de la rivière, pour attendre la flottille anglaise à son retour ; elle y fut si bien accueillie, qu'on eut sujet d'espérer qu'elle ne reparaîtrait plus.

Les 19, 21 et 22 furent employés, par les généraux Washington et comte de Rochambeau, à faire dans le plus grand détail

(1) Armand-Louis de Gontaut, duc de Byron, connu d'abord sous le nom de duc de Lauzun. Après la guerre de l'indépendance, il revint en France, s'attacha au parti d'Orléans au commencement de la révolution, fit la guerre contre les Vendéens, et porta enfin sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 31 décembre 1793. D. L. F.

les reconnaissances de tous les ouvrages de New-York et des îles adjacentes. Cette reconnaissance fut protégée par un détachement de cinq mille hommes aux ordres du chevalier de Chastellux (1) et du général Lincoln. On nettoya tout le continent des postes de réfugiés qui le désolaient; ce qui n'eut pas le temps de s'embarquer fut tué sur le lieu. Ce détachement était composé des régiments de Bourbonnais et de royal Deux-Ponts, aux ordres du marquis de Laval (2) et du comte de Deux-Ponts (3), de deux bataillons de grenadiers commandés par le vicomte de Rochambeau et le marquis de Charlus, de la légion du duc de Lauzun, et de deux mille cinq cents hommes de l'armée américaine. On tira beaucoup de canons de tous les ouvrages de New-York et des petits bâtiments répandus dans tout le tour de cette île, mais ils ne produisirent aucun effet.

Le lord Cornwallis continuait sa retraite, suivi par le marquis de la Fayette. Ce dernier avait confié son avant-garde au général Waine, qui eut un premier succès contre l'arrière-garde de Cornwallis; mais, à sa seconde attaque, il fut repoussé avec perte. Le lord Cornwallis descendit la rivière de James jusqu'à Portsmouth; il jugea sans doute que ce poste n'était point avantageux à occuper, et alla faire son établissement à York et Glocester, sur les deux rives de cette rivière qui lui servait de port, et où les plus gros vaisseaux pouvaient mouiller.

Le convoi de trois mille recrues annoncé pour New-York y arriva le 11 août; au moyen de ce renfort et de la garnison de Pensacola qui y était rentrée, la force de l'armée anglaise fut au moins de douze mille hommes.

Le 15 août, la frégate qui avait été dépêchée au comte de Grasse apporta sa réponse. Il annonçait son arrivée dans la baie de Chésapeak pour la fin du même mois, avec les trois mille hommes de St-Domingue commandés par M. de St-Simon (4), et une somme

(1) François-Jean, d'abord chevalier, puis ensuite comte de Chastellux, maréchal de camp, employé dans la guerre de l'indépendance. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, et d'un écrit philosophique intitulé *De la Félicité publique*, livre qui eut beaucoup de succès lors de son apparition. D. L. F.

(2) A.-A.-P. de Montmorency-Laval, depuis duc de Laval, ambassadeur à Rome sous la restauration. D. L. F.

(3) Le comte Guillaume de Deux-Ponts, proche parent du prince de ce nom qui devint roi de Bavière sous Napoléon. D. L. F.

(4) De la maison de Saint-Simon, qui a produit le chef de la secte des saint-simoniens. D. L. F.

de 1,200,000 fr., c'est-à-dire avec tous les moyens qui lui avaient été demandés ; il prévenait que le 15 octobre serait le terme de sa station. D'après ces nouvelles, le comte de Rochambeau concerta avec le comte de Barras et le général Washington les moyens de faire la jonction avec le comte de Grasse; en même temps, le général Washington parvint à déterminer deux mille hommes des Etats du nord à le suivre dans l'expédition. Le trésor qui restait dans la caisse des troupes françaises fut partagé avec les Américains.

Les deux armées se mirent en mouvement le 19 du mois d'août ; elles firent trois marches en arrière, pour remonter la rivière d'Hudson; elles la passèrent à Kings-Ferry, sous la protection des forts américains, laissant à la rive gauche trois mille hommes aux ordres du général Héath, pour couvrir West-Point et les Etats du nord. Les généraux Washington et de Rochambeau redescendirent ensuite la même rivière, par sa rive droite, pour se porter en vue de Staten-Island en avant de Chatham, où les Français avaient établis des fours et fait des démonstrations d'approvisionnement qui annonçaient l'attaque de New-York par l'île des Etats. M. Villemanzy (1), commissaire des guerres, remplit parfaitement cette commission. Tout à coup les deux généraux tournèrent à droite, et conduisirent leur armée à la Delawarre ; elle la passa à gué près de Trenton. Ce ne fut qu'alors que l'ennemi put juger du véritable dessein ; il était bien tard pour s'opposer à son exécution, en supposant, comme il était à croire, que le comte de Grasse se trouvât à la baie de Chésapeak à l'époque qu'il avait indiquée.

Les deux armées continuèrent leur marche, traversant Philadelphie, et défilèrent devant le congrès assemblé. Ce fut là que les généraux apprirent que le lord Hood (2) était arrivé devant New-York ; que, sans entrer dans le port, il s'était réuni à l'amiral Graves, et faisait force de voiles vers la Chésapeak. Cette nouvelle inquiétante fut balancée par un rapport arrivé le lendemain de Baltimore, ville située dans le fond de la baie, lequel annonça l'arrivée du comte de Grasse à l'entrée de la baie avec vingt-six

(1) C'est le même personnage qui a joué un si grand rôle dans l'administration militaire, sous l'empire. D. L. F.

(2) Samuel Hood, amiral anglais, pourvu de ce grade en 1780. Ce fut lui qui entra à Toulon, pendant la révolution, par suite d'un complot royaliste. Lord Hood est mort, en 1794, dans le poste de gouverneur de l'hôtel des Invalides de la marine, à Greenwich. D. L. F.

vaisseaux de ligne. Les deux généraux continuèrent leur marche à la tête de leurs avant-gardes, et, en arrivant sur la baie à la tête de l'Elk, un officier qui les y attendait depuis une heure leur remit des dépêches du comte de Grasse.

Toutes les difficultés n'étaient point vaincues; les Anglais, dans leurs différentes incursions, avaient tellement détruit toutes les barques américaines, qu'il fut impossible d'en rassembler pour embarquer plus de deux mille hommes, ce qui était à peine suffisant pour transporter seulement deux avant-gardes composées des grenadiers et chasseurs des deux armées aux ordres du général Lincoln, du comte de Custine (1), du duc de Lauzun, du comte de Deux-Ponts, du vicomte de Noailles (2), et du vicomte de Rochambeau. Cette flottille ne put mettre à la voile que le 11 septembre.

Le baron de Vioménil, son frère (3), et M. de Béville, continuèrent à marcher par terre avec l'armée, en tournant la baie, jusqu'à Baltimore et Annapolis.

Le général Washington, le comte de Rochambeau et le chevalier de Chastellux prirent les devants, et, par des marches forcées de soixante milles par jour, ils arrivèrent le 14 septembre à Williamsbourg; ils y trouvèrent le marquis de la Fayette et le marquis de St-Simon réunis, et ayant pris une position très-avantageuse pour les attendre. Le lord Cornwallis était occupé à se retrancher à York et Glocester; il barrait la rivière par des vaisseaux embossés, et en avait coulé quelques-uns à fond dans le canal.

On savait à Williamsbourg l'apparition de l'escadre anglaise, la sortie de celle du comte de Grasse; on avait aussi nouvelle d'un

(1) Adam-Philippe, comte de Custine, né à Metz en 1740, commandait un régiment de son nom, qu'il abandonna pour se mettre à la tête du régiment de Saintonge-infanterie, destiné à aller porter secours aux Américains. Appelé pendant la révolution à commander une armée française, il ne put empêcher la prise de Mayence. Il fut mis en jugement sur ce fait, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 27 août 1793; son supplice eut lieu le lendemain. D. L. F.

(2) Louis-Marie, vicomte de Noailles, servit avec enthousiasme la cause de l'Amérique du nord, fit partie de l'assemblée constituante, émigra pendant quelque temps, rentra en France au retour de l'ordre, fut envoyé à St-Domingue, où il commanda le môle St-Nicolas; et, ayant évacué ce poste, il fut blessé à mort au retour, en s'emparant d'une corvette anglaise. D. L. F.

(3) Employé comme maréchal de camp sous la restauration. D. L. F.

combat donné dans la journée du 5, et que depuis deux frégates anglaises avaient paru dans la baie; mais enfin, dans la nuit du 14 au 15, on apprit par le comte de Grasse que l'escadre anglaise, forte de vingt vaisseaux, était arrivée le 5 au cap Charles; que, quoiqu'il fût privé de quinze cents hommes qui étaient débarqués avec M. de St-Simon, il n'avait pas balancé à couper ses câbles et à aller combattre avec vingt-quatre vaisseaux l'amiral Graves; que, cet amiral s'élevant au vent, l'avant-garde de l'escadre française, sous la conduite de M. de Bougainville (1), avait atteint les Anglais, qui avaient été très-mal traités; que le comte de Grasse les ayant poursuivis quelque temps, était rentré le 11 dans la baie, qu'il y avait trouvé l'escadre de M. de Barras, laquelle, étant partie de New-Port le 25 août avec dix bâtiments portant l'artillerie de siége, était entrée le 10 dans la baie; que les deux frégates anglaises qui y avaient paru, se trouvant entre les deux escadres, avaient été prises; qu'aussitôt ces deux frégates, les dix transports de M. de Barras et les bâtiments qu'avait pris M. le comte de Grasse, furent détachés, sous la conduite de M. de Villebrune, pour aller embarquer les troupes à Annapolis. M. de Villebrune y ayant joint le baron de Vioménil, l'embarquement se fit avec la plus grande célérité, et le 25 l'armée arriva au creck de Williamsbourg; elle y débarqua le 26 et le 27.

Le 28, à la pointe du jour, elle en partit, et se porta sur York. Le comte de Rochambeau, à la tête du corps français, commença l'investissement depuis le haut de la rivière d'York jusqu'au marais près la maison du colonel Nelson, en profitant des bois, des rideaux et des crecks, de manière à resserrer l'ennemi jusqu'à portée de pistolet de ses ouvrages. Les trois brigades françaises partagèrent le terrain, et furent campées à l'abri du canon de l'ennemi. M. le baron de Vioménil commandait les grenadiers et chasseurs de l'armée de l'avant-garde; et cet investissement fut fait, au plus près, sans la perte d'un seul homme. Ce même jour, le corps américain fut obligé de s'arrêter sur le marais, dont tous les ponts étaient rompus, et d'employer le reste de la journée et la nuit pour les raccommoder. Le 29, l'armée américaine passa le marais,

(1) Louis-Antoine de Bougainville, connu par son voyage autour du monde, servit d'abord dans l'armée de terre, puis dans la marine; devint en 1779 chef d'escadre, puis maréchal de camp. Sous l'empire, il fut élu membre de l'Institut et élevé à la dignité de sénateur. Bougainville mourut le 31 août 1811, à l'âge de 89 ans. D. L. F.

y appuya sa gauche et sa droite à la rivière d'York ; et l'investissement se trouva complet, et la place resserrée d'aussi près qu'il était possible.

L'infanterie de Lauzun, étant débarquée dès le 23, marcha, sous les ordres du duc, pour rejoindre sa cavalerie, qui avait été dirigée par terre dans le comté de Glocester, aux ordres du brigadier général Werden, qui y commandait un corps de milices de douze cents hommes ; toute la légion y fut réunie le 28, jour d'investissement d'York.

La nuit du 29 au 30, l'ennemi, craignant d'être insulté dans la position un peu étendue qu'il avait fortifiée, prit le parti d'abandonner son camp retranché de Pigeonshill, et de se réduire à l'enceinte de sa place. La journée du 30 fut employée à se loger dans les ouvrages abandonnés par l'ennemi, ce qui mit les alliés à portée de le resserrer dans un cercle moins étendu, et leur donnait les plus grands avantages.

On apprit, à cette époque, que vers la fin du mois d'août Arnold avait fait une incursion et exercé des cruautés à New-London, dans le Connecticut, et qu'après avoir passé au fil de l'épée le brave colonel Ledjar et un détachement de milices qui gardaient un fort, il avait brûlé la ville et une partie des vaisseaux qui étaient dans le port.

On eut nouvelle alors que l'amiral Digby (1) était arrivé à New-York avec trois vaisseaux de ligne et des troupes ; qu'il avait à bord le prince Frédéric-Henri, l'un des fils du roi d'Angleterre ; et qu'un lord Dunmort était arrivé à Charles-Town, où sa cour l'avait envoyé pour reprendre possession de son gouvernement de Virginie. Ces secours de vaisseaux et de troupes mirent Clinton en état d'embarquer une partie de son armée sur une flotte composée alors de vingt-six vaisseaux, dont quelques-uns de cinquante canons, qui furent mis en ligne, et de quelques brûlots. On pressait vivement à New-York son départ pour secourir Cornwallis.

Le 30, sur la demande du comte de Rochambeau, le comte de Grasse lui envoya huit cents hommes de la garnison de ses vaisseaux, pour renforcer le duc de Lauzun dans le comté de Glocester.

Le 3 octobre, M. de Choisy marcha pour resserrer de plus près Glocester. Tarleton faisait un fourrage avec deux cents hommes d'infanterie et quatre cents chevaux. La légion de Lauzun, sou-

(1) De la famille des comtes de Bristol. D. L. F.

tenue par un corps de milices, l'attaqua et le culbuta. Tarleton rentra dans la place, ayant fait quelque perte : MM Billy, Dillon et Dutertre, capitaines, furent blessés ; MM. Robert Dillon, Scheloon, Beffroy et Montreuil, s'y distinguèrent. M. de Choisy porta ses postes avancés jusqu'à un mille de Glocester.

En même temps le comte de Vioménil fit attaquer les piquets des ennemis qui occupaient le bois en arrivant de la redoute de droite, et les força de rentrer dans la redoute. Un officier du régiment d'Agenois fut blessé, ainsi que quelques volontaires aux ordres du baron de St-Simon.

Dans la nuit du 6 au 7 octobre, on ouvrit la tranchée à deux attaques ; les Américains eurent celle de la droite, les Français celle de la gauche ; ces derniers furent aussi chargés de la fausse attaque. L'ouvrage de la nuit fut de 6 à 700 toises. MM. du Portail et de Querenet, officiers du génie, conduisaient le siége ; M. d'Aboville (1) et le général Knox (2) commandaient l'artillerie. Quoique l'opération d'un siége fût nouvelle pour les Américains, ils ne restèrent point en arrière dans la partie dont ils étaient chargés, et ils témoignèrent autant de zèle que de courage.

Le 10 on mit le feu au *Charon*, vaisseau de guerre anglais, et à trois bâtiments de transport qui étaient mouillés pour prendre des revers sur les attaques.

La nuit du 14 au 15, la tranchée fut relevée par les régiments de Gâtinois et royal Deux-Ponts, aux ordres du baron de Vioménil. On attaqua deux redoutes détachées en avant de la gauche des assiégés. Le marquis de la Fayette fut chargé de l'attaque de la droite avec les Américains ; le baron de Vioménil de celle de la gauche avec les Français. Quatre cents grenadiers eurent la tête de cette attaque, aux ordres du comte Guillaume de Deux-Ponts et du baron de l'Estrade, lieutenant-colonel du régiment de Gâtinois. Les deux redoutes furent emportées dans le même moment, l'épée à la main. Le plus grand nombre de ceux qui les gardaient furent tués ou pris. On fit soixante-huit prisonniers, dont un major et six officiers. Le logement se fit en joignant les deux redoutes par une communication à la droite de la deuxième parallèle ; l'emplacement des deux redoutes fournit le moyen non-seulement

(1) François-Marie d'Aboville, mort lieutenant général d'artillerie et pair de France, le 1er novembre 1817. D. L. F.

(2) Henri Knox, général américain, ministre de la guerre des Etats-Unis en 1785, et mort en 1806 des suites d'un accident. D. L. F.

d'établir de nouvelles batteries qui achevèrent de cerner l'armée de Cornwallis, mais aussi de tirer à ricochets. Le comte Guillaume de Deux-Ponts fut blessé, ainsi que le chevalier de la Mothe, aide maréchal des logis, et M. Gimat, aide de camp de M. de la Fayette.

Le régiment de Gâtinois était le dédoublement du régiment d'Auvergne, et devait avoir la tête de l'attaque. Le comte de Rochambeau dit aux soldats : « Mes enfants, si j'ai besoin de vous » cette nuit, j'espère que vous n'aurez pas oublié Auvergne sans » tache, sobriquet honorable pour ce régiment, et qu'il a mérité » dans toutes les occasions. » Ils répondirent qu'ils se feraient tuer jusqu'au dernier, et en même temps demandèrent qu'on leur rendît leur ancien nom. Ils se conduisirent d'une manière digne des plus grands éloges; et depuis, le roi, par une ordonnance, a donné à ce régiment le nom de Royal-Auvergne. M. de Pireuil, capitaine de chasseurs, fut blessé, et mourut de ses blessures.

La nuit du 15 au 16, les assiégés firent une sortie au nombre de six cents hommes d'élite. Ils trouvèrent de la résistance à toutes les redoutes, et se jetèrent dans une batterie de la deuxième parallèle, dont ils enclouèrent quatre pièces. M. le chevalier de Chastellux marcha à eux avec sa réserve, et les chassa. Les pièces enclouées tirèrent six heures après. Le marquis de St-Simon fut blessé le lendemain à la tranchée, et ne se retira que lorsqu'elle fut relevée.

Le 17, commencement des pourparlers de la part des assiégés. Le colonel Laurens et le vicomte de Noailles furent chargés de dresser les articles de la capitulation, conjointement avec deux officiers supérieurs de l'armée de Cornwallis; elle fut signée le 19 par le général Washington, le comte de Rochambeau et le comte de Barras, chargés de pouvoir du comte de Grasse; suivant sa teneur, le lord Cornwallis et toute son armée furent prisonniers de guerre. A midi les troupes des deux nations prirent possession de deux bastions. Deux heures après, les Anglais sortirent, et défilèrent entre les deux armées tambours battants et portant leurs armes, qui furent ensuite mises en faisceaux, avec vingt-deux drapeaux. Il se trouva huit mille prisonniers, dont sept mille de troupes régulières et mille matelots, deux cent quatorze pièces de canon dont soixante-quinze en fonte. Dans le nombre des prisonniers, on en compta deux mille dans les hôpitaux ; on en prit le plus grand soin ; le reste fut envoyé dans l'intérieur du pays.

Le duc de Lauzun et le comte Guillaume de Deux-Ponts furent dépêchés par le comte de Rochambeau, sur deux différentes frégates, pour porter la capitulation à la cour de France, et M. Tilman, aide de camp du général Washington, fut chargé par ce général de la porter au congrès.

A peine les détails de cette opération étaient finis, que l'escadre anglaise, forte de vingt-sept vaisseaux, dont trois de cinquante canons, parut le 27 au cap Henri; elle avait à bord le prince Frédéric-Henri et un corps de troupes aux ordres du général Clinton; mais elle n'y resta pas longtemps, et gagna le large. Le comte de Grasse, de son côté, partit le 4 novembre pour retourner aux Antilles. Il renvoya à St-Domingue partie des troupes que M. de St-Simon en avait amenées, et laissa à York, sous les ordres de M. de Villebrune, une escadre légère, dont le *Romulus* (1) était le plus fort vaisseau. Le général Washington retourna avec les troupes des Etats du nord dans ses quartiers sur la rivière d'Hudson près West-Point. Il envoya les troupes qui étaient précédemment aux ordres du marquis de la Fayette renforcer dans le sud le général Green. Les Français restèrent à York, Glocester, Hampton et Williamsbourg, où ils prirent leurs quartiers en rétablissant les maisons détruites par les Anglais ou par le siége.

Aussitôt que le congrès eut la nouvelle de la reddition de Cornwallis, il passa une résolution pour faire ériger à York, en Virginie, une colonne ornée d'emblèmes pour marquer l'alliance entre le roi et les États-Unis. Il fut aussi décidé qu'il y serait inscrit succinctement le fait de la reddition de l'armée de Cornwallis aux généraux Washington, comte de Rochambeau et comte de Grasse. Le congrès résolut aussi de présenter au général Washington deux drapeaux, et aux comtes de Rochambeau et de Grasse deux pièces de canon prises sur l'armée anglaise, avec une inscription pour leur communiquer de la part du congrès sa reconnaissance de leur coopération au succès de cette brillante expédition. Le roi leur permit de les accepter.

Pendant cette opération, le général Green eut dans le sud de nouveaux succès; il descendit des hautes montagnes de la Santée, passa la Waterée et la Congerée, marcha sur Dorchester, et força l'ennemi à lui abandonner tous les postes qu'il occupait dans la plaine, et à rentrer dans les lignes de Charles-Town. Les Anglais,

(1) C'était le vaisseau que le chevalier des Touches avait pris sur les Anglais.
D. L. F.

à la fin de cette campagne, ne possédaient plus, dans le continent de l'Amérique, que cette place, Savanha en Géorgie, et New-York. Tous ces succès ne contribuèrent pas peu à bouleverser le ministère anglais, lorsque la nouvelle en fut arrivée dans l'Europe, et à faire prendre au parlement d'Angleterre la résolution de proposer à leur souverain de renoncer à toute entreprise offensive du côté de l'Amérique.

N. ***.

SUR LE VILLAGE DE BRÉTIGNY, OU FUT CONCLU LE TRAITÉ DE 1380, ET DOCUMENTS RELATIFS A CE TRAITÉ.

Brétigny est un hameau dépendant de la commune de Sours, canton de Chartres sud. Ce hameau est à un myriamètre de Chartres. Je sais qu'on a été jusqu'à nier que ce lieu fût celui où l'on signa le traité qui a pris le nom du village où il fut passé; mais aujourd'hui cette question ne pourrait plus être soutenue sérieusement. En voici la preuve :

On lit dans Froissart (1) : « L'intention d'Édouard étoit telle, qu'il entreroit dans ce bon pays de Beauce et se trairoit tant tellement sur cette bonne rivière de Loere,... adonques étoit-il logé en un village assez près de Chartres, qui s'appelle *Brétigny;* et là fut certaine ordonnance de composition faite et jettée de paix entre le roi d'Angleterre et ses alliés, et le roi de France et les siens. »

Durant les conférences qui précédèrent le traité, le roi d'Angleterre vint à Chartres faire ses dévotions, avec différents seigneurs, le jeudi d'après la St-Jean-Porte-Latine, le 7 de mai. Il désirait voir la sainte châsse dans laquelle on conservait précieusement la chemise de la Vierge. Le chapitre exigea le consentement du roi, qui était alors à Chartres. Le roi y consentit; la paix fut signée.

Le meilleur historien de l'église de Chartres, Souchet (2), a découvert ce fait dans les registres capitulaires de l'église de Chartres; mais le texte par lui copié sur ces registres est important à connaître, et on va le donner ici.

(1) Ed. de Buchon, t. IV, ch. 446, p. 51.

(2) Souchet, qui naquit à la fin du XVIe siècle, était docteur en théologie, chanoine et secrétaire du chapitre de Chartres. Son histoire manuscrite existe dans la bibliothèque communale de cette ville; elle finit en 1620.

Extrait du registre capitulaire de l'église de Chartres, des années 1357, 1358, 1359 et 1360, sur la paix faite à Brétigny, paroisse de Sours, près Chartres :

« *Die Mercurii jubilate* 1360, *fol.* 74 *verso. Capitulantibus Dois cantore, succentore, etc. ordinatum fuit quod fiat processio devoti hâc instanti die Veneris, in festo sanctorum Philippi et Jacobi, apud S. Petrum in Valleya* (1), *et ibidem fiat callaio et missa ut placeat altissimo, tractatum pacis pendentem inter reges Franciæ et Angliæ ædimptere, quæ quidem processio proclamabitur publicè per cenitatem pro parte facientis officium camerarii, cum hâc die et diebus sequentibus est rex Angliæ cum exercitu, sico apud Sours et concilium Franciæ pro pace tractandâ.*

» *Die Jovis post festum sancti Joan. ante Portam Latinam*, 136, *fol.* 75 *v. Captantib. in renestario Dois cantore, succentore, etc. Ordinatum fuit per capitulum quod sancta capsa amoventuo de loco in quo abscundita est, et ostendatur in loco censueto Dno regi Angliæ et ejus militibus qui dicuntur et sperantuo esse Carnato et venire ad ecclesiam causâ peregrinationis et devotionis in septimenâ præsenti, si per consilium Franciæ ad præsens Carnato residens, saltem per dominum cancellarium Franciæ vel dominum regentis* (sic) *et Symonem de Buciaco ac decanum ecclesiæ reperiatur istud expediens faciendum ad quod consilium petendum dicti cantor, cancellarius una..... aliis quos eligere et habere voluerunt pro capitulum deputati et ad dictam sanctam camptam ostendendam juxtà consilium supra dictum.*

» *Die Veneris subsequente captantibus Dois prædictis capitulum ordinavit quod dicta sancta capsa ponatur super altare, et ostendatur omnibus ut est constitutum attentio relationibus consilii et quod pax fuerat confirmata.*

» *Die sabbati post S. Joan. ante Portam Latinam, fol.* 76, *anno LX, die* 6 *mensis maii, fecit facta pax inter reges Franciæ et Angliæ, et surata apud Sours, per dum regem Angliæ instantibus abbate de Clum, Symone de Langorfs, magno ordinis prædicatorum, legato dni nostri Papæ* (2); *et consilio Franciæ, videlicet: J. de Dormans, Epo Beluacensi* (3), *cancellario regnum regente, Epo Abrin-*

(1) C'est le monastère de St-Pierre en Vallée. Le cartulaire de cette abbaye vient d'être publié par M. Guérard dans la *Collection des documents historiques inédits relatifs à l'histoire de France.*

(2) Ce personnage n'est point indiqué dans le traité de Brétigny, mais il l'est dans la trêve. D. L. F.

(3) Jean de Dormans, évêque élu de Beauvais et chancelier. D. L. F.

censi (1), *cancellario regis Navarræ* (2); *S. Decano Carnotens. Sto de par P. de Caritate* (3), *comite de Tancavillâ* (4), *Bouciquando*, *Symone de Bucy* (5), *Guillelmo de Dormans* (6) *et pluribus aliis, pro quâ exequendâ nutæ fuerunt trengæ, sub hâc formâ.* »

« Edward, par la grâce de Dieu, *roi de France* et d'Angleterre, et seigneur d'Irlande, à tous justiciers, capitaines et à tous nos subgiez, faiaulx et obéissants, qui ceste lettre verront, salut; sçavoir faisons qu'entre nous, pour nous et nos subgiez, adhérens, aliez, aidans et amis, d'une part, et nostre cousin de France et les siens, d'autre part, sont prinses et accordées bonnes trèves et loyalx jusqu'à la S. Michel prochainement venant, et de celui jour jusqu'à un an en suivant, qui finira le jour de S. Michel l'an 1361, pour l'accomplissement et exécution de bonne paix, final et perpétuel entre nous et nostre dit cousin, les subgiez, adherens, alliez, aidans et amis dessus dit; pourquoy nous mandons et commandons chastement et à chacun de vous que lesdites trèves faciez crier et publier partout, et icelles tenir et garder fermement, comme en temps de bonne paix, sans rien faire ou souffrir estre fait au contraire. Donné sous nostre privé scel à Sours, devant Chartres, le 7e jour de mars, l'an de nostre règne de France vint premier, et d'Angleterre trente quatre (7). »

Ces documents sont précieux; ils font connaître que le roi d'Angleterre s'y qualifiait roi de France, le 7 mai, veille du jour où la paix fut signée.

Il existait autrefois à Brétigny un château qui fut détruit. J'ai entendu parler d'une grange ou manoir de cultivateur, qui aurait

(1) Cet évêque d'Avranches, chancelier du roi de Navarre, ne figure point non plus au traité. D. L. F.

(2) Jean de Augerent, doyen de Chartres. D. L. F.

(3) Pierre de la Charité, conseiller du Dauphin et chantre de l'église de Paris. D. L. F.

(4) Le nom du comte de Tancarville ne se trouve point à la suite du traité. D. L. F.

(5) Il est parlé de Simon de Bucy dans un des actes du 7 mai relatifs à la trêve, et non dans le traité. D. L. F.

(6) Guillaume de Dormans figure dans le traité avec le titre de bourgeois de Paris, ainsi que Jehan des Marez et Jehan Maillart, ce qui prouve que la capitale concourait à un traité qui enlevait à la France toute l'ancienne Aquitaine. D. L. F.

(7) La nouvelle collection de Rymer ne donne point cette pièce, mais, au contraire, trois actes du dauphin Charles, du même jour, et datés de Chartres, pour ordonner la publication de la trêve.

été construite sur l'emplacement de l'ancien château. On dit que c'est là qu'aurait été conclu le traité de paix. Je n'ai pas d'autres renseignements à donner sur la localité.

Le traité de Brétigny a été imprimé par Rymer, dans sa collection in-f°, *Act. pub.*, tom. III, 1 à 2 (1); il a été imprimé dans les Mémoires du chancelier de l'Hôpital, contenant plusieurs traités de paix, vol. pet. in-12. Cologne, Pierre Ab. Egmont, 1672, p. 140-152.

Le traité se termine ainsi : « Fait devant *Chartres*, le 8 mai, l'an du règne de France 21, et d'Angleterre 34. »

DOUBLET DE BOUTHIBAULT (*de Chartres*).

(1) Il se trouve dans la nouvelle collection de Rymer, t. 3, 1re partie, p. 487 et suiv. Le premier traité fait par le roi Jean à Calais, plus dur encore que celui de Brétigny, a été publié pour la première fois dans ce recueil, 1re série, t. 1, p. 388. D. L. F.

Chronique.

⁂ *Mort de M. Jollois.* M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département de la Seine, né à Briennon, en Champagne, est mort à Paris le 24 juin 1842, à l'âge de 77 ans; et, d'après le nombre de voix par lui obtenu à la dernière élection, il devait espérer de passer bientôt associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut. Il fut admis à l'école polytechnique à sa formation, suivit l'expédition française en Égypte, et remplit les fonctions de secrétaire de la commission chargée de l'exploration scientifique de cette contrée. A son retour, M. Jollois entra dans les ponts et chaussées; et, placé comme ingénieur en chef dans les Vosges, il prépara un projet de monument pour Jeanne d'Arc, monument qu'il fit exécuter à Domremi, patrie de l'héroïne, en même temps qu'il publiait des recherches sur elle. Devenu ingénieur en chef du Loiret, le fameux siége d'Orléans, dont la levée fut due à Jeanne d'Arc, devint le sujet des études de l'ingénieur dont il est question ici, et un extrait de ce livre se trouve consigné dans la première série de ce recueil. M. Jollois a publié ensuite le résultat archéologique de ses travaux sur le département du Loiret, ouvrage couronné par l'Institut, ainsi que son *Histoire du siége d'Orléans;* puis, en dernier lieu, les *Antiquités des Vosges;* et enfin un grand ouvrage sur les antiquités de Paris, inséré dans les Mémoires de l'Institut. On connaît la polémique de ce savant avec M. Vergnaud-Romagnesi, sur l'emplacement du fort des Tourelles d'Orléans, et on sait que l'un des membres les plus actifs de la Société de l'histoire de France, il a rempli les fonctions de vice-président de cette compagnie savante, en 1839 et 1840.

⁂ *Nouvelles publication de collaborateurs à la Revue anglo-française.* De nombreux ouvrages dus à des collaborateurs à ce recueil ont paru en dernier lieu. On indiquera le 1er volume

(format in-4°) des *Recherches sur le Domesday ou liber ceurualis d'Angleterre*, *ainsi que sur le liber de Winton et le Boldon-Book*, par MM. Lechaudé-d'Anisy et de Ste-Marie; le 1er volume (in-8°) de l'*Histoire du bas Limousin*, par M. Marvaud; les *Archives historiques de Picardie*, par M. Dusevel; les *Coutumes de Charroux*, publiées pour la première fois, traduites et annotées par M. de la Fontenelle; le beau travail de M. G. Lecointre-Dupont sur les *Monnaies du Poitou, etc.*, et sa *Notice sur Pierre de Poitiers*, grand prieur de Cluny et abbé de St-Martial de Limoges. Il ne faut pas oublier de citer aussi les ouvrages d'agriculture si remarquables de Me Jacques Bujault, cultivateur à Challoue près Melle (Deux-Sèvres), mort il y a quelques mois; il se proposait de faire un voyage en Angleterre, pour comparer l'agriculture anglaise avec l'agriculture française, et indiquer, par suite, les perfectionnements dont cette dernière était susceptible.

⁂ *Indication des lieux qui fournissent la véritable eau-de-vie de Cognac destinée pour l'Angleterre.* La petite ville de Cognac, si heureusement placée sur le joli fleuve de Charente, était un lieu de séjour très-agréable pour les princes anglais, quand ils possédaient l'Aquitaine; et le Prince Noir surtout se plaisait beaucoup dans la cité qui depuis fut le lieu de naissance de François Ier. Or les Anglais viennent encore à Cognac, mais c'est surtout pour y acheter l'eau-de-vie de cette contrée, qui est la meilleure du monde. Mais ce n'est pas à dire que la bonne eau-de-vie de Cognac est celle qui se récolte à Cognac même. Loin de là, cette eau-de-vie est dite être de *bois*, suivant l'expression en usage, c'est-à-dire d'une qualité inférieure; et la bonne eau-de-vie, la surfine, est celle de la *Champagne de Cognac*, et ensuite celle de la *demi-Champagne*. Indiquer ici les communes qui fournissent les meilleures eaux-de-vie, ce nectar que boivent avec tant de plaisir les habitants d'au delà le détroit, c'est donc traiter un sujet anglo-français. Au surplus, les détails qu'on va reproduire ont été donnés par un membre de la maison Hennecy, si marquante dans le commerce de Cognac. Ajoutons que la famille Hennecy est irlandaise d'origine, qu'elle descend des rois d'Irlande, et qu'elle a été même sur les rangs pour la possession de la couronne de cette île.

Dans le département de la Charente, les communes qui sont classées au premier rang, dans les cantons de Cognac et de Segonzac, sont celles d'Ambleville, Angeac-Champagne, Angles, St-Fort-sur-Né, Gensac, Genté, Juillac-le-Coq, Mainxe, La

Pallue, Salles, Segonzac, Verrières, Château-Bernard, Saint-Martin-de-Cognac, et Gimeux. Les communes suivantes, appartenant aux mêmes cantons, ne fournissent pas, dans toutes leurs parties, des marchandises d'une qualité également supérieure, et les propriétaires prétendent cependant à en obtenir le même prix : ce sont Bourg-Charente, Merpins, St-Même, Briseuil, Sonneville, Gondeville, Lignières, la Madeleine. Dans le canton de Châteauneuf, les eaux-de-vie des communes suivantes sont qualifiées de Champagne. Première classe : Bonneuil, Bouteville, St-Preuil. Deuxième classe : Eraville, Nonaville, Touzac, Viville. Troisième classe : Birac, Malaville. La commune d'Ars, au canton de Cognac, placée entre la limite de l'arrondissement et la rivière de Né, est classée pour ses produits comme celles de la Charente-Inférieure. Dans l'arrondissement de Barbezieux, les communes de St-Pallais-sur-Né et la Chaise sont également classées comme petite Champagne. Dans le département de la Charente-Inférieure, on indique les communes suivantes comme fournissant des eaux-de-vie dites *Champagne de Saintonge* ou de deuxième classe, ou demi-Champagne. Canton d'Archiac : Archiac, St-Eugène, Brie-sous-Archiac, Cierzac, Jarnac-Champagne, Germignac, St-Martial-de-Coculet, Lonzac, Celles, Ste-Seurine. Dans le canton de Pons : les communes de Marignac, Avy, Usseau, Chadenac, Biron, Echebrune, Brives, Pérignac, St-Seurin, Montignac, Bongneau, Coulonges et Montils. On remarquera, en prenant l'indication de ces communes sur la carte, que la Champagne de Cognac s'étend du fleuve de la Charente à la rivière de Né, et que la demi-Champagne est au delà de cette petite rivière, en tirant vers Saintes.

⁂ *Clôture de la Revue anglo-française.* Je termine ici la Revue anglo-française, ce recueil fruit d'une pensée qui pouvait avoir d'immenses résultats historiques, et que je commençais à mettre à exécution en 1833. Alors un bon nombre d'hommes de science me comprirent; des collaborateurs d'un grand talent, auxquels j'adresse ici mes remercîments, me secondèrent au delà de toute prévision, et la spécialité à laquelle j'avais destiné cette publication se dessina bien ; je dirai plus, parce qu'on l'a dit et qu'on l'a imprimé, cette spécialité fut bien traitée, et la publication de ce recueil fut jugée très-favorablement dans le monde savant. Néanmoins, je me trouve obligé aujourd'hui de cesser de faire paraître ce recueil, non par le défaut de matériaux, car l'indication de

ceux qu'on a en portefeuille démontrerait le contraire, mais par la réduction excessive du nombre des abonnés. Malheureusement, en France, on s'abonne, au moment de son apparition, à une publication périodique relative à la littérature ou à la science; on continue quelques années; mais l'esprit de suite et de persévérance manque tout à fait dans cette contrée, si favorablement dotée d'ailleurs. Or combien de bons recueils ont été obligés aussi de cesser de paraître pour la même cause, tandis qu'en Angleterre les Revues se continuent d'une manière séculaire?

Quoi qu'il en soit, en clôturant une publication qu'on avait l'espoir et le désir de continuer plus longtemps, et jusqu'au moment où on aurait presque éclairé tous les points difficultueux de la grande lutte anglo-française, on a l'amour-propre de croire que ce recueil demeurera comme un dépôt où les amateurs des études historiques viendront souvent puiser. Plus que cela, on regrettera que l'entreprise scientifique ainsi commencée n'ait pas suivi son cours pendant plusieurs années encore..... Le créateur de cette publication ne désespère pas entièrement, du reste, de pouvoir en publier une troisième série; mais alors elle paraîtrait par volume, et son prix, d'autant réduit, la mettrait à la convenance de plus de lecteurs. Toujours est-il que les matériaux anglo-français, en articles, en dissertations et en pièces originales, continueront à être soigneusement recueillis et mis en ordre, en attendant un temps favorable pour une nouvelle apparition. Il ne pourra se présenter d'ailleurs que quand le directeur de la Revue qui finit sera débarrassé des nombreux travaux qu'il a entrepris (1). Et lui restera-t-il assez de vie et de santé pour réaliser cette espérance?

Faisons aussi remarquer que cette publication fut entreprise à une époque où la France et l'Angleterre semblaient avoir oublié entièrement leurs anciennes divisions, et où les hommes mar-

(1) J'ai en ce moment sous presse: à Fontenay, l'*Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, et la *Nouvelle Statistique de la Vendée*; à St-Maixent, le *Journal de Le Riche* sur les guerres de religion; et à Poitiers, les *Lois et usages maritimes de l'Aquitaine du nord* (*Poitou*, *Aunis et Saintonge*). De plus, avant la fin de l'année je commencerai l'impression: à Poitiers, du second et dernier volume de l'*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*; et à Parthenay, de l'*Histoire des seigneurs de Parthenay et de la Gâtine du Poitou, y compris les annexes de Vouvant et de Mervant.*

quants des deux grandes nations jadis rivales proclamaient que de leur alliance devait résulter la paix du monde et le plus grand progrès social. Aujourd'hui il n'en est plus de même, et on n'en précisera pas ici les causes..... Espérons que cet état de cause cessera... En attendant, reproduisons ici ce que disait, il y a quelques mois, à la tribune de la chambre des lords, sur la discussion de l'adresse, un des plus habiles hommes d'État que possède l'Angleterre : « Je n'hésiterai pas à le déclarer, milords, disait lord Brougham en terminant un discours : mon opinion bien arrêtée est que les plus importants intérêts de l'Angleterre, que ses sentiments les plus chers et ses sympathies sont inséparablement liés avec la paix et l'alliance de la France. Je regarde la paix de l'Europe comme pouvant se résumer en un seul mot : paix avec la France. Je regarde la guerre universelle et la dévastation en Europe comme les conséquences immédiates d'une rupture entre ces deux puissances ; et cela tient à ce que ma conviction intime et profonde est que ce qui est bon pour la France est bon pour l'Angleterre, et que la prospérité de l'une ne peut être assurée sans le bonheur de l'autre. Je pense qu'il ne faut qu'un peu d'esprit conciliant, de modération, de loyauté et d'énergie de la part des ministres des deux pays pour ramener les deux peuples, qui ne demandent qu'à revenir à de plus doux sentiments. »

DE LA FONTENELLE.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE LA REVUE ANGLO-FRANÇAISE.

Pour faciliter les recherches, on a divisé cette table en six grandes divisions qu'on va indiquer : 1° *articles principaux;* 2° *bulletin bibliographique;* 3° *biographie anglo-française;* 4° *documents historiques et dissertations*; 5° *chronique;* 6° *collaborateurs à cette Revue.*

I. ARTICLES PRINCIPAUX. — *Aquitaine.* Condition de l'Aquitaine sous la domination anglaise et l'administration du sénéchal Raoul de Faye (1169), par M. D. Massiou, I, 348.— *Aurigny.* Quelques mots sur Aurigny et sur les autres petites îles anglo-normandes, par M. Is. Lebrun, I, 62. — *Brix* (combat de la forêt de), en 1379, par N... II, 362.—*Domesday-Book* (essai sur le), par M. Lechaudé-d'Anisy, II, 221. — *Edouard III* et les Andomarois, par M. H. Piers, II, 45. — *Garnier* (courageuse résolution du capitaine), par M. Vérusmor, II, 50.—*Henri II*, roi d'Angleterre (2 ann. de son règne, 1173-1174), par M. Franciscque Michel, II, 5.— *Henri III*, roi d'Angleterre; Henri III à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX, roi de France (1254-1259), par le marquis de Villeneuve-Trans, I, 130. — Différends d'Henri III et de ses barons, et arbitrage de St Louis (1258-1263), par le même, I, 64. — *Honfleur* pendant la lutte anglo-française, par M. Thomas, II, 354. — *Introduction* à la 2e série de ce recueil, par M. de la Fontenelle, I, v. — *Iles anglo-normandes* (les), par M. Vérusmor, I, 39. — *Jacques II*, par M. Blordier-Langlois, II, 197. — *Jean Sans-Terre* et le meurtre d'Arthur, par le même, I, 209. — *Jeanne d'Arc* en Poitou, par M. de Ste-Hermine, I, 260. — *Jonction de l'Angleterre à la France* dans les temps primitifs, par M. Vérusmor, I, 257.— *Du jury en Normandie* pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles, par M. Couppey : 1er article, I, 232; 2e art., I, 313.—*Leir* (le roi). Histoire du roi Leir (*Lear* de Schakespeare) et de ses filles, par M. Ch. Mourain de Sourdeval, II, 102. — *Limoges.* Destruction de cette cité par Edward le Prince-Noir, en 1370, par M. M. Ardant, I, 335. — *Lorraine.* Indication des points de contact entre la Lorraine et les îles britanniques, par le D. Begin, I, 342. — *Mauléon* (Savari de), par M. de la Fontenelle, I, 309. — *Mauvoisin*, Hautes-Pyrénées (le

château de), par Me Jacques Bujault, I, 167. — *Orvilliers.* Croisière de l'amiral d'Orvilliers dans la Manche, en 1779, par M. Vérusmor, II, 130. — *Peterborough*, comté de Northampton (chroniques anglo-saxonnes et normandes de), par M. Ch. Mourain de Sourdeval, I, 22. — *Plantagenets.* Les Plantagenets, par M. Blordier-Langlois, I, 117. — Les derniers *Plantagenets* dans les environs de St-Omer, par M. H. Piers, II, 368. — *Poitou* et ses principaux souvenirs historiques (le), par M. de la Fontenelle, I, 9. — *Pons, en Saintonge.* Arrestation du comte de Warwick et de ses gens à Pons, et conjectures sur les causes de cet événement (1254), par M. D. Massiou, I, 145. — *Rose Blanche.* Le dernier rejeton de la Rose Blanche à St-Omer, par M. H. Piers, II, 371. — *St-Jean-d'Angély.* De la délivrance de cette ville de la domination anglaise, par M. H. d'Aussy, II, 237. — *Saintongeoises* au temps de l'occupation anglaise (les), par M. Moreau, II, 93.

II. Bulletin bibliographique. — *Ouvrages analysés dans ce recueil, et indication des auteurs des ouvrages et des articles.* — *Analectes historiques*, par le docteur Leglay; compte rendu par M. de la Fontenelle, I, 270. — *Anglo-Saxons* (histoire des), par sir Palgrave; C. R. par M. D. L. F., II, 135. — *Antiquaires de Normandie* (Mémoires de la Société des), 2e série, t. 1er; C. R. par M. G. Lecointre-Dupont, II, 54. — *Archæologia*, ou Mémoires de la Société des antiquaires de Londres; C. R. par M. D. L. F., II, 373. — *Auxerre* (histoire de la ville d'), par le président Chardon; C. R. par M. D. L. F., I, 351. — *Christine de Pisan*, par M. R. Thomassy; C. R. par M. D. L. F., II, 155. — *Correspondance diplomatique* inédite de B. de Salignac de la Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée par MM. Ch. Purton Cooper et Teulet; C. R. par M. D. L. F., II, 384. — *Chronologie historique* des papes, des conciles, etc., par M. L. de Malastrie; C. R. par M. D. L. F., I, 190. — *Cours complet d'instruction.* Littérature étrangère, par M. A. Mazure; C. R. par M. D. L. F., I, 75. — *Daire* (le père), essai sur sa vie, avec les Épîtres farcies, etc., par le docteur Rigollot; C. R. par M. D. L. F., I, 195. — *Edward IV.* Historie of the arrival of Edward IV in England, etc., éditée par M. S. Bruce; C. R. par M. D. L. F., I, 193. — *Etrennes vendéennes* pour 1840; C. R. par M. D. L. F., I, 272. — *Flamands.* Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lysel. — Iles flottantes. — *Portus Itius.* — Histoire des abbayes de Watten et de Clamarais, par M. H. Piers; C. R. par M. D. L. F., I, 267. — *Henri V*, roi d'Angleterre (extrait des registres des dons, etc., faits dans le duché de Normandie), par M. Ch. Vautier; C. R. par M. D. L. F., I, 196. — *Honfleur* (histoire d'), par M. Thomas; C. R. par M. Vérusmor, I, 369. — *Indicateur angoumoisin* (l'), par M. E. Castaigne; C. R. par M. D. L. F., I, 375. — *Journal du voyage d'un ambassadeur anglais* à Bordeaux, en 1442, traduit par M. G. Brunet; C. R. par M. D. L. F., II, 385. — *Maillezais* (histoire de), par M. Ch. Arnault; C. R. par M. D. L. F., II, 157. — *Marie de France* (ses poésies), etc.; C. R. par M. D. L. F., II, 381. — *Marie Stuart* (lettres inédites de), publiées par le prince Labanoff; C. R. par M. D. L. F., I, 73. — *Monnaies françaises* inédites de M. d'Assy, décrites par M. A. de Longpérier; C. R. par M. D. L. F., I, 271. — *Montreuil-Bonnin.* Notice historique sur ce château, par M. F. Dupuis; C. R. par M. D. L. F., I, 184. — *Observations* recueillies en Angleterre, en 1835, par C.-G. Simon; C. R. par M. D. L. F., II,

383. — *Orléans* (histoire du siége d'), par M. Jollois; C. R. par M. D. L. F., II, 88. — *Richard III*, roi d'Angleterre (essais historiques et critiques sur), par M. J. Rey; C. R. par M. H. de Villedieu, I, 173.—*St-Jean-d'Angély*. Recherches topographiques et historiques sur cette ville, par M. S. E. Guillonnet-Merville; C. R. par M. D. L. F., I, 363. — *St Louis, roi de France* (histoire de), par le marquis de Villeneuve-Trans; C. R. par M. G. Lecointre-Dupont, II, 263. — *Sarthe* (essai sur la statistique du département de la), par M. Th. Cauvin; C. R. par M. D. L. F., I, 79. — *Somme* (lettres sur le département de la), par M. H. Dusevel; C. R. par M. D. L. F., II, 148.

III. Biographie anglo-française. — *Détails sur les personnages qui ont figuré dans la lutte anglo-française, sur les écrivains anglo-français, et sur les collaborateurs à cette Revue.—Angle* (Guischard d'), II, 381.— *Arundel* (Thomas Fitz-Allen), II, 381. — *Chandos* (Jehan), II, 380. — *Edouard III*, roi d'Angleterre, II, 45. — *Hardy*, capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar, I, 207. — *Hérault* (de Châtellerault), l'un des collaborateurs à ce recueil, II, 194. — *Jacques II*, roi d'Angleterre, II, 197. — *Jeanne d'Arc*, I, 260. — *Jeanne de Kent*, femme du Prince-Noir, II, 379. — *Jollois*, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine, auteur de plusieurs ouvrages anglo-français, II, 406. —*Kent* (Jean Holland, comte de), frère utérin du roi Richard II, II, 379.— Létanduère (l'amiral Desherbiers de), I, 81. — *Lever* (le marquis), collaborateur à ce recueil, II, 165. — *Mauléon* (Savari de), II, 309. — *Montaigu*, comte de Salisbury (Jean de), II, 381. — *Percy*, comte de Northumberland (Henri), II, 380. — *Percy* (Thomas), II, 380. — *Picquet*, vicaire apostolique en Canada), I, 198. — *Plantagenets* (les), I, 117. — *Scroope de Mastran* (William), II, 381. — *Troude* (le contre-amiral), II, 159.

IV. Documents historiques et Dissertations. *Acte de remplacement* consenti entre des seigneurs poitevins, pour aller faire la guerre contre les Anglais en Normandie (1449), II, 86.—*Artois*. Sur deux chartes curieuses relatives à cette province, par M. Pigault de Beaupré, I, 203.— *Brétigny*. Renseignements sur le village de Brétigny, où fut conclu le traité de 1380; par M. Doublet de Boisthibault, I, 402. — *Charles VI*. Cérémonial de l'inhumation de ce roi, communiqué par le vicomte de Guitton de Villeberge, II, 296. — *Froissart d'Amiens* (*le*). Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy, par le docteur Rigollot, I, 273. — Lettre à M. Rigollot sur ce même manuscrit, par M. de Cayrol, I, 376. — *Grenillon*. Traité de Grenillon, fait entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, en 1359; par M. Baudot, II, 190. — *Guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique*. Mémoire sur la coopération de la France à cette guerre (1780-1781), par N*** et le chevalier des Touches : 1er article, II, 276; 2e art., II, 387. — *Limoges*. Limoges sous la domination anglaise, par A.; article annoté par M. M. Ardant, I, 98. — Passage du dauphin en cette ville en 1421, pièce communiquée par M. M. Ardant, I, 205.—Entrée de Charles VII dans la même ville en 1438 et 1442, pièce communiquée par le même, *ib.*— *Marie Stuart*. Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes sur l'arrivée prochaine dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant (1548), I, 206. — *Maupertuis*. Récit de la bataille de Poitiers,

d'après le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens (1356); extrait et annoté par M. de Cayrol, II, 59. — *Tapisserie de Bayeux*. Question y relative, soumise aux collaborateurs de la Revue anglo-française, I, 116. — Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux, par M. Bolton-Corney, traduction littérale de M. F. V., I, 149. — Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, par suite de la dissertation de M. Bolton-Corney, de M. G. Lecointre-Dupont, I, 408; — de M. Daunou, I, 411; — du marquis de Fortia-d'Urban, I, 416; — de M. Augustin Thierry, *ib.* — Réfutation des objections faites contre l'antiquité de la tapisserie de Bayeux, par M. E. Lambert, II, 168.

V. Chronique. — *Amérique anglaise du Nord*. Détails sur sa situation actuelle, par M. Is. Lebrun, II, 302. — *Amiens*. Découverte d'un document faisant connaître les réjouissances qui eurent lieu, dans cette ville, lors de l'expulsion entière des Anglais de France, II, 194. — *Angers*. Restauration du tombeau où reposent à Angers les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, I, 207. — *Annales de Flandre*, par Meyer. Prochaine publication d'une traduction de cet ouvrage, II, 89. — *Bertrand de Born*. Souscription pour un monument à lui élever, I, 311. — *Canon* (ancien) trouvé dans la Vendée, II, 90. — *Canons* (invention des), II, 196. — *Chandos*. Mort d'un descendant du vainqueur de Chandos au combat du pont de Lussac, II, 92. — *Correspondance royale anglo-française* (publication d'une), I, 111. — *Clôture de la seconde série* de la Revue anglo-française, I, 408. — *Dives*, en Normandie (placement prochain d'une colonne anglo-française sur la butte de), II, 91. — *Eau-de-vie de Cognac*. Indication des lieux qui fournissent celle destinée pour l'Angleterre, II, 407. — *Édouard III*. Prochaine publication d'une histoire de l'invasion d'Édouard III en France, II, 308. — *Froment lammas*. Son origine anglaise, II, 195. — *Hardy*, capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar; sa mort, I, 207. — *Herault* (de Châtellerault), l'un des collaborateurs à ce recueil; sa mort, II, 194. — *Institut de France* (collaborateurs à ce recueil nommés correspondants de l'), I, 116. — *Isthme* qui aurait joint, dans les siècles passés, la France avec l'Angleterre (opinion sur l'), I, 118. — *Jean Sans-Peur*, duc de Bourgogne; transport de sa dépouille mortelle, II, 194. — *Langue anglaise*. Nombreux emprunts faits par elle à l'idiome normand, II, 195. — *Langue française*. Renouvellement de son usage en Angleterre dans une occasion solennelle, I, 207. — *Lever*, collaborateur à ce recueil (mort du marquis), I, 416. — *Limousin* (annonce d'un ouvrage historique sur le bas), II, 89. — *Linguistique*. Mention honorable, pour cette spécialité, décernée à l'un des collaborateurs à cette revue, I, 115. — *Marie Stuart*. Continuation des recherches du prince Labanoff sur cette princesse, I, 416; — Poignard donné par Marie Stuart à un de ses partisans, II, 91. — *Mathieu Paris* (publication d'une traduction de) II, 195. — *Maupertuis*. Armoiries des guerriers français de Maupertuis, trouvées à la bibliothèque du Roi, I, 113. — *M. Michelet*. Fragment anglo-français du cours de ce professeur au Collége de France, I, 114. — *Ministre de l'instruction publique*. Témoignage honorable donné par lui à ce recueil, II, 90. — *Mont-St-Michel*. Projet de dépouiller cette localité des canons que les Anglais y avaient laissés au xve siècle, I, 113. — *Napoléon*. Loi pour le transport en France de ses cendres, I, 312. — *Nominations scientifiques* de collaborateurs à la Revue anglo-française, I, 208. — *OEufs* (de l'exportation en An-

gleterre des), I, 111. — *Olivier Jules*, l'un des collaborateurs à ce recueil; sa mort, II, 91. — *Papin* (sur le monument à élever à Blois en l'honneur de), I, 415. — *Picquet*. Anecdote sur ce vicaire apostolique, I, 311. — *Pontbail* (pont de), I, 111. — *Propriété littéraire* en Angleterre (de la), II, 195, 406. — *Publications nouvelles* dues à des collaborateurs à ce recueil, I, 208-416; II, 90. — *Revue anglo-française*. Mention de ce recueil dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres, II, 91. — *Indication* des bibliothèques publiques qui reçoivent cette publication, II, 308. — *Soule* (souvenir anglo-français des vicomtes de), II, 308. — *Titres anglo-français*, découverts dans les archives du monastère de Citeaux, I, 112. — *Tour de Londres* (incendie de la), II, 307. — *Voyage en Orient* d'un collaborateur à cette Revue, I, 116.

VI. COLLABORATEURS A CETTE REVUE, et indication des volumes et des pages où se trouvent leurs articles. — *Ardant Maurice*, antiquaire, à Limoges, I, 98-205-335. — *Baudot*, ancien magistrat, à Dijon, II, 190. — *Begin*, docteur-médecin, à Metz, I, 342. — *Blordier-Langlois*, homme de lettres, à Angers, I, 117-209; II, 197. — *Bolton-Corney*, homme de lettres, à Londres, I, 149. — *Bujault* (Me Jacques), laboureur, à Challoue (Deux-Sèvres), I, 167. — *De Cayrol*, ancien député, à Compiègne, I, 376; II, 59. — *Couppey*, juge, à Cherbourg, I, 232-313. — *Daunou*, membre de l'Institut, à Paris, I, 408. — *Doublet de Boisthibault*, avocat, à Chartres, III, 402. — L'abbé *Dupery*, vicaire général, à Bellay, I, 198. — *Dusevel*, antiquaire, à Amiens, II, 276-3. — *Fontenelle de Vaudoré* (de la), directeur de cette Revue. Presque tous les articles du Bulletin bibliographique et de la Chronique, et de plus tous les articles principaux, IV, 9; II, 309. — Le marquis de *Fortia d'Urban*, membre de l'Institut, à Paris, I, 412. — Le vicomte *Guitton de la Villeberge*, au château des Guittons (Manche), II, 296. — *Is. Lebrun*, homme de lettres, à Paris, I, 62, II, 302. — *Lecointre-Dupont*, antiquaire, à Alençon, I, 408; II, 54-263. — Mme *Létanduère-Desherbiers*, veuve Dupuy, I, 81. — *Massiou*, président du tribunal civil, à la Rochelle, I, 145-348. — *Michel-Francisque*, professeur de littérature étrangère, à Bordeaux, II, 5. — *Moreau*, bibliothécaire, à Saintes, II, 93. — *N****, II, 276-387. — *N**** (de la Manche), II, 362. — *H. Piers*, homme de lettres, à St-Omer, II, 45-368-371. — *Pigault de Beaupré*, membre du conseil général du Pas-de-Calais, à Calais, I, 203. — *Rigollot*, médecin et antiquaire, à Amiens, I, 273. — *H. de Ste-Hermine*, secrétaire général de la Vendée, I, 260. — *Ch. Mourain de Sourdeval*, juge, à Tours, I, 22; II, 102. — *Thierry* (Augustin), membre de l'Institut, à Paris, I, 412. — *Thomas*, ancien ordonnateur de la marine, à Honfleur, II, 354. — *Touches* (le chevalier Sochet des), chef d'escadron et commandeur de St-Louis, à Luçon, II, 276-387. — *Verusmor*, littérateur, à Cherbourg, I, 39-369; II, 50-159-257. — *H. de Villedieu*, avocat, à Poitiers, I, 173. — *Villeneuve-Trans* (le marquis de), membre de l'Institut, à Nancy, I, 64-133.

FIN DE LA TABLE DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

Poitiers. — Imp. de F.-A. SAURIN.

3 9015 03665 2660

DO NOT REMOVE
OR